UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

COULOMMIERS
Imprimerie PAUL BRODARD.

PLFR

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

publiée

par la Société d'Histoire littéraire de la France

21e Année. — 1914.

140690
17/11/16.

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, BOULEVARD SAINT-MICHEL

1914

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PQ
2
R4
année 21

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

TOUJOURS LES SOURCES DE VIGNY

I

La genèse de « La Sauvage ».

« Les poètes modernes, écrit Sainte-Beuve, ont commencé par mettre le pied dans les vestiges de M. de Chateaubriand; mais bientôt, et même en faisant cela (je parle des plus grands), ils ont volé d'eux-mêmes [1]. » A ce jugement souvent vérifié nous apportions naguère une confirmation nouvelle. Telle page d'*Eloa*, baignée de lumière joyeuse, où le soleil des tropiques fait chatoyer autour du colibri les plus brillantes couleurs, n'était qu'un centon d'*Atala*. Relevant dans *La Sauvage* de semblables emprunts au trésor somptueusement diapré du grand maître des images, nous montrions que l'auteur des *Poèmes philosophiques* avait surtout pris sa couleur locale à la palette de Chateaubriand, et puisé même une part de son inspiration sur le Nouveau Monde dans *Atala*, *Les Natchez*, le *Voyage en Amérique*, voire dans les *Mémoires sur les ruines de l'Ohio*, ou dans les *Voyages* [2].

Depuis, ici même [3], M. Maurice Lange, par une heureuse coïncidence, arrivait aux mêmes conclusions, sur ce point du moins. Il veut voir, par ailleurs, dans *La Sauvage* une réponse de Vigny

1. *Chateaubriand et son groupe*, I, 370.
2. *Revue universitaire*, 15 juillet 1909; Jean Giraud. Alfred de Vigny et Chateaubriand, *La Sauvage*.
3. *R. H. L. F.*, avril-juin 1912, p. 382. Encore les sources de Vigny.

à la fameuse brochure de Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété?* Ce n'est point impossible[1].

Sans doute, les « idées subversives » de l'utopiste avaient soulevé la discussion et provoqué des réponses, mais c'est à une autre question, non moins actuelle alors, qu'il faut rattacher le poème paru, le 15 janvier 1843, dans la *Revue des Deux Mondes*, et dont Vigny se faisait aimablement l'exégète pour Mlle Camilla Maunoir, le 31 janvier suivant.

Je désire bien, écrivait le poète à sa jeune cousine puritaine, que la Sauvage vous occupe dans vos réflexions sérieuses. J'ai voulu prouver que la civilisation pouvait être chantée ainsi que la raison et que les races sauvages étaient coupables envers la famille humaine de n'avoir pas su vénérer la Femme, la culture, l'hérédité, former une société durable, et qu'il était juste que l'Europe les forçât d'en recevoir une. Quoique j'aime Jean-Jacques Rousseau, ma conscience m'a forcé de prendre le thème contraire au sien[2].

Sainte-Beuve note malignement que le poète croyait « avoir renfermé... dans *La Sauvage*, toute la quintessence de la philosophie de l'histoire, et le produit net de la pensée politique de ce siècle et de tous les siècles ». La malice du critique des *Causeries du lundi*[3] nous confirme que la destinée des races sauvages, traquées et affamées par la civilisation, préoccupait singulièrement Alfred de Vigny.

Déjà dans *Stello*, au chapitre XXXII, *Sur la substitution des souffrances expiatoires*, le penseur, scandalisé des paradoxes de Joseph de Maistre, protestait contre les conclusions de tel entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg*[4].

Les races sauvages sont dévouées et frappées d'anathème. J'ignore leur crime, ô Seigneur! mais, puisqu'elles sont malheureuses et insensées, elles sont criminelles et justement punies de quelque faute d'un ancien chef. Les Européens, au siècle de Colomb, eurent raison de ne pas les compter dans l'espèce humaine comme leurs semblables.

1. Il serait abusif d'alléguer, pour expliquer la genèse de *La Sauvage*, telle lettre écrite au pasteur genevois Félix Bungener, le 10 août 1852. Le « spectre rouge » a fait passer Vigny dans les rangs des partisans de l'*ordre*. Il s'effarouche beaucoup plus des formules : *La propriété c'est le vol... L'idée de l'existence de Dieu est cause de tous les maux de l'humanité*, depuis qu'il a fallu « faire face à la barbarie intérieure », dans une « époque tourmentée », qu'au temps de *Stello* et de *Chatterton*.

2. *Revue de Paris*, 1897, IV.

3. XI, 522.

4. Cf. F. Baldensperger, *A. de Vigny*, p. 65 : Joseph de Maistre et A. de Vigny.

Le paradoxe paraissait d'autant plus révoltant qu'on avait vu de près à Paris des sauvages. Un missionnaire américain, M. Anduz était arrivé au Havre, vers la fin de juillet 1827, amenant « six sauvages, quatre hommes et deux femmes de la belle tribu des *Osages*, qu'il avait connus au Missouri[1] ». Ces indigènes américains, on les avait exhibés au Théâtre des Arts de Rouen, puis sur diverses scènes de Paris, où ils étaient arrivés le 13 août; les journaux ne parlaient que d'eux, et la curiosité du « badaud peuple » ne connaissait plus de bornes. C'est en y songeant que Vigny écrira dans son *Journal*[2] : « Quel intervalle sépare la curiosité qui fait accourir le peuple au passage d'un roi, ou à celui d'une girafe, d'un sauvage ou d'un acteur?... »

Un peu plus tard une « spéculation effrontée livrait, après ces infortunés Osages, de malheureux Indiens Charruas à la frivole curiosité des Parisiens[3] ». L'Académie des sciences morales et politiques avait d'ailleurs confié à une commission le soin de les examiner.

Dès 1832, Vigny prétendait montrer que les tristes destinées des races sauvages ne provenaient pas d'une faute ancestrale, n'étaient pas l'expiation d'un crime dont elles ne pouvaient être rendues responsables, mais bien le châtiment de leur *sauvagerie* actuelle, de leur refus absolu de se plier aux lois et aux coutumes de la civilisation.

Quatre ans encore après la publication de *La Sauvage*, l'auteur écrivait à Victor de Laprade[4] :

C'est moi qui ai proposé l'Algérie ou la civilisation conquérante pour prix de poésie. Cette revanche de la civilisation qui chasse partout le barbare me semble bien demeurer par devant l'histoire le trait caractéristique de notre siècle. L'homme civilisé ne doit plus faire naufrage sur aucune côte sans y être reçu par la civilisation. A leur insu ou sciemment, les peuples de race européenne s'avancent contre ce qui reste des Barbares. L'Américain chasse les Siminoles, les Russes, les Circassiens, l'Anglais, les Chinois, les Français, les Arabes et les Mores. Personne n'a abordé ces idées, qui sont le Poème même. Si le cœur vous en dit, voyez : ce sera pour l'an prochain.

1. Cf. *Le Corsaire* (journal), 31 juillet, 11, 18, 27 août 1827. Une *Notice sur les Indiens* arrivés à Paris parut chez Martinet, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 15. — On y exaltait la fierté et l'humeur guerrière de cette tribu.

2. Daté de 1829; mais les erreurs de date fourmillent dans cette publication posthume.

3. Voir la traduction des *Mémoires de John Tanner*, par Ernest de Blosseville. Paris, 1835, 2 vol. in-8, Introduction, p. XVI.

4. La lettre du 30 juin 1847, dont nous citons ce fragment, a été publiée par M. E. Dupuy, *Alfred de Vigny*, II, 128.

Très modestement, Vigny proposait comme sujet du concours de poésie de l'Académie française, le sujet de *La Sauvage*, tant il sentait que son œuvre n'épuisait pas la matière. Il ne laissait point d'ailleurs, en 1849 encore, de rechercher les livres susceptibles d'éclairer son opinion sur les races sauvages.

*
* *

Le penseur méditatif et consciencieux, qui se trouvait être par surcroît un maître du roman, l'auteur de *Cinq-Mars*, de *Stello*, de *Servitude et grandeur militaires*, de *Daphné* même, qu'on vient heureusement d'exhumer — pouvait-il s'en tenir uniquement à Chateaubriand, lorsqu'il voulait se renseigner sur les sauvages de peau rouge, sur les Indiens? Assurément non.

On sait assez de quelle vogue jouirent en Europe — particulièrement en Angleterre et en France — les romans de l'Américain Fenimore Cooper. Vigny lisait parfaitement l'anglais, mais grâce aux traductions de Defauconpret, qui parurent sous la Restauration, il avait pu rêver au sort de ces races déchues, jadis maîtresses de l'Amérique du Nord, et qui allaient, bientôt peut-être, disparaître à jamais. Il avait feuilleté *Les pionniers*, *Le dernier des Mohicans*, *La prairie*, *Les Puritains d'Amérique*, etc., et, de préférence, dans l'édition illustrée de vignettes par Alfred et Tony Johannot, ses amis[1].

Chateaubriand lui-même ne présentait-il point le romancier étranger au public de France, dans la Préface des *Études historiques*? « Le Nouveau Monde, qui n'a d'autres antiquités que ses forêts, ses sauvages et sa liberté, vieille comme la terre, a trouvé dans M. Cooper le peintre de ses antiquités. »

Maurice de Guérin et Doudan faisaient de ses œuvres une de leurs lectures; L. de Loménie plaçait la figure de Fenimore Cooper dans sa *Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien*[2]. Vinet écrivait à propos d'*Atala* : « Cooper a mieux connu [que Chateaubriand] les sauvages et les a peints non moins poétiquement dans *Les Puritains d'Amérique*[3]. »

Vigny avait lu *la Prairie*. Le premier vers de *La Sauvage* suffit à le prouver. « L'auteur, explique la préface du traducteur, a

1. *Œuvres complètes* de James Fenimore Cooper, chez Gosselin, Paris, décembre 1827. — Dans *La Frégate la Sérieuse*, Vigny s'est vraisemblablement souvenu du *Pilote*, de Tom le Long et de son lougre. Cf. nos *Œuvres choisies* d'Alfred de Vigny (Société française d'imprimerie et de librairie), p. 65-70.
2. Brochures in-12, Paris, 1840-1845.
3. *Etudes sur la littérature française au XIXe siècle*, I, 211.

placé un Américain qui regrette *la solitude, que Dieu* comme il le dit lui-même, *a fait pour le désert*, et qui ne pouvant vivre dans des lieux où il entend sans cesse le bruit de la hache et du marteau, recule à mesure que la civilisation approche[1]. »

Solitudes que Dieu fit pour le Nouveau Monde...

écrit en effet le poète. Maint passage, où se trouvaient agitées les questions de l'utilité des lois, de la possession légitime de la « prairie », avait dû arrêter sa réflexion.

C'est une triste chose [que la loi] — dit l'un des personnages à une jeune fille, — sans doute; mais je pense quelquefois que c'est encore pis là où elle ne se trouve nulle part. Oui, oui, la loi est nécessaire pour prendre soin de ceux qui ne sont doués ni de force ni de prudence[2]...

Il y a des centaines, que dis-je? des milliers de légitimes possesseurs du pays, qui sont errants dans les plaines, mais bien peu de notre couleur, dit ici un trappeur, en parlant des Peaux-Rouges[3].

Ailleurs un émigrant s'élève contre le principe de la propriété sur ces terres vierges : « J'ai des droits tout aussi légitimes à la terre sur laquelle je marche qu'aucun des gouverneurs des États! Pourriez-vous me dire, étranger, où est la loi, où est la raison qui dit qu'un homme aura une section, une ville, peut-être même une province à lui tout seul, tandis qu'un autre homme sera obligé de mendier un coin de terre pour y creuser sa fosse? Ce n'est donc point dans la nature, et je nie que ce soit dans la loi — la loi du moins telle qu'elle doit être, et non pas telle que vous l'avez faite. » Plus loin encore : « Et bien! la nature a placé le mensonge dans leur bouche [la bouche des prétendus maîtres du sol]. L'air, la terre et l'eau sont des dons communs à tous les hommes, et personne n'a le droit de les diviser et de les partager à son gré. Pourquoi chaque homme n'en aurait-il pas sa part, puisqu'il faut que chaque homme marche, qu'il boive et qu'il respire? Si les arpenteurs des États tracent partout des lignes sous nos pas, que n'en tirent-ils pas aussi au-dessus de nos têtes[4]? »

Dans *Les Pionniers*, le conflit entre les droits des Indiens,

1. *La Prairie*, trad. Defauconpret, p. VII.
2. I, p. 49-50.
3. II, p. 31 : « Les blancs avaient à craindre un ennemi commun, les anciens et peut-être les plus légitimes possesseurs de cette contrée... »
4. I, p. 139 et 187.

anciens propriétaires du sol, et les droits des colons, qui possèdent leurs domaines « en vertu d'une patente délivrée par le gouvernement du roi et confirmée par le congrès », se trouve rappelé plus souvent encore[1].

Aux premiers habitants (*pioneers*) qui défrichèrent ce terrain ont succédé aujourd'hui des colons ou cultivateurs, qui adoptent sur les lieux un mode plus suivi de culture, et veulent que le sol qu'ils ont fertilisé serve aussi à couvrir leurs cendres[2]...

Le lecteur attentif pouvait noter en passant plusieurs détails pittoresques et traits curieux. Une « maison carrée » s'élève dans un « enclos » à l'extrémité d'une « avenue de peupliers ». Pénétrons-y à la suite du narrateur, nous y voyons, un mobilier simple, une « bibliothèque de forme antique en acajou », des « cadres de bois noircis » et non sans surprise des bustes d'Homère, de Shakespeare, de Franklin et de Washington[3].

Admirateur des mœurs puritaines, l'auteur de *Chatterton* — où le vénérable quaker joue un si noble rôle — avait dû être particulièrement attiré par le seul titre des *Puritains d'Amérique* ou *la vallée de Wish-Ton-Wish*[4].

Combien ne dut-il pas être charmé par cette attachante lecture! La vie patriarcale de cette famille isolée dans son fort, l'esprit d'indépendance hautaine de l'aïeul et du père, le caractère ferme et tendre de Ruth, épouse et mère modèle, la figure du jeune chef Peau-Rouge, Miantonimoh, de Narra-Mattah, la fille des Puritains, devenue son épouse, tant de scènes touchantes, pathétiques ou tragiques, durent le ravir.

Le retour de Narra-Mattah au foyer paternel, avec le petit être auquel elle a donné le jour, la mort des deux époux, qui sortent de la vie avec un calme antique, voilà de ces épisodes qui font pardonner quelques invraisemblances et tel coup de théâtre un peu facile. La mélancolie qui se dégage du livre persiste encore après qu'on l'a refermé. Vigny dut essuyer quelqu'une de ces larmes que faisait monter à ses yeux la beauté poétique

C'est dans la vallée de Wish-Ton-Wish qu'il plaçait, comme en rêve, la maison robuste et commode, sans luxe, où *La Sauvage* allait implorer un asile.

1. 1838, 4 vol. in-12, III, 59.
2. I, 26.
3. I, 81 et 121 ; II, 77.
4. Trad. Defauconpret, 1830, in-8.

Le fort des Puritains du XVIIe siècle — époque du roman de Cooper — n'offre d'ouvertures que sur le toit; des barrières hautes, faites de troncs d'arbres équarris, le protègent contre les attaques tant redoutées des Indiens. Ses murs sont percés de meurtrières.

« Valets de ferme » et « laboureurs » revenus de la chasse, ou du « défrichement » qu'ils opèrent par « la cognée » et par le feu, se groupent aux heures de la prière autour du maître, le puritain Content[1].

Le jeune Indien Miantonimoh vient d'être surpris, tapi, aux aguets, à portée de trait de l'habitation; le vieux puritain songe à l'adopter, pour le convertir et le civiliser : « Je vois le doigt sage et prévoyant de la Providence dans tout ceci, dit le vieux Mark Heathcote d'un air solennel; l'enfant a été privé d'un parent qui aurait pu le plonger davantage encore dans les ténèbres du paganisme, et il a été conduit ici afin d'être mis dans la voie droite. Il vivra parmi nous, et nous essaierons de faire pénétrer une instruction religieuse dans son esprit. Qu'il soit nourri également des choses spirituelles et des choses temporelles. Qui sait ce qui lui est réservé[2]? » Écoutons maintenant l'Anglais-Américain inviter la Sauvage à prendre place au foyer puritain :

> Sois donc notre convive, avec nous tu vivras,
> Poursuivit le jeune homme, et peut-être, chrétienne
> Un jour, ma forte loi, femme, sera la tienne,
> Et tu célébreras avec nous, tes amis,
> La fête de Noël au foyer de tes fils.

La nécessité de la loi et du travail semble ancrée dans l'esprit des habitants de Wish-Ton-Wish. On nous expose au cours du récit « de quelle manière les terres de chasse des Indiens sont devenues les champs labourés des Yengeeses [Anglais][3] ».

Content explique aux Wampanoags qu' « un prix a été payé pour ces terres » qu'il possède et que « l'abondance de cette vallée est le résultat de beaucoup de fatigues et de travaux[4] ».

Cette question revient perpétuellement dans les conversations de la famille. Au moment où les Indiens préparent un coup de force contre la colonie, les habitants se demandent si la justice est

1. P. 24, 25, 59, 67.
2. P. 77.
3. P. 338.
4. P. 341 : Cf. *Revue britannique* (juin 1833). Annales des tribus indiennes de l'Amérique du Nord.

bien dans leur camp, et quel droit les Peaux-Rouges pourraient avoir de les attaquer.

— Et pourquoi, ma mère, demanda l'enfant [de Ruth et de Content], cherchent-ils à nous faire du mal? leur en avons-nous jamais fait?

— Je ne puis le dire. Celui qui a créé le monde nous l'a donné pour en jouir; et la raison semblerait nous apprendre que si quelques parties de sa surface sont vides, celui qui en a réellement besoin peut les occuper.

. . . . . .

— Sûrement, nous avons le droit d'être ici; j'ai entendu dire à mon père que lorsque le Seigneur me déposa pour la première fois dans ses bras, notre vallée était une forêt épaisse, et que ce n'est qu'avec beaucoup de travail qu'on l'a rendue ce qu'elle est.

— J'espère que nous en jouissons avec justice! et cependant il paraît que le sauvage est prêt à contester nos droits.

— Où ces cruels ennemis habitent-ils? ont-ils des vallées comme celles-ci, et les chrétiens vont-ils les attaquer au milieu de la nuit pour répandre leur sang?

— Ils ont des habitudes cruelles et sauvages, Ruth, et connaissent peu notre manière de vivre. La femme n'est point aimée parmi eux comme parmi le peuple de la race de ton père, car la force de corps y est plus respectée que de tendres liens [1].

Frappé de cette idée, Vigny la plaça dans la bouche de son colon puritain. Les sauvages sont malheureux, dit-il,

Pour avoir dédaigné le Travail et la Femme.

*
* *

Notre poète n'était ni l'homme d'un seul livre, ni le fervent d'un seul auteur. Une œuvre capitale — bien différente d'ailleurs des romans de Fenimore Cooper — fit une grande impression sur son esprit, à l'époque où il portait déjà dans l'âme *La Sauvage* : c'est le livre d'Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*.

Irrésistiblement attiré vers les États-Unis d'Amérique, Tocqueville, on le sait, partit à vingt-six ans pour étudier dans ce pays le régime pénitentiaire et la répression du crime. De cette mission officielle dont il avait été chargé, en même temps que son collègue et ami Gustave de Beaumont, il ne rapporta pas seulement le rapport modèle qu'il publia en 1833 : *Du système pénitentiaire*

1. P. 171.

aux États-Unis et de son application en France. Trois ans après, il faisait paraître les deux premiers volumes intitulés *De la Démocratie en Amérique*, qui lui ouvraient aussitôt les portes de l'Académie des sciences morales et politiques (1836), et dans lesquels de bons juges saluèrent le chef-d'œuvre de la philosophie historique. En 1839 paraissait la seconde partie de l'ouvrage[1].

Ce fut un grand succès. Le livre, en 1848, atteignait sa douzième édition. Pour quiconque connaît le *Journal d'un poète*, le doute n'est guère permis : Vigny devait désirer vivement lire l'ouvrage de Tocqueville, et il apparaît qu'il l'a lu et relu, qu'il a médité sur ses pages.

Déjà en 1835[2] Le poète notait pour lui-même cette réflexion : « Le seul gouvernement dont, à présent, l'idée ne me soit pas intolérable, c'est celui d'une république dont la constitution serait pareille à celle des États-Unis américains. »

En 1839 il s'essayait à des réflexions à la Montesquieu — ou du moins à la Tocqueville, sur le droit d'aînesse et sur l'Angleterre. « Le droit d'aînesse, par une étrange contradiction, se trouve être, en Angleterre, la source de l'égalité. — La pairie n'y est pas un rang, mais une magistrature héréditaire. Or, n'étant héréditaire que par l'aîné et pour l'aîné, les autres fils rentrent dans le commerce et les rangs de citoyens laborieux. »

« Ce qui fait la force et l'unité de cette nation, c'est que chaque homme s'y regarde comme un homme politique. Chaque citoyen parle et agit dans le sens de la politique anglaise du moment. »

Telle pensée, datée de 1842, « De l'éducation universitaire » : résume brièvement un chapitre. très neuf à cette date, du livre de Tocqueville.

Depuis 1841, ce dernier est membre de l'Académie française. L'heure venue pour Vigny de faire ses visites de candidat, il ne pouvait pas ne pas relire l'œuvre de l'écrivain dont il opposait la « gravité simple et réfléchie » à « l'ironie légère et mondaine » de Molé.

Que pouvait donc trouver Vigny dans ces volumes qui intéressât son sujet? Une tradition sur des peuples qui avaient complètement disparu, emportant avec eux le mystère de leurs destinées.

Une tradition obscure, mais répandue chez la plupart des tribus indiennes des bords de l'Atlantique nous enseigne que jadis la demeure

1. En 2 volumes.
2. Cf. *Revue pédagogique*, 15 sept. 1912; Jean Giraud. Les idées morales et pédagogiques de Tocqueville. — Cf. *De la Démocratie*, III, p. 124. et le *Journal d'un poète*.

de ces mêmes peuplades avait été placée à l'ouest du Mississipi. Le long des rives de l'Ohio et dans toute la vallée centrale, on trouve encore chaque jour des monticules élevés par la main de l'homme. Lorsqu'on creuse jusqu'au centre de ces monuments, on ne manque guère, dit-on, de rencontrer des ossements humains, des instruments étranges, des armes, des ustensiles de tous genres faits d'un métal, ou rappelant des usages ignorés des races actuelles.

Les Indiens de nos jours ne peuvent donner aucun renseignement sur l'histoire de ce peuple inconnu [1].

Le poète demandera aux solitudes du Nouveau Monde :

De quels peuples éteints étiez-vous les patries?
Les pieds de vos grands pins, si jeunes et si forts,
Sont-ils entrelacés sur la tête des morts?
Et vos gémissements sortent-ils de ces urnes
Que trouve l'Indien sous ses pas taciturnes?
Et ces bruits du désert, dans la plaine entendus,
Est-ce un soupir dernier des royaumes perdus?

A la page suivante du livre *De la Démocratie en Amérique*, Vigny voyait posée la question qui lui tenait à cœur, au moins depuis *Stello*, et il en trouvait une solution.

Quoique le vaste pays qu'on vient de décrire fût habité par de nombreuses tribus d'indigènes, on peut dire avec justice qu'à l'époque de la découverte il ne formait encore qu'un désert. Les Indiens l'occupaient, mais ne le possédaient pas. C'est par l'agriculture que l'homme s'approprie le sol, et les premiers habitants de l'Amérique du Nord vivaient du produit de la chasse. Leurs implacables préjugés, leurs passions indomptées, leurs vices, et plus encore peut-être leurs sauvages vertus, les livraient à une destruction inévitable. La ruine de ces peuples a commencé du jour où les Européens ont abordé sur leurs rivages; elle a toujours continué depuis; elle achève de s'opérer de nos jours. La Providence, en les plaçant au milieu des richesses du Nouveau Monde, semblait ne leur en avoir donné qu'un court usufruit; ils n'étaient là, en quelque sorte, qu'*en attendant*. Ces côtes, si bien préparées pour le commerce et l'industrie, ces fleuves si profonds, cette inépuisable vallée du Mississipi, ce continent tout entier, apparaissaient alors comme le berceau encore vide d'une grande nation.

Au tome second Vigny trouvait rappelé le temps où « l'Amé-

1. Cf. t. I, p. 39 (éd. 1468). — Cf. p. 50 : Des allusions aux théories démocratiques et républicaines des pèlerins (*pilgrims*) puritains.

rique du Nord n'était habitée que par des tribus errantes, qui ne pensaient point à utiliser les richesses naturelles du sol. L'Amérique du Nord était encore, à proprement parler, un continent vide, une terre déserte, qui attendait des habitants » (p. 185).

Plus loin s'offrait un tableau de la vie des pionniers :

Aux extrêmes limites des États confédérés, sur les confins de la société et du désert, se tient une population de hardis aventuriers qui, pour fuir la pauvreté prête à les atteindre sous le toit paternel, n'ont pas craint de s'enfoncer dans les solitudes de l'Amérique et d'y chercher une nouvelle patrie. A peine arrivé sur le lieu qui doit lui servir d'asile, le pionnier abat quelques arbres à la hâte, et élève une cabane sous la feuillée... c'est un homme très civilisé, qui, pour un temps, se soumet à vivre au milieu des bois, et qui s'enfonce dans les déserts du Nouveau Monde avec la Bible, une hache et des journaux (p. 226).

L'Anglais-Américain, nomade et protestant,
Pontife en sa maison, y porte, en l'habitant,
Un seul livre, et partout où, pour l'heure, il réside,
De toute question sa papauté décide :
Sa famille est croyante et, sans autel, il sert,
Prêtre et père à la fois, son Dieu dans un désert.

Initié à la vie anglaise, le poète se souvient d'une expression célèbre : « L'Anglais est roi et pontife entre ses quatre murs », et de la devise : *My house is my castle*. Ses vers qui côtoient la prose sont riches de contenu [1].

Au cours de sa lecture, Vigny fut particulièrement intéressé par le chapitre intitulé « Quelques considérations sur l'état actuel et l'avenir probable des trois races qui habitent le territoire des États-Unis ». Tocqueville y consigne ses observations et réflexions sur le sort des deux « races infortunées » : les nègres et les Peaux-Rouges.

Voici ce qu'il dit des sauvages :

Avant l'arrivée des blancs dans le Nouveau Monde, les hommes qui habitaient l'Amérique du Nord vivaient tranquilles dans les bois. Livrés aux vicissitudes ordinaires de la vie sauvage, ils montraient les vices et les vertus des peuples incivilisés. Les Européens, après

1. Le compagnon de voyage de Tocqueville, Gustave de Beaumont avait publié en 1835 un roman intitulé : *Marie ou l'Esclavage aux Etats-Unis, tableau de mœurs américaines*, qui eut jusqu'en 1842 cinq éditions. Peut-être Vigny l'avait-il lu. On y trouve la prière en commun chez les Puritains de la Nouvelle-Angleterre (I, 57); l'heure du thé (69); « Washington seul a des bustes, des inscriptions » (242); la vie des pionniers américains, II, 65-73, et plus d'un détail qui pouvait frapper l'auteur de *La Sauvage*.

avoir dispersé au loin les tribus indiennes dans les déserts, les ont condamnées à une vie errante et vagabonde, pleine d'inexprimables misères... » Il analyse la mentalité de l'Indien : « Pour lui, être libre, c'est échapper à presque tous les liens des sociétés. Il se complaît dans cette indépendance barbare, et il aimerait mieux périr que d'en sacrifier la moindre partie. La civilisation a peu de prix pour un pareil homme. »

Par orgueil, le sauvage « s'attache à la barbarie comme à un signe distinctif de sa race ». Inflexible, réfractaire à la civilisation, il *scalpe* toujours l'ennemi qu'il a vaincu.

Peu à peu les tribus indiennes disparaissent. Le gibier recule devant la civilisation et l'industrie européenne : aussi ces chasseurs sont-ils en proie à la famine. « *On rencontre alors ces infortunés rôdant comme des loups affamés au milieu de leurs bois déserts.* L'amour instinctif de la patrie les attache au sol qui les a vus naître... » Mais ils ont beau tenir au sol natal et répondre aux blancs : « Nous ne vendons pas le lieu où reposent les cendres de nos pères », ils deviennent, par la force des choses, victimes d'une « dépossession systématique » ; on leur achète leur « droit d'occupant ».

Aussi ne leur reste-t-il que deux voies de salut : la guerre ou la civilisation. Or les « peuples chasseurs » semblent ceux « chez lesquels la civilisation parvient le plus difficilement à fonder son empire ». Les Jésuites au Canada, les puritains dans la Nouvelle-Angleterre ont essayé de les civiliser. Mais « les indigènes de l'Amérique du Nord *ne considèrent pas seulement le travail comme un mal, mais comme un déshonneur*, et leur orgueil lutte contre la civilisation presque aussi obstinément que leur paresse ». Volney le notait jadis dans son *Tableau des États-Unis* : « La chasse et la guerre lui semblent [au Peau-rouge] les seuls soins dignes d'un homme[1]. »

Caïn le laboureur a sa revanche ici,
Et le chasseur Abel va, dans ses forêts vides,
Voir errer et mourir ses familles livides,
Comme des loups perdus qui se mordent entre eux,
Aveuglés par la rage, affamés, malheureux,
Sauvages animaux sans but, sans loi, sans âme,
Pour avoir dédaigné le Travail et la Femme.

Washington avait beau dire dans un de ses messages au Congrès : « Nous sommes plus éclairés et plus puissants que les

1. Cité par Tocqueville.

nations indiennes; il est de notre honneur de les traiter avec bonté et même avec générosité. » Bien rares les pionniers américains qui comme le puritain de Vigny encadraient ce billet pour l'accrocher au mur de leur confortable et solide demeure. « Cette noble et vertueuse politique n'a point été suivie. »

L'avidité des colons, la tyrannie du gouvernement des États ne connaissent point de bornes et les garanties solennelles sont violées périodiquement. Le grave moraliste s'élève contre ce manque de foi et cet implacable égoïsme des représentants de la civilisation dans l'Amérique du Nord.

Les Espagnols, malgré des monstruosités sans exemple — ne lâchaient-ils pas des limiers contre les Indiens? — n'ont pu exterminer la race indienne du Sud. On n'a point à leur en faire un mérite, car « si les tribus indiennes n'avaient pas déjà été fixées au sol par l'agriculture au moment de l'arrivée des Européens, elles auraient sans doute été détruites dans l'Amérique du Sud comme dans l'Amérique du Nord ». Mais les Indiens du Nord, chasseurs et guerriers, n'ont pas su se plier aux exigences de la civilisation, ils ont dédaigné le rôle d'auxiliaires des blancs. Ceux-ci les chassent devant eux, les traquent, les exploitent par le troc. « On ne saurait détruire les hommes en respectant mieux les lois de l'humanité. »

Hommes à la peau rouge! Enfants, qu'avez-vous fait?
Dans l'air d'une maison votre cœur étouffait.
Vous haïssiez la paix, l'ordre et les lois civiles
Et la sainte union des peuples dans les villes,
Et vous voilà cernés dans l'anneau grandissant.
C'est la Loi qui, sur vous, s'avance en vous pressant...

Si bien renseigné par la première partie de l'ouvrage de Tocqueville, le poète philosophe ne lut pas avec moins d'intérêt la seconde. Au tome III, il notait le « goût du bien-être matériel en Amérique »[1]; dans le chapitre *De quelques sources de poésie chez les nations démocratiques* il apprenait à comprendre l'orgueil de ce peuple jeune, épris et grisé d'action, qui réserve son admiration pour le spectacle de sa propre force transformatrice du Nouveau Monde.

Les merveilles de la nature inanimée les trouvent insensibles, et ils n'aperçoivent pour ainsi dire les admirables forêts qui les environnent qu'au moment où elles tombent sous leurs coups. Leur œil est rempli d'un autre spectacle. Le peuple américain se voit marcher lui-même à

1. III, 258.

travers ces déserts, desséchant les marais, redressant les fleuves, peuplant la solitude et domptant la nature. Cette image magnifique d'eux-mêmes ne s'offre pas seulement de loin en loin à l'imagination des Américains; on peut dire qu'elle suit chacun d'entre eux dans les moindres de ses actions comme dans les principales, et qu'elle reste toujours suspendue devant son intelligence[1].

Telle est bien l'idée que se fait de son rôle, le pionnier puritain de *La Sauvage*.

N'est-ce point encore chez Tocqueville que le poète a pris l'idée des vers suivants?

> Quelques livres rangés, dont le premier Shakspeare
> (Car des deux bords anglais ses deux pieds ont l'empire),
> Attendent dans un angle...

Le génie littéraire de la Grande-Bretagne darde encore ses rayons jusqu'au fond des forêts du Nouveau Monde. Il n'y a guère de cabane de pionnier où l'on ne rencontre quelques tomes dépareillés de Shakespeare. Je me rappelle avoir lu pour la première fois le drame féodal d'*Henri V* dans une *log-house*[2].

Six ans après l'apparition de *La Sauvage*, retiré dans son ermitage du Maine-Giraud, Vigny relisait l'ouvrage de Tocqueville ou les indications qu'il avait prises dans le livre *De la Démocratie en Amérique*. Il y trouvait mention d'un volume qu'il demandait, dans une lettre datée du 23 janvier 1849, au bibliothécaire de la ville d'Angoulême, à l'érudit Eusèbe Castaigne.

« Il y a, disait une note du tome second, dans la vie aventureuse des peuples chasseurs je ne sais quel attrait irrésistible qui saisit le cœur de l'homme et l'entraîne en dépit de sa raison et de l'expérience. On peut se convaincre de cette vérité en lisant les *Mémoires de Tanner*. » Voici l'analyse rapide qui donna au poète, soucieux de se renseigner encore sur les sauvages, l'envie de consulter ce volume qu'une faute de l'édition Sakellaridès avait empêché d'identifier jusqu'ici[3] :

Tanner est un Européen qui a été enlevé à l'âge de six ans par les Indiens, et qui est resté trente ans dans les bois avec eux. Il est impossible de rien voir de plus affreux que les misères qu'il décrit. Il nous montre des tribus sans chefs, des familles sans nations, des hommes

1. III, 145.
2. III, 108.
3. *Correspondance d'A. de Vigny*, p. 156. Vigny demande *Les Mémoires de Lanner* (Anglais, habitant du Canada, qui vécut chez les sauvages).

isolés, débris mutilés de tribus puissantes, errant au hasard au milieu des glaces et parmi les solitudes désolées du Canada. La faim et le froid les poursuivent; chaque jour la vie semble prête à leur échapper. Chez eux les mœurs ont perdu leur empire, les traditions sont sans pouvoir. Les hommes deviennent de plus en plus barbares. Tanner partage tous ces maux; il connaît son origine européenne; il n'est point retenu de force loin des blancs; il vient au contraire chaque année trafiquer avec eux, parcourt leurs demeures, voit leur aisance; il sait que du jour où il voudra rentrer au sein de la vie civilisée il pourra facilement y parvenir, et il reste trente ans dans les déserts. Lorsqu'il retourne enfin au milieu d'une société civilisée, il confesse que l'existence dont il a décrit les misères a pour lui des charmes secrets qu'il ne saurait définir; il y revient sans cesse après l'avoir quittée: il ne s'arrache à tant de maux qu'avec mille regrets; et lorsqu'il est enfin fixé au milieu des blancs, plusieurs de ses enfants refusent de venir partager avec lui sa tranquillité et son aisance.

J'ai moi-même rencontré Tanner à l'entrée du lac Supérieur. Il m'a paru ressembler bien plus encore à un sauvage qu'à un homme civilisé.

On ne trouve dans l'ouvrage de Tanner ni ordre ni goût: mais l'auteur y fait, à son insu même, une peinture vivante des préjugés, des passions, des vices, et surtout des misères de ceux au milieu desquels il a vécu.

M. le vicomte Ernest de Blosseville, auteur d'un excellent ouvrage sur les colonies pénales d'Angleterre, a traduit les *Mémoires de Tanner*. M. de Blosseville a joint à sa traduction des notes d'un grand intérêt, qui permettent au lecteur de comparer les faits racontés par Tanner avec ceux déjà relatés par un grand nombre d'observateurs anciens et modernes.

Tous ceux qui désirent connaître l'état actuel et prévoir la destinée future des races indiennes de l'Amérique du Nord doivent consulter l'ouvrage de M. de Blosseville[1].

Alfred de Vigny, qui s'appelait lui-même « un étudiant perpétuel », voulait se renseigner encore sur une question qui lui tenait à cœur, depuis bien des années, et qu'il avait tenté de présenter en vers à l'opinion française : la question des sauvages.

*
* *

Si la question des Peaux-Rouges avait été révélée par Chateaubriand, illustrée par Fenimore Cooper, puis envisagée d'une singulière hauteur de vue par Alexis de Tocqueville, il était réservé

1. *De la Démocratie en Amérique*, II, 273 (note). — Les *Mémoires... ou trente années dans les déserts de l'Amérique du Nord* avaient paru à Paris, 1835, 2 vol. in-8.

à un Américain de plaider devant le public européen, de saisissante manière, la cause de ces « peuples mourants ». Cet Américain était un artiste sincère et original : Catlin.

George Catlin, né dans la vallée de Wyoming, en Pensylvanie, en 1794, mourut à Jersey-City en 1872. Abandonnant l'étude du droit pour le dessin et la peinture, il commença en 1832 une série de voyages, avec l'intention d'approfondir ses connaissances sur la vie des Indiens de l'Amérique du Nord.

En l'année 1832, rapporte-t-il lui-même[1], j'habitais Philadelphie, où je me livrais avec amour au culte de la peinture, sans trop savoir pourtant quelle direction donner à une vie pleine d'enthousiasme pour mon art, lorsqu'arriva dans la ville une députation de dix ou quinze Indiens de noble et superbe apparence, dans toute leur beauté...

Ce fut alors que l'idée me vint d'aller chercher dans les vastes plaines de l'Amérique du Nord ces types admirables qui avaient tenté un moment mes pinceaux. Je partis donc, et je me trouvai bientôt mêlé à une race d'hommes toute nouvelle pour moi, et que j'ai étudiée d'assez près pendant huit années consécutives pour avoir le droit de la déclarer une race vraiment noble et belle. Et je m'estimerai heureux si j'ai pu être l'historien fidèle du caractère et des mœurs de cette portion de la grande famille humaine jusqu'ici calomniée et méconnue et qui n'a encore rencontré pour biographes que des dépréciateurs opiniâtres.

Catlin traversa l'Atlantique et vint à Londres. Il y exposa sa magnifique collection de dessins et de tableaux dans l'Egyptian Hall (vaste salle, construite en 1812, à Piccadilly, dans un style pseudo-égyptien, où se tenaient diverses expositions de peinture ou de curiosités). Voici en quels termes la *Revue britannique* annonçait à ses lecteurs français cette *Galerie américaine*, dans sa livraison d'avril 1840[2] :

Il y a dans ce moment à Londres une galerie où les curieux aiment à aller vérifier la réalité des romans de Fenimore Cooper. C'est dans la salle dite *égyptienne* qu'un artiste américain, M. Catlin, expose une série de tableaux et de groupes qui représentent ce peuple des *Peaux-Rouges* que les *Pionniers* de l'invasion européenne ou de la civilisation, si mieux aimez, ont déjà presque tout entier effacé de la liste des peuples. Le catalogue seul de cette galerie a tout l'intérêt d'une épopée homérique.

1. Voir l'*Illustration*, V, p. 202 (mai 1845).
2. Sous la rubrique : *Nouvelles des sciences*, 26e volume, p. 365. — Une lettre de Vigny à Mlle Maunoir nous apprend qu'il lisait des journaux anglais : *The Standard* (octobre 1841).

M. Catlin avait été destiné au barreau par sa famille, mais après trois ans d'épreuve, il déserta l'étude des lois pour la palette, et eut l'honneur de faire les portraits de deux ex-présidents, de trois ex-gouverneurs et de tous les sénateurs de la Virginie; mais bientôt dégoûté de ces figures prosaïques, il se prit d'un bel amour pour les têtes plus pittoresques des sauvages; le voilà qui court au désert, armé de ses pinceaux, afin d'en rapporter la ressemblance de ces malheureux aborigènes de l'Amérique, dont le sort l'intéressait au plus haut degré, quoiqu'il eût souvent entendu raconter le cruel massacre de Wyoming, où avaient même péri plusieurs parents de sa mère.

Convaincu, dit M. Catlin, que les nombreuses tribus américaines du nord allaient s'éteignant chaque jour, et comprenant de quelle importance il serait pour les siècles à venir d'avoir une histoire peinte de ces peuples mourants, je partis seul, sans aide, sans conseil, résolu (si ma vie était épargnée) d'avoir recours à ma brosse et à ma plume pour arracher à l'oubli tout ce qui pourrait les faire connaître un jour lorsqu'ils n'existeront plus.

J'ai déjà consacré plus de sept années à l'achèvement exclusif de mon plan, et avec un succès au delà de mes espérances. J'ai visité, non sans de grandes difficultés, et au péril de mes jours, quarante-huit tribus (habitant les États-Unis, le territoire anglais et le Mexique), qui forment à peu près 300 000 âmes, je les ai vues dans leurs villages, transportant de l'une à l'autre mes toiles et mes couleurs, faisant poser mes modèles, et peignant d'après nature; telle est l'origine de ma galerie, qui, outre une immense quantité de costumes et autres articles, contient 300 portraits d'hommes et de femmes, choisis parmi les personnages les plus distingués des diverses tribus, et 200 autres tableaux représentant les pays indiens, les villages, les jeux, les coutumes, etc., ce qui forme en tout plus de 3 000 figures. C'est donc un *fac-similé* de la vie sauvage, exécuté tout entier de ma main, et que je suis allé chercher à travers tous les hasards, tantôt parcourant le désert à pied et à cheval, tantôt ramant dans mon canot; qu'on me pardonne tout ce qui manque à ma collection sous le rapport de l'art.

En venant à Londres, M. Catlin a espéré vendre sa collection au gouvernement anglais, et certes ce serait une curieuse galerie que la sienne pour ajouter à celles du British Museum. En attendant, l'artiste explique lui-même ses tableaux dans une suite de leçons qui composent un véritable cours d'*antiquités américaines*.

On peut se faire une idée de l'intérêt qu'offrait cette collection unique en ouvrant le portefeuille intitulé *L'Amérique du Nord*, dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire colorié et un exemplaire en noir[1]. Il renferme des scènes de chasses, de

1. Catlin (George), *North American Indian Portfolio. Hunting scenes and amusements of the Rocky Mountains and Prairies of America*; from the drawings and

danses, de jeux, et des types expressifs d'Indiens. L'ensemble a le grand mérite de la fidélité.

Dès 1841, l'artiste avait fait paraître, à New-York et à Londres, deux volumes de lettres, notes et dessins rapportés de ses huit années de voyages chez les Indiens de l'Amérique du Nord[1]. Vigny, dont le séjour en Angleterre avait pris fin avant l'ouverture à Londres de la *Galerie américaine*, put avoir, en France, ces curieuses gravures sous les yeux. Toutefois nous n'insistons pas sur cette hypothèse.

Mais son attention, orientée de tout temps vers la littérature anglaise, fut très vraisemblablement attirée par un article de la *Revue britannique*, qui parut en juin 1840, sous la rubrique : *Politique-Ethnographie* : *Les Peaux-Rouges*[2].

La question sur laquelle le poète penseur tiendra à faire connaître ses lentes méditations, condensées en patients symboles, dans *La Sauvage*, se trouvait traitée tout au long dans une étude traduite de la *Quarterly Review*. L'occasion en avait été la *Galerie Américaine*.

L'admirable persévérance de l'artiste qui expose aujourd'hui sur les murailles de l'Ægyptian Hall tout un grand poème, dérobé par ses pinceaux aux mystères insaisissables de la vie nomade, ne pouvait manquer d'appeler l'attention sur les tribus sauvages dont il a voulu constater l'existence.

L'auteur anonyme rappelait M. Cooper, la magie de son talent, *Les Pionniers* et *La Prairie*, et maint roman où l'on voyait vivre les Mohicans, les Pawnies, les Séminoles.

Uncas et Chactas, présentés au parlement anglais, et à la Chambre des députés de France, le premier par le célèbre *Novelist* américain, le second par l'ex-ministre des Affaires étrangères à qui le monde littéraire doit le roman d'*Atala* et la suite de *René*, Uncas et Chactas, disons-nous, auraient sans nul doute obtenu le redressement des torts que leurs castes errantes peuvent reprocher au gouvernement des États-

notes of the author, London, 1844. Département des Estampes, cotes *Ub 221*, et *Ub 222*. Chaque in-folio compte 25 planches.

1. *Letters and Notes on the manners, customs, and condition of the North American Indians. Written during eight years travel amongst the Wildest tribes of Indians* (2 vol. grand in-8, contenant 400 gravures). — Le catalogue de la Bibliothèque de George Sand porte ce livre sous le n° 987.

2. M. Georges Ascoli, lors d'un séjour à Londres, m'a renseigné sur ce point. La *Collection Catlin* est annoncée comme ouverte dans le n° du 1er février 1840 de l'*Athenæum*. Le catalogue en avait été publié en janvier. C'est dans la livraison de mars que paraissait l'article de la *Quarterly Review*, que traduit et adapte la *Revue britannique*.

Unis. Et qui sait? leurs descendants pauvres et dispersés, sans protecteurs et sans garanties politiques, devront peut-être quelque secours aux sentiments de justice que l'*Exhibition* de M. Catlin peut faire naître dans le cœur d'un ministre.

On abordait alors la grande question.

De tous les titres de propriété enregistrés dans la chancellerie céleste, aucun, à coup sûr, n'est plus authentique, plus avéré, moins sujet à discussion que celui en vertu duquel les *Peaux-Rouges* de l'Amérique ont droit à la tranquille possession de leurs forêts et de leurs prairies; aucun, en revanche, n'est moins respecté. Aux prises avec la civilisation qui les traque et les décime à plaisir, ce qui reste de ces peuplades, aujourd'hui misérables, fond à l'approche des blancs comme la neige au soleil.

N'avait-on pas donné la chasse aux Indiens avec des limiers (*blood hounds*)? Un général américain lâchait contre les Séminoles des chiens de guerre venus de Cuba. La République se félicitait ensuite de ce « salutaire progrès » et de l'agrandissement de son territoire.

Des épidémies de petite vérole décimaient ces malheureuses peuplades. (En 1838, les tribus des Mandans, ravagées par cette maladie, avaient été presque détruites[1].)

Un autre fléau, c'était « l'eau de feu » que les blancs troquaient contre les fourrures rapportées de leurs chasses par les Indiens. Combien symboliques et attristants paraissaient les deux portraits de Wi-jun-jon, ce chef Assineboin, que Catlin confrontait à dessein, à la fin de son album[2]. La première gravure représentait le chef allant à Washington, en costume indien, le calumet en main; la seconde le montrait au retour, déguisé en Américain : uniforme bleu à galons d'argent, épaulettes, chapeau à plumet. Un sabre lui bat dans les jambes; d'un main il tient une ombrelle, de l'autre un éventail : deux bouteilles sortent des poches de sa redingote. Les sauvages étaient vraiment plus en sécurité dans les profondeurs de leurs forêts du Far-West, que dans le voisinages des villes, où une civilisation frelatée les tuait à petit feu.

Avec une ténacité froide, les États expropriaient les restes des tribus indiennes. Voici en quels termes était conçu le rapport du docteur Morse au secrétaire des États pour le département de la guerre :

1. *Illustration*, V, p. 230.
2. N° 25 du portefeuille de la Bibliothèque Nationale.

La situation respective de la population indienne et du gouvernement des États-Unis est d'une nature toute particulière. L'indépendance de cette population, ses droits, ses titres à la propriété du sol qu'elle occupe, sont autant de principes imparfaits.

Les Indiens n'ont sur le sol de leurs divers domaines qu'un pur droit de première occupation; le vrai titre qui en assure la propriété *complète* appartient évidemment au gouvernement des États-Unis.

Il est une classe de moralistes qui a révoqué en doute le droit des Européens à s'emparer, en aucun cas, et dans quelque proportion que ce soit, des terres détenues par les aborigènes. Mais ont-ils mûrement réfléchi, et considèrent-ils sous toutes les faces la question qu'ils tranchent ainsi? Le droit de possession que l'on attribue aux Indiens repose lui-même, du moins en ce qui concerne la plus grande partie du pays, sur un fondement dont l'existence est *contestable*.

Sans doute, les champs cultivés, les habitations construites, et autour de chacune d'elles un espace qui suffise aux besoins de ceux qui en font leur résidence, enfin tout ce qu'ils ont annexé par le travail de leurs mains, tout cela leur appartient en vertu des principes du droit naturel. *Mais quel est le droit d'un chasseur sur la forêt immense qu'il a parcourue* en poursuivant sa proie? Ce que la bonté de Dieu a créé pour dix mille enfants doit-il être absorbé au profit d'un seul? *Le sein fécond de la mère-patrie, apte à nourrir des millions de citoyens, sera t-il exclusivement réservé à quelques centaines d'enfants paresseux? Non content de mépriser en paix les devoirs et les bienfaits de la civilisation, faut-il que l'orgueilleux sauvage élève devant elle des barrières infranchissables! Lui sera-t-il donné d'empêcher que la solitude se peuple? que les chênes de la forêt tombent sous la hache intelligente pour se métamorphoser en habitations élégantes et commodes?* Condamnera-t-il une notable partie du globe à une désolation perpétuelle? Forcera-t-il la voix humaine à se taire pour ne pas troubler les hurlemens du tigre et du loup? Ces champs, ces vallées, qu'un Dieu bienfaisant a formés pour être fertilisés par le travail de générations innombrables, les condamnera-t-il à une éternelle stérilité? Ces fleuves puissants, que la Providence fit jaillir de tous côtés comme autant de liens entre les peuples, devront-ils à jamais parmi les solitudes silencieuses rouler leurs flots inutiles vers l'abîme qui les attend? Sera-ce vainement que des centaines de havres, mille lieues de côtes et un océan sans bornes, auront été donnés à ce pays, et toute l'utilité qu'il en peut tirer sera-t-elle réduite à rien par la capricieuse ignorance du tenancier des forêts? Non, généreux philanthropes! le ciel ne veut pas que l'on fausse à ce point la destination de ses œuvres : le ciel n'a pas établi de lois morales qui luttent ainsi inconciliables avec les lois de ses créations physiques.

Le colon puritain, champion de la civilisation sur la terre sauvage, ne parlera pas autrement, dans le poème de Vigny.

Nous laissons au lecteur le plaisir de pousser dans un plus minutieux détail la comparaison entre le rapport du docteur Morse et tels passages de *La Sauvage*.

Une décision de la cour suprême des États-Unis sur les droits de la population indienne établissait : « Que la nature du titre indien, titre qui doit être respecté par toutes les judicatures *tant qu'il n'est pas légitimement éteint*, ne s'oppose pas essentiellement à la saisine féodale (*seisin in fee*) que l'État peut exercer. »

Bien précaire semblait la situation des « pauvres sauvages » qui, « placés entre la loi blanche et l'eau-de-vie des blancs, peuvent difficilement échapper à l'une et à l'autre. La première conteste leur titre de propriété ; la seconde l'efface en le leur faisant oublier un instant... »

D'ailleurs les Américains montrèrent à plusieurs reprises des velléités de pitié et d'humanité à l'égard des races mourantes.

« Il y a quelque vingt ans le président des États, conférant avec un chef pawnie qui était venu à Washington tout exprès pour lui rendre hommage, cherchait à lui persuader de labourer la terre comme les blancs. » Avec une éloquence aussi mâle et saisissante que celle du Paysan du Danube, le Peau-Rouge répondit au magistrat, en ces termes :

Le Grand Esprit « a fait les blancs pour cultiver la terre et se nourrir d'animaux apprivoisés ; mais nous autres hommes rouges, il nous a faits pour courir les bois et la plaine, vivre d'animaux sauvages, et nous couvrir de peaux... Nous, comme des animaux, nous courons de pays en pays... » Pour grâce dernière il demandait seulement qu'on retardât l'envoi de missionnaires et qu'on les laissât vieillir en paix.

Le docteur Morse essayait vainement de faire valoir les arguments de la conquête auprès des Ottawas, le 6 juillet 1820 : « Vos frères les Osages disaient avec raison à un de nos missionnaires : Que l'homme blanc lorsqu'il a mis le pied quelque part ne l'en retire jamais : il y prend racine, grandit vite et s'étend loin. » Ils devaient donc se résigner au nouvel état de choses. Puis il leur reprochait la paresse, l'ignorance, et même l'ivrognerie[1] — dernier désordre dont les blancs paraissaient bien en partie responsables. Après les avoir menacés du courroux du ciel, il terminait par quelques conseils :

« Votre père, le président, souhaite que vous partagiez avec ses enfants blancs tout le bonheur dont ils jouissent, et qu'ensemble

1. Une note de la *Revue Britannique* rappelle le personnage du vieux Sachem ivrogne, dans *Les Pionniers* de Cooper.

vous ne fassiez qu'un pays, soumis aux mêmes lois et au même gouvernement, où vous auriez les mêmes droits et les mêmes privilèges que les blancs, où vous seriez à tous égards regardés comme égaux. »

Il leur annonçait enfin l'envoi de « bonnes gens, hommes et femmes », c'est-à-dire de missionnaires.

« La civilisation ou la ruine, voilà désormais la seule alternative qui reste aux Indiens. » Telle était la conclusion de cette étude : c'était net et brutal.

On ne laissait point de rendre hommage aux coutumes d'hospitalité des Peaux-Rouges. M. Catlin avait toujours été bien traité par eux, au cours de ses nombreux et longs voyages.

Devant « la nécessité, pour le gouvernement [des États-Unis], de prendre toutes les mesures à sa portée afin de déplacer une agrégation d'hommes qui ne veulent ni cultiver eux-mêmes le sol ni permettre que d'autres le fertilisent de leurs sueurs », quel moyen fallait-il employer? Payer semblait à l'auteur « dangereux et malsain ».

Une autre solution paraissait plus humaine, ce serait de prendre soin, « comme ferait un père de famille, de l'existence matérielle que doivent mener dans une patrie nouvelle les malheureux débris de la tribu que l'on évince ».

Voici résumé dans ses grandes lignes l'article excellent, d'une quarantaine de pages, que Vigny avait dû lire, préoccupé qu'il était de la destinée des races sauvages.

Conclusion.

Toute mystérieuse que reste encore la genèse de *La Sauvage*, on doit voir dans ce poème philosophique la réalisation d'une idée de jeunesse, une œuvre qu'Alfred de Vigny laissa selon son habitude « mûrir et croître dans *sa* tête ».

La date d'apparition de la pièce ne saurait nous renseigner exactement sur la date de sa composition, si nous en croyons le poète lui-même. « Vous sembliez m'accuser, écrit-il à Mlle Maunoir, dans vos lettres, si bien pensées et si bien senties, de dévorer mes enfants comme Saturne; mais non, je les fais moines sitôt qu'ils sont nés, et je les ai gardés longtemps dans leur couvent. A présent j'ouvre les portes du cloître et ils sortent lentement en procession[1]. »

1. Lettre du 31 janvier 1843.

Le problème que ce poème symbolique, dont « l'idée est supérieure à l'exécution »[1], tente de résoudre, le penseur se l'était posé dès ses premières lectures de Chateaubriand et de Joseph de Maistre, et y réfléchit pendant un quart de siècle peut-être. Puis le moment vint où, Victor Hugo étant entré à l'Académie française, Alfred de Vigny songea à s'asseoir à son tour sous la coupole, et jugea opportun d'accroître son bagage littéraire. Il publia en moins d'un semestre *La Sauvage*, *La Mort du loup*, *La Flûte*, *Le Mont des Oliviers* (15 janvier-1er juin 1843) dans la *Revue des Deux Mondes*, — quatre poèmes dont aucun ne présente le caractère d'une improvisation.

La composition de *La Sauvage* pourrait bien remonter au lendemain de l'apparition des *Peaux-Rouges*, dans la *Revue Britannique*, à une date où durait encore la rude guerre soutenue par les Séminoles contre le gouvernement américain. Une fois conçu le dessein de son œuvre, Vigny revint s'informer chez ses auteurs d'autrefois ou de naguère.

Il alla droit aux œuvres de Chateaubriand. Il garnit de nouveau sa palette des couleurs romantiques broyées par le prestigieux artiste qui eut la gloire de « découvrir l'Amérique de l'imagination, d'être le Cortès ou le Pizarre de la Colombie idéale[2] ». Les idées et les suggestions ne manquaient pas non plus dans ces volumes. Aussi ne referma-t-il pas ses livres de chevet de jadis avant d'avoir écrit son poème.

Chez Fenimore Cooper, il savait qu'il trouverait un exotisme authentique et de pur aloi. Il feuilleta de nouveau avec intérêt, avec émotion même, *Les Pionniers*, *La Prairie*, *Les Puritains d'Amérique*, *Le Dernier des Mohicans*. Ces fictions ne donnaient-elles pas, bien plus que les souvenirs romancés de Chateaubriand, l'impression de choses vues?

De la Démocratie en Amérique, cette œuvre d'un pur intellectuel, devait compléter l'information de Vigny, commencée dans les œuvres de deux écrivains d'imagination. Les quatre volumes d'Alexis de Tocqueville, historien austère et abstrait, moraliste grave, écrivain classique de la lignée de Montesquieu, satisfirent la curiosité philosophique du poète penseur, du sculpteur de symboles. « On dirait, écrira plus tard Sainte-Beuve, appréciant la correspondance de Tocqueville, que Chateaubriand n'est pas venu[3]. » Vigny lui sut gré peut-être d'avoir, dédaigneux du pitto-

1. On doit l'accorder à Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, VI.
2. Cf. Edgar Quinet, *Œuvres complètes*, VII, p. 475 (éd. Hachette).
3. *Nouveaux Lundis*, t. X.

resque, concentré ses regards sur les institutions, les mœurs, les lois, de s'être fixé dans la sphère des idées.

L'exposition du peintre George Catlin avait rendu actuelle une question déjà ancienne. Les revues, pour satisfaire la curiosité réveillée du public, allaient s'occuper des Peaux-Rouges. C'est la *Revue Britannique* qui prenait l'initiative. Vigny pensa qu'il était temps de dire son mot sur la question des sauvages.

Sa conscience le força de prendre le thème contraire au paradoxe de Jean-Jacques Rousseau, sans adopter pour cela la théorie cruelle de Joseph de Maistre. La malédiction, qui semblait peser sur les races indiennes, ne lui paraissait décidément pas la conséquence fatale d'une faute originelle, du crime d'un ancêtre, mais bien la punition, infligée par une justice immanente, d'une faute actuelle : le refus opiniâtre de s'améliorer et de se soumettre à la civilisation.

Le poème philosophique *La Sauvage* doit être replacé dans le courant que l'on peut suivre de Chateaubriand à G. Catlin, en passant par Cooper et Tocqueville. On le comprend mieux ainsi et on lit plus aisément entre les vers du poète.

Une modeste conclusion peut se tirer de cette enquête : on se ferait une idée incomplète de l'activité intellectuelle de Vigny à le supposer lecteur exclusif de chefs-d'œuvre. A côté d'*Atala* et des *Natchez*, à côté de *La Démocratie en Amérique*, il feuilletait à l'occasion les romans d'un Cooper : *Le Pilote*, *La Prairie*, *Les Puritains d'Amérique*, et méditait longuement sur un simple article de revue, s'inspirant de l'œuvre immortelle comme de la feuille éphémère.

II

Wanda (histoire russe)

C'est vraisemblablement Ancelot qui fit connaître à Vigny le dévouement conjugal de la princesse Troubetzkoy (*sic*), l'héroïne du poème posthume intitulé *Wanda*.

Ancelot, sans faire partie de l'ambassade extraordinaire envoyée par Charles X au couronnement du tzar Nicolas, avait accompagné la mission du duc de Raguse, en 1826. L'année suivante il publiait un in-8 : *Six mois en Russie*, *Lettres écrites à M. X.-B. Saintine*, et en faisait sans doute hommage au comte Alfred de Vigny, son ami [1]. Le poète pouvait lire, à la fin du volume, dans la lettre 43e :

1. J.-A.-F. Ancelot avait offert un exemplaire de la seconde édition de *Six Mois en*

Je n'ai point voulu, mon cher Xavier, interrompre le récit des fêtes pour ramener ta pensée vers les coupables et infortunées victimes de la conspiration du 26 décembre; et plus d'une fois cependant, au milieu de ces bals et de ces réunions brillantes, j'ai dû malgré moi leur donner un souvenir... [Suivent quelques détails sur la conjuration du 14 décembre 1825 (vieux style) et sur le châtiment des principaux conjurés].

Les autres conjurés vont subir, dans les mines ou en Sibérie, un exil dont la durée, abrégée par l'empereur, est proportionnée au degré de leur culpabilité; ils appartiennent tous aux premières familles de la Russie; et, à leur tête, il faut placer le prince Troubetzkoy, véritable chef de la conjuration... Ces infortunés marchent maintenant vers l'asile lointain de leur long supplice. Nous pensions tous que cette catastrophe sanglante, qui a précédé de si peu de jours la cérémonie du couronnement, attristerait les fêtes qui devaient la suivre, puisqu'il n'est guère de familles en Russie qui n'aient eu à pleurer des victimes: quel a été mon étonnement, mon ami, quand j'ai vu les parents, les frères, les sœurs, les mères des condamnés prendre une part active à ces bals brillants, à ces repas magnifiques, à ces fastueuses réunions! Chez quelques-uns de ces nobles seigneurs, un égoïsme ambitieux et l'habitude de l'esclavage ont étouffé les plus doux sentiments de la nature; quelques autres, sans cesse à genoux devant le pouvoir, craignaient sans doute que leur douleur ne fût accusée de sédition, et leur effroi servile calomniait le souverain. Si, dans un État despotique, on peut expliquer cet oubli des sentiments les plus naturels, par cette faiblesse de l'humanité qui impose à l'homme, arrivé à l'âge de l'ambition, le besoin des dignités et de la fortune, que dira-t-on d'une femme, d'une mère, parvenue au terme de la vie, et qui, courbée par les années vers le tombeau qui la réclame, vient chaque jour, couverte de diamants, assister aux bruyants témoignages de l'allégresse publique, tandis que son fils s'avance vers le douloureux exil où peut-être l'attend la mort? Eh bien! mon ami, ce pénible spectacle a blessé nos regards pendant toutes les fêtes... Ajoutons cependant que quelques femmes n'ont pas suivi cet exemple. La jeune princesse Troubetzkoy a sollicité la grâce de rejoindre son époux; elle s'arrache à toutes les jouissances d'une vie opulente, et elle va, dans un climat rigoureux, adoucir, en les partageant, les souffrances d'un exilé. Une jolie Française, que les nœuds les plus tendres attachaient à l'un des conjurés, a vendu tout ce qu'elle possédait ici pour suivre en Sibérie le malheureux objet de son amour, et son noble dévouement a légitimé les liens qui les unissaient. L'âme, froissée par l'aspect de la servitude et de toutes les bassesses qu'elle commande, a besoin, pour se reposer, de ces rares et honorables exceptions.

Russie, à Evariste Boulay-Paty (Bibliothèque municipale de Nantes, n° 34357). Comment aurait-il oublié Vigny? — Le volume avait paru chez Dondey-Dupré et Ponthieu, à Paris, en 1827. — Voir, sur les relations d'amitié entre Alfred de Vigny et M. et Mme Ancelot, Ernest Dupuy, *A. de Vigny*, t. I.

Peut-être Vigny avait-il recueilli dans le salon de Mme Ancelot quelques détails omis nécessairement dans un livre dont la vente était permise à Saint-Pétersbourg et à Riga[1]. Le dévouement de la princesse n'était-il point comparable à celui de « cette jeune fille qui, vers le règne de Paul Ier, partit à pied de la Sibérie pour venir à Saint-Pétersbourg, demander la grâce de son père », héroïne de tel roman de Mme Cottin[2], — *La Jeune Sibérienne*, de Xavier de Maistre?

Vingt ans après paraissait à Paris *La Russie et les Russes*, par N. Tourguenieff[3], le seul ouvrage cité dans la *Note pour le poème de Wanda*, à la fin du recueil des *Destinées*. Mais Vigny s'était renseigné ailleurs encore sur l'héroïne qu'il a immortalisée. Faut-il prendre à la lettre l'indication imprimée *Conversation au bal à Paris?* Le poète avait pu rencontrer dans un salon aristocratique quelque dame de la famille des Troubetzkoï ou des Laval. N'était-il point par ailleurs en relations affectueuses avec Mme de Balzac (née Sophie Hanska) comme aussi avec Adam Mickiewicz? Sans doute, mais il reste évident, pour qui a lu *La Russie en 1839*, que la Muse de Vigny avait plus d'une fois médité sur le livre d'Astolphe de Custine.

Bien qu'aucune lettre de *L'Espagne sous Ferdinand VII*[4] ne soit adressée à Vigny — alors que les suscriptions portent les noms de Chateaubriand, de V. Hugo, de Lamartine, de Jules Janin, de Louis Boulanger, de Charles Nodier, de Henry (*sic*) Heine, de Mme Récamier, de Mme Sophie Gay, de Mme Émile de Girardin, de Mme Pauline Duchambge — on peut supposer que le marquis de Custine, le fils de la châtelaine de Fervacques, n'était pas un inconnu pour le poète. Pourtant les biographes les mieux renseignés d'Alfred de Vigny ne prononcent pas son nom.

En 1843 paraissaient, à Paris, ces souvenirs de voyage, que leur auteur avait hésité trois ans à publier, et qui le firent accuser d'indiscrétion et d'ingratitude. Ces lettres eurent assez de succès pour qu'on en tirât dans la même année une seconde édition. Tout le monde les avait lues, à en croire Michelet. « Éloquent, spirituel, philosophe distingué[5] », poète par l'imagination, Cus-

1. Voir le frontispice du volume.
2. *Elisabeth ou les Exilés de Sibérie.*
3. *La Russie* | *et* | *les Russes* | par | N. Tourguenieff, Paris, 1847, 3 vol. in-8. — Les notes du volume des *Destinées* sont des citations textuelles (I, 204, et non *104*, comme portent à tort les éditions) ou un résumé (III, 16 et 38).
4. Paris, Ladvocat, 4 vol. in-8, 1838. Ces *lettres* ont été retouchées avant la publication.
5. Cf. Philarète Chasles, *Mémoires*, I. 310. — Mêlé au mouvement romantique, le marquis de Custine (1793-1857), merveilleusement doué, fut un voyageur infati-

tine savait voir et osait dire ce qu'il avait vu. Son tour d'esprit devait plaire à Vigny. Qui s'étonnerait de trouver ces lignes par exemple dans le *Journal d'un poète* :

L'homme est un forçat châtié, non corrigé. On l'enchaîne pour un crime qu'il ignore; on lui inflige le supplice de la vie, c'est-à-dire de la mort; il vit et meurt dans les fers, sans pouvoir obtenir qu'on le juge, ni même qu'on lui dise de quoi il est accusé. Ah! quand on voit la nature si arbitraire, faut-il s'étonner du peu de justice des sociétés? Pour apercevoir l'équité ici-bas, il faut les yeux de la foi qui pénètrent au delà de ce monde.

La justice n'habite pas dans l'empire du temps. Creusez dans la nature, vous arrivez bien vite à la fatalité. Une puissance qui se venge de ce qu'elle fait est bornée[1]...

On les trouvera pourtant dans la 4e lettre de *La Russie en 1839*.

C'est à toi qu'il convient d'ouïr les grandes plaintes
Que l'humanité triste exhale sourdement.

disait Alfred de Vigny à la symbolique Eva de *La Maison du Berger*. Sa Muse, « le cœur gonflé d'indignations saintes », conçut, à la lecture des souffrances de la princesse Troubetzkoï, épouse et mère de douleur, un impérieux besoin de maudire, et d'appeler la vengeance céleste sur la tête impitoyable de celui qui n'avait pas voulu pardonner.

« Qui leur trouvera un historien ou un poète? » s'écriait de Custine, après avoir raconté tout au long les sacrifices sublimes des femmes fortes de la Russie. « Quiconque n'a pas protesté de toutes ses forces contre la politique d'un pays où de pareils actes sont possibles... en est jusqu'à un certain point complice et responsable. » Le cœur saignant à la pensée des tortures d'une femme héroïque — une princesse — et de ses enfants, innocents comme elle, le poète, qui « *aimait* la majesté des souffrances humaines », écrivit ces vers d'un pathétique vrai, profond de source, âpre et pitoyable : *Wanda*.

gable. Il comptait parmi les familiers de l'Arsenal, avait fait jouer, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, un drame en cinq actes, en vers, *Béatrix Cenci* (1833). A ses soirées littéraires on rencontrait « Mme Merlin, Mme Sophie Gay, Mme de Girardin, Victor Hugo, Berlioz, Schnetz, Alphonse Esquirol, des poètes, des artistes, de grands noms et de grands talents. » (*La France littéraire*, 1840, t. XXXVII, p. 213.) — Le catalogue de la bibliothèque de George Sand indique *La Russie en 1839* avec un envoi autographe de l'auteur.

1. Cf. *Journal d'un poète* (deuxième consultation sur le suicide), p. 31, éd. Delagrave.

C'est dans la lettre 21e, datée de Pétersbourg, 3 août 1839, que de Custine raconte cette « lamentable histoire ».

Le prince Troubetzkoï fut condamné aux galères il y a quatorze ans; jeune alors, il venait de prendre une part très active à la révolte du 14 décembre.

Il s'agissait de tromper les soldats sur la légitimité de l'Empereur Nicolas...

La révolution arrêtée, il fallut procéder à la punition des coupables. Le prince Troubetzkoï, un des plus compromis, ne put se justifier[1]; on l'envoya comme forçat aux mines de l'Oural pour quatorze ou quinze ans et pour le reste de sa vie en Sibérie, dans une de ces colonies lointaines que les malfaiteurs sont destinés à peupler.

Le prince avait une femme dont la famille tient à ce qu'il y a de plus considérable dans le pays; on ne put jamais persuader à la princesse de ne pas suivre son mari dans le tombeau. C'est mon devoir, disait-elle, je le remplirai; nulle puissance humaine n'a le droit de séparer une femme de son mari; je veux partager le sort du mien. Cette noble épouse obtint la grâce d'être enterrée vivante avec son époux...

« Vertu sublime », qu'immortalisa Vigny :

IV

En ce temps-là, ma sœur, sur le seuil de sa porte,
Nous dit : « Vivez en paix, je vais garder ma foi,
Gardez ces vanités; au monde je suis morte,
Puisque le seul que j'aime est mort devant la loi.
Des splendeurs de mon front conservez les ruines,
Je le suivrai partout, jusques au fond des mines;
Vous qui savez aimer, vous feriez comme moi.

V

L'empereur tout-puissant, qui voit d'en haut les choses,
Du prince mon seigneur voulut faire un forçat.
Dieu seul peut reviser un jour ces grandes causes[2]...
. . . . . .

1. Michelet, — dans ses *Légendes démocratiques du Nord* (Les martyrs de la Russie). Paris, 1854, — représente le prince comme « un homme infortuné, mais peu intéressant, qui eut le grand malheur de laisser périr ses amis, de s'excuser et de survivre... ». — « Éperdu, il laissa tout, et le commandement de l'insurrection et le soin de ses papiers qui allaient perdre tant d'hommes; il se sauva chez une femme, sa belle-mère, puis chez l'ambassadeur d'Autriche, enfin chez l'empereur lui-même, au milieu de son état-major, comme un lièvre effaré qui se cache au milieu des chiens. » (P. 173-189, éd. Flammarion, in-8.)

2. « Les Russes sont persuadés que le grand prince est l'exécuteur des décrets

VII

. . . . . .

J'irai dans les caveaux, dans l'air empoisonneur

. . . . . .

Et, puisqu'il est écrit que la race des Slaves
Doit porter et le joug et le nom des esclaves [1],
Je descendrai vivante au tombeau du mineur.

La princesse est partie avec son mari le galérien; et ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'elle est arrivée. Voyage immense, et qui était à lui seul une épreuve terrible... La malheureuse femme a supporté cette fatigue et bien d'autres après celle-là : j'entrevois ses privations, ses souffrances, mais je ne puis vous les décrire, les détails me manquent, et je ne veux rien imaginer : la vérité dans cette histoire m'est sacrée.

L'effort vous paraîtra plus héroïque quand vous saurez que jusqu'à l'époque de la catastrophe les deux époux avaient vécu assez froidement ensemble. Mais un dévouement passionné ne tient-il pas lieu d'amour? n'est-ce pas l'amour lui-même? L'amour a plusieurs sources et le sacrifice est la plus abondante.

Ils n'avaient point eu d'enfants à Pétersbourg; ils en eurent cinq en Sibérie!... Quelque criminel que fût le prince Troubetzkoï, sa grâce, que l'Empereur refusera probablement jusqu'à la fin, car il croit devoir à son peuple et se devoir à lui-même une sévérité implacable, est depuis longtemps accordée au coupable par le Roi des Rois; les vertus presque surnaturelles d'une épouse peuvent apaiser la colère d'un Dieu, elles n'ont pu désarmer la justice humaine. C'est que la toute-puissance divine est une réalité, tandis que celle de l'Empereur de Russie n'est qu'une fiction...

Les deux époux ont vécu pendant quatorze ans à côté, pour ainsi dire, des mines de l'Oural, car les bras d'un ouvrier comme le prince avancent peu le travail matériel de la pioche; il est là pour y être... voilà tout; mais il est galérien, cela suffit... Vous verrez tout à l'heure à quoi cette condition condamne un homme... et *ses enfants!*...

Le poète de *La Fille de Jephté*, du *Déluge*, qui dans *La Maréchale d'Ancre* s'apitoyait sur le sort du pauvre petit comte de la Pène, qui dans *Le Mont des Oliviers* faisait demander à Dieu par le Christ

... pourquoi les Esprits du mal sont triomphants
Des maux immérités, de la mort des enfants...

célestes : *Ainsi l'ont voulu Dieu et le Prince, Dieu et le Prince le savent*, telles sont les locutions ordinaires parmi eux... » (*Lettre 6e.*)

1. Les Slaves, esclaves des Mongols...; despotisme et servitude (Lettre 5e).

le poète se révolta dans son cœur contre les souffrances de ces « Martyrs de la Russie », de ces innocents châtiés sans merci par l'autocratisme d'un despote[1]. Loyaliste lui-même sans réserve, Alfred de Vigny pouvait juger avec sévérité la conduite du prince, rebelle sans courage et sans cette audace qui fait pardonner aux grands séditieux, mais il eût volontiers dit, s'il avait été le tzar, comme l'ange de l'Apocalypse de saint Jean[2] :

La brebis m'a vaincu par le sang des agneaux.

Mais « l'Empereur Nicolas n'a osé que punir ».

La santé de la princesse Troubetzkoï est altérée par son séjour aux mines; on a peine à comprendre qu'une femme, habituée au luxe du grand monde dans un pays voluptueux, ait pu supporter si longtemps les privations de tous genres auxquelles elle s'est soumise par choix. Elle a voulu vivre; elle a vécu, elle est devenue grosse, elle est accouchée, elle a élevé ses enfants sous une zone où la longueur et le froid de l'hiver nous paraissent contraires à la vie... Mais la sainte femme a bien d'autres soucis.

Au bout de sept années d'exil, lorsqu'elle vit ses enfants grandir, elle crut devoir écrire à une personne de sa famille pour tâcher qu'on suppliât humblement l'Empereur de permettre qu'il fussent envoyés à Pétersbourg ou dans quelque autre grande ville, afin d'y recevoir une éducation convenable.

La supplique fut portée aux pieds du Tzar, et le digne successeur des Ivan[3] et de Pierre Ier a répondu que les enfants du galérien, galériens eux-mêmes, sont toujours assez savants.

Sur cette réponse, la famille,... la mère,... le condamné, ont gardé le silence pendant sept autres années. L'humanité, l'honneur, la charité chrétienne, la religion, humiliés, protestaient seuls pour eux, mais tout bas; pas une voix ne s'est élevée pour réclamer contre une telle justice.

Cependant aujourd'hui un redoublement de misère vient de tirer un dernier cri du fond de cet abîme.

Le prince a fait son temps de galères, et maintenant, les exilés libérés, comme on dit, sont condamnés à former, eux et leur jeune famille, une colonie dans un coin des plus reculés du désert...

Dans cette solitude affreuse, elle regrette l'existence qu'elle menait aux mines.

Comment attendrir des ours, percer des bois impénétrables, fondre

1. *Autocratisme, despotisme* reviennent à tous les chapitres du livre de Custine.
2. *Apocalypse*, VIII et XII, 11.
3. Vigny appelle la Russie « le pays des Ivans ».

des glaces éternelles, franchir les bruyères spongieuses d'un marais sans bornes, se garantir d'un froid mortel dans une baraque? comment enfin subsister seule avec son mari et ses cinq enfants, à cent lieues, peut-être plus loin de toute habitation humaine, si ce n'est de celle du surveillant des colons? car c'est là ce qu'on appelle en Sibérie coloniser!...

Résignée quand même, elle a su faire accepter ce sacrifice sublime à son mari, à force d'éloquence et de tendresse ingénieuse. Leur situation est plus horrible que jamais :

Ce père et cette mère, dénués de tout secours, sans force physique contre tant d'infortunes, épuisés par les trompeuses espérances du passé, par l'inquiétude de l'avenir, perdus dans leur solitude, brisés dans l'orgueil de leur malheur, qui n'a plus même de témoins, punis dans leurs enfants, dont l'innocence ne sert que d'aggravation au supplice de leurs parents : ces martyrs d'une politique féroce ne savent plus comment vivre, eux et leur famille.

Ces petits forçats de naissance[1], ces parias imperiaux[2] ont beau porter des numéros en guise de noms, s'ils n'ont plus de patrie, plus de place dans l'État[3], la nature leur a donné des corps qu'il faut nourrir et vêtir : une mère, quelque dignité, quelque élévation d'âme qu'elle ait, verra-t-elle périr le fruit de ses entrailles sans demander grâce? non; elle s'humilie... et cette fois ce n'est pas par vertu chrétienne; la femme forte[4] est vaincue par la mère au désespoir; prier Dieu ne suffit que pour le salut éternel, elle prie l'homme pour du pain... Que Dieu lui pardonne!

Elle adresse alors à sa famille une seconde lettre pour l'Empereur, lettre simple et touchante, où elle demande uniquement de « demeurer à portée d'une apothicairerie ». L'Empereur l'a lue... Elle est innocente, cette mère, et « le maître auquel elle s'adresse est tout-puissant. » La supplique où elle écrit : « Je suis bien malheureuse, pourtant si c'était à refaire, je le ferais encore! » va-

1. « Perdre son nom, s'appeler *numéro dix*, *numéro vingt*, et si la famille dure, engendrer des enfants sans nom, une race misérable qui se perpétuera dans le malheur éternel! barbare image du dogme barbare du péché originel; l'homme perdu perd ses enfants: damné, il les damne, etc. » Michelet. *Les Martyrs de la Russie*, p. 164. — Cf. *Dix Ans après. Un billet de Wanda.*

Et les fils de la sainte et de la femme forte
Comme esclaves suivaient, sans nom, sans rang, sans deuil.

2. Jadis l'élection d'un Troubetzkoï avait été « annulée par les intrigues de la famille Romanow ». (De Custine, *lettre 27*.)

3. « Des lois permettent à l'Empereur de déclarer que les enfants légitimes d'un homme légitimement marié n'ont point de père, point de nom, enfin qu'ils sont des chiffres et ne sont plus des hommes. » (De Custine.)

4. *Martyre*, *sainte*, *femme forte*, viendront tout naturellement sous la plume de Vigny.

t-elle arracher à l'autocrate, qui « n'a que Dieu pour juge de ses actes », le pardon qu'on n'ose plus lui demander?

Il faut compter pour rien tant d'héroïsme; il faut trembler, demander grâce pour une vertu qui force les portes du ciel; tandis que tous les époux, tous les fils, toutes les femmes, tous les humains devraient élever un monument en l'honneur de ce modèle des épouses... on n'ose la nommer devant l'Empereur!...

Je suis étonné qu'on ose encore me parler d'une famille dont le chef a conspiré contre moi. Telle fut la réponse du *Despote* [1], « geôlier d'un tiers du globe ».

Et pourtant les parents des exilés, les Troubetzkoï, famille puissante, vivent à Pétersbourg et vont à la cour! « Il y a des personnes ici qui accusent la princesse Troubetzkoï de folie : « Ne « peut-elle revenir seule à Pétersbourg? dit-on. »

Quel cœur ne saignerait à l'idée du supplice volontaire de cette malheureuse mère?... Se figure-t-on ce que doit éprouver cette femme quand elle jette les yeux sur ses enfants, et qu'aidée de son mari elle tâche de suppléer à l'éducation qui leur manque? l'éducation... c'est du poison pour ces brutes numérotées [2]!...

Plus sensible encore peut-être à ces misères de grands seigneurs qu'à celles du commun des mortels, le marquis de Custine écrivait : « Cette torture morale ajoutée à tant de souffrances physiques est pour moi un rêve affreux dont je ne puis me réveiller : depuis hier matin à chaque instant du jour ce cauchemar me poursuit; je me surprends disant : que fait maintenant la princesse Troubetzkoï? Que dit-elle à ses enfants? De quel œil les regarde-t-elle [3]? Quelle prière adresse-t-elle à Dieu pour ces créatures damnées avant de naître par la providence des Russes? Ah! ce supplice qui tombe sur une génération innocente déshonore toute une nation. »

Je finis par l'application trop méritée de ces vers de Dante. Quand je les ai appris par cœur, j'étais loin de me douter de l'allusion qu'ils me fourniraient ici.

1. Cf. *Journal d'un poète*, p. 237, *Le Despote*.
2. Cf. *Wanda* :

Un esclave a besoin d'un marteau, non d'un livre :
La lecture est fatale à ceux-là qui, pour vivre,
Doivent avoir bon bras pour gagner un bon pain

3.

Mais aujourd'hui, sans pleurs, elle passe l'année
A regarder ses fils d'une vue étonnée;
Ses yeux secs sont glacés d'épouvante et d'horreur.

Ahi Pisa! vituperio delle genti, etc.

Ah! Pise! honte des peuples de cette belle contrée où le oui est sonore[1]; puisque les voisins sont lents à te punir, que la Capraia et la Gorgona s'ébranlent et forment digue à l'Arno près de la mer afin qu'il noie chez toi tous tes citoyens. Que si le comte Ugolin passait pour avoir livré tes forteresses, devais-tu condamner ses enfants à un tel supplice? Innocents les faisait leur âge encore nouveau. (*Enfer*, ch. XXXIII.)

Le Français, porte-parole de Vigny, dit de même à Wanda :

Cet homme enseveli vivant avec sa femme,
Ces esclaves enfants dont on va tuer l'âme,
Est-ce de notre siècle ou du temps d'Ugolin?

Rapprochement assez naturel, mais qui manifeste que le poète avait lu avec intérêt *La Russie en 1839*, vraisemblablement dans la première édition[2].

S'il avait lu la seconde, aurait-il fait bon marché de « la part d'honneur que la France avait à revendiquer dans l'héroïsme de cette sainte victime du devoir conjugal »? Le marquis de Custine avait reçu de Mme la comtesse de Kosacoska, fille du comte de Laval, de Pétersbourg, une lettre rectificative d'un point de généalogie. Le comte de Laval, né Français, était le père de la princesse Troubetzkoï, « l'exilée volontaire en Sibérie[3] ».

*
* *

Pourquoi Alfred de Vigny, qui citait N. Tourguenieff, passait-il sous silence le marquis de Custine? Parce qu'il était de ceux qu'on ne nommait pas? Pourtant, en 1854 encore, Michelet écrira : « Un observateur pénétrant, délicat, doué d'un tact de femme, M. de Custine, avait peint la haute société russe, et parfois même avec bonheur saisi le profil du peuple[4]... » Aussi bien n'était-ce pas dans ses lettres que le poète trouvait tel détail qu'on chercherait vainement dans *La Russie et les Russes*?

Prenons quelques exemples, stance par stance.

1. Dans un impromptu, adressé, le 2 septembre 1855, par Alfred de Vigny, à Mme Ristori, *Un vers du Dante*, le poète traduisait mieux encore :

Fille du beau pays où résonne le *Si* !

2. Paris, librairie d'Amyot, éditeur, 6, rue de la Paix, 4 vol. in-8.
3. Voir la note, p. 287 du t. IV, de la 2e édition, revue, corrigée et augmentée.
4. *Légendes démocratiques du Nord*, p. 28.

St. I :

Ces cachets grecs, ces croix...
Le pays des Ivans a seul ces perles noires...

St. II :

Ces reliques sans prix d'un saint intercesseur.

La Russie en 1839, t. III, 257 (2e édit.)[1]. Châsses et reliques fameuses de la cathédrale de l'Assomption; Trésor du Kremlin, bijoux, « couronnes couvertes des pierres les plus précieuses et les plus énormes du monde ».

P. 261 : « que d'or... de diamants... »; — pierreries. Le Kremlin fait penser aux palais des *Mille et une nuits*.

T. IV, 22-24. Le couvent de Troïtza, fondé en 1338 par saint Serge. « En 1609, les Polonais assiégèrent pendant seize mois ce couvent, devenu l'asile des défenseurs de la patrie; l'ennemi ne put emporter d'assaut la sainte forteresse, il fut forcé d'en lever le siège à la plus grande gloire de saint Serge. »

« Le trésor regorge d'or, de diamants, de perles... L'image de saint Serge passe pour miraculeuse. »

St. IV :

Puisque le seul que j'aime est mort devant la loi.

La Russie, t. I, p. 187. Mort civile par ukase du czar.

St. VI :

Le froid gonfle ses pieds dans ces chemins mauvais...

La Russie, t. III, p. 22. « Savez-vous qu'à l'heure qu'il est les chemins de l'Asie sont encore une fois couverts d'exilés nouvellement arrachés à leurs foyers, et qui vont à pied chercher leur tombe comme les troupeaux sortent du pâturage pour marcher à la boucherie[2]... »

T. IV, p. 310. Rencontre, sur la grande route de la Sibérie, de « déportés qui vont à pied ».

St. XI :

Au czar, toujours affable et clément souverain,
Lorsqu'au front des soldats seul il passe et repasse.

1. Nous citons cette édition parce que nous l'avons sous la main, à présent. Aucune différence notable à relever avec la première pour les passages cités.

2. Cf. *Lettre 27e*. — Les chemins sont mauvais même pour qui voyage en *téléga* (petite charrette découverte), à plus forte raison pour qui va à pied.

La Russie, t. I, p. 318. Le czar « passe la plus grande partie de sa vie en plein air pour des revues ». — De Custine n'avait eu qu'à se louer de l'affabilité de l'Empereur de Russie.

T. III, p. 23 : « Lorsque je m'approche de l'Empereur, que je vois sa dignité, sa beauté, j'admire cette merveille; un homme à sa place, c'est chose rare à rencontrer partout; mais sur le trône, c'est le phénix...

« Toutefois j'examine avec un soin scrupuleux les objets de mon respect; il arrive de là que lorsque je considère de près ce personnage unique sur la terre, je crois que sa tête est à deux faces comme celle de Janus, et que les mots violence, exil, oppression, ou leur équivalent à tous, Sibérie, sont gravés sur celui des deux fronts que je ne vois pas. »

St. XIII :

Les épouvantements du fatal souverain.

La Russie, Avant-propos, p. XIX, « terrible et singulier gouvernement » (et *passim* [1]).

St. XVI :

Peuple silencieux, souverain gigantesque!
Lutteurs de fer toujours muets et combattants!
Pierre avait commencé ce duel romanesque :
Le verrons-nous finir? Est-il de notre temps?

La Russie c'est pour Custine le pays du silence. Le plaisir même y est silencieux (III, 97). « Ce peuple, sérieux par nécessité plus que par nature, n'ose guère rire que du regard... » (II, 82); « peuple muselé ». (III, 22.)

T. III, p. 25 : « Leur gouvernement se défend en faisant le muet comme leur Église, une telle politique a réussi jusqu'à ce jour et doit réussir longtemps encore dans un pays où les distances, l'isolement, les marais, les bois et les hivers tiennent lieu de conscience aux hommes qui commandent, et de patience à ceux qui obéissent. »

St. XVII :

En bas le peuple voit de son œil de Tartare...

1. Alfred de Vigny avait pu lire dans *Deux séjours. Province et Paris*, par Frédéric Soulié, l'histoire d'Eugénie, comtesse de Maskiew. Cette nouvelle, qui veut faire frissonner, et qui y parvient, au dénouement, montre bien quelle idée on se faisait de la Russie, au début de la monarchie de Juillet.

T. I, p. 322 : « Ce sont [les Russes] des Tatares enrégimentés : rien de plus. »

T. II, p. 82 : « Les Slaves... ont tous les yeux coupés en amandes, et le regard fourbe et furtif des peuples de l'Asie[1]. »

En haut, seul, l'Empereur sur la Russie entière
Promène en galopant l'autre hache dont Pierre
Abattit de ses mains les têtes des boyards.

T. I, p. 306. Custine cite ce passage de l'*Histoire de Russie et de Pierre le Grand* par M. le général comte de Ségur. « [Pierre le Grand, à l'imitation d'Iwan le Tyran] Ivre de vin et de sang, le verre d'une main, la hache de l'autre, en une seule heure vingt libations successives marquent la chute de vingt têtes de Strélitz, qu'il abat à ses pieds, en s'enorgueillissant de son horrible adresse. L'année d'après... d'autres révoltes éclatent. Quatre-vingts Strélitz, chargés de chaînes, sont traînés d'Azof à Moscou; et leurs têtes, qu'un boyard tient successivement par les cheveux, tombent encore sous la hache du Czar. »

Cf. t. III, p. 329.

St. XVIII :

... les femmes résignées,
Ont marché dans la neige à la voix des tambours...

T. IV, p. 70 : « La princesse Troubetzkoï n'est pas la seule femme qui ait suivi son mari en Sibérie; beaucoup d'hommes exilés ont reçu de leurs épouses cette sublime preuve de dévouement, qui ne perd rien de son prix pour être moins rare que je ne la croyais; malheureusement leur nom m'est inconnu... »

St. XX :

D'enterrer les damnés dans un terrestre enfer?

T. II, p. 223 : « Enfin à chaque pas que je fais ici, je vois se lever devant moi le fantôme de la Sibérie, et je pense à tout ce que signifie le nom de ce désert politique, de cet abîme de misères, de ce cimetière des vivants; monde des douleurs fabuleuses... »

St. XXI :

1. Cf. *Journal d'un poète*, Le Russe... : « O vous, fille française, fille noble, fille libre et *citoyenne du pays où l'on regarde en face*, prenez garde, n'épousez pas ce jeune homme... »

S'il était vrai qu'il eût au fond de sa poitrine
Un cœur de père ému des pâleurs d'un enfant,
Qu'assis près de sa fille à la beauté divine,
Il eût les yeux en pleurs, l'air doux et triomphant,
Qu'il eût pour rêve unique et désir de son âme
Quelques jours de repos pour emporter sa femme
Vers les soleils du sud qui réchauffent le sang [1];

T. I, p. 289 : « J'entends vanter les joies domestiques que goûte l'Empereur Nicolas... »

P. 320 (de Custine, gracieusement accueilli par l'Impératrice, lui avait trouvé l'allure fatiguée). « Tout le monde voit l'état de l'Impératrice; personne n'en parle; l'Empereur l'aime; a-t-elle la fièvre? est-elle au lit? il la soigne lui-même : il veille près d'elle, prépare ses boissons, les lui fait avaler comme une garde-malade... »

P. 329. Assistant au mariage de la grande-duchesse Marie avec le duc de Leuchtenberg, le marquis remarque la « tendresse paternelle » de l'Empereur.

P. 333 : « La jeune mariée est pleine de grâce, de pureté; elle est blonde, elle a les yeux bleus; son teint délicat et fin brille de tout l'éclat de la première jeunesse, l'expression de son visage est la candeur spirituelle. Cette princesse et sa sœur, la grande-duchesse Olga, m'ont paru les plus belles personnes de la cour... »

St. XXII :

S'il était vrai qu'il eût conduit hors du servage
Un peuple tout entier de sa main racheté
Créant le pasteur libre et créant le village
Où l'esclave tartare avait seul existé [2]...

Custine insiste sur la faculté de se racheter, accordée par le czar à certaines catégories de serfs. C'était un acheminement vers l'ukase d'Alexandre II (17 mai 1861).

St. XXIV :

Silencieux devant son armée en silence [3],
Le czar, en mesurant la cuirasse et la lance,
Passera sa revue et toujours se taira.

1. Déjà dans *Olga* ou *L'Orpheline moscovite*, tragédie en cinq actes, en vers, d'Ancelot (Paris, 1828) on trouvait cette aspiration du Russe au soleil. — Cf. Michelet, *Les Martyrs de la Russie*, p. 131 : « Consultez le moindre Russe... Ce qu'il rêve, c'est le soleil. C'est un peuple méridional de race et d'esprit, qui se trouve malheureusement exilé au Nord. Laissez-le, ce peuple grelottant, venir se chauffer au Midi... Toutes les fois qu'ils se rapprochent de ce paradis de Crimée, ils croient retrouver la patrie... »

2. Voir plus haut.

3. La Russie est, pour de Custine, le pays du silence, de la censure, des sourdes conspirations et des répressions muettes.

T. I, p. 358 : « Pour échapper autant que possible à la contrainte qu'il s'impose, il s'agite comme un lion en cage, comme un malade pendant la fièvre; il sort à cheval, à pied, il passe une revue, fait une petite guerre, voyage sur l'eau, donne une fête, exerce sa marine; tout cela le même jour... »

Ces exemples, dont il serait aisé d'allonger la liste, font apparaître quelle place il faudra réserver au marquis de Custine comme *auteur* de *Wanda, histoire russe.*

Deux « poèmes à faire », recueillis à la suite du *Journal d'un poète*[1], prennent un sens plus significatif aux yeux de qui a tenu en main *La Russie en 1839.*

Le Despote ne fut-il pas conçu après la lecture de la lettre 21e de Custine? « J'ai beau m'efforcer de ne penser qu'à ce que je lui dis, écrit le marquis sur ses entrevues avec le czar, mon imagination voyage malgré moi de Varsovie à Tobolsk, et ce seul nom de Varsovie me rend toute ma défiance. »

Savez-vous qu'à l'heure qu'il est les chemins de l'Asie sont encore une fois couverts d'exilés nouvellement arrachés à leur foyer... Mon cœur saigne pour les bannis, pour leur famille, pour leur pays! [Il s'agit des auteurs d'une prétendue conspiration polonaise...] Qu'arrivera-t-il, quand les oppresseurs de ce coin de terre où fleurit naguère la chevalerie, auront peuplé la Tartarie de ce qu'il y avait de plus noble et de plus courageux parmi les enfants de la vieille Europe? Alors, achevant de combler leur glacière politique, ils jouiront de leur succès: la Sibérie sera devenue le royaume et la Pologne le désert...

Des Polonais en Sibérie et des Cosaques en Pologne, également déracinés du sol natal, élèvent tristement une plainte alternée : lesquels ont plus à maudire le caprice du despote qui a brisé leur destinée?

Le Russe a pu naître dans l'imagination de Vigny d'un fait précis. Le poète a pu rencontrer « à un grand bal... une jeune personne française... suivie d'un officier russe » qui devait l'épouser. Mais quand il lui dit : « O vous, fille française, fille noble, fille libre et *citoyenne du pays où l'on regarde en face*, prenez garde, n'épousez pas ce jeune homme », c'est Custine qu'il pourrait appeler en témoignage, comme aussi sur ce collier symbolique de l'esclavage de tout sujet du czar de Pétersbourg.

Là on ouvre ses lettres, on lui demande compte de ses paroles, de ses regards, de ses amitiés. S'il a ri une fois, s'il a été distrait un jour,

1. P. 237 et 244.

on le rase, on lui ôte son nom, on lui donne un numéro, on l'envoie aux mines; ses frères peuvent hériter de ses biens (si l'Empereur le permet). Ses fils et sa femme passent devant ces mines ou devant le régiment où il est soldat et ne le reconnaissent pas; si l'un d'eux soupirait en le voyant, il serait perdu.

*
* *

Les vingt-quatre premières stances de *Wanda* sont datées du 5 novembre 1847. Tourguéneff venait de publier *La Russie et les Russes*. Parmi les « femmes fortes », qui avaient « agi le plus éloquemment », figurait, sous des initiales transparentes, la princesse Troubetzkoï.

Quoi, depuis vingt hivers le martyre de cette « Éponine du Nord » durait encore, durait toujours! En vain dans son corps meurtri, dans son âme cruellement ulcérée d'épouse et de mère, elle avait souffert des tortures infernales. Dédaignant de se plaindre, stoïque, héroïquement silencieuse, elle restait fidèle à son devoir, au « pays de la neige ». Et le czar se taisait toujours!

Mais il n'a point parlé, mais cette année encore
Heure par heure en vain lentement tombera,
Et la neige sans bruit, sur la terre incolore,
Aux pieds des exilés nuit et jour gèlera.

Devant l'orgueil inflexible du « fatal souverain », le poète sentait dans ses veines

Les imprécations bouillonner sourdement.

Ces stances vengeresses, marquant l'autocrate qui pratiquait les paradoxes des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, soulagèrent le cœur du poète. Traversé de pitié et d'admiration, il immortalisa la princesse Troubetzkoï, dont le sacrifice sublime éclipse le courage de Porcia, épouse de Brutus, d'Arria, épouse de Pétus Cecina, ces « femmes romaines » célébrées jadis par Legouvé dans le *Mérite des femmes*.

Le poème reste inédit, les années passent. Michelet publie *Pologne et Russie*, *Les Martyrs de la Russie*. En lisant ces *Légendes démocratiques du Nord*, Alfred de Vigny s'indigne qu'en 1854 encore un châtiment inique accable l'épouse innocente et les enfants innocents du conspirateur de 1826.

Éclate la guerre de Crimée. La victoire de l'Alma tonne comme

un coup de l'antique Némésis. Enfin le czar expie son orgueil, son inhumanité, son silence! Au tintement funèbre du glas, qui se perd sur les grands pays muets, sur le linceul infini des neiges sibériennes, répond, au sud, en Crimée, la voix formidable du canon français. La « sainte » est morte. La Destinée a terminé ce martyre; voici qu'elle châtie le czar :

Et c'est au cœur de l'ours que Dieu frappe l'orgueil [1].

Est-ce l'expiation? Pas encore. Exécuteur des vengeances célestes, l'aigle de France fouille de ses serres la forteresse maudite :

Sébastopol détruit n'est plus. — L'aigle de France
L'a rasé de la terre, et le czar étonné
Est mort de rage [2].

Vision biblique! Vision eschyléenne!

A cette pièce âpre Vigny mit vraisemblablement la dernière main au temps de la guerre. Invective implacable contre l'ennemi, invective que semble enflammer la haine contre le Russe du Polonais Adam Mickiéwicz [3], *Wanda* prend d'avance le ton de certaines pièces de la *Légende des siècles* et rappelle les *Châtiments*. Par la volonté suprême du poète la pièce figurait dans le recueil posthume des *Destinées*. Le public ne la connut qu'en 1864.

De ce poème inégal si l'on compare certaines stances à la prose de *La Russie en 1839*, on voit « comment le génie dit à la matière : *Lève-toi et marche* ».

A ce rapprochement la mémoire du marquis de Custine n'a rien à perdre. C'est un grand honneur d'avoir inspiré Alfred de Vigny. *Wanda* donnera peut-être envie de parcourir les lettres du voyageur. Après les avoir lues, non sans parfois un vif intérêt, on rendra justice à son estimable talent, à sa généreuse indignation, qui émut le poète des *Destinées*.

JEAN GIRAUD.

1. Vigny personnifiait, en 1837, la Russie dans *Pierre le chasseur d'ours*. Il parle ici comme Michelet : « L'ours blanc grinça des dents. Et quand je dis l'ours, je dis la Russie... » (Michelet, *Légendes démocratiques*, p. 207.)

2. Le poète « arrange » l'histoire. Le tzar Nicolas était mort le 2 mars 1855, la prise du fort Malakoff se fit le 8 septembre.

3. E. Dupuy, *A. de Vigny*, t. II, p. 237.

L'ACTUALITÉ PSYCHOLOGIQUE DANS LES SERMONS DE BOURDALOUE

Il paraît difficile, à qui vient de parcourir la documentation relative à Bourdaloue, et surtout de lire la copieuse thèse que le P. Griselle lui a consacrée[1] d'entreprendre quelque travail d'ensemble sur l'œuvre de ce prédicateur. C'est ce que je voudrais faire pourtant. Je trouverai mon excuse dans le caractère particulier de la méthode que j'entends employer, et peut-être ma justification dans certains préalables. En tous cas je rencontrerai la joie de parler, avec une pieuse reconnaissance, d'un écrivain auquel tout lecteur ne doit que profit et plaisir.

M. Griselle a prouvé, par ses travaux et ses découvertes, que nous ne possédions pas de texte original de Bourdaloue et que nous ne pouvions prendre qu'une idée très imparfaite des sermons de son orateur, tels du moins qu'ils ont été prononcés. Les éditions classiques, dérivées de l'édition officielle de Bretonneau, reproduisent des discours groupés en cycles parénétiques, sans souci d'histoire ou de chronologie, et, de l'aveu même de l'éditeur, retravaillés par lui; des documents et des copies, échos plus directs de la parole même partie de la chaire, nous montrent à quel point cette parole a été corrigée, adoucie, généralisée, à vrai dire, neutralisée ou ternie. Les sermons, en un mot, démunis de leur caractère local et temporel, amputés malheureusement des traits de l'actualité contemporaine, se présenteraient un peu comme un recueil de modèles à l'usage des pasteurs ou de leurs ouailles, et la personnalité de l'auteur s'y déroberait avec excès. Avec cela, nul moyen de rétablir l'œuvre dans sa pureté. Les copies sténographiées pour ainsi dire, selon une coutume qui remonte au moyen âge, diffèrent trop entre elles pour autoriser un texte, et, vraiment, on ne peut se permettre de substituer à la version courante, sous prétexte qu'elle s'avère édulcorée, le travail hâtif et incontrôlable de rapporteurs, pleins de bonne volonté, mais dépourvus des moyens grâce auxquels l'impression fondamentale a dû se faire. M. Griselle d'ailleurs n'y songe nullement.

1. Griselle, *Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication*, etc. (Lille, 1901).

Je ne le contredirai point, ni ne le suivrai sur le terrain où il s'est rendu maître. Je voudrais simplement légitimer mon étude et me persuader, du moment qu'elle ne touche à aucun point spécial d'histoire ou de style, que le simple Bourdaloue qui est entre les mains de ceux qui l'aiment y suffit. Il y a malgré tout assez de lui dans Bretonneau pour qu'on l'y retrouve et qu'on l'y goûte. Je me garderai bien, faut-il le dire? de négliger les inédits et les fragments, quand j'aurai la possibilité de m'en servir, et je croirai par là me conformer précisément à la doctrine de l'érudit historien de mon auteur. Et celui-ci je le saisirai, je crois, en son fond et en son génie, en montrant de quelle manière supérieure, et peut être unique, il a traité de ce que j'appellerai, laissant à ce qui suit de préciser et d'éclaircir le sens du terme, l'actualité psychologique.

I

On a dit, on a répété sur tous les tons, parfois sur les moins aimables, que la vogue de Bourdaloue a été due à ses allusions, à ses attaques directes, à la façon dont il usait dans la chaire des événements ou des personnes, et l'on n'a pas craint de lui attribuer ainsi une sorte de succès de scandale. C'est un point sur lequel il faut d'abord s'entendre, et sur lequel je crains qu'il n'y ait beaucoup de superficiel et de convenu. On ne vit pas à travers les siècles de ce que l'on a pu piller à la surface de l'un d'eux.

Certes, la mode des « portraits » sévissait, et surtout avait sévi, au temps de Bourdaloue, et ne se localisait pas dans le siècle; certes, nombre de prédicateurs empruntaient aux questions brûlantes du jour un intérêt qu'ils n'auraient su tirer de leur fonds et demandaient à la matière de les excuser sur la manière. L'auditoire les suivait avec un malin plaisir et n'apportait sans doute pas à leur parole un zèle de charité propre à en adoucir les traits trop précis. Ces dispositions manifestes du public me suggèrent un premier doute. Il se trouvait, par nature et par mode, tout prêt à mettre des noms sous les images les plus abstraites et à devancer, dans l'application, la réserve et peut-être la pensée du prédicateur. Quelle est dès lors sa part dans les personnalités et n'en a-t-il point réussi qui, pour rester exactes, n'en étaient pas moins gratuites? Toute description morale, en effet, correspond à des réalités de même ordre, et ce n'est pas merveille, si, traçant une description de l'hypocrisie, il se trouve un hypocrite pour y répondre. Bien mieux, plus l'art du moraliste avance dans le con-

cret, dans le détail, dans la vie, plus se multiplient les rencontres avec la réalité, voire avec les réalités du jour, et il se trouve que des identifications légitimes s'opèrent que l'on n'a ni prévues, ni voulues. D'où les « clefs » de La Bruyère et les « portraits » de Bourdaloue. L'un a payé comme l'autre d'avoir trop bien fait, et celui-ci a délié plus qu'il n'aurait voulu sans doute l'esprit de ses auditeurs. Mais ses peintures, Feugère le note déjà[1], « n'avaient, *le plus souvent*, aucun caractère personnel » — je souligne pour prévenir toute objection, — le plus souvent, et ce n'était pas sa faute si, emporté par son génie, il dépeignait si juste qu'on « cherchait d'instinct la ressemblance[2] » et que les yeux se portaient naturellement vers quelque malheureux qui semblait se trouver à point pour illustrer le sermon, y servir d'exemple.

Non, malgré le témoignage des contemporains, malgré une apparence qui nous séduit encore, les « peintures » de Bourdaloue « n'avaient le plus souvent aucun caractère personnel ». Il y a de cela des raisons, dont la plus forte me semble le caractère même du prédicateur. Tout dans sa vie proteste contre l'imputation qu'on voudrait lui faire, d'avoir cherché le succès au prix du scandale, et la qualité de son œuvre interdit une telle pensée. Non seulement, en professionnel pour ainsi dire, il préparait de longue date ses sermons et ne pouvait y introduire le fait du jour qu'accessoirement, par convenance, par opportunité, par condescendance à plaire, et donc, toujours par surérogation, non seulement, dans la coutume qu'il pratiquait avec ses confrères de répéter les mêmes discours, il se trouvait lié par son texte et ne pouvait que l'illustrer en surface par l'occasion; mais encore des aubaines de ce genre qu'il laisse échapper montrent combien il semble peu « probable que l'orateur ait ainsi été à l'affût des premières actualités[3] ». Bourdaloue enfin se faisait une trop haute idée de son ministère pour en sacrifier le fond à une chance passagère de succès. Il sait ce qu'on dit de ses sermons et ce qu'il ne voudrait pas qu'on y vienne chercher. Il engage ses auditeurs à dépasser les circonstances de la morale pour retrouver le plein de la morale. Il leur demande de ne pas rechercher autrui dans les descriptions ou dans les exemples et de s'y reconnaître eux-mêmes. Il les semond de se soucier un peu moins des péchés d'autrui, un peu plus des leurs. Il entend leur donner enfin une occasion de se morigéner et non de se glorifier par une trop facile compa-

1. Feugère, *Bourdaloue. Sa prédication et son temps*, p. 373.
2. *Id.*, *loc. cit.*
3. Griselle, *op. cit.*, p. 401, t. I.

raison. « On ne veut plus, dit-il, qu'une morale délicate, qu'une morale étudiée, qui fasse connaître le cœur de l'homme, et qui serve de miroir où chacun, non pas se regarde soi-même, mais comtemple les vices d'autrui[1]. »

C'est assez dire qu'il faut, et ne pas prêter à Bourdaloue, et réduire sur ce que ses contemporains lui ont avancé. On ne voit pas le préjudice qu'on porte à un tel esprit en le remettant dans la perspective de l'heure et de la mode. Comme la plupart des grands hommes, il vaut mieux que son succès et il l'emporte en qualité sur les éloges de son public. S'il avait tant appartenu à son temps il appartiendrait beaucoup moins au nôtre. Il use de l'actualité, c'est entendu, il n'en vit pas; et la conception qu'il en prend et l'usage qu'il en fait, ne sont à la taille ni d'un nouvelliste, ni d'un médisant. Les « portraits », si portraits il y a, restent collectifs; ce sont, si j'ose risquer cette expression baroque, des *géographies* et des *géologies* de vices, plus que des portraits. Au fond, la méthode de Bourdaloue suit celle des véritables « grands » de son siècle. Comme Molière, il groupe en ensembles des observations dispersées; comme La Bruyère, il rend au public ce que le public lui « a prêté », et il a moins qu'eux besoin de personnalités, en ce sens qu'il travaille une matière moins plastique. L'art du dramaturge et l'art du portraitiste exigent des aspects concrets que la parénétique doit s'interdire. Si Tartuffe s'impose à notre mémoire, si précisément Irène ou Ménalque gardent un certain flou dans l'accumulation des détails par le manque de traits capables de les individualiser, c'est qu'ils ressortissent à une forme d'art qui vise avant tout le plaisir du lecteur, et, malgré des déclarations intéressées, n'atteint que par ricochet au souci de sa conduite. La prédication demande d'autres méthodes. On charme par les peintures; on instruit, ou du moins on croit instruire, par les raisons. Le rôle du prêtre consiste à déduire au peuple, du haut de la chaire, les raisons d'agir chrétiennement. Bourdaloue s'en persuadait plus que tout autre et sa parole n'a jamais failli à cette mission. Avant tout, il saisit les défauts et les vices et les soumet à la lumière de la vérité religieuse. Il en recherche le fondement, il les suit dans leurs transformations, il les signale dans leurs effets, il les ramène enfin à leur source : le démérite initial de la création, et à leur rôle essentiel, l'obstacle au salut. Et nulle complaisance pour soi dans cette laborieuse recherche; nul dilettantisme, nulle concession au talent. C'est l'Évangile

1. Carême, Sermon pour le dimanche de la cinquième semaine. *Sur la Parole de Dieu*, 1re partie (*in fine*).

à la main que marche le prédicateur, c'est à l'Évangile qu'il confronte les agitations des hommes, c'est pour l'Évangile qu'il veut pratiquement travailler. Le moment fournit matière à son œuvre pour qu'il le corrige et non pour qu'il l'exploite. Il lui emprunte un cadre, des images, des exemples, des sujets : il ne s'y condamne pas et la morale qu'il lui sert pour le régénérer, le domine pour s'étendre à tous les âges de chrétienté. Car les formes du vice passent, transitoires et changeantes : le vice en sa racine demeure identique et perpétuel. Or, c'est au vice qu'en prêtre loyal en veut Bourdaloue, et c'est le vice, odieux au prêtre, qu'il poursuit à travers ses aspects changeants.

L'actualité d'ordre historique ne suffit pas à motiver un jugement sur Bourdaloue. Il vaut plus et mieux qu'elle ne laisserait supposer. Jusqu'où il arrive à propos de la psychologie de ses contemporains, nous allons essayer de le montrer en suivant une manière de gradation. Et peut-être nous sera-t-il donné de voir que l'homme rangé par une classification arbitraire parmi les grands hommes secondaires de son siècle et mal servi par le destin d'une forme qui n'a pu nous parvenir dans son intégrité, ne le cède à personne par la hauteur des vues, par la pénétration de l'esprit, par le génie personnel et que son œuvre reste pour nous un trésor, où nous pouvons puiser comme dans les meilleurs.

II

C'est une juste remarque de M. Griselle que « c'est se méprendre sur la condition vraie du sermon et en faire gratuitement et contre la vérité un genre littéraire que le traiter comme on jugerait un ouvrage écrit à loisir par un artiste de style, un écrivain de profession[1] ». C'est une juste remarque, et toutefois je me demande s'il ne faut pas la retourner. Bourdaloue prédicateur a dû prêcher dans les conditions requises par son temps. L'intéressant me semble de connaître, par un renversement de la thèse de M. Griselle, non point par quoi peuvent l'expliquer ou le justifier les habitudes courantes, mais par où il les dépasse pour venir jusqu'à nous; si paradoxale que cette position paraisse en histoire, je voudrais le restituer à son milieu pour montrer comment sa valeur brisa le cercle étroit des circonstances, l'en fit évader.

Nous ne pouvons nous figurer, en des jours où la parénétique a

1. Griselle, *op. cit.*, p. 151.

perdu tout éclat, ce qu'elle fut au siècle de Louis XIV. Alors se maintenait encore, entre l'église et le peuple, un peu de cette familiarité qui les unit si profondément au moyen âge; alors, si l'on se conduisait dans la cathédrale comme dans un lieu public découvert, on ne s'y promenait point avec une respectueuse indifférence. Les catholiques étaient là chez eux et la vie chrétienne se mêlait à la vie domestique. Le roi interrompait le P. Gaillard en chaire pour annoncer à haute voix la prise de Phillipsbourg et le prédicateur aussitôt après improvisait des actions de grâces[1]. La morale qui tonnait sous la nef n'était pas la vaine apologie d'une religion mise en doute. Elle parlait d'autorité, elle menaçait, et l'on pouvait y contrevenir, mais non la mépriser. Bien plus, elle osait ce que nul écrivain, nul orateur laïque, n'aurait osé devant les puissances, contre les puissances; et ses violences, ses allusions directes nous étonnent encore aujourd'hui. Elle fut la seule voix libre en ce temps de silence.

A première vue, Bourdaloue ne se distingue dans la prédication contemporaine que par la place suréminente qu'il y occupe. Lui aussi, lui surtout dirent ses auditeurs, et nous nous contenterons de lui aussi, taille dans l'actualité, dénonce les vices du jour. Les historiens perdent beaucoup à ce qu'on ne puisse dater que très conjecturalement quelques-uns de ses discours et à ce qu'on ne soit jamais sûr de leur contenu exact, lors d'une occasion donnée. Nous n'avons pas, du moins ici, à partager ces regrets. Il doit nous suffire d'abord de rechercher de quelle façon Bourdaloue traitait cette actualité, quelle part il lui donnait, et surtout quel parti il en tirait. Il me semble, à cet égard, qu'on ne peut mieux faire que d'examiner quelques-uns des sermons où elle se montre le plus et de conclure *a minima* pour les autres, ou plutôt de laisser conclure les textes. Je me suis assuré que cette méthode réserve d'agréables et singulières surprises. Il faut toujours revenir à l'œuvre pour trouver l'homme et le meilleur document historique ne remplace pas, du moins en psychologie, la parole du sujet.

Le sermon dit « sur l'Impureté » est un des plus étonnamment hardis dans cet ordre d'idées. Je suivrai, pour en parler avec quelque détail, l'édition officielle, la copie qu'en a publié M. Griselle[2] s'avérant, — chose piquante, — infiniment moins pleine, moins précise, moins suggestive. Je ne doute pas d'après la comparaison du texte courant et de l'inédit, que Bourdaloue, tel que

1. Griselle, *op. cit.*, p. 706, n. 2.
2. *Sermons inédits*, p. 115 à p. 151.

nous allons le prendre, ne se répète et peut-être, et sans doute, ne se corrige. Cela n'importe pas à notre dessein.

L'orateur commence par ses divisions et subdivisions coutumières dont on peut voir, dans le même inédit, à quel point insupportables à la lecture, elles durent être sauvées par l'agrément du débit. Il montrera, dit-il « en deux mots l' « impureté » signe de la réprobation et principe de la réprobation ». Il trouvera dans l'âme imbue de ce péché les « quatre choses » qui « expriment parfaitement l'état d'une âme réprouvée dans l'enfer », ténèbres et obscurité, confusion et désordre, esclavage et servitude »; enfin « le ver immortel d'une conscience cruellement et continuellement déchirée ». Il tire ensuite, et de ces répartitions et des autorités théologiques mises en œuvre, ces déductions où nous lui verrons, en d'autres cas, déployer un sens psychologique touchant parfois à la plus étonnante subtilité. Vers la fin du premier point interviennent les applications directes. C'est d'abord un rappel explicite de l'affaire des poisons, ce sont, après, des allusions à ces sacrilèges où « suivant la prédiction d'Isaïe » l'homme « fait servir son Dieu même à ses plus infâmes voluptés », proprement aux messes noires dont je ne suis pas sûr, et d'après ce passage même qu'il faille restreindre l'usage à Mme de Montespan. Viennent enfin ce qu'on pouvait appeler les portraits, et je demande ici la permission de citer avec quelque longueur.

... Je dis que c'est l'esprit impur qui entretient les dissensions et les querelles d'une ville, d'un quartier. Vous le savez : trois ou quatre femmes décriées, et célèbres par l'histoire de leur vie, en font presque immanquablement toute l'intrigue... Je dis que c'est l'impureté qui rend la calomnie ingénieuse à former des accusations, et à suborner des témoins : la mémoire n'en est que trop récente... Je dis que c'est cette passion qui rend l'injustice toute-puissante dans les sollicitations; et l'usage que vous avez du monde vous permet-il d'en douter? On sait que ce magistrat est gouverné par cette femme, et l'on sait bien au même temps, le moyen d'intéresser cette femme et de le gagner : c'est assez... Je dis que c'est ce vice qui désole les maisons et qui en dissipe tous les biens; n'en avez-vous pas vu cent exemples? heureux si vous n'en avez pas fait l'épreuve, ou par votre propre péché ou par le péché d'autrui. Le désordre ancien et commun était de voir avec compassion un insensé sous le nom d'amant, prodigue, et prodigue jusqu'à l'extravagance, contenter l'avarice, et entretenir le luxe d'une mondaine qu'il idolâtrait : mais le désordre du temps est de voir au contraire une femme perdue d'honneur aussi bien que de conscience, par un renversement autrefois inouï, faire les avances et les frais, s'épuiser, s'endetter, se ruiner pour un mondain à qui elle est asservie, dont elle

essuie tous les caprices, qui n'a pour elle que des hauteurs, et qui ordonne de tout chez elle en maître. L'indignité est que de ce désordre s'établit de telle sorte qu'on s'y accoutume; le domestique s'y fait; on obéit à cet étranger; ses ordres sont respectés et suivis parce qu'on s'aperçoit de l'ascendant que son crime lui donne; tandis que celle-ci ne gardant plus de mesure, et libre du respect humain dont elle a secoué le joug, se fait une vanité, de ne ménager rien, et un plaisir de sacrifier tout, pour se piquer du ridicule avantage et de la folle gloire de bien aimer[1].

On conçoit après cela l'expression « frapper comme un sourd ». Elle ne serait inexacte que si l'on en concluait à quelque inconscience dans Bourdaloue. Il frappait en effet non comme celui qui n'entend pas, mais en homme qui ne veut rien entendre; le siècle étale des mœurs contradictoires à la doctrine qu'il prêche, le méchant triomphe avec son insolence ordinaire, l'impudique traîne son vice jusqu'au pied des autels : il se dresse contre ces abus, il les appelle par leur nom, il les voue, faute de pénitence, à la perdition. Il ne se gênera point pour emprunter à des personnalités ses exemples; il dénoncera on ne peut plus ouvertement l'immoralité de Molière[2], il se plaindra non sans quelque rudesse des jansénistes, ses ennemis corporatifs, et il saura trop bien montrer comment triomphe encore l'esprit d'orgueil dans l'extrême souci de la perfection[3]. Il ne perdra pour se tenir si près du détail ou de l'actuel, ni en généralité ni en hauteur. C'est qu'un soin plus grave que celui du fait ou du moment, le guidera toujours.

Et il nous étonne plus encore que par son utilisation historique du siècle, par sa connaissance des secrètes misères du siècle. En conclusion du premier point de ce même sermon sur l'Impureté il écrit une page d'analyse morale qui vraiment nous stupéfie sous une telle plume. Plongeant dans le plein de la vie mondaine il dépeint après tant d'autres, mieux que bien d'autres, le tourment d'aimer :

Quel tourment, par exemple, est comparable à celui d'un esprit blessé qui aime et qui s'aperçoit qu'il n'est pas aimé; qui veut plaire, et qui par cela même déplait; qui conçoit des désirs ardents, et qui ne trouve que des froideurs; qui s'épuise en services et en soins, et qui

1. 1er point (*in fine*).
2. Je me place, naturellement, au point de vue Bourdaloue. Voir par exemple dans le sermon sur l'Impureté, 1re partie, une claire allusion à Georges Dandin. Je ne me rappelle pas l'avoir vue relevée dans l'ouvrage de M. Griselle. Elle serait pourtant d'importance au point de vue historique.
3. Cf. par exemple le sermon sur la sévérité chrétienne, des *Dominicales*.

n'est payé que de rebuts. Cette passion ridicule et bizarre, mais opiniâtre, quelque force qu'il ait d'ailleurs, n'est-ce pas ce qui le dessèche, ce qui le mine, ce qui le fait misérablement et inutilement languir; et de quelque bon sens que Dieu l'ait pourvu, n'est-ce pas ce qui l'infatue, ce qui pousse sa raison à bout, ce qui le met dans l'impuissance de s'en aider? En sorte que tout persuadé et tout convaincu qu'il est de sa folie il ne peut la vaincre ni s'en défaire : d'autant plus malheureusement ensorcelé, pour ainsi dire, qu'il ne l'est qu'à ses dépens; tandis que les autres peu touchés de ce qu'il endure, ou en raillent ou en ont pitié.

Mais que vaut l'amour, ajoute-t-il, même quant tout lui réussit :

Cette passion finira, et le succès le moins fâcheux que j'en puisse attendre, c'est quelle finira par quelque chose de désagréable, c'est-à-dire qu'elle s'usera, et se changera en dégoût : mais ce que j'en dois plus craindre, c'est qu'elle finira par quelque chose de douloureux, par une infidélité qui me désespérera, par une ingratitude qui me consternera, par un mépris qui m'outragera, par une ignominie qui me comblera de confusion, qui me mettra hors d'état de paraître dans le monde dont je serai la fable, qui m'en bannira pour jamais : c'est qu'elle finira sans moi et malgré moi, avant que de finir en moi, et qu'elle ne subsistera dans moi que pour me rendre la vie insupportable, et pour me faire goûter par avance toutes les horreurs de la mort.

En vérité cet homme connaissait le cœur des hommes.

On voit déjà combien cette façon de traiter l'actualité l'élevait au-dessus de sa valeur temporelle. Ces allusions, je le répète, n'étaient pas des allusions, mais des exemples, ces analyses n'étaient pas d'ingénieuses descriptions, mais des enseignements. Le siècle fournissait la matière qu'un génie, un génie d'ordre psychologique surtout, pétrissait à son gré. Les transparences de l'histoire, qui passent en nombreux éclairs dans les sermons de Bourdaloue, ne me semblent pas ce qui doit nous y intéresser d'abord. Cette œuvre va plus loin et plus profond. Ne vient-on pas de voir qu'elle arrive au tableau de mœurs, au tableau de mœurs conçu à la grande manière, à la fois impersonnel et concret, qu'elle le dépasse, besogne infiniment plus difficile et plus ample dans son apparente humilité, pour atteindre le vif de l'âme? Un autre sermon, où l'éditeur signale, peut-être gratuitement, un écho direct du précédent, nous présente au moins un trait d'une portée significative. C'est celui sur la conversion de Madeleine[1]. Dès le

1. Carême (jeudi de la cinquième semaine), au début du 1er point. Il est curieux de noter que le passage ne se retrouve dans aucune des copies données par M. Griselle, *op. cit.*, t. III.

premier point, nous y entendons, sur un ton où ne laisse pas de percer l'amertume, et dans une digression nettement séparée, le plus curieux des plaidoyers *pro domo*, ou comme on disait alors, la plus déclarée des *apologies*. On s'est élevé contre le prédicateur, on lui a reproché la hardiesse de ses paroles. Il répond. L'analyse resterait insuffisante, il faut encore citer :

Si dans un autre discours j'ai parlé plus en détail de ce péché, c'est des paroles toutes pures de saint Paul que je me suis servi. J'ai cru qu'étant consacrées, je pouvais, à l'exemple de ce grand apôtre, les employer dans un auditoire chrétien, et ceux qui m'ont entendu savent avec quelle réserve, toutes consacrées qu'elles sont, bien loin d'en développer tout le sens, je n'ai fait que l'effleurer... J'ai usé de la même précaution, et quoique indigne de me comparer à cet homme apostolique, Dieu m'est témoin que le même zèle m'a porté à vous faire les mêmes reproches ou les mêmes remontrances. J'avais droit de croire que je trouverais dans vous les mêmes dispositions, et qu'une morale que saint Paul avait crue bonne pour le siècle de l'Église naissante, c'est-à-dire pour le siècle de la sainteté, pouvait l'être encore à plus forte raison pour un siècle aussi corrompu et aussi perverti que le nôtre. Je me suis trompé; ce siècle, tout corrompu qu'il est, a eu sur cela plus de délicatesse que celui de l'Église naissante. Ce que j'ai dit n'a pas plu au monde; et Dieu veuille que le monde en me condamnant, ait au moins gardé les mesures de respect, de religion, de piété, qui sont dues à mon ministère : car pour ma personne, je sais que rien ne m'est dû. Trop heureux, si, me voyant condamné du monde, je pouvais espérer d'avoir confondu le vice et glorifié Dieu.

Il n'est pas sûr que, conformément la référence, « cette digression regarde le sermon de l'Impureté » tel du moins que ce sermon nous est connu et je m'étonne que, d'un point de vue historique, on n'ait pas cherché, à éclaircir davantage cette intéressante question. De telles plaintes se retrouvent ailleurs[1] et on les « identifierait » avec profit. Mais ce que nous en savons peut nous suffire ici. Ces révoltes d'un public, se retournant, par un soudain réflexe, contre son prédicateur favori montrent à quel point il se sentait touché au vif. En bon médecin, Bourdaloue mettait le doigt sur la plaie et faisait crier le malade. Il se mouvait avec aise dans ce rôle de moralisateur évangélique auquel il donnait si pleine efficacité. Son exemple d'ailleurs témoigne de l'ardeur qui alors animait encore la prédication. Le prêtre ne parlait pas du haut de la chaire à des foules indifférentes pour s'y dérober

1. Par exemple dans le sermon sur la parole de Dieu des *Dominicales*.

aussitôt : Il connaissait la vie de ses ouailles, il s'y mêlait pour la condamner et la diriger. Il descendait parmi l'assemblée, il y écoutait l'écho de ses paroles, il y recueillait les fruits de son zèle ou y constatait ses échecs, et, qu'il le voulût ou non, il s'entendait juger à son tour par ceux qu'il venait de juger. C'était enfin, malgré ses imperfections, un public chrétien qui venait écouter une parole chrétienne.

Limité à sa fonction et à sa carrière, Bourdaloue nous apparaît déjà en notable relief. Il a prêché les foules dans l'unique but de les édifier et leur a donné une solide nourriture. Il ne s'est pas borné à des corrections de détail et à des réprimandes d'actualité. A propos des défauts et des vices du jour, il a sondé les vices et les défauts de tous les âges. Ses peintures, malgré des éléments domestiques, restent générales, ses portraits, si criants qu'ils paraissent, sont des portraits moraux. Parce qu'il a été vivant, concret, intéressant, sous son appareil scolastique, on ne doit pas conclure qu'un demi-siècle le renferme tout entier. Ses personnages passant de costumes en costumes se perpétuent, et cela suffirait déjà pour lui garder un cachet classique. Sa connaissance des hommes ne gêne en rien sa science de l'homme, et sa précision ne borne ni son étendue ni sa profondeur; c'est à quoi maintenant il nous en faut venir.

III

Tout le monde à peu près s'accorde sur certaines qualités de Bourdaloue. On lui reconnaît généralement, de grandes facultés d'observation et d'analyse, l'art de grouper les idées, et, tirant des textes tout le parti possible, d'épuiser son sujet par le point où il le touche, l'habileté enfin à plaire et à captiver. On suspecte un peu sa science théologique, et il n'eut pas à la manifester en plein dans son genre, on loue sans réserve sa doctrine.

Nous ignorons si, selon le mot méchant de Mme Cornuel, il donne « à bon marché dans le confessionnal », nous voyons qu'en public il garde sans « surfaire » une exacte mesure dans une juste sévérité. Un protestant, M. Tarrou, dans une thèse succinte et pleine de fortes suggestions, résume en ces termes l'opinion commune :

Ainsi, puissance d'analyse et de synthèse qui suppose une connaissance approfondie du sujet, puissance épuisante du plan, comme disent

les Allemands, art des constructions dialectiques; voilà ce que les critiques ont reconnu et admiré dans Bourdaloue[1].

Et voilà, je le reconnais, Bourdaloue *vu de l'extérieur*.

Il semble, en effet, qu'on ne lui accorde cette valeur technique et ces qualités d'organisation et de métier que pour lui marchander le fond et qu'on ne veuille le reconnaître habile qu'en le déclarant superficiel. Déjà Feugère, dans un parallèle où il le compare à Bossuet et sur lequel nous reviendrons, ne lui fait point sa part. Il lui concède une « faculté d'observation analytique et successive », et vraiment le borne trop à ses qualités les plus apparentes. Je crains bien que Bourdaloue n'ait été ainsi, plus d'une fois, victime de son succès. Saisie par l'heureuse disposition des idées, le naturel et la vivacité de l'accent, l'à-propos de la circonstance, et le coloris de la peinture, la critique n'a pas songé à regarder plus bas et a conclu sur ces vertus secondaires, niant ou négligeant le fond. Le même Tarrou reflète, de la façon la plus claire, cet état d'esprit. « J'ai dit de Bourdaloue, écrit-il, qu'il épuisait les sujets. » Là-dessus Vinet me paraît avoir fait une réflexion bien juste en disant que « Bourdaloue applique le tranchant de l'analyse à la notion plutôt qu'à la substance de l'idée ». Et il s'explique dans ce passage capital que je reproduis tout au long, car il se place au nœud même de la question :

La substance des idées, c'est le sentiment de la vérité en nous, vérité qui est vraiment réalité. Ce sentiment peut exister sans l'idée, et c'est en quoi consiste le développement de notre esprit savoir : que la vérité en nous devienne vérité hors de nous, que le sentiment de la réalité devienne idée. L'homme inculte a tous les sentiments de l'homme cultivé, la différence entre eux est, que l'un a les idées de ses sentiments et non pas l'autre. Qu'a donc voulu dire Vinet : Que Bourdaloue n'arrive pas jusqu'à ces idées qui sortent toutes vivants du sentiment qui lui a donné naissance et qui, grâce à cette empreinte de vie qu'elles ont retenue rappellent ce sentiment d'une manière plus vive, idées, si je puis parler ainsi, qui ont moins d'objectivité. L'homme les sent tout près de lui. La raison ne s'en est pas encore emparée, c'est l'âme qui les saisit. Voilà du moins ce que moi j'entends quand je dis que le logique de Bourdaloue n'a pas atteint cette profondeur de l'idée[2]. »

Je ne m'arrêterai pas sur le problème de philosophie que pose,

1. N. Tarrou, *Étude sur Bourdaloue, prédicateur*, Strasbourg, 1857.
2. Tarrou, *Loc. cit.*, p. 17.

à propos de Bourdaloue, cette page pénétrante d'une étude d'ailleurs remarquable et dont je m'étonne que M. Griselle n'ait dit que deux mots dans sa *Bibliographie*. Je me tiendrai au sens restreint de la critique et à l'examen de sa valeur. Vinet d'abord, puis M. Tarrou, plus explicitement, reprochent à notre prédicateur de nous toucher plus intellectuellement que sensiblement, de manier la forme du sentiment plus que sa matière, et un bergsonisant dirait d'utiliser le mécanisme cérébral plutôt que l'intuition. Dans un langage accessible à tous, cela signifie au juste que Bourdaloue s'adresse au cœur moins qu'à l'esprit, qu'il démontre au lieu de persuader, qu'il emporte le consentement théorique et non l'adhésion sentimentale, que, trop didactique et trop rationnel, il arrive à convaincre sans émouvoir, et qu'enfin, pour confondre, il ne convertit point.

Cette opinion me paraît aussi ingénieuse qu'injuste et je m'explique parfaitement qu'elle revête ce double caractère. On ne se dépouille jamais de son parti, quand on appartient en toute sincérité à un parti, et quel que fût leur bon vouloir, Vinet et M. Tarrou ont jugé de Bourdaloue comme il convenait à des protestants d'en juger. Je n'entends par là rien d'injurieux ni de désagréable pour eux; je dis simplement qu'il était naturel que la parole d'un prédicateur catholique ne sonnât point juste à des oreilles protestantes, que la morale de l'Église ne fut pas accueillie sans réserve par la morale du Temple. Y a-t-il donc, me dira-t-on, deux morales? Je crois qu'il y en a bien plus, mais pour nous en tenir à ce qui nous intéresse, il y a deux façons de prêcher la morale. Et c'est pourquoi, question de tempérament mise à part, les sermons de Calvin ne ressemblent point à ceux de Bossuet. Bourdaloue, catholique, rattache étroitement et profondément sa doctrine à la dogmatique de l'Église romaine, là est pour lui « la substance des idées », là est pour lui la « vérité qui est vraiment réalité ». Or ces choses-là pour Vinet et pour Tarrou sont ailleurs. Rien de surprenant alors qu'ils ne les trouvent point où leur croyance même leur interdirait de les chercher. Il faut enfin se placer au point de vue catholique pour apprécier justement le jésuite Bourdaloue, et s'y placer encore pour voir comment il le dépasse.

De ce « lieu » du spectateur impartial, Bourdaloue, au contraire, apparaît singulièrement vivant et singulièrement profond. D'un coup il dépasse l'actualité transitoire du jour pour plonger dans l'actualité perpétuelle de l'homme. Ici les phrases s'aligneraient en vain et les faits s'imposent. Ouvrons le premier sermon sur

l'Ambition[1]. « Il n'appartient qu'à Dieu, nous dit-on, de nous donner les véritables idées des choses. » De ce vice, couronnement de l'orgueil humain, quel est le principe? La méconnaissance des desseins de Dieu auxquels nous voulons substituer les nôtres. Il y a en effet une vocation de Dieu, entendez choisie pour nous par Dieu, et notre prédestination roule presque sur ce point, je veux dire, sur le choix des états que nous embrassons.

De là dépend presque uniquement le bonheur ou le malheur de notre éternité, et en voici la raison : parce que la prédestination, disent les théologiens, n'est rien autre chose, de la part de Dieu, qu'un certain enchaînement de grâces qui nous sont préparées; et, de notre part, qu'une suite d'actions sur quoi est appuyé le jugement décisif que Dieu fait de nous. Or, la plupart des grâces que nous recevons sont des grâces déterminées à notre état, et presque tous les péchés que nous commettons viennent des tentations et des dangers oùnous expose notre état. Or, « il faut une grâce de vocation pour embrasser une vie humble dans le cloître, on en convient; mais pour s'élever aux premiers rangs, mais pour être assis sur les tribunaux, mais pour se charger des affaires publiques, mais pour exercer des emplois où l'on a entre les mains les intérêts de toute une ville, de toute une province, de tout un royaume, mais pour occuper des places qui demanderaient, s'il était possible, la sainteté des anges, l'ambition d'un homme et sa cupidité suffit[2] ».

L'ambition résume donc en son essence notre ignorance, notre présomption et, nous livrant à notre propre sens, nous éloigne de plus en plus de Dieu. C'est là dira-t-on de la théologie! C'est là surtout de la psychologie. Otez le principe, la relation avec le divin, et voyez s'il ne vous reste pas, même alors, la plus véridique des peintures, la plus large et la plus profonde vue sur le caractère de l'homme. Cette vocation dont il est parlé, nous pouvons la considérer comme la connaissance de nos aptitudes réelles dont nous tenons si peu compte dans notre recherche effrénée des grandeurs, cette présomption qui nous fait regarder comme nos sièges naturels les plus hauts sièges, c'est la nôtre. Qui est en jeu ici : l'homme, tout l'homme, l'homme avec son incurable présomption et ses violences déguisées. Ne voilà-t-il pas, pour justifier ses excès, qu'il va se prévaloir, paraissant se désintéresser de lui-même, de l'honneur et de l'intérêt de sa charge.

Mais pourquoi ce zèle ne s'allume-t-il qu'en certaines rencontres et

1. Carême (mercredi de la deuxième semaine).
2. 1er point.

lorsqu'il est question d'abaisser les autres et de prendre l'ascendant sur eux... Car, quelque subtils que nous soyons à nous tromper nous-mêmes, voici, Chrétiens le sujet de notre honte, et il faut que nous en convenions. Ne s'agit-il que d'une fonction pénible, laborieuse, de pure charité et de nul éclat, ce zèle de faire sa charge et de maintenir son rang nous inquiète peu; mais qu'il y ait une préséance à disputer, une soumission à exiger, une loi à imposer, c'est là qu'il se réveille tout entier[1].

Comme nous nous reconnaissons! comme voilà bien notre légèreté, notre impudence et notre imprudence! Nous courons ainsi vers tout ce qui grandit, sans nous soucier jamais de ce qui vraiment *nous* grandirait; nous rôdons ainsi par le monde, demandant partout des ornements extérieurs, sans penser jamais à rentrer en nous-mêmes pour peupler quelque peu le désert que nous y laissons... Le prédicateur vient de nous pencher sur l'abîme de notre orgueil et de nous en montrer la désolante nudité; il nous a rudement remis à notre place, nous éclairant sur nos vrais motifs, sur nos vrais désirs, il a dissipé les sophismes par lesquels nous nous déguisons, et il nous a rendu à notre laideur naturelle. Dépouillant l'être, peut-on dire qu'il n'a pas atteint le fond de l'être?

Ceci pour l'ensemble, mais quels coups de sonde dans le particulier. Voyez par exemple, car le détail serait infini, dans le deuxième sermon conservé sur la même matière[2], « en quoi se résout enfin l'ambition » :

« Quel aveuglement de désirer toujours ce qu'il n'a pas (l'homme) de prendre plaisir à se charger de soins, de peines, de fatigues, et à s'en charger jusqu'à s'accabler s'il pouvait et à *se faire une gloire de cet accablement*[3]. » Et voici comment ce connaisseur montre qu'il connait l'engrenage et les ricochets des passions. « C'est que pour contenter une seule passion, qui est de s'élever à cet état, il faut s'exposer à devenir la proie de toutes les passions : car y en a-t-il une en nous que l'ambition ne suscite contre nous; et n'est-ce pas elle qui, selon les différentes conjectures et les divers sentiments dont elle est émue, tantôt nous aigrit des dépits les plus amers, tantôt nous envenime des plus mortelles inimitiés, tantôt nous enflamme des plus violentes colères, tantôt nous accable des plus profondes tristesses, tantôt nous dessèche des mélancolies les plus noires, tantôt nous dévore des plus cruelles jalousies; qui fait souffrir à une âme comme une espèce

1. 2e point.
2. *Dominicales*.
3. 1re partie.

d'enfer, et qui la déchire par mille bourreaux intérieurs et domestiques[1]. »

En tout, sa spécialisation fonde une pratique et, dirions-nous aujourd'hui, un pragmatisme. Je ne sais s'il laissait à désirer en théologie, comme on l'a insinué de son temps. C'est aux professionnels de prononcer, et je me demande si le fait d'apprécier la théologie d'un prêtre d'après ses sermons, ne part pas d'une injustice préalable. Mais peu nous importe pour le moraliste et le psychologue, du moins en tant que nous voulons les juger humainement. Or, Bourdaloue reste surtout cela. Il le reste au point de subordonner la vérité à ses conséquences pratiques et d'écrire sur la prédestination ces mots qui ont dû faire tressaillir de joie M. Brunetière et qui auraient charmé M. W. James.

Car enfin, en quelque sens que nous prenions la chose, et de quelle manière que nous envisagions la prédestination dans Dieu, il en faut toujours revenir à cette règle, dont il ne nous est pas permis de nous départir savoir : que si l'idée que nous nous formons de cette prédestination va à diminuer dans nous la ferveur chrétienne et à nous faire négliger nos devoirs, quelque spécieuse qu'elle nous paraisse, c'est une idée fausse[2].

Tout le sermon constitue une variation sur ce thème dont toute la prédication de Bourdaloue développe une application continue. Peut-on agir plus directement, plus profondément sur la conscience et peut-on y agir par une méthode plus appropriée.

Et il faut voir comment Bourdaloue met en œuvre ces idées qui doivent ramener le pécheur, ces idées auxquelles il donne par sa manière, sans les soutenir du secours hasardeux de l'image, la force et la valeur d'un sentiment, et il faut le voir surtout dans le *Sermon sur la pensée de la mort*. Persuader les chrétiens de se détacher des choses du monde par la considération de leur fin et de tout examiner « sous l'espèce de l'éternité », n'était que se conformer à un point essentiel de l'enseignement des fidèles. Mais de ce thème classique, par la plénitude avec laquelle il le développe, par la pénétration dont il le fouille, Bourdaloue tire un incomparable parti. Si quelque chose en effet pouvait contraindre les passions qui ne connaissent d'ennemis qu'elles-mêmes, et ne craignent jamais que leur propre épuisement, « la pensée de la

1. 1re partie.
2. Carême, Sur la prédestination (*loc. cit.*).

mort » ne donnerait-elle pas « le remède le plus souverain » pour en amortir le feu[1]. Cette vue d'une si riche psychologie forme le premier point du discours. Au pied du tribunal définitif de la mort sont traînées les plus grandes idoles humaines et, là, sommées de donner leurs raisons. Et les avares doivent assister vivants à la dispersion de leurs biens, et les vaniteux à leur chute dans l'oubli, et la voluptueuse au premier flétrissement de son corps. Tout cela pour que soient distinguées les œuvres de l'homme des œuvres de Dieu, que le vrai sens du mot : *vie* revienne au chrétien :

Car ce terme, mourir, est un terme de privation et de destruction qui abolit tout, qui anéantit tout; qui, par une propriété tout opposée à celle de Dieu, nous fait paraître les choses comme si elles n'étaient pas au lieu que Dieu, selon l'Écriture, appelle celles qui ne sont pas comme si elles étaient[2].

La suite montre combien la pensée de la mort intervient « pour conclure sûrement dans nos délibérations », et enfin « pour nous inspirer une sainte ferveur dans nos actions[3] ». Le fidèle se sent ainsi pressé en tout sens par le rappel de sa condition, et du principe de sa condition, il voit où il s'égare et par où il peut revenir, il aperçoit la vie qui change tout à coup sa perspective et s'éclaircit formidablement dans le lointain. Le fidèle, dis-je et d'autres encore, car ces vues dépassant la morale et le dogme frappent au plein de notre humanité, et par une lumière inaccoutumée jetée sur les choses, nous arrachent à la quiétude indifférente où nous laissent les jours sans pensée, pour nous rejeter à l'angoisse de notre incompréhensible destin.

IV

On peut maintenant, je crois, prendre quelque idée de la valeur de Bourdaloue. Cette valeur ne tient pas aux avantages extérieurs qui firent jadis son triomphe, mais à sa psychologie et au caractère comme à la qualité de sa psychologie. Ses déductions, dont on exagère d'ailleurs la scolastique[4], nous laisseraient froids si

1. E. Griselle, *Sermon de Bourdaloue sur la Pensée de la Mort* (Paris, 1901).
2. *Id., ibid.*, p. 41.
3. *Id., ibid.*, p. 26.
4. Sauf, pourtant, chose piquante, dans quelques-uns des inédits.

elles ne se montraient qu'habiles et si la matière, la plus nourrissante des matières, ne les étoffait; ses actualités historiques ne nous toucheraient plus que d'une curiosité d'érudits, la plus sèche des curiosités, si précisément elles n'atteignaient une autre portée qu'une portée historique. Il possède enfin une pratique sûre et personnelle du fond qu'il manie. On a naturellement essayé de s'en rendre compte par une inévitable comparaison.

La pénétration de Bourdaloue, écrit Feugère, n'est pas cette prompte intuition qui est le propre de Bossuet et qui donne aux réflexions morales de cet orateur, je ne sais quel éclat de vérité saisissante, Bossuet d'un coup d'œil entre jusqu'au fond de l'âme... Bourdaloue, observe plus lentement et de moins haut avec ordre et méthode, il passe en revue ce nombre infini de caractères qui forment la société humaine, il y démêle la trame compliquée des penchants et des intérêts, des passions et des vices[1].

Il y a de cela, mais je me demande si on ne fausse pas à peu près complètement le sens de Bourdaloue en ne disant que cela. Le parallèle, on a raison de l'établir quand on le sort du vain exercice littéraire où il se confine d'habitude et qu'on le poursuit dans l'examen des ressorts psychologiques mis en action par les deux orateurs. Il enseigne toutefois autre chose. La psychologie de Bossuet reste morale et déductive. Elle part du principe, non du fait et garde l'impersonnalité la plus absolue. Elle se réfère à l'intelligence, et ne demande pas à la réalité les éléments de l'analyse. S'agit-il d'examiner la faiblesse de l'homme devant le mal? « Deux obstacles, dit Bossuet, deux obstacles presque invincibles nous empêchent d'être les maîtres de nos volontés, l'inclination et l'habitude : l'inclination rend le vice aimable, l'habitude le rend nécessaire[2]. » Cette phrase typique dispense de l'accumulation des exemples. Le rapprochement est génial, et Bossuet avait du génie : il rentre dans l'ordre général et discursif. Pour conclure ainsi, il n'a fallu ni suivre l'âme dans ses défaites, ni enregistrer ses lâchetés, il a suffi de remonter aux principes de l'être et d'en souligner, dans la qualité, les conséquences. C'était plus difficile, c'était plus profond, c'était plus grand, je le veux bien : c'était différent.

La psychologie de Bourdaloue procède par des voies plus terrestres. Bossuet saute directement de la conséquence au principe et réalise ainsi, on vient de le voir, des raccourcis saisissants.

1. Feugère, *op. cit.*, p. 345.
2. *Sermon sur la pénitence*, 2e point.

Bourdaloue déduit, quand il déduit, en passant par des intermédiaires qu'il relève, soutient et illustre par l'expérience du cœur où l'exemple du jour. Mieux encore, sa vraie méthode, tout autre, cache en réalité, sous une apparence de déduction, un développement de séries inductives. Il arrive au vice par les degrés du vice et ne rattache le mal à sa racine qu'après en avoir épuisé les manifestations. Parfois même ce rattachement se ramène à une simple indication, à un bref rappel de la doctrine et il semble qu'on tienne moins au but, qu'au chemin qu'on vient de parcourir pour y atteindre. C'est que le prédicateur se soucie moins de la théorie du péché que de la correction des pécheurs, et que l'induction qui part de la vie, qui chemine au long de la vie, qui collectionne les faits et les aspects de la vie pour en faire le fil conducteur de sa marche, intervient comme une méthode naturelle dans l'examen et l'amendement de la conduite quotidienne. Bourdaloue s'adresse à des fidèles, non à des théologiens ou à des philosophes. Il les mène au salut en leur inspirant la crainte de la damnation, il les engage dans la voie étroite en leur montrant les périls dissimulés de la grande route, il note les remèdes en décrivant les abus. Son ennemi, l'éternel ennemi du chrétien, c'est le siècle et ses séductions, l'intérêt mondain et sa dissimulation, l'appétit et ses passions. Un voile impalpable couvre les yeux de l'égaré dans sa marche vers l'abîme. D'une main délicate le psychologue évangélique soulève les plis de ce voile, restitue aux yeux leur puissance et parvient à dégager l'esprit qui recule soudain devant la réalité de ses œuvres et l'aveu de ses hontes. Ainsi travaille Bourdaloue. Il s'attache à décrire plus qu'à systématiser. Il corrige plus qu'il n'explique. Il touche le cœur par la pratique du cœur.

Voilà pour le fond, et voici pour la manière, où il retrouve encore une originalité de fond. Il émeut, non par l'image et la formule comme le poète ou l'orateur, mais par la suite du discours. Il joue une partie unique dans la littérature et il la gagne : il *atteint le sentiment par la raison*, contredisant en apparence, lui le grand psychologue, la loi élémentaire de la psychologie. Remarquez en effet qu'il s'abstient de tout appel à l'émotion sensible, de toute victoire purement sentimentale. Il montre le cadavre et il dit : « Venez et voyez. » Mais il n'entend point par là : Épouvantez-vous de l'horreur du spectacle et de l'aspect physique de la mort; il suggère : Réfléchissez, comparez-vous, avare, amenez là vos trésors et pensez à leur nature, vous ambitieux, portez jusqu'ici vos ambitions et soupesez leur poids, vous

coquette, confrontez à cette face les merveilles de votre face et voyez leur fragilité. D'ordinaire, décomposer c'est détruire, ratiociner, battre des doigts une marche sur l'airain des portes qui détiennent le sentiment. Par son genre psychologique Bourdaloue s'affranchit des limites de son procédé. Tant le procédé vaut ce que vaut l'homme ! Son analyse reste vivante, son raisonnement, au sens fort du mot, convertit. Il croit avec son siècle que la vertu se trouve dans la raison, et que la raison doit régler la vie[1] et cette doctrine qui maintenant ne ferait que des infirmes le soutient comme elle soutient Racine. C'est que pour l'un et pour l'autre « raison », signifie « connaissance » de la vie et « pratique de la vie ». C'est que l'un et l'autre ont bâti leur œuvre en puisant avec science et plénitude dans la réalité du concret.

On a méconnu Bourdaloue. Ses contemporains l'ont trop tiré à eux, et la postérité, comme toujours, l'a recueilli embaumé dans des jugements tout faits. On lui concède la probité, la franchise, l'utilité ; dans la forme, l'art de la disposition, on ne va pas plus loin. « Lu aujourd'hui, dit Sainte-Beuve[2], Bourdaloue nous paraît avant tout fructueux. » Ses sermons, note Brunetière abondent en leçons et conseils pratiques[3]. Certes ce sont là d'importants mérites et sur quelques-uns d'entre eux, par exemple la probité, on ne saurait trop insister : il ne faudrait point cependant qu'ils nous aveuglassent, et Bourdaloue les dépasse, et ils n'en donnent même pas l'essentiel. Il est fructueux et pratique, soit, mais ses fruits ne se confinent pas dans l'austérité de la discipline, sa pratique ne le rive point au terre à terre. Il nous ouvre, je le répète, comme les grands, une vue en profondeur sur la vie, il nous élève en esprit, par la force de la pensée, à la jouissance de la pensée, il est éternel, de la brève éternité des hommes, parce qu'il saisit et isole un moment de l'éternel humain. Je ne dis rien de son style, par excès et non par défaut de matière. Je remarque seulement que les réserves qu'appellent sa langue, si loin de nous être parvenue dans son intégrité, le grandissent encore. Il faut, en effet, une singulière valeur de fond pour se maintenir sans la précellence de la forme, et corriger par avance, les corrections qu'on devra subir.

Peut-être sent-on maintenant quel genre d'actualité on doit reconnaître et rechercher en Bourdaloue. Ce n'est pas le docu-

1. J'ai relevé à cet égard, au cours de mes lectures, des citations, à cet égard fort suggestives, que je dois m'abstenir de citer ici.
2. *Lundis*, t. IX et *Revue Bourdaloue* X, 720.
3. Art. de la *Grande Encyclopédie*.

En-tête des colonnes du Registre.

1728 | Cathecumini | Etta | Arriuo | Partenza | Setta | Abiura | Battes^{mo} | Padrini | Ricerche dello Bacile e Strene |

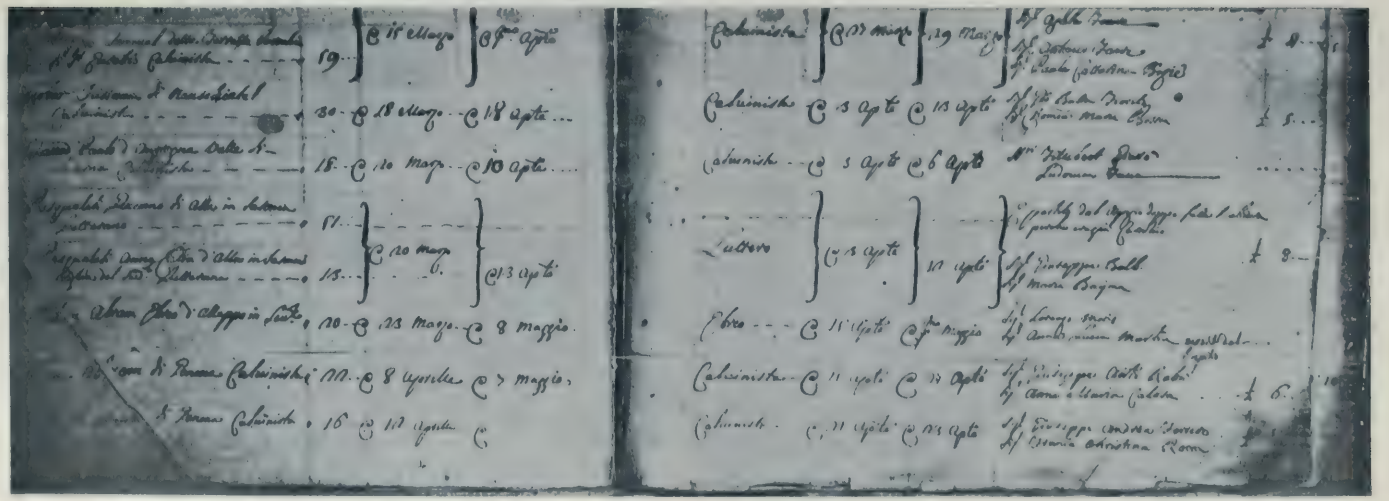

Bas des pages 16me et 17me du Registre des Baptêmes de l'Hospice de Catéchumènes de Turin, pour les années 1720 à 1811. — Hauteur du volume : 45 centimètres; largeur : 29 centimètres; largeur totale des deux pages, quand le volume est ouvert : 55 centimètres. Les lignes obliques que l'on voit aux coins des pages ne sont que de simples plis dans le papier. — Jean-Jacques est le dernier de la page.

ment, c'est le trait moral, saisi sur l'heure, et adjoint à la durée, c'est la généralité psychologique l'emportant sur le détail d'érudition. Et peut-être aussi conçoit-on que ni les ans ni Bretonneau n'ont desservi l'orateur autant que nous pouvions le craindre. Il ne perd rien à ce que les faits trop précis par lesquels ses auditeurs l'interprétaient malignement aient reculé dans la pénombre. Pour suivre ses « portraits » sans pouvoir les illustrer par un nom ou par un événement, l'intérêt de curiosité peut en quelque mesure défaillir, le profit s'augmente. Bourdaloue, en un mot, dégagé du voisinage trop absorbant des circonstances apparaît plus en relief sur la masse nuageuse du souvenir historique et, pour se déprendre un peu des siens, se range pour toujours des nôtres. Il appartient à l'homme en effet, non aux hommes.

Ses historiens, mus « d'un noble souci, pensent qu'en contribuant à mieux faire connaître son œuvre, en s'attachant à montrer ce qu'il y a encore de vivant dans la prédication de l'austère et fidèle religieux, l'on peut espérer de rendre à sa mémoire l'hommage dont il eût approuvé l'intention [1] ». Je le crois aussi et je ne veux diminuer en rien le zèle d'infatigables chercheurs. Toutefois « ce qu'il y a encore de vivant »... ce qu'il y aura toujours de vivant dans cette prédication, ne l'éprouve-t-on pas mieux en se plaçant pour la considérer dans le sens exact de sa perspective? Le génie de Bourdaloue est un génie de psychologue : la justice veut qu'on l'apprécie d'un point de vue psychologique. Je l'ai fait, j'en ai été récompensé, dans l'ordre de l'esprit, par les jouissances les plus sensibles. Et je ne doute pas qu'une telle récompense n'attende ceux qui ne voudront pas se satisfaire d'en avoir entendu parler.

GONZAGUE TRUC.

1. Castets, *Revue Bourdaloue*, 1904, p. 210.

LE SÉJOUR DE J.-J. ROUSSEAU A L'HOSPICE DU SPIRITO SANTO

Quand, au printemps de 1728, Jean-Jacques Rousseau, arrivant d'Annecy à Turin, se présenta à l'hospice des catéchumènes, administré par l'Arciconfraternita dello Spirito Santo, on écrivit son nom sur le registre où étaient consignés, peut-être au jour le jour[1], l'arrivée et le départ, l'abjuration et le baptême des « prosélytes ». Le registre existe encore aujourd'hui. A la fin d'une page, au bas de colonnes administratives, quelques dates toutes sèches ont été inscrites, qui marquent le passage de Jean-Jacques dans la « maison sainte ». Si bref que ce soit ce document, il est précieux, parce qu'il est sincère. Il tient en une ligne; mais l'historien y apprend plus peut-être que dans les pages des *Confessions*, où Rousseau, déjà vieux, a essayé de se faire illusion à lui-même sur un épisode gênant de son adolescence.

Les *Confessions* sont ici abondantes. A les en croire, c'est seulement quand les portes de l'hospice se furent refermées sur lui, que le jeune fugitif se représenta avec netteté l'inévitable apostasie où il s'était engagé. Il en eut horreur; et, sans avoir le courage de reprendre la liberté de sa conscience par une déclaration héroïque, il fit, du moins, une belle défense. Il ne donne pas tout d'abord de dates précises; mais il laisse entendre qu'on mit longtemps pour venir à bout de lui. Je ramasse en quelques lignes les indications chronologiques que nous fournissent les *Confessions* : Première conférence avec « un vieux prêtre, petit, mais assez vénérable ». *Le lendemain*, Jean-Jacques, en qui on avait deviné un adversaire redoutable, est « mis à part » avec un autre prêtre « plus jeune et beau parleur ». Leur controverse dut prendre un certain temps, puisque, « sitôt que le prêtre se sentait pressé d'une objection imprévue, il la remettait *au lendemain* ». « Tandis que duraient ces petites ergoteries et *que les jours se passaient à discuter...*, il m'arriva une petite vilaine aventure assez dégoûtante. » Rousseau raconte « l'aventure et ses suites, et le baptême

1. La régularité et l'uniformité de l'écriture ne semblent pas permettre de supposer que ce soit là le registre-journal, mais plutôt le registre définitif, où, de temps à autre, on dressait le tableau des conversions.

de « son effroyable Maure » : « *Huit jours après*, il fut baptisé en grande cérémonie... Mon tour vint *un mois après*, car il fallut tout ce temps-là pour donner à mes directeurs l'honneur d'une conversion difficile[1]. » A tout lecteur non prévenu, l'impression que laisse ce long récit est une impression de longue durée. Si l'on se fiait à ces seules pages des *Confessions*, il faudrait, semble-t-il, compter un minimum de deux mois pour le séjour de Jean-Jacques à l'hospice du Spirito Santo. C'est, en effet, le chiffre qui est fourni un peu plus loin par Rousseau lui-même, dans une espèce de parenthèse : « Je venais pour la première fois de ma vie, écrivit-il, d'être enfermé *pendant plus de deux mois*[2]. » Le texte de la *Première Rédaction* porte même en surcharge : *près de trois mois*[3]. La *Lettre à M. de la Martinière*, que l'on trouvera dans les *Œuvres complètes*[4], et qui aurait été écrite en 1731, est encore plus généreuse : « Je partis pour Turin. Au bout de *trois mois*, je fus catéchisé, converti, initié aux mœurs de l'Italie. » Mais l'authenticité de cette lettre est plus que suspecte[5]. Si, comme tout paraît le faire supposer, la lettre est apocryphe, son seul intérêt est de montrer comment le faussaire qui l'a fabriquée interprétait le « pendant plus de deux mois » des *Confessions*.

Depuis longtemps, les biographes de Jean-Jacques ont jugé utile d'annexer à ce récit, comme pièce justificative, un extrait du registre de l'hospice. Mais il ne semble pas qu'aucun d'eux ait vu le document même ; et les yeux qu'ils ont pris à leur service n'ont pas su lire le même texte. Certaines variantes n'ont qu'un intérêt purement paléographique ; d'autres sont plus importantes.

1. *Confessions*, édit. Hachette, VIII, 41-48.
2. *Confessions*, VIII, 48-49.
3. *Première Rédaction*, p. p. Th. Dufour, *Annales J.-J. Rousseau*, IV, 98-99. Le texte primitif du manuscrit de Neuchâtel : « pendant plus de deux mois », a été repris dans le manuscrit Moultou.
4. Édition Hachette, XII, 359.
5. Cette lettre a été publiée pour la première fois par Musset-Pathay, *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau*. Paris, Dupont, 1825, 2 vol. in-8, I, 3-7 : « Je n'ai point vu, dit-il, l'autographe de cette lettre, dont la copie m'a été remise par M. Dubois, de Genève. » C'est ce même M. Dubois qui a également fourni à Musset-Pathay la soi-disant lettre à M. Salomon de 1736, qui a grand'chance, elle aussi, d'être apocryphe (X, 15-16). Rousseau avait parlé de la lettre à M. de la Martinière au IVe Livre des *Confessions*, VIII, 111. Au moment où il la rédigeait, il savait que l'original existait encore entre les mains de M. de Marianne : « J'ai prié M. de Malesherbes, écrit-il, de tâcher de me procurer une copie de cette lettre. Si je puis l'avoir, par lui ou par d'autres, on la trouvera dans le recueil qui doit accompagner mes *Confessions*. » Il ne put, sans doute, se procurer cette copie, car la lettre fait défaut dans ses recueils manuscrits de Neuchâtel ; et on ne voit pas qu'il l'ait utilisée lors de la revision de son texte. Cela étant, il paraîtra bien étrange, comme me le fait remarquer, avec justesse, M. Th. Dufour, que cette lettre, soi-disant de 1731, ne contienne pas un détail de plus que le récit même des *Confessions*, postérieur de plus de trente ans. C'est psychologiquement impossible.

Dans la colonne du registre où est notée l'arrivée de Jean-Jacques, nulle difficulté; chacun lit : 12 *aprille*. Mais, dans les colonnes réservées aux dates d'abjuration et de baptême, le secrétaire de l'hospice s'est servi d'une abréviation qui peut prêter, sinon à discussion, du moins, et pour un lecteur pressé, à confusion.

Dès 1840, Davide Bertolotti, *Descrizione di Torino* [Torino], G. Pomba, 1840, in-8, p. 194, donnait une brève notice sur l'œuvre des catéchumènes dépendant de l'Archiconfrérie du Spirito Santo, et indiquait la date de l'entrée de Rousseau à l'hospice : 12 *avril* 1728.

En 1858, J. Gaberel, *Rousseau et les Genevois*, Genève, Cherbuliez, 1858, in-12, p. 57, publiait un « extrait textuel du registre du Couvent du Spirito Santo à Turin », qui avait été « remis, disait-il, avec une grande bienveillance, par le directeur de cet établissement, à mon ami, M. Amédée Bert, pasteur à Turin ». Cet « extrait », qui était loin d'être « textuel », contenait, du moins, les dates d'abjuration et de baptême : 21 et 23 *avril*.

Vingt ans plus tard, le même Gaberel, *Calvin et Rousseau*, Genève, Ramboz, 1878, in-12, p. 155, publiait ce qu'il appelait un « Fac-similé de l'acte d'abjuration de J.-J. Rousseau à l'archiconfrérie du San-Spirito, à Turin, en 1728 ». La formule était doublement impropre. Il ne s'agissait pas d'un « acte d'abjuration » individuel et signé par l'intéressé, mais simplement de quelques renseignements anonymes dans un registre collectif. En outre, ce soi-disant « fac-similé » n'était, à vrai dire, qu'une transcription, où l'on avait essayé de rendre typographiquement la disposition du registre. Cette transcription était accompagnée d'un certificat : « Certifié conforme à l'original. Turin, le 24 juillet 1877. Le Délégué, Garelli-Maggiorino. » Mais, cette fois, les dates d'abjuration et de baptême avaient changé : 21 et 23 *agosto*.

En cette même année 1878, M. Théophile Dufour publiait quelques notes critiques et biographiques sur *J.-J. Rousseau et Mme de Warens*, Annecy, Perrissin, in-8 (Extrait de la *Revue savoisienne*). Il rappelait (p. 7, note 6) l'ouvrage de Bertolotti, le *Rousseau et les Genevois* de Gaberel, et croyait pouvoir se servir en toute confiance de ce *Fac-similé*, « certifié conforme à l'original » par une autorité, semblait-il, compétente. Il adoptait donc comme dates du séjour de Rousseau à l'hospice : 12 avril-23 août 1728. Ces dates ont été admises désormais par presque tous les historiens de Jean-Jacques, MM. Chuquet, Lanson, Ducros, Faguet, etc.; et le regretté Gaspard Vallette tançait vertement M. Virgile Rossel, pour avoir accepté la première indication de Gaberel : « Rousseau,

écrivait-il dans son *J.-J. Rousseau Genevois* (Paris, Plon, 1911, in-8, p. 49), oppose aux convertisseurs une résistance tenace, et son séjour à l'hospice ne dura pas moins de quatre mois et onze jours, du 12 avril au 23 août 1728. » Et il ajoutait en note : « La durée véritable de ce séjour à l'hospice a été fixée de façon irréfutable par M. Th. Dufour (ouvr. cit., p. 7). [Ici, Gaspard Vallette abuse du texte de M. Dufour, qui n'avait pas prétendu apporter une démonstration « irréfutable », mais qui avait simplement utilisé un « fac-similé », qu'on avait alors toute raison de croire exact.] Feu Gaberel, en lisant mal le texte du document officiel [il avait fort bien *lu* le texte qu'on lui avait remis, mais n'avait point *vu* le registre même], avait, en 1858, réduit à onze jours (du 12 au 23 avril) le temps de ce séjour et de la conversion de Jean-Jacques. Plus tard, en 1878, il rectifia son erreur. Dans son *Histoire littéraire de la Suisse romande*, 2e édition, 1903, p. 319 et note, M. Virgile Rossel, qui aurait dû connaître les résultats de M. Th. Dufour, reproduit sans sourciller la fausse indication primitive de Gaberel, et n'hésite pas à accuser Rousseau d'avoir menti dans les *Confessions*, pour ne point donner sa conversation comme trop rapide. En fait, c'est Rousseau qui dit vrai, et c'est M. Virgile Rossel, qui calomnie Rousseau. »

Je partageai l'opinion de M. Gaspard Vallette, jusqu'au jour où, dans un livre fait sur les documents originaux de l'hospice, la *Cronistoria della veneranda Arciconfraternita dello Spirito Santo*, par Maurizio Marocco (Torino, Bellardi e Appiotti, 1873, in-12), je vis de nouveau, p. 206, l'abjuration et le baptême de Jean-Jacques datés des 21 et 23 *avril* 1728. Cette divergence fit naître en moi des scrupules, qu'il me parut préférable d'apaiser. L'administration actuelle de l'Arciconfraternita dello Spirito Santo, — que je tiens à remercier ici [1] — voulut bien m'accorder l'autorisation de faire photographier quelques feuillets du registre (exactement six pages), où sont notées les entrées et les sorties des catéchumènes du 7 novembre 1727 au 5 juillet 1728. La photographie que je place sous les yeux du lecteur permettra d'y lire ce qui concerne Jean-Jacques. Le document, comme on verra, est d'une netteté parfaite, qui ne laisse place à aucune hésitation. Un examen rapide a pu faire confondre l'abréviation d'*aprile* (*apte*) avec *agosto*. L'erreur est ainsi expliquée, mais non justifiée.

1. Je dois associer à ces remerciements mon collègue à l'université de Fribourg, le professeur Paolo Arcari, et M. Alfredo Cesare Lenzoni, professeur au R. Liceo Massimo d'Azeglio, à Turin, qui ont bien voulu servir de très obligeants intermédiaires entre l'administration de l'Archiconfrérie et moi.

Quand bien même on aurait encore quelque doute paléographique, il suffirait de remarquer que l'avant-dernier catéchumène, qui précède Rousseau sur le registre, a abjuré le 15 avril (*Aple*) et a été baptisé le 1er mai. On voit immédiatement que la lecture *agosto* pour *aple* serait ici impossible. Il faut donc lire le document comme il suit : Dans la colonne du nom (*Cathecumini*) : « Rosso Gio Giacomo di Geneua Caluinista »; dans celle de l'âge (*Etta*) : « 16 »; dans celle de l'arrivée (*Arriuo*) : « 12 aprille »; dans celle du départ (*Partenza*) : néant; dans celle de la secte *Setta*) : « Caluinista »; dans celle de l'abjuration (*Abiura*) : « 21 Aple »; dans celle du baptême (*Battesmo*) : « 23 Aple »; dans celle des parrains (*Padrini*) : « Sig. Giuseppe Andrea Ferrero — Sig. Frañca [=Francesca] Christina Rocca »; dans celle de la collecte (*Ricerche dello bacile e strene*) : « L [ire] 5, 10 [soldi] ».

Ce n'est pas là le seul intérêt de ce document. On remarquera que le catéchumène qui précède immédiatement Jean-Jacques sur le registre, est, lui aussi, un Genevois[1]. Était-ce un de ces jeunes gens que le curé Pontverre avait débauchés? Avait-il passé par Annecy et par la maison de Mme de Warens? La chose ne serait pas impossible. En tout cas, ce voisinage d'un compatriote au Spirito Santo nous fait voir tout ce qu'il y eut de banal dans l'aventure de Jean-Jacques. En l'espace de huit mois, de novembre 1727 à juillet 1728, cinq autres Genevois ou Genevoises ont passé à l'hospice et s'y sont convertis, sauf un adolescent de treize ans, Pietro Potié (Pierre Pottier?), qui, plus courageux peut-être que Jean-Jacques, partit sans avoir abjuré. Le registre nous montre encore que, si les compagnons de Jean-Jacques ne s'attardent guère plus que lui aux préliminaires de la « conversion », ils y mettent pourtant moins d'empressement. Seul, le Genevois, qui fut son camarade à l'hospice, arrive en sept jours à l'abjuration; mais, l'abjuration faite, il en attend douze autres pour recevoir le baptême, et, somme toute, passe un mois au Spirito Santo : entré quatre jours avant Jean-Jacques, il en sort quinze jours après lui. Les autres catéchumènes restent environ de trois à six semaines; plusieurs même y font un séjour de quelques mois; Rousseau

1. Je ne suis pas parvenu à l'identifier. Le nom est très lisible sur le registre : *Neue Abram*; mais il a dû être déformé par le secrétaire en recopiant (Cf. *Rosso* pour *Rousseau*). On pourrait supposer *Abraham Nève* ou *Neveu*; mais ni l'un ni l'autre de ces noms ne se retrouve, soit dans Galiffe, soit dans le répertoire des baptêmes genevois. M. Théophile Dufour et M. Eugène Ritter, dont on connaît la compétence en matière de généalogie genevoise, ont bien voulu faire à ce sujet des recherches qui sont restées vaines. M. Ritter me signale un *Abraham Menu*, qui est né le 5 mars 1712, mais aurait eu seize ans, et non vingt-deux, en avril 1728.

réduit au minimum son stage de converti et se libère en onze jours. De tous ceux qui, durant ces huit mois, ont abjuré et ont été baptisés[1], c'est lui qui reste le moins de temps.

Il est vrai que le registre ne nous fournit pas avec une entière certitude la date de son départ. On aura remarqué que la colonne *Partenza* est restée vide pour lui. Quel est le motif de ce silence? Y aurait-il eu évasion, comme l'affirme l'auteur de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*[2]? Je le croirais d'autant moins que les *Confessions* reconnaissent elles-mêmes que l'évasion « ne lui fut pas possible, et que cette résolution ne tint pas non plus bien fortement[3] ». En outre, l'évasion, qu'on comprendrait encore pour échapper à l'abjuration et au baptême, deviendrait inutile lorsque ces cérémonies ont eu lieu. La clef de ce petit problème me paraît être donnée par un autre catéchumène du registre. Pour Giacomo Pasqualeti, pareillement, la colonne *Partenza* est laissée en blanc; mais le registre en indique la raison : « E partito dal Ospizio doppo fatta l'abiura perche era gia cattolico. » (Il a quitté l'hospice après l'abjuration, parce qu'il était déjà catholique : c'était un catholique, qui avait embrassé le calvinisme, et qui, revenant à sa religion première, n'avait pas à recevoir « les accessoires du baptême » catholique, comme dit Rousseau[4], puisqu'il les avait déjà reçus.) On peut donc de même supposer, que, si le secrétaire de l'hospice n'a pas consigné la date du départ de Rousseau, c'est que le converti avait quitté l'hospice le jour même du baptême. C'est, d'ailleurs, ce que les *Confessions*[5] laissent entendre; et le départ y suit immédiatement le récit de la cérémonie : « Tout cela fait, au moment où je pensais être enfin placé selon mes espérances, on me mit à la porte avec un peu plus de vingt francs en petite monnaie qu'avait produit ma quête. On me recommanda de vivre en bon chrétien, d'être fidèle à la grâce; on me souhaita bonne fortune, on ferma sur moi la porte et tout disparut. »

D'autres détails des *Confessions* peuvent aussi être contrôlés et

1. Car tous ces catéchumènes ne se laissaient pas faire. Il en est qu'on renvoie parce qu'on s'aperçoit qu'ils ont déjà été « catholicisés » ailleurs (« e partito subito dall' Ospizio perche era già stato cattolizato »). — Rousseau signale ce genre d'industrie dans les *Confessions*, VIII, 41; — on est obligé d'en renvoyer d'autres parce qu'ils sont Anglais et qu'on ne trouve aucun prêtre pour les instruire (« Partiti senza abiura e sacramentali per non essersi potuto rittrouare sacerdoti per l'instruzione e confessione »): mais plusieurs ont refusé de se convertir, pour lesquels on lit simplement en marge : « E partito senza abiura e sacramentali ».

2. *Émile*, II, 232.

3. *Confessions*, VIII, 43.

4. *Id.*, 48.

5. *Id.*, *ibid.*

vérifiés à l'aide de ce registre. La mémoire de Rousseau, lorsqu'elle n'est pas gênée par des scrupules de conscience rétrospectifs, ou faussée par un souci d'artiste qui veut composer ses tableaux, est singulièrement fidèle. Le registre en témoigne encore.

Les *Confessions* parlent « *des* administrateurs » de l'hospice[1]. Il y en a, en effet, plusieurs; et, à la dernière page de l'année 1727, le secrétaire a dressé la liste des *Rettori et aministrattori dell' Ospizio de Catthecumini*. Ils sont huit. Je crois inutile de donner leurs noms, puisqu'il ne nous est plus possible d'identifier celui qui fit à Jean-Jacques « une mercuriale assez vive ».

On se rappelle la scène désagréable qui eut lieu à l'Inquisition[2] et le colloque du jeune converti avec « le Très-Révérend Père Inquisiteur ». On voit, par le registre, que les catéchumènes ont effectivement affaire à l'Inquisition. Par exemple, les petites Suzanne, Marguerite et Madeleine Brement, calvinistes, âgées de cinq, six et sept ans, n'ont pas abjuré à cause de leur âge. Pourtant elles ont fait leur profession de foi par-devant le Père vicaire général du Saint-Office (mà bensi hanno fatto la professione della fede dal P. Vicario Generale del santo officio[3]).

Mais les *Confessions* nous parlent surtout des compagnons et des compagnes de Jean-Jacques. Le registre nous permet de faire vite connaissance avec eux; car ils sont peu nombreux. Ils sont sept seulement quand Jean-Jacques entre à l'hospice. Sur ces sept, deux ont déjà été baptisés, deux autres ont abjuré, et l'un d'eux va être baptisé le lendemain de l'arrivée de Jean-Jacques. Restent une luthérienne de trente-trois ans, un juif qui est à l'hospice depuis trois semaines, et le Genevois dont j'ai parlé, qui va abjurer dans trois jours. Rien d'étonnant, dès lors, qu'on ait donné à Jean-Jacques un instructeur spécial[4]. Du 12 avril, jour de son arrivée, jusqu'au 23, jour de son départ, il y a eu deux nouvelles recrues, arrivées le 14 : un calviniste de Morges et une

1. VIII, 47.

2. Sur la conduite processionnelle à l'église Saint-Jean, cf. Marocco, *op. cit.*, 204-205. Le détail pittoresque des *Confessions*, VIII, 48 : « deux hommes portaient, devant et derrière moi, des bassins de cuivre, sur lesquels ils frappaient avec une clef, et où chacun mettait son aumône au gré de sa dévotion et de l'intérêt qu'il prenait au nouveau converti », — ce détail est confirmé par la rubrique même du registre : *Ricerche dello bacile e strene* (Quête du bassin et cadeaux).

3. *Confessions*, VIII, 48. *Registre des Catéchumènes*, f° 18r° (18 juillet 1728). Au f° 17r°, le registre note que deux calvinistes de Pragellato, âgés de quarante-sept et quarante-six ans, ont quitté l'hospice après quatre jours (25-29 janvier 1728), sans abjuration ni baptême, mais absous de la censure (sono stati assolti della censura). Il est vraisemblable que cette absolution rentrait aussi dans les attributions du Très-Révérend Père Inquisiteur.

4. *Confessions*, VIII, 45.

juive hollandaise. Au total, pendant le séjour de Jean-Jacques à l'hospice, il a pu voir neuf catéchumènes : quatre femmes et cinq hommes (« quatre ou cinq affreux bandits » disent les *Confessions*[1]). Les femmes ont trente-trois, trente, dix-huit et treize ans; les hommes cinquante et un, quarante-trois, vingt-deux, vingt et dix-huit. Jean-Jacques est le plus jeune, et, sans doute, le plus innocent. Dans un groupe si restreint, il semble facile de retrouver les trois catéchumènes que les *Confessions* ont rendus célèbres.

Commençons par « ses sœurs les catéchumènes » qu'on aurait réunies en son honneur le jour de son arrivée : « c'étaient bien les plus grandes salopes et les plus vilaines coureuses qui jamais aient empuanti le bercail du Seigneur. Une seule me parut jolie et assez intéressante. Elle était à peu près de mon âge, peut-être un an ou deux de plus. Elle avait des yeux fripons qui rencontraient quelquefois les miens. Cela m'inspira quelque désir de faire connaissance avec elle; mais, pendant près de deux mois qu'elle demeura encore dans cette maison, où elle était depuis trois, il me fut absolument impossible de l'accoster, tant elle était recommandée à notre vieille geôlière et obsédée par le saint missionnaire qui travaillait à sa conversion avec plus de zèle que de diligence... Le saint homme ne la trouvait toujours point en état d'abjurer. Mais elle s'ennuya de sa clôture et dit qu'elle voulait sortir, chrétienne ou non. Il fallut la prendre au mot, tandis qu'elle consentait encore à l'être, de peur qu'elle ne se mutinât et qu'elle ne le voulut plus[2]. » Cette mise en scène est plaisante, mais elle n'est qu'à demi exacte. Une seule catéchumène peut répondre au signalement des *Confessions* : c'est une juive d'Amsterdam, Judith Komes (Komes Iuditta, Ebrea, di Amestredam). Elle a dix-huit ans (« à peu près de mon âge, peut-être un an ou deux de plus »). Baptisée le 26 mai, elle sort de l'hospice le 13 juin : elle est donc bien « demeurée encore près de deux mois dans la maison » après le départ de Jean-Jacques. (Remarquons, par parenthèse, que, pour l'avoir su, il a fallu que Jean-Jacques gardât quelques relations avec l'hospice); mais elle n'y est entrée que le 14 avril, et n'a même pas pu assister à l'édifiante réunion préliminaire, dont les *Confessions* nous ont fait le spirituel tableau.

Parmi « les archers du diable » qui entouraient le nouveau venu, il y avait, nous raconte Rousseau, « deux Esclavons, qui se

1. VIII, 41.
2. *Id.*, 41-42.

disaient juifs et maures[1] ». Le registre nous présente ces deux juifs ou soi-disant tels : « Leui Isach[2], Ebreo di Casalle di Monferato » (dix-huit ans), Ruben Abram, Ebreo, d'Alleppo in Leu[e] [Levante] » (vingt ans). Ce dernier pouvait jouer au Maure, venant d'Alep. Quel est celui des deux qui avait « ce visage de pain d'épice orné d'une longue balafre « et qui fut le héros de « la petite vilaine aventure assez dégoûtante[3] », le registre nous permet encore d'y répondre. Isaac Lévi était déjà baptisé quand Jean-Jacques arrive à l'hospice, tandis que l'abjuration, sinon le baptême, d'Abraham Ruben eut lieu pendant le séjour de Jean-Jacques (15 avril), qui put aller, quinze jours plus tard, assister, en simple spectateur, au baptême de son camarade. Il fut, pour la circonstance, nous dit-il[4], « habillé de blanc de la tête aux pieds, pour représenter la candeur de son âme régénérée »; et, quelques lignes plus bas, il ajoute, à propos de son propre baptême : « Il n'y eut que l'habit blanc, qui m'eût été fort utile, et qu'on ne me donna pas comme au Maure, attendu que je n'avais pas l'honneur d'être juif. » Ce petit détail est encore exact. Une main, qui ne semble pas être celle du secrétaire habituel a ajouté dans la marge du registre, en face du nom de Ruben : « vestito dal hospitio[5] ». Jean-Jacques a raison; le cadeau de l'habit neuf semble avoir été réservé aux juifs : Judith Komes, elle aussi, est « vestita dal hospitio »; et pareillement Isaac Levi a reçu un costume pour son baptême[6].

J'arrête ici le commentaire du registre. Je n'ai pas, dans ces quelques notes, à essayer d'expliquer la « conversion » de Jean-Jacques, et sa rapidité, à première vue, déconcertante. Je me réserve de le faire ailleurs. J'ai voulu seulement fixer une date importante de sa vie.

PIERRE-MAURICE MASSON.

P.-S. — J'apprends que M. Luigi Foscolo Benedetto va faire paraître très prochainement à la librairie Plon un livre sur

1. *Confessions*, VIII, 41.
2. Il ne semble pas qu'on puisse lire sur la photographie du registre autre chose que *Leni*; mais il est probable, qu'en recopiant le nom, le secrétaire aura confondu l'*u* et l'*n*, et que notre catéchumène s'appelle bien *Isaac Lévi*.
3. *Confessions*, VIII, 46.
4. *Id.*, 47-48.
5. On remarquera qu'il n'y a pas eu de quête pour Ruben, ou, du moins, qu'elle n'a rien produit. Serait-ce une preuve du mécontentement de l'administration pour celui qui avait risqué de « commettre l'honneur d'une maison sainte »?
6. L'annotation qui concerne Isaac Lévi a été raturée; mais on peut lire avec une presque certitude : « computate le vestimenta ».

Madame de Warens, où le même document est utilisé, pour parvenir, à ce qu'on me dit, aux mêmes conclusions. Nos deux enquêtes ont été indépendantes et se sont ignorées l'une l'autre jusqu'à la veille de leur publication.

2 février 1914.

P.-M. M.

LABAUME, SÉGUR ET CHATEAUBRIAND[1]

Dans la *Revue d'Histoire littéraire* de 1911 (p. 827-837), M. Virgile Pinot a montré comment Victor Hugo avait pu trouver dans Ségur la matière du premier morceau de l'*Expiation*. Il y aurait lieu, croyons-nous, d'étudier de plus près encore le texte de Ségur et d'insister sur l'importance de cet ouvrage dans l'histoire littéraire. L'*Histoire de la Grande Armée* mérite sa longue popularité et la faveur dont elle jouit actuellement. Elle a été publiée récemment, on le sait, dans la collection Nelson; et quoique cette édition ait fait subir au texte d'assez fâcheuses mutilations, elle n'en marque pas moins, pour la librairie à bon marché, un succès encourageant. La célèbre narration a été lue par beaucoup de gens qui n'auraient pas été la chercher dans les anciennes éditions en deux volumes. Mais des succès de popularité ne sont pas aux yeux de l'historien une recommandation suffisante. Ils lui donnent à penser que les qualités de l'ouvrage sont littéraires plutôt qu'historiques. Les contemporains renseignés, et surtout les anciens soldats de la Grande Armée, l'ont jugé plus intéressant que véridique. Mais peu à peu, lorsque les polémiques des historiens militaires ont été oubliées, ne laissant subsister que la vision tragique de froid et de misère, l'*Histoire de la Grande Armée* s'est imposée comme la narration par excellence de la campagne de 1812. C'est grâce à Ségur précisément que l'image définitive de la grande retraite s'est peu à peu fixée dans les imaginations. Son livre, du reste, conserve une valeur historique. C'est là qu'a été développée pour la première fois la thèse fameuse de l'affaiblissement physique et intellectuel de Napoléon en 1812. Mais le détail est beaucoup moins sûr. Un récit aussi littéraire ne peut présenter les faits dans la confusion de leur succession ininterrompue. Il faut qu'ils s'ordonnent et se groupent en tableaux; et il est

1. Nous citons : Ségur, *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée pendant l'année 1812*, 3e édit., 1825, 2 vol. in-8 et un atlas.

Gourgaud, *Napoléon et la Grande Armée en Russie, ou examen critique de l'ouvrage de M. le comte Ph. de Ségur*, 1825, in-8.

Labaume, *Relation circonstanciée de la campagne de Russie en 1812*, 3e édit., décembre 1814.

Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, t. III.

Sergent Bourgogne, *Mémoires*, 6e édit., 1910.

Larrey, *Mémoires de chirurgie militaire*, 1817, t. IV.

impossible que ce travail d'arrangement ne se fasse pas aux dépens de l'exactitude.

L'histoire littéraire ne doit donc pas considérer Ségur comme une simple « source historique », comme une de ces matières inertes et sans forme auxquelles les Chateaubriand et les Victor Hugo donnent le mouvement et la vie. L'*Histoire de Napoléon* est une œuvre essentiellement littéraire, que tout un travail d'art et d'imagination sépare déjà de la réalité.

Ségur était un esprit cultivé, nourri des historiens classiques. Son style le prouve — parfois d'une façon fâcheuse. Sa grandiloquence est de trop, même dans un si grand sujet, et les lecteurs d'aujourd'hui trouveront peut-être les souvenirs du sergent Bourgogne plus émouvants dans leur simplicité. Il abuse et des discours à la manière de Thucydide, et des images homériques. L'une d'elles a été assez justement raillée par Gourgaud. Il s'agit de Murat à la Moscowa. « Lui-même saisit une arme : d'une main il combat, de l'autre il élève et agite son panache » (liv. VII, chap. IX, t. I, p. 393; Gourgaud, p. 222).

Du moins Ségur apportait-il au métier de la guerre une âme ouverte aux impressions du dehors. Gourgaud voit en lui un poète à la larme facile, un bourgeois égaré parmi des militaires. « Croit-il donc que l'on fait la guerre sans perdre des hommes? A sa description d'un champ de bataille, on s'imaginerait entendre un bourgeois de Paris, qui s'y trouverait tout d'un coup transporté » (p. 332). Il lui reproche ses « peintures affreuses » ses « sombres couleurs » sa « surabondance de détails déchirants » (p. 176, 285, 370, 374, 431, 510, etc.). Mais ce qui impatientait Gourgaud a fait le succès de Ségur auprès de la postérité. Il a vu la guerre comme nous la verrions nous-mêmes. Il était sincère dans ses peintures tragiques, — comme Gourgaud l'était, d'ailleurs, dans ses dénégations indignées. Gourgaud était de la trempe de Marbot : ces hommes-là ne voient pas les maux de la guerre. Ségur et Gourgaud représentent bien les deux générations distinctes de l'époque romantique; l'une, issue de la révolution et de l'empire, politique et militaire, tout absorbée par l'action, plus tard, après 1815, libérale, bonapartiste, et, en littérature, volontiers classique; l'autre aristocratique, romantique et rêveuse. Ségur appartenait, comme Chateaubriand, à la classe que la révolution a jetée dans l'inconnu. Ces hommes ont grandi au milieu d'une société ennemie, repliés sur eux-mêmes (voir surtout les premières pages des *Mémoires* de Ségur), et c'est dans leur mélancolie que s'est formée l'âme du siècle romantique.

Ségur n'a pas été au même point que Chateaubriand détourné de l'action; néanmoins il fait preuve d'un certain détachement; il voit de plus haut et de plus loin qu'un soldat de fortune. Il avait l'âme d'un « auteur romantique ». A chaque page, Gourgaud le lui répète, dédaigneusement (p. 104, 269, 348, etc.); et il caractérise assez justement quelques-uns des traits de la nouvelle école. « L'auteur romantique avait oublié un de ses thèmes favoris, l'ouragan obligé; nous le retrouvons ici » (p. 464). Mais il y a dans Ségur de très belles pages. On se rappelle celle où il décrit le désespoir qui s'empare des soldats en trouvant Smolensk en ruines. « C'est encore, c'est toujours la fatale grande route, passant en travers d'un vain nom... Une immensité de douleurs se déroulait devant nous; il fallait marcher encore quarante jours sous ce joug de fer » (liv. IX, chap. XIV, t. II, p. 207, 208). Ces phrases à la Chateaubriand exaspéraient Gourgaud. Il y voyait « une imagination vague et mélancolique... toujours dans les nuages » (p. 304, 379, 468, 512). Il ne supporte pas qu'on prête aux soldats de la Grande Armée de la mélancolie et « de vagues rêveries » (p. 272). Mais cet état d'esprit, précisément, a fait fortune, et nous retrouvons dans Ségur une manière de sentir qui a été celle de toute une époque.

Nous avons parlé de phrases écrites dans le style de Chateaubriand. Il faut bien que cela soit vrai, puisque Chateaubriand se les est appropriées. Il les a reconnues siennes. M. P. Maurice Masson et M. V. Pinot ont signalé déjà le fait que Chateaubriand doit beaucoup à Ségur. (*Revue d'Histoire litt.*, 1905, p. 151; 1911, p. 834.) L'*Histoire de la Grande Armée* ne doit pas être négligée dans cette recherche des sources de Chateaubriand qui occupe aujourd'hui tant d'érudits, et dont les ingénieuses études de M. Bédier ont donné le signal. Le chapitre des *Mémoires d'Outre-Tombe* sur la campagne de Russie est tiré de Baudus, de Vaudoncourt, de Chambray et d'autres — mais surtout de Ségur; et l'imitation est ici bien plus certaine et plus directe que dans l'*Expiation*. Chateaubriand cite souvent Ségur, et quelques-uns des fragments qu'il transcrit occupent plusieurs pages. Ainsi la bataille de la Moscowa (p. 290, 292), le passage de la Bérésina (p. 232, 235), et d'autres épisodes encore (p. 262-263, 274-275, 285-287; 302, etc....) Mais ces citations ne donnent point l'idée de l'importance réelle des emprunts. Elles les dissimulent même, en ayant l'air de garantir l'originalité du reste. Or le chapitre entier n'est qu'un abrégé poétique de l'*Histoire de la Grande Armée*. Et bien des passages où Ségur n'est aucunement nommé ne sont pour-

tant qu'une transcription presque textuelle de son ouvrage.

Évidemment, le cas de la guerre de 1812 est autre que celui du voyage en Amérique. Chateaubriand n'a pas prétendu qu'il avait fait la campagne de Russie, et de ces événements qu'il n'avait pas vus, il ne pouvait donner qu'une histoire faite d'après d'autres historiens. Mais son procédé a été singulier, et l'examen comparatif des *Mémoires* et du récit de Ségur nous pénétrera davantage de cette idée que Chateaubriand, en qui nous retrouvons tout le XIXe siècle, était très éloigné pourtant de ce respect de la propriété littéraire qui caractérise notre époque. Car ici, si la situation est autre, la nature des emprunts est autre aussi que dans *Atala* ou le *Voyage*. A Charlevoix et à Bartram, Chateaubriand prenait des faits, des renseignements précis, une matière sèche dont il faisait de la poésie. Ce qu'il prend à Ségur appartient déjà à la poésie; ce sont des images, des rapprochements, des formules pittoresques. Voici quelques exemples, en attendant l'étude plus méthodique que ne nous essaierons tout à l'heure.

Dans l'armée, les soldats se plaignaient de son absence. « Ils ne le voyaient plus qu'aux jours des combats, quand il fallait mourir, jamais pour les faire vivre... »

Ségur, liv. V, chap. II, t. I, p. 236-237.

Ses soldats se plaignent de ne plus le voir qu'au moment des combats, toujours pour les faire mourir, jamais pour les faire vivre.

Chateaubriand, p. 278.

Comme toujours, le poète laisse de côté une quantité de faits; mais il retient certains détails. Il ne se guide pas d'après l'importance des choses, mais d'après leur valeur pittoresque. Dans le récit du retour à Smolensk, il a noté surtout le discours, évidemment inauthentique, où un officier d'administration explique à Napoléon ce qui s'est passé dans la place pendant que l'armée était à Moscou. (Cf. Gourgaud, p. 375-376.) Il y avait là une page curieuse de Ségur.

Cependant, l'entassement des cadavres... et leurs exhalaisons morbidifiques, empestaient l'air. Les morts tuaient les vivants. Les employés, comme beaucoup de militaires, avaient été atteints : *les uns était devenus comme imbéciles*; ils pleuraient, en fixaient la terre d'un œil hagard et opiniâtre. *Il y en avait eu dont les cheveux s'étaient raidis, dressés et tordus en cordes*; puis, *au milieu d'un torrent de blasphèmes, d'une horrible*

L'air était empesté de la corruption d'une multitude d'anciens cadavres; *des militaires étaient atteints d'imbécillité ou de folie: quelques-uns dont les cheveux s'étaient dressés et tordus, blasphémant ou riant d'un rire hébeté, tombaient morts.*

Chateaubriand, p. 325.

convulsion, ou d'un rire encore plus affreux, ils étaient tombés morts.

Ségur, liv. IX, chap. XIV, t. II, p. 210.

Inutile de dire que les *cheveux dressés et tordus* sont imaginaires, et que les admirables mémoires du chirurgien Larrey ne décrivent, ni à Smolensk ni ailleurs, aucun symptôme semblable. Mais l'image trouvée par Ségur était saisissante dans son étrangeté.

Ou bien la description d'un camp pendant l'incendie de Moscou :

Les camps qu'il (Napoléon) traversa pour y arriver (à Moscou) offraient un aspect singulier. C'étaient au milieu des champs, *dans une fange épaisse et froide*, de vastes feux entretenus par des *meubles d'acajou*, par des fenêtres et des *portes dorées*. Autour de ces feux, sur une litière de paille humide, qu'abritaient mal quelques planches, on voyait les soldats et leurs officiers, *tout tachés de boue et noircis de fumée, assis dans des fauteuils ou couchés sur des canapés de soie*. A leurs pieds étaient étendus ou amoncelés les *schalls de cachemire, les plus rares fourrures de la Sibérie*, des *étoffes d'or de la Perse*, et des *plats d'argent* dans lesquels ils n'avaient à manger qu'une *pâte noire* cuite sous la cendre, et *des chairs de cheval à demi grillées et sanglantes*.

Ségur, liv. VIII, chap. VIII, t. II, p. 63.

Il avait rencontré, en revenant, des *foyers allumés sur la fange*, nourris avec des *meubles d'acajou* et des *lambris dorés*. Autour de ces foyers en plein air étaient des militaires *noircis, crottés*, en lambeaux, *couchés sur des canapés de soie ou assis dans des fauteuils de velours*, ayant pour tapis sous leurs pieds, dans la boue, *des châles de cachemire*, des *fourrures de Sibérie, des étoffes d'or de la Perse*, mangeant dans des *plats d'argent* une *pâte noire* ou de la *chair sanguinolente de cheval grillé*.

Chateaubriand, p. 305.

Certaines différences de sens rendent la coïncidence des expressions encore plus frappante :

Alors (après le passage du Niémen) sortirent des vallons et de la forêt toutes les *colonnes françaises*. Elles s'avancèrent silencieusement jusqu'au fleuve, *à la faveur d'une profonde obscurité. Il fallait les toucher pour les reconnaître*.

Ségur, liv. IV, chap. II, t. I, p. 144.

Les colonnes de nos armées s'avancèrent à travers la forêt de Pilwisky, *à la faveur de l'obscurité*, comme les Huns conduits par une biche dans les Palus Méotides. On ne voyait pas le Niémen; *pour le reconnaître, il en fallut toucher les bords*.

Chateaubriand, p. 274.

Donc, Chateaubriand n'a point trouvé la prose de Ségur indigne de la sienne. Ségur est un poète. Mais alors prenons garde : i doit lui arriver aussi de travailler à la manière des poètes. Il n'est pas, ou du moins pas toujours, une source originale. Il est de ceux dont le style et l'imagination travaillent sur l'œuvre

d'autrui. Quoique témoin des faits qu'il raconte, Ségur paraît avoir besoin parfois de la suggestion d'une page déjà écrite. Nous devons donc poursuivre notre enquête et chercher quelle a été, au delà de Ségur, l'origine des thèmes poétiques de la retraite de Russie.

La principale des sources de l'*Histoire de la Grande Armée* est la *Relation circonstanciée* publiée en 1814 par Eugène Labaume (8e éd., 1820). C'est un récit assez détaillé de la campagne, assez exact aussi, écrit avec un parti pris légitimiste visible, mais sans rien qui approche des invectives de Durdent, par exemple (*Campagne de Moscou*, 1814), et de tant d'autres pamphlets de la première restauration. Le chef d'escadron Labaume faisait partie du quatrième corps, celui du prince Eugène, de tous le plus durement éprouvé. Il a soutenu seul, avec l'arrière-garde de Davoust, le rude combat de Wiazma; il a été seul à franchir le Wop, dans le désastreux passage du 8 novembre; enfin, il a souffert plus qu'aucun autre à la bataille de Krasnoé. Labaume était bien placé pour tout voir. Il est très injuste de dire que les officiers du rang de Ségur n'ont point connu les privations et n'ont pas *vécu* les souffrances de la retraite. Cependant, un simple chef d'escadron comme Labaume a dû voir certaines misères de plus près que le maréchal des logis du palais de l'empereur.

Labaume est un écrivain, auteur, en 1811 déjà, d'une *Histoire abrégée de Venise*, plus tard d'une *Histoire de la chute de Napoléon* (1820), d'une *Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution française* (1834-1839) et d'autres ouvrages encore. Il a des prétentions littéraires. Ses personnages discourent, et cette rhétorique d'école, trop sensible chez Ségur, est intolérable parfois chez lui : discours, descriptif et prophétique à la fois, du Russe rencontré devant Moscou (liv. V, p. 185-194); discours du soldat mourant auquel on arrache ses vêtements (liv. X, p. 397); discours du grenadier qui, avant de mourir, confie ses décorations à son camarade : « La seule grâce que je te demande, c'est d'empêcher aux ennemis de profaner les marques honorables que j'acquis en combattant contre eux » (liv. X, p. 415-416). Mais Labaume n'est pas pour cela un écrivain moins honnête : il ne concevait pas qu'on pût écrire l'histoire autrement. Et à côté de ces mauvaises phrases, il a des pages d'un réalisme précis, assez cru même, des pages prises sur le vif, dont on ne trouve pas l'équivalent dans Ségur. (Ainsi la description d'un bivouac, liv. VIII, p. 336-337). Il sait aussi trouver le trait juste, et l'expression pittoresque. Et surtout, sa narration est composée : le avail d'arrangement littéraire est déjà commencé chez lui.

Aussi Ségur l'a-t-il largement utilisé : nous avons même des raisons de croire que Chateaubriand s'en est servi. Nous ne parlons pas ici des emprunts purement historiques, des faits que Ségur a dû prendre dans Labaume, parce qu'il ne les trouvait pas ailleurs; ainsi, toute l'histoire du quatrième corps, le passage du Wop (9 nov. : Labaume, liv. VIII, p. 304-309, et Ségur, liv. IX, chap. XIII, t. II, p. 195-198), toute la première partie de la bataille de Krasnoé (16 nov., Labaume, liv. VIII, p. 337-343 et Ségur, liv. X, chap. IV, t. II, p. 246-255). Il est difficile que dans le récit des mêmes épisodes les mêmes expressions ne se retrouvent pas. Ainsi la réponse du général Guyon à la sommation de Miloradowitch (Labaume, p. 337; Ségur, p. 247), la ruse du colonel polonais Klisky, scène à laquelle Ségur (p. 254) n'a ajouté qu'un effet de clair de lune dont Labaume ne parle pas (p. 343). C'est à Krasnoé aussi que Ségur, d'après Labaume, a placé l'anecdote connue des musiciens de la Garde, qui exécutent l'air « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille », et auxquels Napoléon ordonne de jouer plutôt « Veillons au salut de l'empire » (Labaume, p. 345; Ségur, p. 243). Le fait s'est passé en réalité à Smolensk (Bourgogne, p. 109). Les rencontres de termes étaient ici inévitables : nous ne nous occupons que des emprunts littéraires, l'ordonnance des tableaux, le choix des images et leur succession, les expressions pittoresques, le style, tout ce qui ne peut être l'effet du hasard ni de la nécessité. Et nous examinerons ainsi un certain nombre de pages connnues, empruntées toutes — sauf la première — au récit de la retraite. Aux textes de Labaume et de Ségur, nous ajouterons les passages correspondants des *Mémoires d'Outre-Tombe*.

I. — L'orage du 24 juin.

Ségur raconte qu'au moment où l'armée passait le Niémen, un orage terrible éclata (liv. IV, chap. II, t. I, p. 146-147). Ce fait a été démenti par les témoins oculaires. Le passage du Niémen a eu lieu par le beau temps (Bourgogne, p. 2). Comme l'a fait déjà remarquer Gourgaud (p. 103-104) c'est le corps d'armée ou était Labaume qui a passé le fleuve par un temps de pluie et d'orage. (Labaume, liv. I. p. 32-33.) Mais le quatrième corps a franchi le Niémen à Pilony et non à Kowno, le 29 juin et non le 24. Alors seulement commencèrent ces pluies torrentielles qui décimèrent les chevaux de cavalerie et désorganisèrent les convois. Mais,

comme le dit Gourgaud, en plaçant cet orage au passage même de l'empereur. M. de Ségur « donnait à son récit une couleur bien plus dramatique, et trouvait l'occasion de grouper autour de ce prétendu phénomène, les réflexions mystiques qui conviennent si bien à la tournure de son esprit » (p. 104). C'est « l'ouragan obligé » du romantisme. C'est un « funeste présage ». Lorsque les débris de la retraite repassent la Niémen, les soldats se rappellent l'orage de Kowno. « Alors le ciel avait parlé!... la nature avait fait effort pour repousser cette catastrophe. » (Ségur, liv. XII, chap. II, t. II, p. 413.) Naturellement, l'orage a trouvé place dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* (p. 275). Il est entré même dans l'histoire; on le trouve dans des manuels scolaires, et dans d'excellents : « Un orage épouvantable éclata. » (Driault et Monod, *Histoire contemporaine*, 1re partie, 1902, p. 327.) Et pourtant cet orage épouvantable est de ceux que la météorologie ignore. C'est l'orage du cœur, ou du moins de l'imagination. Avant de suivre en Russie M. de Ségur, il avait accompagné partout les pas de René. En le reprenant à Ségur, Chateaubriand cette fois ne retrouvait-il pas vraiment son bien?

Un trait encore est à noter.

Tout à coup il (Napoléon) s'enfonça à travers le pays, dans la forêt qui bordait le fleuve. Il courait à toute la vitesse de son cheval; dans son empressement il semblait qu'il voulut tout seul atteindre l'ennemi... Après quoi il fallut bien revenir près des ponts... On croyait entendre gronder le canon. Nous écoutions en marchant de quel côté le combat s'engageait. Mais, à l'exception de quelques troupes de cosaques, ce jour-là comme les suivants, le ciel seul se montra notre ennemi. En effet, à peine l'empereur avait-il passé le fleuve qu'un bruit sourd avait agité l'air. Bientôt le jour s'obscurcit, le vent s'éleva et nous apporta les sinistres roulements du tonnerre.

Ségur, t. I, p. 146-147.

L'armée franchit le Niémen. Bonaparte passe lui-même le pont fatal et pose le pied sur la terre russe. Il s'arrête et voit défiler ses soldats, puis il échappe à la vue et galope au hasard dans une forêt, comme appelé au conseil des esprits sur la bruyère. Il revient : il écoute; l'armée écoutait; on se figure entendre gronder le canon lointain : on était plein de joie : ce n'était qu'un orage; les combats reculaient.

Chateaubriand, p. 275.

En entendant gronder le tonnerre, les soldats pensent au canon. C'est une idée littéraire. Elle n'est pas dans Labaume. Ségur l'indique; Chateaubriand insiste, et précise la « joie » de l'armée. Mais la méprise de Napoléon et de son armée devient un peu forte.

II. — Le fils de l'hetman Platof.

Chateaubriand a peu parlé du combat de Malo-Iaroslawetz (p. 314-315). Mais il a placé ailleurs un épisode de cette journée : les funérailles du fils de l'hetman Platof. Ségur n'en parle pas, et la page des *Mémoires* est très probablement tirée de Labaume. Il y avait là une scène touchante et sauvage qui devait tenter le pinceau de Chateaubriand.

Depuis l'ouverture de la campagne, le fils de l'hetman Platow, *monté sur un superbe cheval blanc de l'Ukraine*, était le fidèle compagnon d'armes de son père, et marchant toujours à la tête des kosaques, s'était fait remarquer de nos avant-gardes par une *rare intrépidité*. Ce jeune homme était l'idole de son père, et l'espoir de la nation guerrière qui devait un jour lui obéir... Il reçut une blessure mortelle d'un hulan polonais... Chacun d'eux (des Cosaques) en voyant cet intéressant jeune homme, *étendu sur une peau d'ours, baisait respectueusement la main* d'un guerrier qui, etc... Après avoir, selon leur rit, fait des *prières ferventes* pour le repos de son âme, ils l'enlevèrent aux regards de son père pour le porter solennellement sur *un tertre couvert de cyprès*, et où l'on devait l'enterrer... *Ensuite, tenant en main leurs chevaux, ils défilèrent tous auprès du tombeau, en renversant contre terre la pointe de leurs lances.*

Labaume, l. VI, p 262-264.

Lorsque nous vîmes à Paris l'hetman Platof, nous ignorions ses affections paternelles : en 1812 il avait un fils beau comme l'Orient; ce fils *montait un superbe cheval blanc de l'Ukraine*; le guerrier de dix-sept ans combattait avec l'intrépidité de l'âge qui fleurit et qui espère : un uhlan polonais le tua. *Étendu sur une peau d'ours, les Cosaques vinrent respectueusement baiser sa main.* Ils prononcent des *prières funèbres*, l'enterrent sur *une butte couverte de pins; ensuite tenant en mains leurs chevaux, ils défilent autour de la tombe, la pointe de leur lance renversée contre terre.*

Chateaubriand, p. 279-280.

L'honnête Labaume ajoute que cet épisode est tiré des journaux allemands, qui l'ont raconté « d'une manière très poétique ». Mais Chateaubriand a-t-il trouvé dans les journaux allemands que le jeune cosaque était « beau comme l'Orient »?

III. — Le champ de Bataille de la Moscowa.

Le 29 octobre, l'armée en retraite traversa le champ de bataille de la Moscowa, encore bouleversé et couvert de débris.

Plus nous approchions et plus la terre était en deuil; toutes les campagnes, *foulées par des milliers de chevaux*, semblaient n'avoir jamais été cultivées. *Les forêts, éclaircies par le long séjour des troupes*, se ressentaient aussi de cette affreuse dévastation; mais rien n'était horrible à voir comme la multitude des morts qui, depuis cinquante-deux jours, privés de sépulture, conservaient à peine une forme humaine. En approchant de Borodino, ma consternation fut à son comble en retrouvant à la même place les *vingt mille hommes* qui s'étaient égorgés. La plaine en était couverte : de toutes parts, ce n'étaient que *cadavres à demi enterrés :* là étaient des habits teints de sang, et des *ossements rongés* par les chiens et les oiseaux de proie; ici des *débris d'armes, de tambours, de casques et de cuirasses;* on y trouvait également des *lambeaux d'étendards*, mais, aux emblèmes dont ils étaient couverts, on pouvait juger combien l'aigle moscovite avait souffert dans cette sanglante journée.

D'un côté, on voyait les restes de la cabane où Kutusof avait campé; plus loin, sur la gauche, la fameuse redoute; elle dominait toute la plaine, et, semblable à une pyramide, s'élevait au milieu d'un désert. En songeant à ce qu'elle avait été et à ce qu'elle était alors, je crus voir *la Vésuve en repos*. Mais ayant aperçu au sommet un militaire, dans le lointain, sa figure immobile me fit l'effet d'une statue. « Ah! si jamais on veut en élever une au démon de la guerre, m'écriai-je, c'est sur ce piédestal qu'il faut la lui dresser. »

Labaume, l. VII, p. 273-274.

Après la Kologha, on marchait absorbé, quand plusieurs de nous, levant les yeux, jetèrent un cri de saisissement. Soudain chacun regarda autour de soi; on vit une terre *toute piétinée*, nue, dévastée, tous les arbres coupés à quelques pieds du sol, et plus loin des *mamelons écrêtés*; le plus élevé paraissait le plus difforme. Il semblait que ce fût un *volcan éteint et détruit*. Tout autour, la terre était couverte de *débris de casques et de cuirasses, de tambours brisés, de tronçons d'armes*, de *lambeaux d'uniformes, et d'étendards tachés de sang*.

Sur ce sol désolé gisaient *trente milliers de cadavres*. Quelques squelettes, restés sur l'éboulement de l'une de ces collines, dominaient tout. Il semblait que la mort eût établi là son empire. C'était cette terrible redoute, conquête et tombeau de Coulaincourt. Alors le cri « c'est le champ de la grande bataille! » forma un long et triste murmure.

Ségur, liv. IX, ch. VII, p. 159-160.

On voit comment dans Ségur le tableau s'ordonne et se dramatise. L'armée se trouve tout à coup sur le champ de bataille : contrairement au récit de Labaume et à toute vraisemblance, rien ne l'a préparée à ce spectacle de dévastation. Alors un long cri s'élève... Le *Vésuve au repos* devient un *volcan éteint et détruit*, et Ségur ne nomme qu'à la fin du morceau la fameuse redoute. Ce n'est plus un soldat immobile qui domine le champ funèbre, mais « quelques squelettes ». Labaume avait vu des *lambeaux*

d'étendards. Moins prudent, Ségur dit : *des étendards tachés de sang*. Ainsi se complète le tableau classique d'un champ de bataille. Mais c'est, bien entendu, aux dépens de la vérité : une armée victorieuse ne laisse sur le terrain ni ses drapeaux ni ceux de l'ennemi. Tous les étendards pris aux Russes avaient été soigneusement recueillis; transportés à Moscou, ils en sont sortis avec les fourgons de la Grande Armée, et ils n'ont été abandonnés que dans les derniers jours de la retraite.

Voici maintenant le texte de Chateaubriand :

« Le 29 septembre (*sic*) on touche aux fatales collines de la Moscowa : *un cri de douleur et de surprise échappe à notre armée*. De vastes boucheries se présentaient, étalant *quarante mille cadavres diversement consommés*. Des files de carcasses alignées semblaient garder encore la discipline militaire; des *squelettes détachés en avant, sur quelques mamelons écrêtés*, indiquaient les commandants et *dominaient la mêlée des morts*. Partout armes rompues, tambours défoncés, lambeaux de cuirasses et d'uniformes, étendards déchirés, dispersés entre des troncs d'arbre coupés à quelques pieds du sol par les boulets ; c'était la grande redoute de la Moscowa. » (P. 316.)

M. Jules Lemaître a cité ces quelques lignes comme un exemple du meilleure style de Chateaubriand. (*Chateaubriand*, 9e conf., p. 301.) Mais les *mamelons écrêtés* et aussi les squelettes détachés sur une colline et qui dominent la mêlée des morts, appartiennent au style de Ségur. Labaume avait vu vingt mille cadavres; Ségur trente mille; Chateaubriand écrit quarante mille. Une telle progression n'a rien que de normal dans la formation d'une légende poétique. Notons encore que selon Labaume, les forêts ont été éclaircies par le séjour des troupes — et sans doute aussi par les travaux de défense des Russes. Ségur dit que tous les arbres avaient été coupés à quelques pieds du sol. Chateaubriand complète : coupés à quelques pieds du sol par les boulets.

Vient ensuite le soldat retrouvé vivant, après cinquante jours, sur le champ de bataille — épisode très probablement inauthentique, et que Gourgaud déjà suspectait (p. 349).

> Les blessés s'abritaient dans le ventre
> Des chevaux morts...
>
> (L'*Expiation*. Cf. V. Pinon, p. 834).

On remarquera que l'expression de Victor Hugo se trouve coïncider avec celle de Labaume. Le bruit de cette découverte, nous dit Bourgogne (p. 61), s'était répandu dans l'armée. Ségur peut

l'avoir recueilli alors : mais il est bien difficile de croire qu'il n'ait pas suivi le texte de Labaume (cf. Gourgaud p. 349).

Pendant qu'on traversait ce champ de bataille, nous entendîmes de loin un malheureux qui appelait à son secours. Touchés par ses cris plaintifs, plusieurs s'approchèrent, et, à leur grand étonnement, virent étendu par terre un soldat français, *ayant les deux jambes fracturées.* « J'ai été blessé, dit-il, le jour de la grande bataille, et me trouvant dans un endroit écarté, personne n'a pu venir à mon secours. Pendant plus de deux mois, ajouta cet infortuné, *me traînant aux bords d'un ruisseau*, j'ai vécu d'herbages, de racines, et de quelques morceaux de pain trouvés sur des cadavres. La nuit je me couchais *dans le ventre des chevaux morts, et les chairs de ces animaux ont pansé ma blessure aussi bien que les meilleurs médicaments.* Aujourd'hui, vous ayant vus de loin, j'ai recueilli toutes mes forces, et me suis avancé assez près de la route, pour que ma voix fût entendue. » Etonné d'un pareil prodige, chacun en témoignait sa surprise, lorsqu'un général, informé de cette particularité aussi singulière que touchante, fit placer dans sa voiture le malheureux qui en était l'objet.

Labaume, l. VII, p. 274-275.

Cependant l'armée s'écoulait dans un grave et silencieux recueillement devant ce champ funeste, lorsqu'une des victimes de cette sanglante journée y fut, dit-on, aperçue, vivante encore, et perçant l'air de ses gémissements. On y courut : c'était un soldat français. *Ses deux jambes avaient été brisées* dans le combat; il était tombé parmi les morts; il y fut oublié. *Le corps d'un cheval éventré par un obus* fut d'abord son abri; ensuite, pendant cinquante jours, *l'eau bourbeuse d'un ravin où il avait roulé, et la chair putréfiée des morts, servirent d'appareil à ses blessures*, et de soutien à son être mourant. Ceux qui disent l'avoir découvert affirment qu'ils l'ont sauvé.

Ségur, liv. IX, chap. VIII, t. II, p. 162.

Ségur a supprimé l'absurdité du discours. Prudemment il a ajouté un : *dit-on*. Avec Chateaubriand, toute réserve disparaît : le fait est donné comme certain. Dans Labaume et dans Ségur, il était ajouté à la suite de la description, dans Ségur même, il en était séparé par toute une page de réflexions. Dans Chateaubriand, il vient se placer au milieu du tableau dont il concentre la grandiose horreur.

Au sein de la destruction immobile on apercevait une chose en mouvement : un soldat français privé des deux jambes se frayait un passage dans des cimetières qui semblaient avoir rejeté leurs entrailles au dehors. Le corps d'un cheval *effondré par un obus* avait servi de guérite à ce soldat; il y vécut en rongeant sa loge de chair; *les viandes putréfiées des morts à la portée de sa main lui tenaient lieu de charpie*

pour panser ses plaies et d'amadou pour emmaillotter ses os. L'effrayant remords de la gloire se traînait vers Napoléon : Napoléon ne l'attendit pas.

(P. 316-317).

Tous les changements de détail sont ici significatifs : le soldat de Labaume pansait ses blessures avec la chair des chevaux morts; celui de Ségur, avec les *chairs putréfiées des morts*; celui de Chateaubriand, avec les *viandes putréfiées des morts*.

Notons encore à quel point, dans les pages suivantes, le texte des *Mémoires* suit de près celui de Ségur :

Plus loin on revit la grande abbaye, ou l'hôpital de Kolotskoï, spectacle plus affreux encore que celui du champ de bataille. A Borodino, c'était la mort, mais aussi le repos; là du moins le combat était fini ; à Kolotskoï il durait encore!...

Mais quand ils (les blessés) virent que l'armée repassait, qu'ils allaient être abandonnés, qu'il n'y avait plus d'espoir, les moins faibles se traînèrent sur le seuil de la porte; ils bordèrent le chemin, et nous tendirent des mains suppliantes.

Ce fut au feu de ses caissons abandonnés que lui et la plupart des siens se ranimèrent. Depuis le matin, une multitude d'explosions avertissaient des nombreux sacrifices de cette espèce que l'on était obligé de faire...

Plusieurs blessés venaient d'être placés sur des charrettes de vivandiers. Les misérables... jetèrent dans les fossés tous ces infortunés confiés à leurs soins.

... La colonne impériale approcha de Gjatz, surprise de trouver sur son passage des Russes tués tout nouvellement. On remarquait que chacun avait la tête brisée de la même manière et que sa cervelle sanglante était répandue près de lui.

Ségur, liv. IX, chap. VIII, t. II, p. 162-164.

Plus loin on retrouva l'abbaye de Kotloskoï transformée en hôpital; tous les secours y manquaient; là restait encore assez de vie pour sentir la mort.

Quand l'armée reprit sa marche, les agonisants se levèrent, parvinrent jusqu'au seuil de leur dernier asile, se laissèrent dévaler jusqu'au chemin, tendirent aux camarades qui les quittaient leurs mains suppliantes : ils semblaient à la fois les conjurer et les ajourner...

Bonaparte arrivé sur le lieu, se chauffa du bois de ses chariots disloqués. A chaque instant retentissait la détonation des caissons qu'on était obligé d'abandonner.

Les vivandiers jetaient les malades dans les fossés.

Des prisonniers russes... furent dépêchés par leurs gardes : tués d'une manière uniforme, leur cervelle était répandue à côté de leur tête.

Chateaubriand, p. 317.

Gourgaud a démenti ce dernier fait (p. 351-352).

IV. — La neige du 6 novembre.

Dès les derniers jours d'octobre, l'armée a cruellement souffert des nuits de bivouac (Labaume, liv. VII, p. 273, 280-281, 291). La première neige est tombée dans la nuit du 29 au 30 octobre (Bourgogne, p. 61). Elle obstruait les chemins dès Wiazma, c'est-à-dire, dès le 3 novembre (Bourgogne, p. 65; Larrey, p. 85). De la journée du 6 novembre, Bourgogne n'a gardé que le souvenir d'une marche particulièrement pénible (p. 67-68). Larrey n'a rien noté ce jour-là (cf. p. 87-89). Mais l'histoire « littéraire » ne s'accommode pas de ces transitions incertaines. Il est nécessaire de simplifier et de faire un tableau de l'armée assaillie par l'hiver. Et c'est ici que se placera la description de toutes les misères, du froid, de la faim, des soldats mourants, des bivouacs sinistres. L'erreur historique, du reste, venait de haut : c'est Napoléon, dans ses Bulletins, qui a créé la légende : « Le temps a été très beau jusqu'au 6; mais le 7, l'hiver a commencé » (28e bulletin). Gourgaud et les apologistes de Napoléon appuient cette affirmation, parce que retarder l'hiver, c'est retarder la désorganisation de l'armée et atténuer les responsabilités de son chef, trompé dans ses calculs par un brusque changement de temps. « Jusqu'au 6 novembre, le mouvement de l'armée s'est exécuté avec le plus grand succès » (29e bulletin). « C'est en effet de ce jour fatal, mais seulement de ce jour, que data l'hiver prématuré, qui trompa tous les calculs, et accabla l'armée de tant de maux. Encore trois jours, et elle arrivait intacte à Smolensk » (Gourgaud, p. 361). En réalité, tous les autres témoignages ici concordent, la désorganisation a commencé dès les premières marches de la retraite. Ségur le dit; et s'il fait commencer l'hiver le 6, c'est que l'ordre de ses tableaux l'exigeait. « Mais le 6 novembre, le ciel se déclare... »; de même, le 24 juin, dans le fameux orage « le ciel avait parlé ». Et il place ici la plus célèbre et, du reste, une des plus belles de ses descriptions, celle qui restera au premier rang des thèmes poétiques de la retraite de Russie. « Il neigeait... » Mais ce travail de simplification, ou si l'on veut de concentration poétique, était déjà commencé dans Labaume. Trompé peut-être par les bulletins de la Grande Armée, il a lui aussi choisi la date 6 novembre pour rassembler, en un tableau de quelques pages, un grand nombre des traits épars que lui fournissaient ses souvenirs. Nulle part, les emprunts de Ségur n'ont été ni plus nombreux ni plus évidents.

(6 nov.) Nous marchions vers Smolensk avec une ardeur qui redoublait nos forces; nous touchions presque à Doroghobouï, qui n'en est éloigné que de vingt lieues, et la seule pensée d'y arriver dans trois jours, excitait en nos cœurs une ivresse générale, lorsque tout à coup l'*atmosphère*, qui jusqu'alors avait été si brillante, *s'enveloppa de vapeurs froides et rembrunies*. Le *soleil*, caché sous d'épais nuages, *disparut* à nos yeux, et la neige, tombant à gros flocons, dans un instant obscurcit le jour, et *confondit la terre avec le firmament*...

Au milieu de cette sombre horreur, le soldat, accablé par la neige et le vent, qui venaient sur lui en forme de tourbillon, ne *distinguait plus la grande route des fossés, et souvent s'enfonçait dans ces derniers, qui lui servaient de tombeau*.

Labaume, l. VII, p. 295-296.

Toutefois l'exemple des chefs, et l'espoir de retrouver tout à Smolensk, soutenaient les courages...

Mais, le 6 novembre, le ciel se déclare. *Son azur disparaît. L'armée marche enveloppée de vapeurs froides.* Les vapeurs s'épaississent : bientôt c'est un nuage immense qui s'abaisse et fond sur elle, en gros flocons de neige. Il semble que le ciel descende et se joigne à cette terre et à ces peuples ennemis, pour achever notre perte.

Tout alors est confondu et méconnaissable... Pendant que le soldat s'efforce pour se faire jour au travers de ces tourbillons de vents et de frimas, les flocons de neige, poussés par la tempête, s'amoncellent et s'arrêtent dans toutes les cavités; leur surface cache des profondeurs inconnues, qui s'ouvrent perfidemment sous nos pas. *Là, le soldat s'engouffre, et les plus faibles s'abandonnant y restent ensevelis*...

Ségur, liv. IX, chap. xi. t. II, p. 180-181.

Les autres, pressés d'arriver, se traînant à peine, mal chaussés, mal vêtus, n'ayant rien à manger, rien à boire, *gémissaient en grelottant*, et se donnaient aucun secours...

Bientôt la rigueur du froid saisissait leurs membres engourdis, se glissait jusque dans leurs entrailles. Étendus sur les chemins, *on ne les distinguait plus qu'aux tas de neige qui recouvraient leurs cadavres, et qui sur toute la route formaient des ondulations semblables à celles des cimetières*. Enfin, des nuées de corbeaux, abandonnant la plaine, pour se réfugier dans les forêts voisines, en passant sur nos têtes, poussaient des cris sinistres; et des troupeaux de chiens venus de Moscou, ne vivant que de nos débris ensanglantés, venaient hurler autour de nous...

Labaume, p. 296-297.

L'hiver moscovite, sous cette nouvelle forme, les attaque de toutes parts; il pénètre au travers de leurs légers vêtements et de leurs chaussures déchirées. Leurs habits mouillés se gèlent sur eux; cette enveloppe de glace saisit leur corps, et raidit tous leurs membres... Les malheureux *se traînent encore, en grelottant*, jusqu'à ce que la neige... quelque débris... les fasse trébucher et tomber. *Là ils gémissent en vain; bientôt la neige les couvre; de légères éminences les font reconnaître; voilà leur sépulture. La route est parsemée de ces ondulations, comme un champ funéraire* : les plus indifférents s'affectent; ils passent rapidement en détournant leurs regards. Mais devant eux, autour d'eux, tout est neige...

Le vent soufflant avec furie remplissait les forêts du bruit de ses affreux sifflements, et faisait courber contre terre les *noirs sapins* surchargés

Les seuls objets qui s'en détachent, ce sont des *sombres sapins*, des arbres de tombeaux, avec leur funèbre verdure, et la gigantesque immobilité de leurs noires tiges, et leur grande tristesse qui complète cet aspect désolé d'un deuil général, *d'une nature sauvage*, et d'une armée

de glaçons; enfin, la campagne entière ne formait plus qu'une *surface blanche et sauvage*.

Labaume, p. 296.

mourante au milieu d'une nature morte.

Ségur, p. 181-182.

[Cf. liv. IX, chap. XIII, p. 197 : ce luxe des deux plus grandes villes du monde ...gisant épars et dédaigné *sur une neige sauvage et déserte*.]

Dès ce jour l'armée perdit sa force et son attitude militaire. Le soldat n'obéit plus à ses officiers, et l'officier s'éloigna de son général; les régiments débandés marchaient à volonté; cherchant pour vivre, *ils se répandaient dans la plaine* en brûlant et saccageant tout ce qu'ils rencontraient. Bientôt ces détachements séparés de nous, étaient assaillis par les restes *d'une population armée* pour venger les horreurs dont elle avait été la victime, et les cosaques venant au secours des paysans, *ramenaient sur la fatale grande route le reste des traînards échappés au carnage qu'ils en avaient fait*.

Labaume p. 297-298.

Bientôt l'on rencontra une foule d'hommes de tous les corps, tantôt isolés tantôt par troupes... la plupart, attirés par la vue de quelques sentiers latéraux, *se dispersent dans les champs* avec l'espoir d'y trouver du pain et un abri pour la nuit qui s'approche; mais... ils ne rencontrent que des Cosaks et *une population armée* qui les entourent, les blessent, les dépouillent et les laissent, avec des rires féroces, expirer tout nus sur la neige... *Tous ceux qu'ils n'ont point achevées avec leurs piques et leurs haches, ils les ramènent sur la fatale et dévorante grande route*.

[Cf. liv. IX, chap. XIV, p. 207 : c'est encore, c'est toujours *la fatale grande route* passant au travers d'un vain nom.]

Qu'on se figure alors la situation de tous ces malheureux...; excédés par le soleil et les longues marches, ils n'apercevaient que de la neige et autour d'eux *pas un seul point où l'on pût s'asseoir ni se reposer*; transis de froid ils erraient de tous côtés pour avoir du bois; la neige l'avait fait disparaître, et s'ils en trouvaient ils ne savaient sur quel point l'allumer : à peine le feu commençait-il à prendre, que la violence du vent et de l'atmosphère humide détruisait le fruit de leurs fatigues, et leur unique consolation dans ce malheur extrême... D'autres de vive force brûlaient les maisons où les officiers étaient logés; et, quoique excédés de lassitude, *on les voyait droits, semblables à des spectres, rester immobiles toute la nuit* autour de ces immenses bûchers.

Labaume, p. 298-299.

La nuit arrive alors, une nuit de seize heures! Mais sur cette neige qui couvre tout on ne sait où s'arrêter, *où s'asseoir, où se reposer*, où trouver quelque racine pour se nourrir et des bois secs pour allumer les feux!... On cherche à s'établir; mais la tempête, toujours active, disperse les premiers apprêts des bivouacs. Les sapins tout chargés de frimas, résistent obstinément aux flammes; leur neige, celle du ciel... celle de la terre... éteignent ces feux, les forces et les courages.

[Cf. liv. XII, chap. II, p. 409 : Ils allumèrent des feux devant lesquels *ils restaient toute la nuit droits et immobiles comme des spectres*.]

Lorsqu'enfin la flamme l'emportant s'éleva, autour d'elle les officiers et les soldats apprêtèrent leurs tristes repas : c'étaient des lambeaux maigres et sanglants de chair, arrachés à des chevaux abattus, et, pour bien peu, quelques cuillerées de *farine de seigle*

délayées dans l'eau de neige. Le lendemain, *des rangées circulaires de soldats étendus raides morts marquèrent les bivouacs.*

Ségur, p. 183-184.

Constatons ici encore combien la convention littéraire envahit le texte de Ségur : les soldats cherchent *quelque racine pour se nourrir.*

L'image du vers de V. Hugo était donc déjà dans Labaume comme dans Ségur.

On pouvait, à des plis qui soulevaient la neige,
Voir que des régiments s'étaient endormis là.

(Cf. V. Pinot, p. 832.)

Nous la trouverons aussi dans Chateaubriand — où il n'y a presque rien qui ne soit dans l'un ou dans l'autre de ses devanciers.

Le 6 novembre (1812) le thermomètre descendit à dix-huit degrés au-dessous de zéro : tout disparaît sous la blancheur universelle. Les soldats sans chaussure sentent leurs pieds mourir; leurs doigts violâtres et roidis laissent échapper le mousquet dont le toucher brûle; *leurs cheveux se hérissent de givre, leurs barbes de leur haleine congelée;* leurs méchants habits deviennent *une casaque de verglas.* Ils tombent, la neige les couvre; *ils forment sur le sol de petits sillons de tombeaux...* Les sapins changés en cristaux immobiles s'élèvent çà et là, candélabres de ces pompes funèbres. Des corbeaux et des meutes de chiens blancs sans maîtres suivaient à distance cette retraite de cadavres. Il était dur, après les marches, d'être obligé, à l'étape déserte, de s'entourer des précautions d'un ost sain, largement pourvu, de poser des sentinelles, d'occuper des postes, de placer des grands gardes. *Dans des nuits de seize heures,* battu des rafales du nord, on ne savait *ni où s'asseoir, ni où se coucher;* les arbres jetés bas avec tous leurs albâtres refusaient de s'enflammer; à peine parvenait-on à faire fondre un peu de neige, pour y démêler une cuillerée de *farine de seigle.* On ne s'était pas reposé sur le sol nu que des hurlements de Cosaques faisaient retententir les bois; l'artillerie volante de l'ennemi grondait; le jeûne de nos soldats était salué comme le festin des rois, lorsqu'ils se mettent à table; les boulets roulaient leurs pains de fer au milieu des convives affamés... Le jour grandissant éclairait *des cercles de fantassins roidis et morts autour des bûchers expirés.*

(Chateaubriand, p. 320-321.)

Ce que Chateaubriand a ajouté à Ségur, ce sont les boulets « roulant leurs pains de fer au milieu des convives affamés ». Cette image manque aux descriptions de bivouacs que nous ont

laissées les survivants de la campagne, parce qu'en effet les attaques des Russes eurent rarement lieu la nuit. A la même page, Chateaubriand se souvient qu'il a lui aussi fait partir d'un « ost ».

Si je me retrouve tout à coup par ce rapprochement en présence de mes vieux jours, ô mes camarades! (les soldats sont frères), vos souffrances me rappellent aussi mes jeunes années, lorsque, me retirant devant vous, je traversais, si misérable et si délaissé, la bruyère des Ardennes.

Mais ce « ô mes camarades » n'est-il pas simplement un écho du « ô mes compagnons » qui revient si souvent dans Ségur? (t. I, p. 1 ; t. II, p. 35, 133, 475, 477, etc.).

Quelques traits sont dans Chateaubriand et manquent dans Ségur. Ainsi les *corbeaux* et les *chiens blancs sans maîtres*. Ces animaux sont décrits dans Labaume, et dans le passage que nous avons cité, et dans un autre encore, avec plus de détail (p. 319). Mais ici se présente une difficulté. Dans *Buonaparte et les Bourbons* (édition Didot, in-4°, 1840, t. II, p. 151), nous trouvons et les *bandes de corbeaux*, et les *meutes de lévriers blancs à demi sauvages*. A la même page figurent aussi trois autres traits, communs à Chateaubriand et à Labaume, et par conséquent antérieurs à Ségur : les vieux capitaines, les *cheveux et la barbe hérissés de glaçons*, qui s'appuient sur des *branches de pin* (Labaume, liv. X, p. 396), qui sont couverts de la *peau sanglante* des chevaux écorchés (Labaume, p. 387) et qui, pour obtenir quelques subsistances de leurs soldats, *s'abaissent jusqu'à les caresser* (Labaume, p. 399). Le fait que ces expressions semblables sont voisines les unes des autres dans Labaume, comme dans Chateaubriand, prouve une imitation. Le pamphlet de *Buonaparte* est d'avril 1814. La première édition de Labaume est à peu près contemporaine. Lequel des deux auteurs s'est inspiré de l'autre? ont-ils, comme il est plus probable, puisé à des sources communes, — les récits des survivants, ou ces gazettes étrangères qui ont les premières renseigné le public sur les détails du désastre?

Ne pouvant répondre pour l'instant à ces questions, nous préférons nous en tenir aux passages qui, étant de Labaume et dans les *Mémoires*, et n'étant ni dans *Buonaparte*, ni dans Ségur, doivent avoir été pris par Chateaubriand à l'auteur de la *Relation circonstanciée*.

Nous avons vu déjà les funérailles du fils de l'hetman. A la page qui nous occupe, nous trouvons des *sapins changés en cris-*

taux immobiles qui s'élèvent comme des *candélabres*. Cet aspect des forêts russes a été décrit, par Labaume, non pas dans la page que nous avons citée, mais dans un passage voisin. L'armée, ayant mis le feu à la ville de Doukhovchtchina, admire « l'effet que produit dans les ténèbres une forêt couverte de neige lorsqu'elle est éclairée par des torrents de flammes. Tous les arbres enveloppés d'une écorce de glace éblouissaient la vue..., les branches... se penchaient vers la terre en forme de girandoles, etc... » (liv. VIII, p. 315).

V. — D'Orcha a Borisof. La Bérésina.

Du 21 novembre, jour où l'armée quitta Orcha, jusqu'au 26, jour où elle atteignit la Bérésina, sa marche fut extrêmement rapide, et le nombre des traîneurs et des égarés s'accrut démesurément.

Durant toutes ces opérations... nous marchâmes presque sans interruption, traversant plusieurs villages... les jours étaient si courts, que quoique nous fissions peu de chemin, on faisait route une partie de la nuit, et ce fut la cause pour laquelle tant de malheureux s'égarèrent ou se perdirent; arrivant fort tard au milieu des bivacs où tous les corps demeuraient confondus, personne ne pouvait se connaître ni indiquer le régiment auquel on appartenait : ainsi, après avoir marché une journée entière, il fallait errer toute la nuit pour rejoindre ses chefs. Rarement on avait le bonheur d'y parvenir. Ne connaissant plus alors l'heure du départ, on se livrait au sommeil, et en se réveillant, on se trouvait au milieu des ennemis.

Labaume, l. IX, p. 369.

En même temps, il (l'empereur) s'enfonçait précipitamment dans cette immense et obscure forêt de Minsk. Les marches forcées, commencées avant le jour et qui ne finissaient pas avec lui, dispersèrent tout ce qui était resté ensemble. On se perdit dans les ténèbres de ces grandes forêts et de ces longues nuits. Le soir on s'arrêtait, le matin on se remettait en route dans l'obscurité, au hasard, et sans entendre le signal; les restes des corps achevèrent alors de se dissoudre; tout se mêla et se confondit.

Ségur, liv. XI, chap. III, t. II, p. 331-332.

[Cf. V. Pinot, p. 832, et le vers de Hugo : Toute une armée ainsi dans la nuit se perdait.]

A la suite de ce tableau, dans la narration de Labaume, le rassemblement de l'armée au bord de la Bérésina en formait un autre. Ségur en a utilisé les traits. Mais tout en lui laissant la place que Labaume lui avait donnée dans le récit, il l'a introduit autrement. Près de la Bérésina, vers Borisof, le neuvième corps, celui de Victor, encore en ordre et à peu près entier, attend au passage

l'armée de Moscou. Ce sont les impressions des officiers de Victor que nous décrit Ségur.

Nos soldats, pâles défaits, mourant de faim et de froid, n'ayant pour se préserver des rigueurs de la saison que des lambeaux de pelisses, ou des peaux de moutons toutes brûlées, se pressaient en gémissant le long de cette rive infortunée. Allemands, Polonais, Italiens, Espagnols, Croates, Portugais et Français, tous mêlés ensemble, criant, s'appelant entre eux, et se fâchant chacun dans leur langue; enfin les officiers, et même les généraux, roulés dans des pelisses sales et crasseuses, confondus avec les soldats, et s'emportant contre ceux qui les foulaient ou bravaient leur autorité, formaient une confusion dont aucune peinture ne pourrait retracer l'image.

Labaume p. 371-372.

Elle (l'armée de Victor) n'aperçut derrière Napoléon qu'une traînée de spectres couverts de lambeaux, de pelisses de femmes, de morceaux de tapis, ou de sales manteaux roussis ou troués par les feux, et dont les pieds étaient enveloppés de haillons de toute espèce... Ce qui l'étonnait le plus, c'était la vue de cette quantité de colonels et de généraux épars, isolés, qui ne s'occupaient plus que d'eux-mêmes, ne songeant qu'à sauver ou leurs débris ou leur personne; ils marchaient pêle-mêle avec les soldats, qui ne les apercevaient pas, auxquels ils n'avaient plus rien à commander, de qui ils ne pouvaient plus rien attendre, tous les liens étant rompus, tous les rangs effacés par la misère.

Ségur, p. 332-333.

C'est ici que Ségur compare l'armée à un *troupeau de captifs*. (V. Pinot, p. 833.) Ce mot n'est pas dans Labaume, mais dans les mémoires de Constant. « On marchait comme des prisonniers. » Dans la description du passage de la Bérésina, notons un seul trait de Labaume, utilisé par Ségur, mais ailleurs.

Cette foule immense... présentait l'image animée, mais effrayante, de ces *ombres malheureuses* qui, selon la fable, errent sur les rives du Styx...

Labaume, l. IX, p. 375.

On s'écoulait dans cet empire de la mort comme des *ombres malheureuses*.

Ségur, liv. XII, chap. II, t. II, p. 406. (Cf. V. Pinot, p. 832.)

VI. — Les derniers jours de la Grande Armée.

Le froid, qui s'était radouci après la Bérésina, devint atroce à Smorgoni, le 5 décembre, au moment du départ de l'empereur, et il s'accrut encore jusqu'à Vilna. Sur 80 000 hommes qui avaient passé la Bérésina ou qui s'étaient joints depuis à la retraite, 40 000 périrent en quatre jours. Ici se place un dernier tableau, dont l'horreur doit dépasser celle des scènes précédentes. Dans celui de Labaume, nous trouvons des choses vraiment vues, des

détails réalistes et précis. Ainsi, l'agonie de la division Loison (liv. X, p. 395-396). Ségur les a laissés de côté. Mais il a retenu les traits plus généraux, les réflexions, les retours sur le passé.

Le chemin que nous suivions offrait à chaque pas de *braves officiers couverts de haillons, appuyés sur des bâtons de pin*, les cheveux et la barbe hérissés de glaçons; ces mêmes *guerriers*, naguère la terreur de nos ennemis, et vainqueurs des deux tiers de l'Europe, *ayant perdu leur noble contenance, se traînaient* à pas lents, et ne pouvaient obtenir un regard de pitié des soldats dont ils étaient jadis obéis.

Labaume l, X, p. 396.

C'était là cette armée sortie de la nation la plus civilisée de l'Europe, cette armée naguère si brillante, victorieuse des hommes jusqu'à son dernier moment, et dont le nom régnait encore dans tant de capitales conquises. Ses plus *mâles guerriers*, qui venaient de traverser fièrement tant de champs de leurs victoires, *avaient perdu leur noble contenance : couverts de lambeaux*, les pieds nus et déchirés, *appuyés sur des branches de pin, ils se traînaient*, et tout ce qu'ils avaient mis jusque-là de force de persévérance pour vaincre, ils l'employaient à fuir.

Ségur, liv. XII, chap. II, t. II, p. 411-412.

« Tels furent, dit Ségur, les derniers jours de la Grande Armée; ses dernières nuits furent plus affreuses encore... » (p. 409). Ces pages de Ségur sont belles. L'une d'elles lui a été reprochée tout spécialement par Gourgaud (p. 480), comme une monstrueuse exagération. Elle paraît formée, par un procédé facile à saisir, de traits fournis par deux passages de Labaume.

(7 déc.) Nous arrivâmes à Ioupranouï, un peu avant la nuit. Excédés de fatigues, il fallut s'y arrêter; les maisons ouvertes de toutes parts ne purent nous mettre à l'abri des rigueurs du temps; *couchés les uns sur les autres*, souffrant la faim, transis de froid,... nous partîmes de grand matin (8 déc.) et vers les onze heures, arrivâmes à Ochmiana. L'hiver était si rude, que les soldats, pour éviter d'être gelés, *brûlaient des maisons entières;* tout autour étaient les corps à moitié consumés de ceux qui, pour avoir voulu se chauffer de trop près, et n'ayant pas eu la force de fuir, devinrent la proie des flammes. On voyait aussi des infortunés, noircis par la fumée et par le sang des chevaux qu'ils avaient dévorés, *rôder comme des spectres* autour de ces maisons incendiées; *ils regardaient les*

Ceux qu'elles (les nuits) surprirent loin de toute habitation, s'arrêtèrent sur la lisière du bois : là ils allumèrent des feux, devant lesquels ils restaient toute la nuit, droits et immobiles *comme des spectres*. (Cf. plus haut le texte de Labaume, l. VII, p. 299.) Ils ne pouvaient se rassasier de cette chaleur; ils s'en tenaient si proches, que leurs vêtements brûlaient, ainsi que les parties gelées de leur corps que le feu décomposait. Alors, une horrible douleur les contraignait à s'étendre, et le lendemain ils s'efforçaient en vain de se relever.

Ségur, l. XII, chap. II, t. II, p. 409.

A la lueur de ces feux, accouraient toute la nuit *d'autres fantômes* que repoussaient les premiers venus... On vit sous les vastes hangars qui bor-

cadavres de leurs compagnons: et puis, venant à tomber, ils mouraient aussi de la même mort.

Labaume, l. X, p. 397-398.

La route était couverte de soldats qui n'avaient plus forme humaine... Les uns avaient perdu l'ouïe, l'autre la parole; et beaucoup, par excès de froid ou de faim, *étaient réduits à un état de stupidité frénétique qui leur faisait rôtir des cadavres pour les dévorer*, ou qui les poussait jusqu'à se ronger les mains et les bras. Il y en avait de tellement faibles, que, ne pouvant porter du bois ni rouler une pierre, ils s'asseyaient sur les corps morts de leurs frères; et, le visage tout décomposé, regardaient fixement quelques charbons allumés; bientôt les charbons venant à s'éteindre, ces spectres livides ne pouvant plus se relever, tombaient à côté de ceux sur lesquels ils s'étaient assis. On en voyait plusieurs *ayant l'esprit aliéné*, qui, pour se réchauffer, *venaient avec leurs pieds nus se placer au milieu de nos feux; les uns, avec un rire convulsif, se jetaient à travers les flammes, et périssaient en poussant des cris affreux*, et faisant d'*horribles contorsions;* pendant que d'autres, par une horrible démence, les suivaient, et trouvaient la même mort.

P. 400-401.

dent quelques points de la route, de plus grandes horreurs. Soldats et officiers, tous s'y précipitaient, s'y entassaient en foule. Là, comme des bestiaux, *ils se serraient les uns contre les autres...* (p. 410).

A Ioupranouï,... *des soldats brûlèrent des maisons debout et tout entières* pour se chauffer quelques instants. La lueur de ces incendies attira des malheureux, que l'intensité du froid et de la douleur avait *exaltés jusqu'au délire;* ils accoururent en furieux, et avec des *grincements de dents et des rires infernaux, ils se précipitèrent dans ces brasiers, où ils périrent dans d'horribles convulsions. Leurs compagnons affamés les regardaient sans effroi;* il y en eut même qui attirèrent à eux ces corps défigurés et grillés par les flammes, et il est trop vrai qu'ils osèrent *porter à leur bouche cette révoltante nourriture!*

P. 411.

On remarque que les deux historiens sont en somme d'accord sur les faits, confirmés d'ailleurs par d'autres témoignages, mais que la simplification dramatique de Ségur leur donne une couleur d'invraisemblance qu'ils n'ont pas dans la narration plus circonstanciée de Labaume. On pourra comparer le texte du sergent Bourgogne (p. 78-225-226) et la description précise et scientifique de Larrey (p. 104-107 et 124-129).

Chateaubriand a décrit en une seule phrase l'agonie de la Grande Armée. On y retrouve les *hangars* de Ségur et les *branches de pin* qui sont déjà, avons-nous dit, dans *Buonaparte*. « Quelques soldats, dont il ne restait de vivant que les têtes, finirent par se manger les uns les autres sous des hangars de branches de pin » (p. 338). Mais il a utilisé les *grincements de dents* de Ségur, et les

visions de folie. Il les a placés, on ne sait pourquoi, aux portes de Smolensk (p. 325).

Il faut rappeler encore combien l'influence de Ségur a été forte sur tous ceux qui ont écrit l'histoire de 1812, même sur ceux qui n'avaient besoin pour la raconter, semble-t-il, que de leurs propres souvenirs : dans les mémoires du sergent Bourgogne, par exemple, on trouve quantité de phrase de Ségur. On pourrait aussi, comme nous l'avons dit, pousser la recherche au delà de Labaume et retrouver ces articles de journaux étrangers qui ont fourni des détails aux premières relations imprimées en France. Cette étude des sources devrait être faite pour tout l'ensemble de la littérature historique et de la légende poétique de l'époque impériale. L'étude partielle que nous avons essayée peut du moins servir à marquer quelques-unes des étapes de cette transformation, qui d'un écrivain tel que Labaume, chez lequel il n'y a presque que de l'histoire, conduit à Victor Hugo, chez lequel il n'y a plus que de la légende — nous entendons par là, non pas précisément le contraire de la vérité, mais la vision poétique des choses. Il se trouve même que la poésie de Hugo est plus vraie que la prose de Chateaubriand, parce qu'elle n'a pas de prétentions historiques, parce qu'elle ne précise ni les faits ni les dates, et ne retient que les impressions d'ensemble et les images de la neige, de la solitude et de la mort. Ces rapprochements de textes nous apprennent sur quelles données travaille l'imagination du poète. Mais ils nous font voir aussi comment on écrit l'histoire, et avec quelle rapidité surprenante l'erreur se mêle à la vérité. En 1824, date où Ségur écrivait, que de légendes s'étaient introduites déjà dans l'histoire napoléonienne! et pourtant il s'agissait d'événements très rapprochés, qui ont eu des milliers de témoins oculaires en état de raconter et d'écrire ce qu'ils avaient vu. Mais la légende date des événements eux-mêmes.

Presque tous les mémoires des contemporains racontent qu'à la bataille d'Austerlitz, des milliers de Russes se sont noyés dans les étangs de Könitz et de Satschan, dont la glace avait été brisée par les boulets de l'artillerie française. Depuis, toutes les histoires et tous les manuels l'ont répété. (Malet, Driault et Monod, etc...) Et pourtant, c'est une légende; les pièces authentiques ne laissent aucun doute à cet égard. (*La Bataille d'Austerlitz*, par Aloïs Slovak. Trad. Leroy, Paris, 1908.)

Les forces qui créent la légende sont irrésistibles. L'imagination populaire déforme la réalité. Les habitudes littéraires des gens cultivés la défigurent presque autant. Avec tous ceux qui ont intérêt

à fausser l'histoire, travaillent ceux qui trompent sans le vouloir. En se colorant, la vérité s'altère. Les procédés de style habituels à une époque, ou simplement la commodité du récit, sont des facteurs essentiels de l'erreur historique. Labaume est très près encore de la vérité, et sa rhétorique est trop naïve pour inquiéter beaucoup. Déjà, cependant, on devine par où la légende va se glisser. Avec Ségur, la fantaisie commence à pénétrer dans le champ de l'histoire. Avec Chateaubriand, la végétation littéraire a tout envahi, en attendant qu'avec Victor Hugo elle s'épanouisse en une admirable fleur de poésie.

A. Lombard.

A PROPOS DE « LA VISION DE CHARLES XI » DE MÉRIMÉE

La *Vision de Charles XI*, que Mérimée publia au mois d'août 1829, dans la *Revue de Paris*, où il avait publié, quelques mois auparavant, *Tamango*, n'est pas une pure invention de l'écrivain. Elle avait été racontée en Suède et les archives du ministère des Affaires étrangères[1] contiennent un document qui semble bien le prototype de la nouvelle de Mérimée : c'est la traduction d'un article, sous forme de lettre, datée du 16 juin 1810, article inséré dans le journal allemand *Vaterlandischen Museum*. Cette lettre a pour sujet une visite au château de Gripsholm où l'événement se serait passé[2].

Après de longs détails sur le site et sur le château, l'auteur en arrive à la vision de Charles XI et en donne le récit tel qu'il aurait été rédigé par le roi lui-même. Il ajoute que ce récit, connu de toute la ville, avait été caché au roi Gustave IV Adolphe, détrôné en 1808, et qu'il faut attribuer à la connaissance fortuite qu'il en eut le caractère sombre et le changement qui se manifesta, dans l'humeur de ce prince, à un certain moment de son règne. Quoi qu'il en soit, nous transcrivons la partie de l'article traduit du *Vaterlandischen Museum* qui intéresse l'œuvre de Mérimée.

Vision de Charles XI.

Me trouvant, dit ce roi, dans la nuit du 16 au 17 décembre 1676 plus tourmenté que de coutume par ma mélancolie habituelle, je m'éveillai vers onze heures et demie et je portai sur-le-champ les yeux du côté de la fenêtre. Je remarquai plus de clarté qu'à l'ordinaire dans la salle du trône, ce qui me fit demander au chancelier Bielke, qui se trouvait en ce moment dans mon appartement, ce que signifiait la clarté qu'on apercevait dans la salle et si le feu n'y aurait pas pris? Celui-ci me

1. *Archives des Affaires étrangères*, *Correspondance générale*, Suède, vol. CCXCIV, pièce 42, p. 87.

2. Le château de Gripsholm, un des plus beaux et des plus originaux de la Suède, avait été construit par Gustave Vasa et avait été sa demeure favorite avant de servir de prison à son fils Eric XIV.

répondit que c'était le reflet de la lune que j'apercevais. Je fus satisfait de cette réponse et tâchai de goûter un peu de repos. Mais un sentiment d'inquiétude m'agitant, je me retournai une seconde fois vers la fenêtre ou je fus frappé de découvrir la même clarté. Je répétai donc que les choses n'étaient pas dans l'état naturel, et le bien-aimé chancelier répondit encore que c'était le clair de la lune qui m'avait frappé. Le conseiller Bielke entra dans ce moment dans ma chambre pour savoir comment je me trouvais; je me hâtai de demander à ce brave homme si le feu n'avait pas réellement pris à la salle du trône. Il fut un instant avant de répondre : « Grâce au ciel, me dit-il, c'est le clair de lune qui cause l'inquiétude de Votre Majesté. » J'étais un peu plus tranquille, lorsque, me tournant une troisième fois vers la fenêtre, il me sembla que je voyais plusieurs hommes. Alors, je me levai, je pris ma robe de chambre, j'allai à la fenêtre que j'ouvris et je vis très distinctement, cette fois, la salle éclairée et remplie d'hommes. « Messieurs, dis-je à ceux qui étaient avec moi, tout n'est pas dans l'ordre ici. Vous êtes tous persuadés que qui craint Dieu, ne doit rien craindre en ce monde. Je veux aller voir cependant ce que ceci signifie. » J'ordonne à l'un de ceux qui m'entouraient de faire venir le concierge pour m'apporter les clefs. Dès qu'il fut entré, je me rendis avec lui et tous ceux qui se trouvaient là vers une issue secrète et fermée, pratiquée dans mon appartement à la droite de la chambre à coucher de Gustave, fils d'Eric[1]; j'ordonnai au concierge d'en ouvrir la porte, mais il me supplia en tremblant de l'en dispenser. Je priai le chancelier Bielke de l'ouvrir lui-même, qui s'en excusa également. Je fis la même demande au conseiller du royaume, Oxenstierna, homme déterminé qui me répondit : « Sire, j'ai bien fait serment à Votre Majesté de risquer ma vie et de verser mon sang pour elle; mais j'ai de même juré de ne pas ouvrir cette porte. » Je commençai moi-même à me troubler. Cependant, m'étant un peu remis, je pris la clef et j'ouvris moi-même la porte. L'appartement et le parquet étaient couverts d'un drap noir; nous nous mîmes à trembler et nous gagnâmes pourtant l'entrée de la salle du trône; je chargeai le concierge d'en ouvrir la porte, qui me conjura ainsi que tous les autres de l'en épargner. Je fus encore une fois obligé d'ouvrir moi-même; mais j'avais à peine le pied dans la salle que le trouble dont je fus saisi me força d'en sortir promptement. M'étant fait soutenir un moment, je dis à ceux qui étaient près de moi que s'ils voulaient me suivre nous verrions ce que c'était et que peut-être Dieu nous découvrirait quelque chose. Ils y consentirent en tremblant. Aussitôt que nous fûmes entrés, nous vîmes une grande table autour de laquelle étaient seize hommes vénérables qui avaient devant eux de grands livres. On voyait au milieu un jeune roi de seize, dix-sept ou dix huit ans, une couronne sur la tête et un sceptre à la main. A la droite du jeune roi, nous vîmes un seigneur de haute taille et d'une belle figure qui

1. Vraisemblablement Gustave Vasa, fils d'Eric Johanson.

paraissait âgé de quarante ans et dont l'extérieur annonçait la probité ; à sa gauche se trouvait un vieillard d'environ soixante-dix ans. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le jeune roi secoua plusieurs fois la tête quand tous ces hommes vénérables frappaient fortement leurs livres avec la main. Je détournai un instant mes regards du jeune roi et j'aperçus tout à côté de la table deux billots et deux bourreaux qui, les manches retroussées, abattirent l'une après l'autre plusieurs têtes. Le sang qui coulait abondamment inonda bientôt le parquet. Dieu m'est témoin que j'éprouvai dans ce moment une frayeur mortelle. Je portai les yeux sur mes pantoufles, sur lesquelles je croyais que le sang avait rejailli, mais je n'en pus découvrir aucune trace. Tous ceux qu'on venait de décapiter étaient pour la plupart de jeunes seigneurs. J'éloignai mes regards de cette scène ensanglantée pour les reporter du côté de la table derrière laquelle on découvrait, dans l'un des coins de la salle un trône presque renversé et près de lui un homme qui paraissait être le souverain dont l'âge annonçait quarante ans. Je me sentis frissonner, trembler et je tâchai de regagner la porte d'où je me mis à crier à haute voix : « Quelle est la voix du maître qu'il faut écouter! Mon Dieu, quand doit arriver tout ce que je vois. » On ne me répondit pas. Je m'écriai encore : « Grand Dieu! Dans quel temps s'accomplira tout cela. » Je n'eus pas plus de réponse que la première fois. Le jeune roi se mit à remuer la tête, tandis que les vénérables recommencèrent à frapper de leurs mains leurs grands livres. Je criai une troisième fois, plus fort qu'auparavant : « Oh! mon Dieu, apprends-moi quand ces événements doivent avoir lieu. Daigne au moins m'apprendre ce que je dois faire. » Ici le jeune roi me répondit : « Il ne se passera rien de ton temps, mais tout s'accomplira sous le règne du sixième roi qui te succédera. Il sera de l'âge et de la figure que tu me vois et je te révèle que son tuteur ressemblera à celui qui est auprès de moi. A la chute du roi, de jeunes seigneurs le porteront au trône dans un âge avancé; mais ce tuteur qui, pendant son règne, — poursuivit le jeune souverain — veut enfin fixer la fortune chancelante de l'État et le trône, est consolidé en sorte que la Suède n'eut et n'aura même jamais un roi plus grand que celui placé devant toi. Le peuple suédois sera heureux sous son gouvernement; il atteindra une grande vieillesse et éteindra toutes les dettes du royaume qui aura de plus, à sa mort, plusieurs millions au trésor. Cependant, pour obtenir l'affermissement du trône, jamais le passé ni l'avenir n'offriront d'exemple du sang qui sera versé en Suède. Donne-lui, en ta qualité de roi, les meilleurs avertissements. » A peine les mots étaient-ils achevés que tout disparut à nos yeux et nous nous trouvâmes seuls avec nos lumières. Nous nous retirâmes frappés d'un étonnement facile à concevoir. En rentrant dans la chambre noire nous ne fûmes pas moins surpris de voir que tout avait disparu et que les choses s'y trouvaient dans l'ordre accoutumé. Remonté dans mon appartement, je me mis à écrire le mieux qu'il me fut possible tout ce que nous avions vu et entendu. Ces avis seront

cachetés et remis successivement à chaque nouveau roi qui ouvrira la lettre et la recachètera après l'avoir lue. Son contenu est en tout exactement conforme à la vérité. Pour plus d'authenticité, je prends ici Dieu notre juge à témoin du serment que je fais.

Signé : CHARLES XI roi actuel de Suède.

Pour nous, témoins oculaires de tout ce que Sa Majesté, vient d'affirmer nous en attestons la vérité et faisons le même serment.

Signé : CHARLES BIELKE, chancelier.
M. W. BIELKE, conseiller du royaume.
ALEXANDRE OXENSTURNA, —
PETER GRAUSLEN, vice-concierge.

Quelle est la valeur historique de ce document?

M. Th. Westrin, chef de section aux archives du royaume, à Stockholm, savant dont la complaisance égale l'érudition, a bien voulu nous communiquer sur ce sujet des renseignements qui pourront particulièrement intéresser des lecteurs français. Il affirme qu'il n'y a là (comme on pouvait s'en douter) qu'une supercherie littéraire.

Elle fut composée dit-il, en 1742. A cette époque, régnait encore la sœur de Charles XII, Ulrique-Éléonore qui avait associé au trône son époux Frédéric, prince de Hesse-Cassel. Ils n'avaient pas d'enfant. Ulrique-Éléonore était alors âgée de cinquante-quatre ans ; Frédéric de Hesse de soixante-six ans. Il fallait prendre des dispositions pour la transmission de la couronne. Les deux candidats les plus sérieux étaient, l'un, le prince héritier de Danemark, par le choix duquel on pouvait espérer grouper sous un même sceptre tous les États scandinaves; l'autre, le prince Adolphe-Frédéric de Holstein Gottorp, candidat protégé par la Russie qui aurait vu avec méfiance le renouvellement de l'Union de Calmar. Les prédictions sinistres qu'on attribuait à la vision de Charles XI furent inventées par les partisans du prince de Danemark pour effrayer Adolphe-Frédéric et le détourner d'accepter la couronne qu'on lui proposait. Donc, cette vision était connue antérieurement à Gustave III et, au temps de Gustave IV Adolphe (1792-1809), on racontait « que le roi Gustave III, le fils d'Adolphe-Frédéric, avait été persuadé de la vérité de la vision... ».

« Mais, ajoute M. Westrin, on ne trouve aucun procès-verbal authentique qui atteste la prédiction en question, et il n'existe aucun document, aucun texte, relatifs à la vision, contemporains de la date où on l'a placée. Sauf le roi Charles XI, aucun des person-

nages énumérés soit dans la nouvelle, soit dans le texte publié plus haut, ne vivait à la date prétendue de la vision. M. le comte de Loowenhielm, envoyé du roi de Suède et de Norvège à la cour de France, se hâta de réfuter les erreurs que contient la nouvelle de Mérimée qui, d'ailleurs, ne mentionne que le chambellan Brahé et le médecin Baumgarten, lequel n'a jamais existé. »

Nous croyons utile de communiquer aux lecteurs de la *Revue d'Histoire littéraire* ces renseignements très autorisés et qui sont le meilleur commentaire historique d'une œuvre qui, avec *La Vénus d'Ille*, est la seule à laquelle Mérimée ait donné un caractère fantastique et même ici surnaturel et mystique.

ROGER PEYRE.

ANNOTATIONS INÉDITES DE MICHEL DE MONTAIGNE SUR LES « ANNALES ET CHRONIQUES DE FRANCE » DE NICOLE GILLES

(Fin[1].)

NICOLE GILLES (Règne de Charles VII, 1451), II, f° 108, v°, l. 39 à 41. — ....De la totale reduction de la Guyenne, pour les Francoys. — « *Ainsi, par la grace divine, fut reduicte toute la Duché de Guyenne, sans gueres tarder apres la conqueste de la Normandie; & generalement fut reduict tout le royaume de France, exceptee la ville de Calais seulement, qui est encores demouree es mains des Anglais, comme anciens ennemys de France. Et, pour ce qu'en la reduction de plusieurs villes dessusdictes a esté souvent dict qu'elles ont esté rendues par composition, il me semble fort convenable de cy escrire une maniere de faire qu'avoyent les gens d'armes & le peuple adversaire, es devandictes reductions, tant en Normandie qu'audict pays de Guyenne. Et premier, ilz faisoyent justice d'eulx mesmes, maintenoyent les habitans des villes en leurs privileges, franchises & libertez, sans les piller ne souffrir manger aucunement. Et, s'aucuns des manans & habitans, gens d'Eglise, Nobles, Bourgeois, Marchans, ou gens de guerre desdictes villes vouloyent se retourner du party de France, & faire le serment en estant loyaux & vrays subjectz au Roy de France, ilz avoyent abolition de tous leurs malfaictz & delictz, retournoyent à leurs benefices, rentes, revenues & heritages, ou estoyent souldoyez, s'ilz se vouloyent mesler de la guerre, etc.* »

148. MONTAIGNE. **His creuit artibus Romanum imperium**[1].

1. Je ne sais si cette formule est une citation tirée de l'antiquité. Je n'ai pas su en découvrir la source.

Si c'est une phrase latine de Montaigne, il faudrait y voir un exemple de cette suggestion dont il parle au chap. 5 du IIIe livre (t. V, p. 86) : « Je le trouve [le langage français] suffisamment « abondant, mais non pas maniant... vous sentez souvent qu'il « languit sans vous et flechit, et qu'à son défaut le latin se presente « au secours. » Si c'était ici un cas de ce genre, on pourrait croire

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire*, 1909, p. 213 et p. 734; 1912, p. 126, et 1913, p. 133.

que Montaigne trouvait mentalement les principaux éléments de sa formule en ces vers d'Horace (*Odes*, IV, 15) :

> ... *Tua, Cæsar, ætas*
> ... *veteres revocavit* ARTES
> *Per quas* LATINUM NOMEN *et Italæ*
> CREVERE *vires famaque et* IMPERI
> *Porrecta majestas.*

Et dans cette phrase bien connue de Salluste (*Catil.*, II, 4) : « *Imperium facile his artibus retinetur quibus initio partum est* ». Et c'est ainsi qu'au 36e chapitre du premier livre des *Essais* il semble avoir fait lui-même une sentence latine avec des souvenirs d'un passage des *Tusculanes* (II, 1 : *Sunt qui, etc.*).

Quant à l'observation en elle-même, elle revient à ces passages classiques : TITE-LIVE (XXX, 42), *Populus Romanus... plus pæne parcendo victis quam vincendo imperium auxit*; et VIRGILE (*Enéide*, VIII, v. 852) :

> *Tu, regere* IMPERIO *populos*, ROMANE, *memento*,
> *Hæ tibi erunt* ARTES, *pacisque imponere morem*,
> *Parcere subjectis et debellare superbos.*

L'annotation de Montaigne a été développée par lui dans le chapitre 23e du second livre des *Essais*, chapitre intitulé : *de la Grandeur Romaine* ».

Le même fait historique inspire à Du Tillet (le greffier) un rapprochement analogue (*Recueil des Traictez d'entre les Roys de France et d'Angleterre*, p. 232, éd. de 1602).

NICOLE GILLES (Règne de Charles VII, 1457), II, f° 110, v°, l. 35. — « *En ce temps* * *l'Impression des livres, qui est une science tres utile & un art qui oncques n'avoit esté veu, fut trouvee en la cité de Magonce* [1]. *Ceste science est art des arts, science des sciences; laquelle, pour la celerité de son exercice est un thresor desiderable de sapience, etc.* [2]. »

149. MONTAIGNE. ***Les autres fount soun inuantion bien plus anciene** [3].

1. Mayence (*Maguntia*).

2. Suit une tirade ampoulée de Nicole Gilles, laquelle ne devait pas être selon le goût de Montaigne.

3. Montaigne avait pu connaître, chez Jules César Scaliger, le bréviaire ou *Manuale* de Lodronia, grand'mère de celui-ci, et que Scaliger ainsi que son fils Joseph (*Scaligerana Secunda*, p. 392, éd. de 1740) considéraient comme le premier livre imprimé, et imprimé à Harlem. Ces premiers essais de Harlem remonteraient, dit-on, à 1420 environ. Mais ce que visait Nic. Gilles est évidemment l'impression de la première Bible de Mayence, vers 1455 ou 1456.

Il est possible aussi que Montaigne fasse ici allusion à l'usage réputé très antique d'impressions tabellaires en Orient. C'est ainsi qu'il a dit dans les *Essais* (III, 6, t. V, p. 164) : « Nous nous « escrions du miracle de l'invention de nostre artillerie, de nostre « impression; d'autres hommes, un autre bout du monde, à la « Chine, en jouissoint mille ans auparavant. » — En écrivant, vers 1588, ces mots : « nous nous escrions du miracle » Montaigne se souvenait peut-être de la tirade qu'il avait lue dans Nic. Gilles, un quart de siècle plus tôt. Quant à l'antiquité de l'imprimerie chez les Chinois, Montaigne avait pu en trouver la mention dans Paul Jove, ou dans Osorius. Voir les *Additions* de Naudé *à l'Histoire de Louis XI*, chap. VII.

NICOLE GILLES (Règne de Charles VII, 1460). II, f° 111, r°, l. 19. — « *L'an 1460, y eut une cruelle guerre civile & intestine en Angleterre; car Richard, Duc d'Yorth meut le commun peuple contre le Roy Henry, lequel fut prins prisonnier par ledict Richard & mis en la grosse tour de Londres... Certain temps apres, ledict Duc de Sombresset, cousin dudict Roy Henry... assembla grosse armee, & print ledict Richard d'Yort, avec son second filz, & le Comte de Salbery, lesquelz il feit apres decapiter, & la teste dudict Richard couronner d'un chapeau de paille, & meist hors de prison ledict Roy Henry. Depuis, & a la fin de ladicte annee, Edouard, le quart de ce nom, qui estoit filz aisné dudict Richard, Duc d'Yort, fait grand assemblee de gens, & presenta la bataille au Duc de Sombresset, qui avoit grosse armee, laquelle bataille dura trois iours *, & y furent occis plus de trente mil Anglois, de costé & d'autre; & a la fin ledict Duc de Sombresset eut du pire; & le Roy, la Royne, ledict Duc, & autres qui se peurent sauver, s'en allerent en Escosse.* »

150. MONTAIGNE. * **Bataille memorable pour sa longur**[1].

1. Cette remarque se rapporte à tout un ordre d'observations que Montaigne avait faites sur les conditions où se livraient les batailles de son temps, comparativement à celles du passé. On en

trouvera un exemple au 48e chapitre du Ier livre des *Essais* (t. II, p. 159) : « Nos ancestres, et notamment du temps de la guerre des Anglais, etc. » C'est à cette catégorie de préoccupations que se rapportait le chapitre qu'il avait fait sur « la comparaison des armes anciennes aux notres ». Près d'un quart de siècle plus tard, en lisant Quinte-Curce, il y recueillait encore des notions de cette nature qu'il intercalait dans le même chapitre 48 du Ier livre des *Essais*. Voyez ma note à la suite de la 85e annotation sur Quinte-Curce.

Dans les annotations marginales qu'il inscrivait sur les livres dont il faisait usage, il est vraisemblable qu'il avait une rubrique s'appliquant aux batailles dont la durée avait été notable. De ces batailles il en était une que s'étaient livrée l'empereur Macrin et le roi des Parthes Artaban qui avait duré trois journées consécutives (217). Hérodien (IV, 15, 10) l'avait racontée, et la traduction d'Hérodien se trouvait dans le volume des *Vitæ Cæsarum* que Montaigne avait attentivement étudié. La Table même de cet in-folio si rempli mentionnait cette longue boucherie sous cette indication : *Parthorum cum Romanis pugna triduana* (fol. 355). Il est vraisemblable que Montaigne avait écrit sur les marges de cet Hérodien : « Bataille mémorable par sa longur ». Dans le même volume, ou dans la traduction française de Jacques des Comtes de Vintimille qu'il possédait aussi, Montaigne devait prendre les textes qui allaient servir à composer le chapitre des *Essais* (II, 9, t. II, p. 402) sur les *Armes des Parthes*.

Mais, pour en revenir à la bataille de trois jours, qu'aurait pensé Montaigne, si on lui avait dit qu'un peu plus de deux siècles après lui (en 1809), avec des moyens de destruction déjà formidables, un nouvel Alexandre, aussi terrible guerrier que le premier, soutiendrait une bataille de cinq jours, entre Eckmühl et Ratisbonne? et que, un siècle plus tard, l'empereur de Russie et celui du Japon se livreraient, à Moukden, une bataille qui dura plus de huit jours?

Je crois d'ailleurs que le pauvre Nicole Gilles, dans ce récit de l'un des épisodes les plus considérables de la guerre des Deux Roses, s'est mépris en envisageant comme une bataille longue de trois jours trois batailles successives, mais distantes les unes des autres. Le docteur Henry, dans son *Histoire d'Angleterre*, t. V, p. 131 de la trad. franc., dit à ce sujet : « En moins de deux mois les Anglais s'exterminèrent en trois batailles rangées très sanglantes. L'histoire fournit peu d'exemples d'une aussi désastreuse activité. » — On voit que, même après la rectification, une

note philosophique, comme celle de Montaigne, avait encore sa raison d'être.

NICOLE GILLES (Règne de Louis XI, 1461). II, f° 111, v°, l. 41. — « *En celle mesme année [1461], audict moys d'octobre.... il [le Roi] feit venir devers luy monseigneur Charles de France, son frere, en la ville de Montrichard, & luy bailla le pays & Duché de Berry, pour partie de son appanage, & feit assignation de douaire de la Royne, sa mere, a l'estimation de sondict douaire, les Comtez de Xaintonge, ville & gouvernement de La Rochelle*, les villes, chasteaux & seigneuries de Chinon en Touraine, & Pezenas en Languedoc & autres, etc.* »

151. MONTAIGNE. ***Il samble que ce soët contre le traité fait par ceus de La Rochele aueq le Roë Charles cinquiéme, lors qu'ils se randirent à lui[1].**

1. Montaigne fait allusion aux conditions que, d'après Froissart (Liv. I, part. I, ch. 351), les Rochelais auraient mises à leur reddition, en 1372 : « ... ils vouloyent que le Roy de France, pour tousiours mais, il et ses hoirs, les tint comme de son droict domaine de la couronne de France, et jamais n'en feussent éloignés pour paix, pour accord, pour mariage, ni pour alliance quelconque qu'il eüst au Roy d'Angleterre, ni autre seigneur, etc. » — On voit avec quelle attention Montaigne avait étudié ces détails, et comme il savait s'en souvenir.

NICOLE GILLES (Règne de Louis XI, 1462). II, f° 112, r°, l. 1. — « *En l'annee 1462, ledict Roy d'Arragon manda audict Roy de France que la cité de Barcelonne & autres, de sa subiection & seigneurie, s'estoyent rebellez contre luy, & s'efforçoyent de le priver & debouter de sadicte seigneurie; & le feit semondre & requerir qu'il luy voulust faire ayde, ainsi que chacun Roy & Prince doit faire a autre, en tel cas. Et, pour ce que ledict Roy d'Arragon n'avoit de quoy fournir aux fraiz de la guerre, il vendit au Roy de France, qui les acquist de luy, les Comtez de Roussillon & Sardaigne, le pris de trois cens mil escus d'or, dont il luy feit bailler promptement cinquante mil escus*. Parquoy, pour faire ayde audict Roy d'Arragon, & aussi pour prendre possession desdictes Comtez, le Roy feit grand' armee, etc.* »

152. MONTAIGNE. **La Comté de Rossillon fut randue par Charles 8, f. 126.**

Nicole Gilles (Règne de Louis XI, 146), II, f° 112, v°, l. 37-46. — « *Apres la Bataille [de Montlhéry], le Roy se retira à Corbeil, pour le soir, & le lendemain s'en vint a Paris; & se rendirent audict Charrolois*[1] *les Ducz de Berry & de Bretaigne, & le Comte de Dunois, principal conducteur de leur armée & de la conspiration. Quand ilz eurent esté là par aucuns jours, ilz sçeurent que lesdictz de Bourbon, Nemours, Comte d'Armignac, & d'Albret estoyent passez la riuiere de Loire, pour venir vers eulx, & s'assemblerent tous ensemble, & passerent la riviere de Seine, & vindrent parquer au lieu de Conflans, entre Paris & le Pont de Charenton, pendant que le Roy estoit allé en Normandie, pour assembler gens, & pour resister a leurs entreprinses; & envoyerent lesdictz Princes et Seigneurs gens & messagers à la ville de Paris, demandans entree, & donnant à entendre que ce qu'ilz faisoyent estoit pour le bien de la chose publique du royaume. Le Roy qui en fut averty se hasta de retourner à Paris; &, quand il y fut, luy desplaisant de son peuple qu'il voyoit estre pressé & opprimé par la guerre & pillerie, se delibera d'apaiser lesdictz Princes & Seigneurs, & d'en dissimuler pour l'heure, & en feit par divers moyens parlementer avec eulx en general & en particulier; &, combien qu'ilz eussent tousiours dit & donné a entendre que ce qu'ilz faisoyent estoit pour le bien public, toutefois, quand ce vint à l'effect, ilz monstrerent qu'ilz tendoyent bien a autre fin & qu'il ne leur challoit du bien public; & feirent chascun au Roy de grandes & excessives demandes à leur profit particulier; à la pluspart desquelles le Roy fut conseillé obtemperer & en dissimuler. Si, les leur accorda, non pas de son bon vouloir, mais par contraincte; &, entre autres choses bailla à mondict Seigneur Charles, pour lors Duc de Berry, les pays & Duché de Normandie, auec tout le reuenu des deniers des finances, tant ordinaires qu'extraordinaires (qui estoit un excessif partage & appanage), & reprint en ses mains les pays & Duché de Berry qu'il luy avoit paravant baillez.* »

153. Montaigne **a mis en marge deux accolades successives, correspondant aux passages : « &, quand il y fut... estoit pour le bien public » et : « à la plupart desquelles... pays & Duché de Normandie ». Dans l'un et dans l'autre passage il est question de « dissimuler**[1] **».**

1. Il est peu probable que le double *Nota* de Montaigne vise ici les faits historiques matériels : il trouvait en effet, dans Comines (liv. I, chap. 8 à 11), des détails bien plus précis et plus animés. Mais ce qui a dû le frapper en ces lignes ce sont les efforts de Nicole Gilles pour représenter Louis XI se décidant à dissimuler, et non pas tant par instinct, par tactique personnelle, que pour se conformer à des conseils de son entourage. Nicole Gilles, sur

1. Le comte de Charolois (Charles le Téméraire), fils du duc de Bourgogne, et, bientôt après, duc de Bourgogne lui-même.

plus d'un point (et, on va le voir, à propos de l'entrevue de Péronne) a pris soin de glisser sur ce qui pouvait être interprété défavorablement dans la vie d'un roi pour lequel il éprouvait évidemment une particulière admiration. — Montaigne s'en est aperçu, et ses deux accolades ont eu sans doute pour objet de se mettre en garde et de n'accepter ces dires que sous bénéfice d'inventaire.

Finalement, dans les *Essais* (II, 17), et dès 1580, il a laissé entendre nettement ce qu'il pensait du caractère de Louis XI : « Je ne sçais quelle commodité ils attendent de se feindre et « contrefaire sans cesse, si ce n'est de n'en estre pas creus, lors « mesme qu'ils disent verité. Cela peut tromper une fois ou deux « les hommes, mais de faire profession de se tenir couvert, et se « vanter, comme ont faict aucuns de nos princes, qu'ils jetteroient « leur chemise au feu, si elle estoit participante de leurs vrayes « intentions,... et publier que : « Qui ne sçait se feindre, ne sçait « pas regner », c'est tenir advertis ceux qui ont à les praticquer « que ce n'est que piperie et mensonge qu'ils disent. »

Il faut remarquer que le mot sur la chemise « participante » d'un secret a bien pu être répété par quelqu'un de « nos princes », mais que l'honneur (si c'en est un) de l'avoir inventé est dû au vieux Metellus (voyez Plutarque, *du Trop Parler*, t. XIV, p. 70, de l'éd. de Clavier).

Nicole Gilles (Règne de Louis XI, 1467-68), II, f° 113, r°, l. 36. — « *Au moys de Mai [1468], le Roy feit, en sa ville de Tours, une assemblee de gens des Estatz de son royaume; & entre autres choses, fut parlé du fait de l'appanage qui avoit esté baillé à mondict Seigneur Charles, du Duché de Normandie. Et fut dict que ledict appanage estoit excessif, & que le Roy devoit reprendre Normandie en sa main, & mondict Seigneur Charles se devoit contenter d'avoir douze mil livres tournois de rente en assiette; mais que le Roy lui povoit bien fournir & parfaire en pension, pour l'entretenement de son estat jusques a soixante mil livres tournois par an. Et furent les gens desdict Estatz d'opinion que le Roy devoit recouvrer Normandie à main forte & par armes, etc.* »

154. Montaigne. **12 000 # tournoëses de rante en assiete appanage d'un fis de France, lors méme qu'il n'y an auoët qu'un seul auec le Roë, et que la France étoët tout' antiere**[1].

1. Montaigne fait cette dernière remarque pour distinguer la situation de Louis XI de celle de Charles V dont les Etats de 1478 avaient invoqué l'ordonnance (1374). — Voy. Du Tillet, *Recueil*

des Roys de France, p. 290, éd. de 1607; et Bodin, *De la République*, liv. VI, ch. 2, p. 884, éd. de 1583, in-8°.

Nicole Gilles (Règne de Louis XI, 1468), II, f° 113, v°, l. 2. — « *En l'année 1468, le Roy, en ensuyuant ladicte deliberation*[1], *envoya son armee es marches de Normandie, & print & remit en sa main grand partie dudict pays (reservee la ville de Caen) & aucunes autres places que tenoit ledict Duc de Bretaigne. Pour laquelle cause Charles, Duc de Bourgongne, se meit sur les champs en armes, pour venir ayder ausdictz Ducz de Normandie et de Bretaigne. Parquoy le Roy alla à Compiengne, & envoya devers luy en ambassade le Comte de Sainct Paul, Connestable de France, & aucuns autres ses Conseilliers. Et s'en tira ledict Duc de Bourgongne à Péronne, où le Roy alla semblablement tantost apres, & parlerent ensemble tellement qu'ilz sembloyent bien contens l'un de l'autre; & fut fait un grand traité entre eulx qui seroit long à racompter**. *Apres les conclusions duquel le Duc de Bourgongne alla faire guerre aux Liegeois.... et le Roy s'en alla en voyage à Nostre Dame de Haulx en Allemagne, &. à son retour passa au Liege, où estoit ledict Duc de Bourgongne; puis s'en retourna vers Paris*[2]. »

155. Montaigne. ***Il oblie ici, a son esciant**[3], **l'amprisonnemant du Roë à Péroune, & le grand dangier où il fut lontans dépuis**[4]. **Commines**[5].

1. Voy. le texte de Gilles cité à l'occasion de l'annotation 153 précédente.

2. On dirait vraiment une rencontre de deux bons amis se promenant pour leur plaisir. Il est difficile de dissimuler plus audacieutement des faits de la plus haute gravité. Montaigne encore va s'en apercevoir.

3. *à son esciant*; Montaigne pense, et a raison de penser que Nicole Gilles veut ici voiler un acte de témérité ou de légèreté commis par Louis XI, trop confiant en ses facultés de diplomate. Gaguin a, de son côté, supprimé avec la même prestesse tout détail compromettant sur l'équipée de Péronne.

Ce sont ces procédés historiques qui inspiraient à Montaigne la critique qu'il a, un peu après, formulée à propos des *Mémoires* des deux Du Bellay (*Essais*, II, ch. 10) : « Je ne veux « pas croire qu'ils ayent rien changé, quant au gros du faict; mais « de contourner le iugement des evenements, souvent contre « raison, à nostre advantage, et d'obmettre tout ce qu'il y a de « chatouilleux en la vie de leur maistre, ils en font mestier :

« tesmoing les reculements de MM. de Montmorency et de Brion « qu'ils y ont oubliez; voire le seul nom de Me d'Estampes ne s'y « trouve point. On peut couvrir les actions secretes; mais de taire « ce que tout le monde sçait, et les choses qui ont tiré des effects « publiques et de telle consequence, c'est un défaut inexcusable. » — Quelques pages plus haut, dans le même chapitre (t. II, p. 434), il avait encore vivement critiqué les historiens qui : « entre- « prennent de choisir les choses dignes d'estre sçeues, et nous « cachent souvent telle parole, telle action privée qui nous ins- « truiroit mieux[1]. »

4. Ce « longtemps » paraît s'être prolongé jusqu'à la mort de Charles, duc de Guyenne, frère du roi.

5. A plus d'un des lecteurs assidus de Montaigne il semblera que cette annotation est en désaccord avec un passage des *Essais* où l'on a l'habitude de voir une allusion indirecte à l'entrevue de Péronne, bien que le nom de cette ville ne s'y trouve pas en toutes lettres; il s'agit de ces lignes (*Essais*, I, 23; t. I, p. 208) : « Le « plus defiant de nos rois establit ses affaires principalement, pour « avoir volontairement abandonné et commis sa vie et sa liberté « entre les mains de ses ennemis; monstrant avoir entière fiance « d'eux, à fin qu'ils la prissent de luy. » Coste en nommant Louis XI, à cet endroit, et en citant les *Mémoires* de Comines, aux chapitres 5 à 7 du second livre, a visé manifestement l'entrevue de Péronne, et, après Coste, tous les autres commentateurs ont copié sa note, en sorte que le passage des *Essais* est devenu classique avec cette interprétation. Si cette interprétation était exacte, il faudrait croire que Montaigne aurait, à un certain moment, du moins, considéré l'affaire de Péronne comme un acte audacieusement prémédité de Louis XI, acte finalement heureux dans ses résultats. Ce serait là une opinion fort singulière de la part d'un esprit tel que celui de Montaigne, et cette opinion serait en opposition absolue avec le jugement exprimé par Philippe de Comines à l'endroit de ses mémoires cité par tous les commentateurs. Mais Montaigne n'est pas coupable d'une aussi étrange hétérodoxie.

Le passage des *Essais* que nous venons de transcrire se rapporte à toute autre chose : il y est fait allusion à l'aventure courue par Louis XI, allant presque seul, vers Conflans, sur une petite barque au camp même des *Ligueurs du Bien Public* qui l'assiégeaient

1. Contrairement à l'affirmation de M. Victor Leclerc, l'édition excellente de 1598 porte la bonne lecture qui est *Brion*. C'est l'edition de 1600 qui, la première, a introduit la faute.

autour de Paris. — Remarquer que le texte de Montaigne cité plus haut parle bien de *ses ennemis* et non pas de *son* ennemi. — C'est aux chapitres 12 et 13 du premier livre des *Mémoires* de Comines que se trouve l'intéressant récit de cette entreprise hardie où le roi avait été le vrai Téméraire, mais qui, cette fois, tourna pleinement à son profit, et suscita, en effet, quelques jours après, une pareille « fiance » de la part de Charles de Bourgogne, lequel, chevauchant avec le roi, tout en parlant de la paix prochaine, se laissa entraîner, sans escorte, jusque dans l'enceinte militaire de Paris où il eût pu être fait prisonnier. Revenu sans encombre au milieu de ses alliés, Charles de Bourgogne eut le sentiment qu'il venait de faire une « grande folie », et jura sans doute qu'on ne l'y prendrait plus (Comines, I, 13). Comme on lui dit qu'il l'avait échappé belle, la leçon lui servit, mais contre l'autre : il le lui fit bien voir à Péronne.

Ce qui aurait dû mettre en garde les annotateurs des *Essais*, c'est l'épithète donnée à Louis XI dans ce passage. En l'appelant « le plus défiant de nos rois », Montaigne se souvient des treillis « en cage à lions » établis pour sa sûreté aux entrevues du Port de Braud et du Pont du Picquigny (voir plus haut mes remarques sur la 130e annotation). Mais c'est après le « grand dangier » de Péronne que Louis XI devint « défiant » à ce point extraordinaire. Les précautions prises à Braud et à Picquigny prouvent qu'il n'avait pas envie de recommencer.

Il y a donc lieu de rectifier l'assertion des commentateurs, et de renvoyer pour le passage en question aux livre et chapitres de Commines que j'ai indiqués plus haut.

Je ne serais pas surpris que mentalement Pascal eût commis l'erreur où tant d'autres sont tombés.

On lit dans l'*Entretien de Pascal avec M. de Sacy* : p. CXXVI de la 3e édition des *Pensées* (1881) : « Il [Montaigne] juge à « l'aventure de toutes les actions des hommes et des points d'his- « toire, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, suivant libre- « ment sa première vue, et sans contraindre sa pensée sous les « règles de la raison, qui n'a que de fausses mesures selon lui, ravi « de montrer par son exemple les contrariétés d'un même esprit. »

On me dira peut-être que nulle autre part, dans les *Essais*, Montaigne n'a parlé d'une façon différente de l'entrevue de Péronne, et que, son annotation sur Nicole Gilles n'ayant pas été connue, on ne pouvait constater aucune contradiction entre deux appréciations de Montaigne quant à ce fait particulier. A quoi je répondrai que Pascal, appliquant à l'événement de Péronne le passage

relatif à l'incident de Conflans, devait, par sa propre méprise, se croire autorisé à attribuer à Montaigne une opinion paradoxale eu égard à l'opinion commune et la supposer émise pour le simple besoin d'une démonstration de circonstance : ce qui eût justifié sur ce point la sortie insérée dans l'*Entretien avec M. de Sacy*. — La critique adressée par Montaigne à Nicole Gilles sur sa façon partiale d'envisager l'entrevue de Péronne démontre combien le philosophe était loin de professer les idées qu'on lui a bénévolement prêtées et prouve que le parti pris, s'il y en a eu un, n'était pas de son côté.

Nicole Gilles (Règne de Louis XI, 1470), II, f° 104, r°, l. 3. — « *Le samedy, dernier jour de juin, audict an 1470, environ heure de minuict .... au chasteau d'Amboyse, la Royne accoucha d'un beau filz, qui eut nom Charles, qui despuis fut Roy de France...; De laquelle nativité fut grand'joye par toute la France...; Le Roy n'avoit pour l'heure nul hoir masle pour luy succeder à la Couronne, parquoy il n'est pas de merveille si les Francoys s'en esjouyrent...; Et semble que ladicte nativité eust esté predicte en esprit de Prophétie par le prophete David, en un vers du Psautier, là où il dit :* In stillicidiis ejus lætabitur germinans : benedices coronæ, etc., *car, à prendre toutes les lettres qui sont en iceluy vers, servant à nombre, on y trouvera l'an mil CCCCLXX*[1] *qui est l'annee de sa nativité.* Et sequitur : Et campi tui replebuntur ubertate, *etc.*

156. Montaigne. **Trécurieuse subtilité. Il i en a ailleurs de pareilles**[2].

1. Voir les observations de Foncemagne, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVII, p. 543.

2. On en trouvera une notable série dans les *Bigarrures* de Des Accords (Tabourot), p. 100 et suiv., éd. de 1616. — Des Accords, p. 102, cite le passage de Nicole Gilles. Il cite aussi une inscription numérale que Montaigne a pu voir à Paris « en l'Hostel assis entre la Chambre des Comptes et le Palais ». — Voici ce que pensait Montaigne de ces jeux, en un chapitre intitulé : *Des vaines subtilités*. Essais, I, 54 : « Il est de ces subtilités frivoles et vaines par le moyen desquelles les hommes cherchent quelquefois la recommandation : comme les poètes qui font des ouvrages entiers de vers commençant par une mesme lettre, etc. C'est un tesmoignage merveilleux de la foiblesse de nostre jugement, qu'il recommande les choses par la rareté ou nouvelleté, ou encores par la difficulté, si la bonté et utilité n'y sont joinctes. »

NICOLE GILLES (Règne de Louis XI, 1472), II, f° 114, r°, l. 57. — « *Peu apres il* [*le Duc de Guyenne, frere de Louis XI*] *recueillit en sa compagnie le Comte d'Armignac que le Roy avoit chacé hors du royaume, & luy restitua ses terres, qui estoyent en Guyenne, dont le Roy ne fut pas content; & y envoya cinq cens lances de ses gens de guerre, & plusieurs francs archiers, pour les remettre en sa main. Aucun temps apres, vindrent nouvelles au Roy que le douziesme jour de may, l'an 1472, jour de la Trinité, mondict Seigneur de Guyenne estoit trespassé en sa ville de Bordeaux, & que fut son corps enterré en l'église cathedralle de S. Andry, de Bordeaux, etc.* » [*et en manchette*] : « De la mort du Duc de Guyenne frere du Roy. » En marge de la manchette :

157. MONTAIGNE. **Tous les autres**[1] **aioutent que les ennemis du Roë l'en soupçonarent**[2].

1. Tous les autres historiens.

2. C'est-à-dire : soupçonnèrent le roi d'avoir été pour quelque chose dans la mort de son frère.

« Le roi Louis XI, dit M. de Barante (*Hist. des Ducs de Bourgogne*, t. IX, p. 433), ne « fit peut-être pas mourir son frère; mais « personne ne pensa qu'il en fût incapable ». Avant M. de Barante, Voltaire (*Essais sur les mœurs*, chap. XCIV) : « On ne douta « guère, en Europe, que Louis n'eût commis ce crime, lui qui, « étant dauphin, avait fait craindre un parricide à Charles VII, « son père. L'histoire ne doit pas l'en accuser sans preuve; mais « elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en soupçonnât; elle « doit surtout observer que tout prince coupable d'un attentat « avéré est coupable aussi des jugements téméraires qu'on porte « sur toutes ses actions. »

NICOLE GILLES (Règne de Louis XI, 1475), II, f° 116, v°, l. 25 à 30. — « *Apres le département desdictz Roys* [*Edouard IV d'Angleterre et Louis XI de France qui venaient de se rencontrer et de parlementer au Pont de Picquigny*], *la paix fut criee sur le champ, qui estoyent* (sic) *trefves marchandes.... accordées entre les deux royaumes jusques à sept années.... Ledict Connestable* [*de Saint Pol*] *qui veit bien que ses besongnes ne venoyent pas à son intention, & que sa trahyson estoit descouverte, se retira aux pays du Duc de Bourgongne.... Le Duc de Bourgongne enuoya deuers le Roy; & luy octroya le Roy trefues marchandes, ainsi qu'estoyent celles des Anglois...; et furent lesdictes trefues et appoinctement publiez.... Par iceluy appoictement.... il* [*le Duc de Bourgongne*] *avoit promis de bailler et mettre es mains du Roy la personne dudict Connestable, moyennant que le Roy donnast audict Duc la confiscation*

de ses biens. Le Roy, pour l'avoir et recouvrer, envoya l'Amiral, les Seigneurs de Bouchage & de Saint Pierre avec une bonne compagnie de gens de guerre, iusques aux portes de Péronne; & là leur fut baillé & delivré et l'amenerent à Paris, & le meirent prisonnier dedans la Bastille Saint Anthoine, où il trouva le Chancelier, les Presidens, & plusieurs Conseillers de la Court de Parlement, qui la estoyent venus avant son arrivee; ausquelz mondict Seigneur l'Amiral dist telles ou semblables parolles : « Messeigneurs, veez cy Monseigneur de Sainct Paul, lequel le Roy m'avoit donné charge d'aller querir, par devers le Duc de Bourgongne, qui me l'a fait delivrer, & l'ay amené a seureté jusques icy : je m'en descharge & vous le baille & metz en voz mains, pour luy faire son proces sur les cas dont il est chargé, le plus diligemment que faire le pourrez, & ainsi le m'a chargé Roy vous le dire. » Et, ce fait, il print congé dudict Connestable et s'en alla. Et lors, lesdictz Chancelier, President, Conseillers dirent audict Connestable : « Monseigneur, vous soyez le bien venu. Faictes bonne chere : on parlera a vous cy apres plus à loysir, & vous fera le Roy bonne justice. » Puis, le laisserent dedans ladicte Bastille, & s'en allerent, sans autre chose faire, pour ce jour. Et, depuis, par plusieurs journées, vaquerent à l'interroguer & faire son proces : tellement que l'arrest fut donné à l'encontre de luy, le Mardy dixneufviesme jour de Decembre, audict an, et fut envoye querir par le Seigneur de Sainct Pierre dedans ladicte Bastille, & fut par luy mené au Palais; & se trouva moult grand'multitude de populaire par les rues que ledict Connestable craignoit fort. Quand il fut au Palais, on le mena en la chambre de la tournelle criminelle, & là y trouva Monseigneur le Chancelier qui, en le saluant, luy dist : « Monseigneur de Sainct Paul, vous avez par cy devant esté tenu & reputé un saige Chevalier & constant : il est à present mieux requis que jamais qu'ayez ferme constance. » Et apres luy dist : « Monseigneur, il faut qu'oster de vostre col l'Ordre du Roy que vous y avez mis », et il repondist : « Volontiers ». Et lors, il l'osta et la baisa, puis la bailla audict Chancelier qui, apres, luy demanda ou estoit l'Espee qui luy avoit esté baillée quand il fut faict Connestable de France : « Il faut que vous la rendez ». Et il respondit qu'il ne l'avoit poinct sur luy, & que tout luy avoit esté osté, quand il fut mis en arrest, dont il fut tenu pour excusé. Et, ce dict, Monseigneur le Chancelier se partit de ladicte tournelle, & l'un des Presidents de ladicte Court vint a lui, & luy recita comme, par l'ordonnance du Roy, il avoit esté constitué prisonnier pour aucuncs grandes charyes & crimes, sur lesquelz il avoit esté interrogué, & y avoit respondu par sa bouche voluntairement, sans ce qu'on peust proceder contre luy par torture et voye extraordinaire, & en avoit dict et declairé ses excusations et ce qui l'avoit meu; & avoit esté son proces veu à grand' et meure deliberation, en ladicte Court de Parlement; laquelle par son Arrest le declaroit crimineux de leze maiesté, &, comme tel, le condamnoit à souffrir mort dedans ce jour, & estre decapité en place de Greve, devant l'Hostel de la Ville; & toutes et chascunes ses terres, seigneuries et biens declairez, acquis au Roy. Desquelles

parolles il fut fort effrayé, & non sans cause. Lors dist : « O Dieu soit loué, veez cy unes dures nouvelles! » Et lors tous ceux qui là estoyent s'en sortirent, & lui furent baillés quatre Docteurs en théologie pour le confesser & admonester du salut de son âme. Ausquelz il requist qu'on luy baillast le corps de nostre Seigneur Iesus Christ à recevoir; mais on ne le voulut permettre, & fut chantée une Messe deuant luy, & luy fut baillé du pain beneist dont il mangea... Mondict Seigneur le Chancelier prononça ledict Arrest, & déclaira les cas bien au long publiquement, en la Chambre dudict Parlement, où il y avoit moult grand'multitude de peuple; &, quand ledict Connestable se fut confessé tout à son loysir, il fut mené du Palais en l'Hostel de la Ville de Paris, et là, devant iceluy Hostel, en la place de Greve, fut decapité, & son corps porté enterrer en l'eglise des Cordeliers, ainsi qu'il auoit requis à la justice[1]. »

158. Montaigne. **Le conte**[2] **de la Mort du Comte de St Pol n'est pas einsi étandu**[3], **ni en Paul Æmile, ni mesm' en Commines, mais**[4] **oui bien par Gaguin**[5].

1. La Note qui suit, de Montaigne, a été mise en marge, sans renvoi spécial. Elle est placée en face des lignes où est rapportée la remise par le connestable de l'ordre du Roi. — L'époque où Montaigne a écrit cette annotation est celle à laquelle il fait allusion en ce passage des *Essais* (II, 12, t. III, p. 334) : « Je demandois à la fortune autant qu'aultre chose, l'Ordre de St-Michel, « estant jeune; car c'estoit lors l'extreme marque d'honneur de la « noblesse françoise, et tres rare. » — Ayant vivement désiré cette marque d'honneur, il a senti tout ce qu'avait de terrible la dégradation : et, sans excuser St-Pol, il a pu le plaindre, même avant d'avoir lu le 12e chapitre du IVe livre des *Mémoires* de Commines.

Estienne Pasquier (*Recherches de la France*, VI, ch. 10), après avoir raconté la fin tragique du connétable de St-Pol, tire, à son tour, de l'assassinat du pont de Montereau un enseignement qu'il est intéressant de comparer avec la remarque 130 de Montaigne : « L'abouchement du Duc Jean de Bourgogne avec Charles, « dauphin, sur le pont de Montereau,... et le coup de Tanneguy « du Chastel, quand, sur le champ, par une querelle d'Allemand, « il tua le Duc, devoient, selon quelques sages-mondains, servir « de leçon au roy Louis XI, pour se deffaire promptement, par « personne interposée, de son connestable [St-Pol]... Il se donna « bien garde de le faire, ains s'en reserva la vengeance par la « justice de son parlement. Aussi, produisirent ces deux morts « deux divers effects : car, de la fosse du Duc Jean sourdit un « seminaire de guerres qui fut la desolation de nostre royaume;

« et de celle du Connestable, un repos aux ames des deux princes « [Louis XI et Charles le Téméraire], et ensevelissement de tous « les maux qui prenoient leurs vies par sa vie. » (Ces derniers mots se rapportent au jugement de Commines sur St-Pol (*Mémoires*, IV, 12) : « Toujours il avait travaillé de toute sa puissance que la guerre durast entre le Roy et le Duc de Bourgogne, car là estoit fondée sa grande authorité et son grand estat »). Ainsi, aux yeux de Pasquier, comme aux yeux de Montaigne, mais par un côté différent, « l'example » du pont de Montereau « en fit d'autres plus sages ».

Dans ses *Pensées inédites*, t. II, p. 274, Montesquieu constate de grandes resssemblances entre le roi d'Angleterre Henri VIII et Louis XI. Il ajoute, en parlant d'Henri VIII : « Ce roi faisoit faire à son parlement les choses qu'il n'auroit jamais osé entreprendre lui-même ».

2. *Conte* dans le sens de « récit ».

3. Et l'étendue, et, surtout, la forme de ce récit laissent apparaître que Nicole Gilles n'en est pas absolument l'auteur. On en retrouve textuellement une bonne partie dans la Chronique de Jean de Royes, dite improprement *Chronique Scandaleuse*.

4. Les mots « mais oui bien par Gaguin » ont été ajoutés par Montaigne après coup.

5. Gaguin, f° 275, r°, éd. de 1528. Mais le récit de Gaguin, dans son ensemble, est loin d'avoir la simplicité dramatique de celui de Nic. Gilles. Montaigne, certainement, s'en était aperçu : et c'est à cause de cette considération, que j'ai cru devoir donner ce long extrait. D'autant plus que l'on sait, par les *Essais* mêmes (II, 11, t. II, p. 464), que Montaigue était touché par ces situations tragiques : « Les executions mesmes de la justice, pour raisonnables « qu'elles soient, je ne les puis veoir d'une veue ferme », dit-il. Il raconte (*l. c.*, p. 465 et suiv.) l'histoire d'un soldat prisonnier qui essaye de se tuer pour échapper à un supplice redouté et, dans ce récit qui se trouve sous deux formes variées dans les corrections de l'exemplaire de Bordeaux et dans l'édition de 1595, on s'aperçoit des efforts littéraires qu'il a faits pour arriver à une rédaction simple donnant, comme ici celle de Gilles, l'émotion de la vue directe des grandes infortunes.

NICOLE GILLES (Règne de Louis XI, 1475), II, f° 117, r°, l. 23. — « *Durant ce temps, le Roy qui, apres son voyage de Nostre Dame du Puy, s'en alla à Lyon, se tint en ladicte ville.... & vindrent devers luy le Roy de*

Cecille & le Cardinal de Sainct Pierre ad vincula, *Legat en France... Semblablement le Roy feit certain appoinctement avec ledict Roy de Cecille, son oncle*, par lequel fut appoincté que la Comté de Provence reviendroit au Roy, apres la mort dudict Roy de Cecille; &, par iceluy, le Roy promeit faire delivrer la Reine Marguerite, femme du Roy d'Angleterre, cousine du Roy, et fille dudict Roy de Cecille, de la prison où elle estoit en Angleterre, es mains du Roy Edouard.* »

159. Montaigne. ***Ceci ne s'accorde pas par tous. Voïes Commines, an ses memoëres du Roë Charles 8**[1].

1. Commines, *Mémoires*, liv. VII, ch. 1. — Mais, outre le renvoi au VIIIe livre, Montaigne aurait pu citer le 2e chapitre du Ve livre auquel il s'était reporté aussi pour le fond de son observation. Voir encore dans l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* de Barante, t. XI, p. 42 et suiv., le détail de ces entrevues et pourparlers de Lyon. L'inexactitude de Gilles consiste à avoir fait passer la Provence directement des mains de René en celles de Louis XI. C'est Charles du Maine, neveu de René, qui hérita de lui le Comté de Provence, et c'est en vertu du testament de ce Charles que cette province fut réunie à la couronne.

Nicole Gilles (Règne de Louis XI, 1481), II, f° 121, r°, l. 25. — « *En l'annee 1481, le Roy feit faire & preparer un beau & grand camp de guerre, pour tenir les champs, tout environné de deffences de boys* & feit faire plusieurs tentes & pavillons, pour loger les gens de guerre & s'en ayder en temps & lieu, quand besoing seroit, & le voulut veoir tendu & preparé pour savoir quel nombre de gens & d'artillerie y feroit besoing, & aussi quelle quantité de vivres conviendroit par moys, pour l'entretenement desdictz gens qui seroyent en iceluy Parc. Et, à ce qu'il en fust bruit et renommee, tant en Angleterre qu'en Flandres, & ailleurs, il ordonna faire dresser ledict camp aupres de la ville du Pont de l'Arche.* »

160. Montaigne. ***Froissard**[1] **fait mantioun d'une cloture de camp faite de bois, qui se pouuoënt rappieser qu'on avoët prepare pour l'amporter en Angleterre. Mais, d'un grand nombre de nauires charges des pieces de ce batimant, la plus part se perdirent par tourmante.**

1. Froissart, vol. III, ch. 35, 41, et 43, éd. de Tournes, liv. III, ch. 35, 44 et 46, éd. Buchon (*Panth.*). Le fait historique se rapporte aux années 1386-1387. — Voir Michelet, *Hist. de France*, t. IV, p. 30-31, éd. de 1861.

Cette annotation se rapporte sans doute à un ordre d'étude que

Montaigne avait entrepris de bonne heure et dont il avait exposé le résultat dans un chapitre, aujourd'hui perdu, des *Essais* : « J'avois pris autresfois la peine de dire bien amplement ce que je « savoys sur la comparaison de nos armes aux armes Romaines » (il fait même allusion à ce traité dans le chap. 48 du Ier livre, *des destriers*). « Mais ce lopin de mes brouillarts m'ayant esté desrobé « avec plusieurs autres, par un homme qui me servoit, etc. » — Montaigne a, plus tard, écrit le 9e chapitre du IIe livre, *des Armes des Parthes*, où se trouve (dans les premières éditions) le passage que je viens de citer (t. I, p. 338 de la réimpression que j'ai publiée avec mon ami Henri Barckhausen, Bordeaux, 1870). — Les remarques mises en marge de son Nic. Gilles et probablement de son Froissart avaient dû être des éléments de cette dissertation perdue, dont quelques traits d'ailleurs ont pu être repris dans les retouches postérieures du chapitre sur *les Armes des Parthes* (quelques autres, sur les chars de guerre, dans le chap. 6 du livre III, *des Coches*). En 1587 encore, lisant Quinte-Curce, Montaigne se souvenait de ce sujet de ses anciennes recherches, et sur la seule page 41 de son exemplaire de l'historien d'Alexandre, il notait deux passages se rapportant à ces études comparées de l'armement ancien et moderne.

Il est probable que sur les marges du Froissart de Montaigne à l'endroit signalé plus haut, il y avait une note se rapportant soit à la clôture de camp en charpenterie, soit au désastre subi par la flotte française. Il est probable aussi que, sur le César de Chantilly il y a quelque remarque ou soulignure se rapportant soit au désastre subi par la flotte romaine portant la cavalerie de César en Angleterre, soit à la mention d'une grande maline de pleine-lune (pages 76-77 de l'édition de César de 1570). Il est probable enfin que sur le Plutarque-Amyot que lisait Montaigne (*Vies*) il se trouvait, en la vie de Pyrrhus (§ 15), un renvoi à César ou à Froissart, à propos de la terrible traversée du roi d'Épire venant envahir l'Italie.

Nicole Gilles[1] (Règne de Charles VIII, 1488). II, f° 125, v°, l. 16. — « Comment le Roy de France gaigna la bataille contre les Bretons, près Sainct Aulbin du Cormier où fut prins le Duc d'Orléans. » — « *....Des le lendemain de ladicte rencontre le Seigneur de la Trimouille envoya quelques Heraux a Rennes, pour sommer ceux de dedans de mettre la ville en la main & obeissance du Roy; & apres leur conseil tenu, feirent remonstrer auxdictz Heraux que le Roy n'avoit aucun droit en ladicte ville, & qu'à tort & sans cause il faisoit la guerre au pays de Bretaigne.*

.... Sur quoy [le Roy] feit assembler le Conseil, pour sçavoir qu'on devoit faire. Aucuns & presque tous furent d'opinion qu'on devoit aller assieger la ville de Rennes; mais messire Guillaume de Rochefort, Chancelier de France, fut d'autre opinion, & se fonda premierement sur le droit qu'on disoit appartenir au Roy, en la Duché de Bretaigne, au moyen de quelque transport que messire Iehan de Brosse, seigneur de Boussac, mary de Madame Nicole de Bretaigne, fille & heretiere de Charles de Bloys, Comte de Ponthievre, avoit fait aux predecesseurs du Roy, & autres titres qui n'estoyent encore verifiez; & que si le Roy n'y avoit aucun droit, ce seroit chose trop damnable & outrage de tyran d'usurper le pays qui ne luy appartiendroit, etc.* »

161. Montaigne. * **Ie croë que c'est ici le predecesseur[2] de feu** (*en surcharge dans l'entreligne*) **: Monsr d'Estampes; et que voëci le titre du droët qu'il pretant[3] en Bretaigne, desauouant ce transport.**

1. Je continue à employer cette rubrique, pour désigner brièvement le livre annoté par Montaigne; mais, au delà du règne de Louis XI, on sait que la rédaction historique n'est plus de Nicole Gilles. Montaigne ne l'ignorait pas, et c'est sans doute à cause de cela qu'il a dit quelque part, comme à la cantonade, « ces gens ici ». Denis Sauvage, dans son avis au Lecteur, n'avait point caché, d'ailleurs, que, même pour la partie du livre écrite par Nicole Gilles, de nombreuses interpolations avaient été introduites par les anciens éditeurs du livre.

2. Non pas le prédécesseur immédiat, mais l'ayeul. Voir la note C de l'article Etampes dans le *Dictionnaire de Bayle*.

Voir Le Laboureur, cité par Bayle.

3. Cette rédaction prouve que la note a été écrite à un moment où le mari de la Duchesse d'Etampes (Anne de Pisseleu) était vivant. Plus tard, ayant appris la mort de ce personnage, Montaigne a mis en surcharge, entre les lignes, le mot *feu*; mais il a oublié de corriger le mot *pretant* qui est resté au présent de l'indicatif. « M. d'Etampes » (Jean de Brosse, lui aussi) mourut en janvier 1564 (La Chesnaye Desbois, t. III, p. 270). C'est donc un peu avant cette date, ou très peu de temps après — avant d'avoir connu cette mort — que Montaigne a dû rédiger son annotation. J'ignore si la date de 1564 est fournie par La Chesnaye d'après le nouveau style ou d'après l'ancien. Dans la première hypothèse, le mois de janvier indiqué devrait être attribué à 1565. En tout cas, on voit que Montaigne annotait son Nicole Gilles en 1564 ou 1565; ce qui d'ailleurs concorde exactement avec d'autres détails épars çà et là en ces annotations.

NICOLE GILLES (Règne de Charles VIII, 1489), II, f° 126, r°, l, 15. — « Comment le mariage fut fait entre le Roy Charles huictiesme et Madame Anne de Bretaigne, seule héritière dudict Duché. » — «... *Le Roy Henry d'Angleterre, septiesme de ce nom, adverty dudict mariage... avec grosse armee assiegea par mer la ville de Boulongne-sur-mer; & pour empescher qu'il ne prinst terre, le seigneur d'Esquerdes & le Bastard de Cordone, capitaine d'Arras, y allerent avec petite armée. Cependant, aucuns de la ville d'Arras trouverent moyen d'avoir faulses clefz des portes de ladicte ville d'Arras, au desceu de Carquelevant, qui estoit demouré lieuctenant dudict de Cardonne, pour livrer icelle ville entre les mains des gens d'armes de l'Archiduc qui n'en estoyent pas loing. Et, pour leur faire sçavoir l'heure qu'ils devoyent reculer ou approcher, lesdictz trahistres qui estoyent quatre jeunes galants, chantoyent sur les murailles chançons :*

Quelle heure est-il?
— Il n'est pas l'heure.
Quelle heure est-il?
— Il n'est pas jour.

« *Et, à l'heure de la prinse :*

Marchez là,
Duron, duraine[1];
Marchez là,
Duron, dureau.

« *Auquel chant lesdictz gensd'armes s'approcherent & trouverent les portes ouvertes. Ainsi fut la ville d'Arras prinse, & les Françoys trahiz.* »

162. MONTAIGNE. **Ie ne m'étonne plus si les habitans de ste Ville ount acquis la reputation d'etre les premiers en badinage et farcerie[2], puis qu'ils s'en eident si a propos en leurs plus grans affaires[3].**

1. Peut-être ce refrain a-t-il quelque rapport avec *Ribon-Ribaine* qui signifiait : à tout prix, malgré tout obstacle. Un refrain analogue : *Doundine*, *Doundoun*, *Doundene*, *Dounda*, se retrouve dans la jolie chanson de Gaston Phœbus : *Aqueres Mountagnes*, selon la version recueillie par Buchon, Froissart, t. III, p. 119, note, éd. du Panthéon.

2. Ce mot, dans le sens de bouffonnerie, farce jouée, se trouve dans l'édition du *Dictionnaire* de Nicot revue par Marquis. Lyon, 1609. Montaigne lui-même avait employé le mot *farcesque* (t. V, p. 396).

Lorsque le roi Charles VI, en 1414, faisait le siège d'Arras, les

habitants de cette ville inscrivirent sur leur drapeau, par allusion aux rats portés sur leurs armes :

Quand souris mangeront les cats
Le roi sera Seigneur d'Arras.

(Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes*, t. I, p. 307.) C'est peut-être à cela que Montaigne fait allusion. Cependant, il est évident que cette fanfaronnade n'était qu'une imitation du mot des habitants de Cassel assiégés par Philippe de Valois, en 1328. Nicole Gilles rapporte ainsi ce mot fameux (*Annales*, II, f° 2, recto) : « Quand les Flamens virent l'ost du Roy approcher, ilz « vindrent contre luy à grande et puissante armée, et feirent un « grand coq de toile taincte, et, par derision, meirent un escripteau « dessus, auquel estoit escript :

Quand ce coq icy chantera
Le Roy trouvé[1] cy entrera. »

Montaigne, d'ailleurs, a pu englober sous le vocable d'Arras les gens de cette ville et ceux de Cassel, c'est-à-dire les Artésiens.

Comme pour compenser cette boutade intime inscrite sur la marge de Nicole Gilles, il a fait figurer les citoyens d'Arras dans le chapitre (*Essais*, I, 40, t. II, p. 49) où il a réuni les plus frappants exemples de mépris de la mort : « Nous lisons de ceux de la « ville d'Arras, lors que le Roy Louys unziesme la print, qu'il s'en « trouva bon nombre, parmy le peuple, qui se laisserent pendre, « plus tost que de dire *Vive le Roy!* » Montaigne n'a pas pris cela dans Nicole Gilles, qui cependant (II, fol. 118, r° et v°) donne des détails assez complets sur l'obstination et le caractère des gens d'Arras.

Nicole Gilles (Règne de Charles VIII, 1492), II, f° 126, v°, l. 4. — « *L'an 1492, le Roy Charles, par sa grand' liberalité, & à la persuasion de son maistre Loys d'Amboise, Evesque d'Alby, et de frere Olivier Maillard,... remit entre les mains du Roy d'Espagne* les Comtez de Roussillon & Parpignan que le feu Roy Loys, onziesme avoit acheptées, etc.* »

163. Montaigne. * **C'estoët le Roë d'Aragon qui les auoët uanduës. — I'ai remerqué que nos autheurs anciens[1] frances apelent tousiours Espaigne Castille, non les autres roïaumes.**

1. *Trouvé*, c'est-à-dire « de rencontre », allusion aux droits contestés de Philippe de Valois à la couronne de France.

1. Le mot *anciens* est en surcharge dans l'entreligne.

L'observation de Montaigne semble s'appliquer assez mal au passage à propos duquel il l'a formulée. C'est bien, en effet, des mains du roi Jean d'Aragon que Louis XI avait reçu le Roussillon; mais la remise par Charles VIII était faite aux mains du fils du roi d'Aragon, Ferdinand, qui, par son mariage avec Isabelle de Castille, avait joint la Castille à l'Aragon. C'est simplement par occasion que Montaigne a formulé à cet endroit une remarque qui se rapportait surtout à des faits antérieurs. Dans Nicole Gilles même, et, par exemple, à propos de l'acquisition du Roussillon et de la Cerdagne faite par Louis XI au roi d'Aragon (1462), Gilles mentionne le déplaisir éprouvé à ce sujet par le roi *d'Espaigne*, c'est-à-dire de Castille, et, à la suite de ce mécontentement, l'entrevue, à Bayonne, du roi de France et du roi d'Espagne (Castille). C'est à des passages tels que celui-là que se rapportait l'annotation de Montaigne. Du reste la préoccupation dont elle témoigne subsistait dans l'esprit du philosophe même après 1588. Dans la dernière édition des *Essais* publiée de son vivant (1588), parlant des expéditions faites dans le Nouveau Monde (III, 6; t. V, p. 176), il rappelait les ordonnances « des rois d'Espagne ». Sur l'édition posthume, et conformément aux corrections de l'auteur, le nom a été changé et il est question des « roys de Castille ».

NICOLE GILLES (Règne de Charles VIII, 1493), II, f° 126, v°, l. 15. — « *L'an 1493, apres ce que ledict Roy Charles eut mis en paix & tranquillité son royaume de France,... par le Conseil [des Princes du sang], & de tous les principaux Seigneurs & Barons,... entreprint aller conquerir le royaume, isle de Cecille & pays de Naples, à luy appartenans à cause de ses predecesseurs; &, avant que le faire, voulut bien sçavoir s'il y avoit juste tiltre. A ceste cause assembla les Presidens de ses * Cours de Parlement, avec son Chancelier & les Princes du royaume, où fut desduicte la genealogie des Roys de Cecille, par lesquelz fut trouvé le Roy avoir juste tiltre audict royaume de Naples & de Cecille, etc.* »

164. MONTAIGNE. ***Les Parlemans apeles a la consultation de l'antreprise[1] d'une guerre.**

1. Montaigne avait d'abord écrit : d'*un'antreprise*.

La satisfaction d'être membre de l'un des grands Parlements de France (et il est certain qu'à une certaine époque Montaigne fut très accessible à ce sentiment) pousse le futur philosophe à tirer du texte de Nic. Gilles des conséquences qu'il n'implique pas. A

supposer l'assertion exacte, l'appel par Charles VIII des Présidents de ses Cours de Parlement pouvait être une mesure d'égards et une précaution surtout pour couvrir en apparence la responsabilité d'une entreprise guerrière au dehors; mais on ne peut déduire de cette convocation la « consultation » des cours elles-mêmes. — Non seulement le texte de Gilles ne comporte pas une interprétation si étendue; mais il est très probable que Charles VIII qui souhaitait sa guerre d'Italie n'avait nul désir de recevoir des Parlements des remontrances, même très humbles, tendant à le détourner d'un tel projet : « L'entreprise, dit Commines (VII, 1), « sembloit à toutes gens sages et experimentez tres dangereuse; et « n'y eut que luy seul [le Roi] qui la trouvast bonne. »

Nicole Gilles (Règne de Louis XII, 1498), II, f° 130, v°, l. 34. — « *Ledict Roy Loys, lorsqu'il estoit simple Duc d'Orleans, fut contrainct par le Roy Loys unziesme d'espouser Madame Iehanne de France, sa fille, & que, le jour des espousailles, declaira, en presence de notaires & autres gens de bien qu'il n'entendoit* contracter aucun mariage, & que ce qu'il faisoit de ladicte solennité estoit pour complaire audict Roy Loys, qui estoit merveilleux et cruel à ceux de son sang; &, quelques espousailles qui eussent jamais esté, n'avoit voulu congnoistre Madame Iehanne charnellement, & aussi, quand il couchoit avec elle par le commandement du Roy Loys unziesme, ou du Roy Charles huictiesme, son frere, avoit des temoings secretz toute la nuict, pour deposer de son abstinence. Et, pour ces causes, & qu'à la verité ladicte Madame Iehanne n'estoit sa vraye femme, parce que mariage est contracté par mutuel consentement seulement & qu'il scauoit bien par l'oppinion de grands medecins & philosophes qu'il ne pourroit avoir lignee d'elle, à raison de ce qu'elle estoit contrefaicte; & aussi que les Princes cognoissoyent que si la veufve dudict Roy Charles huictiesme, qui estoit Duchesse de Bretaigne, se marioit auec autre, seroit desunir ladicte Duché de Bretaigne de la Couronne de France, fut trouvé par le Conseil des Princes & autres gens de lettres que le Roy devoit faire declarer le premier mariage nul, & qu'il se devoit marier avec ladicte duchesse de Bretaigne.... Ledict Roy Loys douziesme, par dispense du Pape, espousa Madame Anne, Duchesse de Bretaigne, veufve du feu Roy Charles huictiesme, etc.* »

165. Montaigne. ***La plus part[1] lessent ses excuses comme inuantees dépuis le divorce, et, au rebours, randent[2] le fait plus étrange, pour les obligatiouns que le Roë auoët a ste fame qui, à toute peine, l'auoit remis en grace auec Charles 8, son frere[3]. — Voiés Ferron[4].**

1. C'est-à-dire : la plupart des historiens, comme à la 8e Annotation; et comme « tous les autres » à la 157e.

2. C'est-à-dire : *Ces excuses rendent, etc.* Ou bien, ce qui serait plus correct, il faudrait considérer *rendent* comme un participe présent orthographié à la Montaigne, et lire « *et rendant* ». J'ai autrefois (*Corrections et remarques sur le texte de divers auteurs*, 2e série, 1880, p. 28), à propos de Regnier, noté les erreurs causées dans beaucoup de textes par cette confusion.

3. Ne sent-on pas arriver ici le langage familier, droit, et vivant des *Essais*?

4. Ferron, *De rebus gestis Gallorum*, f° 47, r°, éd. de Vascosan 1555, in-8°.

Nicole Gilles (Règne de Louis XII), II, f° 131, r°, l. 44. — « ... *Le Roy delibera de mettre sus une armee, pour oster des mains de Ludovic Sforce sa Duché de Milan.... Depuis* [*le règne de Charlemaigne*], *en Lombardie, dont Milan estoit une des principales villes, n'y eut Roy, mais a esté le pays gouverné par Vicomtes comptables, sous la main de l'Empereur.... jusques à ce que Milan fust erigé en Duché*. Et au temps du regne de Philippe le Bel.... un nommé Mathieu tenoit la Vicomté de Lombardie; et eut cinq filz* (suit la déduction généalogique de la descendance de Mathieu, puis) : *Galeas Marie.... laissa un filz, nommé Iehan Galeas le Vicomte; lequel.... print prisonnier* [*son oncle Bernabo*], *sa femme et ses enfants,... demoura possesseur de ladicte seigneurie, soubs l'authorité imperiale, à laquelle il estoit comptable. Ledict Galeas quist l'amytié & bienveillance du Roy Iehan, lors regnant en France, au moyen de quoy demoura paisible par son support, & trouva moyen envers l'Empereur Othon*[1] *de prendre de luy à foy & hommage ladicte seigneurie de Lombardie, a tiltre de Duché, & fut le premier Duc, et de sa Duché la ville & la cité de Milan fut le chef, & ne fut plus ledict pays gouverné par Vicomtes, nonobstant que tous ceulx lesquelz sont venuz dudict Mathieu ayent prinz le surnom de Vicomtes; & encore y en a, de present, plusieurs en Lombardie qui se surnomment ainsi & dient, a ce moyen, y avoir droict, qui ne peut avoir lieu, car ledict Mathieu, & ceulx qui sont de luy descenduz jusques à ce Iehan Galeas, qui print la seigneurie a foy & hommage de l'Empereur, n'estoyent que commis à gouverner le** pays, soubz la main de l'Empereur* (*suit la descendance de Iehan Galeas, et la déduction des droits de Louis XII, petit-fils de Valentine de Milan*).

166. Montaigne. ***Vuenceslaus le Milanoës, Empereur, aïant pris grant somme de deniers de Galeas Viscomte, erija Milan en Duché. — Voïes Sleidan**[2], **et aussi Froissard, pour la diuersité des opinions : chap. 73, vol. 4**[3].

167. ** **Le titre de ses droës souuereins ne dépant que de la possession; et, qui voudroët se seruir de st' argumant, il n'i a droët d'anciene Duche ou Comte qu'on ne ranuersat, car il est certein que ce n'estoët que charges ancienemant reuocables à l'appetit de qui les auoët données** [4].

1. En marge, note de Denis Sauvage : « Wenceaslo, plustost ». La 1re édition de Sauvage (1549) et d'autres, postérieures, donnent la même forme du nom de Wenceslas.

2. *Histoire de l'Estat sous Charles V*, livre X, année 1536, fol. 158 verso, de la traduction française de 1568; mais Montaigne a dû faire usage du texte latin ou de l'une des éditions in-folio de Crespin, 1561 ou 1563.

3. Livre IV, chap. 50, éd. Buchon (*Panthéon*).

4. Voir Bodin, *De la République*, liv. III, ch. 5, p. 436, éd. de Paris, 1583, in-8°. Mais, si Montaigne connaissait le livre de Bodin lorsqu'il a publié ou revu les *Essais*, il n'en était pas de même lorsqu'il écrivait ces notes, à une époque où le livre de la *République* n'avoit pas encore paru.

La lecture des deux derniers livres des *Mémoires* de Commines (règne de Charles VIII et expédition en Italie), lecture que Montaigne venait de faire, était bien propre à susciter des observations de cette nature dans l'esprit du jeune philosophe.

Nicole Gilles (Règne de Louis XII, 1501), II, f° 133, v°, l. 4 à 6. — « *L'an prochain apres.... Monseigneur Philippes, Archeduc d'Autriche & prince d'Espaigne.... feist son entree à Paris, par la Porte Sainct Denys, le vingtcinquiesme jour de Novembre, feste Saincte Catherine, audict an 1501, & fut recueilly du Prevost des Marchans & Eschevins, accompaigné de notables bourgeoys de Paris qui allerent au devant. Hors ladicte Porte, furent jouez mysteres, & les rues tendues par le commandement du Roy. Il sejourna à Paris quelque temps, pendant lequel ledict Archeduc assista en la Court de Parlement, comme Comte de Flandres, Per de France, etc.* »

168. Montaigne *a marqué d'une accolade les deux lignes où est mentionnée la présence de l'archiduc au Parlement.*

Nicole Gilles (Règne de Louis XII, 1512), II, f° 136, v°, l. 32. — « *Environ lequel temps, ledict Pape Iulius* [1] *alla de vie à trespas, duquel on feit l'epigramme qui s'ensuyt :*

Genua cui patrem, genitricem Græcia, partum
Pontus & unda dedit, num bonus esse potest?
Fallaces Ligures, & mendax Græcia, Ponto
Nulla fides : in te singula solus habes[2].

169. Montaigne. **Ferron a mis en son histoëre la réponse à st' épigramme — de Lascaris**[3].

1. Jules II, « homme de grand'vindication, et plus martial que divin », disait un peu plus haut, le chroniqueur (folio 136 verso).

2. Ferron (f° 52, H, I, éd. Vascos. 1550, in-f° = fol. 102, r°, éd. Vascos. 1555, in-8°) donne la même épigramme avec quelques variantes.

Voici la variante que l'on trouve dans l'édition des épigrammes grecques et latines de Lascaris, Paris, Bogard, 1544, in-4°, fol. 15, r° :

Patria cui Genua est, genitricem Græcia, partum
Pontus et unda dedit, qui bonus esse potest?
Sunt vani Ligures, mendax est Græcia, Ponto
Nulla fides. Malus est hæc tria quisquis habet.

3. C'est-à-dire la réponse de Lascaris. La voici, telle que la donnent Ferron, et l'édition des Epigrammes de Lascaris :

Est Venus orta mari, Graiûm sapientia, solers
Ingenium est Ligurum : qui malus esse potest.
Cui genus a Veneri, a Graiis sapientia, solers
Ingenium a Genua est? Mome proterve, tace!

Nicole Gilles (Règne de François Ier, 1523), II, f° 141, v°, l. 39. — « *Environ* * *le mois de septembre 1523, vint certaines nouvelles que Charles de Bourbon, Connestable de France, toute sa vie tenu & estimé tres-constant & vertueux Prince, auoit l'alliance du Roy son souverain & naturel seigneur delaissée, & s'estoit confederé avec l'Esleu Empereur. & avoit, contre la personne du Roy, fait plusieurs conspirations. & s'estoit retiré à la Franche Comté, appartenant à iceluy Esleu Empereur. A cette cause, le Roy, doubtant trahison, manda par toutes les villes de son royaume qu'ilz luy fussent loyaux. & qu'ilz se gardassent d'estre surprins, les avertissant de la rebellion du Connestable Charles de Bourbon & autres ses alliez; & furent mis prisonniers le Chancelier de Bourbonnais, le Seneschal, seigneur des Cars. & Sainct Vallier. avec deux gentilzhommes de la maison dudict Connestable. lesquelz le suyvoyent, & por-*

toyent, ainsi que l'on dit, son thresor; & furent amenés en la Conciergerie du Palais à Paris. »

170. Montaigne*. **Les autheurs doutent de la cause[1] de st' antreprise, & en alleguent force[2]. Mais la grandeur de courage de ce prince[3] me fait crere que ce fut la seule ambition & esperance de regner[4].**

1. C'est-à-dire : hésitent sur la cause.

2. Je pense qu'il fait surtout allusion au récit de Ferron; f° 170, v° et suiv. de l'éd. de 1555. — Voir particulièrement Pasquier (*Recherches*, VI, 11 et 12). J'ajoute que Montaigne ne pouvait connaître ces deux chapitres de Pasquier; puisque cette partie des *Recherches* ne parut qu'après la mort du philosophe.

3. Ce tour de phrase est resté dans la langue des *Essais*; Montaigne l'a employé au chap. 44 du premier livre; t. II, p. 122, en parlant de Caton d'Utique; il l'emploie aussi (II, 33; t. IV, p. 256), en parlant de César, et (III, 1; t. IV, p. 412), en parlant d'Epaminondas.

4. Il est évident que Montaigne — tenant compte sans doute des âpres désirs de vengeance que pouvaient expliquer les actes de spoliation injurieuse exercée par le pouvoir contre Charles de Bourbon — manifeste une indulgence relative à l'égard de la trahison finale du Connétable, et, dans une certaine mesure, considère l' « ambition de regner » comme une circonstance atténuante, au moins chez certaines natures exceptionnelles. Plus tard (vers 1587) il disait (*Essais*, III, 10, t. V, p. 422) : « l'ambition « n'est pas un vice de petits compagnons, et de tels efforts que « les notres »; et (vers 1587 encore) il ajoutait comme preuve (*Essais*, III, 4; t. IV, p. 493) : « C'est une douce passion que la « vengeance, de grande impression et naturelle; je le veois bien « encore que je n'en aie aucune experience. Pour en distraire, *der-* « *nierement*, un jeune Prince, je ne lui allois pas disant qu'il falloit « prester la joue à celluy qui vous avoit frappé l'autre, pour le « devoir de charité; ny ne luy allois representer les tragiques « evenements que la poesie attribue à cette passion : je la laissai « là et m'amusay à luy faire gouster la beauté d'une image con- « traire : l'honneur, la faveur, la bienveillance qu'il acquerroit par « clemence et bonté; je le destournay à l'ambition. Voylà comme « l'on en faict. »

Ce « jeune Prince » était Henri de Navarre, que Montaigne avait reçu à son château en 1587 (*dernièrement*), Henri de Navarre qui ne manquait de motifs de vengeance ni contre Henri III, son

beau-frère, ni contre Henri de Guise (c'était le moment de la guerre dite *des Trois Henri*), et qui ne manquait pas non plus d' « ambition de regner ». Ce n'est pas Montaigne tout seul qui la lui inspira; mais le moraliste a été pour beaucoup dans l'ambition qu'eut le Béarnais d'acquérir, « par clemence et bonté, honneur, faveur et bienveillance ». Moins de deux ans après son séjour au château de Saint-Michel, le jeune prince devenait roi de France[1]; et, à peine proclamé, un de ses premiers soins était d'appeler auprès de lui, à Tours, le sage conseiller qui, au château de Montaigne, lui avait laissé entrevoir la conquête d'un beau royaume par « bienveillance, clémence et bonté ». Montaigne, averti trop tard, ne put se rendre à Tours, mais nous avons la noble lettre qu'il écrivit à Henri IV : elle n'est que la confirmation et le développement de ce précédent entretien avec le « jeune prince » et cet échange de lettres prouve qu'Henri IV, à sa première heure de royauté, se souvenait de vues si hautes et se proposait de les suivre, et les suivit. Que pourrait-on trouver de plus glorieux pour montrer l'influence du philosophe sur les destinées de son pays? Ce fut le programme politique de Montaigne qui, appliqué par un grand roi, fit à la fois la gloire de celui-ci et le bonheur de la France.

Nous venons de parler d'ambition, d'Henri de Navarre, de la bataille de Coutras. Qu'il nous soit permis de rechercher quelle était la disposition d'esprit de Montaigne au moment où il allait recevoir le Béarnais après la victoire de Coutras dans son château de Montaigne.

Il y avait déjà sept ans que, dans les *Essais* (II, 33; t. IV, p. 260), « après avoir parlé de la « furieuse ambition » de César, il avait ajouté : « Il se pourroit bien, au contraire, trouver plu-« sieurs exemples de grands personnages ausquels la volupté a « faict oublier la conduicte de leurs affaires, comme Marcus « Antonius et autres; mais, où l'amour et l'ambition seroient en « égale balance, et viendroient à se chocquer de forces pareilles, « je ne foys aucun doubte que cette-ci ne gaignast le prix de la « maistrise. »

En voyant le vainqueur de Joyeuse si pressé d'aller, avant toute chose, retrouver la belle Corisande, Montaigne dut avoir bonne envie de lire au « jeune prince » ces lignes de ses premiers *Essais* qui ne pouvaient avoir l'apparence d'être écrites pour la circonstance.

1. Voir ce que j'ai dit sur le passage des *Essais* I, 23 écrit de la main de Mlle de Gournay.

Lui mit-il sous les yeux ces conseils indirects de sagesse? En tout cas, s'il ne le fit pas, il ne perdait pas son temps par ailleurs, et, à tout événement, quelques mois plus tôt, il avait écrit lui-même à l'autre intéressée, la comtesse de Guiche (c'était la Belle Corisande) : « *lui donnant conseil de n'engager à ses passions l'intérêt et la fortune de ce Prince, et, puisqu'elle pourroit tant sur lui, de regarder plus à son utilité qu'à ses humeurs particulières*[1] ».

« Voilà comme on en fait » pouvait-il dire encore; mais, peut-être, cette fois, avec moins d'espoir de réussite.

Je ne puis m'empêcher, en rappellant ces rapports entre Henri de Navarre et Montaigne, de songer à ce que Scipion Emilien dut aux conseils du sage et profond Polybe. Montaigne n'a pu connaître touts les détails de cette touchante amitié, car les traits essentiels n'en ont été publiés que dans les *Excerpta* de 1634 (page 146 et suiv.). S'il avait eu connaissance de cet élan de Scipion s'écriant qu'il serait heureux le jour où les affaires publiques lui permettraient de prendre à tout instant les avis d'un maître si sûr, Montaigne eût été encore plus touché, le jour où Henri de Navarre, devenu, la veille, roi de France, le priait d'aller le trouver à Tours. La comparaison avec un Polybe est de celles qui pouvaient émouvoir même un Montaigne; et Henri IV n'eût certainement pas été insensible à la pensée qu'il faisait, spontanément, comme avait fait le second Africain.

Dès la seconde des *Annotations* de Montaigne sur Quinte-Curce, j'ai eu occasion de rappeler encore d'autres incidents se rapportant à des rencontres intimes d'Henri IV avec Montaigne.

Nicole Gilles (Règne de François Ier, 1531), II, f° 147, v°, l. 25. — « *Le vingt deuxiesme iour dudict moys de Septembre, ainsi que Madame, la mere du Roy de France, malade d'une longue maladie, qui des longtemps la tenoit, s'en alloit de Fontainebleau, où il y auoit grand dangier de peste, à Remorentin, pour muer d'aer, trespassa en un village, nommé Gres en Gastinoys; & fut son corps mené à Paris, & de Paris à Sainct*

1. *Lettres de Montaigne*, dans l'édition des *Essais* de Royer et Courbet, t. IV, p. 334. Lettre à Matignon (janv. 1585). — On ne semble pas avoir remarqué jusqu'ici ce passage. Mais cela provient de la forme du nom inscrit en cette lettre. Le transcripteur a écrit : Madame de quissen (*sic*); mais on sait que Montaigne appelait Mme de Gramont, (« Cette grande Corisande d'Andoins ») la comtesse de Guissen. Voyez la dédicace du chapitre XXVIII du 1er livre des *Essais*, contenant les 29 sonnets de La Boëtie. Pour qu'il ne reste aucun doute sur l'exacte identification de ces noms, je ferai remarquer que dans une autre lettre de Montaigne à Matignon de la même série et du même moment, il constate que, d'après, des nouvelles reçues de Pau, Mme de Gramont était encore bien mal. Elle avait été sérieusement malade.

Denis en France, où elle a esté inhumée, pres des Roys de France. Ce fut une bonne, prudente et saye Dame, & qui, par sa prudente conduicte (Dieu luy tenant la main) preserua le Royaume de France de plusieurs partialitez, mutineries & pragueries[1] *dont on se doubtoit, durant que le Roy fut prisonnier en Italie et en Espaigne.* »

171. MONTAIGNE. **Ie pansoës que ce fut un particullier & propre titre de la sedition de Loys, daufin, contre le Roë Charles 7**[2]. — **F. 97**[3].

1. La soulignure est de Montaigne et sert de renvoi à sa note.

2. Je crois, en effet, qu'en dehors de son application à la rébellion du dauphin, fils de Charles VII (le futur Louis XI), le mot n'a guère été usité. « Les contemporains (de Charles VII) appel- « lèrent cette rébellion *la Praguerie*, par allusion aux guerres « civiles de Prague et à ces terribles rebelles de la Bohême dont « le nom était devenu synonyme de la rebellion même » (Henri Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 391). — Longtemps après l'époque de Jean Hus et de Jérôme de Prague, les horribles représailles des Hussites et de Jean Ziska étaient présentes à tous les esprits, et furent désignées par un mot dont la signification précise se perdit avec l'éloignement des événements qui lui avaient donné naissance. Il y a un des *Emblèmes* d'Alciat, intitulé *Vel post mortem formidolosi*, qui montre combien était resté vivace le souvenir terrifiant de ces sanglantes révoltes.

3. Ce nombre, F. 97, renvoie à la page du 2e volume de Nicole Gilles où se trouve l'énumération des faits ayant constitué *la Praguerie*, sous Charles VII.

NICOLE GILLES (Règne de François Ier, 1538), II, f° 151, v°, l. 8 à 14. — « *Enuiron ce temps mourut Monseigneur maistre Antoine du Bourg, Chancelier de France, &, en son lieu & estat de Iustice fut mis & constitué Monseigneur maistre Guillaume Poyet, parauant President en la Court de Parlement à Paris. Quand il eut esté quelque temps ordonné Chancelier, il disposa de l'affaire de la Iustice du Roy, & furent, sous sa conduicte, nouuelles ordonnances faictes & establies touchant les abbreuiations des proces : qui est une tres bonne chose; car en longs litiges & procedures souuent est le temps en vain perdu & consommé & maint argent à tort soubdainement despendu. & sont faictes maintes traffiques, frauldes, baratz & deceptions inuentees contre l'honneur de Dieu, profit de la communité & prospérité de ceux ensemblement discordans par proces et telz litiges. Le Philosophe dit que ce qui est tost fait*

est le meilleur & conforme plus à vraye Iustice; & pourtant cecy a esté tres bien fait & au profit de la Republique pensé & demené, & n'a peu estre fait, sinon par la diuine motion : car Dieu qui voit, comme dit le Philosophe, de l'œil de sa prouision, toutes choses futures, n'a voulu plus longuement que son pauure peuple ait esté abusé en longueur de proces, où plusieurs maux sont faictz, & maintz crimes & pechez inuentez, etc. »

172. Montaigne. **Si ce discours valoët guiere, ce seroët doumage qu'il fut appliqué si mal à propos; car il est certein que la France ne se sant nullemant de ste reformation**[1], **& qu'il n'i en eut onques qui uausit**[2].

1. En écrivant se première rédaction des *Essais*, Montaigne se souvenait du tour de phrase de son annotation à Nic. Gilles. A propos d'un autre point intéressant les mœurs et la justice, il disait (II, 15, t. III, p. 423) : « Ceci scay-je par experience que jamais police ne se trouva réformée par là. »

2. J'ai déjà, dans mes notes sur la 14e annotation, indiqué que Montaigne, au 31e chapitre du premier livre des *Essais* avait visé cette manie de quelques historiens d'attribuer à l'intervention divine beaucoup de choses dont quelques-unes étaient même extrêmement peu recommandables. Ici Montaigne reprend la même critique et insiste sur le danger d'un pareil artifice, car l'effet peut démentir les vues prétendues qui avaient été gratuitement prêtées à la divinité. Dans le même chapitre (I, 31 — *Qu'il faut sobrement se mêler de iuger des ordonnances diuines*), on trouve les lignes que voici, manifestement inspirées par le passage des *Chroniques* et par l'annotation qu'on vient de lire :

« Suffit a un chrestien croire toutes choses venir de Dieu, les « receuoir avec recognoissance de sa diuine et inscrutable sapience, « pour tant, les prendre en bonne part en quelque visage qu'elles « luy soient envoyées. Mais je trouve mauuais, ce que je veois en « usage, de chercher à fermir et appuyer nostre religion par le « bonheur et prospérité de nos entreprinses. Nostre creance a « assez d'aultres fondements, sans l'auctoriser par les evene- « ments; car, le peuple accoustumé à ces arguments plausibles et « proprement de son goust, il est dangier quand les evenements « viennent à leur tour contraires et desaduantageux, qu'il en « esbranle sa foy »... (texte de 1580). Plus tard, après 1588, Montaigne a encore ajouté au même chapitre cette addition frappante : « Dieu nous voulant apprandre que les bons ont autre chose « à espérer, et les mauvais autre chose à craindre que les fortunes

« ou infortunes de ce monde, il les manie et applique selon sa « disposition occulte et nous oste le moyen d'en faire sottement « nostre proufit. Et se mocquent ceux qui s'en veulent prevaloir « selon l'humaine raison : ils n'en donnent jamais une touche « qu'ils n'en reçoivent deux. » — Sur ce point on le voit, Montaigne n'a pas varié, de 1564 à 1590; et l'originalité de son style, pour exprimer sa pensée, n'a fait que s'accroître en vigueur et en élévation.

Dans un passage des *Essais* qui n'apparaît qu'en 1595, il reproche à Platon et à Socrate d'avoir donné dans le même travers (*Essais*, II, 16, t. IV, p. 28).

1. *Vausit*, ou *vaulsit* est employé pour « valût », comme à la 99e annotation, *vosit* (*voulsit*) pour « voulût ». Dans le 20e chapitre du 1er livre des *Essais*, je trouve de même (t. I, p. 149 et 151, éd. Am. Duval) *voulsit* pour « voulût », et *faulsit* pour « fallût ». Ce sont des formes usitées encore au temps de Montaigne, mais qu'il devait surtout à sa familiarité avec la langue de Froissart et celle de Commines.

Quant au fond même de l'annotation de Montaigne sur les tentatives de réforme de procédure judiciaire, ce n'est pas autre chose que le premier jet d'un long et frappant développement mis dans les *Essais* vers 1588 (III, 13, t. VI, p. 71 et suiv.) : « Pourtant, l'opinion de celui la ne me plaist gueres, qui pensoit, par la multitude des lois, brider l'auctorité des juges, en leur baillant leurs morceaux... et ceux-là se mocquent qui pensent appetisser nos debats et les arrester, en nous rappelant à l'expresse parole de la Bible.... Nous voyons combien il se trompoit, car nous avons, en France, plus de lois que tout le reste du monde ensemble[1], etc. » Il faut lire toute la suite de ce passage des *Essais* où Montaigne laisse entrevoir un côté intéressant de sa vie de jurisconsulte, se rapportant précisément à l'époque où il écrivait sa note sur Gilles.

D'un autre côté il est intéressant de savoir que, vingt ans environ après l'époque où il écrivait sa note sur Gilles, Montaigne était consulté par Henri de Navarre (notre Henri IV) sur la réformation des procédures du Béarn. Après avoir répondu à un certain nombre d'articles (par exemple, sur une question relative à la pluralité des justices, il dit : « *N'y avoir qu'une justice* »), il ajoute — ce qui pour lui, évidemment, est le nœud de la question : — « *Tenir* la main a ce que gens de vertu, doctrine et prudhomie

1. Montaigne, dans ce passage des *Essais* paraît avoir fait usage d'observations fort judicieuses de Bodin (*République*, liv. VI, p. 1027, éd. de Paris, 1583, in-8°).

détiennent la Justice »; et il signe : « MONTAIGNE ». Voir le livre de M. P. Bonnefon sur Montaigne, p. 358-359.

Pascal, dans l'*Entretien avec M. de Sacy* (t. I, p. CXXVI de l'éd. des *Pensées* donnée par M. Havet), dit de Montaigne qu'il est « pur pyrrhonien »; et il ajoute : « Dans cet esprit, il se « moque de toutes les assurances; par exemple, il combat ceux « qui ont pensé établir dans la France un grand remède contre « les procès par la multitude et par la prétendue justesse, etc. »; et il explique comment c'est le pyrrhonisme de Montaigne, son esprit de démolition qui lui font émettre systématiquement ses critiques sur la multiplicité des lois. On voit, d'après ses notes sur Nicole Gilles, que ce n'est point l'esprit de système, mais l'observation historique qui a suggéré au philosophe sa manière de voir.

Je profite de cette occasion pour signaler la grande ressemblance qui existe entre la C^e^ *Lettre Persane* et le passage des *Essais* que je viens de rappeler, et Montesquieu était bien de force à trouver la vérité frappante, à la dépeindre aussi bien que Montaigne. Mais il a dû lui arriver ce qui arrive à tous : après avoir lu Montaigne, on ne peut l'oublier, et c'est par là que le moraliste a réussi à faire partie du bon sens de chacun; si bien que parfois chacun le répète, même sans le vouloir, en disant ce qui est dans sa propre pensée, pensée que, souvent, l'aimable causeur avait suggérée.

NICOLE GILLES (Règne de François Ier, 1544), II, f° 158, r°, l. 38. — « *Au commencement du mois d'Auril de l'an 1544, Mondit seigneur le Comte d'Enghien, estant aduerty, au lieu de Carmagnolle, que les Espagnols estoyent en la Campaigne, au nombre de dix-huict-mille hommes de pied, pour le moins, douze cens cheuaulx legiers, & seize pièces d'artillerie, feit sortir de ce lieu tous ses gens de pied, estimez à quinze mil hommes, pour le plus, & deux mil cinq cens cheuaulx, & unze pièces d'artillerie, & les feit marcher droict à Syrcizolles* (*Cérisolles*) *où estoyent noz ennemys; lesquelz vindrent les testes baissees, & feirent abandonner aux Françoys nostre artillerie, & bruslerent toutes noz pouldres. Quoy voyant, les Italiens & Grueriens tournerent visage; mais mondit seigneur d'Enghien & autres capitaines Françoys, auec les Suysses & gens de cheual, chargerent par telle furie sur les ennemys qu'en moins d'une bonne heure noz gens meirent en pieces neuf mil Lansquenetz & le reste de leur camp en route & fuyte; & furent prins enuiron deux mil cinq cens prisonniers, dont les principaux estoyent Domp Charles de Gonzague, chef de l'auant garde & coronal de leurs gens de cheual, Domp Remy de Madone, coronal des Espaignolz, le Marquis de Guast, bleces non prins,*

& Cesar de Naples; et des Françoys apparens morts, les capitaines de Molle, d'Escrot, Passim, Moucault, La Mottedante, le Baron d'Oyn, etc.* »

173. MONTAIGNE. ***Ie l'ai veu[1], plus de dis ans apres demantir bien euidamant ceus qni l'auoënt fait mort[2]; mais il i feut tres outrayeusemant naure. Mais ce volume[3] est farci d'asses d'autres fausetès plus importantes.**

1. Ferron (f° 144, v°, K., éd. de 1550, f° 284 r°, éd. de 1855), s'exprime ainsi : « *Adrianus quoque Lustracus, quem Mottedantium vocabant, inter saucios pro mortuo relictus, postea convaluit; sed ita ut resideret semper vis vulnerum.* » On remarquera combien ce récit latin est, dans sa précision, voisin de la note de Montaigne. Comme celui-ci avait *vu* le personnage en question une dizaine d'années après la bataille de Cérisolles, c'est-à-dire aux environs de 1554, on pourrait penser que Ferron lui-même, également renseigné, l'avait connu cinq ans plus tôt (son livre est de 1550). Peut-être le personnage était-il originaire de la Guyenne. Montaigne dans les *Essais* s'est plusieurs fois occupé du comte d'Enghien à Cérisolles. Il serait possible que le même Mottedante l'eût renseigné sur les détails de cette bataille jusqu'au moment où il tomba presque mort. Cependant il y a, à ce sujet, une autre conjecture à faire, plus probable et plus intéressante. La voici. Les détails relatifs au comte d'Enghien se trouvent dans les *Commentaires* de Monluc racontés d'une façon très concordante avec la version de Montaigne. Mais les *Commentaires* ne furent publiés qu'en 1592, dans l'année de la mort de Montaigne, douze ans environ après l'édition première des *Essais* où se trouvait le premier des passages relatifs à la journée de Cérisolles. Sans doute, Montaigne aurait pu connaître le manuscrit de Monluc avant qu'il fût imprimé; il l'aurait pu d'autant mieux que l'éditeur était précisément Florimont de Rémond, le conseiller qui occupait au Parlement le siège même laissé vacant par l'auteur des *Essais*. Mais il est assez peu probable que, dès avant 1580, l'auteur des *Essais*, qui n'était point l'homme des lectures difficiles, se soit mis à étudier un manuscrit informe. N'est-il pas plus naturel de supposer que le vieux Monluc lui ait raconté les péripéties de ce combat, en un de ces épanchements familiers dont on trouve dans les *Essais* (II, 8) d'autres traces formelles et des traces particulièrement touchantes?

Je crois trouver d'ailleurs une autre preuve de ces entretiens de Montaigne avec Monluc dans le détail matériel que voici. Au dixième chapitre du premier livre des *Essais* (t. II, p. 440), dans

ce chapitre où Montaigne en 1580 rappelle les jugements qu'il avait antérieurement émis sur le feuillet de garde de certains ouvrages lus par lui avec une particulière attention, on trouve ces lignes sur les deux Du Bellay : « C'est icy plustot un plaidé « pour le Roy François... qu'une histoire. Je ne veus pas croire « qu'ils ayent rien changé quant au gros du fait; mais de con- « tourner le jugement des evenements, souvent contre raison, à « nostre avantage, et d'obmettre tout ce qu'il y a de chatouilleux « en la vie de leur maistre, il en font mestier : tesmoing les « recullemens de Messieurs de Montmorency et de Brion qui y « sont oubliés, voire le seul nom de Madame d'Estampes ne s'y « trouve point. On peut couvrir les actions secretes, mais de taire « ce que tout le monde sçait, et choses qui ont tiré des effects « publiques et de telle conséquence, c'est un défaut inexcusable. « Somme pour avoir l'entière connoissance du Roy François et « des choses avenues de son temps, qu'on s'adresse ailleurs, si on « m'en croit. »

D'autre part, je lis dans les *Commentaires* de Monluc (liv. II, fol. 54, verso de l'édition originale, 1592) : « Je m'estois retiré en « ma maison pour raison de quelque hayne que madame d'Estampes « avoit conceuë contre moy, à cause de la querelle de Messieurs de « la Chasteigneraye et Jarnac. Tousjours, à la Court, il y a « quelque charité qui se preste, et par malheur les dames peuvent « tout : mais je ne veux pas faire le reformateur. Madame d'Es- « tampes en fit bien chasser de plus grands que moy, qui ne s'en « vanteront pas; et m'estonne de ces braves historiens qui ne « l'osent dire. »

Il semble bien que le jugement de Montaigne sur les Du Bellay dérive du jugement de Monluc sur « ces braves historiens ». Mais les *Commentaires* de Monluc, écrits avant 1576, ne parurent qu'en 1592, année de la mort de Montaigne, et celui-ci ne put en avoir connaissance à l'état d'imprimé, lorsqu'il publia, en 1580, son chapitre *des Livres*.

Il est donc probable que c'est en des conversations intimes entre Monluc et Montaigne que le premier fit connaître au second son opinion sur les frères Du Bellay et sur Mme d'Estampes. Ces conversations durent avoir lieu entre 1569 (date de la première édition des *Mémoires* des frères Du Bellay) et 1577 (date de la mort de Monluc).

(1908) Les conjectures auxquelles je suis arrivé dans les lignes précédentes, conjectures qui datent de plusieurs années, me semblaient très vraisemblables. Elles viennent de le devenir bien

plus encore à mes yeux, après la publication de l'excellente thèse de M. P. Courteault sur Monluc (1908). Voyez la page 71 de ce livre si intéressant. — M. Courteault travaillant de son côté, et moi, du mien, nous nous sommes acheminés sans le savoir, par des voies différentes, vers des conclusions singulièrement voisines l'une de l'autre. Je souhaite de tout mon cœur que l'heureuse rencontre que je signale à propos de la dernière annotation de Montaigne sur les *Annales* de Nicole Gilles soit l'augure favorable de confirmations analogues pour tant d'autres conjectures que j'ai formulées « de bonne foy », dans les pages précédentes de cet ouvrage.

2. Voici le premier exemple de ce tour par évidence comique dont Montaigne devait user si souvent dans les *Essais* (comparer *Essais* III, 13; t. VI, p. 84 : « les miens furent pendus irréparablement »). Dès le chapitre III, du premier livre, à propos de l'empereur Maximilien, on retrouve un de ces traits de bon sens gaulois qui font songer à Molière et à La Fontaine. Après l'édition de 1588, ce tour d'esprit se retrouve encore très gaillard (*Essais*, II, 8, t. II, p. 379 et suiv.) dans un portrait d'homme qui croit tout diriger chez lui et ne dirige rien en réalité; on y sent pointer Beaumarchais et La Bruyère.

3. Quand il parle de « ce volume », il entend, je suppose, le 2e volume de Nicole Gilles, à la fin duquel se trouvent les continuations de divers auteurs destinées à mettre à jour l'œuvre du précédent historien. C'est, je pense, aux erreurs de ce supplément que se rapportent ces dernières critiques de Montaigne qui semble avoir dédaigné d'annoter cette fin de l'ouvrage.

Ce qu'il pensait du livre primitif, il l'a dit en plusieurs endroits dans ses notes. L'avait-il dit encore à la fin, en un résumé tel qu'il en fit bon nombre? Je ne le pense pas, d'abord parce que cette habitude d'écrire les jugements après lecture d'un livre ne fut par lui mise en pratique que plus tard, ce semble, et puis parce que l'individualité de Nicole Gilles ne semble pas avoir pu susciter un tel soin de la part du philosophe. C'était pour lui un mémorial en langue vulgaire, et un cadre de répertoire pour les observations personnelles qu'il voulait pouvoir retrouver aisément, quand besoin serait.

Index des ouvrages et des auteurs cités dans les Annotations de Montaigne sur Nicole Gilles.

(Les chiffres renvoient aux numéros des Annotations.)

Annales de Bretagne, 121.
Annales de Foix, 115.
Annales (*Grandes*) — citation tirée de Du Tillet, et désignant, en réalité, les *Grandes chroniques de St Denis*, 107.
AUGUSTIN (SAINT), 24.
Chronique de Bretagne, 67.
COMMINES, 39, 74, 130, 138, 155, 158, 159.
ÉMILE (PAUL), 1, 5, 6, 10, 13, 16, 20, 28, 54, 56, 57, 63, 70, 91, 107, 117, 134, 139, 143, 146, 158.
FERRON, 165, 169.
FROISSART, 25, 46, 73, 75, 79, 95, 98, 101, 103, 106, 108, 110, 111, 113, 117, 121, 127, 143, 160, 170.
GAGUIN, 5, 43, 56, 107, 158.
MESMES (DE), 82.
PLUTARQUE, 103, 131.
SALLUSTE, 103.
TILLET (DU), 13, 19, 56, 84, 107.
SLEIDAN, 166.

Index de quelques formes orthographiques paraissant représenter la prononciation personnelle de Montaigne.

1° Dans les Annotations sur Nicole Gilles.

Abre (arbre), 27.
Antrefaites, 36.
Apele (appelle), 60, 163.
Ara (aura), 67.
Aste (à cette), 27.
An, en, 154.
Avoet avait, *passim*.
Boulongne, 19.
Bourgogne, 12.
Cele (celle), 77, 122, 128.
Checun (chacun), 5.
Confount (confond), 18.
Constantinople, 59.
Couin (coin), 85.
Coume (comme), 9, 15, 18, 20, 91, 112, 123, etc.
Courouné (couronné), 44.
Courounes (couronnes), 1.
Correctur (correcteur), 65.
Crere (croire), 113, 170.
Declerer (déclarer), 92.
Deductioun (déduction), 26.
Demura (demeura), 95.
Demures (demeurés), 34.
Depossedarent (depossedèrent) 101.
Dépuis (depuis), 130, 155, 165.
Dishut (dix-huit), 107.
Diviner (deviner), 82.
*Divinerioun*s (divinerions), 49.
Diviner (deviner), 52.
Doumage (dommage), 172.
Douna (donna), 121, 127.

Doune (donne), 105.
Dounq (donc), 146.
Dounees (données), 167.
Dues (deux), 17, 81.
Eident (aident), 162.
Eins (ains), 3, 15.
Ele (elle), 57, 59.
Emprisonnement (emprisonnement), 155.
Etoët (était), *etoïnt* (étaient), *passim*.
Etourne (étonne), 162.
Fausetès (faussetés), 173.
Fount (font), 149.
Francès (Français), 163.
Heretiere (héritière), 42, 47.
Histoëre (histoire), 6, etc.
Interpretent (interprètent), 90.
James (jamais), 3, 5, 44, 119.
Larrecin (larcin), 85.
Lessa (laissa), 146.
Lesse (laisse), 52.
Lessent (laissent), 8, 165.
Longur (longueur), 150.
Lorrene (Lorraine), 143.
Loung (long), 43.
Mantioum (mention), 160.
Mauvese (mauvaise), 53, 85.
Mein (main), 98, 139.
Memoëres (mémoires), 159.
Metent (mettent), 120.
Noume (nomme), 128.
Noumoët (nommait), 44.
Oblie (oublie), 147, 155.
Obliera (oubliera), 115,
Obligatiouns (obligations), 165.
Oe (oi), *passim*.
Ordinere (ordinaire), 2.
Ordouna (ordonna), 111.
Ount (ont), 96, 162.
Parquoë (parquoi), 24, 56.
Personne (personne), 118.
Plusiers (plusieurs), 147;
Prisoun (prison), 79.
Quele (quelle), 52.
Querele (querelle).
Quoë (quoi), 116.
Ramenra (ramènera), 3.
Rançoun (rançon), 112, 123.
Reconciliatioun (reconciliation), 121.
Remercable (remarquable) 76, 110.
Remerque (remarque), 80.
Renonciatioun (renonciation), 96.
Reson (raison), 154.
Resoun (raison), 103.
Retrecte (retraite), 85.
Retumbe (retombe).
Roë (roi), *passim*.
Romeins (romains), 3, 103.
Secretere (secrétaire), 43.
Segount (second), 15, 56, 84.
Seloun (selon).
Soun (son), 36, 44, 70, 95, etc.
Sount (sont) 3, 14, 15, 84.
Soupçonarent (soupçonnèrent) 157.
Successioun (succession), 91.
Ste (cette), 3, 6, 35, 51, 56, 59, etc.
Temouin (témoin), 59, 105, 130.
Tré (très), 53, 121.
Trebelle (très belle), 121.
Treboun (très bon), 85.
Trecurieux (très curieux), 156.
Treuve (trouve), 59.
Troës (trois), 1, 38, etc.
Trouverroi (trouverai), 3.
Vousit (valut), 172.
Voëci (voici), 29.
Voëlà (voilà), 20.
Voere (voire), 18.
Voësinage (voisinage), 83.
Voioënt (voyaient), 127.
Volonteirement (volontairement), 127.
Vosit (voulut), 100.

Table des Notes sur Nicole Gilles.

1. Les premières Armes de France.
1 bis. Murailles d'Angoulême.
2. Arcade — Méprise de Montaigne.
3. L'autorité paternelle — un *tel Discours*.
4. Les autres [historiens].
5. Le mot de Paul-Émile. — Frédégonde.
6. Hommage à Paul-Émile.
7. Correction (Clovis III).
8. La plupart [des historiens].
9. Les besans d'or sarrazinois.
10. Paul-Émile sur Louis III et Carloman.
11. La plupart [des historiens].
12. Louis IV.
13 Les fils de Charles de Lorraine.
14. La destinée de ceux qui ont conspiré contre la France.
15. Robert fils aîné de Louis le Gros.
16. Jehan d'Estampes.
17. Les Geoffroy de Plantagenet. — Erreur de Mont.
18. Duché ou Comté de Bretagne.
19. Il estime qu'il ne faut pas se fier à ces chroniques.
20. Retour de la Normandie à la Couronne.
21. Duc ou Comte de Louvain,
22. Henry III ou IV d'Angleterre.
23. Edmond de Lancastre aîné d'Édouard Ier d'Angleterre.
24. Ce qui fait le martyre d'après St Augustin.
25. Froissard et les Esprits frappeurs.
26. La lignée de Charlemagne.
27. Correction à l'arbre généalogique de Hugues Capet.
28. Pierre Mauclair et Paul Emile.
29. L'interprétation des fleurs de lys.
30. Autre erreur de généalogie.
31. Les Bénéfices sous St Louis.
31 bis. L'Église gallicane.
32. Belles ordonnances de St Louis.
33. Ce qu'il ne veut pas dire de St Louis.
34. Dès toujours.
35. Ce glossateur.
36. Francus Vido, le pape Clément IV.
37. Charles d'Anjou, frère de St Louis, fait par le Pape roi de Sicile.
38. Le premier Parlement de France.
39. La Confédération des Suisses.
40. Les fils de rois faits chevaliers.
41. Didon, les Romains et les interpolateurs de Nicole Gilles.
42. Le Comté de Nevers, apanage des Enfants de Bourgogne.
43. Les enseignements de St Louis.
44. Henry III ou IV d'Angleterre.
45. Pourquoi Toulouse?
46. La terre de Béarn venue à ceux de Foix.
47. Que ne dit-il... et oncle de la petite héritière.
48. Baudoin, empereur de Constantinople, gendre de Charles de Sicile, frère de St Louis.
49. Ellipse du mot livre.
50. Erreur de Gilles corrigée par Montaigne.
51. Généalogie de Bretagne.
52. Divinez ce qu'il veut dire.
53. Saillie de très mauvaise grâce.
54. Le Pape Celestin V comprenant l'incommodité de la grandeur.
55. Le premier duc de Bourbon.
56. Erreur de Montaigne au sujet de Philippe d'Artois et de Mahaut.

57. Autre remarque sur la filiation des ducs de Bretagne.
58. Différent de Philippe le Bel et de Boniface VIII.
59. *Ce n'est pas merveille* si cet auteur est mal accordant avec les autres, car il ne s'accorde nullement à soi-même.
60. Rectification de nom.
61. Reprise de la filiation d'Artois Défluxion goutteuse.
62. Mort du duc de Bretagne à l'entrée de Clément V à Lyon questions d'étiquette.
63. Accorder ses flûtes.
64. Correction de noms.
65. Sortie de Montaigne contre Nicole Gilles.
66. Autre correction de noms.
67. A quoi faire la chronique de Bretagne?
68. Correction par Montaigne.
69. Judicieuses rectifications de Montaigne.
70. Enguerrand de Marigny.
71. Opinion de Montaigne sur les alliances avec les souverains d'Allemagne.
72. C'est un fort beau mot et qui doit servir à quiconque a charge publique.
73. Jacques d'Artevelde.
74. Charles VII enfreint les Ordonnances sur le prélèvement des tailles.
75. Le serment déloyal des Flamands.
76. Deux amiraux de France.
77. Défi d'Édouard III à Philippe de Valois.
78. Le sceau du secret, et le grand sceau.
79. Jean de Montfort prisonnier au Louvre.
80. La dame de Belleville femme d'Olivier de Clisson.
81. L'autre Clisson.
82. Opinion d'Henri de Mesme sur les premiers Maîtres des requêtes.
83. Afin que la ressemblance des noms ne trompe le lecteur.
84. Clovis II arrache un bras d'or au crucifix pour pourvoir à la famine.
85. Nos États d'Orléans ont suivi cet exemple.
86. Gaston de Foix et sa femme.
87. Le grand Conseil du roi.
88. Montaigne ne tolère pas que Nic. Gilles appelle Édouard III « lâche roy et failli de courage ».
89. Composition du Parlement et de la Chambre des comptes — Il est douteux que les changements de lois soient utiles.
90. Retour du roi Jean. — Ordonnances sur son hostel.
91. Mort de Philippe de Rouvre duc de Bourgogne. Le roi Jean lui succède.
92. « A ce que le lecteur ne s'y trompe, etc. »
93. Oui, longtemps avant la mort de leur père.
94. Henri de Transtamarre.
95. La veuve du duc de Bretagne.
96. Le droit que nos rois ont en Bretagne.
97. Usage du mot « merveilleux ».
98. Mort de Pierre de Castille.
99. Duguesclin, connétable de Castille.
100. Les princes de Guyenne font appel au roi contre le prince Noir à l'occasion du fouage.
101. Origine de Richard II.
102. Les armées de Charles V en Guyenne.
103. Le protocole à l'entrée des souverains.
104. La mort de Duguesclin.

105. La réglementation du titre de Dauphin.
106. Le connétable de Clisson.
107. Le trésor du roi Charles V.
108. La nouvelle devise du roi Charles VI.
109. Les trois fleurs de lys de l'écu de France.
110. La déconfiture du Comte de Flandre tragique en Froissart.
111. Le roi d'Arménie en France.
112. Clisson prisonnier du duc de Bretagne, sa rançon.
113. Entrevue de Charles VI et du Comte de Foix.
114. Le fils du Comte de Foix excité par Charles le Mauvais à tuer son père.
115. Référence de Montaigne aux annales de Foix. — La mort du Bâtard de Foix à la mascarade de Charles VI.
116. Il ne chaut à ces gens ici quoiqu'ils disent.
117. Disgrâce de Pierre de Craon.
118. Je pensais que ce mot ne servit à cet usage qu'aux paysans de mon pays (Méchants).
119. Qui voudrait remarquer toutes diversités de celui-ci, ce ne serait jamait fait.
120. « Parmi ce marché. »
121. « Je laisse ici une très belle histoire. »
122. Marguerite, fille naturelle de Charles VI et d'Odette, mariée à Jean de Harpedane.
123. Bataille de Nicopolis.
124. Ce ne sont ici que fables.
125. Les femmes de Jean de Montfort, duc de Bretagne.
126. Défi du duc d'Orléans au roi Henri d'Angleterre.
127. Encore le refus d'une situation suprême. (Incommodité des grandeurs.)
128. Jean de Harpedane et la terre de Belleville.
129. Les libertés de l'église Gallicane.
130. Le pont de Montereau.
131. Le mal de St Fiacre... et de Sylla.
132. Jehanne d'Arc et l'épée de Fierbois.
133. Ferry de Lorraine.
134. Confusion de Montaigne sur les noms des princes lorrains. « Je rêve. »
135. Bonne histoire de soldats fuyards.
136. Origine de la seigneurie de Savoie.
137. Le seigneur de paille et le sujet d'acier.
138. Tailles établies par Charles VII pour le paiement des gens de guerre.
139. Charles d'Anjou rend hommage au roi Charles VII pour le Comté du Maine.
140. Siège de la Réole et autres villes de Guyenne.
141. Suite de la généalogie de Bretagne.
142. La formule « par la grâce de Dieu ».
143. Encore les princes de Lorraine pour arriver aux Guise.
144. Encore les ordonnances militaires de Charles VII.
145. Agnès Sorel. — La patience de cette reine.
146. Continuation de la méprise de Montaigne sur les Vaudemont et Ferry.
147. Montaigne s'irrite des redites de Nicole Gilles.
148. His crevit artibus Romanum imperium.
149. L'invention de l'imprimerie.
150. Bataille de trois jours.

151. Infraction au traité des Rochelais de 1372.
152. Vente du Roussillon à Louis XI.
153. Efforts de Nicole Gilles pour montrer Louis XI se décidant à « dissimuler » pour se conformer aux avis de son entourage.
154. 12 000 livres tournoises de rentes comme apanage d'un fils de France.
155. Péronne.
156. « Curieuse subtilité. »
157. Louis XI accusé de la mort de son frère.
158. Procès et mort du Connétable de St Pol.
159. Pourparler de Louis XI avec le roi de Sicile relativement à la Provence.
160. Clôture de Camp en bois portative.
161. Monsieur d'Estampes et la Bretagne.
162. Les « badinages » des habitants d'Arras.
163. Le nom de Castille appliqué à toute l'Espagne.
164. Les Parlements appelés à la consultation d'une entreprise de guerre.
165. Le divorce de Louis XII et de Jeanne de France.
166. Érection de Milan en duché.
167. Le titre des droits souverains dépend de la possession.
168. Présence de l'archiduc d'Autriche au Parlement.
169. Les épigrammes contre le Pape Jules II.
170. La rébellion du Connétable de Bourbon. — L'ambition de régner.
171. Les Pragueries.
172. La manie des historiens d'attribuer à l'intervention divine des actes peu recommandables.
173. Mottedante.

R. Dezeimeris.

LA CONVERSION DE CHATEAUBRIAND ET LA CONCEPTION DU « GÉNIE DU CHRISTIANISME »

Je suis fort reconnaissant à M. Albert Cassagne de l'occasion qu'il veut bien m'offrir[1] de revenir sur une question fort importante, et d'ailleurs obscure, et, sinon de la résoudre, tout au moins de la poser avec plus de netteté peut-être que je n'ai pu le faire encore. Je le remercie aussi des trop aimables choses qu'il veut bien me dire. A parler franc, peut-être aurais-je souhaité qu'on m'adressât moins de compliments, et, pour le plaisir ingénieux de me trouver « relaps », qu'on ne me prêtât pas quelques... sottises. Par exemple, je n'ai jamais dit, ni pensé qu'on dût accepter sans contrôle tout témoignage d'un grand écrivain sur lui-même; et toutes les fois que j'ai pu contrôler ceux de Chateaubriand, c'est bien, ce me semble, ce que j'ai tâché de faire. D'autre part, je n'ai pas dit non plus que l'auteur du *Génie du Christianisme* s'est désintéressé de « l'à-propos politique comme de l'à-propos littéraire »; et j'ai même dit précisément le contraire[2]; seulement, j'ai essayé de distinguer les époques de sa pensée et de marquer la diversité des circonstances successives où il s'est trouvé placé...

Mais je voudrais écarter de ce débat tout ce qui pourrait avoir, fût-ce la simple apparence d'une polémique personnelle. M. Cassagne et moi, nous ne recherchons ici que la vérité, ou plutôt la vraisemblance historique. J'ai lu et relu son article avec le plus vif désir de lui donner raison contre moi-même; j'ai fait un loyal effort pour me dérober à ce que M. Faguet appelait si joliment « l'influence de notre opinion sur notre opinion ». Mon opinion ne s'est pas modifiée. M. Cassagne a donné ses raisons; voici les miennes.

*
* *

Et d'abord, l'article sur *La Guerre des Dieux*, publié dans le *Paris* du 15 avril 1799, peut-il être attribué à Chateaubriand?

1. Albert Cassagne, *Toujours les origines du « Génie du Christianisme »* (*Revue d'Histoire littéraire*, octobre-décembre 1913).

2. Voir mes *Nouvelles études sur Chateaubriand*, p. 108-113, et mes *Maîtres d'autrefois et d'aujourd'hui*, p. 74-77.

Plus j'y songe, je l'avoue, et moins cette attribution posthume me paraît vraisemblable.

Que *La Guerre des Dieux* ait provoqué quelque émotion et quelque scandale dans le monde de l'émigration, et que Chateaubriand, dans une lettre à Fontanes, donne l'ouvrage qu'il prépare comme une « sorte de réponse indirecte au poème de *La Guerre des Dieux* et autres livres de ce genre[1] », cela ne prouve en aucune façon que l'auteur du *Génie du Christianisme* soit aussi l'auteur de l'article anonyme du *Paris*. Ce n'est même pas une « présomption »; les deux questions n'ont entre elles aucune espèce de rapport.

Il reste que Chateaubriand a été assez frappé du poème de Parny pour y « répondre indirectement » dans le *Génie du Christianisme*, et même, et peut-être surtout, dans *Les Martyrs*. M. Albert Cassagne a grandement raison d'insister là-dessus. Seulement, nous étions quelques-uns déjà à nous être avisés de cela avant lui. Le premier, à ma connaissance, qui ait, *publiquement*, noté le fait, au moins pour *Les Martyrs*, est M. Émile Faguet dans la *Semaine dramatique* du *Journal des Débats* du 18 juin 1906[2]; et si M. Cassagne veut bien se reporter aussi aux observations échangées entre M. Faguet et moi, à ce propos, dans le *Journal des Débats* du 25 juin 1906, il verra qu'il a eu quelques « précurseurs ».

En second lieu, je crois que M. Cassagne aurait bien fait de ne pas s'appuyer sur la prétendue « concordance » qu'il découvre entre certaines expressions de l'exemplaire « confidentiel » de l'*Essai sur les Révolutions*, et de l'article anonyme sur Parny. « Personne n'y croit plus » (au système chrétien), écrit Chateau-

1. Pourquoi, dans la citation qu'il fait de ce texte, M. Cassagne supprime-t-il les mots *indirecte* et *autres livres de ce genre?* Simple inadvertance, j'en suis convaincu; mais quand on cite, il serait bon de citer exactement.

2. Comme il est peu probable que M. Faguet recueille jamais cet article en volume, citons-en ici quelques lignes : « Je suis parfaitement certain que c'est *La Guerre des Dieux* de Parny, qui a inspiré à Chateaubriand l'idée des *Martyrs*. Il a dû l'avoir, cette idée, d'autant plus que *La Guerre des Dieux* avait eu un immense succès au moment même où Chateaubriand débutait péniblement dans la littérature, et d'autant plus qu'en l'année qui avait suivi la publication du *Génie du Christianisme*, à savoir en l'année 1803, Parny avait été reçu avec enthousiasme à l'Académie française, non point, s'il vous plaît, malgré *La Guerre des Dieux*, mais à cause de *La Guerre des Dieux*, s'il faut en croire le curieux et étrange discours du « citoyen Garat » en réponse au récipiendaire... Il est parfaitement incontestable pour moi que le discours du citoyen Garat en réponse au citoyen Parny était une réponse virulente du parti philosophique, non pas au citoyen Parny, mais au *Génie du Christianisme* du vicomte de Chateaubriand, tout récemment paru et qui occupait tout le monde. Chateaubriand dut être touché et, six ans après, il est vrai, à cause des circonstances, mais cela n'y fait rien ou peu de chose, *Les Martyrs* furent sa réplique. »

briand. Et le journaliste anonyme : « Elle (la religion chrétienne) n'est plus. » Voilà, certes, une admirable « concordance », admirablement significative, surtout! Si je lis dans un livre de Loti : « Il pleut », et dans un article anonyme : « La pluie tombe », vais-je attribuer l'article à l'auteur de *Pêcheur d'Islande*?

Et enfin, M. Cassagne a une façon vraiment trop commode de « solliciter », par de trop ingénieuses interprétations, les textes qui le gênent. Peltier nous déclare qu'il a pris l'article sur Parny « dans un journal rédigé dans le sens du Directoire ». M. Cassagne a fait quelques recherches probablement incomplètes, et, en tout cas, inutiles dans les journaux du temps, et il écrit sans sourciller : « Tant qu'on n'aura pas retrouvé ce journal, on pourra croire que cela est mis pour donner le change... » — Mais, je lui en demande bien pardon, on n'a pas ce droit-là, et M. Cassagne ne le revendiquerait pas, s'il ne voulait, à tout prix, attribuer cet article à Chateaubriand. On a d'autant moins le droit, dans l'espèce, de suspecter la parole de Peltier, qu'elle est conforme à toutes les vraisemblances. Quel intérêt aurait-il, lui, « conservateur » et chrétien, à accueillir dans un journal qui s'adresse à une clientèle très « conservatrice » un article original aussi nettement incrédule? Il n'a pas, que je sache, publié d'extraits de l'*Essai sur les Révolutions*. Au contraire, il trouve dans une feuille peu suspecte de « cléricalisme » un article peu « clérical » assurément, mais dont l'auteur n'hésite pas à condamner l'impiété et la licence de Parny : il s'en empare avec joie, comme de l'aveu d'un adversaire, et, suivant son habitude, — car, si j'ai bonne mémoire, *Paris* est plein d'articles rapportés, — il le met sous les yeux de ses lecteurs. Quoi de plus simple, de plus naturel? Les autres menus faits sur lesquels s'appuie M. Albert Cassagne ne prouvent ni pour, ni contre son hypothèse, — une hypothèse qu'il voudrait bien transformer, sinon en certitude, tout au moins en « probabilité » : — la déclaration de Peltier, — que, jusqu'à plus ample information, nous avons le « droit » et même le « devoir » de considérer comme véridique, — prouve, selon moi, d'une façon assez péremptoire, que Chateaubriand, — lequel n'a jamais écrit dans les journaux « dans le sens du Directoire », — n'est pas l'auteur de l'article sur *La Guerre des Dieux*.

*
* *

J'en arrive à la seconde question, la plus importante à mes yeux comme à ceux de M. Cassagne. A quelle époque

exactement peut-on placer la conversion de Chateaubriand?

Sur cette question, — M. Cassagne a bien raison de l'observer, — Chateaubriand n'a jamais varié : il n'a appris la mort de sa mère qu'après la mort de sa sœur Julie, et c'est « après la triste nouvelle de la mort de Mme de Chateaubriand, qu'il se résolut à changer subitement de voie[1] ». Il semble donc, conformément au principe général que j'ai posé, et dont s'égaie un peu M. Cassagne, qu'il n'y ait qu'à recueillir et à enregistrer son témoignage. Et c'est ce que je ferais très volontiers, — s'il n'y avait pas à cela quelques difficultés.

Je ne parle pas, — pour l'instant, — de la difficulté qui consiste à admettre que plus d'un an s'est écoulé entre la mort de Mme de Chateaubriand et la réception de la funèbre nouvelle : elle est assez forte, j'en conviens. Mais il y a des cas où il faut se souvenir du vers parfaitement sensé du vieux Boileau :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Une difficulté plus grave, à mon avis, parce qu'elle repose non pas sur une impression subjective, mais sur un fait, c'est la série de contradictions qui existent entre les déclarations publiques de Chateaubriand et divers passages de sa *Correspondance*.

« Lorsque, écrit-il dans les *Mémoires*, après la triste nouvelle de la mort de Mme de Chateaubriand, je me résolus à changer subitement de voie, le titre du *Génie du Christianisme*, *que je trouvai sur-le-champ*, m'inspira. » Or cela n'est pas exact : et nous savons, par ses lettres à Fontanes, que le *Génie* s'est successivement appelé : *De la Religion chrétienne par rapport à la Morale et aux Beaux-Arts*, puis : *Des Beautés poétiques et morales de la Religion chrétienne et de sa supériorité sur tous les autres cultes de la terre*. Je n'attache pas d'ailleurs très grande importance à cette contradiction; et si l'on m'objectait que Chateaubriand, rédigeant ses *Mémoires* en 1822, a pu fort bien oublier ses tâtonnements de 1799, j'accepterais l' « excuse » assez volontiers.

Mais voici qui est beaucoup plus troublant. Nous possédons une lettre de Chateaubriand à Fontanes, datée du 25 ou du 27 octobre 1799, — c'est Sainte-Beuve qui l'a découverte et publiée le premier, — et où l'on lit ceci :

Je reçois votre lettre du 17 septembre. La tristesse qui y règne m'a pénétré l'âme. Vous m'embrassez les larmes aux yeux, dites-vous. Le

1. *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, t. II, p. 180.

Ciel m'est témoin que les miens n'ont jamais manqué d'être pleins d'eau, toutes les fois que je parle de vous. Votre souvenir est un de ceux qui m'attendrit davantage, parce que vous êtes selon les choses de mon cœur et selon l'idée que je m'étais faite de l'homme à grandes espérances. Mon cher ami, si vous ne faisiez que des vers comme Racine, si vous n'étiez pas bon par excellence, comme vous l'êtes, je vous admirerais, mais vous ne posséderiez pas toutes mes pensées comme aujourd'hui, et mes vœux pour votre bonheur ne seraient pas si constamment attachés à mon admiration pour votre beau génie. Au reste, c'est une nécessité que je m'attache à vous de plus en plus, à mesure que tous mes autres liens se rompent sur la terre. *Je viens encore* de perdre une sœur que j'aimais tendrement et qui est morte de chagrin dans le lieu d'indigence où l'avait relégué Celui qui frappe souvent ses serviteurs pour les éprouver et les récompenser dans une autre vie. Oui, mon cher ami, vous et moi sommes convaincus qu'il y a une autre vie. Une âme telle que la vôtre, dont les amitiés doivent être aussi durables que sublimes, se persuadera malaisément que tout se réduit à quelques jours d'attachement dans un monde dont les figures passent si vite, et où tout consiste à acheter si chèrement un tombeau. Toutefois, Dieu qui voyait que mon cœur ne marchait point dans les voies iniques de l'ambition, ni dans les abominations de l'or, a bien su trouver l'endroit où il fallait le frapper, puisque c'était lui qui en avait pétri l'argile et qu'il connaissait le fort et le faible de son ouvrage. Il savait que j'aimais *mes parents* et que là était ma vanité : *il m'en a privé* afin que j'élevasse les yeux vers lui. Il aura désormais avec vous toutes mes pensées. Je dirigerai le peu de forces qu'il m'a données vers sa gloire, certain que je suis que là gît la souveraine beauté et le souverain génie, là où est un Dieu immense qui fait cingler les étoiles sur la mer des cieux comme une flotte magnifique, et qui a placé le cœur de l'honnête homme dans un fort inaccessible aux méchants.

[*Suivent d'assez abondants détails sur le grand livre qu'il prépare, et dont il a déjà parlé à Fontanes.*]

J'ai tenu à citer en son entier ce texte connu, mais essentiel. J'essaie de le lire sans parti pris, avec toute la « naïveté » dont je puis être capable. L'allusion que fait Chateaubriand à un autre deuil familial récent ne peut s'appliquer qu'à la mort de sa mère : contrairement donc à ce qu'il nous dit, — ou semble dire, — dans la première *Préface* du *Génie du Christianisme*, il a reçu la nouvelle de la mort de Mme de Chateaubriand avant celle de la mort de Mme de Farcy, et « ces deux voix sorties du tombeau » n'en sont pas sorties en même temps.

Dira-t-on que c'est là une manière toute poétique, donc approximative, de parler, et que nous interprétons d'une manière trop

littérale et trop pharisaïque le texte de Chateaubriand? Et, en effet, on peut le dire. Je n'oublie pas non plus que certaine phrase importante de la première *Préface* du *Génie* est susceptible d'interprétations assez différentes. « Ma sœur, écrit Chateaubriand, me manda le vœu de ma mère; *quand la lettre me parvint au delà des mers, ma sœur elle-même était morte.* » Cela veut-il dire que la nouvelle de la mort de sa sœur lui est parvenue avant celle de la mort de sa mère (comme tendrait à nous le faire croire le mot : « cette mort qui servait d'interprète à la mort »)? Ou bien qu'à la date où il reçut en Angleterre la lettre de Mme de Farcy lui annonçant la mort de leur mère, la mort de Mme de Farcy (qu'il ignorait encore, et qu'il ne devait apprendre que plus tard) était un fait accompli? Acceptons cette interprétation, pour faire plaisir à l'ombre de Chateaubriand et à M. Albert Cassagne; et voyons-en les conséquences.

Mme de Farcy est morte le 22 juillet 1799. Ce serait donc entre le 22 juillet et le 25 octobre 1799[1] que Chateaubriand aurait appris la mort de sa mère. Mais cette mort, Fontanes la connaît depuis quelque temps déjà, quand Chateaubriand lui écrit le 25 octobre, puisque Chateaubriand se contente d'y faire une simple allusion. Et je vais plus loin. Si la lettre de Fontanes datée du 17 septembre, et à laquelle Chateaubriand répond le 25 octobre, était une lettre de condoléances pour la nouvelle reçue de la mort de la mère de son ami, il me semble que le langage de Chateaubriand, dans sa réponse du 25 octobre, serait assez différent : il remercierait de la sympathie qu'on lui témoigne; il n'aurait pas l'air de consoler Fontanes d'une « tristesse » qui lui est personnelle, à lui, Fontanes. J'ajoute enfin que cette lettre de Chateaubriand ne paraît pas être d'un homme qui vient de se convertir : non seulement il y parle du *Génie du Christianisme*, ce résultat et ce gage de sa conversion, comme d'un ouvrage déjà connu de son ami, — et, en effet, nous savons par une lettre antérieure[2] que le *Génie* était conçu et commencé, — mais encore le ton et le fond de la lettre ne nous révèlent pas cette exaltation intérieure qui, — dans une âme comme celle de René surtout, — a dû nécessairement accompagner cette volte-face morale qui s'appelle une conversion. Or, étant données les relations d'intime amitié qui existaient entre les deux émigrés, il est inadmissible, d'une part, que Fontanes n'ait pas écrit à Chateaubriand, à propos de la mort de sa mère, une lettre d'affectueuses condoléances, et, d'autre part, que Chateau-

1. Je parle du 25 octobre, pour faire court.
2. Lettre du 19 août 1799.

briand n'ait pas fait part à son ami, en même temps peut-être que de la mort de sa mère, du brusque changement d'idées qu'elle avait déterminé. En dehors donc des lettres connues ou signalées des deux amis, il nous manque, — au moins, — du côté de Fontanes, ce que j'appellerais *la lettre de condoléances*, et, du côté de Chateaubriand, ce que j'appellerais *la lettre de la conversion*[1]. Et comme, vu les difficultés des relations entre les deux amis, les lettres, — nous le voyons par les deux dates du 17 septembre et du 25 octobre, — mettaient trente-huit jours (peut-être au minimum) pour parvenir à leur adresse, à supposer qu'il y ait eu entre eux, à cette époque, un échange de lettres ininterrompu, nous sommes conduits à dresser de leur correspondance le tableau schématique suivant :

22 mai 1799 : Chateaubriand à Fontanes (*Lettre de la conversion*).
1er juillet 1799 : Fontanes à Chateaubriand (*Lettre de condoléances*).
10 août 1799 : Chateaubriand à Fontanes (*Lettre de thème inconnu*).
17 septembre 1799 : Fontanes à Chateaubriand (*Lettre de tristesse et d'amitié*).
25 octobre 1799 : Chateaubriand à Fontanes (*Annonce de la mort de sa sœur*).

Ainsi donc, si quelque subtile erreur ne s'est pas glissée dans nos interprétations et nos évaluations, c'est vers le 22 mai 1799, *au plus tard*, que Chateaubriand a pu connaître la mort de sa mère et se convertir; et il n'est pas vrai, comme il l'a dit, — dans l'interprétation la plus favorable de son texte, — que sa sœur fût morte à ce moment-là, puisqu'elle mourut le 22 juillet; et il n'est pas vrai davantage, comme l'affirme « indubitablement » M. Cassagne, que « ce n'est qu'après la mort de sa sœur qu'il se convertit. »

J'ai dit « au plus tard »; mais je pense que la réception de la nouvelle de la mort de Mme de Chateaubriand et la conversion qui l'a suivie ont dû être antérieures au 22 mai 1799. Et voici ce qui me le fait croire.

D'abord, pour obtenir cette date du 22 mai 1799, j'ai dû supposer : que, cinq fois de suite, Chateaubriand et Fontanes se sont écrit par retour du courrier; — que, chaque fois, les lettres n'ont mis que trente huit jours pour parvenir à destination (et sommes-nous assurés, vu les difficultés des relations interna-

1. Et aussi la lettre dont le thème nous est inconnu, et à laquelle Fontanes répond par la lettre du 17 septembre.

tionales, à cette époque, que ce soit là un intervalle maximum?); — et qu'enfin les deux amis, entre les nouvelles des deux morts, n'aient pas eu à s'écrire d'autres lettres que les lettres strictement obligatoires que nous avons saisies ou reconstituées. Or, tout cela est possible, assurément; mais le contraire est peut-être plus vraisemblable. La vie ne s'accommode guère de cette précipitation et de cette précision quasi mathématiques; elle comporte plus d'imprévu, plus de laisser-aller et plus de jeu. On notera d'ailleurs que nous connaissons une de ces probables lettres intermédiaires auxquelles nous venons de faire allusion : elle est de Chateaubriand à Fontanes, ou à sa femme, et elle est datée du 19 août. Pouvons-nous affirmer que ce soit la seule?

En second lieu, entre le 22 mai et le 25 octobre, il ne s'est guère écoulé que cinq mois : c'est assez peu pour la conception et la préparation d'une œuvre aussi considérable que le *Génie du Christianisme*. Le 25 octobre, Chateaubriand nous dit que son livre « formera deux volumes in-8°, 350 pages chacun ». Le 19 août, l'ouvrage ne devait former qu' « un volume d'environ 430 pages », et le plan, — non définitif, — était déjà assez arrêté, pour que l'auteur pût en indiquer le détail à son ami; l'impression même, à cette époque, semblait commencée[1]. Je sais bien que Chateaubriand était, quand il le voulait, un infatigable travailleur. Je sais aussi qu'il a écrit dans les *Mémoires* : « Je me mis à l'ouvrage; je travaillai avec l'ardeur d'un fils qui bâtit un mausolée à sa mère. Mes matériaux étaient dégrossis et assemblés de longue main par mes précédentes études. Je connaissais les ouvrages des Pères mieux qu'on ne les connaît de nos jours; je les avais étudiés, même pour les combattre, et entré dans cette route à mauvaise intention, au lieu d'en être sorti vainqueur, j'en étais sorti vaincu. » Oui, je sais tout cela. Et je ne dis pas, encore une fois, qu'une telle rapidité d'exécution fût impossible; je dis qu'elle est extraordinaire; et, dût-on m'accuser de vouloir réduire Chateaubriand à la commune mesure des hommes de lettres, je ne la trouve pas très vraisemblable; et convaincu que « le temps fait quelque chose à l'affaire », je voudrais bien, tant que la

1. « On cherche à vendre... les feuilles d'un ouvrage *qui s'imprime* chez l'étranger... » (Lettre du 19 août). L'ouvrage alors devait comprendre sept parties. Le 25 octobre, Chateaubriand cite à son ami un fragment de la *septième* partie. Le manuscrit aurait-il été à peu près terminé? — Nouvelle preuve en tout cas que Chateaubriand n'a pas attendu la nouvelle de la mort de sa sœur pour se convertir : à moins d'admettre que la conversion soit postérieure à la conception, à la préparation, et même à la rédaction du *Génie du Christianisme*. Et je sais que c'est la thèse que soutient dans son livre M. Cassagne; mais elle se heurte à des difficultés historiques et psychologiques inextricables.

réalité des faits prouvés ne s'y oppose pas, pouvoir le lui mesurer d'une manière moins parcimonieuse.

Et enfin, si l'on admet que la lettre de Mme de Farcy annonçant à son frère la mort de leur mère, lettre datée du 1er juillet 1798 n'est arrivée à Londres que le 22 mai 1799, c'est-à-dire près de onze mois après l'expédition, je trouve là aussi quelque invraisemblance. L'objection, que j'aurais volontiers repoussée, si elle avait été la seule, maintenant qu'elle s'ajoute à d'autres, reprend toute sa force. Les lettres se perdent, en temps de révolution comme en temps ordinaire; mais qu'elles mettent près d'un an à parvenir à leur destinataire, c'est ce que j'ai quelque peine à croire. Il me semble que, même en temps de révolution, lorsqu'on n'a pas reçu, au bout de six mois, une lettre qui vous était destinée, la lettre a bien des chances d'être perdue pour toujours.

Pour ces diverses raisons qui, ce me semble, se renforcent toutes les unes les autres, il me paraît, je ne dis pas impossible, mais bien difficile de maintenir, pour la réception de la lettre du 1er juillet 1798 et pour la conversion de Chateaubriand, la date, même approximative, du 22 mai 1799. Il faut, je crois, diminuer considérablement l'écart entre ces deux dates. Et c'est pourquoi j'ai cru devoir proposer les derniers mois de l'année 1798, — ce qui met cinq ou six mois d'intervalle entre le départ et l'arrivée de la lettre de Mme de Farcy. Trouvera-t-on l'écart insuffisant? Je ferai observer qu'ayant surpris, à plusieurs reprises, Chateaubriand en flagrant délit d'inexactitude, nous ne sommes nullement tenus de lui accorder même les cinq ou six mois d'incroyance qu'il a l'air de réclamer [1]. Toutefois, n'étant pas plus féru qu'il ne convient de mes propres opinions, je suis tout prêt, et sans y être d'ailleurs contraint par quoi que ce soit, à faire, sinon à Chateaubriand, du moins à M. Cassagne, toutes les concessions possibles, et j'admets, si l'on y tient, que la lettre de Mme de Farcy a mis huit mois à parvenir à Chateaubriand, soit, vers la fin de février 1799. Je ne crois pas qu'il me soit possible de faire plus, et de repousser au delà du 15 avril 1799 la réception de cette lettre, pour l'unique

1. Nous y sommes d'autant moins tenus que Chateaubriand, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, sans se soucier de la contradiction flagrante qu'il y a entre cet aveu, et la citation qu'il fait lui-même, une page plus loin, de la première *Préface* du *Génie*, écrit en propres termes : « Une lettre de Julie [c'est celle du 1er juillet 1798 lui annonçant la mort de sa mère] *que je reçus peu de temps après celle de Fontanes*, [cette lettre de Fontanes est du 28 juillet 1798] (édition Biré, t. II, p. 178). Conformément à nos évaluations, Chateaubriand a dû recevoir cette lettre de Fontanes vers le 6 septembre. « Peu de temps après », cela veut dire, en français, — *au plus tard*, — les derniers jours de novembre. — Si j'avais voulu triompher plus bruyamment que je ne tenais à le faire, j'aurais pu, je crois, et peut-être aurais-je dû faire état plus copieusement de ce texte des *Mémoires*.

plaisir de permettre à M. Cassagne d'attribuer sans preuves, nous l'avons vu, à Chateaubriand l'article sur Parny.

*
* *

Et voici comment, pour conclure, je me représente l'état des choses et la suite des événements et des impressions successives de Chateaubriand. Il est à Londres, exilé, isolé, triste, engagé dans la composition de ses *Natchez*, ainsi qu'en témoigne sa lettre à Fontanes du 15 août 1798. Survient dans les derniers mois de 1798 ou dans les tout premiers mois de 1799 la nouvelle de la mort de sa mère : de la crise religieuse qui s'ensuivit, Chateaubriand sort chrétien et apologiste. Il se met avec ardeur au travail, et, encouragé sans doute par Fontanes, qu'une lettre confidentielle a mis immédiatement au courant, il peut, un peu plus tard, dans une lettre quelque peu mystérieuse et impersonnelle, en raison du « malheur des temps », et datée du 19 août 1799, il peut tracer à son ami les grandes lignes de son ouvrage, et songer non seulement à l'impression, mais à la publication prochaine[1]. Deux mois après, il reçoit la nouvelle de la mort de sa sœur Julie : cette douloureuse nouvelle lui fait revivre les émotions par lesquelles, il y a quelques mois, il est déjà passé, le raffermit dans ses sentiments chrétiens et dans ses intentions apologétiques. C'est l'état d'âme que nous traduit la lettre à Fontanes du 25 octobre. La nouvelle de la mort de Mme de Farcy a redoublé, renforcé l'impression produite par la mort de Mme de Chateaubriand. Et c'est ce que Chateaubriand a voulu exprimer d'une manière dramatique, ou, pour mieux dire, *romantique*, quand il écrit : « Ces deux voix sorties du tombeau, cette mort qui servait d'interprète à la mort, m'ont frappé[2]. » Jusqu'ici, rien de mieux. Le malheur est qu'il ait voulu forcer et dépasser son effet littéraire, et, par un excès de romantisme macabre, qu'il ait ajouté : « Quand la lettre me parvint au delà des mers, ma sœur elle-même n'existait plus. » S'il n'avait pas écrit cette malencontreuse

1. Dans un article de Genoude sur l'*Essai sur l'Indifférence*, paru dans *le Conservateur* (1820, t. II, p. 196), je lis ceci : « Rappelons à M. de Pradt... qu'*aucune circonstance* n'a commandé le *Génie du Christianisme*, que le *premier* volume a été *imprimé* à Londres *dans le courant de l'année 1799...* ».

2. Sainte-Beuve écrit à ce propos (*Chateaubriand et son groupe*, nouvelle édition, Calmann-Lévy, 1889, in-16 : t. I, p. 178) : « Il semble par là que la coïncidence de cette mort [de Mme de Farcy] avec celle de sa mère n'ait pas été aussi exacte qu'il l'a présentée tout à l'heure, et que le coup des deux morts ne lui soit pas arrivé en même temps : *Cette mort qui servait d'interprète à la mort....* Toujours jusque dans la douleur un peu d'arrangement. »

phrase, ni M. Cassagne, ni moi n'aurions écrit nos articles. Ah! qu'il se connaissait bien, l'incorrigible poète, quand il écrivait à Joubert : « Un petit bout du croissant de la lune était dans le ciel, tout justement pour m'empêcher de mentir, *car je sens, que si la lune n'avait pas été là réellement, je l'aurais toujours mise dans ma lettre.* C'eût été à vous à me convaincre de fausseté, l'almanach à la main... »

M. Cassagne et moi, nous avons tous deux consulté l'almanach. En attendant que des faits nouveaux viennent peut-être nous convaincre tous deux d'erreur, nos communs lecteurs diront quel est, de nous deux, celui qui leur paraît l'avoir le moins mal déchiffré.

VICTOR GIRAUD.

P.-S. — La lettre célèbre du 25 octobre 1799 a été publiée pour la première fois par Sainte-Beuve dans le *Moniteur* du 17 avril 1854, puis au tome X des *Causeries du lundi*, et enfin (plus complètement) au tome I de *Chateaubriand et son groupe* (éd. actuelle, t. I, p. 177-182). L'abbé Pailhés, en reproduisant cette lettre dans son livre sur *Chateaubriand, sa femme et ses amis* (p. 47) adopte la date du 27 octobre. M. Louis Thomas, dans son édition de la *Correspondance générale de Chateaubriand* (p. 15), « adopte la lecture de Sainte-Beuve, sans avoir toutefois pu, nous dit-il, vérifier sur l'original ». — J'espérais que l'original se trouverait parmi les autres lettres de Chateaubriand à Fontanes conservées à la Bibliothèque de Genève, et qui ont été données à ladite Bibliothèque en 1875 par MM. Prévost et Le Fort; et j'ai prié mon ami M. Georges Goyau de vouloir bien faire sur place quelques recherches à cet égard. Ces recherches, auxquelles a bien voulu s'associer, avec une extrême obligeance, M. Aubert, ont été infructueuses. La lettre de Chateaubriand à Fontanes datée par Sainte-Beuve du 25 octobre 1799 ne fait point partie du dossier conservé à Genève; et il est infiniment probable que l'abbé Pailhés, — lequel d'ailleurs ne dit point qu'il a vu l'original autographe, — a tout simplement mal lu Sainte-Beuve. — Il ne me reste plus qu'à remercier publiquement MM. Aubert et Goyau. Et l'on me permettra bien d'ajouter que peut-être y aurait-il lieu de collationner de très près les autres lettres de Genève.

V. G.

MÉLANGES

TESTAMENT DE BRANTOME

PUBLIÉ D'APRÈS LA MINUTE ORIGINALE ET AUTOGRAPHE.

(1609.)

Le testament de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, a été publié pour la première fois en 1743, au tome XIII de l'édition de ses *Œuvres*, donnée à la Haye [1]. C'est ce texte qu'ont reproduit depuis les différents éditeurs, y compris les derniers : Monmerqué, Mérimée et Lacour, Lalanne. Une acquisition récente a fait entrer à la Bibliothèque Nationale la minute originale et autographe du testament de Brantôme [2], qui est venue ainsi prendre place dans nos collections nationales à côté des autres manuscrits autographes des œuvres de Brantôme, dus à la libéralité de Mme la baronne James de Rothschild [3].

Ce testament est écrit en entier de la main de Brantôme sur un cahier de dix doubles feuillets de papier de format petit in-folio, mesurant 285 millimètres sur 200. Les dix-huit premiers feuillets offrent le texte autographe du testament, avec le premier seul des deux codicilles, et Brantôme a coté de sa main chacun de ces feuillets, à l'angle supérieur de gauche, en lettres suivies de chiffres, de A. 1. à S. 18. Une main du XVIIIe siècle a transcrit sur le dix-neuvième feuillet l'attestation du notaire Lombraud, et le verso de ce feuillet ainsi que les recto et verso du vingtième sont blancs. Chaque feuillet porte un petit timbre circulaire, à l'encre bleue, avec le blason couronné du « Marquis de Bourdeille ».

On trouvera au bas des pages le relevé des variantes que présente, avec le texte de l'édition de 1743, reproduit par les éditeurs postérieurs, la minute originale du testament de Brantôme, à l'exception des différences purement orthographiques.

H. Omont.

$\frac{S}{S}\,\frac{S}{S}$

Au nom du Pere, du Filz [4] et du Saint Esprit, ensemble de la benoiste [5] vierge Marye et de madame sainte Anne, mes deux bonnes

1. *Œuvres de Brantôme*, nouvelle édition:... tome treizieme, contenant ses Opuscules... A la Haye, aux dépens du libraire, 1743, in-12, p. 161-210 : « Dixseptiesme opuscule. Testament et codicilles de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantome. »
2. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. franç. 21 596.
3. Voir *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1904), t. LXV, p. 5-53, et tirage a part, in-8°.
4. Et du Fils.
5. benite.

patronnes, je Pierre de Bourdeille, seigneur et baron de Richemont de Saint Crespin et la Chapelle de Montmoreau[1], et conseigneur de Brantosme usufructuayre, chevalier de l'Ordre du Roy de son Saint Michel, ensemble de celluy de l'Ordre de Portugal, qu'on appelle *l'Habito de Christo*, gentilhomme ordynayre de la Chambre des feus roys Charles 9., et Henry 3., mes maistres, et pensionnayre de deux milles livres par an du susdict roy[2] Charles 9. en son vivant, et[3] chambellan de Monsr le duc d'Alançon, mon bon maistre aussy, dont toutes les lettres et titres en demeurent en mon thresor et titres, qui de tout en font[4] foy, et ayant commendé en[5] deux enseignes de gens de pied aux segondes guerres civiles passées, sans reproche, la grâce à Dieu, je recommende mon ame à Dieu et le supplye de bon cueur la recepvoyr en[6] saint paradys.

Je veux estre enterré comme bon chrestien et bon[7] catholique, sans pourtant aucune pompe funebre, ny cerimonye nullement somptueuse.

J'eslis ma sepulture dans la chapelle de mon chasteau de [1 v°] Richemont, que j'ay faite et construyte exprez pour cet effect aveq la voute, esperant que le tout sera fait et parachevé, s'il plaist à Dieu, avant que je meure, pour y estre enterré.

Je veux que sur ma tombe soyt engravé en grosses letres[8] cet epitafe, aveq les[9] armoyries de Bourdeille et Vyvonne, entourées de l'Ordre de Saint Michel.

Passant, si par cas ta curiosité s'estend de sçavoyr qui gist sous cete tombe, c'est le corps de Messyre PIERRE DE BOURDEILLE, *en son vivant chevalier, segneur et baron de Richemont, de Saint Crespin, de la Chapelle Montmoreau*[10] *et conseigneur de Brantosme usufructuayre*[11]*; extrait du costé du pere de la tresnoble anticque race de Bourdeille, renommée dès l'empereur Charlemagne, comme les hystoyres anciennes et vieux romans françoys, italiens, hespagnolz, titres vieux et antiques monumans de la mayson le tesmognent de pere en filz jusques aujourd'huy; et du costé de la mere il fust sorty de ceste grande et illustre race aussy de Vivonne et de Bretaigne, qui en porte les hermynes pour cela en ses armoyries. Il ne degenera*[12]*, graces à Dieu, à ses predecesseurs, il fust homme de bien, d'honneur et de valeur comm'eux, advanturier en plusieurs guerres et voyages estrangers et hasardeux comm'eux. Il fist son premier aprantissage d'armes sous ce grant capitayne Monsieur de Guyse, Messyre Françoys de [2] Lorrayne; et pour tel aprantissage il ne desyre autre gloyre et los, dont cela seul suffise. Il aprist si bien*[13] *sous luy de bonnes leçons, qu'il pratiqua aveq beaucoub de reputation pour le service des roys ses maistres. Il heust sous eux charge de deux compagnies de gens de pied. Il fust en son vivant chevalier de l'Ordre du Roy de France, comme j'ay dit, et de plus chevalier de l'Ordre de Portugal, qu'on appelle*

1. de la Chapelle, Mommoreau. — 2. Roy *omis*. — 3. et *omis*. — 4. du tout en donnent f. — 5. à. — 6. en son s. — 7. bon *omis*. — 8. gravé en grosse lettre. — 9. les. — 10. *et Sainct-Crespin, et la Chapelle, Mommoreau*. — 11. usufructuayre *omis*. — 12. *Il n'a degeneré*. — 13. *tresbien*.

l'Habito de Christo, *qu'il alla queryr et recevoyr là luy mesme et avoyr du roy Don Sebastien, qui l'en honora au retour de la conqueste de la ville de Belys et de son Pignon*[1] *en Barbarye, où ce grand roy d'Hespagne Don Filippe avoyt dressé et envoyé une*[2] *armée de cent galeres et xii mil hommes de pied. Il fust emprez*[3] *gentilhomme ordynayre de la Chambre des deux roys Charles 9. et Henry troisiesme et chambellan de Mons*[r] *le duc*[4] *d'Alançon, leur frere, et outre fust pensionnayre de deux mille livres par an dudit roy Charles 9., dont en fust bien payé tant qu'il vesquyt, car il l'aymoyt fort et l'eust fort advancé, s'il eust vescu plus*[5] *que ledit roy*[6] *Henry 3. Bien qu'il les eust tous deux tresbien servys, l'humeur du premier s'adonnoyt plus à luy fayre du bien que de l'autre*[7]. *Aussy que la fortune ainsin le voulust*[8], *plusieurs de ses compagnons non eguaux à luy le surpassarent en bienfaitz, estatz et grades, mays non jamays en valeur et merytes*[9]; *le contentemant et le playsyr ne luy en sont pas moindres pourtant* [2 v°]. *Adieu, passant, retyre-toi, je ne t'en puys plus dire, sinon que tu laysse jouyr de repos celluy qui en son vivant n'en eust, ny d'ayse, de*[10] *playsyr, ny de contentement. Dieu soyt loué pourtant du tout et de sa sainte grace.*

Je ne veux sur tout qu'en mon enterrement ce facent comme j'ay dit, aucunes pompes ny magnificences funebres, et sur tout ny festin, ny mangaille, ny convoy, ny assemblée de parans et amys, sinon d'une vintaine de pauvres aveq torches et leur escussons[11] de mes armoyries, habillez en deuil de gros drap noyr et qu'on leur donne l'aumosne acoustumée, ensemble aux autre[s] pauvres qui s'y assembleront; je dis non seullement pour ce jour de l'enterrement, mays à la huitaine, quarantayne et au bout de l'an[12].

Je donne et legue à maistre Pierre Petit, dit le sieur Contanho, la somme de cint cent livres une foys payées[13] aveq deux de mes milleurs chevaux, qui se trouverront en mon escuyrye à l'heure de mon trespas, et les milleurs[14] de mes manteaux aveq deux de mes milleures harquebus à rouet et à mesche. Plus luy donne le moulin, ses apartenances et rente deue sur ycelluy, appellé le moulin de la Rode, situé en ma terre, et signeurye[15] [3] et paroisse de Saint Crespin sur le ruysseau du Boulon[16], autrement apellé Bellesme, pour en fayre[17] et disposer comme de sa chose propre, et ce pour avoyr esté bon commendatayre de l'abaye de Brantosme pour moy, dont pourtant il m'en ha baillé beaucoub de traverses[18] et tormanz d'esprit en ce negoce, mays je luy pardonne, et, s'il est habille, en pourra tyrer beaucoub aprez ma mort, selon le brevet du Roy, qu'il trouverra dans mon petit cabinet ou coffre d'Allemagne[19], qui est sur ma table de[20] la Tour blanche.

1. *Belis et son P.* — 2. *une* omis. — 3. *aprez.* — 4. *le duc* omis. — 5. *plus vescu.* — 6. *roy* omis. — 7. *du bien et des grades plus que l'autre.* — 8. *vouloit.* — 9. *merite.* — 10. *ny de p.* — 11. aveq leurs escussons. — 12. et quarantaine, et bout de l'an, autant. — 13. une fois payées *omis.* — 14. le meilleur. — 15. et signeurye *omis.* — 16. de Houlon. — 17. de B., en faire. — 18. il m'a baillé beaucoup de peines et de t. — 19. mon petit coffre d'Allemagne. — 20. à.

Je legue au segneur Laurentio Splenditeur la somme de deux cent livres, pour estre mon ancien serviteur, bien qu'il n'en ayt besoing, car il est riche et ha gaigné assez aveques moy, mays affin qu'il ayt souvenance de moy tant qu'il vivra.

Plus, je legue et donne [1] à tous mes serviteurs et servantes, demeurant tant à la Tour blanche, Richemont, que Brantosme, qui se trouveront lors de mon trespas, la somme de cinq cent sinquante livres, une foys payées, pour estre desparty entre eux selon la qualité des ditz serviteurs et servantes, comme mes heritiers et herytieres y auront l'œil, ou bien personnes deleguées pour cela à [2] y advizer, de sorte que je les prye les en rendre tous contents et contentes de leur[s] services et peynes.

[3 v°] Outre plus, je legue et donne à mes serviteurs des [3] principaux qui me servent à la chambre et autres lieus honorables, comme segretayre, pages, tous mes habillemans, linges, c'est à dyre de chemises, mouchoyrs, chaussetes, sans toucher aux linceus, servietes, ny napes aucunement, desyrant que cela demeure parmy les meubles de la mayson pour la succession des [4] heritiers.

Outre mes serviteurs susditz je legue et donne à mes soldatz qui sont à ma porte, pour chasque teste, à chacun cinq escus et leur[s] gages payez.

Plus, je legue et donne à messyre Helies de Hautmarché, dit Monserogallard, abbé commendatayre de Saint Sevrin, la somme de cent sinquante livres une foys payées.

J'en donne et legue autant à Lombraud, mon recepveur de present, qui m'a bien servy jusques ycy, et qu'il contynue, outre ses gages dont il se paye tous les moys par ses mains, comme il parest par ses contes.

Je legue et donne aussy à messyre Arnaud Barbut, vicayre de Brantosme, la somme de dix escus seulement une foys payées, bien que luy aye bien payé tous ses gages, comm'il parest par mes contes, et qu'il ayt [5] beaucoub gaigné avecques moy [6] en faysant son service divin, et par ce n'aye pas grand besoing de recompense, mays affin qu'il ayt souvenance de moy.

[4] Et de tous ses susditz legatz je veux et ordonne estre faitz aux personnes vivantes seullemant lors de mon decez et nullemant à leur[s] herytiers.

Je veux aussy et en charge expressement mes ditz heritiers, herytieres, de fayre imprimer mes livres que j'ay faitz et composez de mon esprit et invention, aveq grand peyne et travail [7], escris de ma main et transcris et miz au net de celle de Mataud, mon segretayre à gages, lesquels on trouverra en cinq volumes, couvertz de velours tané [8], noyr, vert, bleu, et un en grand volume, qui est celluy des *Dames*, couvert de velours verd, et un autre, couvert de velin et doré par dessus, qui est celluy des *Rodomontades*, qu'on trouverra tous dans une de mes males de

1. et donne *omis*. — 2. à *omis*. — 3. des *omis*. — 4. de mes h. — 5. qu'il y a. — 6. aveques moy *omis*. — 7. travaux. — 8. tant.

clisse, curieusemant guardez, qui sont tous tresbien corrigez aveq une grande peyne et long temps, lesquelz j'eusse plus tost achevez et mieux rendu parfaitz sans mes facheux affayres domestiques et sans mes maladyes. L'on y verra de belles choses, comme contes, discours, hystoyres [1], et beaus motz, qu'on ne desdaignera, s'il me semble, lire, si on y ha mis une foys le nez et [2] la veue. Et pour les fayre imprimer mieux à ma fantaizie j'en donne la charge, dont je l'en supplye [3], à Madame la comtesse de Durtal, ma chere niepce, ou autre si elle ne le veut, et pour ce j'ordonne et veux [4 v°] que [4] l'on pregne sur ma totale heredité l'argent qu'en pourra valoyr ladite impression, et ce advant que mes herytiers, heritieres [5], s'en puyssent prevaloyr de mon dit bien, ny d'en user avant qu'on n'ayt pourveu à la dite impression, qui ne se pourra certes monter à beaucoub, car j'ay veu force imprimeurs, comme il y en ha [6] à Parys et à Lyon, que s'ilz ont mis une foys la veue, en donront plustost pour les imprimeur qu'ilz n'en voudront [7] recepvoyr, car ilz en impriment plusieurs gratis qui ne valent pas [8] les miens, je m'en puys bien vanter, mesmes que je les ay montrez, au moins une partye, à aucuns, quy les ont voulu imprimer sans rien, s'assurant bien qu'ilz en tyreroyent [9] un proffit, voyre encores m'en ont pryé, mays je n'ay volu qu'ilz fassent [10] durant mon vyvant.

Sur tout je veux que ladite impression soyt [11] en belle et grosse [12] letre et grand volume pour mieux parestre, aveq [13] privilege du Roy, qui l'otroyera facilement, ou sans privilege. S'il ce peut faut [14] aussy prendre guarde que l'imprimeur n'entrepregne, ny supose autre nom que le mien, comme cela ce fait, autremant je seroys frustré de ma payne et la gloyre qui m'est deue.

Je veux aussy que le premyer livre qui sortyra de la presse soyt donné par present, bien relyé et bien [15] couvert de velours, à la reyne Margueryte, ma tresillustre maistresse, qui m'a fait cet honneur d'en avoyr leu aucuns, et trouvé beaus et fait estime.

Je veux aussy et ordonne que mes debtes soyent payées et en charge mes heritiers, heritieres, lesquelles sont petites. Je recommende specialement celle de Monsr. de La Chasteigneraye, mon nepveu, qui est pour la somme de cinq cent escus, que Madame de La Chasteigneraye, ma bonne cousine, me presta, laquelle un moys avant sa mort, moy l'estant [16] allée voyr exprez à la Chasteigneraye, et luy parlant de ce [17] debte, et l'en remercyant de la courtoysie, et la pryer d'atendre encor un peu [18] que je ne faudroys la payer à ma premiere commodité, elle m'en renvoya bien loing de la main et de la parole, et que je ne luy en parlasse jamays, et qu'elle me la quitoyt fort libremant, car elle m'aymoyt plus cent foys que la debte, comme de vray, à cause

1. histoires, discours. — 2. le nez et *omis*. — 3. prie. — 4. et l'on. — 5. heritieres *omis*. — 6. il y a. — 7. voudroient. — 8. pas *omis*. — 9. tireront bien p. — 10. fussent. — 11. en soit. — 12. grande. — 13. et avec. — 14. s'il se peut faire. — 15. bien *omis*. — 16. avant sa mort un mois, l'estant. — 17. ceste. — 18. la priant d'attendre un peu.

de l'amytyé entre nous deux jurée et entretenue tousjours dès nostre jeune aage, aussy qu'elle m'avoyt de l'obligation d'ailleurs, que je ne dis, Monsieur des Roches y estoyt present, qui l'ouyt et me l'a rementu [1] souvent, qui en pourroyt servyr de tesmoing; mays il est mort despuys, et la verité est telle. Que si pourtant mes dits heritiers, heritieres, en sont recharchez, et inquietez [2] et contraintz de les payer, il faut rabatre sur les ditz cinq cent escus deux cent, que je presté à son filz [3] aysné Monsr. [5 v°] Danville, mon nepveu, à la Court, à Parys, à sa grande necessyté, dont j'en ay cedule dans mon petit cofre d'Allemagne, où elle se [4] trouverra. Que si on en demande les interests desditz troys cent escus rabatus, bien que je n'en aye esté sommé [5] jusques ycy, faut rabatre aussy et desduyre sur lesditz [6] deux cent escus de Monsr. Danville de mesmes les interests, mays je pense qu'on ne viendra pas là, car nous sommes trop proches et bons parans et amys.

Je veux aussy et ordonne qu'on paye à Monsr. Dupreau, gouverneur et lieutenant de Roy à Chasteleraut, la somme de troys cent escus, qui [7] m'a presté très volontayrement, et qu'on luy en paye son interest raysonnablement [8]. Mays je croy qu'il n'yra la rigueur pour l'avoyr et eslevé [9] de telle sorte que c'est un des honestes gentishommes [10] et vaillans capitaynes de la France et qu'il m'en ha ceste obligation.

Je doys aussy à Monsr. de La Chambre quelques six ou sept vint livres, que je veux et ordonne luy estre payez, bien que je suys cause en partye de tout le bien qu'il ha, pour luy avoyr fait espouser sa premiere fame, qui avoyt force bien et surtout force escus.

Pour mes autres debtes elles sont fort petites et par ainsin aysées à payer, que [11] je veux estre bien payées, et croys qu'aprez ma mort on trouverra encor dans mes coffres, s'il plaist à Dieu, argent assez pour les payer [6] et m'en acquiter, voyre quasi pour [12] payer tous mes susdictz legatz nommez, et en [13] defaut faudra vendre de mes chevaux et quelques uns de mes meubles, qui sont tous assez bastans pour me desaquiter, s'il plaist à Dieu qu'il ne m'advienne [14] autre inconveniant.

Or je ne doute point que mes herytiers, herytieres, ne treuvent mes leguatz et debtes grands et grandes, comme je sçay qu'aucuns en ont fait leur[s] contes, les ayant sceu par le testament que j'avoys fait et passé par Galopin, notayre, que possible l'avoyent veu, et disoyent que les chargoys trop de legatz et debtes, et parce que je ne leur laissoys grand part de mon heredité. A cela je leur responds et leur dis, que je suys libre et franc de disposer de mon bien, comm'il me plaist, sans en rendre conte à aucun. Aussy que je leur laysse plus de cinq foys autant, voyre plus, que je n'ay receu jamays [15] de legitime de ma mayson, qui ne s'est pas montée [16] à plus haut de treize mille livres, à

1. ramenteu. — 2. et inquietez *omis*. — 3. au fils. — 4. s'y. — 5. qu'on ne m'en aye sommé. — 6. les. — 7. qu'il. — 8. ses interests raisonnables. — 9. nourry et elevé. — 10. gentishommes *omis*. — 11. et que. — 12. pour *omis*. — 13. au. — 14. m'envoye. — 15. n'ay jamais eu. — 16. s'est pu monter.

sçavoyr du pere huit mille et de la mere cinq mille, comme leur[s] testamans parlent, partage certes fort petit pour une si grande et noble mayson que la nostre, si que le moindre cadet de Perigort et de Poytou en eust heu et herité de six foys [1] dadvantage.

De plus j'ay quité mon frere aysné Monsr. de [6 v°] Bourdeille pour les deux legitimes de mes deux freres mortz et leur successions, pour si peu de chose que ne valoyt pas le parler [2], ne voulant tyrer de luy ce que j'eusse peu par juste droit, mays je luy ay esté tousjours tresbon frere et reguardé [3] la grandeur de la mayson. J'ay heu aussy grand respect et amytyé à Madame de Bourdeille, ma belle seur et bonne, qui me rendoyt la pareille.

De plus j'ay laissé l'espace de douz'ans jouyr à mon dit frere et disposer de tout mon bien comm'il luy ha pleu, dès la mort de ma mere, tant que j'estoys jeune et aux estudes, sans la jouyssance qu'il ha heu tousjours [4] des benefices de Saint Vincent les Xaintes, du doyné de Saint Yriers en Lymosin et du prieuré de Royan; et en jouyst [5] comm'il luy ha plu et en estoyt quite à ne m'en donner que quatre cent livres par an pour mon entretien aux estudes, lesquelz susditz benefices le brave capitayne Bourdeille, mon frere, me donna et resigna, ne les voulant plus tenyr, ny estre d'esglise. Je puys jurer et bien affermer que mondit frere Monsr. de Bourdeille jouyst du reste, qui montoyt fort bien le revenu à plus de deux mille livres, et ce jusques à mon retour de mon premier voyage d'Italie [7], lequel je fis pour une coupe de boys de la forest dudit Saint Yriers [6], dont le Roy m'en donna la permission et en tyray cinq cent escus, dont j'en fis ledit voyage, sans autre argent, dont bien me servist de le bien mesnager. Et si mondit frere a esté si mauvays mesnager et un peu joueur, de sorte que son bien en ha beaucoub dymynué, tant de son vivant qu'aprez sa mort, je n'en puys mays, me contentant en mon ame d'avoyr fait le debvoyr d'un tresbon frere. Si dyray je pourtant de luy que, non obstant son mauvays mesnage, c'estoyt un [7] homme de bien, d'honneur et de valeur, et fort splendide, et magnificque et liberal, comme je l'ay veu parestre à la Court et aux armées [8].

Ce n'est pas tout que ceste susdite bonté, car pour agrandyr et maintenyr en son antique splendeur nostre mayson, j'ay sacrifié et quité ma bonne fortune, car je me puys [9] vanter avoyr esté autrefoys à la Court aussy bien venu, aymé et favorisé de mes roys et grands princes, cognu d'eux pour homme de merite et valour, si que sur le point de me ressentyr de leur bienfaitz et faveurs, estatz et beaus grades du feu roy Henry 3., je quité tout après la mort de mondit frere [10] pour assister à Madame de Bourdeille, ma belle [7 v°] et bonne seur, en son veufvage et l'empesché de se remaryer, comme estant recherchée de force grands et hauts partys, tant pour sa beauté du corps et d'esprit

1. herité six fois. — 2. valoit pas la peine d'en parler. — 3. toujours *ajouté*. — 4. toujours eue. — 5. Il en a jouy. — 6. dudit Yriers. — 7. Ça esté bien un fort homme. — 8. tel à la Cour et armées. — 9. je puis me. — 10. mon frere.

que pour ses grands moyens, biens et richesses et belles maysons, comme chascung sçayt. Je me rendis si bien subjet à elle et si prez qu'aucun n'osa s'en aprocher [1] pour la vouloyr servyr, sinon par sourdes ambassades [2], mays par ma prevoyance et vigilence j'en rompoys tous les coups, menées et actes, de telle sorte que si elle ce fust remariée, estant en l'aage de trante sept ans et pour porter encor force enfans, ceux là qui sont aujourd'huy si riches et ayses, n'auroyent pas mille livres de rante. Je n'en plains que leur peu de recognoyssance en mon endroit et mesmes de l'aysné, dont j'en laysse [3] à Dieu la vengance; je prye qu'elle soyt petite et legiere, car je luy pardonne.

Une chose y a-il, c'est que par le premier testamant de ma dite dame [4] de Bourdeille parest comm'elle me recognoist quatre mill deux cent escus, par moy prestez à elle, comme de vray le sont estez par plusieurs foys qu'ell' en avoyt [5] affayre, sans jamays avoyr voulu prendre de cedule, car aussytost qu'elle me demendoyt, aussitost presté [6], comme quant mes neveus allarent en Italye, et y demeurarent [7]. Un' autre foys que je luy presté cinq cent escus d'or pour [8] payer ma seur de Bourdeille et la jeter hors de la mayson qu'elle ne faysoyt [8] que l'importuner du reste de son total payement, et du despuys [9] ne l'avons veue. Je presté aussy troys cent escus pour mon nepveu le visconte, pour aller fayre son sermant à Bourdeaux de son estat de sceneschal de Perigort. Le petit Chabanes, qui vit encor, les vint prendre et toucher des mains du sieur Laurentio à Brantosme, que nous y allasmes disner exprex, mondit nepveu, Monsr. le visconte et moy, partant de Bourdeille, de sorte que sans cet argent et diligence que nous y fismes pour y aller, possible n'eust-il fait si [10] bien ses affayres pour des raysons qui se dysoyent et s'alleguoyent pour lors, que je ne veux dyre.

Et d'autant que le codicille que fist puys aprez son testamant premier madite dame de Bourdeille à Archiac, sans que j'en sceusse jamays rien, sinon aprez sa mort, qu'on me le fist sçavoyr, dont j'en fus fort estonné, car elle me dysoyt et conferoyt de plus grandes choses, voyre tous ses plus pryvez segretz [11]. Elle le fist par l'advys de Monsr. [12] du Mas, lequel y fist metre ceste clause et article que madite dame desyre que lesditz quatre mille deux cent [13] escus tournent aprez ma mort à Monsr. le visconte, son filz aysné, et à sa mayson. Ce fust donq ledit sieur Du Mas, qui en mynuta ou en fist fayre ledit [8 v°] contract, estant lors prez d'elle, et ce pour fayre son accord aveq mondit nepveu, d'autant qu'il afronta et enjaula, persuada et poussa [14] à luy laysser quelques rantes, proches et commodes à luy et du tout ennobly, dont madite dame fust fort en colere et mal contente contre luy, comme je le vis, et contre son filz aussy [16] Monsr le visconte, pour l'avoyr fait sans

1. s'approcher d'elle. — 2. par sourdes ambassades, mais. — 3. je laisse. — 4. de madame. — 5. qu'elle avoit. — 6. — prest. — 7. demanderent. — 8. escus pour. — 9. et oncques puis. — 10. fait là si. — 11. ses premiers secrets. — 12. pour l'advis du sieur. — 13. deux cent *ajouté en marge*. — 14. qu'il l'avoit persuadé et poussé. — 15. aussi *omis*.

son sceu, qui n'estoyt non plus contant dudit sieur Du Mas, et de[1] l'avoyr ainsin abusé et trompé. Et pour ce ledit Du Mas, pour fayre son accord aveq Madame et son filz, fist metre ceste susdit[e] glause et article dans ledit contract et codicile[2], ce qui me rendist fort estonné quand je vis cedit codicile et article aprez sa mort, et de quoy il m'avoyt esté ainsin celé et caché, de sorte que quasi j'entray en doubte si ledit codicile estoyt vray ou faux, et si le suys encor, dont je m'en raporte aux consciences des personnes, tant y a, d'autant que ceste dite clause et article me touche grandemant à[3] mon honneur pour des raysons, que je ne veux alleguer ny desduyre, tresbonnes et pertynantes, que le monde sçauroyt fort bien aussy desduyre, au moins aucuns, je veux et ordonne que mes herytiers, herytieres, participent tous unanimement et esgalemant auxditz quatre mill deux cent escus et les partagent ensemble doucement par[4] bons accords [9] et arbitres, estant une grande[5] contradiction par le premier testamant, qui dit et avoue par madite dame, qu'elle avoyt heu de moy par prest lesditz quatre mille deux cent escus, comm' il est tres vray; et puys par le codicille me les les oster et quasi comme les[6] desavouer, en quoy il y va de l'honneur de madite dame et du mien[7] aussy, et que c'est une vray fourbe. Par quoy mesditz heritiers, herytieres, en pourront[8] passer à l'admyable, affin que l'honneur de madite dame et le mien en cela soyt conservé, comme[9] je l'ay tresbien consulté par bon conseil de Parys et Bourdeaux; et par ainsin je veux mon bien estre en cela[10] esgalement desparty tant aux uns qu'aux autres, aussy que mondit sieur de Bourdeille m'a fort maltraité et fait force traitz et frasques insuportables et peu dignes d'un bon nepveu. Dieu luy pardonne; mays madame sa sage mere ne luy l'avoyt pas recommendé ny commendé cela, ains de m'aymer et m'obeyr, comme si j'estoys son pere, et me porter pareil respect, non pas m'assiste[11] d'une seulle sollicitation pour mes procez et principalement pour celluy de la conseigneurye de Brantosme contre le sieur de Peraux, ny contre La Borde dit Servart.

Je sçay bien que mondit nepveu me voudra mal de cet article et qu'il en dyra prou aprez ma mort; mays s'il veut bien consyderer[12] le tout, il trouvera que j'ay beaucoub de rayson, et qui ne se [9 v°] contentera de si peu de mon[13] bien. qu'il le quite, il fera playsyr aux autres, qui s'en contenteront bien et ne le desdaigneront point.

Il y a encor un autre chause[14] et article dans le dit codicille, que par mesme coup et mesmes raysons que j'ay dit le dit sieur Du Mas y fist metre et inserer, comme ma susdite dame desyre que la conseigneurye de Brantosme retourne à la mayson du sieur de Bourdeille. Dieu me soyt tesmoing et juge du conseil qu'en cela je luy donné pour l'avoyr et acquerir pour elle à cause de la nouriture de la damoyselle de l'Isle l'espace de xx ans, et pour autres raysons, et puys jurer que madite dame mes-

1. et de. — 2. ledict codicille. — 3. et. — 4. et par. — 5. grande *omis*. — 6. le. — 7. de moy. — 8. pourroient. — 9. ainsi que. — 10. en cela estre. — 11. assister. — 12. considerer bien. — 13. de bon b. — 14. clause.

prisoyt cela sans moy, qu'elle [1] me dist : « Frere, je desyre donq cet acquest, mays je veux qu'il soyt à vous [2] et pour vous. Je le vous [3] donne ; faites-en vostre proffit comme pourrez, car il est prez de vous à Brantosme. » Pour si peu qu'elle vesquit aprez, je n'en jouys de quasi rien, car le bien estoyt brouillé [4] et en litige, et ceux quy pretendoyent, comme le segneur de Peraux et autres, n'y osoyent pourtant que peu toucher, car c'estoyt une dame de si grand'authorité, qu'on la craignoyt plus que l'espée de son filz, [10] comm'il parust aprez sa mort, dont longtemps aprez s'en accorderent tellement quellement, dont j'en fus bien ayse, non pour un grand proffit que j'en aye tyré, mays pour la commodité qui sera aprez ma mort audit seigneur de Bourdeille. Et veux fort bien que ladite conseugnerye tombe à luy et à nulz autres pour agrandyr tousjours nostre mayson, bien qu'elle m'ayt beaucoub cousté d'en tyrer quelques petitz fruictz, car ledit sieur de Peraux intimidoyt les tenanciers à ne payer, bien que Monsr de Bourdeille, par la transaction qui se fist entre nous deux, estoyt tenu de m'en guarantyr et en [5] poursuyvre le procez; ce qu'il n'ha jamays fait, non pas seullement le fayre solliciter. Je passe donq cedit [6] article et clause de ceste dite consigneurye fort legierement, mays non celle des quatre mille deux cent escus, qui me sont fort deus et en puys fort bien disposer aprez ma mort, autrement il y va fort bien de mon honneur, comme j'ay dit. Ce que je ne volus debatre, lors de nostre susdite [7] transaction, pour n'entrer en procez et contestation avecques luy si tost aprez la mort de ma feu dite dame. Craignant de perturber ses honorables mannes si tost aprez son decez, je me contenté seullement de la jouyssance de la [10 v°] Tour blanche, à mon regret pourtant, car j'eusse mieux aymé mesditz quatre mille deux cent escus pour m'oster de ses pays [8] fort fascheux pour moy [9] et m'en aller si loing qu'on ne me vist jamays, car j'estoys desesperé de la mort de ceste honeste seur et dame madame de Bourdeille et m'accordé de ceste façon aveq luy, aussy [10] qu'il n'avoyt nul moyen de me donner argent. Il avoyt d'autres afayres ailleurs [11] à me payer et de plus que je pensoys qu'il me deust estre milleur [12] qu'il n'est et mieux recognoissant les bons offices et services que luy ay fait. Dieu luy pardonne ces [13] ingratitudes, car j'ay crainte qu'il l'en punisse, estant un vice [14] fort desagreable à sa divynité. Entre autres en voycy une qui leve la paille. Un jour, estant à la Tour blanche dans la sale, il dist tout haut, devant force gentishommes et autres sur le subjet qu'il n'avoyt obligation à homme du [15] monde qu'au sieur de Marouate, qui luy avoyt fait avoyr la resignation de [16] Monsr de Perigueurs de son evesché, pour ly avoyr poussé et persuadé, dont je cuydé partyr de colere contre luy; mais je me commendé et m'aresté de peur d'escandale. Lequel maudit evesque j'avoys fait et creé tel par

1. si qu'elle. — 2. à vous *omis*. — 3. vous le. — 4. tout brouillé. — 5. en *omis*. — 6. le dict. — 7. ne voulant debattre lors de madicte. — 8. de ce pays. — 9. à moy. — 10. et aussi. — 11. d'ailleurs. — 12. nepveu *ajouté*. — 13. ses. — 14. que ceste ingratitude *ajouté*. — 15. au. — 16. à.

la nomination et brevet du Roy, car ce fust moy qui la luy demandé pour mon frere et pour moy, ayant veu ledit evesque un chetif petit moyne de Saint Denys, et l'avois ainsin tel creé contre l'opinion de Madame Dampierre[1], ma tante, qui ne le vouloyt. [11] en me disant plusieurs foys que j'en maudyroys l'heure de le colloquer si haut lieu ce vylain moyne, usant de ses propres motz, et que son pere avoyt fait souvent pleurer ma mere. Croyez que ceste honneste dame profetisa bien ce coup, car il fust aussy ingrat en mon endroit que son cousin ledit Monsr le viconte, qui[2] ceste foys m'alla payer de ceste sorte pour n'avoyr obligation qu'audit sieur Marouate, certes nullement[3] comparable à moy, n'y[4] en obligation, n'y en valeur et mérites[5], pour n'avoyr jamays esté[6] autre qu'ung amasseur de denyers et que j'ay veu parmy les bonnes compagnies, qu'on nommoyt que petit brodequin, nom à luy donné par messieurs de Coustures et La Borie Saunyer[7], bien contrayre à mon nom, tant bien cognu et estimé parmy la France et ses[8] grands et autres pays estrangers, pour avoyr tant batu de terres et de mers, si que l'on faysoyt beaucoub de cas de moy.

Et pour parler de ceste grande obligation susdite[9] de Marouate ne faut douter que si j'eusse voulu m'oposer à ladite resignation, pour emprez[10] estre faite en demander la moytyé de ladite evesché, je l'eusse peu fayre aysement et en estoys sur mes pieds pour en avoyr la jouyssance, selon l'ordonnance de nostre Roy grand et bon[11] d'aujourd'huy et de son conseil, par la mort du tytulayre, qui ne desrege[12] en rien au droyt du gentilhomme [11 v°] quy ha sa part, comme parest par bon brevet du roy Henry 3, et comme sadite Majesté me donne la moytyé de ladite evesché et à mon frere l'autre. Et si l'on vouloyt alleguer la transaction faite entre moi et l'evesque, c'est une chanson, car qu'on la lyze bien, elle ne fait rien contre mon droit ny que j'en quite ma moytié. Bien est vray que par parolle je promis que tant qu'il vyvroit, je luy quitoys ma part et[13] madite moytyé et ne luy en demenderoys jamays rien[14] en son vivant. N'estoys je pas donq luy mort tousjours sur mes pieds d'en repeter madite moytyé, et de[15] m'oposer à la susdite resignation, et la demender par le dyre du Conseil privé et selon l'edict et l'ordonnance du Roy pour pareille chose? D'autant que le titulayre mort, le gentilhomme qui ha sur sa piece sa moytyé ou sa part et pension, ne la perd nullement, cela est trop assuré[16]. Voyla pourquoi on peut bien consyderer la gratification que j'ay faite en cela à mondit sieur de Bourdeille sans l'avoyr nullemant inquieté sur ceste dite moytyé, comme j'ay trouvé fort bien par le conseil mesmes du Conseil pryvé, laquelle dite evesché bien assamblée vaut fort bien quinze mille frans[17] de revenu, comme je l'ay faite valoyr, cela quand je la faysoys mesnager par mes mains, par lesquelles tout se passoyt, comme l'ayant

1. de Dampierre. — 2. que. — 3. nullement certes. — 4. ny *omis*. — 5. merite. — 6. esté jamais. — 7. la Boue-Saunier. — 8. ces. — 9. susdicte obligation. — 10. après. — 11. grand et bon Roy. — 12. en *omis*. — 13. ma part et *omis*. — 14. en demandois rien. — 15. de *omis*. — 16. est tresseur. — 17. livres.

demandée et obtenue du Roy et de la Reyne sa mere, et en fis fayre toutes les despesches, tant de leurs Magestez que de Romme, [12] à mes despends. Voyla donq si ledit segneur[1] de Bourdeille debvoyt avoyr si grande obligation au sieur de Marouate plus qu'à moy, et quant ledit evesque eust fait de l'asne, comm'il estoyt, je l'eusse bien fait tourner au baston et jouyr de son evesché, en luy donnant quelque part, comme j'avoys d'autres foys fait[2] selon le brevet du Roy, que j'ay vers moy, et Mon^r de Bourdeille, mon frere, ne l'eust jamays. Et si Mon^r de Bourdeille se fust fyé en moy et m'eust conferé du[3] tout de cet affayre, nous en eussions bien heu la rayson, et de l'evesque et de l'evesché, car il me craignoyt comme la creature fait son createur, que luy estoys tel, dont il m'en fust fort[4] ingrat, ingratissyme. N'en parlons plus.

Or venons maintenant à mon heredité. Je faitz et institue mes heritiers et heritieres universels et universelles messyre Henry de Bourdeille et messyre Claude de Bourdeille, mes nepveus, madame Janne de Bourdeille, comtesse de Durtal, ma niece, et mesdames d'Ambleville et de Saint-Bonnet, mes autres nieces. Je desyre aussy que madame de Aubeterre, Hypolyte Bouchard, en aye quelque porsion et part[5] en mon heredité, non pour consyderation de son nom, ny de son pere David Bouchard[6], car il ne m'ayma jamays, ni moy luy, bien qu'il me fust fort obligé, mays pour l'amour de madame son honeste mere et bonne madame Renée[7] de Bourdeille [12 v°], ma chere niepce, qui m'ha toujours aymé et fort honoré, aussy je l'ay aymée et fort honorée de mesmes, et la regrette tous les jours.

Mays je veux et entends qu'au cas que mes ditz nepveus et niepces, heritiers et heritieres, tant qu'elles[8] que leurs enfans[9], ne me portent le respect et amytyé qu'ilz et qu'elles me doyvent, que leurs enfans ne me portent le respect et amytyé qu'ils et qu'elles me doyvent ou leur[s] marys, ainsin que madame leur tressage mere le vouloyt, et leur commendoyt et consyderoyt, et qu'ilz et elles[10] ne facent cas de moy en ma caducque viellesse, sy par cas j'y parvienne, que Dieu ne veuille; toutes foys en cela sa volonté soyt faite. Je veux et entends, le dis je encore, que ceux et celles qui m'auront mal traité et abandonné sans fayre cas de moy, ny presté ayde, ny fait de bons offices en ma vye et donné des mescontentemans, n'ayent aucune part et[11] portion en madite heredité et succession, ains qu'elle aille et tourne à ceux et celles qui ne m'auront abandonné, et fait de bons et pies[12] offices et heu pytyé de moy jusques à ma mort. Et dis bien plus, que si par cas je viens avoyr et recepvoir quelque injure, offence et atentat, voyre l'execution sur ma vye, tant des miens que d'aucuns estrangers, dont je n'en puysse avoyr rayson ny revanche, à cause de ma debolesse et foyblesse d'aage,

1. sieur. — 2. fait d'autres fois. — 3. de. — 4. fort *omis*. — 5. quelque part. — 6. David Bouchard son pere. — 7. Son honneste et bonne mere Renée. — 8. tant qu'ils et qu'elles. — 9. que leurs enfans-doyvent *omis*; *la même phrase est ensuite répétée*. — 10. et elles *omis*. — 11. ny. — 12. pieux.

ou autrement, je veux et entends que mesditz nepveus et nieces, ou leur marys en poursuyvent et facent la [13] vangance[1] et ne la facent par armes ou par la justice, je veux qu'ilz n'ayent rien de mon bien, ains qu'il aille tout à ceux et celles qui s'en ressentyront. Et si tous et toutes, ou aucuns ou aucunes, ce que je[2] ne puys croyre, au moins de tous et toutes, ne s'en ressentent, je veux que tout mon bien aille aux pauvres, et[3] aux quatre Mandians et l'Hostel-Dieu de Parys. J'en avoys aussy donnée une partye[4] aux religieus de Brantosme, mays j'en revoque la donation, d'autant qu'eux par trop ingratz des benefices[5] de moy pour curieusement les avoyr guardez[6] et conservez des guerres passées, comm'un chascun sayt, m'ont suscité des procez et playdié contre moy, et par ainsin faut punyr leur ingratitude par trop grande.

Et d'autant que le sieur de La Barde de Saint Crespin, dit Guillaume Malet[7], à cause de sa foire de Saunier, m'a fait playdier et tant chicquaner l'espace de XII ans, tant pour son hommage à moy deu que pour autres devoyrs deus à ma terre de Saint Crespin et mon[8] chasteau de Richemont, dont le procez est encor pandant en la court de Bourdeaux, qui me coste[9] fort bien mille escus, tant pour ses delays, remyses et[10] subterfuges, cavillations et chicquaneryes, et favours dudit Bourdeaus, je veux et entends que mes susditz heritiers, heritieres, en poursuyvent ledit procez à toute outrance, s'il n'est advant ma mort assoupy, soyt par accord ou par arrest, et le [13 v°] menent jusques à la dernyere fin, m'asseurant tant en bon[11] droit qu'ilz en tyreront fort bien la rayson jusques là qu'ilz en pourront tyrer[12] la mayson de la Barde, car il me peut debvoyr fort bien, plus de XII mille livres, n'estant rayson[13] de le laysser en repos ce petit galant ext[r]ait de basse[14] famille, son grand pere ayant esté notayre, dont s'en treuve encor force contractz[15] en Perigort, signez Mallety. Et ceux et celles de mesdits heritiers, herityeres, qui ne poursuyveront fort[16] vyvement ledit procez, je les desheryte et en donne leur part[17] aux autres, qui s'en ressentyront mieux, et le persecuteront à toute outrance et en prendront mieux l'affyrmatyve. Je scay bien que Mon^r de Bourdeille et le seigneur d'Ambleville l'ont soustenu autresfoys, mays je m'en remetz à eux et[18] sur leur honneur et conscience, car ledit sieur La Barde estoyt fort proche dudit sieur d'Ambleville, à cause d'une sienne grand tante maryée aveq ledit Mallety notayre, comme je luy ay ouy dyre. Mon nepveu le baron l'ha aussy soustenu et aymé, dès

1. L'*édition continue* : toute pareille que j'eusse faite en mes jeunes et vigoureuses années, pendant lesquelles je me puis vanter, et en rends graces à mon Dieu n'en avoir jamais receu aucunes sans aucun ressentiment ny vengeance, ainsi qu'à la cour et aux armées on est fort subject d'avoir des querelles, soit de gayeté, ou autrement : et ceux et celles de mes heritiers et heritieres, ou leurs maris, qui en negligeront la dicte vengeance et ne la fairont soit par les armes ou la justice. — 2. je *omis*. — 3. et *omis*. — 4. J'en avois donné une partie ainsi. — 5. receus *omis*. — 6. garantis. — 7. Malety. — 8. mon *omis*. — 9. m'a cousté. — 10. et *omis*. — 11. — mon droit. — 12. retirer. — 13. raisonnable. — 14. extraict de belle. — 15. force contractz encore. — 16. fort *omis*. — 17. leurs parts. — 18. et *omis*.

leur[1] voyage de Provance, mays je laysse le tout sur son ame et des autres aussy.

Je ne veux ny entends que madite[2] mayson et[3] chasteau de Richemont, que j'ay fait bastyr curieusemant aveq[4] peyne et grand coust, se allienne, vande[5], ny s'engage aucunemant[6] pour necessité aucune qui soyt, à aucun estranger, car je veux qu'elle demeure à la [14] mayson d'où[7] je suys sorty, en signe de memoyre. Car je seroys bien marry si estant la haut, où Dieu me fera la grace m'y recevoyr[8], s'il luy plaist, je visse ceste belle mayson et chasteau, que j'ay fait bastyr, aveq si grand travail, eust changé de main et tombée en une estrangere.

Cepandant je veux et entends que madite niece la comtesse de Durtal aye[9] ledit chasteau, aveq ses perclostures[10] du parc et du jardrin et ses bassecourtz, pour sa demeure, tant qu'elle vivra seullement et demeura veufve sans qu'elle se remarye, car[11] pour n'avoyr aucune demeure en ses pays[12] près de la mayson d'où[13] ell' est sortye et pour s'aprocher aussy prez de ses proches, tousjours[14] bien qu'elle ayt sa mayson de la Vagausyere[15] de son douayre, mays elle est par trop loing des siens, et de plus que l'ayr y est tresbeau, bon et salutayre, qui luy ha fait grand bien à sa santé tant qu'elle s'y est tenue. Mays estant remaryée elle aura d'autres maysons de son mary, où elle s'y rendra[16] le plus souvant et n'en voudra d'autre, et puys s'estant remaryée ou bien morte, qui sera quant il playra à Dieu[17].

[14 v°] Je veux aussy [et] en charge ma dite niepce la[18] contesse d'entretenyr la mayson comm'il faut sans la laysser demolyr, ny deperyr, et qu'elle la laysse aussy entyere et belle comme je la lui laysse, cela s'entend tant qu'elle y demoura[19] et ne se remariera, car autrement ell'en auroyt la conscience chargée et me feroyt tort, et à son petit nepveu Claude[20] de Bourdeille, qui est si bien né et si joly, que[21] je m'assure l'entretiendra bien[22] et en celebrera ma memoyre pour tout jamays, en disant : Voyla un present que mon grand oncle me fist.

Je veux aussy que la moytyé des plus beaux et grands livres de ma bibliotecque soyent mis et sarrez dans un cabinet de Richemont et con-

1. le. — 2. dite *omis.* — 3. beau *ajouté.* — 4. et avec. — 5. s'alliene, se vende. — 6. autrement. — 7. dont. — 8. de m'y. — 9. ayt. — 10. preclautures. — 11. et ce. — 12. ce pays. — 13. dont. — 14. toujours *omis.* — 15. Vasouziere. — 16. tiendra. — 17. Cinq lignes au bas du feuillet 14 et huit lignes au haut du fol. 14 verso ont eté entièrement biffées par Brantôme, qui a écrit en marge : « J'ay rayé et efacé cecy comme chose superflue, De Bourdeille. » [Mention répétée en marge au haut du verso de ce même feuillet.] Voici le texte du paragraphe biffé : « Je veux et ainsin l'ordonne que ladite mayson et chasteau de Richemont, ses perclostures, parc, jardrin et g la mayson de Bourdeille, d'où je suys soit et demeure à mon petit nepveu le conte de de Bourdeille, dit Claude de Bourdeille, et qu'il en demeure paisible possesseur pour jamais luy et les siens d que son frere aisné ha belles maysons que cette et que moy estant de la mayson, j'ayme aussy semblables et que ce petit garson en soit jamés aage et se rescouvre ont heu de moy tel present, que luy fais de bon cueur comme estant personne car j'ay esté le tout. » — 18. la *omis.* — 19. demeurera. — 20. Glaude. — 21. qui. — 22. tresbien.

servez trescurieusemant, sans les dissiper deçà delà et n'en donner pas un à quiconque soyt, car je veux que la dite bybliotecque demeure chez moy, pour perpetuelle memoyre de moy, dans un dit cabinet de Richemont.

[15] Je veux de mesmes qu'aucunes de mes plus belles armes demeurent aussy en un cabinet de Richemont et y soyent en mesme guarde comme mes espées, et surtout une argentée, que feu Monsr de Guise, massacré dernieremant, me donna au siege de La Rochelle, me deferant cet honneur de dyre qu'elle m'estoyt bien deue pour la savoyr bien fayre valoyr et telles armes, ainsin qu'il l'avoyt veu. Il y a aussy d'autres longues et belles[1] hespagnolles, toutes de combat, et bonnes et esprouvées; plus deux arquebus de mesche, que j'ay fort aymées et portées en guerre et fait valoyr; plus mes armes complettes, tant de la cuyrasse, brassards, salade et cuyssotz, que le sieur Cotanho me guarde[2] en sa chambre de Brantosme; plus une rondelle, couverte de velours noyr à preuve, que feu Monsr le prince de Condé me donna audit[3] siege de La Rochelle, au moins aprez ne s'en servant plus, et me pria de la guarder pour l'amour de luy et porter en guerre, ce que j'ay fait, et bien guardée[4], comme j'ay fait aussy[5] l'espée[6] de Monsr de Guise, et leur promis les guarder tout le durant[7] de ma vye et aprez ma mort. Je veux aussy qu'on me guarde aveq les susdites armes un chapeau de fer, couvert d'un feutre noyr aveq un cordon d'argent, que j'ay porté[8] à pied aux sieges des[9] places où je me suys trouvé assez. Et s'il est possible [15 v°] d'apendre toutes les susdites armes dans ma chapelle de Richemont, je le voudroys fort, ainsin qu'on faysoyt jadis aux anciens chevaliers[10]. La memoyre en seroyt beaucoub plus honorable. Je laysse cela à madite dame la contesse de Durtal[11], ma niepce, qui en aura du soing, puys que la demeure luy est assignée, si elle ne se remarye, comme j'ay dit cy devant.

Et de tout ce que dessus pour maintenyr et bien entretenyr, je faitz executeur de mondit testament Monsr de La Chaistengneraye, mon cher nepveu, s'il lui plaist et l'en prye, ensemble Monsr du Preau, lieutenant de Roy et gouverneur de Chasteleraud, que j'ay nourry page, et c'est si bravemant et fort genereusement poussé à ceste charge[12] par ses belles armes et bon courage, avec Mon^r Thomasson, advocat en la court presydiale de Perigueurs, mon principal et ordynayre conseil, que j'eslys pour assister messieurs mondit nepveu et du Preau et les relever d'autant de peyne, en ce qu'on luy paye ses peynes et salayres, comme de rayson, au dyre de mesdits sieurs executeurs, les suppliant trestous de tenyr main bonne et forte à mon intention et totale ma[13] disposition.

Sur tout je casse et revocque par cestuy cy[14] dernier tous autres tes-

1. bonnes. — 2. Contanho me garde. — 3. audit. — 4. gardé. — 5. aussy *omis*. — 6. — susdite *ajouté*. — 7. tout durant. — 8. je portois. — 9. de. — 10. je le vouldroys fort, *biffé*. — 11. madame la comtesse ma niepce. — 12. ceste digne charge. — 13. ma *omis*. — 14. icy.

tamans et dispositions par moy faitz et faites cy devant, ensemble toutes donations qu'on pourroit supposer et pretendre par moy faites, car je [16] n'en fis jamays, ny pretends d'en fayre, dont je proteste devant mon Dieu[1]. Pour testamant j'en ay fait un, passé par les mains de Galopin, notayre de Brantosme, mays je le casse et le[2] revocque du tout par cestuy cy, ensemble le codicile passé par le mesme Gallopin, et si l'on en produit d'autres, je ditz qu'ilz sont faux et les casse comme telz et nulz, car je sçay bien que force notayres[3] d'aujourd'huy s'aydent de telles faussetez, aussi bien pour les grandes maysons que pour les petites, pour estre menassez et contraintz, et pour ce je prye messieurs les executeurs d'y advizer. Et pour ce, pour les raysons[4], j'ay fait ce dit testament solennel escrit et signé de ma main.

Pour totale fin, je donne mes bacgues et petitz joyaux à mes susditz nepveus et niepces de tresbon cueur, et les prye de les guarder et porter pour l'amour de moy tant que leur vye durera, en souvenance de moy, leur bon oncle, qui les ay amé et honoré d'une amytyé tresferme et fidele.

Sur ce je fais fin à ce dit testamant, au nom du Pere, du Filz et du Saint Esprit, et la benoiste vierge Marye et madame sainte Anne, comme je l'ay commencé. Je ne doubte point que plusieurs personnes ne treuvent[5] par trop long et prolyxe, tel ha esté mon vouloyr et mon playsyr. J'en ay veu d'autres en ma vye bien aussi longs; j'en ay pris le modele sur un de ce grand chansellyer [16 v°] monsieur de Lhospital, de mesmes aussy long, que j'ay inseré dans mes lyvres, mays je l'ay[6] un peu abregé. De plus, je suys né d'une grande et illustre mayson, j'ay le cueur grand qui m'a la donné et que j'ai fait paroistre en plusieurs beaus et diverz endroits. J'ay heu de l'ambition, je la veux encor monstrer aprez ma mort. Aussy que je n'ay voulu me confyer mes volontez et dyres à ces petitz notayres, qui la plus part du temps ne sçavent dyre ny representer noz intentions et vouloyrs, et en eusse dit encores plus sans la grande[7] prolixité. Je faitz doncques fin selon mon vouloyr et contentement, et y eusse mis et adjousté de beaus et gentilz exemples pour mieux adorner[8] le tout, mays c'est assez.

P. DE BOURDEILLE, ainsin signé. SS[9].

J'ajouste à ce susdit testament les sousditz articles, par forme de codicile, que j'avoys[10] oublyé, dont je me suys advizé, que je veux et entends que mes susditz nepveus et niepces, herytiers, herytieres, soyent recompensez de seize jusques à vint mille livres une foys[11] payées, en recompense et deduction de l'estime du bastyment beau de Richemont, qui se pourroyt estymer à beaucoub jusques à vint mille escus, veu ce

1. j'en proteste devant Dieu. — 2. le *omis*. — 3. beaucoup de notaires. — 4. Ces. — 5. cedict testament *ajouté*. — 6. mais si l'ay-je. — 7. trop grande. — 8. adoucir. — 9. Ainsi signé, P. de Bourdeille. — 10. j'aurois. — 11. de seize mille escus une fois.

qu'il m'a cousté à le fayre bastyr, et le rendre en sa beauté, aveq le parc, le jardin et les perclotures[1], que le tout m'est venu à une despense tresgrande et de grand argent[2] [17], comme chascung[3] peut juger, veu la grande superbeté[4] du dit chasteau, et pour ce la dite recompense se pourra prendre des ditz seize mille francs[5] sur aucunes rantes et mestayries, qui en sont despendentes, que l'on pourra vendre et engager selon qu'elles sont apreciées, n'y comprenant en cela madame de Durtal, ma niece, à cause de la jouyssance qu'elle aura durant sa vye, si ne se remarye, que pour n'avoyr aussy d'enfans, ny en estat ny aage[6] d'avoyr, et par ainsin je veux que mes autres nepveus et niepces, heritiers, heritieres, qui ont des enfans, s'en ressentent, cela s'entend de ceux et celles qui m'auront aymé et fait cas de moy, ny fait de frasques, ny mauvays[7] offices, autremant rien pour eux, ny elles, ny leur[s] enfans[8].

J'avoys aussy oblié à dyre comme[9] le grand pont de Brantosme, dont l'on va au jardrin, et le champ où sont les oumeaus [17 v°] et le jardrin, je pretends qu'ilz sont à moy et en ma totale disposition, parce qu'ilz furent acquitz de messyre Pierre de Moreuil[10], mon[sieur] l'evesque de Lavaur et abbé de Brantosme, et en achepta le champ des bonnes gens quy avoyent là leur[s] chanvres, qui luy coustarent bon; mays par[11] sa faveur, il faillust qu'ilz luy layssassent aveq de bon[12] argent, aveq aussi le petit pré auprez de la ryvyere, que j'ay mis maintenant en chenebaud. Monsieur de Auzances, mon bon cousin, qui courust ladite abaye pour moy, aprez la mort dudit Mon[sieur] de Lavaur[13], son oncle, et[14] comme son herytyer, pretendist ledit[15] pont, jardrin et autres susditz champs estre acquetz faitz de sondit[16] oncle, et pour ce le tout apartenyr à luy, et l'eust tresbien contesté contre quelque autre qui eust heu l'abaye que moy; mays pour la parentelle[17] et la bonne amytyé qu'il me portoist, il acquiesca et m'en fist don liberalement[18] de tout, sans jamays plus en parler, et pour ce je m'en aproprié et en jouys tousjours comme de son propre et à moy fort verytablement[19] tresbien donné et non comme apartenant à ladite abbaye[20]. Mesmes aprez la mort dudit Monsr d'Auzances, mon bon cousin, madame Sanssac[21], sa seur et son herytiere, m'en voulust inquieter et demender le tout, pourtant par forme de risée, car elle m'aymoyt, disant[22] que si c'estoyt un autre que moy, qu'elle debatroyt le tout par bon procez et m'en pryveroyt. Mays je luy rompis ce coup tout en riant aussy et en[23] fus quitte à luy donner un diamant de cent escus, que

1. preclautures. — 2. en depense de grand argent. — 3. un chascun. — 4. grandeur et superbité. — 5. escus francs. — 6. ny en aage ny estat. — 7. de mauvais (ny *omis*). — 8. Neuf lignes au bas du feuillet 17 ont été entièrement biffées par Brantôme, qui a écrit en marge : « J'ay rayé et efacé cecy comme chose superflue. De Bourdeille. » — 9. de dire que. — 10. Mareuil. — 11. pour. — 12. laissent avec de bon. — 13. de Lavau. — 14. et *omis*. — 15. en pretendit les dicts. — 16. dudict son. — 17. parenté. — 18. librement du. — 19. mon p. et veritablement à moy. — 20. l'abbaye. — 21. de Sansac. — 22. me disant. — 23. en *omis*.

j'avoys au doyt, et par [18] ainsi nous demeurasmes bons cousins et bons[1] amys, et le plus souvant m'apelloyt mon cousin Monsr du Pont ou Monsr du Vergyer. Et voyla pourquoi je veux et l'entends que ledit[2] grand pont, le champ des oumeaus[3], le beau grand[4] jardrin et le pré qui[5] despend au dehors se partage[6] entre mes heritiers, herytieres, ainsin qu'ilz verront et en facent leur proffit, car tel abbé qui viendra aprez ma mort sera bien ayse d'achepter le tout, et beaucoub, pour si[7] belle commodité. Mesmes que je fus une foys et longtemps en dessaing d'y fayre bastyr un chasteau en forme de citadelle par dehorz[8], pour commender aux envyrons et chemins, et en avoys desjà[9] fait le marché d'un champ là auprez, qui apartenoyt à Rasteau à cause de sa fame; mays la despense qu'il me fallust[10] fayre aux guerres et[11] à la Court, et aux voyages me retrancha ceste despense, qui fust estée grande et belle chose à voyr. Et par ainsin mesditz heritiers et herytyeres s'en[12] pourront prevaloyr de mesmes et y porsuyvre le[13] mesme dessaing, s'ilz veulent, et n'est à mespriser[14]. J'advize aussy à quiconque escherra ma maisterye de Gons en Poytou d'y bastyr au lieu où il y a heu autresfoys un chasteau, dont les ruines quy paroissent servyront[15], car c'est un beau bien et qui merite bien une jolye mayson.

P. DE BOURDEILLE. SSS.

[Fol. 18 v° blanc.]

[19] Ce jourd'huy trentieme du mois de decembre mille six cens neuf, après midy, au château de la ville de Branthome, par devant moy notaire royal soussigné[16], en[17] presence des temoins bas nommées, a été present Messire Pierre de Bourdeille, seigneur[18] de Brantholme et baron de Richemont, demeurant pour le present au château dudit[19] Brantholme, lequel a dit et declaré, en presence de moy[20] notaire soussigné et tesmoins bas nommés, ces[21] present papier est ecris cy dedans[22] être son testament et derniere volonté, qu'il a[23] ecrit et signé de sa propre main, voulant yceluy estre valable et cassant tous autres, et a requis à moy dit[24] notaire soussigné en faire et passer instrument, après son déceds, à tous ceux qu'il appartiendra. Ce que luy ay octroyé, ledit testament etant clos[25], fermé et scellé du sceau dudit sieur, en presence de Laurent Splenditeur, ecuyer, Me Etienne Duchasain[26], juge de Brantholme, Mes Victour Richard et Jean Giry, prestre, Mes Jacques et Jean[27] Mathaud, praticiens, et Jean Giry, greffier[28], habitans de laditte

1. bons *omis*. — 2. et entends que cedict. — 3. la place des ormeaux. — 4. grand *omis*. — 5. qui en. — 6. partagent. — 7. une si. — 8. despit. — 9. et avois là desja. — 10. m'a fallu. — 11. et *omis*. — 12. se. — 13. ce. — 14. *L'édition a omis* : J'advise aussy — d'y bastir. — 15. pourroient servir. — 16. Ainsi signé, *omis*. — 17. et en. — 18. conseigneur. — 19. de Brantome. — 20. de moy dict. — 21. ce. — 22. cy-dessus. — 23. qu'il a *omis*. — 24. dit *omis*. — 25. est clos et. — 26. du Chassaing. — 27. Jean et Jacques. — 28. greffier dudict Brantome, tous h.

ville de Branthome, temoins connués et appellés par ledit seigneur[1] testateur, qui a signé ces presentes à l'original avec les susdits[2] temoins et moy.

Ainsin signé : LOMBRAUD, notairé royal.

1. le sieur. — 2. lesdicts. — Ce dernier paragraphe a été transcrit sur le feuillet 19 au XVIIIe siècle.

NOTE SUR PIERRE DE LARIVEY

La bibliothèque municipale de Saint-Dié possède un livre moins intéressant sans doute par lui-même que par un petit problème d'histoire littéraire qu'il soulève. Ce sont les

Commentaires très excellens de l'hystoire des plantes Composez premièrement en latin par Léonarth Fousch, médecin très renommé — et depuis, nouuellement traduictz en langue Françoise, par un homme sçauant et bien expert en la matière. — Auec priuilège du Roy. A Paris, Chez Jacques Gazeau, en la rue Sainct Iehan de Latran, deuant le collège de Cambray. 1 vol. in-f°[1].

Ce livre est la traduction du savant ouvrage que Léonard Fuchs, professeur à l'Université de Tubingue, donna en 1542 sous le titre :

De historia stirpium commentarii insignes, maximis impensis et vigiliis elaborati, adjutis earumdem vivis plus quam quingentis imaginibus numquam antea ad naturae imitationem artificiosius effictis et expressis. Bâle, in-f°[2].

Cette traduction, enrichie elle aussi de reproductions des plantes « tirées et portraictes au vif et naturel » est l'œuvre de « Maistre Eloy Maignan docteur en la faculté de médecine » de Paris. Le privilège, signé de « Maistre Lazare de Bayf, maistre des requestes ordinaire de l'hostel présent » est daté de Saint-Germain-en-Laye, le 7 juillet 1547.

Le livre a passé par bien des mains avant de dormir sur les rayons de la bibliothèque de St-Dié[3]. Le titre, en effet, est couvert d'inscriptions attestant qu'il appartint successivement à plusieurs maîtres. Parmi ces noms obscurs, l'un du moins se détache, deux fois répété : c'est celui de Pierre de Larivey, Troyen.

Il y a eu deux Pierre de Larivey, le premier qui est l'auteur des *Esprits*, le second que les dictionnaires biographiques surnomment le jeune et dont on ne sait s'il était parent de l'écrivain. Auquel des deux le livre a-t-il appartenu? c'est ce qu'il semble tout d'abord impossible de dire et inutile de se demander.

Cet ex-libris n'aurait donc que l'intérêt relatif d'une simple curiosité si une date, ajoutée au nom de Pierre de Larivey, ne permettait de préciser peut-être auquel des Larivey le livre a appartenu, et un autre détail encore, de plus grande importance.

1. Catalogué 3 BII.
2. Voir *Biographie universelle*, Michaud, *s. v.*
3. Après avoir appartenu à Larivey, il appartint à Froment de Troyes (1636), puis à François Waldruche, docteur-médecin à Joinville (1714). De là, il passa sans doute dans la bibliothèque de quelque maison de Feuillants. Le bord supérieur du titre a été mutilé, mais les mots *domus Fullensis* se lisent encore.

Commentaires tres excellens de l'hystoire des plantes, Com-

POSEZ PREMIEREMENT

en latin par Leonarth Fousch, medecin en 1542

tres renommé

Et depuis nouuellement traduicte en langue Françoise, par vn homme sçauant & bien expert en la matiere.

1547

Sic perniciosis voluptatibus abstine.

Auec priuilege du Roy.

A PARIS,

Chez Iacques Gazeau, en la rue Sainct Iehan de Latran, deuant le college de Cambray.

A Pierre Delarivey Freyen. 1619.

BIBLIOTHEQUE DE L'ÉCOLE VOSGES

Cette date est celle de 1619. Elle n'est pas de la main qui a inscrit le nom. Par qui a-t-elle été ajoutée, et surtout pourquoi l'a-t-elle été ? il est permis de se poser la question.

Le soin avec lequel elle a été tracée, précédée et suivie d'un point nettement marqué et comme encadrée, prouve qu'elle n'a pas été jetée là au hasard, mais bien notée pour mémoire par quelque bibliophile scrupuleux. Et cette date n'intéresse en rien Larivey le jeune dont on sait que, né en 1596, il publia de 1618 à 1647 un *Almanach avec grandes prédictions*. Il est donc vraisemblable qu'elle se réfère à la biographie de Larivey, l'auteur comique. Cette biographie est obscure et incertaine. La date de la mort de l'écrivain, notamment, est inconnue. « Ce n'est que par conjecture, lit-on dans la biographie Michaud, qu'on place sa mort vers 1612. » « On sait seulement qu'il vivait encore en 1611 », disent MM. Darmesteter et Hatzfeld[1]. MM. Abry, Audic et Crouzet indiquent la date de 1611[2], M. A. Grenier celle de 1612[3], sans justifier leur opinion. De toutes façons, il est établi qu'à partir de 1611, on perd absolument la trace de P. de Larivey. Or, dans le document qui nous occupe, à côté de son nom figure la date de 1619. Ne peut-on pas, dès lors, et avec beaucoup de raison, conjecturer que cette date est celle de sa mort? En effet, celui qui a ajouté un millésime au nom de Larivey, entendait évidemment préciser une date importante de sa biographie. Celle de sa naissance, il l'ignorait peut-être; celles de ses œuvres principales, il ne s'en est pas soucié, car ce n'est que de nos jours que l'on s'est préoccupé de marquer les étapes de l'évolution des talents; il n'a retenu que celle de sa mort. Il n'est nullement invraisemblable que, si Larivey n'est réellement mort qu'en 1619 on ne trouve plus son nom dès 1611 : les biographies sont nombreuses qui présentent des trous plus larges.

Voici qui peut-être est plus décisif encore. Dans la marge de droite du titre, on lit ceci, écrit de haut en bas : « ce présent est à Froment, de Troyes, ce premier septembre 1636 ». Le millésime, invisible sur la photographie coupée trop haut, est parfaitement lisible sur l'original. Ainsi donc, en 1636, le livre était encore à Troyes. Dans cette ville où il avait vécu, où sans doute il était mort, Pierre de Larivey, chanoine de Saint-Étienne était bien connu. C'était le grand homme local, dont on était fier; sa mort n'avait pas dû passer inaperçue; elle avait été sans doute un deuil public, certainement un événement. Qu'un de ceux qui possédèrent après lui le livre de Fuschs ait noté en regard du nom de son glorieux concitoyen, et sur un livre qui lui avait appartenu, la date de sa mort, c'est ce qui est, en vérité, fort naturel. Peut-être cette mention est-elle due à l'homme méticuleux qui ajouta, sur la même page, au nom de l'auteur la date de 1542 et inscrivit le nom du traducteur et la date de la traduction.

Il peut sembler hasardeux de prétendre fixer un point de biographie d'après un seul document anonyme et peu explicite; l'échafaudage des déductions peut paraître fragile. Sans doute, la preuve n'est point faite irréfutablement que Larivey est mort en 1619. Néanmoins, il y a là un ensemble de présomptions qui ne laissent pas d'être assez plausibles et fortes.

G. Baumont.

1. *Morceaux choisis des principaux écrivains... du XVIe siècle*, par MM. Darmesteter et Hatzfeld..., Paris, Delagrave, p. 364.

2. *Histoire illustrée de la littérature française*, Paris, Didier, 1912, p. 92.

3. *Histoire de la littérature française*, Paris, Garnier, p. 182. — *L'Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, ne donne pas d'indications biographiques pour Larivey.

UNE ADAPTATION ANGLAISE DU « LÉGATAIRE UNIVERSEL »

Une note au verso du titre de *Wit's Last Stake* (Le dernier Atout de l'Ingéniosité), brochure de trente pages, imprimée à Londres, en 1769 [1], avertit très franchement le lecteur inattentif, ou ignorant de Regnard, de l'emprunt fait au dramaturge français. En voici la teneur :

LE LÉGATAIRE UNIVERSEL

A French Comedy, which furnished many materials | for this Little Piece, may be found among the | Works of *Monsieur Regnard*.

L'auteur de cette « bagatelle dramatique », comme il la désigne avec une juste modestie [2], est un nommé Thomas King [3], qui n'a guère laissé de trace dans l'histoire du théâtre anglais.

C'était un assez bon acteur [4], qui, à deux ou trois reprises, s'amusa à écrire ou à adapter des pièces où il se réservait un rôle. Celle qui nous intéresse fut représentée pour la première fois le 14 avril 1768, avec l'auteur dans le rôle de Martin, le valet fripon. Elle fut reprise pour une soirée au bénéfice de King, le 24 avril 1799, sous le titre de *A Will and no Will* (Dernières volontés involontaires), où l'acteur, vieilli, tint le rôle de Linger, le barbon cacochyme.

Comparons à l'original l'adaptation anglaise. Tout justifie l'appellation de farce que King lui a donnée. *Wit's Last Stake* est écrit en prose (presque toutes les comédies anglaises, et même les meilleures, le sont depuis la Restauration) et les cinq actes de Regnard sont réduits en un seul. On conçoit que, dans ce processus de condensation énergique, l'œuvre française ait perdu, non seulement de son étendue, mais beaucoup de sa valeur. Le moyen employé par King a été, — après une exposition qui reproduit presque intégralement la substance du premier acte du *Légataire* — de supprimer radicalement tous les épisodes autres que la duperie du testament dicté par Martin. De cette modification résulte un certain manque général de proportions, car la première moitié de la nouvelle pièce sert de préparation à l'unique friponnerie qui occupera la seconde : le Crispin du *Légataire* se montrait à nous plus diversement incarné. D'autre part, les scènes elles-mêmes subissent un traitement de Procuste, et une grande partie du brio, de la griserie spirituelle, de l'entrain endiablé qui paillettent les répliques des personnages de Regnard, s'évapore et disparaît de la bouffonnerie anglaise, réduite à la seule intrigue.

1. WIT'S LAST STAKE. | A FARCE | As it is performed | At the Theatre Royal | DRURY LANE, | LONDON, Printed for T. BECKET | and P. A. DE HONDT, in the Strand | MDCCLXIX. | [Price one Shilling].

2. *A Dramatic Trifle*, expression de Th. King dans sa dédicace.

3. Le titre ne porte pas le nom de l'auteur; mais la dédicace « To the Indulgent public » est signée en toutes lettres.

4. Né le 20 août 1730, mort le 11 décembre 1805.

Pour qui ne connaît pas la comédie de Regnard, la farce de King reste d'ailleurs amusante et alerte. S'il a supprimé les allusions médicales et les plaisanteries malodorantes sur la purgation du malade — Linger (Géronte) quitte la scène parce qu'il se sent fatigué et ému par la présence de la jeune Myra (l'Isabelle anglaise) — en revanche, King a ajouté une médiocre plaisanterie que Regnard n'avait pas risquée : lorsque à la lecture du faux testament, mention est faite de la provision réservée aux « bâtards » de Linger, celui-ci s'écrie : « What, have I bastard children? » Et Martin de répliquer lourdement : « Ay, Sir, that must have been in your lethargy » (p. 26). Au reste si un grand nombre de traits d'esprit ont été élagués de l'adaptation, la presque totalité de ceux qu'on y trouve sont traduits de l'original.

King resserre en une heure l'action de sa pièce, d'abord par la suppression déjà mentionnée de tous les incidents étrangers à l'affaire du testament — même celui de la restitution du portefeuille subtilisé, qui légitime l'indulgence de Géronte au dénouement, a été omis. Il relie les scènes, tant bien que mal, au moyen de quelques ficelles qui ne sont, à vrai dire, que du fil blanc.

Ainsi, lorsque Sir Charles Saville (Eraste), pour flatter son oncle, paraît conseiller à Myra d'épouser le vieillard, celle-ci, dépitée, quitte la scène avant sa mère. Mais l'amoureux envoie immédiatement la servante Lucetta (Lisette) désabuser la jeune fille qui se laisse aisément persuader. Les deux notaires (appelés avant le début de l'action) arrivent aussitôt après la nouvelle de la pseudo-mort de Linger, qui vient de quitter la scène ; et le testamment une fois dicté, c'est dans un salon voisin qu'ils se retirent pour rédiger au net les dernières volontés du testataire. C'est pendant les quelques minutes que dure leur absence, que Linger revient à lui : et le dénouement se précipite sans que Myra ou sa mère reparaissent ; on enverra Lucetta leur annoncer la substitution de mari !

Convient-il, en parlant d'une farce aussi rapide, adaptée d'une pièce qui, somme toute, n'est, elle aussi, qu'une bouffonnerie de haute tenue littéraire, de parler de la psychologie des personnages, et de leur moralité ? Nous ne le ferons que pour être complet et pour signaler certains changements internes introduits étourdiment par King, que rien ne contraignait à ces déformations gratuites.

Martin, le nouveau valet, est infiniment plus terne que Crispin son collègue. Non seulement le valet anglais trouve moins d'occasions de se produire et, partant, joue un rôle plus effacé ; mais le temps manque dans cette version comprimée, pour qu'il puisse prodiguer sa verve et montrer son esprit. De plus Thomas King a maladroitement « éteint » son personnage. Ainsi ce n'est pas lui, mais Lucetta, qui conçoit l'idée de présenter aux notaires une contrefaçon du mort. Et Martin devient l'instrument d'une mystification dont il n'est pas l'inventeur. Pourquoi lui en avoir refusé sans motif la paternité et le crédit ? Rien ne justifie cette impertinence de l'adaptateur. D'autre part, le malheureux Martin est honteusement renié par le maître qu'il a servi, et qui le dénonce à l'oncle ressuscité : « Ce maraud, égoïste et malintentionné, prenant avantage de votre mort supposée, a pris sur lui de vous imiter et de dicter le misérable et absurde testament que vous venez d'entendre [1]. » Tel est le style de King, quand Regnard ne le soutient plus !

Charles Saville se présente à nous sous l'aspect d'un neveu infiniment plus recommandable que l'Eraste de Regnard. Il éprouve véritablement du

1. « This fellow, mischievous and selfish, taking the advantage of your supposed death, took upon him to counterfeit you, and dictated that wicked absurd will which you have heard. »

remord, il s'humilie sincèrement, ou du moins il semble bien qu'il le fasse : « Mes fautes, proteste-t-il, mes fautes sont plus graves que les siennes [celles de Martin]; car moi qui aurais dû avoir assez de sentiment et d'honneur pour interdire cette duperie, j'ai cédé à la tentation, et je me présente à vous en cet instant avec le sentiment le plus vif, et le plus contrit de ma faute, mais sans le moindre espoir d'obtenir votre pardon [1]. »

Que d'effusion! « Honour; feeling! » Tentation et contrition! Le souffle de Wesley a passé sur ces gens, et tout le monde vient de lire *Sir Charles Grandison* (1754) dans la famille!

Il n'est pas jusqu'au pauvre bonhomme berné lui-même, qui ne s'accuse avec véhémence, après l'aveu que Charles vient de lui faire :

« C'est mon stupide et abominable amour qui t'a réduit au désespoir. Je reconnais, je confesse mes erreurs, et je vais faire amende honorable sur-le-champ! [2] »

Ainsi Linger ne pardonne pas, comme le fait Géronte, dans la joie de recouvrer son cher portefeuille; c'est une conversion morale — à la Félix de *Polyeucte* — qui cause son revirement et motive sa magnanimité : il absout avec exaltation.

« Je me sens disposé à pardonner à tout le monde. » Et, après avoir commandé à ses frais le repas de noces pour Charles et Myra, il ajoute : « Si je ne vous vois pas marié, mon neveu, avant ma mort, je ne mourrai pas tranquille; et pour que je meure en paix, il faut que je vous voie marié et mari sur-le-champ. [3] »

A quoi Charles ne peut décemment qu'assurer son oncle d'une gratitude qui, dit-il, « paiera éternellement la dette qu'[il lui] doit[4] »!

Évidemment, King n'avait nulle intention de moraliser. Son seul objet est d'écrire un dénouement, de faire une fin. Mais dès qu'il ne traduit plus, il perd visiblement le sens de la situation et de la psychologie, si mince soit-elle, de la comédie de Regnard.

Non content de mutiler l'intrigue, il a refroidi la verve et modifié l'attitude des personnages; voici qu'involontairement il tend à larmoyer. En vérité, l'auteur de *Wit's Last Stake* devait être un grand maladroit!

GEORGES ROTH.

1. « My offences are greater than his; for I, who ought to have had feeling and honour to forbid the deceit... gave way to the temptation and now stand before you with the most keen, contrite feeling of my offence, but without the least hope of your forgiveness » (p. 28).

2. « Twas my abominable preposterous love that drove thee to despair — I see, I confess my errors, and will attone for them immediately » (p. 29).

3. « I'm in a — humour to forgive every body... If I don't see you married, nephew, before I die, I shan't die in peace; and that I may die in peace, I must see you wedded and bedded directly » (p. 29).

4. « My gratitude, Sir, shall be ever paying the debt I owe you » (p. 30).

LES MANUSCRITS PALATINS DE « L'ESSAI » DE VOLTAIRE

Les deux manuscrits palatins de l'*Essai* de Voltaire, chacun de deux volumes, forment les numéros 149-152 (Gall. 100-103) du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'État de Munich. Le titre de l'œuvre est : *Essais sur les révolutions du monde et sur l'histoire de l'esprit humain depuis le temps de Charlemagne jusqu'à nos jours*. Malgré ce titre, changé dans les éditions, les deux manuscrits ne vont que jusqu'aux règnes de Charles Quint et de François Ier. Le dernier chapitre est intitulé : *de Charles-Quint et François 1er* Il correspond au CXXIVe chapitre de l'*Essai* des éditions.

Le contenu est en réalité celui qu'indique le titre de l'*Abrégé de l'Histoire Universelle depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint*[1] ; mais cet *Abrégé*, lui aussi moins large que son titre, ne contient en fait qu'une partie des chapitres qui existaient déjà en 1754, et finit par un exposé *de la France du temps de Charles VII*. Je crois pouvoir prouver que l'*Abrégé* représente un premier état de l'œuvre, tandis que les manuscrits de Munich nous conservent la seconde rédaction pour le style comme pour le contenu, augmentée surtout de plusieurs chapitres. La rédaction définitive suivra le même chemin, augmentera et finira le travail.

Une seconde question se pose : Quelle est la relation entre les deux manuscrits palatins? Le premier (nos 149, 150; Gall. 100, 101) contient, d'après le catalogue des notes de Voltaire : *cum paucis ipsius auctoris in margine correcturis*. En effet, l'Electeur palatin, en remerciant l'auteur de son envoi, lui écrit : 1er mai 1754 : « Le manuscrit *corrigé de votre main*, monsieur, joint au second tome des *Annales de l'Empire*, m'ont occupé si utilement et si agréablement ces jours passés, que je n'ai pu vous en témoigner plus tôt ma reconnaissance. »

Du reste, ces notes se sont pas aussi rares que le prétend le catalogue. Cf. le passage cité ci-dessous : *De la France sous Louis XI*.

Le second manuscrit est (151, 152, Gall. 102, 103), pour le fond, identique au premier. C'est pour cela probablement, qu'il contient cette note : *Ce manuscrit fut rayé du catalogue de la Bibliothèque Electorale de Mannheim comme de nul* (sic) *valeur, par M. de Traiteur*. J'ai cru, partant de la correspondance de Voltaire, que ce manuscrit était plus ancien que l'autre[2]. Mais s'il n'est plus ancien, il contient pour le style et pour le contenu la même version que le manuscrit corrigé de la main de Voltaire — *sauf les corrections*. Les additions à la marge du ms. Gall. 100, 101 n'y figurent pas non plus : Quelques exemples tirés du premier chapitre (*de la Chine*) pourront rendre compte de l'état exact de la question :

1. J'ai sous la main les éditions de Londres, Jean Nourse, 1754 (2 vol.), et de Bâle, 1754.
2. *Herrigs Archiv*, CXXVII, p. 152.

Ms. 100.	*Ms. 102.*
39 degrés (il y avait d'abord 29, le 2 a été changé en 3; Les éditions ont : *30 degrés*).	*29 degrés.*
Ces Ephemerides de Babilone n'étoient point Liées à L'histoire du Ciel; *a celle de la terre*, et ont ainsi Justifié l'une par l'autre.	Le même passage.

Mais dans le ms. 100 les mots : *a celle de la terre* sont rayés et, à la marge, se trouve la bonne leçon : *les Chinois au contraire ont joint l'histoire du ciel à celle de la terre.*

Je crois qu'on ne peut mieux faire dans ce *Sisteme* de la cronologie...	*sistème.*

Mais dans le ms. 100 le mot *sisteme* a été biffé et remplacé par *silence.*

Donc, et c'est la seule constatation que je veuille faire pour le moment, le manuscrit Gall. 102, 103, n'est pas la copie du manuscrit corrigé de la main de Voltaire. Ce sont probablement deux copies provenant du même manuscrit, deux sœurs provenant de la même mère, identiques jusqu'au nombre des pages, qui correspond à peu près. Mais l'une d'elles a été corrigée par l'auteur, et ainsi nous pouvons laisser l'autre de côté.

Le manuscrit corrigé contient donc *l'avant-propos*, dans la forme connue par l'*abrégé* : (l'abrégé l'intitule : *introduction*). *Plusieurs Esprits infatigables*, etc. Mais il y a plusieurs variantes et additions dont je fais suivre les plus importantes :

Abrégé.	*Ms.*
J'ai voulu pour *m'instruire de ce qu'ils ne disent pas*, mettre sous mes yeux un précis de l'Histoire, laquelle...	J'ay voulu pour *rassembler ce qu'ils ont négligé*, mettre sous mes yeux un précis de l'Histoire [du monde][1], laquelle...
Les Historiens *semblables en cela aux Rois*, sacrifient le genre humain à un seul homme.	Les historiens *en cela ressemblent à quelques tirans dont ils parlent.* Il [s] sacrifient le genre humain à un seul homme.
... on doit *ignorer* le vulgaire des Rois, *qui ne serviroit qu'à charger* la mémoire.	... on doit *négliger* le vulgaire des Rois, *qui ne seroient* (corr. de *seroit*) *qu'un fardeau* à la mémoire comme ils l'ont été à leurs peuples.

Je tâcherai de présenter à mon esprit une peinture fidèle de ce qui mérite d'être connu

1. [ ] = additions du ms.

dans l'Univers	[en bien, et en mal; forcé de voir vne foule de Cruautes et de trahisons pour arriver à quelques vertus répandues ça et Là dans les Siecles, come des abris dans les déserts immenses.
douze fois plus étendu.	*huit* (sic!) fois plus étendue. Le ms. 102 a *dix fois!* est donc intermédiaire.

Cet état de choses reste le même pour tout le contenu commun de l'abrégé et du manuscrit : additions et changement de style du côté du manuscrit, qui, de son côté, a été rédigé de la même façon pour l'édition définitive.

Le manuscrit et les éditions définitives.

Le manuscrit est plus court que les éditions officielles. Bien des détails ont été insérés plus tard. Des chapitres entiers ne figurent pas encore dans cette seconde rédaction. Il n'y a pas trace par exemple, des chapitres XCII *Entreprise de Mahomet II, et sa mort*, XCIII *État de la Grèce sous le joug des Turcs : leur gouvernement, leur mœurs*. L'auteur saute de la prise de Constantinople à l'histoire de Louis XI, avec la transition suivante : *Tandis qu'ils* (les Turcs) *affermissaient leur Empire, La France qui depuis leur fut alliée, augmentoit ses forces ; comme nous allons le voir*. C'est donc à cette place que les deux chapitres XCII, XCIII ont été intercalés après coup.

Le chapitre XCIV des éditions officielles, correspond au 64e chapitre du manuscrit. J'en transcris le commencement, pour donner une idée des différences de style qui existent entre les deux rédactions, en même temps des notes et des additions de Voltaire[1].

(*Vol. II, p. 199.*) *Chap.* LXIV. — *De la France sous Louis XI de l'extinction de la maison de Bourgogne au* XVe *siècle.*

[Les anglois étoient chassés de leur patrimoine en France et de ce qu'ils y avoient conquis. Ils étoient malheureux dans leur patrie, et la France presque réunie devenoit sous Charles VII, un royaume formidable. Mais après sa mort la fureur des guerres civiles recommença quoique pour peu de temps. Louis XI, son fils, la fit naitre par des Severités déplacées et les dissipa par habileté[2].]

Après[3] avoir bien pesé toute sa conduite[4], je me le représente[5] comme un homme qui voulut éfacer toujours[6] ses imprudences par des fourberies et ses fourberies par des cruautés[7].

1. ( ) = biffé de la main de l'auteur; [ ] = addition ou correction de Voltaire. Le second ms. (Gall. 103) n'a aucune de ces corrections. — 2. L'introduction du chapitre XCIV des éditions officielles est beaucoup plus longue et a remplacé le passage mis entre parenthèses. — 3. A partir de ce mot les deux rédactions marchent ensemble. — 4. éd. de Kehl : la conduite de Louis XI. — 5. Ne peut-on pas se le représenter. — 6. souvent. — 7. ses violences imprudentes par des artifices et soutenir des fourberies par des cruautés.

(F° 200.) — A[1] son avènement à la Couronne presque tous les grands vassaux soumis *à son Père* se soulevèrent contre lui.

Il est dont évident que le Père gouvernait bien, *et que le fils commença par gouverner mal.* [Il fut le seul Roi Majeur contre lequel on fit une Ligue à son avenement[2].] Elle[3] le mit au hazard de perdre la[4] Couronne et sa vie. La bataille donnée à Montleri (en marge : 1463) contre les confederés[5] ne fut point decisive[6] [Il ne les désunit enfin qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'ils demandaient[7]]...

(P. 204.) — Ce Cœur artificieux et féroce[8] auoit pourtant deux (faiblesses) [penchants[9]] (L'une qui eût) [qui auraient] dû adoucir[10] (les) [ses] mœurs c'etoit L'amour (L'autre étoit) [et] la (p. 200) devotion[11]. mais son amour tenoit de son caractere, et sa devotion n'étoit que la crainte superstitieuse (d'un cœur Lache et d'un Esprit Egaré) [d'une ame timide et egarée]; toujours couvert de reliques et portant a son bonet sa notre Dame de plomb. il[12] luy demandoit pardon de ses assassinats avant de les commettre [+ *à la marge de la main de Voltaire :* Il donna par contract le comté de Boulogne à la Ste Vierge. La piété ne consiste pas à faire la vierge *Comtesse*, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche et que Dieu doit punir[13]]. Il introduisit la Coutume Italienne de sonner la cloche a midy et de dire vn ave maria. il demanda au pape Les droits[14] de porter le surplis et l'armure [*addition entre les lignes*, et de se faire oindre une seconde fois de L'ampoulle de Rheims].

Enfin sentant la mort aprocher enfermé[15] au chateau du plessis les tours, inaccessible a ses sujets, Entouré de gardes, devoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre vn hermite [errant[16]] nommé françois marcotile Connu[17] depuis sous le nom de S^t^ francois de paule, il (suplie) [se jette à ses pieds, il le suplie] en pleurant (*rature illisible*[18])... [d'intercéder auprès de Dieu et de (p. 206) luy prolonger la vie, comme si l'ordre Eternel eût dû changer a La voix d'un Calabrois dans vn village de france, pour Laisser dans un corps vsé vne ame faible Et perverse plus longtemps que ne comportoit la nature.

De même, pour montrer les différences des trois rédactions successives,

1. Les lignes suivantes entièrement changées : D'où vient que dans les commencements de son règne, tant de seigneurs attachés *à son père*, et surtout ce fameux comte de Dunois, dont l'épée avait soutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue du bien public? etc. N'est-il *pas évident que le père*, instruit par ses fautes et par ses malheurs, avait très bien gouverné et que le fils, trop enflé de sa puissance, commença par gouverner mal. — 2. passage omis dans des éditions. — 3. Cette ligne. — 4. sa. — 5, contre le comte de Charollois, et tant d'autres princes. — 6. ne décida rien. — 7. entièrement changé. — 8. dur. — 9. penchans. En général les corrections du manuscrit [ ] correspondent aux leçons de l'éd. de Kehl. — 10. mettre de l'humanité dans. — 11. A cette place une phrase d'intercalée : Il eut des maîtresses; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines et des pèlerinages. — 12. On prétend qu'il. — 13. addition : et que la Vierge ne protège point. — 14. le droit. — 15. renfermé. — 16. errant est omis dans les éditions. — 17. révéré. — 18. le ms. Gall. 103 nous a conservé l'ancienne leçon intacte : *Il supplie en pleurant ce Napolitain d'interceder auprès de Dieu.*

je choisis un passage, figurant déjà dans l'abrégé, celui relatif à la *Pucelle*, qui fait voir les trois états différents du texte.

Ms. de Munich (vol. II, 125). — Interrogée pourquoy elle auoit osé assister (p. 126) au Sacre de Charles avec son Etendart elle répondit, *Il est juste que qui a eû part au travail en ait l'honneur*[1a] (*sic*) [on la qualifia dans la Sentence de Superstitieuse de devineresse au diable, blasphemeresse en dieu et en ses saints et saintes errant par moult defors en la foy du Christ. Comme telle elle fut condamnée a jeuner au pain et a l'eau dans une prison perpetuelle][2b].

Enfin accusée d'auoir répris vne fois l'habit d'homme qu'on luy avoit Laissé exprès pour la tenter, ces[3c] juges qui n'étoient pas assurément en droit de la juger puisqu'elle étoit prisonniere de la guerre, la déclarerent heretique, relapse (*à la marge* : 1431), et on[3d] fit mourir par le feu, celle qui avant sauvé son Roy [et le Royaume][4e] auroit eû des autels dans les temps heroïques (p. 127) ou les hommes en Elevoient a leurs Libérateurs. Charles[5f] rétablit depuis sa memoire assez honorée par son supplice même [+ *addition en marge :* un des effets[6g] des troubles de ces temps terribles, etait de rendre tellement les provinces etrangeres l'une a l'autre de couper tellement la communication que chaque pays occupé de ses malheurs ignorait entierement les malheurs des autres. cette ignorance alla au point qu'une avanturiere prit le nom de la pucelle d'Orléans Soutint qu'elle avait échapé au supplice et vint sous ce nom en lorraine, ou elle fut Si honorée qu'elle epousa le baron des armoises, et c'est de ce baron et de cette pretendue pucelle d'Orléans que descend la maison des armoises d'aujourd'hui].

Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes a de telles executions il faut encor ce fanatisme composé de superstition et d'ignorance qui a été la maladie de presque tous les siècles. quelques temps auparauant les anglais condamneront la princesse de glocester à faire amande honorable, etc.

Suivent des exemples du baron *Cobham* et du maréchal de Retz) [p. 128]. Pendant la guerre plus longue que décisive[7]...

Ce chapitre (*De la France du temps de Charles VII*) est le LVIII du manuscrit, le dernier de l'*Abrégé* qui ne compte pas les chapitres (il y en aurait 49, mais plusieurs chapitres du manuscrit ont été réunis en un seul dans l'abrégé).

Abrégé : 1. à l'honneur. — 2. Tout ce passage ne figure pas encore dans l'abrégé: il n'a pas non plus, trouvé grâce dans les rédactions officielles. Je crois donc qu'il est inédit. — 3. firent. — 4. ces trois mots manquent. — 5. Charles VII. — 6. L'abrégé n'a encore ni ce passage, ni les exemples de la princesse de Glocester, de Cobham et de Retz. Le passage : *Pendant la guerre plus longue que décisive* se rattachent immédiatement aux mots : *par son supplice même.*

Ed. de Kehl : *a.* à l'honneur. — *b.* le passage entier manque. — *c.* ses. — *d.* firent. — *e.* ces trois mots manquent. — *f.* Charles VII. — *g.* Les éditions officielles ont changé l'ordre : ils font précéder les trois exemples, puis vient une transition de quelques lignes, enfin le passage sur la fausse Pucelle. Ce dernier passage a été entièrement refait pour les éditions officielles auxquelles je renvoie pour les variantes.

7. Avec ce passage, les trois rédactions se remettent d'accord.

C'est le chapitre LXXX. des éditions officielles. Le dernier chapitre numéroté du manuscrit est le 84. : (p. 447) *De la religion en France sous François Premier et ses successeurs*. Il est suivi des trois derniers chapitres qui n'ont pas de numéros : (p. 511) *Etat de l'Europe du Temps de Charles-Quint* (p. 570). *De Charles-Quint et de François Premier jusqu'à l'Election de Charles à l'Empire en 1519* (p. 579). *De Charles-Quint et de François Premier jusqu'à la prise de Rome.*

Il y a donc en tout 87 chapitres qui remplissent le cadre de ce que le titre de l'Abrégé avait promis et, en outre, une trentaine de nouveaux chapitres qui ne figurent pas encore dans l'Abrégé.

Je n'ai pu donner qu'un résumé, qu'une idée générale du précieux manuscrit de Voltaire, idée qui ne suffira qu'à le classer provisoirement. Mais ce qui ressort de mon compte rendu, et ce qui ressortira de chaque travail comparant les différentes rédactions des œuvres de Voltaire, c'est le génie infatigable de l'auteur, son assiduité au travail, ses idées toujours nouvelles et sa préoccupation toujours vive de donner à son style la dernière perfection.

LÉO JORDAN.

POUR CONTRIBUER A L'ANNOTATION DE LA « CORRESPONDANCE » DE VOLTAIRE

En ce moment où M. Charrot nous donne ses précieuses notes sur la « Correspondance » de Voltaire, l'occasion est bonne pour travailler, avec lui, à préparer l'édition critique dont nous aurions tant besoin. Voici quelques modestes remarques qui s'ajouteront aux siennes. On observera que ce sont, d'abord, des remarques sur le texte même : il est grandement temps, comme le remarque avec raison M. Charrot, de traiter Voltaire comme on fait des grands écrivains anciens, et d'éplucher la « Correspondance » pour y découvrir les fautes qui ont été commises dans la transcription des lettres et qui dénaturent trop souvent encore le sens et la suite des idées.

T. XXXVII, pp. 103-104, *à Mademoiselle Clairon, janvier 1750 :* « En observant ces petits artifices de l'art..., vous arriveriez à cette perfection à laquelle vous touchez, et qui doit être l'objet d'une âme noble et sensible. La mienne se sent faite pour vous admirer et pour vous *conseiller*; mais, si vous voulez être parfaite, songez que personne ne l'a jamais été sans écouter des avis, et qu'on doit être docile à proportion de ses grands talents. »

Le mot que j'ai souligné surprend. Si l'on veut bien relire toute la lettre, on verra quelles précautions prend Voltaire pour insinuer les conseils dont la Clairon a tout de même besoin; ce ton fort humble, on le retrouve en d'autres lettres à la Clairon qui vont être mentionnées et qui ont été écrites dans les mêmes circonstances. Enfin, avec le texte actuel, on ne s'explique pas le *mais* par lequel débute la deuxième partie de la phrase. Pour avoir un sens satisfaisant, il suffit de lire : « et *non* pour vous conseiller ». La faute primitive est-elle imputable à Voltaire ou bien aux éditeurs de Kehl, qui ont publié la lettre les premiers? en tout cas, l'omission d'un aussi petit mot est une des bévues que l'on commet le plus souvent en écrivant.

Cette lettre fait partie d'un ensemble de quatre lettres écrites à la Clairon au moment de la première représentation d'*Oreste*. La première dans l'édition Moland (p. 96) est datée du 12 janvier au soir, c'est-à-dire du soir même de la première représentation. Quant aux trois autres elles ont bien été rangées dans l'ordre où elles ont été écrites, mais elles devraient, toutes, précéder celle du 12 janvier. Avec celle des pages 97-98, nous sommes encore au début des répétitions. Voltaire s'excuse d'avoir chargé « de quelques avis » le rôle de la grande actrice. Et il ajoute : « J'en use ainsi depuis trente ans avec tous les acteurs, qui ne l'ont jamais trouvé mauvais » (p. 98). La seconde lettre (pp. 101-102) annonce des changements importants apportés à la pièce et Voltaire se fait encore plus humble pour faire accepter ses conseils. Nous sommes encore avant la *Première* : « En général, je suis persuadé que si la pièce peut réussir chez les Français, toute grecque qu'elle est, votre rôle vous fera un honneur infini... » Je sais bien qu'il y a la phrase suivante : « M. le maréchal de Richelieu dit que vous avez joué supérieurement... » mais elle se rapporte à l'une de ces répétitions auxquelles assistait aussi Mme de Graffigny (cf. p. 94). Enfin la

lettre sur laquelle porte notre correction commence par la phrase suivante : « Vous avez dû recevoir, mademoiselle, un changement très léger, mais qui est très important. » Et, plus loin, on y lit ceci (p. 103) : « Si vous aviez le quart de la docilité dont je fais gloire, vous ajouteriez des perfections bien singulières à celles dont vous ornez votre rôle. » Mlle Clairon n'avait pas accepté du premier coup les conseils que Voltaire lui donnait dans la lettre précédente et c'est pourquoi il insiste, en même temps qu'il revient sur les changements apportés au rôle. Nous avons ici la dernière des lettres écrites avant celle du 12 janvier.

Ibid., pp. 190-191, *à d'Argental, le 27 octobre 1750* : « Mon cher et respectable ami, voici le temps où il ne faut plus faire que de la prose. Un vieux poëte, un vieil amant, un vieux chanteur, et un vieux cheval ne valent rien. Il vous reviendra *Rome sauvée*, *Zulime*, *Adélaïde*; cela est bien honnête, et je viendrai prendre congé sur le théâtre de mon grenier. J'espère que Mme d'Argental viendra nous entendre. Mes derniers travaux seront pour mes anges. Je voudrais déjà être auprès de vous; je voudrais me consoler avec vous de mon bonheur. » La suite des idées laisse à désirer. Il manque évidemment quelque chose entre la seconde phrase (« Un vieux poète... ») et la troisième. Voltaire a dû annoncer, si je puis dire, la « liquidation », à la suite de laquelle les tragédies mentionnées reviendront à d'Argental. Une simple transposition permettra d'arranger les choses : entre les deux phrases qui nous occupent, il faut insérer celle qui vient un peu plus loin : « Mes derniers travaux seront pour mes anges. » Ainsi tout s'enchaîne : Voltaire réserve aux d'Argental les dernières tragédies dont il s'occupera; il viendra les jouer à Paris pour dire un adieu solennel aux Muses; et tout de suite, l'idée de ce voyage lui apparaît comme quelque chose de charmant, qui le reposera de son bonheur à Postdam.

T. XXXIX, *p. 57, à d'Argental, 15 juin 1756.* Nous sommes au moment où Voltaire revient sans cesse, dans ses lettres, sur les *Mémoires de Mme de Maintenon*, la fameuse compilation de La Beaumelle. Il vient de dire son mépris pour l'homme et pour l'œuvre et voici comment il continue : « Il (c'est La Beaumelle) avance hardiment que le premier dauphin épousa Mlle Choin. J'ai toujours entendu dire à ceux qui ont vécu avec elle, et surtout à Mme de Villefranche et à Mme de Bolingbroke que c'était un conte ridicule. Si vous avez pu, mon cher et respectable ami, déterrer un peu de vérité parmi les *anecdotes d'erreur* dont *le monde* est plein, daignez, à vos heures perdues, vous amuser à m'instruire, afin que je sorte au plus tôt du bourbier désagréable de l'histoire, pour me donner tout entier aux choses que vous aimez. » Dans ce passage, j'ai souligné les deux expressions qui me semblent contenir une difficulté. La première est d'un style qui surprend un peu chez Voltaire, mais enfin elle se comprend; nous la laisserons provisoirement de côté. Quant à la seconde, elle rend la phrase incompréhensible. Or, qu'est-ce que Voltaire veut, au juste, de d'Argental? La réponse est facile si on feuillette ses autres lettres du mois de juin. En même temps qu'il s'indigne contre la compilation de La Beaumelle, il se préoccupe d'en extraire, pour une nouvelle édition du *Siècle de Louis XIV*, les renseignements curieux et authentiques qui peuvent s'y dissimuler dans le fatras des inventions mensongères. Dès le 4 juin, il écrit à Thieriot (p. 51) : « Je vous prie de me mander s'il y a quelque chose d'utile dans ce recueil » (de La Beaumelle). Et, dans sa réponse, Thieriot convient que le recueil est scandaleux d'impudence et d'effronterie, mais il ajoute (*R. H. L.*, 1908, p. 139) : « Cependant vous ne devez songer qu'à en tirer parti en revoyant, ou en faisant revoir des sources que vous avez trop méprisées

telles que les Mémoires de M. Dangeau[1]... » Voltaire suivra ces conseils; il se dépêche de dépouiller Dangeau[2] et enfin, le 2 juillet, revenant sur la nécessité de signaler et de réfuter les « mensonges » de La Beaumelle, il écrit à d'Argental (p. 65) : « Il faut les relever, la preuve en main, dans des notes au bas des pages du *Siècle de Louis XIV* sans aucune affectation, et par le seul intérêt de la vérité. Si vous et vos amis avez remarqué quelque chose d'important, je vous serais bien obligé d'avoir la bonté de m'en avertir. » Après ces rapprochements, on admettra, je pense, que, dans la phrase signalée plus haut, Voltaire demande à son ami de l'aider à démêler ce qu'il peut y avoir d'intéressant et de solide dans l'ouvrage de La Beaumelle. Pour qu'elle prenne un sens en elle-même et qu'elle s'enchaîne bien à la phrase précédente, il suffira de considérer que la lettre de Voltaire portait *le livre* et non *le monde*. Reste alors l'expression : *parmi les anecdotes d'erreur* qu'on hésite à mettre sur le compte de Voltaire. On serait tenté de lire simplement *parmi les erreurs* et l'expression s'opposerait aux mots qui précèdent (*un peu de vérité*), mais alors on demandera d'où vient, dans les éditions, le mot : *anecdotes*[3]. Nous nous bornons à signaler la difficulté; la question ne vaut pas qu'on s'y arrête plus longuement.

Ibid., p. 110, à d'Argental, 13 septembre 1756. Voltaire se réjouit à l'idée que 24 000 Français vont partir au secours de Marie-Thérèse, et il continue : « Je voudrais que M. le maréchal de Richelieu commandât cette armée. Puisque les Français ont battu les Anglais, ils pourront bien *déranger les rangs* des Vandales. » Je ne pense pas qu'on puisse sérieusement attribuer à Voltaire l'expression en italiques. Il faut sans doute lire « déranger les *plans* des Vandales ». C'est l'intervention prochaine de la France qui seule peut mettre fin aux succès déjà remportés par Frédéric II dans sa campagne contre Marie-Thérèse (cf., à la p. 113, un passage de la lettre du 20 septembre à d'Argental).

Ce n'est pas la seule faute que nous ayons à signaler dans cette lettre. A la fin du même paragraphe, Voltaire fait allusion à « une comédie grecque » que va donner Mme de Graffigny. Cela ne lui dit rien de bon : « Je m'intéresse de tout mon cœur à son succès; mais des tragédies bourgeoises, en prose, annoncent un peu le *complément* de la décadence. » Manière de parler bizarre et qui surprend d'autant plus que le mot se trouve rapproché de « un peu ». Ne faut-il pas lire « annoncent un peu le *commencement* de la décadence »? Et voici enfin une phrase qui contient manifestement une négligence; c'est la première du second paragraphe : « On dit que Marie-Thérèse est *actuellement* l'idole de Paris, et que toute la jeunesse veut *actuellement* s'aller battre pour elle en Bohême. » C'est là un lapsus comme il a pu en échapper quelquefois à Voltaire. Cependant, après les deux fautes que nous avons eu à signaler et qui ne sont pas de son fait, il vaut mieux voir ici une nouvelle preuve du peu de soin qu'on a dû apporter à recopier la lettre en vue de la publication.

T. XLV, *p. 100, au cardinal de Bernis, 9 février 1767.* Voltaire vient de mentionner le discours de Thomas à l'Académie française et il continue : « J'ai chez moi M. de La Harpe, qui est haut comme Ragotin, mais qui a bien du talent en prose et en vers. Je corromps la jeunesse tant que je puis;

1. Cf. encore la lettre à Thieriot du 16 juin, dans la *Correspondance*, p. 57.

2. Lettre à Thieriot du 26 juin, p. 61 de la *Correspondance* : « J'ai lu les *Mémoires de Dangeau* dont vous me parlez; il n'y a pas quatre pages à extraire. J'ai beaucoup retouché le *Siècle de Louis XIV*; il terminera l'*Histoire générale*. »

3. Dans la lettre à d'Argental du 28 juin, et toujours à propos de La Beaumelle, Voltaire écrit encore (p. 63) : « Je vous remercie de vos anecdotes. »

il a fait un *Discours sur la guerre et la paix*, qui a remporté le prix d'une voix unanime. » La succession des phrases est de nature à surprendre ; celle où Voltaire se donne comme corrupteur de la jeunesse rompt l'enchaînement de celles où il parle du talent de La Harpe et puis du discours par lequel ce talent s'est révélé. Il faut la reporter en tête du développement. Après le passage sur Thomas, elle servira à amener celui que Voltaire consacre au jeune La Harpe. Rapproché de celui qu'on a vu plus haut, cet exemple indiquerait qu'on peut s'attendre à trouver dans la *Correspondance* des phrases transposées comme il y en a dans les textes des auteurs anciens.

*
* *

Pour les passages étudiés ci-dessus, nous n'avons pas hésité à proposer des corrections au texte traditionnel ; mais un autre cas peut se présenter. On rencontre, dans une phrase, un mot qui choque, qui ne semble pas à sa place et l'on est embarrassé de dire par quoi le remplacer. Voici, pour finir, deux exemples de cette difficulté.

T. XXXVII, *p. 382, à Cideville, 10 mars 1752*. La lettre est écrite de Postdam après la première représentation de *Rome sauvée* : « Savez-vous bien ce qui me remplit de la satisfaction la plus touchante et la plus pure ? Ce n'est ni César, ni Cicéron, c'est Mme Denis : c'est elle qui est une Romaine. Quelle intrépidité et quelle patience, quelle chaleur et quelle raison elle a mises dans toutes les affaires dont sa *respectable* amitié s'est chargée ! » Je ne vois pas qu'on puisse donner à *respectable* un sens satisfaisant ; au reste, pour en montrer l'impropriété, le mieux est encore de commenter Voltaire à l'aide de Voltaire lui-même. Voici comment il parle, en un autre endroit, de ce que Mme Denis a fait pour *Rome sauvée* (*Ibid.*, p. 358, lettre à d'Argental du 8 janvier 1752) : « Ce sera un peu de peine pour Mme Denis de rassembler tous les membres épars de ce pauvre Catilina, et d'en former un corps ; mais elle s'en donne tant d'autres pour moi, elle met dans toutes les choses qui me regardent une activité et une intelligence si singulières, et une amitié si éclairée et si courageuse, qu'elle me rendra bien encore ce service. » Qu'il nous suffise d'avoir signalé la difficulté ; nous laissons à d'autres le soin de la résoudre.

T. XLV, *p. 406, à Damilaville, le 16 octobre 1767* : « Les vrais politiques disent... que plus les querelles théologiques seront méprisées, plus la religion sera respectée ; et que le repos public ne pouvait naître que de deux sources : l'une, l'expulsion des Jésuites ; l'autre, le mépris pour les *écoles d'arguments*. Ce mépris augmente heureusement par la victoire de Marmontel. » L'expression que nous avons soulignée n'est pas claire mais le sens général l'est parfaitement. Voltaire songe à la Sorbonne contre laquelle l'affaire de *Bélisaire* avait achevé de l'exaspérer. Ailleurs, il appelle Marmontel « vainqueur de la Sorbonne » (*Ibid.*, p. 504) ; ou bien, après avoir parlé de cette affaire du *Bélisaire*, il s'écrie (*Ibid.*, p. 293) : « J'espère qu'il viendra un temps où on sèmera du sel sur les ruines du tripot où s'assemble la sacrée Faculté. » Par contre, on ne voit pas Voltaire usant d'une circonlocution pour désigner la Sorbonne, et cela dans la même phrase où il appelle les Jésuites par leur nom. Si l'on considère qu'une pareille expression (*école d'arguments*) déguisait un peu le sens de l'allusion, on est conduit à penser que nous ne sommes pas en présence d'une négligence de copiste ; nous avons affaire, sans doute, à une retouche intentionnelle, propre à atténuer une hardiesse de Voltaire. Y en a-t-il beaucoup de semblables dans la *Correspondance* ? En tout cas, nous en avons déjà signalé

une, qui est attestée par la collation du manuscrit (*R. H. L.*, 1911, p. 415 : phrase sur les jansénistes adoucie).

Et, pour finir, j'indiquerai l'origine d'une citation que Moland laisse encore sans référence. Il s'agit des vers suivants : « Cœnæ sine aulæis et ostro — Sollicitam explicuere frontem. » Ils se trouvent dans Horace, *Odes*, III, 29, 15-16.

L. DELARUELLE.

LETTRES DE VOLTAIRE, DE BUFFON ET DE MALESHERBES A G.-N. HEERKENS, MÉDECIN ET HOMME DE LETTRES HOLLANDAIS

Gérard Nicholas Heerkens, né en 1726 près de la ville de Groningue, descendait de part et d'autre de la famille Canter dont beaucoup de membres depuis le XVe siècle se sont distingués comme savants et magistrats. Fort jeune encore il écrivait déjà des vers latins. En 1744 il se rendit à Groningue pour y étudier, à l'Université, le droit et la médecine; trois ans plus tard, parce qu'il avait écrit une satire contre des poèmes latins de quelques magistrats, son père l'envoya à Leyde. Heerkens y étudia la médecine, mais en 1748 il partit pour Paris, où il voulut achever ses études.

Guillaume de Haren, qui avait été ambassadeur des Provinces-Unies à la cour de France — sa fille naturelle, Mlle de Nehra, devint la maîtresse de Mirabeau — avait donné à Heerkens une lettre d'introduction près de Voltaire, qui reçut le jeune homme avec beaucoup de complaisance. Heerkens a été pendant plusieurs années un admirateur passionné du grand écrivain qu'il a chanté en beaucoup d'odes latines; en 1761 ils sont devenus ennemis. Il y a une tradition de famille que, lorsqu'il déclara solennellement qu'il voulait rompre avec Voltaire, celui-ci aurait écrit au médecin hollandais : « Je crains plus vos médecines que vos reproches. »

A Paris, Heerkens fit aussi la connaissance de Louis Racine, qui le pria de traduire son poème *La Religion* en vers latins, d'Alexis Piron, Le Beau, de Bernis, d'Alembert, Rousseau, qu'il trouva tous deux des hommes insupportables, de Crébillon qui était toujours entouré de vingt chiens et fumait plus de tabac qu'un Hollandais, de Fontenelle, etc. En 1749 il fut créé docteur en médecine à Reims et retourna à Groningue, mais il se voua plus à la littérature et à la composition de vers latins qu'à la science.

En 1759, Heerkens fit un voyage en Italie, où il visita presque toutes les villes renommées et s'intéressa beaucoup aux vieux manuscrits latins et à l'exhumation d'Herculanum et de Pompéi; il a donné un récit très intéressant de son voyage qui dura deux ans, dans les *Notabilia* (1765-1770). De retour à Groningue Heerkens ne pouvait s'accommoder de la vie monotone d'une ville de province, et passait presque tous les hivers à Paris. En voyageant, il avait fait la connaissance de beaucoup d'hommes illustres français et italiens et était devenu membre de beaucoup de sociétés savantes; en 1777 il tâcha de devenir correspondant de l'Académie des sciences à Paris.

Heerkens était versé dans l'antiquité romaine et poète latin d'un talent réel, mais il négligeait souvent la forme et ses vers sont parfois durs et difficiles. Il a publié beaucoup de recueils de poésies latines et en a laissé beaucoup d'autres en manuscrit. Devenu plus vieux, il vivait à la campagne près de Groningue et y mourut en 1801.

La famille Canter Cremers, qui est apparentée aux Heerkens, possède une centaine de lettres que des Français et des Italiens illustres ont écrit au médecin hollandais; il y a dans cette collection 46 lettres de Louis Racine,

les trois qui sont publiées ici, et quelques autres. Les lettres de Voltaire, de Buffon et de Malesherbes ne sont pas d'un intérêt extraordinaire, mais les écrivains le sont d'autant plus, et pour cette cause elles méritent d'être connues. Elles sont publiées correctement d'après le manuscrit.

J. A. WORP.

Huis ter Heide (Hollande).

I

Berlin 24 mars [1].

Le triste etat de ma santé monsieur ne me permet pas de vous marquer comme je voudrais la sensibilité que votre souvenir m'inspire. Vous etudiez un art dont je me servirais si je n'avais appris par une longue et triste experience que les medecins ne sont que les témoins des maux que nous fait la nature. Je souhaitte que vous trouviez plus de plaisir a faire des vers latins qu'a etudier Hippocrate. Apollon est le dieu des vers et de la medecine. Pour moy j'ay renoncé de toutes facons a Apollon, et je jouis d'un doux loisir que je voudrais vous voir partagér. Ce repos est fort au dessus de lhonneur d'apartenir a des rois. Et le bonheur d'aprocher du monarque a qui le Roy mon maitre a bien voulu me ceder, rend encor ce repos plus délicieux. Ainsi je me trouve le plus heureux malade du monde, et assurément le plus penetré d'estime pour vous

V. t. h. et ob. serv. VOLTAIRE.

II

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de mécrire et j'ai lu avec la plus grande satisfaction les deux charmants oiseaux [2] que vous m'avés envoyés; cela me fait désirer d'avoir les autres, et c'est grand domage que vous n'en ayés pas fait un petit recueil et que ces jolis morceaux soient dispersés dans des journeaux. Votre poësie est élégante et facile; vos peintures vives et vraies. Le commencement de l'hirondelle [2] est surtout digne d'être mis à coté des meilleurs poëtes Latins. Comme je travaille à l'histoire des oiseaux [3], j'ai épluché peut être de trop près vôtre hirondelle, des quatre espèces que je connois il n'y en a qu'une qui s'engourdit l'hiver et vous parvinés dire que toutes s'engourdissent.

Il y a aussi quelque petite critique à faire sur l'article des Cicognes; ce ne sont pas des Cigognes [2] mais des Ibis qui sont en Egypte et on

1. La lettre n'a pas d'adresse. Comme Voltaire était à Berlin du 23 juillet 1750 jusqu'au 26 mars 1753, elle est écrite en 1751 ou 1752.

2. Heerkens a écrit des odes latines sur vingt sortes d'oiseaux: en 1787, il a publié dix de ces poèmes, entre autres *Hirundo*, dans un recueil auquel il donna le titre *Aves Frisicae*. Il parait de la lettre de Buffon que Heerkens avait déjà publié quelques-unes de ces odes dans des journaux. La *Ciconia* ne se trouve pas dans les *Aves Frisicae*.

3. De 1770 à 1781, Buffon a publié son *Histoire des Oiseaux*.

les a mal a propôs pris les uns pour les autres. Vous mérités autant que personne d'être correspondant de l'académie. M. de Montigny[1] et M. de Malesherbes peuvent aisément vous procurer cet agrément; si j'étois à Paris je me joindrois à eux; mais je n'y retournerai que vers la fin de fevrier. Je vous réitere mes remerciements, Monsieur, en vous assurant de la respectueuse estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre trés humble et trés obéïssant serviteur,

Le Cte de BUFFON.

Montbard[2], le 27 janvier 1777.

Adresse : A Monsieur | Monsieur Hurkens, membre de | l'Académie de Crotone, des Arcades, | d'Harlem, et de Vlissingue | à Paris.

III

A Montigny ce 12 fevrier 1777.

C'est par votre lettre du 7 fevrier, Monsieur, que j'apprends pour la premiere fois votre logement à Paris. Vous vous êtes donné plusieurs fois la peine de passer chés moi, j'ay trouvé votre nom écrit, je vous ai laissé une lettre pour vous être remise si vous y repassiés, mais je ne savois ou vous l'adresser.

De plus j'ignorois encore avant votre lettre du 7 fevrier que vous fussiés en liaison avec M. de Montigny à qui je me serois surement adressé pour savoir ou vous trouver. Vous ne m'aviés cité à Groningue que M. le Beau[3] avec qui vous fussiés en relation et M. le Beau à qui j'ai demandé votre demeure m'a repondu qu'il ne la savoit pas.

C'est à present à la campagne, Monsieur, que je reçois votre lettre et la Campagne est quant-à present mon domicile ordinaire. Je ne suis à Paris que par momens.

Par cette raison je suis peu au fait des dispositions actuelles de l'academie des Sciences[4] sur la nomination des correspondens, je sçais seulement qu'il n'y a point de Corps Litteraire qui ne soit infiniment flatté de recevoir un scavant de votre merite et de votre reputation. Je ne sais si je serai à Paris quand cette affaire sera proposée soit par M. de Buffon soit par M. de Montigny. Je vous prie d'etre persuadé du desir bien sincere que j'aurai toujours, Monsieur, de concourir à ce qui pourra vous être agréable. Mais vous concevés aisément que le suffrage d'un homme qui assiste très rarement à l'aca-

1. Je ne sais quel est ce M. de Montigny, membre de l'Académie des sciences.
2. Montbard (Côte-d'Or) est le lieu de naissance de Buffon.
3. En 1749 Heerkens avait fait la connaissance de l'historien Charles le Beau († 1778).
4. Malesherbes, un des hommes les plus universels de son temps, était membre des trois grandes Académies.

démie n'est jamais d'un grand prix, aussi le plus souvent je me rends justice et je ne donne pas ma voix aux elections.

Aureste, Monsieur, j'espere vous retrouver à Paris la premiere fois que j'yrai. Je sais apresent votre adresse, ainsi je saurai vous trouver et en même tems je saurai la façon de penser des académiciens. Je ne doute pas quelle ne soit telle quelle doit être à votre égard, il restera seulement à savoir s'ils n'ont pas un nombre fixe de place de correspondans et peut être des engagemens pour remplir les premieres[1]. C'est ce que j'eclaircirai avant d'avoir l'honneur de vous voir. Je vous renvoye, Monsieur, la lettre de M. de Buffon et vous prie d'être persuadé de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

MALESHERBES.

La lettre n'a pas d'adresse, mais à la fin de la première page il y a :

M. Heerkens membre des académies de Crotone, des Arcades, etc.

1. Heerkens n'a pas réussi; il ne fut pas élu correspondant de l'Académie des sciences.

ÉNIGMES STENDHALIENNES

I

En lisant *La Chartreuse de Parme*, on est étonné de rencontrer, à la fin du chapitre III, la note suivante :

Para V. P. y E. 15. X. 38.

Le héros du roman, Fabrice del Dongo, est retrouvé par la vivandière dont il a fait la connaissance sur le champ de bataille de Waterloo : la brave femme l'oblige à monter dans sa voiture. « A peine dans la voiture, notre héros, excédé de fatigue, s'endormit profondément. » C'est à cette phrase que la note se rapporte.

Essayons de déchiffrer l'énigme.

La dernière partie est relativement aisée à comprendre : 15 décembre 1838. A cette date, en effet, quoi qu'il en ait dit dans la Préface, Stendhal était en train d'écrire son roman.

Les premiers mots représentent une abréviation usuelle en espagnol : Para V, Para Vd, Para Usted : *pour vous*. On sait également que *y* est notre conjonction *et*. *Pour vous*, *P. et E*... Il ne reste plus qu'à trouver à qui correspondent ces deux initiales.

Or, Stendhal s'était lié d'amitié avec Mme de Montijo, pendant le séjour qu'il fit à Paris de 1836 à 1839 [1]. Il lui fut présenté par Mérimée, et devint bientôt un des familiers de la maison. Il racontait aux deux filles de la comtesse, Paca et Eugénie, de belles histoires, parmi lesquelles revenaient souvent les souvenirs de l'épopée impériale. Nous savons même qu'il fit cadeau à ses jeunes amies d'une gravure qui représentait la bataille d'Austerlitz : Eugénie, devenue impératrice, la conservait soigneusement.

Tout est clair maintenant. *Ceci est pour vous, Paquita et Eugénie. 15 décembre 1838*. C'est un souvenir délicat des conversations anciennes, adressé au passage à deux amies, et que les indifférents ne peuvent pas comprendre. Fabrice del Dongo s'endort profondément sur le champ de bataille de Waterloo — comme Napoléon lui-même [2]. Les « charmantes espagnoles » se rappelleront le récit, évoqueront Stendhal en train de raconter l'épisode, souriront à l'ami lointain.

L'auteur de *La Chartreuse de Parme*, par sa note, ne veut pas se moquer de nous, mais seulement nous exclure de son intimité. Il ne faut pas que le lecteur soit du secret.

1. Voir dans les *Soirées du Stendhal-Club*, première série, l'article consacré à Eugénie de Montijo; dans la *Correspondance* de Stendhal, la lettre du 10 août 1840 à Mlle Eugénie Guzman y Palafox; et celle du 30 novembre à M. di Fiore : « Je regrette vivement mes deux amies de quatorze ans, ces deux charmantes espagnoles... »

2. Voir, par exemple, Colonel Janin. *Campagne de Waterloo*, Paris, 1820, in-8, pièce.

II

La seconde note, à la fin du chapitre XXII, n'offre pas un aspect moins surprenant que la première :

Tr. J. F. M. 31.

Mais à vrai dire, elle est plus facile à élucider, si on se rappelle que Stendhal a séjourné à Trieste pendant les trois premiers mois de 1831 : *Trieste, janvier, février, mars 1831.*

Nommé consul tout fraîchement, il prend à cœur son métier, et se croit obligé d'envoyer au gouvernement français des dépêches diplomatiques. Il se préoccupe de l'état de l'opinion. « Trieste est une colonie où l'on vient faire fortune. Les circonstances actuelles m'autorisent peut-être à ajouter qu'il n'y a ici aucun esprit public. Le gouvernement n'est nullement vexatoire, la police est sage et intelligente. Les troubles d'un pays voisin ne sont absolument qu'un objet de curiosité. L'opinion de Trieste préférerait la stabilité à tout, et ne demande aucun changement politique[1]... »

Quand donc, écrivant *La Chartreuse*, il constate que « les petits despotismes réduisent à rien la valeur de l'opinion », il se rappelle « le petit pays[2] » où il a fait ses premières expériences. Il justifie la politique imaginaire de l'État de Parme par la politique réelle de l'Autriche.

PAUL HAZARD.

1. L. Farges, *Stendhal diplomate*, Paris, Plon, 1892, in-16, p. 34.
2. *Correspondance*, Trieste, le 23 février 1831, au baron de Mareste, à Paris.

ENCORE LA QUESTION DU « CONTRAT SOCIAL »

Personne certainement ne sera surpris de me voir répondre à l'article de M. Beaulavon intitulé *La question du Contrat social, une fausse solution* (*Rev. d'Hist litt.*, juill.-sept. 1913). Si le titre en est d'une grande franchise, le ton du reste en est des plus courtois. Qu'il me soit permis d'en remercier l'auteur.

Nul ne doit connaître mieux son *Contrat social* que M. Beaulavon dont la savante édition est connue de chacun; et, en un sens, il était donc le plus compétent de mes critiques. D'autre part, M. Beaulavon a son siège fait en toutes les questions concernant le fameux ouvrage de Rousseau; or, sans mettre le moins du monde en doute sa parfaite sincérité, est-il défendu de rappeler qu'il est homme, et qu'il y a au moins des possibilités pour qu'il ne soit pas aussi accueillant à une idée nouvelle que ne le serait un homme qui jugerait sans avoir pour telles des thèses en présence des sentiments de père. Et voilà pourquoi j'ose suggérer d'emblée que, peut-être, le titre de l'article de M. Beaulavon sera plus formidable que ses arguments; et pourquoi je ne crois pas indispensable de reprendre la discussion point par point.

Pourtant je montrerai : 1° qu'en ce qui concerne l'argument central de la réfutation de M. Beaulavon, je n'ai point à me considérer comme battu du tout: 2° qu'en ce qui concerne les autres points, il y a dans mon article tel que publié dans la *Revue* (oct.-nov. 1912) tous les éléments de la défense de ma thèse.

I

Voici sur quoi se concentre le débat. Le problème posé par Rousseau aux premières pages de son ouvrage se résume en cette question : comment l'homme fort et indépendant, et qui peut ignorer la loi de la société civile, peut-il être amené à observer cette loi, même quand ce n'est pas son avantage? Or, il y a chez Rousseau deux solutions proposées : la solution « philosophique » ou « encyclopédiste » selon laquelle l'homme fort est lié par un contrat ou pacte fondamental; et la solution religieuse selon laquelle Dieu impose sa volonté au fort en faveur du faible. Maintenant l'une des deux solutions (n'importe laquelle, pourvu qu'elle soit considérée comme valable par celui qui s'en sert) rend l'autre superflue : si on croit à un contrat social, Dieu est inutile; et *vice-versa* si Dieu est invoqué, c'est le contrat qui est inutile. J'explique ensuite que dans la première rédaction du *Contrat* Rousseau avait adopté la solution philosophique, et que dans le *Contrat* imprimé il a adopté au contraire la solution religieuse. Et je conclus enfin que Rousseau ne voulant plus la solution « philosophique » quand il imprime son livre, il supprime le chapitre II où il avait attaqué la solution religieuse et discuté, pour l'adopter, la solution philosophique; le sens de cette suppression, c'est de faire disparaître une contradiction *qui reste d'ailleurs* dans le livre imprimé (puisque la notion du Contrat social y garde malgré tout la place d'honneur), mais qui serait trop frappante si le chapitre signalé

demeure, où l'incompatibilité avait été bien sentie (sinon consciente absolument) et ressortait fortement.

M. Beaulavon répond : Rousseau discute, c'est vrai, la solution « philosophique » dans ce chapitre II, *mais* ce n'est pas pour l'adopter, c'est pour la réfuter; donc toute la thèse de M. Schinz s'écroule puisque Rousseau, loin de se ranger aux idées des encyclopédistes, les combat.

Certes si j'avais commis la phénoménale étourderie que me prête M. Beaulavon, les termes dont il se sert « erreur singulière et flagrante » seraient infiniment trop bénins pour caractériser ma faute. Mais la façon dont M. Beaulavon interprète Rousseau ne se soutient pas. Elle repose sur une confusion grave de deux propositions philosophiques, à savoir : *Rousseau combat la notion du Contrat social*; et *Rousseau combat cette notion* spéciale du *Contrat social qu'il trouve chez ses devanciers, Spinoza, Locke, Hobbes, et chez les « philosophes » français*. On peut donc concéder à M. Beaulavon que Rousseau a en effet faussé compagnie aux encyclopédistes en n'adoptant pas leur conception particulière du Contrat, mais l'idée du Contrat il la maintient et l'accepte, et *il l'oppose à la solution religieuse* — et c'est là l'important. Nous renvoyons aux textes ou à notre article (p. 768-773, et p. 32 du tirage à part).

Du reste comment M. Beaulavon pourrait-il soutenir que Rousseau récuse la notion du Contrat puisque Rousseau imprime un livre dans lequel le Contrat est une théorie *adoptée*, si bien adoptée que, quand l'auteur s'est rallié à un point de vue (religieux) qui l'exclut logiquement, il la conserve encore malgré tout.

J'ose dire donc que je ne me suis pas rendu coupable de l'énorme erreur que me prête mon critique, et que mon argument central reste debout.

Avant de passer à autre chose, oserais-je répondre deux mots à l'explication substituée à la mienne pour rendre compte de la suppression de ce chapitre II dans le livre imprimé? M. Beaulavon reprend l'explication de M. Dreyfus-Brisac, le « mauvais style ». Tout en s'excusant : « Je sens, tout comme un autre, le ridicule qu'il y aurait à se faire juge du style de Rousseau » (p. 592-3), cependant il invoque ce motif. Et de mon côté je ne m'y oppose point. Seulement je dis ceci : le chapitre II, supprimé, est une merveille de lucidité, de systématique composition, d'éloquence, comparé à maint autre passage que Rousseau a parfaitement laissé subsister dans son *Contrat*. Qu'on lise par exemple les chapitres où il réfute le droit du plus fort (II, III et IV du présent *Contrat*).

II

Pour les autres points discutés par M. Beaulavon, nous nous contenterons de faire quelques observations sur l'esprit qui inspire ses critiques.

En maint endroit M. Beaulavon nous paraît trop esclave des termes et des citations. Certes soyons fidèles au texte, mais réservons notre jugement pour l'interpréter; certes respectons les mots, mais cherchons-en attentivement l'esprit. Voici un exemple très intéressant. J'ai déclaré que le chapitre II avait été supprimé car Rousseau y sent contradiction avec la solution religieuse qui est devenue la sienne. Or — dit M. Beaulavon — cette contradiction (si contradiction il y a) se trouve dans l'*Émile* et dans les *Lettres de la montagne* : « J'ai posé pour fondement du corps politique la

1. Une étude sur ce point fondamental du droit naturel chez Rousseau paraîtra incessamment dans la *Revue philosophique*; et ces chapitres y seront spécialement étudiés.

convention de ses membres; *j'ai réfuté les principes différents du mien* » (598); et, si Rousseau ne s'aperçoit pas de la contradiction, ne la sent pas, la laisse subsister dans ces deux cas au moins et dans son œuvre ultérieure, il semble bien peu légitime de penser que la conscience de la contradiction soit la cause de la suppression du chapitre II du Contrat primitif. — C'est fort bien raisonné. Cependant, parce que Rousseau lance ces mots : *j'ai réfuté les principes différents du mien*, il n'en résulte pas qu'il ait eu en vue spécialement la théorie opposée de la volonté divine (il en indique trois : la force, l'autorité paternelle, Dieu), ni qu'il ait eu conscience nettement que la thèse du Contrat non seulement rend inutile, mais est incompatible avec celle de Dieu. Interpréter si étroitement les mots, c'est être plus royaliste que le roi. Il y a d'autre part deux choses à considérer : Rousseau n'ayant jamais creusé jusqu'au fond les postulats logiques qu'impliquaient ses théories, il n'en voyait jamais les contradictions *fondamentales*, mais seulement quelques difficultés surgissant dans l'application. Et quand ces applications n'étaient pas formulées ou discutées, il les oubliait facilement; et c'est ce qui est arrivé quand il a récapitulé son *Contrat* dans l'*Émile* et dans les *Lettres de la montagne*; il juxtapose alors sans autre l'injuxtaposable. Quand d'autre part Rousseau prépare pour l'impression son *Contrat*, il est plongé dans cette sphère de pensées politiques; et alors certes, si l'incompatibilité des deux théories de contrat et de religion ne lui apparaît pas clairement dans sa cause, cependant les difficultés de les adopter simultanément se manifestent partout, et Rousseau voit empiriquement, si j'ose ainsi dire, que les choses jouent plus facilement — avec moins de raccrocs — quand il supprime le chapitre II avec sa thèse : obéissance à la loi civile *sans religion*.

On dira c'est là supposer Rousseau bien négligent, bien « inconscient ». — Non ! c'est seulement constater que l'extrême complexité de ces matières l'embarrasse comme d'autres dans cette période de l'enfance du droit naturel, et l'empêche d'arriver à la clarté. Tout en consentant à tenir compte par place de ces hésitations, M. Beaulavon aborde encore trop Rousseau comme si celui-ci devait être arrivé à la lucidité. Il ne faut pas s'y attendre; j'ai déjà souvent souligné ce fait que l'histoire de la philosophie nous impose absolument : si tout était simple, il n'y aurait pas de philosophie, et d'histoire de philosophie, et d'interprétation des philosophes. On peut dire tranquillement que pas un philosophe n'est resté toujours conséquent; tous tâtonnent, car la plus brillante intelligence humaine est encore bien faible devant la masse des éléments de notre pensée. Nous le réaffirmons ici — et l'affirmerons encore davantage ailleurs — il faut accorder beaucoup à ce facteur d'inconscience. Dès les premières pages de sa réfutation, M. Beaulavon parle de l'*obstination imprudente* de Rousseau que lui suggère ma thèse. Non ! « imprudente » suppose conscience; or, je dis que Rousseau a une *obstination inconsciente*: et peut-être faudrait-il ajouter une obstination de paresseux : car il est sûr que Rousseau aime mieux replâtrer que reconstruire.

Et ceci m'amène à dire un mot de la question de chronologie — on pourrait mal interpréter mon silence. Quel penseur ne change pas d'idées; et quel penseur n'arrive pas à une étape de transition où il mélange désespérément les thèses de sa nouvelle manière de voir avec celles de l'ancienne; et enfin quel penseur, même quand il s'est tout à fait renouvelé, ne s'abandonne pas à l'occasion à une vieille idée familière d'autrefois; ou aussi quand il est encore plongé dans une vieille théorie, ne sent en lui par anticipation des idées d'un lendemain très différent? Je n'en demande pas plus pour Rousseau que pour tout autre penseur humain. Lorsque donc M. Beaulavon m'impose comme postulat de mes assertions ceci : « Il faut *de toute nécessité* reculer le plus loin possible la composition du *Ms.* de Genève... » (589), je réponds : Mais non! je crois que le premier *Contrat* est antérieur au 2e *Discours*, mais je ne crois pas qu'il faut *de toute nécessité* qu'il en soit ainsi

pour que ma thèse puisse subsister, puisque l'ordre chronologique n'est pas toujours l'ordre logique.

Il faut dire ici aussi que, sans doute, la thèse telle que j'ai dû la présenter dans mon article peut paraître un peu « abrupte ». Mais c'est que, de fait, le plus puissant argument en sa faveur, je ne l'ai pu donner. Elle est dans l'œuvre entière de Rousseau cette hésitation entre l'esprit philosophique et l'esprit religieux (sans compter le romantisme qui vient encore compliquer les choses); cela ressortira de notre travail plus considérable sur Rousseau, comme cela ressortait déjà de notre article sur la *Profession de foi du vicaire savoyard* (dans cette *Revue*, avril-juin 1910). Or il serait certes étonnant qu'il n'y en eût pas de traces profondes de ces oscillations de pensée dans le *Contrat* où l'occasion est si belle.

Il y a aussi bien des arguments de détail qui peuvent sembler faibles en eux-mêmes, mais qui considérés en rapport avec l'ensemble de point de vue sous lequel nous étudions Rousseau, ont leur place. Ainsi, quoi qu'en pense M. Beaulavon (p. 591, *note*), le fait que les Suisses ne sont pas mentionnés au *Contrat* primitif, est significatif, et a la valeur d'un argument, quand bien même ce premier *Contrat* est fragmentaire et qu'il n'est pas impossible que Rousseau ait tout de même eu dans l'esprit les Suisses pour d'autres parties du livre.

III

Je conclus : si elle allait de soi, mon hypothèse n'eût pas eu besoin d'être longuement démontrée. Elle soulève des problèmes sans doute; mais ce n'est pas là un argument contre elle, ou du moins c'est un argument trop facile. M. Beaulavon me rappelle les shakespeariens alléguant contre la théorie baconienne que celle-ci soulève de nouveaux problèmes. Comme si les baconiens (les sérieux, comme Greenwood) ne le savaient pas; et comme si leur hypothèse n'était pas justement destinée à écarter les difficultés de la thèse traditionnelle. La question est : quels problèmes sont plus acceptables, ou quels plus irréductibles?

Et là j'attends avec calme la décision de ceux qui n'ont pas encore arrêté leur opinion.

M. Beaulavon ne cite pas une difficulté que je n'aie prévue (sauf ce que j'ai appelé l'argument central et qui a été ci-dessus considéré) et expliquée.

Quant à la théorie qui est celle de M. Beaulavon à la fin de son article, à savoir que la question du *Contrat social* en somme n'existe pas, l'énorme amas de littérature-polémique que cet ouvrage a inspiré suffit à l'infirmer. Qu'on nous donne donc un exposé objectif, clair et net, des idées du *Contrat* et qu'ensuite on nous convainque que c'est cohérent! Personne n'a su le faire jusqu'ici, et puisque notre critique veut bien (p. 585) renvoyer à nos indications bibliographiques sur ce sujet (p. 744-745), nous le ferons à notre tour[1]. Vraiment M. Beaulavon me semble insuffisamment exigeant en

1. M. Beaulavon lui-même a fait deux tentatives très méritoires d'exposer, en le rendant cohérent, le système politique de Rousseau : dans la *Revue de Paris* du 15 avril 1904 et dans l'*Introduction* à son édition du *Contrat social*. Je viens de relire la seconde édition qui sort des presses. D'abord, le seul fait qu'il faille tant expliquer est un peu suspect; mais, en outre, le système « cohérent » de Rousseau vu par M. Beaulavon n'est que banal. Il y a autre chose dans *le Contrat social* qui a secoué les hommes; de tels lieux communs les eussent laissés froids. Et surtout, *le Contrat*, interprété par M. Beaulavon, ne lie plus (par ex. p. 56, on lit : « Mais Rousseau a la franchise de reconnaître qu'en définitive le peuple reste toujours maître de décider s'il respectera ou non cette obligation morale » [envers *le Contrat*]. Voir aussi p. 30, 39, 58, 60). Et s'il était interprété comme liant, alors il aboutit au despotisme : il y a *égalité dans la servitude* et non *égalité dans la liberté*.

matière philosophique. Et d'autre part m'en voudra-t-il si je dis que je ne comprends pas quand il m'accuse « d'avoir voulu comprendre le Contrat social *du dehors*[1] » (601). Mais je prétends l'avoir lu — « du dehors » ou « du dedans » — avec autant d'attention que d'autres tout en arrivant aux conclusions de MM. Morley, Chuquet, Faguet, Ducros, Champion, etc. ; et si j'ai vu un problème là où il n'y en avait point, je suis du moins en bonne compagnie. M'en voudra-t-il si je confesse que l'appel à l'« intuition » et à l'« unité profonde » du *Contrat social* m'inspire une certaine défiance, et que des mots de ce genre conserveront pour moi un sens mystique aussi longtemps que cette « intuition » et cette « unité profonde » n'aura pas été *analysée* par quelque commentateur de Rousseau? Allons, les idées claires ne sont toujours pas si méprisables, et la profondeur ne doit pas être aux dépens de la logique!

ALBERT SCHINZ.

Nous avons communiqué ce qui précède à M. Georges BEAULAVON, qui nous a adressé à ce sujet la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de l'aimable hospitalité que vous m'avez accordée — et que vous m'offrez encore — dans votre *Revue* pour y discuter la thèse de M. Schinz. Mais il me paraît juste qu'étant venu l'y attaquer, je lui laisse le dernier mot.

D'autant que sa réplique, passant presque tout entière au-dessus des discussions précises où je m'étais volontairement renfermé, le prolongement de notre courtoise discussion risquerait d'être sans utilité générale. Et que je ne vois rien d'essentiel à ajouter à la démonstration que j'ai tentée et que je maintiens tout entière.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

G. BEAULAVON.

1. Est-ce moi qui ai employé ce terme mis entre guillemets par M. B. — et, si oui, alors dans quel contexte?

COMPTES RENDUS

JOSEPH BÉDIER, professeur au Collège de France. **Les Légendes épiques : Recherches sur la formation des chansons de geste.** *Paris, Champion*, in-8, t. I, 1908, 431 p.; t. II, 1908, 443 p.; t. III, 1912, 483 p.; t. IV, 1913, 512 p.

M. Joseph Bédier a récemment clos la série de ses études sur les légendes épiques du moyen âge français. L'ensemble en forme quatre volumes, monument, à tous égards, d'une haute importance. C'est une des particularités de l'œuvre critique de M. Bédier qu'elle intéresse, la plupart du temps, les problèmes les plus essentiels de l'histoire littéraire, les œuvres de premier plan, les écrivains de premier ordre. Il achève aujourd'hui un ouvrage qui bouleverse les conceptions traditionnelles sur la formation des chansons de geste, sur le genre le plus riche et peut-être le plus digne d'attention de notre moyen âge littéraire. La généralité de la question qu'il étudie, la qualité de la méthode qu'il suit, la nature des résultats auxquels il aboutit confèrent à ce livre une dignité singulière et justifient, en dépit de l'époque dont il traite, l'entreprise d'y consacrer quelques pages dans la présente revue.

Abordant l'étude des chansons de geste, M. Bédier trouvait établi, relativement à leur formation, sinon une théorie universellement acceptée, du moins un groupe de théories qui toutes procédaient d'un même principe; et ce principe était le suivant : de toutes les chansons de geste que nous possédons, si aucune, sous la forme où elle nous est parvenue, n'est antérieure à la fin du XIe siècle, il est certain que la plupart remontent, sous telle ou telle forme qu'il s'agit de retrouver, à une époque beaucoup plus reculée. Aucun monument ne l'atteste, mais l'étude des textes le prouve. La matière de ces chansons est fournie par des événements historiques qui sont fort anciens : telle chante de Charlemagne, telle de Charles Martel, telle de Clovis. Comment l'expliquerait on, comment le fait serait-il possible, si n'avaient pas pris naissance, contemporaines des événements eux-mêmes, des compositions qui auraient été le germe premier des chansons de geste? Ces compositions, on peut les imaginer sous des aspects variés : on peut imaginer que c'étaient des chants de caractère lyrique, des « cantilènes », qui auraient revêtu ensuite un aspect narratif et strictement épique; on peut imaginer aussi que c'étaient, dès l'origine, des épopées complètement organisées et dont le caractère n'aurait plus changé; on peut imaginer aussi que, de forme mal définie et mal arrêtée, elles n'étaient qu'une sorte de tradition orale populaire. Mais, de quelque façon qu'on les conçoive, il est trop évident que ces compositions ont existé. C'est du feu des événements que l'épopée française a jailli : née dans les batailles, elle s'est alimentée de l'enthousiasme des guerriers et elle a pris son vol au-dessus des combattants comme le chant de leurs âmes héroïques. Bref, les romans épiques du XIIe et du XIIIe siècle ne sont que le dernier aboutissement d'un travail poétique commencé plusieurs siècles plus tôt.

*
* *

A cette théorie qu'il trouvait en cours, M. Bédier n'a pas opposé d'entrée de jeu une théorie toute faite : il nourrissait à l'égard de l'esprit de système une trop vigilante défiance. Ce qu'il lui a opposé, c'est une suite de monographies qui, sans viser à s'organiser en un corps de doctrine, tendent simplement à porter de la lumière dans l'histoire de diverses légendes épiques. Ces monographies ont, en général, un double objet : d'une part, réduire à sa stricte réalité ou à sa véritable signification l'élément historique que la critique antérieure avait cru découvrir dans telle ou telle légende; d'autre part, montrer les attaches de cette légende avec tel ou tel sanctuaire.

C'est à quoi M. Bédier s'est d'abord employé pour les chansons du cycle de Guillaume d'Orange, dont l'étude fournit le contenu de son premier volume. L'histoire de leur formation a passé, jusqu'en ces dernières années, pour être celle de toutes les autres, et on admettait qu'elles remontaient, par des intermédiaires perdus, à des prototypes également perdus, mais dont on pouvait dire qu'ils étaient fort anciens. La preuve n'en était-elle pas dans le fait qu'elles contiennent le souvenir d'événements qui — on peut le contrôler — sont avérés pour le VIIIe siècle? Et comment des trouveurs du XIIe siècle eussent-ils pu représenter un Guillaume d'Orange, qui n'est autre que l'historique Guillaume de Gellone, s'ils n'avaient hérité de traditions poétiques lointaines, contemporaines de ce dernier Guillaume? M. Bédier ne s'embarrasse point de ces arguments et n'admet pas la thèse. Car, se demande-t-il, en quoi donc consiste au juste cet élément historique dont on fait tant d'état, et ne se réduit-il pas, en fin de compte, à fort peu de choses? Ce Guillaume historique, qui revit dans le Guillaume des épopées, qui est-il? Et, posant cette question, il constate que ce n'est pas par un nom que les critiques lui répondent, mais par seize. Trop de biens nuisent, et cette multiplicité d'identifications, qui traduit un singulier désaccord, est par elle-même assez inquiétante; mais ce qui achève de ruiner le système, c'est qu'aucune de ces identifications considérée isolément ne peut raisonnablement se défendre. En sorte qu'après tout les seuls faits historiques qui se retrouvent dans la légende de Guillaume d'Orange se réduisent à ceux-ci : que Guillaume, seigneur puissant du midi de la France et mari d'une femme nommée Guibourc, a combattu avec honneur contre les Sarrasins d'Espagne en deçà des Pyrénées (et peut-être devant Barcelone); qu'après une longue vie dans le siècle, il s'est rendu moine à Aniane, puis à Gellone; que l'Église le vénère sous le nom de saint Guillaume. Tout est là, et est-ce donc de quoi fonder la théorie des cantilènes? Non point, pense M. Bédier, et les quelques faits en question s'expliquent bien autrement qu'on ne l'a cru. Voici comment. Tout ce qu'ils savaient d'historique touchant Guillaume d'Orange, il y avait des hommes, au XIIe siècle, de qui les jongleurs avaient pu l'apprendre : c'étaient les moines de l'abbaye de Gellone, où Guillaume avait fait retraite, où son corps était enseveli, et où le souvenir de sa vie, conservé dans des documents écrits, était aussi présent à toutes les mémoires. De la bouche de ces moines les jongleurs avaient pu recueillir les traits grands et menus de la biographie de leur héros; et non seulement ils l'avaient pu, mais il paraît bien probable qu'il a dû bel et bien en être ainsi, quand on considère que, par ailleurs, des faits incontestables attestent de fréquents et constants rapports entre les moines de Gellone et les jongleurs, auteurs et propagateurs des chansons de geste. Quelle était l'origine de ces rapports? c'est ce qu'il restait à dire, lorsque M. Bédier a complété ses premières découvertes en remarquant qu'une collaboration analogue s'était manifestée à Saint-Julien-de-Brioude et à Saint-Honorat-des-Aliscamps, en remarquant aussi que, pour un bon nombre de chansons du cycle de Guillaume, l'action ou divers épi-

sodes de l'action se localisaient en des endroits géographiquement bien identifiés, en remarquant enfin que ces endroits, de même que Brioude, les Aliscamps et Gellone, étaient situés sur la *Via tolosana*, route qui conduisait les pèlerins de Paris à Saint-Jacques-de-Compostelle par Orléans, Clermont-Ferrand, Brioude, le Puy, Alais, Nîmes, Arles, Saint-Gilles, Saint-Guilhem-du-Désert, Narbonne, Lézignan, Martres Tolosanes, etc. Et dès lors, tout ne devenait-il pas clair? Si les chansons de geste jalonnent la route de Compostelle, n'est-ce point qu'il y a entre leur histoire et celle des pèlerinages des rapports étroits? Si les moines de Gellone ont collaboré avec les jongleurs, n'était-ce point parce que leur abbaye était une des étapes où les pèlerins s'arrêtaient pour prendre gîte? Et finalement, il semble bien qu'on doive répondre par l'affirmative à cette question de M. Bédier : n'est-ce pas à Gellone, où repose le corps de Guillaume, jadis ennemi glorieux des musulmans, de l'excitation religieuse et guerrière des pèlerins qui s'acheminaient vers la terre d'Espagne encore occupée par l'infidèle, de l'esprit des croisades, des offices liturgiques où l'on célébrait la gloire du « saint athlète de Dieu », des prières sur son tombeau, n'est-ce pas là que naquit la légende de Guillaume?

Le cycle de Guillaume n'est pas toute l'épopée française ; et, afin d'éprouver le degré de généralité de ses conclusions précédentes, M. Bédier a examiné toutes celles des chansons de geste qui ne sont pas des fictions récentes, « toutes celles qui ont quelque fondement historique ou quelque ancienneté ». Et ce qu'il a découvert, c'est que la légende de Gérard de Roussillon tire son origine et son explication du pèlerinage de sainte Marie-Madeleine à Vézelay; que la légende de la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne a été forgée pour servir les intérêts du siège épiscopal de Dol dans ses démêlés avec l'archevêché de Tours; que la légende d'Ogier le Danois, née d'abord en Italie, sur la route des pèlerins, fut ensuite annexée et exploitée par les moines de Saint-Faron de Meaux; que la légende de Raoul de Cambrai doit plusieurs de ses éléments essentiels aux abbayes de Waulsort, d'Homblières, de Saint-Michel-en-Thiérache et de Bucilly et à l'église Saint-Géri; que la légende des « Enfances » de Charlemagne et l'histoire de Charles Martel ne contiennent pas plus de données historiques que celles que pouvaient fournir, au XIIe siècle, les moines de l'abbaye de Stavelot; que la légende de Gormond et Isembard s'est formée à l'abbaye de Saint-Riquier; que la légende de Renaud de Montauban eut son berceau à l'abbaye de Stavelot et Malmédy; que de toute la série des autres chansons de geste (M. Bédier les a toutes examinées) il n'en est pas une seule qui ne se laisse ainsi localiser en des lieux saints; que la *Chanson de Roland*, enfin, est en rapports étroits avec certains points de la route qui, par Roncevaux, conduisait les pèlerins vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

L'étude consacrée à cette chanson illustre est, entre toutes, capitale. Elle renouvelle toutes les idées qui avaient cours sur le poème, et d'autre part elle contient des éléments de critique d'une portée extrêmement étendue. Les écoliers de France ont longtemps disserté, tandis qu'ils faisaient leur classe de rhétorique, sur la sublimité naïve de cette épopée, où l'histoire, interprétée par le génie populaire, avait revêtu le plus pathétique, le plus magnifiquement poétique des vêtements littéraires : conception nébuleuse, à la vérité, mais d'une si belle allure romantique! L'âme d'un peuple exhalant, en un poème admirable, son idéal de foi et d'héroïsme! C'était là leur façon d'exprimer, selon le tour qui convenait, la théorie des origines anciennes des chansons de geste qui, entre les savants, passait pour acquise : thèmes auxquels il faudra désormais renoncer. La seule histoire de cette théorie, que M. Bédier a eu l'idée de retracer en un chapitre extrêmement ingénieux et instructif, nous édifie assez sur sa valeur. Il apparaît que, loin d'avoir été inspirée par un examen attentif des faits, la doctrine en question

puise ses origines dans les systèmes historico-philosophiques de Herder et de Wolf relatifs à la poésie épique, qui, accueillis par les frères Grimm, ont été introduits en France par Fauriel et se sont imposés depuis à toute la suite des critiques jusqu'à Gaston Paris et à M. Pio Rajna. Les modifications que ces savants y ont apportées ne les ont pas empêchés de les admettre dans leur fond essentiel, à savoir que les épopées françaises étaient une invention contemporaine des événements qu'elles chantent; et, si depuis 1884 personne ne les a plus exposées ni discutées d'ensemble, ce n'était point qu'elles fussent mortes, car implicitement toutes les monographies qui se sont multipliées à partir de cette date les admettent pour vraies et toutes sont orientées vers le même but : prouver l'ancienneté de telle ou telle légende. — La portée de cet historique n'échappe à personne. Indépendamment de ce qu'on a appris par ailleurs sur la valeur de divers résultats particuliers relatifs à la prétendue historicité des chansons de geste, il nous découvre ce que vaut le principe dont s'étaient inspirés les chercheurs et sur quelles bases fragiles il reposait. Plein d'enseignements touchant la théorie générale de l'épopée française, il fournit un excellent point de départ à la critique de cette théorie particulièrement appliquée à la *Chanson de Roland*. Si c'est une doctrine à ce point fantaisiste qui prétend expliquer la formation de ce poème; si, d'autre part, — comme c'est le cas malgré l'usage qu'on a prétendu faire d'une phrase de l'Astronome limousin — nul texte n'atteste l'existence de chants sur Roland antérieurs à la chanson; si, enfin, aucun élément contenu dans l'œuvre elle-même ne la signale comme un reflet de compositions antérieures, — ne peut-on pas considérer le terrain comme libre pour élever une nouvelle explication? Et la thèse de M. Bédier est « que la légende de Roland s'est formée d'abord à l'état de légende locale à Roncevaux même et dans les églises des routes qui passaient par Roncevaux; et que, si elle a pu végéter obscurément dans ces églises dès une époque peut-être ancienne, elle n'a pris corps en des poèmes qu'au XIe siècle ». Dans ces églises, comme le montrent les rapports de la Chanson avec les étapes des routes qui menaient à Pampelune par Roncevaux; au XIe siècle, comme il est naturel d'un poème qui n'est qu'un épisode de guerre sainte en Espagne, guerre dont l'idée n'a paru dans les esprits qu'à cette époque-là et non pas plus tôt. Et rien ne contredit cette dernière opinion, rien et surtout pas cet argument si souvent invoqué à tort, que la *Chanson de Roland* serait une rhapsodie tardive : car, telle qu'elle existe, elle offre tous les caractères d'une œuvre parfaitement calculée, exécutée par un poète unique, qui avait le sens de l'art et qui l'a bien prouvé.

*
* *

Ainsi, chacune des monographies consacrées à une légende considérée isolément aboutit à la localiser dans quelque sanctuaire. Cette idée de la localisation des légendes épiques s'impose comme conclusion d'une autre série de monographies, dont le caractère est plus compréhensif, et qui s'intitulent *Les chansons de geste et les routes d'Italie*, ou *Les chansons de geste et le pèlerinage de Compostelle*, ou *L'abbaye de Saint-Denis et les chansons de geste*. Comme il l'a montré pour les chansons du cycle de Guillaume d'Orange, dont les épisodes se situent fréquemment en tel ou tel point de la *Via tolosana*, M. Bédier montre encore de quelle façon une foule de chansons s'égrènent le long de la route qui conduisait les pèlerins de France à Rome, sans que jamais aucune se localise en Italie, si ce n'est sur cette route; de quelle façon toutes les chansons, sauf *Mainet*, qui mènent Charlemagne et ses pairs en Espagne se localisent sur les routes par où les pèlerins allaient vers Saint-Jacques-de-Compostelle; de quelle façon l'abbaye de Saint-Denis, centre de pèlerinage, fut un foyer de légendes épiques, tour à

tour suscitant et accueillant les chansons de geste, tour à tour prêteuse et emprunteuse. Et ces faits, auxquels s'en ajoutent bien d'autres analogues, prennent, sous le nouvel aspect où ils se présentent, un caractère saisissant de généralité.

∴

Généraux comme ils sont, et d'ailleurs scrupuleusement, méticuleusement établis, on se demande s'ils ne doivent pas aussitôt se couronner d'une interprétation d'ensemble. C'est ici que s'offraient les tentations de l'esprit de système. M. Bédier n'a eu garde de s'en laisser séduire : l'exemple d'autrui lui a profité et sur les théories qu'il a ruinées il n'a pas eu la faiblesse d'échafauder une théorie nouvelle.

Pourtant, sans systématiser, il était bien permis de déterminer la portée des principaux d'entre les faits, et M. Bédier ne se l'est pas interdit. Il s'est donc cru autorisé à prendre résolument parti contre ceux qui soutiennent, au nom de vagues analogies, la germanicité des chansons de geste et à exprimer cette proposition que les romans français sont des romans français. Il s'est cru autorisé aussi à affirmer, touchant l'historicité des chansons de geste, que, si celles-ci sont des romans historiques, elles le sont aussi peu que possible, que leurs auteurs sont indifférents à l'histoire et en montrent une grande ignorance, que l'histoire n'est pour eux que « le clou auquel ils accrochent le tableau » et qu'ils ont simplement projeté dans le passé carolingien les idées et les sentiments de leur temps. Il s'est cru autorisé, enfin, à dire que les plus anciennes et les plus belles des légendes épiques, celles de Guillaume d'Orange, de Girard de Roussillon, de Gormond, de Roland entres autres, naquirent dans des sanctuaires et que les foyers de nos plus grands poèmes furent les plus grandes églises de la chrétienté.

Toutefois, contre quiconque serait tenté d'organiser ces constatations en un système rigide et de réduire des faits complexes à quelques formules simplistes, M. Bédier a pris ses précautions. Qu'on ne s'en tienne point à dire qu'il faut expliquer les chansons de geste par l'influence des grands pèlerinages; ni qu'elles ont résulté purement et simplement de la collaboration de clercs et de jongleurs; ni que ces versions que nous possédons sont les formes primitives des chansons de geste. En ces propositions diverses peut bien tenir une part de vérité; mais aucune n'est absolument ni complètement vraie, et en fait de conclusion générale, la seule à laquelle M. Bédier veuille s'en tenir réside en ces termes essentiels : « Les chansons de geste sont nées au XIe siècle seulement, à une longue distance des événements qu'elles retracent. Par suite, elles se sont formées selon un mécanisme très différent de celui qu'on a trop souvent supposé. Il ne saurait plus être question à leur propos ni d'*epische Sagen* contemporaines de Charlemagne ou de Clovis, ni de chants épiques contemporains de Charlemagne ou de Clovis, ni d'une poésie populaire spontanée, anonyme, née des événements, jaillie de l'âme du peuple tout entier... Par suite, cette poésie est toute nôtre; elle n'a rien de germanique, elle n'a rien que de français... Par suite, ce sont les versions conservées qui appellent notre étude, ce ne sont plus leurs hypothétiques modèles perdus. Comme l'a fortement dit M. Gustave Lanson, « nous avons été élevés dans l'admiration d'une épopée française « qui n'existait pas, et dans le dédain de celle qui existe ». Pour mieux comprendre celle qui existe, c'est le XIe et le XIIe siècle qu'il fallait interroger. Je l'ai fait selon mon pouvoir. Rétablir la liaison entre le monde des clercs et l'autre, montrer que l'église fut le berceau des chansons de geste aussi bien que des mystères, revendiquer pour elles leur vieux nom délaissé de romans de chevalerie et marquer par là que leur histoire est inséparable de l'histoire des idées chevaleresques à l'époque capétienne, rappeler les

faits psychologiques généraux qui provoquèrent en même temps qu'elles les croisades d'Espagne et les croisades de Terre sainte, en un mot les rattacher à la vie, c'est à quoi je me suis efforcé. »

*
* *

Tel est, très sommairement ramené à quelques idées essentielles, le contenu des *Légendes épiques*. C'est pitié, il faut bien le dire, de mutiler comme je viens de le faire, pour satisfaire aux conditions d'un compte rendu, un livre si complexe, si riche et si varié; et il serait injuste, à la suite d'une analyse qui en donne nécessairement une très fausse idée, de ne pas marquer quelques-unes des vertus qui en font le caractère propre. Et celle-ci, d'abord, qu'à cet ouvrage d'érudition s'attache un incontestable intérêt littéraire. Ce n'est pas seulement qu'il réformera le sentiment avec lequel on abordera dorénavant la lecture de nos vieilles épopées et qu'il y fera sentir une sorte de poésie très différente de celle qu'on y trouvait : effet qui n'est point négligeable, car l'information du lecteur en matière d'histoire influe toujours sur l'impression qu'il tire de ses lectures. Et ce n'est pas seulement encore qu'on y voit alterner les beaux récits avec les graves discussions. Mais, à envisager les choses par un autre biais, l'esprit critique s'y exerce avec une souplesse, une aisance, une élégance qui lui donnent le prix d'une œuvre d'art, et c'est avec une sorte de grâce prestigieuse que l'auteur, s'en prenant à l'édifice des théories dressées devant lui, en saisit la pièce faible, la brise et fait s'écrouler le tout. Tant est grande la vertu du bon sens! C'est par lui que M. Bédier a vaincu, c'est-à-dire en ne sacrifiant jamais rien à son besoin de voir clair et net, en ne se payant jamais d'aucune affirmation qui n'ait été suffisamment éprouvée, en entretenant soigneusement sa faculté d'étonnement devant l'invraisemblable, en cultivant son sens du réel et de la vie, en se tenant toujours en garde contre l'entraînement des théories en faveur.

A cet égard, les *Légendes épiques* présentent un intérêt qui dépasse de beaucoup le cercle des érudits qu'attire la question qu'elles traitent : elles contiennent des leçons de méthode applicables à tout ordre de recherches. On y trouvera rappelé, par exemple, le rôle légitime de la critique littéraire dans les études d'histoire littéraire et que le goût est, pour l'historien, une condition de l'intelligence des textes. On y trouvera aussi l'occasion de méditer sur l'imprudence avec laquelle on applique souvent au passé des procédés de raisonnement qui répugneraient au présent. On y trouvera encore à réfléchir sur le procédé qui consiste à bâtir l'histoire par inductions et sur le degré de créance que méritent les résultats de ce genre d'opération lorsqu'ils ne sont pas confirmés par des témoignages formels. Et tant d'autres excellents enseignements!

Touchant le fond même de la question traitée, on peut prévoir un temps prochain où toute la partie négative et destructrice du livre paraîtra un peu longue. Du « bourg romantique des systèmes antérieurs » il restera si peu de choses, on les considérera si couramment comme d'antiques débris, qu'on trouvera peut-être que M. Bédier a usé, à les mettre en poudre, un trop consciencieux effort. On aura peine à s'imaginer que les théories auxquelles il s'en est pris aient pu mériter une critique si méticuleuse. Et comme personne ne s'avisera plus de jouer au jeu des identifications historiques, il faudra quelque imagination pour se représenter que la mode en a sévi et que, si elle a été tranchée dans son cours, ç'a été grâce à la décisive intervention de M. Bédier. Il ne faudra pourtant pas le méconnaître, ni l'oublier; car l'œuvre du critique, même en ses parties les plus négatives, aura été singulièrement féconde. Interdisant désormais aux historiens de la littérature un certain nombre de voies, elle aura par là même orienté leurs

efforts dans des directions nouvelles. Féconde, en outre, elle l'aura été par ce que M. Bédier a aussi apporté de positif pour expliquer la formation des chansons de geste. Faits et principes, vues méthodiques et notions diligemment élaborées, cela abonde dans son livre, et c'est de là que toutes les études à venir prendront leur point de départ. Ce que M. Bédier a fait est immense ; ce qui reste à faire l'est aussi, et M. Bédier lui-même a pris soin de le marquer. S'il a réussi à déterminer certaines circonstances de la naissance des épopées françaises, telles que l'époque et le milieu, il sait que l'explication n'est pas complète et qu'une foule de questions se posent encore qui ont leur intérêt : « Quel est le rapport des chansons de geste aux romans presque contemporains du cycle de l'Antiquité et du cycle de Bretagne? Pourquoi, dans les chansons de geste, tel type de héros plutôt que tel autre, tel type d'aventures plutôt que tel autre? Pourquoi, dans les chansons de geste, le surnaturel chrétien a-t-il si vite fait place au merveilleux de féerie, pourquoi l'épique a-t-il si vite évolué vers le romanesque? D'autres chercheront et sauront répondre... Leurs découvertes me sont d'avance les bienvenues, car il faudra bien qu'ils cherchent là où j'ai cherché, dans le champ qu'à l'exemple de M. Philippe-Auguste Becker j'ai délimité, dans le XIe et le XIIe siècle, à la date où les chansons de geste ont germé, puis fleuri. » Oui, des questions se posent. Elles se posent parce que M. Bédier les a posées et parce qu'il en a résolu d'autres, essentielles, dont la solution seule permettait de les poser.

EDMOND FARAL.

HENRY CARRINGTON LANCASTER, professor of Romance Languages in Amherst College, **Pierre du Ryer dramatist.** *Washington*, 1912, in-8.

M. H. Carrington Lancaster vient de publier un essai sur *Pierre du Ryer auteur dramatique* dont il faut louer d'abord l'exactitude critique, la méthode scrupuleuse et la précision documentée. Ce sont les qualités qui avaient fait déjà remarquer son ouvrage sur la Tragicomédie. De pareilles monographies, quand on les fait de cette façon, sont fort utiles; elles posent les fondements sur lesquels, un jour qui n'est peut-être plus éloigné, pourra s'écrire l'histoire vraie des cent premières années du théâtre français moderne.

M. H. Carrington Lancaster, après avoir raconté la vie de P. du Ryer, analyse chacune de ses pièces en examinant toutes les questions qu'elles soulèvent. Il rassemble ensuite ses observations éparses dans un chapitre général sur l'art de du Ryer et sa place dans le mouvement dramatique de son temps. Il fait preuve dans tout le livre d'une information solide et d'un esprit judicieux. Peut-être se contente-il trop, même dans le chapitre général, de mettre bout à bout des remarques particulières sans en dégager assez (ou tout à fait justement) la signification vraie et profonde. Une certaine impression de sécheresse et de rétrécissement résulte de cette application un peu excessive et rigide d'une méthode en elle-même excellente.

Je ferai peu de critiques de détail : et j'en ai peu à faire[1]. M. H. Carrington Lancaster ne distingue pas nettement (p. 4 et 7) les qualifications de *noble homme* et d'*écuyer*. Si paradoxal que cela puisse paraître à un étranger, *noble homme* est un titre de bourgeois; *écuyer* est un titre de gentilhomme[2]. Si

1. Je trouve (p. 138) une remarque bien peu courtoise. L'auteur très estimable et très consciencieux que cite M. H. Carrington Lancaster, a commis une erreur de fait qui méritait d'être relevée. Pourquoi y ajouter l'hypothèse tout arbitraire, et un peu blessante, qu'il n'a sans doute pas lu la pièce dont il parle?

2. Voyez La Bruyère, *Caractères* (Des biens de fortune, *Périandre*).

du Ryer est *noble homme* en 1627, et *écuyer* dans son acte de décès, c'est qu'il a été anobli dans l'intervalle, sans nul doute par un office.

Il vaudrait mieux (p. 70), à propos des *Vendanges de Suresnes*, rappeler les comédies de Corneille, qui avait ouvert la voie à cette peinture piquante des mœurs précieuses, que celles de Molière, qui n'est rien à du Ryer.

Il ne faudrait pas parler de couleur locale (p. 82 et 86 et ailleurs) parce que du Ryer a gardé les noms des localités que ses sources lui fournissaient : il n'en tirait assurément aucune évocation poétique ou pittoresque du passé.

Il va sans dire que du Ryer a des sentiment monarchiques. Mais le fait que « *Lucrèce*, *Saül* et *Scévole*, ont rapport à des tyrans qu'on détrône », (p. 154) n'est à aucun degré à retenir comme une indication des tendances politiques de l'auteur : c'est un lieu commun de l'humanisme qui est devenu un cliché dramatique. Il serait plus intéressant de remarquer que la foi monarchique, chez du Ryer comme chez tous ses contemporains, se fonde sur la raison et l'expérience, et n'a aucun caractère mystique.

« La source d'*Alcionée*, dit M. H. Carrington Lancaster, est encore à trouver. » Elle est facile à trouver, et voici douze ou quinze ans que dans mes cours j'indique le 34e chant du *Roland furieux*. Seulement, pour éviter peut-être une équivoque, du Ryer a changé le nom d'Alceste en Alcionée. Et pour obéir à l'esprit de son temps dont il était si fort imprégné, il a converti le romanesque passionné d'Arioste en un développement politique et galant, plus politique encore peut-être que galant. M. H. Carrington Lancaster, avec raison, signale l'actualité du sujet : il rappelle l'amour de Cinq-Mars pour Marie de Gonzague, celui de Buckingham et de Richelieu pour Anne d'Autriche. Je crois qu'il aurait dû songer d'abord, et pour le côté politique, à Wallenstein, modèle d'un sujet plus puissant que son maître et que ses services même rendent suspect.

Le rapport de du Ryer à Racine, même dans *Alcionée*, me paraît être tout extérieur. Du Ryer est tout voisin de Corneille, et influencé par lui; et il dirige la tragédie plutôt vers Quinault que vers Racine. On ne saurait trop rappeler que l'évolution logique, continue, et possible à prévoir, de la tragédie française ne menait pas à Racine, qu'*Andromaque* et *Phèdre* n'étaient pas « nécessaires », et que le génie inattendu de ce jeune homme passionné dont MM. de Port-Royal avaient fait un élève intelligent des Grecs, a introduit dans le développement du genre une « variation brusque ».

Enfin M. H. Carrington Lancaster est bien indulgent pour du Ryer écrivain (p. 168-169 et suiv.). Il y a là un point où peut-être le discernement de la nuance est difficile aux étrangers, même à ceux qui, comme le critique américain, savent le mieux notre langue. C'est la forme, justement, qui est la partie la plus faible du théâtre de du Ryer. Les principaux contemporains de Corneille, Rotrou en première ligne et Tristan, Mairet aussi et même l'emphatique Scudéry ont des dons d'écrivains, ont un « style ». Du Ryer est, par l'expression, le moins artiste des contemporains de Corneille. Il me rappelle à cet égard le vieux Hardy. Impropriétés, incorrections, banalités, platitudes, négligences, délayage, remplissage, tous les défauts abondent chez lui. Il écrit dans la langue et le vers du XVIIe siècle comme Bouchardy ou Scribe dans la langue et la prose du XIXe. Il ne vaut pas beaucoup non plus par les plans, par l'invention des moyens dramatiques. Mais il a des dessins de caractères intéressants et vigoureux. Et il a surtout un sentiment de la vie, une perception juste et forte des réalités morales de son époque. C'est là ce qui a fait son succès au temps de Louis XIII et de la Fronde, et c'est ce qui le rend encore digne d'étude ou de lecture pour les hommes curieux des façons de sentir et de penser de l'ancienne France.

Les observations que je viens de faire ont pour but de préciser sur quelques points l'essai de M. H. Carrington Lancaster : elles n'ôtent rien au mérite essentiel de son travail qui est digne de la plus sérieuse estime. Cette

nouvelle contribution que fournit à notre histoire littéraire la science américaine, est une preuve de plus de la valeur de l'organisation des études françaises dans les Universités des État-Unis.

GUSTAVE LANSON.

Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole (1766-1780). Première édition complète augmentée d'environ 500 lettres inédites publiées d'après les originaux avec une Introduction, des notes et une table des noms par Mrs PAGET TOYNBEE. *Londres, Methuen et Cie*, 1912, 3 vol. in-8.

La première édition des lettres de la marquise du Deffand fut publiée par miss Berry en 1810; elle avait choisi parmi les lettres autographes de la marquise celles qui lui semblaient mériter les sympathies de la postérité. C'est son édition que nous lisons depuis lors à travers les impressions successives; elle a fait emplette chemin faisant de 5 lettres nouvelles, mais elle a laissé sur sa route des fragments divers qui heurtaient les scrupules ou le bon goût des éditeurs. Quant aux manuscrits originaux, il était convenu qu'on les avait détruits avec toutes les lettres dédaignées.

Or Mrs Paget Toynbee, qui étudiait la correspondance d'Horace Walpole, les a découverts en fort bon état chez M. Parker-Jervis de Meaford dans le Staffordshire. Elle a constaté aisément que miss Berry avait eu pour l'impatience des lecteurs des complaisances exagérées. Sur 838 lettres conservées par Walpole, elle en avait publié 348 dont 296 étaient largement tronquées. Mrs Paget Toynbee nous donne l'édition intégrale, trois forts volumes de plus de 600 pages qui triplent et au delà l'édition de miss Berry. (On y a joint, en note, 18 lettres retrouvées d'Horace Walpole.)

La publication est faite avec tous les scrupules et toute l'expérience qui convenaient. L'orthographe est modernisée : principe qu'on ne doit pas tenir pour absolu mais qui est ici légitime; nous aurions non l'orthographe de Mme du Deffand mais celle de Wiart, son secrétaire, qui n'importe pas. Le texte est reproduit avec la plus stricte fidélité. Il est escorté des notes indispensables. Toutes celles qui intéressent Mme du Deffand et la société française sont empruntées à des sources bien choisies, parfois un peu sommaires. Les notes qui nous renseignent sur la société anglaise sont au contraire fort précieuses. Mrs Toynbee connaissait admirablement Walpole. Elle a donné de sa correspondance une édition justement réputée. Elle était familière avec toute l'histoire du XVIIIe siècle anglais. Son annotation épargnera aux lecteurs et aux érudits français bien des ignorances ou des recherches difficiles. Une table chronologique des lettres précède l'édition. Un index très complet et très soigneusement établi (125 p. en petit texte : noms de personnes, de lieux, titres d'ouvrages et quelques rubriques générales) permettra de se guider rapidement dans la masse des trois volumes.

Mrs Paget Toynbee est morte lorsque sa tâche était presque achevée. M. Paget Toynbee a mis la dernière main à l'Introduction et à l'Index et a publié l'ouvrage.

De cette correspondance nouvelle ne sortira pas une Mme du Deffand inconnue. C'est bien celle de miss Berry que nous y retrouvons. Mais elle y paraît dans une lumière intense, douloureuse et cruelle. C'est un masque vieilli qui sort de l'ombre et crispe au grand jour ses rides frémissantes. La tragédie-comédie qui se joua entre la vieille femme bouleversée de tendresse et le jeune ami qui s'impatiente nous est maintenant connue dans toutes ses exaltations et toutes ses fureurs. Miss Berry fut pieuse aux scrupules de Walpole qui biffa lui-même les lettres par fragments : elle a laissé l'amitié tendre, les impatiences, les reproches. Elle a atténué les sursauts ou

les renoncements désespérés. Or Mme du Deffand a payé des plus épuisantes secousses l'indifférence de cœur où elle avait si longtemps vécu. Les lettres de Walpole, quand elles viennent, sont des « insultes ». Elles sont « exécrables, épouvantables ». C'est un « infâme mot » que celui d'amitié lorsqu'on voudrait un peu de cette flamme qui s'appelle tendresse. Il faut être un des « léopards » de ses armes pour ne pas avoir pitié d'une vieille femme qui s'affole et redoute l'absence où se trahit l'indifférence. Et devant l'ironie de sa vieillesse aveugle, liée à la calme maturité d'un Walpole, on n'est plus qu'une « pauvre diablesse ». On voudrait « avoir cent ans », ou « ce qui serait encore mieux » on « voudrait être morte ».

Toute cette correspondance nouvelle n'est pas écrite sur ce ton. Il s'en faut bien. Mme du Deffand sait qu'on lui interdit les « douceurs » et plus sûrement encore celles qui mènent aux frénésies. Et en devenant passionnée elle est restée curieuse, spirituelle et bavarde. Toute la vie contemporaine s'évoque à travers les lettres nouvelles comme elle passait dans les anciennes. Les lecteurs y trouveront des anecdotes pittoresques et divertissantes; les historiens y rencontreront à chaque pas des détails et des précisions qui ont leur prix.

D. MORNET.

Œuvres complètes de Stendhal, publiées sous la direction d'ÉDOUARD CHAMPION. — **Vie de Henri Brulard,** publiée intégralement pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque de Grenoble, par HENRY DEBRAYE, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste de la ville de Grenoble. *Paris, Champion,* 1913, 2 vol. in-8.

M. Édouard Champion a inauguré son édition complète de Stendhal par l'un des livres que préféreront toujours les amis intimes d'Henri Beyle, celui qui nous révèle le mieux toute son âme secrète. Mais une heureuse fortune a voulu que la *Vie de Henri Brulard* fût encore, parmi les œuvres essentielles du maître, celle peut-être où il était possible d'apporter le plus d'inédit. Nous retrouvons un livre que nous aimons, et nous le retrouvons singulièrement enrichi [1].

Le succès mérité de cette nouvelle édition est dû pour la plus grande part à C. Stryienski, qui publia le premier, en 1890, la *Vie de Henri Brulard.* S'il n'avait rien supprimé du manuscrit original, et s'il l'avait lu correctement, M. Henry Debraye, chargé par M. Édouard Champion de rétablir le texte authentique, n'aurait eu en vérité plus rien à faire. Mais tous les stendhaliens avertis savaient depuis longtemps que, si C. Stryienski a eu le grand mérite, — et il faut le redire hautement, — de publier le premier, malgré les résistances et malgré les injures, le journal et les mémoires de Stendhal, ses publications n'ont pour elles ni d'être complètes ni d'être exactes. A vrai dire, y a-t-il beaucoup d'éditeurs stendhaliens, morts ou vivants, qui auraient eu, à cet égard, le droit de lui jeter la première pierre?

M. Édouard Champion et M. Henry Debraye n'en méritent aujourd'hui que plus d'éloges si, avec une bonne volonté et un scrupule servis par les meilleures méthodes, ils ont tenu à nous donner le texte intégral d'*Henri*

1. Sans parler des illustrations, portraits, vues de Grenoble, fac-simile du manuscrit, qui sont excellentes. J'aurais voulu seulement voir reproduits un plus grand nombre de ces plans si minutieux, si exacts, tracés par Stendhal sur maintes pages de son manuscrit : documents précieux, aussi bien pour démontrer l'excellence de sa mémoire que pour reconstituer en quelque sorte le scénario de son enfance.

Brulard. C'est la seule manière acceptable de publier le manuscrit d'un auteur comme Stendhal [1].

Deux devoirs s'imposaient donc à M. Debraye, compléter et corriger. Il s'en est acquitté au mieux.

Stryienski, croyant sans doute obéir aux intentions de Stendhal, qui recommande maintes fois à son éditeur d'abréger ses bavardages, Stryienski avait beaucoup rogné, mais sans nous en avertir [2]. Le principe de ses coupures paraît d'ailleurs bien incertain, et trop souvent arbitraire. Sans doute Stryienski supprime des redites et des longueurs, mais parfois aussi des passages d'un intérêt essentiel. Il semble que, en avançant dans le fourré inextricable du manuscrit, il se soit fatigué à mesure. Les premiers chapitres sont à peu près complets, les derniers pleins de coupes sombres [3].

Aussi la *Vie de Henri Brulard*, telle que nous la devons à M. Debraye, nous apparaît-elle avec une physionomie légèrement changée. Moins vive, moins sobre, elle a plus de laisser aller et de naturel. Un peu encombrée et touffue, comme le bavardage d'un vieillard qui mêle et qui embrouille tous les souvenirs de son enfance, elle est plus riche en détails significatifs. Stendhal n'avait jamais eu le loisir de faire de son ébauche une œuvre prête pour l'impression. Stryienski essaya, tant bien que mal, d'organiser ce fatras. Nous préférons le retrouver ici dans toute son abondance première.

La *Vie de Henri Brulard* y gagne d'abord en pittoresque. Éditée par C. Stryienski, elle avait pris une espèce de tenue classique. Ce n'était guère que psychologie et observations morales. M. Debraye nous a rendu maints détails plus humbles, qui lui laissent une saveur provinciale, et je ne sais quel goût du terroir dauphinois.

Nous savons maintenant que, si les Beyle s'éclairaient, bourgeoisement, à la chandelle, du moins ils la choisissaient avec des soins méticuleux. Ils la faisaient venir de Briançon, et tenaient à ce qu'elle fût faite avec du suif de chèvre, ce qui lui conférait, paraît-il, d'inestimables vertus. (I, 52. Ce détail d'économie domestique ne fait-il pas mieux comprendre la famille des Beyle, et l'esprit de la maison où s'exaspéra la trop libre sensibilité de Stendhal?

D'autres passages font heureusement revivre, dans leur minutie pittoresque, les sensations de l'enfant. « Le grand trait, à mes yeux, de l'appartement au premier étage [dans la maison Gagnon], c'est que j'entendais le bruissement de la barre de fer à l'aide de laquelle on pompait, ce gémissement prolongé et point aigre me plaisait fort. » (I, 58.)

Comment enfin le premier éditeur d'*Henri Brulard* avait-il pu nous laisser ignorer que Stendhal fut un chasseur frénétique? Imaginatif et sensible, il rechercha passionnément les émotions de la quête ou de l'attente, il massacra beaucoup de grives dauphinoises et de lièvres allemands, jusqu'au jour où « rien » ne lui sembla « plus plat... que de changer un oiseau charmant en quatre onces de chair morte [4] ».

1. Je l'ai toujours pensé, et prouvé par mes propres travaux, bien qu'on m'ait prêté, sans raison comme sans vraisemblance, l'opinion contraire.

2. Il lui est arrivé aussi d'ajouter. Plusieurs se sont inquiétés, en ne retrouvant pas dans l'édition Ed. Champion le discours si caractéristique adressé par Romain Gagnon à son neveu sur le point d'abandonner Grenoble : « ... Dans les vingt-quatre heures où l'on t'aura quitté, ... fais une déclaration à une femme de chambre. » (Édit. Stryienski, p. 63.) Il ne faut reprocher ni à M. Debraye d'avoir oublié cette page ni à C. Stryienski de l'avoir inventée. Celui-ci l'avait seulement été prendre dans le manuscrit des *Souvenirs d'Egotisme*, pour la transporter dans *Henri Brulard*.

3. Il arrive même qu'ainsi des passages, séparés sur le manuscrit par un long intervalle, et sans lien entre eux, se trouvent indûment rapprochés.

4. I, 209 et suiv.

En vrai chasseur, Beyle nous conte d'incroyables prouesses, et, par exemple, nous affirme sérieusement qu'un jour, assis dans une voiture lancée au grand trot, il tua d'une balle de pistolet un corbeau à quarante pas! (II, 154.)

Et maintenant l'expression favorite d'Henri Beyle, « aller à la chasse au bonheur », prend pour nous un sens plus vif et plus précis.

Ailleurs un passage essentiel vient prouver, à ceux qui ne l'auraient pas compris déjà, qu'Henri Beyle ne lut pas impunément Jean-Jacques : « La lecture de la *Nouvelle-Héloïse* et les scrupules de Saint-Preux me formèrent profondément honnête homme; je pouvais encore, après cette lecture faite avec larmes et dans des transports d'amour pour la vertu, faire des coquineries, mais je me serais senti coquin. » (I, 211-212.)

C'en serait assez déjà pour montrer que la nouvelle édition d'*Henri Brulard* apporte aux amis posthumes de Stendhal des confidences précieuses. Mais nous ne citons pas, et pour cause, tout ce que l'on pourrait citer. Des dernières années du séjour de Beyle à Grenoble, de ces études à l'École centrale, qui eurent sur son esprit une influence si décisive, la première *Vie de Henri Brulard* nous laissait presque tout ignorer. Maintenant au contraire nous avons beaucoup de curieux détails sur M. Dubois-Fontanelle, professeur de Belles-Lettres, — sur M. Dupuy de Bordes, à qui l'honneur échut d'enseigner les mathématiques, qu'il ne savait point[1], à Napoléon Bonaparte et à Henri Beyle, — et sur d'autres maîtres plus obscurs; nous entendons pour la première fois nommer bien des camarades de jeunesse; enfin cet ingénieux Crozet, le plus remarquable et le meilleur ami de Beyle, que l'on croyait oublié, reparaît ici dans un portrait singulièrement expressif.

Mais, quand bien même il n'y aurait dans cette nouvelle édition aucune page inédite[2], elle n'en serait pas moins la bienvenue. A chaque page déjà connue, elle apporte en effet les corrections les plus nécessaires. Le premier texte, il faut bien le dire, était plein de lectures erronées; on y trouvait même des fautes de français, qui ne sont pas imputables à Stendhal. M. Debraye, habitué dès longtemps au commerce des écritures difficiles, et bien qu'il abordât, sans préparation aucune, les manuscrits les plus indéchiffrables d'Henri Beyle, s'est tiré à son honneur d'une tâche devant laquelle beaucoup auraient hésité.

Il suffit de feuilleter au hasard l'édition nouvelle pour s'en persuader. Par exemple, on trouve dans la première édition ce texte au moins singulier : « ... un beau jeune homme. M. —, brun et gai, avait l'air assez triste ». M. Debraye corrige : « ... un beau jeune homme, M.... brun et qui avait l'air assez triste. » (Stryienski, 140; Champion, I, 160.) Mais voici un passage plus significatif encore :

Stryienski, 31.	Champion, I, 36.
« Je me souviens que je fis un voyage à Grenoble pour le revoir encore[3], je le trouvai fort attristé, cet homme si aimable qui était le centre des veillées! Je me dis : *c'est une visite d'adieu*, et puis parlai d'autres choses — il avait en horreur l'attendrissement de famille niais. »	« Je me souviens que je fis un voyage à Grenoble pour le revoir encore: je le trouvai fort attristé. Cet homme si aimable, qui était le centre des *veillées* où il allait, ne parlait presque plus. Il me dit : « *C'est une visite d'adieu* », et puis parla d'autres choses; il avait en horreur l'attendrissement de famille niais. »

1. C'est du moins ce qu'affirme Stendhal.
2. Et il y en a sans doute plus de cent. La différence de format et d'impression ne permet pas une comparaison précise, une page de l'édition Champion ne valant pas tout à fait une page de l'édition Stryienski.
3. Son grand-père.

Il me serait facile de relever cent autres corrections aussi urgentes[1].

Est-ce à dire que M. Debraye n'ait pas été un peu imprudent d'écrire qu'il allait « donner le texte enfin complet et... définitif » d'*Henri Brulard* (I, XLI.)? Complet, sans doute; mais définitif? Qui peut se flatter de publier un texte définitif, quand ce texte est emprunté aux manuscrits de Stendhal? Sans enlever à M. Debraye aucun des éloges mérités que je lui faisais tout à l'heure, je ne crois pas néanmoins qu'il ait réussi à donner cette édition *ne varietur*, apparemment chimérique. A peine le temps, avec la collaboration de tous les stendhaliens, pourra-t-il rapprocher un pareil texte de cette perfection idéale. En proposant ici à M. Debraye quelques corrections[2], je ne fais qu'essayer pour ma part de contribuer à cet éternel progrès.

J'aurais voulu d'abord, et ceci est question de méthode, que M. Debraye en prît plus à son aise avec la ponctuation de Stendhal. Il dit bien dans sa préface qu'il n'a « cru devoir respecter scrupuleusement que » les « coupures d'alinéas ». On s'aperçoit pourtant, à la lecture d'*Henri Brulard*, que la ponctuation reste à chaque instant défectueuse, c'est-à-dire correspond mal à la pensée. Une virgule remplace couramment un point-et-virgule ou un point[3]. Je veux croire que la faute en est toujours à l'auteur; et je sais par expérience que Beyle semble distribuer les signes de ponctuation comme au hasard, et peut-être après coup. Mais cela nous laisse justement le droit et le devoir de les corriger[4].

Je ne puis trouver aucun sens à ces deux phrases (II, 10) : « Je ne lui connais pas d'autre mérite que d'avoir reçu un coup de baïonnette dans la poitrine. Les revers de son habit, un jour que du parterre nous prîmes d'assaut la scène du Théâtre-Français en l'honneur de Mlle Duchesnois... » Elles s'éclairent, si on les ponctue ainsi : « ...un coup de baïonnette dans la poitrine, — les revers de son habit —, un jour que du parterre... »[5]

De même la phrase (35) : « Il appelait tous les jours au tableau... MM. de Monval — ou les Monvaux, comme nous les appelions, parce qu'ils étaient nobles... », n'a de signification que si on l'écrit : « Il appelait tous les jours au tableau MM. de Monval, — ou les Monvaux, comme nous les appelions, — parce qu'ils étaient nobles[6]... »

Si M. Debraye me semble trop fidèle à la ponctuation fantaisiste de Stendhal, n'est-il pas aussi trop soumis à des lectures qui, vu l'état du manuscrit, demeurent au moins incertaines. Quand la phrase reste à peu

1. Stendhal avait écrit (II, 25) : « Louange du Corrège à propos de Prud'hon... » C. Stryienski avait lu : « Louange du *courage*... » (213).

2. M. Debraye, à qui je les ai communiquées avant de les publier ici, a tenu à les vérifier sur le manuscrit, et se trouve d'accord avec moi pour la plupart. Quant aux autres, j'indiquerai chaque fois nos divergences.

3. T. II, p. 194, ligne 9 : la virgule après la parenthèse semble bien fausser le sens.

4. T. I, p. 140, M. Debraye écrit : « Comme j'aimais beaucoup la cuisine.... là seulement je trouvais la douce égalité et la liberté. Je profitai... » Je lui proposerais de lire : « Comme j'aimais beaucoup la cuisine,... — là seulement je trouvais la douce égalité et la liberté, — je profitai... »

A la page 149, la phrase : « Les tyrans sont souvent maladroits, etc. » n'a de sens que si elle est transportée au début de l'alinéa suivant.

T. II, p. 327, il faut lire : « Il fit imprimer... *Rome, Naples et Florence en 1817* », et non : « *Rome, Naples et Florence*, en 1817 ».

5. M. Debraye préfère voir ici deux phrases et deux souvenirs distincts. Mais il n'est point invraisemblable qu'un piquet de soldats soit venu rétablir l'ordre dans la salle du Théâtre-Français.

6. De même encore, si l'on veut comprendre le début de la page 71, il faut fermer la parenthèse après : « ... comme la précédente », et supprimer l'alinéa. « Aussitôt après l'examen..., je me vois passant..., etc. »

Il faut également déplacer la parenthèse à la ligne 4 de la page 105.

près inintelligible, ne vaut-il pas mieux laisser un blanc que d'offrir au lecteur un non-sens?

J'aurais hésité à écrire :

— « J'étais attendri, *en prière*, en extase » (I, 4)[1] ;

— « ... le palais Farnèse, avec sa belle galerie *de choses modernes* ouverte en arceaux » (5);

— « le tribunal *civil criminel* » (186);

et quelques autres phrases qui ne seraient admissibles que si M. Debraye se chargeait de nous les expliquer[2].

ertains passages au contraire me paraissent appeler des corrections fáciles.

T. I, p. 90 : « Avec ce que je sais de l'Italie *d'aujourd'hui*... » Le sens veut : «... de l'Italie *aujourd'hui*... »

P. 105 : « Ce miracle me *faisait* presque croire... » — Pour une fois, le texte de Stryienski, « ferait », est évidemment meilleur.

P. 252 : « Mon dessin était propre, froid, ... comme le dessin *d'un* jeune pensionnaire. » — « ... *d'une* », je pense.

T. II, p. 51 : « Il me semble, mais je l'entrevis d'une façon douteuse... » *Entrevois* paraît s'imposer.

Enfin M. Debraye a lu comme C. Stryienski le récit du départ de Beyle pour Paris (73) :

«... mon père reçut mes adieux...

Il *pleuvait* un peu. La seule impression que me firent ses larmes fut de le trouver bien laid... »

Tout le passage ne prouve-t-il pas qu'il faut lire : « Il *pleurait* un peu... »?

Les corrections que je viens d'indiquer ne sont pour la plupart que des hypothèses personnelles, plus ou moins vraisemblables [3]. Il me reste à énumérer quelques fautes de texte quasi certaines, puisqu'elles portent soit sur des dates soit sur des noms propres, qui sont choses vérifiables.

T. I, p. 267, et t. II, p. 128, ligne 8 : il faut corriger 1812 et 1809, en lisant, la première fois, sans doute 1821, et, la seconde, assurément 1800[4].

T. II, p. 209 : Beyle ne passa point « *dix* ans dans la solitude » à Paris, après sa démission de sous-lieutenant[5].

1. « Je suis sûr de *en prière* », me répond M. Debraye.

2. Par exemple (II, 144) : « est-il *peu* de gens... » ne se comprend guère; il faudrait : « *tant* de gens », ou bien mettre un point d'interrogation à la fin de la phrase.

Id., 148 : « ... exempt de *poursuivre* » offre bien peu de sens. Ne peut-on lire : « exempt de poursuites »?

Id., 328 : « Le c[limat] d'Espagne ne permettait pas de passer plus loin. » *Climat* me paraît une conjecture peu défendable. J'aimerais encore mieux celle de Stryienski : « la c[ampagne]... ».

3. Je proposerai encore à M. Debraye les corrections suivantes :

T. I, p. 189 : « ... la Bastille, *dont* la montagne... », et non : « ... *donc* la montagne... » (sans préjudice de quelque changement dans la ponctuation).

T. II, p. 53 : « *au* physique », et non : « *en* physique. » (Il paraît que Stendhal a bien écrit *en*, mais je pense que c'est un lapsus.)

Id., p. 112 : « prenant » me semble bien moderne, et d'ailleurs impropre; « pressant » ne vaudrait-il pas mieux?

P. 148 : « rue des cabriolets », et non : « des Cabriolets » (il s'agit de la rue Montpensier).

P. 293, ligne 6 : *cour* et non *tour*.

J'ajouterai que je n'ai pas cru lire sur le manuscrit, comme M. Debraye : « J'avais fait *encore* un petit drapeau tricolore... » (310), mais : « J'avais fait *et cousu*... »

4. De même, t. II, p. 15 : « ... en 1815, quand j'accrochai quelques *Edinburg Reviews* en Allemagne ». En 1815, Beyle n'a pas mis le pied en Allemagne.

5. M. Debraye me répond qu' « il y a *dix*, ou plus probablement *des* dans le manuscrit. »

M. Debraye a écrit : *Sanchonioton* au lieu de *Sanchoniathon* (I, 131); *Caletta* au lieu de *Colletta* (244 ; *Gaveau* au lieu de *Gaveaux* (265); *Emile* (de Cinna) au lieu d'*Emilie* (II, 20 ; *Renault*, un rival du peintre David, au lieu de *Regnault* (123). Mais on peut ne voir là que des fautes d'impression. Faut-il en vouloir davantage à M. Debraye d'avoir, comme Stryienski, confondu, au moins par l'orthographe, *Ismène*, qui est la sœur d'Antigone, avec *Ismen*, qui est un magicien, dans la *Jérusalem* du Tasse (I, 163)?

Stendhal parle avec mépris d'un « *M. Cachoud* », qui dessinait, et avait écrit « trois petits volumes sur l'Italie » (250). Ce serait un artiste et un auteur inédit, s'il ne fallait sans doute lire *Cochin*, graveur notoire du XVIIIe siècle, et auteur d'un *Voyage en Italie*, en trois volumes, dont Stendhal, dès 1811, a raillé la sotte prétention[1].

Et j'en aurais fini sur ce chapitre, s'il ne me fallait, au risque de bouleverser toutes les habitudes sentimentales des stendhaliens, corriger le nom de la première femme qu'ait aimée Henri Beyle. Casimir Stryienski, puis M. Henry Debraye, nous ont assuré l'un et l'autre qu'elle s'appelait Mlle Kably. C'est en réalité *Mlle Cubly* qu'il faut dire. Le K est une manie de Stendhal, qui a pour cette consonne un goût bizarre; et, si la lettre *a* n'est point un *u* mal formé[2], c'est que Stendhal, par pudeur d'amoureux, n'a pas voulu nous révéler le vrai nom de sa première maîtresse.

On a déjà reproché à M. Debraye le *rezegon de Lebk* (II, 191), et la critique est en partie justifiée[3].

« Je fus reçu sous-lieutenant au 6e régiment de dragons à *Rapallo* ou *Roncanago*, entre Brescia et Crémone... », avait cru lire plus loin M. Debraye. (II, 200.) Je pense que Roncanago n'a jamais existé : quant à Rapallo, c'est une station balnéaire de la mer Tyrrhénienne, à cent kilomètres de là. Il faut lire, et M. Debraye est maintenant sur ce point tout à fait d'accord avec moi : « *Bagnolo* ou *Romanengo* »[4].

M. Champion ne nous a pas donné seulement une édition critique[5]. On trouve à la fin du second volume, sans parler de maints documents utiles[6],

1. Faut-il croire (I, 271) que Stendhal, à Milan, en 1817, logeait chez un *M. Peroult*, ou plutôt lire *Peronti*, en se référant à la *Correspondance*, II, 104?

2. M. Debraye m'affirme en effet que Stendhal écrit *Kably* et parfois *Kobly*. Mais j'ai, pour rétablir le nom de Cubly, d'autres raisons que le manuscrit d'*Henri Brulard*. Il serait trop long, et prématuré, de les indiquer ici.

3. Mais je ne crois pas, avec M. Chuquet, qu'il faille lire : « le Resegone de *Lecco* ». (*Rev. Critique*, 26 avril 1913.) Stendhal emploie ici la forme dialectale, et il a dû écrire Lekk ou Lek, orthographe dont je lui laisse d'ailleurs toute la responsabilité. Cf. *Vie de Napoléon*, 144.

4. M. Chuquet, après avoir proposé *Robecco* ou *Roncobello*, qui ne vaut guère mieux que Rapallo (Roncobello n'est point du tout au sud de Brescia, mais à 60 kilomètres au nord, dans une petite vallée des Alpes, à plus de 1 000 mètres d'altitude : poste singulier pour un régiment de dragons), veut qu'on lise seulement *Bagnolo*. Stendhal au contraire, qui hésite entre *Bagnolo* et *Romanengo*, a écrit l'un et l'autre nom; et c'est, en fait, à Romanengo qu'il a dû être « reçu sous-lieutenant ».

5. J'ai laissé de côté les réserves que je pourrais faire aux citations italiennes. M. Debraye a corrigé lui-même celle de Dante (II, 113): j'aimerais à voir vérifier celle d'Alfieri (65). Quant à l'erreur fâcheuse, et renouvelée de Stryienski, *scolato* au lieu de *scottato*, M. Debraye a été le premier à la reconnaître.

6. On y verra un premier essai d'autobiographie, inédit, ... les deux notices nécrologiques déjà parues dans le *Journal*, l'état civil des Gagnon et des Beyle (je signale un lapsus de copiste dans l'acte de baptême de Beyle : Henri Gagnon n'est pas son « aïeul paternel », mais « maternel », et c'est bien ainsi qu'il est nommé dans le texte original), un plan de Grenoble à la fin du XVIIIe siècle, une étude, déjà connue, de M. Chabert sur la maison natale de Stendhal, une description, par

une étude de M. Debraye sur « Grenoble vers 1793 », remarquable par son élégante et sobre précision.

Enfin M. Debraye a illustré de nombreuses notes le texte qu'il avait en partie révélé.

On lui a reproché de n'en avoir pas mis assez. Je me garderai de m'associer à cette critique. Rien de facile comme d'étaler, à propos de tous les personnages que l'on rencontre dans un auteur, une érudition inutile. Cette érudition ne préserve d'ailleurs ni des bévues ni de l'ignorance. M. Debraye a voulu, et je l'en félicite, montrer plus de retenue. Il a mesuré ses commentaires à leur utilité et à leur intérêt [1].

Je ne veux pas dire qu'il ait toujours su tout ce qu'il convenait de savoir. S'il possède, sur Grenoble au XVIIIe siècle et les Grenoblois, des connaissances étendues et sûres, on le voudrait parfois mieux informé des questions stendhaliennes. Du moins son érudition est-elle prudente, et ne parle-t-il généralement que de ce qu'il sait.

Je ne ferai à ces cent pages de notes que les objections suivantes :

T. II, p. 209 : le « Tartare hypocrite » n'est pas Alexandre Ier de Russie (mort d'ailleurs en 1835 depuis dix ans), mais le Pape Grégoire XVI. Il suffit pour s'en convaincre de lire (*Corr.*, III, 151) la lettre sur la « Tartarie chinoise ».

P. 263 : l'École centrale de Grenoble fut inaugurée le 1er frimaire an V et non le 11 frimaire.

La date du 17 brumaire an VII (7 novembre 1798), donnée par M. Debraye comme celle de la distribution des prix (de même, p. 274), est évidemment erronée. Il y avait alors deux distributions des prix par an, l'une en germinal, l'autre en fructidor, mais non pas trois.

Cette première erreur conduit M. Debraye à placer en 1798 un prix de mathématiques que Beyle obtint seulement une année plus tard, le 16 septembre 1799 (30 fructidor an VII).

P. 295 : M. Debraye réfute à tort Stendhal, qui faisait mourir le mari d'Adèle Rebuffet en 1835. Stendhal s'était seulement trompé de prénom ; il avait dit *Auguste* au lieu d'*Alexandre* (Cf. Chuquet, *Stendhal-Beyle*, 49, 82).

P. 296-297 : M. Debraye analyse pour la première fois une curieuse consultation du docteur Richerand, mais il ne devrait pas en conclure que Beyle ne fut la victime de ses amours qu'en 1808. De nombreux textes, et en particulier le *Journal d'Italie*, prouvent que Beyle fut atteint la première fois en 1800 ou 1801, à Milan.

Tels sont les quelques *errata* que je proposerais à l'éditeur d'*Henri Brulard*. C'est relativement peu de chose. Il s'agit, qu'on se le rappelle, de six cents pages. Peut-être n'a-t-il manqué à M. Debraye, pour faire une édition tout à fait irréprochable, qu'une plus longue familiarité avec Stendhal. Il avait déjà les autres vertus nécessaires : une prudence exercée et perspicace, de la mesure, du goût, et la plus rare bonne foi dans la recherche de la vérité.

Les stendhaliens peuvent donc avoir pleine confiance en l'avenir d'une édition dont le début, je le dis en toute franchise, a dépassé leurs espérances.

PAUL ARBELET.

M. Debraye, de l'appartement Gagnon, avec un plan commode, enfin une note sur « les portraits de Stendhal jeune », qui met un peu d'ordre dans cette question.

1. Je veux dire leur intérêt *par rapport à Stendhal*, règle de bon sens qui devrait guider tout éditeur et tout historien.

G. Michaut. **Anatole France,** étude psychologique. *Paris, Fontemoing*, 1913. 1 vol. in-12, 306 p.

Nous ne voulons retenir du livre de M. Michaut que ce qui nous donne le droit d'en parler ici : les faits et les hypothèses qu'il offre aux historiens littéraires de demain et d'après-demain.

En traits rapides et nets, M. Michaut dessine l'évolution d'A. France. Il nous montre le grand écrivain, aux années de sa jeunesse, parnassien sous l'influence de Leconte de Lisle, évolutionniste, enthousiaste de connaissance scientifique et plein de confiance en la raison, sous l'influence de Spencer, de Darwin et de Taine, voyant déjà en Jésus un ennemi de la beauté de vivre (*Jean Servien*, *Jocaste*). — Puis, sous l'influence de Renan et de Louis Ménard, A. France glisse au scepticisme et au subjectivisme. Il n'y a de connaissable que la pensée. Mais, si rien n'est vrai, tout mérite également notre sympathie. Car tout ce qui a été a eu, un moment, sa raison d'être : attitude faite d'ironie et d'indulgence, c'est-à-dire, en son fonds, d'orgueil, ironie élégante d'un homme qui n'est dupe de rien et indulgence d'un homme qui a tout compris (*Le Chat maigre*, *Les Noces Corinthiennes*, *J. Servien* (remanié pour la publication), *Livre de mon ami*, *Thaïs*, *Pierre Nozière*, *L'Étui de Nacre*, *La Vie littéraire*, I, II et III). — Mais les principes mêmes de ce dilettantisme sont en contradiction avec certaines doctrines religieuses et morales. La polémique du *Disciple* réveille l'antichristianisme d'Anatole France. L'ironie devient âcre et amère. (*Jardin d'Épicure*, écrit de 1889 à 1892, publié en 1895, *La Rôtisserie de la reine Pédauque*, *Jérôme Coignard*, *Le Puits de Sainte-Claire*, *Le Lys rouge*). — Enfin, de cet antichristianisme et de cette révolte se dégage, au temps de l'« Affaire » une foi irréligieuse et démocratique (*Histoire contemporaine*, *Jeanne d'Arc*, *L'Ile des Pingouins*).

« Il y a des gens qui n'auraient jamais été amoureux s'ils n'avaient jamais entendu parler de l'amour ». A voir comment, vers la quarantaine, la génération de 1880 a renoncé au dilettantisme, ne peut-on pas se demander combien de gens eûssent été dilettantes, s'ils n'avaient lu, à vingt ans, les *Drames philosophiques* ?

M. Michaut se propose d'expliquer l'évolution d'Anatole France par une étude psychologique. Dans sa recherche de la faculté dominante et dans son effort pour construire un esprit, il s'inspire, semble-t-il, tout à la fois de Taine et de M. Faguet. Mais, sous sa construction logique, il y a une solide information historique. Utilisant les renseignements qu'A. France donne sur sa vie dans *Le Crime de Sylvestre Bonnard*, *Jean Servien*, *Pierre Nozière*, *Le Livre de mon Ami*, et sur ses lectures, dans *La Vie littéraire*, M. Michaut nous donne une liste très abondante des sources autobiographiques (p. 71-92) et des sources littéraires d'A. France (p. 119-131 et 145-185). On pourrait aisément allonger la liste. Les *Pensées de Riquet*, si elles rappellent les *Instructions morales et politiques d'une Chatte à ses Petits*, de Galiani, font aussi songer à la *Vie et Opinions philosophiques d'un Chat*, dans le *Voyage aux Pyrénées*, de Taine. Dans *Les Dieux ont soif*, la sensualité a, par endroits, la saveur de romans comme *Faublas*; *L'Oreste* inachevé, d'Évariste Gamelin, est du même goût antiquisant que *Le Remords d'Oreste*, de Ph. A. Hennequin, qui, au salon de l'an VIII, attira la foule pendant toute la durée de l'Exposition [1].

Mais, sans doute, l'étude des sources n'a pour nous d'intérêt et de profit que si elle nous fait mieux connaître les éléments nouveaux qu'A. France apporta dans la prose française et si elle nous fait mieux comprendre ses procédés de travail.

Peut-être, par exemple, son livre sur *Lucile de Chateaubriand* (1879), œuvre

1. *Lys Rouge*, p. 410 : « Je ne vous vois plus seule. Je vois l'autre avec vous, toujours ». Cette phrase se retrouve, exactement la même, dans *L'Arlésienne*. Simple rencontre ou réminiscence?

de jeunesse, nous aiderait-il à mieux voir par quel travail il essaye de s'assimiler la manière des autres. Des phrases ou des fragments de phrase pris aux *Mémoires d'Outre-Tombe* se trouvent insérés, sans guillemets, dans le texte d'A. France. L'écrivain semble faire comme un peintre, qui transporterait sur sa toile un ciel, un paysage, un coloris d'un autre peintre et travaillerait ensuite à les si bien fondre dans son œuvre personnelle qu'en rendant l'emprunt invisible il eût, par là même, le moyen de vérifier la réussite de son imitation.

M. Michaut fait une étude intéressante de quelques variantes de *Sylvestre Bonnard* (texte de 1881 et texte de 1903). Il dresse une liste des poncifs d'A. France. Il fixe la date de composition de plusieurs livres (*Jeanne d'Arc*, en préparation depuis 1886; *Les Dieux ont soif*, commencés en 1887 sous le titre des *Autels de la Peur*). Il a été retrouver dans *Le Globe*, dans *L'Univers illustré*, dans *L'Écho de Paris* de nombreux articles qu'A. France n'avait pas publiés en volumes.

On le voit, M. Michaut a appliqué à l'étude d'un écrivain d'aujourd'hui les méthodes de l'histoire littéraire. Sans renoncer à ses impressions personnelles, il a sans cesse essayé de les justifier par les faits et par les impressions des autres et le jugement qu'il porte sur A. France apparaît comme une somme ou comme une moyenne des jugements portés sur A. France par la critique contemporaine.

Chemin faisant, il n'a marchandé à l'auteur des *Pingouins* ni l'admiration, ni peut-être même la sympathie. Le livre de M. Michaut nous fait mieux comprendre comment les disciplines historiques peuvent désintéresser en chacun de nous les passions religieuses ou politiques et affranchir notre goût littéraire. Il nous enseigne une tolérance, qui n'est pas l'envers du scepticisme ou l'effort d'un dilettantisme fragile, mais le goût de la justice et le désir de la vérité.

ANDRÉ MONGLOND.

PÉRIODIQUES

L'Amateur d'autographes et de documents historiques. — Octobre; *Un billet d'Auguste de Châtillon.* — *Manuel de l'amateur d'autographes* (de Nicolas Lejay à Étienne Lejosne). — Novembre et décembre; *Un poète sous le Premier Empire, extraits inédits du Journal et de la correspondance de Pierre Lebrun.* — Novembre; *Les manuscrits de Rousseau de la Chambre des Députés.* — Décembre: *Une lettre inédite de Chateaubriand.* — *Faret et la Compagnie du Très Saint Sacrement.*

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. — Octobre; Ernest Jovy, *Quelques documents français des archives d'Italie.* — J. Mathorez, *Un étudiant pangermaniste à Orléans en 1517.* — Octobre et décembre; Félix Meunié, *Les Mayeux, essai iconographique et bibliographique.* — Novembre-décembre; Marquis de Girardin, *Les premières éditions illustrées des Fables de La Fontaine de 1668 à 1725.* — Georges Vicaire, *Les deux couvertures des « Fleurs du mal » de Charles Baudelaire.* — *La collection Spoelberch de Lovenjoul.*

Le Correspondant. — 10 octobre; Victor de Balabine, *Paris et la France de 1842 à 1845 : journal d'un diplomate publié par Ernest Daudet.* I. — Ingres, *Lettres inédites à M. Marcotte.* II. — Louis Arnould, *Les créanciers du poète Racan.* — 25 octobre; Imbart de La Tour, *Le maître de l'humanisme chrétien : Lefèvre d'Étaples, son action, les dangers de l'évangélisme de Meaux.* — 25 octobre et 10 novembre; Victor de Balabine, *Journal d'un diplomate.* II et III (Fin). — 10 novembre; H. Davignon, *L'orientation morale de la jeunesse catholique en Belgique : la question des langues.* — 25 novembre; E. Sainte-Marie Perrin, *Psychologie et littérature : la comtesse de Noailles.* — Comte de Larègle, *La conférence Molé-Tocqueville.* — Henri Brémond, *Une chrétienne d'aujourd'hui : Mme Lucie Felix-Faure-Goyau.* — 10 décembre; Gabriel Aubray, *Une femme de lettres au XVIIIe siècle : Mme de Grafigny.* — De Lanzac de Laborie, *Les flâneries et les croisades de M. André Hallays.* — 25 décembre: André Bellessort, *Le mystère de Racine.* — E. Delepouve, *La Bible des noëls anciens.*

Le Figaro. — 1er octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Renaissance, « les Roses rouges ».* — 2 octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Théâtre Antoine, « Hamlet ».* — 3 octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Ambigu, « la Saignée ».* — 5 octobre; Georges Cain, *Chez M. Henri Lavedan : le château de Loubressac.* — Robert de Flers, *Les Théâtres : Capucines, « l'Habit d'un laquais », « Pan! dans l'œil! »* — 6 octobre: Gaston Davenay, *Le monument Jules Renard.* — *Le monument Pouvillon.* — Francis Chevassu, *La vie littéraire : « Paraboles et diversions », par Pierre Mille; « Comment il faut lire les auteurs classiques français », par Antoine Albalat; « Les Grandes mystifications littéraires », par Augustin Thierry.* — 7 octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Comédie-Française, « Sophonisbe ».* — 8 octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Gymnase, « les Requins »; Variétés, « la Vie parisienne ».* — 11 octobre; Ernest Daudet, *Le centenaire de Louis Veuillot.* — Supplément : Martine Rémusat, *A propos d'Hamlet.* — 13 octobre; Francis Chevassu, *La vie littéraire : « les Jardins de Versailles », par Pierre de Nolhac; « Filles nobles et magiciennes », par H. de*

Gallier; « Mlle Coco », par Paul Ginisty. — 14 octobre; Alfred Poizat, *La tragédie est-elle morte?* — 16 octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Théâtre Antoine, « Le Procureur Hallers ».* — 18 octobre (supplément); François Poncetton, *J.-H. Fabre félibre.* — Eugène Tavernier, *Louis Veuillot.* — 20 octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Bouffes-Parisiens, « le Secret ».* — 23 octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Vaudeville, « le Phalène ».* — 25 octobre (supplément); Henri Secholzer, *Une visite à Émile Ollivier.* — 26 octobre; André Beaunier, *La littérature et la santé.* — 27 octobre; Francis Chevassu, *La vie littéraire : « le Chemin de la victoire », par Émile Nolly; « l'Appel des armes », par Ernest Psichari; « les Campagnes » du capitaine Marcel.* — 29 octobre; Henry Roujon, *Aux ruines d'Ossian.* — 31 octobre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Comédie-Marigny, « les Anges gardiens ».* — 1er novembre (supplément); *Pages inédites de Victor Hugo.* — 3 novembre; Francis Chevassu, *La vie littéraire : « La rose des ruines », par Victor Margueritte.* — 4 novembre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Renaissance, « l'Occident ».* — 8 novembre (supplément); *Pages inédites d'Alfred de Vigny.* — Edmund Gosse, *L'anglomanie d'Alfred de Vigny.* — 9 novembre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Châtelet, « l'Insaisissable Stanley Collins ».* — 10 novembre; Louis Latzarus, *La statue de Theuriet.* — Francis Chevassu, *La vie littéraire : « Chrétienne », par Mme Adam.* — 11 novembre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Porte Saint-Martin, « le Ruisseau ».* — 12 novembre; André Beaunier, *Français du voisinage (le prince de Ligne).* — 13 novembre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Théâtre Léon-Poirier, « Le Veau d'or ».* — 14 novembre; Maurice Leudet, *Rabindranath Tagore, prix Nobel.* — Robert de Flers, *Les Théâtres : Théâtre Réjane, « l'Irrégulière ».* — 15 novembre (supplément); Henry Kermor, *Le romantisme de Diderot.* — 16 novembre; André Nède, *Le Bi-centenaire de Diderot.* — 17 novembre; Maurice Levaillant, *Le centenaire d'une Muse (Louise Ackermann).* — Francis Chevassu, *La vie littéraire : « Constance dans les cieux », par François de Bondy; « l'Affaire du bonnet », par A. Grellet-Dumazeau; « le Plateau de laque », par Henri de Régnier.* — 18 novembre; Robert de Flers, *Les Théâtres : Théâtre Michel, « l'Ingénu ».* — 22 novembre (supplément); comte d'Haussonville, *Le prince Auguste de Prusse, Mme de Staël et Mme Récamier.* — Henri-D. Davray, *Rabindranath Tagore.* — 23 novembre; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Variétés, « l'Institut de beauté », par A. Capus; Théâtre du Vieux-Colombier, « Barberine », d'Alfred de Musset.* — 24 novembre; *Quatrième centenaire de Jacques Amyot.* — Francis Chevassu, *La vie littéraire : « Pour l'Empereur », par Frédéric Masson; « les Femmes et les armées de la Révolution et de l'Empire », par Raoul Brice; « La Citoyenne Tallien », par Joseph Turquan.* — 26 novembre; Jocelyn Émile-Ollivier, *Émile Ollivier et son « plaidoyer ».* — Julien de Narfon, *Le centenaire de Louis Veuillot à Montmartre.* — 28 novembre; André Beaunier, *Littérature et vertu.* — 29 novembre (supplément); Gabriel Hanotaux, *Les « Souvenirs » de M. de Freycinet. — Lettres inédites de Louise Ackermann.* — Jules Troubat, *Mlle Rachel et la « Marseillaise ».* — 30 novembre; Robert de Flers, *La semaine dramatique : Odéon, « Rachel », par Gustave Grillet; Comédie-Française, « la Marche nuptiale » (reprise) par Henry Bataille; la Revue des Folies-Bergères.* — 1er décembre; Francis Chevassu, *La vie littéraire : « l'Entrave », par Colette; « la Vie et l'Amour », par Abel Bonnard.* — 6 décembre (supplément); André Beaunier, *Les érudits.* — Henri Perreyve, *Mlle Rachel dans « Phèdre ».* — Augustin Thierry, *Gazetiers et journalistes d'autrefois : Prud'homme et Loustalot.* — 7 décembre; André Beaunier, *L'avenir de la littérature.* — Robert de Flers, *La semaine dramatique : Du mode de la critique; Palais-Royal, « les Deux Canards », par Tristan Bernard et Alfred Athis; Théâtre à côté, « Psyché », par Gabriel Mourey; Théâtre des Arts, « l'Enfant prodigue », par Alexandre Meunier; « Eugénie Grandet », par Albert Arrault, d'après Balzac; Théâtre Antoine, le « Secret des Mortigny », par Marcel Bain.* — 8 décembre; Francis

Chevassu, *La vie littéraire : « A la recherche du temps perdu », par Marcel Proust : « le Peuple de la mer », par Marc Elder.* — 13 décembre (supplément) : Francis Chevassu, *Les acteurs à l'Institut.* — Paul Peltier, *Ferdinand Dugué.* — 14 décembre : Robert de Flers, *La semaine dramatique : l'Œuvre, « le Baladin du monde occidental », par J.-M. Synge, traduction par Émile Bourgeois ; Bouffes-Parisiens, « Mon bébé », par Maurice Hennequin, d'après Margaret Mayo ; Théâtre Doré, spectacle coupé : Théâtre Antoine, « le Secret des Mortigny », par Marcel Bain.* — 15 décembre ; Francis Chevassu, *La vie littéraire : « Louis Veuillot », par Eugène Tavernier ; les manuscrits de Paul Verlaine.* — 16 décembre : Henry Roujon, *Pour le château de Grignan.* — 20 décembre (supplément) ; Fernand Caussy, *Les reliques de Diderot et de Voltaire à Saint-Pétersbourg.* — 21 décembre : Robert de Flers, *La semaine dramatique : Porte Saint-Martin, « le Chèvrefeuille », par Gabriele d'Annunzio ; Théâtre Sarah-Bernhardt, « Jeanne Doré », par Tristan Bernard ; Comédie-Royale, nouveau spectacle.* — 22 décembre ; Francis Chevassu, *La vie littéraire : « l'Éternel retour », par Jules Bois ; « Tu es femme », par Harlor.* — 24 décembre ; Jean Richepin, *Jules Claretie.* — 27 décembre (supplément) : J. Galzy, *Racine est-il l'auteur du « Triomphe de Lully » ?* — 28 décembre ; Robert de Flers, *La semaine dramatique : Vaudeville, « la Belle aventure », par Gaston de Caillavet, Robert de Flers et Étienne Rey ; Théâtre Fémina, « Un jeune homme qui se tue », par Georges Berr.* — 29 décembre ; Francis Chevassu, *La vie littéraire : « Les pierres saintes », par Maurice Levaillant ; « La Voix qui s'est tue », par Gaston Rageot ; « le Plaisir d'aimer », par Max Daireaux.*

Le Gaulois. — 3 octobre : Marquis de Ségur, *Louis Veuillot intime.* — 4 octobre : *Lettres inédites d'Ingres à Raoul Rochette.* — Charles de Pomairols, *Émile Pouvillon.* — Émile Faguet, *En lisant Corneille.* — 5 octobre : Émile Faguet, *M. Claretie et la Comédie-Française.* — 6 octobre ; Léo Archer, *Les fêtes du centenaire de Louis Veuillot. — Le monument Pouvillon. — Le monument Jules Renard.* — 12 octobre : général Zurlinden, *Napoléon et la bibliographie.* — 13 octobre ; G. de Maizière, *Chez Mireille.* — 16 octobre : Félix Duquesnel, *La retraite de M. Claretie.* — 18 octobre : Jean Gherbrandt, *Autour de Diderot.* — Comte Fleury et Louis Sonolet, *Le salon de la princesse Mathilde.* — 19 octobre ; Émile Faguet, *Le poète tragique au XXe siècle.* — Tout-Paris, *Directeurs et administrateurs de la Comédie-Française.* — 20 octobre : Tout-Paris, *A Meaux : les fêtes de Bossuet.* — 21 octobre : Tout-Paris, *Les grands et les petits procès de la Comédie-Française.* — 25 octobre ; Alfred Poizat, *La Tragédie au XXe siècle.* — 2 novembre ; Frédéric Febvre, *Les Administrateurs de la Comédie-Française.* — 5 novembre ; Jules Delafosse, « *Païenne* », « *Chrétienne* » (par Mme Adam). — 7 novembre ; Jean-Louis Vaudoyer, *Les portraits de Théophile Gautier.* — 9 novembre : Tout-Paris, *Les débuts d'André Theuriet.* — 13 novembre ; René Doumic, *Pasteur.* — François Veuillot, *La mort de Louis Veuillot.* — Émile Faguet, *Propos de théâtre : le théâtre social.* — 18 novembre ; Émile Faguet, *Le bicentenaire de Diderot.* — 21 novembre ; Edmond Jaloux, *Le voyageur sentimental* (Laurence Sterne.) — 25 novembre ; Jules Delafosse, *Louis Veuillot.* — Tout-Paris, *Ouverture de la Bibliothèque Thiers : livres et souvenirs.* — 27 novembre ; René Doumic, *Comédien d'autrefois.* — 28 novembre ; G. Pelca, *Sous la coupole : séance publique annuelle de l'Académie française.* — 30 novembre ; Félix Duquesnel, *Autour du « Demi-monde ».* — 6 décembre ; Henri de Régnier, *Un amateur* (La Pouplinière). — 7 décembre ; Frédéric Masson, « *La Colline inspirée* » : *Vintras et Towianski.* — Tout-Paris, *Ferdinand Dugué.* — 8 décembre ; Tout-Paris, *La millième du « Cid ».* — 10 décembre ; Jules Delafosse, *Les souvenirs de M. de Freycinet.* — 12 décembre ; Jean-Louis Vaudoyer, *Un poète de la beauté* (Gabriele d'Annunzio). — 13 décembre ; Pierre La Mazière, *Le théâtre où Rachel fit ses débuts.* — 15 décembre ; Frédéric Masson, *Le comte de Mirabeau.* — Tout-Paris, *La mise en scène à la Comédie-Fran-*

çaise. — 16 décembre; Marquis de Ségur, *Une amie* (Mme de Verdelin). — 18 décembre; Tout-Paris, *Pseudonymes de théâtre.* — 24 décembre; René Doumic, *Jules Claretie.* — 27 décembre; Tout-Paris, *Les Contes de Perrault au théâtre.* — Fernand Caussy, *Voltaire historien de Louis XIV.* — 29 décembre; Edmond Jaloux, *Hommage à « Dominique ».* — Adrien Vély, *Le tricentenaire de La Rochefoucauld.*

La Grande Revue. — 10 octobre; Gabriel Marcel, *Le théâtre de Schnitzler.* — 25 octobre; Henri Hauser, *Quelques souvenirs de Victor Duruy.* — Camille Le Senne et Guillot de Saix, *Roméo et Juliette dans le théâtre espagnol.* — 25 novembre; B. Grœthuysen, *La pensée de Diderot.* — 25 novembre; Hyacinthe Loyson, *Sa vie d'après ses mémoires* (Fin).

Journal des débats politiques et littéraires. — 2 octobre; B., *Tristan Corbière.* — 5 octobre; Pierre de Quirielle, *Lamartine religieux.* — J.-P. Belin, *La bibliothèque de Mirabeau.* — 6 octobre; J. Bourdeau, *Diderot.* — Raoul Narsy, *Émile Pouvillon.* — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Théâtre Antoine, Mme Suzanne Desprès dans « Hamlet »; Renaissance, « les Roses rouges », par Romain Coolus; Théâtre Fémina, reprise des « Travaux d'Hercule ».* — 8 octobre; Paul Ginisty, *Le prochain buste* (André Theuriet). — Joseph Aynard, *Les origines du roman réaliste.* — 11 octobre; S., *Correspondance de Mme Roland, nouvelle série.* — 13 octobre; Henry Bidou, *La semaine dramatique : Comédie-Française, « Sophonisbe », par Alfred Poizat; Gymnase; « les Requins », par Dario-Nicodémi; Cluny, « Monsieur le Juge », par Nancey et Rioux.* — 15 octobre; André Hallays, *Les ruines du prieuré de Saint-Côme.* — 18 octobre; *M. Edmund Gosse.* — 20 octobre; Henry Bidou, *La semaine dramatique : Odéon, « l'Histoire de Manon Lescaut », par Didier Gold; Théâtre Antoine, « le Procureur Hallers », par H. de Gorsse et Louis Forest, d'après Paul Lindau.* — 21 octobre; Léon Pineau, *« Le charretier de la mort », par Selma Lagerloef.* — 22 octobre; Paul Ginisty, *Les « suites » de Manon ».* — 26 octobre: *Institut de France : Séance publique annuelle des cinq Académies.* — 27 octobre; *Le monument de Mme Angebert.* — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Vaudeville, « le Phalène », par Henry Bataille; Théâtre du Vieux-Colombier, « Une femme tuée par la douceur », de Thomas Heywood, traduit par J. Copeau; « l'Amour médecin », de Molière.* — 1er novembre; J. Bourdeau, *Du moyen âge au modernisme.* — 2 novembre; Maurice Muret, *Une gloire posthume : Alfredo Oriani.* — 3 novembre; Henry Bidou, *La semaine dramatique : Comédie-Marigny, « les Anges gardiens », par J.-J. Frappa et H. Dupuy-Mazuel, d'après Marcel Prévost; Théâtre Sarah-Bernhardt, « la Vivante image », par J.-J. Renaud.* — 5 novembre; Paul Ginisty, *Les légendes de l'Opéra.* — 8 novembre; Ernest Seillière, *Les tragédies de la foi.* — 10 novembre; *Inauguration du monument d'André Theuriet.* — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Renaissance, « l'Occident », par H. Kistemaeckers; Comédie-Française, débuts de M. Fontaine; Châtelet, « l'Insaisissable Stanley Collins », par M. de Marsan et Timmory; Théâtre Impérial, spectacle coupé.* — 15 novembre; Z., *les « Souvenirs » de M. de Freycinet.* — Supplément : *Séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — 16 novembre; *Un lauréat du prix Nobel, le poète Rabindranath Tagore.* — Jacques Boulenger, *Le Molière inédit de M. de Calonne.* — 17 novembre; *Le bicentenaire de Diderot.* — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Théâtre Réjane, « l'Irrégulière », par Edmond Sée; Théâtre du Vieux-Colombier, « les Fils Louverné », par J. Schlumberger; Théâtre Léon-Poirier, « le Veau d'or », par L. Gleize.* — 18 novembre; Léon Pineau, *Aage Madelung.* — 24 novembre; Henry Bidou, *La semaine dramatique : Variétés, « L'Institut de beauté » par A. Capus; Gymnase, reprise de « Samson », par H. Bernstein; Théâtre Fémina, « Paraphe Ier », par L. Benière; « Petite Madame », par P. Veber; Théâtre Michel, « l'Ingénu », par Ch. Méré et R. Gignoux, d'après Voltaire.* — 26 novembre; Pierre de Quirielle, *Une correspondance de Montalembert.* — . Bourdeau, *L'amour et la philosophie à l'ancienne cour de Hanovre.* —

28 novembre; Alfred Péreire, *L'Académie française*. — Supplément : *Séance publique annuelle de l'Académie française*. — 29 novembre; Henri Chantavoine, *A l'Académie française*. — 1er décembre; S., *Alfred de Vigny, la vie et l'œuvre*, — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Comédie-Française*, « *la Marche nuptiale* », *par Henry Bataille : Odéon*, « *Rachel* », *par M. Grillet : à propos de* « *l'Ingénu* », « *le Huron* » *de Marmontel*. — 3 décembre; Maurice Muret, *Écrivains allemands d'aujourd'hui : M. Thomas Mann*. — 7 décembre; Z., *Les portraits de Jean-Jacques*. — Supplément : *Séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques*. — 8 décembre; S., « *La voix qui s'est tue* » (par Gaston Rageot). — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Théâtre du Vieux-Colombier*, « *les Fils Louverné* », *par J. Schlumberger : le Masque*, « *Psyché* », *par Gabriel Mourey ; Palais-Royal ;* « *les Deux canards* », *par Tristan Bernard*. — 13 décembre; Louis Gillet, *Un mystique anglais : William Blake*. — 15 décembre; S., *Bossuet*. — Henry Bidou, *La semaine dramatique : l'Œuvre*, « *le Baladin du monde occidental* », *par J.-M. Synge, traduit par M. Bourgeois : Bouffes-Parisiens*, « *Mon bébé* », *par M. Hennequin*. — 17 décembre; Paul Ginisty, *La liberté des théâtres*. — Léon Pineau, *Karl-Eric Forsslund*. — 22 décembre; S., « *L'aile brisée* » (par Albert-Émile Sorel). — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Porte Saint-Martin*, « *le Chèvrefeuille* », *par Gabriele d'Annunzio ; Théâtre Fémina*, « *Un jeune homme qui se tue* », *par G. Berr*. — 25 décembre; Z., *Jules Claretie*. — 28 décembre; Augustin Filon, *Une conférence de Georges Brandes sur Shakespeare*. — 29 décembre; S., « *Le plaisir des jours* » (par André Rivoire). — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Vaudeville*, « *la Belle Aventure* », *par R. de Flers, G. de Caillavet et E. Rey*. — 30 décembre; André Le Breton, *La* « *Comédie humaine* » *de Saint-Simon : le cadre, Versailles*. — 31 décembre; *le Centenaire de Claude Bernard*. — Victor Giraud, *La génération littéraire de 1870*.

Mercure de France. — 1er octobre; Paul Escoube, *Paul Verlaine et l'amour*. — Georges Duhamel, *Le théâtre du Vieux-Colombier*. — Jean-Marc Bernard, *La poésie d'Emmanuel Signoret*. — Paterne Berrichon, *A propos de la nouvelle édition des œuvres de Rimbaud*. — 15 octobre; Henry-D. Davray, *Le secret de Charlotte Brontë*. — René Arros, *A propos de quelques poètes modernes*. — 1er novembre; Maurice Le Blond, *Sur Émile Zola*. — Louis Pergaud, *Dans l'intimité de Léon Daubel*. — Jules Vallès, *Quelques lettres inédites* (publiées par Gaston Picard). — Jacques Morland, *Le XVIIIe siècle et la critique*. — E. de Rougemont, *Portraits graphologiques : MM. Gustave Kahn, Maurice Barrès, Francis Jammes, Jules Renard, René Quinton*. — Mario Schiff, *Mirabeau au donjon de Vincennes : à propos d'une lettre inédite de Mirabeau*. — 15 novembre; Marcel Coulon, *Le problème de Rimbaud : son exposé*. — Grétry, *Sur Diderot* (*Les Réflexions d'une solitaire*, pages inédites publiées par J.-G. Prod'homme). — Stuart Merrill, *La question Walt Whitman*. — 1er décembre; Émile Laloy, *La langue française cessera-t-elle dans peu de temps d'être une langue scientifique?* — Edmond Pilon, *André Vésale*. — Paul Dermée, *Le révérend Laurence Sterne*. — 16 décembre; Henry Debraye, *La méthode de composition de Stendhal*. — Arthur Rimbaud, *Deux lettres inédites* (publiées par Paterne Berrichon). — François Pringault, *Restif de la Bretonne communiste*. — René Martineau, *Débris romantiques*.

La Revue. — 1er octobre; Émile Faguet, *Le* « *Bossuet* » *de Brunetière*. — 15 octobre; Camille Flammarion, *Diderot*. — Abbé Joseph Bonnet, *Les inédits de Racine*. — Racine, *Le triomphe de Lulli aux Champs-Élysées*. — 1er novembre; Jules Troubat, *Souvenirs du réalisme*. — 1er et 15 novembre; Champfleury, *Lettres inédites*. — J. Wogue, *Labiche romancier*. — 15 novembre; Émile Faguet, *La jeunesse sous Louis-Philippe*. — 1er décembre; Léo Claretie, *Victor Hugo et la Gazette de Guernesey*. — Émile Faguet, *La mort d'Armand Carrel*. — 15 décembre; Romain Rolland, *Stendhal et la musique*. — Émile Faguet, *La morale de Geulinx*.

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 4, 11 et 18 octobre; A. Jeanroy, *Une Académie six fois séculaire : l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.* — 4 octobre; Lucien Maury, *Les Lettres : Édouard Estaunié.* — 11 octobre; Daniel Bellet, *L'influence allemande en Suisse et la convention du Saint-Gothard.* — Henri Ghéon, *Le Théâtre du Vieux-Colombier.* — Lucien Maury, *Les Lettres : l'exotisme de nos classiques.* — Firmin Roz, *Théâtres : Théâtre Antoine, « Hamlet »; Renaissance, « les Roses rouges », par Romain Coolus.* — 18 octobre; Joseph Reinach, *Quelques lettres de Mirabeau à ses commettants.* — Lucien Maury, *Les Lettres : Émile Nolly.* — 25 octobre et 1er novembre; Camille Latreille, *La vie littéraire à Paris en 1843-1844* (d'après les lettres inédites de Victor de Laprade). — 25 octobre; A. Bossert, *Cendrillon : les origines du conte.* — Firmin Roz, *Théâtres : Odéon, « Histoire de Manon Lescaut », par Didier Gold; Comédie-Française, « Sophonisbe », par Alfred Poizat.* — 1er novembre; Paul Flat, *Figures de ce temps : M. Paul Bourget.* — Lucien Maury, *Les Lettres : le problème belge.* — Firmin Roz, *Théâtres : Vaudeville, « le Phalène », par Henri Bataille.* — 8 et 15 novembre; Comtesse d'Agoult, *Lettres à Ferdinand Hiller* (1838-1857). — 8 novembre; Paul Flat, *Le « mouvement » des Théâtres subventionnés.* — Firmin Roz, *Théâtres : Théâtre du Vieux-Colombier, « Une femme tuée par la douceur », par Thomas Heywood; « l'Amour médecin »; Théâtre des Arts, « le Droit de mort », par Jean Gravier et A. Lebert; « le Cœur en panne », par Pierre Bossuet et Georges Léglise.* — 15 novembre; Sir Herbert Tree, *Hamlet, d'après la copie d'un acteur.* — 22 novembre; L. Dumont-Wilden, *Le prince de Ligne et l'esprit européen.* — Paul Flat, *Théâtre et cinéma.* — Lucien Maury, *Les Lettres : de « Pépète le Bien-Aimé » à « saint Augustin ».* — Firmin Roz, *Théâtres : Renaissance, « l'Occident », par Henry Kistemaeckers; Théâtre du Vieux-Colombier, « Les fils Louverné », par Jean Schlumberger.* — 29 novembre et 6 décembre; Woodrow Wilson, *L'empire des lettres.* — 29 novembre; Lucien Maury, *Les lettres : Léopardi.* — Firmin Roz, *Théâtres : Théâtre-Réjane, « l'Irrégulière », par Edmond Sée; Comédie-Française, « la Marche nuptiale », par Henry Bataille.* — 6 et 13 décembre; Émile Boutroux, *Science et culture.* — 6 décembre; Paul Flat, *Figures de ce temps : Pierre Loti.* — 13, 20 et 27 décembre; Chateaubriand, *Lettres diplomatiques.* — 13 décembre; Lucien Maury, *Les Lettres : le Prix Goncourt, Gaston Roupnel, Alain Fournier, Léon Werth, Marc Elder.* — 20 décembre; Paul Flat, *Figures de ce temps : M. Gabriel Hanotaux.* — A. Bossert, *Une épistolière allemande : Henriette Feuerbach.* — Firmin Roz, *Théâtres : Odéon, « Rachel », par Gustave Grillet; l'Œuvre, « le Baladin du monde occidental », par J. M. Synge, traduction de Maurice Bourgeois.* — 20 et 27 décembre; Joachim Merlant, *L'âme selon Vauvenargues.* — 27 décembre; Lucien Maury, *Les lettres : romans.*

Revue de Paris. — 1er octobre; Pierre Berton, *Desclée : souvenirs de la vie de théâtre.* — 15 novembre; Claude Gevel et Jean Rabot, *La censure théâtrale sous la Restauration.* — Henri Davignon, *Maeterlinck et Verhaeren.* — 1er et 15 décembre; Comte Elie Tolstoï, *Tolstoï, souvenirs d'un de ses fils.* I et II. — 1er décembre; Georges Rozet, *L'avenir de la littérature sportive.* — Edmond Delage, *La jeunesse universitaire en Allemagne.* — 15 décembre; Ferdinand Brunot, *Les débuts du Français dans la Diplomatie.*

Revue des Deux Mondes. — 1er octobre; Gabriel Hanotaux, *De l'histoire et des historiens.* II. *Les historiens grecs.* — Victor Giraud, *Esquisses contemporaines : M. Anatole France.* I. *Les années d'apprentissage et les premiers essais.* — André Beaunier, *Revue littéraire : Villon.* — 15 octobre; Gabriel Hanotaux, *De l'histoire et des historiens.* III. *Les historiens latins.* — Firmin Roz, *Romanciers anglais contemporains : M. Arnold Bennett.* — Ernest Daudet, *A travers le « Grand siècle ».* — René Doumic, *Revue dramatique : « Sophonisbe », à la Comédie-Française; « les Roses rouges », à la Renaissance; « les Requins », au Gymnase; « Hamlet », au Théâtre Antoine.* — T. de Wyzewa,

Un recueil de lettres de Jean Locke. — 1er et 15 novembre; Montalembert. *Lettres à la comtesse Sophie Apponiy.* — 1er novembre; René Pinon, *Anatole Leroy-Beaulieu.* — Maurice Muret, *M. Gabriel d'Annunzio et la critique italienne.* — André Beaunier, *Revue littéraire : Caerdal* (par André Suarès). — 15 novembre; de Lanzac de Laborie, *Paul Thureau-Dangin* (1837-1913); *l'homme et l'œuvre.* — André Beaunier, *Joubert, juge de paix.* — Victor Giraud, *Esquisses contemporaines : M. Anatole France.* II. *Avant l' « Histoire contemporaine ».* — René Doumic, *Revue dramatique : « le Phalène », au Vaudeville; « les Anges gardiens », à la Comedie-Marigny; « l'Occident », à la Renaissance; « le Procureur Hallers », au Théâtre Antoine.* — T. de Wyzewa, *A propos du sixième centenaire de la naissance de Boccace.* — 15 décembre; André Bellessort, *Réflexions sur La Fontaine.* — René Doumic, *Revue dramatique : « l'Institut de beauté », aux Variétés; « Rachel », à l'Odéon; reprise de « Samson », au Gymnase; « la Marche nuptiale », à la Comédie-Française.* — Joseph Bertrand, *Les livres d'étrennes.*

Revue des livres anciens. — 1913, fascicule 3. Alfred Cartier, *« La Fable du faux Cuyder ».* — F. Lachèvre, *Deux plaquettes inconnues sur Théophile de Viau.* — Louis Loviot, *Les Cent Nouvelles adaptées par La Motte-Roullant.* — J. Mathorez, *Notes sur maître Guillaume, fou de Henri IV et de Louis XIII, contribution à l'histoire de la Presse française.* — Louis Loviot, *Le conteur Bénigne Poissenot.* — Pierre Louys, *La phrase inoubliable.* — Notices : *Un conte espagnol, « Engaño de un labrador ».* — *Les joyeuses adventures, 1555.* — *Jean Bergier, Discours modernes et facétieux, 1572.* — *Vérité Habanc, Nouvelles histoires tant tragiques que comiques, 1585.* — *Bibliographie de Maître Guillaume.* — *Les secrets du capitaine Freluquin, 1627.* — Variétés : *L'adresse de Jean Hongot ou Hongont, libraire à Paris, 1509-1512.* — *Une annotation de Philippe Béroalde sur l'hymne d'Apulée, « Tu quidem sancta ».*

Revue du XVIIIe siècle. — Octobre-décembre 1913; L. Foscolo Benedetto, *Mme de Warens espionne de la maison de Savoie.* — Pierre Villey, *A propos de la « Lettre sur les Aveugles ».* — Albert Schinz, *La théorie de la bonté naturelle de l'homme chez Rousseau.* — Charles Charrot, *Cinq lettres inédites de Voltaire.* — N. Karéiev, *Les études historiques russes sur le XVIIIe siècle français.*

Revue du mois. — 10 octobre; Jacques Hadamard, *Henri Poincaré et le problème des Trois Corps.* — P. Langevin, *Henri Poincaré physicien.* — 10 novembre; J. Charpentier, *Diderot et la science de son temps.* — C. Cestre, *La doctrine sociale de Carlyle.* — 10 décembre; H. Martinie, *Le « métier de peindre », la critique et la culture moderne.* — Albert Maire, *Sur un recueil, soi-disant perdu, des « Lettres Provinciales » de Pascal, avec annotations.*

Revue hebdomadaire. — 4 octobre; Georges Fonsegrive, *Diderot* (A propos de son deuxième centenaire). — Armand Praviel, *Émile Pouvillon et ses paysages.* — 11 et 18 octobre : Baron de Batz, *Un reporter sous Louis XV : Pierre Barthès et ses « Heures perdues ».* — 25 octobre; Hubert E. H. Jerningham, *Quelques remarques d'un Anglais sur le français d'aujourd'hui.* — 1er novembre; André Chaumeix, *Le mouvement des idées : la politique de M. Sembat.* — 8 novembre; Baronne J. Michaux, *Le lyrisme populaire norvégien.* — Robert de Traz, *Le capitaine Vauvenargues.* — 15 novembre; André Bellessort, *Louis Veuillot romancier.* — 18 octobre et 15 novembre; Henry Bordeaux, *La vie au théâtre.* — 22 novembre; Comtesse de Bausset, *Mme de Nanteuil, écrivain de la jeunesse.* — 29 novembre; Victor Margueritte, *La jeunesse de Carpeaux.* — 6 décembre; Édouard Schneider, *L'œuvre de François de Curel et le théâtre d'idées.* — François Le Grix, *M. Psichari et les romanciers militaires.* — 13 décembre; André Bellessort, *Bernardin de Saint-Pierre.* — 20 décembre; Maurice Sabatier, *Thureau-Dangin.* — 27 décembre; Henry Cochin, *Lamartine à vingt-cinq ans.* — André Chaumeix, *Les débuts de Stendhal.*

Le Temps. — 1er octobre; Paul Souday. *Les Livres : « la Renaissance », par le comte de Gobineau.* — 2 octobre: *le Monument des deux Corbière.* — 3 octobre; G. D., *La lecture d' « Andromaque ».* — 4 octobre; Félix Duquesnel, *Émile Augier intime : « la Contagion ».* — 5 octobre; Jacques Vontade, *Émile Pouvillon.* — 6 octobre; Adolphe Brisson. *Chronique théâtrale : Mme Suzanne Desprès dans « Hamlet »; Ambigu, « la Saignée », par L. Descaves et Nozière; Renaissance, « les Roses rouges », par Romain Coolus. — Le monument de Jules Renard. — Le monument d'Émile Pouvillon.* — 7 octobre; Gaston Deschamps, *Émile Nolly. — Les inédits de Victor Hugo.* — 8 octobre: Paul Souday, *Les Livres : François Villon, sa vie et son temps », par Pierre Champion.* — 11 octobre: Félix Duquesnel, *Émile Augier intime : « les Fourchambault », « Balsamo », la retraite.* — 12 octobre: G. D., *André Chénier journaliste.* — Abel Lefranc, *Jacques Amyot.* — 13 octobre; Victor Hugo, *L'alerte du 29 janvier 1849.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Comédie Française, « Sophonisbe », par Alfred Poizat; Gymnase, « les Requins », par Dario Nicodemi; Porte Saint-Martin, reprise d' « Amoureuse » et de « l'Infidèle », par G. de Porto-Riche; Variétés, reprise de « la Belle Hélène », de Meilhac, Halévy et Offenbach.* — Victor Goedorpp, *Le musée d'un admirateur de George Sand* (Henri Amic). — 15 octobre; Paul Souday, *Les Livres : l'œuvre de M. André Hallays.* — 17 octobre; Raoul Aubry, *En écoutant M. Jules Claretie.* — 18 octobre; Félix Duquesnel, « *La Vie parisienne* ». — 19 octobre; Daniel Mornet, *Denis Diderot.* — 20 octobre; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Odeon, « Est-il bon, est-il méchant? » de Diderot; l'Histoire de Manon Lescaut », par Didier Gold; Théâtre Antoine, « le Procureur Hallers », par de Gorsse et Forest, d'après P. Lindau; réouverture des Bouffes-Parisiens.* — Jean Lefranc, *J.-H. Fabre silencieux.* — 21 octobre; Gaston Deschamps, *Claude Ferval.* — 22 octobre; Paul Souday, *Les Livres : l'œuvre de M. Gabriel Mourey.* — 25 octobre; P. S., *Le domaine public.* — Félix Duquesnel, *Au Théâtre Michel : « Une évasion ».* — Raoul Aubry, *Colette fait sa rentrée.* — 26 octobre: *Séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut de France.* — 27 octobre; Henry Roujon, *Deux portraits de Jean-Jacques Rousseau.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Vaudeville, « le Phalène », par Henry Bataille; inauguration du théâtre du Vieux-Colombier; reprise de « l'Oiseau bleu ».* — 28 octobre; A. Mézières, *Souvenirs du comte de Montbel.* — 29 octobre; Paul Souday, *Les Livres : « Saint-Augustin », de Louis Bertrand.* — 1er novembre; Félix Duquesnel, *Les oubliés : Henri Murger.* — 2 novembre; Léon Lafage, *La Muse du pessimisme* (Mme Ackermann). — 3 novembre; Henry Roujon, *En marge : les désenchantements d'André Chénier.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Comédie-Marigny, « les Anges gardiens », par J. José Frappa et Du uy-Mazuel, d'après M. Prévost; Théâtre Sarah-Bernhardt, « la Vivante image », par J. Joseph Renaud, d'après M. Orczy; le nouveau spectacle du théâtre des Arts.* — 4 novembre; Gaston Deschamps, *René Descartes.* — Émile Henriot, *Le poète Emmanuel Signoret.* — 5 novembre; G. Lenôtre, *Éducatrice de princes* (Mme de Genlis). — Paul Souday, *Les Livres : « l'Entrave », par Colette : « le Vieux Garain », par Gaston Roupnel; « la Boutique d'Arlequin », par Paul Leclercq. — Inédits de Victor Hugo : une série de portraits.* — 6 novembre: Edmond Perrier. *L'œuvre purement scientifique de J.-H. Fabre.* — 8 novembre; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Henri Murger, « la Vie de Bohème ».* — 10 novembre; Henry Roujon, *En marge : la sensibilité du prince de Ligne.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Renaissance, « l'Occident », par H. Kistemaeckers; Châtelet, « l'Insaisissable Stanley Collins », par Timmory et de Marsan; le nouveau spectacle du Théâtre impérial. — Les fêtes d'André Theuriet.* — 11 novembre; *Inédits de Victor Hugo.* — 12 novembre; Paul Souday, *Les Livres : « Chrétienne », « Païenne », par Mme Adam.* — 14 novembre; G. D., *La poésie au faubourg.* — 15 novembre; *Séance publique annuelle de l'Académie des*

Inscriptions et Belles-Lettres. — 16 novembre; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Théodore Barrière, Lambert-Thiboust, Ernest Capendu.* — 19 novembre; G. Lenôtre, *Les logis de Diderot.* — Paul Souday, *Les Livres : « Entre deux mondes », par G. Ferrero.* — 20 décembre; Gaston Deschamps, *Variétés littéraires : Guy Chantepleure.* — 22 novembre; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Louis Bouilhet.* — 23 novembre; Jules Claretie, *Édouard Lockroy.* — 24 novembre; Henry Roujon, *En marge : qui est l'Eva d'Alfred de Vigny?* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Variétés, « Institut de beauté », par A. Capus; Théâtre Michel, « l'Ingénu », d'après Voltaire, par Ch. Méré et R. Gignoux; « Cœur tendre », par M. de Fleurigny; « En musique », par M. Charmain; Théâtre Fémina, « Paraphe Ier », par M. Bénière; « Petite Madame » par Pierre Weber; Gymnase, reprise de « Samson », de M. Henry Bernstein; Comédie-Française, reprise de la « Marche nuptiale » de M. Henri Bataille.* — *Le centenaire de Jacques Amyot : discours de M. Émile Faguet.* — 26 novembre; Paul Souday, *Les Livres : « le Grand Meaulnes », par Alain Fournier; « la Maison blanche », par Léon Werth; « le Gardien des Muses », par Franck-Nohain.* — 27 et 28 novembre; *Inédits de Victor Hugo.* — 28 novembre; *Séance publique annuelle de l'Académie française.* — 29 novembre; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : François Coppée.* — Paul Souday, *Académie française : prix littéraires et prix de vertu.* — 30 novembre; *La Critique dramatique et les auteurs.* — 1er décembre; Henry Roujon, *En marge : pour le bicentaire de Laurence Sterne.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Odéon. « Rachel », par Gustave Grillet : documents inédits sur Rachel tragédienne; souvenirs d'un spectateur.* — 2 décembre; Gaston Deschamps, *Variétés littéraires : « les Cœurs farouches », par Paul-Louis Garnier.* — 3 décembre; Paul Souday, *Les Livres : « la Vie et l'Amour », par Abel Bonnard; « le Kilomètre 83 », par Henri Daguerches; « le Peuple de la mer », par Marc Elder.* — 5 décembre; G. D., *Le Prix Goncourt.* — 6 décembre; P. S., *Autour des distributions de prix.* — Félix Duquesnel, *Les Oubliés : J.-J. Weiss.* — V. Bouyer-Karr, *Les Amis d'Alphonse Karr.* — 7 décembre; *Séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques.* — 8 décembre; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Palais Royal, « les Deux canards », par Tristan Bernard et Alfred Athis; Salle Mars, « Psyché », par Gabriel Mourey; Théâtre des Arts, « Eugénie Grandet », par A. Arrault; Rachel et le prince Georges, nouveaux fragments inédits.* — André Leval, *Les journaux de langue française en Hongrie.* — 9 décembre; R. R., *Molière chez nos voisins.* — 10 décembre; Paul Souday, *Les Livres : « A la recherche du temps perdu », par Marcel Proust; « Les Mœurs du temps » (deuxième série), par Alfred Capus.* — 13 décembre; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Édouard Pailleron.* — 14 décembre; G. D., *la Liberté de la critique.* — 14, 15, 16, 18 et 19 décembre; Gustave Simon, *Une élection à l'Académie française en 1836, les visites de Victor Hugo.* — 15 décembre; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Théâtre des Arts, « Eugénie Grandet », d'après Balzac, par Albert Arrault; « l'Enfant prodigue », par A. Meunier; Bouffes-Parisiens, « Mon bébé », par Maurice Hennequin; Théâtre de l'Œuvre, « le Baladin du monde occidental », par E. Millington Synge (traduction par M. Bourgeois); Théâtre Doré, « Si j'ose m'exprimer ainsi », par Jean Bastia; « la Première Idée », par Yves Mirande et Géroule.* — 16 décembre; Gaston Deschamps, *François Pouqueville.* — Pierre Berton, *Émile Perrin directeur du Théâtre-Français.* — 17 décembre; Paul Souday, *Les Livres : « Poèmes choisis », de Charles de Pomairols.* — 20 décembre; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Léopold Laluyé.* — 21 décembre; *Le mariage de Mlle Diderot (lettre inédite de Diderot).* — Gustave Simon, *Les candidatures successives de Victor Hugo et l'élection de 1843.* — 22 décembre; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Porte Saint-Martin, « le Chèvrefeuille », par G. d'Annunzio; Théâtre Sarah-Bernhardt, « Jeanne Doré », par Tristan Bernard; Théâtre Fémina, « Un jeune homme qui se tue », par Georges Berr; représentation du*

Théâtre idéaliste. — 23 décembre; Pierre Berton, *Le mariage de Glatigny.* — 24 décembre; Henry Roujon, Adolphe Brisson, *Jules Claretie.* — G. Lenôtre, *L'envers d'une muse* (Mme de Grafigny). — Paul Souday, *Les Livres : « l'Œil clair », par Jules Renard; « Scènes de la vie cosmopolite, le Joyeux garçon », par Abel Hermant; « les Hasards de la guerre », par Jean Variot.* — 26 décembre; Albert Dauzat, *La langue française sous Louis XIV.* — 27 décembre; P. S., *Les suites du prix Goncourt.* — Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : Leconte de Lisle et « les Erynnies». — Le mariage de Mlle Diderot (deuxième lettre inédite de Diderot).* — 28 décembre; G. D., *Le centenaire d'un moraliste* (La Rochefoucauld). — *Obsèques de Jules Claretie.* — 27 décembre; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Vaudeville, « la Belle aventure », par de Caillavet, de Flers et Étienne Rey; lettres inédites de Jules Claretie sur la Comédie-Française. — Les relations de Dostoïevsky et de Tourguenief : lettre inédite de Dostoïevsky. — Le tricentenaire de La Rochefoucauld.* — 30 décembre; Edmond Perrier, *Le Centenaire de Claude Bernard.* — 31 décembre; Paul Souday, *Les Livres : « La Jeunesse de Sainte-Beuve », par Émile Faguet. — Le centenaire de Claude Bernard.*

LIVRES NOUVEAUX

Assanis (Georges). — *La Société française à travers les siècles.* Ses transformations politiques et sociales. Ses mœurs et ses coutumes. Préface par J. PAUL-BONCOUR. *Paris, Roustan.* In-16, de 455 p. Prix : 4 fr.

Babelon (Jean). — *La Bibliothèque française de Fernand Colomb.* Ouvrage publié sous les auspices de la Société française de bibliographie. *Paris, Champion.* In-8, de XVIII-341 p. avec gravures. (Revue des bibliothèques, supplément 10.)

Balzac (Honoré de). — *La Comédie humaine.* Texte revisé et annoté par Marcel BOUTERON et Henri LONGNON. Illustrations de Charles HUARD, gravées sur bois par Pierre GUSMAN. *Paris, Louis Conard.* In-8. Scènes de la vie parisienne : I, Histoire des Treize; Ferragus. La duchesse de Langeais. La fille aux yeux bleus. In-8, de 435 p. — Scènes de la vie parisienne : II. Grandeur et décadence de César Birotteau. La maison Nucingen. In-8, de 453 p. — Scènes de la vie parisienne : III. Splendeurs et misères des courtisanes : I, Comment aiment les filles: II, Combien l'amour revient aux vieillards. In-8, de 367 p. — Prix : 9 fr. le vol. (Œuvres complètes d'Honoré de Balzac, XIII, XIV et XV.)

Beaunier (André). — *Les Idées et les Hommes.* Essais de critique. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de II-377 p. Prix : 3 fr. 50.

Boileau. — *Œuvres classiques de Boileau* disposées d'après l'ordre chronologique avec introduction, bibliographie, notes, grammaire, lexique et illustrations documentaires par M. Ch. DES GRANGES. *Paris, Hatier.* In-16, de XXIV-707 p. (Collection d'auteurs français d'après la méthode historique publiée sous la direction de M. Ch. des Granges.)

Bordeaux (Henry). — *La Vie au théâtre*; 3e série, 1911-1913. Avec un index des noms cités dans les trois séries. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de XII-556 p. Prix : 3 fr. 50.

Bossuet. — *Œuvres choisies* avec introduction, bibliographie, notes, grammaire, lexique et illustrations documentaires, par J. CALVET. *Paris, Hatier.* In-16, de XIX-720 p. Prix : 4 fr.

Bouhours (Le P.). — *Vie de Saint François Xavier, apôtre des Indes et du Japon.* Nouvelle édition revue avec soin. *Tours, impr. Mame.* In-12, de 143 p. avec grav. (Bibliothèque édifiante.)

Bourgeois (Emile) et Louis **André**. — *Les Sources de l'histoire de France,* XVIIe siècle (1610-1715). T. Ier : Géographie et Histoires générales. *Paris, Picard.* In-8, de XVIII-329 p. (Manuels de bibliographie historique, III.)

Boyer-Chamard. — *Du droit d'auteur sur la correspondance épistolaire* (thèse). *Saint-Dizier, impr. Thévenot.* In-8, 226 p.

Bricaud (Joanny). — *Huysmans occultiste et magicien.* Avec une notice sur les hosties magiques qui servirent à Huysmans pour combattre les envoûtements. *Dijon, impr. Darantière.* In-18 jésus, 45 p. Prix : 1 fr. 50.

Buffenoir (Hippolyte). — *Les Portraits de Jean-Jacques Rousseau.* Étude historique et iconographique. Souvenirs. Documents. Témoignages. T. Ier accompagné de 50 planches. *Paris, Leroux.* Grand in-8, de XII-272 p. Prix : 20 fr. (Études sur le XVIIIe siècle).

Catalogue *général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.* Auteurs. T. III : Fischer-Fomopoulos. *Paris, Impr. nationale.* In-8 à 2 col., de 1279 col. T. LIII : Fonahn-Fourniais. In-8 à 2 col., de 1 254 col.

Cerceau (G.). — *Table générale alphabétique et analytique des Mélanges de Louis Veuillot. Paris, Lethielleux.* In-8 à 2 col., de 84 p.

Chabanon (Dr J.). — *Le Grand Poète Racine à Uzès.* Aspect de la ville au milieu du XVIIe siècle. *Paris, impr. et libr. de « la Province ».* In-8, de 32 p. et grav.

Champion (Pierre). — *François Villon. Sa vie et son temps. Paris, Champion.* 2 vol. in-8. T. Ier, de VIII-338 p. avec 24 planches hors texte; t. II, de 454 p. avec 24 planches hors texte. (Bibliothèque du XVe siècle, t. XX et XXI.)

Charles-Roux (J.). — *J.-H. Fabre en Avignon. Paris, Lemerre.* In-4, de 134 p. avec 2 portraits en héliogravure et 96 illustrations.

Chateaubriand. — *Œuvres choisies illustrées.* T. I : Atala, René, le Dernier Abencerage. Notices et annotations, par Aug. DUPOUY. 6 grav. dont 4 hors texte. *Paris, Larousse.* In-8, de 154. Prix : 1 fr.

Clémot (abbé J.). — *Michel Poncet de la Rivière, d'Angers, et l'oraison funèbre du Régent. Angers, impr. Grassin.* In-8, de 16 p. (Extrait des « Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers ».)

Cochin (Denys). — *Descartes. Paris, Alcan.* In-8, de 283 p. Prix : 5 fr. (Les Grands Philosophes).

Contes *et Récits du XIXe siècle.* Choix et classement, par Armand WEIL et CHÉNIN. 31 grav. *Paris, Larousse.* In-8, de 288 p. Prix : 1 fr. 60. (Anthologie littéraire et artistique).

Corgne (Eugène). — *Les Premières Années du Collège de Lesneven*, 1838-1848. *Châteaulin, imp. Corcuff.* Petit in-16, de 29 p.

Corneille. — *Horace*, tragédie. Nouvelle édition avec une méthode suivie de lecture expliquée avec un commentaire classé, simplifié et modernisé, suivie d'Horace par l'image (30 illustrations documentaires), par M. Paul CROUZET, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, et Mme Paul CROUZET, ancienne élève de l'École normale de Sèvres. *Paris, Didier.* In-16, de 157 p. Prix : 1 fr. (La littérature française illustrée. Collection moderne de classiques, publiée sous la direction de M. Paul CROUZET.)

Dessaint (J.). — *Eugène Yvert, poète amiénois* (1794-1878). Conférence faite à la séance du 23 février 1912; avec un portrait. *Cayeux-sur-Mer, impr. Ollivier.* In-16, de 36 p. (Conférences des Rosati picards. Tradition, Art, Littérature, Amiens, LVI.)

Diderot (Denis). — *La Religieuse*, suivie de Jacques le Fataliste et son maître (extraits). Notices et Annotations, par Aug. DUPOUY. Quatre grav. hors texte. *Paris, Larousse.* In-8, de 238 p. Prix : 1 fr. 50.

Diderot (Denis). — *Le neveu de Rameau et Œuvres choisies.* Notices et Annotations par Aug. DUPOUY. Quatre grav. hors texte. *Paris, Larousse.* In-8 de 252 p. Prix : 1 fr. 50.

Diderot (Denis). — *Œuvres choisies.* Eloge de Richardson. Les Salons, Paradoxe sur le comédien. Est-il bon? Est-il méchant? Notices et Annotations, par Aug. DUPOUY. Quatre grav. hors texte. *Paris, Larousse.* In-8, de 226. Prix : 1 fr. 50.

Doublet (Georges). — *Le Lycée de Nice*, juin 1860-juillet 1910. Publié par les soins de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Nice, à l'occasion du cinquantenaire de la création du lycée de Nice, après l'annexion. *Nice, impr. Lerch et Emanuel.* Grand in-8, de VIII-347 p. et grav.

Dupouy (Aug.). — *A. de Vigny, 1797-1863. La Vie. L'Œuvre.* Quatre grav. hors texte. *Paris, Larousse.* In-8, de 112 p. Prix : 1 fr. net.

Escoube (Paul). — *Préférences* (Charles Guérin, Rémy de Gourmont, Stéphane Mallarmé, Jules Laforgue, Paul Verlaine). *Paris, « Mercure de France ».* In-18 jésus, de 360 p. Prix : 3 fr. 50.

Faral (Edmond). — *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge. Paris, Champion.* In-8, de XI-431 p.

Fénelon. — *Choix de fables et de dialogues* avec une introduction et des notes, par P. ANDEAUD. *Paris, Didier.* In-16, de 200 p. avec 36 grav. hors texte. Prix : 1 fr. 75. (La Littérature française illustrée. Collection moderne de classiques publiée sous la direction de M. Paul Crouzet.)

Frances Treat (Ida). — *Un cosmopolite italien du XVIIIe siècle.* Francesco Algarotti (thèse). *Trévoux, impr. Jeannin.* In-8, de 267 p. (Université de Paris. Faculté des lettres.)

Franchetti (Edouard). — *Essais de critique dramatique.* Première série. *Paris, Figuière.* Petit in-8, de 305 p. Prix : 3 fr. 50.

Gaschet (Robert). — *Paul-Louis Courier et la Restauration.* Avec fac-similé du cachet de la famille de P.-L. Courier, à la fin du XVIIIe siècle, et un portrait. *Paris, Hachette.* In-8, de 283 p.

Gohin (Ferdinand). — *La Langue française. Paris, Didier.* Petit in-8, de 79 p.

Grammont (Maurice). — *Le Vers français, ses moyens d'expression, son harmonie.* Deuxième édition refondue et augmentée. *Paris, Champion.* In-8, de 516 p. (Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris.)

Hanoteau (capitaine J.) et **Bonnot** (E.). — *Bibliographie des historiques des régiments français. Paris, Champion.* In-8, de XIV-354 p. (Revue des bibliothèques. Supplément 11.)

Hauser (Henri). — *Michelet et Théophile Foisset* (1834-1837). *Dijon, impr. Darantiere.* In-8, de 17 p. (Extrait de la « Revue de Bourgogne », n° 5, 1913.)

Hazard (Paul). — *Discours sur la langue française. Paris, Hachette.* In-16, de 59 p.

Heindenstam (O.-G. de). — *Marie-Antoinette, Fersen et Barnave,* leur correspondance. *Paris, Calmann-Lévy.* In-18, de 338 p. Prix : 3 fr. 50.

Hogu (Louis). — *Jean de l'Espine moraliste et théologien* (1505?-1597). Sa vie, son œuvre, ses idées. Avec un portrait. *Paris, Champion.* In-8, de VIII-184 p. (Bibliothèque de l'Ecole des hautes études. Sciences historiques et philologiques, 203e fascicule.)

Hogu (Louis). — *Notes sur les sources de Chateaubriand. Angers, impr. Grassin.* In-8, de 47 p. (Extrait des « Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers ».

Hommey (docteur Joseph). — *Le Collège de Sées, après la Révolution.* Discours prononcé à la distribution des prix du collège de Sées, le 16 juillet. *Flers, impr. Folloppe.* In-12, de 24 p.

Hugo (Victor). — *Choses vues.* T. Ier. *Paris, Ollendorff.* Grand in-8, de VIII-467 p. avec croquis.

Huguet (Adrien). — *Trois poètes picards du XVIIe siècle.* Jacques Leclercq. Guillaume Duneufgermain. Martin Clairé. Conférence faite à la séance du 23 novembre 1912. Avec une planche. *Cayeux-sur-Mer, impr. Ollivier.* In-16, de 44 p. (Conférences des Rosati Picards. Tradition, Art, Littérature, Amiens, LVIII.)

Introduction (l') *de l'imprimerie à Boulogne en 1665.* La Famille Battut et les anciennes impressions boulonnaises jusqu'en 1781. *Boulogne-sur-Mer, impr. G. Hamain.* In-8, de 101 p. avec grav. et armoiries. Histoire et Bibliographie. Extrait du tome 27 des « Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer ».)

Jeandeau (René). — *Sismondi, précurseur de la Législation sociale contemporaine* (thèse). *Bordeaux, impr. Cadoret.* In-8, de 135 p.

Jeanjean (J.-F.). — *Montalembert, l'Eglise et l'Empire en 1859.* Documents recueillis et publiés; Lettres inédites du comte de Montalembert. *Carcassonne,*

impr. Gabelle. In-8, de 77 p. Prix : 1 fr. (Collection de documents inédits pour l'histoire du département de l'Aude. Période contemporaine.)

Jovy (Ernest). — *François Tissard et Jérôme Aléandre.* Contribution à l'histoire des études grecques en France; troisième et dernier fascicule. Le second séjour d'Aléandre en France (19 juin 1511-29 novembre 1514). *Vitry-le-François, impr. Tavernier.* In-8, de 341 p.

Jusserand (J.-J.) — *Ronsard. Paris, Hachette.* In 16, de VI-217 p. et portrait. Prix : 2 fr. (Les Grands Ecrivains français.)

Lacordaire (Rév. Père H. D.). — *Conférences de Notre-Dame de Paris.* Nouvelle édition avec notes historiques et critiques de M. l'abbé A. CHAUVIN. T. III. Années 1846-1848. *Paris, Garnier.* In-18 jésus, de 450 p.

Lamy (Etienne). — *Témoins de jours passés.* Deuxième série. *Paris, Calmann-Lévy.* In-18, de 325 p. Prix : 3 fr. 50.

La Rochefoucauld (duc de). — *Maximes de La Rochefoucauld.* Notice et annotations, par Marius ROUSTAN. *Paris, Larousse.* Petit in-8, de 183 p. et quatre gravures hors texte. Prix : 1 fr. 50.

Léger (Charles). — *Figures franc-comtoises.* Quelques contemporains : Ch. Thuriet, L. Sahler, A. Callet, E. Chapuis, E. Fouquet, F. Clerget, G. Max-Claudet. L. Pergaud, L. Cathlin. *Paris. Boutet.* In-8, de 120 p. avec portraits. Prix : 3 fr. 50.

Le Senne (C.). — *Figures disparues.* Gilles Ménage et le Tricentenaire de Vadius. Les Cinquante Chants français de Rouget de Lisle. Une aïeule de la « Dame aux Camélias ». Lauretta Pisana et Marguerite Gautier. Un Philinte du XVIIIe siècle : « Le Misanthrope corrigé » de Marmontel. *Paris, Rosier.* Grand in-8, de 78 p. avec grav. Prix : 3 fr. (Extrait du « Bulletin de la Société de l'histoire du théâtre » (1912-1913).

Lettres *inédites relatives à Giacomo Léopardi,* publiées avec introduction, notes et appendices; par N. SERBAN. *Paris, Champion.* In-8, de XXIV-260 p.

Longin (Émile). — *Jean Boyvin, président du Parlement de Dôle, d'après ses lettres aux Chiflet* (1625-1650). Essai biographique. *Besançon, impr. Dodivers.* In-8, de 147 p.

Macqueron (Henri). — *Dix années d'exploitation du théâtre d'Abbeville,* 1819-1828. *Abbeville, impr. Paillart.* In-8, de 36 p., et fac-similés d'affiches. (Extrait du « Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville », année 1913, n° 2.)

Mangin (Dr A.). — *Charles Nodier, naturaliste.* Renseignements complémentaires. *Besançon, impr. Dodivers.* In-8, de 300 à 307 p. (Extrait des « Mémoires de la Société d'émulation du Doubs » (8e série, t. VII, 1912).

Magny (Olivier de). — *Poésies choisies,* par de BEAUREPAIRE-FROMENT. Publié par les soins de la Société « Lou Calel ». *Cahors, impr. Rougier.* In-16, de XXIV-227 p. Prix : 2 fr.

Maistre (Xavier de). — *Œuvres choisies de Xavier de Maistre.* La Jeune Sibérienne. Voyage autour de ma chambre. Le Lépreux de la cité d'Aoste. *Tours, impr. Mame.* In-16, de 223 p. avec grav.

Marquiset (Alfred). — *Romieu et Courchamps;* avec six illustrations. *Paris, Émile-Paul.* In-8, de 261 p. Prix : 5 fr.

Maurat-Ballange (A.). — *Ramus et Dorat. Limoges, impr. Ducourtieux.* In-8, de 26 p. (Extrait du « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ».)

Maury (Lucien). — *Runeberg, poète national de la Finlande.* Conférence faite à l'École des hautes études sociales, le 30 avril 1913. *Paris, impr. Davy.* In-16, de 47 p. (Extrait de la « Revue politique et littéraire » (Revue bleue), des 6 et 13 septembre 1913.)

Mellon (P.). — *L'Académie de Sedan, centre d'influence française.* A propos d'un manuscrit du XVIIe siècle. Silhouettes et Croquis. *Paris, Fischbacher.* Grand in-8, de IX-261 p. avec cartes, plans et portraits.

Morin (Paul). — *Les Sources de l'œuvre d'Henry Wodsworth Longfellow* (thèse). *Paris, Larose.* In-8, de 643 p.

Muller (Jean). — *Les Derniers États des lettres et des arts.* Le Roman. *Paris, Sansot.* In-18, de 103 p. (Bibliothèque internationale d'édition.)

Murger (Henri). — *Le Bonhomme Jadis.* Les Amours d'Olivier. Propos de ville et Propos de théâtre. Les nuits d'hiver. Le Dernier Rendez-vous. Nouvelle édition, revue, corrigée et suivie de notes, par Paul GINISTY. *Paris, Garnier.* In-18 jésus, de 395 p.

Musset (Alfred de). — *Nouvelles.* Les Deux Maîtresses. Emmeline. Le Fils du Titien. Frédéric et Bernerette. Margot. *Paris. Larousse.* In-8, de 208 p. Prix : 1 fr.

Musset (Alfred de). — *Contes.* Croisilles. Pierre et Camille. Le Secret de Javotte. La Mouche. Histoire d'un merle blanc. Mimi Pinson. *Paris, Larousse.* In-8, de 188 p. Prix 1 fr.

Nostredame (Jehan de). — *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux.* Nouvelle édition accompagnée d'extraits d'œuvres inédites du même auteur, préparée par Camille CHABANEAU, avec introduction et commentaire, par Joseph ANGLADE. *Paris, Champion.* In-8, de 584 p.

Olivier (Jean-Jacques). — *Pierre-Louis Dubus-Preville, de la Comédie-Française* (1721-1799). *Paris, Société française d'Impr. et de Libr.* In-4 oblong, de 205 p. avec grav., portraits et fac-similé d'autographe.

Paris (Gaston). — *Mélanges de littérature française du moyen âge*, publiés par Mario ROQUES. Deuxième partie : la Littérature française au moyen âge; l'Épopée, le Roman, l'Histoire, la Poésie lyrique, la Littérature du XVe siècle. *Mâcon, impr. Protat.* In-8, de VIII-p. 337 à 711. Prix : 7 fr.

Perrot (Victor). — I. *La Participation du vieux papier dans l'assassinat de Paul-Louis Courier.* Conférence faite à la Société archéologique « le Vieux Papier », le mardi 25 février 1913; II. *Les Boutades de Paul-Louis Courier.* Extraits des œuvres complètes de Paul-Louis Courier. *Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.* In-4, de 63 p. avec grav. et fac-similé.

Pottecher (Maurice). — *Le Théâtre du Peuple de Bussang* (Vosges). Son origine, son développement et son but exposés par son fondateur. *Paris, Stock.* In-18 jésus, de 34 p. et grav.

Rabelais (François). — *Œuvres de François Rabelais.* Édition critique publiée par Abel LEFRANC, Jacques BOULENGER, Henri CLOUZOT, Paul DORVEAUX, Jean PLATTARD et Lazare SAINÉAN. T. II : Gargantua, chap. XXII-LVIII (et dernier). *Paris, Champion.* In-4, de 215 à 458 p.

Racine. — *Théâtre complet illustré.* Notices et annotations, par Henri CLOUARD. T. Ier. 13 grav. hors texte. *Paris, Larousse.* In-8, de 248 p. Prix : 1 fr.

Rolland (Romain). — *Le Théâtre du peuple.* Essai d'esthétique d'un théâtre nouveau. Nouvelle édition. *Paris, Hachette.* In-16, de XII-224 p. Prix : 3 fr. 50.

Rouget (M.). — *Ballanche et Mme d'Hautefeuille. Besançon, impr. Dodivers.* In-8, de 15 p. Extrait des « Mémoires de la Société d'émulation du Doubs », 8e série, t. VII, 1912.)

Séché (Léon). — *Alfred de Vigny.* T. Ier : la Vie littéraire, politique et religieuse. Emile Deschamps, Victor Hugo, Sainte-Beuve, Brizeux, Auguste Barbier, Busoni, Émile Péhant, Pitre-Chevalier, Léon de Wailly (documents inédits). Avec portraits, dessins et autographes. *Paris, Mercure de France.* In-8, de 510 p. Prix : 7 fr. 50. (Études d'histoire romantique.)

Serban (N.). — *Léopardi et la France*, essai de littérature comparée. *Paris, Champion.* In-8, de XVIII-553 p.

Sibot (Albert). — *Louis Veuillot et Eugène Veuillot.* Notice biographique. *Pithiviers, Impr. moderne.* In-8, de 19 p. Prix : 30 cent.

Spire (André). — *Quelques Juifs.* Israel Zangwill. Otto Weininger. James Darmesteter. *Paris, Mercure de France.* In-18, de 364. Prix : 3 fr. 50.

Stendhal. — *Vie d'Henri Brulard*. Publiée intégralement pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque de Grenoble, par Henry DEBRAYE. T. Ier avec note de l'éditeur, introduction et cinq planches hors texte. T. II avec annexes, appendices, tables et cinq planches hors texte. *Paris, Champion*. 2 vol. in-8. T. Ier, de XLV-318 p.; t. II, de 427 p. (Œuvres complètes de Stendhal, publiées sous la direction d'Édouard Champion.)

Stoullig (Edmond). — *Les Annales du théâtre et de la musique*. Avec une préface par M. Léon BLUM (38e année, 1912). *Paris, Ollendorff*. In-16, de XXIII-496 p. Prix : 3 fr. 50.

Sturel (René). — *Notes sur Étienne Dolet*, d'après des inédits. *Paris, Champion*. In-8, de 46 p. (Extrait de la « Revue du XVIe siècle », t. I, 1913.)

Table *alphabétique des noms propres cités dans les mémoires relatifs à l'histoire de France, pendant le XVIIIe siècle*, publiés de 1857 à 1881 (37 vol.), impr. Firmin Didot, par MM. F. Barrière et de Lescure. Dressée par Alfred MARQUISET. *Paris, Champion*. In-8, de VIII-176 p. (Revue des bibliothèques. Supplément 9.)

Uc de Saint-Circ. — *Poésies de Uc de Saint-Circ*, publiées avec une introduction, une traduction et des notes, par A. JEANROY et J.-J. SALVERDA DE GRAVE. *Paris, Picard*. Petit in-8, de XL-227 p. Prix : 6 fr. (Bibliothèque méridionale, publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse, première série, t. XV.

Vallet (Maurice). — *Louis Veuillot* (1813-1913). Sa vie. Ses idées sociales. Ses idées politiques. Ses idées littéraires. *Paris, Société française d'impr. et de libr*. Petit in-8, de 201 p. Prix : 2 fr. 25. (A propos d'un centenaire.)

Verlaine (Paul). — *Sagesse*. Manuscrit remis, en 1880, à la Société de librairie catholique pour l'impression de la première édition. Les feuillets furent numérotés par l'auteur, quelques-uns portent les noms des typographes qui ont fait la composition. Manquent, en tout, 34 vers, les feuillets 95, 96 et 98 (le dernier). Avertissement d'Ernest DELAHAYE. *Paris, Messein*. In-8, de 36 p. et fac-similé, feuillets 1 à 56, 56 *bis*, 56 *ter*, 57 à 94 et 97. (Les Manuscrits des maîtres.)

Vigny (Alfred de). — *Cinq-Mars ou Une conjuration sous Louis XIII*. Illustrations de Paul Destez. *Paris, Calmann-Lévy*. In-8 à 2 col., de 165 p. Prix : 95 cent. (Nouvelle Collection illustrée.)

Vigny (Alfred de). — *Servitude et grandeur militaires*. Laurette ou le Cachet rouge. La Veillée de Vincennes. La Canne de jonc. Notes et éclaircissements de M. Fernand BALDENSPERGER. *Paris, Conard*. In-8, de 328 p. avec fac-similé. Prix : 7 fr. (Œuvres complètes d'Alfred de Vigny.)

Vigny (Alfred de). — *Cinq-Mars*. Notices et annotations par GAUTHIER-FERRIÈRES. *Paris, Larousse*. 2 vol. in-8. T. Ier, de 204 p.; t. II, de 198 p., 4 grav. hors texte. — *Journal d'un poète*. In-8, de 212 p., 3 grav. hors texte. — *Œuvre poétique*. In-8, de 200 p., 4 grav. hors texte. — *Servitude et grandeur militaires*. In-8, de 174 p., 4 grav. hors texte. — *Stello*. In-8, de 183 p., 4 grav. hors texte. — *Théâtre*. In-8, de 213 p., 4 grav. hors texte. Prix : 1 fr. 50 chaque vol.

Voltaire. — *Extraits en prose de Voltaire*, publiés avec une introduction et des notes, par L. BRUNEL. Nouvelle édition illustrée de 24 grav. documentaires. *Paris, Hachette*. Petit in-16, de XLVII-408 p. Cartonné, 2 fr.

Voltaire. — *Histoire de Charles XII, roi de Suède*. Notices et annotations, par H. LEGRAND. Une gravure hors texte, une carte en couleurs. *Paris, Larousse*. In-8, de 228 p.

CHRONIQUE

— La longue et importante étude que M. A. Beekman a consacrée à l'*Influence de Du Bartas sur la littérature néerlandaise* examine cette question sous toutes ses faces. Déjà, avant Du Bartas, l'admiration des anciens Hollandais était acquise à tous les poètes de la Pléiade, qu'ils imitèrent de leur mieux. Aussi, quand parut l'auteur de *La Semaine*, calviniste et éloquent, leur plut-il encore davantage par la gravité de son inspiration et la vigueur de son verbe, et c'est à lui qu'alla désormais le plus vif de leur admiration. On le regarda communément comme le poète épique huguenot par excellence et les autres s'en inspirèrent plus ou moins ouvertement. Les plus remarquables furent van Borsselen et Vondel, sur lesquels M. Beekman nous fournit maints renseignements et qui surent être originaux tout en imitant ostensiblement leur modèle. Ce qui nous surprend surtout, nous Français, c'est que l'admiration pour Du Bartas qui éclata en Hollande aussitôt après la publication de son œuvre ne s'y soit jamais démentie, tandis qu'en France le poète ne connut guère l'enthousiasme des lecteurs, et que, en tous cas, il y a longtemps qu'il ne le connaît plus.

— En rapprochant *Un régime de santé du XVe siècle pour les petits enfants et l'hygiène de Gargantua*, comme il le fait dans un mémoire inséré parmi les *Mélanges offerts à M. Émile Picot*, M. Émile Roy montre que, si l'éducation première de Gargantua est assez singulière et mal comprise, il n'en était pas de même, dans la réalité, de celle des jeunes princes du XVe et du XVIe siècle, et que leur hygiène était, au contraire, fort intelligente et fort bien observée. Si, malgré cela, Rabelais la ridiculise, c'est qu'emporté par la force de sa raillerie, il entrait dans son dessein de rire systématiquement de toutes choses et le comique de la plaisanterie pouvait, dans ce cas, venir de son absurdité même.

— M. Henri Stein publie, dans le *Bibliographe moderne* de juillet 1913, le procès-verbal d'*Une saisie de livres protestants dans une école parisienne en 1664*. Dans la liste des livres ainsi mis sous séquestre, on trouve, à côté de livres élémentaires, une tragédie sur le *Sacrifice d'Abraham*, qui est évidemment la pièce de Théodore de Bèze, un livre sur l'histoire des Vaudois et quelques exemplaires des *Quatrains de Pibrac*.

— Les *Deux plaquettes inconnues sur Théophile de Viau*, imprimées par M. F. Lachèvre dans la *Revue des livres anciens* (1913, fasc. III), sont, la première, le *Recueil des Épitaphes faictes sur Théophile* (1626), hostile au poète, et la deuxième, le *Trespas de Théophile, avec les dernières paroles qu'il profera avant que de rendre son esprit* (1625), qui lui est tout à fait favorable.

— Sous ce titre : les *Créanciers de Racan*, M. Louis Arnould revient, dans le *Correspondant* du 10 octobre, sur les embarras d'argent du poète qu'il a naguère étudié si en détail, sans pouvoir dire toutefois comment Racan avait

pu y faire face. Aujourd'hui, grâce à des pièces des archives d'Indre-et-Loire, on sait en partie comment Racan procéda et que, s'il emprunta abondamment à la bourgeoisie et à la noblesse de robe tourangelle, il mourut sans avoir remboursé ses créanciers, tout comme son père avait fait avant lui et comme il semble bien que ses héritiers firent après lui.

— Un curieux document publié en fac-similé par l'*Amateur d'autographes* de décembre détermine à la fois la date de la mort de Nicolas Faret, l'un des fondateurs de l'Académie française, et nous apprend également qu'il fit partie de la Compagnie du Saint-Sacrement. C'est une lettre de faire part, datée du 23 septembre 1645, par laquelle le supérieur et le directeur de la compagnie de Paris avisent leurs confrères du décès de Nicolas Faret et demandent pour lui les prières des survivants.

— Comme une contribution à l'histoire de la Presse française, M. J. Mathorez publie, dans la *Revue des livres anciens* (1913, fasc. III), des *Notes sur Maître Guillaume, fou de Henri IV et de Louis XIII*, suivies d'une bibliographie des pièces imprimées sous ce pseudonyme. Maître Guillaume, de son vrai nom Guillaume Marchand, de Louviers, devint fou en titre du roi aux environs de 1589 et il ajoutait à ce titre la vente de libelles facétieux sur le Pont-Neuf, qui n'étaient le plus souvent que des sornettes amusantes. Mais les pamphlétaires du temps usèrent souvent de son nom, pour en couvrir des publications moins innocentes et qui eussent sans aucun doute valu des ennuis à leurs auteurs, s'ils ne se fussent pas déguisés. Si la presse ne paraît pas avoir été très inquiétée alors, encore fallait-il que ceux qui s'en servaient prissent quelques précautions pour se garder d'être molestés à l'occasion.

— Dans sa communication à la *Revue du mois*, du 10 décembre 1913, *Sur un recueil, soi-disant perdu, des Lettres Provinciales de Pascal, avec annotations*, M. Albert Maire signale que cet exemplaire, formé par un bibliographe fort attaché à cette œuvre de Pascal, J.-H. Basse, et composé avec grand soin, se trouve conservé actuellement dans les collections du British Museum. Jadis, en 1846, Basse avait publié dans le *Bulletin du Bibliophile*, une étude attentive des éditions in-4° des *Provinciales*, étude qui fait encore autorité sur la question. Depuis lors, l'auteur n'avait pas cessé de compléter son travail d'examen et il en couchait les résultats nouveaux sur le volume dont M. Maire a retrouvé la trace. Ces résultats, demeurés inédits, ont été relevés et publiés par M. Maire et ils méritaient par leur valeur positive d'être mis à la portée des fervents de Pascal.

— M. Jacques Boulenger, dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 16 novembre sur le *Molière inédit de M. de Calonne*, revient sur une mystification assez maladroite et qui, cependant, eut quelque réussite et fit beaucoup de bruit. Un jeune littérateur, Ernest de Calonne, s'avisa, pour se faire jouer à l'Odéon, en 1845, de présenter une pièce, *Le Docteur amoureux*, comme étant de Molière. Elle fut représentée, et si Théophile Gautier subodora le pastiche, d'ailleurs peu réussi, d'autres critiques contemporains se montrèrent moins perspicaces ou moins francs.

— *Racine est-il l'auteur du « Triomphe de Lulli »*? Cette question que M. J. Galzy se pose dans le supplément littéraire du *Figaro* du 27 décembre est provoquée par la découverte, due à feu l'abbé Joseph Bonnet, à Saint-Pétersbourg, d'une longue lettre, adressée à la duchesse de La Ferté, par un certain Nodot et contenant l'analyse détaillée d'un divertissement, le *Triomphe de Lulli*, que l'inventeur attribue à Racine, sans aucune apparence de justice. Toutes les raisons invoquées en faveur de cette thèse hardie se

retournent au contraire aisément contre elle et nous ne la signalons ici que pour ceux qui voudraient juger par eux-mêmes et poursuivre l'examen de la question.

— L'abbé Joseph Bonnet a fait école à Saint-Pétersbourg même, car c'est de là que nous parvient un joli petit volume, agréablement imprimé et illustré plus agréablement encore par des reproductions de plusieurs tableaux de Rembrandt, qui porte le titre suivant : *Le Pater, méditations inédites de Bossuet* par Jean-Baptiste THIBAUT, des Augustins de l'Assomption. Le Bossuet de M. l'abbé Thibaut est tiré des mêmes collections qui ont fourni le Racine de l'abbé Bonnet. Il paraît qu'elles contiennent encore d'autres Bossuet, des *Méditations sur l'évangile de Saint-Mathieu*, dont M. l'abbé Thibaut annonce la publication ultérieure comme étant « en préparation ». C'est évidemment beaucoup de Bossuet à connaître, et les admirateurs de l'aigle de Meaux se fussent contentés de moindres fragments, pourvu que leur origine fut mieux démontrée. Les âmes pieuses trouveront cependant dans le petit volume en question de justes sujets d'édification, si les amateurs d'histoire littéraire n'y rencontrent pas toutes les preuves qu'ils souhaiteraient pour étayer une pareille attribution de paternité.

— Deux récents articles de M. Fernand CAUSSY méritent d'être signalés ici :

Le premier, qui a pour titre : les *Reliques de Diderot et de Voltaire à Saint-Pétersbourg*, et figure dans le supplément littéraire du *Figaro* du 20 décembre, ne contient que peu de renseignements sur Diderot, mais abonde, au contraire, en détails sur les livres lus et annotés par Voltaire, dont il cite plusieurs réflexions curieuses, en particulier sur Jean-Jacques et sur Montesquieu.

Le deuxième article est intitulé : *Voltaire historien de Louis XIV*, et se trouve dans le *Gaulois* du 27 décembre. L'auteur y analyse un curieux manuscrit inédit, daté de 1735, qui lui a été communiqué et qui est le premier jet du *Siècle de Louis XIV*, pour une partie seulement, car ce manuscrit ne contient pas l'ensemble. De son examen, M. Caussy tire quelques constatations utiles sur les procédés d'information et de rédaction de Voltaire, très soucieux d'être juste et véridique, sans cesser de plaire au lecteur.

— Les *Cinq lettres inédites de Voltaire* publiées par M. Charles CHARROT dans le fascicule d'octobre de la *Revue du XVIIIe siècle* sont de dates différentes et adressées à des correspondants variés : la première, de la fin de 1749 ou du début de 1750, à Mme d'Argental ; la deuxième, du 10 juin 1760 ou 1762, à Balaidier, procureur à Gex ; la troisième (25 novembre 1773) et la quatrième (14 octobre 1774), à Ducrest, secrétaire de l'Intendance de Franche-Comté ; la cinquième, du 11 février 1778, à Tardy, horloger à Ferney.

— Comme le titre l'indique, l'article de M. Robert de TRAZ sur *Le capitaine Vauvenargues*, dans la *Revue hebdomadaire* du 8 novembre, a trait surtout à l'existence militaire du jeune moraliste et étudie spécialement l'influence que la vie de régiment eut sur son esprit et sur son cœur. C'est un morceau d'analyse pénétrant et juste qui fait mieux connaître les sentiments et la nature de ce caractère délicat, qui, s'il souffrit parfois des nécessités et des fréquentations militaires, y prit aussi conscience de ses devoirs et de ses qualités morales.

— Comme prélude à l'étude générale qu'il prépare sur le poète des *Saisons*, M. Georges MANGEOT vient de publier une étude agréable et bien informée sur son ascendance : *Autour d'un foyer lorrain, la famille de Saint-*

Lambert (1596-1795). M. Mangeot n'a pu remonter ainsi que quatre degrés de l'ascendance de Saint-Lambert; antérieurement, la reconstitution est trop hypothétique et mal établie. Mais, à partir de cette date, les documents abondent assez et sont suffisamment explicites pour restituer l'existence de ces gentilshommes lorrains, que tour à tour la culture agricole, la judicature locale — que parfois ils exercèrent de façon bien fantaisiste et l'un d'eux, René de Saint-Lambert, grand-oncle du poète, fut même mis à la Bastille pour une singulière affaire où il joua un rôle bien suspect, — les armes et la guerre occupèrent utilement. Ils vécurent en Lorraine, en particulier à Affracourt, et les quelques photographies insérées par M. Mangeot dans sa monographie servent à rétablir le cadre où s'écoulèrent ces existences diverses qu'il raconte si complètement.

— Un grand nombre de papiers de Diderot ont été, paraît-il, conservés dans un château de la Haute-Marne et sont demeurés, jusqu'à ce jour, inconnus et ignorés. Ils vont être publiés prochainement par les soins de l'archiviste départemental de Langres, M. Gautier. C'est, du moins, ce que nous apprend le journal *Le Temps*, qui, pour donner un avant-goût de cette précieuse publication, en a inséré deux fragments importants. Le 21 décembre 1913, il publiait en entier une longue et belle lettre de Diderot à sa fille qui allait se marier, et, le 27 du même mois, il faisait connaître un long morceau d'une autre lettre écrite par Diderot à son frère, le chanoine de Langres, au sujet du même événement domestique.

— Les remarques que M. Pierre VILLEY a faites *A propos de la « Lettre sur les aveugles »* de Diderot et qu'il publie dans le fascicule d'octobre de la *Revue du XVIIIe siècle* ont un intérêt particulier. D'abord, elles déterminent le caractère d'originalité de cette lettre, qui entretient le public de la psychologie des aveugles. Pour cela, Diderot a eu le souci d'étudier les faits avec méthode, mais, s'il observe, ce n'est pas pour aboutir à un résultat pratique et fructueux. Il préfère laisser aller sa fantaisie et philosopher un peu au hasard, faisant par la psychologie de l'aveugle l'épreuve de ses propres doctrines philosophiques. Cette disposition d'esprit nuisit à l'influence de la lettre, parce qu'on y vit surtout un pamphlet philosophique et qu'on laissa dans l'ombre toute la partie psychologique, c'est-à-dire celle qui eût été susceptible d'aboutir à des résultats pratiques.

— La lettre adressée de Rome, le 12 messidor an XI (1er juillet 1803), par Chateaubriand à Elisa Bonaparte, ne figure pas dans la correspondance du grand écrivain, actuellement en cours de publication. L'*Amateur d'autographes* de décembre en donne le texte, qui nous apprend dans quels sentiments Chateaubriand arriva à Rome comme secrétaire de la légation française et l'accueil qu'il reçut du pape. Quelques détails sur ses occupations donnent à cette lettre un accent très personnel.

— Sous ce titre : *la Phrase inoubliable*, M. Pierre LOUYS expose, dans la *Revue des livres anciens* (1913, fasc. III), sa conviction que cette phrase de la vision de Velléda dans les *Martyrs* : « Pourquoi m'as-tu traitée avec tant de douceur? Je suis vierge, vierge de l'île de Sayne. Que je garde ou que je viole mes vœux, j'en mourrai. Tu en seras la cause. Voilà ce que je voulais te dire. Adieu. », a été réellement dite à Chateaubriand par sa sœur Lucile, qu'il n'a pas cru devoir la mettre dans *René*, parce qu'alors Lucile vivait encore, mais qu'elle revint à son esprit quand il composa les *Martyrs*, et il l'y inséra.

— Dans son article sur : *Une méthode critique pour l'explication des « Con-*

templations », *à propos de leur chronologie* (*Revue universitaire* du 15 juin), M. Paul BERRET explique que les deux dates portées par les poèmes de Victor Hugo — l'une sur le manuscrit, l'autre sur l'imprimé — sont, la première, la date de la composition, la deuxième, celle de la conception. Il est vrai qu'un assez long intervalle sépare ces deux dates, mais M. Berret montre que, pour éloignées qu'elles fussent, ces deux époques avaient pourtant des analogies entre elles pour l'état d'esprit et les sentiments du poète. Ce n'est pas à dire, évidemment, que Victor Hugo n'ait pas usé à cet égard de certaines licences poétiques. Mais qui oserait l'en blâmer et dire que ce n'était pas son droit? Elles sont regrettables seulement quand elles prennent un air de supercherie volontaire, mais de là à les ériger en système, il y a loin.

— Les notes sur la composition et l'interprétation de la *Maison du Berger* d'Alfred de Vigny, publiées par M. Pierre MARTINO dans la *Revue universitaire* de juin, s'occupent d'abord d'identifier la personnalité de l'*Éva* du poète et, sans vouloir imposer aucun nom, essaient pourtant de montrer que le problème n'est pas insoluble et l'original pas insaisissable. Quant aux autres idées dont s'inspire le poème, ce sont les pensées familières à Vigny à l'époque où il le composa, et, en cherchant les événements qui survinrent en 1843, les faits susceptibles de frapper son imagination ou de parler à son esprit, on découvre aisément que le poète les a traduits suivant sa sensibilité propre, en les interprétant selon ses conceptions philosophiques.

— A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Louise Ackermann, le supplément littéraire du *Figaro* publie, dans son numéro du 29 novembre, trois lettres inédites d'elle à Ernest Havet. Ce sont des fragments d'une correspondance considérable et qui sans doute verra plus tard le jour. Ce sont des pages énergiques dans lesquelles cette femme à l'esprit si philosophique aborde quelques-uns des éternels problèmes qui hantaient sa pensée, et dit le désespoir qu'elle ressent de ne pas pouvoir les résoudre.

— L'esthétique littéraire trouvera des suggestions utiles dans le nouvel ouvrage de M. Paul SOURIAU, *L'Esthétique de la lumière*. Les philologues qui, comme M. Edmond Huguet, ont étudié avec une exactitude admirable *la couleur, la lumière et l'ombre dans les métaphores de Victor Hugo*, aimeront les observations physiques et psychologiques de M. Souriau sur le sens de la clarté, l'analyse des sensations de clarté, le sens de la couleur, l'esthétique des sensations de couleur, l'harmonie des couleurs, etc. Les constatations que M. Souriau résume en y ajoutant ses propres remarques, ont été, en somme, devinées, utilisées par les grands artistes écrivains, dans l'évocation de ces sensations tentée par eux, avec des mots. A noter encore dans cet ouvrage un chapitre sur la représentation de la lumière au théâtre et sur les insuffisances actuelles de l'éclairage des décors, spécialement de nos « ciels de théâtre ».

— Nous avons publié, dans notre dernier fascicule, un billet inédit de Lamartine relatif à la description d'un dirigeable dans la *Chute d'un ange*. A ceux qui s'intéressent à ces questions si fort à la mode aujourd'hui, nous signalons un article de M. Lucien PINVERT, sur l'*Aérostation préhistorique*, c'est-à-dire antérieure à l'époque actuelle, dans le supplément littéraire du *Figaro* du 15 novembre.

— Nous avons reçu de M. René HARMAND la note suivante :

Le dernier numéro de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (octobre-

décembre 1913) contient, aux pages 899-918 un remarquable *Essai de bibliographie des œuvres de Madame de la Fayette*, dont l'auteur est M. H. Ashton. En lisant cet article, j'ai cru relever une inexactitude qui, en fin de compte, se réduit peut-être à une faute d'impression. Le numéro 43 de la série relative à *Zaïde*, p. 904, renvoie au titre *Collections* et indique les dates 1814-1815. D'autre part, en se reportant à ce titre *Collections ... Éditions*, on trouve, p. 910, sous le numéro 117, à la date de 1815, la mention de *Zaïde*, en 2 volumes. Il s'agirait donc d'une édition publiée en 1815, et non en 1814, chez Didot. S'est-il glissé une erreur de millésime soit dans la copie, soit dans l'impression, ou faut-il croire à deux tirages, l'un de 1814, l'autre de 1815, dont le premier aurait été omis sous le numéro 117? L'édition de 1814 existe réellement. J'en possède un exemplaire, dont je vais donner la brève description, pour le cas où elle intéresserait M. Ashton :

Zayde | Histoire Espagnole | par | Madame de la Fayette | Tome premier | A Paris | de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, | imprimeur du roi | MDCCCXIV. [Le tout en lettres capitales]. Petit in-12 carré, à grandes marges. — La feuille consacrée d'ordinaire au faux titre porte cette mention : Collection | des | meilleurs ouvrages | de la langue française, | dédiée | à son Altesse Royale | Madame, | duchesse d'Angoulême. | Poésie, histoire, morale, voyages, | Lettres, contes, et romans. | Papier vélin. | Chez P. Didot l'aîné, ci-devant au Louvre, | présentement rue du Pont de Lodi. [Le tout en capitales de divers types, sauf *papier vélin*, qui est en caractères romains.]

Il y a deux tomes; le premier contient une *Notice* sur Mme de la Fayette, signée L. S. A. [Louis-Simon Auger] (p. v-xxv). Les pages du texte sont numérotées de 1 à 204. Le tome II ne diffère en rien du tome I pour la composition du faux titre et du titre. Pagination : 5-207. On peut remarquer encore au titre des deux volumes un blason double avec les armes de France et de Bourbon, surmonté d'une couronne de duc et entouré de deux *palmes* de lis liées.

— Les collections léguées à l'Institut de France par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul ont été ouvertes aux travailleurs le jeudi 15 janvier dernier, dans l'immeuble affecté à leur conservation, 23, rue du Connétable, à Chantilly (Oise). Les documents gardés dans ces collections sont des ouvrages littéraires, des XIXe et XXe siècles, des publications périodiques de cette même époque, des lettres et des manuscrits de Balzac, Théophile Gautier, Sainte-Beuve, George Sand, etc., ainsi que des dossiers concernant ces écrivains.

La communication de ces documents ne devant être faite aux travailleurs que sous certaines conditions, nous croyons utile de reproduire ici le règlement complet de la collection Spoelberch de Lovenjoul.

RÈGLEMENT

Article Premier. — Conformément à la volonté du donateur, la collection Spoelberch de Lovenjoul n'est pas publique. Uniquement réservée aux travailleurs elle ne se visite pas.

Art. 2. — Les professeurs, les étudiants, les hommes de lettres, qui désirent travailler sur les manuscrits et les imprimés de la collection, doivent en demander l'autorisation par lettre soit au président de la Commission administrative centrale, soit au conservateur, en indiquant aussi exactement que possible l'objet de leurs recherches et les documents qu'ils veulent consulter.

Une commission spéciale est chargée de statuer sur l'opportunité des com-

munications demandées. Elle prend connaissance d'un rapport du conservateur au sujet de chaque demande. Après décision de la commission, le conservateur fait connaître aux intéressés la date à laquelle, à des jours déterminés, ils seront admis dans la salle de travail et les documents qui pourront leur être communiqués.

Toute demande doit, s'il est nécessaire, être munie de références. Toute demande adressée par un étranger doit être présentée ou recommandée par l'ambassade ou la légation dont il relève.

Aucune autorisation générale permettant à la personne autorisée de prendre communication de tous les documents de la collection ne peut être accordée.

Art. 3. — Les jours de travail sont ainsi fixés : jeudi, vendredi et samedi, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures, sauf les jours fériés.

Art. 4. — La Bibliothèque est fermée du 30 décembre au 15 janvier et du 31 juillet au 1er septembre.

Art. 5. — Le nombre des places mises à la disposition des travailleurs ne pouvant être supérieur à six, les places seront attribuées dans l'ordre chronologique des demandes, sauf autorisations accordées à titre exceptionnel par la Commission spéciale.

Art. 6. — Les autorisations seront strictement personnelles; toutefois, les recherches pourront être faites, au nom de la personne autorisée, par un tiers préalablement agréé par la Commission.

Ce tiers devra être présenté par la personne autorisée ou munie d'une lettre spécifiant exactement la nature des recherches dont elle le charge.

Art. 7. — Toute demande d'autorisation de photographier soit les salles, soit des documents de la collection, devra être adressée par écrit soit au président de la Commission administrative centrale, soit au Conservateur, qui la soumettra à la Commission spéciale. Cette autorisation ne sera que très exceptionnellement accordée et seulement pour un travail d'érudition.

Le Conservateur fixera aux personnes autorisées les jours et heures auxquels elles pourront photographier.

Le demandeur assume les responsabilités de toute nature que pourrait entraîner la reproduction.

Il ne sera accordé d'autorisation qu'aux personnes s'engageant, par avance, à remettre, pour la Bibliothèque, deux bonnes épreuves de chaque cliché pris par elles.

Art. 8. — Les opérateurs admis à photographier ne pourront introduire dans l'établissement aucune substance dangereuse pour la sécurité des collections.

Les pièces communiquées seront photographiées sous la surveillance du Conservateur ou de son représentant; elles ne pourront, en aucun cas, être touchées par les opérateurs.

Art. 9. — Les manuscrits et documents non reliés et foliotés ne peuvent être communiqués.

Art. 10. — Les manuscrits, livres ou périodiques ne peuvent être consultés que sur place; ils ne seront jamais, sous aucun prétexte, ni à qui que ce soit, prêtés en dehors de la Bibliothèque.

Art. 11. — Nul ne peut copier, publier, ni faire imprimer, en tout ou en partie, aucun des manuscrits sans une autorisation expresse et spéciale de la Commission.

Ceux qui voudront obtenir cette autorisation adresseront leur demande soit au président de la Commission administrative centrale soit au Conservateur. Aucune autorisation ne pourra être accordée que par la Commission spéciale.

Indépendamment de cette autorisation de la Commission spéciale, quapn

il s'agira d'écrits quelconques non encore tombés dans le domaine public, la personne qui voudra les publier aura, conformément aux lois, à obtenir le consentement des héritiers ou ayant cause de l'auteur de ces écrits.

Art. 12. — Toute copie prise sur les documents manuscrits de la collection devra être écrite en français et soumise au Conservateur avant de sortir des locaux de la collection.

Art. 13. — Toute personne autorisée à consulter les documents imprimés ou manuscrits de la collection Lovenjoul devra remettre, pour la Bibliothèque, deux exemplaires de chaque ouvrage, de chaque article de revue ou de journal, publiés à l'aide des documents qui lui auront été communiqués.

Ces exemplaires devront être adressés au Conservateur qui, après les avoir inscrits sur le Livre d'entrée, en accusera réception.

Art. 14. — Il est défendu de fumer dans les locaux de la collection Lovenjoul.

Art. 15. — Il est interdit aux travailleurs de prendre et de remettre eux-mêmes sur les rayons de la salle de travail les volumes dont ils désirent faire usage.

Art. 16. — Les travailleurs ne doivent pas placer le papier sur lequel ils écrivent ou dessinent sur le manuscrit ou le livre qui leur est communiqué.

Art. 17. — Il est interdit de prendre des calques sur les manuscrits ou imprimés sans une autorisation spéciale du Conservateur.

Dans le cas où cette autorisation serait exceptionnellement accordée, on ne pourra employer que la mine de plomb très tendre et le papier végétal à la gélatine.

Art. 18. — Les travailleurs sont responsables de la bonne conservation des documents tout le temps qu'ils leur sont communiqués. Ils devront les remettre, après consultation, au Conservateur et ne pas les laisser sur la table.

Art. 19. — Les dernières communications doivent être demandées trois quarts d'heure avant la fermeture de la salle.

Il ne sera communiqué, à la fois, plus de deux manuscrits ou de cinq volumes imprimés.

Art. 20. — Le Conservateur est seul détenteur des clefs de la Bibliothèque ; il a la police intérieure et la surveillance immédiate de ses subordonnés.

Art. 21. — Toute personne autorisée à prendre communication des documents de la collection ou agréée par la Commission dans les termes de l'article 6, doit déclarer avoir pris connaissance du présent règlement et signer cette déclaration sur un registre préparé à cet effet.

Art. 22. — Toute infraction au présent règlement entraîne, en dehors des sanctions légales, la suspension ou le retrait de l'autorisation accordée de travailler à la Bibliothèque de la collection Spoelberch de Lovenjoul.

Le Gérant : **Paul Bonnefon.**

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LA QUESTION DES RÈGLES AU XVIIIe SIÈCLE[1]

I. — La critique philosophique.

La querelle des anciens et des modernes fixa pour longtemps le débat. Les principes de la critique classique avaient risqué de dévier par l'aveugle piété des défenseurs d'Homère. L'imitation était, pour le P. le Bossu ou Mme Dacier, un guide plus fidèle et plus ferme que la « nature » et la « raison ». « C'est donc dans les excellents modèles des anciens, disait le P. le Bossu, qu'il faut chercher les fondements de la Poétique. C'est l'imitation seule qui

1. Ce travail était achevé et déposé à la Revue avant la publication de notre *Romantisme au XVIIIe s.* dont la 3e partie le résume. L'étude mériterait un travail de longue haleine. Plusieurs doctrines, par exemple celle des climats et des races, ont des origines et prolongements multiples; nous n'avons retenu que leurs points de rencontre avec la critique strictement littéraire; les comptes rendus innombrables des ouvrages de théâtre ou de poésie impliquent ou expriment assez souvent un système de critique : nous n'avons pas pu entreprendre leur étude méthodique et détaillée, etc. Nous nous en sommes tenus le plus souvent, exception faite pour les grands auteurs, aux ouvrages, dissertations, articles qui abordent clairement les problèmes théoriques du goût et des règles, mais sur ce point nous avons fait effort pour aller aussi loin que possible et présenter une étude qui soit complète.

Nous devons des services très précis à quelques ouvrages qui ont étudié certains points de la question : Maigron, *Fontenelle*, 1906; — P. Dupont, *Houdar de la Motte*, 1898; — Braunschvig, *L'abbé Dubos rénovateur de la critique au XVIIIe siècle*, 1904; et surtout le Cours où M. Lanson le replace dans son milieu (*Revue des Cours et Conférences*, 1909-1910); — Gaiffe, *Étude sur le drame en France au XVIIIe siècle* 1910; — Ch. M. Desgranges, *Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire*, 1897. Nous n'avons pas cru devoir signaler en détail tout ce que nous leur empruntions. Mais tous les faits et citations que nous donnons sans référence nous ont été fournis par leur lecture; on les retrouvera chez eux, et souvent avec de plus amples développements. Notre travail était depuis longtemps achevé et sur le

a introduit le bon goût parmi nous[1]. » La doctrine fit quelques fortune, sous des formes détournées. On pensa qu'il était bon d'imiter parce que la raison s'accordait avec le respect; les modèles des anciens n'étaient pas des modèles arbitraires; il était juste de leur demander des règles puisqu'ils étaient les plus heureux efforts du génie humain. « Les règles, disait Remond de Saint-Mard, ont été dégagées des œuvres de génie les appliquant spontanément[2]. » C'était l'avis de Bruzen de la Martinière en 1731[3] et celui de Duduit de Mézières en 1771[4]. Les règles ont été construites sur « les plus excellents ouvrages » et « les modèles que nous admirons », Homère, Sophocle ou Virgile, étaient, par consentement universel, ces ouvrages et ces modèles.

Mais l'imitation ainsi comprise rétablissait les droits de l'esprit d'examen. Elle n'acceptait les anciens qu'avec l'assentiment de la réflexion. C'était avouer que les règles relèvent non pas du génie passager d'un poète, mais des formes éternelles de l'esprit humain. Il n'était pas nécessaire de parler d'imitation, il suffisait de faire état de la raison. Homère, Sophocle ou Virgile ont écrit d'admirables modèles, mais la pensée humaine pouvait retrouver en elle-même, et sans eux, les principes du beau et les lois du goût. La critique n'était plus affaire d'érudition; elle devenait « philosophique ».

La méthode des Le Bossu et des Dacier fut donc très vivement attaquée par les Modernes. « Quoi que la raison ait pu prescrire à l'art poétique, disait le P. le Bossu, l'invention des poètes et le choix qu'il leur a plu de faire lui ont donné la matière et la forme. » Marmontel s'irritait, vers la fin du XVIIIe siècle, d'aussi serviles timidités[5], mais l'abbé Terrasson les avait raillées comme

point d'être imprimé lorsqu'a paru la remarquable étude de M. A. Lombard : *L'abbé Dubos*, Paris, Hachette, 1913, in-8°. Nous nous sommes simplement assurés, sans rien remanier, que nous n'étions pas en contradiction avec lui. Mais son livre, aussi riche que solide et pénétrant, précisera certains points que nous ne faisons qu'indiquer.

Le *Manuel bibliographique* du XVIIIe siècle de M. Lanson nous a été constamment et infiniment précieux. Nous faisons précéder de deux ** les ouvrages ou articles qu'il n'a pas recueillis dans ses chapitres III et V ou qui se trouvent dans des œuvres où ils pourraient échapper; d'un * ceux pour lesquels nous donnons des renseignements bibliographiques utiles. On pourra constituer ainsi rapidement une bibliographie de la critique littéraire théorique au XVIIIe siècle.

1. Le P. le Bossu, *Traité du poème épique*, nouv. édit. revue et corrigée, Paris, Nyon, 1708, t. I, p. 2. — Mme Dacier, *Des causes de la corruption du goût*, Paris, Rigaud, 1714, in-12, p. 23.

2. *Œuvres*, Amsterdam, Mortier, 1749. 5 v. in-12, t. III, p. 70.

3. ** *Introduction générale à l'étude des sciences et belles-lettres*, La Haye, Beauregard, 1731, in-8°, p. 281.

4. ** *Le Portefeuille du chevalier D. D. M. ou la Métrologie*, Amsterdam, Paris, 1771, in-12, p. 71.

5. Marmontel, *Œuvres complètes*, Paris, Née de la Rochelle, 1787; — *Éléments de*

lui, dès 1715[1]. Au début du XVIIIe siècle, Fontenelle et La Motte avaient posé les principes qui affranchissaient la pensée du respect aveugle du passé. Les règles, disait Fontenelle, sont bonnes « à faire remonter jusqu'aux premières idées du beau quelques gens qui aiment le raisonnement et qui se plaisent à réduire sous l'empire de la philosophie les choses qui en paraissent le plus indépendantes[2] ». La Motte guerroya, comme Fontenelle, pour soumettre toute critique à cet empire. « C'est dans la nature de notre esprit qu'il faut chercher les règles » ; elles dépendent d'un « principe aussi invariable que la nature même de notre esprit.... Quand il n'y aurait pas de partage sur Homère, un homme pourrait réclamer lui seul contre tous les siècles : et si ses raisons étaient évidentes, les trois mille ans d'opinion contraire n'auraient pas plus de force qu'un jour. » La Motte n'eut pas à dresser sa raison contre l'universel aveuglement. Il fut compris et il fut loué. Trublet, son disciple, se félicite que « l'esprit philosophique » ait conquis par lui les belles-lettres et la poésie. Fourmont le loue d'avoir soumis l'art poétique à la méthode des sciences dont « la géométrique est la plus parfaite »[3] ; et tel anonyme le juge avec la précision qui dut lui plaire : « Cet auteur, tout renfermé en lui-même, hors du ressort de toute autre juridiction, y dresse un tribunal à sa propre raison »[4].

Autour de lui d'ailleurs la critique suivait avec ardeur ces voies séduisantes et glorieuses. L'abbé Terrasson rédige une *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère, où, à l'occasion de ce poème, on cherche les règles d'une Poétique fondée sur la raison et sur les exemples des anciens et des modernes* : « Ma vue principale est de faire passer jusqu'aux Belles-Lettres cet esprit de philosophie qui, depuis un siècle, a fait faire tant de progrès aux sciences naturelles[5] ». Remond de Saint-Mard publie une *Poétique prise dans ses sources* ; « on n'y donnera point de règles, mais on y examinera les règles, on remontera aux impressions d'après quoi elles ont été faites »[6]. Quand le siècle eut été conquis par les « philo-

littérature, t. V à XI (les *Éléments* ont en outre une tomaison à part, I à VI : c'est celle dont nous nous servirons), t. V, p. 433-434.

1. *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère*, Paris, Fournier, Coustelier, 1715, 2 v. in-12, t. I, p. 9, p. XIII.

2. *Œuvres*, nouv. édit., Paris, Brunet, 1758, t. III, p. 207-208.

3. *Examen pacifique de la querelle de Mme Dacier et de M. de la Motte sur Homère*, Paris, Rollin, 1716, 2 v. in-12, t. I, p. 38.

4. ** *Dissertations sur les ouvrages de M. de la Motte*, Paris, Rondet, 1715, in-12, p. 39.

5. Paris, Fournier, Coustelier, 1715, 2 v. in-12, t. I, p. III.

6. *Op. cit.*, t. IV, p. XXIV.

sophes », les mêmes méthodes prolongèrent leurs triomphes. La vraie critique, dira l'*Essai sur le goût* de Gérard (1765), « recherche les qualités des objets qui par les principes invariables de la nature humaine doivent toujours plaire ou déplaire » [1]. C'était l'avis même de Marmontel. Il applique aux lettres « la méthode que Bacon et Descartes ont appliquée à la philosophie » [2]. Les règles de l'épopée sont données, non par Homère ou Virgile, mais par sa « nature même ». Et la critique, quand elle saura conduire avec fermeté ses méthodes, se haussera jusqu'aux certitudes qui ont fait le prestige des sciences. « Une poétique digne de notre âge serait un système régulier et complet où tout fût soumis à une loi simple et dont les règles particulières émanées d'un principe commun en fussent les rameaux [3]. »

On travailla avec zèle à construire cette poétique philosophique, à ramener le goût aux idées claires. A vrai dire la tâche était malaisée. Les méthodes de La Motte et de Fontenelle ne s'appliquaient guère sans quelques heurts et quelques mauvais pas. Nous jugeons des œuvres d'art par le goût; nous *éprouvons* qu'elles sont telles tout autant que nous le comprenons. Comment le sentiment et la réflexion pouvaient-ils s'entendre? Comment décider s'il y avait entre eux alliance ou conflit? Bel publiait, en 1725, une *Dissertation où l'on examine le sentiment de l'abbé Dubos touchant la préférence que l'on doit donner au goût sur la discussion* [4]. En 1763, le débat n'était pas clos. « On demande, dit Caradeuc de la Chalotais, si c'est par le sentiment ou par la discussion qu'on doit juger des ouvrages d'esprit [5]. » La question « a causé de grandes disputes ». Tous ceux qui se piquaient de belles-lettres s'y engagèrent, à travers tout le XVIIIe siècle. Il n'est guère de philosophe, de journaliste ou de pédagogue qui n'ait écrit sur le goût son traité, sa dissertaiton ou son chapitre. A l'ordinaire on se tira d'affaire par un compromis; on s'en remit à la raison en faisant sa part au sentiment; ou l'on se fia au sentiment avec des politesses pour la raison. Ceux qui penchèrent vers la raison s'ingénièrent à lui donner dans les choses du goût l'instinct soudain et la flamme rapide par où commande le sentiment. « Raisonnements soudains, dit La Motte, et qu'on aurait même de la peine à développer. » Le bon goût, disent Crousaz et Formey, « nous fait d'abord estimer par sentiment ce que la raison aurait approuvé

1. *Essai sur le goût*, trad. par Eidous, Paris, Delalain, etc... 1766, in-12.
2. *Poétique française*, Paris, Lesclapart, 1763, in-8°, t. I. p. 33.
3. *Éléments, op. cit.*, t. III, p. 266; t. V, p. 432.
4. *Mémoires de littérature recueillis par le P. Desmolets*, t. III, 1re partie.
5. *Essai d'éducation nationale*, s. l., 1763, in-12, p. 80.

par principe[1]. » « Application prompte et exquise, dit Montesquieu, des règles mêmes que l'on ne connaît pas[2]. » « Discernement », disent Rollin[3], La Chalotais[4], Marmontel[5]; mais ils donnent à ce discernement un cortège d'épithètes ailées. Ils pensent bien, comme Sulzer, que le goût « est une suite nécessaire des connaissances et de la pénétration »[6]; mais ils l'allient prudemment à cette « matière subtile » du sentiment qui le fait « délicat », « vif », « net », ou « prompt ».

D'autres se défièrent du « discernement »; ils préférèrent le « sentiment ». Le goût, pour Batteux, est un sentiment; c'est un sentiment pour le marquis d'Argens, pour Voltaire, pour d'Alembert, le *Journal de Trévoux*, de Velat, Seran de la Tour[7], etc. Mais ce sentiment est tout proche du discernement. Marmontel, qui écrit « discernement », dira ailleurs aussi bien « sentiment »[8]; et Voltaire, qui se décide pour « sentiment », choisit à l'occasion « discernement »[9]. Le sentiment de Batteux est une « connaissance » qui est seulement plus fine et plus sûre que celle de l'esprit[10]; celui de d'Argens est « perfectionné et éclairé par la connaissance »[11]; de Velat (1757) joint « apercevoir » à « sentir »[12], et Daunou à la fin du siècle, « l'esprit juste » à « l'âme sensible »[13]. Rien ne sépare à dire vrai ces théoriciens que des subtilités de dialectique ou l'élégance de leurs formules. Leurs conclusions essentielles s'accordent.

Sentiment ou discernement, le goût décidait de la beauté. On ne pouvait définir l'un sans juger de l'autre; et les principes du

1. Le P. André, *Essai sur le beau, avec un Discours préliminaire et des réflexions sur le goût* (par Formey), Amsterdam, Schneider, 1759, in-12, p. XXIII. (Le passage résume l'opinion de Crousaz.)

2. *Œuvres*, Ed. Laboulaye, Paris, Garnier, 1879, t. VII (*Essai sur le goût*), p. 118.

3. *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres*, 3e édit., Paris, Estienne, 1730, 4 v. in-12, t. I, p. LXXX.

4. *Op. cit.*, p. 79.

5. *Éléments, op. cit.*, t. VI, p. 28.

6. ** *Recherches sur l'origine des sentiments agréables et désagréables* (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1751), p. 97.

7. Voir les définitions de Montesquieu, Voltaire, d'Alembert, *Journal de Trévoux*, Batteux, dans Séran de la Tour : *L'Art de sentir et de juger en matière de goût*, Paris, Pissot, 1762, t. I, p. 105, 107, 115.

8. *Œuvres, op. cit.*, t. VI, p. 228; et *Œuvres*, Paris, Belin, 1819 : *Essai sur le goût*, t. IV, p. 3.

9. *Œuvres*, Paris, Garnier, 1877-1883, t. XIX (article *Goût*, 1757), pp. 270, 278.

10. *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*, nouv. édit., Paris, Durand, 1747, in-12, p. 102.

11. *Réflexions historiques et critiques sur le goût*, Amsterdam, Changuion, 1743, in-12, p. 2.

12. ** *Poliergie ou Mélange de littérature et de poésie*, Amsterdam, 1757, in-12, p. 11.

13. *Influence de Boileau sur la littérature française*, Paris, Fournier, 1787, in-8°, p. 22.

beau fixaient les raisons du goût. Les théoriciens s'employèrent avec ardeur à les exprimer en idées claires. Diderot analysa pour l'*Encyclopédie*[1] les doctrines de saint Augustin, de Wolff, de Crousaz, d'Hutcheson, du P. André ou de Shaftesbury. Il y en eut bien d'autres qui raisonnèrent en France ou que l'on alla chercher outre-Manche. Tous se flattèrent de leurs succès. Ils affirmèrent qu'ils avaient ouvert le sanctuaire et saisi des principes éternels.

De l'immuable beau les brillantes idées
Sont dans un grand palais soigneusement gardées.

C'est Perrault qui l'affirme en termes galants[2]; mais ce sont aussi, dans la première moitié du XVIIIe siècle, le *Traité du beau* de Crousaz[3], ou celui du P. André. Le P. André distingue un beau essentiel, un beau naturel, un beau arbitraire ou artificiel. Mais ce sont là des subtilités de langage et le beau arbitraire ou artificiel est lui-même « parfaitement fixe »[4]. Le traité de Burke *Sur le beau et le sublime* (1765)[5], l'*Ecole de littérature* de l'abbé de la Porte (1767)[6] prolongent la doctrine que Népomucène Lemercier recueillera en fixant « les types invariables de la perfection de l'art[7] ». Il y eut seulement chez un bon nombre de théoriciens des concessions polies et des réserves discrètes. Les influences dont nous parlerons troublèrent parfois les certitudes d'un Fontenelle et d'un La Motte. Les raisonneurs convinrent à l'occasion que les problèmes n'étaient pas simples et qu'on se heurtait à des apparences confuses. Diderot a développé éloquemment la « vicis-

1. Article *Beau*.
2. ** *Passe-temps poétiques, historiques et critiques* (publ. par Lefort de la Morinière), Londres, Paris, Duchesne, 1757, in-12, t. I, p. 138.
3. *Traité du Beau*, Amsterdam, L'Honoré, 1715, in-12. Voir notamment le chap. III.
4. *Op. cit.*, p. 80.
5. *Recherches philosophiques sur l'origine des idées que nous avons du beau et du sublime, précédées d'une dissertation sur le goût*, Londres, Paris, Hochereau, 1765, 2 v. in-12.
6. * *École de littérature tirée de nos meilleurs écrivains*, nouv. édit., Paris, Babuty, etc., 1767, 2 v., in-12, t. I, article 8. L'article est différent de celui de la 1re édit. Nous n'avons pas trouvé l'édition de 1763 signalée par Quérard. Mais la Bibliothèque Nationale nous a fourni une édition de 1764, Paris, Babuty, etc., 2 vol. in-12. Voir au t. II de cette édition (article 25 : *Des ouvrages à consulter*) une longue et intéressante bibliographie des ouvrages de critique théorique depuis Ronsard, J. Pelletier, etc.
7. *Cours analytique de littérature*, Paris, Nepveu, 1817, p. 18. On pourra joindre de plus obscurs partisans du beau permanent : ** Mme de Benouville. *Les Pensées errantes avec quelques lettres d'un Indien*, s. l., 1758, pp. 156-157; — ** Chevalier de Cramezel, *Éthologie ou le cœur de l'homme*, Rennes, Vatar, 1756, t. II : « Du goût », pp. 10-13; — ** Chevalier de Saint-Mars, *Tableau du cœur et de l'esprit*, Genève, Fabri et Batellot, 1754, in-12 (*Essai sur les lettres*, p. 158); — ** Grasset, *Réflexions sur les ouvrages de littérature*, Paris, Briasson, 1738, t. II, p. 307.

situde perpétuelle » des objets, climats, mœurs, lois, coutumes, usages, gouvernements, religions et l'éternel changement qui oppose chacun de nous à lui-même. Il décida qu'il y avait douze raisons qui entraînaient la diversité de nos jugements. Pourtant aucune ne nous oblige à croire « que le beau réel... soit une chimère[1]. — Le goût, le bon goût est aussi vieux que le monde. » Avec moins de profondeur philosophique, et le sens moins sincère de la vie, c'était l'aveu du P. Brumoy[2], de Levesque de Pouilly[3], de Formey (1759)[4], Marmontel[5] ou Duclos[6] : « il y a malgré les diversités apparentes un beau fixe — le bon goût est un ». C'était l'avis de Geoffroy qui ne croyait aux décisions souveraines de la raison qu'après l'étude attentive des raisons des autres et des « préceptes des législateurs ».

Ces réserves faites, la critique philosophique connut pendant tout le siècle des triomphes retentissants. Elle goûta même à l'occasion les ivresses du despotisme. Fontenelle et La Motte eurent des contemporains et des disciples qui prétendirent régenter par la raison comme le P. Bossu ou Mme Dacier gourmandaient au nom d'Homère. Des querelles bruyantes se poursuivirent; elles opposèrent d'abord les « géomètres » et les poètes. « Rien ne prépare mieux que les mathématiques, disait au début du siècle l'abbé Terrasson, à bien juger des ouvrages de l'esprit[7]. » Ce fut après lui l'avis de gens graves. Le P. Brumoy prononçait un *Discours sur l'usage des mathématiques par rapport aux belles-lettres*[8], et c'était pour l'honneur des mathématiques; à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. de la Nauze étudiait les « rapports que les Belles-Lettres et les sciences ont entre elles[9] » et il conviait l'Académie à lier aux sciences, « en grande partie, la gloire des belles-lettres ». Il y eut, nous le verrons, des protestations ardentes et qui furent écoutées. Mais ces indignations n'arrêtèrent jamais les succès de « l'esprit de méthode ».

1. *Œuvres*, publ. par Assézat et M. Tourneux, Paris, 1875-1879, 20 v. in-8° (*De la poésie dramatique*, 1758), t. VII, p. 392; t. X (article *Beau*), p. 41. t. XII (*Pensées détachées sur la peinture*), p. 76.
2. *Recueil de divers ouvrages en prose et en vers*, Paris, Rollin, 1741, 2 v. in-12 t. I. p. 291.
3. *Théorie des sentiments agréables*. Paris, David le Jeune, 1749 (ouvrage souvent réédité), chap. IX.
4. Dans le traité du P. André, *op. cit.*, p. CXXVI.
5. *Éléments*, *op. cit.*, t. I, p. 340.
6. ***Considérations sur le goût*. *Œuvres*, Paris, Colnet et Faix, 1805. t. X. p. 115.
7. *Op. cit.*, p. 65.
8. *Op. cit.*, t. II, p. 275 (1725).
9. *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie*, t. XIII, 1740, p. 378-379. — Nous n'avons pas pu trouver les ouvrages de Lelevel et de Boisverd signalés par la *Bibliographie* de M. Lanson.

La Motte et Fontenelle s'étaient associé d'autres forces que leurs paradoxes. Ils eurent pour eux les philosophes, les théoriciens de l'esthétique. Quand Crousaz écrit un *Traité du beau*, il consacre son chapitre VIII à la « beauté des sciences »; le livre de l'anglais Hutcheson est notoire : la section III de son tome I traite de la beauté des théorèmes[1]. Sulzer est un Allemand dont les œuvres furent célèbres en France; pour analyser les « sentiments agréables et désagréables », il prend « l'exemple d'un théorème[2] » (1751).

Aussi bien le parti des géomètres s'était singulièrement élargi. Il fut bientôt question non de mathématiques mais de philosophie. Il ne s'agissait plus de fermer aux mathématiques les avenues du Temple du goût; c'est la philosophie tout entière qui assiégeait les portiques et le sanctuaire. Des cœurs généreux s'employèrent à les défendre. Boileau, si l'on en croit J.-B. Rousseau, affirmait déjà « que la philosophie de Descartes avait coupé la gorge à la poésie[3] ». Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle on combattit vaillamment pour cette égorgée. Mais la philosophie gardait des séductions invariables : Fontenelle louait le « poète philosophe » de réunir en lui « deux qualités contraires et rarement jointes[4]. » Le compliment fit une longue fortune, et la deuxième moitié du siècle le mit en dissertations et commentaires. D'Alembert publiait un *Dialogue entre la poésie et la philosophie pour servir de préliminaire et de base à un traité de paix et d'amitié perpétuelle entre l'une et l'autre*[5]. Pour sceller ce traité la critique eut ses ambassadeurs : Marmontel affirmait (1764) que l'esprit philosophique, l'esprit poétique, l'esprit oratoire ne sont qu'un[6]; Toussaint (1769), « qu'il faut combiner ensemble les lettres et la philosophie[7] », et l'abbé de la Porte (1767), que se défier des Belles-Lettres ou de la philosophie, c'est leur faire « une double injure »[8]. La poésie même accepta l'alliance. Toute l'œuvre de Saint-Lambert est une œuvre « philosophique », et Roucher démontre, contre « les critiques de mauvaise foi », que la philosophie n'a jamais « éteint l'imagination et desséché la sensibilité »[9].

1. *Recherches sur l'origine des idées que nous avons de la beauté et de la vertu*, Amsterdam, 1749.
2. *Op. cit.*, p. 83.
3. *Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette*, publ. par P. Bonnefon, Paris, Cornély, 1910, t. I, p. 15.
4. *Op. cit.*, t. VIII, p. 313.
5. *Œuvres*, Paris, Belin, Bossange, 1822, t. IV, p. 373 (1760).
6. *Poétique française*, *op. cit.*, 1764, t. I, p. 63.
7. ** *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1769.
8. *École*, *op. cit.*, 1767, t. I, p, 127.
9. *Les Mois*, Paris, Quillau, 1779, in-4°, t. II, p. 55.

Géométrie et philosophie s'entendirent pour prolonger des doctrines que la Querelle des anciens et des modernes avait précisées. Elles y réussirent d'autant mieux que les discussions de principe n'avaient jamais empêché les anciens et les modernes de s'accorder sur les conséquences. C'est Homère, disait Mme Dacier, ou Virgile, qui nous enseignent les règles de l'épopée. C'est la raison, la réflexion sur la nature des choses et de l'esprit, répondait La Motte, qui nous les dictent. Mais la raison et les anciens parlaient en fin de compte le même langage; s'ils se querellaient sur maints détails, ils s'accordaient du moins sur le droit de légiférer. L'esprit géométrique ne pouvait pas s'opposer à l'esprit d'imitation; s'il n'appuyait pas ses lois sur l'autorité, il les édifiait plus fermement encore sur la raison. « Les règles de la poésie et de l'éloquence, disait Geoffroy en 1801, fondées sur la nature, sont immuables comme elle. » Ce fut là le terme inébranlable où la plupart des critiques s'arrêtèrent. Tous ont cru qu'il y avait des règles littéraires précises. Il serait vain de poursuivre, de Desfontaines à la Harpe ou de Fréron à Geoffroy, la croyance fidèle à leur autorité. On peut marquer cependant combien la raison, en libérant déjà l'histoire, la psychologie ou l'économie politique, enchaîna souvent les Belles-Lettres de liens étroits. J. Le Bel, avocat, publie l'*Art Poétique* d'Horace (1769); mais Horace s'abandonne à des nonchalances dont l'exemple est périlleux. J. Le Bel « met en ordre » sa poétique[1]. L. Racine doutait de quelques savants qui ont prétendu « trouver des règles exactement suivies dans la Poésie des Hébreux »[2]. Mais Rollin, insérant dans son *Traité des Études* le *Cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge*, l'expliquait « selon les règles de la rhétorique[3] ». Les Manuels, Poétiques, Écoles de littérature compilent avec une patience méticuleuse les décrets et règlements de tous les législateurs de la critique. Il y en a quatre cents pages, par exemple, dans les *Principes d'éducation pour la noblesse* de Vaubrières (1761)[4]. La Porte consulte et collige pêle-mêle Bouhours, Godeau, Corneille, Boileau, La Motte, Fontenelle,

1. *L'Art poétique d'Horace, mis en ordre*, 1769 (voir Diderot, *Œuvres*, *op. cit.*, t. VI, p. 384).

2. * *Œuvres*, Paris, Le Normand, 1808. *Les Réflexions sur la poésie* (publiées en 1747) ont pour point de départ les articles publiés dans les *Mémoires de littérature de l'Académie des Inscriptions*. Ces articles ont été profondément transformés; mais ce sont des modifications de plan et de style, non de doctrine; le détail seul de la discussion diffère.

3. *Op. cit.*, t. II, p. 599.

4. Liége, l'Auteur.

Fénelon, Fraguier, d'Olivet, le P. Brumoy, Dumarsais, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Marmontel[1], etc.

Népomucène Lemercier déterminera les vingt-six règles du genre tragique; les critiques du XVIIIe siècle les ont dénombrées moins exactement, mais leur respect fut aussi méthodique. Gaullyer (1728) étudie le poème dramatique : Article 1 : De la fable; — § 1 : Manière de faire une fable; — 2 : des Episodes; — 3 : de l'Action; — 4 : de l'unité d'action dramatique; — 5 : de la simplicité de l'action dramatique; — 6 : de la continuité; — 7 : de l'intégrité; — 8 : de la vraisemblance; — 9 : de l'unité de temps; — 10 : de l'unité de lieu, etc. Soit plus de trois cents pages d'impératifs catégoriques[2]. Les sommaires du P. Buffier (1728) ne sont pas moins soigneux : ch. VI : « La règle des cinq actes n'est point essentielle; — usage des épisodes; — le nombre de cinq actes est peu nécessaire quand ils sont courts; — l'étendue d'une tragédie se tire de divers rapports. — Règle du premier acte. — Règle du deuxième acte. — Règle du troisième acte, etc.[3] » Quarante ans passent, mais les méthodes restent, et J.-M. Clément publie (1778) les enseignements de la saine raison sur les règles de la tragédie; raison précise et règles zélées puisqu'elles légifèrent pendant près de six cents pages[4].

La destinée du poème épique ne fut pas moins soigneusement guidée. Enfant chétif, pensait-on, et que l'air trop épais de la France vouait au rachitisme sans remède. Du moins on soutint tous ses pas. On sait quelle heureuse fortune fit au XVIIe siècle le jardin à la française où le P. le Bossu conviait le poète épique à planter ses parterres géométriques. Six livres et soixante-dix-sept chapitres où tout était heureusement prévu : Livre V : Des machines; — chapitre 1 : des diverses espèces de divinités; — 2 : des mœurs des dieux; — 3 : de la manière d'agir des dieux; — 4 : quand il faut user de machines; — 5 : comment il faut employer les machines; — 6 : si la présence des dieux déshonore les héros, etc. Boileau louait ces sottises zélées comme « l'un des meilleurs livres de poétique qui, du consentement de tous les habiles gens, aient été faits en notre langue[5] ». Le XVIIIe siècle se garda de le démentir. Le *Traité* du P. le Bossu a au XVIIIe siècle, pour

1. *Op. cit.*, 1767, t. I, p. III.
2. ** *Règles de poétique tirées d'Aristote, d'Horace, de Despréaux et d'autres célèbres auteurs*, Paris, Quillau, 1728, in-12.
3. *Suite de la grammaire française sur un plan nouveau, ou traité philosophique et pratique de poésie*, Paris, Le Clerc, etc., 1728, in-12.
4. *De la tragédie pour servir de suite aux lettres à Voltaire*, Amsterdam, Paris, Moutard, 1784, 2 v. in-8°.
5. *Œuvres complètes*, Paris, Belin, 1812, 3 v. in-12, t. II, p. 259.

le moins, quatre éditions jusqu'en 1714. Plus tard on se piqua seulement de l'améliorer. Ramsay, quand il voulut faire du *Télémaque* le modèle des poèmes épiques (1717)[1], raisonna selon les méthodes de Le Bossu : « Qualités de l'action épique. — L'action doit être une. — Des épisodes. — L'action doit être entière. — Du nœud, etc. » Ainsi dissertent le P. Bougeant (1730)[2] ou Bruzen de la Martinière (1731) : la Motte et Voltaire ont prétendu s'affranchir des lois anciennes; mais le public « n'a point fait le change et s'est obstiné à les renvoyer aux règles[3] ». C'est l'avis de J.-M. Clément (1775) lorsqu'il démontre que *la Henriade* « n'est point un poème régulier[4] ». Si ces critiques ne sont pas sans appel, les principes des règles subsistent du moins et très précis. Batteux les discute longuement[5] comme l'abbé Calvel (1772[6]).

Assurément il y eut souvent désaccord, et des passes d'armes acharnées ou courtoises. Quand il s'agit de retrouver la nature « immuable », la tâche est périlleuse et l'on risque de s'égarer. Ainsi s'expliquent bien des polémiques. Il importe seulement que leurs desseins soient les mêmes et que leurs contradictions les mènent aux mêmes conclusions. On s'entendit malaisément, par exemple, sur les définitions de l'épopée, comme sur la cause finale de l'*Iliade*. Le P. Hardouin avait découvert, en 1716, la morale profonde du poème d'Homère : « c'est la destruction entière de la maison de Priam, maison criminelle et maudite ou abandonnée des dieux[7] ». Ni le P. Buffier, ni Batteux[8], ni les autres n'acceptèrent cette heureuse découverte. Mais ils ne doutaient pas que l'on pût donner de l'épopée une définition nécessaire et suffisante d'où l'on vît découler, par raison philosophique, les conditions naturelles du genre. Il y eut querelle également sur la question du merveilleux. Marmontel, qui était philosophe et parlait de Boileau avec quelque

1. *Les Aventures de Télémaque*, Paris, Delaulne, 1717, 2 v. in-12 (*Discours de la poésie épique*, etc.).

2. ** *Réflexions sur le poème épique par rapport aux anciens et aux modernes* (*Journal de Trévoux*, août, 1730).

3. *Introduction*, *op. cit.*, p. 174-175.

4. *Septième lettre à M. de Voltaire ou Entretiens sur le poème épique relativement à la Henriade*, La Haye, Paris, Moutard, 1775, in-8°.

5. * *Principes de la littérature*, nouv. édit., Lyon, Leroy, 1802, t. II, ch. III. — C'est, de l'aveu même de Batteux, une nouvelle publication du *Cours de Belles-Lettres distribué par exercices* (1776) : « le même objet, le même plan » (*Avertissement*, t. II, p. v). Le *Cours* lui-même n'était que le développement des *Beaux-Arts réduits à un même principe*.

6. *Encyclopédie littéraire ou nouveau dictionnaire raisonné et universel d'éloquence et de poésie*, Paris, Costard, 1772, 3 v. in-8°.

7. *Apologie d'Homère*, Paris, Rigaud, 1716, in-12, p. 12.

8. *Suite de la Grammaire*, etc., *op. cit.*, p. 59. — *Principes*, etc., *op. cit.*, t. II, p. 148.

impertinence, tenait cependant pour le merveilleux païen[1]. Les classiques fidèles, au contraire, ceux qui formaient la jeunesse au respect des lois sages, Batteux[2] ou le P. Papon[3], permettaient aux poètes épiques les mystères terribles de la foi d'un chrétien. Mais depuis le P. Hardouin jusqu'au P. Papon, depuis La Motte jusqu'à Marmontel, malgré les dissentiments ou les injures, les raisons étaient d'accord. La poétique était une « science ». La raison humaine pouvait l'édifier selon des règles sûres comme les règles des géomètres sont sûres. Quand le siècle s'achève, les convictions de Boileau sont donc, presque toujours, des convictions que l'on respecte. L'*Art poétique* reste l'œuvre de génie qui lie l'avenir des Belles-Lettres aux exigences éternelles du goût. Tous les manuels et traités ne s'obligent pas à suivre Boileau fidèlement. L'*autorité*, dès le début du siècle, est suspecte; c'est la raison qui légifère et non les textes. Mais tous citent Boileau avec piété et restent dociles à ses méthodes. Marmontel parla de lui parfois avec des réserves qui suscitèrent l'indignation; il voulut pourtant mettre l'*Art Poétique* à cette place où la critique s'incline sans discuter. Il ajouta dans ses *Eléments de littérature* (1787)[4] des lignes élogieuses qui manquaient dans sa *Poétique* (1764).

II. — Les débuts de la critique historique.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle la critique raisonnable ou philosophique reste donc la critique essentielle. Elle a pour elle non seulement les puissances de la tradition, les prudences scolaires et le pédantisme des régents, mais les ambitions mêmes de la philosophie. En se proposant de soumettre les Belles-Lettres aux lois essentielles de la raison, elle assure au principe des règles le prestige orgueilleux de la pensée pure. Toutes les tendances profondes du siècle s'unissent pour que l'abbé d'Aubignac et le P. le Bossu prolongent, sans qu'on l'avoue, leurs méthodes et leurs conclusions.

Pourtant, si l'édifice classique reste ferme, des forces hostiles tendent à l'ébranler et des fissures secrètes s'insinuent jusqu'à son faîte. Pour le moins on abat les murailles qui l'entourent; on perce

1. *Éléments, op. cit.*, articles *Vraisemblance* et *Merveilleux*.
2. *Les quatre poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida, de Despréaux*, Paris, Saillant, etc., 1771, 2 v. in-8°, t. II, p. 92; — *Principes, op. cit.*, t. II, p. 188.
3. Le P. J.-P. Papon, *L'Art du poète et de l'orateur*, Avignon, Joly, 1811, p. 41 (1re édit., Lyon, 1766. Les deux éditions sont identiques).
4. *Op. cit.*, t. V, p. 456.

des fenêtres nouvelles et les horizons qui s'ouvrent sont assez nouveaux pour fixer bien des espérances. Tandis que la pensée philosophique tend à simplifier les Beaux-Arts dans l'unité des formules abstraites, la curiosité littéraire révèle incessamment les aspects inconnus des littératures étrangères. Le cosmopolitisme qui s'installe dans les mœurs s'impose à la Poétique et à la Rhétorique comme à l'art des jardins ou à l'économie politique. Cette curiosité s'affirme par les traductions innombrables qui installèrent en maîtres, dans les boutiques des libraires, les auteurs anglais et quelque peu les allemands. Elle trouva pour la défendre ceux-là mêmes qui se piquaient de raisonner. Voltaire, quand Shakespeare ou Young ne menaçaient pas encore son prestige, conviait les gens de goût aux politesses qui sont fructueuses : lisons les ouvrages de nos voisins; « peut-être de ce commerce mutuel d'observations naîtrait ce goût général qu'on cherche si inutilement[1] » (1733). L'abbé Yart[2], le *Journal étranger* ou Fréron tenaient des propos bienveillants. Ce n'est qu'en comparant les goûts « qu'on peut s'assurer de celui qui mérite en effet la préférence[3] ». « Il y a de l'injustice à fermer les yeux sur les beautés des écrits de nos voisins : cela sent le goth et le barbare. La république des lettres embrasse tout l'univers[4]. »

De lentes influences avaient d'ailleurs préparé les critiques à ces curiosités qui les menèrent vers Shakespeare, Richardson ou *Werther*. Les défenseurs d'Homère avaient affirmé tant de sottises et de si aveugles piétés qu'il fallut pour défendre sagement l'*Iliade* ou l'*Odyssée* s'aviser de la différence des mœurs. On y mit quelque timidité; Voltaire régente à l'occasion Homère ou Sophocle avec la plus tranquille ignorance des raisons lointaines de leurs poèmes[5]. Marmontel juge encore les contes d'Homère puérils, les comparaisons exubérantes, les harangues hors de saison, les combats trop accumulés, et le poème gâté par des faiblesses et des longueurs[6]. Pourtant Voltaire sut avouer que les goûts n'étaient pas les mêmes quand les mœurs étaient différentes, que c'était une poésie spontanée et non celle de gens de cour. Marmontel demanda l'indulgence pour un peuple qui n'avait ni l'*Académie* ni le *Mercure*[7].

1. *Œuvres, op. cit.*, *Essai sur la poésie épique*, t. VIII, p. 314.
2. *Idée de la poésie anglaise*, Paris, Briasson, 1749, t. I, p. 1.
3. Préface du *Journal étranger* dans la *Correspondance littéraire*, XVI, 332.
4. *Année littéraire*, 1759, t. IV, p. 33.
5. Voir le résumé dans L. Bertrand, *La fin du classicisme et le retour à l'antique*, Paris, 1898, in-8°, p. 74-76.
6. *Essai sur le goût, op. cit.*, dans les *Œuvres*, t. IV, p. 34.
7. Pour Voltaire et Marmontel, voir mêmes références.

Avant eux Fénelon avait goûté, sans remords, les « peintures si naïves du détail de la vie humaine », et du Resnel affirmé que les bassesses d'Homère ne prouvaient que « la diversité du caractère des deux nations[1] ».

C'est que la réflexion philosophique, sollicitée par la querelle d'Homère, par la curiosité bientôt tyrannique des littératures étrangères, par l'étude des lois religieuses et morales qui se transforment et s'opposent, organisait solidement la théorie des races et des climats, « des temps et des lieux », doctrine qui ne s'accommodait guère de l'intransigeance des « législateurs du Parnasse ». On lui fit assurément de prudentes objections. Fontenelle affirmait déjà que « le climat de la Grèce ou de l'Italie et celui de la France sont trop voisins pour mettre quelque différence sensible entre les Grecs ou les Latins et nous[2] ». La Motte se gaussait de l'influence du climat, « ce lieu commun ». Voltaire accueillit volontiers des défiances qui donnaient prise sur l'*Esprit des lois*[3], et son ami Dumolard raisonnait comme lui : « La différence des temps et des lieux ne fait que de très légers changements, car le vrai et le beau sont de tous les temps et de toutes les nations[4] ». Le disciple Marmontel confirmait M. Dumolard : « On a trop accordé, ce me semble, aux caprices de la nature et à ses inégalités[5] ».

Mais ces réserves signalaient seulement la fortune de la doctrine[6]. « Il faut aussi, dira V. Hugo dans la Préface de *Cromwell*, faire la part du temps, du climat, des influences locales. » Il ne parlait pas plus clairement qu'on ne parlait cent ans plus tôt : « Dans la ridicule dispute sur les anciens et les modernes, écrit le *Journal étranger* en 1760[7], les partisans de l'antiquité demandaient avec raison qu'avant de juger Homère on se transportât dans les temps dont ce poète peint les mœurs et les personnages. » C'était l'avis de Fontenelle : « Un des grands défauts de notre nation, c'est de ramener tout à elle, jusqu'à nommer étrangers dans leur propre pays ceux qui n'ont pas bien ou son air ou ses manières[8] ». Huet demandait ironiquement à Perrault s'il prenait son siècle et

1. *Lettre à l'Académie*, projet de Poétique.
2. *Œuvres, op. cit.*, t. IV., p. 175.
3. *Œuvres, op. cit.*, t. XVIII (Article *Climat* du *Dict. philos.*), p. 200, et t. XXX (*Commentaire sur l'esprit des lois*)., p. 442.
4. Dans Voltaire, *Œuvres*, t. V (1750), p. 181.
5. *Eléments, op. cit.*, t. V, p. 299.
6. Voir l'étude des Origines philosophiques de la théorie des climats par M. Lanson, *Revue des Cours et conférences*, 1909, p. 735.
7. Janvier.
8. Cité par Texte, *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, Paris, 1895, p. 12,

sa nature pour « règles du bien et du bon »[1], et le P. Buffier concluait : « Mme Dacier peut justifier sur le goût et sur l'autorité de l'antiquité ce qui semblerait défaut selon le goût et les mœurs d'aujourd'hui. M. de La Motte a pu appeler défauts des choses qui nous révolteraient manifestement dans un poème qui aujourd'hui se ferait tout de neuf[2]. » La « philosophie » elle-même pouvait accepter ces accommodements. Ceux qui dissertèrent des principes du goût durent convenir qu'il y avait des diversités d'apparence et que la raison se parait différemment dans les brumes scandinaves ou au pied de l'Acropole. « Chaque climat, dit Cartaud de la Villatte (1736), a ses penchants »[3]; et il étudie l'histoire du goût dans les races comme dans l'histoire, en Asie comme en Italie, en Angleterre comme en Espagne. Juvenel de Carlencas évoque les poésies italienne, espagnole, anglaise, danoise, arménienne, indienne, chinoise (1727)[4]. Les curiosités de Chicaneau de Neuvillé sont moins vagabondes. Il défend pourtant, contre Hume, l'influence des causes physiques, celle des cieux sombres et nébuleux, des campagnes couvertes de neiges et de glaçons, du sifflement aigre de vents déchaînés qui nourrissent « l'esprit de méditation et de raisonnement »[5] (1758). Si la raison de Diderot lui fait croire à l'occasion aux principes permanents du beau, sa curiosité lui révèle l'infinie diversité qui les masque. Le philosophe devra pour les atteindre entreprendre un « traité historique », et résoudre « une infinité de questions relatives aux mœurs, aux coutumes, au climat, à la religion et au gouvernement »[6]. Helvétius écrit un chapitre sur l'influence du climat sur le génie poétique[7]. Ceux mêmes qui furent les gardiens les plus sévères du Temple du goût firent parade à l'occasion de leurs indulgences. « Il est naturel de penser, écrit Louis Racine, que dans les pays froids on doit trouver des poètes froids[8]. » C'était la conclusion de Desfontaines ou de Fréron. « Pour juger sainement des premières pièces qu'on jouait autrefois sur nos théâtres, il faudrait se transporter dans le siècle d'ignorance qui

1. Cité par Rigault, *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, Paris, 1856, p. 218,

2. *Homère en arbitrage*, Paris, 1715, in-12, p. 43.

3. *Essai historique et philosophique sur le goût*, Amsterdam, 1736, in-12, p. 163 et suiv.

4. * *Essais sur l'histoire des belles-lettres, des sciences et des arts*, 2e édit., 1757, 4 v. in-12, t. I. (La 1re édit. est de Lyon, 1740. Il a paru à Lyon, Duplan, 1749, une nouv. édit. augmentée [4 v. in-12]. Les additions ne modifient pas l'esprit du livre.)

5. *Considérations sur les ouvrages d'esprit*, Amsterdam, 1758, in-12, p. 121 et suiv.

6. *Œuvres, op. cit.* (Lettre à Mlle **...), t. I, p. 405 (1751).

7. ** *De l'Esprit* (1758. Discours IV, chap. XVI).

8. *Œuvres, op. cit.*, t. III, p. XLVII.

les a vues naître[1]. — On rapporte tout à ses mœurs et à ses usages; c'est la source d'une infinité de faux jugements[2]. » C'était l'avis même de Voltaire, quand il s'efforçait d'être juste et non d'injurier les anglomanes : « Il est aussi des beautés locales », (1759); « chaque peuple a son caractère[3] » (1769). Marmontel, Geoffroy ou Thomas vers la fin du siècle s'accordèrent pour faire sa part à ce scepticisme. « Voulez-vous lire les anciens, placez-vous dans le siècle où ils ont vécu... J'aime à voir les Anglais, les Espagnols, les Italiens dans le costume de leur pays. Ainsi, conclut Marmontel, d'accord sur ce point avec Diderot, la vérité diffère d'elle-même non seulement d'un peuple à l'autre, d'un siècle à l'autre, mais dans le même lieu et dans le même temps d'un homme à l'autre, et dans le même homme au gré des passions et des événements[4]. » Et quand Thomas s'attendrit en évoquant les grâces inimitables des poèmes de l'Italie, c'est au climat, au paysage, aux souvenirs qu'il en fait gloire : « là les eaux, l'air et la terre semblent pour ainsi dire exhaler de toutes parts la vapeur du merveilleux et le délire enchanteur de la poésie[5] ».

Si ce sont les eaux, l'air et la terre qui exhalent ainsi la poésie, que faut-il penser du goût qui la juge et des principes qui fondent ce goût? Si c'est la raison éternelle qui décide pour l'éternité, il n'y a pas à se soucier des modes et coutumes qui sont passagères. La « philosophie », sur ce point, ne saurait s'accorder avec l'histoire. Il fallut pourtant reconnaître que les règles de Virgile étaient raisonnables peut-être, mais que leur raison n'était celle ni de Shakespeare, ni de Richardson, ni d'Young, ni d'Ossian. Il y eut des critiques héroïques qui traitèrent ces contradictions de bagatelles. Les Français, dit ironiquement Clément de Génève (1752), ne connaissent « ni le beau désordre, ni le beau gigantesque, ni le beau fantasque, ni le beau triste, ni l'affreusement beau[6] ». Ce sont pourtant, selon lui, les Français qui ont raison et le goût d'outre-Manche qui est mauvais. Daunou, à la fin du siècle, concédait seulement « quelque diversité dans les règles secondaires de l'éloquence et de la poésie[7] ». Mais ceux qui goûtaient sans parti pris les séductions dangereuses ou coupables des Milton,

1. *Observations sur la littérature moderne*, t. III, p, 129.
2. *Jugements sur quelques écrits...*, t. II, p. 130.
3. *Œuvres, op. cit.*, t. VI, p. 498; t. XIX, p. 278.
4. *Éléments, op. cit.*, t. II, p. 211; *Œuvres, op. cit.*, t. IV, p. 18.
5. *Op. cit.*, t. IV, p. 293-294.
6. *Les cinq années littéraires*, 15 mars 1752.
7. *Op. cit.*, p. 37.

des Young et des Shakespeare convenaient moins volontiers de leurs erreurs. « Il ne m'appartient point de décider », disait le traducteur de Pope, du Resnel[1]; et l'abbé Yart, autre traducteur, affirmait clairement les tolérances nécessaires (1749). Un étranger qui condamnerait les préceptes des poèmes didactiques anglais, « parce qu'ils enseignent les moyens de plaire à la nation pour laquelle ils sont écrits, serait aussi déraisonnable que les critiques outrés d'Homère qui trouvaient mauvais qu'il eût suivi le goût de son siècle[2] ». Il y eut de même des audaces plus sacrilèges et qui proclamèrent le droit souverain des Anglais à relever de leur goût et non du goût des critiques français.

Autour des œuvres de Shakespeare une polémique acharnée se poursuivit. Les tenants du bon goût, de l'abbé Trublet à Geoffroy, alternèrent les injures et les gémissements en dénonçant la barbarie et « le jargon dégoûtant des Halles ». Mais tous ceux qui préféraient gémir et pleurer, Gaillard dès 1749, Diderot, Mercier et dix autres se raillèrent des délicatesses. D'accord avec la traduction du *Spectateur*[3], ils affirmèrent que le génie ne relève pas de la férule des pédants[4]. Shakespeare d'ailleurs n'était que le modèle et le symbole qui décide de l'art tout entier. « Beaucoup de gens, disait Garnier (1764), doutent encore que nous ayons saisi le vrai goût de la poésie et que la France ait produit un poète[5]. » Les Anglais, au contraire, avaient saisi ce vrai goût et nos défiances étaient des injures pour les Muses. « Chaque pays, dit Robinet (1762), doit avoir un système national de critique[6] » et les Anglais ne sauraient relever du système des Français. C'est l'avis de Baculard d'Arnault et celui de Mercier. En Angleterre, « les ailes du génie ne sont point rognées par les ciseaux timides du bel esprit[7]. — Nous croyons notre poésie supérieure à celle de nos voisins qui ne peuvent guère souffrir la nôtre, et les nations disent comme les sociétés : Nous sommes les seuls qui avons de l'esprit[8]. »

Toutes peut-être ont de l'esprit, le leur: et ces esprits sont légi-

1. *Essai sur l'homme*, trad. par du Resnel, Paris, 1748, in-12, p. 17.
2. *Op. cit.*, t. II, p. 6.
3. *Le Spectateur ou le Socrate moderne*, Amsterdam, Mortier, 1719, t. II, p. 222.
4. Voir les *Etudes d'histoire littéraire* de M. Baldensperger, 2e série, Paris, 1910 (*Esquisse d'une histoire de Shakespeare en France*) et notre compte rendu dans la *Revue d'histoire littéraire*, avril-juin 1910.
5. *L'homme de lettres*, Paris, Panckoucke. 1764, in-12, p. 88.
6. ** *Considérations sur l'état présent de la littérature en Europe*, Londres, 1762, in-12, p. 135.
7. Cité par Texte, *op. cit.*, p. 136.
8. *De la littérature et des littérateurs*, Yverdon, 1778, in-8°, p. 51.

times comme la couleur du ciel et les fleurs qui s'épanouissent. Chacun les goûte selon les habitudes que le climat a nourries et que les mœurs ont façonnées. Ces goûts se valent, ou du moins ils ne se jugent pas les uns les autres; le goût universel, indépendant des siècles, du soleil ou des brumes n'est qu'une chimère philosophique. On alla, dès la première moitié du XVIIIe siècle, jusqu'au bout de ce scepticisme. « Quoi! écrivait en 1716 J.-B. Rousseau à Brossette, le goût deviendra une chose arbitraire et sujette au caprice des nations, des personnes et de la coutume[1]. » C'était là, pour la Querelle des anciens et des modernes, une solution « impertinente ». Mais l'impertinence avait séduit bien des esprits. L'abbé Prévost, dans son *Pour et Contre*[2], concluait à la nécessité « de suivre le goût du temps ». « Comme on n'est point d'accord sur ce qui constitue la bonté d'un ouvrage »[3], écrit Maillard (1756), « aujourd'hui la manie régnante est que rien n'est vrai sur rien. » « On ne peut ignorer, affirme le P. André (1759), que, dans la République des Lettres, comme partout ailleurs, il y a des gens qui, à l'exemple des anciens sceptiques, regardent le beau spirituel dont nous parlons comme une affaire de pur goût et de pur sentiment[4]. » Le marquis d'Argens (1743) devait déjà combattre « ceux qui regardent le goût comme une chose uniquement arbitraire[5] ». Il y avait de ces sceptiques en Angleterre; Hume, dans un traité qu'on traduisit, dénonçait doctement leurs erreurs[6]. L'abbé Batteux (1747)[7] ou Chicaneau de Neuvillé (1758)[8] argumentaient contre ceux de France. Helvétius, sans doute, était parmi les incrédules : « Il n'est point de goût universel. Juge-t-on d'après ses sensations, c'est-à-dire d'après soi? Ces jugements sont toujours justes[9]. » Sébastien Mercier y mettait moins de philosophie, mais plus de désinvolture : « Ce mot goût est peut-être le mot de la langue le plus inintelligible[10] ».

1. *Op. cit.*, t. I, p. 33.
2. ** *Pour et contre*, t. V, p. 97. *Remarques sur le goût et sur ses changements.*
3. *Les Romans appréciés, ouvrage qui n'est rien moins qu'un roman*, Amsterdam, Néaulme, Gosse, 1756, in-12, p. 13.
4. *Op. cit.*, p. 77.
5. *Op. cit.*, p. 1.
6. ** *Œuvres philosophiques*, trad. de l'anglais, nouv. édit., Londres, Wilson, 1764, t. IV (*Dissertation sur la règle du goût*).
7. *Beaux-Arts, op. cit.*, 2e partie, ch. I.
8. *Op. cit.*, p. 19, note.
9. ** *De l'Esprit*, discours IV, ch. v (De l'esprit de lumière, de l'esprit étendu, de l'esprit pénétrant et du goût), Amsterdam et Leipsick, Arkstée et Merkus, 1753, in-12, t. III, p. 92; *Œuvres*, Londres, 1777, 3 v. in-8°, t. III (*De l'Homme...*, section VIII, ch. XIII : *Des Arts d'agréments, et de ce qu'en ce genre on appelle le Beau*), p. 409.
10. *De la littérature, op. cit.*, p. 71.

Ces impertinences suscitèrent assurément des répliques. Nier le beau permanent c'était menacer autre chose que les destinées des Belles-Lettres et la gloire du génie français; c'était nier la critique avec la philosophie et vouer au néant le zèle persévérant des Traités, Dissertations et Poétiques. Les critiques se défendirent. Rollin avait pour le bon goût des respects clairement exprimés : « Ce bon goût qui est fondé sur des principes immuables est le même pour tous les temps[1]. » Son deuxième volume avouait pourtant que le théâtre d'Athènes n'était pas celui de Versailles ou que les héros d'Homère ne combattaient pas en pourpoint de velours. Le sieur Gibert s'indigna de ces réserves dans un volume d'*Observations adressées à M. Rollin* (1727)[2]. L'abbé Nadal tenait pour les fermes principes de M. Gibert; il croyait que « les règles d'Aristote sont les plus sûres »[3]. L'abbé de Laporte édifiait encore en 1767 sur ces doctrines courageuses l'essentiel de son *École de Littérature*[4]. Duclos[5] ou le Prince de Ligne[6] se souciaient peu des querelles pédantes; quand ils parlent du goût, pourtant, c'est pour l'analyser comme une des formes éternelles de la pensée.

Mais ces tranquilles assurances ne laissaient pas d'être troublées. Quand on regardait au delà des dissertations académiques, il fallait accorder quelque chose à la diversité des apparences. Le beau reste fixe sans doute; il est des principes du goût qui font le génie d'Homère comme celui de Racine, comme celui de Milton, et les erreurs de Milton, de Racine et d'Homère. Mais ces lois immuables se cachent parfois sous des parures qui ne sont que des modes changeantes et des goûts fugaces. Il y a l'inévitable confusion des climats, des races et des mœurs. Il fallut donc distinguer un « goût essentiel » et un « goût arbitraire ». On s'y appliqua avec des subtilités de dialectique où rivalisèrent les théoriciens du goût. Seran de la Tour distingue (1762) un goût essentiel, un goût naturel et un goût arbitraire[7]. Ce n'était pas l'exacte hiérarchie de Cartaud de la Villate (1736)[8] et de Juvenel de Carlencas (1749)[9]; eux aussi pourtant admettent que l'identité du goût ne se retrouve que dans les principes les plus généraux

1. *Op. cit.*, t. I, p. XCVIII.
2. Paris, l'Hermitte, 1727, in-12, pp. 30-36.
3. *Œuvres mêlées*, Paris, Briasson, 1738, 3 v. in-12, t. II, p. 147, 174.
4. *Op. cit.* (1767), t. I, p. 121 et passim.
5. *Œuvres complètes*, Paris, Colnet et Fain, 1806, t. X (*Considérations sur le goût*).
6. ** *Œuvres choisies*, Genève, Paschoud, etc., 1809, 2 v. in-8°, t. II (*Sur le goût*).
7. *Op. cit.*, t. I, p. 30 et suiv.
8. *Op. cit.*, 2e partie.
9. *Op. cit.*, t. I, p. 187.

de l'art. C'est la doctrine de Sulzer (1752)[1] et c'est celle de d'Alembert[2]. Ce fut tout aussi bien celle de la plupart des gens de lettres.

Voltaire ne s'entendit guère avec lui-même. Quand il écrivait la *Henriade* au mépris des Le Bossu et des Dacier, lorsqu'il insinuait dans le *Dictionnaire philosophique* que les traditions sont des préjugés, il s'arrêtait avec complaisance sur l'éternelle contradiction des Beaux-Arts : « Dans les arts qui dépendent purement de l'imagination, il y a autant de révolutions que dans les États; ils changent en mille manières, tandis qu'on cherche à les fixer... Oh! Oh! dit-il, le τὸ κάλον n'est pas le même pour les Anglais et pour les Français. Il conclut, après bien des réflexions, que le beau est souvent très relatif... et il s'épargna la peine de composer un long traité sur le beau[3]. » Lorsqu'il songe au contraire que la liberté des goûts c'est la liberté de lui préférer Shakespeare et celle de lire Richardson plutôt que *Candide*, il oublie le relatif, pour affirmer le permanent. « Il y a certainement un bon et un mauvais goût : si cela n'était pas, il n'y aurait aucune différence entre les chansons du Pont-Neuf et le second livre de Virgile[4]. » Pourtant, depuis les *Beaux-Arts* (1747) jusqu'aux *Quatre Poétiques* (1771), les conclusions de l'abbé Batteux se résignent aux mêmes tolérances : « Les goûts en particulier peuvent être différents, ou même opposés sans cesser d'être bons en soi. »[5] C'est qu'ils cachent sous ces apparences changeantes quelques principes éternels de l'esprit humain. Les *Quatre poétiques* affirmèrent seulement avec moins de prudence une doctrine que les progrès du mauvais goût menaçaient plus dangereusement : « La marche des poètes est réglée par des principes invariables. »[6]

Marmontel acceptait ces principes, mais ils étaient seulement l'idéal lointain qui laisse au poète toute liberté pour l'atteindre. « La lettre tue et l'esprit vivifie. » Les règles « sont devenues dans les mains des commentateurs de lourdes chaînes dont ils ont chargé le génie. »[7] Nos civilisations savantes ont compliqué l'art de plaire; le goût, « qui en est le juge, le conseil et le guide, a dû être plus indécis » et seules « les convenances essentielles »

1. ** *Sur le génie* (Mémoires de l'Académie... de Berlin, 1757).
2. *Œuvres, op. cit.*, t. IV (*Réflexions sur l'usage et sur l'abus de la philosophie dans les matières de goût*), p. 326 et suiv.
3. *Œuvres, op. cit.*, t. VIII, p. 307, 309; t. XXII, p. 557.
4. *Œuvres, op. cit.*, t. XIX, p. 273 (1757); t. VII, p. 538 (1764).
5. *Beaux-Arts..., op. cit.*, p. 108.
6. *Les quatre poétiques, op. cit.*, t. I, p. 10.
7. *Éléments, op. cit.*, t. VI, p. 29 et suiv.

sont indépendantes « de toute espèce de convention »[1]. C'est à cette doctrine conciliante que Mme de Staël, dans sa *Littérature*, bornera à la fin du siècle les audaces de son esthétique[2].

Il y eut pourtant des indépendances plus courageuses. Parmi ceux qui gardèrent le respect du « goût permanent », quelques-uns le reculèrent dans un lointain nébuleux. Il ne fut plus guère qu'une formule. Le traducteur du théâtre anglais, La Place, justifiait dès 1745 ses tragédies et ses drames d'outre-Manche avec des raisons audacieuses : « Je préfère la licence qui me réveille à l'exactitude qui m'endort... En vain me direz-vous que le vrai et le beau ne font qu'un, que l'un et l'autre doit être le même chez toutes les nations. Je ne contesterai pas le principe général; mais je crois qu'il reçoit des modifications infinies relativement au génie, aux mœurs, aux usages, au gouvernement même des différents pays[3]. » Pope enseignait à son traducteur du Resnel (1748) le même esprit de liberté : « Chaque nation se croit en possession de la meilleure manière d'écrire ». Les goûts oscillent et se contredisent; en attendant le génie extraordinaire « dont les avis soient des lois pour toutes les nations », il faut s'en tenir en bonne critique « au dessein et à la composition d'ensemble », et montrer « beaucoup de réserve et de retenue »[4]. Diderot et Rousseau s'accordèrent sur ce point avec La Place et du Resnel. Ni l'un ni l'autre assurément ne renia les droits du goût et les décisions d'une raison qui unit Homère à Virgile et Virgile à Fénelon. Il y a pour Diderot un « bon goût », « aussi vieux que le monde, l'homme et la vertu »[5]; il y a pour Rousseau de « vrais modèles du goût » qui sont « dans la nature ». Mais ce bon goût et ces vrais modèles s'accordent avec les libertés du génie, avec l'indépendance des nations et des races. Défendre « le bon goût, les vieilles règles, les anciens auteurs », nous dit Diderot, n'est qu'un prétexte « pour étouffer le génie naissant »[6]. Le goût, si l'on en croit Jean-Jacques, « n'est que la faculté de juger ce qui plaît ou déplaît au plus grand nombre... le goût a des règles locales qui le rendent en mille choses dépendant des climats, des mœurs, du gouvernement, des choses d'institution... il en a d'autres qui tiennent à l'âge, au sexe, au caractère »[7].

1. *Œuvres, op. cit.*, t. IV, p. 5, 7.
2. Voir Texte, *op. cit.*, p. 437 et suiv.
3. *Théâtre anglais*, Paris, 1745, in-12, t. I (*Discours préliminaire*), pp. XIX, XXI.
4. *Op. cit.*, pp. 25-34.
5. *Œuvres, op. cit.*, t. XII, p. 76.
6. *Œuvres, op. cit.*, t. VIII, p. 440-441.
7. *Œuvres*, Paris, Hachette, 13 vol. in-12, t. II (*Emile*, l. IV), p. 315.

Les règles, elles aussi, peuvent être locales et tenir non des lois éternelles, mais des choses d'institution. Si le goût permanent ne dicte que des principes généraux et ne juge que « le dessein et la composition d'ensemble », les règles compliquées des Le Bossu ou des Dacier ou de quelques autres ne sont qu'une injurieuse tyrannie. Il y a des règles périssables et qui cessent d'être légitimes lorsque les mœurs se transforment ou que les climats sont différents. Les modernes, dès leur querelle avec les anciens, ont avoué ce qu'il y avait dans l'art d'incessamment caduc. L'abbé Nadal (1738) s'inquiétait en lisant un commentateur d'Aristote « qui n'ose assurer que toutes les règles de la tragédie soient établies à demeure »[1]. Il aurait pu s'inquiéter tout aussi bien de Saint-Evremont. Les règles « ont leur âge et leur durée. Les unes meurent de vieillesse : *ita verborum vetus interit ætas*; les autres périssent avec leur nation... Il n'y en a donc que bien peu qui aient droit de diriger nos esprits dans tous les temps[2] ». La doctrine fut confirmée par Perrault; il faut distinguer « les beautés naturelles et positives, et les beautés arbitraires »[3]; par Lamotte, par ce P. Buffier qui scandalisait J.-B. Rousseau en justifiant Homère par le « goût arbitraire », ou « l'impossibilité de décider la question »[4]. On convint, lorsque la querelle s'apaisa, que la législation du Parnasse peut être revisée comme celle des empires et que seules quelques règles essentielles traversent l'incessante confusion des temps. Il y a, nous dit Voltaire, des règles de l'épopée « que la nature dicte à toutes les nations »[5], mais il y en a beaucoup d'autres « qui ne dépendent que de la tyrannie de la coutume et de cet instinct qu'on nomme goût ». Il s'accorde avec le P. Brumoy ou l'abbé Batteux. On trouve « une règle fixe et une règle arbitraire » et l'autorité de la règle arbitraire n'est qu'un « empiétement et un despotisme »[6]. Il convient de s'en libérer pour goûter les églogues de Théocrite, celles de Virgile qui sont plus polies et celles mêmes de Fontenelle qui sont « une jolie mascarade », aussi légitime que « la naïveté riante » des pasteurs syracusains[7].

Assurément le départ est parfois difficile entre les lois du goût permanent et la liberté des règles arbitraires. Il suffit pourtant

1. *Op. cit.*, t. II, p. 149.
2. *Œuvres mêlées*, pub. p. Giraud, Paris, Techener, 1865, t. II (*Sur les poèmes des anciens et des modernes*), p. 501.
3. *Parallèle des anciens et des modernes*, Paris, 1688-1696, 4 v. in-12, t. I, p. 138.
4. *Correspondance, op. cit.*, t. I, p. 28.
5. *Œuvres*, t. VIII (*Essai sur la poésie épique*), p. 309.
6. *Théâtre des Grecs*, nouv. édit., Paris, Cussac. 1785, t. I, p. 180.
7. *Beaux-Arts, Op. cit.*, p. 111.

qu'on se défie de la manie de légiférer. La critique ne s'entendit pas exactement sur les bonnes et les mauvaises règles, mais elle convint unanimement, ou presque, qu'on donnait dans l'abus des règles. C'est l'avis de La Motte et celui de l'Académie de Soissons en 1725 : « c'est ainsi qu'échouent beaucoup d'autres, par une scrupuleuse affectation d'observer les règles[1] ». Ce fut dans la première moitié du siècle la sage liberté de bien d'autres. Remond de Saint-Mard ne nie pas que les règles soient utiles. Elles tranchent les discussions, fixent et constatent le goût. Mais ces règles sont malaisées à définir. Pour lui il « ne les connaît point ». S'il y en avait, il irait les chercher au bout du monde, tant il est désolé de dépendre des caprices de son imagination. Celles qu'on formule sont si vagues qu'elles perdraient « les trois quarts de leur effet, si elles étaient faites pour en avoir »; elles portent à l'âme « une froideur insupportable[2] ». Le *Journal de Trévoux* ou du Resnel parlent avec moins de désinvolture, mais ils s'insurgent eux aussi contre « les géomètres, les métaphysiciens pointilleux, les grammairiens pesants et gênés, les jurisconsultes chicaneurs[3] » et les « sophistes pointilleux[4] ». Voltaire (1730) juge sans indulgence les « raisonnements délicats, tant rebattus depuis quelques années », et ceux qui ont accablé « presque tous les arts d'un nombre prodigieux de règles, dont la plupart sont inutiles ou fausses[5] ». Si l'art « doit soumettre », Montesquieu sait qu'il est des occasions où « il doit être soumis[6] ».

Ces impatiences se précisent plus clairement dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Les auteurs sont divisés, dit l'*Encyclopédie*. Les uns soutiennent que les règles d'Aristote, Horace, Longin « doivent être inviolablement observées; d'autres prétendent qu'il est permis quelquefois de s'en écarter[7] ». Mais les partisans inflexibles d'Aristote ou Longin se faisaient rares. « On se plaint tous les jours, dit l'abbé Batteux (1747), de la multitude des règles. La nature est « plus simple dans ses voies »; elle ne s'embarrasse jamais elle-même « dans ses apprêts et dans ses règles[8] ». L'Italien Gravina (1755) enseignait les mêmes libertés.

1. Voir Dupont, *Houdar de la Motte*, *Op. cit.*, p. 241.
2. De Vertillac et Remond de Saint-Mard, *Lettre de Madame de ** à M. de * avec la réponse de M. de * sur le goût et le génie et sur l'utilité dont peuvent être les règles*, Paris, Prault, 1737, in-12, pp. 15 et suiv.
3. Août 1730, p. 1435.
4. Du Resnel, *op. cit.*, p. 20, 22.
5. *Œuvres*, *op. cit.* (*Essai sur la poésie épique*), t. VIII, p. 305 : et t. II (Préfac d'*Œdipe*), p. 47.
6. *Œuvres*, Ed. Laboulaye, Paris, Garnier, 1879, t. VII (*Essai sur le goût*), p. 124.
7. Article *Règles*.
8. *Beaux-Arts*, *op. cit.*, p. I, 70.

La poésie s'est gâtée par l'oubli des règles; mais elle s'est corrompue tout autant « parce qu'on s'est attaché à ces règles trop scrupuleusement[1] ». C'est l'avis de M. de Velat (1757[2]), de Seran de la Tour (1762)[3], de d'Alembert : « Pourquoi tant faire de règles... Laissons donc là les définitions, les dissertations, les législations de toute espèce[4]. » C'est celui de Lebrun qui renvoie les poètes lyriques aux chefs-d'œuvre de Pindare, Horace et Rousseau et non aux subtilités de leurs commentateurs[5]. Baculard d'Arnaud revendique, on s'en doute, les mêmes audaces. Secouons, quand il est à propos, les chaînes « dont l'usage souvent plus que le raisonnement nous a chargés[6] ». L'abbé de la Porte lui-même ne rédige les deux volumes d'une *École de littérature* qu'en les atténuant parfois de tolérances : « on a accablé presque tous les arts d'un nombre prodigieux de règles, dont la plupart sont inutiles ou fausses[7] ».

Quelques-uns secouèrent avec plus de mauvaise humeur cet accablement. Garnier (1764) et J.-J. Taillasson (1785) ne sont pas des critiques notoires. S'ils refusent « d'enchaîner le génie[8] » et nous conseillent de fuir « le joug des règles importunes[9] », leur indépendance a pu ne convaincre qu'eux-mêmes. Mais Marmontel est un juge que l'on écoute; Diderot ou Grimm sont de ceux dont les conseils ont leur portée. Marmontel, qui fut respectueux des principes et fort timide dans sa poésie, s'aventure lorsqu'il raisonne jusqu'à des audaces de doctrine et de formules que l'on jugea volontiers scandaleuses. La soumission trop scrupuleuse aux règles « refroidit l'imagination et resserre le talent ». La critique « sèche et minutieuse », l'illusion de « tout assujettir aux lois de nos usages fugitifs » se sont opposées fâcheusement « à l'essor de l'imagination et aux élans de la pensée ». Il faut revenir à la simplicité et à la nature, renoncer à des institutions qui nous ont « pliés et repliés de cent manières toutes contraintes ». Après avoir, comme dirait Montaigne, « artialisé la nature, nous sommes obligés de naturaliser l'art[10] ». Diderot ébaucha pour lui-même,

1. ** *Raison ou idée de la poésie* (trad. par Régnier), Paris, 1755, in-12, p. 13.
2. *Op. cit.*, pp. 8, 17.
3. *Op. cit.*, liv. IV, ch. II et III.
4. *Œuvres, op. cit.*, t. IV, p. 301.
5. ** *Œuvres*, pub. par Ginguené, Paris, Warée, 1811, 4 v. in-8°, t. IV (*Réflexions sur le génie de l'Ode*, 1756), p. 293.
6. Cité par Gaiffe, *op. cit.*, p. 442.
7. *Op. cit.* (1764), t. I, p. 335; ou 1767, t. I, p. 347.
8. *Op. cit.*, p. 103-105.
9. *Le danger des règles dans les arts*, Venise, Paris, 1785, in-4°, p. 10.
10. *Œuvres, op. cit.*, t. IV (*Essai sur le goût*), p. 7, 33; t. VII (*Réflexions sur la tragédie*, 1775), p. 333, 352.

et sans doute pour ses amis, une histoire des règles qui n'y rencontre guère que le pédantisme et la tyrannie. D'œuvre de génie en œuvre de génie, et de commentateur en commentateur, on enchaîne si bien l'œuvre d'art « qu'il n'y a plus de ressource que dans l'infraction de ces bornes étroites que l'habitude et la petitesse d'esprit ont mises à l'art ». La troupe des esclaves « crie au sacrilège ». Mais le sacrilège est nécessaire. « Les règles ont fait de l'art une routine ; et je ne sais si elles n'ont pas été plus nuisibles qu'utiles[1]. »

On ne se contenta pas de ces protestations. Cette liberté dont on affirma le principe, on voulut en saisir tout de suite les bienfaits. Dans le fourré des « règles arbitraires » on essaya d'ouvrir de vastes clairières. La doctrine des trois unités, pour nous en tenir à cet exemple essentiel, fut discutée vigoureusement. Elle trouva sans doute, et jusqu'à la fin du siècle, des défenseurs intransigeants. Gaullyer, en 1728, fixe l'unité de temps et celle de lieu selon les règles d'Aristote et celles de l'abbé d'Aubignac[2]. L'abbé Nadal (1738) réduisait même l'unité de temps à douze heures[3]. Le Manuel de Mervesin (1706[4]) rejoignait ceux de Batteux (1771), du P. Papon (1766[5], réédité jusqu'en 1811) ou de Ménard (1777)[6]. Les pédagogues pouvaient s'autoriser de l'opinion de Voltaire en 1730[7], de Bruzen de la Martinière, sévère en 1756 pour les libertés de Corneille[8], ou de J.-M. Clément qui s'irrite, en 1773, des « opinions extravagantes de quelques têtes bizarres[9] ». Grimm lui-même gardait quelque sévérité pour les caprices de l'opéra et les défauts d'unité d'action, de temps et de lieu qui gâtaient l'*Alceste* de Quinault[10]. Depuis longtemps pourtant on avait discuté le code de l'abbé d'Aubignac et la « raison » même avait fait de précises réserves.

Les Modernes avaient en son nom justifié quelques licences. Fontenelle estimait qu'il ne fallait s'écarter des règles que le moins possible, mais que l'exacte fidélité n'était pas nécessaire. Vingt-quatre heures sont arbitraires comme douze et la loi ne

1. *Œuvres*, *op. cit.*, t. VIII (*Projet de préface*, 1762), p. 440-441 ; t. XII (écrit vers 1780), p. 76-77.
2. *Op. cit.*
3. *Op. cit.*, t. II, p. 168-169.
4. *Histoire de la poésie française*, Paris, Giffart, 1706, in-12.
5. *Op. cit.*
6. ** *Précis des lois du goût ou rhétorique raisonnée*, Paris, Laporte, 1777, in-12, p. 245.
7. *Œuvres*, t. II, p. 319.
8. *Op. cit.* (*Introduction générale...*), p. 280.
9. *De la tragédie*, *op. cit.*, t. II, p. 28, 34, 44.
10. *Correspondance litt.*, *op. cit.*, t. III, p. 464 ; t. XIV, p. 247.

prouve rien, sinon « la facilité qu'ont les hommes à recevoir des maximes qu'ils n'entendent point, et à s'y attacher de tout leur cœur[1] ». Comme lui, La Motte estime qu'il ne faut rien pousser « à la rigueur[2] » et le *Journal littéraire* de Sallengre qu'il est temps d'accueillir « une licence modérée[3] ». Les « philosophes » pour rester fidèles à leurs raisonnements durent concéder quelques libertés. Vingt-quatre heures étaient une « licence » et, comme le remarque Batteux, un adoucissement à la règle[4], puisque le spectacle dure trois heures seulement. Voltaire en concluait qu'on pouvait étendre l'unité de lieu à tout un palais[5]. C'était le parti que conseillaient Riccoboni[6] (1731) ou de Jaucourt dans l'*Encyclopédie*[7]. Buffier, plus prudemment, demandait seulement « que la diversité des lieux fût comme imperceptible[8] », et Batteux, selon les conseils de Corneille, « de ne pas marquer trop distinctement le lieu et de se contenter de dire que la scène est à Athènes, à Rome[9]... » Si l'on passe en effet du vestibule au palais, on peut élargir la scène du palais jusqu'à la cité. L'abbé de la Porte ose cette audace (1767[10]) comme l'abbé Calvel en 1772[11].

Quelques-uns parlèrent plus clairement. « Plus d'unités! » nous dit, en 1766, du Rozoi qui s'en lamente[12]. Marmontel était l'un des coupables. Disciple de Voltaire, dramaturge circonspect et soucieux de l'opinion, il usa, dans ses tragédies, de prudences avisées. Lorsque Shakespeare eut pour lui trop d'âmes sensibles et que les « dramaturges » menacèrent les « tragédistes », il ajouta (1777) à sa *Poétique française* (1763) de sages réserves sur l'excès de licence des espagnols et des anglais[13]. Mais il ne voulut jamais « réprimer que l'abus ». Il convint que le poète pouvait s'accorder plus d'un jour « si un beau sujet le demande » et tolérer le changement de lieu : « Je nie que ce soit une licence

1. *Œuvres, op. cit.*, t. III. (*Réflexions sur la poétique*), p. 197-199.
2. *Œuvres*, Paris, Prault, 1754, in-12, t. V (*Discours sur la tragédie*), p. 43.
3. T. IX, 1re partie (1717), p. 201.
4. *Principes, op. cit.*, t. II, p. 27.
5. *Œuvres*, t. II, p. 48, 53 (1730). Voir également : Lacombe, *Poétique de M. de Voltaire*, Genève, Paris, Lacombe, 1766, in-8°, p. 196-200.
6. ** *Dissertation sur la tragédie moderne* à la suite de *Histoire du théâtre italien*, Paris, Chaubert et Caïlleau, 1728-1731, chap. IV.
7. Article *Unités*.
8. *Suite de la grammaire..., op. cit.*, p. 84-85.
9. *Principes..., op. cit.*, t. III, p. 27-31.
10. *Ecole..., op. cit.*, (1764), t. II, p. 77; ou 1767, t. II, p. 71.
11. *Op. cit.*, Article *Action dramatique*.
12. ** *Le Génie, le goût et l'esprit*, Poème en 4 chants, Amsterdam, Paris, Delalain, 1766, in-8°.
13. Voir le *Supplément* de l'*Encyclopédie*, Article *Unités* ou *Eléments..., op. cit.*, t. VI, p. 387, et le même article dans la *Poétique française*.

pour nous... le trajet possible dans une nuit est donc la plus grande distance qu'il soit permis de supposer franchie dans l'intervalle d'un acte à l'autre[1] ». Avant lui, et dès 1730, un *Discours critique*, traduit, il est vrai, de l'italien, reniait sans scrupule les unités[2]. M. Gaillard, qui écrivit à l'usage des dames une *Poétique française*, enseignait, dès 1749, l'esprit de licence et de révolte. Les règles sont bonnes, mais elles ne sont pas faites pour « un génie éclatant et vigoureux... Qu'importe qu'il nous transporte d'un lieu dans un autre! qu'importe qu'il se renferme ou non dans l'espace de vingt-quatre heures! nous le suivrons partout avec plaisir, nous l'écouterons avec avidité tant qu'il nous attachera, et nous le dispenserons volontiers des lois communes, pourvu que, sans blesser grossièrement la vraisemblance, il nous touche, il nous attendrisse et nous arrache des larmes[3] ». Louis-Sébastien Mercier enfin devait oser les derniers attentats et renier sans ménagements le culte dont Gaillard doutait. Il y mit d'abord quelque prudence; son *Nouvel essai sur l'art dramatique* (1773) demandait « que le point de vue ne fuie pas à une distance trop éloignée et que le changement de lieu ne se fasse que dans les entr'actes[4] ». Le *Nouvel Examen* (1778) dédaigna ces concessions : « Ce qui a surtout perdu l'art en France, c'est d'avoir suivi les unités de temps et de lieu, deux règles qui par leur absurdité devaient être proscrites et qui ont été avidement adoptées par les poètes français... les poètes français se sont tous mis volontairement au cachot, en tendant les mains aux chaînes pesantes de ces deux unités[5]. »

A travers ces querelles, et de concessions en concessions, la critique philosophique devait donc pour une part renoncer à ses principes. Sans doute elle réserve jusqu'à la fin le principe de son prestige; elle affirme qu'à travers les temps et les milieux une raison permanente demeure qui fait le fond des chefs-d'œuvre et

1. * *Poétique française*, *op. cit.*, t. I, p. 372-373; et *Eléments...*, *op. cit.*, t. VI, p. 389. et suiv. *La Poétique française* (Paris, Lesclapart, 1763) refond et complète dans un exposé méthodique les articles de l'*Encyclopédie*. Les *Éléments de littérature* reviennent à l'exposé par ordre alphabétique. Il n'y a presque rien de commun avec la *Poétique* (comparer, p. ex., les articles *Poème didactique* et l'article *Poésie* des *Éléments* avec le ch. I de la *Poétique*). Les articles de l'*Encyclopédie*, du *Supplément de l'Encyclopédie*, de l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke y sont repris avec de simples modifications de style. Les *Éléments* sont reproduits sans changement dans les *Œuvres complètes*. Belin, 1819.

2. *Discours critique sur la tragédie française et sur l'habillement des acteurs...* traduit de l'italien par M***. Paris Chardon, 1730, p. 19-23.

3. *Poétique française à l'usage des dames*, Paris, Barois, 1749, 2 v. in-12, t. I, p. 372.

4. Voir Gaiffe, *op. cit.*, p. 443.

5. *Op. cit.* (*De la littérature*, etc.), p. 105-110, 125-1 27 (note).

fixe, pour l'avenir comme pour le passé, les lois essentielles du beau. Mais elle doit convenir qu'autour de ces lois essentielles germe et s'épanouit toute une floraison de lois arbitraires où s'expriment les vicissitudes des civilisations. Ainsi l'étude de la raison permanente ne saurait être claire sans la connaissance des raisons historiques. Avant de juger le passé, la critique philosophique convient qu'il faut le connaître. L'histoire s'insinue dans le dogmatisme.

(*A suivre*). DANIEL MORNET.

DEUX MOTS DE CORINNE : « LA MURAILLE DE CHINE » ET « LE PROPHÈTE DU PASSÉ »

« On sait combien une façon de parler à la mode a de pouvoir, surtout en France, pour accréditer les opinions » (d'Alembert). Mme de Staël, qui accrédita en France les littératures germaniques[1] et le romantisme, a mis à la mode des façons de parler défavorables aux préventions nationalistes et contemporaines. Les sujets de Napoléon se montraient, en critique littéraire, très contents de leur pays et de leur temps. Contre la suffisance nationale, Mme de Staël préconise l'esprit européen, les littératures étrangères. Contre le goût actuel et ses prétentions à l'universalité, elle préconise l'étude du passé, la chevalerie, le romantisme. Les deux doctrines, Mme de Staël les a traitées comme elle traitait tout : à la manière d'une conversation. L'importance de la conversation française, c'est ce que sentait fort bien Corinne; et c'est ce que remarquaient en elle les contemporains[2] qui l'ont observée, Chênedollé, Bonaparte, Villers et Gœthe. « Philosopher en société, dit ce dernier, c'est discourir vivement sur des problèmes insolubles. C'était le plaisir et la passion de Mme de Staël. Elle avait, comme femme et comme Française, l'habitude de persister sur les points principaux, et de ne pas écouter exactement ce que disait l'interlocuteur. Contredite, elle faisait paraître avec le plus d'éclat la prestesse de son esprit et de ses répliques. Elle voulait une action continue, des effets soudains, comme en société, une conversation, une discussion ininterrompue. » A Coppet, en 1798, elle préparait son livre *De la Littérature* en amenant la conversation chaque jour sur la matière d'un chapitre. On parlait christianisme, et elle rédigeait ensuite le chapitre : *Influence du christianisme sur la littérature*; on parlait Ossian, et elle rédigeait : *Influence d'Ossian sur la poésie du Nord*. On parlait politique à Paris avec

1. « D'où vient, demandait J. Texte, qu'elle a réussi là où les autres avaient échoué? » (*Rev. d'hist. litt. de la France*, janvier 1898.)

2. Thérèse Huber écrit en 1807 : « Mme de Staël est précisément comme je me le figurais. Beaucoup d'esprit, une charmante facilité dans la conversation » (cité par L. Morel, *R. H. L. F.*, 1912, p. 224, n. 4).

Benjamin Constant; et « le Premier Consul fit dire à Mme de Staël qu'il lui laissait l'univers à exploiter, qu'il lui abandonnait le reste de la terre, et ne se réservait que Paris, dont il lui défendait d'approcher. Mais Paris était précisément l'objet de tous les vœux de Mme de Staël ». « Il est sûr, disait un autre jour Napoléon à Sainte-Hélène, que si elle m'eût adopté au lieu de me dénigrer, ainsi qu'elle l'a fait, j'y eusse pu gagner sans doute; car sa position et son talent la faisaient régir les coteries, et l'on connaît toute leur influence à Paris ». Paris est en effet, selon Mme de Staël elle-même, la ville du monde où le goût et l'esprit de la conversation sont le plus répandus. C'est là qu'on a fait le plus de bons mots; et c'est pour n'avoir pu les dire là que Corinne a dit à Weimar et à Coppet, à Rome et à Londres, les mots les plus spirituels en faveur des influences étrangères et du goût historique. Voici comment[1].

*
* *

1° *La muraille de Chine* est une raillerie dirigée contre le nationalisme intellectuel. Pour faire le succès de cette métaphore, il fallait d'abord une certaine notoriété de la muraille véritable; il fallait ensuite chez des lettrés parisiens une obstination comparable à la chinoise.

La Chine a été présentée à l'Europe, et souvent prônée, par les Jésuites[2]. Leur élève Voltaire[3] s'indigne de ce que « nous insultons tous les jours les nations étrangères, sans songer combien nos usages peuvent leur paraître extravagants. Nous osons nous moquer d'un peuple qui professait la religion et la morale la plus pure plus de deux mille ans avant que nous eussions commencé à sortir de notre état de sauvages; et dont les mœurs et les coutumes n'ont souffert aucune altération, tandis que tout a changé parmi nous ». Les journalistes qui douteraient des vertus chinoises, Voltaire les renvoie vertement aux *Lettres des missionnaires* et au troisième tome de l'*Histoire de la Chine*. « Il y a, dit-il, sur la terre un exemple unique d'un vaste empire que la force a subjugué deux fois, mais que l'opinion n'a changé jamais : c'est la Chine. Les Chinois avaient de temps immémorial la même

1. Les relations politiques et littéraires de Mme de Staël ont été, comme on sait, élucidées par Paul Gautier, *Mme de Staël et Napoléon* (Paris, 1903), par Louis Wittmer, *Charles de Villers, un intermédiaire entre la France et l'Allemagne et un précurseur de Mme de Staël* (Genève et Paris, 1908), par F. Baldensperger.

2. Voir là-dessus : P. Martino, *L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Paris, 1906, p. 121 et suiv.

3. *Remarques de l'Essai sur les mœurs*, 6e rem.

religion, la même morale qu'aujourd'hui ; tandis que... les Francs n'avaient guère d'autre morale que celle des brigands qui font quelques lois pour assurer leurs usurpations. » Quant à la fameuse muraille, Voltaire (*Essai*, ch. II) enseigne encore que « la grande muraille qui séparait et défendait la Chine des Tartares, bâtie cent trente-sept ans avant notre ère, subsiste encore dans un contour de cinq cents lieues... : monument supérieur aux pyramides d'Égypte, par son utilité comme par son immensité ». La Chine était donc un pays charmant, assurément, par la fixité et l'intégrité de ses mœurs et l'efficacité de son mur. Desalles, Roederer et la classe des sciences morales de l'Institut discutaient, en 1798, l'influence de la muraille de la Chine sur la stabilité du gouvernement chinois.

Cinquante ans après l'*Essai sur les mœurs*, Mme de Staël, chez la duchesse de Weimar, discutait avec Schiller (1803) les systèmes dramatiques français et étrangers. Elle étourdissait par ses saillies le pauvre Schiller, qui parlait péniblement le français. « La société, dit Mme de Staël, était aussi éclairée qu'imposante. Je soutins avec chaleur la supériorité de notre système dramatique sur tous les autres ; Schiller ne se refusa point à me combattre. » Par la suite, Mme de Staël prend Schlegel comme précepteur de ses enfants, et Schlegel la convertit définitivement à la littérature germanique. Quand paraît *Corinne* (liv. VII, chap. II), les idées de Schlegel[1] y sont mises en digressions, épisodes et conversations. Une société éclairée et imposante est réunie à Rome chez Corinne comme à Weimar chez la duchesse. Mais Corinne a changé d'avis au cours des quatre années de voyage et d'apprentissage. « Vous m'avouerez, dit le comte d'Erfeuil, qu'il est un rapport sous lequel nous n'avons rien à apprendre de personne. Notre théâtre est décidément le premier de l'Europe ; car je ne pense pas que les Anglais eux-mêmes imaginassent de nous opposer Shakspeare. — Je vous demande pardon, interrompit M. Edgermond, ils l'imaginent. » Plus loin, « le comte d'Erfeuil, entendant parler de l'esprit français, prit la parole. — Il nous serait impossible, dit-il, de supporter les inconséquences des Grecs, ou les

1. *Corinne*, comme on sait, fait pour le midi, l'Italie, ce que *l'Allemagne* fera pour le Nord ; et l'auteur doit beaucoup à Monti et à Simonde de Simondi (voir Ch. Dejob, *Mme de Staël et l'Italie*, 1890). — Mais déjà *Corinne* contient les idées des Schlegel : Fr. Schlegel mit ce roman en allemand : et une note du livre XV, chap. II, disait : « Calderon ne m'est connu que par la traduction allemande d'Auguste Wilhelm Schlegel. Mais tout le monde sait en Allemagne que cet écrivain, l'un des premiers poètes de son pays, a trouvé aussi les moyens de transporter dans sa langue, avec la plus rare perfection, les beautés poétiques des Espagnols, des Anglais, des Italiens et des Portugais. »

monstruosités de Shakspeare, les Français ont un goût trop pur pour cela. Notre théâtre est le modèle de la délicatesse et de l'élégance, c'est là ce qui le distingue, et ce serait nous plonger dans la barbarie, que de vouloir introduire rien d'étranger parmi nous. — *Autant vaudrait*, dit Corinne en souriant, *élever autour de vous la grande muraille de la Chine* ».

Les idées de Corinne et de son inspirateur étaient exprimées la même année par Schlegel lui-même dans sa *Comparaison des deux Phèdres*, qui opposait Euripide à son imitateur Racine, le système de Shakspeare à celui des Français, le Nord au Midi et le romantisme au classicisme. Corinne était si bien Mme de Staël que Napoléon, relisant le roman à Saint-Hélène, s'écriait : « Je la vois, je l'entends, je la sens, je veux la fuir, et je jette le livre ». Dès la défaite de Napoléon, on avait vu reparaître (1814) le livre *De l'Allemagne*, détruit en 1810 par la police impériale. Gœthe disait de ce livre : « Les rapports de Mme de Staël avec la société de Weimar furent certainement d'une grande influence par la suite. Son ouvrage sur l'Allemagne, résultat de ses conversations familières, fut comme un puissant instrument qui fit la première brèche dans *la muraille chinoise* d'antiques préjugés, élevée entre nous et la France. On voulut enfin nous connaître, d'abord au delà du Rhin, puis au delà du Canal, ce qui nous assura une influence très sensible sur l'extrême Occident[1] ».

La muraille chinoise, au sens de Mme de Staël, avait été élevée par la police napoléonienne; non seulement les pamphlets de Schlegel, confident de Bernadotte, se répandaient avec la marche des Alliés en 1813-1814. Mais dès 1810 les censeurs français avaient fait cette critique : « Mme de Staël s'efforce de représenter la France comme gémissant sous un régime qui tend à dérober à la nation la connaissance de l'esprit du siècle ». Charles Villers, avec qui Mme de Staël avait eu de longs entretiens à Metz en 1803, et qui mit une préface au livre de 1814 *De l'Allemagne*, Villers estimait que c'était bien mériter de la cause générale de l'esprit humain que de révéler aux Français les trésors de l'Allemagne intellectuelle. « Il se pourrait, disait Mme de Staël, qu'une littérature ne fût pas conforme à notre législation du bon goût et qu'elle contînt des idées nouvelles dont nous pussions nous enrichir en

1. E. Caro, *La fin du XVIIIe siècle*, II, 204, déclare ce jugement « vrai, définitif, digne de l'histoire ». — Gœthe avait écrit en février 1814 : « Dans le moment actuel, le livre produit un effet étonnant. S'il avait existé plus tôt, on lui aurait imputé une influence sur les grands événements qui viennent d'avoir lieu » (voir J. Texte, *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, V). — En réalité, Mme de Staël avait eu une influence personnelle auprès des adversaires de Napoléon, notamment auprès de Bernadotte.

les modifiant à notre manière. C'est ainsi que les Grecs nous ont valu Racine, et Shakspeare plusieurs des tragédies de Voltaire ».

Dès la Restauration, on vit bien que la muraille de Chine était rompue, et que les Tartares avaient fait invasion en France.

La germanisation était venue par Coppet, « oasis de vengeance » qui « protestait pour le siècle et pour l'intelligence » (Lamartine).

L'accusation de chinoiserie est parfois portée, sous Louis-Philippe, par les Français contre les compatriotes de Becker et Hoffmann, contre la Chine de l'Europe, l'Allemagne « des conseillers titrés, des mandarins pédants ».

Sous la troisième République, le mot s'entend parfois dans le sens où l'employait Corinne. « Nous sommes vraiment des espèces de Chinois[1] », s'écriait F. Brunetière en rendant compte du livre de M. P. Martino. Mais par là M. Brunetière, qui répétait M. Lippmann, entendait condamner le mandarinat de l'enseignement universitaire. Un Allemand, récemment, appelait les Français « ces Chinois finement cultivés de l'Europe »; et c'était pour recommander en modèle aux Allemands cette noble et sage chinoiserie[2]. Après avoir rappelé d'après Rivarol le dédain avec lequel Allemands et Français avaient traité la langue allemande, M. Ed. Engel ajoute : « Les Français, ces Chinois finement cultivés de l'Europe, pourraient nous enseigner par leur exemple comment on procure à sa langue maternelle estime et diffusion ».

Maintenant que les Chinois ont abandonné leur tresse et adopté la république et la liberté à la française, les nationalistes littéraires devront chercher d'autres modèles. Les Français ont abandonné la règle des trois unités et le classicisme mythologique; et ils ont reçu les Russes de M. de Vogüé après les Germains de Mme de Staël et des Schlegel. Comme en France l'esprit a toujours raison[3], les Français savent fort bien ce que Corinne leur a dit en souriant du particularisme intellectuel : « Autant vaudrait élever autour de vous la grande muraille de la Chine ». Le mot reste, et il a agi. Les derniers classiques auraient pu répliquer à Corinne comme Alceste à Célimène :

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1906, p. 701.

2. Ed. Engel, *Psychologie der franz. Literatur*, 3e éd., Berlin 1904, p. 15 : « Die Franzosen, diese feingebildesen Chinesen Muropas, könnetn uns durch ihr Bespie lehren, wie man seiner Muttersprache Achtung und Verbreitung verschafft ».

3. Un Allemand qui pensait tout autrement que M. Engel, Gœthe lui-même, disait le 14 avril 1824 à Eckermann que « les Français, de nature sociable, s'efforcent d'être gracieux pour plaire à leur lecteur » (cité par L. Morel, L'infl. germ. chez Mme de Charrière et chez B. Constant, *R. H. L. F.*, 1912, p. 109).

Les rieurs sont pour vous, Madame, c'est tout dire,
Et vous pouvez pousser contre nous la satire.

*
* *

2° Et véritablement Corinne poussa plus loin la satire contre le classicisme. La patrie intellectuelle est dans le temps aussi bien que dans l'espace ; et il n'est pas plus judicieux de s'enfermer dans son époque que de s'emmurer dans sa province. Plaisante justice qu'une rivière borne ! et pauvre poésie qui se limite au « goût » du seul « grand siècle ». Et les romantiques s'écrient volontiers avec Musset (août 1835) :

Est-ce une loi pour tous qu'un siècle dans l'histoire ?
N'est-il pour moi qu'un siècle, et pour moi qu'un pays ?

Ici encore, c'est Corinne qui précède et inspire les romantiques. Elle se croyait prédestinée à ce rôle par la Providence de Genève ; car elle disait dès l'an 1800 à G. de Humboldt qu'il fallait avoir, comme elle, du sang étranger dans les veines pour s'apercevoir du fossé infranchissable[1] qui séparait le monde intellectuel français des autres mondes moraux. La pluralité des mondes moraux, c'est la révélation de la prophétesse de Coppet aux Français présents et futurs. « Le génie n'a pas de sexe », disait-elle à Bonaparte qui s'excusait d'être à peine vêtu. Le génie n'a pas non plus de camp retranché, Corinne l'a fait entendre ; enfin il n'a pas d'âge, de siècle, il en a plusieurs, voici comment *De l'Allemagne* le fit comprendre.

« Les drames historiques (dit Mme de Staël à propos de *Don Carlos* de Schiller) exercent le talent d'une tout autre manière que les sujets d'invention ; néanmoins, il faut peut-être encore plus d'imagination pour représenter l'histoire dans une tragédie... L'histoire a besoin d'être artistement combinée pour faire effet au théâtre, et il faut réunir tout à la fois, dans la tragédie, le talent de peindre le vrai et celui de le rendre poétique... L'on préfère en Allemagne les tragédies historiques, lorsque l'art s'y manifeste

1. Mme d'Agoult, qui avait aussi du sang étranger (étant fille d'un émigré français et d'une Bethmann de Francfort), disait que « les Alpes sont moins hautes que le Rhin n'est profond ». Déjà Rousseau (*Discours sur l'inégalité*) parle des « quelques grandes âmes cosmopolites qui franchissent les barrières imaginaires qui séparent les peuples, et qui, à l'exemple de l'être souverain qui les a créées, embrassent tout le genre humain dans leur bienveillance. »

comme le *Prophète du passé*. L'auteur qui veut composer un tel ouvrage doit se transporter tout entier dans le siècle et dans les mœurs des personnages qu'il représente, et l'on aurait raison de critiquer plus sévèrement un anachronisme dans les sentiments et dans les pensées que dans les dates. » — Comme on le voit, le poète « prophète du passé » doit se faire une âme d'autrefois par le sens historique, comme le poète cosmopolite doit se faire une âme d'autre part par la couleur locale. Mme de Staël ajoutait immédiatement : « C'est d'après ces principes que quelques personnes ont blâmé Schiller d'avoir inventé le caractère du marquis de Posa, noble espagnol, partisan de la liberté, de la tolérance, passionné pour toutes les idées nouvelles qui commençaient alors à fermenter en Europe ». — Et en note l'auteur commentait l'expression *Prophète du passé* : « expression de Frédéric Schlegel sur la pénétration d'un grand historien ».

Effectivement, Frédéric Schlegel, fils de pasteur protestant, avait employé une image biblique pour définir l'historien. Dans la revue publiée à Berlin par les frères A.-W. et F. Schlegel, l'*Athenaeum* (t. I, 1798), le second avait écrit ce mot devenu proverbial en allemand, admis dans Büchmann : « Der Historiker ist ein rückwärts gekehrter Prophet » : « l'historien est un prophète tourné en arrière ». La traduction est en réalité une belle infidèle, puisqu'elle remplace la notion d'espace, le prophète à tournedos, par la notion de temps, le prophète du passé. C'est précisément cette transposition qui allait déterminer un malentendu dans la vulgarisation du mot.

Sans doute, la méditation prophétique du passé que préconisaient les Schlegel et Mme de Staël se rapportait surtout au passé chrétien, au romantisme médiéviste. Et en analysant la *Pucelle d'Orléans* de Schiller, Mme de Staël disait à propos de la scène entre Jeanne d'Arc et le duc de Bourgogne : « Je regrette pour nous que ce ne soit pas un Français qui ait conçu cette scène ; mais que de génie et surtout que de naturel ne faut-il pas pour s'identifier ainsi avec tout ce qu'il y a de beau et de vrai dans tous les pays et *dans tous les siècles!* ». Mais ce n'est plus ce dédoublement poétique et prophétique du moi que les Français allaient attribuer à l'expression nouvelle. Ils allaient entendre autre chose, dans un sens approprié à leurs préocupations politiques. « Tenez-vous aux mots, avait dit Méphisto à l'écolier qui voulait étudier la théologie. — Mais un concept doit se trouver dans le mot? — Sans doute, répliquait le diable. Mais à défaut de concepts on peut fort bien faire avec des mots des polémiques, un système et

une foi ». C'est ce qui arriva aux écoliers de Mme de Staël.

Le prophète du passé devient non plus l'interprète poétique du passé, mais son apologiste politique. Au lieu d'être romantique allemand, il devint un bourbonien de la Restauration! Ballanche, « ce génie théosophe qui, selon Chateaubriand, ne nous laissait rien à envier à l'Allemagne et à l'Italie », vint à Paris à la Restauration, et il fréquenta Mme de Staël. Il était par surcroît l'admirateur de la tradition monarchique, religieuse et linguistique; et il appliqua l'expression de « prophète du passé » à Joseph de Maistre. Dans sa *Palingénésie sociale* (3e partie), Ballanche pleure en ces termes la mort de l'illustre philosophe piémontais », dont les écrits « sont le chant du cygne d'une société expirante » : « L'homme des doctrines anciennes, *le prophète du passé*, vient de mourir... Gloire immortelle à ce beau génie! Maintenant qu'il voit la vérité face à face, sans doute il reconnaît que ses rêves furent ceux d'une évocation brillante, mais stérile et sans puissance ».

C'est dans la même acception que Barbey d'Aurevilly dénomme *prophètes du passé* Jos. de Maistre et ses pareils, que Julien Klackzko parle de *prophètes du passé* à propos du Dante, que les critiques français emploient, affirmativement ou négativement, la même qualification à propos de Brunetière.

Ici comme pour l'accusation de chinoiserie, il y a contestation, et l'expression n'est pas toujours entendue de la même manière, ni rendue à son véritable auteur, Mme de Staël.

A. Sorel nommait « Treitschke, ce *prophète du passé* de la Prusse[1] »; et à cela ni Fr. Schlegel ni Mme de Staël ne trouveraient à redire.

Mais en voici bien d'une autre. Un cosmopolite établi à Paris, et fort goûté, M. Max Nordau, écrit ceci : « Le mot (*prophète du passé*) a été frappé par Sainte-Beuve et appliqué à Bossuet ». M. Nordau met cette note à la phrase où il emploie lui-même la formule; cette phrase est la suivante : « Si la connaissance du passé avait pour eux le même intérêt pratique que celle de l'avenir, les hommes se seraient aperçus depuis bien longtemps que l'historiographie ne procure pas plus celle-là que l'astrologie ou la chiromancie celle-ci, et que l'historien, en s'intitulant le prophète tourné vers le passé, s'attribue son exacte valeur, le degré de crédibilité auquel il peut prétendre étant à peu près égal à celui du devin qui prétend pouvoir dévoiler l'avenir[2] ». — Les mânes

1. *Journal des savants*, 1900, p. 322 (La formation de la Prusse contemporaine).
2. *La Revue*, 15 octobre 1909, p. 452 (Le sens de l'histoire).

de Schlegel ont dû frémir d'un si injuste oubli et d'un malentendu si injurieux !

La pensée de Sainte-Beuve différait-elle si complètement de Mme de Staël ? Ce serait d'autant plus singulier que Sainte-Beuve s'obstinait à voir dans *De l'Allemagne* un bon livre d'histoire littéraire.

En réalité, l'auteur des *Nouveaux Lundis* avait écrit le 19 mai 1862 : « Bossuet, ai-je dit ailleurs, c'est le génie hébreux, étendu, fécondé par le christianisme et ouvert à toutes les acquisitions de l'intelligence... De geste et de ton, et pour les cornes de lumière, il tient d'un Moïse ; il a d'un David pour la poétique ivresse. Bossuet, c'est un esprit hiérarchique, c'est le prêtre et le grand-prêtre éloquent, prophétique, mais un *prophète du présent* [1] ».

En d'autres termes, Sainte-Beuve pensait que Bossuet était plus conservateur que réactionnaire. Sainte-Beuve et la plupart des auteurs français emploient le mot *prophète* dans son acception sérieuse, honnête, inspirée. Un « prophète du passé » est donc un théoricien qui s'applique au passé avec l'idée d'y ramener le monde futur. Mais, réactionnaire, conservateur ou novateur, le prophète est en français « celui que Dieu inspire, qui prédit l'avenir ou *révèle des vérités cachées aux autres hommes* [2] ». — M. Nordau, sans doute, juge avec Voltaire que « c'est un méchant métier que celui de prophète ». Et il ajouterait volontiers avec un autre passage de Voltaire : « Et voilà justement comme on écrit l'histoire ». Pour M. Nordau, le prophète et l'historien sont également méprisables. Et contre l'un et l'autre M. Nordau reprend l'expression de Mme de Staël avec un double malentendu. Malentendu relatif à la paternité du mot d'abord. Malentendu ensuite quant à la portée du mot, quant aux rapports entre le passé et l'avenir, entre l'histoire et la prophétie. Ces rapports doivent être expliqués pour que se comprenne le conflit. Voici l'explication.

Le prophète et l'historien sont tous deux dans le présent, tous deux emploient la langue de leurs contemporains, tous deux interprètent le monde qui les entoure, tous deux disent leur pensée à leurs auditeurs ou à leurs lecteurs. *Et tous deux disent vrai*, en ce sens que les prophéties dont parlait Schlegel s'étaient réalisées, et que les événements que racontait Schiller s'étaient accomplis. Tous deux ont un devoir moral, la vérité ou la justice. Schiller considérait l'histoire comme le tribunal de l'humanité. Quand il racontait

1. Sainte-Beuve, *Bossuet* (*N. L.*, t. II, p. 342).
2. *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, par Hatzfeld, Darmesteter, A. Thomas.

le soulèvement des Pays-Bas, il voulait, disait-il, « exciter dans l'âme des lecteurs un sentiment relevé de la dignité de leur être, et leur fournir une preuve irréfragable de ce que l'homme ose hasarder pour la bonne cause, et de ce qu'il peut effectuer par l'union ». Par conséquent, l'historien est *inspiré* dans son historiographie par un sentiment (dignité humaine, évangile de la liberté, amour sacré de la patrie), comme le prophète est *inspiré* dans sa prophétie par un sentiment (foi religieuse, justice de Dieu, mission providentielle). C'est ce que F. Schlegel voulait dire, c'est l'éloge qu'il voulait faire de l'historien. C'est le même éloge que Victor Hugo a rédigé sous une forme laïque, sans métaphore biblique, dans la préface de la *Légende des siècles* (Hauteville-House, septembre 1857) : « Pas une gloire, parmi les splendeurs du génie humain, ne dépasse celle du grand historien philolosophe ».

Et le degré de crédibilité? « Voici comme ce Dieu vous répond par ma bouche », dit Joad à Abner. « Voici ce qu'a été le passé », disent les historiens à leurs compatriotes. Mais Abner ne voit pas l'avenir, et les lecteurs d'histoires ne voient pas le passé. Quelles sont, pour Abner et pour les lecteurs, les raisons de croire? C'est pour Abner la sainteté et la justice du grand-prêtre, et l'habitude d'adorer « le Dieu de l'univers ». C'est pour les lecteurs la documentation et l'honnêteté du narrateur, et le sentiment (national ou social) qu'ils ont en commun avec lui. De part et d'autre, la piété ou l'intérêt historique reposent sur un acte de foi.

Pour qui n'a pas la foi (religieuse, nationale, sociale, linguistique), prophétie et historiographie présentent le même intérêt que la musique pour les sourds et la peinture pour les aveugles.

L'histoire de France est bien futile pour M. Nordau, qui considère surtout dans la culture française « les mensonges conventionnels de la civilisation ». Que Titus ait accompli les prophéties en détruisant Jérusalem, c'est ce que M. Nordau n'admet point davantage comme définitif, puisque M. Nordau est sioniste. Consulté sur l'influence de la pensée allemande, M. Nordau répondait un jour : « Dans le domaine de la civilisation, je ne crois pas au nationalisme, mais uniquement à l'individualisme [1] ».

« Croire » à ceci et pas à cela, c'est encore une fois exprimer un sentiment, et adopter un langage déterminé. Si nous parlons en nationalistes, nous dirons : quelle influence la pensée allemande relative à l'historien a-t-elle eue en France? Si nous parlons

1 J. Morland, *Enquête sur l'influence allemande*, 1903, p. 99.

comme les individualistes, nous demanderons : quelle influence Mme de Staël a-t-elle exercée sur les individus pensifs qui ont lu *De l'Allemagne*, en ce qui concerne le rôle de l'historien?

Il suffit de lire les écrivains d'aujourd'hui pour constater que le mot biblique et romantique a pris en France un sens politique et moral[1]. « L'esprit allemand, disait Ch. Renouvier, a ramené ou confirmé chez nous l'esprit traditionaliste, que les Allemands appellent *historique*, qui est, depuis cent ans, l'esprit de réaction contre le rationalisme du XVIIIe siècle et de la Révolution. » Cette opinion générale de Renouvier correspond assez exactement à l'acception actuelle de *prophète du passé*. Ce n'est sans doute pas tout à fait ce que Mme de Staël avait voulu. Mais les mots ont leur destinée liée à celle de la langue nationale en laquelle ils sont prononcés. Et « l'expression de Frédéric Schlegel » modifiée par l'Égérie des romantiques agit dans le sens traditionaliste, comme le mot de Corinne agit dans le sens de l'exotisme littéraire.

Spirituels et galants, les Français étaient tout prêts à donner raison à un bon mot et à une grande dame. Quand Heine, à Paris, voulut à son tour (1835) « expliquer cette révolution intellectuelle de son pays, sur laquelle Mme de Staël avait répandu tant d'erreurs en France », il déclara franchement : « Je n'ai cessé d'avoir en vue le livre de cette grand'mère des doctrinaires, et c'est dans une intention de redressement que j'ai donné au mien ce même titre : *De l'Allemagne* ».

Heine eut beau dire, Corinne avait parlé, la cause était jugée : les livres passent, et les mots restent. M. Nordau n'a pas lu les notes de Mme de Staël, mais il parle de prophète du passé; beaucoup de critiques n'ont pas lu *Corinne*, mais ils savent ce que veut dire en littérature comparée la muraille de Chine.

ALBERT COUNSON.

1. J. Florence (*La Phalange*, janvier 1909, p. 657-658) écrit : « Les journaux se font une singulière conception de leur rôle. Non contents de nous apprendre ce qui s'est passé, ils nous renseignent sur ce qui se passera. Ils comprennent l'histoire à la manière de certains romantiques; historiens, ils se font prophètes du passé, et plus audacieux même que les romantiques en question, prophètes pour tout de bon ». — La même année, M. Karl Lamprecht veut que les professeurs d'histoire soient non seulement prophètes tournés vers le passé, mais aussi soucieux des méthodes futures et de l'avenir des universités (*Die Woche*, juin 1909).

LE « DICTIONNAIRE DES IDÉES REÇUES » DANS L'ŒUVRE DE GUSTAVE FLAUBERT

M. E.-L. Ferrère, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée d'Agen, qui a eu l'honneur, en janvier 1913, de présenter officiellement Gustave Flaubert en Sorbonne, me pardonnera si je le prends directement à partie à propos du *Dictionnaire des idées reçues*. Aussi bien, c'est à lui qu'on doit la connaissance de ce document curieux : il l'a, non pas tout à fait découvert parmi les papiers du Maître (car Maupassant, nous le verrons, et d'autres déjà l'avaient signalé), mais publié sous forme de thèse complémentaire de doctorat ès lettres, avec *Introduction* et commentaire[1]. Il en a discuté les origines, la portée, et s'est efforcé de lui assigner une place légitime dans l'œuvre de Flaubert. J'ai eu le plaisir d'assister à cette soutenance, j'ai relu depuis le volume de M. Ferrère, et je dois avouer que plusieurs de ses affirmations me semblent très contestables. Je crains surtout que la question ait été dès le début mal posée, incomplètement développée, et je crois possible d'y apporter une solution différente. Il convient, afin de serrer de plus près le problème, de le reprendre dans son entier, c'est-à-dire d'examiner ce qu'est le *Dictionnaire des idées reçues*, quels sont ses rapports avec les romans de Flaubert, en particulier avec *Bouvard et Pécuchet*.

*
* *

Pour M. Ferrère, le *Dictionnaire* et *Bouvard et Pécuchet* demeurent, en fait et logiquement, inséparables. Non seulement la leçon philosophique qui se dégage du premier, loin de contredire celle du second, la complète et se fortifie elle-même à son contact;

1. Le *Dictionnaire des Idées reçues* a paru pour la première fois, dès le mois de novembre 1911, dans l'édition Conard de *Bouvard et Pécuchet*, pp. 415 et suiv., précédé d'une notice explicative. L'ouvrage de M. Ferrère : le *Dictionnaire des Idées reçues, texte établi d'après le manuscrit original, et publié avec une introduction et un commentaire* (Paris, L. Conard, in-8°) est seulement de 1913. Toutefois, M. Ferrère expose, dans son « Avis préliminaire », que le texte de l'édition Conard a été établi d'après sa propre copie, et revendique par suite la priorité de la *découverte*, sinon de la publication, de l'œuvre de Flaubert. Nous lui maintiendrons ce droit dans le cours de cette étude, et nous ne distinguerons de sa thèse la *Notice* de l'édition Conard que lorsque celle-ci fournira des détails négligés par M. Ferrère dans son *Introduction*.

mais, dans la pensée de Flaubert, le *Dictionnaire* était destiné à faire partie intégrante de *Bouvard*, devait rentrer dans le plan primitif de ce roman, servir à la mise en valeur et au développement final de l'intrigue. — A quel titre exactement? En quel endroit, par quelle transition habile se serait opérée l'incorporation d'un livre aussi peu « romancé » que le *Dictionnaire* dans le récit suivi des mésaventures traversées par les deux « bonshommes »? c'est un point sur lequel M. Ferrère ne s'est pas expliqué nettement. — Mais, avant de discuter les raisons qui peuvent justifier son opinion, cherchons avec lui un élément d'unité entre les deux œuvres.

Sa thèse peut être ainsi résumée : inspiré à Flaubert par sa haine de la bêtise, du conventionnel, du prétentieux, du banal, (haine qui est elle-même une forme de son pessimisme et manifeste un des aspects les plus originaux de son caractère), le *Dictionnaire*, répertoire du vide intellectuel, bréviaire encyclopédique de stupidité, évoque à l'esprit un type abstrait et impersonnel de « bourgeois », qui réunit en lui, systématisés et comme étiquetés, tous les ridicules d'expression et de pensée. Ce Bourgeois idéal, pour mieux dire, ne pense point par lui-même et méprise ceux qui pensent. Il se contente de retenir, en chaque matière, des formules stéréotypées, des clichés de langage, des jugements tout faits, et son psittacisme lui tient lieu pratiquement de science et de bon sens. « *C'est parce qu'il ne pense pas qu'il accepte, les yeux fermés, toutes les conventions, mondaines ou sociales, dont il ne voit ni l'illogisme, ni l'inutilité, ni le ridicule, et qu'il laisse traîner dans sa conversation les plus plates banalités et les plus vides lieux communs; cela fait passer le temps, et tandis qu'on débite ces inepties creuses, on n'a pas besoin de penser... Le* Dictionnaire, *c'est la profession de foi béate de celui qui n'a jamais pensé et qui s'en trouve bien*[1]. » Bouvard et Pécuchet, au contraire, sont deux personnages dont le trait dominant est qu'ils essaient de penser; ils ont la curiosité sincère des choses de l'esprit, un vif désir de s'instruire, l'admiration enthousiaste des belles œuvres et des grandes découvertes de l'esprit humain. M. Ferrère l'observe à bon droit, et proteste contre l'opinion qui voudrait en faire de purs imbéciles : « *Ce sont*, dit-il, *deux grotesques, ce ne sont pas deux brutes* »[2]. Ils ont sans doute le goût mauvais, la curiosité

1. Ferrère, *op. cit.*, p. 32.

2. *Ibid.*, p. 33. Bon nombre de citations tirées du roman confirmeraient cette opinion et pourraient servir à marquer le développement progressif de leur intelligence. Celle-ci par exemple, sur le relativisme scientifique : « La science est faite suivant les données fournies par un coin de l'étendue; peut-être ne convient-

intempestive et maladroite, l'admiration irréfléchie et naïve; mais ils se distinguent encore de la masse des hommes qui vivent satisfaits de leur ignorance, et ils restent « *intellectuellement et moralement bien supérieurs aux bourgeois et aux rentiers qui les entourent, les Faverge, les Foureau, les Vaucorbeil et les Marescot* »[1]. Leur défaut, la cause véritable de leurs malheurs et de leurs désillusions, c'est qu'ils travaillent sans méthode, digèrent mal et trop vite ce qu'ils absorbent, manquent d'esprit critique, et demandent à la science ce qu'elle n'est pas faite pour donner, un bonheur tangible et complet, des certitudes immédiates et définitives. Leur tort, en d'autres termes, c'est de confondre science et compilation laborieuse de notions superficielles; d'aborder la science avec un esprit intéressé, avec la préoccupation d'idées ou de réalisations pratiques étrangères à son véritable objet, de ne pas cultiver, en quelque sorte, la Science pour la Science, comme on doit faire de l'Art pour l'Art.

Dès lors, n'y aurait-il pas contradiction entre le « Bourgeois » du *Dictionnaire des idées reçues* et les deux bourgeois, si différents de caractère et plus individualisés, que sont Bouvard et Pécuchet? M. Ferrère ne le croit pas. Flaubert, selon lui, non content de montrer le danger qu'il y a à penser mal, d'une façon désordonnée, aurait voulu en même temps signaler le péril aussi grand qu'il peut y avoir à ne pas penser du tout. Son roman, dans sa forme achevée, n'eût pas été, comme on l'a dit parfois, un réquisitoire sans appel dirigé contre la pensée humaine prise en soi; mais, raillant du même coup la bêtise résultant de l'apathie intellectuelle et celle qui peut être la conséquence d'un usage défectueux de l'entendement, il aurait, par deux voies opposées en apparence, en réalité convergentes, voulu stigmatiser deux manifestations très voisines d'un même ridicule, la prétention à tout connaître, à tout s'assimiler, à trancher de tout avec autorité. « *En même temps qu'il flétrissait l'inaptitude scientifique et esthétique du bourgeois dans le* Dictionnaire, *il indiquait nettement dans* Bouvard *que la science et l'art perdraient leur véritable caractère* (*qui est, selon lui, de n'être accessible qu'à une élite*), *si, par un désir d'aveugle vulgarisation, on les mettait trop facilement à la*

elle pas à tout le reste qu'on ignore, qui est beaucoup plus grand, et qu'on ne peut découvrir » (p. 96). C'est Bouvard qui parle, et l'on conviendra que ce n'est pas là une réflexion de brute. Voir aussi pp. 277 et suiv.

1. Eux-mêmes en ont conscience : cf. *Bouvard et Pécuchet*, p. 77 : « La comparaison qu'ils firent d'eux-mêmes avec les autres les consola. Ils ambitionnaient de souffrir pour la science ». Ailleurs : « L'évidence de leur supériorité blessait » (p. 291).

portée d'hommes également incapables d'en pratiquer les véritables méthodes et d'en pénétrer le véritable esprit[1]. »

C'est donc dans sa haine de la sottise humaine, c'est-à-dire dans le pessimisme de Flaubert, en dernière analyse, que M. Ferrère croit apercevoir un élément de conciliation entre le *Dictionnaire* et *Bouvard*. Et cette interprétation, ingénieuse et séduisante, paraît d'abord fort exacte. Elle a le mérite incontestable de respecter l'unité fondamentale de la pensée du Maître. Malheureusement, elle ne résoud pas du tout le problème qui nous préoccupe; si adroitement présentée que soit l'argumentation de M. Ferrère, elle n'est pas suffisante, en effet, pour justifier des assertions comme celle-ci : « *Flaubert se promettait à lui-même de faire entrer ce* Dictionnaire *dans le tome II de* Bouvard » (p. 14); — elle n'explique pas davantage cette autre proposition, dont la forme interrogative dissimule encore la même pétition de principe : « *quelle devait être exactement la place du* Dictionnaire, *et de quelle manière Flaubert comptait-il l'utiliser* « *dans ce deuxième volume de* Bouvard (p. 22) »?

Ne voit-on pas que la charrue est mise ici devant les bœufs? que tout repose sur ce postulat : « Le *Dictionnaire* est une partie du Tome II de *Bouvard* », — et que répondre comme M. Ferrère : « Il n'y a aucune contradiction entre la leçon philosophique de l'un et celle de l'autre », c'est commencer par supposer la question tranchée, ou plutôt passer à côté de la question et donner, en quelque façon, des coups d'épée dans l'eau. Car enfin, de ce que ces deux œuvres, telles que nous les possédons aujourd'hui, ne sont point en désaccord *logique*, s'ensuit-il forcément qu'elles aient été de tout temps destinées à être réunies, fondues ensemble? On démontrerait, par un raisonnement analogue, qu'il n'y a pas davantage conception opposée entre le « Bourgeois à Idées reçues » et M. Homais; faut-il donc conclure que le *Dictionnaire* a eu primitivement sa place désignée dans *Madame Bovary*? Et si M. Ferrère a bien expliqué l'origine et la portée de ce *Dictionnaire* par le pessimisme de Flaubert, que ne l'a-t-il aussi rapproché d'autres œuvres, comme *L'Éducation Sentimentale*, ou le *Candidat*, toutes imprégnées du même pessimisme, et dans lesquelles les bourgeois ne sont guère mieux traités? Possédait-il donc, EN FAIT, des raisons décisives de considérer le document important qu'il mettait au jour comme l'appendice nécessaire (et ébauché comme tel par Flaubert) de *Bouvard et Pécuchet*?

1. Ferrère, p. 37.

Si ces raisons existent, si M. Ferrère peut nous fournir la preuve authentique (ou l'aveu formel de Flaubert) que le *Dictionnaire* devait être réuni au tome II de *Bouvard*, son *Introduction* garde toute sa valeur critique. Sinon, l'édifice qu'il a pris la peine d'élever s'écroule, et sa thèse porte à faux. La question préjudicielle des origines et de la destination du *Dictionnaire* devient, en d'autres termes, plus importante que le débat lui-même, puisqu'elle doit en fixer la nature, et orienter la discussion.

Or, cette question préjudicielle, M. Ferrère ne semble pas s'être douté un instant qu'elle pût être soulevée. On trouve, dans son volume, plusieurs affirmations catégoriques dans le genre de celles que nous avons citées : « *Nous savons*, écrit-il encore, *qu'il* (*le* Dictionnaire) *avait été rangé par Flaubert* AU NOMBRE DES PIÈCES QUI DEVAIENT CONSTITUER LE DEUXIÈME VOLUME DE BOUVARD[1]. — *Il est très facile de localiser en quelque sorte matériellement le* Dictionnaire *dans l'ensemble* DONT IL FAIT PARTIE... »[2] — mais nulle part n'intervient la démonstration qui a pu nous en instruire. — Mêmes assertions dans la *Notice* jointe à *Bouvard et Pécuchet* dans la nouvelle édition Conard[3]; nous y lisons : « Le second volume devait comprendre le dossier de la bêtise humaine dont fait partie le *Dictionnaire des Idées Reçues*... »[4]; et plus haut : « (Flaubert) dans le plan du second volume réunit le *Dictionnaire* à *Bouvard*[5] ». Mais voilà précisément ce qu'il faudrait d'abord établir, et ce que ni Flaubert dans sa *Correspondance*, ni les témoins autorisés de sa vie, comme Maupassant, Ed. de Goncourt ou Maxime Du Camp, n'ont jamais dit.

Au reste, on devine aisément les motifs qu'a eus M. Ferrère de prendre cette hypothèse pour point de départ. Quand Flaubert mourut, *Bouvard et Pécuchet* était inachevé, mais tout proche de sa terminaison. Cependant un plan retrouvé dans les papiers de l'écrivain permet de suivre l'intrigue jusqu'au dénouement prévu par lui : après toutes les déceptions que l'on sait, et d'autres encore qui les attendaient, et dont ce plan indique la nature, les deux « bonshommes » arrivaient à cette constatation : « *que tout leur a craqué dans la main* » :

Ils n'ont plus aucun intérêt dans la vie. — Bonne idée nourrie en

1. Ferrère, *op. cit.*, p. 31.
2. *Ibid.*
3. Cette notice précède d'ailleurs le texte même du *Dictionnaire*; et qu'elle soit en complet accord avec les idées de M. Ferrère, cela est tout naturel, puisque M. Conard n'a connu le *Dictionnaire* que par M. Ferrère. Cf. *supra*, p. 1, n. 1.
4. *Bouvard et Pécuchet* (édit. Conard), p. 402.
5. *Bouvard et Pécuchet* (édit. Conard), p. 398.

secret par chacun d'eux. Ils se la dissimulent. — De temps à autre ils sourient quand elle leur vient ; puis enfin se la communiquent spontanément : *Copier comme autrefois.* — Confection du bureau à double pupitre... Achat de livres, d'ustensiles... Ils s'y mettent.

Telle est la dernière phrase du scénario [1]. D'autre part, dans ses lettres, Flaubert avait indiqué à diverses reprises que son roman comporterait deux volumes. Quelques semaines avant sa mort, le 18 avril 1880, il écrivait encore à Mme Roger des Genettes : « *Je me flattais d'avoir terminé le premier volume ce mois-ci, il ne le sera pas avant la fin de juin, et le second au mois d'octobre; j'en ai probablement pour toute l'année 1880* [2] ».

Or, en mars 1910, M. Ferrère se trouvant à la villa Tanit, chez Mme Franklin-Grout [3], eut l'occasion de feuilleter un dossier volumineux et très confus (nous y reviendrons tout à l'heure) de notes, de documents de toutes sortes, dont plusieurs réunis là en vue de *Bouvard et Pécuchet.* Et dans ce dossier, il « DÉCOUVRIT [4] » le *Dictionnaire des idées reçues.* La trouvaille, à vrai dire, était un peu ancienne. Dès 1884 Maupassant, dans son admirable *Étude* [5], avait mentionné l'existence du *Dictionnaire* parmi les papiers de Flaubert. Cependant M. Ferrère ne prononce pas le nom de Maupassant dans son *Introduction* ; mais, allant beaucoup plus loin que Maupassant lui-même (qui n'avait pas défini nettement la destination de cette œuvre posthume), il s'est cru autorisé à déclarer qu'elle devait rentrer dans le tome II de *Bouvard*, par cela seul qu'elle dormait, depuis trente ans, à côté d'autres pièces déjà utilisées dans la partie achevée du roman, ou mises en réserve par Flaubert pour la partie qu'il n'eut pas le temps d'écrire.

C'est donc d'une circonstance purement fortuite que dépend, somme toute, l'affirmation de M. Ferrère. Flaubert succombe en pleine activité de travail, et, ne l'oublions pas, à la veille de faire à Paris un séjour qui devait être de quelque durée [6]. Il se hâtait,

1. *Bouvard et Pécuchet* (édit. Conard), p. 394-395.
2. *Corresp.*, IV, 433.
3. Il y faisait des recherches en vue, nous dit-il, de son autre ouvrage : L'*Esthétique de Flaubert*, Paris, L. Conard, 1913, in-8°.
4. Le mot est de M. Ferrère, *op. cit.*, avis préliminaire.
5. En tête des *Lettres de Flaubert à George Sand*, Paris, Charpentier, 1884, in-12°. — Reproduite dans le tome VII de l'édition Quantin des *Œuvres complètes* de Flaubert. C'est à cette édition que nous renvoyons à propos de l'*Étude* de Maupassant.
6. Lettre à sa nièce du 2 mai 1880 : « J'attends une lettre de toi au milieu de la semaine, puis je t'enverrai un mot pour te dire mon arrivée » (*Corresp.*, V, 575). — « Le samedi 8 mai 1880, dit M. Du Camp, je reçus un billet de Gustave Flaubert : Lundi prochain (le 10) j'irai embrasser ta seigneurie... » (*Souv. littéraires*, I, avant-

voulant en finir avec « *son éternel bouquin* ». Peut-être avait-il déjà rassemblé, un peu au hasard, la documentation qu'il se proposait d'emporter en voyage. Au lendemain de sa mort on pénètre dans son cabinet; la page commencée est encore étalée sur le bureau, avec des livres ouverts, des cartons à demi vidés; tout cela dans un désordre tel que sa nièce, Mme Franklin-Grout, enfermant dans une enveloppe quelques-unes de ces précieuses épaves, y met aussitôt cette inscription : « Papiers trouvés *çà et là* sur la table de travail[1] ». Cependant il faut bien débrouiller cette confusion : on procède à un premier classement provisoire des liasses et des dossiers. Mais la preuve la meilleure que ce classement n'a rien d'absolu, la preuve surtout qu'il n'a pas été arrêté à ce moment d'après les seules indications manuscrites de Flaubert[2], mais un peu arbitrairement déterminé par le désir de rapprocher, après coup, les notes de même nature, d'unifier, de ranger, c'est qu'il n'est plus aujourd'hui le même qu'autrefois : en effet Maupassant, qui consulte en 1884 ce reliquat à Croisset, en donne une nomenclature différente, par son ordre et son contenu, de celle indiquée par la *Notice* de *Bouvard*, dans l'édition Conard, et par M. Ferrère, qui en prend communication vingt-six ans plus tard, à Antibes[3].

C'est ainsi que Maupassant ne fait aucune allusion à ce « CARTON SPÉCIAL » qui, d'après M. Ferrère, renferme à la fois le *Dictionnaire*, l'*Album* (dont nous allons nous occuper), et une quinzaine d'autres dossiers, dont les deux derniers : *Résumé et sommaire*, — *annexe du plan*, — se rapportent directement à *Bouvard et Pécuchet*. Les rubriques de ces dossiers ne sont pas les mêmes dans la liste de M. Ferrère et dans celle de Maupassant, ni citées dans le même rang[4]. Maupassant ne parle pas de l'*Album*, que M. Ferrère distingue des treize autres liasses qu'il signale. Dès lors, peut-on se contenter du simple fait qu'au milieu de cette paperasserie le manuscrit du *Dictionnaire* se trouve voisiner avec

propos). Flaubert serait donc mort trois jours au plus avant la date projetée pour son départ à Paris.

1. *Notice* de l'édition Conard, p. 406.

2. Maupassant écrit : « Ce dossier de la bêtise humaine formait une montagne de notes demeurées trop éparses, trop mêlées, pour être jamais publiées en entier. Il les avait cependant classées. Mais il devait revoir cette classification première, la modifier, supprimer au moins la moitié de cet amas de documents ». (*Étude*, en tête de *Bouvard et Pécuchet*, édit. Quantin, 1885, pp. XXII-XXXIII.)

3. La *Notice* de l'édition Conard constate ces différences (p. 406, note) et émet l'hypothèse de mélanges possibles dans cette « énorme paperasserie » lors du déménagement de Croisset à Antibes.

4. Comparez Maupassant, *op. cit.*, pp. XXIII-XXIV; — Ferrère, *op. cit.*, pp. 39-40; — *Notice* de l'édition Conard, p. 406.

d'autres notes prises en vue de *Bouvard et Pécuchet*, pour conclure qu'il devait rentrer nécessairement dans le tome II de ce roman? La déduction est au moins risquée. Comment M. Ferrère s'accommode-t-il aussi de cette particularité qu'il existe deux rédactions du *Dictionnaire* : l'une écrite sur le recto seulement de quarante feuillets grand format, réunis dans une même chemise (c'est le manuscrit publié par M. Ferrère); — l'autre sur *fiches*, au nombre de trois cents environ, contenant des variantes, des définitions non reproduites dans la première rédaction — fiches dont M. Ferrère ne parle pas, d'ailleurs, mais qui ont été retrouvées, nous apprend la *Notice* de l'édition Conard, au milieu de papiers divers appartenant à un groupe nettement distinct, en dehors du fameux « carton spécial » où sont les notes qu'on peut attribuer avec certitude à *Bouvard et Pécuchet*[1].

Au surplus, nous ne poursuivrons pas plus avant cette discussion aride. Il suffira de comparer la nomenclature de Maupassant, celle de la *Notice*, et celle de M. Ferrère, pour se convaincre que du classement des documents recueillis après la mort de Flaubert, il n'y a aucun argument sérieux à tirer pour ou contre la destination possible du *Dictionnaire*. M. Ferrère s'est trouvé induit en erreur par les conditions matérielles de sa « découverte ». Connaissant le projet du tome II de *Bouvard et Pécuchet*, et trouvant le *Dictionnaire* joint à quelques matériaux ayant évidemment servi à la composition du premier volume, il a tout naturellement supposé que l'excédent inutilisé devait trouver place dans la suite non achevée du roman[2]. Mais l'hypothèse échafaudée sur cette base peu solide tombe à néant devant un examen plus approfondi des faits[3].

1. Voir la *Notice* de l'édition Conard, pp. 403-405, pour le premier groupe de documents, parmi lesquels se trouvent les *fiches* du *Dictionnaire*; et p. 406 pour le *carton spécial* ou se trouvent les 40 feuillets de la deuxième rédaction. — Il faut ajouter que les fiches représentent bien une version différente du *Dictionnaire* tel que nous le connaissons, et non pas seulement un premier état, un brouillon de celui-ci. En effet, sur 11 exemples des fiches, que cite la *Notice* de l'édition Conard, 7 ne figurent pas dans le *Dictionnaire*, 3 s'y trouvent reproduites presque textuellement, et 1 donne une variante assez remarquable de l'idée reçue correspondant au mot *étalon*.

2. Rien ne permet d'ailleurs de deviner à quel endroit se serait faite la coupure des deux volumes. Il est arbitraire, et vraisemblablement très faux, de supposer que le premier aurait compris tout le roman proprement dit, et le second uniquement des notes, des pièces justificatives. D'ailleurs, quel développement Flaubert comptait-il donner au scénario qui continue l'intrigue? Sans doute le tome II aurait-il été d'importance à peu près équivalente à celle du tome I. Or, qu'il s'agisse du *Dictionnaire*, ou de l'*Album* dont nous parlerons plus loin, ou même des deux ensemble, 400 ou 500 pages de cette sorte, sans commentaire de l'auteur, auraient constitué un fatras illisible. Flaubert ne pouvait songer à attribuer de telles dimensions à ce qui n'était en somme, que l'appendice de son livre. Il est, par suite, probable que la coupure serait intervenue au cours de la partie terminée que nous connaissons.

3. On pouvait s'attendre à voir M. Ferrère invoquer sur ce point le témoignage

Reprenons donc la question à son début, mais sous une forme différente. Bouvard et Pécuchet se décident à « COPIER COMME AUTREFOIS ». Ils s'y mettent. Que vont-il copier? Le *Dictionnaire des idées reçues*, ou *l'Album*?

*
* *

M. Ferrère définit le *Dictionnaire* : « *La Liste des idées ou des semblants d'idées qu'il convient d'exprimer dans le monde, si on ne veut pas passer pour un extravagant ou un esprit dangereux*[1] ». C'est, dit-il encore, une énumération des principaux sujets de conversation possibles, groupés par lettre alphabétique, *avec, à chaque article, le tableau des phrases qu'il faut prononcer toutes les fois qu'un de ces sujets est en discussion*[2].

Veut-on savoir ce qu'il faut penser du « cognac », quand on se pique d'être honnête homme, ou plutôt si l'on n'est qu'un *bourgeois* au sens où l'entendait Flaubert?

COGNAC :	Très funeste.
	Excellent dans plusieurs maladies. Un bon verre de cognac ne fait jamais de mal. Pris à jeun, tue le ver de l'estomac.
— du LAIT?	Dissout les huîtres.
	Attire les serpents.
	Blanchit la peau. Des femmes, à Paris, prennent un bain de lait tous les matins.
— de WAGNER?	Ricaner quand on entend son nom et faire des plaisanteries sur la musique de l'avenir.

Et ainsi du reste. Le *Dictionnaire* est donc un catalogue d'opinions toutes faites, de préjugés courants, d'erreurs banales, de lieux communs, de jugements définitifs, de vérités premières, de comparaisons défraîchies, de notions superficielles, à l'usage des

de Mme Franklin-Grout. Il est certain qu'une affirmation de celle-ci trancherait la question délicate de savoir ce qu'il faut penser du classement des papiers de Flaubert, et des changements apportés à ce classement entre 1884 et 1910. De même Mme Franklin-Grout doit avoir son opinion faite sur la destination du *Dictionnaire*, et ses souvenirs, à ce sujet, seraient précieux. Malheureusement M. Ferrère ne paraît pas avoir songé à s'appuyer sur cette autorité : quand il déclare que le *Dictionnaire* devait trouver place dans le tome II de *Bouvard*, il omet de nous dire si cette hypothèse lui est personnelle, ou si elle a reçu l'approbation de Mme Franklin-Grout. Je me permettrai de lui poser ici respectueusement la question : Est-ce d'après les indications manuscrites ou verbales de Flaubert que le *Dictionnaire* a été joint à d'autres documents relatifs à *Bouvard*? Mme Grout a-t-elle souvenir que son oncle lui ait jamais expliqué ses intentions quant à l'emploi du *Dictionnaire*?

1. Ferrère, *op. cit.*, p. 14.
2. *Ibid.*

beaux parleurs qui s'écoutent, pontifient, posent pour avoir de l'instruction et des idées saines, et qui, ne sachant rien, veulent ne rester jamais à court. C'est encore un recueil d'axiomes pratiques, utiles pour tous les événements de la vie, produits d'un empirisme grossier ou d'une induction hâtive, tels que ne manque pas d'en formuler à tout propos cette espèce particulière de fâcheux qu'est le donneur d'avis; par exemple :

CHAMPIGNONS : Ne manger que ceux qui viennent du marché.
CHALEUR : Ne pas boire quand il fait chaud.
AIR : Toujours se méfier des courants d'air.

Et c'est enfin (nous le verrons mieux par la suite) comme un carnet de notes où Flaubert aurait consigné le résultat de ses observations psychologiques et morales, les sottises qu'il entendait répéter autour de lui, les gestes caractéristiques des individus dans certaines circonstances, toutes les lacunes et toutes les prétentions du moyen bon sens, du caractère *bourgeois* dans ce qu'il a de plus général : on l'a dit très justement (et sur ce point il n'y a rien à ajouter au commentaire de M. Ferrère), c'est le dossier de la bêtise humaine, constitué par un homme qui avait à la fois la haine de cette bêtise et l'impérieux besoin de la constater, de l'étudier, de s'en repaître.

La première idée du *Dictionnaire* est très ancienne. — Très ancien aussi serait le projet de *Bouvard et Pécuchet*, s'il fallait en croire Maxime Du Camp, qui affirme :

Dès 1843, Flaubert me parlait du désir qu'il éprouvait d'écrire l'histoire de deux expéditionnaires qui, héritant par hasard d'une petite fortune, se retirent à la campagne, essayent de tout pour se distraire, meurent d'ennui, et finissent par se remettre à copier du matin au soir[1]...

Mais Du Camp soutient une thèse : il veut arriver à démontrer que jamais Flaubert n'a été un homme de génie, tout au plus un écrivain de talent; que ses conceptions les plus heureuses, ses idées les plus originales datent de la vingtième année — (c'est-à-dire à peu près de l'époque où lui-même, Du Camp, entre en relations avec lui, et peut se flatter d'exercer sur sa formation littéraire une influence décisive); — que sa terrible maladie nerveuse, en

1. *Souv. Litt.*, I, 185. — Sur les sources possibles de *B. et P.*, voir *Autour de Flaubert*, par René Descharmes et René Dumesnil, II, pp. 1-38 : *Les Ancêtres de Bouvard et Pécuchet*.

embrouillant son écheveau intellectuel, l'a fixé et rendu stationnaire[1]; que dès ce moment, jusqu'à sa mort, il n'a plus fait que piétiner sur place; qu'il a *tourné dans le même cercle*[2], usant sa vie à élaborer, on sait avec quelles difficultés, les plans ébauchés au beau temps de l'adolescence. Or, ce parti pris de Du Camp de ravaler ainsi la gloire de son ami, très sensible dans le contexte du passage cité plus haut, rend un peu suspect le renseignement relatif aux origines de *Bouvard*. C'est seulement en 1872 qu'on trouve dans la *Correspondance* une allusion formelle à ce roman : « Je vais, dit Flaubert à Mme Roger des Genettes, commencer un livre qui va m'occuper pendant plusieurs années. C'est l'histoire de ces deux bonshommes qui copient une espèce d'encyclopédie critique en farce » (19 août 1872)[3]. — Au contraire, dès 1850, il y est question du *Dictionnaire des idées reçues*. Et Flaubert, qui voyage alors en Palestine, en parle à Louis Bouilhet comme d'un projet antérieurement discuté entre eux :

Tu fais bien de songer au *Dictionnaire des idées reçues*. Ce livre *complètement fait*[4], et précédé d'une bonne préface où l'on indiquerait comme quoi l'ouvrage a été fait dans le but de rattacher le public à la tradition, à l'ordre, à la conversation générale, et arrangée de telle manière que le lecteur ne sache pas si on se f... de lui, oui ou non, ce serait peut être une œuvre étrange et capable de réussir, car elle serait toute d'actualité[5] (4 septembre 1850).

Voilà donc, bien avant *Bouvard*, une date précise; et l'on remarque aussitôt que l'idée du *Dictionnaire* n'est pas associée ici à celle d'un autre livre, quel qu'il soit. Flaubert a bien l'air de le considérer comme devant se suffire à lui-même et ayant son unité de composition. S'il faut une *Préface* pour le présenter au public, c'est évidemment qu'il n'était pas destiné, dans sa pensée[6], à être expliqué lui-même par un roman qui lui aurait servi de cadre.

Deux ans s'écoulent; et de nouveau Flaubert revient à son projet dans une lettre à Louise Colet dont il faut retenir ce passage important :

1. *Souv. Litt.*, I, 183.
2. *Ibid.*, 185.
3. *Corresp.*, IV, 121.
4. C'est Flaubert qui souligne.
5. *Corresp.*, I, 445. — Du Camp, *op. cit.*, p. 169, signale aussi le *Dictionnaire* au nombre des projets littéraires dont Flaubert lui a parlé en 1843. Notons aussi qu'il existe une parenté certaine entre le *Bourgeois à idées reçues*, et le type du *Garçon*, dont la création date de l'enfance de Flaubert. Cf. Maynial. *La Jeunesse de Fl.*, p. 296 et suiv.
6. Ni dans la pensée de Bouilhet sans doute; on peut se demander en effet, d'après ce passage, si la conception du *Dictionnaire* n'appartient pas à Bouilhet autant qu'à Flaubert.

J'ai quelquefois des prurits atroces d'engueuler les humains, et je le ferai à quelque jour, dans dix ans d'ici, dans quelque long roman à cadre large; en attendant, une vieille idée m'est revenue, à savoir celle de mon *Dictionnaire des idées reçues* (sais-tu ce que c'est)? La préface surtout m'excite fort; et de la manière dont je la conçois (ce serait tout un livre), aucune loi ne pourrait me mordre, quoique j'y attaquerais tout; ce serait la glorification historique de tout ce qu'on approuve; j'y démontrerais que les majorités ont toujours eu raison, les minorités toujours tort. J'immolerais les grands hommes à tous les imbéciles, les martyrs à tous les bourreaux, et cela dans un style poussé à outrances, à fusées. Ainsi, pour la littérature, j'établirais, ce qui serait facile, à savoir que le médiocre, étant à la portée de tous, est le seul légitime, et qu'il faut donc honnir toute espèce d'originalité comme dangereuse, sotte, etc. Cette apologie de la canaillerie humaine sur toutes ses faces, ironique et hurlante d'un bout à l'autre, pleine de citations, de preuves (qui ne prouveraient rien) et de textes effrayants (ce serait facile), est dans le but, dirais-je, d'en finir avec les excentricités, quelles qu'elles soient. Je rentrerais par là dans l'idée démocratique moderne d'égalité, dans le mot de Fourier que les grands hommes deviendront inutiles; et c'est dans ce but, dirais-je, que ce livre est fait. On y trouverait donc, par ordre alphabétique, sur tous les sujets possibles, tout ce qu'il faut dire en société pour être un homme convenable et aimable. *Ainsi on trouverait :*

ARTISTES : *Sont tous très désintéressés.*
LANGOUSTE : *Femelle du homard.*
FRANCE : *Veut un bras de fer pour être régie.*
BOSSUET : *Est l'aigle de Meaux.*
FÉNELON : *Est le cygne de Cambrai.*
NÉGRESSES : *Sont plus chaudes que les blanches.*
ÉRECTION : *Ne se dit qu'en parlant des monuments* [1], *etc.*

Je crois que l'ensemble serait formidable comme plomb. Il faudrait que dans tout le cours du livre il n'y eût pas un mot de mon cru, et qu'une fois qu'on l'aurait lu on n'osât plus parler, de peur de dire naturellement une phrase qui s'y trouve. Quelques articles, d'ailleurs, pourraient prêter à des développements splendides, comme ceux de *homme*, *femme*, *ami*, *politique*, *mœurs*, *magistrat*. On pourrait d'ailleurs en quelques lignes faire des types, et montrer non seulement ce qu'il faut dire, mais paraître [2].

1. Le passage souligné ne figure pas dans l'édition Charpentier de la *Corresp.*, ni dans l'édition Conard. Cependant il a été cité en tête de la *Notice* de *Bouvard et Pécuchet* dans cette édition Conard (p. 397-398), mais incomplètement; je rétablis le texte de la lettre d'après l'autographe même de Flaubert.

2. *Corresp.*, II, 184-185; lettre datée sur l'autographe *16 décembre 1852*, de la main de Louise Colet.

Cette longue citation confirme la précédente : elle apporte aussi des précisions nouvelles. A supposer même que le *roman à cadre large*, auquel songe déjà Flaubert, — (tout en préparant d'ailleurs *Madame Bovary*), — soit devenu plus tard *Bouvard et Pécuchet*, on voit du moins que, dans sa pensée, il n'y a encore rien de commun entre ce roman et l'idée du *Dictionnaire* proprement dit : rien, que le désir de soulager une bonne fois sa mauvaise humeur, l'indignation que lui causent les ignorances et les platitudes de ses contemporains. Toutefois, les deux vengeances qu'il médite sont à échéances bien différentes : il réserve son roman pour l'avenir, dans quelque *dix ans d'ici* : mais *en attendant*, dès le présent, il travaille au *Dictionnaire*. Quelques articles, rédigés dès cette époque, ne seront plus modifiés par la suite : nous les retrouvons en effet mot pour mot dans le texte publié par M. Ferrère.

Plusieurs lettres de la même époque témoignent d'une préoccupation analogue; la notion de l'*idée reçue* l'obsède, et il ne manque pas, chemin faisant, d'en collectionner des exemples. Ainsi, à propos du discours de Musset à l'Académie, il cite ce vers :

Un beau trait nous honore encor plus qu'un beau livre,

et ajoute aussitôt :

Idée reçue, et généralement admise, quoique l'un soit plus facile à faire que l'autre [1].

Ailleurs :

Idée reçue, que l'idée de la tombe : il faut être triste là, c'est la règle, etc. [2].

Dans un fragment inédit d'une autre lettre à Louise Colet, nous lisons :

Il [Alfred de Musset] peut te prendre pour une coquette. Il est dans les idées reçues qu'on ne va pas se promener avec un homme au clair de lune pour admirer la lune, *et le sieur de Musset est diablement dans les idées reçues*, etc... [3].

1. *Corresp.*, II, 104.
2. *Corresp.*, II, 165.
3. Fragment inédit. Voir *Corresp.*, II, 111. Je souligne les premiers mots *publiés* de cette lettre. L'édition Conard la distingue avec raison de celle qui figure page 100, avec laquelle elle se trouvait faire corps dans l'ancienne édition Char-

De même :

... Laquelle idée, d'Italiennes, s'associe à celle du volcan; on voit toujours le Vésuve sous leur jupon. Erreur, l'Italienne se rapproche de l'Orientale... Mais n'importe, c'est une idée reçue [1].

Ailleurs encore il déclare qu'il vient de *faire par écrit* le plan de la Préface *qui le tourmente* [2]. Il en avait entrevu déjà et calculé, nous le savons, toute la portée [3]. *Pleine de citations, de preuves*, elle se serait distinguée nettement du reste de l'ouvrage, conçu lui-même comme une simple liste alphabétique de définitions plus ou moins développées. Admettra-t-on que cette *Préface*, qui à elle seule eût formé *tout un livre*, puisse être confondue avec le *roman à cadre large* de la lettre à Louise Colet [4], ou avec *Bouvard*, tel que la *Nouvelle revue* l'a publié en 1881? En présence des textes que nous venons de citer, cette interprétation n'est guère défendable. Et il s'en dégage bien plutôt cette conclusion : dès 1852 ou 1853, c'est-à-dire vingt-cinq ans environ avant qu'apparaisse dans la *Correspondance* le thème de *Bouvard*, le *Dictionnaire* est déjà délimité dans son contenu : l'œuvre a même reçu un commencement d'exécution; ce que Flaubert en dit alors suffit à caractériser un ensemble littéraire complet et homogène; et rien n'autorise à supposer une connexité étroite entre ce projet et celui d'un roman, dont l'idée demeure encore embryonnaire, surtout quand Flaubert lui-même prend soin de bien spécifier qu'il s'agit de deux choses différentes.

Au surplus, pendant très longtemps, *Madame Bovary*, *Salammbô*

pentier (II, 80). C'est un exemple des mutilations et des arrangements qu'on avait fait subir au texte de Flaubert, sans que rien en avertisse le lecteur.

1. Fragment inédit, dont le contexte s'intercale, *Corresp.*, II, 157, à la fin de la lettre.

2. *Corresp.*, II, 204. — De même, *ibid.* 215. Ces deux lettres sont de 1852-1853. M. Ferrère déclare (*op. cit.*, p. 13) avoir cherché vainement trace de cette préface dans les papiers conservés à la villa Tanit.

3. Au *Dictionnaire des Idées reçues* proprement dit aurait été joint le *Catalogue des Idées chic*, dont M. Ferrère a retrouvé et publié le sommaire à la suite du *Dictionnaire* (*op. cit.*, p. 95. Voir aussi *Notice* de *Bouvard et Pécuchet*, p. 445). Ce catalogue en est, en effet, le complément nécessaire : il résume ce qu'il faut non seulement *dire*, mais *paraître*, comme l'écrivait Flaubert à Louise Colet dans la lettre citée plus haut.

4. On peut se demander d'ailleurs si le *roman à cadre large* dont il est ici question ne désigne pas le même projet que celui dont il entretient Louise Colet dans une autre lettre, *Corresp.*, II, 229-230 (datée sur l'autographe : 31 mars 1853). On sait que ce *roman métaphysique et à apparitions*, dont il parle en ce dernier passage, se serait appelé *la Spirale* (voir à ce propos E.-W. Fischer, *Études sur Flaubert inédit*, p. 119 et suiv.; et Michel Aubé, *Un roman que Flaubert n'écrivit point*, dans le *Figaro* [suppl. litt.] 13 juin 1908). Or *la Spirale*, pas plus que *Bouvard*, ne peut être confondue avec la *Préface* du *Dictionnaire*, ni jamais avoir été destinée à servir de cadre à celui-ci.

l'Éducation Sentimentale tiennent l'écrivain en haleine; et les lettres où nous suivons pas à pas la genèse de ces chefs-d'œuvre ne contiennent plus aucune allusion au *Dictionnaire*. Plus tard, après la guerre, il aborde enfin *Bouvard et Pécuchet*. Si l'hypothèse de M. Ferrère était fondée, la *Correspondance* devrait en fournir dès ce moment la justification. Quand il écrit à sa nièce, à George Sand, à ses intimes, Flaubert n'hésite pas à les mettre au courant de ses lectures, de tous les progrès de son travail. A Mme Roger des Genettes, à Mlle de Chantepie, à Mme Maurice Schlésinger, il expose complaisamment le sujet du nouveau livre qui va lui coûter tant d'efforts. On s'attend donc à trouver une ligne au moins sur le *Dictionnaire*, une simple mention permettant de constater le rapport direct de ces deux œuvres, s'il est vrai que, depuis un quart de siècle, conçues ensemble comme les deux parties d'un roman unique, elles soient associées dans son esprit. Or, de 1872 à 1880, il est souvent question de *Bouvard* dans la *Correspondance*; on n'y découvre, en revanche, aucune indication relative au *Dictionnaire*. Cependant l'argument qu'on pourrait tirer de ce silence n'est pas irréfutable : il faut tenir compte aussi des lettres inédites, et peut-être, si l'on publie un jour toutes celles dont l'existence est connue pour cette période, M. Ferrère y trouvera-t-il une confirmation à l'appui de sa thèse. J'ai eu moi-même l'occasion de consulter un grand nombre de celles que Flaubert adressait à Edmond Laporte, et j'y ai relevé plusieurs passages assez vagues qui se rapportent à notre sujet; voici ces textes :

Flaubert écrit un jour : « ... *Et il n'y a pas à me répondre : Mais f.....! Docteur...* ». L'apostrophe figure dans le *Dictionnaire*, au mot Docteur : « *Toujours précédé* « *bon* », *et, entre hommes, dans la conversation familière, de* « *f.....* » : *Ah! f.....! docteur* ».

De même cette autre phrase, en post-scriptum d'un billet de 1878, sans aucune explication :

« *Tonner contre : on ne sait pas ce que c'est* ».

La locution *tonner contre* se lit dans le *Dictionnaire*, en face des mots Féodalité et Sybarite, par exemple.

Ailleurs l'allusion est plus précise : le 19 juin 1877, Flaubert écrit à son ami :

« Il m'est venu à l'esprit des travaux pour vous, puisque vous en demandez. Mais les livres manqueraient. Il vous faudrait pour moi toute une bibliothèque imbécile. Le carton des curiosités se classe-t-il? Et les *idées reçues*, quid?[1] ». Cette citation est suffi-

1. Lettre inédite. La phrase que je reproduis ici a seule été citée dans la *Notice*

sante pour permettre d'affirmer que Flaubert, à cette date, songeait toujours au *Dictionnaire* en même temps qu'il composait son roman. Mais doit-on en déduire qu'il avait précisément repris le *Dictionnaire* dans l'intention de l'annexer à *Bouvard et Pécuchet?* une telle conclusion dépasserait sans doute les prémisses.

On sait le rôle de secrétaire bénévole, intelligent et dévoué, que Laporte a rempli auprès de l'écrivain, pendant les dernières années de sa vie. Nul n'a été, pour cette période qui suit la mort de Bouilhet, mieux informé des travaux et des projets du Maître. Que Laporte ait été initié au projet du *Dictionnaire*, c'est de toute évidence. Il y a même collaboré, si l'on peut appeler collaboration le fait d'aider Flaubert à recopier, à rédiger peut-être quelques articles : M. Ferrère déclare avoir relevé des traces de son écriture sur le manuscrit qu'il a publié [1]. Dans les papiers qu'il a laissés on a retrouvé également, tout entières de sa main, des définitions analogues à celles du *Dictionnaire*, et qui devaient s'intercaler parmi celles que nous connaissons aujourd'hui. Enfin, Laporte s'intéressait si bien à l'avenir de cette œuvre, qu'il avait signalé à Flaubert deux livres capables, pensait-il, d'en compromettre un peu l'originalité. L'un était *le Parfait causeur, petit manuel rédigé en langue parisienne*, par Quatrelles [Ernest l'Epine], dont l'auteur venait de présenter la 4e édition [2] comme *un vocabulaire spécialement destiné au monde élégant*. « Cet ouvrage, disait l'avant-propos, est un reflet fidèle de la vie des gens de qualité durant les trois quarts du XIXe siècle. Il est le produit de vingt-cinq années de recherches, d'observations et de veilles. » — L'autre ouvrage, d'Eugène Vivier, avait pour titre : *Très peu de ce qu'on entend tous les jours*, avec une préface de Philippe Gille [3].

Et Flaubert, recevant ce double renseignement, de rassurer aussitôt son ami :

J'ai lu l'ouvrage de Quatrelles, *le Causeur parisien*. Rien à craindre, c'est idiot. Ah! non! le *Dictionnaire* est plus fort que ça! — Quant au livre de Vivier, en repassant par Paris, voyez cela et achetez-le pour moi. Au fond, ça m'inquiète peu. Il en sera comme pour celui de Quatrelles sans doute [4]!

dé *Bouvard*, p. 403, par M. Conard, à qui je l'avais signalée, avec l'assentiment de M. René Dumesnil, possesseur de l'autographe.

1. Ferrère, *op. cit.*, p. 40.
2. Paris, J. Hetzel, 1879, in-16.
3. Paris, impr. de Motteroz, 1879, in-16.
4. Lettres inédites, sans date, communiquées par M. René Dumesnil. — Flaubert ne se trompait pas en estimant que l'ouvrage de Quatrelles ne pouvait contrarier en

Cependant cette dernière phrase, pas plus que les précédentes, ne constitue encore la preuve décisive dont nous aurions besoin pour adopter l'opinion de M. Ferrère. Une seule certitude s'en dégage : après 1872 Flaubert n'a pas abandonné l'ancien projet

rien son projet. Le *Parfait causeur* n'est pas conçu en effet dans le même esprit que le *Dictionnaire*, et il n'y a rien de commun entre eux. Quatrelles se contente de reproduire des conversations entendues au jour le jour, banales assurément pour la plupart, mais qui ne caractérisent pas plus l'esprit bourgeois que l'esprit des gens du monde, et qui sont surtout spéciales à des individus d'un caractère déterminé, bien plutôt que représentatives d'un type moral ou psychologique. Quatrelles n'est pas assurément un mauvais observateur. Mais il veut avant tout amuser son lecteur, et retient sur un sujet déterminé les réflexions comiques, les attitudes bizarres, les pensées exceptionnelles, bien plutôt qu'il n'essaie d'en dégager le mot ou le geste communs au plus grand nombre. Il vise à l'anecdotique, et non au général. C'est tout le contraire de ce que fait Flaubert : on en aura la preuve en comparant ce que ce dernier inscrit dans son *Dictionnaire*, en face du mot MER, avec le chapitre II de Quatrelles : *Ce que la mer inspire*. En voici quelques phrases, prises au milieu du dialogue : « Il est indispensable de ne pas rester comme une bête, la bouche ouverte, le cerveau vide, lorsqu'on se trouve en face de la mer... J'aime la mer parce que ça vous change... La mer me rend poétique... Elle me fait prendre les hommes en horreur... Elle me fait peur... »

Au contraire il y a plus d'analogies entre le *Dictionnaire* et l'œuvre de Vivier : *Très peu de ce que l'on entend tous les jours*. Ressemblance extérieure tout d'abord ; ce n'est pas, comme le livre de Quatrelles, une série de saynettes dialoguées, de tableaux de mœurs à plusieurs personnages : c'est une succession de boutades très courtes, de mots à l'emporte-pièce, anonymes, et devant lesquels on mettrait aisément une vedette, comme sont disposés les articles du *Dictionnaire des Idées reçues*. En outre, il est certain que Vivier a dans une bonne mesure l'esprit généralisateur et l'intention critique qui ont inspiré à Flaubert son travail. Philippe Gille présentait ainsi son œuvre : « Ce que Vivier offre aujourd'hui, ce sont quelques-uns des mille échantillons de la paresse de l'esprit humain... c'est le recueil des petits poncifs du discours, de ces petits paquets qu'on entend débiter tous les jours par ceux qui ne savent que répéter ce qu'ils ont entendu... Ce carnet n'est qu'un recueil des inutilités du langage, une sorte d'herbier contenant quelques centaines de ces plantes parasites, sèches et banales, qui germent dans notre conversation et viennent y prendre la place des mots de valeur, de ceux qui sont toujours expressifs et neufs parce qu'ils ont leurs racines dans la conscience, dans le cœur ou dans l'esprit. » — Trois qualités dont on sait assez qu'était dépourvu le Bourgeois, aux yeux de Flaubert. On a remarqué, dans cette citation de Philippe Gille, plusieurs phrases qui seraient bien à leur place dans un commentaire du *Dictionnaire des idées reçues*. Vivier s'était donné pour règle de ne recueillir un *lieu commun* qu'après l'avoir entendu répéter au moins 200 fois : c'est une preuve de son désir de faire une œuvre générale, et non, comme Quatrelles, de la psychologie anecdotique. Voici enfin quelques-unes de ses réflexions, avec, entre crochets, les mots qui peuvent y correspondre dans le *Dictionnaire* de Flaubert : [ESTOMAC] : « Que vous êtes heureux d'avoir un bon estomac » (p. 5); — [EXERCICE] : « Parbleu, mon cher, c'est tout naturel, vous ne faites jamais d'exercice, comment voulez-vous ne pas engraisser » (p. 17); — [BARBE] : « Laissez-donc repousser votre barbe, ça vous allait bien mieux » (p. 43), etc.

Le rapprochement s'impose donc entre le livre de Vivier et celui de Flaubert. Toutefois, la différence essentielle, c'est que Vivier se contente de noter les clichés de langage, tandis que Flaubert dégage partout *l'opinion* qu'on a communément des choses. La portée de son œuvre est, par là, toute autre. — A titre de curiosité, je signale deux articles parus récemment dans le supplément littéraire du *Figaro*, nos des 12 août et 19 août 1911, et qui ne sont pas sans analogies avec les ouvrages de Quatrelles et de Vivier. L'un est intitulé *Petit musée de la conversation*, par Félix Castigat et Victor Ridendo; l'autre, *Des phrases qu'on entend*, est signé Pierre ou Paul. On connaît enfin le curieux ouvrage de Léon Bloy : *Exégèse des lieux communs* (Paris, 1902), dont il faut au moins rappeler le titre à propos du *Dictionnaire des idées reçues*.

qu'il soumettait à Bouilhet dès 1850. Il met à profit la bonne volonté de Laporte et se préoccupe de classer, d'organiser les matériaux du *Dictionnaire des idées reçues*. Mais dans quel but y revient-il, nous n'en savons rien. Est-ce en vue du tome II de *Bouvard*? tout nous empêche de le supposer *a priori*, non seulement l'absence d'indication formelle en ce sens dans la *Correspondance*, mais aussi cette particularité remarquable que, là où il est question du *Dictionnaire*, il n'est pas question de *Bouvard*, et inversement que là où Flaubert expose les difficultés et les progrès de son roman, il ne fait nulle part la moindre allusion au *Dictionnaire*; bien mieux, qu'il continue d'en parler toujours comme s'il s'agissait d'une œuvre isolée, ayant par elle-même son individualité propre.

La question demeure donc entière après examen de ce premier groupe de textes authentiques : que devaient copier, en fin de compte, Bouvard et Pécuchet?

*
* *

La solution du problème (il faut dès maintenant l'avouer pour parer à toute objection) risque de demeurer toujours un peu conjecturale. Flaubert n'a pas eu le temps d'achever son livre, et la mort a emporté son secret. Nous ne saurons peut-être jamais exactement de quoi eût été composé le tome II de *Bouvard*. Cependant il n'est pas impossible, en l'état actuel de la documentation, d'en deviner le contenu, tout au moins d'une façon approximative, ni interdit de raisonner sur les textes, sur les indications laissées par Flaubert lui-même.

Or, un premier fait acquis, c'est que Bouvard et Pécuchet devaient COPIER QUELQUE CHOSE : rappelons-nous la fin du scénario retrouvé dans les papiers de l'écrivain. Et il paraît bien qu'on n'ait pas attaché assez d'importance à ce mot COPIER, qui vient à propos nous mettre sur la voie.

En effet, le *Dictionnaire* n'est pas une œuvre susceptible d'être *copiée*, au sens rigoureux du terme, un fragment que les deux bonshommes pouvaient se contenter de transcrire fidèlement, après l'avoir découvert au cours de leurs lectures. Tel que nous le connaissons, le *Dictionnaire* ne saurait passer pour être le résultat de cette application machinale, de cette besogne de scribe, dont l'accomplissement quotidien a d'abord rempli leur vie pendant tant d'années, qu'ils ont ensuite abandonnée pour une série d'expériences lamentables, et qu'en dernier lieu ils décident de reprendre,

le jour où ils s'aperçoivent qu'elle est nécessaire à leur hygiène physique et morale, qu'elle est devenue, par la force des habitudes anciennes, un besoin de leur nature, la condition de leur repos et de leur bonheur : telle est bien en effet, dans ses grandes lignes au moins, l'action du roman. Les mésaventures des deux commis ont sans doute une portée philosophique plus haute, prises en elles-mêmes, puisqu'elles servent à démontrer les dangers du « défaut de méthode dans les sciences[1] »; passant en revue les différentes formes de l'activité humaine, le livre aboutit à cette conclusion désabusée que nous ne savons rien avec certitude, que notre raison est bornée, relative, transitoire et trompeuse, que nous tournons autour de la vérité sans jamais l'atteindre. Mais l'intrigue, dégagée de ses péripéties, se réduit en somme à fort peu de chose; et pour que le *Dictionnaire des idées reçues* y puisse trouver place, encore faudrait-il en modifier les données essentielles.

Il faudrait supposer que Bouvard et Pécuchet, conscients de leurs erreurs et des causes multiples de ces erreurs, beaucoup plus psychologues et moralistes qu'ils ne le sont en réalité dans la partie achevée du roman, — désireux aussi de mériter l'estime, la confiance, des bourgeois qui les entourent, en se mettant à leur niveau intellectuel, — dégoûtés de passer pour des esprits extravagants, renonçant à s'instruire, découragés de penser par eux-mêmes, et rejetant d'un seul coup le bagage assurément chaotique, mais formidable, des connaissances qu'ils ont accumulées, — se contraignent à rédiger pour leur usage personnel ce manuel de notions banales, de préjugés, d'opinions prudentes, suffisantes aux besoins ordinaires de la conversation, ce catéchisme de sottises et d'ignorances qu'est le *Dictionnaire*.

Il faudrait par suite supposer qu'ils renient leur propre caractère dans ce qu'il a de plus distinctif, de meilleur, et qu'après avoir tant essayé pour dépouiller en eux le bourgeois, ils se donnent enfin comme règle de conduite de représenter, aux yeux de leurs contemporains, le type idéal du bourgeois.

Mais il faudrait alors nécessairement supposer qu'ils entendent ce mot « Bourgeois » au sens où Flaubert l'entendait lui-même, et qu'ils entreprennent de composer le *Dictionnaire des idées reçues* avec une intention critique, une ironie évidentes. Si l'on refuse, en d'autres termes, d'admettre qu'à cet endroit du roman Flaubert et les deux commis n'auraient plus fait qu'un; que l'auteur, renouvelant soudain la psychologie de ses personnages, se serait sub-

1. Cf. *Corresp.*, IV, 390 : « Le sous-titre serait : Du défaut de méthode dans les sciences », écrit Flaubert à Mrs Tennant.

stitué à eux, leur aurait prêté son esprit, son admirable puissance de généralisation synthétique, son scepticisme, ses indignations, sa haine de la bêtise, — il devient impossible de comprendre comment Bouvard et Pécuchet auraient pu concevoir et exécuter le *Dictionnaire*.

Car ce n'est pas là, encore une fois, un simple document qu'on puisse se borner à reproduire, après l'avoir emprunté à autrui, mais une œuvre originale au premier chef, qu'il est besoin de penser, de méditer, dont le projet seul implique une intelligence dont Pécuchet ni Bouvard n'ont jamais fait preuve, un sens étrangement avisé du ridicule, une amertume bien profonde de l'âme, toute une vie d'observations prises sur le vif, une remarquable aptitude à dégager, des différences individuelles, l'élément spécifique d'une attitude, d'une situation, d'un caractère; bref, une œuvre inexplicable à qui ne connait pas la pensée intime de Flaubert, ses théories d'art, son amour du Vrai et du Beau. Prétendre que le *Dictionnaires des idées reçues* ait jamais été destiné à figurer dans le second volume du roman, au nombre des pièces justificatives, des notes, que *copient* Bouvard et Pécuchet, c'est donc fausser la psychologie de ceux-ci et se tromper sur la véritable signification du *Dictionnaire*; c'est oublier aussi le principe de l'impersonnalité dont Flaubert avait fait son dogme littéraire, puisque cette prétention équivaut à déclarer possible une transposition soudaine et complète de l'écrivain dans la peau de ses fantoches; c'est encore bouleverser le dénouement prévu, et corriger la leçon du roman, puisque c'est attribuer au geste final de Bouvard et Pécuchet : *copier comme autrefois*, une valeur d'initiative critique, une intention didactique, contraires au plan de l'ouvrage, démenties par son développement, incompatibles avec le tempérament et avec la capacité intellectuelle des personnages.

Je crois que M. Ferrère n'aurait pas aventuré cette hypothèse, s'il avait soupçonné les invraisemblances qu'elle entraîne dès qu'on pousse à fond l'analyse. La difficulté n'est pas supprimée par le seul fait qu'on ne découvre aucune antinomie *logique* entre la leçon philosophique de *Bouvard* et celle du *Dictionnaire*, pris chacun isolément. Elle surgit à nouveau sitôt qu'on se demande comment deux œuvres aussi différentes auraient pu *esthétiquement* constituer un même ensemble littéraire.

Mais surtout, M. Ferrère n'aurait pu se méprendre sur le contenu du tome II du roman, s'il avait tenu compte des renseignements fournis sur ce point par Maxime Du Camp, par Maupassant et par la *Correspondance*.

Les deux commis, disent les *Souvenirs Littéraires*, lorsqu'ils ont pris le parti de se remettre à copier, veulent copier avec intelligence, pour eux-mêmes, pour s'instruire, et non plus à l'état de machines qu'ils étaient autrefois. Ils font un recueil de « grandes pensées »; ils lisent tous les ouvrages modernes, œuvres de science, de poésie, d'imagination ou d'histoire, en font des extraits, c'est-à-dire, entraînés par leur médiocrité naturelle, y recueillent le plus grand nombre de bêtises et d'erreurs possible. Toutes les fois que, dans une de ses lectures ou dans ses souvenirs, Flaubert découvrait un vers baroque, une phrase mal faite, une idée sotte, une bourde, en un mot, il la notait et disait : « Ça, c'est pour mes deux bonshommes ». Le second volume n'était fait que de *citations*, empruntées aux lieux communs, aux phrases toutes faites, qu'il avait récoltées dans la littérature de nos jours. Il n'avait ménagé personne; les plus grands noms eussent figuré dans ce panthéon du prudhomisme; ses amis n'avaient point été épargnés; il m'avait dit : « J'ai une quinzaine de phrases de toi qui sont d'une belle niaiserie ».... Si l'on a retrouvé le manuscrit de ce second volume, réunion de pièces justificatives expliquant le premier, on ne l'a pas publié, etc...[1].

Remarquons en passant que Maxime Du Camp connaissait le projet du *Dictionnaire des idées reçues* et qu'il n'en parle pas ici, à propos de *Bouvard*. Le fait qu'il n'en prononce pas le titre est assez significatif. Notons aussi, pour y revenir bientôt, cette phrase : « Le second volume n'était fait que de *citations*. »

Maupassant de son côté écrit :

Quand Bouvard et Pécuchet, dégoûtés de tout, se remettaient à copier, ils ouvraient naturellement les livres qu'ils avaient lus, et, reprenant l'ordre de leurs études, transcrivaient minutieusement des passages choisis par eux dans les ouvrages où ils avaient puisé. Alors commençait une effrayante série d'inepties, d'ignorances, de contradictions flagrantes et monstrueuses, d'erreurs énormes, d'affirmations honteuses, d'inconcevables défaillances des plus hauts esprits, des plus vastes intelligences. Quiconque a *écrit* sur un sujet quelconque, a dit parfois une sottise. Cette sottise, Flaubert l'avait infailliblement trouvée et recueillie; et la rapprochant d'une autre, puis d'une autre, il en avait formé un faisceau formidable qui déconcerte toute croyance et toute affirmation[2].

Enfin, dans la *Correspondance*, Flaubert fait souvent allusion à

1. *Souvenirs littéraires*, II, 393. — Le 20 septembre 1879, Flaubert disait à Edmond de Goncourt : « J'ai encore deux chapitres à écrire... alors les *notes* de mon supplément, et [mon bouquin paraîtra au commencement de 1881 » (*Journal des Goncourt*, VI, 86). Il est certain que le mot *notes* s'applique mal au *Dictionnaire*.

2. *Étude sur Flaubert*, pp. XXII.

ce second volume, qui sera *celui des notes*[1], déjà très avancé tandis que le premier s'achève (*Je n'ai plus*, dit-il, *que des attaches à y mettre*[2]), qui ne lui demandera guère plus de six mois de travail[3]; et il ajoute à Mme Roger des Genettes :

Je commence mon dernier chapitre; quand il sera fini (à la fin d'avril ou de mai) j'irai à Paris pour le second volume.... Il ne sera presque composé *que de citations*[4].

Il est certain que ni ce passage, ni celui de Maupassant, ni celui de Du Camp ne peuvent s'appliquer au *Dictionnaire des idées reçues* qui, en fait de citations, en contient deux ou trois à peine[5]. Mais comment des textes de cette importance ont-ils pu échapper à M. Ferrère? ils éclairent le problème d'un jour nouveau. Ce qu'auraient copié Bouvard et Pécuchet, ce n'est pas, cela ne pouvait être à aucun titre le *Dictionnaire*, mais seulement l'ALBUM.

Ce nom a été donné par M. Ferrère à une *liasse de 24 feuilles doubles écrites au recto seulement, avec beaucoup de soin, sur beau papier rayé, dans une forte chemise*[6] retrouvée à côté du *Dictionnaire* dans le *Carton spécial* dont nous avons parlé tout à l'heure. Sur ces feuillets sont notées quelques-unes des énormités relevées par Flaubert chez différents auteurs de valeur très inégale : c'est de là que Maupassant a tiré la plupart des exemples reproduits dans son *Etude*[7]; ce sont aussi des fragments de cet *Album* que M. Conard a publiés à la suite de *Bouvard* sous la rubrique *Extraits d'auteurs célèbres*[8]. On y découvre des joyeusetés dans le ton de celles-ci :

L'eau est faite pour soutenir ces prodigieux édifices flottants que l'on appelle des vaisseaux.

(FÉNELON.)

Les inondations de la Loire sont dues aux excès de la presse et à l'inobservation du dimanche.

(ÉVÊQUE DE METZ, *Mandements*, décembre 1846.)

1. *Corresp.*, IV, 343.
2. *Ibid.*, 369.
3. *Ibid.*, 387, 390 et *passim*; V, 541.
4. *Ibid.*, 410. Cette lettre, qui n'est pas datée dans l'édition Conard, porte dans l'édition Charpentier *24 janvier 1880* : date exacte, comme on peut le vérifier par le contexte relatif à la publication du *Château des cœurs* dans la *Vie Moderne*.
5. En regard des mots : BOUDDHISME, DIEU, DESSIN, FAUTE. Et c'est tout, avec quelques adages comme : *Auri sacra fames*, *Cogito, ergo sum*, ou *Alma mater*.
6. Ferrère, *op. cit.*, p. 40.
7. Maupassant, *Étude sur Flaubert*, pp. XXIV-XXXVII.
8. Cf. *Bouvard et Pécuchet* (éd. Conard), p. 446 et suiv. — P. 406, ces *Extraits* sont désignés également par le terme général *Album*.

Quand la borne est franchie, il n'est plus de limites.

(PONSARD.)

Je remarque sur les poissons que c'est une merveille qu'ils puissent naître et vivre dans l'eau de la mer qui est salée, et que leur race ne soit pas anéantie depuis longtemps.

(ABBÉ GAUME, *Catéchisme de persévérance.*)

Toutefois, il convient d'étendre ici considérablement le sens du mot ALBUM, si l'on veut se rendre compte de ce qu'aurait pu être la seconde partie de *Bouvard*. Les 24 feuillets ainsi désignés par M. Ferrère ne représentent qu'une ébauche, tout au plus un commencement de mise au point; ils marquent le degré d'avancement du travail de Flaubert, quand la mort vint le surprendre : mais à eux seuls ils restent bien insuffisants pour épuiser la matière du tome II de son roman, tel qu'il se proposait de l'écrire.

Dans ce volume, en effet, auraient figuré, d'une façon générale, toutes les « Curiosités » du genre de celles-là, que depuis longtemps il avait amassées au cours de ses prodigieuses lectures ou que réunissaient pour lui ses amis[1]. Il en avait constitué une collection formidable : phrases grotesques, bévues de style, anachronismes, erreurs matérielles, coq-à-l'âne, pompeux aphorismes, audaces ou naïvetés de langage et de pensée échappées aux *meilleurs auteurs, comme aux plus obscurs manœuvres de la plume*[2], il conservait tout, recherchait tout, avec un soin jaloux et une joie renouvelée par chaque trouvaille intéressante. Tantôt il prenait la

1. A propos de l'*Album* encore il faudrait parler de la collaboration de Laporte. Celui-ci en effet a pris une part active et très grande à sa confection, tantôt en recopiant les textes que lui signalait Flaubert, tantôt en dépouillant et en annotant lui-même des volumes, pour y trouver des citations dignes de figurer dans la collection. Les papiers de Laporte en font foi (voir notre ouvrage : *Autour de Flaubert*, II, p. 80-83). M. Ferrère dit, d'après Mme Franklin-Grout, avoir reconnu l'écriture de Jules Duplan sur le manuscrit de l'*Album*. L'identification me semble *a priori* fort douteuse. D'abord parce qu'il n'est fait, dans les lettres de Flaubert à Duplan qui nous sont parvenues, aucune allusion à un projet quelconque de l'*Album*, ni à des lectures, à des annotations entreprises par Duplan pour les besoins de son ami. Ensuite parce que Duplan est mort le 1er mars 1870, c'est-à-dire à une date où Flaubert, n'ayant pas commencé *Bouvard et Pécuchet*, devait se préoccuper assez peu de l'*Album*. Dans celui-ci, d'ailleurs, figurent de nombreuses citations extraites de volumes qui n'ont été publiés qu'après 1870.

2. M. Ferrère (p. 13) écrit : « (Les citations les plus nombreuses) sont des absurdités pures, des âneries de pensée ou d'expression, qui se sont naturellement rencontrées sous la plume de quelques besogneux de lettres ou de quelques simples d'esprit ». Ce jugement paraîtrait un peu vif s'il s'appliquait uniquement à ce qu'on a publié de l'*Album*, dans l'*Étude* de Maupassant ou dans la *Notice* de *Bouvard* (édit. Conard), car parmi les auteurs cités on trouve Bossuet, Descartes, Lamartine, Chateaubriand, A. Dumas, et d'autres encore, tout aussi glorieux ou célèbres; il faut donc penser que dans les autres dossiers qu'il a feuilletés, et qui devaient compléter l'*Album*, M. Ferrère a rencontré en effet beaucoup d'écrivains de moindre envergure.

peine de recopier le passage entier; tantôt il découpait à même le volume ou le journal, isolait d'un coup de ciseaux l'article ou la page dont une ligne, un alinéa, renfermait la sottise qui lui sautait aux yeux, et qu'il soulignait en marge, impitoyablement. De toutes ces notes, et pour se reconnaître lui-même au milieu de leur diversité, il avait constitué des dossiers distincts, sous des rubriques très générales : *sciences*, *médecine*, *hygiène*, *religion*, *éducation*, *morale*, etc... La *Notice* de l'édition Conard en a dressé l'inventaire[1], et cette nomenclature, quoique sans doute fort abrégée[2], peut donner une idée du nombre des auteurs dépouillés et de la consistance des matériaux ainsi tenus en réserve. Pour les utiliser dans le tome II de *Bouvard*, un cadre de classement plus complet, plus détaillé, eût été nécessaire : Flaubert en avait arrêté le schéma, et commencé même d'en remplir les compartiments; les douze ou treize liasses décrites par M. Ferrère (exception faite du *Dictionnaire* proprement dit, et de ce qu'il appelle au sens étroit l'*Album*) correspondent précisément aux grandes divisions du plan sur lequel était conçu ce sottisier gigantesque. Et les 24 feuillets mentionnés tout à l'heure n'en sont eux-mêmes qu'un très mince fragment, quelque chose comme un premier essai de rédaction.

Par *Album*, il faut donc entendre la totalité des éléments destinés à constituer ce sottisier, bien plutôt que le seul dossier où certains d'entre eux, mis en place, semblent déjà avoir été transcrits par Pécuchet ou par Bouvard.

1. Pp. 403-405. — Quant aux rubriques de ces dossiers, elles avaient été déterminées par Flaubert lui-même pendant qu'il composait sa première partie, et non en vue d'établir le plan de la seconde partie. Il écrit à ce propos, dans une lettre à sa nièce datée 1879 (*Corresp.*, V, 511-512) : « Maintenant je refais pour la troisième fois les tables de mon dossier intitulé : *philosophie*. Ce sont les notes de mes notes que je coordonne pour dresser le plan de mon chapitre... ». Ce chapitre est le VIIIe du roman.

2. Et surtout très confuse. On remarquera en effet que cette liste mentionne en même temps que des dossiers de « bêtises », que des extraits relevés en vue de l'*Album*, quantité d'autres pièces qui n'avaient pas évidemment la même destination : des lettres adressées à Flaubert par ses amis; des renseignements à lui communiqués, des notes servant à la documentation de son roman, mais qui ne constituaient pas des « curiosités » au sens propre du mot. — Ajoutons d'ailleurs qu'une comparaison intéressante serait à faire entre les fragments de l'*Album* cités par Maupassant, et ceux que publie l'édition Conard sous le titre : *Extraits d'auteurs célèbres*. Sur 57 citations qu'on trouve dans Maupassant, 34 sont reproduites exactement dans la *Notice* Conard, pp. 446-450, et sous les mêmes rubriques. Cette *Notice* ne donne, d'ailleurs, aucune citation qui ne figure déjà dans l'*Étude* de Maupassant. Cependant, p. 450-452, intervient un nouveau groupe de textes que la *Notice* a l'air de distinguer des précédents, et qu'elle désigne sous le terme plus spécial d'*Album*. Ces textes ne sont pas dans l'*Étude* de Maupassant, et c'est la partie dans laquelle la *Notice* publie réellement de l'inédit. Mais, quant à l'origine de ce second groupe de documents, je crois qu'il n'y a pas lieu de distinguer. Il est possible qu'on les ait découverts dans un dossier différent de celui qu'a consulté Maupassant. Mais ils appartiennent toujours, comme les premiers, à l'*Album*, au sens large du mot cette fois, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus.

Mais l'essentiel est pour nous de retenir, en prenant pour exemple ces 24 feuillets, la caractéristique commune à ces multiples matériaux préparés pour l'*Album* : tous étaient des CITATIONS, des TEXTES imputables à un auteur déterminé[1], sous lesquels d'ailleurs Flaubert se proposait d'inscrire des références exactes : et c'est bien là une différence capitale entre l'*Album* et le *Dictionnaire des idées reçues*, dont presque tous les articles se présentent comme des réflexions vagues, des définitions courantes, des jugements généraux, des opinions anonymes, des clichés dont tout le monde fait usage, partant, dont nul n'est en mesure de revendiquer la paternité, et qui n'appartiennent enfin à personne, — sinon à Flaubert lui-même, qui a su les dégager, les saisir au passage, les fixer, leur donner, par la forme dont il les a revêtus, une sorte d'existence propre et d'individualité.

Au résumé, nous nous trouvons en présence de deux catégories très tranchées de documents : d'une part, le *Dictionnaire des idées reçues*, tel que l'a publié M. Ferrère; d'autre part l'*Album*, tel qu'on peut se le représenter d'après les extraits cités par Maupassant. Il est fort important de ne pas les confondre si, comme j'ai essayé de le démontrer, ils n'ont ni la même origine, ni la même portée, ni la même destination. Le *Dictionnaire* est par lui-même une *œuvre* au même titre que *Madame Bovary* ou que l'*Éducation sentimentale*; le Bourgeois dont la silhouette physique et la psychologie se dessinent à chaque ligne du volume reste une création symbolique issue du cerveau de Flaubert, un type représentatif, comme peuvent l'être Homais ou Frédéric Moreau. L'*Album*, au contraire, est quelque chose comme un vaste « parc aux huîtres » (si l'on peut emprunter cette dénomination à un journal contemporain), où rien n'appartient à Flaubert et ne provient de son esprit que l'idée de ramasser des huîtres, d'en extraire les perles, et de les répartir, selon leurs espèces, en des casiers séparés.

Or, le collectionneur ne fabrique pas les objets : il les découvre sur son chemin et les emporte chez lui pour les ranger et s'en distraire; s'il s'amuse un jour à en dresser un catalogue, deux scribes quelconques, le recopiant, pourront prendre alors l'apparence d'avoir eu, les premiers, l'idée de réunir cette collection. On conçoit Bouvard et Pécuchet imaginant de feuilleter un par un tous les livres qu'ils ont lus, et transcrivant les passages qui leur semblent les plus remarquables, les phrases qui sonnent le mieux à leurs oreilles. Ils ne cessent pas pour cela d'être des *copistes*, après leurs

1. Flaubert projetait d'y intercaler une phrase extraite de *Madame Bovary*. Voir *Autour de Flaubert*, II, p. 80.

mésaventures comme avant de se retirer à la campagne; point n'est besoin de leur supposer beaucoup plus d'intelligence qu'ils n'en n'ont, ni l'intention critique, la pensée sceptique et ironique que comporte, en soi, la manie de collectionner des balourdises et des platitudes [1]; peut-être n'ont-ils pas conscience qu'il s'agit de platitudes et de balourdises, puisqu'ils copient surtout pour le plaisir de copier. Le comique de leur besogne ne sera sans doute jamais senti par eux [2]. Ils y gagneront le repos, et même la sécurité intellectuelle, puisque ce travail machinal aura pour résultat de débrouiller la confusion de leurs idées, de classer les notions contradictoires qui se heurtent dans leur cervelle étroite, de leur fournir des jugements tout prêts, signés pour la plupart d'un nom qui fait autorité. Et leur désir de s'instruire ne s'épuisant pas, ils continueront d'augmenter chaque jour cette *Encyclopédie grotesque* [3] par des lectures et des annotations nouvelles; heureux maintenant qu'ils se gardent de passer de la théorie à la pratique, et qu'ils vont emmagasinant, sans vouloir l'utiliser, une provision de mauvaise science [4].

1. Cependant, *Bouvard*, p. 292 : « Alors une faculté pitoyable se développa dans leur esprit, celle de voir la bêtise et de ne plus la tolérer. » — Notons cette phrase qui est, de la part de Flaubert, l'aveu très net d'un trait dominant de son propre caractère, l'explication du pessimisme qui a donné naissance à *Bouvard et Pécuchet*; elle est la raison aussi de cette espèce de sympathie qu'il semble avoir fini par éprouver pour ses bonshommes, à mesure que leur esprit s'affine et qu'ils deviennent moins ignorants. Cette déviation de l'inspiration primitive du roman est très curieuse à suivre à mesure qu'on approche du dénouement.

2. Il faudrait du moins savoir *pourquoi* B. et P. se remettent à copier, dans quel esprit ils entreprennent cette besogne. Est-ce par raffinement? ou par ignorance? Flaubert les aurait-il supposés capables de discerner la bêtise, au point de s'amuser à rechercher, parmi les livres, des bourdes à copier; ou au contraire devaient-ils copier au hasard, naïvement, les passages qui frappaient plus spécialement leur attention, et qui se trouvaient être toujours des bourdes? De purs imbéciles se seraient fatalement trompés; de même qu'ils admirent les sottises, ils auraient noté, comme étant des stupidités, chez les philosophes ou les savants, quantité de propositions parfaitement raisonnables, de jugements logiques, de vérités démontrées. Or ce n'est pas le cas, d'après ce que nous savons de l'*Album*. D'autre part, pour découvrir et apprécier à leur valeur autant d'erreurs et de pauvretés, dans des genres si divers; pour saisir au vol la bêtise avec une telle sûreté de main, il faudrait admettre en eux une érudition considérable, un sens critique extrêmement avisé; et ce que nous savons de leur caractère n'autorise guère à leur prêter ces qualités. Il y a là un problème fort complexe, différent de celui qui fait l'objet de cette étude, et que je ne prétends pas discuter. Je voudrais seulement préciser la nature de la besogne à laquelle B. et P. décident de se livrer, mais non pas expliquer l'intention et la portée de leur geste.

3. *Corresp.*, IV, 122.

4. On trouve même dans la première partie achevée du roman l'indication des textes que recueillent déjà Bouvard et Pécuchet, et qu'ils transcriront plus tard dans l'*Album*; ainsi, p. 77 : « Ils prirent en note dans le *Dictionnaire des sciences médicales* les exemples d'accouchement, de longévité, d'obésité, de constipation extraordinaires. » — Nous avons retrouvé, dans les papiers d'Edmond Laporte, copie du passage relatif à ce cas de constipation anormale : voir *Autour de Flaubert*, t. II, p. 82. C'est un de ces matériaux réservés pour la deuxième partie du roman. Et

Au contraire, on ne conçoit pas Bouvard et Pécuchet, esprits médiocres par eux-mêmes, se décidant à entreprendre la satire d'un type intellectuel plus médiocre encore, et, après des années passées à s'assimiler au hasard, sans méthode, hâtivement, mille connaissances variées sur toutes sortes de sujets, acquérant tout d'un coup le discernement, la réflexion, la faculté d'abstraction et d'analyse, la pensée philosophique dont témoigne un livre comme le *Dictionnaire des idées reçues*. Toutes les fictions, sans doute, toutes les invraisemblances sont permises au romancier, si l'on considère le roman lui-même comme un genre ou l'imagination est absolument libre de se donner carrière, sans obéir à rien qu'à son caprice. Mais telle n'a jamais été l'opinion de Flaubert, surtout à l'époque où il écrivait *Bouvard et Pécuchet*. A quelque place, et par quelque procédé qu'on tente d'incorporer le *Dictionnaire* à l'action de son roman, au développement de l'intrigue et des caractères, on aboutit toujours et nécessairement à supposer une rupture illogique de l'unité de composition littéraire : et c'est là, semble-t-il, une objection décisive. Si l'on admet au contraire que les deux bonshommes, se remettant à copier, copient l'ALBUM, et rien que l'ALBUM, l'inconvénient disparaît, et le scénario se trouve respecté à la lettre. On peut même dans une certaine mesure, nous venons de le voir, se représenter comment la transition eût été amenée, les joints ménagés, si le maître avait eu le temps d'achever sa tâche.

Entre ces deux œuvres, *Dictionnaire* et *Album*, le lien qu'on a cru découvrir est donc purement la conséquence de ce hasard initial qui, tout à l'heure déjà, faisait considérer le *Dictionnaire* comme l'annexe de *Bouvard*. On n'aurait pas songé non plus à leur attribuer même origine et même destination, sans cette circonstance qui a permis qu'ils se trouvassent rapprochés dans le désordre des papiers laissés par Flaubert à sa mort. Ne suffit-il pas de les lire l'un après l'autre, pour juger à quel point ils diffèrent, dans leur rédaction et dans leur esprit? En vain M. Ferrère essaie-t-il d'insinuer encore que l'*Album* pourrait bien être *la première forme que devait prendre le* Dictionnaire des idées reçues : « *Dictionnaire des* PHRASES *reçues, universellement admirées, quoique profondément stupides* », *dit-il, eût été dans ce cas un titre plus exact*[1]. La conjecture aurait peut-être sa valeur, si l'on pouvait saisir un rapport, même lointain, entre tel

en même temps on voit ici Flaubert annonçant, pour ainsi dire, cette deuxième partie et précisant son contenu.

1. Ferrère, *op. cit.*, 14.

article du *Dictionnaire* et telle citation de l'*Album* qui en serait la version primitive. Mais ce rapport échappe à l'analyse. Entre l'article RICHESSE, par exemple : « *Tient lieu de tout, même de considération* », et le mot de Louis Napoléon : *La richesse d'un pays dépend de la prospérité générale*; — entre l'article MELON : « *Joli sujet de conversation à table*; *est-ce un légume? est-ce un fruit? Les Anglais le mangent au dessert, ce qui étonne* », et la phrase célèbre du bon Bernardin de Saint-Pierre, citée dans l'*Album* : « *Le melon a été divisé en tranches par la nature afin d'être mangé en famille*, etc., » il est impossible de découvrir la trace d'une pensée commune, d'une conception identique[1]. De même, entre cette phrase : *Molière est un infâme histrion*, qui est signée Bossuet, et cette locution consacrée : BOSSUET : *Aigle de Meaux*, il y a toute la distance qui sépare le jugement excessif d'un seul homme du bavardage inconscient de la foule. Penser avec Raspail, dans son *Histoire de la santé et de la maladie*, que « *la maladie des pommes de terre a pour cause le désastre de Monville : le météore a plus agi dans les vallées, il a soustrait le calorique*; *c'est l'effet d'un refroidissement subit* », c'est émettre une opinion personnelle, et pour un cas particulier seulement. Affirmer au contraire que *le cidre gâte les dents*, c'est souscrire à un préjugé discutable aussi, mais infiniment répandu, et admettre comme vérité absolue, comme loi naturelle, le résultat d'un empirisme dogmatique dont on s'interdit par avance le contrôle. Noter la première citation, c'est s'amuser aux dépens de Raspail, et de Bouvard et Pécuchet qui, satisfaits d'avoir une explication à la maladie de leurs tubercules, n'essaieront même pas d'en examiner la valeur scientifique; — inscrire la seconde phrase dans le *Dictionnaire*, en face du mot CIDRE, c'est démasquer la crédulité populaire, et même indirectement soulever le problème du fondement de l'induction.

J'insiste à dessein pour bien marquer les difficultés qui subsisteraient encore dans la dernière hypothèse de M. Ferrère, c'est-à-dire si l'on était tenté d'admettre que le *Dictionnaire* est une forme dérivée de l'*Album*, et que tous deux procèdent de la même conception primitive, ou plutôt du même plan littéraire. Ni à la place de l'*Album*, auquel il se serait substitué[2], ni à côté de

1. Dans le roman même Bouvard, se moque (p. 272) de la théorie finaliste : « Crois-tu l'Océan destiné aux navires, et le bois des arbres au chauffage de nos maisons? » — On voit ainsi pourquoi il est vraisemblable de supposer qu'il aurait noté et recopié dans l'*Album* la phrase de Bernardin de Saint-Pierre.

2. « A mesure que le plan de *Bouvard* se dessinait peu à peu dans son esprit,

l'*Album*, et pour le compléter en quelque manière, nous n'apercevons que le *Dictionnaire* ait pu jamais rentrer dans le plan logique du tome II de *Bouvard* : l'*Album* seul, au sens large du terme, y était destiné[1].

(*A suivre.*) RENÉ DESCHARMES.

dit M. Ferrère, Flaubert revint à sa première conception (?), la plus intéressante et la plus profonde, du *Dictionnaire des idées reçues* » (*op. cit.*, 14).

1. On a sans doute appris que tout dernièrement (mai 1914), Mme Franklin-Gront a fait don à la Bibliothèque de Rouen du manuscrit de *Bouvard*, des dossiers de notes constitués par Flaubert en vue de son roman, de l'*Album* et du *Dictionnaire*. Il est possible qu'un examen plus approfondi de ces documents permette un jour de modifier les conclusions proposées ici même, ou au contraire leur fournisse un appui nouveau. Mais, en raison d'une clause formelle édictée par la donatrice, il faut, pour consulter ces papiers, attendre l'époque où Flaubert tombera dans le domaine public, c'est-à-dire 1930. Je n'ai donc pas eu la faculté de m'y reporter moi-même, avant de donner le bon à tirer de cet article.

L'INFLUENCE NÉO-LATINE DANS LES ÉGLOGUES DE RONSARD

Il y a bien longtemps que, pour la première fois, on a signalé ce que Ronsard devait à ses devanciers grecs ou latins, et aussi à ses contemporains de l'autre côté des Alpes. Chacune des parties de son œuvre a eu, depuis, à subir les enquêtes successives de ces « juges sourcilleux » dont parle A. Chénier, que les théories, tant de fois répétées, de la Pléiade sur l'imitation avaient lancés sur la piste. C'est ainsi que, pour nous en tenir aux seules églogues du « gentilhomme vendômois », furent notées les traces d'une constante conversation, comme disait le XVIe siècle, de notre poète avec Théocrite, et Virgile, et Calpurnius, et Sannazar, et même, car Ronsard le met à contribution partout, avec Pétrarque et ses disciples. Mais ce sont là les plus grands noms, ceux qui, mieux connus, devaient naturellement se révéler aux premières recherches.

Or, dans la fièvre d'imitation qui les embrasait, les jeunes auteurs de la Renaissance étaient moins exclusifs. Ils puisaient à toutes les sources, et les œuvres latines des humanistes italiens, de ceux qu'on appelle les « néo-latins », ne furent pas négligées par eux. M. Brunetière, au début de sa magistrale *Histoire de la littérature française classique*, notait judicieusement et ce que la Renaissance en général devait à l'Italie, et les obligations qui, en particulier, rattachaient notre école littéraire du XVIe siècle aux humanistes ultramontains. Et, cependant, pour ce qui est des Églogues de Ronsard, on n'a pas, semble-t-il, jusqu'à présent, suffisamment remarqué toute l'étendue de ces obligations. Il est tel, en effet, de ces émules de Virgile, sortis alors avec profusion du sol italien, dont l'apport, si je puis dire, ne le cède en rien à celui, si considérable, de Théocrite ou de Virgile. C'est ce que je voudrais pouvoir établir ici.

Au nombre des érudits qui, à cette époque et sur tous les points de la péninsule, essayaient de doter l'Italie de nouveaux monuments littéraires en langue latine, se trouvait André Navagero. C'était un noble vénitien (1483-1529) qui, tout en se distinguant comme ambassadeur de la République auprès de Charles-Quint et

de François Ier, s'était fait un nom parmi les lettrés de la Renaissance italienne comme orateur et comme poète. « Il avait le goût si classique, dit de lui M. Chamard dans sa thèse sur Du Bellay[1], que, chaque année, il brûlait un exemplaire de Martial en l'honneur de Catulle. » Latinisant son nom conformément à la coutume des humanistes de l'époque, il avait fait paraître, sous le nom de Naugerius, un recueil de poésies latines dont le succès, très grand, n'avait pas faibli quand, en l'année 1553, Du Bellay fit son voyage en Italie. Les *lusus* du poète vénitien lui fournirent à lui-même les *Douze vœux rustiques* dont fait partie la charmante pièce, citée partout, *un Vanneur de blé aux vents*; et il est fort probable qu'il fit connaître à son ami, P. de Ronsard, les deux églogues qui forment tout le bagage bucolique de Naugerius.

On peut supposer aussi qu'un recueil, assez rare, de poèmes bucoliques latins, imprimé à Bâle en 1546, sous un titre un peu long[2], lui soit venu entre les mains. Ses premières églogues, en effet, sont seulement de 1559 ou 1560; et, de plus, l'on peut relever dans le recueil en question des noms qui jouissaient, à l'époque, d'une certaine notoriété en France. Je citerai, avec Naugerius, Jovianus Pontanus, la gloire de l'école napolitaine au XVe siècle; Faustus Andrelinus, qui fut professeur de poésie latine en l'Université de Paris; Battista Mantuanus, auquel des contemporains faisaient l'honneur de le mettre sur le même rang que Virgile, ce qui, plus tard, devait fort justement soulever les protestations de Fontenelle; Pétrarque, Boccace, Érasme, sur lesquels je n'ai pas à insister. A défaut donc de l'intervention de Du Bellay, ou peut-être même en plus de cette intervention, les églogues de Naugerius pouvaient fort bien être arrivées à la connaissance de Ronsard par l'intermédiaire de ce recueil.

De quelque façon qu'il ait été amené à lire les compositions bucoliques de son prédécesseur, notre poète sut en tirer un sérieux profit : sans vergogne, il lui prit presque tous ses vers. La preuve ne s'en peut faire (qu'on me le pardonne) sans de longues citations, étant donné que les œuvres de Naugerius ne sont pas à la portée de toutes les mains, et qu'il convient, pourtant, de rendre le lecteur juge du degré d'originalité de Ronsard dans ses églogues, et de l'influence exercée sur lui par un auteur aujourd'hui peu connu.

1. H. Chamard, *Joachim Du Bellay*, Lille, Le Bigot, 1900.

2. *En habes lector | Bucolicorum | auctores XXXVIII. Quotquot | videlicet a Vergilii ætate ad nostra usque | tempora, eo poematis genere usos | sedulo inquirentes nancisci in | præsentia licuit.*

Dans la *Bergerie* qui ouvre le recueil des églogues, Orléantin, pour déplorer les malheurs de la France sous Charles IX pendant l'invasion des soldats allemands en Champagne, emprunte les paroles mêmes par lesquelles Damon, le pasteur de la première églogue de Navagero, déplore l'invasion française et chante les louanges du pape Jules II, le libérateur de Venise. Rien n'est plus capable de nous montrer le caractère tout artificiel de cette poésie bucolique qui trouve à s'adapter à tous les temps et à tous les lieux par un simple changement des noms. Invention, disposition des idées, style, ces trois parties de toute composition littéraire sont, d'une églogue à l'autre, dans un rapport d'une exactitude remarquable. Voyez, par exemple, l'exorde d'Orléantin. Il s'inspire évidemment, *mutatis mutandis*, de celui de Damon.

Quel estrange malheur, quelle amère tristesse
Vous tenoit, o forests, quand la blonde jeunesse,
Qui boit les eaux du Rhin d'un malheureux harnois,
Brigandant effroyoit le païs champenois [1]

Naugerius, lui, prêtait à son berger les plaintes suivantes :

Quis dolor [2], *o sylvæ, quæ vos, o prata, tenebat*
Mæstities? Quanto squalebant omnia luctu,
Cum ferus e gelidis descenderat Alpibus hostis
Assidue, et Latias in prædam verteret oras!

Orléantin continue en faisant un tableau assez prolixe des misères qui accompagnent l'invasion, où l'on peut retrouver un commentaire des deux vers plus discrets de Damon :

Quippe abigi raptas pecudes, passimque videbant
Pastorum rapidos tectis involvere ignes.

Mais, pour m'en tenir aux imitations directes, écoutez, d'après Orléantin, l'effet de l'invasion allemande sur les divinités agrestes et sur les habitants des champs :

Les Faunes et les Pans, et les Nymphes compagnes
Se cachèrent d'effroy sous les creux des montagnes...

1. Édition Blanchemain, t. IV, p. 16.
2. L'édition Marty-Laveaux porte, pour le premier vers d'Orléantin, la variante :
Quel poignant crève-cœur...
qui se rapproche plus encore du modèle latin :
Quis dolor...

La honte de mal faire estoit morte, et les armes
Et les harnois craquans sur le dos des gensdarmes
Luisoient de tous costez ; bref, il n'y avoit lieux,
Tant fussent eslongnez soit des pieds, soit des yeux,
Il n'y avoit montagne, ou pendante vallée,
Ou forest, tant fust-elle à l'escart reculée,
Ou rocher si secret qui ne sentît la main
Et la barbare voix de l'avare Germain...

Et comparez, maintenant, à ces vers le développement de la même idée dans le poète italien :

Ipsi etiam hircipedes Fauni, Satyrique bicornes,
Ipsæ etiam in solos Nymphæ fugere recessus
Et sese ignotis occultavere latebris.
Et furor is fines prope jam pervaserat omnes,
Jamque fugæ deerat nobis locus : undique sævos
Cernere erat latis hosteis discurrere campis;
Nulla usquam tam secretis lustra abdita sylvis,
Nulla aditu est tam difficili, tamque invia rupes
Quo non sæpe greges, subitis incursibus acti,
Fessa reclinarint in nudo corpora saxo.

On voit que, sauf la légère transposition des deux derniers vers, la ressemblance est indiscutable. Mais elle ne s'arrête pas là. Tout ce que nous venons de voir de l'une et l'autre églogue n'était qu'une préparation à un panégyrique chaleureux, chez Naugerius, du pape Jules II, et de Catherine de Médicis dans les vers de Ronsard. La différence des personnages semble, de prime abord, devoir éloigner enfin l'une de l'autre les deux compositions, en amenant tout naturellement un écart très marqué dans l'inspiration des deux dithyrambes. Ronsard n'a pas ainsi pensé. Il est vrai que les éloges bucoliques sont d'une telle banalité chez tous les imitateurs de Virgile, imitateur lui-même de Théocrite, qu'ils peuvent s'appliquer sous les mêmes termes, sans contradiction ni anachronisme choquants, à tous les personnages, quelque diversité que le temps, la condition, les faits aient pu ménager entre eux. La banalité va si loin que Naugerius, dans un poème en l'honneur du chef suprême du catholicisme, n'éprouve pas l'ombre d'un scrupule à faire intervenir toute la mythologie païenne, Faunes, Satyres, et Pan, et Phébus, et Vénus, amante d'Adonis. Mieux encore, il mettra le pape au premier rang des divinités :

Tu nostra ante deos in vota vocaberis omnes.

Après cela, on comprend que Ronsard, dont l'héroïne, malgré son titre de reine-mère, ne présentait pas le même caractère sacré que le héros de Naugerius, on comprend, dis-je, que Ronsard n'ait pas trouvé d'inconvénient à marcher, même dans cette partie de son poème, de compagnie avec un auteur qui l'avait si bien servi jusque-là. *Quod si*, disait le pâtre du poète vénitien :

Quod si non novus ex alto demissus Olympo
Hanc cladem nostris Deus avertisset ab oris,
Ausoniis esset nullus jam pastor in agris :
Nos miseri patria extorres, rerum omnium egeni,
Ah dolor! externas longe erraremus ad urbes.
Hic nobis dulces saltus, hic pascua nota
Restituit : « Tutique, inquit, jam pacite tauros,
Jam solitas tuti collo suspendite avenas,
Et desueta diu responsent carmina colles.

Et, après lui, le pasteur français répète.

Voire et si du haut du ciel quelque bon Dieu n'eust mis
Un remors vergongneux au cœur des ennemis,
C'estoit fait que de France, et sa terre, couverte
De tant de gras troupeaux, fust maintenant déserte,
Et, bannis de nos champs, eussions esté contraints
Aller en autre part implorer d'autres saints.
Mais... une Catherine...
La première nous dit : Pasteurs, comme devant
Entonnez vos chansons et les contez au vent,
Et aux grandes forests, si longuement muettes,
R'apprenez les accords de vos vieilles musettes,
Et menez désormais par les prez vos taureaux
Et dormez seurement sous le frais des ormeaux.
Elle nous rebailla nos champs et nos bocages,
Elle nous fit rentrer en nos premiers herbages
Et nos premiers courtils...

Des éloges, identiques de part et d'autre, comme on le voit, amènent aussi d'identiques protestations de reconnaissance. Sur ce point, toutefois, Ronsard n'a pas jugé bon de reproduire tous les développements que lui fournissait le modèle ; mais avec quelle scrupuleuse fidélité il fait passer dans le chant d'Orléantin les extraits auxquels il borne ici ses emprunts!

Et pource, tous les ans, à jours certains de festes,
Donnant repos aux champs, à nous et à nos bestes,

Luy ferons un autel comme à la grand'Junon,
Et long temps par les bois sera chanté son nom.
Les bois le chanteront et les creuses vallées
Et les eaux des rochers, contre-bas devalées
Le diront à l'envy, et écho, qui l'oirra
Si souvent rechanter, souvent le redira.
Il n'y aura forest où son nom sur l'escorce
Des chesnes les plus beaux ne soit escrit à force,
Et qu'à l'entour du nom ne pendent mille fleurs
En mille chapelets de diverses couleurs.
Il n'y aura berger, soit qu'au matin il meine,
Soit qu'il rameine au soir son troupeau porte-laine,
Qui, songeant et pensant et faisant un discours
Que d'elle seulement est venu son secours,
Ne luy verse du miel et qu'il ne luy nourrisse
A part dans une prée une blanche génisse.

Ainsi s'exprime Orléantin; et Damon, de son côté, s'adressait en ces termes au bienfaiteur de son pays :

Ergo omnes, veluti et Phæbo Panique, quotannis
Pastores certis statuent tibi sacra diebus,
Magne Pater, nostrisque diu cantabere sylvis.
Te rupes, te saxa, cavæ te, maxime Iuli,
Convalles, nemorumque frequens iterabit imago.
At vero nostris quæcumque in saltibus usquam
Quercus erit, ut quæque suos dant tempora flores,
Semper erit variis ramos innexa coronis,
Inscriptumque geret fælici nomine truncum.
Tum quoties pastum expellet, pastasve reducet
Nostrum aliquis pecudes, toties id mente revolvens
Ut liceat factum esse tuo, pater optime, ductu,
Nullus erit qui non libet tibi lacte recenti
Nullus erit qui non teneros tibi nutriat agnos.

Que l'on compare ces paroles de Damon avec celles d'Orléantin qui les précèdent et l'on se convaincra, sans aucune peine, que Ronsard ne s'est pas contenté de prendre à Navagero ses idées, mais qu'il s'approprie encore l'ordre suivant lequel elles se déroulent, et jusqu'au style sous lequel elles se présentent. Mais en même temps aussi, et presque involontairement, l'on se demandera dans quel but intéressé le poète français a cru devoir abandonner son modèle en si beau chemin et priver son pasteur de tout ce qu'ajoute Damon aux paroles citées plus haut. Il semble

impossible, en effet, d'admettre qu'il ait consenti à laisser tomber, sans profit, une partie, si mince fût-elle, de cette moisson dont jusqu'ici nous l'avons vu si avarement rassembler les moindres glanes.

Or, chose curieuse, dans le chant qui succède à celui d'Orléantin, le pasteur Angelot paraît, en certain endroit, avoir voulu tirer parti précisément de ce qui avait été négligé par son compagnon. Ce thrène en l'honneur d'Henri II, véritable « translation », comme on disait alors, des vers de l'Églogue V de Virgile sur la mort et l'apothéose de Daphnis, présente vers la fin, une répétition assez singulière. D'une part, en effet, Angelot s'engage à construire au « bon Henriot » déifié :

un beau temple au rivage de Loire,

autour duquel se dérouleront des jeux, tandis que le « chantre » Jannot, dénomination champêtre du poète J. Ant. de Baïf, dira les hauts faits du héros. Et, d'autre part, le même Angelot prend, aussitôt après, l'engagement nouveau de faire.

des autels tous les ans

où se célébreront des sacrifices, rendus plus imposants par l'intervention de Perrot, autrement dit P. de Ronsard lui-même, qui

le premier chantera le service.

Je sais bien que l'on peut trouver à défendre la présence simultanée de ces deux passages, en disant qu'il s'agit, dans le premier, d'un monument à la mémoire du roi disparu, tandis que, dans le deuxième, il n'y a qu'une allusion à la commémoration annuelle de sa mort par un service religieux. Mais n'est-il pas un peu surprenant de voir Ronsard quitter brusquement, pour y revenir ensuite, ce Virgile qu'il a si religieusement suivi jusque-là, et intercaler dans son développement une idée, celle des jeux funèbres, sur laquelle le pâtre latin restait muet? Et serait-ce hasarder beaucoup de penser que Ronsard, sans vouloir rien perdre des éléments que lui fournissait Virgile, s'est fait scrupule de laisser sans emploi les quelques vers du poète vénitien qu'il avait cru devoir omettre dans le chant d'Orléantin, et qu'il n'a trouvé, pour concilier les choses, que cet expédient d'allier l'or du premier avec le cuivre du second? De là ces vers ajoutés à ceux dont il avait pris l'idée dans l'églogue virgilienne :

Je te feray d'yvoire
Et de marbre un beau temple au rivage de Loire,
Où, sur le mois d'avril, aux jours longs et nouveaux,
Je feray des combats entre les pastoureaux
A sauter, à luiter, à franchir la carrière,
Et pour couronne auront la rose printanière[1].
Là sera ton Janot qui chantera tes faits,
Tes guerres, tes combats, tes ennemis desfaits,
Et tout ce que ta main d'invincible puissance
Osa pour redresser la houlette de France.

En dépit de certains détails différents, auxquels nous n'attacherons pas plus d'importance que faisait Ronsard, comme le prouve la variante indiquée, on retrouve là un écho de ces paroles de Damon sur lesquelles s'arrêtait le chant d'Orléantin :

Ipse ego bina tibi solenni altaria ritu
Et geminos sacra e quercu lauroque virenti
Vicino lucos Nauceli in littore ponam.
Hic ripa passim in molli viridante sub umbra,
Vere novo dum floret ager, dum germinat arbos,
Dum vario resonant volucrum nemora avia cantu,
Annua constituam festis convivia ludis.
Ductores pecudum hic omnes, rurisque coloni
Contendent paculo, et rapidi certamine cursus,
Horridaque agresti nudabunt membra palæstra :
Ipse pecu et tenero victor donabitur hædo.
Præterea dulci cantabit arundine Damon
Carmina...

Tous ces rapprochements entre le texte latin de Naugerius et le texte français de Ronsard prouvent assez clairement que l'œuvre du gentilhomme vénitien fut une source précieuse d'inspiration pour le gentilhomme vendômois. Est-ce à dire qu'il ait ignoré les autres productions plus ou moins bucoliques auxquelles le mouvement littéraire néo-latin donna naissance? Certain passage du thrène d'Angelot, dont nous venons de nous occuper, semblerait dénoncer le contraire. Le pasteur décrit ainsi la douceur du ciel où réside le « bon Henriot » :

Ou tu es, le printemps ne perd point sa verdure,
L'orage n'y est point, le chaud ny la froidure,

1. Variante :

A sauter, à luiter sur l'herbe nouvelette,
Pendant au prochain pin le prix d'une musette.

Mais un air pur et net, et le soleil au soir
Comme ici ne se laisse en la marine choir.

Sans trop de présomption, on pourrait, je crois, trouver dans ces vers un souvenir de Boccace décrivant, dans sa quatorzième églogue, le Paradis par la bouche d'Olympia. Voici comment il fait parler ce personnage au nom symbolique :

Ver ibi perpetuum nullis offenditur austris,
Lætaque temperies loca possidet, exulat inde
Terrestris nebula et nox...

Il y a bien, entre les deux textes, un air de parenté. Toutefois, pour ne pas tirer de ce rapprochement des conclusions forcées, je dirai simplement que, si notre poète a connu les églogues de Boccace, il en a fait un emploi très discret, presque négligeable en comparaison de ce qu'il doit à Naugerius. Car tous les emprunts dont nous nous sommes occupés précédemment ne se rapportaient qu'à la première des deux églogues du poète vénitien; mais, à la façon dont Ronsard en a usé par rapport à cette pièce, on peut soupçonner déjà qu'il n'a pas négligé les ressources que lui offrait la deuxième.

Ce soupçon est-il fondé? C'est ce dont nous convaincra l'étude de sa deuxième églogue où figurent les pasteurs Aluyot et Fresnet, chantant successivement l'objet de leurs amours. Elle débute par ces paroles de Fresnet :

Paissez, douces brebis, paissez cette herbe tendre;
Ne pardonnez aux fleurs : vous n'en sçauriez tant prendre
Par l'espace d'un jour qu'en peu d'heures la nuit
Humide de rosée autant en aît produit.
De là vous deviendrez plus grasses et plus belles;
L'abondance de laict enflera vos mamelles;
Et suffirez assez pour nourrir vos aigneaux
Et pour faire en tout temps des fromages nouveaux.
Et toy, mon chien Harpaut, seure et fidelle garde
De mon troupeau camus, lève l'œil et pren garde
Que je ne sois pillé par les loups d'alentour,
Ce-pendant qu'en ce bois je me plaindray d'amour.
Or-sus, mon Aluyot, allon, je te supplie,
Soulager en chantant le soin qui nous ennuye;
Allon chercher le frais de cet antre moussu...

Si nous prenons, à présent, la deuxième églogue de Naugerius, nous y trouvons la même mise en scène : le pasteur Iolas, avant

de se retirer à l'écart pour se plaindre d'Amaryllis, abandonne ses brebis à la garde du chien Teucon. Et voyez comment il s'exprime :

Pascite, oves, teneras herbas per pabula læta,
Pascite, nec plenis ignavæ parcite campis :
Quantum vos tota minuetis luce, refectum
Fæcundo tantum per noctem rore resurget.
Hinc dulci distenta tumescent ubera lacte,
Sufficientque simul fiscellæ et mollibus agnis.
Tu vero, vigil atque canum fortissime, Teucon,
Dum pascent illæ late per prata, luporum
Incursus subitos, sævasque averte rapinas.
Interea hic ego muscoso prostratus in antro,
Ipse meos solus mecum meditabor amores,
Atque animi curas dulci solabar avena.

Si l'on voulait retrouver l'origine première de ce passage, il faudrait remonter jusqu'à quelques vers de l'Idylle 8 de Théocrite (63-70) que Navagero n'a fait que copier. Mais ce n'est pas dans le texte original que Ronsard, lui, a puisé ses idées. C'est bel et bien dans le texte latin; car le début de l'églogue française est plus qu'une simple imitation : il a tous les caractères d'une véritable traduction, rendant, comme on peut s'en rendre compte, les moindres nuances, et jusqu'au mouvement même du poème latin.

Comment quitter un guide si commode? Et, puisque Fresnet se propose de se plaindre de sa « belle Marion », pourquoi ne pas suivre encore Iolas qui, lui aussi, se répand en plaintes à propos d'Amaryllis? Aussi bien, Amaryllis, Marion ou Janette, qu'importent les noms? Ce sont toujours, en définitive, les mêmes Iris en l'air, et, plus ou moins bien tournés selon le talent des écrivains, ce sont toujours, au fond, les mêmes reproches qu'on leur adresse. Et, de nouveau, voilà Ronsard à la remorque de Naugerius; mais il élargit le cadre de sa pièce, ou, plutôt, il s'applique à donner, dans son poème, un pendant au tableau de l'églogue latine. Dans ce but, il double Fresnet, l'amant malheureux de Marion, d'un compagnon, Aluyot, qui chante, par contraste, les joies de son amour pour Jeanette. C'est bien toujours le même modèle qui lui procure les éléments fondamentaux de sa double peinture; mais il peut se dispenser de le suivre pas à pas, comme dans la première églogue, et peut-être qu'ainsi, la différence de plan aidant, il arrivera à tromper les regards des « juges sourcilleux » habiles à découvrir

La couture invisible et qui va serpentant
Pour joindre à son étoffe une pourpre étrangère.

Car enfin, quoi qu'en dise A. Chénier, à qui j'emprunte ces vers, il n'est pas toujours très agréable pour un auteur de s'entendre reprocher

Les honteux larcins que réclament de lui les Grecs et les Latins,

et même les plus désintéressés ne sont pas insensibles à l'accusation d'avoir trop souvent manqué d'originalité.

Pourtant, à délayer en deux scènes la matière d'une seule, Ronsard craint de les appauvrir, de les dessécher l'une et l'autre; et, pour les étoffer un peu, il a recours à Théocrite, d'abord, et fait passer dans les chants de Fresnet et d'Aluyot bien des vers de la VIIIe et de la IXe Idylle du poète grec, pour ne parler que des emprunts les plus importants. Il puise aussi à pleines mains dans le fatras des expressions galantes mises à la mode par Pétrarque et ses disciples. Mais on a tant de fois signalé ce que le chef de la Pléiade doit à l'antiquité grecque et latine; on a si souvent montré chez lui l'influence du pétrarquisme, que je n'insiste pas sur ces imitations. Je me contenterai de rechercher ce que la poésie néo-latine a pu laisser de traces dans la deuxième églogue de Ronsard, en dehors de la translation de l'exorde notée plus haut.

Comme on doit s'y attendre après ce que j'ai indiqué sur la composition de cette pièce, il nous faut courir à travers l'œuvre française pour y retrouver, enchâssés çà et là au milieu d'autres réminiscences, les vers du poète vénitien : *disjecti membra poetæ.* Après une « ouverture », si l'on veut bien me passer ce mot, qui rappelle les plus beaux traits de la préciosité italienne, de ceux dont Molière fara sentir plus tard le ridicule, comme celui-ci :

Ma belle Marion...
Rien ne m'est agréable après si longue absence,
J'espère sans espoir...

notre Fresnet continue ainsi :

J'ai beau me promener au travers d'un bocage,
J'ai beau paistre mes bœufs le long d'un beau rivage,
J'ai beau voir le Printemps, âme des arbrisseaux,
Ouyr les rossignols, gazouiller les ruisseaux,
Et voir, entre les fleurs, par les herbes menues,
Sauter les aignelets sous leurs mères cornues...

Ce plaisir, toutefois, non plus ne me contente
Que si du froid hyver la sifflante tourmente
Avoit terni les champs, et en mille façons
Rué dessus les fleurs la neige et les glaçons.

Or il ne fait ici qu'emprunter à Iolas l'expression de son indifférence à toutes choses devant l'insensibilité d'Amaryllis.

O formosa Amarylli, nihil, te absente, videtur
Dulce mihi; nunc et nitido vere omnia rident,
Et vario resonant volucrum nemora avia cantu,
Exsultim virides ludunt armenta per herbas,
Lascivique agni, infirmisque artubus hædi
Cornigeras matres per florida prata sequuntur.
Non tamen ista magis sine te mihi læta videntur
Quam si tristis hyems, nymbisque rigentibus horrens,
Agglomeret gelido canas aquilone pruinas...

Vient ensuite un étalage de richesse, analogue à celui que fait le Cyclope de Théocrite, et Corydon, l'amant d'Alexis, dans l'églogue II de Virgile; il se termine de cette façon :

Je voudrois n'avoir rien, Marion, sinon toy,
Que je voudrois pour femme en mon antre chez moy,
Et parmy les forests, loin d'honneur et d'envie,
User, en te baisant, le reste de ma vie.

Iolas, moins prolixe, se contentait d'indiquer le thème du développement dans ces quatre vers, suivis d'assez près par Ronsard :

Non ego opes mihi, non cursu prævertere ventos
Optarim magis, aut pecoris quodcumque per orbem est,
Quam te, Amarylli, meis vinctam retinere lacertis
Et tecum has inter vitam deducere sylvas.

Et le pasteur poursuit en faisant du lieu de sa demeure une description propre à adoucir en sa faveur l'insensible Amaryllis :

Est mihi præruptis ingens sub rupibus antrum
Quod croceis hederæ circumsparsere corymbis,
Vestibulumque ipsum sylvestris obumbrat oliva :
Hanc prope fons, lapide effusus qui desilit alto
Defertur rauco per lævia saxa susurro,
Hinc late licet immensi vasta æquora ponti
Despicere, et longe venientes cernere fluctus.

Et quelle vie délicieuse, dans ce cadre champêtre, serait celle d'Amaryllis auprès d'Iolas !

Hoc mecum simul incoleres, Amarylli, simulque
Mecum ageres primo pecudes in pascua sole,
Mecum, abeunte die, pecudes cava in antra vocares;
Sæpe etiam denso in nemore aut convalle virenti
Dum tenue arguta modularer arundine carmen,
Tu mecum ipsa esses simul, astaresque canenti;
Quin et nunc pariter caneres, nunc dulcia nostro
Basiaque et Veneris misceres gaudia cantu.

Ronsard a sans doute fort goûté cette double peinture, car il en reproduit les traits principaux. Voyez comment il décrit la grotte de Fresnet :

J'ai pour maison un antre en un rocher ouvert
De lambrunche sauvage et d'hierre couvert
Qui deçà, qui delà leurs grands branches espandent...
Un meslier nouailleux ombrage le portail...
Du pied naist un ruisseau dont le bruit délectable
S'enrouë, entre-cassé de cailloux et de sable...
De là tu pourras voir Paris la grande ville...

Ce qu'il ne pouvait directement imiter a été très ingénieusement transposé par lui; témoin ce vers :

De là tu pourras voir Paris la grande ville,

remplacant les deux vers :

Hinc late licet immensi vasta æquora ponti
Despicere, et longe venientes cernere fluctus,

qui ne pouvaient sans invraisemblance figurer dans une pièce dont l'action se déroule, non sur les bords de l'Adriatique, mais aux portes de Paris.

Le tableau que Navagero trace ensuite de la vie possible d'Amaryllis et du berger dans ce séjour enchanteur semble avoir plu tout particulièrement à notre poète, si l'on en juge par l'abondance prolixe de ses développements. Et pourtant on reconnaît facilement que là encore ce sont les quelques vers du poète vénitien qui servent de thème, puisqu'on les retrouve dans les passages suivants :

Là, s'il te plaist venir, tu seras la maîtresse;
Tous deux nous mènerons nos bœufs en pasturage

Dès la poincte du jour, les ramenant au soir
Quand le soleil tombant en l'eau se laisse choir;
Puis au plus chaud du jour, estant couchez à l'ombre,
Pour chasser le sommeil je diray des chansons...
Alors toy, doucement sur mes genoux assise,...
Maintenant tu romprois de ton baiser mon chant...
Tu voudrais quelquefois avecque moy chanter.

Mais voici qu'à son tour Aluyot va chanter. Lui aussi, comme Fresnet, il trouvera opportunément dans Iolas un excellent interprète de ses sentiments. Écoutons-le, par exemple, protester de sa fidélité vis-à-vis de Jeanette :

Hier mesme Margot,
Tu la cognois, Jeanette, envoya Jaqueline
Vers moy, pour me donner de sa part un beau cygne,
Et me dist : « Ceste-là qui te donne cecy
Avecque son présent à toy se donne aussi :
Pren son présent et elle...
Mais je la refusay; car plutôt que d'aimer
Autre que toy, mon cœur, douce sera la mer,
Le doux miel coulera de l'escorce d'un fresne,
Et les roses croistront sur les branches d'un chesne,
Les buissons porteront les œillets rougissans,
Et les haliers ronceux les beaux lis blanchissans.

C'est là un passage dont le modèle, pourrait-on croire, doit être cherché directement dans Théocrite et Virgile. Que non point : Ronsard en a trouvé l'original dans ses paroles que Naugerius prête à son pasteur :

Sæpe mihi Alcippe vicina et munera misit,
Et dixit : « Formose puer, quæ munera mittit,
Mittit et ipsum animum : tu et munera suscipe, et illum. »
Sed potius, Amarylli, alio quam tangar amore
Sudabunt humiles flaventia mella genistæ,
Et molles violæ dura nascentur in orno
Incultique ferent candentia lilia vepres.

Et c'est ce même Naugerius, plutôt que Théocrite ou Virgile, qui lui prêtera un des lieux communs de la poésie bucolique, je veux dire les comparaisons destinées à nous donner une idée de la beauté de Jeanette.

D'autant que du printemps la plaisante verdure
Est plus douce aux troupeaux que la triste froidure;

D'autant qu'un arbre enté rend un jardin plus beau
Que le tige espineux d'un rude sauvageau...
Et d'autant qu'au matin la belle aube qui luit
Surmonte de clarté les ombres de la nuict :
D'autant, ma Janeton, desur toute pucelle
Tu sembles à mes yeux plus gentille et plus belle.
Ces houx m'en sont tesmoins et ces pins, que tu vois
Surmonter en hauteur le cyme de ces bois,
Où, m'esbatant un jour, j'engravay sur l'escorce
D'un chesne non ridé ceste épigramme à force :
« Quand Aluyot vivra sans aimer Janeton
Le bouc se vestira de la peau d'un mouton,
Et le mouton prendra la robbe d'une chêvre...

Ainsi s'exprime Aluyot, renvoyant en écho le son de ces vers de son collègue Iolas :

Quantum ver formosum hyeme est jucundius atra,
Quantum mite pirum sorbis est dulcius ipsis,
Quantum nocturnis obscuri vesperis umbris
Puniceo exurgens aurora nitentior ortu est :
Tantum, Amarylli, aliis mihi charior ipsa puellis.
Hæ testes mihi sunt sylvæ, vicinaque sylvis
Populus hæc, cujus tale est in cortice carmen :
« Vellera cum setis aries mutarit, et hircus
Velleribus setas, Amaryllida linquet Iolas. »

Il sera tout heureux de pouvoir encore se servir d'Iolas pour nous conter l'origine de son amour :

J'ai l'âme toute esmeue et le cœur tout ravy,
Quand je pense en ce jour où premier je la vy
Porter un beau panier (ainsi qu'une bergère),
Allant cueillir des fleurs au jardin de ma mère.
Si tost que je la vy, si tost je fu deçeu...
Elle avoit les cheveux sans ordre desliez
Comme filets de soye; et, de houppes garnie,
Luy pendoit aux talons sa belle souquenie.
Sa sœur alloit après; j'allois après aussi : ...
Je luy contay mon mal; mais elle, non atteinte.
De ma triste douleur, se moqua de ma plainte.
Or, comme elle cueilloit une fleur de sa main,
Par feintise, un bouquet luy tomba de son sein.
Je l'amasse et l'attache au bord de mon chapeau,
Et bien qu'il soit fany, tousjours me semble beau.

Les tendres sentiments du pasteur Iolas n'avaient pas eu d'autres débuts. Jugez-en plutôt par ce que nous en dit l'églogue latine :

Mollibus in pratis Lycidæ, post Daphnidis hortos,
Purpureos flores texenda in serta legebas[1]*;*
Cum te, succincta tunica, fusisque capillis,
Et vidi simul, et totis simul ossibus arsi.
Pone sequebatur Gorge soror, et tamen audax
Accessi, sumque ipse meos tibi fassus amores.
Risisti, et sertum nitida quod fronte gerebas,
Tanquam ex se cecidisset humi, jecisti, abiensque
Liquisti. Advertens collegi protinus ipse,
Servavique, et adhuc tanquam tua munera servo :
Et quamvis dudum foliis languentibus aret,
Non tamen est serto quicquam mihi charius illo.

Et c'est ainsi que, morceau par morceau, la deuxième pièce de Navagero est sertie presque tout entière dans la deuxième églogue du poète français. Si bien que sa part d'originalité, tant amoindrie par les emprunts nombreux qu'il a faits aux anciens, doit se restreindre encore dans de notables proportions, si l'on restitue à la poésie de Naugerius ce qu'il en a pris. Aussi ne s'explique-t-on pas que, après avoir tiré un tel parti du poète vénitien, il n'ait pas jugé opportun de mentionner son nom à côté de celui de Sannazar, parmi les modèles que le manifeste signé par Du Bellay propose aux efforts des poètes bucoliques français.

Est-ce à dire, maintenant, que, pour avoir bien souvent puisé leur substance au dehors, les églogues de Ronsard n'ont aucune qualité personnelle? Assurément non; car leur auteur est un poète de talent, qui, même lorsqu'il suit les routes battues par ses devanciers, sait encore les joncher de fleurettes d'un agréable aspect. Son amour de la nature, notamment, et, cette piété filiale envers la France, qu'il partageait avec son ami J. du Bellay, l'ont parfois très heureusement inspiré.

Et, d'ailleurs, je ne sais si le chef de la Pléiade, revenant parmi nous, ne témoignerait pas quelque surprise de nous voir tirer parti contre lui de l'application de cette fameuse théorie de l'imitation, dont il avait fait un article capital de sa réforme littéraire; et si, convaincu que tous les emprunts signalés n'enlèvent rien au mérite de ses églogues, il ne prendrait pas à son profit la

1. Le rapprochement est plus rigoureux encore dans l'édition Marty-Laveaux, où les parole d'Aluyot s'adressent à la bergère :

où, premier, je *te* vy..., etc.

dédaigneuse déclaration d'A. Chénier à laquelle il a été fait allusion dans le cours de cette étude :

Un juge sourcilleux, épiant mes ouvrages,
Tout à coup à grands cris dénonce vingt passages
Traduits de tel auteur qu'il nomme, et, les trouvant,
Il s'admire et se plaît à se voir si savant.
Que ne vient-il vers moi? Je lui ferais connaître
Mille de mes larcins qu'on ignore peut-être...

PAUL KUHN.

VICTOR HUGO ET LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE (1822)

Chacun sait que les idées politiques de Victor Hugo ont évolué assez fortement ; lui-même s'est représenté gravissant une longue échelle qui l'a mené de l'obscurité à la lumière [1].

Fils d'un soldat qui fit avec éclat les guerres de la Révolution et de l'Empire, Victor Hugo débuta dans la vie littéraire avec des opinions royalistes-ultra comme pouvait en avoir un nouvel anobli; ses premières œuvres ne sont que l'apothéose de l'ancien régime. De parti pris, elles dénigrent et calomnient toutes les conquêtes de la Révolution.

A l'apparition de son premier volume, cette attitude agressive, peu conforme aux penchants de la jeunesse, ne reçut pas seulement des louanges; certaines critiques en furent fort vives. A ce propos nous avons eu connaissance de deux documents inédits que nous transcrivons ici en y ajoutant les notes indispensables.

*
* *

En juin 1822, Victor Hugo publia un recueil où il groupa plusieurs poésies imprimées précédemment à l'occasion de diverses circonstances (*Les Vierges de Verdun*, *la Statue d'Henri IV*, *la Mort du duc de Berry*, etc...). Ces œuvres, d'une forme déjà remarquable, lui avaient valu une précoce notoriété, le surnon d'enfant sublime et de petites gratifications octroyées par des membres de la famille royale. Son volume d'*Odes et Poésies diverses* fut reçu avec enthousiasme par le parti royaliste, qui trouvait dans l'auteur le chantre des gloires de la monarchie et l'adversaire résolu des ennemis de la religion et de la royauté.

Louis XVIII donna la consécration officielle au poète en lui accordant, à cette occasion, une pension de mille francs sur sa cassette privée.

Victor Hugo, à peine âgé de vingt ans, touchait à la gloire; mais quelques critiques indépendants, tout en louant le talent du

1. Préface d'*Odes et Ballades*, édit. de 1853.

jeune prodige, lui reprochèrent avec vivacité de renier une génération dont lui-même faisait partie, et de calomnier des événements qui avaient orienté vers un autre avenir les destinées de notre pays.

Parmi ces zoïles, pour reprendre l'expression qui se trouve dans une des préfaces des *Odes et Ballades*, se trouvait un écrivain récemment revenu de Russie, après un séjour forcé de quelques années en Sibérie. C'était Edme Héreau, travailleur consciencieux, spirituel et caustique, qui assurait la critique littéraire à la *Revue encyclopédique*, organe libéral publié sous la direction de Jullien de Paris.

Héreau lut avec attention les *Odes* du jeune Hugo, il en goûta la forme mais, quand il arriva à *La Vendée* et qu'il lut que, dans leur exode, les Vendéens ne laissaient derrière eux :

> ... qu'une terre peuplée
> De cadavres et de bourreaux ;

et plus loin, dans *Quiberon* :

> ... lisez nos récentes histoires,
> Évoquez nos vertus, interrogez nos gloires,
> Vous pourrez choisir des forfaits ;

quand il lut de telles affirmations Héreau ne put contenir son indignation. Il écrivit dans son analyse :

> M. Hugo se trompe quand il affecte de confondre les intentions de tous les hommes sages, les vœux d'une nation, avec les funestes passions et les crimes odieux de quelques misérables, quand il accuse des malheurs de la Révolution ceux qui en furent les premières victimes. Héreau ajoutait : « Non, ses opinions ne sont pas de lui ; la jeunesse a des inspirations plus nobles, des pensées plus généreuses. »

Cette critique parut dans le numéro de juillet 1822 (p. 169-171) de la *Revue encyclopédique*. Hugo en eut connaissance dans le courant du mois d'août et le poète, habitué à d'autres accents, en fut profondément ému.

Le reproche de calomnier son pays lui fut sans doute très sensible, mais l'affirmation que l'inspiration royaliste de ses œuvres ne lui appartenait pas dut l'atteindre encore davantage, car elle prêtait à tous les soupçons.

Sans tarder il voulut protester ; il écrivit au directeur de la *Revue encyclopédique* une lettre courte, mais énergique. Il demandait une rectification ou une réparation. Cette lettre, restée inédite,

a été mentionnée par M. l'abbé Dubois [1]. En voici le texte d'après l'original :

16 août 1822.

Monsieur,

Je viens de lire dans votre numéro de juillet un article qui me concerne et dans cet article une accusation formelle de calomnie envers mon pays. Je ne suis pas, Monsieur, des gens qui calomnient, ni des gens que l'on calomnie. J'aime et j'honore mon pays plus que qui ce soit. Si mes vers valaient la peine d'être lus attentivement, Monsieur le rédacteur y aurait trouvé tout le contraire de ce qu'il me reproche. Je veux bien ne voir que de l'irréflexion dans cette phrase d'un article dont la partie littéraire est, d'ailleurs, pleine d'indulgence, et j'espère que l'insertion de cettre lettre me prouvera qu'il désavoue l'offense qu'il s'est permise contre moi. J'ignore si, comme il veut bien le dire, mon pays me demandera compte de mes talents, mais je sais que je demanderai à tout le monde compte d'un outrage. Point d'éloges si vous voulez, mais point de calomnies.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

VICTOR-M[ARIE] HUGO.

On ne voit pas nettement ce que cette lettre rectifie. Elle nie une intention, sans plus, mais Victor Hugo n'eut pas la satisfaction de la voir insérée. Bien mieux, le critique répondit en justifiant ses remontrances. Il lui cita les passages qui l'avaient choqué; il lui avait déjà rappelé ses propres termes :

Insensé! quel orgueil t'entraîne,
De quel droit viens-tu dans l'arène
Juger sans avoir combattu?

Pour le reste, Héreau s'en remettait aux tribunaux du soin de décider s'il avait causé quelque dommage au poète. La minute de la réponse d'Héreau est jointe à la lettre de Victor Hugo, ce qui nous permet d'en connaître le texte que voici :

Monsieur,

La direction de la *Revue encyclopédique*, à laquelle vous vous êtes adressé, n'a jugé à propos ni d'insérer dans son recueil ce que vous appelez une réclamation, ni de répondre à votre lettre qu'elle m'a communiquée.

Vous devez savoir, Monsieur, puisque vous coopérez à la rédaction d'un recueil littéraire, que l'on aurait fort à faire si l'on était forcé de répondre à toutes les récriminations d'auteurs dont l'amour-propre se

1. Abbé Pierre Dubois, *Bio-bibliographie de Victor Hugo*. Paris, 1913, in-4°, p. 242.

trouve offensé. Mais, comme à juger par la nature de votre démarche vous paraissez avoir vu dans mon article sur vos poésies une attaque personnelle, je crois vous devoir, ainsi qu'à moi-même, quelques mots d'explication. Permettez-moi, Monsieur, de vous répondre avec plus de calme que vous n'en avez mis dans votre lettre.

Je n'aurais, au fond, qu'un seul mot à vous dire : Vous avez entièrement déplacé la question. Vous prétendez être calomnié, mais c'est moi qui ai cru trouver dans vos odes que j'ai lues et bien lues, parce qu'elles le méritent sous divers rapports, des passages outrageants pour la France.

Voici celui particulièrement que j'ai cité et que j'ai incriminé :

Si quelqu'un vient à vous, vantant la jeune France,
Nos exploits, notre tolérance
Et nos temps féconds en bienfaits,
Soyez contents, lisez nos récentes histoires,
Évoquez nos vertus, interrogez nos gloires,
Vous pourrez choisir des forfaits.

Dans ce passage, où je veux bien, à mon tour, ne voir que de l'irréflexion, j'ai trouvé que la France était calomniée et par qui? par un Français qui, ai-je dit, fait lui-même partie de cette jeune France et qui doit ses talents aux institutions d'un siècle qu'il cherche à flétrir!

Telle est, Monsieur, mon opinion sur ce passage. J'ai cité et j'ai improuvé. Maintenant le public, qui a devant lui les pièces du procès, sera juge entre nous. Que si vous persistez à voir dans un article, où ma signature devrait vous prouver que j'ai écrit selon ma conscience morale et littéraire, une offense personnelle, les tribunaux sont là. Vous pourrez donner cours à une plainte qui, j'aime à le croire, vous paraîtra à vous-même mal fondée, si vous voulez bien réfléchir qu'en disant que la patrie vous demanderait un jour compte de l'emploi de vos talents, j'ai montré toute l'estime que je professe pour ces talents et que la démarche même que vous faites aujourd'hui, bien qu'un peu irrégulière dans les formes, me fait étendre à votre caractère.

Je souhaite, Monsieur, que cette explication que j'aime à vous donner puisse vous suffire.

J'ai l'honneur, etc...

E. Héreau.

L'incident n'a laissé d'autres traces que les deux documents que nous venons de reproduire; leur texte est inédit et nous avons pensé qu'il méritait d'être recueilli.

Victor Hugo, qui remania sensiblement plusieurs de ses œuvres de jeunesse, eut la coquetterie, quand il devint démocrate, de conserver dans leur texte primitif ses juvéniles attaques contre la Révolution; il entendait corriger le livre par le livre, « sa méthode

consistant, comme il le disait [1], à amender son esprit plutôt qu'à retravailler ses livres, à corriger un ouvrage dans un autre ouvrage ». Il se fit, non sans habileté, un mérite d'être arrivé à la République après être parti d'un point qui en était si éloigné.

Plus tard, Hugo vit autre chose que des forfaits dans le grand drame révolutionnaire. Dans son émouvant récit de *Quatre-vingt treize*, républicains et chouans sont de nobles caractères. Et cette vision romanesque des hommes de la Révolution est sans doute plus près de la vérité que les odes historiques de 1822.

RAOUL BONNET.

1. Préface des *Odes et Ballades*, édit. de 1828.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET « LE CID »

I

Des rivalités mesquines, des jalousies d'auteur, des tyrannies du cardinal de Richelieu, lui-même auteur jaloux, une Académie complaisante, voilà les principaux facteurs qui ont produit *Les Sentiments de l'Académie Française sur le Cid*, si l'on se fie à la Relation de Pellisson[1]. En effet on s'est contenté en grande partie de broder sur ses données, ses soupçons, ses ouï-dire, et de répéter après lui que tous les auteurs, Richelieu inclus, étaient jaloux du succès du *Cid*, que Scudéry était poussé par le Cardinal à présenter ses Observations à l'Académie et que l'Académie, malgré sa répugnance, fut obligée par son protecteur de rendre son jugement et de condamner le chef-d'œuvre de Corneille. Il faut faire preuve d'assez de témérité pour attaquer une histoire consacrée depuis si longtemps; mais un événement si considérable pour l'histoire de l'art dramatique en France exige qu'on pèse toute l'évidence et qu'on rende justice à tous les partis intéressés, même à ceux qu'on n'aime guère.

Corneille et Scudéry firent représenter leur première pièce de théâtre la même année (1629) et l'histoire de la querelle du *Cid* doit remonter à cette date. Quand *Le Cid* a paru pour la première fois sur la scène française, chaque poète avait produit sept ouvrages dramatiques. Corneille produisit sa seconde pièce, le *Clitandre*, en 1630, et Scudéry la sienne, *Le Trompeur Puny*, l'année suivante. On joua son *Vassal Généreux* en 1632. En 1633 Corneille fit représenter une nouvelle comédie, *La Veuve*, et son rival encore une tragi-comédie, *L'Orante*. L'année suivante fut très féconde pour tous les deux poètes : Scudéry faisant jouer deux tragi-comédies, *Le Fils Supposé*, *Le Prince Déguisé* et *La Comédie des Comédiens*; Corneille de son côté se présentant avec trois nouvelles comédies, *La Galerie du Palais*, *La Suivante* et *La Place Royale*. Les deux poètes furent moins féconds mais plus ambitieux en 1635, lorsque chacun s'efforça de mettre sur la scène

1. *Histoire de l'Académie Française*, par Pellisson et d'Olivet, avec une introduction, etc., par Ch. Livet, Paris, 1858, I, p. 86-99.

une tragédie régulière : Scudéry, *La Mort de César*, et Corneille, sa *Médée*. L'an 1636 vit la *Didon* et *L'Amant Libéral* de Scudéry, et la comédie très irrégulière de Corneille, *L'Illusion Comique* et *Le Cid*.

Dans les conditions qui régissaient la production dramatique au XVIIe siècle ces compositions parallèles de deux auteurs aurait dû presque inévitablement donner lieu à une rivalité plus ou moins vive. Au commencement, cette concurrence de Scudéry et de Corneille était tout à fait sans rancune. En effet les premiers vers imprimés de Corneille se lisent dans l'édition de *Lygdamon et Lydias* (1631), tandis que l'effusion extravagante de Scudéry tient la place d'honneur à la tête de la vingtaine de petits poèmes qui chantent les louanges de Corneille et de *La Veuve* dans l'édition de 1634. Tout cela était d'autant plus naturel que les deux poètes consacraient leurs talents à des genres différents de composition dramatique. Jusqu'en 1634-1635 Corneille n'avait produit qu'une tragi-comédie et Scudéry qu'une comédie. Les contemporains regardaient Corneille comme poète comique par excellence[1]. Et c'est aussi la distinction à laquelle Corneille prétendit dans son *Excusatio* (1634).

Les conditions changèrent en 1635, lorsque Corneille envahit le domaine du drame sérieux avec la *Médée* qui fut jouée la même année, sur la même scène (Théâtre du Marais) et par les mêmes acteurs que la *Sophonisbe* de Mairet et *La Mort de César* de Scudéry. Balzac, dans une lettre du 23 avril de cette même année, parle des trois tragédies dans les mêmes termes : Dans Mondory, dit-il, vivent aujourd'hui Jason, Massinisse, Brutus et mille autres héros. C'est vrai, ajoute-t-il, qu'il suffit qu'il soit le digne organe de trois excellents esprits qui leur ont rendu la vie[2]. Un tel événement n'a pu avoir lieu sans produire beaucoup de discussions sur les mérites relatifs des tragédies et de leurs auteurs.

D'ailleurs les conditions théâtrales étaient d'une nature à exciter vivement la rivalité que de telles comparaisons auraient dû faire

1. Voir particulièrement parmi les vers imprimés en tête de l'édition de *La Veuve*, ceux de Mairet :

Rare écrivain de notre France
Qui le premier des beaux esprits
A fait revivre en tes écrits
L'esprit de Plaute et de Térence.

Le sonnet de Duval donne le même témoignage. Mais à ce propos La Pinelière, dans *Le Parnasse ou Critique des Poètes François* (1635), laisse tomber une observation curieuse. En parlant des Poètereaux qui se font gloire des louanges que leurs talents ne justifient point, il conclut : « Ils se croyent plus parfaits que tous les autres et commencent à n'estimer plus les comédies de Corneille. »

2. Balzac, *Œuvres*, Paris, 1665, I, p. 395.

naître. Si Corneille n'exagère pas, ce fut sa première comédie qui établit le théâtre du Marais, le second théâtre à Paris. Or, dès son établissement, la popularité du théâtre du Marais alla en augmentant jusqu'à ce qu'il menaçât d'éclipser son plus vieux compétiteur. Mais il subit un échec en 1634 par l'action arbitraire du roi, qui le priva des services de six de ses meilleurs comédiens en les faisant passer à l'Hôtel de Bourgogne, son rival[1]. Grâce à cette ingérence royale, l'Hôtel de Bourgogne regagna pour quelque temps son ancien prestige, tandis que le théâtre du Marais, ajoute Renaudot, s'efforçait de surmonter l'avantage que son rival avait gagné. Le 8 décembre 1636, c'est-à-dire quelques jours seulement avant les premières représentations du *Cid*. Chapelain écrivit au Comte de Belin :

A vostre retour, si les choses ne changent, vous trouverés les grands comédiens avoir regagné le dessus sur les petits, nonobstant la protection que vous avés donnée à M. de Mondory auprès des puissances, et le restablissement de son crédit sera un ouvrage digne de l'affection que vous avés pour luy. Et de peur que vous ne croyés le mal plus grand qu'il n'est, mes originaux ne m'ont dit autre chose sinon que l'hostel de Bourgogne plaisoit plus que le tripot du Marests au goust de ceux à qui chacun d'eux essaye le plus à satisfaire[2].

Or ce « rétablissement » que Chapelain destinait au Comte de Belin, fut l'œuvre du *Cid*, dont le succès phénoménal arracha à l'Hôtel de Bourgogne, pour une saison au moins, l'avantage qu'il avait gagné sur son compétiteur. La pièce par laquelle le plus vieux théâtre essaya de faire tête au chef-d'œuvre de Corneille fut précisément *L'Amant Libéral* de Scudéry. La situation se reflète dans la *Lettre de l'Inconnu et Véritable Amy de Messieurs de Scudéry et Corneille* :

Il y ait quantité de gens desnaturez et sans jugement, qui ont adversion pour les beautez, et qui trouvent mauvais que Belleroze sur son theatre donne nom à L'*Amant Libéral*, le chef-d'œuvre de Monsieur de Scudery, ce beau Poëme ne perd rien de son esclat pour cela, et cet excellent et agreable trompeur semble faire (au jugement de tous les

1. Renaudot, *Gazette de l'Année 1634*, p. 564. Il est à remarquer que la pièce que choisit Bellerose pour la « première » de sa troupe ainsi reconstituée fut le *Trompeur Puny* de Scudéry, *ibid.*

2. *Lettres de Jean Chapelain*, Paris, 1888, I, p. 131 ; Renaudot, *Gazette* de la même année (p. 88), en racontant la production d'une des pièces de Baro devant la cour, remarque que c'était « une émulation plus réelle que feinte entre les deux troupes de Bellerose et de Mondory ». Pour l'assistance rendue par le comte de Belin à Mondory, cf. Chardon, *La vie de Rotrou mieux connue*, Paris, 1884, p. 86 et suiv.

desinteressez) un acte de justice et de son adresse, quand il louë ledit sieur de Scudery, non pas autant qu'il le doit estre, mais autant qu'il en a le pouvoir, tesmoignant en son discours sa recognaissance sans toutes fois vouloir toucher ny prejudicier à la reputation de Monsieur Corneille, comme font d'autres tout hautement à celle dudit sieur de Scudery. Il est vray qu'on ne peut trop cherir ny l'un ny l'autre, et la voix publique leur doit conseiller, comme je fais de sa part, d'employer cy apres leur temps à des ouvrages dignes de leurs capacitez, et non pas s'arrester à se faire la guerre l'un l'autre à la persuation de ceux qui aiment le trouble[1].

Cette lettre, empreinte, malgré sa recherche apparente d'impartialité, des passions soulevées par la querelle du *Cid*, n'est point la première indication que nous avons d'une discussion partielle des mérites des deux poètes et de leurs œuvres. Le 15 février 1637, quelques semaines seulement avant la publication de l'*Excuse à Ariste* et des *Observations sur le Cid* de Scudéry, Chapelain écrivit à Mlle Paulet :

Mademoiselle, suyvant donc vos ordres, je vis hier M. Desmarests, auquel j'eus à peine proposé de vostre part le retranchement des vers (des *Visionnaires*) dont M. Scudéry avoit esté choqué, qu'il me respondit de galand homme que non seulement il les rayeroit volontiers pour l'amour de ceux qui y prenoient intérest, mais encore osteroit ceux du *Cid* qui avoit causé ce *petit scandale*, et pour ne vous point faire valoir cette dernière courtoisie, il m'avoua que par quelques autres bonnes considérations, il avoit desja resolu de laisser *toute cette liderie*, en quoy il n'y croioit rien perdre, puisque la pensée n'en estoit pas venue de luy, et qu'il n'avoit fait en cela que rimer l'imagination d'un autre[2].

Tandis que les expressions de cette lettre sont quelque peu obscures, il est évident qu'on avait fait dans la première composition des *Visionnaires* une comparaison favorable à Corneille entre *Le Cid* et deux autres pièces de théâtre, l'une l'*Aspasie* de Desmarests, l'autre (non nommée) de Scudéry. Celle-ci, vu la date et une expression de la *Lettre Apologitique du Sieur Corneille*[3], a dû être *L'Amant Libéral*. Les phrases, « *petit scandale* » et « *toute cette liderie* » portent témoignage d'une irritation et d'une discus-

1. A. Gasté, *La Querelle du Cid*. Paris, 1898, p. 156 et suiv.
2. Lettres, I, p. 137. D'après le *Menagiana*, Paris, 1694, p. 357, c'est Bautru qui prétendait avoir fourni à Desmarests le plan des *Visionnaires*; d'après le *Segraisiana*, Amsterdam, 1712, p. 180, ce serait Richelieu.
3. « Il n'est pas question de savoir de combien vous estes noble ou plus vaillant que moy, pour juger de combien *Le Cid* est meilleur que *L'Amant Libéral*. » Gasté, *op. cit.*, p. 147.

sion déjà assez vives. Dans une lettre à Balzac du 6 mars 1637, Chapelain revient sur cette affaire :

Au reste vous sçavez que mon exercice joyeux du Carneval a esté d'accommoder *une guerre dans sa naissance* entre les seconds poëtes, qui vous firent un esclaircissement l'année passée et M. Desmarests, auquel ces Messieurs à ma diligence ont fait réformer quelques endroits d'une comédie qu'il a donnée au public et où il estoit parlé d'eux et de leurs ouvrages moins dignement qu'ils ne croyent mériter[1].

L'issue montra que les efforts conciliatoires de Chapelain avaient été beaucoup moins heureux qu'il ne se l'imaginait. La rivalité des poètes et des théâtres qui représentaient leurs ouvrages atteignit un tel degré d'intensité qu'il ne manqua plus qu'une étincelle pour faire éclater les passions jusqu'alors plus ou moins réprimées. Cette étincelle se trouva être les vers souvent cités de l'*Excuse à Ariste* de Corneille. Dans cette *Excuse*, le poète, après avoir déclaré son inhabileté à écrire les vers de chanson désirés par son correspondant, s'en va appuyer avec assez de complaisance sur ses succès de poète dramatique. Il sait ce qu'il vaut dans ce genre-là ; il a gagné sa réputation seulement par son mérite sans avoir eu recours aux cabales ou aux patrons puissants ; enfin, « je n'ai pas de rival à qui il fasse tort en le traitant d'égal[2]. » Ces expressions précipitèrent la querelle du *Cid* à n'en pas douter. Mairet le dit formellement :

Cette scandaleuse lettre (*Excuse à Ariste*) doit estre appelée vostre pierre d'achopement puisque sans elle ny la *Satyre de l'Espagnol* ny la *Censure de l'Observateur* (*Observations de Scudéry*) n'eussent jamais esté conceües[3].

Et même les défenseurs de Corneille admettaient que le poète avait fait voir en cette occasion une outrecuidance qui méritait la censure[4]. Un passage inédit du manuscrit de Chapelain des *Sentiments de l'Académie Française sur le Cid* contient cette phrase :

Nous le (Scudéry) trouvons encore d'autant moins blasmable qu'il n'estoit hors de propos que la vanité à laquelle le poëte s'estoit laissé emporter fust un peu mortifiée, et qu'ayant usé peu modestement de

1. *Lettres*, I, p. 139.
2. Œuvres de P. Corneille, *Gr. Ecriv. Fr.* Paris, 1862, X. p. 75 et suiv.
3. Gasté. Epistre familière du Sieur Mayret au Sieur Corneille. *op. cit.*, p. 291.
4. Voir Gasté, Le Jugement du Cid composé par un Bourgeois de Paris. *op. cit.*, p. 239 et suiv. ; Discours à Cliton sur les Observations du Cid. *ibid.*, p. 241.

sa bonne fortune il se rencontrast quelqu'un assés intéressé à son humiliation (var. abbaissement) pour ne luy pardonner pas de s'estre si fort eslevé au-dessus les autres[1].

En vérité la modestie n'est pas la vertu de Corneille la plus en vue. En 1634, lorsque son bagage littéraire se composait seulement d'une *Mélite*, d'un *Clitandre*, d'une *Veuve*, d'une *Galerie du Palais*, il osa proclamer dans son *Excusatio* :

Me pauci his fecere parem, nullusque secundum
Nec spernenda fuit gloria pone segui.

Mais il y a des circonstances palliatives qu'on ne doit pas perdre de vue quand on regrette la vanité apparente de l'*Excuse à Ariste*. Corneille était un poète de province, il était venu à Paris sans réclame et sans appui et ses ouvrages l'avaient fait passer pour « *un des premiers poètes* », tandis que ses principaux rivaux avaient des patrons généreux et puissants. On peut croire qu'il aurait renoncé à étaler son orgueil si bien fondé, s'il n'avait pas eu à subir des provocations spéciales. « Tous ceux qui se sentoient quelque génie ne manquoient pas de travailler pour le théâtre : c'étoit le moyen d'approcher les grands et d'être favorisé du premier ministre[2]. » Cette protection accordée au théâtre par de nobles patrons ne pouvait manquer de donner lieu à des cabales et à des intrigues sans nombre. De sorte qu'un poète qui réussissait ne pouvait manquer de souffrir plus ou moins aux mains de ses rivaux moins heureux. Que le nombre des « envieux » de Corneille fût assez grand n'admet pas de doute. Le judicieux Gombauld protesta que l'Académie ne devait point entreprendre le jugement du *Cid*, alléguant pour une raison que : « Les Muses qui de leur nature sont généreuses et libres, se trouvent embarrassées en cette occasion et croyent faire en quelque sorte l'office de l'envie[3] ». Or ces « envieux » de Corneille avaient été pourvus d'une arme très effective par la publication en 1636[4] de *La Suite de la Seconde Partie des Lettres de Monsieur de Balzac*. Dans ce recueil se trouvait la lettre déjà citée à la louange de Mondory. Le sage de Charente et l'oracle littéraire de son temps apprécia l'art du grand acteur dans ces termes :

Il est certain que la grace dont il prononce les Vers leur donne un degré de beauté qu'ils ne peuvent recevoir des Poëtes. Ils ont bien plus

1. Bibliothèque Nationale, *Ms. Fr.*, n° 15045, p. 57.
2. Pellisson, *Histoire de l'Académie Françoise*. Paris, 1858, I, p. 81.
3. *Lettres de Monsieur Gombauld*. Paris, 1647, p. 306.
4. Le privilège se date le 30 janvier 1635, l'achevé d'imprimer le 26 février 1636.

d'obligation à celuy qui les récite qu'à celuy qui les a faits, et ce second pere, pour le dire ainsi, les purge de tous les vices de leur naissance. Le son de sa voix accompagné de la dignité de ses gestes annoblit les plus vulgaires et les plus viles conceptions[1].

Il va sans dire que Balzac ne pensait à aucun poète en particulier quand il écrivit ces mots, mais le public était en droit de donner quelque explication qu'il voulut aussitôt qu'ils fussent imprimés[2]. Mairet au moins sut fort bien en tirer parti dans son *Epistre Familiere* :

C'est proprement du Cid et des pieces de telle nature que Monsieur de Balzac a voulu parler en la derniere de ses dernières lettres, quand il a dit du Roscius Auvergnac, que si les vers ont quelque souverain bien c'est dans sa bouche qu'ils en jouyssent, qu'ils sont plus obligés à celuy qui les dit qu'à celuy qui les a faits, et bref qu'il en est le second et le meilleur pere[3].

A en juger par l'irritation de la réponse de Corneille, ce n'était point alors la première fois qu'il entendait cette calomnie ridicule : « Criez tant qu'il vous plaira, et donnez aux acteurs ce qui n'est deu qu'au Poete, servez-vous du tesmoignage de Monsieur de Balzac, il ne nous sera advantageux, ne traite-t-il pas Massinisse et Brutus de mesme que Jason qu'il nomme le premier, pour monstrer qu'il estime plus son Autheur que vous[4] ». Si c'était en réponse à des attaques de cette sorte que Corneille déclara :

Mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans,
Par la seule beauté ma plume est estimée,
Je ne dois qu'à moy seul toute ma renommée,

il faut lui donner raison. Mais il fit un faux pas, sinon quelque chose de pire, en attaquant l'intégrité d'artiste de ses rivaux. Car ces vers :

Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue,
Et mon ambition, pour faire plus de bruit,
Ne les va point quêter de réduit en réduit,

1. *Op. cit.*, I, p. 322.
2. Marty-Laveaux (*Op. cit.*, III, p. 9, n. 1) fait erreur quand il affirme : « La date de ces réflexions de Balzac ne permet pas de les appliquer au *Cid.* » Il a dû ne pas remarquer cette publication de 1636 puisqu'il ne cite que l'édition in-folio de 1665.
3. Gasté, *op. cit.*, p. 289 et suiv.
4. Gasté, *op. cit.*, p. 325.

contenaient une insinuation contre deux de ses plus importants rivaux qui a dû sauter aux yeux de tout le monde. Dans sa première contribution signée à la *Querelle du Cid*, Mairet se montra sensible au coup : « Vous sçavez que je suis de ceux qui peuvent avoir entrée en ces lieux d'honneur, à qui vous donnez un si plaisant nom, lors que vous dites en vous mocquant de ceux qui y sont receus : *Et mon ambition*, etc.[1]. Sa susceptibilité se justifie par la vivacité avec laquelle Corneille s'empara de cette assertion partiale dans l'*Advertissement au Besançonnois Mairet*, dont on lui attribue généralement la paternité.

On sçait le petit commerce que vous pratiquez, et que vous n'avez point d'applaudissemens que vous ne gaignez à force de Sonnets et de reverences. Si vous envoyiez vos pieces de Besançon comme M. Corneille envoye les siennes de Rouen, sans interesser personne en leur succez, vous tomberiez bien bas, et je m'asseure que quelque addresse que vous apportiez à faire valoir vostre traduction du *Solyman Italien, qui a desja couru les ruelles dix-huit mois et qu'on reserve pour cette hyver*, le bruit de cette importante piece de batterie ne fera point faire retraitte au *Cid*[2].

Que ces vers contenaient aussi une attaque contre Scudéry n'est pas moins apparent, vu que celui-ci faisait précisément à ce temps-là les manœuvres indiquées par Corneille dans l'*Excuse à Ariste*. Le 12 janvier 1637, au fort de la compétition entre *Le Cid* et *L'Amant Libéral*, Chapelain écrivit au Comte de Belin : « M. et Mlle Scudéry sont icy qui se tuent de publier vos générosités et vos courtoisies dont je suis estrêmement satisfait[3]. » A la même époque Scudéry avait sous presse deux volumes[4], l'un contenant la *Didon* avec une lettre dédicatoire à ce même Comte de Belin; l'autre contenant *La Mort de César* et un recueil de poésies diverses à la louange du Roi et du cardinal de Richelieu à qui le tout est dédié. En ce qui regarde la *Didon* qu'on avait accueillie assez froidement comme l'admit son auteur, l'insinuation est très

1. Gasté, *op. cit.*, p. 288.
2. Gasté, *op. cit.*, p. 325. Voir aussi la *Lettre du Des-intéressé au Sieur Mairet* : « Mais s'il est du Parnasse comme du Paradis.... Tombez d'accord avec tout le monde que vous en estes exclus, si vous ne restituez la plus grande partie de vostre reputation, à un maistre (le comte de Belin) qui par excez de bonté ne s'est pas contenté de vous recevoir chez luy genereusement au fort de vos miseres : *Mais qui par son approbation, et par l'honneur qu'il vous a fait en vous regardant d'assez bon œil, a obligé tous ses amis à dire du bien de vos ouvrages.* C'est de luy seul que vous tenez le peu d'estime que vous possédez; non du mérite de vos œuvres. » *Ibid.*, p. 317.
3. *Lettres*, I, p. 134.
4. Les deux volumes reçurent le privilège d'imprimer au mois de mai 1636, mais ils ne virent le jour que vers le milieu de l'année suivante.

apparente; Corneille donne à entendre que son rival essayait de sauver la pièce en la mettant sous la protection d'un des patrons du théâtre les plus zélés de l'époque. Scudéry, aussi bien que tout le monde, ne pouvait guère manquer de prendre ces vers comme une attaque dirigée contre lui-même, et cela pourrait bien être l'explication de ces mots de sa *Lettre à l'Illustre Académie* : Il suffit qu'on sçache que le sujet qui m'a fait escrire est équitable, et qu'il n'ignore pas luy-mesme que j'ay raison d'avoir escrit[1]. Et, vu la vive compétition qui avait lieu entre *L'Amant Libéral* à l'Hôtel de Bourgogne et *Le Cid* au Théâtre du Marais, il a dû regarder comme un défi les vers :

Et pense toutesfois n'avoir point de rival
A qui je fasse tort en le traitant d'égal.

On doit se rappeler qu'à cette époque on reconnaissait beaucoup moins volontiers qu'on le fait aujourd'hui la supériorité de Corneille sur Scudéry. « Dans mon opinion Scudéry est un grand poète », écrit Balzac à Chapelain; et encore, « il a quelque chose de noble et de grave qui me plaît ». En faisant la part d'une partialité quelquefois discutée de *L'Inconnu et Veritable Amy de Messieurs de Scudéri et Corneille* qu'on identifie généralement avec Rotrou, celui-ci n'aurait pas osé affirmer sans quelque fondement :

On trouve fort estrange que Monsieur Corneille, qui est sage, et doit estre sans presomption et vaine gloire, voulust pretendre un degré de preeminence au dessus de Monsieur de Scudery, qui a fait une infinité des plus beaux Poëmes qui se jouënt à present sur le Theatre; et n'y a personne qui ne die, que c'est luy faire tort, de blasmer ce qu'il nous donne et qu'il laisse à la memoire, qui est (n'en desplaise au *Cid*) aussi bon, ou meilleur que luy, soit en gros ou en détail, de loing ou de prés[2].

Or le seul moyen d'attaquer les prétentions de Corneille à propos du *Cid* fut de faire voir les défauts d'art dramatique dans sa composition. Tout cela était d'autant plus facile que l'on croyait alors qu'il n'y avait aucun rapport entre le succès théâtral d'une pièce et les qualités artistiques dont elle faisait preuve. Dans une lettre de 1639 à Balzac, Chapelain raconte comment il a essayé d'encourager Corneille à composer « quelque nouveau *Cid* qui attire encore les suffrages de tout le monde, et qui monstre que

1. Gasté, *op. cit.*, p. 214.
2. Gasté, *op. cit.*, p. 155. *L'Amour Tyrannique* de Scudéry obtint de Balzac, en 1639, cet éloge : « Le reste à mon gré est incomparable, qui remue les passions d'une estrange sorte, qui m'a fait pleurer en despit de moy, *qui a fait que le Cid et le Scipion ne sont plus mes délices.* » *Œuvres*, I, p. 809.

l'art n'est pas ce qui fait la beauté[1] ». Et en 1637, quand il écrit à Scudéry pour accuser réception de la *Didon* imprimée, il montre quelle fut, à l'avis des connaisseurs, la règle fondamentale pour l'appréciatiou des œuvres dramatiques : « *Elle m'a ravi sur le papier qui est la pierre de touche de ces sortes de beautés*[2]. » De ce point de vue Scudéry a bien pu croire que ses œuvres dramatiques étaient supérieures à celles de son rival. Les deux poètes avaient fait à peu près les mêmes étapes en ce qui concerne l'observation des règles de l'art dramatique comme on les comprenait en ce temps-là. Corneille prétendait qu'il ne savait rien de ces règles quand il produisit sa première pièce de théâtre. Dans la préface de la première édition de *La Veuve* (1634), il avance qu'il les a observées dans trois des six pièces qu'il avait composées jusqu'alors. Dans l'épître qui sert de préface à *La Suivante* dont le privilège porte la date du 9 septembre, c'est-à-dire presque trois mois avant l'apparition des *Sentiments de l'Académie française sur le Cid*, il se montre toujours préoccupé de l'idée d'un compromis : « J'aime, dit-il, à suivre les règles... Cependant mon avis est celui de Térence : puisque nous faisons des poëmes pour être représentés, notre premier but doit être de plaire à la cour et au peuple, et d'attirer un grand nombre à leurs représentations. Il faut, s'il se peut, y ajouter les règles, pour ne déplaire pas aux savants, et recevoir un applaudissement universel. »

Scudéry, d'autre part, après s'être montré plus récalcitrant au commencement que Corneille, avait fait des progrès très suivis vers l'orthodoxie. « Le succès du *Prince Desguisé* fut tel, dit-il, que je n'osai le faire suivre par une autre pièce de la même nature, mais sentis la nécessité de mettre la lyre sur un ton plus haut. » Cet effort aboutit à *La Mort de César* qui selon lui était « entièrement dans les règles ». La pièce suivante, la *Didon*, quoique quelque peu plus irrégulière à l'égard de l'unité de lieu, ne montre pas une telle apostasie que *L'Illusion Comique* que Corneille fit succéder à la *Médée*. Quant à *L'Amant Libéral*, il faut avouer qu'il suit les règles de la composition comme on les entendait alors, beaucoup plus exactement que ne le fait *Le Cid*. Qu'on consulte les *Règles de la Comédie*[3] rédigées par Chapelain à l'usage du Cardinal et l'on n'y trouvera guère une seule infraction ; non seulement les règles des unités, mais aussi les préceptes qui se rappor-

1. *Lettres*, I, p. 367.
2. *Ibid.*, I, p. 154.
3. Publiées par C. Arnaud dans *Les Théories dramatiques au XVIIe siècle*. Paris, 1888, p. 347 et suiv.

tent au nombre des acteurs qui doivent se trouver sur la scène en même temps, « la noble confusion » qui doit régner aux dernières scènes du dernier acte, les directions pour la construction de l'intrigue, enfin toutes les conditions requises sont scrupuleusement observées. Ainsi Scudéry et ses partisans pouvaient très bien se persuader que *L'Amant Libéral* était supérieur au *Cid* au point de vue de l'art dramatique. Si l'effet théâtral était moins frappant, on pouvait aisément l'expliquer, par la prééminence reconnue de Mondory comme acteur tragique et par le manque de connaissances de la part de l'auditoire. Par conséquent on ne fait que rendre justice à Scudéry quand on insiste sur ce que ses motifs en écrivant les *Observations sur le Cid* n'étaient ni si mesquins ni si ridicules comme on a l'habitude de les représenter. Il s'agissait de sa réputation comme poète dramatique; on avait attaqué son intégrité d'artiste; il voulait se défendre.

Il n'y a pas non plus le moindre témoignage authentique à l'appui de l'insinuation de Pellisson que, pour plaire au Cardinal, il écrivit à l'Académie française pour s'en remettre à son jugement. Mais on a fini par accepter en toute révérence les commérages des « quelques-uns »[1] de l'historien de l'Académie; et la raison probablement c'est que des historiens plus ou moins dignes de foi ont rattaché à l'observation de Pellisson des histoires sur les embarras d'argent de Scudéry. Ainsi l'abbé Goujet raconte en pleine confiance, en s'appuyant peut-être sur le *Ménagiana* :

> Dans la vue d'adoucir cet état indigent, Scudéry chercha à faire sa cour au Cardinal, en publiant en 1637 des *Observations sur le Cid* de Pierre Corneille, contre lequel ce ministre souhaitoit que l'Académie écrivît, et en déterminant en quelque manière cette celèbre Compagnie à le faire[2].

Les frères Parfaict font écho :

> Il (Scudéry) sçut faire sa cour au Cardinal de Richelieu, en publiant, en 1637, des *Observations sur le Cid*, contre lequel ce ministre souhaitoit passionnément que l'Académie écrivît, et en la déterminant en quelque sorte à le faire[3].

Une telle action aurait été en désaccord complet avec ce qu'on aurait dû attendre de Scudéry, car, quelque grand que fût son

1. Pellisson, *op. cit.*, I, p. 87. « M. de Scudéry parut le premier, en publiant ses *Observations* contre cet ouvrage (*Le Cid*), ou pour se plaire lui-même, ou, comme *quelques-uns* disent, pour plaire au Cardinal, ou pour tous les deux ensemble. »
2. *Bibliothèque Française*. Paris, 1741, XVII, p. 142.
3. *Histoire générale du Théâtre*, Paris, 1745, IV, p. 434.

manque de goût et de jugement solide, Scudéry n'était point sycophante. Quand Théophile de Viaud mourut persécuté et abandonné par la plupart de ses amis, Scudéry seul eut le courage et le désintéressement de réunir et de publier les œuvres du malheureux poète en les faisant précéder d'une déclaration de son admiration et de son amitié qui se terminait par cette rodomontade sublime :

Je ne fais pas difficulté de publier hautement que tous les morts ny tous les vivans n'ont rien qui puisse approcher des forces de ce vigoureux génie. Et si, parmy les derniers, il se rencontre quelque extravagant qui juge que j'offense sa gloire imaginaire pour luy monstrer que je le crains autant que je l'estime je veux qu'il sçache que je m'appelle : De Scudéry.

Et Chevreau aurait raconté une anecdote qui nous montre le critique du *Cid* avec le même caractère :

La Reine Christine m'a dit cent fois qu'elle reservoit pour la dédicace qu'il luy feroit de son *Alaric* une chaine d'or de mille pistoles. Mais comme le comte de Gardie, dont il est parlé fort advantageusement dans ce poëme, essuya la disgrâce de la Reine, qui souhaitoit que le nom du Comte fût ôté de cet Ouvrage, et que je l'informay, par la mesme poste qui m'apporta en feuilles son *Alaric* déjà imprimé, il me répondit quinze jours après que la chaine d'or seroit aussi grosse et aussi pesante que celle dont il est fait mention dans l'histoire des Incas, il ne détruiroit jamais l'autel où il avoit sacrifié. Cette fierté héroïque déplut à la Reine, qui changea d'avis, et le comte de la Gardie, obligé de reconnoître la générosité de Scudéry, ne luy fit mesme un remerciement[1].

Il y a tout lieu de croire que Scudéry, en présentant ses *Observations* à l'Académie, y était poussé par des motifs bien naturels et assez justes. Son action semble, à n'en pas douter, être la suite des accusations de Corneille dans la *Lettre Apologitique, contenant sa response aux Observations faites par le Sieur de Scuderi sur le Cid* :

Pour me faire ignorant, dit le poète du *Cid*, vous avez tasché d'imposer sur les simples et avez avancé des maximes de theatre *de vostre seule auctorité*, dont toutesfois quand elles seroient vrayes, vous ne pourriez tirer les consequences cornues que vous en tirez : *Vous vous estes fait tout blanc d'Aristote et d'autres Autheurs que vous ne leutes et n'entendites peut estre jamais, et qui vous manquent tous de garentie*[2].

1. *Chevroeana*. Paris, 1697, p. 28.
2. Gasté, *op. cit.*, p. 148.

On ne devrait pas s'attendre à ce que Scudéry laissât passer une telle accusation. Il s'appuie là-dessus dans sa communication à l'Académie : *La preuve des passages alléguez dans les Observations sur le Cid à Messieurs de l'Académie* :

Sa plume, qu'il croit aussi foudroyante que l'eloquence de Pericles, luy a fait croire que des injures estoient assez fortes pour destruire tout mon Ouvrage, et que sans combattre mes raisons par d'autres il luy suffisoit seulement de dire que j'ay cité faux[1].

En réponse à cette accusation de Corneille, Scudéry prit le meilleur parti qui se présentât : il soumit sa cause à l'Académie, le seul tribunal littéraire de France. Et on aurait tort de douter de sa bonne foi quand il dit dans sa *Lettre à l'Illustre Académie* : « Je ne veux point repartir à ses outrages par d'autres, ny faire, comme luy, *d'une dispute Académique* une querelle de Crocheteurs, ny du Licée un marché public[2] ». Et c'est évidemment de ce point de vue que Chapelain considérait l'affaire, à ce que l'on peut en juger d'après cette lettre écrite à Balzac le 13 juin 1637, quelques jours après que Scudéry eut présenté ses *Observations* à l'Académie.

En Italie, il (*Le Cid*) eust passé pour barbare et il n'y a point d'Académie qui ne l'eust banni des confins de sa juridiction ; ce qui a donné beau jeu à M. de Scudéry, *corival de Corneille*, de luy objecter les fautes que vous verrés remarquées dans le volume que je vous envoye, auxquelles le bon Corneille *a mal respondu* dans la lettre en forme d'apologie (c'est-à-dire la Lettre Apologétique) *qui y est jointe*, quoyqu'elle soit verte et que par endroits il y ait monstré beaucoup d'esprit. Maintenant ces chaleurs de poètes nous embarrassent, car Scudéry, *se tenant fort de la vérité*, a retenu pour juge du différend la noble académie dont vous estes un des principaux membres[3].

Quelle était enfin l'attitude de Richelieu dans cette affaire du *Cid*? Avant de considérer les rapports contemporains, on doit se souvenir que c'était une disposition à peu près universelle de regarder avec soupçon tout ce que faisait le grand ministre, de voir un motif sinistre dans toutes ses actions dont le but n'était pas très évident. L'histoire même de l'Académie Française, objet de ses soins les plus bienveillants, offre une série d'exemples frappants de cette tendance. Lorsqu'il fit annoncer au cercle d'amis qui se réunissaient chez Conrart qu'il voulait bien devenir le protec-

1. Gasté, p. 219.
2. *Ibid.*, p. 214.
3. *Lettres*, I, p. 156.

teur de leur compagnie, qu'il était prêt à leur accorder des Lettres Patentes et qu'il voulait en toute occasion leur donner des preuves de son affection, il n'y en avait pas un, dit Pellison, « qui ne donnât pas de marques de son déplaisir ». Et cependant ces offres auraient dû intéresser l'ambition de chacun d'entre eux. Chapelain aurait persuadé ses confrères d'accepter ces ouvertures, en leur représentant qu'ils pourraient tous avoir à subir le ressentiment du Cardinal s'ils rejetaient ce qu'il venait de leur offrir. Lorsque les Lettres Patentes comparurent devant le Parlement de Paris, pour en recevoir la vérification, on trouva la même opposition dictée par les mêmes motifs. « Le cardinal de Richelieu, ajouta Pellisson, ayant porté l'autorité royale à un degré plus haut qu'on l'eût portée jusqu'alors, fut aimé et adoré par quelques-uns, envié par d'autres, haï et détesté par beaucoup, craint et redouté par presque tous[1]. » Ce sentiment doit être pour beaucoup dans les récits qu'on a faits sur ses intérêts et ses relations littéraires.

Pellisson, en prétendant réserver son jugement en historien impartial, raconte que Corneille « a toujours cru que le Cardinal et une autre personne de grande qualité avoient suscité cette persécution contre *Le Cid* : « témoin ces paroles qu'il écrivit à un de ses amis et des miens, lorsqu'ayant publié l'*Horace* il courut le bruit qu'on feroit encore des observations, et un nouveau jugement sur cette pièce : *Horace*, dit-il, fut condamné par les Duumvirs; mais il fut absous par le peuple[2] ». On voudrait savoir pourquoi Pellisson a fait cette application inattendue d'une observation qui ne se rattache point au *Cid*, particulièrement quand on songe qu'il y a une interprétation très claire et très naturelle qui s'offre d'elle-même. Dans sa *Troisième Dissertation en forme de Remarques sur la Tragédie de M. Corneille intitulée l'Œdipe*, Hedelin d'Aubignac raconte que la seconde fois qu'il rencontra Corneille fut dans une conférence tenue chez Boisrobert pour écouter une lecture des *Horaces*. En cette occasion il dit que Corneille refusa de suivre son avis supporté par l'Estoile à l'égard de quelques changements qu'il fallait faire dans la pièce. A propos de la même tragédie Chapelain écrivit à Balzac :

> Des l'année passée je luy dis (à Corneille) qu'il falloit changer son cinquiesme acte des *Horaces* et luy dis par le menu comment, à quoy il avoit resisté tousjours depuis, quoique tout le monde luy criast que sa fin estoit brutale et froide et qu'il en devoit passer par mon advis[3].

1. *Op. cit.*, I, p. 13, 15 et 24.
2. *Op. cit.*, I, p. 98.
3. *Lettres*, I, p. 722; continuation de la note 5 de la page précédente.

A l'époque où Corneille a dû écrire les mots que lui prête Pellisson, ce n'était guère une exagération de nommer d'Aubignac et Chapelain *les « Duumvirs » de la critique littéraire*; et on doit par conséquent prendre tout à fait littéralement les paroles du poète.

Pendant presque un siècle et demi on s'était contenté de broder sur la jalousie littéraire que le grand Cardinal aurait ressentie à cause du succès phénoménal du *Cid* et de l'éclipse que les productions de la société des cinq auteurs souffrirent en conséquence. Alors parut l'histoire du conflit entre le poète et le ministre à propos de la *Comédie des Tuileries*. D'après ce récit, Corneille comme étant un des cinq auteurs se serait avisé de faire quelques changements dans le troisième acte qu'on lui avait confié pour y suppléer les vers. Cet acte d'indépendance lui aurait attiré le déplaisir du Cardinal et sa critique saugrenue : « Il faut avoir un esprit de suite ». On s'étonne de ne trouver aucune trace de cet épisode piquant dans la *Relation* assez détaillée faite par Pellisson de la société des cinq auteurs et de leur comédie. L'étonnement s'accroît après de vaines recherches dans la correspondance de la période et dans les *Ana* si féconds en anecdotes de ce genre. Fontenelle, neveu du poète, semble n'en avoir rien su. Ç'a été le privilège de Voltaire de transmettre au monde ce curieux morceau d'histoire littéraire[1]. Il est vrai qu'on ne peut prouver d'une manière certaine la fausseté de ce conte. Mais il est au moins facile de le faire paraître d'une authenticité on ne peut plus douteuse Le récit de Voltaire est inexact dans tous ses détails essentiels. On ne représenta pas la *Comédie des Tuileries* « à la fin de 1635 », mais au commencement de la même année[2]. Le Cardinal, loin « d'en arranger toutes les scènes », n'en arrangea point du tout; ce qui est prouvé par la lettre de Chapelain à Boisrobert où celui-là raconte les soins qu'il s'est donnés, « malgré le peu d'exigence de Monseigneur », pour transformer « par un effort d'art » cette « comédie d'apparat » en « un exemple de la parfaite comédie ». Et il avoue enfin que « je n'ay que suyvi ce que vous (Boisrobert) avés commencé, comme Monseigneur le reconnoistra bien[3] ». En outre il faut convenir que Voltaire n'avait pas la main heureuse en citant, comme sa source, César duc de Vendôme. Ce prince rebelle, emprisonné pendant des années à l'instigation de Richelieu lui-même, et à la fin contraint de s'enfuir de France à cause d'une complicité soupçonnée dans un complot contre la

1. Voltaire, *Œuvres*. Paris, 1880, XXXI, p. 205.
2. Renaudot, *Gazette de l'année 1635*, p. 128 ; Chapelain, *Lettres*. I, p. 90.
3. *Lettres*, I, p. 89 et suiv.

vie du ministre, est peut-être le dernier personnage du XVIIe siècle que l'on s'attendrait à voir se présenter comme légateur originaire et exclusif de ce détail intime de la vie du grand Cardinal. Probablement que Voltaire n'a fait qu'inventer les détails de l'histoire en attribuant à Richelieu un résumé, pour ainsi dire, très resserré de son propre jugement sur Corneille [1].

Toute évidence substantielle indique que le Cardinal regardait Corneille en 1637 d'un assez bon œil. Le poète lui avait brûlé de l'encens dans un sonnet et surtout dans l'*Excusatio* (1634). A la fin de cette année ou au commencement de la suivante il se trouvait un membre de la société des cinq auteurs, ce qui lui donnait des avantages considérables si l'on en peut croire Pellisson. En tout cas le Cardinal lui accorda une pension de 1 500 livres de 1635 jusqu'à sa mort en 1642. Le *Cid* parut imprimé pour la première fois sous la protection de Mme de Combalet, nièce bien-aimée de Richelieu, et la même année (1637) le père de Corneille reçut des lettres de noblesse. Ces faveurs se firent avec le consentement au moins du Cardinal. En outre, *la Lettre Apologétique* montre Corneille toujours bien accueilli par le patron : « Mesme j'ay porté l'original en sa langue à Monseigneur le Cardinal, votre maistre et le mien — ne vous estes-vous souvenu que le Cid a esté représenté trois fois au Louvre et deux fois à l'hostel de Richelieu [2]? »

Après avois reçu les bénéfices énumérés ci-dessus, Corneille n'avait guère raison de se plaindre dans l'*Excuse à Ariste* de la façon banale des poètes de tous les siècles :

Le Parnasse, autrefois dans la France adoré,
Faisoit pour ses mignons un autre âge doré,
Notre fortune enfloit du prix de nos caprices
Et c'estoit une blanque à de bons bénéfices;
Mais elle est épuisée, et les vers à présent
Aux meilleurs du métier n'apportent que du vent.

Vu le vrai état des choses, il est bien possible que le Cardinal ne fut pas fâché de voir l'orgueil du poète quelque peu humilié. Corneille lui-même semble reconnaître sa faute, lorsque, dans l'épître des *Horaces*, il adressa ces mots à Richelieu à qui il dédiait

1. Remarquez, par exemple, entre tant d'autres, les expressions suivantes : C'est pécher contre le vrai que de peindre Cinna comme un conjuré incertain, ce trait n'est pas conforme à son caractère. Corneille pèche contre cette loi dans des détails innombrables (XXIII, p. 423). Comment a-t-on pu préférer à un homme comme Racine un rabâcheur d'un si mauvais goût qui est toujours ou trivial ou hors de la nature (XLII, p. 395)? Corneille a des éclairs dans une profonde nuit (XLIII, p. 264).

2. Gasté, *op. cit.*, p. 149.

l'ouvrage : « C'est d'Elle (de Votre Éminence) que je tiens tout ce que je suis; et ce n'est pas sans rougir que pour toute reconnaissance je vous fais un présent si peu digne de vous et si peu proportionné à ce que je vous dois[1]. Voltaire et d'autres ont exprimé leur surprise ou leur regret à cause de ces expressions dans lesquelles ils découvrent de la servilité, mais n'y doit-on voir plutôt une réparation qu'offre le poète pour des mots qu'il avait lâchés avec trop de légèreté?

On a prêté foi à la prétendue jalousie littéraire de Richelieu[2], sans plus d'évidence réelle que l'observation de Pellisson : « Beaucoup ont cru que le Cardinal vit avec plaisir les autres travaux de cette sorte et surtout ceux auxquels il avoit quelque part entièrement effacés par *Le Cid* ». Quels étaient « les travaux » auxquels Richelieu « avoit quelque part »? Ce seraient, bien entendu, les œuvres qu'on attribue à la société des cinq auteurs, c'est-à-dire, *La Comédie des Tuileries*, jouée au commencement de l'année 1635, la pièce nommée par Pellisson *La Grande Pastoralle*, et *L'Aveugle de Smyrne*. Il est hors de doute qu'on a exagéré la participation du Cardinal à ces compositions. *La Comédie des Tuileries* dans sa première conception fut tout simplement *une comédie d'apparat*, rien de plus peut-être qu'un divertissement pour lequel les cinq poètes devaient composer les vers. En tout cas Chapelain dit expressément que le Cardinal montra *peu d'exigence* dans sa composition. Elle ne s'épanouit en comédie régulière que par l'entremise du poète pédant de *La Pucelle*. On ne sait presque rien de *La Grande Pastorale*. Pellisson raconte qu'elle contenait cinq cents vers du cru du Cardinal, mais on a bien raison de soupçonner que l'historien de l'Académie a un peu arrangé les faits pour rendre sa relation plus piquante ou pour épargner l'amour-propre d'un de ses auteurs encore vivant. Car cette *Grande Pastorale* doit être identique avec *La Pastorale Héroïque* dont parle Corneille dans l'*Advertissement au Besançonnois Mairet* :

Cet Acte de la *Pastorale Héroïque* qui vous fut donné à faire il y a quelque temps, est la preuve indubitable de la faiblesse de style que je vous reproche, vostre or (pour user de vos termes) y fut trouvé de si mauvais aloy et vostre poésie si chetive, que mesme on ne vous jugea pas capable de la corriger. La commission en fut donnée à trois mes-

1. *Œuvres*, III, p. 258 et suiv.

2. Par exemple : Auguste Bourgoin, *Les Maîtres de la Critique au XVIIe siècle*, Paris, 1889, p. 42; Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, Paris, 1867, VII, p. 305; Brunetière, *Etudes critiques de l'Histoire Littéraire Française*, Paris, 1905, III, p. 108; Marty-Laveaux, *op. cit.*, III, p. 16.

sieurs de l'Académie, qui n'y laisserent que vingt-cinq de vos vers [1].

En ce qui concerne ces deux pièces, il ne peut être question « d'effacement » par *Le Cid*, puisque la première fut représentée presque deux ans auparavant et l'autre semble n'avoir jamais été représentée. La chose n'est pas si claire au sujet de *L'Aveugle de Smyrne*, qui fut représenté pendant que *Le Cid* était au comble de son succès. Une lettre inédite de Chapelain donne à croire que Richelieu avait moins de part à la composition de cette pièce qu'à celle des deux autres.

Quand vous saurés, écrivit Chapelain au Duc de Longueville, qu'il y y a quinze jours que je travaille sans discontinuer au plan d'une tragicomédie que Madame de Combalet m'a fait l'honneur de vouloir de moy, et que l'insistance qui m'en est faitte ne souffre pas que j'y perde un moment, ni que je me destourne à aucune autre chose, vous me pardonnerés aisément [2].

De ce que nous savons des travaux de Chapelain de l'année 1637, cette lettre ne peut faire allusion qu'à *L'Aveugle de Smyrne*, dont il a dû surveiller la composition comme il avait surveillé celle de *La Comédie des Tuileries*. Cependant l'amitié de Richelieu pour sa nièce aurait pu le rendre aussi intéressé à son succès que s'il s'était agi d'une production à laquelle il avait eu quelque part personnelle. Mais il faut toujours se souvenir que ces soi-disant compositions de la société des cinq auteurs ne furent guère destinées aux théâtres publics. On les représenta au théâtre privé du Cardinal pour le divertissement de ses hôtes ou de ceux de sa nièce, par conséquent elle n'entrèrent point en compétition avec les pièces professionnelles de l'époque, et il n'y a pas le moindre témoignage que le grand ministre ait jamais essayé de les faire comparaître devant les auditoires populaires de l'Hôtel de Bourgogne ou du Théâtre du Marais.

On a souvent allégué aussi des considérations politiques pour expliquer l'ingérence du Cardinal dans l'affaire du *Cid*. On se rappelle que Richelieu s'efforçait en ce temps-là de mettre fin au duel. Il aurait été mécontent de la défense du duel que le poète semblait mettre dans la bouche de quelques-uns des personnages de sa tragédie [3]. Ce qui prouve la fausseté de cette explication c'est

1. Gasté, *op. cit.*, p. 327; cf. Pellisson, *op. cit.*, I, p. 83.
2. *Lettres manuscrites*, Bibliothèque Nationale, Fonds français. Nouv. Acquis. N° 1885, I, fol. 185.
3. Par exemple, les vers 467 et suiv., 870 et suiv., et al. A ce propos on oublie

que *Les Sentiments de l'Académie Française sur le Cid*, écrits sous la surveillance de Richelieu lui-même, une surveillance attestée par ses apostilles, sanctionnent expressément l'idéal de l'honneur personnel que représente Rodrigue :

La réflexion qu'elle (Chimène) fait sur ce qu'estant né gentilhomme il ne pouvoit sans honte manquer à poursuivre sa vengeance ayant semblé belle au poëte, il l'a employée en deux endroits de cette pièce mais moins à propos en l'un qu'en l'autre. *Elle estoit excellente dans la bouche de Rodrigue*, lorsqu'il veut justifier son action vers Chimène [1].

Dans son discours de réception à l'Académie française, Alexandre Dumas fils crut voir, dans l'attitude du Cardinal, un autre motif politique qui a été accepté par quelques historiens [2]. Selon Dumas, Richelieu n'aurait vu qu'à contre-cœur sur la scène française une tragédie glorifiant le point d'honneur d'une nation hostile. Comme d'Haussonville l'a démontré dans sa réponse au *Discours* de Dumas, cette idée ne trouve pas de confirmation dans ce qu'ont écrit là-dessus les écrivains contemporains. En outre toutes ces tendances n'étaient pas moins apparentes dans les *Mocedades del Cid* de Guillen de Castro que dans *Le Cid* de Corneille et celui-ci osa publier qu'il avait porté « son original » au Cardinal, et tout ce qu'il en dit dans la *Lettre Apologétique* donne clairement à entendre que son patron lui avait accordé son approbation.

De toutes les explications non-littéraires qu'on a avancées pour éclaircir l'attitude de Richelieu dans l'affaire du *Cid*, celle que présente Ch. Livet dans l'*Introduction* (V) de son édition de l'*Histoire de l'Académie Françoise* est la seule pour laquelle on trouve une évidence confirmative. D'après Livet, le Cardinal aurait voulu faire comparaître le *Cid* devant l'Académie pour que la Compagnie pût se servir de l'occasion pour mettre fin aux soupçons de ceux qui persistaient à voir un instrument politique dans cette création de Son Éminence. Cette conjecture, très acceptable en elle-même, trouve une forte confirmation dans une lettre qu'écrivit Gombauld à l'abbé de Chastillon (Boisrobert) en réponse à quelque commu-

généralement les passages qui condamnent le duel (surtout les vers 1406 et suiv.) et l'on se contente de citer les quatres vers qui auraient disparu après la première représentation pour nous arriver par la voie de la tradition orale. Cf. Marty-Laveaux, *op. cit.*, III, p. 17.

1. Marty-Laveaux, *op. cit.*, XII, p. 476.

2. *Discours de Réception de A. Dumas Fils et d'Haussonville*, Paris, 1875; cf. Lotheissen, *Geschichte der französischen Literatur*, Wien, 1897, I, p. 351; Marty-Laveaux, *op. cit.*, III, p. 15 et suiv.

nication du Cardinal à propos de ce que l'Académie était sur le point d'entreprendre dans l'affaire du *Cid*.

Monsieur, c'est une fascheuse aventure pour l'Académie, qu'il faille que le premier ouvrage qu'elle met au jour soit la Censure d'un autre ; et *ce n'est pas le moyen d'attirer les suffrages du peuple que de blasmer ce qu'il approuve* [1].

Cette phrase suggère très clairement les arguments dont Boisrobert, écrivant de la part du Cardinal, se servit pour persuader Gombault à travailler à la préparation des *Sentiments de l'Académie* pour les mettre en état d'être publiés. Cette lettre donne donc une preuve très convaincante que c'est là une des principales raisons qui poussèrent le grand ministre à vouloir si instamment que l'Académie entreprît le travail qu'on luy avait présenté.

« L'éducation de Richelieu, dit M. Hanotaux, fut « sévère, étroite, toute de rigueur [2] ». Il avait eu peu d'occasions de s'occuper de belles-lettres pendant sa jeunesse. Arrivé à la maturité, il se trouvait un admirateur convaincu de Malherbe, et quant au théâtre, il était tout à fait sous la tutelle de Chapelain. Nous avons vu le soin que celui-ci donna pour transformer une *Comédie d'apparat* en *Comédie des Tuileries*.

Malgré le peu d'exigence de Monseigneur, dit-il, j'ay tasché par un effort de l'Art de donner un essay de la parfaite comédie, en sorte que la sévérité des règles n'y ruinast point l'agrément, que l'invention et la disposition y fussent exquises et nouvelles, que le nœud et desnouement en fussent nobles, que les mœurs et les passions y eussent leur place, et que le plaisir n'y servît que de passage au profit et à l'instruction, et je l'ay fait avec ce soin principalement pour servir Monseigneur et le divertir de toute l'estendue de mon pouvoir. Je n'ay pas voulu qu'une représentation comme celle-cy qui doit servir de spectacle à toute la France, que chacun verroit que Monseigneur auroit ordonné, et dont il daigneroit faire son divertissement, peust estre accusée de désordre et de mauvaise conduite. Je n'ay pas, dis-je, voulu qu'on ait pu dire avec raison que Monseigneur, remettant tous les arts en honneur, et en laissant à la postérité tant de monumens publics dans lesquels il entre en une si grande émulation avec les plus grands hommes de l'Antiquité, la seule poésie, laquelle il honore de sa protection particulière, demeurast sous luy dans la bassesse et le desreglement, et qu'en cela il cédast au moins à ces grands personnages qui

1. *Lettres de Monsieur de Gombauld.* Paris, 1647, p. 305.
2. Gabriel Hanotaux, *Histoire du Cardinal de Richelieu.* Paris, 1896, p. 71.

l'ont fait fleurir et lesquels il esgalle ou surpasse mesme en toutes autres choses [1].

Ces efforts méticuleux du poète de la *Pucelle* ont bien pu donner lieu à la conférence dont parle d'Olivet. A cette conférence, Chapelain aurait montré, en présence du Cardinal, qu'il fallait observer les trois unités et le Cardinal l'aurait écouté avec beaucoup de surprise [2]. La lettre citée plus haut a dû donner lieu à quelque discussion et quelques jours plus tard Chapelain écrivit à Boisrobert : *Vous aurés aujourd'huy la copie de ces règles de la Comédie* [3].

Il y a toute raison de croire que Richelieu, ayant sous les yeux ces règles de Chapelain aussi rigides et précises que des formules algébriques, a agi dans l'affaire du *Cid* « en bonne foi », comme le prétend même Voltaire après l'avoir persiflé à cause de la tyrannie qu'il aurait exercée dans l'épisode de « l'esprit de suite [4] ». Malgré son succès, Chapelain soutint que le *Cid* était « défectueux » comme œuvre dramatique. Dans un pays comme l'Italie où les arts étaient plus estimés, il se persuada « qu'il eust passé pour barbare », et il assurait « qu'il n'y a point d'Académie », dans ce pays privilégié, qui ne « l'eust banni des confins de sa jurisdiction ». Chapelain étant le surveillant des entreprises poétiques du Cardinal et une autorité que celui-ci aimait à consulter à propos des choses littéraires, les deux représentations du *Cid* au Palais-Cardinal n'auraient pu avoir lieu sans que Richelieu eût connu les sentiments de l'Académicien. Et si le *Cid* méritait d'être « banni des confins de la juridiction » des Académies italiennes, pourquoi ne le bannirait-on pas de la juridiction de l'Académie française? D'autant plus qu'en accomplissant ce résultat l'Académie pouvait établir son but littéraire et par ce moyen réduire au silence ceux qui ne voulaient parler de cette institution, protégée par Son Éminence, que « comme d'une comète fatale qui nous menace, comme d'une chose terrible et plus à craindre que la sainte inquisition, comme d'une tyrannie qu'on doit ériger sur les esprits [5] ».

1. *Lettres*, I, p. 89 et suiv.
2. *Histoire de l'Académie Française*, II, p. 130.
3. *Lettres*, I, p. 91. Tamizey de Larroque rattache à cette expression *La dissertation sur la Poésie Dramatique* qu'on trouve mentionnée parmi les œuvres inédites dans le *Catalogue de tous les livres du feu sieur Chapelain* (Bibl. Nat. Nouv. Ac., n° 318). Mais on trouve parmi les *Œuvres diverses de Chapelain* en manuscrit (*Ibid.*, Fonds Fr., 12847, fol. 36-39) deux collections de règles peu différentes qui répondent très bien à l'expression employée dans la lettre. On peut les consulter dans l'ouvrage de C. Arnaud, *op. cit.*, p. 347 et suiv.
4. Cf. Lanson, Corneille, *Gr. Ecriv. Fr.* Paris, 1905, p. 12.
5. *Lettres familières de M. de Balzac à M. Chapelain*. Paris, 1656, I, p. 45. La lettre est de l'an 1634.

II

Pellisson veut faire croire à ses lecteurs que les Académiciens se firent arbitres bien à contre-cœur de la controverse soulevée contre *Le Cid* par les Observations de Scudéry. Ils auraient avancé que leurs statuts leur défendaient d'entreprendre l'examen d'un ouvrage littéraire sans la demande ou du moins le consentement de l'auteur. Le Cardinal, reconnaissant la force de cette objection, aurait chargé Boisrobert d'écrire « diverses lettres » à Corneille qui se trouvait alors à Rouen. Celui-ci aurait résisté de son mieux, mais enfin, se voyant obligé de céder, il aurait donné ce qu'on pourrait considérer un acquiescement. Alors l'Académie, ne s'en montrant pas moins récalcitrante, aurait reçu un message de Richelieu encore plus péremptoire et renforcé même d'une menace sous-entendue. En fin de compte on aurait lu les lettres de Corneille et de Scudéry devant les Académiciens assemblés, Boisrobert aurait communiqué les volontés de leur protecteur, et on aurait fait les premières démarches. Ces démarches auraient été l'élection au scrutin d'une commission composée de Bourzeys, Chapelain et Desmarests, pour examiner « l'ouvrage en gros », et puis l'élection d'une commission composée de Cérisy, Gombauld, Baro, L'Estoile, pour examiner « les vers ». Cette commission fit son rapport et l'Académie, dans plusieurs réunions « ordinaires et extraordinaires », aurait passé jugement sur ce rapport. Mais l'examen en gros aurait été plus difficile à faire. Chapelain aurait d'abord présenté ses mémoires et, à ce propos Pellisson cite les registres du 30 juin. Là-dessus on aurait voulu que Bourzeys et Desmarests y joignissent les leurs, mais, ajoute l'historien de l'Académie, « soit que cela fût exécuté ou non, de quoi je ne vois rien dans les registres, tant y a que M. Chapelain fit un corps, qui fut présenté au Cardinal, écrit à la main[1] ».

Cette Relation contient des erreurs évidentes. D'abord le statut que les Académiciens auraient cité, pour s'excuser d'entreprendre l'examen du *Cid*, n'existait pas, selon ce que Pellisson dit lui-même. A la page 40 de son *Histoire de l'Académie Française*, il conclut son récit au sujet de l'opposition du Parlement de Paris à la vérification des Lettres Patentes de l'Académie en disant :

Les lettres ne furent vérifiées qu'un an après ou davantage, le 10 (en vérité le 9) juillet 1637, avec cette clause : A la charge que ceux

1. *Op. cit.*, p. 90.

de ladite Assemblée et Académie ne connoîtront que l'ornement, embellissement et augmentation de la langue française, et des livres qui seront par eux faits, et par autres personnes qui le désireront et voudront.

Évidemment les Académiciens n'ont pu opposer au Cardinal avant le 16 juin une clause de leurs statuts qu'on n'avait insérée que le 9 juillet.

Mais la Relation fournit d'autres faux renseignements dont la tendance donne une idée très fausse sur quelques-unes des phases principales de l'affaire. Pellisson affirme, dans les pages citées plus haut, que « l'Académie ne commença ses délibérations sur le *Cid* que le 16 juin, après que ses membres eurent écouté la lecture d'une lettre que le poète aurait écrite le 13 juin contre son gré, pour consentir à leur entremise dans la cause ». Il le réaffirme avec emphase quelques pages plus loin (p. 97) : « Je sais par les registres de l'Académie, qui sont fort fidèles et fort exacts en ce temps-là, qu'on ne commença d'y parler du *Cid* que le 16 juin 1637; que ce fut après qu'on y eut lu une lettre de M. Corneille ». Or ce renseignement est faux, comme on peut le voir d'après la lettre déjà citée que Chapelain écrivit à Balzac le 13 juin 1637 :

Vous ne pourrés manquer au premier jour à souscrire l'arrest que le Corps doit prononcer là dessus, *si tost que Corneille nous aura fait la mesme sousmission* (que Scudéry), et ne croyés pas que je me moque : *l'affaire est passée en procès ordinaire et moy qui vous parle en ay esté le rapporteur et en dois encore parler à la première séance* [1].

Cette lettre montre bien que l'Académie n'attendit point le consentement de Corneille avant de commencer ses travaux. On a dû même l'attendre longtemps encore. Dans l'*Epistre familière du sieur Mairet au sieur Corneille sur la Tragicomédie du Cid* datée de Paris le 4 juillet 1637, Mairet « espère néanmoins que l'exemple des meilleurs esprits obligera bientôt ces honnêtes vergongneux (les partisans de Corneille) à se ranger insensiblement au bon party, principalement après ce qu'en doit prononcer l'Illustre Académie au jugement de laquelle vous *eussiez fait* très sagement de vous soumettre de bonne heure, et de bonne grâce. Il me semble que vous deviez cette déférence à tant d'excellentes personnes qui sont les membres de ce beau corps, et ce respect à la dignité du chef, et de la puissance très éminente qui le conduit et le maintient [2] ». Ce défi donna lieu à deux réponses : l'une contenue

1. *Lettres*, I, p. 156.
2. Gasté, *op. cit.*, p. 293 et suiv.

dans la *Lettre du désintéressé au Sieur Mairet*, l'autre dans l'*Advertissement au Besançonnois Mairet*, qu'on attribue généralement à Corneille lui-même. L'auteur de la *Lettre du désintéressé*, après avoir conseillé à Mairet de ne pas « porter » ses ouvrages « à la censure de l'Académie », conclut :

Une pareille crainte n'a jamais empesché Monsieur Corneille de se sousmettre au jugement d'une si celebre compagnie; il fera beaucoup moins de difficulté de subir le jugement de tant d'excellentes personnes, quand ils (sic) se voudront donner la peine d'examiner ce qu'il donne au public; et ne manquera jamais de rendre le respect qu'il doit à la dignité de leur chef[1].

L'*Advertissement* s'exprime encore plus formellement sur ce point :

Vous vous plaignez de ce que M. Corneille ne s'est pas soumis au jugement de l'Académie, ce n'est pas la raison qu'il soit censuré tout seul, jamais il ne refusera de prendre ces Messieurs pour juges entre Medée et Sophonisbe, et mesme entre Clitandre et Virginie, *mais non pas entre le Cid et un Libelle*[2].

Il y a évidemment quelque grave erreur à propos de cette lettre que Corneille aurait écrite le 13 juin pour donner son consentement au jugement de l'Académie. En effet l'historien de l'Académie se montre assez embarrassé à ce sujet. Il cite à la page 96 de sa Relation une autre lettre de Corneille à Boisrobert, écrite le 23 décembre de la même année, dans laquelle le poète, après l'avoir remercié de la remise « des libéralités de Monseigneur », s'explique à l'égard d'une certaine communication qui ne peut être que cette lettre datée par Pellisson le 13 juin. Corneille prétend qu'il n'est pas fâché de ce que son correspondant ait fait voir sa lettre à l'Académié, mais :

Tout ce qui m'a fâché c'est que ces Messieurs de l'Académie s'estant résolus de juger de ce différend, avant qu'ils sussent si j'y consentois ou non, et leurs sentiments étant déjà sous la presse, *à ce que vous m'avez écrit*, avant que vous eussiez reçu ce témoignage de moi ; ils ont voulu fonder là-dessus leur jugement, et donner à croire que ce qu'ils ont fait n'a été que pour m'obliger et même à ma prière.

Les lettres citées plus haut confirment pleinement ces assertions que répète en outre l'avertissement des éditions du *Cid* que le poète publia entre 1648[3] et 1656.

1. Gasté, p. 317.
2. *Ibid.*, p. 325.
3. *Œuvres*, III, p. 83 et suiv.

Pellisson, en contredisant ce que Corneille écrit à Boisrobert, semble trahir quelque chose qu'il aurait voulu cacher.

Or, quant à ce qui est porté par cette lettre, que l'Académie avoit commencé de travailler à ses sentiments, et même à les faire imprimer avant le consentement de M. Corneille, comme M. Boisrobert lui avoit écrit, je ne sais pas ce qui s'est passé entre eux, *ni ce que M. Boisrobert pouvoit lui avoir mandé, pour l'obliger peut-être avec moins de peine de consentir à ce jugement comme à une chose déjà résolue et commencée, que sa résistance ne pouvoit plus empêcher* [1].

Quelle était donc la vraie date de cette lettre qu'on prétend datée du 13 juin 1637? La solution de l'énigme doit se chercher dans la communication faite par Boisrobert à Mairet le 5 octobre de la même année. D'après cette lettre le Cardinal aurait lu avec beaucoup de satisfaction tout ce qu'on avait écrit sur le *Cid*, jusqu'à ce qu'il se fut aperçu que « ces agréables contestations d'esprit » commençaient à se transformer en « insultes, outrages et menaces ». Là-dessus il aurait résolu d'y mettre fin.

Quoiqu'elle n'ait point vû le libelle que vous attribuez à M. Corneille, présupposant par votre réponse que je lui lûs hier au soir, qu'il devoit être l'agresseur, *elle m'a commandé de lui remontrer le tort qu'il se faisoit, et de lui défendre de sa part de ne plus faire de réponse, s'il ne lui vouloit déplaire*; mais d'ailleurs craignant que des tacites menaces que vous lui faites, vous ou quelqu'un de vos amis, n'en viennent aux effets, qui tireroient des suites ruineuses à l'un et à l'autre; elle m'a commandé de vous écrire que si vous voulez avoir la continuation de ses bonnes graces, vous mettiez toutes vos injures sous le pied, et ne souveniez plus que de votre ancienne amitié... Jusqu'ici j'ai parlé par la bouche de Son Eminence; mais pour vous dire ingénument ce que je pense de toutes vos procédures, j'estime que vous avez suffisamment puni le pauvre M. Corneille de ses vanités. Vous verrez un de ces jours son *Cid* assez mal mené par les sentimens de l'Académie; *l'impression en est déjà bien avancée*, et si vous ne venez à Paris dans ce mois, je vous l'envoirai [2].

Les termes de cette lettre montrent que Boisrobert en avait écrit une autre à Corneille d'un contenu bien pareil à celle qu'il avait écrite à Mairet. Elle devait annoncer, comme le fit cette lettre-ci, que les sentiments de l'Académie devaient paraître bientôt, et peut-être donna-t-elle quelque raison au poète d'espérer

1. *Op. cit.*, p. 97.
2. Gasté, *op. cit.*, p. 353.

une issue qui lui serait favorable. En tout cas, Pellisson rapporte que Corneille « témoigna au commencement d'en attendre le succès avec beaucoup de déférence (p. 94) », et pour preuve cite quelques lettres. Or, à cette lettre écrite par Boisrobert de la part de Son Éminence, Corneille aura fait à peu près la seule réponse qui lui restait à faire : une protestation que c'était « un travail peu digne de l'Académie », puis :

Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira puisque vous (Boisrobert) m'écrivez que Monseigneur seroit bien aise d'en voir leur jugement et que cela doit divertir Son Éminence [1].

On doit donc conclure que cet acquiescement forcé du poète fut écrit en réponse à une lettre de Boisrobert écrite le 4 ou le 5 octobre de la part de Richelieu, laquelle n'est pas parvenue jusqu'à nous; on ne court pas grand risque de se tromper en substituant la date du 13 octobre à celle du 13 juin qui, selon Pellisson, est le jour que Corneille écrivit de Rouen son soi-disant consentement à l'intervention de l'Académie. Par conséquent le poète avait raison de se plaindre qu'on avait commencé sans son consentement non seulement l'examen de son œuvre, mais aussi la publication des *Sentiments*.

Essayons donc de reconstituer l'histoire de l'intervention de l'Académie Française dans l'affaire du *Cid*. Une expression de l'*Epistre Familière du Sieur Mairet* fixe assez précisément la date à laquelle Scudéry soumit ses *Observations* à l'Académie :

Ne sçavez vous pas bien que Mr. de Scudery s'est soubmis il y a plus d'un mois à l'illustre Academie Françoise, par une *Requeste publique* [2]?

Cette *Épistre* porte la date du 4 juillet 1637, et puisque Mairet a dû vouloir reculer autant que possible la *Requête* de Scudéry, il s'ensuit que les Académiciens ont reçu vers le commencement de juin les *Observations sur le Cid* accompagnées de la *Lettre à l'Illustre Académie*. La lettre de Chapelain du 13 juin, dans laquelle il annonce qu'il a déjà parlé en qualité de « rapporteur » et doit parler encore à la première séance, indique que l'on a entrepris le travail sans beaucoup de délai. Sans doute les Académiciens étaient loin de se douter de la gravité de l'entreprise. Évidemment Chapelain ne songeait pas que Corneille pût s'opposer à « faire sa soumission ». Car il annonce à son ami (Balzac) qu'il ne pourra

1. Pellisson, *op. cit.*, p. 88.
2. Gasté, *op. cit.*, p. 303.

« manquer au premier jour à souscrire à l'arrêt que la Compagnie doit prononcer là-dessus *si tost que Corneille aura fait la même soumission* », et il conclut avec une louable piété : « Dieu veuille que nous en sortions plus à notre honneur que ceux qui nous *ont rendus* juges souverains et réguliers *par leur déférence*[1] ». Il avait sans doute quelques vagues pressentiments :

Toute nostre prudence ne peut remédier au hazard que nous courrons, estant obligés par de trop puissantes considérations à ne nous pas récuser nous mesmes en cette cause.

On ne sait plus quelles étaient ces « puissantes considérations » : on les rattache généralement aux instances de Richelieu, et cette explication reçoit quelque appui d'une autre lettre écrite par Chapelain à Balzac le 7 avril 1638, à propos d'une communication de Boissat qui voulait que l'Académie s'intéressât dans une affaire où il était question de son intérêt. « La lettre de Boissat à l'Académie est aussi surprenante que celle de M. de Scudéry; on y répond plus succinctement, parce que nos supérieurs ne prennent pas tant de part en cette affaire[2]. Mais Chapelain en écrivant cela a pu se souvenir plus particulièrement de l'insistance de Richelieu qui devenait, comme nous allons le voir, toujours plus forte et toujours plus directe à mesure que les Académiciens reculaient devant l'opposition que soulevait leur participation dans l'affaire. Leur but déclaré de « travailler à la pureté de la langue et à la rendre capable de la plus haute éloquence » les engagea en quelque sorte à ne pas refuser leur avis sur une question littéraire. Chapelain, d'ailleurs, le plus influent de tous les membres de la jeune institution, jugea le *Cid* si « défectueux » et si « barbare » que pas une Académie d'Italie n'aurait manqué de le bannir des confins de sa juridiction. C'étaient, il faut l'avouer, des considérations qu'on pouvait bien qualifier de « puissantes ». En tous cas Chapelain ne présenta son « esbauche du jugement sur le *Cid* » au protecteur de l'Académie que dans les derniers jours de juillet, c'est-à-dire presque deux mois après que les Académiciens eurent commencé leur travail[3]. Ce long délai à soumettre un rapport sur un travail qui les occupait depuis si longtemps, ne permet pas de croire que le Cardinal ait montré beaucoup d'acharnement au commencement de l'affaire.

Mais on ne tarda pas à voir que les choses ne devaient pas se

1. *Lettres*, I, p. 156.
2. *Lettres*, I, p. 222.
3. Voir Chapelain, *Lettres*, I, 159.

passer aussi tranquillement qu'on se l'était imaginé. Dans son *Epistre* du 4 juillet, Mairet donne le premier témoignage direct d'opposition à l'intervention de l'Académie :

Ne sçavez-vous pas bien que M. de Scudery s'est soubmis à l'illustre Academie et *qu'il en sollicite tous les jours le jugement avec tant de franchise que vostre Amy recherche d'artifice à l'empescher, ou de chicane à le retarder* [1] ?

On ne saurait établir l'identité de cet « Amy ». On s'imagine que ce devrait être un membre de l'Académie, mais à une exception près les Académiciens se montrèrent peu empressés à défendre l'œuvre de Corneille. Faret, s'il est en effet l'auteur de la *Défense du Cid* comme le prétend avec beaucoup de raison Armand Gasté [2], est le seul à qui revienne cette distinction. Mais, d'après le Bourgeois de Paris, « le pédant qui a pris la cause de Corneille semble avoir eu plus de soin de défendre son affiche de la morale de la Cour et de paraître grand logicien que de rien faire à l'avantage de l'auteur du *Cid* [3], ce qui ne s'accorde guère avec le dire de Mairet. Il s'agit peut-être de quelque membre du Parlement de Paris qui aurait profité de l'affaire du *Cid* pour s'en servir comme d'une arme pour motiver l'opposition contre la vérification des Lettres Patentes de l'Académie. Les Registres du Parlement du 3 juillet 1637 portent ce qui suit :

Ce jour les grandes Chambres, Tournelles et de l'édit assemblées, délibérant sur les lettres du Roi concernant une Académie de l'éloquence française, l'heure a sonné et a été remise la délibération au premier jour [4].

Dans la séance du 9 juillet, après avoir inséré la clause qui défendit à la Compagnie de s'entremettre dans des cas précisément pareils à celui du *Cid*, le Parlement donna la ratification désirée depuis si longtemps. Or ce ne peut guère être une rencontre fortuite que Mairet ait écrit le 4 juillet son *Epistre familière* dans laquelle il essaie de forcer Corneille à soumettre son ouvrage à l'examen de l'Académie par des reproches de lâcheté, de manque de respect envers la Compagnie et envers son protecteur.

La discussion dans le Parlement fut propre à ouvrir les yeux

1. Gasté, *op. cit.*, p. 303.
2. *Op. cit.*, p. 21 et suiv.
3. Gasté, *op. cit.*, p. 231. Quant à l'abbé de Cérisy et Sirmond, soi-disant admirateurs ou défenseurs du *Cid*, voir plus loin p. 362 et suiv., 367 et suiv.
4. Histoire de l'Académie Française, *op. cit.*, I, p. 396. *Pièces justificatives.*

des Académiciens sur la gravité de l'entreprise où ils s'étaient embarqués. Chapelain qui, le 13 juin, avait parlé à Balzac avec enthousiasme de l'action de l'Académie, écrivit dans un esprit tout opposé le 22 août :

Monsieur, toutes les choses que vous supposés estre en moy pour bien traitter la matière du *Cid* me manquent, et ce travail ne pouvoit pas estre donné à un plus pauvre homme que moy ni moins capable de satisfaire à l'attente du public. Ce qui m'embarrasse, et avec beaucoup de fondement, est d'avoir à choquer et la Cour et la ville, les grands et les petits, l'une et l'autre des parties contestantes, et en un mot tout le monde, en me choquant moy-mesme sur un sujet qui ne devoit point estre traitté par nous; et, croyez-moy, Monsieur, qu'il n'y a rien de si odieux, et qu'un honneste homme doive éviter davantage que de reprendre publiquement un ouvrage que la réputation de son autheur ou la bonne fortune de la pièce a fait approuver de chacun : car le moins qu'on en doive attendre, est de se voir accueilli de pasquins, de satyres et de malédictions, et de défrayer la compagnie [1].

Presque à la même date Gombauld écrivait à Boisrobert :

C'est une fascheuse aventure pour l'Académie qu'il faille que le premier ouvrage qu'elle met au jour soit la censure d'un autre, et ce n'est pas le moyen d'attirer les suffrages du public que de blasmer ce qu'il approuve [2].

Sans doute l'Académie aurait alors abandonné l'affaire sans l'intervention du Cardinal. Les preuves en sont très précises. Dans cette lettre du 22 août, Chapelain insiste :

Je ne crains pas d'estre blasmé de mal escrire, ni ne suis si chiche de mes heures que je ne les puisse volontiers employer sans autre utilité que de plaire à celuy qui peut tout sur moy [3].

Et encore plus fortement à M. de Saint-Chartres le 24 décembre de la même année, quelques jours après l'apparition des *Sentiments de l'Académie sur le Cid*.

Vous aurés sans doute receu le travail de l'Académie sur le *Cid*, et par là reconnu qu'il n'y a rien d'impossible à la vertu... (lire, de Richelieu)... car cette publication estoit une des plus difficiles choses à nous faire exécuter qu'aucune qu'il ait encore entreprise... mais est *actum quodcumque cupit*... et il suffit qu'il commande pour estre obéy [4].

1. *Lettres*. I, p. 164.
2. *Op. cit.*, p. 303.
3. *Lettres*, I, p. 164.
4. *Ibid.*, 184, n. 1; *Lettres manuscrites*, I, fol. 234.

C'est bien à cette étape de l'affaire qu'appartient le message de Richelieu dont Pellisson fait le point de départ de l'action de l'Académie : « Faites savoir à ces messieurs que je le désire, et que je les aimerai comme ils m'aimeront. »

En tout cas ce n'est que vers la fin de juillet que Richelieu semble avoir montré un véritable intérêt au travail de l'Académie. Le 31 de ce mois Chapelain écrit à Boisrobert, à Rueil :

Monsieur, je ne doute point que Monseigneur ayant daigné jetter les yeux sur cette esbauche du jugement que j'ai faitte du Cid au nom de l'Académie, Son Eminence n'ait d'abord pénétré les raisons qui m'ont obligé de m'y prendre comme j'ay fait, et je tiens comme superflu de vous supplier de luy représenter encore les choses que je vous fis hier entendre sur ce sujet chés vous. En tout évènement, néanmoins, si vous rencontrés Son Eminence dans un assez grand loisir pour en vouloir bien estre entretenue, vous me feriés une singulière grâce de luy dire *qu'estimant ce poème défectueux en ses plus essentielles parties, j'ay creu* que le moyen de désabuser ceux que ses fausses beautés ont prévenu estoit de tesmoigner qu'en beaucoup de choses non essentielles nous ne le croyons pas repris avec justice, et nous monstrer favorables à quelques uns des sentiments de ceux qui n'y trouvoient rien à redire; qu'autrement, si nous luy paroissions contraires en tout, bien qu'aux choses principales nous l'eussions censuré justement, nous passerions dans l'esprit du commun pour partiaux de ses événemens et pour juges injustes, ce qu'il me semble que surtout nous devions éviter, et pour le but que nous avons dans ce travail, et pour nous descharger de la haine publique, laquelle autrement nous seroit inévitable.

Vous me feriés encore la faveur, s'il vous plaist, de lui dire les conclusions que je prens à la fin de l'ouvrage, et de la supplier de considérer que je ne puis avoir tellement excusé le *Cid* dans le cours du jugement que *j'en fais*, que *je ne le ruine* beaucoup en monstrant, et dans ce mesme cours et par mes conclusions, que les principales choses à qui sont requises un poème dramatique pour estre bon luy manquent. Mais si Son Eminence juge que les moyens que j'avois pris pour le mieux ne fussent pas légitimes, assurés-la que j'ay nul attachement à mes opinions, et que je suis dans la soumission et la déférence que tout homme de bon sens doit avoir pour les sentimens d'une si haute intelligence que la sienne, et que je suis pour les suyvre et m'y conformer entièrement.

Quant au stile, vous luy dirés que j'en connois la foiblesse, et que je confesse que l'ordre qu'il luy a plu de me donner pour le rendre *plus digne de l'Académie*, comme il est très judicieux, ne peut estre que très profitable; mais qu'encore que j'eusse eu plus de loisir et plus de capacité pour le rendre meilleur, j'eusse tousjours conservé l'imagination

qui me vint d'abord, que de tous les stiles il n'y avoit que le grave dont on se peust servir en cette occasion, laquelle, nous ayant rendu juges, me semble nous obliger à fuir, dans ce que l'on verroit de nous sur ce sujet, les mouvemens et les ornemens qui font toute l'éloquence de ceux qui attaquent ou qui défendent, et à conserver seulement la force du raisonnement et la netteté de l'expression, pour instruire plutost que pour plaire; ce que je ne dis point pour maintenir bon ce que *j'ay fait*, si Son Eminence juge qu'il soit mauvais, mais seulement pour luy rendre raison des motifs que *j'ay eu* de le faire et pour en attendre son souverain jugement avec tout le respect que je luy dois, comme à mon Supérieur et Maistre en toutes choses [1].

Tout le monde a reconnu l'importance de cette lettre, mais on l'a citée trop souvent seulement pour constater l'hostilité du Cardinal envers le *Cid* et, par extension, contre Corneille. Elle montre en effet que Richelieu considérait le *Cid* défectueux, mais c'était d'abord l'opinion de Chapelain et celui-ci ne fait que répéter ici ce qu'il avait écrit à son ami Balzac le 13 juin. Il paraît cependant que le Cardinal aurait mieux aimé une exécution plus sommaire de la tragédie, ce qui fait encore rappeler la phrase de la lettre de Chapelain du 13 juin : « En Italie il n'y a point d'Académie qui ne l'eust banni des confins de sa juridiction ». Mais cette lettre qu'on vient de lire donne lieu à des doutes difficiles à élucider. Pellisson dit (p. 91) que lorsque Richelieu fit renvoyer à l'Académie le manuscrit de Chapelain il trouva que « la substance en étoit bonne, mais qu'il falloit y jeter quelques poignées de fleurs ». Chapelain confirme ce récit et en est peut-être l'auteur à en juger par sa lettre du 22 août :

Une chose me console en cecy, et c'est que nostre Protecteur ayant vu mon examen n'en a guères trouvé que les matières bonnes, et a désiré que l'Académie l'embellist de fleurs [2].

Comment peut-on concilier cela avec ce qu'on trouve dans la lettre du 31 juillet? Est-ce que la timidité naturelle de Chapelain l'a porté à exagérer la sévérité de son patron? Est-ce que Boisrobert, en suivant son penchant bien connu pour les mauvaises plaisanteries, s'est amusé à inquiéter l'académicien méticuleux et peureux en représentant son maître un peu plus hargneux qu'il ne l'était en effet? On pourrait presque conclure qu'il en était ainsi,

1. *Lettres*, I, p. 159 et suiv. Pellisson, en citant les registres du 17 juillet, donne à entendre que Richelieu avait lu et renvoyé le manuscrit de Chapelain avant cette date, p. 91.
2. *Lettres*, I, p. 165.

attendu que Richelieu finit par trouver « les matières bonnes » et attendu que les *Sentiments* restent plutôt moins que plus sévères, à l'égard de Corneille, après les revisions qu'ils ont subies sous la surveillance du maître. Mais à en considérer de plus près la lettre du 31 juillet on se trouve porté à y voir une réponse à deux objections assez définitives. C'est comme si le Cardinal avait dit : « Vous trouvez le Cid *défectueux dans ses parties les plus essentielle*; qu'on le condamne donc et *qu'on le bannisse ainsi sans compromis des confins de la juridiction de l'Académie française.* » Quant à l'autre objection, Richelieu trouva évidemment que le jugement s'occupait trop de minuties et qu'il était écrit d'un style trop peu élevé. Chapelain se servit de la même méthode pour se défendre sur les deux points : une excuse, une défense, une protestation de la soumission la plus entière à la volonté de son patron. Mais on ne doit pas croire entièrement à cette attitude. C'est cette attitude caractéristique, qui cachait d'ailleurs une véritable ténacité, qui lui valut le sobriquet de « circonspectissime » de son ami Balzac. Dans cette circonstance aussi bien que dans d'autres, Chapelain a fini par l'emporter sur l'opinion du grand ministre[1].

La correspondance entre Chapelain et Balzac indique bien que le Cardinal retint pendant plusieurs jours le manuscrit des *Sentiments*. Une lettre du 7 août n'en parle pas, tandis que celle du 22 du même mois montre qu'on avait renvoyé le manuscrit plusieurs jours auparavant et qu'on avait déjà nommé les Académiciens qui devaient travailler à l'embellissement de « l'esbauche » de Chapelain[2]. Ces « compagnons » qui « devaient supporter » avec Chapelain le « blasme du public » auraient été l'abbé de Cérisy, Serizay, Gombauld et Sirmond. Cérisy devait « le mettre en écrit et Gombauld était délégué par les autres à y porter la dernière main[3] ». Si au commencement les Académiciens s'étaient imaginé que leur travail se bornerait à faire un simple jugement auquel ils souscriraient dans les registres de l'Académie[4], cette illusion fut définitivement dissipée. Le 20 août Chapelain écrivit à Scudéry pour expliquer le délai de l'Académie à prononcer cet « arrest » : « Pour ce qui regarde le jugement que vous attendés de l'Académie, comme

1. Voir *Lettres*, I, p. 35 et suiv. (*lettre XVII*); p. 454 et suiv. (*lettre CCCVII*) et surtout ci-dessous, p. 371.

2. C'est-à-dire un mois environ après la date que Pellisson prétend avoir trouvée dans les registres de l'Académie, *op. cit.*, p. 91.

3. Pellisson, *ibid.*

4. Voir ci-dessus la lettre de Chapelain à Balzac du 13 juin : « Vous ne pourrés manquer au premier jour à souscrire l'arrest que le Corps doit prononcer là dessus. »

ce doit estre un discours raisonné et sur plusieurs chefs du *Cid* et de vostre ouvrage, *de sorte qu'il pourra grossir jusqu'à faire un juste volume*, vous ne devés trouver estrange qu'il ne soit pas sitost achevé, tant d'honnestes gens ayant à y mettre la main[1]. »

Il n'y a pas d'évidence ni dans Pellisson ni autre part que ou Serizay ou Sirmond aient aidé à ajouter à l'ouvrage de Chapelain les embellissements désirés par Richelieu. Cérisy et Gombauld au contraire semblent s'être occupés assez activement du travail qu'on leur avait assigné. Dans la lettre à Boisrobert déjà citée, Gombauld se plaint :

De moy je confesse que c'est malgré moy que je suis obligé d'y travailler durant les jours les plus ardens, et qui du moins ostent la santé à ceux à qui ils n'ostent pas la vie[2].

D'ailleurs Chapelain indique très précisément la partie qu'ont eue ses confrères dans la composition des *Sentiments*, dans deux lettres écrites à Balzac le 25 janvier et le 21 février 1638. Dans la première Chapelain écrivit à son ami :

Je ne suis pas marri que les *Sentimens de l'Académie* ne vous ayent pas dépleu puisque je suis contraint de vous avouer que j'ay la plus grande part au grand détriment de mes plus grandes affaires. Mais afin de ne desrober pas l'honneur à qui il appartient, *il est à propos que vous sçachiés que MM. de Cerisy et de Gombault ont contribué aussy aux fleurs et aux ornemens de cette pièce*, et quand vous croiriés que ce qui vous y a pleu est d'eux, je ne croiray pas que vous me faittes beaucoup de tort.

Et dans l'autre :

Pour les *Sentimens de l'Académie*, si vous y estimés autre chose que l'exorde et la péroraison, je n'en seray pas marry *puisqu'ils sont tous de moy*, et que c'est ce qui semble de plus solide, et quand vous ne feriés cas que de ces deux parties, je ne laisserois pas d'en estre bien aise, puisque de celles-là mesme toute la contexture, toute l'idée et tout le raisonnement sont de mon creu et qu'une bonne partie des pensées et de l'expression m'appartiennent[3].

Ces lettres montrent définitivement que cette commission nommée par Pellisson n'entreprit pas la revision de tout l'ouvrage

1. *Lettres*, I, p. 163.
2. *Op. cit.*, p. 303.
3. *Lettres*, I, p. 193; et I, p. 203 et suiv.

de Chapelain, comme il le donne à entendre à tort. Il est évident que les raisonnements de Chapelain dans sa lettre du 31 juillet en défense du style de son « esbauche » ont prévalu jusqu'au point d'établir un compromis : Cérisy et Gombauld entreprirent seulement l'embellissement de l'introduction et de la conclusion où « les poignées de fleurs » pouvaient briller plus convenablement, tandis que Chapelain continua à s'occuper de la critique où *la force de raisonnement* et *la clarté d'expression* étaient essentielles [1].

D'après Pellisson (p. 91), les *Sentiments* ne furent pas mieux traités par le protecteur de l'Académie après cette revision que lorsqu'on les lui présenta pour la première fois dans le manuscrit de Chapelain. Car à peine en eut-on tiré les premiers feuillets de la presse et qu'on les eut portés chez lui, à Charonne, qu'il « renvoya à l'heure même en diligence dire qu'on arrêtât l'impression ». A propos de cette date Pellisson cite les registres du 31 juillet, mais cette date est manifestement loin de la véritable, parce que ce jour-là la première ébauche ne fit que venir aux mains de son Eminence. En outre les en-têtes de la correspondance de Richelieu, de la dernière moitié de 1637, montrent que le Cardinal n'était en résidence à Charonne que du 22 septembre jusqu'au 10 octobre et aussi du 14 jusqu'au 25 du même mois [2]. La lettre de Boisrobert à Mairet, écrite de Charonne le 5 octobre, dit que l'impression des *Sentiments* était alors « bien avancée ». Ce qui donne à supposer que l'intervention de son patron eut lieu peu de temps après cette date. Quant à l'intervention elle-même, il n'y a pas raison d'en douter, vu que les *Sentiments* ne parurent imprimés que vers le milieu de décembre.

On dit que Richelieu trouvait que les Académiciens, en suivant son avis, avaient été aussi prodigues d'ornements que Chapelain en avait été avare. L'historien de l'Académie s'abstient discrètement de juger l'action du Cardinal et se contente de suggérer que son opinion pouvait être bien fondée ; qu'il pouvait être de mauvaise humeur ou qu'il pouvait en vouloir à l'abbé de Cérisy (p. 91). Croyons-en donc ce que bon nous semble. Supposé que la *Relation* de Pellisson soit vraie dans ce détail et que l'Abbé de Cérisy ait rempli le rôle important que lui impute l'historien de

1. Outre les lettres du 25 janvier et du 21 février 1638, voir aussi la lettre à M. de Saint-Chartres, écrite vers la fin d'octobre 1637. « J'ay maintenant la persécution du *Cid* qui ne m'a pas abandonné depuis cinq mois (juin-octobre) et que je puis dire une des plus violentes du monde », *Lettres*, I, p. 173.

2. Avenel, *Lettres*, Instructions diplomatiques et papiers du Cardinal de Richelieu, p. 1863, t. V, 842 et suiv., 1045 et suiv. En outre la lettre de Chapelain du 31 juillet montre que Richelieu était ce jour-là à Rueil.

l'Académie, quiconque a feuilleté les neuf cents pages in-folio qui contiennent la *Vie du Cardinal Berulle*, par Germain Habert, abbé de Cérisy, sera porté à se ranger à la première raison attribuée au Cardinal. La prose du bon abbé était en effet précieuse à un tel degré qu'on s'en moquait même au plus fort de la préciosité [1]. Même René Kerviler, qui vante l'indépendance et le courage prétendus de Cérisy, n'essaie pas de défendre sa prose : « Sa prose était en effet hachée et bizarre [2] ». Quant à la seconde raison qu'on invoque : que Richelieu souffrait alors d'un accès de mauvaise humeur, c'est toujours bien possible. Mais c'est la dernière explication qu'on a acceptée, vu que Pellisson s'est efforcé de lui donner corps et substance en racontant la conférence dans laquelle Richelieu aurait expliqué à Chapelain, en présence de Sirmond, Bautru et Boisrobert, « de quelle façon il croyoit qu'il falloit écrire cet ouvrage ; « M. Chapelain voulut, *à ce qu'il m'a dit*, excuser M. de Cérisy, le plus doucement qu'il put; mais il reconnut d'abord que cet homme ne vouloit pas être contredit. Car il le vit s'échauffer et se mettre en action » (p. 92). Et voilà qu'on nous présente l'abbé de Cérisy comme le seul homme qui eût le courage de s'opposer aux volontés du Cardinal, sur quoi il aurait essuyé le châtiment de sa témérité [3]. Mais si l'on avait confié la dernière revision des embellissements à Gombauld, pourquoi Cérisy aurait-il eu à subir la disgrâce du Cardinal plutôt que celui-là? D'ailleurs un tel héroïsme ne s'accorde guère avec le caractère que Tallemant et Chapelain prêtent au bon Abbé. Celui-ci, « l'excuseur de toutes les fautes », a eu souvent lieu de se plaindre de Cérisy : « L'Abbé de Cérisy est un certain petit invisible qui est partout et qu'on ne trouve jamais [4] ». Et en 1639, après avoir engagé Cérisy à appuyer la candidature de Balzac comme conseiller d'État, il se trouva tenu à en donner les raisons :

Si j'eusse peu donner le dégoust que vous avés de l'homme à qui je m'adressay pour l'affaire que vous sçavés, je n'eusse eu garde de le faire. Mais s'estant présenté seul à mon imagination capable de la faire réussir, et quand j'eusse eu à choisir, m'imaginant qu'il l'eust traversée s'il n'eust esté chargé, je ne balançay point, quoyque j'en eusse peu d'espérance. Je suis au désespoir de l'avoir ainsy enfournée. *Il est vray que l'homme est si mou* et, comme je croy, *si oublieux des choses dont on ne le sollicite pas tous les jours*, que si je ne luy en parle

1. Voir Tallemant de Réaux, *Historiettes*. Paris, 1862, V. p. 183.
2. *Le Chancelier Pierre Séguier*, Paris, 1874, p. 503.
3. Kerviler, *ibid.*
4. *Lettres*, I, p. 139.

plus, il ne pensera pas que je lui en aye jamais parlé et nous serons toujours en estat de prendre une autre voye[1].

On ne se représente guère qu'un tel personnage eût pu être comme « le champion » du *Cid* contre le grand Cardinal. En outre, sauf ces vagues suggestions, il n'y a pas lieu de croire que l'abbé de Cérisy ait pâti de la colère du Cardinal en cette occasion. En tous cas le déplaisir du protecteur n'était pas assez prononcé pour empêcher l'Abbé de travailler aux *Sentiments*. Ceci prouvé par un billet que Chapelain écrivit à Bourzeys le 19 novembre, pour s'excuser d'avoir manqué à un rendez-vous :

Dans la passion que j'avois d'entendre l'action que vous me distes, il ne me souvenoit pas qu'un moment devant *M. l'abbé de Serisy avoit tiré parolle de moy* que ce mesme jour et à l'heure mesme j'irois chés luy pour travailler conjointement avec luy et Mr. Desmarests à ce que la Compagnie avoit résolu que l'on diroit à la louange des beaux endroits du *Cid*[2].

Chapelain n'était peut-être pas fâché de faire de l'abbé de Cérisy le bouc émissaire qui eût à essuyer la colère du très haut patron de l'Académie; surtout puisqu'il semble que les efforts du poète de la *Pucelle* n'ont pas beaucoup mieux réussi que ceux de ses confrères à satisfaire Son Eminence. Tout le monde a reconnu avec Marty-Laveaux[3] que, sur les sept apostilles qui se trouvent en marge du manuscrit des *Sentiments* de Chapelain, trois sont de la main de Citois, secrétaire de Richelieu, et quatre de sa propre main. Mais on ne s'est pas avisé que les trois apostilles de la main de Citois ont été ajoutées à l'époque du premier examen du manuscrit de Chapelain, tandis que les quatre de la main même de Richelieu appartiennent à l'époque de l'affaire où nous sommes maintenant arrivés[4].

1. *Lettres*, I, p. 409. Une autre fois il remarque que l'Abbé « se laisse prendre par la flatterie », *ibid.*, p. 292, n. 1.

2. *Lettres*, I, p. 178. Notez l'absence de Gombauld, et à ce propos on ne doit pas oublier l'étroite amitié qui liait Pellisson avec Gombauld et Chapelain.

3. *Op. cit.*, III, p. 34.

4. Pour ne pas laisser sans preuve cette assertion, nous anticipons l'étude plus étendue que nous comptons lui consacrer plus tard. A la page 29 du manuscrit à propos du passage : « Il ne luy suffit pas de vouloir vaincre le Conte pour réparer l'affront de sa Race, il le veut encore tuer bien que sa mort ne fust pas nécessaire pour sa satisfaction », on lit cette apostille faite par la main de Citois : « Faut voir si la pièce le dit; car si cela n'est point on auroit tort de faire croire à Rodrigue qu'il voulust tuer le Conte, puisqu'on fait souvent en telles occasions ce qu'on ne veut pas faire ». Cette apostille que Marty-Laveaux traite « d'assez étrange », amena le changement suivant dans ce qui est évidemment la première revision du manuscrit : « Il ne luy suffit pas de vouloir vaincre le Conte pour venger l'affront fait à sa Race, il reçoit l'ordre de son Père qui luy dit « meurs ou

Or, toutes les apostilles faites par la main du Cardinal s'appliquent à cette partie du travail dont Chapelain se chargea, et celui-ci a dû être au moins autant préoccupé de sa propre défense qu'il l'était de celle de l'Abbé de Cérisy. En effet l'historien de l'Académie le donne à entendre bien que très légèrement quand il dit, en continuant sa *Relation* :

La conclusion fut, qu'après leur avoir expliqué de quelle façon il croyoit qu'il falloit écrire cet ouvrage, il en donna la charge à M. Sirmond, qui avoit en effet le style fort bon et fort éloigné de toute affectation. Mais M. Sirmond ne le satisfit point encore; il fallut enfin que M. Chapelain reprit tout ce qui avoit été fait, tant par lui que par les autres, de quoi il composa l'ouvrage tel qu'il est aujourd'hui, qui, ayant plu à la Compagnie et au Cardinal, fut publié bientôt après, fort peu différent de ce qu'il étoit dès la première fois qu'il lui avoit été présenté écrit à la main (p. 92).

Si Richelieu avait tant à cœur cet ouvrage, et s'il voyait si clairement « de quelle façon il fallait l'écrire », on pourrait croire qu'il n'a pu trouver personne plus disposé à répondre à ses intentions que Jean Sirmond. A partir de 1625 celui-ci avait été un pamphlétaire zélé dans la défense du gouvernement et particulièrement de la politique du Cardinal ministre. En 1631 son pamphlet *La Lettre Déchiffrée* lui a valu une pension de 1 200 écus et le titre d'historiographe royal. Il était entièrement au service de Richelieu et on n'a guère eu raison de lui attribuer dans cette occasion un semblant d'indépendance[1] qui ne s'accorde pas du tout en général avec sa conduite. Il sut très bien pousser ses intérêts personnels pendant toute sa carrière d'écrivain politique, et Chapelain, « l'excuseur de toutes les fautes », en parle à Balzac dans des termes on ne peut plus crus :

Il estoit historiographe de France à douze cens escus d'appointement à prendre sur la généralité de France. Il faudroit que vous le jugeassiés pressé d'une faim bien canine pour n'estre pas assouvi de ce morceau.

tue » sans deliberer ny dire qu'il peut le venger sans oster la vie au Conte et agit comme le voulant tuer, etc. » Ensuite dans des revisions subséquentes on a ôté la citation du *Cid* qui avait eu pour but de justifier la critique contenue dans la première ébauche des *Sentiments*. A la page 13 du manuscrit, où il s'agit de la doctrine de l'emploi du merveilleux dans la tragédie, on trouve la première apostille faite par la main de Richelieu. « Il faut un exemple. » Or l'exemple d'Hécube qu'on a inséré en réponse à ce « il faut » ne se trouve pas du tout dans le manuscrit, c'est-à-dire on a dû l'ajouter au dernier moment à la copie de l'imprimeur. Le procédé est le même en ce qui concerne la troisième apostille faite par la main de Richelieu qui se trouve à la page 37 du manuscrit.

1. Cf. René Kerviller, *La Presse Politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond*, Paris, 1876, p. 46.

Et vous voyez qu'il s'en tient pour bien rassasié puisqu'il n'escrit plus ny prose ny vers qui estoit autresfois les marques de son appétit [1].

Il est fort probable qu'on a fait venir Sirmond auprès du Cardinal, dans cette occasion, pour une toute autre affaire. Cette même année, Matthieu de Morgues, une des bêtes noires de Richelieu, avait publié contre lui et Sirmond un pamphlet insultant : *L'Ambassadeur Chimérique*. Dans cette diatribe Sirmond remplit le rôle d'ambassadeur chimérique :

Il portera une espée à son costé, et il aura dans son train cinq ou six ardents de l'Académie Gazetique (c'est-à-dire l'Académie Française) que nous avons rendus hardis à mentir, et à ce but ils apprendront tous les poèmes, épigrammes, etc., etc.

Or à l'époque de cette conférence dont parle Pellisson, Sirmond publia son *Avis du Français fidèle aux Mécontents*, et il avait en préparation une autre brochure contre les adversaires de Richelieu comme on peut le voir dans une autre lettre que Chapelain écrivit en 1638 à Balzac :

M. Sirmond est rempli et ne chante plus. Son excuse est qu'il est bilieux et que le travail eschauffe le sang et met le microcosme en désordre. Depuis deux ans il avoit commencé quelque réponse à l'aboyeur de Flandres (Matthieu de Morgues), mais il l'a rengaisné de peur d'irriter les crabrons [2].

On peut donc très bien expliquer la présence de Sirmond à cette conférence chez le Cardinal par la publication du nouveau pamphlet de cet « aboyeur de Flandres ». D'autant plus qu'il pouvait y voir en même temps Bautru qui était de retour de la dernière des deux missions extraordinaires qu'il venait de faire de la part de Richelieu chez Gaston d'Orléans, et le comte de Soissons, dont Matthieu de Morgues était un des pamphlétaires les plus actifs [3]. Quant aux *Sentiments*, probablement Richelieu n'a fait tout au plus que suggérer à Sirmond qu'il pouvait s'essayer sur cet ouvrage qui, d'ailleurs, était tout à fait en dehors du champ de son activité ordinaire. On doit donc l'écarter de l'histoire de l'affaire du *Cid*. Le témoignage de Chapelain dans ses lettres, l'apparence de son manuscrit des *Sentiments* avec les revisions faites par sa

1. *Lettres*, I, p. 294.
2. *Lettres*, I, p. 291.
3. Cf. René Kerviler, *Guillaume de Bautru, comte de Serrant*. Paris, 1876, p. 65 et suiv.

main, démontrent qu'il ne peut être question d'une « reprise » de travail par le poète de la *Pucelle*. Il a dû subir « la tyrannie du *Cid* » après aussi bien qu'avant cette conférence.

Quelle était donc la cause du mécontentement du Cardinal et quelle était « la façon dont il croyoit qu'il falloit écrire cet ouvrage » de l'Académie? On a toujours répété que l'Académie n'avait pas condamné *le Cid* assez sévèrement pour plaire au Cardinal ennemi acharné du poète et de son chef-d'œuvre. Mais pourquoi, en acceptant tout le reste, rejeter le témoignage de Pellisson qui rapporte que le Cardinal « trouva la substance bonne » dès son premier examen, un témoignage qui est appuyé d'ailleurs par celui de Chapelain, l'homme entre tous le mieux placé pour en savoir la vérité? Et remarquez que la fin de la *Relation* de Pellisson s'accorde tout à fait avec le jugement cité ci-dessus de Richelieu : l'ouvrage *ayant plu à la Compagnie et au Cardinal* fut publié bientôt après, *fort peu différent de ce qu'il étoit dès la première fois* qu'il avoit été présenté écrit à la main, sinon que la matière y est un peu plus étendue et qu'il y a quelques ornements ajoutés[1].

Tout ce que Pellisson sait dire de son propre chef montre que Richelieu était plus préoccupé de la forme que de la matière des *Sentiments*. Telle est aussi l'impression qu'on reçoit en lisant les apostilles ajoutées au manuscrit de sa main ou de celle de son secrétaire Citois. On peut sans doute citer la première de ces apostilles pour prouver que le Cardinal était convaincu que l'ouvrage de

1. *Op. cit.*, p. 92. Pellisson néglige de dire que le seul passage du manuscrit de Chapelain qui condamne Corneille expressément, tout en excusant Scudéry, a été biffé dès la première revision. Voici ce passage inédit : « En suitte l'Observateur descouvre la cause principale qui l'a engagé à cette censure du *Cid*. Au moins le jugeons nous ainsy non seulement par les aigreurs et les railleries dont il a semé son Ouvrage mais encore par ce qu'il dit vers la fin que la reputation commune de ceux qui font des vers luy a mis les armes à la main pour la proteger contre l'usurpation de ce Tyran de la Poësie. En effect il nous paroist que passant entre les premiers de cette profession il n'a peu souffrir que cette Pièce ait eu tant d'applaudissement sans essayer de monstrer que cette approbation extraordinaire n'estoit pas plus juste pour estre plus generale. En quoy bien que nous eussions desiré qu'il eust monstré plus de modération, nous l'en trouvons toustefois moins blasmable que ses *Observations* ne sont pas tousjours mal fondées, et que l'Auteur auroit eu besoin qu'il l'eust assés aymés pour les luy communiquer avant que de mettre son ouvrage sous la presse. Nous l'en trouvons encore d'autant moins blasmable qu'*il n'estoit hors de propos que la vanité à laquelle le Poète s'estoit laissé emporter fust un peu mortifiée*, et qu'ayant usé peu modestement de sa bonne fortune il se rencontrast quelqu'un assés interessé à son abbaissement (var. humiliation) pour ne le luy pas pardonner de s'estre si fort eslevé au dessus les autres. Enfin nous trouvons que cet insulte bien que fait en colere et en desordre n'est pas inutile (var. entierement inutile) et qu'il pourra au moins servir de frein à ceux qui se laissent aller trop facilement aux flatteries de l'amour propre, et qui sont trop enclins à s'enfler de leurs bons succès. » *Bibliothèque Nationale*, Ms. Fr., n° 15045, p. 56-57.

Corneille « péchoit contre les règles ». Mais tout le monde l'avouait alors, et Corneille et ses partisans n'ont fait en grande partie qu'invoquer le succès de la pièce, pour se défendre contre le prétendu manque envers les règles. Cette apostille faite par la main de Citois se trouve à la page 5 du manuscrit où s'étalent les bienfaits que peuvent produire les discussions littéraires, en prenant pour exemple les querelles soulevées en Italie par la *Gerusalemme Liberata* et le *Pastor Fido*. « L'applaudissement et le blâme du *Cid*, y lit-on, n'est qu'entre les doctes et les ignorants au lieu que les contestations sur les autres deux pièces ont été entre les gens d'esprit[1] ». Les querelles italiennes en effet avaient eu lieu entre des académies érudites et des hommes dont on reconnaissait partout l'autorité. D'autre part la querelle du *Cid* avait eu lieu entre Scudéry, Mairet et Claveret d'un côté, et de l'autre Corneille et ses défenseurs anonymes : Un Bourgeois de Paris, La voix publique, etc. L'apostille est, somme toute, moins une critique du *Cid* qu'un jugement de la querelle et particulièrement de l'exemple cité dans l'ouvrage de l'Académie qu'on ne trouve pas tout à fait à propos.

Cependant il ne faut pas conclure, comme le firent les Académiciens quand on leur renvoya le manuscrit des *Sentiments* pour la première fois, que l'addition de quelques fleurs cueillies dans la rhétorique suffiraient pour complaire à leur protecteur. A ses yeux le défaut était plus fondamental et concernait plutôt la méthode que la « façon » dont on devait composer l'ouvrage. Plusieurs fois le Cardinal aurait prié l'Académie « de n'affecter pas une séverité trop exacte, afin que ceux dont les ouvrages seront examinés ne soient pas rebutés, par un travail trop long et trop pénible, d'en entreprendre d'autres[2] ». Il aurait également voulu que les *Sentiments de l'Académie sur le Cid* fussent moins une considération méticuleuse des objections soulevées par Scudéry qu'une présentation générale des règles de la composition dramatique avant-coureur de l'*Art Poétique* que devait produire l'Académie et que cette présentation se terminât par un acte d'accusation du *Cid*. Cette conclusion est basée sur les considérations présentées ci-dessus, et surtout sur la découverte de la seule contribution que le Cardinal semble avoir voulu faire aux *Sentiments de l'Académie*. On peut juger assez exactement de la nature de cette contribution

1. Les autres apostilles pas encore citées sont : encore une faite par la main de Citois, « Bon, mais se pourroit mieux exprimer »; les quatre faites par la main de Richelieu sont : « Il faut un exemple. Il faut un tempérament. Il ne faut point dire cela si absolument. Il faut adoucir cette expression. »

2. Pellisson, *op. cit.*, p. 117.

par une lettre inédite de Chapelain qui a apparemment échappé jusqu'ici à la connaissance des investigateurs et que même l'éditeur consciencieux de la correspondance de Chapelain a laissée de côté. La lettre se trouve dans le premier volume des lettres manuscrites[1]. Elle est adressée à Boisrobert, et porte la date du 5 novembre 1637, date peu éloignée de celle de la conférence racontée par Pellisson :

Monsieur : — Tout ce qu'il a pleu à Son Éminence de faire escrire sur le sujet du Merveilleux est digne d'Elle en solidité et en clarté, et s'il eust esté en cet endroit question principalement de traitter de cette matiere, il eust fallu suyvre de point en point son intention et ses termes. Mais Elle se souviendra, s'il luy plaist, qu'il s'y agit seulement du vraysemblable et qu'il n'y est parlé du Merveilleux que par occasion, de sorte qu'on ne pourroit estendre la doctrine qui le regarde sans s'esloigner l'esprit de son principal objet, auquel l'ordre méthodique veut qu'il demeure attaché. C'est pourquoy avec tout le respect que je dois et sans amour pour mes imaginations, je vous diray que mon sentiment seroit qu'on laissast tout ce que j'avois dit du Merveilleux, et je croy que la doctrine du vraysemblable en paroistroit plus nette. Mandés moy, s'il vous plaist, la volonté de Son Éminence afin que je la suyve de point en point, et que j'essaye de la satisfaire, si elle continue dans le dessin que l'on traitte icy du merveilleux. Vous scavés ma deference absolue, et le vœu d'obéissance aveugle que j'ay fait pour tout ce qui vient de sa part[2].

On peut se faire peut-être une idée de la forme que Richelieu aurait voulu donner à l'ouvrage de l'Académie en lisant le *Discours* de Sarrasin qui est en tête de la première édition de l'*Amour Tyrannique* de Scudéry (1639). C'était la pièce favorite du Cardinal et le *Discours* a dû avoir reçu son approbation puisqu'il se termine par une espèce de proclamation de sa part. Sarrasin l'adressa à l'Académie en la priant de dire ce qu'elle en pensait. En premier lieu l'auteur annonce le style dont il se servira, dans des termes qui rappellent assez clairement la critique de l'ouvrage de l'Académie que Pellisson et Chapelain prêtent tous les deux au Cardinal.

1. Bibliothèque Nationale, *Fonds Français, Nouv. Acqui.*, n° 1885, fol. 220.

2. Néanmoins l'effort de Richelieu semble avoir porté fruit. L'exemple d'Hécube, cité dans les *Sentiments* pour illustrer la doctrine de la « Vraysemblance » extraordinaire, ne se trouve pas dans le manuscrit de Chapelain. Celui-ci se la serait appropriée pour complaire à son patron. Dans tous les cas le résumé de l'histoire d'Hécube est inséré dans les *Sentiments*, justement à la place du manuscrit où se trouve la première apostille de la main de Richelieu : « Il faut un exemple » et où l'on présente la doctrine du « Vraysemblable ».

Il me suffira de traitter cette matière avec la simplicité et l'ordre qui sont nécessaires au stile dogmatique. *Toutesfois, d'autant que ce stile est d'ordinaire espineux, et que l'ordre tout simple est sec et stérile, ce ne sera sans temperer en quelques lieux cette dureté et cette sécheresse et sans donner quelque chose à la volupté de l'esprit.*

Là-dessus suivent la définition de la tragédie et les divisions inévitables du sujet « à la Aristote » : la fable, les Mœurs, les Sentiments, la Diction, l'Appareil du Théâtre et la Musique. Sarrasin n'acheva pas son ouvrage, alléguant qu'il lui avait fallu faire un voyage « au delà les monts ». Il n'a traité que la première division du sujet, ce qui suggère encore que ce *Discours* fut destiné plutôt à servir d'exemple à l'Académie que de préface à l'œuvre de Scudéry. En effet on sent bien l'effort que fait l'auteur pour mêler « la volupté de l'esprit » et « le style dogmatique ». Il commence par définir la *Fable* selon l'usage des auteurs anciens et modernes, puis, par un résumé de l'ouvrage de Scudéry, il montre que l'*Amour Tyrannique* remplit toutes les conditions requises « de l'ordre et de la grandeur » sans lesquelles « rien ne se peut être appelé beau ». Richelieu aurait voulu qu'on jugeât l'œuvre de Corneille en suivant cette classique méthode tout en arrivant à des résultats opposés : pas une considération de la pièce, scène par scène, mais une exposition théorique et historique des règles générales, suivie d'une mise en accusation des infractions commises par Corneille quant à ces règles; le tout dans un français cicéronien pour « tempérer la dureté et la sécheresse du stile dogmatique ». Et on trouve bien là l'explication de la lettre remplie de terreur panique que Chapelain écrivit à l'intention de Son Eminence le 31 juillet. On jugea sans doute le *Cid* « défectueux en ses plus essentielles parties »; mais en se servant de la méthode recommandée par son patron, l'Académie n'aurait pu donner raison en maint détail à Corneille. Chapelain et ses collègues craignaient l'effet que ferait sur le public une aussi complète condamnation. Et quelle que soit la mésintelligence que l'affaire du *Cid* ait fait naître entre les Académiciens et le Cardinal, c'est à cette différence d'opinion à l'égard de la meilleure méthode à suivre dans la présentation des *Sentiments de l'Académie française sur le Cid* qu'on doit la rapporter. Quant à l'essentiel, il est hors de doute que ces *Sentiments*, en ce qui concerne les opinions et les doctrines littéraires, représentent loyalement le point de vue de ceux qui les écrivirent. Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire la lettre de Chapelain *Sur la Nécessité*

des vingt-quatre heures pour les Poèmes Dramatiques et ses *Règles de la comédie*[1] et la préface de l'*Amaranthe* de Gombauld[2]. On y trouvera partout les mêmes raisonnements, les mêmes doctrines et le même point de vue qu'on rencontre dans l'ouvrage de l'Académie sur le *Cid*.

Pellisson cite les registres du 23 novembre 1637 comme étant la source de sa donnée : « ainsi furent mis au jour les *Sentiments de l'Académie Française sur le Cid* » (p. 91). A moins qu'il ne veuille dire que c'est le 23 novembre qu'on a remis la copie chez l'imprimeur, cette date est fort inexacte. Le privilège d'imprimer porte la date du 26 novembre. On vient de voir se réunir Chapelain et ses confrères, l'abbé de Cérisy et Desmarests, pour donner la dernière main à l'ouvrage de l'Académie le 19 du même mois. Chapelain répondit le 21 décembre à l'accusé de réception de Scudéry, pour lequel Pellisson cite les registres du 19. Le 20, Chapelain écrivit à Balzac :

Vous avés avec celle cy, ces benoists *Sentiments de l'Académie sur le Cid* qui m'ont tant de fois mis en colère et tant de fois fait désirer d'estre aussi loin de Paris que vous[3].

Les *Sentiments de l'Académie Française sur le Cid* donc ont dû paraître imprimés bien près du 20 décembre 1637.

On trouve peu d'indications précises sur l'attitude du public pendant que le *Cid* comparaissait devant le tribunal de l'Académie. Les craintes qu'on trouve exprimées de temps en temps dans la correspondance de Chapelain suggèrent qu'elle était de nature à présager une réception peu favorable à l'ouvrage qui allait paraître. Mais Chapelain était toujours d'une telle timidité! On retrouve sans doute un écho assez fidèle des conversations des salons dans une lettre écrite par une des filles de Mme de Rambouillet le 2 juillet 1637 au Cardinal de Valette :

Je l'avés prié (c'est-à-dire Arnauld) de vous dire plusieurs nouvelles dont il ne s'est voulu charger, car depuis q(ue) l'on fait le procès du *Cid* personne ne veut plus hasarder de rien raconter quoyque vray sy ce n'est aussy vraysemblable, car c'est un des principaux chefs pour

1. Publiées par C. Arnaud, *op. cit.*, p. 347 et suiv.
2. Paris, 1631.
3. *Lettres*, I, p. 184. Il ajoute nonchalamment : « Peut-estre les lirés vous et il y a apparence que la curiosité et l'opinion que vous avés du *principal auteur* vous fera aller jusqu'au bout, mais vous sçavés que j'y prens moins d'interest que le moindre de l'Académie, et que la louange et le blasme de cette pièce me toucheront également. » Le 24 décembre, il écrivit à M. de Saint-Chartres à Poitiers : « Vous aurés sans doute receu le travail de l'Académie sur le *Cid*. » *Ibid.*, p. 185, n. 1.

lequel on pandera se malheureux, ses autres crimes sont ases ordinaires car on ne l'acuse outre sela q(ue) d'avoir fait de mauvais vers [1].

Quand les *Sentiments de l'Académie Française sur le Cid* parurent on les reçut, dit Pellisson, « avec beaucoup d'approbation et d'estime » (p. 98). Il ajoute que les envieux n'y trouvèrent rien à redire, et cela doit être vrai en somme. Toutefois les *Sentiments* n'ont pas entièrement imposé silence aux amis du *Cid*, comme le prouvent les deux écrits : *Observations sur les Sentiments de l'Académie Française* et *L'innocence et le Véritable Amour de Chymene*, dédié aux Dames [2]. Et Chapelain, écrivant le 23 avril 1638 à Maynard à propos des *Sentiments*, conclut : « le peuple se resjouit aux despens de l'Académie » [3]. En outre on semble avoir continué la discussion sur les mérites et les défauts du *Cid* pendant quelque temps encore, d'après ce que Balzac écrivit à Fremin le 5 juillet 1639 : « Mon copiste y a adjousté la lettre écrite sur le *Cid* [4] qui est encore matière de controverse, et qui appartient à cette fameuse cause qui partagea tous les esprits de la Cour [5] ».

En terminant cette étude qu'il me soit permis de rappeler ici le souvenir de mon regretté maître et ami feu le Dr J.-E. Matzke qui avant sa mort m'en indiqua le sujet et m'aida de ses conseils.

COLBERT SEARLES.

Stanford University, California.

1. Bibliothèque Nationale, Ms. Fr., n° 6655, fol. 207. Il faut remarquer qu'il n'y a rien dans cette lettre qui mêle Richelieu à cette affaire du *Cid*, quoiqu'il n'y manque pas de commérage sur son compte.
2. Gasté, *op. cit.*, p. 418 et suiv.; et p. 466 et suiv.
3. *Lettres*, I, p. 230.
4. A Scudéry, cf. Gasté, *op. cit.*, p. 452 et suiv.
5. *Lettres choisies de Balzac*, Paris, 1647, I, p. 218.

MÉLANGES

OBSERVATIONS SUR QUELQUES OUVRAGES POLITIQUES ANONYMES DU XVIe SIÈCLE

L'Anti-Machiavel. — Les *Vindiciæ contra tyrannos*. — Les deux dialogues du nouveau langage françois italianizé. — Le Réveille-Matin.

Les querelles politiques et religieuses du XVIe siècle ont suscité, en France principalement, une littérature considérable de livres anonymes dont certains sont demeurés célèbres. Pour une *Francogallia* portant bravement la signature de François Hotman, combien d'écrits analogues dont les auteurs ne se sont pas fait connaître. La recherche de ces auteurs a piqué la curiosité des critiques, mais, d'une manière générale, on peut l'affirmer, les résultats obtenus n'ont jamais été décisifs. Peut-être cherchait-on trop loin!

D'ordinaire la paternité d'une œuvre de l'esprit telle qu'un livre flatte singulièrement l'amour-propre; elle est de celles que l'on ne renie pas volontiers. L'écrivain qui se résigne à ne pas inscrire son nom sur son ouvrage ne fait pas seulement preuve de modestie, il obéit avant tout à des considérations de prudence plus puissantes que la vanité. On le comprend à merveille quand on songe aux circonstances dans lesquelles parurent les grands pamphlets du XVIe siècle, comme le *Tigre*, et, particulièrement après la Saint-Barthélemy, le *Réveille-Matin*, les *Vindiciæ contra tyrannos*, l'*Anti-Machiavel*, etc. Ces écrits politiques, propagateurs de théories subversives, étaient d'énergiques diatribes dictées par l'animosité et dirigées contre les puissants du jour; on ne saurait reprocher à leurs auteurs d'avoir été circonspects.

Cependant, selon toute probabilité, l'écrivain ne se sacrifiait pas sans un douloureux serrement de cœur. On peut supposer qu'à l'exemple de plusieurs savants, et non des moindres, renfermant leurs découvertes dans des formules à double sens, ou même dans de véritables anagrammes, Galilée et Huygens notamment [1], ces auteurs ne se séparaient pas de leur œuvre sans y avoir apposé une signature mystérieuse.

La lecture de ces ouvrages, nécessitée par une étude spéciale, prolongée pendant plusieurs années, m'a permis de réunir diverses observations personnelles qui pourront ne pas être inutiles à la solution du problème pour quatre d'entre eux. Les vieux livres ne donnent pas toujours ce qu'on leur demande, par contre ils répondent parfois spontanément à des questions qu'on ne songeait pas à leur poser.

La dissimulation des noms d'auteurs a été dans les habitudes du XVIe siècle, mais les procédés de dissimulation ont varié à l'infini. Il serait téméraire d'essayer d'en fixer aujourd'hui les règles d'une manière absolue et

1. En ce qui concerne Galilée (découverte des phases de Vénus) et Huygens (découverte de l'anneau de Saturne), les deux anagrammes visées se trouvent dans l'*Astronomie populaire* de Camille Flammarion, Paris 1880 (p. 454 et 552).

précise. Il faudra réunir un grand nombre d'observations avant de créer une simple classification.

Tantôt le nom de l'auteur se trouve dissimulé sous un jeu de mots ou dans une disposition typographique.

Tantôt l'auteur utilise une formule favorite. Il y a là comme un paraphe énigmatique, susceptible de trahir la personnalité désireuse de se dérober à la grande majorité des indiscrets. Ce procédé assure mieux le secret que le le précédent. La clef se trouve dans d'autres écrits que rien n'incite à consulter.

L'*Anti-Machiavel*, les *Vindiciæ contra tyrannos*, les *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*, et le *Réveille-Matin* vont nous servir d'exemples.

I

L'Anti-Machiavel

Cet ouvrage anonyme célèbre (1576) a pour titre exact : *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté contre Nicolas Machiavel Florentin.* L'usage s'est établi, pour la commodité, de le désigner sous le nom plus bref d'*Anti-Machiavel.* Suivant une tradition ininterrompue et formelle, l'auteur de cet ouvrage est Innocent Gentillet. C'est bien à tort que l'on essaye de mettre la chose en doute aujourd'hui. Gardons-nous des controverses, surtout des controverses inutiles. L'auteur a inscrit son nom et son prénom par un artifice assez amusant dans la dernière poésie liminaire adressée au lecteur [1].

Au lecteur.

Tu peus, Lecteur, apprendre au discours de ce livre
Ce qu'en l'art politique on doit fuyr ou suyvre,
Car ici la raison combat par authentiques
Exemples les puants escrits machiavéliques.
Les princes vertueux ici montent en lice
Pour renverser à bas les tyrans et leur vice,
Et le sceptre royal de la principauté
Fonder sur bon conseil, Police et Piété.
Aussi l'homme d'estat icy pourra comprendre
Le but de son devoir et à quoy il doit tendre.
C'est d'estre craignant Dieu, faire bonne justice,
Aymer la paix, garder en tout bonne Police :
Du devoir à son Prince estre ardent zélateur,
Garde de ses Édicts, non flatteur ni menteur :
Estre grave en ses mœurs, doux, affable, innocent,
Gentil et vigilant et n'estre par présent
Ni faveur ni respect quelconque corruptible,
Et ne se rendre point en son fait contemptible.
Car le plus eslevé doit estre en bon exemple
Au peuple qui le voit et qui ses faicts contemple.

1. Cette poésie ne figure ni dans la première édition de l'*Anti-Machiavel* (1576), ni dans la deuxième (1577), elle se trouve pour la première fois dans la 3e édition (1579).

Depuis longtemps, sans doute, les pièces de vers liminaires de l'*Anti-Machiavel* ne sont plus l'objet d'une lecture suffisamment attentive de la part de ceux que l'ouvrage intéresse encore, mais les lecteurs du XVIe siècle avaient certainement su distinguer dans cette poésie le quinzième et le seizième vers :

. . . . . .

Estre grave en ses mœurs, doux, affable, INNOCENT
GENTIL ET *vigilant*...

Ces deux vers contiennent, à une lettre près, le nom et le prénom de l'auteur anonyme que l'on chuchotait tout bas.

Cela explique comment, dès l'origine, à la différence de ce qui s'est passé pour la plupart des écrits anonymes du XVIe siècle, aucune incertitude sérieuse ne s'est élevée sur l'auteur de l'*Anti-Machiavel*.

II

Les Vindiciæ contra tyrannos.

La détermination de l'auteur des *Vindiciæ* a provoqué, dès le XVIIe siècle, une controverse dont l'intérêt est loin d'être épuisé. Théodore de Bèze, Buchanan, Hotman ont été successivement soupçonnés puis écartés; seuls les noms d'Hubert Languet et de Duplessis-Mornay sont demeurés en présence. La tradition — avec laquelle il faut toujours compter — attribue l'ouvrage à Hubert Languet; mais un courant d'opinion s'est établi depuis quelques années en faveur de Duplessis-Mornay et se répand avec une facilité regrettable. En réalité il n'y a pas un seul argument déterminant au profit de Mornay.

Rappelons brièvement les éléments essentiels de la discussion, nous en ajouterons un autre qui concorde avec la tradition à l'avantage de Languet.

Laissons de côté tous les auteurs, à documentation de seconde main, dont la conviction s'est formée par voie de raisonnement et d'analyse, tels que Placcius, Grotius, Rivet, des Marets, Bayle [1] Chevreul[2], Sayous [3], Georges Weill [4], A. Waddington [5], Lureau [6], Elkan [7], etc.

A suivre la discussion de ces critiques le problème perdrait de la simplicité qu'il convient de lui conserver. C'est le précepte de Montaigne, l'ennemi des controverses subtiles :

Car en subdivisant ces subtilitez on apprend aux hommes d'accroistre les doubtes; on nous met en train d'estendre et diversifier les difficultez,

1. Pour ce qui concerne ces noms consulter dans le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle (Rotterdam, 1720, t. IV, p. 2939 et suiv.) la *Dissertation sur le livre de Junius Brutus*.

2. Chevreul, *Études sur le XVIe siècle : Hubert Languet*, Paris, 1856 (p. 174 et suiv.)

3. Sayous, *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation* (Paris. 1841, t. II, p. 176) (2e édit., Paris, 1854, t. II, p. 187-188).

4. G. Weill, *Les théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, Paris, 1891, p. 109.

5. A Waddington, *L'auteur des Vindiciæ contra tyrannos*, in *Revue historique*, 1893 (LI, p. 65).

6. Lureau, *Les doctrines démocratiques chez les écrivains protestants français de la seconde moitié du XVIe siècle*; Bordeaux, 1900 (p. 38-53).

7. Elkan, *Die Publizistik der Bartholomäusnacht und Mornays Vindiciæ*, Heidelberg, 1905.

on les alonge, on les disperse. En semant les questions et les retaillant on faict fructifier et foisonner le monde en incertitude et en querelle... Il y a plus à faire à interpréter les interprétations qu'à interpréter les choses... Nous ne faisons que nous entregloser[1] ».

Signalons les déclarations de Théodore Tronchin dans son oraison funèbre de Simon Goulart (1628), l'auteur des fameux *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*e et de La Mare dans son éloge d'Hubert Languet.

D'après Théodore Tronchin, Simon Goulart « avait vu l'original de l'auteur [*des Vindiciæ*] » et savait « que l'ouvrage avait été composé par Hubert Languet et que Du-Plessis Mornay étant devenu le maître du manuscrit après la mort de l'auteur le fit imprimer par Thomas Guarin[2] ».

La Mare, prononçant à Dijon l'éloge d'Hubert Languet, avait affirmé lui aussi que les *Vindiciæ* étaient l'œuvre de ce dernier[3].

Ces deux importantes déclarations concordent, mais ont-elles la valeur d'une preuve absolue?

Restent divers témoignages directs :

1° *Agrippa d'Aubigné.*

Dans la première édition de son *Histoire Universelle* d'Aubigné a écrit :

« *Voilà premièrement les plumes desployées en tous genres d'escrire, soit pour la Religion soit pour l'Estat. Le premier point produisit infinité de livres, pour le second il en courut un que je remarquerai entre les autres ayant pour titre :* DEFFENCES CONTRE LES TYRANS. *Là estoit amplement traitté jusques où s'estend l'obéissance aux Rois, à quelles causes et par quels moyens on peut prendre les armes... Ottoman fut longtemps et à tort soupçonné de cette Pièce; mais depuis un gentilhomme François vivant lorsque j'écris m'a advoué qu'il en estoit l'auteur.* » (*Histoire Universelle du sieur d'Aubigné*, Maillé, 1616-1620, t. I, Liv. II, chap. XV, p. 91.)

Plus loin :

Vous aviez le livre de la SERVITUDE VOLONTAIRE *fait par la Boëtie, conseiller au Parlement de Bordeaux... Vous aviez après la* GAULLE-FRANÇOISE *faite par Authoman(.. Il paroissoit un autre livre qui s'appelait* JUNIUS BRUTUS *ou* DÉFENCE CONTRE LES TIRANS, *fait par un des doctes gentilshommes du Royaume, renommé pour plusieurs excellents livres; et vivant encores aujourd'hui avec authorité, traitant ses questions des bornes de l'obéissance qu'on doit aux Rois... tout cela traité en grand Jurisconsulte et grand Théologien.* » (*Hist. Univ.*, 1616-1620, t. II, liv. II, chap. II, p. 108.)

1. *Essais*, III, chap. XIII, *De l'expérience.*
2. *Dictionnaire hist. et crit.* de Bayle, *op. cit.* (p. 2942).
3. *Pauli Colomesii opera. Hamburgi*, 1709 (p. 329).

Cette déclaration visant Duplessis-Mornay se retrouve dans un autre opuscule de d'Aubigné, de la même époque, publié seulement de nos jours : *Du debvoir mutuel des Roys et des Subjects*[1].

Mais dans la seconde édition de l'*Histoire Universelle*. d'Aubigné. mieux renseigné, s'est expressément rétracté. Les deux passages cités ci-dessus ont été corrigés. Au premier texte, après les mots :

« *Mais depuis un gentilhomme François vivant lorsque j'écris m'a advoué qu'il en estoit l'auteur* », d'Aubigné a ajouté : « *mais il s'est trouvé enfin qu'il lui avait donné le jour, l'ayant eu en garde par Hubert Languet de la Franche-Comté, agent en France pour le duc de Saxe* ». (*Hist. Univ.*, Amsterdam, 1626, t. I, chap. XVII, p. 124.)

Au second texte, après les mots :

« *Tout cela traité en grand Jurisconsulte et grand Théologien* »; d'Aubigné a ajouté : « *Depuis on a sçeu qui en estoit le vrai autheur, sçavoir Hubert Langnet* (sic) ». (*Hist. Univ.*, 1626, t. II, liv. II, chap. III, p. 670.)

La première indication de d'Aubigné provenait évidemment d'une conversation avec Mornay, conversation mal comprise. « M. du Plessis avait avoué cet ouvrage par des expressions qui conviennent également et à celui qui compose et à celui qui publie et d'Aubigné n'y prenant pas assez garde détermina ces expressions au sens particulier d'avoir composé le livre. » (Bayle, *Dictionnaire*, *loc. cit.*, p. 2940.) Dans un entretien ultérieur Mornay détrompa d'Aubigné.

Il est difficile d'imaginer un témoignage plus formel et plus autorisé en faveur de Languet.

2° *Daillé*

M. A. Waddington, dans un article publié dans la *Revue Historique*[2], après avoir déclaré « qu'il faut renoncer ici à se déterminer d'après des arguments intrinsèques », a tiré parti contre Languet d'une sorte de notice trouvée à la fin des *Mémoires* de Conrart et contenant divers propos de Daillé (1594-1670) (Ancien précepteur des petits-fils de Duplessis-Mornay) :

« *Quelqu'un ayant demandé à M. Daillé si M. Duplessis Mornay avec lequel il avait demeuré longtemps était l'auteur du livre intitulé* JUNIUS BRUTUS, *il répondit : C'est une question que je n'ai jamais osé faire à M. Du Plessis parce qu'elle me semblait trop délicate, mais je vous dirai que M. Du Plessis, au bout de la galerie où étoient ses livres dans le château de Saumur, avoit un petit cabinet dans lequel il n'y avoit que ceux qu'il avoit faits ou composés, bien reliés et même la plupart imprimés sur du velin. Parmi ces livres là il y avait aussi un exemplaire du* JUNIUS BRUTUS *lequel M. Du Plessis me faisoit ôter toutes les fois que quelque personne de qualité désirait de voir ce petit cabinet. Il me donnait la clef et disait que j'allasse devant et que j'ouvrisse la porte, ajoutant tout bas, ou me faisant signe, que j'otasse ce livre de* JUNIUS BRUTUS, *ce que je*

1. *Œuvres complètes de Théodore-Agrippa d'Aubigné*, par MM. Réaume et de Caussade, Paris, Lemerre, 1877 (t. II, p. 33).
2. *Revue historique*, 1893 (t. LI, p. 65).

faisais, car M. Du Plessis savait bien que ce livre n'était pas dans l'approbation de tout le monde et voulait éviter les occasions d'en parler[1]. »

Ce récit, où l'on sent comme une gêne du témoin Daillé et le désir de ne rien dire de précis, n'est pas favorable aux partisans de Duplessis-Mornay. Lu avec attention il est même positivement contraire à leur thèse. Daillé déclare n'avoir jamais osé poser à Mornay la question qui nous intéresse! Puis il explique comment un exemplaire des *Vindiciæ* se trouvait dans « un petit cabinet » renfermant les seuls livres que Duplessis-Mornay « avait faits ou composés ». L'emploi simultané de ces deux verbes intentionnellement juxtaposés, mais dont le sens est à coup sûr différent, permet de classer les *Vindiciæ* parmi les livres que Mornay « *avait faits* » et non parmi ceux qu'il « *avait composés* ». Par bonheur Daillé a été plus explicite dans une autre circonstance. Des *Mémoires* de Conrart il est impossible de ne pas rapprocher le récit de Colomiès :

« *M. Daillé m'a dit*[2] *qu'il avoit appris que l'autheur du livre intitulé* VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS, *sous le nom de Stephanus Junius Brutus, est Hubert Languet, savant homme et grand Politique. Ce qui m'a esté depuis confirmé par M. Leguoux de Dijon qui ajouta que M. de La Mare, conseiller de la même ville, avoit remarqué cela faisant l'éloge d'Hubert Languet. D'autres attribuent ce livre à M. Du Plessis à qui je le donnerais volontiers sur ce témoignage de d'Aubigné.* » [Suit la citation des deux passages de la première édition de l'*Histoire Universelle* que nous avons reproduits plus haut : t. I, liv. II, chap. xv, p. 91; t. II, liv. II, chap. II, p. 108 »].

Ainsi, sur le même sujet, Daillé a fait deux déclarations contraires. D'ailleurs son témoignage était de peu de valeur aux yeux de ses contemporains puisque, quoique que Daillé lui eût « *dit* » que l'auteur des *Vindiciæ* était Hubert Languet, Colomiès préférait les attribuer à Duplessis-Mornay sur la foi de la première édition de l'*Histoire Universelle* de d'Aubigné.

L'article de M. A. Waddington, uniquement appuyé sur les propos de Daillé retrouvés dans les *Mémoires* de Conrart, a été en quelque sorte le fait nouveau sur lequel on va répétant et écrivant aujourd'hui, — de confiance —, que les *Vindiciæ* sont l'œuvre de Duplessis-Mornay. Il est permis de le regretter.

3° *Mme de Mornay.*

Mme de Mornay écrit dans ses *Mémoires* :

« *Ils feurent, M. de Buhy et M. Du Plessis, à Jametz, jusques à la mort du Roy Charles qui feut au mois de May ensuyvant et passoit son temps M. Du Plessis à faire quelques escrits, entre aultres il foit en latin ung livre intitulé* : DE LA PUISSANCE LÉGITIME D'UNG PRINCE SUR SON PEUPLE, *etc., lequel a esté depuis imprimé et mis en lumière, sans toutesfois que beaucoup en aient seu l'autheur.* » (*Mémoires et correspondance de*

1. Conrart, *Mémoires*, édition Michaud et Poujoulat, Paris, 1838 (3e série, t. IV, p. 622).
2. Colomiès (*op. cit.*, p. 328).

Duplessis Mornay, édition complète précédée des *Mémoires de Mme de Mornay*, Paris, Treuttel et Würtz, 1824, t. I, p. 81.)

Ce témoignage, si probant à première vue, n'est pas plus certain que celui de Daillé.

M. Lureau lui oppose, non sans raison, le silence gardé par le secrétaire de Duplessis-Mornay [David de Lignes] qui publia en 1647 la vie de Mornay. Dans cette biographie l'auteur « ne reproduit nulle part l'assertion de Mme de Mornay. Cette grave omission serait inexplicable si Mornay était réellement l'auteur des *Vindiciæ*... L'erreur de Mme de Mornay peut s'expliquer par le fait que son mari a été l'éditeur de l'ouvrage écrit par son ami Languet. » (Lureau, *op. cit.*, p. 51.)

Une autre observation s'impose.

D'après Mme de Mornay les *Vindiciæ* auraient été composées avant la mort de Charles IX, c'est-à-dire avant la fin de mai 1574; par conséquent elle énonce un fait antérieur à son mariage avec Mornay (3 janvier 1576)! Mme de Mornay n'a pas été témoin personnellement du fait dont elle parle. Elle ne le connaît que par ouï-dire et elle ne dit pas d'où lui vient ce renseignement. Elle a pu, comme d'Aubigné, de très bonne foi, dans son affectueuse admiration pour son second mari, interpréter dans le sens spécial « d'avoir composé le livre » une expression qui suivant l'heureuse formule de Bayle, « convient également et à celui qui compose et à celui qui publie ».

Tels sont les témoignages des contemporains avec leurs incertitudes et les hésitations qu'ils suggèrent. Combien préférables sont les arguments intrinsèques dont personne ne parle, que l'on ignore même, mais que l'on n'a le droit ni d'écarter ni de supprimer.

La *Præfatio* des *Vindiciæ* fournit des éléments positifs. Pour la commodité du lecteur nous utiliserons, non le texte latin, cependant bien facile, mais l'excellente traduction publiée en 1581 et attribuée à François Estienne.

Préface de C. Superantius[1]
sur le traité d'Estienne Junius Brutus,
aux Princes chrestiens.

Je scavoy bien, Messeigneurs, qu'en publiant ces questions d'Estienne Junius Brutus, touchant le vray droit et la puissance du Prince sur le peuple et du peuple sur le Prince, il se trouveroit des gens qui m'en sauroient mauvais gré. Car elles sont manifestement contraires aux mauvaises pratiques, conseils pernicieux, fausses et pestifères maximes de Nicolas Machiavel Florentin... A bon droit donc faut-il que vous entendiez ce qui est discouru en ces Questions. Finalement, je me suis persuadé et à bon droit, qu'en vous dédiant telles disputes, cela seroit cause que plusieurs les voudroient feuilleter... Et pourtant, comme le Seigneur Brutus, gentilhomme docte et sage, devisoit avec moy, il y a environ deux ans, des misères de la France : après avoir amplement discouru de part et d'autre sur l'origine, sur les causes, commencemens et avancemens d'icelles, enfin nous conclusmes qu'entre autres causes les

1. L'édition latine des *Vindiciæ* porte : *Cono Superantius Vasco.* Il ne m'a pas été possible de déchiffrer l'anagramme... si anagramme il y a.

livres de Machiavel aiguisoient fort les esprits de certaines personnes à trouver les moyens de troubler l'estat... Depuis il m'envoya ce livre de questions auquel ces principes sont contenus, prouvez et bien esclaircis, afin que je le leusse, pour puis après luy en dire mon avis. Pour certain, le Seigneur Brutus a heureusement employé le temps, n'ayant eu rien plus cher que de dresser à grand travail ces Questions pour maintenir le bien public et la Religion chrestienne en leur entier... De Soleure ce premier jour de janvier 1577.

Ainsi le livre, fruit de longs entretiens antérieurs, est l'œuvre de *Brutus*, *Brutus* l'avait soumis à son ami *C. Superantius* et celui-ci à publié l'ouvrage [1].

Voilà le point de départ de toute discussion sérieuse. Tant que ce texte n'aura pas été démontré mensonger par raisons péremptoires, il faut s'en tenir là. Foi est due au texte. Ses indications concordent d'ailleurs pleinement avec la tradition et la déclaration rectifiée de d'Aubigné : Duplessis-Mornay a publié l'œuvre de son ami Languet et composé la préface du livre. C'est tout ce que l'on peut affirmer aujourd'hui à défaut d'autres preuves [2].

III

Les deux dialogues du nouveau langage françoys italianizé

Cet ouvrage a paru sans indication d'auteur, de lieu, ni de date. Sa publication en 1578, admise par Brunet, est généralement acceptée. Les deux dialogues constituent une spirituelle protestation, à la fois politique et littéraire, contre l'abus de l'italianisme et la vogue des doctrines de

1. Cf. Chevreul (*op. cit.*, p. 173).

2. Peut-être y aurait-il une autre présomption en faveur de Languet. Il s'agit d'une coïncidence singulière que j'ai trouvée dans une pièce liminaire des *Vindiciæ*. Je la signale à titre d'hypothèse seulement.

Le verbe *langueo*, avec ses formes de l'indicatif présent (*langues*, *languet*, etc.), vient tout naturellement à l'esprit si l'on s'avise de déguiser en latin le nom de Languet. Si donc Languet est l'auteur des *Vindiciæ*, il y a des chances pour que ce verbe se soit glissé dans l'une des poésies liminaires. Le voici précisément dans les distiques adressés au lecteur par *L. Scribonius Spinter Belga* :

Contemptor Superum Maculosi nomine notus
Velleris Etruscus Scurra Sophista loquax
Arte mala, Populi Harpyas saevosque Tyrannos
Instituit, Pestis maxima christiadum.
Junius hoc Reges veros, Proceresque libello
Efformat. Populos et sua jura docet.
Nempe caput magno civili in corpore Reges
Corporis et Populum caetera membra facit.
Membra sed vi languent, capiti adversantia : Sanum
Tuse erit anne caput quod sua membra premit?

. . . . . .

Membra sed vi languent..... A la vérité le poète a employé le verbe *langueo* à la troisième personne du pluriel et non à la troisième personne du singulier, mais peut-être n'a-t-il pas osé reproduire exactement sous une forme latine trop transparente le nom de Languet. En écrivant cet hémistiche, d'une régularité prosodique douteuse, l'auteur ne pensait-il pas à Languet? Au contraire, cette expression est-elle purement fortuite? Ma conjecture bénéficie-t-elle d'une simple coïncidence accidentelle? Il me suffit de la signaler, laissant à des juges plus compétents le soin de juger la valeur de l'hypothèse.

Machiavel. On les attribue à Henry Estienne. A mon avis ils portent son empreinte personnelle, irrécusable.

A la page 228 des *Deux dialogues* on lit :

Mais Photin qui estet un vray Machiavel quant aux maximes qu'il mettet en avant pour encourager ce roi [Ptolémée, roi d'Égypte] à une si grande meschanceté, renversa tout...

A la page 230 :

Si Machiavel eust venu devant Photin je dirois que Photin aurait esté Machiavéliste quant aux maximes qu'il propose : mais puisque le contraire est, je diray que Machiavel a été Photiniste....

Cette filiation originale de Machiavel et de Photin est une idée particulière à Henry Estienne; il l'a reproduite dans un poème ultérieur : *Rex et Tyrannus*, dans son beau volume de la *Musa Monitrix* [1]. Cette pensée ne se retrouve nulle part ailleurs, personne ne l'a reprise.

. . . . . .
Photinus ille, magnus artifex erat
Imbuere pravis vocibus memphitici
Aures tenellas regis et corrumpere
Pectus tenellum, sceptra qui gerentium
Corruperat ante forsitan jam pectora.
. . . . . .
Photinus ille Ægyptius quum diceret
. . . . . .
At laudet aliquis qui Machiavelista sit
. . . . . .
Nec miror ipse. Nam Machiavelus fuit
Photinus alter...
Hujus animam migrasse Photini reor
In corpus illius.

(*Musa Monitrix*, p. 252).

C'est bien la même main qui a tracé le même trait dans les deux ouvrages.

IV

Le Réveille-Matin.

On désigne sous ce titre un célèbre pamphlet publié sous forme de dialogues peu après la Saint-Barthélemy.

Un premier dialogue parut sous le titre : *Dialogus quo multa exponuntur quae lutheranis et hugonotis Gallis acciderunt. Nonnulla item scitu digna et*

1. *Principum monitrix Musa, sive de Principatu bene instituendo et administrando poema. Autore Henrico Stephano-Basileo*, 1590. Le poème *Rex et Tyrannus* commence à la page 227.

salutaria consilia adjecta sunt. Oragniæ excudebat Adamus de Monte 1573 [1]. Il fut presque en même temps traduit en français.

Peu après l'opuscule, augmenté d'un second dialogue, parut sous un nouveau titre : *Dialogi ab Eusebio Philadelpha Cosmopolita in Gallorum et caeterorum nationum gratiam compositi, quorum primus ab ipso auctore recognitus et auctus : alter vero in lucem nunc primum editus fuit. — Edimburgi ex typographia Jacobi Jamæi 1574* [2].

Le second dialogue « se terminait par une longue tirade sur la servitude volontaire qui n'était autre qu'un important fragment du discours de La Boëtie, mis en latin pour les besoins de la cause » (P. Bonnefon). Ces dialogues furent, eux aussi, très vite traduits en français. Dans cettte édition française le second dialogue porte le titre : *Dialogue second du Réveille-Matin des François et de leurs voisins, composé par Eusèbe Philadelphe cosmopolite et mis de nouveau en lumière. A Edimbourg de l'Imprimerie de Jacques James, avec permission 1574.*

La dénomination, abrégée mais commode de *Réveille-Matin*, est devenue traditionnelle pour désigner le pamphlet tout entier, tant dans ses éditions latines que françaises.

Dès l'origine on s'est perdu en conjectures sur l'auteur de cet écrit célèbre. On l'a attribué tour à tour à de Bèze, Languet, Hotman, Jacques Donneau, Nicolas Barnaud; certains y ont vu une œuvre collective anonyme comme la *Satyre Ménippée*. Cependant Hotman a rallié la grande majorité des suffrages. Voici une nouvelle raison de conclure conformément à l'avis de cette majorité.

L'auteur anonyme du *Réveille-Matin* s'est révélé par un trait personnel à peu près irrécusable. L'auteur du *Réveille-Matin* doit être précisément celui qui a traduit en latin, pour les accoler au Second Dialogue, les pages de la *Servitude volontaire* de La Boëtie. Le traducteur du texte de La Boëtie doit être l'auteur même du *Réveille-Matin*. Les deux questions, on va le voir, sont connexes et étroitement liées ensemble. Elles vont se résoudre en même temps.

Le rapprochement de quelques lignes du texte latin du *Réveille-Matin* avec le texte français correspondant de La Boëtie, va faire jaillir la lumière.

SERVITUDE VOLONTAIRE.	RÉVEILLE-MATIN.
C'est chose estrange d'ouir parler de la vaillance que la liberté met dans le cœur de ceux qui la défendent, mais ce qui se fait en tous païs, par tous les hommes, tous les jours, qu'un homme mastine cent mille et les prive de leur liberté, qui le croirait s'il ne faisoit que l'ouïr dire et non le voir.	*Incredibile dictu est quantam generositatem suorum defensorum animis ingeneret et excitet libertas. Quod autem quotidie factitari in Francogallia nostra cernimus ut homo solus mille civitates pro libidine fœdé conculcet quis unquam nisi oculatus testis crederet?* (*Réveille-matin*, 1574, p. 131).
(*Servit. vol.*, édit. Bonnefon, p. 8, lign. 16 et suiv.)	(*Œuvres de La Boëtie*, édit. P. Bonnefon, p. 406).

1. Bibliothèque Nationale : Lb[33], 343.

Pour tout ce qui concerne la publication du *Réveille-Matin* il convient de consulter : Paul Bonnefon *Œuvres complètes d'Estienne de La Boëtie*. Paris, 1892 (Introduction, p. XLVIII-L et Appendice, n° 5, où se trouve la partie de la *Servitude volontaire*, traduite en latin, publiée dans le *Réveille-Matin*). — Voir également : H. Hauser, *Les Sources de l'Histoire de France : XVIe siècle*. Paris, 1912, n° 2150.

2. Bibliothèque Nationale : Lb[33], n° 345.

Ainsi tandis que le texte de la platonique dissertation du bon La Boëtie s'adressait naïvement à « *tous pais* », le traducteur, dans l'ardeur de sa polémique, précise la portée de la diatribe en l'appliquant à la France seule, et il latinise « France » en *Francogallia*.

C'est précisément l'emploi de cette expression, peu ordinaire, qui donne la clef de l'énigme. A ce moment-là — en 1573-1574 —, François Hotman est seul, absolument seul, à traduire : « France » par *Francogallia*. C'est une expression dont il est le père [1]. Il en a fait le titre de son fameux livre politique publié en 1573.

En 1574, lorsque parut le *Second dialogue* d'Eusèbe Philadelphe, la *Francogallia* avait déjà près d'un an de date; son succès avait été retentissant et elle allait être l'objet d'une polémique passionnée.

D'autre part l'expression : *Francogallia nostra*, interpolée dans la traduction de la *Servitude volontaire*, est familière à Hotman. Il l'a employée plusieurs fois dans la *Francogallia* même [2].

Dans le texte ci-dessus transcrit, *Francogallia* a deux sens possibles. Il signifie très probablement et tout simplement la France; mais il vise peut-être aussi la *Francogallia* elle-même, l'auteur renverrait alors à la *Francogallia*, à son livre de la *Francogallia*. Le texte admet très bien cette interprétation.

Dans tous les cas le traducteur ne se cachait pas. Il signait son œuvre. Tout lecteur quelque peu au courant des écrits protestants après la Saint-Barthélemy pouvait et devait le reconnaître sans difficulté. Il n'est pas démontré que le plus grand nombre ne l'ait pas reconnu [3].

Comment une chose aussi simple a-t-elle échappé à la sagacité de ceux qui ont essayé, depuis un siècle environ, de retrouver l'auteur de cette traduction?

Ce premier point acquis, revenons au *Réveille-Matin* lui-même.

L'édition latine de 1574, renfermant les deux dialogues d'Eusèbe Philadelphe, contient une préface digne de toute notre attention :

Ordinibus, principibus, proceribus, baronibus, nobilibus ac populo Poloniae Eusebius Philadelphus Cosmopolitanus Salutem ac perpetuam felicitatem exoptat. — FRANCOGALLI, *illustrissimi Principes, magnanimi proceres, inclyti nobiles, ac generose populo vobis tot tantisque nominibus obstricti et divinati sunt, ego vero illis tam fidus tamque certus sum amicus...* Et plus loin, presque à chaque ligne, les mêmes expressions

1. Le mot *Francogallia* a été utilisé ensuite, cela se comprend aisément, par les écrivains qui ont combattu les doctrines du livre d'Hotman (Matharel et Papire Masson, par exemple) et par ceux qui les ont approuvées. On le retrouve dans le *De Jure Magistratuum* (1574(?)-1578(?). L'historien Belleforest, un adversaire des théories d'Hotman, emploie l'expression : Francs-Gaulois (voir *Grandes Annales*, 1579, t. I, p. 1 recto). Le mot *Francogallia* est fréquemment employé dans l'*Anti-Choppinus* (1592), mais ce pamphlet est l'œuvre de Jean Hotman de Villiers, fils du grand Hotman, il est naturel que le fils ait tenu à se servir d'une expression caractéristique créée par son père. — Avant la publication du fameux livre de François Hotman (1573), le mot *Francogallia* n'existait pas.

2. Par exemple : *in Francogalliam nostram* (FRANCOGALLIA. *Praefatio*, p. 4 verso); — *Veteres Francogalliae nostrae historicos evolvi* (*Ibid.*, p. 5 verso); — *Cogitanti mihi de Francogalliae nostrae institutis* (*Ibid.*, chap. I, p. 1).

3. Seuls cependant les lecteurs de l'édition latine du second dialogue d'Eusèbe Philadelphe pouvaient y discerner la marque de l'auteur de la *Francogallia*. En effet, dans l'édition française de ce même dialogue le mot *Francogallia* a fait place au mot : France, qui par lui-même ne fournissait aucune indication; le signe révélateur avait disparu.

significatives : *Tantæ spei adolescentem totius* FRANCOGALLIÆ... *verum quidem est omnes* FRANCOGALLOS... FRANCOGALLI... FRANCOGALLIS... *in* FRANCO GALLIAM *delectos... ex* FRANCOGALLIÆ *parentibus... in* FRANCOGALLIAM *misistis...*

A la page 128 du volume (Dialogue second), l'un des interlocuteurs, le Politique, amène la citation de la *Servitude volontaire* par la phrase suivante :

Reliqui omnes FRANCOGALLI, *quorum conditio deterior est quam belluarum, tandem aliquando sese expergefaciant, suamque miseriam sentientes et recognoscentes de remedio omnes simul cogitent. Per absurdum hoc mihi semper videri solet dum expendo ac circumspicio mille hominum myriades misere servientes.* [Suit en latin la partie empruntée à *la Servitude volontaire*].

Hotman seul, encore sous l'empire de la composition et de la publication de la *Francogallia*, a pu écrire cette préface et cette amorce de la *Servitude volontaire*. Une telle profusion d'une expression qu'il vient de créer équivaut à une signature. Si Hotman est l'auteur de la préface, l'auteur de la traduction de la *Servitude volontaire* qui termine l'ouvrage, et l'auteur de la suture qui relie la *Servitude volontaire* au corps de cet ouvrage, on a le droit de conclure qu'il a composé le livre tout entier. Hotman était aussi l'auteur du premier dialogue de 1573 ; le titre de celui de 1574 le dit clairement : « *quorum primus ab ipso auctore recognitus et auctus* ».

M. Sayous, dans ses utiles : *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation* (1841, t. II, p. 40-49, 2e édit. 1854, t. II, p. 43-51), était arrivé à la même conclusion par l'analyse minutieuse des doctrines politiques du *Réveille-Matin* et leur comparaison précise avec celles de la *Francogallia*. Seule la preuve matérielle avait échappé à la perspicacité de M. Sayous.

Ainsi les éditions originales de nos vieux écrits politiques anonymes peuvent constituer des sources de renseignements précieux. La plupart renferment le secret de leur origine. Ce secret il faut le leur demander avec confiance. Avant de recourir aux arguments externes toujours problématiques, le critique et l'historien doivent s'appliquer à la recherche des preuves intrinsèques. En ces matières la prudence conseille de ne pas imiter le chasseur trop ardent dont parle Horace :

Transvolat in medio posita et fugientia captat.

(Hor. I. Sat. 2-108).

JOSEPH BARRÈRE.

A PROPOS DU FÉMINISTE POULLAIN DE LA BARRE

A la suite de la publication dans la *Revue d'Histoire littéraire* (octobre-décembre 1913) de mes « Notes sur un féministe oublié : le cartésien Poullain de la Barre », j'ai reçu de correspondants obligeants un certain nombre d'indications complémentaires ou rectificatives qu'il paraît utile de faire connaître.

Voici d'abord pour ce qui est de la bibliographie :

1° *De l'Égalité des deux sexes.* — Je mettais en doute l'existence d'une édition de 1676, dont je n'avais rencontré la mention que dans le Catalogue Arthur Dinaux. M. Eugène Ritter, professeur à la Faculté des Lettres de Genève, me signale un exemplaire in-16 de cette date appartenant à la bibliothèque de Genève.

2° *De l'excellence des hommes.* — M. Raymond Toinet m'informe qu'il possède une édition toute différente de celle que j'ai eue en main et que je décrivais page 859. D'ailleurs même texte et même date. Mais l'ouvrage a paru chez Jean Du Puis, en deux volumes, avec titres et paginations distinctes. Le premier volume a 118 pages (préface 3-72; première partie 73-118). Le second a 112 pages.

A propos de ce même ouvrage, j'ai interprété inexactement une indication de Bayle parlant de « la troisième partie de son ouvrage publié l'an 1692 ». Je pensais (p. 867, note 4) qu'il s'agissait de la troisième édition de l'*Excellence des Hommes*. Il s'agit bien, en réalité, d'une troisième partie. Mais laquelle?

Dans son *Essai sur l'histoire des idées féministes en France du XVIe siècle à la Révolution* [1], M. Georges Ascoli écrivait (p. 62, note 1) : « En septembre 1691, l'*Histoire des ouvrages des Savants* annonçait, en même temps que les rééditions de l'*Égalité des deux sexes* et de l'*Excellence des hommes*, la publication d'une *Dissertation ou Discours pour servir de troisième partie à l'Égalité des deux sexes, etc., par le sieur F.-P. de la Barre*, à Paris, chez Jean du Puis, 1692, in-12, p. 79, et se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers. — Je n'ai pu me procurer cet ouvrage, que je n'ai vu mentionner nulle part ailleurs, si bien que je me demande s'il a réellement paru. » M. Ascoli ne doute plus aujourd'hui de son existence. On le trouve par exemple au British Museum. Seulement il ne s'agit pas là d'un ouvrage nouveau, mais d'une simple réédition de la Préface de l'*Excellence des hommes*.

Reste une question : comment l'*Histoire des Ouvrages des Savants* de septembre 1691 peut-elle mentionner et commenter un ouvrage paru en 1692? Je transcrirai ici les considérations que m'adresse M. Toinet :

« A quoi trois raisons :

« 1° Déjà les revues — car c'en était une — paraissaient avec une date antérieure à leur publication; et quelques revues ont gardé cette coutume.

« 2° Des libraires, au contraire, donnaient souvent à leurs livres paraissant vers la fin d'une année la date de l'année suivante. On peut voir là-dessus un passage caractéristique de l'abbé J.-B. Thiers dans son *Factum contre le chapitre de Chartres*, page 91 [2].

1. Extrait de la *Revue de synthèse historique*, 1906. Je regrette de n'avoir pas eu connaissance plus tôt de cette esquisse, qui m'est communiquée par son auteur, et qui contient de précieux éléments.

2. Publié aux environs de 1680.

« 3° Quelques libraires parisiens devaient favoriser Basnage, ou son correspondant, en lui remettant, non les bonnes feuilles, mais l'ouvrage complet avant sa mise en vente, spécialement pendant la reliure. »

3° *De l'Éducation des Dames.* — Je n'avais connaissance que de l'édition de 1679. M. Ritter me fait savoir que la bibliothèque de Genève possède un exemplaire d'une édition de 1674, qui se trouve ainsi être la première. M. Ascoli mentionne également cette édition au numéro 33 de sa Bibliographie (p. 62).

4° *Doctrine des protestants sur la liberté*; etc. — L'erreur de Senebier et de Michaud m'est confirmée par M. Ritter. L'ouvrage porte l'initiale F. du prénom François, ce qui indique assez qu'il est dû au père, et non pas au fils Jean-Jacques.

5° *Catalogue des mauvais termes communs au peuple de Genève.* — « C'est Senebier, m'écrit M. Ritter, qui a désigné sous ce titre l'ouvrage dont je possède un exemplaire. Il est intitulé : *Essai des remarques particulières sur la langue française, pour la ville de Genève.* A Genève, MDCXCI, 60 p. in-12, et 12 feuillets non chiffrés pour le titre, la dédicace à Mme Perdriau, et la préface. »

« Dans la Préface de cet *Essai* de 1691, ajoute M. Ritter, je remarque une idée qui est arrivée à sa réalisation exactement deux siècles plus tard. « Il serait à souhaiter, dit Poullain, que Genève voulût dresser une école « publique, pour la langue qu'elle parle. » C'est en 1891 que l'Université de Genève a fondé un « Séminaire de français moderne », qui est destiné aux étudiants de langues étrangères, et qui subsiste avec succès depuis plus de vingt ans. »

Je dois encore à M. Ritter plusieurs renseignements relatifs à la personne ou à la famille de Poullain.

Son fils Jean-Jacques fut le successeur, dans la paroisse de Bossey, de ce pasteur Lambercier dont Rousseau parle au premier livre des *Confessions*. Il mourut en 1751, dans ce même village, laissant trois filles. Sa postérité subsiste dans un certain nombre de familles genevoises, comme on peut le constater en feuilletant les tomes IV, V et VII des *Notices généalogiques* de MM. Galiffe. L'inventaire après décès de Jean-Jacques Poullain de la Barre donne le catalogue de sa bibliothèque : quatre à cinq cents volumes, littérature, théologie, histoire, voyages, livres latins, italiens, Nouveau Testament grec, grammaire hébraïque. « C'est beaucoup, observe M. Ritter, pour un pasteur de campagne. Une partie de cette bibliothèque était sans doute un héritage paternel. »

La *Doctrine des protestants* serait utile à consulter pour étudier la nature et les tendances du rationalisme qui a conduit Poullain simultanément au féminisme et au protestantisme. Un des chapitres est intitulé : « La saine raison, la bonne philosophie, la critique, sont les vrais et naturels interprètes de l'Écriture sainte. » Il y dit, entre autres choses, pages 274 et 275 : « La droite Raison nous ordonne : 1° de lire l'Écriture sainte suivant la même règle qu'on lit tous les bons livres; 2° d'examiner et de peser tout, comme si personne ne l'avait lue avant nous. »

Le testament de Poullain est du 23 octobre 1721. « Je remercie Dieu, y dit-il, de m'avoir conduit en cette ville pour y jouir de la précieuse liberté de le servir, suivant les lumières et les mouvements de ma conscience, par la profession publique de la Religion chrétienne réformée. » Il y recommande à ses deux enfants, Jeanne-Charlotte et Jean-Jacques, « de faire toujours de la Religion leur principale affaire et leur plus important devoir ».

J'ajouterai enfin que l'*Essai* de M. Ascoli (p. 40 et 41) fournit quelques indications sur l'influence de Poullain. Les éditions de l'*Égalité des Sexes* avaient été rapidement épuisées, puisque le minime dom Caffiaux nous

apprend que l'ouvrage était devenu rare vers le milieu du XVIIIe siècle[1]. En 1772, Thomas affirme de ce même ouvrage qu'il « eut une sorte de célébrité[2] ». Entre 1710 et 1744, un certain Bocquel en entreprit une réfutation[3]. Une traduction anglaise en fut donnée en 1677 sous ce titre : « The woman as good as the man, or the Equallity of both sexes. Written originally in french and translated into english by H. L. » En dépouillant, comme M. Ascoli a commencé de le faire, les différentes publications relatives à la question féministe qui ont vu le jour dans les cinquante ou soixante premières années du XVIIIe siècle, on arrivera peut-être à déterminer assez exactement le degré d'action de notre auteur. En tous cas, il est dès maintenant certain qu'on ne saurait le négliger dans une histoire, même sommaire, des origines du féminisme.

HENRI GRAPPIN.

1. Dom Caffiaux, *Défenses du beau sexe ou Mémoires historiques, philosophiques et critiques pour servir d'apologie aux femmes* (Amsterdam, 4 vol. in-12, 1753). L'indication se trouve au début du premier chapitre.

2. Thomas, *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes* (Paris, in-8°, 1772).

3. Manuscrit de l'Arsenal, n° 3656 : *Supériorité de l'homme sur la femme ou l'Inégalité des deux sexes.*

REVUE DE PARIS

(Octobre 1851-15 janvier 1858.)

TABLE SOMMAIRE DES AUTEURS

La seconde *Revue de Paris* eut une existence brillante et courte. Elle fut fondée par Th. Gautier, Arsène Houssaye, Maxime Du Camp et Louis de Cormenin, « dans la pensée de reconstituer une littérature en France, car depuis les orages politiques il n'y avait plus de littérature, ni dans la librairie, ni dans les journaux ».

Le premier numéro parut en octobre 1851 avec un *Liminaire* de Théophile Gautier qui précisait les intentions des fondateurs. « Nos principes en littérature se réduisent à ceci : liberté absolue... Depuis l'idéal le plus éthéré jusqu'au réalisme le plus absolu, depuis le caprice le plus effréné jusqu'à l'observation la plus exacte, nous admettons tout, avec la forme pour seule condition... Nous voulons l'anarchie et l'autonomie de l'art... Notre recueil, livre par un côté, journal par l'autre, se rattachera à l'art pur par des poèmes, des romans, des comédies, des pages d'histoire et de philosophie, à la vie actuelle par des éphémérides soigneusement faites, où l'événement de chaque jour sera consigné... Hommes de rêverie et d'action, gens d'étude et de voyage, ayant éprouvé la vie avec ses phases changeantes, nous baignons pleinement dans le milieu de notre époque; nous n'en répudions rien. »

La revue était mensuelle. Elle devint bimensuelle le 15 juillet 1853.

Elle fut suspendue pour un mois par arrêté ministériel en date du 24 janvier 1857, à cause d'un article d'Oppenhein : *Le roi Frédéric-Guillaume IV*, paru dans le numéro du 15 janvier. Elle fut supprimée par décret du 18 janvier 1858 pour avoir « livré ses colonnes aux plus détestables inspirations de la démagogie. »

Six ans après (1864) parut une *Nouvelle Revue de Paris.*

La collection de la *Revue de Paris* (1851-1858) est extrêmement précieuse pour les historiens de la littérature du XIXe siècle. Or elle n'a point de tables générales [1]. Je crois rendre service aux chercheurs en publiant cette « table sommaire des auteurs. » Je ferai paraître plus tard une histoire détaillée de *la Revue de Paris sous le second Empire.*

P. M.

ABOUT (E.) (avec PIERRESON et ULBACH).
La seconde édition d'un roman inédit. — 1er juillet 1855, 321.

ACHARD (Amédée)
Un paradoxe, proverbe (avec F. SOLAR). — Avril 1853, 55.
Le Valaque. — 1er août 1853, 419.

1. H. Stein, dans son « Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues » (*Manuel de bibliographie générale*, 1897, p. 637 et suiv.) ne signale pas de tables.

Les petits fils de Lovelace. 15 oct. 1853, 177; 1er nov., 355; 15 nov., 585; 1er déc., 741; 15 déc., 925.
Lazarine. 1er avril 1854, 32.
ALLEAUME.
Fragilité, poésie. 15 juillet 1857, 305.
AMBLY (D').
Voir D'AMBLY.
ANTONELLE (H. DE JONQUIÈRES).
Voir JONQUIÈRES.
ARACQUI (E. D').
Le héron, poésie. 15 juin 1856, 289.
ASSELINEAU.
De l'état de la musique en France et du répertoire de l'Opéra. 15 févr. 1854, 599.
ASTRUC (Z.)
Voyage humoristique, Naples, Venise, poésie. 15 sept. 1855, 611.
AUBERT-AUBRY.
Le monde et le théâtre, chronique. Juillet 1852, 149.
AUCAIGNE (F.).
Buchanan. 15 déc. 1856, 214.
AUNET (Louise D')
Voir Mme BIARD.
AUTRAN.
La poésie de la mer. Août 1852, 73.
AVESNES (PRISSE D').
Voir PRISSE D'AVESNES.

BABAUD-LARIBIÈRE (L.).
Royer-Collard. 15 janv. 1858, 17.
BALZAC (H. DE).
La filandière, conte écrit dans le goût de Perrault (inédit). Oct. 1851, 116.
Traité des excitants modernes. Avril 1852, 5.
Les paysans. 1er avril, 1855, 5; 15 avril, 161; 1er mai, 321; 15 mai, 481; 1er juin, 40; 15 juin, 224.
BANVILLE (Th. DE).
Le sang de la coupe, poésie. Oct. 1851, 107.
Le monde et le théâtre, chronique. Oct. 1851, 152.
Les chevaux du Sahara (ouvrage du général Daumas). Janv. 1852, 102.
A Pradier. Mars 1852, 103.
Les souffrances de l'artiste. 15 févr. 1854, 612.

Les voyageurs. L'Archer. 15 mai 1854, 625.
La vie et la mort de Minette. 15 juin 1854, 801.
BARBARA (Ch.).
Le billet de mille francs. 15 oct. 1853, 266.
Les jumeaux. 15 janv. 1854, 177.
La leçon de musique. 15 mars 1854, 875.
Un drame ignoré. 1er juin 1854, 685.
L'assassinat du Pont-Rouge. 1er janv. 1855, 27; 15 janv., 211.
BARBIER (A.).
Le secret de bien des gens, poésie. 15 mai 1857, 289.
BARNI (Jules).
Étude sur la philosophie morale du XIXe siècle : *Le devoir* par Jules Simon. 1er mai 1854, 321.
Kant et la Révolution française. 15 mars 1856, 481.
La religion naturelle. 1er août 1856, 27.
BARRILLOT.
La vierge de la résignation, poésie. 1er févr. 1856, 138.
BASTIDE (J.).
Réflexions sur l'équilibre politique. 1er avril 1856, 48.
Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers. 1er déc. 1856, 5.
BATAILLARD (P.).
La Moldo-Valachie, dans la manifestation de ses efforts et de ses vœux. 1er juillet 1856, 416.
Moldo-Valachie, réponse au prince Ghika. 15 oct. 1856, 293.
BAUDRY (Frédéric).
Étude sur la poésie indienne. Juin 1853, 469.
Étude sur l'Inde antique. 1er déc. 1854, 692; 15 déc., 934.
Les derniers jours de la Chine fermée. 1er août 1855, 5; 15 août, 198.
De Rubens et de l'école d'Anvers. 15 janv. 1856, 548.
BAUDELAIRE (Ch.).
Edg. Allan Poë; sa vie et ses ouvrages. Mars 1852, 138; avril, 90.
Le reniement de saint Pierre. — L'homme libre et la mer. Oct. 1852, 134.
BEAUME (LA).
Voir LA BEAUME.
BEAUMONT (A. DE).
Embellissements de Paris. Févr. 1852, 103.
BEAUVOIR (Mme A. DE).
Le monde et le théâtre, chronique. Nov. 1851, 221; janv. à juin 1852.

Thérèse de Coulanges. 1er févr. 1855, 377.
BÉCHARD (F.).
Les existences déclassées. 1er janv. 1856, 393.
BELL (G.).
Les conteurs et l'art de conter. 1er juin 1855, 88 : 15 juin, 294; 1er juillet, 421.
Une excursion dans la mer Rouge. 1er janv. 1858, 99.
BELLEGARIGUE.
Le baron de Camebrac en tournée sur le Mississipi. 1er janv. 1854, 120.
BELLOY (Le marquis DE).
Væ victis. Le trèfle à quatre feuilles; Provence. Clair-obscur. Homère et Virgile, poésies. Janv. 1852, 122.
Orpha. A. M. S. M. poésie. 1er juillet 1853, 130.
Lilith. 15 nov. 1854, 565.
BERCIOUX (Eugène).
Les compagnons de voyage, poésie. Mars 1852, 107.
Journal d'un naufragé. Févr. 1853, 209.
Eustache Blaireau. 15 avril 1854, 186.
BERSOT (E.).
La correspondance de Voltaire. 1er juin 1857, 356.
BIARD (Mme) (Louise D'AUNET).
Voyage d'une femme au pôle arctique. Août 1852, 125.
BILLET (A.)
Isolement. La vie, poésies. 15 nov. 1855, 617.
BISSE (G.).
Un mariage militaire 1er sept. 1855, 339.
BLANC.
Greuze. Janv. 1852, 135.
Hollar. 1er déc. 1856, 26.
BLAZE DE BURY.
Jenny Plantin. 1er mars 1854, 772.
BLIER (Paul).
Assis, couché, ou mort? poésie. Févr. 1852, 84.
BOISSARD (Fern.)
Les peintres hollandais. Avril 1852, 163.
BOITEAU (Paul) (Paul D'AMBLY).
Chanson païenne, poésie. 15 août 1853, 621.
BONNEMÈRE.
Histoire des paysans. 15 oct. 1856, 249.
BOSQUET (E.).
Une passion en province. 1er juin 1857, 321; 15 juin, 509.
BOUILHET (L.).
Melœnis, conte romain, poème. Nov. 1851, 85.

A Pradier. A un voyageur. Vesper. Mars 1852, 103.
Les rois du monde. Août 1852, 146.
L'hallali. A R***. Oct. 1852, 135.
Le galet : Puberté. Janv. 1853, 119.
Ton-Seng; — La louve; — Kuchiuk-Hanen; — Korydon. Mai 1853, 282.
Printemps; — Chanson d'amour; — Flux et reflux. 15 sept. 1853, 966.
Les fossiles, poème. 15 avril 1854, 229.
La plainte d'une momie; — Le barbier de Pékin; — Les raisins au clair de lune. 15 déc. 1854, 961.

BOULMIER (Joseph).
La mort, poésie. 15 août 1853, 620.
Études sur le XVIe siècle : E. Dolet. 15 mars 1854, 849; 1er août, 336.
Études sur le XVIe siècle : Le printemps d'yver. 15 nov. 1855, 553.

BOYNET (C.).
Mayargue et les Chuïetas. 15 janv. 1856, 532.

BRISSAC (H.).
Poésie. 15 mai 1855, 597.
La tentation d'Ulric, poésie. 1er juillet 1857, 124.

BRUNIER (L.).
De la libre stipulation des intérêts. 1er mai 1857, 5.

BURY (BLAZE DE).
Voir BLAZE DE BURY.

CADOR (E.).
Le musée de mon oncle. 15 mars 1856, 509.

CAMP (DU).
Voir DU CAMP.

CANTEL (Henri).
A une pauvresse; — A une danseuse, poésies. Avril 1853, 102.

CARLOWITZ (Mme A. de)
Voyage dans les principautés danubiennes et aux embouchures du Danube. 15 sept. 1856, 504; 1er oct. 82; 15 oct., 274; 15 nov., 599; 1er déc., 83.

CARNOT.
Le siège d'Anvers en 1814. 15 avril 1857, 481.
Introduction de l'enseignement mutuel en France (1815). 1er nov. 1857, 5.

CASTELLAN (E.).
Les romans antiques. 15 oct. 1855, 204; 1er déc., 67; 15 déc., 281.

CASTELLANE (P. DE)
Contes de ma grand-mère. Mai 1853, 219.
La chanteuse du diable. 15 févr. 1854, 586.
CASTILLE (Hipp.).
De la propriété intellectuelle. Déc. 1852, 71; janv. 53, 33.

Des lettres et des arts au point de vue industriel. Févr. 1853, 228.
Les hommes et les mœurs sous le règne de Louis Philippe. Avril 1853, 5; mai, 232; juin, 395; 1er juillet, 28; 15 juillet, 258; 1er août, 431.

Scènes de la vie publique. Aspiration au pouvoir. 1er déc. 1853, 674; 15 déc., 862.
Le champ de pierres. 1er mars 1855, 637.
CAVAIGNAC (Général E.).
Lettres sur l'Algérie. 15 janv. 1858, 161.
CHAMPFLEURY
Les trios des Chenizelles, souvenirs d'un musicien. Avril 1852, 59; mai, 36.
Les souffrances de M. le professeur Delteil. Janv. 53, 5; févr. 243; mars, 441; avril, 104.

Les propos amoureux. 1er sept. 1853, 657.
Le comédien Trianon. 1er oct. 1853, 101.
Lettre à M. Ampère. 15 nov. 1853, 585.
Histoire de Mme d'Aigrizelles. 1er févr. 1854, 349.
L'aventurier Challes. 1er mai 1854, 385; 15 mai, 559.
Le quatuor de l'île Saint-Louis. 15 oct. 1854, 161; 1er nov., 405.
Nouveaux documents sur la vie et l'œuvre d'Hoffmann. 1er mars 1855, 694; 15 mars, 861; 15 avril, 212.

CHANCEL (C. DE).
La courtisane dans le théâtre contemporain. 1er mars 1856, 363.
CHANIN (Ch.-L.).
Les âmes sœurs. Nov. 1853, 457.
CHASLES (Ph.).
Littérature anglaise. Mémoires d'une quakeresse. Oct. 1851, 144.
Le renouvellement du siècle. Déc. 1851, 68.
Mœurs vénitiennes et viennoises au XVIIIe siècle. Juillet 1852, 77; sept., 72.

CHASSIN (Ch.-L.).
Les âmes sœurs, rêverie panthéiste. 1er nov. 1853, 457.
La légende hongroise : Jean de Hunyad. 1er janv. 1855, 93; 15 janv., 253; 1er févr., 401; 15 févr., 543; 1er mars, 747; 15 avril, 278; 1er mai, 442; 15 mai, 591; 1er juin, 123; 1er juillet 433.
La Hongrie en 1857, 15 nov. 1857, 219.
CHAUFFOUR.
Les historiens allemands de la Révolution. La coalition. 1er nov. 1856, 353.
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. du 15 sept. 1853 au 15 janv. 1858.
CLAMAGERAN (J.-J.).
De l'état actuel du protestantisme en France. 1er janv. 1857. 337; 15 janv., 560.
COIGNET (Mme Clarisse).
Études philosophiques. Panthéisme. Spinoza. 15 sept. 1857, 254.
COLOMBEY (Émile).
Les assemblées littéraires. 1er mars 1854, 731; 1er juillet, 87; 15 févr. 55, 562; 1er mars 735.
Le samedi de Mlle de Scudéry. 15 mai 1855, 571.
De Scarron à Gui Patin. 1er sept. 1855, 364.
Les joueurs de quilles. 1er sept. 1856, 343.
De la Chapelle Saint-Denis au carrefour Buci. 1er mai 1857, 78.
Les aventures de M. d'Assoucy. 1er déc. 1857, 393.
CORMENIN (L. DE).
Comédie sociale. Les types de Molière. Oct. 1851, 76.
Les jeunes morts. Déc. 1851, 88.
L'œuvre de M. Ingres. Févr. 1852, 90.
De la sculpture aux Tuileries. Avril 1852, 111.
Les féeries de la science. Mai 1852, 105.
Académie : réception de M. A. de Musset. Juin 1852, 163.
Pradier. Juillet 1852, 127.
CORNUT (Romain).
Corrections de Bossuet à un livre de Mlle de La Vallière. 1er oct. 1853, 71; 15 oct. 277.
Villemain. *Souvenirs contemporains.* 1er mars 1854, 673.
Histoire de l'Académie française. 15 juillet 1854, 187.

Catholicisme et démocratie. 1er avril 1857, 426.
COURNAULT (E.).
Études contemporaines sur l'Allemagne et les pays slaves. 1er oct. 1856, 105.
CRESSOT (E.).
Les voix dans la forêt, poésie. 15 janv. 1857, 623.
CRUVEILHIER (Dr DE).
Philosophie des sciences. 1er juillet 1857, 44; 15 juillet, 261.
CYRANO.
Le monde et le théâtre, chronique. Août, septembre, octobre, novembre, décembre 1852.
D'AMBLY (Paul).
Mathurin Régnier. Nov. 1852, 5.
Voir BOITEAU (Paul).
DAUGLAR (Gellion).
Voir GELLION DAUGLAR.
DAUMAS (Général).
La panthère. 1er juillet 1853, 5.
La civilité puérile et honnête chez les Arabes. 1er oct. 1853, 127.
Des Arabes avant l'islamisme. 15 sept. 1854, 848.
DEBRAINNE (C.),
Homère, poésie. 15 janv. 1856, 613.
DELABORDE (Le comte L.).
Les documents tirés des gargousses de nos arsenaux. 1er févr. 1854, 337.
DELATTRE (L.).
Egine. 1er févr. 1854, 385.
DELESSERT (Edm.).
Voyage aux villes maudites. Oct. 1852, 5; nov., 38.
Une élection à Sparte. Mars 1853, 432.
Une soirée de haschich à Jérusalem. 15 août 1853, 597.
Une nuit dans la cité de Londres. 1er janv. 1854, 82.
Le palais de Sydenham. 15 juillet 1854, 258.
DELORD (Taxile).
Le pauvre et les mendiants. 1er oct. 1853, 55.
Charges et portraits littéraires. 1er nov. 1853, 385.
Martin Muller. 15 mai 1857, 161.
DELTUF (P.).
La famille Percier. 15 janv. 1856, 506; 1er févr., 51.
DELUC (A.).
Revue scientifique. 1er janv. 1858, 73.
DEPPING (G.-B.).
Un salon de Berlin. Mai 1853, 286.

Une ambassade russe à Paris. 15 juillet 1853, 140.
Mme Ida Pfeiffer; ses voyages et ses aventures. 1er sept. 1856, 382
DESCHAMPS (Ant.).
La dernière course olympique. La Grèce. Tout est bien en son lieu. A Catilina, poésies. Févr. 1852, 80.
Graziella. Domenico Cimarosa, poésies. Sept. 1852, 127.
La première pierre de l'Église d'Argis. 1er sept. 1854, 762.
La jeune femme, poésie. 15 avril 1855, 287.
Naples en 1799, poésie. 1er oct. 1855, 124.
DESCHAMPS (E.).
Deux sonnets de Michel Ange. 1er oct. 1853, 140.
Le tonneau de l'ermite. 1er juin 1857, 426.
DESCHANEL (E.).
Claude Tillier, 15 juillet 1855, 485.
DES GUERRAIS (Ch.).
Le foyer. 1er août 1854, 455.
DESNOIRESTERRES (G.).
Les intérieurs de Voltaire. 15 janv. 1855, 180; 1er févr., 410; 15 déc., 206; 1er janv. 1856, 415; 15 janv., 567; 1er févr., 115.
DESPLACES (Auguste).
A deux comédiennes, poésie. Févr. 1852, 86.
DESPOIS (Eug.).
M. Sainte Beuve. 1er juin 1854, 641.
Études sur le XVIIIe siècle. 15 sept. 1855, 481.
Les écrivains calvinistes du XVIe siècle. 1er févr. 1856, 32.
Guerres de religion. 1er août 1856, 77.
L'ancien régime et la Révolution. 1er oct. 1856, 56.
Histoire de la réunion de la Lorraine à la France. 15 nov. 1856, 513.
Histoire de la querelle des anciens et des modernes, par H. Rigaut. 15 janv. 1857, 445.
Histoire de la Révolution française, par L. Blanc. 1er juillet 1857, 76.
Histoire des théories morales de l'antiquité, par M. Denis. 1er nov. 1857, 14.
DESSALLES-RÉGIS
Le salon de Mme Geoffrin. 1er avril 1854, 48.
DEVILLAINE (F.)
Le poète, poésie. 1er mars 1855, 773

DIDEROT
Le salon de 1763. 15 août 1857, 481.
— 1769. 1er sept. 1857, 17.
— 1771. 15 sept. 1857, 113.
— 1775. 1er oct. 1857, 464.
— 1781. 1er nov. 1857, 93.
DIDIER (O.)
Qui gagne perd. 1er déc. 1857, 409.
DOLLFUS (Ch.)
Lichtenberg. 1er oct. 1857, 391.
DOUSSAULT
Rossini. 1er mars 1856, 457.
DU CAMP (Maxime)
Tagahor, conte hindou. Oct. 1851, 12.
Beaux-arts : le plafond de M. Eugène Delacroix. Nov. 1851, 203.
L'âme errante. Janv. 1852, 5.
La double aumône. Févr. 1852, 142.
Souvenirs de Bretagne (Finistère). Avril 1852, 27; sept., 47; 1er août 1853, 457.
Beaux-arts : Salon de 1852. Mai 1852, 53; juin, 125; juillet, 18.
Jalousie. Nov. 1852, 134.
Le livre posthume. Déc. 1852, 5; janv. 1853, 61; févr., 273; mars, 402.
Le Nil, lettres sur l'Égypte et la Nubie. 1er oct. 1853, 5; 15 oct., 204; 1er nov., 425; 15 nov., 593; 1er déc., 767.
Le voyageur. Insomnie. Le palais génois. 15 janv. 1854, 300.
Beaux-arts : Nouveau plafond de M. Ingres. 1er févr. 1854, 460.
Duo. 1er mai 1854, 437.
Épave. 1er juillet 1854, 125.
Reis-Ibrahim, épisode de la vie d'un arabe. 15 sept. 1854, 801.
Aux poètes, poésie. 1er oct. 1854, 142.
Avataras. La maison démolie. 1er déc. 1854, 790.
La vapeur, poésie. 15 janv. 1855, 281.
Les chants modernes, préface d'un volume de poésies. 1er févr. 1855, 321.
A Aimée, poésie. 15 févr. 1855, 592.
Exposition universelle : Beaux-arts. 1er juin 1855, 5; 15 juin, 172; 1er juillet, 334; 15 juillet,

550; 1er août, 77; 15 août, 260; 1er sept., 404; 15 sept., 562; 1er oct., 92.
L'eunuque noir. 1er mars 1856, 321.
Les Grecs modernes. 15 mars 1856, 524.
Les semailles. Les bûcherons. L'étoile, poésies. 1er avril 1856, 128.
La veillée, poésie. 1er juin 1856, 139.
Les trois vieillards de pierre. 15 juin 1856, 204.
La mort du diable, poésie. 15 juillet 1856, 580.
L'enclos, poésie. 1er sept. 1856, 433.
Tombeaux grecs, poésie. 1er nov. 1856, 478.
L'âme du bourreau. 15 avril 1857, 518.
De l'union de l'art et de l'industrie. 1er juin 1857, 384.
Vision, poésie. 15 juin 1857, 602.
Le salon de 1857. 15 juillet 1857, 161.
En Hollande. 1er oct. 1857, 341; 15 oct., 570: 1er nov., 68; 15 nov., 245.
La maison déserte, poésie. 1er janvier 1858, 110.

DUCOM (Eug.)
Les démonographes : le loyer. 15 avril 1854, 213.
Un procès impossible. 15 déc. 1854, 900.

DUESBERG (J.)
De Belgrade à Constantinople; la Serbie; le delta du Danube. 1er mai 1854, 369.
Mouvement littéraire de l'Allemagne. 1er avril 1855, 75.
Poésie. 1er juin 1855, 131.

DUGLAS (K.)
Revue de l'industrie. 1er août 1853, 487; 15 août, 648; 1er sept., 802.

DUMESNIL (A.)
Jean Huss. 15 juillet 1855, 510.

DUPEYRÉ (MAUREL).
Voir MAUREL-DUPEYRÉ.

DUPONT-WHITE
De l'initiative de l'État. 15 janv. 1858, 204.

DUSSIEUX (L.)
Le Canada sous la domination française. 15 nov. 1854, 481; 1er janv. 1855, 104; 15 janv., 270; 15 févr., 584; 1er mars, 761; 15 mars, 873.

DUTERT (J.)
Le protestantisme et la liberté de conscience. 15 sept. 1856, 581.

EMERSON
Les représentants de l'humanité, (traduit par A. Hédouin.) — 1er août 1855, 59; 15 août, 217; 1er sept. 1856, 361.

EMMANUEL (Ch.)
Revue scientifique. — Mai 1853, 301; juin, 458; 1er juillet, 162; 15 juillet, 326; 1er août, 482; 15 août, 642; 1er sept. 794.

ÉNAULT (Louis)
Le manichéisme chez les Templiers. — 1er janv. 1855, 61.

ERCKMANN (E.)
L'illustre docteur Matheus. — 15 déc. 1857, 503; 1er janv. 1858, 32; 15 janv., 244.

EYMA (Xavier)
Portraits et profils américains. James Mourice. — 15 févr. 1854, 569.
Le général André Jackson. — 15 sept. 1855, 525.

FAUJAT
Hérodias. — 1er août 1855, 33; 15 août, 233.

FEILLET (A.)
Un chapitre inédit de l'histoire de la Fronde. — 15 août 1856, 264.
Histoire des paysans par M. de Bonnemère. — 1er mai 1857, 49.

FÉVAL (Louis)
Le tueur de tigres. — 1er août 1853, 337; 15 août, 523; 1er sept., 720; 15 sept., 911.

FIGUIER (Louis)
L'alchimie au XIXe siècle. — Juin 1853, 336.
Revue scientifique. — 15 oct. 1853, 307; 15 nov., 640; 15 déc. 976; 15 juin 1854, 925; 15 juillet, 273; 15 août, 609; 15 sept., 947; 15 oct., 289.
Anciens et nouveaux procédés d'éclairage. — 15 janv. 1854, 303; 15 févr., 619.
Coup d'œil sur la doctrine et les travaux des alchimistes. — 15 mars 1854, 969; 15 mai, 587.
L'aluminium. Anesthésie locale. Nouveaux progrès de la gravure photographique. — 1er avril 1854, 282.

FLAUBERT (G.)
Madame Bovary. 1er oct. 1856, 5; 15 oct., 200; 1er nov., 403; 15 nov., 539; 1er déc., 35; 15 déc., 250.

FOUQUIER (H.)
La coupe de Faust, poésie. 1er juillet 1857, 124.

FOURNEL (Ch.)
Miniatures. Bethsabé au bain. Le chevrier, poésies. Mars 1853, 481.
Images et légendes dorées, poésie. 15 oct. 1854, 308.
Judas. 1er févr. 1856, 141.

FOURNEL (V.)
L'odyssée d'un flâneur. 1er nov. 1855, 367; 15 nov., 567; 1er déc., 92.

FOURNET (V.-S.)
Les artistes nomades. 1er avril 1854, 69; 1er oct., 91; 15 oct., 267.

FOURNIER (Ed.)
Histoire littéraire des rues de Paris. Janv. 1853, 121; avril 1853, 84.

FRAISSINET (Ed.)
Les Russes au Japon. 1er oct. 1854, 148; 15 oct., 253.
Barnum et la réclame aux États-Unis. 15 mars 1855, 816.

FRANCHIS (C. DE)
Une page de la révolution sicilienne en 1848. 1er sept. 1856, 421.

FRANCK (Ad.)
Jean Bodin devant la sorcellerie. 15 mai 1854, 481.

FRÉMY (Arnould)
Souvenirs anecdotiques sur Stendhal. 1er sept. 1853, 681.
Les maîtresses parisiennes; scènes de la vie moderne. 1er juillet 1854, 33; 15 juillet, 214; 1er août, 370; 15 août, 538.
Les confessions d'un bohémien. 1er avril 1856, 5; 15 avril, 222; 1er mai, 363; 15 mai, 551; 1er juin, 65.

FROMENTIN (Eugène)
Un été dans le Sahara. 1er juin 1854, 668; 15 juin, 849; 15 août, 583; 1er sept., 742; 1er nov., 387; 15 nov., 607; 1er déc. 758.

FRONTMAN (Joséphine)
La vierge folle, poésie. 15 août 1853, 619.

GAIFFE (Adolphe)
Le serment de Tranio. Août 1852, 86.
GARBEIRON
Io Pallas, poésie. 1er août 1853, 453.
GASTINEAU (Benjamin)
Voyages : les horizons d'Afrique. 15 avril 1854, 263.
GATTINA (F. Petrucelli DE LA)
Voir PETRUCELLI.
GAUDIN (M.-A.)
Avenir des puits artésiens dans le bassin de Paris. 1er déc. 1857, 375.
GAULLIEUR (E.-H.)
La Suisse en 1855. 15 août 1856, 190.
GAUTIER (Th.)
Liminaire. Oct. 1851, 5.
Les Aïssaoua. Nov. 1851, 169.
Cærulei oculi. Modes et Chiffons. Diamant du cœur. Janv. 1852, 130.
Arria Marcella. Mars 1852, 109.
Tristesse en mer. Juin 1852, 150.
La danse des Djinns, scène d'Afrique. Nov. 1852, 137.
Les accroche-cœurs. Janv. 1853, 118.
Apollonie. Févr. 1853, 307.
Scènes d'Afrique (Alger, 1845). Avril 1853, 39; juin, 430.
Lied. 1er janv. 1854, 150.
Fantaisie d'hiver. 1 févr. 1854, 457.
Odelettes anacréontiques. 1er avril 1854, 108.
Fumée. 1er nov. 1855, 616.
GAY (André DE)
Les humoristes anglais au XVIIIe siècle. 15 avril 1854, 248.
GELLION-DAUGLAR
La mort. 15 déc. 1857, 615.
Voir CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.
GÉNIN
Roncevaux, trad. du poème de Théroulde. Mai 1852, 5; juin, 49.
Quelques étymologies à propos d'un ouvrage de haute érudition. 1er mars 1854, 815.
Patelin et la vieille comédie. 15 mai 1854, 527; 15 juin, 833.
Notes sur le dictionnaire français. 15 janv. 1854, 198; 15 avril, 201; 1er sept., 394; 15 oct., 283; 1er nov. 424.
De la prononciation du vieux français. 15 janv. 1856, 341.

Les récréations philologiques. 15 avril 1856, 209.
GERMOND DE LAVIGNE
Voir LAVIGNE.
GIRARD
Voir CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.
GIRARDIN (Mme E. DE)
La nuit, poésie. Déc. 1851, 110.
GONCOURT (E. et J. DE)
Monsieur Chut. Sept. 1852, 91.
GONDALL (L.)
La lamentation de Dieu, poésie. Mars 1853, 484.
Les révolutions du globe. 15 oct. 1853, 302.
L'enfantement. 15 janv. 1856, 608.
Le martyr des Chaumelles. 1er juillet 1856, 332; 15 juillet, 498.
GORDON (James)
Nicolas Machiavel. Août 1852, 96.
GOZLAN (Léon)
Le Niagara, histoire de 130 femmes. Nov. 1851, 29; déc., 26.
Le lilas de Perse. Juin 1852, 5; juillet, 47; sept. 5; oct., 48.
GRAMONT (F. DE)
La fiancée d'O'Donohe. 1er sept. 1854, 706.
Le partage. 15 oct. 1855, 228; 1er nov., 394.
Les petits souliers. 15 janv. 1857, 418.
Sonnets. 1er avril 1857, 431.
GREEWS (Eliacin)
Soirs d'orage. 1er sept. 1854, 764.
Les nuits de la montagne. 15 nov. 1856, 636.
Vieilles histoires, poésie. 15 janv. 1858, 294.
GRIMBLOT (P.)
La cour de Russie au XVIIIe siècle. 15 août 1854, 98; 15 sept., 916.
GROLIER (P.)
Une promenade circulaire. 1er févr. 1856, 88; 15 févr., 273.
GUÉROULT
Geneviève Kramer. 15 sept. 1855, 499.
GUERRAIS (DES)
Voir DES GUERRAIS
GUIZOT
Sur l'immortalité de l'âme. Nov. 1851, 5.
GUTTINGUER (Ulrich)
La mer, poésie. 1er nov. 1855, 466.
Félicie, poésie. 15 sept. 1856, 604.

HALÉVY (F.)
Une lettre de l'abbé Bourdelot. 1er avril 1854, 5.

HÉDOUIN (A.)
Littérature anglaise. Le Koran de Sterne. Févr. 1853, 309.
Fragments inédits de Sterne. 1er juillet 1853, 11.
Le palais de cristal en 1854. 15 févr. 1854, 615.
Esquisse d'un tableau de la littérature anglaise (1830-1854). 1er sept. 1854, 679; 15 sept., 898.
Publications archéologiques. 15 mars 1857, 282.
HEREDIA (Severiano DE)
Mendiantes et courtisanes, poésie. 1er oct. 1856, 125.
Paresse, poésie. 15 avril 1857, 596.
HOUSSAYE (Arsène)
Symboles et paradoxes. Oct. 1851, 60; juillet 1852, 100.
Le monde et le théâtre, chronique. Déc. 1851, 138.
La peinture française sous Louis XVI, la République et l'Empire. Mars 1852, 5.
La comédie à la fenêtre, comédie en 1 acte. Avril 1852, 125.
Montcrif. Juin 1852, 105.
L'Empire c'est la paix. Jalousie. Paysage, poésies. Nov. 1852, 131.
Le quarante et unième fauteuil de l'Académie française. 1er mai 1855, 363.
HUGO (Fr.-V.)
Shakspeare inédit. 15 nov. 1856, 528.
HUGO (Victor)
Poésies. 15 avril 1856, 161.
IZALQUIER
La Russie sera-t-elle catholique? 1er mai 1857, 95.
JACQUES (Amédée)
Un voyage en charrette dans l'intérieur de la Confédération argentine. 1er févr. 1855, 353.
Excursion dans l'intérieur de la Confédération argentine. 1er mars 1857, 6; 15 mars, 246.
JACOBS (A.)
Histoire de France par M. Henri Martin. 15 déc. 1857, 595.
JAY (E.)
Neufchâtel et la Prusse. 1er déc. 1856, 126.
Législation russe. 1er août 1857, 353; 15 août, 578; 1er sept., 162.

JEAN (Charles)
Les quatre saisons. 1er mai 1857, 108.
JONQUIÈRES-ANTONELLE (H. DE)
Henri Heine. 1er avril 1857, 408; 15 avril., 572.
Affaire des Indes. 1er oct. 1857, 440; 15 oct., 594.
JOURDAN (Louis)
Académie française. Réception de M. de Montalembert. Mars 1852, 157.
Revue bibliographique. Mai 1852, 133; juin, 153; sept., 128.
Chronique théâtrale : *Ulysse*, par M. Ponsard. Juillet 1852, 139.
Le jour des morts; fantaisies de l'autre monde. Déc. 1852, 114.
Critique littéraire. Janv. 1853, 141.
Les prières de Ludovic. 1er janv. 1854, 59.
L'Académie française : réception de M. l'évêque d'Orléans. 15 nov. 1854, 625.
JOZEAU (J.)
De la religion de l'avenir. 15 déc. 1857, 534.

KARR (Alph.)
De haut en bas. Févr. 1852, 5.
Postérité. A une ingrate, poésies. Mars 1852, 106.
René Guichard. Août 1852, 5.
KAUFFMANN
La poésie de l'industrie. 15 juillet 1853, 314.
L'industrie sous la féodalité. 1er sept. 1853, 704.
Arago. 1er nov. 1853, 337.
L'industrie sous la féodalité et la monarchie des états. 1er déc., 725; 15 déc., 906.
L'industrie sous le régime communal. 1er mars 1854, 798; 15 mars, 901.
L'Algérie au point de vue de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. 1er oct. 1854, 111.
Exposition universelle. Produits de l'industrie. 1er juin 1855, 22; 15 juin, 208; 1er juillet, 338; 15 juillet, 589; 1er août, 110; 15 août, 277; 1er sept., 437; 15 sept., 595; 1er oct., 104; 15 oct., 288; 1er nov., 442; 15 nov., 589; 1er déc., 118; 15 mars 1856; 586.

A propos de la paix. 1er mai 1856, 401.
Concours universel agricole. 15 juin 1856, 185.
Les drames du pauvre. 1er août 1857, 321; 15 août, 533; 1er sept., 62; 15 sept., 271.

KERGOMARD (J.)
Le rossignol de Laeken. 15 févr., 1855, 532.
Les deux travailleurs, poésie. 15 mars 1856, 604.
La chanson de Mignon, poésie. 1er août 1856, 130.

KERLAOR (J.)
Vieilles chansons nationales. Oct. 1851, 109.

KLACZKO (J.)
Athènes et la Renaissance. 15 avril 1855, 251.
La seconde édition d'un roman inédit. 1er juin 1855, 70.

KŒNIGSWARTER
Histoire d'Attila et de ses successeurs, par M. Thierry, de l'Institut. 15 nov. 1857, 195.

LA BEAUME (Jules)
Jeunesse. 15 oct. 1857, 513; 1 nov., 34 15 nov., 176.

LACRETELLE (H. DE)
Le grain de blé. 1er déc. 1855, 149.
Les quatre vents. 1er mai 1856, 429.

LAFON (Mary)
Le roman de Jaufre. 1er mai 1855, 401.
La dame de Bourbon. 15 févr. 1856, 220.

LA GATTINA (F. Petruccelli DE)
Voir PETRUCCELLI.

LALUYÉ (L.)
Maltève. 1er oct. 1857, 415.

LA MADELÈNE (Henri DE)
Germain Barbe-bleue. 1er sept. 1854, 663; 15 sept., 861.
Le comte de Raousset Boulbon. 15 mai 1855, 535; 1er juin, 104; 15 juin, 276; 1er juillet, 405; 15 juillet, 609.
Conseil, poésie. 15 sept. 1855, 612.
L'isthme de Suez 1er janv. 1856, 359.
Les fonds perdus. 1er juillet 1857, 5.

LAMARTINE (A. DE)
Murat. Oct. 1851, 90.
Labédoyère. Mars 1852, 47.
Chanter et prier, poésie. Juillet 1852, 76.

A une voyageuse en Suisse. Déc. 1852, 96.

LAMÉ (E.)

L'amour d'un savant. 15 août 1855, 180.
Les sculpteurs d'animaux : M. Barye. 15 févr. 1856, 204.
Un salon de Paris. 15 juillet 1857, 225.

LARIBIÈRE (BABAUD)

Voir BABAUD-LARIBIÈRE.

LA ROUNAT (Ch. DE)

Un drame dans une boutique. 15 juillet 1853, 207.
Regret. 15 févr. 1854, 611.
Un mois à Bagnères-de-Luchon. 1er mai 1854, 413; 1er juillet, 110.
Renoncement. 1er janv. 1855, 131.

LARROQUE

De l'esclavage chez les nations chrétiennes. 1er déc. 1856, 161; 15 juin 1857, 575.

LAURENT-PICHAT

L'eau qui chante, poésie. Oct. 1852, 131.
Le sépulcre blanchi, poésie. Déc. 1852, 97.
La famille du pauvre, poésie. Févr. 1853, 308.
Le bourgeois fantôme. Mars 1853, 338.
Critique littéraire. Avril 1853, 139.
Victor Hugo à quatre sous. Juin 1853, 321.
Le clerc pélerin, poésie. 15 juillet, 298.
Chant de mort. 1er sept. 1853, 753.
Charles Raynaud. 1er sept. 1853, 756.
Un conte de fées. 15 sept. 1853, 817.
Les forgeurs d'épées, poésie. 1er déc. 1853, 802.
La villa de Pietro. 15 déc. 1853, 849.
L'arbre qui sait tout. 15 mars 1854, 966.
Lamennais. 1er avril 1854, 21.
Les caravanes. 1er juin 1854, 771.
La belle Floripe. 15 sept. 1854, 939.
Le secret de Polichinelle. 1er oct. 1854, 5; 15 oct., 202; 1er nov., 346; 15 nov., 499; 1er déc., 706.
Un prix de 2500 francs. 15 janvier 1855, 161.
Le vieil homme, poésie. 1er févr. 1855, 432.
I. N. R. I., poésie. 1er avril 1855, 114.
Poésie. 15 juin 1855, 308.
Mme de Girardin. 15 juillet 1855, 489.
All right! poésie. 15 août 1855, 303.
La manne. Kabir. 15 févr. 1856, 297.
Cours familier de littérature, par M. de Lamartine. 1er avril 1856, 108.

Réponse aux étudiants. 15 avril 1856, 278.
Les Contemplations, par V. Hugo. 15 mai 1856, 482.
La païenne. 15 janv. 1857, 497; 1er mars, 28; 15 mars, 195; 1er avril, 373.
A. de Musset. 1er juin 1857, 376.
Béranger. 1er sept. 1857, 5.
Le général Cavaignac. 15 nov. 1857, 161.
Voir CHRONIQUE DE LA QUINZAINE et L. L. P.
LAVIGNE (Germond DE)
Pérégrinations d'une légende à travers les siècles. 1er déc. 1853, 709.
Marie Dagreda et Philippe IV. 15 déc. 1854, 852; 1er janv. 1855, 76.
LECONTE DE LISLE
Le Runoïa. 15 août 1854, 599.
LE DUC (Léouzon)
Voir LÉOUZON LE DUC.
LEFORT (Henri)
Sursum corda. 15 juillet 1854, 271.
LEMER (Julien)
Paris au gaz. Nov. 1852, 115.
LEMOYNE (André)
Requiem, poésie. 1er déc. 1856, 136.
A un poète, poésie. 15 sept. 1857, 314.
LÉOUZON LE DUC
Les fêtes du printemps et de l'été dans les pays du nord. 15 juillet 1853, 233.
De la découverte de l'Amérique avant Christophe Colomb. 15 mars 1856, 554.
LERNE (Emm. DE)
Deux nuits d'été. Août 1852, 28.
LE ROY (Albert)
D'une littérature nationale aux États-Unis. 1er juillet 1854, 5.
LIARD DE VILLERS
A une femme, poésie. 15 août 1853, 620.
LIRARD (L.)
Voir CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.
L. L. P.
Littérature allemande. Traduction de poésies de Freiligrath, Hartmann, Platen, Uhland, Geibel. Janv. 1853, 136.
LUCAS (Hippolyte)
La robe de marquise. Richesse, poésies. Sept. 1852, 125.

LUCHET (A.)
Un héritage perdu. 15 mars 1855, 797,
Souvenirs des îles de la Manche; Marguerite Hubert. 1er mai 1857, 62.

MADELÈNE (H. DE LA)
Voir LA MADELÈNE.
MANGIN (V.)
Poésie. 15 juillet 1855, 626.
MANTZ (P.)
Panorama des Champs-Élysées. Mars 1853, 487.
Salon de 1853. Juin 1853, 442; 1er juillet, 69.
Marc-Antoine Raimondi. 15 déc. 1853, 897.
MARCHESSEAU (J.)
L'or, poésie. 15 oct. 1857, 633.
MARON (E.)
Des prédicateurs protestants : M. Monod. L'Alliance chrétienne. 1er juin 1856, 51.
L'instruction publique et les écoles pendant la Révolution. 15 mars 1857, 161.
MARTIN (Henri)
Mort de Voltaire et de Rousseau. 15 avril 1854, 161.
Terre et ciel, par M. J. Reynaud. 1er sept. 1854, 641.
La Gaule trois siècles avant Jésus-Christ. 1er déc. 1854, 657; 15 déc. 868.
Le christianisme en Gaule, fragments. 15 févr. 1855, 522; 1er mars, 679.
Jeanne d'Arc et le Conseil de Charles VII. 15 nov. 1855, 520; 1er déc., 42.
Des récentes études critiques sur Jeanne d'Arc. 15 sept. 1856, 481.
La France au XVIe siècle. Calvin, Loyola, Rabelais. 1er nov. 1856, 378.
La persécution sous Henri II. 1er janv. 1857, 398.
MAUREL-DUPEYRÉ
Nelly. 1er août 1856, 45; 15 août, 231; 1er sept. 1856, 412.

MAURICE (B.)
Procès de Labédoyère. 1er sept. 1853, 758.
M. D.
Beaux-Arts. Les envois de Rome. Oct. 1852, 137.
MÉNARD
Poésie. 1er juillet 1855, 449.
MÉRY
Infortunes amoureuses des éléphants. Juillet 1852, 5.

Au bois sous la montagne ; sur la terrasse des Aygalades, poésies. Sept. 1852, 123.
Après le bal de la villa. Songe d'une nuit d'automne, poésies. Nov. 1852, 135.
Les deux batailles. Déc. 1852, 99.
Revue musicale. 1er juin 1854, 788.

MICHELANT
La farce de *Maître Patelin*. 1er févr. 1856, 78.

MICHELET (Jules)
Charlotte Corday. 15 juillet 1853, 177.
La mort de Danton. 15 août 1853, 497.
François Ier. 1er févr. 1855, 348.
La Réforme. Marguerite. 15 juin 1855, 161.
Le coup de Jarnac. 15 févr. 1856, 161.
Mort de Gabrielle d'Estrées. 15 janv. 1857, 528.
L'insecte. 15 oct. 1857, 565.

MICHIELS (Alfred)
Les critiques contemporains : M. St Marc Girardin. 15 oct. 1853, 236.
Le nouveau péché originel. 1er mars 1854, 695 ; 15 mars, 919.
L'école du bon sens. 15 déc. 1854, 817.
Une monomanie poétique : E. Schulze. 1er mars 1856, 433.
Le *Roman de Renard*. 15 juin 1857, 535.

MIEROLAWSKI
Lutte entre l'Église gréco-latine des Polonais et le schisme des Moscovites. 15 avril 1856, 264.
Histoire de la commune polonaise du xe au xviiie siècle. 15 mai 1856, 531 ; 1er juin, 124 ; 15 juin, 275.

MONNIER (Marc)
La note amoureuse, poésie. Juin 1853, 454.
A une petite fille. A une jeune fille. A une vieille fille, poésies. 1er nov. 1853, 470.
L'ascension de Walther, poésie. 15 déc. 1853, 971.
La chanson napolitaine. 15 janv. 1854, 209.
Soirées de Paris, poésie. 1er avril 1854, 109.
Les guerres du Caucase : Schamyl. 15 mai 1854, 540 ; 1er juin, 716 ; 15 juin, 882.
Matinée de Paris, poésie. 15 mars 1855, 921.
Napolitaines, poésie. 1er sept. 1855, 457.
La Genèse, poésie. 1er oct. 1855, 126.
Dangeau et Saint-Simon. 15 déc. 1855, 264.
La doctrine saint simonienne. 15 mars 1856, 568.

La tour de Babel, poésie. 15 août 1856, 298.
Dante, trad. par Lamennais. 1er mars 1857, 111.
Le livre de Job, poésie. 1er août 1857, 438.
A un mort, poésie. 1er oct. 1857, 498.
MONNIN (M. A.)
Le grain. 1er mars 1856, 465.
MONSELET (Ch.)
L'échelle de vie, études généalogiques. Mai 1852, 88.
Bibliothèque galante du XVIIIe siècle. 15 sept. 1853, 869.
Édouard Ourliac. 1er avril 1855, 43.
Histoire des théâtres de province : Bordeaux. 1er oct. 1855, 50.
MONTANELLI
Le parti national italien; ses vicissitudes et ses espérances. 1er juillet 1856, 321; 15 juillet, 481; 1er août, 101.
L'exilé du père La Chaise, poésie. 15 nov. 1857, 262.
MONTBEYRAULT
Mlle de Cormeilles. Févr. 1852, 27.
MOREL (A.)
Le droit criminel au XVIe siècle. 1er avril 1856, 102.
Ethnographie belge. 15 mai 1857, 234.
MORENCHES (E. J.)
De l'école mystique. 1er sept. 1856, 321.
MORIN (Frédéric)
Les théories historiques de M. Guizot. 1er nov. 1854, 321; 15 nov., 541.
L'Académie des sciences morales et politiques. 15 août 1855, 161; 1er sept., 326; 15 déc., 239.
La philosophie des sciences cherchée dans leur histoire. 1er juillet 1856, 351; 15 juil., 543.
MUSSET (A. DE)
Adieu Suzon! poésie. Mai 1852, 85.

NADAUD (Gustave)
L'histoire du mendiant, poésie. Avril 1853, 101.
NERVAL (Gérard DE)
Curiosités littéraires : les païens de la République. Quintus Aucler. Nov. 1851, 186.
Aurelia ou le rêve et la vie. 1er janv. 1855, 5; 15 févr., 477.
Desiderata. 15 mars 1855, 808.
NOBLET
Histoire de la réforme commerciale en Angleterre. 15 août 1853, 606.

La montagne noire. — 1er avril 1855, 102; 15 avril, 235.

John Paul Jones. — 15 janv. 1858, 170.

NODIER (Charles)

Pages inédites. — Sept. 1852, 29.

OPPENHEIM (H. B.)

Le roi Frédéric-Guillaume IV[1]. — 15 janv. 1857, 551.

La Chine contemporaine. — 1er juillet 1857, 109.

OUDOT

Conscience et science du devoir. — 15 déc. 1855, 200.

PARMENTIER (Th.)

Le sapin, poésie. — 1er mars 1856, 465.

PÉCONTAL (S.)

L'océan à Biarritz, poésie. — 15 oct. 1855, 313.

Chateaubriand, poésie. — 15 déc. 1855, 293.

PELLERIN (Jacques)

Revue théâtrale. — 1er août 1853, 493; 1er sept. 807.

PELLETAN (E.)

Histoire du Consulat et de l'Empire. — 1er avril 1856, 82.

L'individu et l'État, par M. Dupont-White. — 1er mars 1857, 76.

Le bon vieux temps : la royauté en déshabillé. — 1er mai 1857, 25; 15 mai, 261; 1er juin, 406; 15 juin, 584.

PERRET (H. P.)

Littérature étrangère : Roméo et Juliette. — 1er nov. 1853, 408.

La réforme avant Luther. Les Vaudois. — 15 oct. 1854, 185; 1er nov., 445; 1er déc., 774; 1er janv. 1855, 114.

Les conteurs italiens. — 15 déc. 1856, 198; 1er janv. 1857, 457.

PERRON (Dr).

Mouça ou Moïse d'après les docteurs musulmans. — Mars 1852, 63.

Voyage humoristique en Algérie, Philippeville. — Constantine. — Sept. 1852, 96.

Miracles de Mahomet. — 1er mai 1853, 193; 1er août, 382.

Le Miradj ou Ascension de Mahomet aux cieux. — 1er oct. 1854, 69; 15 oct., 234.

1. Cet article provoqua une suspension d'un mois (arrêté du 24 janvier 1857).

L'avènement de Saïd pacha. 1er mai 1855, 373.
Hymne national égyptien. 15 avril 1856, 280.
PETIT SENN (J.).
Vieillesse, poésie. 1er mai 1855, 448.
PETRUCCELLI DE LA GATTINA (F.).
Ferdinand II, roi de Naples. 15 oct. 1856, 162; 15 nov., 562.
PENMARCH (Gustave DE).
Le chemin vert, poésie. 15 août 1853, 622.
Le jardin de Marthe. 15 juin 1854, 921.
PHRYGIE (DE).
L'amante du suicide. Prière, poésies. 15 nov. 1853, 637.
PICHAT (Laurent).
Voir LAURENT PICHAT.
PICTET (A.)
Étude sur l'épopée indienne. 1er août 1856, 5; 1er août 57, 379.
PIERRESON (Me),
La seconde édition d'un roman inédit, (avec ABOUT et ULBACH). 1er juillet 1855, 321.
PITTIÉ (F.).
Poésie. 1er janv. 1857, 457.
PLOUVIER (Ed.).
La république des femmes, comédie en cinq heures. Nov. 1852, 83; déc., 130.
Sonnet. 15 août 1853, 625.
L'ange du silence, poésie. 15 oct. 1856, 332.
POË (Edg. Allan).
Le puits et le pendule. Oct. 1852, 99.
POMPÉRY (E. DE)
Voir CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.
PONCEY (Ch.).
Les Cariatides de Puget, poésie. Mars 1853, 479.
PRISSE D'AVESNES.
Institut : Académie des inscriptions et belles lettres. Déc. 1851, 127; avril, 52, 145.

RADIGUET (M.)
Le jour des rameaux, poésie. 15 mai 1856, 599.
RAMPAL (B.)
Ph. de Girard. 15 déc. 1857, 489.
RATISBONNE (Louis).
Sonnets. 15 mars 1854, 964.
RAYMOND (Ed.).
Esquisses moldo-valaques. 15 janv. 1854, 229.

RAYMOND (Mme E).
L'amour d'un baron. 15 sept. 1856, 560.
RÉGIS (Dessalles).
Voir DESSALLES-RÉGIS.
REYER (E.).
Musique. Mai 1852, 150.
Critique musicale. Juillet 1852, 145; sept., 144; oct., 142; janv. 1853, 157; mars, 492; mai, 306; juin, 476.
REYNAUD.
Le livre de Tobie. 1er janv. 1858, 5.
RIS (Clément DE).
Le bouquet de violettes, scène. Mai 1852, 121.
ROBINSON (Solon).
Hot Corn, scènes de la vie américaine. 15 août 1854, 481.
ROLLAND (Amédée).
La légende de Cadet Roussel. 1er avril 1855, 92.
ROMAIN-CORNUT.
Voir CORNUT.
RONCHAUD (L. DE).
Les nouveaux historiens de César. M. de Lamartine, et M. de Troplong. 15 avril 1856, 168.
D'une nouvelle philosophie de l'histoire naturelle. 15 juin 1856, 258.
La morte. Soleil d'hiver, poésies. 15 mars 1857, 288.
De l'Angleterre et de la France. 1er avril 1857, 321.
Etudes d'histoire religieuse, par E. Renan. 15 juillet 1857, 299.
Histoire du gouvernement parlementaire de France, par M. Duvergier de Hauranne. 15 sept. 1857, 163.
RONNA (Antonio).
Giusti. 15 nov. 1853, 519.
ROUNAT (Ch. DE LA).
Voir LA ROUNAT.
ROUQUETTE (Jules).
Songes et réalités. 15 oct. 1854, 306.
ROY (Albert LE).
Voir LE ROY.

SAINT AGUET (Maurice).
La croix de fer (1750). 1er mai 1854, 346; 15 mai, 506; 1er juin, 734.

SAINT MAUR (H.)
Une suite à *Mardoche*, conte occidental, poésie. 15 déc. 1856, 291.
Le poète, poésie. 15 nov. 1857, 268.
SAINT VICTOR (P. DE).
L'ange de Fiesole. Déc. 1851, 113.
SALZMANN (A.).
Histoire d'Abou-Zied. 1er déc. 1855, 27.
SAND (George).
Marielle. Déc. 1851, 5; janv. 1852, 22.
Le diable aux champs. 1er oct. 1855, 5; 15 oct. 101; 1er nov., 321; 15 nov., 481; 1er déc., 5; 15 déc., 161; 1er janv., 56, 321.
SAND (Maurice).
Deux journées dans le monde des papillons (préf. de George Sand). 15 févr. 1855, 501; 1er mars, 711.
SARDOU (V.)
Le rosier de Schubert, poésie. 1er déc. 1857, 452
SAULT (C. DE).
Les jardins d'enfants. 1er mai 1856, 425.
Dred, par Mme Harriett Beecher Stowe. 15 janv. 1857, 598.
SAUREY (J.).
Économie rurale. 15 mai 1857, 195.
SEUFFERT (Henri).
Nicolas Lenau. 1er févr. 1854, 395.
SIMON (Jules).
La religion naturelle. 1er mai 1856, 350.
Daniel Manin. 1er oct. 1857, 337.
SOLAR (F.).
Un paradoxe, proverbe, (avec Amédée ACHARD). Avril 1853, 55.
SOLDI (D.).
Histoire d'une mère. 1er sept. 1855, 321.
La reine de la neige. 1er oct. 1855, 71.
SORIA (Diego).
De la condition sociale du royaume de Naples. 15 oct. 1857, 539.
STAHL (L.-J.)
Encore un rêve : histoire de deux bagues et d'un médaillon. 1er déc. 1854, 670.
STERN (Daniel).
Du beau dans la nature, l'art et la poésie, par M. Pictet. 15 mai 1856, 421.

Trois journées de la vie de Marie Stuart. 1er juin 1856, 161; 1er juillet, 380.

STERNE.
Voir HÉDOUIN.

SURVILLE (Mme DE), née de Balzac.
Balzac, sa vie et ses œuvres, d'après sa correspondance. 1er mai 1856, 323; 15 mai, 498; 1er juin, 24.

SYLVESTRE.
Les peintres vivants. Mai 1853, 268.

TERNANT DE (V. DE)
Erato, poésie. 15 août, 1857, 613.

TEXIER (Edmond).
Le monde et le théâtre, chronique. Janv. 1853, 163; févr. 326; mars, 500; avril, 149; mai, 309; juin, 482; 1er juillet, 169; 15 juillet, 332; 1er sept., 812.
Les Argonautes. 1er févr. 1856, 5; 15 févr., 174. 1er mars, 379.

THEURIET.
La grand'tante, poésie. 1er août 1855, 133.
La maison du garde, poésie. 1er janv. 1856, 443.
Sur une vieille maison, poésie. 1er juillet 1856, 457.

TOURGUENEF (Ivan).
Le partage. 1er déc. 1857, 321.

TOUSSENEL (Alphonse).
Ornithologie passionnelle. 1er août 1854, 321; 15 août, 523.

TURGAN (Julien).
Académie des sciences. Déc. 1851, 135.

ULBACH (Louis).
Argine Picquet. Oct. 52, 116.
La liquidation littéraire. Mars 1853, 377.
L'art en province. Le vingtième congrès archéologique. 15 juillet 1853, 304.
Les esclaves. 15 sept. 1853, 897.
Suzanne Duchemin. 1er janv. 1854, 5; 15 janv., 246, 1er févr., 415.
Voltaire et M. Nicolardot. 1er oct. 1854, 48.
Eugène Pelletan. 15 mai 1855, 557.
La seconde édition d'un roman inédit (avec ABOUT et PIERRESON). 1er juillet 1855, 321.

De la reconstitution de la Pologne. 1er avril 1856, 115.
Le parti catholique, ses variations : MM. de Montalembert, de Falloux et Veuillot. 15 août 1856, 161.
Les mélanges de M. Veuillot. 1er nov. 1856, 457.
Paul Delaroche. 1er avril 1857, 349.
Eugène Sue. 15 août 1857, 608.
Académie française. 1er sept. 1857, 136.
L'insecte, par M. Michelet. 1er janv. 1858, 85.

URBAIN (Ism.)
Critique littéraire. Précis de jurisprudence musulmane de Khalil Ibn Ishak, trad. par M. Perron. Nov. 1851, 208.
Une conversion à l'islamisme. Juillet 1852, 111.
De l'Algérie. 15 août 1853, 563.
Le Koran et les femmes arabes. 15 mars 1854, 885.
De la tolérance dans l'islamisme. 1er avril 1856, 63.
Les Kabyles du Djurdjura. 1er mars 1857, 91.

VACHEROT.
L'esprit du XIXe siècle. 1er juin 1856, 5.
La doctrine du progrès. 15 sept. 1856, 544.
La morale de Kant. 15 avril 1857, 546.
Ennéades de Plotin. 15 janv. 1858, 287.

VACQUERIE (A.).
Le mélodrame. 15 mars 1856, 548.

VALLET DE VIRIVILLE.
Voir VIRIVILLE.

VALON (A. DE).
Le 31 décembre; deux sonnets. Mars 1852, 101.

VAUCELLE (Auguste DE).
A la nuit. 1er nov. 1854, 461.

VERDUN (Jean).
Critique littéraire. 1er juillet 1853, 148.
Revue littéraire. 1er août 1853, 474; 15 août, 626; 1er sept., 782.

VERNIER (Jules).
La petite faiseuse de toile. La vieille lampe, poésies. 1er mars 1857, 122.

VÉRON (P.).
Les héros, poésie. 1er sept. 1857, 142.
Le jour des morts, poésie. 1er nov. 1857, 136.

VIARDOT (L.).
Histoire de Dmitri. 1er janv. 1857, 356.

VILBORT.
L'instruction publique en Belgique. 1er déc. 1857, 345; 15 déc. 546.

VILLERS (LIARD DE).
Voir LIARD DE VILLERS.
VINET (E.).
Les paradis profanes de l'Occident. 15 janv. 1856, 481.
VIRIVILLE (Vallet DE).
Iconographie historique. Févr. 1853, 177.
De l'amour et des sentiments chevaleresques. 15 juillet 1853, 191; 1er août, 369.
Jeanne d'Arc d'après les dernières recherches. 15 juillet 1854, 161; 1er août, 435.
Agnès Sorel. 1er oct. 1855, 43; 15 oct., 250.
Jean Fouquet, peintre français du XVe siècle. 1er août 1857, 409.
Voir CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.
VITU (Auguste).
La côte d'Adam, poésie. Avril 1853, 100.
L'enfant de bois, conte, imité de l'allemand de Holzbock Waldenkopf. 15 nov. 1853, 497.
VRETO (Marino).
Contes et poèmes de la Grèce moderne. 1er avril 1854, 92; 1er sept. 528.

WAELBRŒCK (F.).
La question de la charité et les partis politiques en Belgique. 15 juin 1857, 481.
WALLON (Jean).
M. Cousin. *Du vrai, du beau et du bien.* 15 févr. 1854, 497.
WEILL (Alexandre).
Cumper, histoire du village. 15 févr. 1854, 527.
WEY (Francis).
Fauchette Frandon. Mai 1853, 161; juin, 371; 1er juillet, 104.
WOLFFERS (Fr. DE).
L'école hollandaise et ses historiens. 1er janv. 1854, 106; 15 janv., 287; 1er févr., 438; 1er avril, 114; 15 juin, 899.

L'ARRESTATION DE VICTOR COUSIN EN ALLEMAGNE

Lettres et documents inédits.

(*Suite* [1]).

Bien entendu, dans sa solitude, Cousin écrit beaucoup : des lettres qui ne partent pas, des suppliques qu'on garde également sans doute, mais dont le brouillon est dans ses papiers, ce qui nous permet d'en reproduire ici au moins une, longue et détaillée, expliquant l'affaire par le menu. Fut-elle expédiée dans ces mêmes termes? Il est possible que non; mais ce premier jet exprime mieux l'état d'esprit de Cousin et les événements auxquels il est en butte. Cousin s'adresse au baron de Damas et ne néglige rien des problèmes que son cas soulève.

Monsieur le baron, la légation française à Dresde et celle de Berlin ont déjà sans doute informé Votre Excellence d'un événement qui, en blessant les droits et les intérêts d'un sujet français, porte en même temps une atteinte grave à la dignité du Gouvernement du Roi.

J'étais allé à Dresde pour assister au mariage de mon ami le duc de Montebello, pair de France, avec Mlle de Gerebzoff. Mme la maréchale duchesse de Montebello avait pensé que la présence d'un homme qui a sa confiance et celle de toute sa famille pourrait ne pas être inutile dans cette affaire, et Mme la comtesse de Gerebzoff avait bien voulu penser comme Mme de Montebello. Les motifs de mon voyage avaient été exposés par M. le duc de Montebello lui-même à M. Franchet, directeur de la police du Roi, qui s'était empressé de lui répondre et de me faire délivrer de suite un passeport, sans toutes les formalités qui eussent retardé mon départ. Nous étions à Dresde, monseigneur, depuis environ vingt jours, attendant de Paris l'attestation de la publication des bans pour célébrer la cérémonie. Nous ne voyions à Dresde que les connaissances que M. le comte de Rumigny, ministre de France auprès de la cour de Saxe, avait eu la bonté de nous procurer. La veille même de mon arrestation, nous étions, Mlle de Gerebzoff, le duc de Montebello, le comte de Montebello, son frère, le jeune Grouchy et moi, à l'Opéra italien, dans la loge de M. de Jordan, ministre de Prusse.

Le lundi 14 octobre 1824, à cinq heures du matin, se présente chez moi un officier de police avec des gendarmes, lequel me déclare que je suis prisonnier d'État au nom du roi de Saxe, note tous mes livres,

1. Voy. la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1911, p. 674 et 944.

saisit tous mes papiers, les emporte, me laisse chez moi sous la garde de deux gendarmes, et revient à quatre heures du soir, m'exhibant un ordre de la police de Dresde qui me livre au gouvernement prussien, et le charge, lui officier saxon, de me conduire de suite sur le territoire prussien. Une voiture et une escorte nous attendaient au bas de la maison. J'ai oublié, monseigneur, toutes les circonstances qui ne vous apprendraient que des désagréments personnels. Je ne veux me souvenir ici que de celles qui intéressent l'honneur français.

Aussitôt après la visite domiciliaire, je m'étais empressé d'écrire à M. le chevalier de Cussy, secrétaire de la Légation française, chargé, dans l'absence de M. le comte de Rumigny, de toute l'autorité du ministre lui-même. Je l'avais averti de tout ce qui m'arrivait, et je l'avais prié d'intervenir dans cette affaire pour examiner si toutes les formalités légales avaient été observées, et demander réparation, s'il y avait défaut de formes et violation des droits de sujet français. Mais quand je vis qu'on voulait m'enlever et qu'il s'agissait d'une tradition, je sommai l'officier saxon de me montrer s'il avait l'autorisation de M. le ministre de France. Il ne put me la montrer. Je lui demandai s'il avait au moins prévenu le Ministre de France; il ne l'avait pas prévenu. Alors, me considérant comme représentant en ma personne les droits de sujet français manifestement violés, je me crus responsable envers le gouvernement du Roi de la conduite que j'allais tenir, et je résolus de mettre dans cette affaire, avec toute la modération que je me dois à moi-même, toute l'énergie que je dois à l'honneur de mon pays bien-aimé et au Roi que je ne sépare pas de mon pays. Je refusai donc avec calme de laisser violer en moi les droits de Citoyen français, et je refusai de partir, tant que je n'aurais pas vu l'autorisation du Ministre français qui me livrait à l'étranger. Je rappelai à M. l'officier saxon que nulle tradition ne pouvait se faire légalement sans le consentement de mon gouvernement. Vainement il allégua la convention existante entre tous les États allemands, par laquelle les divers États de l'Allemagne se livrent leurs prévenus respectifs; je répondis que cela autorisait bien le Roi de Saxe à livrer à la Prusse un sujet de la confédération germanique; mais que je n'étais pas Allemand, que par conséquent le droit des gens exigeait que l'on s'adressât à mon gouvernement; que pour mon compte je ne me croyais pas permis d'obéir aux ordres de la confédération germanique, et que je me croirais coupable de reconnaître une autre autorité que celle du gouvernement du Roi de France. Sur ces entrefaites, M. de Montebello était allé avertir M. le chevalier de Cussy, qui accourait s'interposer entre la violence et moi, et obtint à grand'peine un sursis pour aller demander une explication à M. de Einsickden, ministre du roi de Saxe. Il revint bientôt sans avoir rien obtenu.

Monseigneur, ce fut chez moi, à quatre heures du soir, que l'autorité française apprit pour la première fois qu'il s'agissait de me livrer à la Prusse. Non seulement on ne lui avait pas demandé son consentement,

mais on ne l'avait pas même prévenue. Et quand, avertie par hasard, elle réclame et proteste, au nom du droit des gens, au nom du gouvernement français, au nom du Roi de France, elle n'obtient rien, qu'un délai d'une demi-heure pour faire une malle! Monseigneur, j'ai prononcé le nom sacré du Roi; je l'ai entendu prononcer à mon ami le duc de Montebello, pair de France; je l'ai entendu prononcer avec un accent tout français par M. le chevalier de Cussy, et ce nom sacré nous l'avons prononcé en vain. Oui, monseigneur, nous sommes prêts à l'attester sous la foi du serment; nous avons vu et entendu, nous présents, M. le duc de Montebello, pair de France, son frère, le comte Gaston de Montebello, le jeune Grouchy et moi, nous avons vu et entendu la protestation publique, solennelle, officielle d'un ministre du Roi de France, impuissante devant une réquisition de la Prusse.

Je voulais constater l'injustice; je ne voulus pas prolonger une scène fâcheuse pour le nom français et qui pouvait avoir des suites sérieuses. Le toit hospitalier de la Légation française n'était pas loin. Je voyais des larmes dans les yeux de M. de Cussy; je sentais s'enflammer de plus en plus les enfants du maréchal Lannes. Je vis qu'il fallait en finir; je pris une plume, j'écrivis en forme une protestation officielle contre la conduite du ministère saxon qui n'avait pas le droit de me livrer à aucune puissance sur la terre, sans le consentement du gouvernement du Roi de France et encore moins contre ses réclamations. Je laissai cette protestation entre les mains de M. de Cussy, j'embrassai mes amis, leur recommandai de la modération, sans laquelle la justice elle-même perd ses avantages, et me jetai dans la voiture qui me conduisit sur le territoire.

J'avais fait mon devoir de sujet français envers le gouvernement saxon en protestant contre l'acte illégal qu'il se permettait envers moi; avant de quitter les terres de Saxe, je renouvelai cette protestation; je remis à l'officier saxon une lettre pour M. de Rumigny, où je le priais de vouloir bien informer de suite de cet événement et de ma conduite, vous, M. le baron, et M. le Président du conseil des ministres. Je priai en même temps le duc de Montebello de vous écrire en son nom et au mien, ainsi qu'à M. le comte de Villèle, et même de porter ses réclamations respectueuses aux pieds de Sa Majesté elle-même. Excellent jeune homme, bon Français, ami fidèle, combien je regrette pour lui ce triste apprentissage de l'orgueil étranger; combien je regrette de ne pouvoir lui répéter encore que le Roi de France sait mieux que nous que la dignité de sa couronne est engagée dans la sûreté du dernier de ses sujets, et que celui qui tient garnison dans Cadix saura bien se faire ouvrir les prisons de Berlin.

Je me laissai conduire à Berlin, où nous arrivâmes le 17, à cinq heures du matin. Je fus déposé dans un corps de garde, puis jeté dans une prison, où je fus abandonné sans encre ni papier pour écrire et m'occuper toute la journée du 17 et du 18, et sans pouvoir communiquer avec M. le Chargé d'affaires de France. Le 19, on me transféra

dans une autre chambre, plus centrale, et dont je ne veux décrire ni l'intérieur ni les avenues ; et quelques heures après on me conduisit devant Son Excellence M. le Président de police, qui, assisté de deux personnes, me déclara être chargé, par M. le Ministre de l'Intérieur et de la Police de Schulkmann, de procéder à mon interrogatoire. Je répondis que, me considérant comme enlevé arbitrairement par la force, je ne pouvais consentir à un interrogatoire qui semblerait reconnaître la légalité de l'acte qu'on s'était permis à mon égard ; que je ne me croyais pas permis de répondre à aucune question, tant que le Gouvernement français ne serait pas intervenu pour m'y autoriser en ratifiant et légalisant la conduite du Gouvernement prussien, et que je demandais à être conduit de suite devant un magistrat pour protester officiellement entre ses mains contre la mesure violente et illégale dont j'étais la victime. Je suppliai M. le Président de police de m'excuser et de trouver bon que je n'y répondisse à aucune question. M. le Président de police leva de suite la séance et je fus reconduit à la prison. Bientôt j'y reçus la visite de M. de Bourgoing, chargé d'affaires de France à Berlin, qui, dans l'absence de M. de Rayneval, est pour moi un protecteur et un frère. Il faut votre cœur français, M. le baron, pour comprendre tout le bonheur que j'éprouvai à voir enfin un visage français, à entendre un accent français, à retrouver des procédés français, une conduite noble et généreuse. Déjà, M. de Bourgoing a obtenu que je serai transféré hors de ma triste prison, dans une maison particulière où je suis bien gardé, car un gendarme est toujours dans ma chambre, jour et nuit ; mais j'espère qu'on voudra bien me permettre d'envoyer pendant la nuit le gendarme dans la chambre voisine ; j'espère qu'on me permettra d'avoir une plume, de l'encre et du papier, sauf à ne rien laisser passer qui n'ait été vu, qui ne soit copié, même saisi, pourvu que je puisse travailler et occuper les loisirs que le gouvernement prussien m'a faits. Je ne vous écris même, monseigneur, que par la bonté inexprimable de M. de Bourgoing, qui a eu la complaisance de m'apporter des plumes et de l'encre, et de me laisser écrire devant lui, et de me fournir ainsi l'occasion si longtemps attendue, et saisie avec tant de bonheur, de pouvoir enfin épancher mon âme devant un des Ministres du Roi, et particulièrement devant celui qui joint à tant de vertus privées cette générosité chevaleresque et cette sensibilité toute française qui le rend un si digne représentant du Roi de France.

Tel est[1], monseigneur, le récit fidèle du triste événement qui est venu me frapper dans les plus grands biens que j'ai dans ce monde, le nom français et l'espérance d'être encore utile à quelques amis. Monseigneur, quoique jeune, je connais les épreuves de la vie. J'espère, Dieu aidant, qu'elles me trouveront calme et presque indifférent à tout ce qui me concerne. Mais il s'agit ici de l'honneur français, et du

1. Tout ce paragraphe a été postérieurement biffé au crayon.

mariage de mon jeune ami, troublé et interrompu, et vous comprendrez qu'ici l'indifférence serait coupable. Mon pays et mes amis n'auront pas à me le reprocher.

Monseigneur, quand il devrait être avéré par le procès que je suis le plus grand des misérables, il n'en serait pas moins vrai qu'avant d'être convaincu de rien, je n'étais que prévenu et Français, et que par conséquent, d'après les lois du droit des gens et les relations existantes, la Prusse devait me demander à mon gouvernement, non m'enlever à son insu, et encore moins malgré lui, surtout lorsque la main protectrice du Roi de France s'était mise entre la violence et moi. Il n'en serait pas moins vrai que le gouvernement prussien a violé dans une personne les droits sacrés de l'hospitalité que m'avait donnée la Saxe, les droits tout autant sacrés de sujet français, qu'il a outragé et insulté la dignité du nom français et qu'une réparation convenable m'est due[1]. Cette réparation, quelle doit-elle être? Celle que Votre Excellence et le gouvernement du Roi trouveront bonne me paraîtra parfaite. Je remets mon honneur entre vos mains et celles de M. le Président du conseil des Ministres. J'ai la ferme confiance que le gouvernement français saura concilier la prudence politique et l'impérieux honneur. Les ministres de Charles X ne peuvent rien me prescrire que la délicatesse de l'honneur français ne puisse exécuter.

Je vous répète, M. le Baron, et j'aime à vous répéter que les satisfactions que vous aurez jugées convenables me paraîtront telles. Mais je demande à Votre Excellence la permission de soumettre à ses lumières et à son honneur le plan que je désirerais vivement pouvoir suivre, si le gouvernement français daignait l'approuver.

Monseigneur, la première réparation que je demande, celle que rien ne peut remplacer, c'est la liberté d'abord, une liberté immédiate, et ensuite ma présence à Dresde pour le mariage de mon ami. Monseigneur, je vous demande en grâce que mon pays et mon ami n'aient pas souffert à cause de moi. Or, si, par des considérations diplomatiques, malgré la violence publique qui m'a été faite et la conduite extraordinaire du gouvernement prussien, on ratifie postérieurement mon enlèvement, ces formes tardives ne détruiront pas l'injure préalable faite au nom français et la dignité de la France et du Roi peuvent en souffrir aux yeux de l'Europe. D'un autre côté, si je ne suis pas au mariage de mon ami, croyez-vous que rien ne manquera aux deux jeunes époux, quand au pied de l'autel ils se diront que celui dont ils connaissent la tendresse et le dévouement, celui qui pour eux a quitté son pays et sa famille, qui a oublié ses propres maux pour pouvoir joindre ses bénédictions aux bénédictions lointaines de leur mère souffrante, leur ami malade languit dans les cachots de l'étranger? Non, monseigneur, non; quand je le pourrais, je ne voudrais pas que leur bonheur fût complet sans moi; car pour mes amis comme pour moi, monseigneur, je préfère

1. Le ton de cette phrase a été adouci postérieurement par des coups de crayon.

la délicatesse et l'honneur à ce peu de bonheur qu'on peut avoir en ce monde. Et quand je le voudrais, je ne le pourrais pas. Le fils d'un tel père, d'une telle mère, est condamné par sa nature et ses instincts héréditaires à tout ce qu'il y a de plus exquis dans la délicatesse et de plus inflexible dans l'honneur. Ne doutez pas, monseigneur, que si je ne suis pas dans quinze jours à Dresde, une condescendance qu'encore une fois rien ne provoque assaillira deux familles respectables et convertira une fête joyeuse en une cérémonie pleine de tristesse. Monseigneur, je ne pense pas à moi-même ; mais puisque M. le Ministre de la police prussienne était si bien informé de toutes mes démarches par le Ministre de Prusse à Dresde, comment n'a-t-il pas pris en considération une situation aussi délicate, comment n'a-t-il pas attendu la conclusion de cette affaire aussi sérieuse, aussi sacrée? comment n'a-t-il pas hésité à compromettre deux familles qui n'ont d'autre tort que celui d'avoir de la confiance et de l'amitié pour moi? comment n'a-t-il pas eu la patience de différer quinze jours encore cet enlèvement bizarre? N'étais-je pas toujours là sous les yeux et sous la main de la police? N'avais-je pas toujours le salon ou la loge de son ministre où il était sûr de pouvoir me prendre? La police prussienne, monseigneur, a agi, je le dis à regret, avec si peu de ménagement et un tel mépris de toute convenance politique et sociale qu'il y aurait vraiment un trop grand luxe de politesse à se piquer de condescendance à son égard.

Je demande donc, monseigneur, à être mis de suite en liberté, pour l'honneur du nom français, et, pour mes amis, de retourner à Dresde. J'y reparaîtrais sans éclat, et là-dessus j'espère que le gouvernement français s'en rapporterait à ma raison et à ma prudence. Je donnerais la main au duc de Montebello. Je l'adresserais, lui et sa jeune et aimable épouse, à ce soleil de l'Italie que j'aurais pu revoir avec eux ; et après leur avoir donné la bénédiction d'un honnête homme, quitte envers le nom français et envers l'amitié, je songerai à ce que je me dois à moi-même et je suivrai en paix ma destinée.

Cette destinée [1], monseigneur, n'est pas heureuse en ce monde ; et je n'ai jamais désiré qu'elle le fût. Plus jeune, j'aurais voulu la rendre brillante, et je crois me souvenir que mon cœur battait au nom de la gloire. Depuis, il s'est affermi, et de longues épreuves m'ont appris à ne plus compter (?) avec les occasions d'être utile à mes semblables et à mon pays, occasions rares et précieuses, auxquelles je ne manquerai jamais sans doute, mais que je..... [2] obéir à volonté. Je n'aime guère les aventures politiques, et c'est à mon grand regret que je viens occuper de moi le public et monter sur le théâtre. Mais puisque M. de Schukmann l'a voulu, il faut voir le fond de cette affaire : mon honneur et mon repos futur l'exigent. Monseigneur, je veux être jugé.

Oui, le lendemain du mariage de mon ami, je prendrai moi-même

1. Tout ce paragraphe est rayé de coups de crayon.
2. Membre de phrase illisible.

l'initiative, monseigneur. J'irai au-devant des maux de la police prussienne. Je supplierai le gouvernement français et le ministre de l'Instruction publique dont je relève immédiatement, je les supplierai de me permettre de me livrer moi-même à la Prusse et de venir spontanément me constituer prisonnier à Berlin. Dans un mois, monseigneur, j'engage ma parole d'honneur de revenir ici livrer mes mains aux fers de M. de Schukmann, ma conscience et ma vie entière à la justice prussienne et ma tête à l'échafaud, si cela est nécessaire. Jusqu'ici, monseigneur, je n'ai voulu pas même protester de mon innocence, car il y a ici deux choses bien distinctes : mes droits de sujet français, ensuite ma conduite particulière. [Je[1] ne vous en dirai qu'un mot, monseigneur, un mot. Je vous assure qu'en recherchant scrupuleusement tout ce que j'ai pu faire depuis dix ans, il m'est impossible d'y trouver rien qui puisse le moins du monde alarmer la Prusse.]

Eh! bien, cette conduite, monseigneur, s'il faut en parler, sachez qu'elle a été constamment irréprochable, et je suis prêt à la soumettre à l'examen le plus sévère, pourvu qu'il soit juste. J'entrevois que l'on m'accuse d'avoir fait deux voyages en Allemagne, en 1817 et 1818, avec un tout autre but que celui que j'annonçais, d'être venu tramer en Prusse sous le manteau de la science des intrigues politiques, unir les sociétés secrètes de l'Allemagne aux sociétés secrètes de la France, porter et rapporter des instructions, servir d'agent intermédiaire, et mettre la main peut-être dans des complots contre le Gouvernement prussien. Monseigneur, voici ma réponse :

1° J'engage ma parole d'honneur que je ne suis d'aucune société secrète, ni anglaise, ni espagnole, ni italienne, ni française, ni allemande;

2° Que non seulement je ne suis d'aucune société secrète d'Allemagne, mais que je n'en connais absolument aucune ;

3° Que dans mes deux voyages en Allemagne j'ai été tellement absorbé par le but exclusif de mon voyage, qui était de connaître l'état de la philosophie en Allemagne, qu'il m'a été impossible de m'intéresser même à autre chose, ne fût-ce que d'une manière vague et insignifiante ;

4° Que je n'ai vu que les hommes qu'il eût été absurde de ne pas voir dans le but de mon voyage;

5° Que je n'ai vu aucun homme qui fût alors compromis;

6° Que je puis raconter avec le plus grand détail comment je passais ma vie à Heidelberg, à Munich, les deux seuls lieux où je sois resté un peu de temps, par conséquent hors de Prusse, et dans l'intimité d'hommes qui existent encore et qui peut-être se rappelleront nos conversations habituelles et ce qui me préoccupait.

Que peut-on me demander de plus, monseigneur?

Reste ma conduite en France à l'égard de la Prusse. Quelle vraisem-

1. Ce qui est entre crochets a été biffé de traits verticaux à l'encre.

blance, monseigneur, qu'après avoir été innocent là où je pouvais être coupable, je sois devenu coupable là où, en vérité, il n'y avait guère moyen de l'être! Que m'est-il donc arrivé en France? Est-il venu me voir, ou non, des hommes que je n'avais jamais vus, des agents pour m'initier tardivement à des sociétés que je n'avais pas même aperçues sur les lieux où elles existent? Non. Est-on venu me parler de projets pour l'avenir? Non. Que m'est-il donc arrivé? Hélas, monseigneur, quelques visites de pauvres diables qui se sont dits persécutés, dont j'ai vu et cherché à adoucir la détresse sans prendre ce moment pour les sermonner; avec lesquels j'aurai probablement échangé des phrases toutes faites sur l'état de l'Europe et de l'Allemagne, ce que j'ai si peu pris au sérieux, que maintenant, la plume à la main, il m'est impossible de me rappeler aucune autre chose, sinon que nos relations se sont bornées à trois ou quatre visites, très fatigantes, eux ne parlant guère le français et moi ne parlant pas du tout l'allemand. Voilà, monseigneur, sur ma conscience, tout ce qu'il m'est possible de retrouver dans ma mémoire après les recherches les plus scrupuleuses. Ainsi il ne s'agit pas du présent et de mon voyage de Dresde. On remonte à 1819, à 1818, à 1817, et là, on ne pourra rien reproduire contre moi que des propos insignifiants, qui d'une manière ou d'une autre auront été rapportés à la police prussienne. Que celui qui, dans son pays, à l'abri des lois, tranquille sur ses intentions, rassuré par toute sa vie, n'a pas toujours surveillé avec une fermeté inflexible toutes ses actions, toutes ses paroles, que celui qui n'a jamais reçu une visite fâcheuse ni confié au foyer domestique un seul propos qu'il n'eût voulu faire imprimer, que celui-là trouve quelque chose à blâmer peut-être dans quelques phrases insignifiantes contre des persécutions en présence des persécutés, à la bonne heure. Mais entre un avertissement paternel et une accusation légale, il y a un abîme, monseigneur. Et si le Gouvernement français laisse franchir cet abîme à la police prussienne, si un Français peut être traduit, violenté et recherché à Berlin pour des propos insignifiants entendus ou tenus à Paris il y a huit ans, c'en est fait, monseigneur, de la sécurité de tout sujet du Roi de France qui n'aura pas toujours été de l'avis de la police de Prusse et qui n'aura pas été ni muet ni sourd.

Je ne crains point le procès qui m'attend, monseigneur. Je le sollicite moi-même, et si la défense est libre ici comme à Paris, j'espère confondre mes accusateurs et faire retomber sur la police prussienne tout le fâcheux de cette affaire. Mais je tremble qu'elle ne s'étende au delà.

Monseigneur, je ne suis pas isolé dans mon pays. J'ai des amis qui, j'espère, se feront un devoir et un honneur d'embrasser ma défense. Je pourrais citer ici les noms les plus honorables de l'opposition, de cette opposition dont il ne faut pas calomnier aveuglément les intentions et confondre toutes les rancunes. La Chambre des Pairs ne contient pas de factieux et j'y ai de vrais amis. Dans celle des députés, il me suffira de nommer deux noms particulièrement connus de M. le Prési-

dent du conseil des Ministres, M. R. C. (Royer-Collard) et M. Humann, dont l'amitié m'est si honorable et si chère. Dans les rangs de la société la plus distinguée plus d'une voix s'élèvera pour ma défense. Je suis sûr que mes vrais amis ne me manqueront point en cette occasion. Je compte à la fois sur leur courage et sur leur prudence. J'ai la confiance qu'ils ne feront, qu'ils ne diront rien que je ne puisse avouer, et qu'ils me serviront là comme ils savent que je voudrais être servi. Mais, monseigneur, aurai-je le bonheur de n'être défendu que par des sages? Du fond de la prison de Berlin, puis-je arrêter, modérer, régler tous les mouvements de l'opposition, de toutes les factions de l'opposition, surtout de l'opposition journaliste? Tous les journaux, sous la liberté de la presse, parleront de cette affaire. J'ai l'espérance que le ministère ne me laissera point insulter dans les journaux sur lesquels il peut avoir quelque influence. Je n'ai pas la même espérance que les journaux de l'opposition ne se permettent ici bien des choses fâcheuses dont j'aurai été l'occasion, quoique assurément je n'en sois pas l'auteur. Alors, monseigneur, quel déplaisir pour moi de troubler ainsi ce concert de bénédictions qui retentit vers le trône constitutionnel; quelle douleur de réveiller les souvenirs de 1818, au moment où toutes les prétentions exagérées commencent à se taire, où les partis découragés s'oublient eux-mêmes et se confondent dans l'air de la Patrie de France. J'atteste mes amis présents à mon enlèvement de Dresde, j'atteste M. de Cussy, j'atteste M. de Bourgoing, de tous les efforts que j'ai faits pour empêcher cet éclat déplorable. Ils peuvent vous parler de mes inquiétudes à cet égard. Elles ne m'ont pas quitté un instant; et c'est pour cela que me parut sensible (?) cette échaffourée de police, car je ne sais comment appeler autrement cette affaire. Monseigneur, je n'ai rien fait à Dresde pour la provoquer. Quand elle a éclaté, j'ai tout fait pour l'étouffer, à Dresde, à Berlin. J'ai fait conjurer M. le Ministre de l'Intérieur et de la Police de vouloir m'entendre confidentiellement, de me permettre de lui exposer la situation où il allait engager son gouvernement et le mien. J'espérais que j'aurais pu lui prouver qu'il était allé trop vite et terminer encore sans trop d'éclat public ce triste événement. Je n'ai rien obtenu. Le ministre est invisible. Il est impossible d'arriver jusqu'à lui, ou même jusqu'à un fonctionnaire un peu élevé et dont les vues politiques aient quelque étendue. Je languis sous la main de la seule police de Prusse.

Monseigneur, croyez que je sens tout l'embarras de cette position. Je l'ai dit à M. de Bourgoing. Je comprends que le Gouvernement français doit ménager la dignité du Gouvernement prussien, qu'il doit surtout faire respecter la sienne, et cette conciliation est difficile. Pour moi, selon l'honneur, je dois vouloir être jugé et je demande à l'être, et, selon la prudence, je voudrais éviter cet éclat presque européen. Car enfin, monseigneur, je serai le premier étranger livré à la Prusse, le premier étranger livré aura été un Français, et cela pour des griefs d'il y a huit ans, au milieu de la paix universelle en Europe, et parmi

les bénédictions qui saluent l'aurore de la concorde et de l'ère de fraternité de tous les Français. Aussi, monseigneur, je vous répète que je mets avec confiance ma sûreté et mon honneur entre les mains du Gouvernement du Roi. S'il le pense, je suivrai le plan indiqué. S'il le préfère, je retournerai en France. Enfin, je m'abandonne à sa haute sagesse.

Monseigneur, je vous conjure en terminant de vouloir bien remettre à M. le Président du conseil des Ministres un double de ce rapport que mon devoir est de vous envoyer d'abord, et que dans la circonstance où je suis il m'est impossible de recopier. J'en appelle à sa justice et à cet esprit étendu qui sait tout embrasser et tout concilier. Enfin, tous mes vœux seraient exaucés, monseigneur, si vous daigniez mettre aux pieds de Sa Majesté l'expression de ma profonde douleur, de ma confiance et de mon absolu dévouement, et si ma conduite dans cette triste affaire n'était pas trouvée indigne de l'honneur français par celui qui en est un juge si délicat et si sûr.

Il ne me reste plus, monseigneur, qu'à vous supplier d'excuser l'écriture de ce rapport écrit à la hâte devant M. le Chargé d'affaires de France, et d'agréer, etc.

Le document suivant, toujours publié sur le brouillon qui se trouve dans les papiers de Cousin, est adressé au contraire au gouvernement prussien, par l'entremise des deux fonctionnaires chargés de l'interrogatoire. Il cherche à expliquer et à excuser la conduite de Cousin au début de son arrestation et expose nettement la raison de son attitude.

Note communiquée a MM. les conseillers Falkenberg et Coste pour être remise a Son Excellence le Ministre de l'Intérieur et de la Police.

La conduite de Son Excellence à mon égard paraît dictée par la conviction où elle est que je veux éluder la réquisition lancée contre moi. Ce sont les propres termes du Protocole du 8 novembre 1824.

Or, je prie Son Excellence de vouloir bien examiner loyalement si en effet j'élude mon procès. Que dis-je dans mes dépêches officielles au Gouvernement français? Que je veux être jugé, et qu'une fois la question préalable décidée, même décidée en ma faveur, je le supplie de me permettre de me constituer prisonnier et d'être jugé. Que dis-je dans une lettre à mes amis? Que je veux être jugé. Et à cette occasion leurs sollicitudes sont d'avance repoussées d'une manière non équivoque. Enfin, qu'ai-je dit à la Commission, à ces deux Messieurs? Que je voulais être jugé. Monseigneur, interrogez leur loyauté, et qu'ils disent, la main sur la conscience, s'ils me soupçonnent d'éluder un jugement.

Je veux être jugé, monseigneur, mais je veux l'être légalement. Et je ne serais pas jugé légalement, s'il y avait un vice de forme dans l'ar-

restation, et je soutiens que dans l'arrestation il y a un vice de forme.

Telle est la question. Elle est très simple et très facile à résoudre. D'abord, il y a la loi; ensuite il y a le Gouvernement français, qui est là pour interpréter la loi.

Que dit la loi? Monseigneur, on m'a sans cesse répété que les lois de mon pays étaient contraires à ma protection, et qu'à cet égard le Code Napoléon lui-même était formel. On m'a sans cesse répété cette phrase sans aucun développement, sans aucune preuve. Moi, monseigneur, j'ai sans cesse répondu, à cette assertion sans preuve, que le Code Napoléon régissait les rapports des citoyens français entre eux; et qu'il ne s'agissait point ici du Code civil, mais du Code diplomatique, ou plutôt des usages diplomatiques. La citation du Code Napoléon n'est donc pas applicable. Maintenant qu'exigent les usages diplomatiques? Le voici : que lorsqu'un gouvernement étranger croira devoir s'assurer de la personne d'un sujet français, notification simultanée en doit être donnée au Ministre français résidant sur le lieu de l'arrestation faite. Tel est l'usage, le principe diplomatique. S'il est incontestable, fondé également sur la raison, la justice et l'honneur, et s'il y a été dérogé à mon égard, je suis donc reçu à protester contre la forme de mon arrestation; à élever une question préjudicielle; à interpréter une fin de non-recevoir. Monseigneur, ou niez le principe, ou niez l'infraction, ou mettez que ma protestation n'est pas illégale ou sans fondement.

D'ailleurs, encore une fois, le Gouvernement français est là. Il est juge des relations de ses sujets avec l'étranger. Qu'il décide sur ma réclamation.

Si elle est si absurde, si illégale, en un quart d'heure la Légation française de Dresde ou de Berlin l'aura condamnée. Or, monseigneur, je le répète pour la millième fois, qu'à l'instant où une autorité française aura rejeté ma réclamation, je suis prêt à répondre et mon procès commence. Obtenez, monseigneur, le rejet de ma demande de la Légation française et tout est fini. Puis-je, monseigneur, vous parler plus loyalement? Vous me permettez sans doute que je suive mon gouvernement; vous n'exigez pas que, s'il juge ma protestation légale, je la regarde comme illégale, et vous n'exigez pas non plus que, s'il hésite, je sois décidé.

Or, le Protocole lui-même reconnaît que mon Gouvernement peut hésiter. En effet, le Protocole dit : « Au cas que le Gouvernement français entrerait en discussion et ne rejetterait pas de suite comme illégale sa protestation opposée aux lois françaises, toutes ces discussions ultérieures entre les deux gouvernements auront lieu sans la concurrence (?) ». On ne veut pas que j'éclaire mon gouvernement. Soit : mais on reconnaît qu'il peut y avoir lieu à des discussions entre les deux gouvernements; donc on reconnaît que mon gouvernement peut hésiter, donc, s'il peut hésiter, je le peux, moi, à plus forte raison; donc ma réclamation n'est pas absurde, et il est contre toute raison et

toute équité de me menacer de rigueurs déplorables, si je persiste à n'être pas décidé là où on reconnaît que mon gouvernement lui-même peut hésiter.

Non seulement il peut hésiter, mais il hésite. Encore une fois, qu'on m'apporte un mot de la Légation française de Dresde ou de Berlin qui infirme ma protestation, et je répète qu'à l'instant je réponds à tous les interrogatoires. Or, ce mot, depuis vingt jours, on le demande et on n'a pu l'obtenir. Arrêté le 14, j'écris ceci le 8 novembre au soir et d'ici là les deux Légations n'ont pas prononcé. Dans ma loyauté, j'ai interrogé les deux légations pour savoir si ma conduite leur paraissait illégale, et les deux légations m'ont répondu qu'elles ne la regardaient pas comme illégale. Monseigneur, Votre Excellence [ne] peut exiger que je me condamne là où l'autorité compétente refuse de me condamner, et que je croie que le Ministre de l'Intérieur et de la Police de Prusse connaît mieux les lois de mon pays que les agents officiels du gouvernement du Roi. Je demande à la loyauté de Votre Excellence si ces motifs ne sont pas suffisants pour m'absoudre, et non seulement pour écarter les nouvelles rigueurs dont on me menace, mais pour faire adoucir ma situation. J'en appelle là-dessus à la raison et à la loyauté de Votre Excellence.

Il y a plus, monseigneur : le Gouvernement français n'hésite pas ; il s'est prononcé et il s'est prononcé en ma faveur ; il n'a pas refusé de déclarer que j'avais tort, il a déclaré que j'avais raison ; il n'a pas seulement refusé de condamner ma protestation comme illégale et opposée aux lois françaises, il a approuvé cette déclaration comme légale et conforme aux lois françaises qu'il connaît bien ; il n'a pas seulement reçu ma protestation, il l'a adoptée, il l'a sanctionnée, il l'a prise pour son propre compte, il a joint sa protestation à la mienne, de sorte que ce n'est pas de ma protestation, c'est de sa protestation qu'il s'agit maintenant. En effet, monseigneur, où ai-je été arrêté ? A Dresde. C'est donc là qu'a pu avoir lieu ou n'avoir pas lieu le défaut de forme qui, s'il est constant, vicie toute la procédure. Là était une autorité française pour juger si ce défaut de forme a eu lieu ou non. Or, qu'a décidé cette autorité ? Elle a décidé, monseigneur, qu'il y avait défaut de formes. Le Gouvernement français, représenté par la Légation française de Dresde, a déclaré, autant qu'il le pouvait alors, c'est-à-dire par son agent officiel, qu'il y avait illégalité dans le mode d'arrestation, et il a lui-même protesté. Cela est-il assez, monseigneur ? Oui, en présence de M. le comte Emmanuel de Grouchy, le comte G. de Montebello, le duc de Montebello et l'officier saxon dont j'invoque le témoignage, au moment de mon arrestation, M. le chevalier de Cussy, secrétaire de Légation, représentant M. le ministre comte de Rumigny, m'a encouragé à faire ma protestation, l'a prise de mes mains, y a joint sa propre protestation, publique, officielle, solennelle. Monseigneur, que voulez-vous davantage ? Mon Gouvernement s'est-il assez expliqué ? Et quand il agissait ainsi, ne pouvais-je agir moi comme je l'ai fait ? Pensez-y

bien, monseigneur, quand vous traitez ma protestation d'illégale et d'opposée aux lois françaises, et, ce qui est inconcevable, au Code Napoléon, vous traitez ainsi non ma protestation, mais celle de la Légation de Dresde, qui est ici en cause avec moi. Quand vous me demandez de reconnaître l'illégalité de ma conduite, c'est l'illégalité de la conduite de la Légation française que vous voulez que je reconnaisse. Et quand vous me demandez de passer outre, ce ne sont pas mes droits que vous me proposez de négliger, ce sont mes devoirs; c'est une infraction à l'autorité de la Légation française que vous exigez de moi. En effet, monseigneur, vous pouvez bien, considérant le Gouvernement français de Paris comme juge en dernier ressort, en appeler à lui de la protestation de la Légation française; mais tant que ce jugement en appel n'aura pas cassé le premier jugement, il y a pour moi chose jugée et je n'ai pas le droit de contrevenir à la décision positive et officielle du Gouvernement français représenté par son ministre à Dresde.

En résumé : 1° la citation du Code Napoléon est nulle ; 2° le principe diplomatique, au contraire, et l'infraction constants ; 3° ma protestation ou l'invocation que je fais de ce principe de jurisprudence est fondée; 4° la Légation française de Berlin refusa de condamner ma protestation de Dresde et m'autorisa à y persister; 5° le Gouvernement français, par l'organe de la Légation française de Dresde, a rendu décision en ma faveur, et protesté en mon lieu et place. Tant qu'une seconde décision ne sera pas intervenue, je suis sous le bénéfice de la première.

Je réduis donc ma protestation à celle de mon gouvernement; je persiste à reconnaître la légalité et le fondement de la protestation de la Légation française de Dresde et je refuse de contrevenir à sa décision. En outre je demande qu'un double de cette note soit communiqué immédiatement à mon Gouvernement, et, pouvant parler comme homme au gouvernement paternel du roi de France, après avoir parlé seulement comme Français au gouvernement prussien, je déclare qu'une prolongation de l'état où je suis (je ne veux pas parler des rigueurs dont on me menace) compromet ma vie et peut amener une inflammation du cerveau et des poumons. Mon âme est ferme et résignée à tout pour obéir aux lois et au gouvernement de mon pays; mais je connais la faiblesse de mon corps.

L'interrogatoire eut lieu cependant. D'après son journal, Cousin avait été mis pour la première fois en présence de deux commissaires chargés de l'interroger le jeudi 21 octobre. Le 16 novembre tout était terminé, et le philosophe connaissait la nature des griefs invoqués contre lui. Il avisait, par le billet ci-dessous, notre Chargé d'affaires de cette nouvelle situation.

M. le Chargé d'affaires, j'ai l'honneur de vous informer qu'hier matin a été terminé l'interrogatoire que mon Gouvernement m'a permis de subir, et après lequel vous m'avez dit que nous pourrions communiquer.

J'attends avec l'impatience que vous concevez bien l'effet de cette promesse, et vous renouvelle l'assurance de mes sentiments bien sincères.

Votre très humble serviteur,
V. Cousin.

17 novembre.

Dorénavant, Cousin savait ce dont il était inculpé. Il n'ignorait plus que c'était sur les accusations d'un nommé Wit, dit de Dœring, alors détenu à Berlin, que la Commission centrale de Mayence l'avait fait appréhender pour raisons de menées démagogiques et d'intelligences avec des conspirateurs allemands, tels que Follen, Snell et Liesching. On va voir comment Cousin s'en défendit, car voici — toujours d'après le brouillon autographe — le long mémoire qu'il adressa à la Commission de Mayence.

15 décembre 1824, de la prison de Berlin.

Voilà plus d'un mois que mon interrogatoire est achevé, et je suis encore en prison, au secret le plus rigoureux, sans plus entendre parler de mon affaire, qu'un tribunal pourrait avoir, messieurs, décidée en huit jours. On me dit qu'elle est entre vos mains, et que, puisque c'est à la réquisition de la Commission centrale de Mayence que j'ai été arrêté à Dresde, ce sera cette même commission qui me jugera. Je crois donc que c'est un devoir de lui adresser les observations suivantes.

D'abord, je prie la Commission centrale de vouloir bien ne pas se méprendre sur les motifs de mon refus de répondre jusqu'au 11 novembre, et de ne pas tirer de ce refus des conclusions qui me soient défavorables. La protestation que j'ai dictée aux conseillers Falkenberg et Coste à Berlin, le 21 octobre, peut ne pas se suffire à elle-même. Je l'ai expliquée et développée clairement et solidement, je crois, dans une note à M. le Ministre de l'Intérieur et de la Police de Prusse, du 9 novembre, et je demande que la Commission centrale de Mayence obtienne communication de cette pièce, où ma loyauté et les motifs de ma protestation sont établis avec une rigueur et une étendue qui, selon moi, ne laissent rien à désirer. La Commission centrale peut encore consulter les réponses que j'ai dictées, le 27 novembre et le 6 décembre, à des réflexions ministérielles qui alors me furent communiquées. Vous y verrez que la Légation de Dresde ayant cru devoir protester contre *la forme* de mon arrestation, c'est-à-dire contre la non-notification simultanée de cette arrestation, j'ai dû, sous peine de déserter lâchement les droits de sujet français, la dignité de mon Gouvernement et la cause de la Légation française de Dresde, persister dans mon refus jusqu'à ce que le Gouvernement français eut ratifié ou condamné la première décision de ses agents. Et n'oubliez pas, messieurs, que j'ai, dès le premier jour de mes relations avec la Commission d'enquête de Berlin, c'est-à-dire le 21 octobre, officiellement annoncé qu'aussitôt qu'une autorisation de répondre me serait donnée par une Légation française quelconque, par exemple la Légation de Berlin, je répondrais à l'ins-

tant de la manière la plus complète. N'oubliez pas non plus que, le jour même où je dictais à la Commission d'enquête ma protestation, je lui ai dicté simultanément une déclaration en plusieurs articles où je détruisais d'avance toute accusation possible de conspiration contre l'Allemagne. Je demande, messieurs, que vous vous fassiez donner cette pièce, dictée sans préparation le 21 octobre, et à laquelle l'interrogatoire le plus minutieux n'a pu ajouter que des noms propres, sans pouvoir dépasser aucune de ses propositions. Enfin, songez aux paroles dont M. le Chargé d'affaires de France à Berlin s'est servi le 11 novembre devant la Commission d'enquête : « Le Gouvernement français désire avant tout que la captivité de M. Cousin dure le moins possible ; il admet qu'il subisse son interrogatoire. » Je me flatte donc qu'en pesant avec impartialité et en rapprochant équitablement toutes ces circonstances, il ne restera dans vos esprits aucun nuage sur les motifs d'une protestation qui m'a attiré ici tant de désagréments, mais dont il m'est impossible de me repentir.

Autant j'avais cru devoir montrer de fermeté comme Français avant de connaître les intentions de mon Gouvernement, autant, dès que ses intentions me furent connues, on a trouvé en moi de docilité et de facilité. Le jour même où M. le chevalier de Bourgoing m'eut prononcé les paroles que j'ai rapportées, ce jour-là même, prenant moi-même l'initiative, au lieu de répondre à des questions, j'exposai spontanément de la manière la plus complète et la plus détaillée l'histoire de mes voyages en Allemagne et celle de mes relations à Paris avec des Allemands qui sont, à ce que je vois, gravement compromis. Ma bonne foi a été telle que j'appris à la Commission plusieurs choses, sur mon compte, qu'elle ignorait. Et ici, messieurs, permettez-moi de regretter la séparation de l'enquête et du jugement en des mains différentes. Car, que vous a envoyé la Commission d'enquête ? Du papier, et voilà tout. Mais vous a-t-elle envoyé ses données morales, ses renseignements de toute espèce qui ne peuvent s'écrire et qui pourtant sont des éléments de conviction? Messieurs, vous faites la fonction de jurés, et ne jugez que d'après les lois de votre conscience. Or, combien de choses influent sur la conscience d'un jury qui vous manquent? J'espère que la Commission d'enquête vous aura rendu témoignage de ma loyauté. Mais cela encore n'est qu'une parole; tandis que si vous eussiez été à sa place, si nous eussions eu les relations longues et fréquentes qui nous ont familiarisés en quelque sorte, ces messieurs et moi, ce qui n'est pour vous qu'un mot serait un fait, un fait réel et sérieux qui donnerait du poids et de l'autorité à mes dénégations comme à mes affirmations et influerait sur votre manière d'envisager et d'apprécier les choses, et par conséquent sur votre décision. Mais j'arrive à l'affaire.

De quoi suis-je accusé? Il m'a été lu une espèce d'acte d'accusation assez vaguement rédigé, où j'ai cependaut saisi cette phrass : *Alliance avec des conspirations* contre les gouvernements de l'Allemagne, *Verbindung mit Verschwörungen.* Je m'attache à cette phrase qui seule

contient toute l'accusation et je me demande ce qu'elle signifie. Une alliance avec des conspirations ne peut être qu'une alliance conspiratrice, c'est donc, à proprement parler, une accusation de complicité dans des conspirations qui m'est intentée. En vérité, je crains que la traduction que je donne ici de l'expression allemande soit trouvée inexacte, mais je ne sais pas ce dont je suis accusé, ou je suis forcé de reconnaître que je suis accusé de complicité dans des conspirations contre le gouvernement de l'Allemagne.

L'accusation est grave. Heureusement il est aisé de vérifier si elle est fondée ou non. Il suffit de constater le corps du délit, c'est-à-dire les faits qui établissent la conspiration ou les conspirations qui ont pu avoir lieu effectivement contre les souverains allemands et d'examiner si j'ai pris part à ces faits. Je dis *ces faits*, car eux seuls constituent un délit légal, du moins selon la loi française qui est si conforme à l'équité et à la raison que j'espère que la loi allemande est la même. Il est clair que tant que l'intention la plus coupable ne s'est pas résolue en un commencement d'acte, elle ne relève que de Dieu auquel seul il appartient de sonder les cœurs. Car l'intention la plus perverse au moment même de son accomplissement aurait pu faire place au repentir qui l'eût arrêtée et annulée. Mais quand l'intention est une fois passée à l'acte, le repentir peut encore lui faire trouver grâce auprès de Dieu, mais l'acte qu'elle a produit tombe et demeure sous la juridiction de la Société, qui, attaquée positivement, se défend de la même manière, par une procédure légale. Or, ces faits politiques qui établissent la réalité d'une conspiration contre l'ordre social en Allemagne, vous les avez sans doute. Je ne les nie point, je les recherche au contraire. Je demande qu'on me les indique, afin que je puisse démontrer que j'y suis étranger, afin que je les avoue ou que je les nie ou que je les explique. Je demande qu'au lieu de parler sans cesse de projets révolutionnaires et de conspirations en général, on veuille bien spécifier telle ou telle conspiration qui ait commencé à se manifester par tels ou tels moyens, par tels ou tels faits; alors, messieurs, alors je promets une justification aussi claire que le jour.

Encore une fois quels sont donc les faits sur lesquels repose l'accusation ? Chose singulière, il ne m'en a pas été donné connaissance! Je suis réduit à les supposer, je suis réduit à faire contre moi-même l'office de la partie publique, afin de pouvoir faire, avec un peu de précision, le rôle d'accusé qui se défend! En repassant dans ma mémoire le long interrogatoire dirigé par M. le Président de la commission d'enquête avec un talent remarquable et soutenu de ma part avec une patience et une franchise exemplaires, je crois me souvenir qu'il m'a été demandé si les Allemands que j'ai reçus chez moi, à Paris, ne m'avaient pas fait la confidence suivante :

Que d'abord ils n'avaient voulu faire qu'une révolution morale par les Tournois et la Bugenschaft; mais que ces deux moyens leur ayant été ôtés, ils avaient pris la résolution de faire une révolution matérielle

par des sociétés secrètes autrement formidables que le Bucherschaft.

Messieurs, cette demande renferme-t-elle toute la conspiration dont je suis accusé d'être complice, tous les faits réels par lesquels cette conspiration s'est manifestée, auxquels, par conséquent, j'ai dû participer, si je suis coupable? Je suis tenté de le croire. En effet, quels autres moyens de conspirations restent-ils après ceux-là, dont j'ai pu être complice? M'accuse-t-on d'avoir trempé dans des actes terribles qui ont révélé à l'Europe la fermentation qui tourmentait l'Allemagne? On voit que je ne recule devant aucune accusation, quelque atroce qu'elle soit, pourvu qu'elle soit précise. — Non, on ne m'en accuse point.

M'accuse-t-on d'avoir eu la main dans des émeutes militaires que l'Europe a ignorées ou que la surveillance du gouvernement allemand aurait surprises et étouffées? Non.

Ou m'accuse-t-on d'avoir pris part à des émeutes de collèges, à des troubles universitaires? Non.

Reste donc les moyens de conspirations renfermées dans la demande que j'examine, c'est-à-dire le plan de la révolution lente et morale par les Tournois et la Burgerschaft, et de révolution prompte et violente par les sociétés secrètes.

Quant à la révolution morale par les Tournois et la Burschenstchaft, rien de plus facile que de s'assurer si j'y ai pris part.

1° Où et quand ai-je été à un Tournois? Assurément si j'en avais rencontré sur mon chemin en Allemagne, j'y serais allé tout naturellement, par curiosité, et je ne conçois pas comment je ne suis pas allé assister à Berlin, en 1817, aux exercices gymnastiques du célèbre Sahn. Mais, de fait, il s'est trouvé que je n'y suis point allé. J'en fais ici les déclarations officielles, et si quelqu'un m'a vu à aucun Tournois, que celui-là se présente et dépose contre moi.

2° J'ai sans doute entendu beaucoup parler de la Burschenschaft, et qui n'en a pas entendu parler? Mais, si j'en ai fait partie, quelqu'un a dû m'y introduire et quelqu'un m'y recevoir. Or, je déclare, moi, que jamais personne ne m'a proposé de m'y agréger; que jamais je n'y ai pris le plus léger intérêt. Soutient-on le contraire? Que l'on établisse donc où et quand et par qui j'ai été reçu. Quelqu'un m'a reçu ou présenté, ou m'a « assisté » à des réunions de ce genre. Que celui-là se présente et dépose contre moi.

Mais il paraît qu'on n'attache plus maintenant autant d'importance aux Tournois et à la Burschenstaft, et que ce sont les sociétés secrètes sur lesquelles se concentre l'accusation de conspiration. C'est dans un plan fixe de démocratie excessive arrêté par ces sociétés, dans leur organisation profonde, calculée de manière à échapper à toutes les recherches, dans des ramifications immenses qui devaient embrasser tout ce qu'il y avait de turbulent et d'aventureux en Allemagne, et dans le mouvement énergique et fanatique imprimé d'en haut à tous leurs membres, que les gouvernements d'Allemagne voient aujourd'hui la

menace réelle et le foyer véritable d'une conspiration positive. Et il est clair que c'est là l'accusation qui m'est intentée, et ce qui a déterminé mon arrestation. Il est clair que, quand la Commission centrale de Mayence m'a fait enlever à Dresde, elle croyait s'emparer d'un des chefs de ces redoutables associations. Je la prends elle-même à témoin : qu'elle dise, la main sur la conscience, si jamais elle eût songé à tenter ce coup d'État sur un étranger, si elle n'eût pas eu la conviction que j'avais le secret des sociétés qu'elle poursuit, et l'espérance d'obtenir par mes révélations les plus importants renseignements sur mes co-associés sur leurs noms, leur nombre, leur plan et leurs forces. En effet, qui ne voit d'un seul coup d'œil que l'accusation est chimérique ou que je dois être un chef d'une société secrète allemande? Car, quelque absurdes qu'on suppose les conspirateurs allemands, comment croire qu'ils aient consenti à livrer le secret de leurs plans et de leurs moyens (ce qui est peut-être bien la condition de la complicité) à un homme qui se serait contenté d'échanger avec eux des phrases générales du libéralisme européen, sans s'unir à eux par les liens positifs de leur association et le serment redoutable qui probablement en est la base? Et moi comment me supposer assez extravagant pour m'associer aux périls d'une conspiration allemande par une société secrète, sans m'être assuré positivement de la puissance de cette société, c'est-à-dire sans en faire partie? Enfin tout se réunit si bien pour me convaincre que l'accusation qui m'est intentée est fondée sur cette supposition, que, le 21 octobre, lorsque je crus devoir dans la déclaration jointe à mon refus, annoncer d'avance, pour couper court à toute difficulté, que je ne faisais partie d'aucune société allemande, quel que fût son nom et son but, politique ou littéraire, la Commission d'enquête demeura interdite. Je regarde donc comme une chose démontrée que l'accusation de complicité dans des conspirations contre l'Allemagne est détruite de fond en comble, si je prouve que je suis étranger à toute société secrète allemande.

Messieurs, depuis cinq ou six ans qu'il n'est question en Europe que de sociétés secrètes, leur mécanisme est aussi connu que celui de l'administration la plus légale. Il me semble donc, quelle que soit la société particulière dont il s'agisse, elle doit être soumise à ces conditions générales :

1° Il faut qu'elle ait un nom;

2° Un mode d'initiation, c'est-à-dire des gens qui présentent, d'autres qui reçoivent;

3° Un serment;

4° Des signes de reconnaissance.

Il faut donc, si je suis de quelque société secrète allemande, que je sache moi-même son nom, que j'y aie été invité et présenté par certaines personnes, et reçu par certaines autres, que j'aie prononcé un certain serment en une certaine langue, et que je me sois servi avec quelques co-sociétaires de certains signes convenus, et tout cela, messieurs,

dans certain temps et dans certain lieu qu'on doit pouvoir déterminer. La question est très simple. Elle dépend tout entière des témoignages. Si vous n'avez pas de témoins, la question est toute résolue. Si vous en avez, produisez-les. Je le demande avec toute la force qui est en moi. Songez bien, messieurs, songez que ceux qui peuvent m'avoir initié à ces sociétés secrètes sont les Allemands suspects avec lesquels j'ai eu des rapports. Or, vous les tenez tous entre vos mains; ils sont tous dans vos prisons; on dit même que la torture des jours (?) et d'une longue solitude a été empreinte sur leur âme et sur leur corps. Ces conspirateurs de comptoir et de collège, sans aucune expérience des affaires et du péril, hier étudiants ou commis, tombés tout à coup de leur rêve dans la réalité d'une prison rigoureuse, n'ont pas dû vous faire une grande résistance. Eh! bien, juges de la Commission centrale de Mayence, que l'un d'eux soit amené devant vous et devant moi; et que là il me dise : « Oui, dans tel temps, dans tel lieu, je vous ai vu présenté par tels, reçu par tels, prêtant tel serment et vous servant de tels signes ». Alors commencera un procès sérieux et je m'engage à confondre l'imposture. En attendant, je veux bien engager ma parole d'honneur que jamais, et nulle part, sous aucun prétexte, je n'ai fait partie d'aucune société secrète allemande, ni politique, ni littéraire, ni d'aucune espèce. Je le déclare sur mon honneur. Messieurs, dans mon pays, cette déclaration terminerait tout. Ce serait le droit d'une probité sans tache; ce serait le droit de ma vie entière. Qui, dans mon pays, bon Dieu, voudrait croire que même pour sauver ma tête, je la dévoue à l'infamie, si ma parole d'honneur était trouvée fausse. Mais je reste dans le cercle légal. Et là, j'interpelle la Commission centrale de me dire où sont les preuves de ma participation à aucune société secrète allemande? où sont les dépositions qui m'accusent? où sont les témoins qui s'élèvent contre moi? Je demande à être de suite confronté avec eux, et que ce point soit mis dans la plus complète évidence. Mais il est évident, juges de la Commision centrale de Mayence, il est évident que vous n'avez pas de témoins; vous n'avez pas de dépositions contre moi. Votre accusation ne porte sur rien. Vous n'avez que des conjectures, et c'est sur ces conjectures que depuis deux mois je languis en prison!

Je crois donc avoir démontré d'une manière incontestable : 1° que l'accusation dont je suis prévenu est celle de complicité dans des conspirations contre l'ordre établi en Allemagne; 2° que cette complicité repose uniquement sur la supposition que je fais partie d'associations recrètes; 3° que je suis entièrement étranger à toute société allemande. Si ces points sont bien établis, je demande quelle prévention légale subsiste contre moi.

La voici, autant que je puis la conjecturer par l'interrogatoire. On pourrait abandonner peut-être ce premier chef d'accusation, mais on insinue que je fais partie d'une société secrète française dont le but (j'ai peine à répéter sans indignation les paroles de l'interrogatoire), dont le but est de détrôner les Bourbons, société qui m'a chargé avec

deux autres amis d'entretenir des relations avec trois conspirateurs allemands, représentants des associations secrètes de l'Allemagne.

C'est un devoir pour moi de discuter avec sang-froid cette nouvelle accusation.

Elle renferme deux parties, l'une française et l'autre allemande, si je puis m'exprimer ainsi. En effet, que je sois membre d'une société française dont le but soit aussi pervers qu'extravagant, que cette société secrète m'ait chargé ou seul ou avec deux autres professeurs de correspondre avec des étrangers, voilà sans doute des imputations graves qui intéressent le gouvernement français, mais qui n'intéressent que lui. Mais, que seul ou d'intelligence avec d'autres j'aie pris l'engagement d'avoir une correspondance politique avec des conspirateurs allemands, revêtue du caractère de correspondance de sociétés secrètes allemandes, dont le but était, dit-on, de rectifier le gouvernement établi en Allemagne, et que j'aie tenu cet engagement, que j'aie eu réellement cette correspondance, voilà une autre imputation tout à fait distincte de la première, *légalement parlant*, très grosse aussi et pour laquelle je reconnais moi-même la compétence d'un tribunal allemand.

Cette distinction juridique posée, je réponds sur la partie purement française qu'elle n'est point du ressort d'un tribunal allemand, que vous n'avez pas le droit de m'interroger, que je n'ai pas celui de répondre, et que ma conduite ne tombe sous votre examen que là où elle commence à se rapporter aux affaires de l'Allemagne, et que la première trace de ce rapport est l'engagement que je suis supposé avoir contracté avec trois affiliés de sociétés secrètes allemandes de correspondre avec eux. Tout ce qui précède ne regarde aucun étranger, et là où l'Allemagne n'est pas compromise, là vous n'avez ni juridiction à exercer, ni demande à faire. Je me contente de répondre en somme que jamais nulle société, ni française, ni italienne, ne m'a chargé de correspondre avec les trois Allemands qui m'ont été désignés dans l'interrogatoire, et pour les deux Français que l'interrogatoire associe à cette prétendue missive, je déclare encore de la manière la plus positive que jamais ils ne m'ont dit un seul mot de commission. Je déclare que c'est l'interrogatoire qui m'a donné la première idée de tout ceci. J'espère que cette déclaration embrasse et même au delà tout ce que l'Allemagne a droit de rechercher dans ma conduite de conspirateur français. Mais, si elle suffit à l'Allemagne, elle ne peut suffire à la France, et je somme la Commission centrale de Mayence de rassembler toutes les pièces et documents, toutes les dépositions, révélations, conjectures même relatives à la partie française de l'accusation qui m'est intentée, et de communiquer ces pièces au gouvernement du roi de France, afin qu'à mon retour dans mon pays le gouvernement français recherche par quelle distraction il a oublié de me comprendre dans les trop fréquents procès de conspiration, qui, depuis quatre ans, ont donné lieu à de si longues et si minutieuses informations, qu'il établisse

une enquête juridique sur ma conduite, et que je puisse être, ou condamné comme je le mérite, si j'ai pris part à une conspiration secrète contre les Bourbons, ou que je sois solennellement acquitté de cette atroce et extravagante accusation, devant ma famille, mes amis, mes concitoyens, et le gouvernement du Roi. Je requiers donc officiellement la Commission centrale de Mayence de vouloir bien faire en mon nom cette communication au gouvernement français.

Je vais examiner maintenant si, indépendant de tout rappport, faux ou vrai, avec des conspirateurs français, seul ou avec d'autres Français, ce qui, remarquez-le bien, ne change rien à l'accusation, ne l'augmente ni ne la diminue, j'ai réellement contracté l'engagement d'avoir une correspondance politique avec trois conspirateurs allemands, et si j'ai rempli cet engagement.

(*A suivre*).

COMPTES RENDUS

A. Lombard, professeur au Gymnase cantonal et à l'Université de Neuchatel, docteur ès lettres. **L'abbé Dubos : un initiateur de la pensée moderne (1670-1742)**. *Paris, librairie Hachette et Cie*, 1913, in-8°, 614 p. — **La Correspondance de l'abbé Dubos**. *Paris, librairie Hachette et Cie*, 1913, in-8°, 91 p.

Plusieurs érudits avaient déjà consacré de bons travaux à l'abbé Dubos; quelques critiques avaient marqué sommairement ou finement la place des *Réflexions critiques* dans l'histoire du goût artistique et littéraire en France. M. Lombard n'a pas cru que le travail de ses devanciers dût le décourager de consacrer une ample monographie à ce personnage dont le nom fut considérable au XVIIIe siècle; et il a eu raison.

La préparation de cette étude ne laisse rien à désirer [1]. M. Lombard a fait la collection et la critique des matériaux avec une application, un scrupule et une bonne foi vraiment exemplaires. Il a utilisé tous les documents inédits actuellement accessibles, ceux de la collection de Troussures, de la Bibliothèque Nationale, de l'Arsenal et du Ministère des affaires étrangères : il est retourné aux manuscrits, toutes les fois que c'était possible, pour les ouvrages et morceaux imprimés. Il a religieusement examiné, contrôlé, cité, souvent discuté et parfois rectifié les études antérieures. En un mot, son livre est construit solidement et mérite confiance.

L'ouvrage est bien composé. Dans une première partie M. Lombard étudie l'*homme*, et nous expose la formation de ses idées, les accidents de sa carrière. Puis, dans deux autres parties, il suit l'abbé dans les deux grandes directions de son activité intellectuelle, celle que signalent les *Réflexions critiques*, et celle qui aboutit à l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*. Il analyse soigneusement ses idées et sa méthode, et s'attache à faire apparaître leur importance dans le développement des doctrines esthétiques et des conceptions historiques. Ce plan est satisfaisant : les ouvrages de Dubos ont sans doute des attaches à sa vie, mais à vouloir en renfermer l'étude dans un cadre strictement biographique, comme c'est assez la mode aujourd'hui, on l'eût singulièrement étriquée, et l'on n'aurait pas pu pousser comme il le fallait l'examen des grosses questions du sujet.

M. Lombard s'est bien tiré d'une difficulté qui résultait de la diversité et

1. Voici quelques menues observations. P. 14, n. 1. Je ne retrouve pas dans l'inventaire de la correspondance de Dubos que M. Lombard a donnée comme très complémentaire, la lettre à Thoynard du 1er octobre 1695 qui est ici mentionnée. — P. 48 : *aux rochers et autres sourds*. Je crois bien qu'il faut lire *antres*. — P. 59. Le problème de l'*Avis aux réfugiés* est si peu résolu que M. Ascoli vient de le reprendre ici même l'année dernière dans un article fait tout au moins pour réveiller tous les doutes. — P. 89 et ailleurs. La référence : Lanson, *Revue des cours et Conf.*, n'est pas très exacte. Il ne s'agit que des notes prises à l'un de mes cours : si intelligemment qu'elles aient été prises, si exactement qu'elles reproduisent mes idées, je ne puis les considérer comme ayant tout à fait la valeur d'un texte arrêté par moi.

comme du décousu des applications de l'activité de son auteur : il a su éviter la dispersion sans créer une unité artificielle. Il a bien vu que toute l'œuvre de Dubos dépendait de deux choses dont l'union, ou, si vous préférez, la rencontre, non pas logique, mais réelle, se manifeste par la biographie dans la première partie du volume : 1° le moment où, ses études de collège achevées, Dubos, intelligent et souple, reçoit du monde qui l'entoure une éducation décisive : c'est le moment où tout le XVIIIe siècle se prépare dans le XVIIe et commence à fermenter; 2° la carrière où il se trouve engagé : la diplomatie l'oblige aux voyages et aux études politiques; les voyages réagissent sur son goût; la politique le conduit à l'histoire.

Les limites de ce compte rendu m'empêchent de suivre M. Lombard dans son examen des *Réflexions critiques* et de l'établissement de la *Monarchie Française*. En général, ses analyses, ses recherches de sources et d'influences, ses conclusions me paraissent instructives et judicieuses; il voit nettement la plupart des problèmes, et les résout avec un bon sens sûr appuyé d'un savoir précis. Il ne me paraît pas exagérer l'influence de Dubos sur Montesquieu ni donner une idée fausse du rapport des deux esprits : si grand que soit Montesquieu, et si subalterne que soit le talent littéraire de Dubos, on ne peut sans prévention soutenir que Montesquieu ait toujours raison contre Dubos. Tout au plus pourrait-on reprocher à M. Lombard de n'avoir pas indiqué quelle précision géniale Montesquieu apportait à la théorie des climats esquissée par Dubos, lorsque, dans un court chapitre dont on n'a jamais, me semble-t-il, fait valoir suffisamment l'importance, il établit que la puissance des causes physiques est en raison inverse, et celle des causes morales en raison directe du degré de civilisation (*Lois*, l. XIX, ch. IV). M. Lombard en revanche a fort bien établi la dette de l'Encyclopédie à Dubos : un appendice donne la liste des passages des *Réflexions* copiés par Jaucourt. Il a aussi défini très exactement les obligations de l'esthétique allemande et de Lessing au même ouvrage.

Il a on ne peut mieux montré le rapport de ce livre aux discussions et aux inquiétudes de la critique française à la fin du règne de Louis XIV. Mais, dans l'analyse des *Réflexions*, j'aurais aimé qu'il accusât plus nettement la liaison des trois points de vue originaux de Dubos : critique de sentiment, critique « scientifique », critique historique (importance de l'*impression*, puissance du *climat*, nécessité de l'*érudition* pour juger la littérature antique).

Dubos est un adversaire des « géomètres », c'est-à-dire des rationalistes cartésiens qui asservissent le goût à des principes qu'ils croient *a priori* (et qui ne sont au fond que les préjugés de leur éducation et de leur monde). Son rationalisme, à lui, reconnaît un domaine où l'expérience est maîtresse. Les beaux arts appartiennent à ce domaine. Or, en poésie et en peinture, l'*expérience*, c'est l'*impression* : le lecteur, le spectateur sont souverains juges. Voilà du coup le « géomètre » comme le technicien révoqués de la fonction qu'ils s'attribuaient.

Mais par *impression*, il faut entendre une impression collective, celle du public; et une impression prolongée, celle de plusieurs années, de beaucoup d'années.

Seulement, une difficulté surgit : est-ce que l'impression du public français ne condamne pas les œuvres étrangères, qui ne sont pas méprisables, et surtout les œuvres antiques, qui sont si belles? Le pressentiment de cette objection amène Dubos à professer sa théorie de l'influence des climats : c'est le génie des peuples, bien plus que celui des individus, qui tombe sous la dépendance des causes physiques, et de la différence des génies nationaux résulte la variété des goûts nationaux.

Il s'ensuivra sans peine que pour être bon juge, juge qualifié des ouvrages anciens, il ne suffit pas de les lire : il faut se remettre dans la

disposition de leur public, de celui pour lequel elles furent créées : il faut rentrer dans l'humeur, dans le génie, dans le goût des Grecs et des Latins par la connaissance des conditions de leur vie, de leur civilisation, de leurs mœurs, de leur esprit, de leur langue, enfin par toute l'érudition historique et philologique.

Voilà la marche qu'a suivie l'intelligence de l'abbé; quand on l'a observée, on tient le fil qui nous dirige à travers la confusion de son livre.

Enfin il eût été bon d'accuser plus fortement un caractère de l'esthétique de Dubos qui, à cette date, est bien intéressant : sa critique, qui n'est plus dogmatique, est moins individualiste que sociologique. L'homme de goût, le connaisseur cède le pas au « public », et n'a de droit que comme partie ou organe de ce « public ». Les faits sur lesquels s'établit cette esthétique sont des faits généraux et collectifs.

Il n'y a aucune de ces idées qu'on puisse reprocher à M. Lombard de n'avoir pas vues; mais elles demeurent un peu noyées dans son exposition.

Sur le caractère de l'abbé Dubos et sa « philosophie », M. Lombard me paraît avoir vu très clair. Dubos n'est pas un sceptique ni un incrédule. C'est certain. Il a pourtant l'esprit philosophique; c'est-à-dire que, comme beaucoup de ses contemporains, il tâche de se guider par la raison sans se faire trop d'illusion sur sa puissance. Il méprise la superstition, il se défie du merveilleux, il aime à critiquer, c'est-à-dire à contester par le raisonnement, et surtout par l'expérience, les opinions reçues. Il demeure chrétien, et vit en paix avec l'Église, dans l'Église : mais dans tous les domaines où s'exerce son activité, il se conduit librement par ses lumières naturelles. Il a défini très strictement les droits de la foi et de l'autorité, et ne paraît pour ainsi dire jamais en être gêné. Il a, comme beaucoup d'autres hommes du même temps, sans révolte, sans tapage, desserré tous les liens qui pouvaient entraver le jeu des facultés humaines. Il représente bien une forme passagère, une étape de l'esprit philosophique en France. Telle est l'impression que nous laisse M. Lombard, et elle est fort juste.

Au total, ce livre qui fait honneur à son auteur est une contribution importante à l'histoire intellectuelle du XVIIIe siècle.

Sous le titre un peu vague de *La Correspondance de l'abbé Dubos*, M. Lombard nous offre un répertoire chronologique des lettres de son auteur. C'est comme un *Errata* et un *Supplément* aux publications de Gigas (*Correspondance inédite de Bayle*) et de dom Denis (*Lettres autographes de la collection de Troussures*). Si, pour diverses lettres collationnées hâtivement, son texte semble offrir quelques leçons fautives, M. Lombard, en revanche, rectifie ou prouve plus d'une date, corrige des noms propres estropiés, éclaircit des obscurités, et apporte quelques pièces inédites. Il faut souhaiter que, reprenant ce modeste et très utile travail, il nous donne l'édition complète et exacte de la Correspondance de Dubos : c'est une grande incommodité que de ne pouvoir se servir de ce petit volume sans avoir sous la main Gigas et dom Denis; et dom Denis n'est pas toujours facile à rencontrer.

GUSTAVE LANSON.

Diderot as a disciple of English thought, by R. LOYALTY CRU, PH. D. *New-York, Columbia University Press*. 1913, in-12.

M. Loyalty Cru, qui est un de nos compatriotes et un ancien élève de l'Ecole Normale, aujourd'hui professeur au « Normal College » de la ville de New-York, s'est fait recevoir docteur de l'Université Columbia avec un très bon, très sérieux ouvrage sur *Diderot disciple de la pensée anglaise*. Après une

esquisse de la vie de Diderot et une revue des relations personnelles qu'il eut avec divers Anglais, M. Cru étudie successivement la part de la pensée anglaise dans sa morale et sa philosophie, ses idées scientifiques, sa contribution à l'*Encyclopédie*, ses conceptions dramatiques, ses romans et sa critique. Utilisant et interprétant les résultats acquis par ses devanciers dans des études partielles de sources, il y ajoute ceux de son enquête personnelle, et nous montre, en particulier, par des exemples bien choisis, l'étendue de l'influence de Shaftesbury et de Bacon sur Diderot, et comment dans les articles de l'*Encyclopédie* sont exploités le *Dictionnaire* de Chambers et d'autres ouvrages anglais. M. Cru a fort bien compris ce que doit être la recherche des sources, et qui est si souvent méconnu aussi bien par les érudits qui s'y livrent que par les lettrés qui la dédaignent : un moyen de dégager à la fois la continuité de la vie littéraire et la vraie originalité d'un auteur. Ayant de Diderot une connaissance précise et complète, il voit et nous fait voir, au delà des rapprochements de détail, des emprunts et plagiats matériels. Il saisit les suggestions et les communications délicates; mais il voit aussi comment Diderot transforme, enrichit, dépasse les auteurs qu'il paraît piller, et parfois même arrive en s'inspirant d'eux à les contredire. A vrai dire, les Anglais ont surtout fourni à notre philosophe des excitations, des points de départ. Il s'y attache, et plagie sereinement tant qu'il n'a rien de mieux à dire : à quoi bon se travailler pour donner une autre forme à ce qui est bien pensé ou exactement vu? Mais aussitôt que l'esprit de Diderot est échauffé, que son « moteur » cérébral rend bien, alors sa pensée « décolle » et s'enlève dans les airs : elle quitte le texte de l'écrivain anglais et n'y revient pas ou vient s'y reposer de temps à autre entre deux « vols ». M. Cru a bien décrit cette démarche : il y a insisté avec raison dans sa conclusion, après avoir noté au cours de son livre les points de vue originaux où Diderot, en partant d'une idée anglaise, s'était élevé par le libre jeu de sa spontanéité.

Une des choses qu'il a le plus fortement et le plus justement mises en lumière, c'est l'importance et la nouveauté, dans l'*Encyclopédie*, des descriptions d'appareils, machines et procédés techniques. Chambers ne fournissait rien de pareil : il s'en tenait à l'historique. Cela a eu un résultat bizarre qui nous est signalé en passant : « Ce qui, en maint article, est réellement de Chambers, a été réimprimé dans les *Œuvres complètes* de Diderot, et la réimpression s'arrête souvent à l'endroit où commence l'apport original de Diderot, la description technique » (p. 262). Un peu plus loin, je trouve cette note également inquiétante : « Bien que dans la lettre A de l'*Encyclopédie* (dans l'édition Assézat), *Abiens*, *Abstinence des Pythagoriciens*, *Asiatiques*, *Azabe-Kaberi*, *Azarecah*, sont de Brucker; *Acridophages*, *Adultère* et d'autres articles mentionnés ci-dessus (*Aigle*, *Anagramme*, *Avaler*) sont de Chambers; *Aius Locutius*, de Zedler, etc. » (p. 282, n° 26). *Aldabara* est de Robert James (p. 263, etc.). Il vaudrait la peine que M. Cru, qui en a sans doute tous les éléments dans ses notes, fît paraître un petit mémoire séparant, dans l'édition Assezat, le Diderot authentique des plagiats reconnus. Cette méthode de compilation était celle d'ailleurs des autres collaborateurs : M. Lombard nous a montré comment Jaucourt transcrivait Dubos, et j'ai pu m'assurer aussi que le dictionnaire de Trévoux avait été mis à contribution.

Ma principale réserve porterait sur l'idée maîtresse du livre. M. Cru met en lumière deux grands faits : 1° Diderot reçoit de la pensée anglaise la première impulsion; 2° Diderot réagit contre la pensée anglaise. Diderot est un disciple des Anglais qui, par la force d'une personnalité puissante, a pu se libérer de ses maîtres. C'est vrai; mais ce n'est pas toute la vérité. Il y a une partie de la réalité qui reste dans l'ombre, ou qui n'en sort que trop rarement, trop timidement, dans quelques occasions secondaires : c'est que Diderot a reçu aussi quelque chose, au point de départ, de la pensée fran-

çaise. M. Cru a trop abondé dans le sens de Buckle dont il cite et adopte le jugement au début de son livre (p. 9) : « C'est un fait hors de doute, disait Buckle, que durant les soixante années qui suivirent la mort de Descartes, la France n'avait pas eu un seul homme qui osât penser par lui-même. »

Extraordinaire assertion, simpliste et inexacte, que toute étude un peu patiente des faits dément absolument. Est-ce que Fénelon, Fontenelle, Bayle, n'étaient pas des hommes qui osaient penser par eux-mêmes? Et Boisguillebert? et Vauban? et Boulainvilliers? Est-ce qu'il n'est pas visible surtout qu'il y a entre 1680 et 1715, de toutes parts dans la société française, un vif essor de pensée libre, qui s'observe dans tous les domaines, et chez une foule d'hommes de second ordre? Ce ne sont pas seulement quelques brillants précurseurs, c'est un mouvement général. Buckle a confondu la liberté de penser avec la liberté de manifester la pensée : beaucoup de Français pensaient librement, mais ils pensaient silencieusement, ou bien ils enveloppaient, ils masquaient leur pensée, dès qu'elle prenait une liberté périlleuse. Les expositions suivies, systématiques et franches leur étaient interdites. De ce côté, les Anglais avaient un avantage certain, et pour cette raison, peut-être aussi pour d'autres, ils avaient pris de l'avance. Voilà pourquoi nous les fîmes nos maîtres. Mais il ne s'ensuit pas qu'il n'y eût rien à prendre en France; qu'il n'y eût pas chez nous des courants d'idées, des ébauches de doctrines, des directions de pensée, qui sont à porter en compte à côté des importations anglaises.

On ne saura tout à fait exactement la dette de Diderot à l'Angleterre que lorsqu'on aura bien regardé la force des attaches qui l'unissent à la pensée française. Et si l'on songe que Diderot ne débute qu'au milieu du siècle, qu'entre la dernière génération du règne de Louis XIV et ses premiers écrits, s'interposent trente ans de la vie intellectuelle la plus active, et, en dépit des contraintes de la loi et de la police, la plus libre, que la société française ait jamais connue, qu'entre le « brillant et servile âge classique », comme dit assez injustement M. Cru, et les témérités encore atténuées de Diderot naissant, nous trouvons le Montesquieu des *Lettres persanes* et le Voltaire des *Lettres philosophiques*, et l'abbé Dubos, et l'abbé de Saint-Pierre, et Vauvenargues, et Levesque de Pouilly, et Maupertuis, et La Mettrie, et cent médiocres, cent oubliés dont Deslandes peut être le type, qui ont manqué de talent, mais non de curiosité ni de liberté, on se persuade qu'il fallait laisser de côté le point de vue de Buckle et faire reposer l'étude de ce que les Anglais donnèrent à Diderot sur une évaluation précise des résultats et des tendances de l'esprit philosophique proprement français, à l'heure où Diderot prenait la plume ou commençait à causer. Il est trop simple, et il est très inexact de dire : « Il n'y avait rien chez nous. » M. Cru, dont le livre garde toute sa valeur malgré cette réserve, est un homme tout désigné pour faire, et pour bien faire, l'enquête complémentaire que j'indique. C'est à lui, plus qu'à personne, préparé comme il l'est, et en raison des grandes qualités dont il a fait preuve, qu'il appartiendrait de préciser la portée de son instructif essai sur *Diderot disciple de la pensée anglaise* par une recherche des *Origines françaises de la pensée de Diderot*.

G. Lanson.

Louis Hogu : **Jean de L'Espine moraliste et théologien (1505?-1597).** *Paris*, 1913 (t. CCIII de la Bibliothèque de l'école des Hautes-Études).

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du développement de la Réforme en France sauront gré à M. Hogu d'avoir fait revivre dans cette intéressante étude un personnage bien oublié aujourd'hui, mais en qui ses contemporains se sont accordés à reconnaître autant de « doctrine » et de

« prudhomie » que de bonne foi et d'amour de la paix. La vie de Jean de l'Espine, angevin, est assez obscure. De ses premières années nous ne savons rien, pas même l'époque précise de sa naissance. M. Hogu suit la tradition la plus répandue en adoptant et en inscrivant sur le titre de son livre la date de 1505, qu'il a soin d'ailleurs d'accompagner d'un point d'interrogation. Cette date, nous dit-il, est donnée par Bayle, qui ne l'appuie d'aucun argument. En réalité Bayle ne fournit pas d'indications précises sur la naissance de l'Espine, et la tradition de 1505 doit remonter seulement à Célestin Port[1]. Seul, M. l'abbé Angot, il y a quelques années, dans son *Dictionnaire de la Mayenne* a proposé la date de 1517, mais il déclare aujourd'hui ne plus retrouver l'origine de cette hypothèse. Ne serait-ce pas le passage de l'Estoile cité p. 54? « Le ministre de L'Espine décédé en ce mesme temps (décembre 1597) aiant voulu continuer sa charge jusques à la fin, encores que *son aage de quatre-vingts ans et plus* l'en dispensast assez, on voulut faire accroire qu'avant de mourir il avait changé d'opinion. » Ce témoignage d'un contemporain mérite d'être pris en considération. Nous avons tous coutume d'exagérer les particularités déjà remarquables, et il serait tout à fait étrange que l'Estoile eût diminué de douze années l'âge d'un vieillard enlevé en pleine activité à plus de quatre-vingt-douze ans. Le portrait gravé par Boivin, qui nous représente L'Espine âgé de quarante-huit ans et vêtu d'un costume laïque, confirme cette hypothèse et achève, ce me semble, d'ébranler l'opinion traditionnelle[2].

Mais c'est là en somme une question de peu d'importance : plus que sur la date de sa naissance, nous voudrions être renseignés sur l'éducation et sur la jeunesse de L'Espine. Malheureusement le premier témoignage que nous possédions sur lui date de 1546. C'est le début d'une très intéressante correspondance avec Calvin, dont il ne nous reste que quelques lettres. Elles suffisent à nous éclairer à la fois sur le prestige et l'action du grand réformateur, et sur le caractère et le tour d'esprit de notre écrivain. Bien qu'il suivit alors la règle monastique au couvent des Augustins d'Angers, il éprouvait de la sympathie pour le protestantisme, et une visite à Calvin au retour d'un voyage en Italie acheva de le conquérir aux doctrines nouvelles. En dépit cependant des objurgations et des menaces de Calvin, il devait hésiter encore quinze ans à rompre ouvertement avec le catholicisme; « il ne se sentait pas, avouait-il, convaincu de la nécessité de quitter tout à fait l'Église. » Le supplice de Jean Rabec, auquel il assista à Angers, lui montra les périls d'une abjuration. D'ailleurs plus encore que le martyre il redoutait le scandale, le bruit; il n'avait pas assez d'énergie pour prendre de lui-même une décision; il n'en avait même pas assez pour agir sous l'impulsion d'autrui. Ce côté « négatif » de son caractère est fort bien mis en lumière par M. Hogu. Mais quelques mois plus tard les circonstances allaient se charger de déterminer sa conversion officielle. C'était au colloque de Poissy (1561) : nous ne savons trop dans quelles conditions il y avait pris part; toujours est-il que dès le début il fit profession de protestantisme. Sa vie monastique est désormais achevée. Ministre éloquent et dévoué, théologien instruit, éducateur et conseiller écouté, les particuliers le recherchent, les églises se le disputent, et son manque de volonté, son

1. Je ne comprends pas les critiques que M. Hogu, après Bayle, adresse à la chronologie du récit de Vincent (p. 20 et note). Elle est exacte à moins d'une année près. Si sa grand'mère est née en 1543 avant le 1er août, elle avait en août 1555 entre douze et treize ans, et en 1624, date de sa mort, environ quatre-vingts ans (quatre-vingts ans dans le premier semestre, quatre-vingt-un après le 1er août).

2. Il n'y a aucun compte à tenir de la note marginale de l'*Histoire de Charles IX* par Varillas, qui, à propos de la mort de Madeleine Briçonnet en 1572, donne à cette date à L'Espine soixante-douze ans, ce qui le ferait mourir à quatre-vingt-dix-sept ans.

amour du changement le font se prêter de bonne grâce à ces déplacements. Bientôt il se fixera, malgré d'assez fréquents voyages, auprès de Renée de Ferrare à Montargis, puis, après un court séjour à Genève, il reviendra passer dans son pays d'Anjou ses vingt dernières années. Celles-ci, d'ailleurs, comme sa jeunesse, demeurent assez obscures. Nous savons toutefois que malgré son âge avancé il remplit jusqu'au bout les devoirs de sa charge, et quatre ans avant sa mort il adressait à Henry IV une lettre éloquente pour lui reprocher son apostasie.

L'œuvre de L'Espine est assez importante. M. Hogu l'a analysée très consciencieusement et en a dressé une utile bibliographie. A l'exception d'un traité contre la crainte de la mort qu'il signa de ses initiales, tous ses écrits sont postérieurs à sa conversion. Œuvres de théologie ou de morale, plusieurs d'entre elles ont un intérêt d'actualité, une intention d'apologie ou de combat. Mais derrière le théologien et le doctrinaire se révèle toujours l'homme d'expérience et l'observateur : on voit qu'il connaît l'âme humaine et qu'il est préoccupé d'éveiller chez ses lecteurs la vie intérieure. Ces qualités de psychologue et de moraliste, nous les retrouvons, dégagées des discussions théologiques et des préoccupations du moment, dans les *Excellens discours touchant le repos et contentement de l'esprit.* C'est un volume de plus de 700 pages dans lequel L'Espine étudie les sept grands vices de l'homme : l'avarice, l'ambition, la colère, l'envie, la volupté, la curiosité et la crainte. Cet ouvrage fut publié par Simon Goulart en 1587, c'est-à-dire du vivant même de l'auteur. L'Espine en avait donné à Madeleine Briçonnet une copie manuscrite qui, après la mort de celle-ci à la Saint-Barthélemy, passa par plusieurs mains et fut enfin remise à Goulart. Certaines parties de l'ouvrage ont été composées en 1557; mais en est-il ainsi de tout le reste? Et après 1572 l'Espine a-t-il encore revu et complété son manuscrit? Il faudrait l'admettre si le renseignement cité p. 98 est bien emprunté à Léry. M. Hogu a vu sans doute tous ces petits problèmes; mais il ne semble pas avoir cherché à les résoudre. Je regrette aussi qu'à propos des sources de L'Espine il se soit contenté de rapporter quelques mentions d'auteurs anciens faites soit par Simon Goulart dans ses notes marginales, soit par L'Espine lui-même. En cent pages des *Excellens discours*, l'auteur allègue vingt-quatre écrivains grecs ou latins. On serait curieux de connaître l'étendue et la valeur de son érudition ; on voudrait savoir s'il s'est inspiré directement de ces écrivains anciens, ou si, comme le suppose M. Hogu, il a eu recours à des recueils d'Adages. Il est en tous cas des auteurs qu'il a particulièrement étudiés et qui sont sinon ses maîtres, du moins ses sources presque constantes. Ce sont, avec Sénèque, Aristote et Plutarque. Ici encore j'aurais souhaité que M. Hogu analysât plus minutieusement ce qu'il leur doit et comment il s'en sert. Avec une discrétion excessive il s'est borné à dégager en quelques lignes, d'ailleurs fort pénétrantes et fort judicieuses, l'influence générale de chacun d'eux. Mais c'est surtout à l'exposé des idées mêmes de L'Espine que M. Hogu voulait s'attacher. Il a fort bien mis en lumière cette préoccupation assez nouvelle alors de la vie intérieure, que le protestantisme contribuait à développer, cet idéal aussi de bienséance et de modération dans la vertu, que saint François de Sales, un lecteur des *Excellens discours*, reprendra pour l'enrichir à son tour, et qu'il transmettra au XVIIe siècle. Il nous montre le moraliste réformé réagissant contre les tentatives de morale laïque, que l'affaiblissement de la foi et l'étude des philosophies antiques multipliaient autour de lui. Bien qu'il soit par tempérament et par goût plus psychologue et moraliste que théologien, surtout si on le compare à tel de ses confrères comme Chandieu, l'Espine veut étayer la morale sur le dogme et sur le témoignage de l'Écriture et des Pères. Aussi ne devait-il guère, nous dit M. Hogu, apprécier les *Essais* de Montaigne. Il serait intéressant en revanche de savoir si celui-ci a connu le traité de 1558 contre la crainte de la mort,

et si dans ses dernières additions il s'est inspiré des *Excellens discours*. Il pouvait y lire la condamnation d'une doctrine qui l'avait jadis séduit, et qui pendant un demi-siècle allait se répandre chez nous. Avec moins de profondeur et pour d'autres raisons que Pascal, L'Espine attaque le principe même du stoïcisme[1] : il lui reproche de déraciner du cœur de l'homme les « affections » qui sont aussi utiles que les voiles d'un navire. Il avait trop d'expérience de la vie pour s'arrêter à ce « jeu d'esprit » du stoïcisme, comme dit La Bruyère. C'est ce sens de la réalité, ce réalisme à la fois moral et matériel, qui fait en grande partie la valeur et le charme de son œuvre : c'est lui qui vivifie sa doctrine, en la dégageant de l'aridité de la théologie ou des excès de l'érudition; c'est lui aussi qui anime son style, en mêlant la saveur populaire à l'inspiration antique et à l'imitation de Calvin.

RENÉ STUREL.

Correspondance de Montesquieu, publiée par FRANÇOIS GÉBELIN, avec la collaboration de M. ANDRÉ MORIZE. *Bordeaux, Imprimerie Gounouilhou, imprimeur de la Société des Bibliophiles de Guyenne*; *Paris, Librairie Honoré Champion*. 1914, 2 vol. petit in-4°. T. I, de XXIV-448 p.; t. II, de 660 p.

Les deux volumes dont le titre est ci-dessus complètent et achèvent dignement la série des œuvres inédites de Montesquieu, dont la Société des Bibliophiles de Guyenne avait entrepris la publication, il y a plus de vingt ans, en 1891, d'après les archives du château de la Brède et avec le concours des descendants de Montesquieu. Ainsi se trouve accompli un dessein dont le baron Charles de Montesquieu et Raymond Céleste furent les initiateurs et dont ils demeurèrent, leur vie durant, les meilleurs artisans.

Tandis que M. Henri Barckhausen menait à bien, avec l'autorité que l'on sait, l'édition des mélanges, des voyages et des fragments inédits de Montesquieu, Raymond Céleste avait réservé à sa propre activité de grouper et de faire connaître la correspondance. C'était là une tâche selon son cœur, qu'il préparait avec amour, et à laquelle il s'attardait avec trop de soin et de complaisance, car la mort le surprit avant qu'il eût accompli ce travail, dont il voulait faire la base de la biographie de Montesquieu et de l'histoire de ses relations avec ses contemporains.

A la mort de Raymond Céleste, le soin de poursuivre cette besogne fut confié à M. François Gébelin, et c'est lui qui l'accomplit maintenant, de concert avec M. André Morize, non pas avec l'abondance de détails que son prédécesseur y eût apportés, mais avec une compétence incontestable, un savoir réel, et un commentaire suffisamment copieux et précis. Grâce à lui, à l'aide des deux volumes et des 679 lettres qu'il publie, on peut se faire une idée exacte du commerce épistolaire que Montesquieu entretint avec les personnes de sa connaissance, juger de ses relations avec elles, et savoir comment il s'exprimait dans l'intimité des rapports d'affaires, des soucis quotidiens ou des liaisons d'amitié nouées avec ceux de ses contemporains qui lui agréèrent et dont il souhaita cultiver la sympathie.

Le nouvel apport de lettres est si considérable et si varié qu'il permet désormais d'appuyer, de preuves ce qu'on en voudra conclure. Homme de famille, propriétaire, penseur, homme du monde, le Président s'y retrouve sous tous les aspects de sa puissante personnalité. Affectueux, tendre même, avec les siens, il est sobre des démonstrations d'une cordialité qu'on sent sincère et profonde, mais contenue. Comme il est naturel, ses correspon-

1. M. Hogu mentionne avec raison la critique que dans sa préface des *Excellens Discours* Goulard a faite lui aussi du stoïcisme et qui, elle, fait songer davantage à l'*Entretien avec M. de Sacy*.

dants mondains sont surtout nombreux et divers, car on en trouve à l'étranger, en Angleterre surtout, presque autant qu'en France. Occupé d'abord principalement de ses devoirs de courtoisie, galant avec les femmes, plaisant et anecdotier avec les hommes, Montesquieu devient, en vieillissant, plus soucieux d'échanger des idées que des sentiments. D'accord en cela avec son siècle, il aime partager ses convictions, les répandre, les mettre à la portée de tous, avec la lucidité d'un esprit pour lequel la clarté est un besoin. Salons ou académies lui servent à disséminer l'expression de son jugement, et sa correspondance n'est, à cet égard, que le prolongement de ses conversations.

Bien entendu, dans le présent recueil, la plus grande partie des lettres est inédite et ce sont les archives de La Brède qui les ont fournies. On a eu la bonne pensée d'y prendre non seulement tout ce qui était de Montesquieu, mais encore tout ce qui s'adressait à Montesquieu. De sorte qu'on entend le dialogue des interlocuteurs aussi distinctement qu'on a pu le rétablir. Les lettres des correspondants de Montesquieu sont, à certains égards et pour sa propre histoire, aussi intéressantes que les siennes mêmes. La première en date de celles-ci est du 4 avril 1716 et la dernière de janvier 1755. Pendant quarante ans, la série se poursuit, souvent abondante, parfois un peu pauvre, à notre gré, toujours précieuse pour juger une période et un milieu dont Montesquieu reste le centre, à Paris comme à Bordeaux. Pour que les lacunes soient réduites le plus possible, on a intercalé dans l'ensemble toutes les lettres publiées ailleurs et qui là reprennent leur place. Chaque pièce se trouve ainsi chronologiquement en son lieu et les faits en sont éclairés, avant que le commentaire les ait mis en pleine lumière. Par surcroît de précaution, on a même réuni, dans un appendice, les lettres faussement attribuées à Montesquieu. Elles sont si manifestement fausses qu'on eût pu les laisser là où elles étaient, sans craindre que personne s'y trompât.

P. B.

Œuvres complètes d'Alfred de Vigny. *Servitude et Grandeur militaires.* Notes et éclaircissements de M. FERNAND BALDENSPERGER. *Paris, Louis Conard.* 1914, 1 vol. in-8 carré de 324 p.

L'éditeur des œuvres complètes de Flaubert, de Maupassant et de Balzac, M. Louis Conard, a eu l'idée d'entreprendre, dans le même format et sur le même plan que la première de ces collections, une réimpression des œuvres complètes d'Alfred de Vigny. Tentative doublement heureuse, à en juger par le volume qui inaugure la série. Le choix du format, la qualité du papier, fabriqué spécialement pour cette édition et portant en filigrane la grande signature du poète, la beauté des caractères, le fini de l'impression réalisent à merveille le luxe sobre et un peu sévère qui convient à une œuvre classique; et les « notes et éclaircissements » que M. Baldensperger donne en appendice offrent pour les lecteurs désireux d'approfondir la pensée de Vigny et de pénétrer les secrets de sa composition, un intérêt capital.

Le texte suivi est celui de l'édition de 1857, la dernière qui ait été publiée du vivant de l'auteur. Il est reproduit sans changement, sauf dans un certain nombre de cas où à une leçon manifestement erronée on a substitué la bonne leçon, reprise du manuscrit ou de la première édition. Neuf fois sur dix, — exactement, — la correction s'imposait; et la dixième (p. 121 : « Le directeur saluait avec une *indignation* profonde », au lieu de : « Le directeur saluait avec une *inclination* profonde »), ce n'est vraiment pas la faute de M. Baldensperger si la phrase de Vigny, rectifiée d'après Vigny lui-même, ne nous présente encore qu'un sens à moitié satisfaisant.

La tâche essentielle du commentateur était de rassembler sur *Servitude et Grandeur militaires*, ce livre si personnel et si profond, tous les documents qui peuvent en expliquer la genèse et en éclairer le sens. Elle lui était facilitée non seulement par une érudition de longue main, précise, étendue et pénétrante, mais encore par la bonne fortune qui lui est échue de consulter à son aise les importants manuscrits actuellement possédés par M. Tréfeu. Elle a été parfaitement remplie, et il ne semble pas qu'aucun soit resté dans l'ombre des points sur lesquels on pouvait faire un peu de lumière.

A l'origine même de l'ouvrage, on trouve l'expérience personnelle d'Alfred de Vigny et les impressions de sa vie militaire, la lecture des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, qui « bouleversa sa jeunesse », et, comme cause déterminante, le sentiment de l'impopularité injustifiée qui s'attachait dès la Restauration et surtout après les journées de 1830 à l'armée de métier. Un plan qui paraît dater de 1832 montre que l'auteur n'avait tout d'abord en vue que de définir et de plaindre la « servitude militaire », sans songer encore à la contrebalancer par la « grandeur ». Il se proposait d'écrire sur la condition du soldat dans la société moderne une série de considérations abstraites et de méditations passionnées, — « un livre comme l'*Imitation* », disait-il, — en les illustrant çà et là de quelques exemples. Pour des raisons qu'il n'est pas impossible de s'expliquer, ce plan s'est trouvé renversé. La philosophie s'est resserrée au début et à la fin du volume; les « vignettes » ont empiété sur le texte. Une anecdote jadis entendue de M. de Bougainville, — l'histoire du commandant de la *Boudeuse*, — un événement dont Vigny avait été le témoin, — l'explosion du 17 août 1819, — un fait qui lui avait été rapporté, — la mort, le 29 juillet 1830, du capitaine Lemotheux, — ont fourni leur point de départ à *Laurette*, à la *Veillée de Vincennes*, à la *Canne de jonc*. Autour de ce noyau se sont agglomérés des souvenirs personnels, des réminiscences, des lectures faites en vue du sujet. M. Baldensperger a pu en préciser un certain nombre et en étudier l'emploi. Les réflexions sur l'honneur qui ferment le livre ont été écrites en 1834 : les chapitres d'introduction, en 1835. Les brouillons ou plans des unes et des autres permettent d'y suivre de très près l'élaboration de la pensée. Ajoutez encore des notes non utilisées où Vigny propose sa solution pratique au problème de l'armée moderne, et un projet de continuation, qui est demeuré à l'état flottant dans son esprit. Pour quiconque s'intéresse au développement des idées de Vigny, ou, d'une manière plus générale, aux mystères de la création littéraire, il y a là une source d'informations dont on conçoit la valeur.

En ce qui regarde la besogne proprement dite de l'écrivain, la mise au point des détails et la rédaction, le commentaire de M. Baldensperger rendra aussi de grands services. La comparaison du manuscrit avec le texte de la *Revue des Deux Mondes* et celui de la première édition a produit un choix de corrections et de variantes qui nous renseignent mieux que ne ferait une longue dissertation sur les procédés d'Alfred de Vigny. Qu'il cherche à donner ou plus de couleur aux descriptions, ou plus de relief aux personnages, ou plus de justesse au ton, ou plus de concision au style, nous assistons à ses efforts : nous le voyons travailler sous nos yeux.

Des fac-similés de manuscrits, un portrait de Vigny en gendarme rouge, d'après le tableau du musée Carnavalet, une notice bibliographique, une revue des opinions et des jugements énoncés sur l'ouvrage complètent cette belle édition, qui fait honneur à la librairie française et témoigne de ce que peut l'alliance féconde du savoir, de l'intelligence et du goût[1].

EMDOND ESTÈVE.

1. Le texte a été revu avec beaucoup de soin et les erreurs d'impression sont extrêmement peu nombreuses. Cependant, p. 257, il faut lire *55°*, et non *155°*; p. 312, *p. 247*, et non *p. 245* ; — p. 286, les crochets ont été mal disposés : il faut

ÉMILE BOUVIER. **La Bataille réaliste (1844-1857)**. Préface de G. LANSON. *Paris, Fontemoing*, in-8°, VIII-358 p.

A le considérer en lui-même, c'est un assez piètre écrivain que Champfleury; mais la signification de son œuvre dépasse infiniment sa valeur d'art. Son histoire est l'histoire du réalisme, — du moins du réalisme naissant. Faute de le connaître, on n'a de cette période qu'une vision obscure; par ses qualités solides, par les lacunes aussi de son intelligence, il en est comme le symbole. Chez d'autres, le réalisme est modeste et prudent; il ne déclare pas la guerre à la poésie; il est pénétré de sensibilité; il laisse quelques droits à l'imagination; on découvre comme un reflet de l'idéalisme romantique... L'auteur des *Bourgeois de Molinchart* ou de *la Mascarade* impose le réalisme pur, sans concession : les générations précédentes ont abusé de la littérature, le temps est venu de réagir. Il pousse la haine de l'artificiel jusqu'à la crainte de l'art. Il ne veut que reproduire, sans choix, la réalité. Les épisodes de ses romans se succèdent (le mot est de Dussolier) « comme les maisonnettes des cantonniers le long des voies de chemin de fer ». Ses descriptions s'appliquent à être des inventaires. Quant à la forme, il ne s'en soucie pas; en quoi il n'a pas tort, car l'application ne lui réussit guère. Avec du travail, il arrive à des élégances ahurissantes. Voici un échantillon de style soigné (Il s'agit de peindre un profond désespoir d'amour) : « Il lui restait un corps en apparence, mais dont il ne pouvait plus se servir, pas plus qu'on ne peut loger dans une maison incendiée où ne sont, à l'intérieur, que poutres noircies, carreaux brisés et pas de meubles!... »

M. Bouvier a fait très finement le départ des ridicules de Champfleury et de ses mérites. Surtout, il a voulu montrer la formation de l'école nouvelle. Son livre embrasse l'histoire de dix années, des derniers romans de Balzac à *Madame Bovary*.

D'abord, une période d'indécision et de confusion. Pas plus que les romantiques du *Conservateur* ou de la *Muse française*, les réalistes n'ont été, dès le premier instant, en possession de leur doctrine. Assez longtemps, Champfleury hésite. Il ne voit guère en quel sens diriger son effort. Il s'est mêlé au cénacle de la Bohême, et la Bohême n'est pas une école : il lui manque des idées; toute son originalité est dans une sottise bruyante qui fait regretter la folie des Jeune France les plus extravagants... Comme ses amis, Champfleury bataille à l'aventure. D'ailleurs, ses polémiques valent à peu près les caricatures des petits journaux. Il s'en tient à cette conception simpliste du monde qui ne connaît que deux catégories sociales : les artistes et les bourgeois, — les premiers ayant pour fonction unique de se moquer des seconds. Il écrit : « M. Prudhomme est la plus grande figure du siècle... » Notez qu'il ne déteste pas moins l'exaltation des lyriques ou des apôtres de la démocratie. Et ainsi, c'est une certaine médiocrité d'esprit qui le met sur la voie du réalisme. — Pourtant, il serait injuste de ne voir aucune différence de ses camarades à lui. Son penchant vers le réalisme vulgaire permet encore un certain goût pour la fantaisie. Il est sensible à l'art de Théophile Gautier ou de Gérard de Nerval, au fantastique de Hoffmann, à l'humour de Sterne et de Heine. Ses *Souvenirs* accusent cette contradiction en termes pleins de poésie : « Deux chemins différents se présentèrent au début de ma vie littéraire : l'un facile, sec, mais aride, l'autre d'apparences plus poétiques

lire évidemment : L'*Orient dont le climat* [*affaiblit l'homme*], et non : *dont* [*le climat affaiblit l'homme*]; — enfin, p. 263, citant quelques lignes du *Journal d'un poète*, M. Baldensperger aurait bien dû corriger la faute de ponctuation qui s'étale dans toutes les éditions de cet ouvrage : au lieu de : *Le capitaine fit connaissance avec un passager. Homme d'esprit, il lui dit* : « *Je n'ai jamais vu d'homme qui me fût si cher* », transposez le point, et lisez : *Le capitaine fit connaissance avec un passager homme d'esprit. Il lui dit*, etc.

et parfumé de l'odeur des plantes d'outre-Rhin. Je me sentais entraîné à la fois dans la contredanse qu'a fait danser Henry Monnier à la bourgeoisie et dans les rondes de Willis chantant des lieds allemands... »

Comment Champfleury a abandonné le « sentier parfumé » pour le chemin « aride », comment, de médiocres paradoxes, il a su dégager une doctrine, c'est ce que M. Bouvier a montré avec une précision méticuleuse. De nombreuses influences étaient à relever et à mesurer : influence de Balzac dont il se proclame le disciple, influence des chansonniers populaires, P. Dupont et G. Mathieu, qui font revivre les impressions effacées de sa jeunesse, influence de J.-P. Hebel et de son traducteur le Franc-Comtois Buchon, influence des scènes villageoises d'Auerbach et des romans suisses de J. Gotthelf, influence des artistes... A ceux-ci, peut-être, revient le principal rôle. Entre eux et lui, il y a comme une affinité, et, naturellement, il s'efforce d'appliquer les procédés de leur technique au roman de mœurs. H. Monnier lui a révélé la valeur expressive d'un dessin minutieux; dès 1847, il a partagé les mépris et les colères de Daumier, « le Juvénal de la lithographie »; en 1848 et 1849, les succès de Courbet triomphent de ses dernières hésitations et lui fournissent les principes de son esthétique. L'auteur de *l'Après-midi à Ornans* entre dans la gloire au moment précis où se disperse le groupe de la Bohême. Champfleury a été des premiers à reconnaître sa maîtrise; des liens d'amitié les unissent; un cénacle nouveau se forme, vraiment réaliste celui-ci... Mais tout d'abord, c'est Courbet qui prêche la doctrine et mène le chœur. Il est l'homme des affirmations bruyantes. Le romancier se laisse entraîner à sa suite, mais il lui faut quelque temps pour se mettre à l'unisson. Pour la première fois, le 21 septembre 1850, il prononce le mot de *réalisme*. Un an plus tard, son évolution est achevée; il ne se soucie plus de ménagements; il se retourne contre ses anciens compagnons de lutte, découvre brusquement la fadeur de Houssaye, la médiocrité de Murger et éprouve le besoin de proclamer sa découverte. Il a le ton catégorique et dédaigneux qui convient à un chef d'école...

Et il serait, en effet, un chef d'école, si une école voulait bien se réunir autour de lui. Par malheur, les disciples manquent un peu. « Il y a une race de jeunes écrivains indisciplinés, pleins de vie et de colère... » s'écrie-t-il; mais il n'arrive pas à recruter des rédacteurs pour son journal le *Hibou philosophe*. En 1856, le *Réalisme* ne vivra pas au delà du sixième numéro. Quelques romans de Max Buchon, de Duranty, de Charles Barbara, c'est tout ce que l'on peut mettre à l'actif du cénacle entre 1853 et 1860 et, à cette date, Champfleury lui-même abandonne la littérature pour l'érudition. D'autres que lui, désormais, assureront la victoire du réalisme et ils tiendront en médiocre estime le précurseur. Cette injustice méritait d'être réparée. — Peut-être M. Bouvier a-t-il été trop bref sur cette dernière partie. Auprès des autres chapitres, sa conclusion paraît un peu sommaire... Mais c'est tout un livre nouveau qu'il faudrait écrire.

J'ai déjà dit la loyauté scientifique de ce travail. M. Bouvier a suivi les moindres pages du critique et du romancier; il a recueilli tous les témoignages, dépouillé tous les journaux. Rien n'est plus instructif : on saisit ainsi la vie même. Au reste, cette méthode n'a jamais empêché personne d'avoir des idées; elle nous garde seulement des idées fausses ou préconçues... En un pareil sujet, elle s'imposait. Le père du réalisme n'a-t-il pas, toujours et avant tout, professé le culte du document?

JULES MARSAN.

JEAN MULLER et GASTON PICARD. **Les Tendances présentes de la littérature française**. *Paris, E. Basset et Cie*. 1913, in 16 de XLI-365 p.

Nous possédions déjà deux ou trois grandes enquêtes au moins sur notre

littérature moderne : celle de M. Jules Huret remontait à 1891, celle de MM. Georges Le Cardonnel et Charles Vellay à 1905. N'oublions pas *A quoi rêvent les jeunes gens*, par M. Émile Henriot.

A leur tour, MM. Jean Muller et Gaston Picard viennent de recueillir sur ce sujet les opinions d'hommes de lettres plus ou moins célèbres. Ils n'ont posé à chacun que deux questions :

1° Dans quelle mesure la littérature actuelle, dans son ensemble, continue-t-elle, à votre avis, ou transforme-t-elle les grands « courants » littéraires qui se sont partagé le XIX*e siècle : Romantisme, Naturalisme, Parnasse et Symbolisme; dans quelle mesure s'y oppose-t-elle? Croyez-vous, d'autre part, que la nouvelle génération littéraire apporte des formules originales?*

2° Jugez-vous heureuse la diffusion littéraire qu'a réalisée ce développement récent des publications à bon marché ou croyez-vous, au contraire, qu'elle soit de nature à produire un abaissement général du niveau des œuvres par suite de la tendance qui inclinerait les écrivains à flatter le goût du grand public?

Les réponses sont discordantes, chose explicable lorsqu'on regarde la liste des soixante-seize écrivains consultés, gens de tendances, d'âges et de milieux très divers. Il en résulte une confusion qui reflète peut-être assez bien la physionomie de notre littérature, mais qui ne manquerait pas de désorienter le lecteur s'il n'avait, pour se guider dans ce dédale, la substantielle conclusion des enquêteurs.

Tandis que MM. Paul Acker, Henry Gauthier-Villars, *alias* Villy, Pierre Mille s'élèvent contre le Romantisme, MM. Louis Bertrand, Elémir Bourges, Edouard Schuré le défendent. Pour concilier tout, M. Jean-Marc Bernard acclame « les forces romantiques que discipline la raison classique ».

Le Parnasse et le Naturalisme nous préoccupent moins, mais les hommes sincères reconnaissent les services rendus par ces deux écoles. Toutefois l'influence présente de Balzac semble primer celle de Flaubert.

Quant au Symbolisme — peut-être parce qu'il est plus rapproché de nous, peut-être surtout parce qu'il répond à un des états les plus subtils de l'âme humaine — il compte plus de sympathies. Si M. André Beaunier n'en dissimule pas les erreurs, il salue aussi les grands poètes qu'il donna à notre siècle : Jean Moréas, Henri de Régnier, Émile Verhaeren, Francis Vielé-Griffin, Maurice Maeterlinck. Les autres écrivains interrogés par MM. Jean Muller et Gaston Picard constatent presque tous que le symbolisme renouvela et libéra l'inspiration. M. Gaston Sauvebois le remercie d'avoir « acclimaté chez nous les littératures étrangères ».

Des tendances classiques apparaissent aujourd'hui, au dire de MM. Paul Acker, André du Fresnois, Han Ryner. D'autre part, un retour à une littérature moins hardie, voilà ce que d'aucuns remarquent, non sans regret. Une corrélation n'existe-t-elle pas entre ces deux faits?

A propos des publications à bon marché, des avis très divergents aussi sont émis. M. Marcel Barrière, par exemple, pense que, grâce à elles, la foule pourra plus facilement goûter les belles et bonnes œuvres de certains écrivains : ainsi, la littérature industrielle subira une rude concurrence. Pourtant, la plupart des personnes consultées s'opposent à cette diffusion parce qu'elle force les auteurs, pour atteindre de grosses ventes, à flatter le goût du public. Et puis, disent les libraires, cela tue le goût du livre : en effet, la plupart des lecteurs jettent au panier, aussitôt lu, le roman à bas prix acheté au kiosque voisin.

En somme, au point de vue littéraire du moins, « rien n'est changé sur notre planète », voilà l'impression générale de M. Tancrède de Visan.

ALBERT DESVOYES.

PÉRIODIQUES

L'Amateur d'autographes et de documents historiques. — Février 1914; *Quelques documents sur le père de Sainte-Beuve.* — *Le premier engagement de Rachel* (fac-similé hors-texte). — Janvier, février et mars; *Manuel de l'amateur d'autographes* (Lekain).

Bulletin du bibliophile, du bibliothécaire et de la Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques de France. — 15 janvier et 15 mars; vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, *Essai bibliographique sur les œuvres de George Sand.* — Marquis de Girardin, *Les premières éditions illustrées des Fables de La Fontaine de 1668 à 1725.* — 15 janvier; Félix Meunié, *Les Mayeux, essai iconographique et bibliographique* (suite). — 15 mars; Paul Lacombe, *Histoire de l'imprimerie en France au* XVe *et au* XVIe *siècle : avant-propos.* — J. Mathorez, *Les Italiens et l'opinion française à la fin du* XVIe *siècle.* — Paul Baillière, *La correspondance de Gaspero Barbera.*

Le Correspondant. — 10 janvier 1914; George Fonsegrive, *Hommes du jour : M. Émile Boutroux.* — M. de Teincey, *Écrivains d'outre-mer : les romanciers américains.* — 25 janvier; Fortunat Strowski, *Les aventures de Bernardin de Saint-Pierre, à propos des fêtes de son centenaire.* — 10 février; Francis Vincent, *La vie dans le roman : M. Henry Bordeaux.* — L. de Lanzac de Laborie, *Chateaubriand et la guerre d'Espagne.* — 25 février; L. de Lanzac de Laborie, *Mgr Dupanloup.* — H. Moro, *Y a-t-il un esprit suisse? A propos de la restauration de la « Société helvétique ».* — Armand Praviel, *Figures littéraires : Jules de Rességuier.* — 10 mars; R. P. Lagrange, *A propos de « Daphné » par Alfred de Vigny : la figure de Julien l'Apostat, la pensée profonde du poète.* — L. Léger, *L'autre Tolstoï.* — 25 mars; F. Caussy, *Les manuscrits de Voltaire à Saint-Pétersbourg avec des fragments inédits.*

Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle. — Janvier 1914; Gabriel Vauthier, *Les correspondants de Daunou.* — Février; Eugène Welvert, *Le dossier d'émigration de Théodore de Lameth.* — Mars; Albert Grün, *Pons de Verdun.* — Janvier, février et mars; Marc Citoleux, *Vigny et l'Angleterre.*

Le Figaro. — 3 janvier 1914 (supplément); Mounet-Sully, *Les acteurs à l'Institut.* — 4 janvier; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Athénée, « la Tango », par Mme et M. Richepin; Renaissance, « Un fils d'Amérique », par Pierre Veber et M. Gerbidon; Cluny, « les Carabistouilles du fantassin Gaspard », par M. Wicheler.* — 5 janvier; Francis Chevassu, *La Vie littéraire : « La Fausse étoile », par Léon Daudet; « le Frelon », par Paul Lacour.* — 11 janvier; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : essai de mise en scène, « le Misanthrope », par Jacques Arnavon; les ressemblances au théâtre : Théâtre-Antoine, « l'Enfant supposé », par Georges Grimaux; « Pour l'honneur... vers la gloire! » par Georges Fabri, d'après Charles-Louis Philippe.* — 12 janvier; Francis Chevassu, *La Vie littéraire : « les Hasards de la guerre », par Jean Variot; « le Conte de la Ramée, grenadier de Champagne »; la Guerre d'aujourd'hui », par le général de Bernhardi.* — 14 janvier; Léopold-Lacour, *François de Curel.* — 18 janvier; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Nouvel*

Ambigu: « *la Danse devant le miroir* », *par François de Curel*; *Bouffes-Parisiens*, « *la Pélerine écossaise* », *par Sacha Guitry*. — 19 janvier; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *Alfred de Vigny* », *par Ernest Dupuy*; « *le Plaisir des jours* », *par André Rivoire*. — 21 janvier; André Beaunier. *Attraits de la philosophie*. — 25 janvier; Robert de Flers. *La Semaine dramatique* : *Comédie-Française*, « *la Jalousie du Barbouillé* », « *Amphitryon* »; *Théâtre-Antoine*, « *les Grands Bourgeois* », *par Émile Fabre*; *Comédie-Marigny*, « *Cœur de moineau* » (*reprise*). — 26 janvier; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : *la fin des* « *Souvenirs* » *de M. de Freycinet*. — 31 janvier; Francis Chevassu, *Mort de Paul Déroulède*. — 1er février; Robert de Flers, *La Semaine dramatique* : *Gymnase*, « *les Cinq Messieurs de Francfort* », *par M. Rœssler*, *adaptation de Lugné-Poe et Elias*; *Théâtre du Vieux-Colombier*, « *l'Échange* », *par Paul Claudel*. — 2 février; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *l'Épicier* », *par Jean-Jacques Bernard*; « *les Petites Choses* », *par Émile Berr*. — 7 février (supplément) : J. Galzy, *Bernardin de Saint-Pierre auteur dramatique*. — 8 février; Robert de Flers, *La Semaine dramatique* : *Théâtre du Vieux-Colombier*, « *la Jalousie du Barbouillé* »; « *la Navette* », *par Henry Becque*; » *le Testament du père Leleu* », *par Roger Martin du Gard*; *Comédie-Marigny*, « *le Mannequin* », *par Paul Gavault*; *Théâtre-Réjane*, « *Philoctète* », *de Sophocle*, *traduction de Silvain*. — 9 février; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *Une oubliée*, *Mme Cottin* », *par Arnelle*; « *la Semaine d'amour* », *par Aurel*. — 10 février; Pius. *Émile Ollivier et l'Académie*. — 11 février; Abel Bonnard, *Parmi les romans*. — 13 février; André Beaunier, *Les nouveaux académiciens* : *M. Alfred Capus*, *M. de La Gorce*, *M. Bergson*. — Gaston Calmette, *Alfred Capus académicien*. — 14 février; Émile Ollivier, *Correspondance inédite avec Napoléon III*, *le roi de Prusse et le prince Napoléon*. — 15 février; Gérard d'Houville, *Hommage* (M. Bergson). — Robert de Flers, *La Semaine dramatique* : *Porte-Saint-Martin*, « *Madame* », *par Abel Hermant et Alfred Savoir*; *Odéon*, « *le Bourgeois aux champs* », *par Eugène Brieux*. — 16 février; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *les Géorgiques chrétiennes* »; « *Feuilles dans le vent* », *par Francis Jammes*. — 18 février; Marcel Boulenger, *Le péril des conférences*. — 20 février; Fernand Vandérem, *Métaphysique amusante*. — 21 février; Henry Roujon, *Un historien allemand de la Grande Armée* (Paul Holzhausen). — Supplément; Ernest Daudet, *Une vie de diplomate au* XVIIIe *siècle*. — Nicole, *La fin du romantisme*. — Dauphin Meunier, *Une leçon de M. Henri Bergson en 1886*. — 22 février; Georges Caïn, *Un logis historique* (la maison où mourut Chateaubriand). — Robert de Flers, *La Semaine dramatique* : *Comédie-Française*, « *Bérénice* »; *Athénée*, « *Je ne trompe pas mon mari* », *par Georges Feydeau et René Peter*. — 23 février; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *le Nouvel apôtre* », *par A. de Lévis-Mirepoix*; « *la Valise bouclée* », *par Alexandre Hepp*. — 27 février; Gabriel Hanotaux, *Les philosophes et la mode*. — 28 février; Abel Bonnard, *Les critiques*. — Supplément : André Beaunier, *La perruque de M. Joubert*. — Martine Rémusat, *Notes sur Andersen*. — 1er mars; Robert de Flers, *La semaine dramatique* : *Nouvel-Ambigu*, « *l'Épervier* », *par F. de Croisset*; *Théâtre-Antoine*, « *la Grande Famille* » (*reprise*), *par Arquillière*. — 2 mars; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *Ombres françaises et visions anglaises* », *par le comte d'Haussonville*. — 7 mars (supplément); Paul Ginisty, *Le roman d'une comédienne* (Marie Joly). — 8 mars; Robert de Flers, *La Semaine dramatique* : *Casino de Nice*, « *Seigneur Polichinelle* », *par Miguel Zamacoïs*; *Comédie des Champs-Élysées*, « *la Victime* », *par F. Vanderem et Franc-Nohain*; « *Du vin dans son eau ou l'Impôt sur le revenu* », *par Tristan Bernard*. — 9 mars; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *Lettres de François Coppée à sa mère et à sa sœur* »; « *la Vie nouvelle* », *par le docteur Toulouse*. — 14 mars (supplément); Michel Aubé, *Némorin qui chante la* « *Carmagnole* » (Florian). — Paul Gaulot, *Don Juan et Mlle de Brie*. — 15 mars; Robert de Flers, *La Semaine dramatique* : *Comédie-Française*, » *Georgette Lemeunier* »

(*reprise*), *par Maurice Donnay; à propos de « Bérénice »; Scala, « Elles y sont toutes... à la Scala », par Battaille-Henri et Georges-Arnould.* — 16 mars; Francis Chevassu, *La Vie littéraire : « les Remous », par Gaston Cherau; « la Vie d'une femme », par Gustave Simon.* — 18 mars; André Beaunier, *Gaston Calmette.* — 23 mars; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Renaissance, « Aphrodite », par P. Frondaie, d'après P. Louys; Variétés, « Ma tante d'Honfleur », par Paul Gavault.* — 26 mars; André Beaunier, *Frédéric Mistral.* — 23 mars; Ernest Daudet, *Frédéric Mistral, notes et souvenirs. — Les obsèques de Mistral.* — Supplément : Lamartine, *Mistral.* — 29 mars; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Théâtre-Antoine, « la Force de mentir », par Tristan Bernard et Marullier; « la Tontine », par Paul Armond et Marcel Gerbidon; Variétés, « Loulou » (reprise), par Meilhac et Halévy.* — 30 mars; Francis Chevassu, *La Vie littéraire : « Ultima verba », par A. Mézières; « Maximes morales et immorales », par Étienne Rey; « Vieux habits, vieux galons », par Albert Sorel.*

Le Gaulois. — 7 janvier; Émile Faguet, *Les mémorialistes.* — 8 janvier; Tout-Paris, *Les grands rouages de la Comédie-Française.* — 10 janvier; Ph. de Carini, *Lettres inédites de Saint-Simon.* — Geo. Kerbrat, *Une visite à la bibliothèque de Lovenjoul.* — 15 janvier; Tout-Paris, *Le triomphe de la conférence.* — 16 janvier; Félix Duquesnel, *Sarah Bernhardt.* — 18 janvier; René Doumic, *M. Pierre Loti.* — 19 janvier; Edmond Jaloux, *François de Curel.* — 20 janvier; Frédéric Masson, *Stendhal en Russie.* — 22 janvier; Paul Acker, *« Paul et Virginie » et leur père.* — 23 janvier; *Académie française, réception de M. Emile Boutroux.* — 24 janvier; Ph. de Carini, *Lettres inédites de Saint-Simon* (suite). — 28 janvier; Louis Schneider, *Le décret de Moscou vient d'être modifié.* — 31 janvier; Émile Faguet, *Paul Déroulède.* — 2 février; René Doumic, *L'idéal qui ne meurt pas.* — Parisine, *Les trois livres préférés.* — Tout-Paris, *Théâtre d'autrefois.* — 5 février; Jérôme et Jean Tharaud, *Le centenaire d'un illustre démodé* (Bernardin de Saint-Pierre). — 13 février; René Doumic, *Une triple élection à l'Académie française.* — 16 février; Albert Flament, *Musset.* — 19 février; Edmond Jaloux, *La gloire de Mistral.* — 21 février; B. Van Vorst, *M. Bergson et les Américaines.* — Alfred Capus, *La vie de théâtre hier et aujourd'hui.* — Ph. de Carini, *Lettres inédites de Saint-Simon* (suite). — 3 mars; René Doumic, *M. Maurice Donnay.* — 6 mars; marquis de Ségur, *Un diplomate au XVIIIe siècle* (Louis-Augustin Blondel). — 7 mars; Maurice Donnay, *Alfred de Musset en 1830.* — 11 mars; Félix Duquesnel, *Les bals de l'Opéra.* — 15 mars; René Doumic, *M. Jean Richepin qui veut être député.* — 22 mars; Maurice Donnay, *Alfred de Musset : « les Nuits ».* — Ph. de Carini, *Lettres inédites de Saint-Simon* (fin). — Émile Faguet, *Mistral.* — 28 mars; Jules Bois, *Les obsèques de Mistral.*

La Grande Revue. — 10 et 25 janvier; Léon Séché, *Sainte-Beuve et Charles Labitte.* — 25 janvier; P.-G. Le Chesnais, *Henrik Ibsen et le mouvement ouvrier norvégien.* — Robert de Souza, *La poésie de Francis Viélé-Griffin.* — 10 février; Georges Polti, *Essai sur l'Aurélisme.* — 10 et 25 février, 10 et 25 mars; Gaston Picard et Gaston-Louis Tautain, *Enquête sur M. Henri Bergson et l'influence de sa pensée sur la sensibilité contemporaine.* — 10 mars; Léon et Frédéric Saisset, *Le Pédant dans l'ancienne comédie.*

Journal des débats politiques et littéraires. — 2 janvier; Maurice Muret, *La Littérature italienne d'aujourd'hui : les romans nationaux de M. Enrico Corradini.* — 4 janvier; Maurice Demaison, *M. de Voltaire gentilhomme ordinaire.* — 5 janvier; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Athénée, « le Tango », par M. et Mme Jean Richepin; Renaissance, « Un fils d'Amérique », par P. Véber et M. Gerbidon.* — 7 janvier; Robert Aynard, *L'ombre de La Bruyère.* — 9 janvier; André Hallays, *La maison où Jean Racine est mort.* — 11 janvier; André Chaumeix, *Revue littéraire : « les Souvenirs de Paris, » par André Hallays.* — 12 janvier; Henry Bidou, *La Semaine drama-*

tique : Théâtre de Monte-Carlo, « Guillaume Tell », de Schiller, adaptation par E. Vedel; Théâtre-Antoine, « L'Enfant supposé », par G. Grimaux; « Pour l'honneur... vers la gloire », par G. Fabre, d'après Charles-Louis Philippe. — 14 janvier; Paul Ginisty, *Chez Paul et Virginie.* — 19 janvier; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie Française, « Amphitryon », « la Comtesse d'Escarbagnas » et « la Jalousie du Barbouillé »; Bouffes-Parisiens, « la Pèlerine écossaise », par Sacha Guitry.* — 21 janvier; Pierre de Quirielle, *Stendhal et l'âme italienne.* — 22 janvier; Henri Welschinger, *Tacite et Mirabeau,* — 23 janvier; *Académie française : réception de M. Émile Boutroux.* — Antoine Albalat, *Joseph de Maistre.* — 24 janvier; Henri Chantavoine, *Académie française : discours de réception de M. Boutroux.* — 25 janvier; André Chaumeix, *Revue littéraire : « A la recherche du temps perdu », par Marcel Proust.* — 26 janvier; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Ambigu, « la Danse devant le miroir », par F. de Curel; Théâtre du Vieux-Colombier, « l'Échange », par P. Claudel; Théâtre-Antoine, « Un grand Bourgeois », par E. Fabre; Gymnase, « Les cinq Messieurs de Francfort », par M. Rœssler, adaptation de Lugné-Poe et Elias.* — 31 janvier; Jérôme et Jean Tharaud, *Paul Déroulède.* — 2 février; S., *Premières œuvres de G. Flaubert.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Théâtre-Antoine, « Un grand Bourgeois », par E. Fabre; Gymnase, « Les cinq Messieurs de Francfort », par Ch. Rœssler; Odéon, spectacle de vaudevilles; Théâtre-Réjane, « Philoctète », de Sophocle, traduit par Silvain.* — 3 février; Maurice Muret, *Avant le pangermanisme : Gœthe en 1813.* — 4 février; Robert d'Humières, *La fin de Shelley.* — 8 février; A. A.-P., *Le cours de M. Bergson.* — André Chaumeix, *Revue littéraire : « Contes et nouvelles », par René Boylesve.* — 9 février; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie-Marigny, « le Mannequin », par Paul Gavault; Théâtre du Vieux-Colombier, « le Testament du père Leleu », par R. Martin du Gard; Théâtre Impérial, spectacle coupé.* — 13 février; G. Baguenault de Puchesse, *Revue historique : Ronsard patriote.* — 16 février; S., *De Montaigne à Vauvenargues* (par J. Merlant). — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Odéon, « le Bourgeois aux champs », par E. Brieux; « le Seul rêve », par H. Grawitz; Porte-Saint-Martin, « Madame », par A. Hermant et Savoir; Châtelet, « le Diable à quatre », par V. Darlay et H. de Gorse; Renaissance, « les Chiffonniers », par Mlle J. d'Orliac; « l'Amour buissonnier », par Romain Coolus.* — 20 février; Maurice Demaison, *Stendhal en Russie.* — 21 février; Henry Bidou, *Une bibliothèque dramatique* (de M. A. Rondel). — Henri Welschinger, *Les aveux d'Émile Ollivier.* — 23 février; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Athénée, « Je ne trompe pas mon mari ! » par G. Feydeau et R. Peter.* — 24 février; J. Bourdeau, *L'esthétique de M. Bergson.* — 25 février; Paul Ginisty, *L'héroïsme de Bobèche.* — Augustin Filon, *Journalisme d'outre-tombe* (William Stead). —28 février; André Chaumeix, *Revue littéraire : « la grande pitié des Églises de France », par Maurice Barrès.* — 1er mars; Alice Kuhn, *La compagne d'un écrivain : Mme Robert-Louis Stevenson.* — 2 mars; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Nouvel-Ambigu, « l'Epervier », par F. de Croisset; Comédie-Royale, « Clara Florise », par G. Moore.* — 4 mars; Pierre de Quirielle, *M. d'Annunzio et le cinématographe.* — Hippolyte Buffenoir, *Première souscription pour un monument en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau* (1790). — Joseph Aynard, *J.-M. Synge.* — 9 mars; S., « *Du sang sur la mosquée* » (par Alfred Drouin). —Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie des Champs-Élysées, « la Victime », par F. Vandérem et Franc-Nohain; « Du vin dans son eau ou l'Impôt sur le revenu », par Tristan Bernard; Théâtre Femina, « Madame Flirt » (reprise), par P. Gavault et G. Berr; Comédie-Française, « Ruy-Blas ».* — 11 mars; Henri Welschinger, *Un grand évêque* (Mgr Dupanloup). — 15 mars; F. B., *Le duel de théâtre.* — 16 mars; S., *L'abbé Du Bos* (par Alfred Lombard). — Henry Bidou, *La semaine dramatique : Comédie-Française, « Georgette Lemeunier », par Maurice Donnay.* — 22 mars; Hubert Morand, *Un poème du prince de*

Ligne. — 23 mars; Henry Bidou, *Le Semaine dramatique : les théâtres de Moscou.* — 25 mars; Augustin Filon, *Le poète-lauréat* (Robert Bridges). — 27 mars; Henri Chantavoine, *Frédéric Mistral.* — Maurice Demaison, *Les voyages de Chateaubriand.* — 30 mars; S., « *Le plectre* » (par Henri Beslais). — Paul Ginisty, *Les agences théâtrales.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Renaissance, « Aphrodite », par P. Frondaie, d'après P. Louys; Théâtre-Antoine, « la Force de mentir », par Tristan Bernard et Marullier; « la Tontine », par P. Armond et M. Gerbidon.* —31 mars; *La correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury* (dernier volume).

Mercure de France. — 1er janvier 1914; Henry Dérieux, *La poésie de Mme de Noailles.* — Fernand Caussy, *M. de Voltaire gentilhomme ordinaire.* — 16 janvier; Henri Albert, *Quelques idées de Georges Brandès.* — Henriette Charasson, *Ernest Dowson.* — Nicolas Beauduin, *La poésie de l'époque.* — Régis Huard, *Claude Bernard auteur dramatique.* — 1er février; Francis de Miomandre, *La mysticité et le lyrisme chez Max Elskamp.* — Camille Pitollet, *Le véritable Curé de Cucugnan : histoire d'un plagiat.* — 16 février; Francis Vielé-Griffin, *Émile Verhaeren.* — Paterne Berrichon, *Rimbaud et Ménélick.* — 1er mars; François Porché, *Péguy et les Cahiers de la Quinzaine.* — René Descharmes, *Grégoire de Feinaigle, mnémoniste, maître d'histoire de Bouvard et Pécuchet.* — Marcel Coulon, *Le problème de Rimbaud : sa discussion.* — Louis Thomas, *Chateaubriand et la police.* — 16 mars; Jacques Chaumié, *Don Ramon del Valle-Inclan.* — Pierre Lavedan, *La Mennais et Jean-Jacques Rousseau.*

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 3 janvier 1914 : E. Champion, *La religion et la morale de Mme Roland.* — Paul Gaultier, *Le mouvement philosophique : la formation du goût.* — Firmin Roz, *Théâtres : Vaudeville, « la Belle Aventure », par R. de Flers, G. de Caillavet et E. Rey.* — 10 janvier : Paul Flat, *Figures de ce temps : M. Maurice Barrès.* — Lucien Maury, *Les Lettres : de Georges Ohnet à Henry Bordeaux.* — 17 janvier; Lucien Maury, *Les Lettres : Villon.* — 24 janvier; Lucien Maury, *Les Lettres : romanciers, R. de Traz, A. Dulac, J. Gaument et Camille Cé, J.-L. Puech, O. Aubry.* — 31 janvier, 7, 14, 21, 28 février et 7 mars; Alfred de Vigny, *Correspondance inédite* (publiée par Jules Marsan). — 31 janvier; Joseph Reinach, *Monsieur Thiers, notes et souvenirs.* — Lucien Maury, *Les Lettres : historiens.* — Firmin Roz, *Théâtres : Nouvel-Ambigu, « la Danse devant le miroir », par François de Curel.* — 7 février; Paul Flat, *Figures de ce temps : M. Paul Deschanel.* — Paul Gaultier, *Le mouvement philosophique : Descartes et la philosophie nouvelle.* — Firmin Roz, *Théâtres : Théâtre du Vieux-Colombier, « l'Échange », par Paul Claudel; Théâtre Antoine, « Un grand bourgeois », par Émile Fabre.* — 14 février; Jules Gautier, *L'Université en 1814* (à propos d'une « instruction » de Fontanes.) — Lucien Maury, *Les Lettres : romans, « Nous, les mères », par Paul Margueritte; « Apaisement », par Noëlle Roger.* — Firmin Roz, *Théâtres : Gymnase, « Les cinq Messieurs de Francfort », par Ch. Rœssler, adaptation de Lugné-Poë et Elias; le « Philoctète » de Sophocle traduit par Silvain.* — 21 février; Lucien Maury, *Les Lettres : les mémoires d'un diplomate* (Louis-Augustin Blondel). — Firmin Roz, *Théâtres : Odéon, « le Bourgeois aux champs », par Brieux; Théâtre des Arts, le « Faust » de Marlowe.* — 28 février; Lucien Maury, *Les Lettres : un romancier catholique, Émile Baumann.* — 7, 14 et 21 mars; Montesquieu, *Lettres inédites* (publiées par Paul Bonnefon). — 7 mars; Paul Flat, *Figures de ce temps : M. Jules Lemaître.* — Firmin Roz, *Théâtres : Comédie-Royale, « Clara Florise », par George Moore; « Il sait !... » par Camille Oudinot; le théâtre du Vieux-Colombier.* — 14 mars; Lucien Maury, *Les Lettres : notre art gothique.* — Firmin Roz, *Théâtres : Comédie-Française, « Georgette Lemeunier », par Maurice Donnay.* — 21 mars; Paul Flat, *Figures de ce temps : Maurice Donnay.* — E. Moselly, *Guy de Maupassant.* — 28 mars; Paul Flat, *Figures de ce temps : M. Alexandre Ribot.* — A. Bossert, « *L'Arc d'Ulysse* », *de Gérardt Hauptmann.* — Léon et Frédéric Saisset, *Les Théâtres*

à Paris pendant la première moitié du XVIIe siècle. — Lucien Maury, *Les Lettres : éditions et rééditions de classiques.*

La Revue. — 15 janvier 1914; Ellen Key, *Romain Rolland.* — Albert Prunières, *Mazarin et l'Opéra à Paris.* — Émile Hinzelin, *L'humour alsacien.* — 1er février; Gilbert Maire, *Bergsoniens contre Bergson.* — Paul Raffael, *L'affaire Émile Deschanel* (1850). — 15 février; Arthur Chuquet, *Gœthe et le lieutenant Mengin.* — Émile Faguet, *Les gamineries de Musset.* — Gaston Monod, *L'œuvre de Bernhardt Kellermann.* — 1er mars; H. Beaunis, *La création littéraire et l'inconscient.* — 15 mars; Prince Nasser-Eddin-Kadjar, *L'influence française en Perse.*

Revue de Paris. — 1er et 15 janvier 1914; Comte Élie Tolstoï, *Tolstoï : souvenirs d'un de ses fils* (suite). — 1er janvier; Dr J.-P. Morat, *Le centenaire de Claude Bernard.* — Julien de Narfon, *Le centenaire de Louis Veuillot.* — Gaston Rageot, *Romans de fin d'année.* — 1er et 15 janvier; Louis Latzarus, *Le Journal moderne.* — 15 janvier; P. Archambault, *L'œuvre philosophique de M. E. Boutroux.* — Albert Bazaillas, *Rousseau et les femmes.* — 1er février; Léon Blum, *Stendhal.* I. *Sa personne.* — André Artonne, *Chateaubriand à l'ambassade de Rome.* — Comte Élie Tolstoï, *Tolstoï : souvenirs d'un de ses fils* (fin) — 15 février; Léon Blum, *Stendhal.* II. *Ses personnages.* — 1er mars; Jérôme et Jean Tharaud, *La mort de Paul Déroulède.* — Léon Barracand, *Souvenirs des lettres : Heredia; Leconte de Lisle.* — C. Bouglé, *La philosophie politique de Benjamin Constant.* — 15 mars; Ernest Lavisse, *A l'École normale : l'ancienne discipline.*

Revue des Deux Mondes. — 1er janvier 1914; Victor Giraud, *Le bilan de la génération littéraire de 1870.* — André Beaunier, *Revue littéraire : Alfred de Vigny.* — Charles Nordmann, *Les éloges et discours de M. Darboux.* — 15 janvier; le Dr Emmanuel Labat, *La culture morale à l'école du village.* — René Doumic, *Revue dramatique : « le Chèvrefeuille », à la Porte Saint-Martin; « Jeanne Doré », au Théâtre Sarah-Bernhardt; « La Belle Aventure », au Vaudeville; « Un fils d'Amérique », à la Renaissance.* — 1er février; Mme Mary Duclaux, *Charles de Sévigné.* — Henri Welschinger, *Joseph de Maistre et Napoléon.* — André Beaunier, *Revue littéraire : la poésie de l'amour.* — 15 février; Paul Hazard, *La littérature enfantine en Italie.* — Mme E. Sainte-Marie Perrin, *M. Paul Claudel.* — René Doumic, *Revue dramatique : « la Danse devant le miroir », au Théâtre de l'Ambigu; « Un grand Bourgeois », au Théâtre Antoine; « Les cinq Messieurs de Francfort », au Gymnase.* — 1er mars; Ernest Seillière, *Gœthe et Charlotte de Stein.* I. *Un roman d'amitié amoureuse.* — André Beaunier, *Revue littéraire : un grand initié.* — T. de Wyzewa, *Un épisode de la vieillesse de Casanova.* — 15 mars; Imbart de la Tour, *Renaissance et Réforme : la religion des humanistes.* — Ernest Seillière, *Gœthe et Charlotte de Stein.* II. *Les voies diverses.* — Victor Giraud, *Les commencements d'un poète* (Auguste Angellier). — René Doumic, *Revue dramatique : « le Bourgeois aux champs », à l'Odéon; « Madame », à la Porte Saint-Martin; « l'Épervier », au Nouvel-Ambigu; « Georgette Lemeunier », à la Comédie-Française.* — T. de Wyzewa, *Une nouvelle biographie de Michel Cervantès.*

Revue du dix-huitième siècle. — 1914, fasc. 1; F. Gaiffe, *Carmontelle, peintre de mœurs.* — Paul Chaponnière, *L'esprit mondain et la poésie lyrique au XVIIIe siècle.* — Georges Cucuel, *Le moyen âge dans les opéras-comiques du XVIIIe siècle.* — Pierre Hermand, *Une lettre de Diderot à Sartine.* — D. Mornet, *Chronique : histoire littéraire, ouvrages français parus en 1913.*

Revue du seizième siècle. — 1913, fasc. 4. Louis Cons, *L'auteur de la farce de maistre Pathelin.* — V. Dauphin, *Rabelais à la Beaumette.* — L. Sainéan, *Rabelaesiana* (addenda aux articles précédents). — Buffard, Leo Spitzer et V.-L. Bourrilly, *Notes pour le commentaire de Rabelais.*

Revue hebdomadaire. — 10 janvier 1914; Pierre Lasserre, *Ernest Renan.* I. *Exposé du sujet. L'enfance et la jeunesse.* — Henry Bordeaux, *La Vie au*

théâtre. — 17 janvier; Pierre Lasserre, *Ernest Renan.* II. *La crise de la foi.* — Claude Boringe, *Le premier directeur de la mère Angélique* (Sébastien Zamet, évêque de Langres). — 24 janvier; Charles Chenu, *Le Barreau en 1814.* — Pierre Lasserre. *Ernest Renan.* III. « *L'Avenir de la science* ». — Dr Gustave Lebon, *Les fondements psychologiques des arts.* — 31 janvier; Edmond Perrier, *Cuvier.* — Pierre Lasserre, *Ernest Renan.* IV. *Renan critique. La « Vie de Jésus ».* — André Chaumeix, *Le mouvement des idées : le bilan d'une génération littéraire.* — 7 février; Fernand Laudet, *Joubert.* — Pierre Lasserre, *Ernest Renan.* V. *Renan historien et artiste.* — 14 février; Louis Barthou, *Victor Hugo à douze ans.* — Mary Duclaux, *Mme de Grignan.* — Henry Bordeaux, *La Vie au théâtre.* — 21 février; Pierre Lasserre, *Ernest Renan.* VI. *La politique de Renan.* — 28 février; Pierre Lasserre, *Ernest Renan.* VII. *Conclusions.* — A. Antoine, *Le Théâtre en 1814.* — L. Chaptal, *Le mouvement social en 1814.* — Germain Lefèvre-Portalis, *Albert Babeau.* — 7 mars; Jean Aicard, *Alfred de Vigny.* I. — Ernest Dupuy, *L'Université en 1814.* — Geneviève Ruxton, *Rudyard Kipling poète.* — 14 mars; Jean Aicard, *Alfred de Vigny.* II. *Le théâtre d'Alfred de Vigny.* — Henry Bordeaux, *La Vie au théâtre.* — 21 mars; Jean Aicard, *Alfred de Vigny.* III. *Le gentilhomme, le soldat, le poète.* — Charles Samaran, *Jacques Casanova : la vieillesse et la mort.* — André Chaumeix, *Le mouvement des idées : les églises de France et M. Maurice Barrès.* — 28 mars; Jean Aicard, *Alfred de Vigny.* IV. *Conclusions.*

Le Temps. — 1er janvier 1914; R. R., *Henri Heine et ses compatriotes.* — 3 janvier; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : les Oubliés, Pierre Dupont, le chansonnier populaire.* — 5 janvier; Henry Roujon, *En marge : un renoncement de Voltaire.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Athénée, « le Tango », par Mme et Jean Richepin; Renaissance, « Un fils d'Amérique », par P. Veber et M. Gerbidon.* — 7 janvier; Paul Souday, *Les livres : « Jean Barois », par Roger Martin du Gard; « Ma sœur Monique », par Jeanne Nérel.* — 10 janvier; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : les Oubliés, Gustave Nadaud.* — 11 janvier; Jules Troubat, *Les souvenirs inédits d'un ancien bibliothécaire du Palais-Bourbon* (J.-B. Laurent). — 12 janvier; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : A la Comédie-Française.* — 14 janvier; Paul Souday, *Les Livres : « Feuilles dans le vent », par Francis Jammes.* — 17 janvier; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : les Oubliés, Francis Magnard.* — 18 janvier; Émile Henriot, *La bibliothèque Spoelberch de Lovenjoul.* — 19 janvier; Henry Roujon, *En marge : en mémoire de Mme Cottin.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Bouffes-Parisiens, « La Pélerine écossaise », par Sacha Guitry; Comédie-Française (pour l'anniversaire de Molière), « la Jalousie du Barbouillé », « la Comtesse d'Escarbagnas », « Amphitryon »; Ambigu, « Leurs filles » (reprise), par Pierre Wolff; « la Danse devant le miroir », par François de Curel; le nouveau spectacle du Théâtre-Antoine.* — 20 janvier; Gabriel Boissy, *La bibliothèque théâtrale de M. Rondel et la Comédie-Française.* — 21 janvier; Paul Souday, *Les Livres : « A. O. Barnabooth », par Valery Larbaud; « Très Russe », par Jean Lorrain; « Constance dans les cieux », par François de Bondy; « l'Homme dans le rang », par Robert de Traz; « les Scandales aux larmes », « le Sacre du Printemps », par Sébastien Voirol.* — 23 janvier; Jules Lemaître, *Les trois livres préférés. — Académie française : réception de M. Émile Boutroux.* — 24 janvier; Paul Souday, *A l'Académie française : réception de M. Émile Boutroux.* — 25 janvier; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : les Oubliés, Ponson du Terrail.* — 26 janvier; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Ambigu, « la Danse devant le miroir », par F. de Curel; Théâtre Antoine, « Un grand bourgeois », par Émile Fabre; Gymnase, « les Cinq messieurs de Francfort », par Ch. Rœssler, adaptation de Lugné-Poe; Variétés, « les Merveilleuses », par Victorien Sardou et Paul Ferrier.* — 27 janvier; Raoul Aubry, *L'enfance de Flaubert, souvenirs inédits.* — 28 janvier; Paul Souday, *Les Livres; « Alfred de Vigny, la vie et l'œuvre, Alfred de Vigny, ses amitiés, son*

rôle littéraire », *par Ernest Dupuy*; « *Études d'histoire romantique, Alfred de Vigny, la vie littéraire, politique et religieuse, la vie amoureuse* », *par Léon Séche*; « *Alfred de Vigny, sa vie et son œuvre* », *par Émile Lauvrière*; « *Alfred de Vigny, contribution à sa biographie intellectuelle* », *par Fernand Baldensperger*. — 29 janvier; Raoul Aubry, *Le grand-prix de littérature à l'Académie française*. — 31 janvier; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : les Oubliés, Adolphe d'Ennery*. — *Nécrologie : Paul Déroulède*. — 2 février; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Odéon, reprise de* « *Michel Perrin* » *et de* « *l'Homme n'est pas parfait* », *l'esthétique du vaudeville à couplets*; *Théâtre du Vieux-Colombier*, « *l'Échange* », *par Paul Claudel; Théâtre Réjane*, « *Philoctète* » *de Sophocle, traduit par Silvain; Comédie des Champs-Élysées*, « *La prétentaine* », *par René Péter; A la Comédie-Française, la réglementation des congés; une lettre de M. Émile Fabre*. — P. Comert, *Une nouvelle pièce de Gerhardt Hauptmann*, « *l'Arc d'Ulysse* ». — 4 février; Paul Souday, *Les Livres :* « *le Livre de la fumée* », *par Louis Laloy*. — 5 février; Émile Henriot, *Stendhal, Bombet et Carpani, d'après des documents inédits*. — 7 février; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : les Oubliés, Adolphe d'Ennery*. — 9 février; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : les héroïnes de Corneille et de Racine, conférence de Mme Sarah Bernhardt; Molière et* « *l'École des Femmes* », *l'ingénue et l'amoureuse, conférence de Mme Colette; Comédie Marigny*, « *le Mannequin* », *par Paul Gavault*; *Renaissance*, « *les Chiffonniers* », *par Mlle Jehanne d'Orliac*; « *l'Amour buissonnier* », *par Romain Coolus; Comédie Royale*, « *l'Amour à Bergame* », *par Camille de Sainte-Croix*. — 11 février; Paul Souday, *Les Livres :* « *Les Ruines de Delphes* », *par Émile Bourguet*. — 14 février; *A l'Académie française : les élus d'hier, M. Alfred Capus, M. Henri Bergson, M. Pierre de La Gorce*. — 16 février; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Porte Saint-Martin*, « *Madame* », *par Abel Hermant et Alfred Savoir*; *Odéon*, « *le Bourgeois aux champs* », *par Brieux*; « *le Seul rêve* », *par Henry Grawitz*; *Châtelet*, « *le Diable à quatre* », *par Victor Darlay et Henri de Gorsse*. — *Le monument de Jules Vallès : discours de MM. Courteline, Frantz Jourdain, Lucien Descaves, Georges Lecomte*. — 17 février; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : Adolphe d'Ennery, les dîners du dimanche*. — 18 février; Paul Souday, *Les Livres :* « *Vies de Haydn, de Mozart et de Métastase* » *de Stendhal, texte établi et annoté par Daniel Muller, préface de Romain Rolland*; « *Bibliographie stendhalienne* », *par Henri Cordier*; « *Vie littéraire de Stendhal* », *par Adolphe Paupe*. — 19 février ; G. Lenôtre, *Le roman d'un bas-bleu* (la comtesse Fanny de Beauharnais). — 20 février; Raoul Aubry, *M. Jaurès conférencier littéraire*. — 21 février; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Xavier de Montépin*. — Gustave Simon, *Les amours de Victor Hugo : Mme Victor Hugo et Juliette Drouet*. — 22 février; Dominique Durandy, *Aventures d'amour de Stendhal*. — 23 février; Henry Roujon, *En marge : une lecture d'* « *Adolphe* » *chez la reine Hortense*. — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Athénée*, « *Je ne trompe pas mon mari* », *par Georges Feydeau et R. Péter*; *la troupe et le répertoire de la Comédie-Française*. — Gaston Rageot, *En quoi consiste le Bergsonisme*. — Émile Henriot, *Maurice Barrès, la politique et les églises*. — 24 février; Dauphin-Meunier, *Mirabeau à Londres devant le juge d'Old Bailey*. — 25 février; Paul Souday, *Les Livres :* « *la Grande pitié des églises de France* », *par Maurice Barrès*. — 28 février; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : les oubliés, Maître Lachaud*. — 2 mars; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Ambigu*, « *l'Épervier* », *par Francis de Croisset; Théâtre-Antoine*, « *la Grande Famille* », *par Arquillière* (*reprise*); *la retraite de Jules Truffier*. — 4 mars; Paul Souday, *Les Livres : François Coppée*, « *Lettres à sa mère et à sa sœur* » (publiées par Jean Monval). — 5 mars; G. Lenôtre, *La petite histoire : sur Florian*. — 6 mars; Raoul Aubry, *Académie française : 100 000 francs de prix littéraires*. — 7 mars; Georges Caïn, *Notes et souvenirs : Mélingue à Belleville*. — Raoul Aubry, *Les désenchantements et les désirs de M. Jules*

Lemaitre. — 8 mars; Joseph Galtier, *Le règne de la conférence.* — 9 mars; Henry Roujon, *En marge : un voyageur sentimental* (Alexandre Hepp). — Adolphe Brisson. *Chronique théâtrale : Comédie des Champs-Élysées, « la Victime », par F. Vandérem et Franc-Nohain ; « Du vin dans son eau ou l'impôt sur le revenu », par Tristan Bernard; les caractères de « Ruy-Blas »; répétition générale de « Georgette Lemeunier ».* — Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : Jules Verne.* — 10 mars; Gaston Deschamps, *Albert Sorel romancier.* — 11 mars; Paul Souday, *Les Livres : « Barrabas », par Lucien Descaves; « l'Enquête », par Pierre Hamp; « Une enquête sur les trois livres préférés », par Raoul Aubry.* — 13 mars; Louis Guilaine, *Victor Hugo et Dom Pedro.* — 14 mars; Jules Troubat, *Apologie pour Mérimée.* — 16 mars; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Comédie-Française, « Georgette Lemeunier » (reprise), par M. Donnay; Apollo, « la Fille de Figaro », par Hennequin et Delorme.* — Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : Aimée Desclée.* — 18 mars; Raymond Recouly, *Gaston Calmette.* — Paul Souday, *Les Livres : « la Dame de Saint-Leu », par Gyp ; « Nous, les Mères », par Paul Margueritte.* — 23 mars; Henry Roujon, *En marge : un nouveau livre sur Casanova* (par Charles Samaran). — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Renaissance, « Aphrodite », par Pierre Frondaie, d'après Pierre Louys; Variétés, « Ma tante d'Honfleur », par Paul Gavault.* — 26 mars; Paul Souday, *Les Livres : « la Révolte des Anges », par Anatole France.* — Jules Bertaut. *Les magistrats complaisants de « la Comédie humaine ».* — 27 mars; Raoul Aubry, *La vie de Mistral.* — 28 mars; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : la dynastie des Brohan.* — 29 mars; A. Claveau, *Nos poètes; essai d'une nouvelle prosodie française.* — 30 mars; Henry Roujon, *En passant : une nouvelle édition de La Rochefoucauld* (par Georges Grappe). — Aldophe Brisson, *Chronique théâtrale : une représentation des « Corbeaux » à Belleville; Théâtre-Antoine, « la Force de mentir », par Tristan Bernard et Marullier; « la Tontine », par Paul Armont et Marcel Gerbidon ; Grand-Guignol, « le Sauveteur », par Elie de Bassous; « le Siège de Berlin », par Ch. Hellem et Paul d'Eilec; « Vers la lumière », par Paul Carrère; « Mirette a ses raisons », par R. Coolus; « la Clef sous la porte », par André Mycho; la répétition générale de « l'Envolée » et de « Deux couverts », à la Comédie-Française.*

LIVRES NOUVEAUX

Adhémar (vicomte Robert d'). — *Henri Poincaré. Paris, Bloud.* In-16, de 64 p. Prix : 60 cent. (Philosophes et Penseurs. Science et religion, 696.)

Albalat (Antoine). — *Joseph de Maistre. Paris, Vitte.* In-16, de 210 p. et planches. (Les Grands Catholiques par l'anecdote, le détail et l'image.)

Anciens *Inventaires et Catalogues de la Bibliothèque nationale*, publiés par H. Omont. T. IV : la Bibliothèque royale à Paris au XVIIe siècle, 2e fascicule. *Paris, Leroux.* In-8, p. 187 à 508. Prix : 12 fr. (Collection d'inventaires publiés par la Section d'archéologie du comité des travaux historiques. Ministère de l'instruction publique.)

Annuaire *des journaux, revues et publications périodiques parus à Paris jusqu'en novembre 1913.* Contenant les titres complets par ordre alphabétique, les noms des rédacteurs, le format, la tomaison, la date d'origine, le mode de publication, le nombre de pages, planches ou feuilles de chaque numéro, son poids, le prix des numéros vendus séparément, la durée des abonnements, leurs échéances, leur prix de Paris, les départements, l'union postale et les autres pays, l'adresse des bureaux d'abonnement ainsi que d'autres renseignements pratiques. Suivi d'une table systématique; par Henri Le Soudier. 34e année. *Paris, Le Soudier.* In-8, de 468 p.

Anthologie *des avocats français contemporains*, avec une préface et des notes, par Fernand Payen, avocat à la cour de Paris. *Paris, Grasset.* In-8 de 561 p.

Anthologie *des écrivains français.* Poésie (XIXe siècle), t. II (1850-1900). Publiée sous la direction de Gauthier-Ferrières, avec 23 portraits dont 4 hors texte et 21 autographes. *Paris, Larousse.* Petit in-8, de 44 p. Prix : 1 fr.

Anthologie *des lyriques allemands contemporains depuis Nietzsche.* Choix de poèmes traduits, précédés de notices bio et bibliographiques et d'un essai sur le lyrisme allemand d'aujourd'hui, par Henri Guilbeaux. Préface par Émile Verhaeren. *Paris, Figuière.* In-16, de 413 p. Prix : 5 fr. (Les Grandes Anthologies. Collection internationale publiée sous la direction de Alexandre Mercereau.)

Arnavon (Jacques). — *L'Interprétation de la comédie classique.* Le Misanthrope, mise en scène, décors, représentation. Ouvrage orné de trois dessins de M. Léo Devred et de reproductions. *Paris, Plon-Nourrit.* In-8, de XI-308 p. Prix : 7 fr. 50.

Arnelle. — *Une oubliée. Madame C ttin*, d'après sa correspondance. Avec 2 grav. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de 363 p. Prix : 3 fr. 50.

Baguenier-Desormeaux (H.). — *Promenades historiques.* Pétrarque et la Fontaine de Vaucluse. Jean-Jacques Rousseau aux Charmettes. Jeanne d'Arc à Domrémy. Le Berceau et la Tombe de Chateaubriand. Joséphine à la Malmaison. Les Séjours de Victor Hugo et de Lamartine. *Paris, Colin.* Petit in-8, de 155 p. avec 24 grav. Prix : 1 fr. 50. (La Petite Bibliothèque. Série B. Histoire anecdotique.)

Baldensperger (Fernand). — *La Littérature.* Création, Succès, Durée. *Paris, Flammarion.* In-8, de 335 p. Prix : 3 fr. 50. (Bibliothèque de philosophie scientifique.)

Balzac (Honoré de). — *La Comédie humaine.* Texte revisé et annoté, par Marcel BOUTERON et Henri LONGNON. Illustrations de Charles Huard, gravées sur bois, par Pierre Gusman. Études de mœurs : Scènes de la vie parisienne. IV. Splendeurs et Misères des courtisanes. III, Où mènent les mauvais chemins; IV, la Dernière incarnation de Vautrin; les Secrets de la princesse de Cadignan; Fancino Cane; Sarrazine; Pierre Grassou. *Paris, Conard.* In-8, de 497 p. Prix : 9 fr. (Œuvres complètes de Honoré de Balzac, XVI.) — Études de mœurs : Scènes de la vie parisienne. V, Les Parents pauvres. I, la Cousine Bette. In-8, de 517 p. (Œuvres complètes d'Honoré de Balzac XVII.)

Barthou (Louis). — *Mirabeau. Paris, Hachette.* In-8, de 328 p. et pl. (Figures du passé.)

Baudoin. — *La Bibliothèque de la Cour de cassation et l'ordre des avocats. Paris, Champion.* In-8, de 8 p. (Extrait de la « Revue des Bibliothèques ». Nos 7-9 juillet-septembre 1913.)

Bidou (Henry). — *L'Année dramatique*, 1912-1913. *Paris, Hachette.* In-16, de XI-279 p. Prix : 3 fr. 50.

Blémont (Émile). — *Diderot*, poème, dit par M. Silvain, sociétaire de la Comédie-Française, pour le bi-centenaire de la naissance de Diderot, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, le 15 novembre 1913. *Paris, Lemerre.* In-16, de 16 p.

Boulenger (Jacques). — *Paris dans le théâtre de Corneille.* Conférence faite le 7 juillet 1911, à l'exposition de « Paris durant la grande époque classique ». *Paris, Leclerc.* In-8, p. 52 p. (Extrait du « Bulletin du Bibliophile ».)

Bressoles (Pierre). — *Bernard-Antoine Tajan* (1775-1845) *et le Barreau toulousain au lendemain de la Révolution.* Discours prononcé le 7 décembre 1913, à la rentrée solennelle de la conférence des avocats stagiaires. *Toulouse, impr. Privat.* In-8, de 47 p.

Brunetière (Félix). — *Des contrats entre artiste et impresario* (thèse). *Paris, Duchemin.* In-8, de VIII-158 p.

Brunot (Ferdinand). — *Histoire de la langue française*, des origines à 1900. T. IV, la langue classique (1660-1715). Première partie. *Paris, Colin.* In-8, de XXIX-656 p. Prix : 18 fr.

Bultingaire (L.). — *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de l'Observatoire. Paris, Champion.* In-8, de 16 p. (Extrait de la « Revue des Bibliothèques ». Nos 7-9, juillet-septembre 1913.)

Catalogue *général de la librairie française.* Continuation de l'ouvrage d'Otto LORRENZ (période de 1840 à 1885; 2 vol). T. XXIV (période de 1910 à 1912), Rédigé par D. JORDELL. Deuxième fascicule : Code-Graffin. *Paris, D. Jordell.* In-8 à 2 col., de VIII, p. 241 à 480.

Catalogue *général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.* Auteurs. T. LIV. Fournié-Freier. *Paris, Impr. nationale.* In-8 à 2 col., col. 1 à 1246. — T. LV. Freiesleben-Fumus. In-8 à 2 col., col. 1 à 1 232. — T. LVI. Funabasti-Gambazzi. In-8 à 2 col., col 1 à 1 248.

Centenaire *de Louis Veuillot.* Relation des fêtes célébrées le 5 octobre 1913 à Boynes-en-Gâtinais, pays natal de Louis Veuillot. *Paris, Cité du bon livre.* In-8, de 63 p. avec grav. Prix : 50 cent. (Corporation des publicistes chrétiens, 1, rue Martignac, Paris.)

Chateaubriand. — *Les Martyrs. Paris, Flammarion.* 2 vol. in-18 jésus. T. I, de 359 p., t. II, de 335 p. Chaque volume, 95 cent. (Les Meilleurs Auteurs classiques français et étrangers.)

Chinard (Gilbert). — *L'Amérique et le Rêve exotique dans la littérature française aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Hachette.* In-16, de VIII-448 p. Prix : 3 fr. 50.

Cim (Albert). — *Mystifications littéraires et théâtrales.* I, Littérateurs et

Savants. Mystificateurs : Chorier, H. de Latouche, Desforges-Maillard, Voltaire, l'abbé Maury, Caillot-Duval, Chateaubriand, P.-L. Courier, Mérimée, Balzac, Champfleury, etc. Mystifiés : Mlle de Gournay, Voiture, Molière, Marmontel, Poinsinet, Crébillon fils, La Harpe, Restif de la Bretonne, Champollion, Mgr Pie, Michel Chasles, etc.; II, Dramaturges : l'abbé Le Petit, Le Perruquier André, Fevez-Mougeot, Boutet de Monvel, Geoffroy, Ernest de Calonne, Xavier Forneret, Edmond Gondinet, etc., *Paris, Fontemoing*. In-16, de 396 p. Prix : 3 fr. 50.

Crosnier (Alexis). — *Louis Veuillot apologiste. Paris, Beauchesne*. In-8 de 70 p. (Extrait de la « Revue pratique d'apologétique »).

Duc (Lucien). — *Mes provinciales* ou Trente-six années de vie littéraire. Première partie : Dans le monde des lettres françaises. *Paris, impr. et libr. de la « Province »*. In-16, de 320 p. avec portrait. Prix : 4 fr.

Ducray (Camille). — *Henri Rochefort*, 1871-1913. Préface de Ernest LA JEUNESSE. *Paris, Ambert*. Petit in-8, de XII-321 p. avec 1 grav.

Faguet (Émile). — *La jeunesse de Sainte-Beuve. Paris, Société française d'impr. et de libr.* In-16, de 383 p.

Fernessole (P.). — *Études littéraires sur les auteurs français*. (Programme du brevet supérieur : série 1914-1917). T. I, les Poètes. *Paris, Beauchesne*. In-16, de XII-632 p.

Foulet (Lucien). — *Correspondance de Voltaire* (1726-1729). La Bastille. L'Angleterre. Le Retour en France. *Paris, Hachette*. In-8, LXXII-323 p. Prix : 10 fr.

Gallico (docteur Ernesto). — *L'œuvre de Jules de Gaultier*. L'opposition entre instinct vital et instinct de connaissance comme expression du conflit des antinomies. *Paris, « Mercure de France »*. In-8 de 43 p.

Geispitz (H.). — *Histoire du théâtre des Arts de Rouen*, 1882-1913, d'après le manuscrit de M. Ch. VAUCLIN. *Rouen, impr. Lecerf*. In-8, de 344 p.

Gohin (Ferdinand). — *La langue française*. Académie française. Prix d'éloquence, 1912. *Paris, Didier*. Petit in-8, de 79 p.

Goyau (Lucie Félix-Faure). — *Christianisme et Culture féminine*. sainte Radegonde. La culture de la femme au moyen âge. Les femmes de la Renaissance. Regards de femmes sur l'au-delà. Sainte Gertrude, sainte Mechtilde. Le livre des recluses. Juliane de Norwich. *Paris, Perrin*. In-16, de 278 p. Prix : 3 fr. 50.

Grillet (Gustave). — *Rachel, tragédienne* (1820-1858), pièce en cinq actes. *Paris, impr. de « l'Illustration »* (A. Chatenet). Grand in-8 à 2 col., de 36 p., avec grav. et portr. (Représentée pour la première fois à Paris au théâtre national de l'Odéon, le 23 novembre 1913).

Hamon (Augustin et Henriette). — *Considérations sur l'art dramatique*, à propos de la comédie de Bernard Shaw. *Paris, Figuière*. In-16 de 48 p.

Haumant (Emile). — *La Culture française en Russie* (1700-1900). Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 2e édition, revue et corrigée. *Paris, Hachette*. In-8, de 579 p. Prix : 12 fr.

Havard de la Montagne (Robert). — *Mademoiselle de Scudéry. Paris, Lethielleux*. In-12, de 100 p. Prix : 60 cent.

Hugo (Victor). — *Choses vues*. T. II. *Paris, Ollendorff*. Grand in-8, de 381 p. avec croquis, grav. et fac-similés d'autographes.

Jakob (Gustave). — *L'Illusion et la Désillusion dans le roman réaliste français* (1851 à 1890). *Paris, Jouve*. In-8 de 147 p. Prix : 3 fr. 50.

Joannidès (A.). — *La Comédie-Française*, 1913. *Paris, Plon Nourrit*. Grand in-8, de 188 p. Prix : 7 fr. 50.

Labusquière (Jean). — *La poésie de Mme de Noailles*. Conférence faite le 10 novembre 1913 à l'Université populaire. *Paris, Steinheil*. In-8 carré, de 48 p.

Lacordaire (Rév. Père H.-D.). — *Conférences de Notre-Dame de Paris et*

conférences de Toulouse. Nouvelle édition avec notes historiques et critiques de M. l'abbé A. CHAUVIN. T. V. Années 1851-1854. *Paris, Garnier*. In-18 jésus, de 412 p.

Lacordaire (Rév. Père H.-D.). — *Notices et Panégyriques*. Nouvelle édition avec notes historiques et critiques de M. l'abbé A. CHAUVIN. *Paris, Garnier*. In-18 jésus, de 415 p.

Lamartine. — *Chefs-d'œuvre poétiques de Lamartine*, publiés avec une introduction, des notes et des notices, par René WALTZ. Ouvrage illustré de 16 gravures documentaires. *Paris, Hachette*. Petit in-16, de XXIX-311 p. Cartonné, 2 fr.

Laurent (Pierre). — *Les Romans de M. Gaston Roupnel. Dijon, impr. Darantière*. In-8, de 9 p. (Extrait de la « Revue de Bourgogne ». N° I. 1914.)

Lecigne (C.). — *Duchesse d'Abrantès. Paris, Lethielleux*. In-12, de 127 p. Prix : 60 cent.

Lecigne (C.). — *Madame Desbordes-Valmore. Paris, Lethielleux*. In-12, de 123 p. Prix : 60 cent.

Lecigne (C.). — *Louis Veuillot. Paris, Lethielleux*. In-16, de 448 p. Prix : 3 fr. 50.

Leger (Louis). — *Nicolas Gogol. Paris, Bloud*. In-16, de 267 p. (Les grands écrivains étrangers.)

Lot-Borodine (Myrrha). — *Le Roman idyllique au moyen âge* (Flore et Blanchefor. Aucassin et Nicolette. Galeran de Bretagne, l'Escouffe ou Guillaume et Aélis. Guillaume de Palerme). *Paris, Auguste Picard*. In-16, de 277 p.

Louis (Eugène). — *Histoire élémentaire de la littérature française depuis l'origine de la langue, d'après nos historiens et nos critiques. Paris, Larousse*. In-8, de 156 p.

Mangeot (Georges). — *Autour d'un foyer lorrain*. La Famille de Saint-Lambert, 1596-1795. *Paris, Croville*. In-8, de 135 p. et grav. Prix : 5 fr.

Marquiset (Alfred). — *Les Bas-bleus du premier Empire. Paris, Champion*. Petit in-8, de 223 p. (Bibliothèque de la Révolution et de l'Empire. IX.)

Mauveaux (Julien). — *Diderot l'encyclopédiste et le penseur*. Conférence faite à la Loge maçonnique et à la Société de libre pensée de Montbéliard; et publiée par ces deux associations. *Montbéliard, impr. Barbier*. Petit in-8, de 23 p. (Bi-centenaire de la naissance de Diderot, 6 octobre 1713 6 octobre 1913.)

May (Gaston). — *Note sur les relations de Montesquieu avec l'Académie de Stanislas. Nancy, impr. Berger-Levrault*. In-8, de 15 p. (Extrait des « Mémoires de l'Académie de Stanislas », 1912-1913.)

Mérimée (Henri). — *L'Art dramatique à Valencia depuis les origines jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Paris Picard*. In-8, de 734p. Prix : 15 fr. (Bibliothèque méridionale, publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse. 2e série, t. XXVI.)

Mérimée (Henri). — *Spectacles et Comédiens à Valencia* (1580-1630). *Paris, Picard*. In-8, de 267 p.

Merlant (Joachim). — *De Montaigne à Vauvenargues*. Essai sur la vie intérieure et la culture du moi. *Paris, Société française d'impr. et de libr.* In-16, de 428 p.

Montaigne. — *Œuvres choisies* disposées d'après l'ordre chronologique, avec introduction, bibliographie, notes, grammaire, lexique et illustrations documentaires, par René RADOUANT. *Paris, Hatier*. In-16, de XII-468 p.

Montesquieu. — *Correspondance de Montesquieu*, publiée par François GEBELIN. Avec la collaboration de M. André MORIZE. T. I. *Paris, Champion*. In-8 carré, de XXIV-448 p. et fac-similé d'autographe. Prix : 12 fr. (Collection bordelaise des inédits de Montesquieu.)

Morceaux *choisis des auteurs français, poètes et prosateurs*, du moyen âge

à nos jours. Leçtures expliquées par Jules DÉRIAT. *Paris, Belin.* In-8 jésus, de VII-537 p. Prix : 3 fr. 50.

Murger (Henry). — *Scènes de la bohème. Lyon Lardanchet.* Petit in-8, de XX-413 p. Prix : 10 fr. (Bibliothèque du bibliophile (romantiques). I.)

Olivier (Dr Eugène). — *Ce que nous apprennent les ex-libris de médecins et de pharmaciens d'autrefois.* Conférence donnée à l'assemblée générale de la Société française des collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques, le 23 février 1913. Avec 18 reproductions d'ex-libris et une 1 planche hors texte. *Paris. Société française des collectionneurs d'ex-libris.* Grand in-4 oblong, de 20 p.

Olivier (Dr Paul). — *Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles du Velay et d'une partie de l'Auvergne* (département de la Haute-Loire). *Paris. Émile-Paul.* In-8, de 160 p. avec armoiries. (Extrait du « Bulletin historique de la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire ».)

Oulmont (Charles). — *Le Chapelet des fleurs amoureuses.* contes français du moyen âge adaptés. *Paris, Fontemoing.* In-16, de XX-279 p. avec 1 grav.

Pilon (Edmond). — *Portraits de sentiment.* Daniel de Foë. Suite au récit du chevalier des Grieux. Louis Chénier, Mme Daubenton. Le général Marceau et Mlle des Melliers. *Paris, « Mercure de France ».* In-18, de 327 p. Prix : 3 fr. 50.

Poésie (la) *française du moyen âge. XIe-XVe siècles.* Recueil de textes accompagné de traductions, de notices et précédés d'une étude littéraire; par Charles OULMONT. La Vie de saint Léger. La Vie de saint Alexis. Le Pèlerinage de Charlemagne. La chanson de Roland. Huon de Bordeaux. Floire et Blancheflor. Gérard de Roussillon. Le Roman de Brut, etc., etc. *Paris. « Mercure de France ».* In-18, de 379 p. Prix : 3 fr. 50.

Prévost (abbé). — *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut. Paris, Crès.* In-16, de 359 p. avec ornements typographiques dessinés et gravés par P. E. Vibert.

Puybusque (G.-A. de). — *Jasmin à Muret. Toulouse. impr. Douladoure-Privat.* Petit in-8, de 51 p. et 2 portraits hors texte.

Racine (Jean). — *Esther*, tragédie tirée de l'Écriture sainte. Texte revu sur les éditions originales. avec notice et commentaire. par Charles COMTE. *Paris, Delalain.* In-16, de LXIV-127 p. avec grav., fac-similé et musique.

Racine (Jean). — *Poésies sacrées.* Avec une introduction et des notes, par Camille COUILLAULT. *Paris, Bloud.* In-16, de 63 p. Prix : 60 cent. (Les Chefs-d'œuvre de la littérature religieuse. Science et Religion. 694.)

Rivasso (R. de). — *L'Unité d'une pensée.* Essais de l'œuvre de M. Paul Bourget. Précédé d'une lettre de M. Maurice BARRÈS. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de VIII-297 p. Prix : 3 fr. 50.

Rouquet (Joseph). — *Le Mouvement littéraire occitan contemporain*, précédé d'une esquisse historique de la période littéraire des Trobadors et de celle des Trobaires. *Carcassonne, impr. Roudière.* In-8, de 32 p. Prix : 1 fr.

Rousseau (Jean-Jacques). — *Du contrat social*; publié avec une introduction et des notes explicatives par Georges BEAULAVON. 2e édition revue et corrigée. *Paris, Rieder.* In-8, de 349 p. Prix : 3 fr.

Rumeau (Mgr). — *Éloge de Bossuet*, prononcé dans la basilique-cathédrale de Meaux, le dimanche 19 octobre 1913. *Angers, impr. et libr. Grassin.* In-8, de 11 p.

Schiff (Mario). — *Mirabeau au donjon de Vincennes.* A propos d'une lettre inédite. *Paris, « Mercure de France ».* In-8, de 20 p. et fac-similé.

Séché (Léon). — *Alfred de Vigny.* T. 1er, la Vie littéraire, politique et religieuse. Emile Deschamps, Victor Hugo, Sainte-Beuve, Brizeux, Auguste Barbier, Busoni, Emile Péhant, Pitre-Chevalier, Léon de Wailly; t. II, la Vie amoureuse. Sa mère, sa femme, Delphine Gay, Marie Dorval, Camilla Maunoir, Marie de Clérembault, Delphine Bernard, Clotilde Busoni, Henriette

Corkran, Augusta Holmès, Louise Ancelot. Documents inédits, avec portraits, dessins et autographes. *Paris*, « *Mercure de France* ». 2 vol. in-8, t. I, de 511 p.; t. II, de 429 p. Les 2 vol. 7 fr. (Études d'histoire romantique.)

Senancour. — *Oberman*. Lettres publiées par M. Senancour, auteur des Rêveries sur la nature de l'homme. Édition nouvelle, conforme à l'édition originale, avec un portrait par Auguste Lepère et la reproduction d'un autographe. *Paris*, *Bosse*. Petit in-8, de XXX-446 p. (Collection « In Angelo ».)

Senancour (de). — *Obermann*. T. II. Édition critique, publiée par Gustave MICHAUT. *Paris*, *Hachette*. In-16, de 276 p. Prix : 5 fr. (Société des textes français modernes.)

Stein (Henri). — *La main d'Étienne Pasquier et le Peintre Jean de Hoey. Nogent-le-Rotrou*, *impr. Daupeley-Gouverneur*. In-8, de 12 p. et portrait. (Extrait du « Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français», 1er fasc. 1913.)

Sully (M.). — *Madame de Ségur. Paris*, *Lethielleux*. In-12, de 160 p. Prix : 0 fr. 60.

Turiello (Dr Mario). — *Jean-Jacques Rousseau et ses continuateurs jugés par Désiré Nisard. Amiens*, *impr. Yvert et Tellier*. In-8, de 48 p. Prix : 1 fr.

Veuillot (Eugène) et François **Veuillot**. — *Louis Veuillot*. T. IV. (1869-1883). Précédé d'un bref de S. S. Pie X. *Paris*, *Lethielleux*. In-8, de XV-790 p. Prix : 7 fr. 50.

Veuillot (François). — *Louis Veuillot*. Vie populaire. *Paris*, *maison de la Bonne Presse*. In-8 à 2 col., de 149 p. avec grav.

Veuillot (Louis). — *Les Odeurs de Paris*. Portrait de l'auteur gravé sur bois par P. Eug. Vibert. *Paris*, *Crès*. In-16, de 541 p. Prix : 10 fr.

Vigny (Alfred de). — *Cinq-Mars ou une Conjuration sous Louis XIII*. Illustrations de Georges Dilly. *Paris*, *Lemerre*. In-18 jésus, de 467 p. Prix : 3 fr. 50.

Vigny (Alfred de). — *Cinq-Mars ou Une conjuration sous Louis XIII. Paris*, *Flammarion*. 2 vol. in-18 jésus. T. I, de 323 p.; t. II, de 360 p. Chaque volume, 0 fr. 95. (Les meilleurs Auteurs classiques français et étrangers.)

Vigny (Alfred de). — *Les consultations du docteur Noir. Stello. Paris*, *Flammarion*. In-18 jésus, de 356 p. Prix : 0 fr. 95. (Les meilleurs Auteurs classiques français et étrangers.)

Vigny (Alfred de). — *Laurette ou le Cachet Rouge. Paris*, *Conard*. In-16, de 83 p. et portrait. Prix : 4 fr. (Chefs-d'œuvre de littérature et d'art typographique.)

Vigny (Alfred de). — *Poèmes antiques et modernes. Paris*, *Flammarion*. In-18 jésus, de 348 p. Prix : 0 fr. 95. (Les Meilleurs Auteurs classiques français et étrangers.)

Vigny (Alfred de). — *Servitude et grandeur militaires. Lyon*, *Lardanchet*. Petit in-8, de 273 p. Prix : 10 fr.

Vigny (Alfred de). — *Servitude et grandeur militaires*. Illustrations de Georges Dilly. *Paris*, *Lemerre*, in-18, jésus, de 267 p. Prix : 3 fr. 50.

Vigny (Alfred de). — *Théâtre*. T. I, la maréchale d'Ancre; Chatterton; Quitte pour la peur; t. II, Othello; le More de Venise; le Marchand de Venise. *Paris*, *Flammarion*. 2 vol. in-18 jésus. T. I, de 352 p.; t. II de 329 p. Chaque tome, 0 fr. 95. (Les Meilleurs Auteurs classiques français et étrangers.)

Voltaire. — *Candide*, *ou l'Optimisme*, de Voltaire. Édition critique avec une introduction et un commentaire; par André MORIZE. *Paris*, *Hachette*. In-16, de CI-240 p. Prix : 6 fr. (Société des textes français modernes.)

Voltaire — *Œuvres inédites de Voltaire*, publiées par Fernand CAUSSY. T. I; : Mélanges historiques. *Paris*, *Champion*. In-8, de 351 p.

Wright (C.-H.-C.). — *Un rabelaisant américain*. Charles Godfrey Leland. *Nogent-le-Rotrou*, *impr. Daupeley-Gouverneur*. In-8, de 11 p. (Extrait de la « Revue de XVIe siècle », année 1913.)

Yrven (Marcelle). — *La Comédienne et le Féminisme. Paris. Pichon*. In-16, de 39 p. et portr.

CHRONIQUE

— M. Louis Cons propose, dans la *Revue du* XVI*e siècle* (1913, fasc. IV), un nom pour l'*Auteur de la farce de maistre Pathelin*. C'est celui de Jean de Noyon, un personnage d'ailleurs inconnu, qui est nommé dans un passage de la pièce, au vers 1519, désignation qui est corroborée de ce fait que la première lettre des vers qui commencent à celui-là donne l'acrostiche *Si ha nom*. De ces constatations l'explication de M. Louis Cons acquiert une vraisemblance extrême et il semble que ce soit bien la désignation de l'auteur de la pièce, qu'il reste maintenant à mieux connaître.

— Sous ce titre : *Ronsard et le tombeau de Marguerite de Valois, reine de Navarre*, M. Hugues Vaganay a réimprimé, dans *les Annales fléchoises* (novembre 1913 et janvier 1914), les quatre odes que Ronsard imprima, en l'honneur de la reine Marguerite, parmi les vers consacrés à la mémoire de celle-ci, par les demoiselles de Seymour et leur précepteur Nicolas Denisot. C'est là, d'ailleurs, que les poèmes de Ronsard virent le jour pour la première fois et il n'est pas inutile de les reproduire sous cette forme primitive, avec le commentaire dont Denisot les accompagna.

— Le recueil de poésies choisies d'Olivier de Magny, publié par M. de Beaurepaire-Froment, est né de la pensée qu'on a eue, à Cahors, d'élever un monument au souvenir du gracieux poète quercynois. On trouvera groupés dans cet élégant petit volume les vers les meilleurs de la muse d'Olivier de Magny et ceux qui peuvent le mieux donner une juste idée de son talent. Et ces poésies choisies ont été rapprochées et mises en valeur avec un sens très réel de la biographie et du caractère d'Olivier de Magny.

— Dans l'opuscule que M. J. Nouaillac vient de consacrer à *La Jeunesse du cardinal Du Perron* il examine les circonstances toujours mal connues des débuts du controversiste fameux. On est peu renseigné sur les origines de Du Perron et sur ce qu'il fit alors qu'il n'était pas encore célèbre. M. Nouaillac détruit quelques erreurs, précise quelques faits, les établit, et en cours de route, cite abondamment un opuscule littéraire inédit de Du Perrou, dissertation assez vague, mais vigoureuse, qui montre que cet esprit savant et lourd commença à user de ses moyens comme il devait plus tard continuer à les employer au cours de son existence.

— L'étude consacrée par M. Léon Gautier à *L'activité poétique et diplomatique de Joseph Du Chesne, sieur de La Violette* (1546-1609), dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (1912, 7e livraison), passe successivement en revue et analyse les publications assez nombreuses que Joseph Du Chesne eut l'idée singulière d'écrire en vers, quoique leur sujet ne prêtât guère à ce genre de poésie. Quant aux missions diplomatiques de Du Chesne, elles sont exposées fort nettement et d'après des témoignages précis.

— MM. Ch. URBAIN et E. LEVESQUE ont entrepris une nouvelle édition critique des œuvres oratoires de Bossuet, publiées naguère avec une conscience admirable par l'abbé J. Lebarq, qui fut empêché par une mort prématurée de pousser son travail aussi loin qu'il l'eût souhaité. Prenant pour base ce qu'avait fait leur prédécesseur et tenant compte des corrections et amendements qu'il avait notés pour améliorer sa besogne, MM. Urbain et Levesque ont soigneusement revu les textes de Bossuet, tenant compte des trouvailles nouvelles d'autographes ou de copies prises à l'audition, et essayé de donner de la pensée de l'orateur l'expression la plus exacte possible. Cette édition nouvelle comprendra sept volumes, petit in-8°, très compacts, qui verront le jour à des intervalles réguliers et rapprochés. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus amplement, quand elle sera plus avancée. Le premier volume, qui est en vente, comprend les œuvres oratoires de 1648 à 1654.

— Revenant sur un sujet qu'il avait traité auparavant, M. André HALLAYS recherche, dans le *Journal des débats* du 9 janvier, *La maison où Jean Racine est mort*. Mais, cette fois-ci, il aboutit à des conclusions positives qui infirment sa précédente hypothèse, et montre que Racine est mort dans une maison qui, au XVIIIe siècle, était située entre l'immeuble qui porte aujourd'hui le numéro 24 de la rue Visconti et celui qui fait l'angle de la rue Bonaparte numéro 19 de cette dernière rue. Cette maison actuellement démolie appartenait, lorsque Racine y mourut, au chirurgien Mareschal et auparavant à une janséniste bien connue, Mlle de Joncoux.

— Dans un article de la *Revue hebdomadaire* du 14 février, sur *Madame de Grignan*, Mme Mary DUCLAUX retrace le caractère de la fille de Mme de Sévigné et reconstitue les principaux événements de cette existence qui ne connut guère d'aventures. Il semble pourtant que Mme de Grignan ait éprouvé une passion sincère, sans doute honnête et partagée, pour l'un de ses beaux-frères. Et Mme Mary Duclaux fait remarquer à bon droit les ressemblances de cette situation avec certain passage de la *Princesse de Clèves*, que Mme de La Fayette n'avait pas encore composée et qui a bien pu s'inspirer, sur un point, de l'histoire de Mme de Grignan.

— Les *Lettres inédites de Voltaire* publiées par M. Albert CHOISY, dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (1913, livraison 8), sont au nombre de huit et s'étendent du 19 octobre 1765 au 6 février 1766. Elles sont adressées à Jean-André de Luc, dans les papiers duquel les originaux se retrouvent. Voltaire s'y défend d'abord d'avoir contribué au décret de Genève contre Jean-Jacques Rousseau, et ensuite s'efforce de jouer un rôle pacificateur qui ne fut pas accepté dans cette affaire.

— La lettre de Diderot à Sartine publiée par M. Pierre HERMAND dans la *Revue du XVIIIe siècle* (1914, fasc. I), est datée du 12 juillet 1775 et, par conséquent, est postérieure de quelques mois au retour de Russie. Elle nous montre le philosophe sous divers aspects, chez lui, dans sa famille, travaillant à ses propres ouvrages et n'oubliant pas de s'employer au bonheur des siens et à l'utilité de ceux qui recouraient à lui. Le philosophe est assez en confiance avec Sartine pour l'entretenir de tout cela et ce langage montre comment on accueillait, dans le monde philosophique, les espoirs du règne nouveau.

— Dans sa *Note sur les relations de Montesquieu avec l'Académie de Stanislas* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1912-1913, p. 239-251), M. Gaston MAY indique que Montesquieu, après avoir été l'hôte du roi de Pologne à Luné-

ville, en 1747, s'empressa de briguer une place dans l'Académie que Stanislas venait de fonder. Il l'obtint en 1751 et, pour sa bienvenue, envoya aussitôt son opuscule de *Lysimaque*, qui parut dans les *Mémoires* de l'Académie, mais qui, pour cela, avait vu modifier sa conclusion.

— Les *Deux lettres au sujet des papiers de Montesquieu*, insérées par M. R. Brouillard dans le fascicule de janvier-février de la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, servent à fixer divers détails de l'histoire de ces manuscrits pendant la Révolution. La première (29 floréal an IV) de Victor Desèze, confirme ce fait connu que lesdits papiers furent d'abord cachés soigneusement. La seconde (4 thermidor an VII), apprend que le petit-fils du philosophe de la Brède songea à offrir à l'État les papiers inédits de son aïeul, si, en échange, on consentait à le rayer de la liste des émigrés.

— Dans un article intitulé : *Autour du portrait de Montesquieu, le portrait de l'Académie et la gravure d'Alix* dans la *Revue philomathique de Bordeaux*, janvier-février 1914, M. Eugène Bouvy rapproche la gravure du portrait de Montesquieu par Alix, d'après Garneray, d'une peinture sur toile appartenant à l'Académie de Bordeaux, et qui, si elle n'offre aucune garantie de ressemblance avec Montesquieu, n'en a pas moins de l'analogie avec le susdit portrait gravé.

— M. Fernand Caussy vient de publier dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires* (nouvelle série, fascicule 7), l'*Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque de Voltaire conservés à la Bibliothèque Impériale publique de Saint-Pétersbourg*. Si les volumes imprimés ayant appartenu à Voltaire sont au nombre d'environ 7 000 volumes, les manuscrits sont reliés en treize volumes dont M. Caussy donne le détail. Il y a joint l'analyse de quelques autres volumes, qui, dans une section ou dans une autre, contiennent également soit des documents sur Voltaire, soit des papiers de lui, soit des copies de ses œuvres. On peut voir également l'article que le même auteur a consacré au même sujet dans *le Correspondant* du 25 mars.

— M. E. Philipot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes, nous communique la note suivante :

Dans la revue suédoise illustrée *Ord och Bild* (3e numéro de 1914), l'écrivain et critique Frédéric Vetterlund vient de consacrer un bref mais intéressant article à « Voltaire créancier d'un prince ». Ce prince n'est autre que le duc Charles-Eugène de Wurtemberg, comte de Montbéliard. Les relations financières de Voltaire avec Charles-Eugène ont été déjà étudiées tout au long par M. Frédéric Rossel dans une publication que la *Revue d'histoire littéraire* annonça en son temps (t. XVI, 1909, p. 209). Aux documents publiés M. Vetterlund ajoute un billet inédit découvert par lui dans une collection suédoise d'autographes, celle du baron Axel Klinckowström. Ce billet étant très court, nous le reproduisons ici :

« A Monsieur,
« Monsieur Jeanmaire, conseiller de la Régence, etc.
à Montbelliard.

« 21 juin 1773 à Ferney.

« Quoique vous ne m'aiez pas repondu, monsieur, je compte toujours sur vôtre parole d'honneur et sur le devoir imposé à M. Rosé de me paier exactement, il me doit dix mille cinq cent Livres d'une part et de l'autre un quartier de mon ancienne rente. Je ne reçois rien, et vous savez que je vous

ai donné jusqu'à mon dernier écu, j'attends de vous justice. J'ai l'honneur d'être, monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

« VOLTAIRE. »

Jeanmaire était le représentant financier du duc de Wurtemberg à Montbéliard.

— *Qu'est devenu le manuscrit des « Dialogues » de Jean-Jacques Rousseau confié par l'auteur à Condillac?* Telle est la question que pose M. Jacques SOYER, archiviste du Loiret, dans un intéressant article publié, sous le titre général *Notes pour servir à l'histoire littéraire*, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* (t. XVI, n° 205, troisième et quatrième trimestres de 1913, pp. 488-497). Ce manuscrit, Rousseau l'avait remis à son ami, en le priant d'attendre, pour l'ouvrir et le publier, la fin du XVIIIe siècle. Condillac, qui s'était retiré dans l'Orléanais, au château de Flux, sur la rive gauche de la Loire, en face de Beaugency, mourut en 1780. Le précieux dépôt passa entre les mains de sa nièce, madame de Sainte-Foy, qui, dès la fin de l'année 1800, avisa les autorités locales que le délai fixé par Jean-Jacques allait expirer. Le 31 décembre de cette même année, le manuscrit fut ouvert et examiné; et des rapports furent adressés au préfet du Loiret et au ministre de l'Intérieur. Mais le gouvernement consulaire se montra indifférent; et pendant longtemps il ne fut plus question du ms. de Rousseau, qui resta enfoui et oublié dans les archives de l'hospice de Beaugency jusqu'en 1867. A cette date, la commission hospitalière en offrit la cession à l'État, moyennant une indemnité. Il aurait été acquis, dit-on, par la Bibliothèque nationale alors impériale, pour une somme très modique. Vérification faite on ne l'y trouve pas. En réalité, depuis 1867, toute trace semble perdue de cet exemplaire manuscrit des *Dialogues*, qui ne saurait, en tous cas, être confondu avec celui de la Bibliothèque de la Chambre des Députés. — Parmi les pièces justificatives publiées par M. Soyer, la plus curieuse est une longue lettre adressée, le 22 janvier 1801, au préfet du Loiret par le médecin J.-N. Pellieux, l'historien de Beaugency, décédé en 1831 sans avoir exécuté la promesse qu'il aurait faite à madame de Sainte-Foy, de donner une édition des *Dialogues* d'après le manuscrit jadis confié à Condillac. Nous y lisons, entre autres renseignements à retenir, que si ce manuscrit « contenoit..., quant au titre et à la division des matières, le même ouvrage déjà connu et imprimé en 1782 et réimprimé sur la première édition en 1793, il en différait cependant. . par des corrections fréquentes, des additions et suppressions de phrases et même de pages entières. » Et Pellieux relève ensuite quelques-unes des différences les plus sensibles qu'il avait remarquées, entre les deux textes.

— Dans son étude sur *Les Fusils de Beaumarchais, d'après les archives hollandaises*, M. K. de HARTOGH explique le rôle des autorités hollandaises qui refusèrent de laisser partir les fusils que Beaumarchais avait achetés pour le gouvernement français, acquisition qui faillit être fatale à son existence et qui fut funeste à sa fortune. Il ne semble pas qu'il y ait eu mauvaise volonté de la part du gouvernement hollandais, mais Beaumarchais eut affaire à des vendeurs qui manquèrent de franchise et à des fonctionnaires qui manquèrent de netteté d'esprit, ce qui aggrava singulièrement son cas et faillit le rendre désespéré.

— Au nombre des lettres adressées à Daunou que M. Gabriel VAUTHIER a publiées dans *les Feuilles d'histoire* de janvier (*Les correspondants de Daunou*) on trouve une lettre de Paul-Louis Courier (1833), deux de Chênedollé, huit de Sainte-Beuve (du 7 février 1825 à 1839), trois de Michelet, parmi d'autres billets signés de noms qui intéressent moins l'histoire littéraire française.

— Le *Journal d'un conclave* publié par M. Louis THOMAS est la traduction française et la coordination de documents italiens sur le conclave de mars 1829, qui élut le pape Léon XII. C'est Chateaubriand, alors ambassadeur à Rome, qui fit dresser ce document et s'empressa de l'envoyer à Paris, au ministère des Affaires étrangères, où il est resté. L'ambassadeur y a joint de nombreuses annotations qui donnent à ces renseignements une valeur particulière et montrent comment Chateaubriand lui-même les appréciait.

— Dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Anjou*, M. Louis HOGU, publie 47 pages de *Notes sur les Sources de Chateaubriand*. Son mémoire se divise en deux parties : 1° *L'Exotisme dans Atala;* 2° *Atala et ses modèles*. Ces notes ne constituent pas une étude approfondie, mais on y trouvera un certain nombre d'indications utiles sur les emprunts de Chateaubriand à Charlevoix, à Bernardin de Saint-Pierre, au folk-lore de la Bretagne, sur le caractère de son roman et les questions littéraires qui s'y rattachent.

— La société d'histoire militaire *La Sabretache* a mis au jour récemment un recueil de *Lettres interceptées par les Russes, durant la campagne de 1812, publiées d'après les pièces communiquées par S. E. M. Goriaïnow, directeur des Archives de l'État et des Affaires étrangères de Russie, et annotées par Léon Hennet et le commandant Emm. Martin, avec une introduction par Frédéric Masson.*

Ce beau volume, qui se compose d'environ 350 pièces, comprend surtout des documents intéressants pour l'histoire de la campagne elle-même, des opérations militaires et des troupes qui les accomplirent. Mais il y a aussi quelques lettres qui touchent à l'histoire littéraire et nous croyons devoir signaler ici les épaves de la correspondance de Beyle-Stendhal qui sont disséminées dans ce recueil. En voici l'énumération :

Page 126, pièce 93 : lettre d'Henri Beyle au chevalier de Noüe, auditeur au Conseil d'État, intendant de Kowno (Moscou, le 15 octobre 1812).

P. 128, p. 94 : Beyle à Fesquet, intendant de Mohilew (Moscou, 15 octobre 1812).

P. 130, p. 95 : Beyle au comte Amédée de Pastoret, intendant de Witebsk (Moscou, le 15 octobre 1812).

P. 152, p. 111 : Beyle à Rousse, premier clerc de Deloche, notaire, rue Helvétius, n° 57, Paris (Moscou, 25 octobre 1812).

P. 160, p. 119 : Beyle à la comtesse Daru (Moscou, 16 octobre 1812).

P. 211, p. 165 : Beyle à Félix Faure, conseiller-auditeur à la Cour impériale de Grenoble, rue de Beaune, Grenoble (Smolensk, 7 novembre 1812).

P. 233, p. 185 : Beyle à Félix Faure (Smolensk, 9 novembre 1812).

P. 241, p. 192 : Henri Beyle à la comtesse Daru (Smolensk, 9 novembre 1812).

P. 268, p. 213 : Beyle à la comtesse Daru, rue de Lille, au coin de la rue de Bellechasse, Paris (Smolensk, 10 novembre 1812).

P. 270, p. 214 : Beyle à son père, M. Beyle, rue de Beaune, à Grenoble (Smolensk, le 10 novembre 1812). Cette lettre est signée du pseudonyme de Ch. Chomette.

P. 272, p. 216 : Beyle à Martial Daru, intendant de la couronne, à Rome (Smolensk, 10 novembre 1812).

— Poursuivant ses études de chronologie sur les poésies de Lamartine, M. G. ALLAIS s'efforce de donner une date aux poésies qui composent *les Nouvelles méditations*. On trouvera la question exposée et les premiers résultats établis dans les *Annales de Bretagne* de janvier 1914. Quand elles parurent, en 1823, *les Nouvelles méditations* contenaient dix pièces — dont certaines

étaient très importantes — composées avant la publication du premier recueil de Lamartine, et quelques-unes même remontaient à l'époque des premiers essais du poète débutant.

— Dans son article sur : *Lamartine et Dumas père, parrains littéraires de Jean Reboul, de Nimes* (*Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht*, 1913), M. Camille PITOLLET expose, d'après des documents inédits, comment furent publiées les *Poésies* de Reboul, en 1836. L'artisan de cette entreprise fut Ferdinand de Capmas, dont le rôle est exposé avec pièces à l'appui. Lamartine et Dumas père eurent moins d'action, quoique leurs noms fussent illustres et leur bienveillance acquise à cette œuvre. Chemin faisant, on lit, dans cet article, quelques lettres ou billets inédits d'eux qui ne sont pas sans intérêt.

— La correspondance inédite d'Alfred de Vigny publiée par M. Jules MARSAN, dans la *Revue bleue* du 31 janvier, 7, 14, 21 et 28 février, se compose de 24 lettres et s'étend du 22 mars 1850 au 5 mars 1854. Toutes ces lettres sont écrites au même correspondant, Adolphe Breulier, d'abord avoué à Dreux, puis avocat à Paris, archéologue et versificateur à ses heures, en qui Vigny trouve un conseiller juridique et un causeur littéraire. Il est beaucoup question, sous la plume de Vigny, d'une certaine hypothèque qui lui donne beaucoup de préoccupation, et la façon dont il en parle prouve que, sans être un procédurier, il connaissait ses affaires et ne les négligeait pas autant qu'il l'affectait. C'est un aspect nouveau de la physionomie de Vigny, et, chemin faisant, on note d'autres détails qui ne sont pas sans intérêt.

— Les lettres d'Henri-Frédéric Amiel à Charles Ritter (1858-1881), publiées par M. Eugène RITTER dans la *Bibliothèque universelle* de janvier et février dernier, complètent heureusement le choix de lettres de personnages en vue déjà mis au jour et qui a fait connaître le caractère honnête et sympathique du traducteur de Strauss. Charles Ritter avait le don de provoquer et de retenir l'amitié. Celle qu'il noua avec Amiel date de 1858, alors que celui-ci professait à l'Université de Genève et que Charles Ritter au contraire y étudiait. Elle dura jusqu'à la mort d'Amiel, qui choisit Ritter pour l'un de ses exécuteurs testamentaires. Les lettres échangées durant ce long intervalle sont cordiales et franches, un peu pessimistes souvent de la part d'Amiel, toujours bonnes et bienveillantes de la part de Ritter.

— La Faculté des Lettres de l'Université de Nancy poursuit sa publication annuelle d'une *Bibliographie lorraine*, revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. Voilà que le fascicule concernant l'année 1912-1913 vient de paraître et il ne le cède pas en intérêt à ceux qui le précédèrent. Le mouvement littéraire exposé par M. E. ESTÈVE analyse judicieusement les manifestations historiques de cet ordre d'idées et rend justice aux efforts des auteurs. Quelques comptes rendus, plus détaillés, insistent davantage sur les travaux qui peuvent avoir des conséquences plus marquées.

— L'opuscule que M. Léoville L'HOMME vient de faire paraître sur *les Lettres françaises à l'île Maurice* montre bien la persistance, après un siècle, des traditions de la culture française chez une population devenue anglaise sans renoncer pour cela aux souvenirs de son passé. Nombre d'écrivains de valeur se servent encore de la prose française ou de notre vers pour dire à leurs concitoyens ce que leur esprit imagina, et cette littérature reste une des grâces de l'île que ses enfants savent honorer ainsi.

— L'article que M. Maurice GUILLEMOT a publié sur *le Librettiste du « Trouvère », Emilien Pacini* (1811-1898), dans le *Bulletin de la commission municipale*

historique et artistique de Neuilly-sur-Seine, 1912, p. 124), contient quelques détails biographiques sur un poète qui n'eut ni grande notoriété ni grand talent, mais dont l'existence n'offre pas moins quelque intérêt.

— Signalons un billet du peintre et poète réaliste Auguste de Châtillon, publié à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, par l'*Amateur d'autographes* d'octobre. Écrite au poète Pierre Lebrun dans des circonstances douloureuses, cette lettre du malheureux Châtillon est navrante de sincérité et de résignation.

— L'artiste dramatique Pierre Berton a laissé, parait-il, des souvenirs sur le poète Albert Glatigny, dont *Le Temps* du 23 décembre a publié des pages particulièrement émouvantes sur le mariage de Glatigny. On y apprend de quel admirable dévouement entoura le poète phtisique et moribond la jeune femme qui l'avait épousé, alors qu'il était déjà en proie à son mal incurable, et ne lui survécut que neuf mois.

— L'*Étude du style français moderne* de M. Anatole Feugère n'est pas seulement didactique. C'est surtout une analyse historique de quelques exemples bien choisis des grands prosateurs français, de Descartes à Alphonse Daudet. En commentant ces morceaux caractéristiques, en soulignant les traits particuliers à chacun d'eux et la leçon qui s'en dégage, l'auteur a écrit aussi un chapitre d'histoire littéraire, dont l'enseignement pratique se ressent de tous les témoignages invoqués à son appui.

— L'Association des bibliothécaires français a eu l'idée de grouper et de publier dans une brochure les règles et les usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes. Ce sont là des indications qui n'intéressent pas seulement les professionnels, mais encore tous les chercheurs qui ont à consulter des répertoires bibliographiques, auxquels on a recours de plus en plus fréquemment.

— Après le *Démon de la Volupté*, qui nous avait fait connaître le réalisme subtil d'Alberto Insua, un des plus brillants romanciers de la jeune école en Espagne, Mlle Renée Lafont vient de traduire, avec toutes les ressources de langage et de style que nous avons déjà signalées, les *Flèches de l'Amour*, du même auteur. C'est un roman de mœurs madrilènes. Aventure vulgaire, mais poignante : une fille du peuple séduite, entretenue, rendue mère, abandonnée, reprise, délaissée encore, et encore reprise, mais à l'heure même, où la mort va brusquement terminer tout, par un jeune bourgeois, qui a ses minutes d'engouement sentimental, mais qui est, avant tout, arriviste, cynique, égoïste foncièrement. Le contraste entre cet égoïsme de Roberto Miranda et l'abnégation naïve d'Eugenia, amoureuse jusqu'à la mort, est marqué avec beaucoup de force. Cette âme féminine, d'une qualité presque héroïque dans son ingénuité, est comme rehaussée par l'entourage d'une famille à demi abjecte, mais d'une vérité criante.

Dans une préface très courtoise, M. Maurice Barrès confesse que les romanciers Espagnols sont « nos maîtres dans l'art de conter ». Cela fut exact, au temps de Cervantes. Ce sont, parfois, des maîtres. Il suffirait, pour le prouver, de citer le nom de Perez Galdoz, qui, nous dit-on, vieillit pauvre. Souhaitons au jeune écrivain Alberto Insua une aussi illustre carrière, et une plus heureuse fin.

— On connait la lettre fameuse que Jean-Jacques Rousseau adressait de Motier-Travers, le 1er novembre 1762, au roi de Prusse Frédéric le Grand, pour décliner l'invitation qu'il en avait reçue.

Cette lettre figure d'ailleurs dans le recueil de la correspondance générale de Jean-Jacques Rousseau (Hachette, 1862). Mais les *Annales J.-J. Rousseau*, que dirige avec tant de soin M. Bernard Bouvier, le savant professeur de l'université de Genève, et qui viennent de paraître, en publient la version définitive. Elle leur a été communiquée par le docteur Konrad Walter, d'après le manuscrit original qui se trouve aux archives royales de Berlin. Ce texte est important en raison des hésitations et des variantes des brouillons conservés par Jean-Jacques Rousseau, et d'après lesquels la lettre à Frédéric le Grand avait été publiée jusqu'à présent. La disposition même des alinéas ne laisse pas que d'être significative. Voici donc cette lettre célèbre, scrupuleusement conforme au texte que reçut Frédéric le Grand :

« Sire,

« Vous êtes mon protecteur et mon bienfaiteur, et porte un cœur fait pour la reconnoissance : je veux m'acquitter avec vous, si je puis.

« Vous voulez me donner du pain : n'y a-t-il aucun de vos sujets qui en manque ?

« Otez de devant mes yeux cette épée qui m'éblouït et me blesse. Elle n'a que trop bien fait son service et le sceptre est abandonné. La carriére des Rois de vôtre étoffe est grande ; vous étes encore loin du terme. Cependant le tems presse, et il ne vous reste pas un moment à perdre pour y arriver. Sondez bien vôtre cœur, ô Frederic ! Pourrez-vous vous résoudre à mourir sans avoir été le plus grand des hommes !

« Puissai-je voir Frederic le juste et le redouté couvrir enfin ses Etats d'un peuple heureux dont il soit le pére ; et Jean Jacques Rousseau, l'ennemi des Rois, ira mourir de joye aux pieds de son Trône.

« Que Votre Majesté, Sire, daigne aggréer mon zéle, et mon très profond respect.

« J. J. ROUSSEAU. »

A Môtiers-travers, le 1er 9bre 1762.

— *La Revue de Hongrie* a publié, dans son fascicule du 15 avril, *Trois lettres inédites de Sainte-Beuve*, adressées à l'illustre historien hongrois Ladislas Szalay, lettres dont les originaux ont été communiqués par Mme veuve Emeric Havass, fille de Szalay. Nous les reproduisons à notre tour. Les voici :

Paris, le 23 août 1849.

« Cher Monsieur,

« J'ai bien peu répondu à tant de bonnes et amicales attentions de votre part, mais croyez que je n'y ai pas été insensible. Votre lettre de Bruxelles, vos publications sur votre intéressante patrie, me sont arrivées exactement ; aujourd'hui que j'ai quitté la Belgique pour retourner en France, je veux vous le dire. Mon adresse va se retrouver rue Montparnasse, 1*ter*, comme il y a dix ans. — Merci de votre bon souvenir ; le mien y répond à travers les distances et les séparations. Vous m'avez permis de croire que j'ai en vous un ami, et cela est doux.

« Tout à vous. « SAINTE-BEUVE. »

Suscription : Monsieur, monsieur Ladislas Szalay (poste restante), Zurich (Suisse).

Paris, le 30 novembre 1849.

« Mon cher Monsieur,

« Je voulais toujours répondre à votre dernière lettre pour vous remercier de votre souvenir et vous adresser de loin un salut de sympathie. Revenu ici, je m'y suis trouvé pris de bien des côtés et accablé de travail. Avec cela, j'ai un peu mal au bras, et ma plume ne court pas quand je dicte pas.

« Excusez-moi donc et agréez mon intime et sympathique pensée en ce peu de mots. — Je voudrais vous savoir heureux, ou du moins tranquille et posé, avec votre famille, dans un milieu qui soit un abri. — Paris, en ce moment, est calme, le sera-t-il longtemps? Je vis au jour le jour, comme l'oiseau sur la branche, comme un solitaire qui n'a point de famille; j'ai pourtant la douceur d'avoir retrouvé une vieille mère bien portante.

« Adieu et au revoir.

« A vous. « SAINTE-BEUVE. »

Rue Montparnasse, n° 11.

En marge : Le quatrième volume de *Port-Royal* attend mon loisir. Le volume de *Poésies intimes* est fait (et même imprimé en très petit nombre), mais de nature à devoir dormir pour cinquante ans au moins dans le secret, — c'est-à-dire probablement pour l'Éternité. — Que peut faire un soupir et une plainte de plus dans ce grand remuement du monde?

Suscription : Monsieur, monsieur Ladislas de Szalay, à Zurich (Suisse).

Paris, le 24 avril 1853.

« Mon cher Monsieur,

« J'avais déjà à vous répondre pour un aimable souvenir que vous m'avez envoyé. Ma vie, depuis mon retour à Paris et depuis ce travail hebdomadaire que je me suis imposé, est bien assujettie et sans trève. J'ai besoin de toute l'indulgence de mes amis pour mes irrégularités. Je me suis enquis au sujet de Duport. Rien n'est fait, comme sur tant d'autres points. N'ayant pas brillé tout à fait au premier rang, il a été enseveli avec son groupe et un peu pêle-mêle. Je ne sais donc rien de plus précis que ce qui se trouve dans la biographie Rabbe, Boisjolin et autres et dans la bibliographie de Quérard. Il y a quelques années, en lisant les *Œuvres de Barnave* en quatre volumes, publiées par M. Bérenger de la Drôme, j'ai, si je me souviens bien, remarqué des jugements assez précis et assez libres sur les Lameth et sur Duport. Mais il n'y a rien de biographique. Si vous étiez ici, mon cher Monsieur, vous trouveriez peut-être, en fouillant à la Bibliothèque Impériale, des renseignements particuliers. Je regrette de ne pouvoir me mettre moi-même à votre disposition pour cette recherche, étant de mon côté *à tourner la meule*.

« Agréez mes remerciements pour votre constant et bienveillant souvenir et croyez aux vœux que je fais pour tout ce qui vous serait consolation ou bonheur.

« SAINTE-BEUVE. »

Suscription : Monsieur, monsieur Ladislas Szalay, Rorschach, canton de Saint-Gall (Suisse).

— Le catalogue n° 3 de la librairie Duchemin frères portait la mention d'un exemplaire rarissime de la première édition du livre de Mme de Staël sur l'*Allemagne*. Nous croyons devoir reproduire ici la description de ce précieux volume et la note qui l'accompagnait, d'autant que, précise et bien informée, elle contient des détails qui peuvent, à l'occasion, servir aux chercheurs.

554. STAËL (Mme de). *De l'Allemagne*, par Mme la Baronne de Staël-Holstein. *A Paris, H. Nicolle à la librairie stéréotype, rue de Seine, n° 12. De l'imprimerie de Mame frères*, 1810 (et pour le tome III, 1814, cf. notre notice ci-dessous). 3 v. in-8, v. rac., petite dent. sur les plats, dos plat orné avec pièces de titre et tomaison mar. noir, pet. dent. int., tr. marb. (*Serre*.)

Édition originale de la plus excessive rareté. Bel exemplaire dans une

excellente reliure du temps. Cassure au titre du tome I et mouillures au même volume. De tous les ouvrages poursuivis et détruits par opération de police, il n'en est guère de plus célèbre que l'*Allemagne* de Mme de Staël, aussi bien en raison de la personnalité de l'auteur que de la valeur littéraire, de l'importance historique et de l'influence de l'œuvre. Après les savants travaux de MM. Welschinger (*La Censure sous le Ier Empire*, p. 175-190), Paul Gautier (*Mme de Staël et Napoléon*, p. 243-262) et M. Masson (*Rev. Hist. litt.*, 1907, p. 729-730) que nous résumons ici, l'histoire du livre est suffisamment connue. Voici les faits essentiels : au mois de septembre 1810, Mme de Staël, installée près de Blois, achevait de corriger les dernières épreuves de son livre. Les deux premiers volumes, imprimés par Mame, venaient d'être livrés à l'éditeur Nicolle et les six premières feuilles du tome III étaient sous presse, lorsque, le 25 septembre, le ministre de la police, Savary, fit donner ordre à Mme de Staël d'avoir à se retirer sans délai en Suisse ou en Amérique. En même temps, il faisait mettre les scellés sur l'ouvrage et placer des factionnaires à toutes les issues de l'imprimerie Mame. La destruction du livre, ordonnée en haut lieu, fut impitoyable et poursuivie avec une passion inouïe. Mme de Staël dont on exigeait le manuscrit, put ne livrer qu'une copie, mais on fit rendre à Laborie et à Portalis les exemplaires qu'ils avaient reçus, et la chasse aux épreuves qui pouvaient subsister fut acharnée. Enfin, le 15 octobre, un bulletin de police annonçait l'exécution. « On a commencé aujourd'hui à mettre au pilon le 145e ballot de feuilles imprimées de l'ouvrage de Mme de Staël. Les planches et les formes en ont été rompues le 11 chez l'imprimeur, en présence de l'inspecteur général et d'un commissaire de police préposés à l'opération du pilonnage. Les mesures sont prises pour qu'il n'en reste pas une feuille. » Et dans une lettre du 27 de Savary à Portalis, le ministre de la police écrit : « J'ai retiré et fait détruire tous les exemplaires qui existaient. » Savary se rendait justice : il avait fait l'impossible pour assurer la suppression du livre et l'on a pu croire pendant près de cent ans que la destruction de l'ouvrage de Mme de Staël avait été intégrale, lorqu'en 1907 un éminent érudit français, M. Maurice Masson, en découvrit un exemplaire, provenant des frères Schlegel dont les liens d'amitié avec Mme de Staël sont connus, à la bibliothèque de l'Université de Vienne en Autriche. Cet exemplaire, qui se compose des deux premiers volumes complets avec leurs titres et d'environ la moitié du tome III, sans titre, comprend évidemment tout ce qui a été imprimé de la première édition de l'*Allemagne*. (Cf. *Rev. Hist. litt.* 1907, p. 729-730.)

Comment l'exemplaire que nous annonçons a-t-il échappé aux procédés inquisitoriaux de la police impériale? C'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. En tout cas, à la différence de l'exemplaire de Vienne, il ne comprend que les premiers volumes à la date de 1810 : le tome III est de la seconde édition et daté 1814. Il est vraisemblable que le premier possesseur, désireux avant tout de posséder l'ouvrage complet, aura fait remplacer, en faisant relier le livre, le fragment du tome III tiré en 1810, par le tome III complet de la seconde édition, typographiquement semblable à la première. Quoi qu'il en soit, élégamment relié à l'époque par Serre dont l'étiquette figure en tête du premier volume, notre exemplaire, mystérieusement et miraculeusement échappé aux rigueurs de la police impériale, n'est pas seulement une curiosité bibliographique de premier ordre, mais une précieuse relique d'un intérêt historique et littéraire considérable.

— Le catalogue de la collection d'autographes mise en vente par M. Noël Charavay et dispersée le 23 mai aux enchères publiques, contenait nombre de documents intéressant l'histoire littéraire de la France et dont nos lecteurs trouveront sans doute ici le détail avec plaisir.

1. About (Edmond), le célèbre écrivain, membre de l'Académie française, n. 1828, m. 1885.

L. a. s.; La Schlittenbach, 31 janvier 1862, 4 p. in-8°.

Curieuse lettre dans laquelle il parle des avanies que la jeunesse de l'Odéon a prodiguées à son ouvrage (*Gaëtana*). « Ces chers petits messieurs ne se sont pas même demandé si le drame valait quelque chose. Ils ont eu hâte de prouver leur indépendance et leur impartialité, et ils m'ont jugé sans m'entendre. Voilà qui va bien. La police les a laissés faire: elle leur a même permis de couronner cette jolie campagne en venant hurler sous mes fenêtres et ébranler ma porte, au risque de tuer ma mère, qui était venue à Paris consulter son médecin. » Mais, tout est calmé et il écoute tomber une bonne pluie d'Alsace à la Schlittenbach, que le curé de Saverne désigne au prône comme un repaire!

8. Balzac (Honoré de), le grand romancier, n. 1799, m. 1850.

L. a. s. à l'imprimeur Barbier (juillet 1833), 1 p. 1/2 in-8°.

Il lui annonce l'arrêt de l'impression du *Médecin de campagne* par suite du refus de M. Mame de participer aux frais et par la volonté de Barbier de ne plus continuer qu'au compte de Balzac. « J'ai l'honneur de vous annoncer qu'après avoir, par une sommation judiciaire, constaté cet état de choses je le ferai finir ailleurs, et qu'alors le prix de la composition et du tirage commencés chez vous ne seront pas à ma charge. »

9. Balzac (Honoré de).

L. a. s. à une dame; Issoudun, 16 avril, 3 p. in-8°.

Longue et curieuse lettre dans laquelle il s'excuse du retard qu'il met à lui répondre; son excuse est dans les travaux croissants qui l'accablent. « J'ai rencontré une somnambule qui m'a dit que j'avais exactement joué ma vie ce mois dernier, mais que faire? Je suis comme un soldat; il faut marcher. » Il annonce qu'il se propose d'acheter *La Grenadière* en Touraine, parle de Mme Hanska, la seule personne au monde qui lui ait bien retracé sa sœur et annonce l'apparition de la *Duchesse de Langeais*. « J'ignore entièrement son sort. Je suis occupé de tout autre chose et la grande *Séraphita* est délaissée. Il fallait en voir des modèles pour le faire. — Et à Paris... »

23. Buffon (Georges-Louis Leclerc, comte de), le célèbre naturaliste et écrivain, membre de l'Académie française, n. 1707, m. 1788.

L. a. s. au président de Ruffey, à Dijon; 24 novembre 1755, 1 p. in-4°, adresse, cachet armorié. *Rare aut. sig.*

Il lui exprime le regret de ne pas l'avoir vu en même temps que Mme de Ruffey. Il lui demande du vin blanc ou rouge, puis il ajoute. « Je vous dois aussi le cinquième volume de l'*Histoire naturelle*, mais je ne pourrai vous l'envoyer que dans six semaines à mon retour de Paris. »

42. Des Maizeaux (Pierre), écrivain protestant, biographe de Bayle et de Saint-Évremont, n. 1666, m. à Londres, 1743.

L. a. s.; Londres, 11 septembre 1721, 4 p. in-4°.

Lettre relative à l'apaisement des dissentiments qui séparaient Newton et Bernoulli. « J'ai consulté M. Newton devant et après l'impression des pièces du recueil qui le regardent, et je n'ai rien fait qu'il n'ait su par avance et approuvé. Ainsi je ne comprends pas comment il peut s'en plaindre. Mais la crainte qu'il a de se trouver engagé dans des disputes lui fait souvent désapprouver ce qu'il avait approuvé. » Il parle également de Varignon; il fait l'éloge de son caractère.

52. Fabre d'Églantine (Philippe-François-Nazaire), poète et auteur dramatique, célèbre conventionnel, n. 1755, décapité en 1794.

L. aut. à sa femme; Lyon, 1er octobre 1783, 3 p. in-4°, adresse, grand cachet armorié avec la devise : *A Fabro Fabri Fabricantur*.

Il lui annonce une bonne nouvelle : leur engagement à Lyon pour l'an prochain, lui comme premier rôle, elle comme seconde chanteuse, mais il a fallu un peu sacrifier quant aux appointements. De plus, on lui fait entrevoir un engagement à Bordeaux après celui de Lyon. Il donne des détails sur les négociations que ces engagements lui ont coûtées, ainsi que sur ses débuts dans la *Veuve de Malabar* et dans le *Misanthrope*. « Mon Dieu! que papa et maman seront contens! Je vais leur écrire incessamment. Et nous, ma chère Colette, ne le serons-nous pas? Nous aurons notre fils avec nous, pour le coup. Je t'embrasse un million de fois. »

59. Galland (Antoine), érudit, traducteur des *Mille et une Nuits*, n. 1646, m. 1715.

L. a. s.; 30 septembre 1698, 12 p. in-4°.

Important mémoire historique, adressé probablement à Huet. Galland discute de l'ancienneté de la ville des Viducasses.

60. Galland (Antoine).

L. a. s. (à Huet); Caen, 16 septembre 1698, 12 p. in-8°.

Longue et importamte lettre dans laquelle il lui soumet les observations que lui a suggérées la lecture de son ouvrage sur les Origines de Caen, particulièrement en ce qui concerne le village de Vieux.

76. Hugo (Victor), le grand poète, n. 1802, m. 1885.

L. a. s. à Lamennais; 9 janvier (1831?), 1 p. in-8°.

Il satisfait le besoin qu'il a de lui dire combien il le trouve plus grand que jamais. « Vous êtes le seul qui compreniez la situation actuelle, le seul qui avez réellement le sens de l'avenir. Je suis en ce moment attaché à une misérable glèbe. Dès que j'aurai une minute, je courrai vous voir. » En attendant il l'invite à venir tirer les Rois en famille.

77. Hugo (Victor).

L. a. s. Victor H. à Armand Bertin; 10 avril, 3 p. in-8°.

Il lui annonce que son pauvre gros Charlot a été violemment pris du choléra, mais il est sauvé grâce au traitement particulier et peu connu du Dr Louis. Il le considère après comme infaillible quand la maladie est prise à temps. Il lui demande de signaler le mérite de ce médecin. « Il est bon de mettre le public à même de distinguer par des faits les guérisseurs des vantards, et les vrais médecins des charlatans. »

82. Lamennais (Félicité), l'illustre auteur des *Paroles d'un Croyant*, n. 1782, m. 1854.

L. a. s. à une dame; 1er janvier, 1 p. 1/2 in-3°.

Il lui annonce avec beaucoup de galanterie qu'il ira la voir, mais c'est elle seule qu'il désire voir, car le monde lui est devenu tellement à charge qu'il ne peut en supporter l'ombre. « C'est de Turin que j'ai appris que je n'étais qu'à quelques pas de vous, et pour la première fois j'ai bien compris les inconvénients de l'ignorance, presque toujours si douce, quoiqu'en dise le siècle. »

Le Gérant : **Paul Bonnefon.**

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LES ARTS ET LES ARTISTES DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE JUGÉS PAR LES ÉCRIVAINS DU TEMPS

Nous avons si bien accoutumé de comprendre par le mot de « Renaissance » la renaissance des lettres et celle des arts que nous nous représenterions volontiers les écrivains et les artistes du XVIe siècle comme collaborant à une même œuvre, les regards fixés sur un idéal commun. Aussi sommes-nous surpris lorsque nous constatons combien sont rares les documents que doivent aux œuvres littéraires du temps les plus récentes histoires de l'art en France à l'époque de la Renaissance [1]. Sur le développement de la peinture et de la sculpture françaises sous les règnes de François Ier et de Henri II les poètes et les prosateurs n'apportent aucun témoignage assez précis pour que l'historien de l'art en puisse faire état. Sans doute ils ont senti que le progrès des arts contribuait à anoblir et à embellir l'existence humaine; mais l'intérêt qu'ils ont manifesté pour cette parure nouvelle de la civilisation française semblera bien médiocre au prix de l'admiration qu'excite chez nos contemporains l'art de la Renaissance. Serait-ce que le sens de la beauté dans les arts a fait défaut à nos écrivains? ou bien n'ont-ils pas su trouver dans leur langue et dans leur style les moyens de rendre leurs sensations esthétiques? Est-ce la curiosité pour les arts plastiques qui leur a manqué? ou la manière de rendre les impressions que provoque cette curio-

1. Cf. dans l'*Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Lavisse, le liv. V du t. V (article de M. Lemonnier) et dans l'*Histoire de l'art* publiée sous la direction de M. André Michel, le t. IV, *La Renaissance*, IIe partie.

sité? — Il y a là quelques petits problèmes que nous voudrions examiner en passant en revue les jugements de nos principaux écrivains de la Renaissance sur les arts et les artistes de leur temps.

*
* *

Le premier en date des écrivains chez qui se manifeste vraiment l'esprit de la Renaissance est Jean Le Maire de Belges. Esprit curieux et fécond, il s'intéressait aux arts autant qu'aux lettres [1]. Il était lié avec le peintre Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, l'architecte du tombeau de François II à Nantes et des sépultures de l'église de Brou. En 1503, son protecteur Louis de Luxembourg, comte de Ligny, étant mort, il composa une « déploration de son trépas » intitulée *La Plainte du désiré* [2]. Il y représente la « chère Nymphe » Peinture invitant ses élèves à peindre le deuil de la nature. J'ai des pinceaux, dit-elle, des couleurs, « or et azur tout plein mes coquillettes ».

Et si je n'ay Parrhase, ou Apelles
Dont le nom bruit par memoires anciennes,
J'ay des esprits recents et nouvelets,
Plus ennoblis par leurs beaux pincelets
Que Marmion jadis de Valenciennes,
Ou que Fouquet, qui tant eut gloire siennes,
Ni que Poyer, Roger, Hugues de Gand
Ou Joannes qui fut tant élégant.

Ce sont là les noms des peintres fameux du siècle précédent : l'enlumineur Simon Marmion, de Valenciennes, Jean Fouquet, Jean Poyet, miniaturiste, Roger van der Weyden, Hugo van der Goes et Jean van Eyck. Voici maintenant les peintres vivants auxquels Peinture adresse son appel :

Besongnez donc, mes alumnes modernes,
Mes beaux enfans nourris de ma mamelle,
Toy Leonard qui as graces supernes,
Gentil Bellin, dont les loz sont eternes :
Et Perusin qui si bien couleur mesle :
Et toy Jean Hay [3], ta noble main chomme elle?
Vien voir Nature avec Jean de Paris...

1. Cf. sur Jean Le Maire l'étude de M. Guy dans son *Histoire de la poésie française au* XVI*e siècle*, t. I, l'*École des Rhétoriqueurs*, p. 174-207.
2. Cf. *Œuvres de Jean Lemaire de Belges*, éd. J. Stecher, t. III, p. 157-186.
3. On hésite sur l'identification de ce Jean Hay. M. A. Michel dans son article

Que la banalité des louanges accordées à ces peintres ne nous déconcerte pas. Jean Le Maire ne fait pas de la critique d'art : il témoigne de son admiration pour les peintres qu'il connaît et, s'il met Léonard de Vinci, Pérugin et Gentile Bellini au-dessous de Jehan Perréal, c'est que Jehan Perréal est alors son ami. Quoi qu'on puisse penser de cet éclectisme et de cette partialité, il n'en reste pas moins que ces éloges de peintres vivants et morts ainsi que la description des « outils et engins » à l'usage des « alumnes » de Peinture attestent chez Jean Le Maire une certaine initiation à cet art et un goût incontestable pour ses productions. Chez aucun autre écrivain du XVIe siècle nous ne trouverons cités autant de noms de peintres [1].

Clément Marot, familier de la reine de Navarre et valet de chambre du roi François Ier, ne pouvait rester étranger au goût que grands seigneurs et grandes dames témoignaient pour les arts. Dans son œuvre figure une épigramme qu'il composa à l'occasion de la présentation au roi d'une statue antique de Vénus [2]. Rien dans cette épigramme n'indique que Marot ait été particulièrement sensible à la beauté de cette sculpture. Il est vrai qu'à son ordinaire, il a cherché à faire de son épigramme un compliment plutôt qu'une description. On ne peut donc juger du goût de Marot pour les arts par le ton de cette pièce.

Mais il est bien curieux que cette épigramme soit presque la seule de ses poésies dans laquelle il soit fait mention d'une œuvre d'art [3]. De tous les peintres auxquels les grands seigneurs demandèrent leurs portraits, — et ils étaient nombreux, — un seul est nommé par Marot : Janet. Dans la dédicace de la traduction des *Psaumes de David, au Roy tres chrestien, François premier de ce*

sur la *Sculpture en France de Louis XI à la fin des Valois* (*Histoire de l'art*, t. IV, p. 602), citant les vers ci-dessus met un point d'interrogation après son nom. Dans le même volume, p. 744, M. le comte Durrieu nous apprend que Jean Hay ou Hey fut un peintre teutonique « qui vint travailler à la fin du XVe siècle dans la partie du bassin de la Loire qui s'étend de l'Orléanais à la Touraine ». M. Henri Stein a publié dans les *Mémoires des Antiquaires de France* de 1913 une étude sur *le peintre Jean Hey et le financier Jean Cueillette* qui confirme l'assertion de M. le comte Durrieu.

1. Dans sa *Couronne Margaritique* (1504), Jean Le Maire reprend cette même énumération de peintres. Il y ajoute les noms de Dieric de Louvain (Bouts le Vieux, 1391-1479), Maistre Hans de Bruges (Hans Memling), Maistre Hugues Martin de Francfort (le « beau Martin † 1499), Nicole d'Amiens », Loys de Tournay, Baudouyn de Bailleul, Jaques Lombard de Mons, Liévin d'Anvers. Cf. éd. Stecher, t. IV, p. 162.

2. Cf. éd. P. Jannet, t. III, p. 14 : « De la Venus de marbre presentée au Roy ».

3. Une autre épigramme, t. III, p. 16 : De la statue de Venus endormie, est du même caractère. Marot ne vise point à décrire : il ne soupçonne pas que des poètes viendront dont l'art rivalisera par la puissance ou le relief de l'expression avec les arts plastiques.

nom (1539), Marot attire l'attention sur l'exactitude de la préfiguration du Christ par le Prophète :

Christ y verrez par David figuré
Et ce qu'il a pour noz maulx enduré
Voyre mieulx painct, mille ans ains sa venue,
Qu'après la chose escripte et advenue
Ne le paindroient, qui est cas bien estrange,
Le tien Janet, ne le grand Miquel l'Ange.

Le tien Janet, c'est évidemment le peintre en titre du roi que Marot désigne par ces mots. En 1539, c'était Jean Clouet. On sait que son surnom, Janet, devait passer à son fils François, qui allait être à son tour le peintre des successeurs de François Ier. Nul indice ne nous est livré par ce texte sur la culture artistique de Marot. S'il place Clouet à côté de Michel-Ange, c'est pour flatter le roi de France, en rapprochant son peintre ordinaire de l'artiste italien qui, pour tous les contemporains, avait poussé l'art de la peinture à son plus haut degré de perfection.

Janet, le surnom de François Clouet, devait revenir bien souvent sous la plume des poètes de la Pléiade. Ronsard a vanté cet artiste comme « l'honneur de notre France ». Un jour même, il l'a engagé à peindre les beautés de sa mie et cette invitation devint pour le poète le sujet d'une description détaillée des grâces même les plus secrètes de sa maîtresse [1]. Muret nous dit dans son commentaire des *Amours* que Ronsard a « expressément imité en ceste Elégie deux odes d'Anacréon esquelles en l'une il fait peindre sa mie et en l'autre son mignon [2] ». Il est possible que Ronsard ait pris à Anacréon l'idée de ce portrait de sa maîtresse. Il est curieux, en tout cas, de voir à quel point cette description littéraire cadre mal avec les caractères de l'art de Janet. Vives carnations, grâce molle, nudité, sensualité, voilà les traits de cette peinture [3], qui ne rappelle en rien l'art délicat et toujours chaste de Janet.

1. Cf. *Les Amours de P. de Ronsard Vandomois*, éd. Vaganay, p. 372-380.
2. *Les Amours...*, éd. Vaganay, p. 379-380.
3. Cf. v. 127 :

Ainsi qu'en bosse eslève moy son sein
Net, blanc, poly, large, entre-ouvert et plein,
Dedans lequel mille rameuses veines
De rouge sang tressaillent toutes pleines...

v. 143 :

Un peu plus bas en miroir arrondy,
Tout potelé, grasselet, rebondy,
Comme celuy de Venus, pein son ventre...

v. 155 :

Ses cuisses soient comme faites au tour
A pleine chair, rondes tout à l'entour,

Cet art est beaucoup mieux caractérisé par Jean-Antoine de Baïf. Il semble bien avoir remarqué la finesse et la netteté du dessin dans les portraits peints par Janet.

« Son noir sourcy poli qu'on diroit que Janet
d'un trait auroit tiré; sinon qu'il est plus net »,

dit-il en parlant de sa Francine. Et ailleurs :

Quel pinceau pourroit atteindre
A bien *nettement* te peindre
O beau sourcy, si *Janet*
Ne te peignoit aussi net
Quand il perd en blanc yvoire
Un trait d'une couleur noire,
Le coulant d'un art subtil
Avec son léger oustil?

La blancheur laiteuse du teint, la délicatesse du trait noir nettement dessiné, ces caractères des portraits peints par Janet sont ici exactement évoqués.

J.-A. de Baïf a donc vu et rendu avec précision les caractères propres aux portraits contemporains. Pourquoi cette exactitude dans l'expression de la sensation esthétique ou tout simplement dans la description fait-elle défaut aux autres poètes de la Pléiade? On s'en étonne avec raison lorsqu'on découvre que presque tous eurent l'occasion d'être plus ou moins initiés à la peinture. En effet, pendant quelques années, la Brigade compta parmi ses poètes un peintre. Il s'appelait Nicolas Denisot. De ce prénom commun et de ce nom à finale vulgaire, il avait tiré un anagramme, *Conte d'Alsinois*, surnom sous lequel nous le trouvons ordinairement désigné dans les œuvres des lettrés du temps.

Sa vie, inquiète, vagabonde, aventureuse même, comme celle de beaucoup de gens de lettres au XVIe siècle, nous est assez connue par une notice que lui consacra dans le premier tiers du XVIIe siècle un de ses petits-neveux : Jacques Denisot [1]. Né au Mans en 1515,

Ainsi qu'un Terme arrondy d'artifice,
Qui soustient ferme un royal édifice.
Comme deux monts enleve ses genous,
Douillets, charnus, ronds, délicats et mous,
Dessous lesquels fay luy la greve plene...

Les mêmes caractères se rencontrent dans le portrait que Remy Belleau a tracé de sa maîtresse, *Bergerie*, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 112.

1. En 1907, M. l'abbé Clément Jugé a publié un *Essai sur la vie et les œuvres de Nicolas Denisot* et je lui ai consacré dans la *Revue Bleue* du 30 sept. 1911 un article que je résume ici.

il fit dans sa ville natale ses premières études littéraires, assez faibles. Il se mit avec plus d'ardeur aux mathématiques. Mais c'est au dessin qu'il s'adonna avec le plus d'application. Son maître fut Simon Hayeneuve, ou Simon du Mans, qui excellait, au témoignage de Geoffroy Tory, dans l'art d'ordonnancer en ses tableaux des architectures antiques. Denisot ne tarda pas à utiliser dans la cartographie son talent de dessinateur[1].

Ses débuts dans la carrière des lettres furent moins heureux. Il se mêla à la cohorte des poétastres du Mans qui se pressaient autour de Sagon, l'adversaire de Marot. Il proclama en vers latins la médiocrité de Marot et la grandeur de Sagon : « Cui Musæ et Charites nil nisi grande ferant. » Les moqueries et les critiques que lui valut cette singulière méprise l'amenèrent à de sages réflexions. Il se remit à l'étude des Anciens. Puis, pour refaire à son nom compromis dans cette aventure une virginité, il le transforma. Désormais ses poésies furent signées *le Conte* d'Alsinois. Ses amis l'appelaient familièrement *le Comte*.

Cependant il continuait à résider dans sa ville natale et, en 1544, il publiait un recueil de *Noëls*. Cette même année, il quittait sa province pour venir à Paris et était admis à la cour de François Ier. Une intrigue amoureuse restée obscure le contraignit à passer en Angleterre. Là, le duc de Somerset, Lord Protecteur d'Angleterre, le choisit comme précepteur de ses filles, Anne, Marguerite et Jeanne Seymour. C'est par ces jeunes Anglaises que l'attention des lettrés et des poètes de France allait être attirée sur le *Conte d'Alsinois*. La mort de Marguerite de Navarre (2 décembre 1549) leur fournit une occasion de montrer combien en deux ans elles avaient profité des leçons de poésie latine de leur précepteur français. Elles écrivirent à la louange de la sœur de François Ier cent quatre distiques latins. Denisot s'avisa que ces vers latins pouvaient parfaitement devenir les assises d'un « Tombeau ». On entendait alors par « Tombeau » un recueil de poèmes composés par divers auteurs au lendemain de la mort d'un grand personnage pour honorer sa mémoire. La mode en avait été importée d'Italie et, vers 1550, cette origine suffisait à la recommander chez nous. Aussi Denisot n'eut-il aucune peine à obtenir immédiatement odes, distiques, hendécasyllabes, poésies grecques et latines de J.-A. de Baïf, de Daurat et d'autres encore. Dans une lettre-dédicace en latin, il présenta ces œuvres au public et, comme le poète platonicien Charles de Sainte-Marthe regrettait, dans une ode du

1. Cf. G. Marcel, Le comte d'Alsinoys géographe (*Revue de géographie*, t. XXXV, p. 193).

recueil, de ne pas voir tous les poètes français participer à cet hommage solennel rendu à la protectrice des lettres, dès l'année suivante, Denisot put faire paraître une seconde édition du *Tombeau*, enrichie des poèmes de dix-neuf collaborateurs nouveaux. Parmi ceux-ci figuraient Ronsard et du Bellay. Ainsi Denisot avait su se faire agréer dans la Brigade. Sa fortune, pour quelques années sera associée à celle de la nouvelle école.

Il fut de cette première excursion à Arcueil qui rassemblait, entre autres joyeux compagnons, Ronsard, du Bellay, Jean-Antoine de Baïf, Dorat, Honoré d'Urvoy et Bertrand Bergier [1].

Désormais Denisot a sa part des louanges que les poètes de la Brigade se décernent mutuellement. Son pseudonyme figure en français et en latin : *le Comte*, *Comes*, *Alsinoüs*, dans les vers de Ronsard, de Joachim du Bellay, de Muret, de Jacques Tahureau du Mans, d'Olivier de Magny, de Jean-Antoine de Baïf. La nouvelle école est fière de compter parmi ses membres un poète qui est en même temps un peintre. Ronsard le proclame seul capable, avec Janet, de peindre « sa déesse ». Il semble que chacun des poètes de la Brigade ait à cœur de posséder un portrait de sa maîtresse peint par Denisot.

Quelles étaient, au juste, la nature et la valeur de son talent de peintre? Faute de documents, nous avons peine à l'imaginer. Il nous a appris, il est vrai, comment il concevait certain genre de tableaux : les scènes religieuses. Ses idées ne manquent pas d'originalité pour l'époque. Elles sont impliquées dans une *Description d'un tableau où est dépeinte la nativité de Jesu Christ*, qui parut en 1553 dans son recueil des *Cantiques du premier advènement de Jesu Christ*. Denisot proteste contre la représentation traditionnelle de cette scène. Les tableaux et les gravures des livres d'heures du temps nous représentent ordinairement une Vierge, assise dans une attitude de majesté, auprès du berceau où

1. Ronsard, qui a célébré cette partie de plaisir dans le *Voyage d'Hercueil*, nous le montre monté sur un âne.

A voir de celuy la mine
Qui chemine
Seul parlant à basse voix,
Et à voir aussi la moüe
De sa joue
C'est le Conte d'Alsinois.

Je le voy comme il galope
Par la trope
Un grand asne sans licol :
Je le voy comme il le flate
Et lui grate
Les oreilles et le col.

Ed. Marty-Laveaux, t. V, p. 214.

gît l'Enfant-Jésus. Elle est vêtue d'un riche costume; ses cheveux annelés sont épandus sur ses épaules; elle a les mains jointes et parfois les yeux tournés vers les spectateurs. A côté d'elle, saint Joseph, vêtu, comme un moine, d'un froc, appuyé sur un bâton, une lanterne ou une chandelle à la main, se penche sur l'Enfant-Jésus. Denisot juge ridicules les attitudes et les attributs traditionnels de saint Joseph et de la Vierge et toute cette représentation de la nativité invraisemblable :

Allez donc, peintres, ores
Peindre un vieil Joseph encore
De son bâton emparé.
Allez peindre à la volée
Une vierge eschevelée
Monstrant un œil esgaré.
Donnez encore à Joseph la chandelle
Pour obscurcir cette clarté plus belle.

Denisot comprend l'ordonnance de ce tableau d'une manière nouvelle. Dans une « logette », que la lumière d'argent des nues célestes éclaire assez pour qu'on distingue ses murs « tapissés de mousse » et « hérissés de joubarbe », règne une ombre obscure : une seule clarté, rayonnant de l'Enfant-Jésus.

Voyez Joseph jeune d'aage
Habillé selon l'usage
Des Hébreux : voyez le peint
Autrement que par l'ignorance
Des vieux peintres de la France
Jusqu'ici ne l'avait peint.
Voyez la Vierge honnestement coiffée,
Non pas frisée, ornée ou estoffée...

Il est incontestable qu'il y avait quelque chose de nouveau dans une telle conception de la *Nativité*. Le goût du pittoresque et le sentiment de la couleur locale ne sont pas étrangers à cette esquisse originale du décor et du costume. Et n'est-ce pas proprement une idée de peintre que cette indication du clair-obscur à l'intérieur de la logette?

Denisot a-t-il peint des scènes religieuses comme celle dont il décrit ici l'ordonnance? C'est peu probable. Il était surtout un peintre de portraits. Tous les vers français et latins que lui ont dédiés ses amis l'attestent. Joachim du Bellay, dans le Sonnet XXI

des *Regrets*, le rapproche de Janet et les oppose tous deux aux peintres de tableaux historiques ou mythologiques,

Dont l'art n'est pas enclos dans une portraiture.

Malheureusement de tous ses portraits un seul nous reste d'une authenticité incontestable. C'est le portrait gravé de Marguerite de Navarre qui figure au frontispice de l'édition du *Tombeau* (1551). Il représente le buste de la reine, posée de trois quarts, les mains croisées tenant un livre fermé. Il ne se distingue point par sa facture de tous les autres portraits, dessinés, ou gravés, de cette époque. Une épigramme latine atteste que cette effigie est l'œuvre du Comte. Mais nous ignorons si elle est originale, ou si elle a été faite d'après quelque portrait peint. Elle ne nous apprend rien sur le talent de peintre de Denisot.

Trouverons-nous, du moins, dans les louanges que ses admirateurs ont prodiguées à ses œuvres des renseignements plus précis sur le caractère de son art? Hélas! rien n'est plus vague que les formules hyperboliques de leur admiration. Olivier de Magny le félicite de surpasser

Avec ses portraictz nouveaux
L'honneur des plus vieilz tableaux.

Ronsard le juge digne de peindre « les yeux traitis » et « les blonds cheveux tortis » de Cassandre. Jean-Antoine de Baïf vante ses « couleurs naïves », c'est-à-dire naturelles, indication bien imprécise.

Mais cette imprécision ne doit pas nous étonner. Entre l'art de Jean Clouet, de François dit Janet, de Pierre Corneille de Lyon et des autres peintres contemporains, les différences sont si minces que les critiques de nos jours hésitent à attribuer un portrait du temps à tel peintre plutôt qu'à tel autre. Comment donc exigerions-nous des poètes qu'ils eussent su caractériser l'originalité si faible de l'un de ces peintres?

Il est vrai que non seulement la description d'un portrait faite par un poète de la Pléiade ne caractérise pas le faire du peintre, mais encore — à une exception près, l'éloge de Janet par Baïf — elle ne marque nullement les traits communs à la « manière » de tous les artistes de l'école française du temps.

De cette banalité des descriptions, on peut trouver plusieurs raisons. D'abord est-il bien sûr que les portraits tant célébrés par Ronsard, du Bellay, Baïf et de Magny aient tous existé réelle-

ment? La description en vers d'un portrait peint était un genre poétique renouvelé des Anciens et fort à la mode au XVIe siècle[1]. C'était un prétexte à détailler amoureusement les beautés d'une maîtresse. Baïf apostrophe en ces termes le portrait de Méline :

Jamais ne soit que tu ne vives,
Portrait, et les couleurs naïves
De qui mon Denisot t'a peint,
Sans que l'âge t'oste le teint!

Or cette Méline, Baïf a avoué lui-même qu'elle était une maîtresse imaginaire, une Iris en l'air! qui sait s'il n'y a pas d'autres portraits fictifs parmi ceux dont les poètes de la Pléiade font honneur à Denisot?

En second lieu, comment leurs descriptions pourraient-elles donner une idée précise de l'art des portraitistes de leur temps? Les descriptifs du XVIe siècle n'avaient pas encore inventé les transpositions d'art. Leur vocabulaire ne décèle aucun effort pour rendre des impressions, des sensations ou simplement des idées appartenant au métier ou correspondant à la sensibilité du peintre[2]. Il apparaît que ni la faveur dont les arts jouissaient auprès des grands, leurs protecteurs, ni l'influence passagère de Denisot n'excita jamais chez eux un réel intérêt pour la peinture de portraits.

C'est que l'art des portraitistes français du XVIe siècle ne répondait nullement à leur idée de l'inspiration artistique. Une application minutieuse concentrée uniquement sur la physionomie du modèle, une élimination presque systématique des accessoires et du décor, une netteté de dessin parfois sèche, un coloris délicat, voilà les caractères et les mérites communs aux Clouet et à tous

1. Cf. dans Remy Belleau, *Première journée de la Bergerie*, un « portrait de ses maîtresses » décrit selon le procédé employé par Ronsard dans l'*Élégie à Janet* : conseils au peintre. Éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 260.

2. C'est dans les vers suivants extraits de l'*Art poétique* de Vauquelin de la Fresnaye, chant I, que j'ai trouvé le plus grand nombre de termes emprunté au langage des peintres :

Mais l'un en simples traits tant seulement *charbonne*,
L'autre sçait *parfiler* l'ombre d'une personne :
L'un de membres fait bien un *raccourcissement*,
L'autre sçait de couleurs faire un *rehaussement*...

Le vocabulaire de la peinture n'est guère entré dans la langue littéraire que dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Cf. L. Hourticq, *Les débuts de la critique d'art*, dans la *Revue de Paris* du 15 mai 1905. Auparavant les écrivains en soupçonnent à peine l'existence. Vauquelin de la Fresnaye, *Art poétique*, ch. I, prescrit au poète d'enrichir sa langue par l'emploi des termes de blason, de chasse, d'architecture, etc. : il ne mentionne pas le langage de la peinture.

les peintres de cette école, héritiers des traditions de la miniature. Leur type de beauté féminine, à l'expression toujours modeste et chaste, au teint d'une blancheur laiteuse et comme transparente, est aussi éloigné que possible de la beauté féminine décrite et célébrée dans les poèmes du temps. Celle-ci s'épanouit généralement dans des formes amples, dans des carnations vives et des attitudes langoureuses ou lascives. La fougue, la volupté, la sensualité étaient trop étrangères aux portraitistes français de la Renaissance pour que leurs œuvres aient vraiment pu plaire à nos poètes.

A côté de ces peintres de portraits, il y avait alors en France une école de peintres italiens à qui le roi avait confié la décoration de sa résidence de Fontainebleau. Les maîtres de cette école étaient Gian Battista Rosso, dit « Maistre Roux » et, Francesco Primatticio, ou « le Primatice ». C'étaient de grands personnages : le Rosso devint chanoine de la Sainte-Chapelle et le Primatice, abbé commendataire de Saint-Martin de Troyes. Ils avaient pour collaborateurs Nicolo dell' Abbate, Salviati, Lucca Penni, Bartolomeo di Miniato, Bagnacavallo et quelques Français, parmi lesquels : Claude Badoyn, Charles Carmoy, Charles Dorigny. L'art de ces peintres était fait pour être goûté des poètes de la Pléiade. Il comportait dans la composition générale des tableaux une liberté d'inspiration qui manquait au peintre de portraits, et il se trouvait que la plupart de ces artistes venus d'Italie peignaient le nu avec une franchise et même une sensualité toutes païennes.

Les poètes donnaient naturellement à ces peintures historiques et mythologiques la préférence sur les portraits. Le mérite du pinceau, dit Remy Belleau dans son *Éloge du pinceau* [1], c'est de peindre d'abord le *Péléide* et *Lucrèce*, c'est-à-dire les scènes antiques, puis les portraits. Du Bellay, dans son *Discours au Roy sur la Poésie* exprime, avec la même netteté ses idées sur ces deux genres différents :

Cestuy-là [Paschal] sans user d'aucune fiction
Représente le vray de chascune action
Comme un, qui sans oser s'esgayer davantage,
Rapporte après le vif un naturel visage.
Cestuy-cy [Ronsard] plus hardi, *d'un art non limité*
Sous mille fictions cache la vérité,
Comme un peinctre qui faict d'une brave entreprise
La figure d'un camp ou d'une ville prise,

1. Cf. éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 58.

Un orage, une guerre, où mesmes il fait les Dieux
En façon de mortelz se monstrer à nos yeux.
Tel que ce premier là est vostre Janet, Sire,
Et tel que le second Michelange on peult dire [1].

Un Janet, un peintre de portraits a un art limité : tout ce qu'on attend de lui, c'est qu'il « rapporte au vif un naturel visage », c'est-à-dire qu'il rende bien sur la toile le caractère de l'original. A Michel-Ange et aux peintres de scènes historiques et mythologiques appartiennent, au contraire, l'ampleur de la conception, la hardiesse et la liberté de l'imagination, toutes qualités que Ronsard considère comme caractéristiques du génie de la poésie et des arts en général.

Pourtant on chercherait en vain chez les poètes de la Pléiade quelque mention des peintres décorateurs de l'École de Maître Roux. Aucun d'eux n'est nommé, et il n'est fait aucune allusion à leurs œuvres. C'est qu'ils n'avaient guère travaillé que pour l'embellissement de Fontainebleau. La fresque ou la grande composition décorative était en somme d'introduction récente en France. Peu de châteaux ou de palais en possédaient. Rabelais, dans sa description de l'abbaye Thélème, orne les « galeries » de décorations picturales. « Depuis la tour Anatole jusques à Mesembrine étaient belles grandes galeries toutes peintes des antiques prouesses, histoires et descriptions de la terre. » *Descriptions de la terre*, c'est-à-dire sans doute quelques-unes de ces compositions comme les *Mois* ou les *Saisons* qui sont surtout des peintures de paysages ; *prouesses* et *histoires antiques*, c'est-à-dire sujets de mythologie et d'histoire, ce sont là les thèmes de prédilection de la peinture italienne. Rabelais en rapportait le souvenir de son récent séjour à Rome. Mais à l'époque où il écrivait le *Gargantua* la mode n'en avait pas encore gagné la France. La peinture murale pendant tout le XVIe siècle reste une décoration rare. Le plus généralement on continue de tendre les murailles de tapisseries, comme on le faisait depuis plusieurs siècles. De là vient que la littérature du temps nous offre si souvent des descriptions de tapisseries. Aux grandes foires de Médamothii, Pantagruel achète pour en faire hommage à son père non des tableaux, mais une suite de tapisseries.

Pantagruel par Gymnaste feist achapter la vie et gestes de Achilles en soixante et dix huict pièces de tapisserie à haultes lisses, longues de quatre, larges de trois toises, toutes de soye Phrygienne, requamée

1. Cf. éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 215.

d'or et d'argent. Et commençoit la tapisserie aux nopces de Peleus et Thetis, continuant la nativité d'Achilles, sa jeunesse descripte par Stace Papinie : ses gestes et faicts d'armes celebrez par Homère : sa mort et exeques descriptz par Ovide et Quinte Calabrois : finissant en l'apparition de son umbre et sacrifice de Polyxene descript par Euripide[1].

Remy Belleau, dans sa *Bergerie*, cherchant des thèmes de descriptions, les trouve dans les tapisseries et tableaux qui ornent le château de Joinville; mais les tableaux sont loin d'y être aussi nombreux, ni aussi riches en sujets variés que les tapisseries.

Cette importance de la tapisserie dans la décoration des appartements explique pourquoi les poètes ont été presque muets sur cette école de décorateurs italiens qui ocupe une place si importante dans l'histoire de l'art de la peinture chez nous. Sa production était trop restreinte et trop peu connue. Les poètes mêmes qui donnaient des descriptions de tableaux fictifs, les présentaient comme faites d'après des tapisseries et non d'après des peintures. De la technique de la tapisserie, ils n'avaient rien à nous apprendre : leurs descriptions mentionnent la richesse de l'étoffe, le fini de l'ouvrage et s'étendent longuement sur le détail du sujet représenté, sans que l'attention soit jamais attirée sur les mérites artistiques de la composition.

*
* *

Si les écrivains de la Renaissance n'ont manifesté que peu d'intérêt pour la peinture, en revanche leur curiosité pour l'architecture semble avoir été vive. Les descriptions architecturales sont

1. Cf. *Quart Livre*, ch. II, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 272. — Pendant que Gymnaste achète pour le compte de Pantagruel ces tapisseries destinées au manoir de Gargantua, les compagnons du Géant, de leur côté, font emplette de tableaux par les « halles du port ». Frère Jean achète « deux rares et précieux tableaux : en l'un des quelz estoit au vif painct le visaige d'un appellant; en l'aultre estoit le portraict d'un varlet qui cherche maistre, en toutes qualitez requises, gestes, maintien, minois, allures, physionomie et affections : painct et inventé par maistre *Charles Charmois* painctre du roy Megistre. » Voilà enfin une mention d'un peintre contemporain de Rabelais : *Charles Charmois* « paintre du roi très grand », c'est-à-dire du roi de France, était un des artistes français attachés à l'École des décorateurs de Fontainebleau. Comment Rabelais le connaissait-il? Nous l'ignorons. Mais il est curieux de constater que les tableaux qu'il suppose de son invention et de sa facture ne rentrent guère dans le genre qui était cultivé à Fontainebleau. L' « appelant », c'est, en terme de palais, celui qui a interjeté appel et qui attend une sentence : l'anxiété est l'expression naturelle à sa physionomie. C'est aussi celle du valet qui cherche maître. Ces deux tableaux se classent donc par leur objet même dans le genre réaliste; peut-être sont-ils, dans l'esprit de Rabelais, des caricatures plutôt que des portraits. En tout cas, leur attribution à maistre Charles Charmois doit être prise comme un témoignage de l'amitié qui unissait Rabelais à cet artiste, non comme une indication sur le genre de peinture que celui-ci cultivait.

fréquentes dans leurs ouvrages. Elles se distinguent, en général, par une très grande précision qui provient d'un juste emploi du vocabulaire technique. La première que nous rencontrons dans les textes du temps est celle de l'abbaye de Thélème. Cette abbaye, à laquelle il manque ce qui était le centre de la vie monastique, la chapelle, est en réalité un château. Rabelais la rapproche des châteaux de Bonnivet, de Chambord et de Chantilly, c'est-à-dire des édifices seigneuriaux que l'on considérait, vers 1534, comme les plus beaux spécimens de l'art de l'architecture. Si l'on veut avoir une idée de cet art à cette date, il suffit de lire la description du manoir des Thelemites[1]. On y trouvera tous les caractères essentiels de l'architecture, dite composite, ou franco-italienne, qui fleurit chez nous presque jusqu'à la fin du règne de François Ier.

De l'architecture féodale et guerrière du moyen âge, cet art a gardé l'ordonnance générale. Thélème, comme Chambord et Chantilly, a conservé les tours, défense inutile pour ces demeures de plaisance qu'étaient les châteaux de la Renaissance, mais symboles de la suzeraineté féodale. Six corps de logis, haut de cinq étages, enceignent une « basse cour ». Au rez-de-chaussée est ménagée une galerie voûtée et ouverte sur la cour, analogue à celles de Gaillon ou de Blois. Sur la face extérieure du manoir, les voûtes de cette galerie sont en anses de panier, c'est-à-dire en arcs surbaissés, selon la tradition de la fin du moyen âge. Au contraire, la galerie qui s'ouvre sur la cour intérieure est en « arc antique », c'est-à-dire en plein ceintre, et c'est là un détail qui est dû à l'influence de l'architecture italienne de l'époque. On accède aux étages par des escaliers « à vis », et cette disposition ordinaire des escaliers au moyen âge devait se conserver quelques années encore ; mais des cabinets à claire-voie sont ménagés à chaque palier et cette invention n'est qu'une imitation des loggias italiennes. C'est à peu près de cette manière que se mêlaient dans les édifices construits sous François Ier les éléments traditionnels de l'architecture française et les éléments nouveaux importés d'Italie. L'ordonnance générale gardait le caractère de la forteresse médiévale; l'influence italienne s'accusait dans certains détails d'aménagement et dans certains motifs d'ornementation. D'emprunts à l'architecture romaine, d'inspiration antique, il en est à peine question à cette époque.

C'est un peu plus tard, vers 1540, que commence, en France, l'ère du style que l'on a appelé *classique*, de celui qui a comme

1. Cf. *Gargantua*, ch. LIII et LV.

éléments principaux les colonnes ou pilastres à chapiteaux ioniques, doriques et corinthiens, les frontons, les entablements et pour motifs de décoration les oves, les grecques, les métopes, les triglyphes et les bucranes. Ce style a été importé chez nous par des Italiens et par certains artistes français, comme Philibert de l'Orme, qui avaient étudié en Italie.

Il y a été vulgarisé par un livre ancien, le *De architectura* de Vitruve, dont la fortune fut considérable à la fin du XVe et dans la première moitié du XVIe siècle. Imprimé dès 1486, il devient immédiatement la Bible des architectes italiens. En 1511 paraissait une édition avec commentaire par Jean Joconde, l'architecte véronais qui avait fait les plans du pont Notre-Dame, à Paris, et ce commentaire était célébré par Guillaume Budé dans ses *Annotationes in Pandectas* et dans son *De Asse*. Un résumé en français du livre de Vitruve publié en 1530 était réédité en 1537 et en 1542. Enfin Jean Martin publiait, en 1547, chez Jacques Gazeau, à Paris, ses *Dix livres d'architecture de Vitruve, mis en Françoys*[1].

A ce style antique, les humanistes témoignaient leur faveur. Il était pour eux l'art de la Renaissance et tout ce qui avait été fait jusqu'alors ne pouvait lui être comparé. Qu'on en juge par ces quelques lignes de Francesco Colonna l'auteur de cette *Hypnérotomachie* ou *Songe de Poliphile*[2] qui, traduite par Jean Martin en 1540, contribua tant à initier les Français à l'architecture antique : « Le pavé de ce pont estoit faict un petit peu en pente, de sorte qu'il démonstroit assez le bon jugement et l'industrie de l'architecte qui l'avoit basty en éternelle fermeté, *par un art incogneu aux manouvriers gaste-pierres modernes, ignorans les bonnes lettres* et ne suyvans ny raison, ny mesure, ainsi couvrant de farce ou umbrage leurs bastiments mal ordonnez et difformes. » Ainsi la connaissance des bonnes lettres importe à la construction du pavé d'un pont! Nous ne nous étonnerons plus maintenant si les nouvelles conceptions architecturales qui se recommandaient de leurs origines antiques ont intéressé une génération d'écrivains formée à l'école des anciens.

Naturellement l'érudit Rabelais est au courant de toutes les études qui préparent et assurent cette rénovation de l'architecture. En 1533, dans le chapitre VII de *Pantagruel*, il cite les deux ouvrages qui furent les bréviaires des architectes du temps : le *De re edificatoria* de Leone Battista Alberti, qu'il appelle Albertus, et le *De Architectura* de Vitruve. Le premier de ces ouvrages

1. Cf. Pierre Marcel, *Un vulgarisateur, Jean Martin*, Garnier, Paris, in-16.
2. Cité par Rabelais, *Gargantua*, ch. IX et dans la *Briefve Déclaration* du liv. IV.

avait été composé à la fin du XVe siècle par un Italien qui s'était proposé de montrer quel profit on pouvait tirer pour les constructions soit de l'étude des ruines de l'ancienne Rome, soit des descriptions de Vitruve. Il avait eu plusieurs éditions en Italie. En 1511, Geoffroy Tory en avait présenté au public français une édition publiée à Paris chez Bertholdt Remboldt et Louis Hornken. Quant au *De Architectura* de Vitruve, il allait être commenté en 1544 par un architecte français, un familier de Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, ce Guillaume Philandrier[1] que Rabelais mentionne en ces termes dans la *Briefve Déclaration* ajoutée au *Quart Livre :* « nostre grand amy et seigneur monsieur Philander ».

Rabelais comptait d'ailleurs dans ses amis le plus illustre architecte de ce temps, Philibert de l'Orme [2]. Un passage du *Quart Livre* (1552) (ch. LXI) fait allusion à une opinion que ce « grand architecte du roy Mégiste » auroit exprimée devant Rabelais. « Il [Messer Gaster] inventa... beliers, balistes, catapultes, des quelles il nous monstra la figure, assez mal entendue des ingenieux architectes disciples de Vitruve : comme nous a confessé Messere Philebert de l'Orme. »

Rabelais est donc en relations avec Philandrier et Philibert de l'Orme, deux architectes érudits, et il connaît les traités et les livres familiers à cette école d'artistes : Leone Battista Alberti, Vitruve et aussi l'*Hypnérotomachie* qu'à deux reprises, au chapitre IX de *Gargantua* et dans la *Briefve declaration* du *Quart Livre*, il cite à propos des hiéroglyphes d'Égypte. Les inscriptions en grec, en hébreu et en caractères hiéroglyphiques étaient, en effet, un des éléments originaux de ce roman allégorique; mais surtout les descriptions architecturales, accompagnées de magnifiques gravures, chefs-d'œuvre de la xylographie vénitienne avaient certainement retenu l'attention de Rabelais, si curieux de toute érudition antique.

De cette initiation à l'architecture classique, nous trouvons maintes preuves dans son œuvre. Il a, par exemple, puisé dans le vocabulaire spécial des nouveaux architectes, si étrange pour les maîtres maçons du temps[3]. Il se rend compte d'ailleurs que ce

1. *Gulielmi Philandri Castilionii Galli civis ro. in decem libros M. Vitruvii Pollionis De Architectura Annotationes* (Rome, 1544).

2. Sur Philibert de l'Orme, lire la monographie donnée par Henri Clouzot dans la collection des *Maîtres de l'Art*, Paris, Plon., 1910.

3. Cf. dans les *Contes et Discours d'Eutrapel* de Noël du Fail, éd. elzévirienne, tome II, p. 297, l'anecdote qui décrit l'ahurissement de Pihourt, maçon de Rennes, au conciliabule des architectes delibérant sur le plan du château de Chateaubriand : « Quand... il ouyt les grands ouvriers de toute la France illec mandez et assemblez qui n'avoient autres mots en bouche, que frontispices, piédestals, obelis-

langage technique a besoin d'être expliqué au commun des lecteurs. Par exemple, après avoir écrit au chapitre XLIX du *Quart Livre* : « Et pendoit en l'air ataché à deux grosses chaînes d'or au zoophore du portal », il définit ainsi, dans la *Briefve Declaration*, le zoophore. « Portant animaulx. C'est en un portal, et autres lieux, ce que les architectes appellent frize : entre l'architrave et la coronice, onquel lieu l'on mettoit les manequins[1], sculptures, escriptures et autres divises à plaisir[2]. »

En outre il apparaît à divers indices que Rabelais connaît bien les innovations que les architectes classiques ont tenu à présenter au public comme étant leurs plus originales conceptions. Avant Serlio et Philibert de l'Orme, on avait copié des dessins de colonnes et chapiteaux et substitué la colonne romaine ou le pilastre au pilier gothique. Mais la nouvelle école dédaignait ces imitations fantaisistes qui n'avaient point respecté rigoureusement les proportions établies par les anciens. « J'ay veu plusieurs fois, dit Philibert de l'Orme, qu'aucuns qui veulent faire profession d'architecture se sont abusez grandement, quand ils ont voulu mettre en œuvre les ordres des colonnes en suivant celles mesurées à Rome ou ailleurs, pour autant que leurs œuvres estoient beaucoup plus petites... *Nul architecte ne peut faire une belle œuvre en prenant ses mesures proportionnément à celles des anciens, s'il n'accommode la dite œuvre à la même grandeur, largeur, mesures, ordres*[3]... » En d'autres termes, l'architecte classique se distingue de ses prédécesseurs immédiats par l'observation des *proportions* fixées par les anciens. L'architecture nouvelle est caractérisée par ce respect des proportions. Voilà pourquoi, au *Tiers Livre* de *Pantagruel*, ch. XXXVIII, dans une série de vocables que le géant emprunte à l'architecture pour blasonner, c'est-à-dire pour décrire ce fou de Triboulet, figure le terme : *fol proportionné*[4]. Il est même, remarquons-le, en tête de la série des termes architecturaux. Suggéré à l'esprit de Pantagruel on ne sait par quelle association d'idées ou par quel accident d'homophonie, c'est lui qui a

ques, coulonnes, chapiteaux, frizes, cornices, soubassemens et desquels il n'avoit onc ouy parler, il fut bien esbahy... »

1. Figurines de plomb, comme celles qui sont placées sur le faîtage de l'abbaye de Thélème. Cf. *Gargantua*, ch. LIII.

2. Le cinquième livre, qu'il soit de Rabelais ou d'un imitateur attentif à copier ses procédés, nous offre un nombre considérable de termes techniques d'architecture. Nous n'en citerons comme spécimen que la description de la fontaine du temple de Bacbuc, où se rencontrent les mots suivants : stylobates, arulettes, cimasules, undiculations doriques, architraves.

3. Cf. H. Lemonnier, *Histoire de France*, publiée sous la direction de Lavisse, t. V, IIe partie, p. 337.

4. Cf. *Rabelais*, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 184.

déclanché les deux autres mots du vocabulaire d'architecture : *fol d'architrave*, *fol de pedestal*. Rabelais n'ignore pas que les *proportions* sont l'innovation capitale de l'architecture néo-classique.

Philibert de l'Orme n'a guère été loué par les poètes de la Pléiade. Ronsard, le chef de l'École, était jaloux de la faveur dont le superintendant des bâtiments royaux jouissait auprès de Henri II[1]. Il l'attaqua directement et indirectement à plusieurs reprises, et particulièrement dans la *Complainte contre Fortune*, écrite aux environs du 1er janvier 1559 :

> Maintenant je ne suis ni veneur ny maçon
> Pour acquérir du bien en si basse façon,
> Et si ay faict service autant à ma contrée
> *Qu'une vile truelle à trois crosses tymbrée*,

Les trois crosses qui timbraient les armes de Philibert de l'Orme étaient celles des abbayes de Geveton au diocèse de Nantes, de Saint-Barthélemy de Noyon et d'Ivry au diocèse d'Évreux. S'il faut en croire Binet, Ronsard composa encore contre l'abbé d'Ivry une satire intitulée *La Truelle crossée*[2]. Quoi qu'il en soit, il n'a loué ni l'art, ni les œuvres de l'architecte royal.

Joachim du Bellay, au contraire, dans un sonnet des *Regrets*, a célébré la belle architecture du château d'Anet, construit par Philibert de l'Orme pour Diane de Poitiers. Que le poète ait songé à plaire à la favorite, dont il vantait le goût, plus encore qu'à l'architecte du « Dianet », ce n'est pas douteux. Il n'en est pas moins intéressant de constater que le caractère qu'il loue dans cette architecture, c'est l'imitation de l'antiquité :

> Ces ouvrages (Madame) à qui bien les contemple,
> Rapportant de l'antiq' le plus parfait exemple,
> Monstrent un artifice et despense admirable[3].

Nous ignorons l'origine de l'antipathie de Ronsard pour Philibert de l'Orme. Son mépris ne s'étendait pas à toutes les truelles qui travaillaient pour le roi de France. Pierre Lescot, l'architecte du Louvre était de ses amis, Ronsard lui a dressé tout un discours[4], dans lequel il laisse apercevoir les raisons de cette amitié pour le

1. Philibert de l'Orme avait été nommé architecte royal le 3 avril 1548. Cf. H. Clouzot, *op. cit.*, p. 49.
2. Sur cette antipathie de Ronsard pour Philibert de l'Orme, cf. *La Vie de P. de Ronsard* de Claude Binet, éd. Laumonier (Hachette, 1910), p. 27 et 169-172.
3. Cf. Joachim du Bellay, éd. Henri Chamard, t. II, p. 179-180, sonnet CLIX.
4. Cf. Ed. Marty-Laveaux, t. V, p. 174-178, *Discours à P. L'Escot, seigneur de Clany*.

seigneur de Clagny. Il retrouvait en lui cet enthousiasme exclusif pour les joies de l'art qu'il avait connu lui-même dans sa jeunesse. Tous deux, indociles aux remontrances paternelles, avaient suivi leur instinct d'artiste. A cette communauté de tempérament s'ajoutait la reconnaissance du poète pour une attention de l'architecte bien flatteuse pour son amour-propre : Pierre Lescot avait fait graver « en demi-bosse sur le hault du ouvre une Déesse en forme de Renommée qui embouche une trompette. Et comme un jour le Roy estant à table luy demandoit ce qu'il vouloit signifier, il luy respondit[1] :

Qu'elle estoit faite
Expres pour figurer la force de mes vers
Qui comme vent portoyent son nom par l'Univers[2]. »

Ronsard lui rendit éloges pour éloges, proclamant que Pierre Lescot avait surmonté le siècle ancien, et que son nom volait jusqu' « aux astres ».

Joachim du Bellay s'est associé à ces louanges. Dans deux sonnets des *Regrets* (CLVII et CLVIII)[3], il a célébré la hardiesse et la fantaisie de Pierre Lescot dans l'architecture du Louvre :

En cependant (Clagny) que de mil argumens
Variant le desseing du royal édifice,
Tu vas renouvelant d'un hardy frontispice
La superbe grandeur des plus vieux monumens.

Dans le goût de l'architecture néo-classique, J. du Bellay se propose de bâtir un palais idéal à quatre appartements pour les Muses latines, grecques, françaises et italiennes.

Les latines auront un ouvrage *Dorique*
Propre à leur gravité, les Grecques un *Attique*
Pour leur naïveté, les Françoises auront

Pour leur grave douceur une œuvre *Ionienne;*
D'ouvrage élabouré à la *Corinthienne*
Sera le corps d'hostel ou les Thusques seront.

1. Cf. *Vie de P. de Ronsard*, par C. Binet, éd. Laumonier, p. 22 et 145-146.
2. *Discours à P. L'Escot*, fin.
3. Cf. Du Bellay, Ed. Chamard, t. II, p. 178-179.

On sent dans ces vers, comme dans tant d'autres des poésies de la Pléiade[1], la joie de l'initiation récente à la technique d'un art nouveau.

Au reste, la même curiosité de cette architecture néo-classique se décèle par les emprunts nombreux que font tous ces poètes au vocabulaire savant des architectes modernes. Ici, Ronsard nous montre Francus examinant la décoration d'un palais : « Frizes, festons, guillochis et ovales[2] ». Ailleurs, dans la *Préface sur la Franciade touchant le poème héroïque*[3], il dépeint les poètes toujours prêts à faire « d'une petite cassine » un palais qu'ils enrichissent et embellissent par le dehors « de marbre, jaspe et porphire, de guillochis, ovalles, frontispices et pieds destals, frises et chapiteaux... ». Une foule de comparaisons et de descriptions mettent en œuvre ce vocabulaire de l'architecture.

Naturellement c'est chez le poète qui a le plus volontiers cultivé le genre descriptif, chez Remy Belleau, que se rencontrent les descriptions architecturales les plus riches et les plus précises. Voici, par exemple, une description de la terrasse du château de Joinville, résidence de la famille de Guise, qui rappelle, par l'abondance des détails minutieusement notés et par l'emploi des termes techniques, les descriptions de Rabelais. « Du costé ou le soleil rapporte le beau jour, se descouvroit une longue terrace pratiquée sur les flancs d'un rocher, portant largeur de deux toises et demie, enrichie d'appuis et d'amortissements de pierre taillée à jour, à petites tourelles, tournées et massonées à cul de lampe et avancées hors la courtine de la terrace, pavée d'un pavé de porphyre bastard, moucheté de taches blanches, rouges, verdes, grises et de cent couleurs différentes, nettoyée par des esgouts faits à gargouilles et muffles de lyon. L'un des bouts de ceste terrace estoit une gallerie vitrée, lambrissée sur un plancher de carreaux émaillez de couleur : le frontispice, à grandes colonnes canellées et rudentées, garnies de leurs bases, chapiteaux, architraves, frise, cornice et mouleures de bonne grâce et de juste proportion[4]. »

1. Cf. Jodelle, *Chanson pour le seigneur de Brunel* :

> Celui qui sçait l'architecture antique,
> Corinthienne, Ionique, Dorique,
> Aussi tost qu'il decœuvre
> Quelque Palais où l'ordre et où la grâce
> Est offensée, aussi tost il se lasse
> Du regard d'un tel œuvre...

Ed. M.-L., t. II, p. 33.
2. Cf. éd. M.-L., t. III, p. 64.
3. Cf. éd. M.-L., t. III, p. 526.
4. Cf. éd. M.-L., t. II, p. 18.

Proportion, grâce, ces mots reviennent souvent sous la plume des poètes de la Pléiade dans leurs descriptions ou comparaisons prises de l'architecture. Ils caractérisent pour eux, comme pour Philibert de l'Orme, l'originalité de l'art nouveau.

Sur les sculpteurs du XVIe siècle, les écrivains sont presque muets. Ils ont vanté les « marbres animés » qui ornaient palais, châteaux et jardins. Mais on ne trouvera chez eux aucune description précise d'une œuvre de sculpture, aucune mention de sculpteur contemporain.

*
* *

En somme, les écrivains de la Renaissance française ont été beaucoup moins intéressés par la peinture que par l'architecture. La peinture de portraits en France continuait des traditions qui procédaient des enlumineurs et des peintres flamands. Ce caractère traditionnel n'était pas pour la recommander à des esprits novateurs qui en littérature répudiaient avec superbe l'héritage de leurs prédécesseurs immédiats. Quant aux grandes productions picturales du Primatice, du Rosso et de l'École de Fontainebleau, elles étaient peu nombreuses; la peinture murale n'avait pas encore, dans la décoration des appartements, détrôné la tapisserie.

Au contraire, l'architecture ne pouvait manquer de provoquer la curiosité et l'admiration de nos écrivains, nourris à l'école de l'antiquité. A partir du milieu du siècle, cette architecture se renouvelle par la connaissance de l'art ancien, par l'étude des ruines romaines, des ouvrages de Vitruve et de ses commentateurs. Elle est une des plus sensibles manifestations de la renaissance de l'antiquité. Pour décrire les monuments de ce style renouvelé des Anciens, les écrivains avaient à leur disposition un vocabulaire dont tous les termes étaient tirés du grec ou du latin. Leur initiation technique était donc d'autant plus facile qu'ils étaient tous des humanistes nourris de grec et de latin. Aussi les architectes de la Renaissance française ont-ils été beaucoup plus goûtés et vantés des écrivains que les peintres [1]. Lorsque l'humaniste

1. Faut-il rappeler que pour les écrivains classiques du XVIIe siècle c'est aussi le retour à l'architecture antique qui représente toute la renaissance artistique en France. Cf. La Bruyère, *Des Ouvrages de l'Esprit*, 15 : « On a entièrement abandonné l'ordre gothique, que la barbarie avait introduit pour les palais et pour les temples; on a rappelé le dorique, l'ionique et le corinthien; ce qu'on ne voyait plus que dans les ruines de l'ancienne Rome et de la vieille Grèce, devenu moderne, éclate dans nos portiques et dans nos péristyles. »

Louis le Roy, au livre X de sa *Vicissitude des choses*, après avoir vanté la « paincture, statuaire, graveure, architecture... presque remises à leur entier » dans ce siècle « excellent » par sa « puissance » et son « savoir », veut dresser le catalogue des architectes fameux, il mentionne « en France, Jean Jucunde Veronois qui a basty le grand pont de Paris et premièrement publié le Vitruve correct avec figures... Pierre l'Escot, dit Claigny, conducteur de l'œuvre et reparation du Louvre commencé soubz le Roy François Ier, Philibert de l'Orme, intendant des bâtiments des Tuileries, d'Annet et Sainct-Mor ». Dans son catalogue des peintres illustres, il n'y a qu'un nom français du XVIe siècle, celui de Jean Cousin ; encore n'y figure-t-il que pour « avoir escrit... en françois... de la peincture ».

JEAN PLATTARD.

LES COMPRACHICOS ET LA MUTILATION DE GWYNPLAINE DANS « L'HOMME QUI RIT » ÉTUDE DE SOURCES

V. Hugo dans *L'Homme qui rit* a eu l'ambition de peindre la société anglaise du XVIIIe siècle, et, comme il est naturel, la critique anglaise s'est particulièrement intéressée à cette œuvre. Dès son apparition, *L'Homme qui rit* fut l'objet d'appréciations assez étendues dans le *Fraser's Magazine*[1] et dans la *Fornightly Review*[2]. Sans aucun doute, on s'inquiéta déjà à cette date de l'étrange érudition de V. Hugo et l'on émit quelques réserves sur son exacte connaissance des mœurs, des lois et de l'histoire de l'Angleterre; mais l'on se bornait, en 1869, à une défiance imprécise. Depuis lors la critique anglo-américaine est entrée dans une nouvelle voie : elle s'est préoccupée de la recherche des sources. Miss Christina Maclean dans *The Modern Langage Review* a publié successivement deux articles, l'un sur Chamberlayne, que V. Hugo citait lui-même comme l'une de ses sources : *Comment V. Hugo utilisa L'État présent de l'Angleterre, de Chamberlayne dans L'Homme qui rit* (M. L. R., VIII, 4 octobre 1913), l'autre sur les *Délices de la Grande-Bretagne* de *Beewerel* que j'avais indiquées dans mon étude de la *Légende des siècles*[3] : *Comment V. Hugo utilisa les Délices de la Grande-Bretagne dans L'Homme qui rit* (M. L. R., VIII, 2 avril 1913). Ces courtes études ont le grave défaut d'être très incomplètes et les confrontations de textes n'y sont ni classées, ni reliées entre elles par des idées directrices. Dans le *Journal of the American Institute of Criminal Law and Criminology*[4], M. John Boynton Kaiser a fait d'intéressantes et patientes recherches sur la question spéciale des *Comprachicos*, nom donné par V. Hugo à la bande d'affiliés qui volèrent et mutilèrent Gwynplaine, le héros du livre, *L'Homme qui rit*.

Il faut louer le zèle de M. Boynton Kaiser. Il est entré en correspondance avec tous ceux qui, en Angleterre, en Espagne et en

1. Année 1869, t. LXXX, p. 798, 905.
2. Année 1869, t. XII, p. 73, 81.
3. *Le Moyen âge dans la Légende des siècles*, p. 354, 356, 390.
4. Volume IV, n° 2, juillet 1913, p. 247, 264.

France avaient chance, à son avis, de pouvoir le renseigner sur la question. Il a essayé d'établir, à propos de tous les faits qu'affirme V. Hugo dans le chapitre sur les Comprachicos, une vérité scientifique et juridique absolue. A-t-on pratiqué souvent, se demande-t-il, des mutilations d'enfants analogues ou semblables à celle qu'a subie Gwynplaine? et il se fait aider dans sa réponse par tous les spécialistes actuels de la science tératologique. A-t-il existé, existe-t-il des lois semblables à celles que cite V. Hugo à propos des Comprachicos? M. Boynton Kaiser répond en utilisant les ouvrages des jurisconsultes américains ou anglais parus dans ces vingt dernières années. Notons que M. Boynton Kaiser écrit son article pour une revue de Criminologie et que par conséquent on ne peut lui savoir mauvais gré de procéder ainsi.

Mais, au point de vue littéraire, l'intérêt est tout autre. Il ne s'agit plus de savoir si ce que V. Hugo écrit est vrai scientifiquement et juridiquement; il faut rechercher de quel point est partie, devant quelles visions, venues de la vie ou des livres, s'est mise en branle l'imagination du poète, et comment elle a façonné, amalgamé, transformé et transfiguré les faits qui lui ont servi de matière — quelle que soit d'ailleurs la vérité ou même la vraisemblance de ces faits.

A cette étude-là, la connaissance des manuscrits de V. Hugo est indispensable : elle seule, à l'occasion, peut nous révéler les états successifs de la pensée de l'écrivain, et nous permettre, quand faire se peut, de remonter à son origine.

Nous allons essayer ici d'apporter quelques éclaircissements à cette question des Comprachicos qui préoccupe la critique anglo-américaine.

*
* *

Afin de suivre l'ordre et le développement de la pensée de V. Hugo, il importe de délimiter et de préciser par quelles étapes elle a passé.

1° Tout d'abord, où V. Hugo a-t-il eu connaissance d'affiliations secrètes faisant le commerce d'enfants volés ou achetés?

2° Ces bandes fabriquaient-elles réellement des monstres, ou, sinon, d'où V. Hugo a-t-il tiré ses allégations en matières de pratiques tératologiques?

3° Où V. Hugo a-t-il puisé l'idée de la déformation particulière du visage de Gwynplaine?

4° Et, en dernier lieu, ce qui n'est pas la question la moins

importante pour la connaissance des procédés de composition de V. Hugo, quels sont et d'où proviennent les détails anglais de décors et de mœurs, agglomérés par lui à l'histoire des Comprachicos espagnols, afin de les rendre susceptibles de figurer dans une peinture de la société anglaise?

*
* *

I. — Une couverture in-quarto de la *Galerie Royale de Dresde*, publiée en 1860, a servi de première enveloppe à V. Hugo pour classer les notes destinées à la composition de *L'Homme qui rit*. C'est sur cette chemise de dossier, qui porta longtemps le titre de *Choses ajournées*, que V. Hugo jeta pêle-mêle les premières idées qui traversèrent son esprit pour l'établissement du canevas de son roman.

Ce n'est pas en dehors de l'imagination de V. Hugo qu'il faut aller chercher l'idée originelle du roman : choisir un monstre comme héros. Han d'Islande, Habibrah, Triboulet, Quasimodo prouvent surabondamment qu'il y a là un procédé dont l'auteur est coutumier. Gwynplaine est le cinquième en date de ces héros monstrueux : il est naturel qu'il soit un peu plus compliqué que les précédents, en vertu de la loi même du progrès et de la règle que s'impose tout écrivain qui veut se surpasser et non pas se répéter. A l'Espagne, qui lui avait déjà fourni Quasimodo, V. Hugo demanda cette fois encore sinon son héros, du moins le milieu dans lequel il allait le créer et l'installer.

En 1843, voyageant en Biscaye et en Navarre, il avait vu des Gitanos et surtout des *Trabucayres*[1]. Le guide qui l'accompagna pendant une partie de la route était un ancien trabucayre : V. Hugo traça d'un crayon magistral le portrait de ce brigand, portrait qui figure dans son *Album de voyage*[2] et a été reproduit dans les hors-texte de l'édition Ollendorf d'*Alpes et Pyrénées*.

Les affiliations de trabucayres étaient nombreuses en Espagne et regorgeaient jusqu'en France. La Cour de Perpignan jugea en 1846 la fameuse bande de las Illas qui, de 1834 à 1846, avait répandu la terreur dans les pays Catalans[3]. V. Hugo pensa donc tout d'abord aux trabucayres et sur le coin du dossier *Choses ajournées* on peut lire cette première indication : *La mystérieuse*

1. Le nom de trabucayres donné aux brigands espagnols vient du fusil à canon évasé dont ils se servaient : le trabuc ou tromblon.
2. Album, XI, p. 4.
3. H. Viros, *Conférence sur les trabucayres*, Perpignan, 1898.

affiliation à Ramon Selles en Espagne qui a trente ans tenu sous la terreur les provinces d'Alicante, de Murcie et de Valence, 1866. Ce Ramon Selles est peut-être un nom forgé, un nom sous lequel Hugo se proposait de réunir les méfaits de tous les trabucayres. Peut-être aussi est-ce un nom réel : la chose a peu d'importance pour la marche de la pensée de V. Hugo.

Pour l'instant il n'est pas encore question d'enfants volés : les vols d'enfants sont le fait des Gitanos. M. Boynton Kaiser a été préoccupé de savoir dans quelles parties de l'Espagne les Gitanos volaient des enfants; un médecin espagnol, le Dr Costancio Bernaldo de Quiros, lui a répondu que *le fait n'était pas absolument inconnu* (*sic*) à Hurdes et à Aucares. Mais vraiment ces sortes de questionnaires n'ont guère la chance d'aboutir. Tout le monde sait qu'il existe une tradition qui veut que les Bohémiens réunis en bandes aient été et soient encore des voleurs d'enfants : quelques faits, quelques arrestations viennent de temps à autre confirmer la légende. Mais demandez à un Français : « Où les Bohémiens ont-ils volé ou volent-ils le plus d'enfants en France? » Je crois qu'il sera embarrassé pour répondre. Pareille recherche est oiseuse. Il allait de soi, pour V. Hugo, comme pour tout autre, que les Gitanos volaient les enfants. Mais voici où commence le fonctionnement curieux de son imagination : usant de son procédé ordinaire de contamination, il joint ensemble les trabucayres et les Gitanos : au cours d'une lecture sur le trafic des enfants en Égypte, Gitanos et trabucayres se mêlent dans son esprit et il note : COMMERCE EN ÉGYPTE... *Nous avons vu de nos jours en Espagne une affiliation* DE CE GENRE *dirigée par un trabucaire nommé Ramon Selles durer trente ans de 1836 à 1866, tenant sous la terreur trois provinces : Valence, Murcie et Alicante. En Galice leur trace est restée dans le cri d'effroi Jaxa*[1].

La contamination faite, il ne s'agit plus que de trouver un nom à ces bandes qui ne sont plus ni complètement des Gitanos, ni complètement des trabucayres. V. Hugo hésite. Les appellera-t-il robaniños, robachicos, comprapequenos, comprachicos, buy-children, raghles[2]? Comprachicos a prévalu, mais ce ne fut pas sans réflexion. Ces divers vocables une fois créés, il parut à

1. Texte imprimé : nous avons vu de nos jours en Espagne une affiliation de ce genre, dirigée par le trabucaire Ramon Selles durer de 1834 à 1866 et tenir trente ans sous la terreur trois provinces : Valence, Alicante et Murcie. Le détail sur le cri d'effroi Jaxa! a disparu. Jaxa est un nom de ville. Cf. Dans la *Légende des siècles*, Le Jour des Rois, p. 122.

2. Robaninos, Robachicos, Comprapequenos : Reliquat F. 104. — Comprachicos : (*Comprachicos est un mot castillan qui signifie achète-petits*), Reliquat F. 51, 40, 43, 104, etc. — Buy Children, Reliquat F. 43. — Raghles, Reliquat F. 50 et 60.

V. Hugo qu'ils pouvaient être l'occasion de distinctions ingénieuses pour le fond même des choses et il justifia les différences de terme par des différences subtiles de métier.

A ces jeux de son imagination il prêta le secours et l'autorité d'une inscription fictive. « De même, écrit-il (toujours sur la couverture de la *Galerie de Dresde*), en Espagne il y avait une nuance entre les voleurs d'enfants et les marchands d'enfants ainsi que l'indique cette inscription qu'on lisait encore il y a vingt-trois ans sur une vieille pierre, probablement patibulaire, à l'entrée d'Astigarraga :

A la horca los –
robachicos
y al trabajo de mar
los comprachicos. »

Nous n'engageons point les touristes à aller rechercher la vieille pierre aux environs d'Astigarraga.

A V. Hugo lui-même ce premier fruit de son imagination a paru manquer de vraisemblance. Que faire pour capter la confiance du lecteur et l'assurer qu'il n'y a pas de supercherie? Si l'on prêtait à l'inscription quelque formule déshonnête qui révélât la grossièreté licencieuse du bas peuple? et si, de plus, on choisissait une ville d'Espagne plus inconnue et plus lointaine? La note du brouillon devient dans le livre :

On pouvait lire encore il y a vingt-trois ans sur une pierre de la porte d'Otéro[1], une inscription intraduisible — le Code dans les mots brave l'honnêteté — où est du reste marquée, par une forte différence pénale, la nuance entre les marchands d'enfants et les voleurs d'enfants : Aqui quedan las orejas de los comprachicas, y las bolsas de los robaniños, mientras que se van illos al trabajo de mar. On le voit, les oreilles, etc... confisquées n'empêchaient pas les galères[2].

La troupe des acheteurs d'enfants constituée et nettement distinguée des bandes de voleurs, il ne restait plus qu'à raconter ses méfaits.

*
* *

II. — Au début, ils ne furent pas terribles.

Le verso de la *Galerie de Dresde* contient cette indication : *Les comprachicos. Ils achetaient des enfants tout petits : ils travail-*

1. Il y a plusieurs Otéro en Espagne.
2. *L'Homme qui rit*, chap. IV, éd. Ollendorf, p. 49.

laient un peu cette matière première et la revendaient ensuite à des bateleurs (*des nains et des clowns*). Pour l'instant, Hugo ne songe pas à faire de son héros autre chose qu'un saltimbanque. Il inscrit sur son dossier des titres de recherches à faire sur les *Saltimbanques*, *Bohêmes*, *montreurs de bêtes*[1]. Il note un *pavé cassé d'une chiquenaude*, *un avaleur d'épée vu par Apulée au Pœcile*, *un Hercule à machoire d'or qui*, *pendu au trapèze*, *enlève un cheval avec ses dents*[2]. On avait *forcé*, spécifie-t-il, *les charnières de ses coudes*, *de ses jambes*, *de ses poignets et de ses reins*[3].

Des souvenirs de lectures multiples viennent bientôt s'ajouter à cette conception trop simple et la modifier profondément.

C'est évidemment au cours de ses recherches sur les mots : *saltimbanques*, *bohêmes*, *montreurs de bêtes*, *bateleurs*, *nains*, *clowns*, que V. Hugo a recueilli les détails qui figurent dans le chapitre des *Comprachicos*, bien qu'il nous dise par ailleurs que Gwynplaine est resté grand, bien fait, agile et nullement difforme, sinon de visage[4]. Mais avant de fixer la difformité particulière de Gwynplaine, V. Hugo a voulu faire le tour des monstruosités. Les détails sur les Nains paraissent avoir été empruntés pour une part au *Dictionnaire de la conversation* (1834) que le poète possédait à Guernesey.

Dans le *Dictionnaire de la conversation* l'article signé *de Reiffenberg* sur les Nains, s'ouvre par ces mots : « Les Orientaux, aux yeux desquels l'homme semble être fait *pour servir de jouet à l'homme*, apprirent aux Grecs et aux Romains l'art d'empêcher la croissance et de créer pour ainsi dire des *nains artificiels*. Les dames romaines payaient fort cher de pareils serviteurs qu'elles employaient à divers usages. » Or, le second chapitre des Comprachicos commence par cette phrase : « *Un enfant destiné à être un joujou pour les hommes*, cela a existé. » L'idée a frappé V. Hugo. Il la répète dix lignes plus loin : « *On jouait* de l'enfance », et il ajoute : « Cette *production artificielle* de cas tératologiques avait ses règles. »

V. Hugo semble devoir à ce même dictionnaire le rapprochement qu'il établit entre la production artificielle des cas tératologiques et les méthodes usitées pour rendre nains les animaux et les arbres. « De même les Chinois, écrit le dictionnaire, ont l'art de rendre les arbres nains et pour ainsi dire magots par certaines

1. Reliquat F. 107.
2. Reliquat F. 115.
3. Reliquat F. 105.
4. L'*Homme qui rit*, IIe partie, livre II, chap. I, p. 229, éd. Ollendorf.

cultures[1]. » « Les *Comprachicos*, dit Hugo, travaillaient l'homme comme les Chinois travaillent l'arbre. » Le *Dictionnaire de la conversation* contient encore d'assez abondants détails sur Jeffery Hudson, le nain de la princesse Henriette, dont V. Hugo rappelle le souvenir à la fin de son chapitre. Un tel ensemble de rencontres ne paraît pas devoir être attribué au hasard.

C'est dans une encyclopédie analogue que V. Hugo a pu puiser les détails étranges, qu'on trouve pourtant à peu près partout, sur la fabrication des nains en vases clos : « En Chine, de tout temps, on a eu la recherche d'art et d'industrie que voici : on prend un enfant de deux ou trois ans, on le met dans un vase de porcelaine plus ou moins bizarre, sans couvercle et sans fond, pour que la tête et les pieds passent. » (*Les Comprachicos*, chap. IV.) Cette histoire, qui remonte à Longin, a été bien des fois rapportée[2]. M. Boynton Kaiser signale sa présence dans des encyclopédies modernes, mais ces encyclopédies l'ont empruntée à des dictionnaires qui existaient du temps de V. Hugo.

*
* *

III. — Au reste, à recueillir de pareils détails, dont quelques-uns n'intéressent que médiocrement son héros. V. Hugo n'a pas fait œuvre originale. Les constatations qui précèdent n'ont d'autre intérêt que de nous montrer comment l'idée de la possibilité d'une déformation artificielle s'est implantée dans l'esprit de V. Hugo et comment il a voulu en pénétrer son lecteur afin de rendre vraisemblable le nouveau monstre qu'il allait créer, après Han d'Islande, Triboulet et Quasimodo.

Nouveau? En réalité, Gwinplaine c'est Perkeo vivant. Qu'on se rappelle la lettre XXVIII sur le Rhin :

Perkeo est debout, il respire, il dit : Me voici! Il a son habit bleu, son gilet extravagant, sa perruque de fou, mi-partie verte et rouge, il vous regarde, il vous arrête... et il vous rit au nez.... La mort qui a passé sur ce rire en a ôté la facétie et n'y a laissé que l'ironie... Il ne

1. Second article sur les *Nains*, par A. Virey.

2. D'une comparaison de Longin on peut conclure que l'antiquité connaissait ces pratiques. « De même, dit Longin, que ces boîtes où l'on enferme les pygmées, vulgairement appelés nains, les empêchent non seulement de grandir, mais les rendent même plus petits par le moyen de cette bande dont on les entoure par tout le corps, ainsi la servitude, je dis la servitude la plus justement établie, est une espèce de prison où l'âme se rapetisse en quelque sorte. » (Longin, cité par Gernier : *Les Nains et les Géants.*)

faut pas retourner voir Perkeo; la première fois, il attriste, la seconde fois, il effraye. *Rien de plus sinistre que le rire immobile*[1].

Pareil à Perkeo, Gwynplaine porte une perruque d'ocre jaune, il a sur son visage le *rire éternel* et l'impression qu'il produit est tout d'abord sinistre. Voyez ce qu'éprouve Ursus en apercevant pour la première fois le monstre *à qui l'on avait à jamais appliqué le rire sur le visage* :

Ursus l'interpella brusquement :
« Qu'as-tu à rire? »
Le garçon répondit :
« Je ne ris pas. »
Ursus eut une sorte de secousse, l'examina fixement et en silence pendant quelques instants et dit :
« *Alors tu es terrible.* »
L'intérieur de la cabane dans la nuit était si peu éclairé qu'Ursus n'avait pas encore vu la face du garçon. Le grand jour la lui montrait.
Il posa les deux paumes de ses mains sur les deux épaules de l'enfant et lui cria :
« Ne ris donc plus.
— Je ne ris pas », dit l'enfant.
Ursus eut un tremblement de la tête aux pieds.

Par instinct, V. Hugo voit grand et terrible; il ne conçoit le comique que par effort et après coup; on a la sensation, dans son théâtre, que le rire est surajouté, car les scènes gaies ne font jamais partie intégrante de l'action et de la conception primitive. Don César de Bazan, le meilleur de ses personnages comiques est un personnage épisodique. Tous les héros du théâtre et du roman hugolien sont des tristes et des sinistres, même dans leur attitude et leurs gestes extérieurs. Et tout d'abord, Gwynplaine n'échappa pas plus que les autres à cette règle.

En premier lieu, V. Hugo avait songé à appliquer sur sa face un effroyable masque de *lamie*; il avait même fabriqué cette citation et cette recette : « Naribus excisis, paupillis (paupières) secatis, angulisque labrarum ad genas inferiores vi tractis, lamia eris et *plorabis* semper[2]. » A la réflexion, il rature le barbarisme *paupillis*, qu'il remplace par maxillis, et, jugeant la physionomie de son monstre suffisamment modifiée, il substitue *ridebis* à *plorabis*.

Cependant, il estime encore qu'il n'a donné qu'une impression

1. Hugo rappelle lui-même le souvenir de Perkeo dans le chapitre II des *Comprachicos*.
2. Reliquat F. 117.

trop vague de « rire immobilisé ». Il remanie une seconde fois son texte, supprime l'image lugubre de la lamie, introduit celle du masque comique et aboutit à cette formule : « Bucca fissa usque ad aures, gensivis denudatis, nasoque murdridato, masca eris et ridebis semper. » La confection de cette phrase latine lui coûta quelque travail et ce n'est pas sans raison qu'il inscrivit sur ses notes : *voir Du Cange.*

A Du Cange, en effet, il a emprunté *denasatis*, qu'il imaginera être le titre du chapitre où Ursus puise sa prétendue citation, et *murdridato* qui donne une apparence de basse latinité. *Murdridato* figure dans Du Cange à l'article *Morth : murdrum.* Quant à l'article *denasatus* il est riche en références. Hugo en répandra çà et là quelques-unes dans son texte, notamment celle de *Hugo Plagon* : « *Nares habent mutilas* in versione Gallica Will. Tyrii, lib. 2, cap. 23 », qui a fait croire à M. Boynton Kaiser que V. Hugo avait fait des recherches jusque dans la Patrologie de Migue.

L'opération, exposée en son détail, grâce au latin de Du Cange, V. Hugo n'a pas manqué pour la rendre vraisemblable, de recourir aux philtres endormeurs, dont il sait que les bohémiennes connaissent le secret, depuis Guanhumara, cette autre voleuse d'enfants, cette autre *robachicos*, l'ancêtre en ce point des *Comprachicos* de *L'Homme qui rit.*

*
* *

IV. — Sans doute, il est intéressant de suivre ainsi le progrès de l'imagination de V. Hugo enfantant son monstre : mais, chemin faisant, nous risquons, à son exemple, d'oublier la fin première du livre, qui est de peindre les mœurs anglaises[1].

Le romancier a su se ressaisir.

Gwynplaine créé, il a mis tous ses soins à le rendre anglais et s'est efforcé d'angliciser en même temps tout ce qui avait servi à sa création.

Tout d'abord, il avait songé à donner aux Comprachicos un nom anglais. Pour cela il s'était informé de la traduction possible de *Comprachicos;* on lui avait répondu par écrit : *buy-Children*, et les traces de cette petite enquête restent visibles dans le manuscrit[2]. *Buy-Children* ne plut pas à V. Hugo : il se contenta d'appeler

1. Sur *Les Mœurs et la Société anglaises dans l'Homme qui rit*, Mlle B. Gagnot, professeur agrégée au Lycée V. Duruy, éditera prochainement une thèse de doctorat d'Université.

2. Reliquat F. 43. Comment dit-on en anglais des achète-petits? inscrit-il de son écriture sur une feuille volante. Une écriture penchée, sans doute une écriture de femme, a inscrit en regard de la question le mot *Buy-Children.*

ses voleurs d'enfants d'un nom indien : les *Cheylas* (les Indes, c'est encore un peu l'Angleterre). Puis à leur bande il mêla des *gypsies*. Il possédait dans sa bibliothèque le volume de Crabb : *The Gipsie's advocate*[1], et avait pris des notes sur les vagabonds de Londres sous la rubrique *The mud's Lark*[2]. Ses comprachicos espagnols mangent la *stock fish* et la *portative soup;* ils ont dans leur cargaison un baril de *malt* et des bouteilles d'*ale*. L'un d'eux, le docteur, est vêtu de serge brune de *Rochester*.

Mais, plus encore que par le détail de ses mœurs, la bande des comprachicos prend figure anglaise grâce au décor au milieu duquel elle évolue. Elle tient ses conciliabules « derrière le mur du jardin de William Chalmer, écuyer de Gisbrough en Cleveland dans York, entre la tour carrée et le grand pignon percé d'une porte ogive ».

V. Hugo avait imaginé mieux. Un de ses projets fut d'appeler ses Comprachicos des *Raghles*[3], du nom d'une île légendaire de l'Irlande, où la bande aurait eu son repaire.

Il avait écrit dans ce sens tout un chapitre où il avait déversé les notes prises dans les *Délices de la Grande-Bretagne* de Beewerel. Il énumérait d'abord toutes les singularités de la tradition sur les lacs de l'Irlande, depuis les lacs Phelem-Ghe-Madone « qui nourrissent des forêts dont le bois chasse les araignées et a servi à construire la voûte à fenestrage de la grande salle de Westminster » jusqu'au lac Suvilly, au bord duquel on élisait les rois d'Olster par l'incroyable cérémonie de la jument, et il n'omettait point de transcrire textuellement le texte latin cité par Beewerel :

Est in Boreali Oltionæ parte, gens quadam quæ Barbaro nimis et abominabili ritu, sibi regem creare solet. Collecto in unum universo terræ illius populo, in medio producitur jumentum candidum, ad quod sublimandus ille, non in Principem, sed in Belluam, non in Regem, sed in Exlegem, coram omnibus bestialiter accedens, non minus impudenter, se quoque bestiam profitetur[4].

Cette accumulation de détails bizarres n'était qu'une préface à la description de l'île Raghles. V. Hugo se proposait d'utiliser pour les réunions des Comprachicos la caverne de Saint-Patrice,

1. Crabb James, *The Gipsies advocate or observations on the origin and habits of the english Gipsies to which are added many interesting anecdotes*, London, 1831 et 1832.
2. Brouillon 153.
3. *L'Homme qui rit*, édition Ollendorf, Reliquat, p. 549.
4. Beewerell, *Délices de la Grande-Bretagne*, IIIe partie : *Délices de l'Irlande* et V. Hugo, *L'Homme qui rit*, édition Ollendorf, Reliquat, p. 555.

et voici ce qu'on lit dans la première rédaction de *L'Homme qui rit :*

Celui de tous ses lacs qui éveille l'intérêt le plus saisissant, car la curiosité est parfois poignante, c'est le petit lac Derg ou Dirg, jadis Liffer, situé à six milles anglais et à cinq mille irlandais de Dungall. Au milieu de ce lac il y a une île, et au milieu de cette île il y a un trou qui va au Purgatoire. L'île se nomme Raghles, le trou se nomme Frugadory. Les *Comprachicos* forts dévots à St Patrick, qui a fait le trou communiquant au purgatoire, ne venaient jamais dans cette île plus de onze à la fois : cinq s'asseyaient sur les cinq tas de pierres, qui couvrent les Tombeaux à la pointe nord de l'île et six dans la grotte où était le trou, laquelle ne contenant que six hommes, pas un debout. C'est à cause de cette grotte que les Irlandais appellent cette île, Ellan-u-Frugadory, ce qui veut dire île de purgatoire.

Or, ce texte est à peu près le même que celui de Beewerel, dans les *Délices de l'Angleterre :*

A deux lieues à l'orient de Dungall, on rencontre, un petit lac, nommé Dirg ou Derg, anciennement Liffer, au milieu duquel est une île, fort célèbre autrefois pendant le catholicisme, parce qu'on croyoit que le Fauxbourg du Purgatoire était là. Cette île s'apele *Reglis* ou *Raghles* et les Irlandais la nomment *Ellan u Frugadory* c'est-à-dire l'île du purgatoire. Les moines y avoient bâti une cellule et avoient fait croire au monde que quiconque avoit le courage d'y entrer alloit en Purgatoire... Pour soutenir cette fantaisie on disoit que saint Patrice obtint de Dieu par ses prières que la terre s'ouvrit en cet endroit jusqu'au purgatoire, pour que ces auditeurs fussent convaincus des peines des méchants après cette vie... L'on trouva que cette caverne qu'on faisoit passer pour le chemin du Purgatoire, n'étoit autre chose qu'une petite cellule creusée dans le roc, où il n'entroit de jour que par la porte, si basse qu'à peine un homme de grande taille s'y pouvoit tenir debout et si étroite qu'elle ne contenoit que six ou sept hommes à la fois. Quand il venoit quelqu'un dans l'île, un petit nombre de moines qui demeuroient proche de la caverne, le faisoient veiller et jeûner [1]...

En ce qui concerne les *cinq tas de pierre qui couvrent les tombeaux*, ils ne sont pas plus que le reste de l'invention de V. Hugo, mais ils proviennent d'une gravure hors texte qui les représente [2].

Dans la suite, V. Hugo abandonna ce texte qu'il considéra avec

1. Beewerel, *Délices de l'Irlande*, p. 1472.
2. Carrickfergus, *Délices de l'Irlande*, p. 1461, et V. Hugo, *Les Comprachicos*, chap. II, p. 25.

raison comme un hors-d'œuvre; puis, il estima sans doute que, la légende du Purgatoire de saint Patrice étant fort connue, la supercherie devenait trop évidente.

Il préféra s'inquiéter d'angliciser la mutilation même de Gwynplaine, le goût des rois pour les monstres et les pénalités édictées contre les vendeurs d'enfants.

Pour la mutilation de Gwynplaine, quelques noms propres suffirent. Un certain docteur Conquest, célèbre médecin accoucheur, était mort à Londres en 1866, au moment où V. Hugo commençait *L'Homme qui rit*. C'est à un docteur Conquest que V. Hugo attribue le chapitre de Du Cange, *De denasatis*, ainsi que sa citation si curieusement élaborée. Il décerne à son Conquest le titre de membre du Collège d'Amen-Street, et il invoque le témoignage d'un certain *Justus de Carrikfergus* et d'un moine d'Aven-More, autant de noms géographiques — à Justus près — rencontrés dans le livre des *Délices de la Grande-Bretagne*.

Que les rois d'Angleterre eussent eu du goût pour les monstres, Hugo en avait eu la preuve en lisant les *Délices*. Il inscrit sur ses notes : *Les Délices : Monstres et Mogons* (*Voir tables*). Le mot *Mogon* lui donna des détails sur d'anciens géants et le mot *Monstres* le renvoya à la page 1048, où il apprit qu'un monstre étant né à Edimbourg l'an 1490, sous le règne de Jacques IV, « le roi le fit nourrir, élever et instruire avec grand soin ». Toutefois Hugo négligea le détail, car il s'agissait d'un monstre naturel à double corps. La page 708 ne lui offrit qu'un veau à pattes de chien. Désespérant de trouver à la cour des rois anglais des monstres artificiels catalogués par l'histoire, Hugo les fabriqua lui-même. Il releva dans une liste d'officiers de la Cour, donnée par *l'état présent de l'Angleterre* de Chamberlayne (I, p. 179), le nom de « Guillaume Sampson Coq, un ancien officier qui chante toute la nuit comme un coq et déclare par son chant quelle heure il est ». Il parut à V. Hugo que, s'il faut une opération pour « fournir au pape les chantres de la chapelle Sixtine » cette voix de coq en dénonçait une autre : il l'imagina et en généralisa la pratique. Mais il y a mieux encore : l'édition Ollendorf cite dans le Reliquat, page 553, les lignes suivantes :

Voici comment fut confectionné Staviraza, qui eut l'honneur d'être le nain de Jacques IV, roi d'Écosse.

Des artistes en ce genre de sculpture l'avaient acheté âgé d'un an à sa mère mendiante. Ces ciseleurs lui avaient coupé le nez, les lèvres et les oreilles et lui avaient scalpé le crâne. Cela fit une tête de mort, qui chanta plus tard des chansons bachiques. En outre on le mettait la

nuit dans une boîte trop étroite où il dormait comme il pouvait, de façon qu'il grandît tortu. Cette croissance comprimée le maintint petit et le fit comique. Le roi Jacques IV le vit, en fut charmé, et voulut l'avoir. Les inventeurs qui avaient acheté l'enfant brut dix ascalins le revendirent terminé cent jacobus d'or. Bonne affaire. Il est vrai qu'ils l'avaient élevé, formé, et nourri. On maria Staviraza à une naine et il en eut des enfants qui malheureusement n'eurent rien d'assez monstrueux pour pouvoir figurer à la cour. On essaya de les sculpter, on s'y prit probablement mal, ils moururent. Staviraza lui-même, que sa torsion dans la boîte avait rendu rachitique, mourut jeune après avoir fait dix ans les délices de la monarchie écossaise.

La source de cette création fantaisiste n'est pas douteuse : il faut y voir un exemple créé par le romancier qui s'inspira de la tradition des « boîtes à nains » chinoises. Mais le curieux de l'affaire c'est que dans la première rédaction Staviraza était Portugais; il appartenait à un roi portugais et faisait les délices de la « monarchie portugaise ». La valeur de « l'enfant brut » et de « l'enfant terminé » était exprimée en *doueros*. C'est apparemment après avoir appris, grâce aux *Délices de la Grande-Bretagne*, que Jacques IV aimait les monstres que V. Hugo décida de lui attribuer la possession de Staviraza.

Mais l'ingéniosité de V. Hugo se manifesta surtout à propos de l'application de la législation anglaise aux Comprachicos.

Sur les peines prononcées contre les vendeurs d'enfants, il n'avait entre les mains que les indications de Du Cange : articles *Plagium* et *Plagiarius*. Au premier article, Du Cange donne les références concernant les lois des Wisigoths et des Frisons, et au second il fournit cette indication curieuse : Plagiarius. In glossis antiquis M.S.S. qui inducit (leg. seducit) pueros et sollicitat servos alienos. *Alexander Nequam* :

Qui pueros vendis, Plagiarius est tibi nomen.

Hugo s'est bien gardé de modifier cette bizarre érudition. Il cite les titres et les chiffres de paragraphe des lois wisigothe et frisonne, il reproduit le vers de Nequam :

« Hardquanone, aux termes de la loi, après confrontation suivie d'effets..., vous allez être dégagé de ces entraves et remis au bon plaisir de Sa Majesté pour être pendu comme plagiaire.

— Plagiaire, fit le sergent de la coiffe. C'est-à-dire acheteur et vendeur d'enfants. Loi visigothe, livre sept, titre trois, paragraphe *Usurpaverit*; et loi salique, titre quarante-et-un, paragraphe deux; et loi des Frisons titre vingt-et-un, *De Plagio*. Et Alexandre Nequam dit : *Qui pueros vendis Plagiarius est tibi nomen.* »

Le shériff posa le parchemin sur la table, ôta ses lunettes et dit :
« Fin de la peine forte et dure. Hardquanone, remerciez Sa Majesté. »
D'un signe, le justicier-quorum mit en mouvement l'homme habillé de cuir.

Grâce à l'introduction du sergent de la coiffe et du justicier-quorum, Du Cange fait figure anglaise, d'autant plus facilement que, dès le début de *L'Homme qui rit*, nous avons été habitués à considérer les peines prononcées contre les comprachicos comme essentiellement britanniques :

« Un statut des premiers temps de Guillaume et Marie frappa rudement l'affiliation des acheteurs d'enfants. Ce fut un coup de massue pour les comprachicos, désormais pulvérisés. Aux termes de ce statut, les hommes de cette affiliation, pris et dûment convaincus, devaient être marqués sur l'épaule d'un fer chaud imprimant un R, qui signifie *rogue*, c'est-à-dire gueux; sur la main gauche d'un T, signifiant *thief*, c'est-à-dire voleur; et sur la main droite d'un M, signifiant man-slay, c'est-à-dire meurtrier. Les chefs « présumés riches quoique d'aspect mendiant », seraient punis de collistrigium, qui est le pilori, et marqués au front d'un P, plus leurs biens confisqués et les arbres de leurs bois déracinés..... Quant aux femmes trouvées parmi ces hommes, elles subiraient le *cucking-stool*, qui est un trébuchet dont l'appellation, composée du mot français *coquine* et du mot allemand *Stuhl*, signifie « chaise de p.... ». La loi anglaise étant douée d'une longévité bizarre, cette punition existe encore dans la législation d'Angleterre pour « les femmes querelleuses. On suspend le cucking-stool au-dessus d'une rivière ou d'un étang, on assoit la femme dedans, et on laisse tomber la chaise dans l'eau, puis on la retire, et on recommence ce plongeon de la femme, « pour « rafraîchir sa colère », dit le commentateur Chamberlayne[2]. »

Et ce sont là des détails exacts. Chamberlayne le dit bien; il dit : « Dans les Felonnies... le criminel doit être marqué à la main gauche avec un fer chaud imprimant un T ou M pour thief, c'est-à-dire voleur, ou man-Slay, ce qui veut dire meurtrier. Les vagabonds sont brûlés à l'épaule avec un R, qui veut dire rogue, en français, coquin..... Le parjure ou faux-témoin avec serment est puni du Pillory, appelé en latin Collistrigium et on le marque au front avec un fer chaud d'un P. Ses biens sont confisqués et les arbres de ses bois déracinés. » Chamberlayne dit encore : « On

1. *L'Homme qui rit*, édition Ollendorf, p. 358.
2. *Ibid.*, p. 33.

punit les femmes querelleuses en les faisant asseoir dans un trébuchet appelé par les Anglais Cucking-Stool, peut-être du mot français coquine, et qui signifie chaise de P... On les assoit dans cette chaise suspendue sur quelque rivière ou étang profond et on laisse tomber la chaise dans l'eau pour rafraichir leur colère[1]. »

Il faut toutefois observer que ces lois n'étaient pas en vigueur au temps de Marie et de Guillaume, et, en outre, il est juste de remarquer qu'elles n'étaient nullement destinées, et pour cause, aux Comprachicos. Mais V. Hugo n'écrivait-il pas à Lacroix, à propos de *L'Homme qui rit* : « Ma manière est de peindre des choses vraies par des personnages d'invention. »

*
* *

C'est ainsi que V. Hugo imagina, dessina et fit vivre la bande des Comprachicos, qu'il arrêta les lignes du masque de Gwynplaine et que, feuilletant d'une main curieuse des livres oubliés et des dictionnaires, il recueillit les éléments nécessaires pour donner à ses créations la couleur anglaise qu'elles n'avaient point tout d'abord.

Il y a plaisir à suivre Hugo dans cette élaboration créatrice. Qu'étaient-ce que tous les matériaux isolés dont il s'est servi, avant que sa puissante main se soit emparée d'eux? Qu'était-ce, enfoui dans les colonnes de Du Cange, que *plagiarius* et *denasatus*? Qu'était-ce que Coq, nom perdu dans un annuaire de Chamberlayne? Le Perkeo du *Rhin* restait un objet de musée, devant qui s'arrêtait un instant la curiosité des touristes, et les Bohémiens voleurs d'enfants ne vivaient dans notre imagination que grâce à des traditions vagues et sans couleur. Mais tous ces éléments, V. Hugo les saisit, les amalgame, leur insuffle la vie, leur donne le mouvement ou l'attitude pittoresque. Ils s'unifient, ils prennent un aspect nouveau ; une sorte de lien s'établit entre eux : l'ensemhle qui résulte de leur rencontre est homogène et, malgré les transpositions de faits et de personnages à travers le temps et l'espace, il ne laisse pas de donner l'illusion de la vérité.

L'épopée, pour V. Hugo, c'était « la légende écoutée aux portes de l'histoire » et le poète, croyait-il, avait le droit d'apporter sa part à la formation de cette légende. Dans sa lettre à Lacroix V. Hugo réclame implicitement le même droit pour le « roman historique », il estime en somme que la part du romanesque, c'est-à-dire de l'invention personnelle de l'écrivain est et doit être aussi

1. Chamberlayne, *L'État présent de l'Angleterre*, 1688, t. I, p. 56 et t. III, p. 59.

grande que celle de l'histoire. Il avoue qu'il crée les personnages et l'action. Les éléments de fiction prédominent donc. On peut contester cette manière de concevoir l'épopée et surtout le roman historique. Du moins on ne peut nier l'intérêt qu'offre à la critique l'étude des procédés d'un tel poète et d'un tel romancier. L'agrégat de la fiction et de la réalité aboutit chez lui à une création si parfaitement équilibrée et vivante qu'il y a à la fois difficulté et plaisir à en démêler les éléments. Il y a plus : le phénomène de création, ce miracle de la vie, insufflée avec l'unité dans des matériaux si disparates et si hétéroclites, est chez V. Hugo des plus captivants, parce que, chez nul autre que chez lui, il n'y a autant de puissance et d'autorité dans le geste créateur. Et quand je dis puissance et autorité, je songe surtout au résultat, car il y a souvent contraste entre la petitesse des procédés employés et la grandeur de l'œuvre obtenue. C'est toujours un spectacle rare de pénétrer dans le laboratoire d'une pensée pareille à celle de V. Hugo : on peut être surpris, décontenancé même d'apprendre comment se réalise une œuvre de génie, mais, à n'en pas douter, il se mêle à notre étonnement une légitime part d'admiration pour l'ingéniosité de l'artiste.

PAUL BERRET.

RETZ ET SES MÉMOIRES

Les *Mémoires* de Retz soulèvent toujours nombre de questions qui ne sont pas résolues. Ce n'est pas qu'on prétende leur apporter une solution ici. Mais posées à nouveau, groupées et examinées, elles peuvent s'éclairer l'une l'autre et servir à atteindre, sinon la certitude, du moins une vraisemblance plus grande. Quand, comment, pour qui, ce factieux vieillissant entreprit-il de retracer ces aventures de jadis et se prit-il au charme de souvenirs si présents à sa mémoire? Autant de points obscurs, sur lesquels on est à peu près réduit à des hypothèses, dont on est obligé de discuter le degré de vraisemblance pour les accepter ou les rejeter.

La possession du manuscrit autographe ne tranche pas, comme on pourrait le croire, toutes ces difficultés. Retrouvé, en 1797, par les commissaires du Directoire exécutif parmi les livres du couvent de Moyen-Moûtier, dans les Vosges, il était presque aussitôt envoyé à Paris, à la sollicitation de Barras, pour y être déposé dans les collections de la Bibliothèque nationale. Mais il faillit n'y jamais figurer. Confié en même temps à Pierre-François Réal, qui voulait en donner une édition nouvelle, il suivit, pendant trente-sept ans, les fortunes diverses de la carrière de Réal, fut même transporté, dit-on, en Amérique, durant l'exil de celui-ci, et c'est seulement en juillet 1834, après la mort de Réal, que ses héritiers remirent, plus ou moins spontanément, à l'administration de la Bibliothèque les précieux volumes autographes de Retz, qui, depuis, n'ont plus quitté ce lieu d'asile.

Il est inutile de les décrire ici. Disons seulement que si les premiers éditeurs de Retz, et ceux qui les suivirent jusqu'en 1837, ne se servirent pas du manuscrit autographe, on en connaissait pourtant l'existence, que Dom Calmet avait signalée, dès 1751, dans sa *Bibliothèque lorraine*. Mais il n'en a plus été ainsi depuis 1837, c'est-à-dire depuis que Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils mirent à profit la rentrée de l'original de Retz à la Bibliothèque nationale et s'efforcèrent de donner un texte conforme à la pensée de l'auteur. On peut dire qu'à cet égard la perfection a été atteinte dans l'édition, encore inachevée, qui fait

partie de la collection *Les Grands Écrivains de la France* et qui fut publiée à la librairie Hachette, sous la direction d'Adolphe Régnier, successivement par Alphonse Feillet, Jules Gourdault et Régis Chantelauze, de 1870 à 1896. L'effort tenté pour y suivre la pensée de Retz et sa forme si personnelle est suffisamment réalisé pour qu'on puisse se tenir à cette édition savante, très diligemment commentée, et c'est à elle que nous aurons recours ici.

Il n'est pas malaisé de dater avec une approximation suffisante le manuscrit autographe de Retz. Celui-ci, dans les dernières années de sa vie, eut la fantaisie de changer l'orthographe de son nom. Jusqu'au 18 mars 1671 il avait signé *Retz*; cinq jours plus tard, le 23 mars, on le voit signer *Rais*, et il conservera cette graphie jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant huit ans. Or, c'est précisément cette orthographe qui est appliquée constamment dans tout le cours du manuscrit des *Mémoires*, d'où il s'ensuit qu'il fut écrit après mars 1671. Cette constatation matérielle est d'ailleurs confirmée par des allusions, qui, au cours des *Mémoires*, servent à les situer plus sûrement vers la même date : tantôt c'est une allusion à la dignité de Bouteville maréchal de Luxembourg, qui le devint seulement en 1675, ou à celle du maréchal d'Albret, qui remonte à 1673; tantôt une allusion à la mort de Mme de Choisy, qui décéda en 1670, ou au cardinalat de l'abbé d'Estrées, qui obtint la pourpre en 1671. Et quelques détails encore, soit sur le président de Mesme, mort en 1673, soit sur les événements qui portèrent le nom de Retz dans la famille de Lesdiguières, événements qui se passèrent seulement après 1675 et qui, mentionnés, dans les premières pages des *Mémoires*, dont nous n'avons pas, il est vrai, l'autographe, n'en sont pas moins du cardinal. Tous ces faits finissent par apporter tant de présomptions qu'on serait assez mal venu de trop disputer sur des dates ainsi mises en évidence et qui s'étendent entre 1671, — il est fait une allusion directe à la mort de Lionne, survenue le 1er septembre 1671, — et 1679, année même du décès du cardinal.

Pour préciser davantage encore, il faudrait tenir compte des voyages de Retz, à Rome surtout, où il séjourna à diverses reprises, de ses maladies et de ses dégoûts, de ses venues à Paris, où il demeura également assez souvent. De toutes ces circonstances, l'historien de Louis XIII, Bazin, croit pouvoir conclure que Retz revit son texte antérieurement à 1675, c'est-à-dire avant qu'il amendât sa vie et renonçât à son luxe seigneurial. Poussant les choses plus avant encore, Alphonse Feillet estime que cette besogne de rédaction littéraire se fit à Saint-Mihiel de

juin à novembre 1675, au moment où le cardinal, s'apprête à changer de train de vie. Mais tout cela n'est qu'hypothèse ingénieuse et subtile, et, à vouloir trop prouver, on court risque de manquer le but. Tenons-nous-en donc surtout aux données certaines que les *Mémoires,* tels que nous les avons, datent des dernières années de la vie de Retz, plus ou moins près de sa fin.

Je sais bien qu'il y a une autre explication, et elle a été fournie, il y a tantôt quarante ans, par M. Augustin Gazier dans un livre pressant et convaincu, sur les dernières années du cardinal de Retz, et qui fit du bruit à son heure, autant pour l'argumentation serrée de l'auteur que pour l'abondance des documents inédits mis en lumière par lui. M. Gazier ne prête-t-il pas une importance trop exclusive à ces documents nouveaux, au détriment de ceux qu'on connaissait auparavant? Selon M. Gazier la conversion de Retz, survenue en 1675, après les prières de Port-Royal et les instances de quelques moines et ecclésiastiques qui fréquentaient le cardinal, donnerait leur vrai caractère aux dernières années de Retz. Mais cette conversion fut-elle aussi effective qu'on la suppose, et comment juger des modifications de la conscience intime autrement que par les actes qui se manifestent au dehors? Ceux que Retz accomplit, semble-t-il, avec plus d'emphase que de persévérance, peuvent aussi bien s'expliquer par des mobiles humains que par des influences religieuses. Les contemporains, au reste, ne s'y trompèrent pas, et tous admirèrent plutôt son désintéressement que ses convictions. Mme de Sévigné elle-même, si bien informée et si discrète sur le compte de Retz, ne le regarde comme un converti qu'à « quelques petites bigarrures près ». De plus, ce changement aurait eu une action sur les *Mémoires.* Composés surtout, selon M. Gazier, entre 1670 et 1675, ils ne furent pas écrits « avec cette impétuosité de génie » dont parle Voltaire, mais sont au contraire « le fruit d'une longue et patiente étude ». Or, converti, Retz aurait abandonné cette occupation, qui l'avait passionné et préparait sa revanche auprès de la postérité. L'abbé de Rancé aurait condamné les *Mémoires* à disparaître et l'auteur, convaincu, se serait soumis. Interrompant son œuvre, il aurait même voulu en détruire ce qui existait, et c'est Dom Hennezon, moins rigoriste que Rancé, qui aurait empêché la destruction par quelques sacrifices opportuns. Telle est cette explication ingénieuse et qui n'a rien d'invraisemblable, mais qui tient trop de compte de sentiments intimes dont la trace est trop fragile. Il est certain que, s'il s'était résolu à ce sacrifice, c'était pour Retz une grande marque de soumission. Rien ne pouvait lui

être plus pénible que l'anéantissement d'une œuvre en qui il mettait tant de confiance. Les contemporains ont ignoré ce projet de sacrifice, si jamais il a existé. N'en peut-on pas conclure qu'en défendant si obstinément son secret, Retz voulait rester plus libre de ses actes ultérieurs, comme il prétendait l'être, dans son récit, de ses appréciations historiques?

Hypothèse aussi la question de savoir si le texte autographe est le premier jet de la pensée du cardinal et en représente la forme primitive, ou bien si les *Mémoires*, commencés plus tôt, par exemple au lendemain des événements qu'ils rapportent, n'ont été, après 1671, que revus et mis au point. Certains s'étonnent que, pendant ces années de maladie et de faiblesse, alors que Retz témoignait le regret apparent le plus vif de ses erreurs et de sa conduite passées, il ait pu raconter avec tant de vivacité et de verve des défaillances dont il n'a pas l'air d'éprouver le moindre regret. Il ne faut pas oublier que Retz est l'homme des contrastes et que sa vie est remplie de contradictions plus singulières encore, ne serait-ce que celle, lui, prêtre sans dignité et évêque pitoyable, d'avoir toujours parlé avec l'autorité d'un Ambroise ou d'un Jean Chrysostome pour défendre sa personne et ses droits épiscopaux. S'ils avaient été composés pour la première fois par un auteur vieilli et finissant, les *Mémoires*, dit-on, auraient moins de verdeur et d'entrain. Qui le sait? et pourquoi le souvenir des fortunes passées n'aurait-il pas excité cet esprit toujours ardent? On note aussi la similitude, dans le ton et dans la pensée, qui existe entre le début des *Mémoires* et la *Conjuration de Fiesque;* mais ceci s'explique non moins aisément. Ce sont des conditions essentielles de la tournure d'esprit de Retz, préoccupé toute sa vie de révolutions et de conspirations. Ici ou là, si les pensées sont souvent les mêmes, c'est qu'elles n'ont jamais quitté le cerveau de Retz, et si les réflexions qu'elles inspirent sont identiques, d'une même précision d'analyse et d'une même forme éloquente et convaincue, c'est que l'évocation de semblables perspectives ne laisse jamais Retz indifférent, éveille son humeur et éclaire son style du même reflet de passion. On sait d'ailleurs que si la *Conjuration de Fiesque* fut, comme il le prétend, l'œuvre de son extrême jeunesse, jamais l'auteur ne la perdit de vue, la modifiant parfois et la refaisant au besoin pour insister sur des points qui lui tenaient à cœur. Et si *Fiesque* et les *Mémoires* présentent tant d'analogies, rien n'est plus naturel, car Retz ne cessa de penser à l'un en écrivant les autres, comme si, pour se peindre lui-même, il avait eu besoin d'avoir présent sous les yeux le

portrait de celui qu'il donnait pour modèle à sa jeunesse ambitieuse.

Au reste, pourquoi Retz ne se fût-il pas efforcé de se mettre tout entier dans son œuvre? et n'y eût-il pas réussi? Celui-là fait des *Essais*, comme dit Montaigne, qui ne peut faire des effets. Quand on prend la plume pour retracer les manifestations d'une activité passée, c'est pour la montrer sous son jour véritable, avec ses ressorts et ses résultats. Et si cette activité demeura sans effet, si de toutes ces tentatives avortées il ne reste plus que l'auteur, il devra fatalement, au risque de passer pour un brouillon sans conséquence et sans portée, trouver à ses actes des raisons valables, expliquer suffisamment ses passions, les faire entendre, sinon partager, de ceux à qui il s'adresse. La situation avait trop changé en France, depuis la prison et la fuite de Retz, pour qu'on pût comprendre sans explications abondantes l'ambition et les visées des hommes de la Fronde. Il fallait s'analyser à fond, se commenter, soi et les circonstances, pour faire entendre aux gens d'alors les passions et les besoins datant de vingt années auparavant et d'un temps tout à fait dissemblable du temps présent. Retz s'y emploie de son mieux : il philosophe, il détaille, racontant les gens et les choses, déterminant les sentiments et les aspirations, sondant d'un regard aigu les caractères et les peignant comme il les voyait.

Mais à cette besogne qui ranime tant de faits et tant de personnes dont il fut le contemporain, Retz a pris goût et la vie jaillit de sa plume telle qu'il l'avait vue et qu'il la sentait. C'est l'exemple de César, dont, jeune, il avait écrit la biographie, qui le poussa, dit-on, à écrire sa propre histoire. Mais combien plus vivante, plus attrayante est la dernière que celle de l'historien latin, moins passionné, moins pétulant que notre cardinal ! Ce diable d'homme a pris le meilleur parti pour sembler avoir raison auprès de ses lecteurs : il les éblouit, les entraîne à sa suite avec une fougue si juvénile que le prince de l'Église disparaît ; on ne voit que le frondeur, jeune, intrigant, ambitieux, jouant de tous ses tours et de toute sa malice contre le destin, qui lui nuit et qu'il veut corriger. Tel un soldat contant ses campagnes s'agite toujours, tel Retz, la plume à la main, est saisi encore du diable au corps de jadis. Il redevient frondeur avec la même ardeur qu'autrefois, et son esprit y trouve le même enivrement et le même plaisir. Il se complaît à ces aventures qui le possédèrent et sait fournir pour les justifier la meilleure des raisons : le talent de les faire revivre avec toute leur animation première. Non content de conspirer encore, il fait du lecteur son complice et celui-ci, gagné à la

cause qu'on lui présente ainsi, séduit par tant de vie frémissante, intrigue, lutte, s'enfuit à la suite de son héros, sans trop savoir si la cause est bonne et si le personnage a des intentions aussi relevées qu'il le prétend.

Si, pour établir la véritable expression de cette pensée, on a d'abord, surtout, le manuscrit original, en grande partie autographe, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, il ne s'ensuit pas qu'il la livre tout entière et qu'il ne faille pas, pour la connaître, recourir à d'autres moyens d'information. Retz ne paraît pas s'être beaucoup vanté, de son vivant, de la besogne à laquelle il se livrait de retracer son existence passée. Ses amis semblent avoir ignoré son dessein, ou du moins il semble les avoir laissés dans une incertitude voulue sur l'accomplissement de ce dessein. On le pressait, lui qui avait vu tant de choses, de les conter au public; mais il se montre sans enthousiasme pour cette entreprise, afin, sans doute, de ne pas éveiller la susceptibilité de Louis XIV. La paix était faite avec le roi, mais il pouvait prendre fort mal le récit des troubles qui avaient gâté les débuts de son règne et dont il gardait un souvenir peu agréable. C'était jouer un jeu bien dangereux pour celui qui avait été l'un des acteurs les plus convaincus de ces troubles et qui avait fait sa paix le dernier. Pour expliquer cette conduite, il fallait analyser les circonstances, et, sans les justifier, les présenter cependant sous un jour assez favorable pour que celui qui s'y était méprис ne parût ni un intrigant vulgaire ni un écervelé sans portée.

Si le souci de sa propre réputation pouvait pousser Retz à tenter l'aventure, la crainte de déplaire et de susciter de nouvelles avanies devait le retenir de s'engager sur un terrain aussi dangereux. S'il y pénétra enfin, avec la volonté de parler franchement et de se représenter tel qu'il voulait qu'on le connût, ce fut à l'âge où toute ambition l'avait abandonné et que la crainte des représailles ne le retint plus. En même temps qu'il prend la plume, il affecte de vouloir renoncer aux grandeurs de ce monde, cherche à se démettre de la pourpre romaine et veut vivre désormais à l'écart. Tout cela est tour de bonne guerre : on soupçonnera moins un brave homme aussi en dehors des soucis actuels, et lui-même aura le loisir de revivre les scènes de jadis, où il joua un rôle si divers. Qui pourrait le soupçonner de fomenter ainsi, loin de toute agitation, quelque nouvelle effervescence, et de prétendre échauffer les esprits? Le temps n'est plus de ces tentatives et le cardinal sait mieux que personne combien les choses ont changé en vingt ans. C'est parce qu'il ne l'ignore pas qu'il veut revivre

sa vie passée, tel un vieux soldat ranime ses anciennes campagnes en les retraçant. Et comme le goût de l'intrigue ne l'a jamais abandonné, il se donne libre carrière dans ces pages qu'il anime si étrangement. De même que l'odeur de la poudre semble remonter aux narines du guerrier et excite son imagination, de même l'odeur de la conspiration et des ruelles envahit de nouveau la tête de ce brouillon impénitent, et donne à ce qu'il raconte la vie la plus intense et l'air de s'être passé la veille.

Il semble bien que, pour ne pas éventer son dessein et n'en pas donner l'alarme, le cardinal ait caché le plus qu'il a pu le genre de ses occupations. Sauf les moines à qui il dicte parfois ses souvenirs et qu'il scandalise par le cynisme des détails, sauf quelques amis très intimes à qui il demanda sans doute des conseils, tous les autres furent dans l'incertitude sur ce que Retz pouvait bien faire. Et quand celui-ci laisse entrevoir quelque chose de ses intentions, c'est avec des circonstances si manifestement fausses qu'elles sont plus faites pour égarer que pour renseigner. Jadis, à Vincennes, n'affectait-il pas de recueillir, en latin, ses propres faits et gestes? Pourquoi maintenant ne reviendrait-il pas au même dessein? Le latin, plus noble que le français auprès du vulgaire, brave mieux l'indiscrétion, et on ne saurait soupçonner de menées subversives quiconque emploie une langue morte pour le véhicule démodé de ses idées. C'est évidemment pour cela que Retz parut s'y arrêter un moment.

On le poussait cependant à écrire ses souvenirs, et il paraissait à moitié convaincu; mais on ne savait si le projet était en train de s'accomplir. Mme de Sévigné, si avant dans les confidences du prélat, ne parle de celles-ci qu'avec réserve : elle souhaite les *Mémoires*, elle les désire, elle ne dit pas qu'ils se composent ou qu'ils sont composés. Le mot d'ordre semble donc avoir été de pousser fortement Retz à se raconter, lui et ses aventures, mais de paraître ignorer qu'il le faisait. Evidemment semblable besogne pouvait émouvoir le roi, et, quoique le temps fût loin de telles agitations, Louis XIV en avait gardé un souvenir trop présent pour qu'on pût les rappeler sans l'irriter. Mais l'histoire ne saurait perdre ses droits, et de même que, sous la tyrannie, quelque écrivain se trouve toujours, qui, obscurément, garde pour l'avenir la trace de ce qu'on ne peut dire à l'heure présente, de même Retz finit par tracer sans encombre les lignes qu'il destine à la postérité. Sénac de Meilhan l'a comparé à Tacite. Le rapprochement a quelque justesse, pourvu qu'on ne le pousse pas aux extrêmes.

Si le rapprochement politique est justifié, il faut faire une distinction morale entre les deux écrivains, bien que l'un et l'autre, Tacite et le cardinal de Retz, soient, comme l'a dit Sainte-Beuve, un double bréviaire à porter sur soi en temps de révolution.

Car c'est bien là le résultat de la pensée de Retz : n'ayant pas réussi dans sa conspiration, il veut pourtant, après coup, montrer qu'il savait conspirer et pourquoi, malgré sa science de l'intrigue, celle qu'il avait nouée n'a pas abouti. En cela il se montre bien un véritable Florentin d'origine et compatriote de Machiavel; il marque aussi une des différences qui le séparent de son ennemi Mazarin, analyste moins subtil, mais génie plus vaste, ne se perdant ni dans le détail des faits ni dans les manœuvres des hommes, mais voyant l'ensemble et ayant un but précis, au dedans et au dehors. Il est vrai d'ajouter que Mazarin était soutenu — plus fortement que ne l'est d'ordinaire un premier ministre — par la confiance royale, et si cette force fût venue à lui manquer, incertain du lendemain et mal assuré de ses moyens, il aurait dû, comme Retz, s'attacher aux minuties et surveiller davantage les faits et gestes de ceux dont il avait plus à craindre. Obligé de faire flèche de tout bois pour servir son ambition, Retz, sur le moment, use de tous les concours, sans trop s'attarder à juger ce qu'ils valent. Un regard lui suffit pour voir ce qu'ils lui apportent, et il n'a pas le temps de raffiner sur la qualité. Mais plus tard, au récit de ces aventures qui durèrent peut-être moins de temps qu'il n'en fallut pour les narrer, il convient d'y trouver des causes raisonnables, au risque de passer pour un esprit sans portée, prêter à ses compagnons des vues d'intelligence pour rendre vraisemblable une tentative qui, vingt ans plus tard, devait paraître à tous parfaitement folle. La psychologie de Retz s'y donne libre carrière ; il sonde les caractères, analyse les humeurs, tire la leçon des événements de telle sorte qu'il paraît aux yeux du lecteur plus grand dans sa défaite qu'il n'eût pu l'être dans sa victoire. C'est là une dernière habileté de la part de celui qui en eut tant d'autres. N'ayant pu donner le change à ses contemporains, il essaie de duper la postérité et cette manœuvre le rend plus dangereux après sa mort que durant sa vie, car le charme de cette éloquence endiablée ne fut jamais si grand que lorsque s'est glacée la main qui la retrace.

C'est la revanche de Retz contre le pouvoir qui l'a opprimé. La magie de son style, la vivacité de son esprit montrent ce pouvoir inférieur à celui qu'il a opprimé. Sans doute l'historien résiste à ces séductions de la pensée et de la forme; mais le lecteur s'y

laisse prendre et c'est le plus grand nombre. Ainsi Retz gagne son procès sans cesse en montrant, à sa manière, aux générations qui se suivent, ce qu'il a voulu faire mieux que ce qu'il a fait. Génie littéraire plutôt que politique, il sait se présenter sous le jour le plus favorable, accentuer ou adoucir, suivant qu'il en est besoin, les traits de son caractère, marier les contrastes et faire accepter les contradictions, qualité précieuse assurément à qui veut plaider sa cause et la gagner soi-même. Mais il a le regard moins perçant, moins profond qu'il ne l'affecte. D'accord. Mazarin a pour lutter des moyens qui font défaut à Retz et que celui-ci s'efforce par toute son énergie de conquérir : l'un a séduit la reine tandis que l'autre semble en être mal vu, et par là s'explique naturellement l'audace heureuse du premier et l'échec irrémédiable du second. Mais il y a d'autres raisons, des raisons personnelles, intrinsèques. Italiens tous les deux, de race et de culture, Mazarin et Retz voient la politique d'un œil assez semblable. Tandis que Retz, Florentin d'origine et de tradition, y voit surtout l'intrigue préparant le succès que la force consomme, Mazarin, plus insinuant, plus cauteleux, plus séduisant aussi de sa personne, embrasse un horizon plus vaste et cache mieux ses moyens d'action. Jamais Retz ne suivit complètement le jeu subtil et fin de son adversaire, qui lui, au contraire, paraît avoir connu parfaitement les menées opposées. Jamais Retz ne devina les embûches dont il était entouré et qui finirent par faire prendre ce prince de l'Église, assez étourdiment, à un piège qu'il jugeait négligeable parce que Mazarin ne paraissait pas l'avoir dressé. L'exemple de Beaufort d'abord, puis celui de Condé, auraient dû rendre Retz plus avisé; mais le péril l'excite et il s'y abandonne avec une sorte de bravoure inconsciente qui l'entraîne à son corps défendant, tandis que Mazarin circonspect, prudent, poltron même, en vieillissant, s'il sait feindre, c'est pour mieux frapper au moment venu, quand il se sent maître et que l'adversaire n'est plus redoutable.

A revivre de loin ces années d'intrigue et de lutte, Retz retrouve toute sa verve, toute sa passion de jadis. Les hommes qu'il a connus se raniment sous sa plume avec leur humeur, celle du moins qu'il leur trouve ou qu'il leur prête; les événements, les faits se déroulent avec leur enchaînement et leur cause, tels que cet esprit si personnel a cru les observer. Il a des guides pour son récit, notamment le *Journal du Parlement* et l'*Histoire de mon temps*, qu'il copie parfois jusque dans leurs fautes et qui lui servent à ne pas trop s'égarer dans le dédale chronologique des incidents de la Fronde. Mais la broderie jetée abondamment sur ce

canevas est bien de la main du cardinal. Il se complaisait maintenant à ces détails qui lui faisaient revoir la vie passée et lui offraient l'occasion de montrer l'ingéniosité de son esprit. L'abbé de Choisy, qui le fréquenta alors, dit de Retz : « Il aimait, sur ses vieux jours, à conter les aventures de sa jeunesse, qu'il ornait un peu de merveilleux. » Et Choisy en cite des exemples. Cette tendance avait frappé d'autres contemporains, et le rédacteur anonyme du *Journal de Trévoux*, qui parla des *Mémoires* de Retz dès leur apparition, ne manqua pas de faire la même constatation, sur laquelle il insiste davantage. « Je sais de bonne part, dit-il, que son imagination — celle de Retz — vive et fertile, embellissait presque toujours ses narrations : elles tenaient plus de la fiction que de l'histoire. Un jour on le lui fit remarquer dans une occasion importante : « Que voulez-vous, dit-il, à force de raconter ces circonstances, je me suis persuadé insensiblement qu'elles sont vraies, et j'ai oublié qu'elles sont de mon imagination. » L'aveu est bien possible, et Retz en avait fait de plus difficiles. C'est une des faiblesses de l'âge, *laudator temporis acti*, de voir le passé sous des couleurs plus riantes que le présent et, à force de lui prêter des qualités, de lui en donner plus qu'il ne convient et de plier les faits à cette conception.

Mais Retz, de plus, était trop passionné pour ne pas adapter les choses à sa convenance. « Dans le vrai, dit encore l'abbé de Choisy, le cardinal de Retz avait un petit grain dans la tête. » Grain de fantaisie, de singularité, voire d'excentricité, d'un esprit qui s'échauffe trop à son récit, et dont la jeunesse remonte au cerveau avec une fougue, une indiscrétion qu'on n'attendait pas d'un prince de l'Église. Sans doute les *porporati* d'alors avaient une étrange liberté d'allures et les femmes auxquelles ils s'adressaient étaient moins prudes que maintenant.

Par-dessus tout, Retz a cherché à donner à ses souvenirs l'air de la vie, et c'est parce qu'il y a réussi qu'on le lit toujours et qu'il intéresse la postérité. Ce n'est pas que ces pages, éloquentes et vives, n'aient leurs défauts; mais ceux-ci se perdent dans des qualités plus entraînantes, qui empêchent le lecteur de trop s'arrêter. Quoique écrivant son œuvre à la fin du troisième tiers du XVIIe siècle, Retz est l'homme d'un âge antérieur et il en a les allures, plus pesantes, moins détachées, plus dogmatiques, qu'on n'affecte de les avoir alors. S'il conte avec verdeur et un sens rare du pittoresque, sa phrase reste pourtant un peu traînante et embarrassée, comme elle l'était vingt ans auparavant. Après Boileau et l'évolution littéraire dont il fut le théoricien, Retz garde de la

sympathie à Chapelain, « qui enfin avait de l'esprit » et dont le style rocailleux ne le choque pas. Il est bien le contemporain de Descartes et de Corneille, un des exemplaires les meilleurs de ce type vigoureux d'humanité, que le premier a dégagé et que le second anime si fréquemment de l'éloquence de son vers. A certains égards, ce prélat qui veut agir sur ses contemporains par la politique et non par les forces religieuses, est un personnage de la tragédie cornélienne, et incarne les aspirations qui se font jour au théâtre sous l'aspect de quelque roman. Lui-même le sent confusément, sans peut-être se rendre bien compte de cette aspiration, car les mots et les images de théâtre viennent aisément sous sa plume et il se voit volontiers sur la scène, empanaché et éloquent. Trop clairvoyant, il ne peut se tromper à son manque de convictions religieuses ou morales, et ce qui soutient son ambition, lui donne un corps et la fait agir, c'est une sorte d'idéal de bienséance héroïque, la conception d'un personnage généreux et libéral qui doit vivre et finir en beauté. C'est ainsi qu'il conduit sa propr existence, autant qu'il le peut du moins, et ce ressort, qui ne se détendit jamais en lui, suffit pour donner à cette vie d'agitation continuelle et d'ambition assez mesquine un certain air de grandeur, de noblesse, par la persistance d'une énergie que la mauvaise fortune ne parvient pas à abattre.

Sainte-Beuve veut, quelque part, que Retz n'ait pas été « fâché de s'essayer » dès sa jeunesse à réaliser ses conjurations « pour avoir ensuite à les raconter et à les écrire ». C'est beaucoup prétendre, et, sans nier que ceux « qui ont le génie d'écrivain ont toujours, sans bien s'en rendre compte, une arrière-pensée secrète et une ressource dernière, qui est d'écrire leur histoire et de se dédommager par là de tout ce qu'ils ont perdu du côté du réel », il est bien permis de croire que cette pensée ne vint à Retz que lorsqu'il sentit la partie compromise pour lui et qu'il songea à prendre sa revanche des événements, en les racontant à sa manière, en pliant les faits à sa guise pour dire plutôt ce qu'ils auraient dû être que ce qu'ils furent. Ainsi s'expliquent les libertés qu'il prend avec l'histoire, car ce n'est pas à l'exactitude des faits que son récit vise, c'est à la vérité psychologique des acteurs, à la ressemblance humaine des événements. Conspirateur il a voulu être dès le début, et conspirateur il a dû rester jusqu'à la fin, pour faire figure d'esprit fort que les circonstances les plus graves surprennent sans le modifier. Orgueilleux comme il l'était, il voulait se créer un personnage à sa taille : la réalité ne le lui ayant pas permis, l'imagination y supplée et c'est pourquoi

les *Mémoires*, si justes pour la touche générale des passions et des hommes du temps, nous présentent leur auteur sous un jour différent et le font revivre avec une ampleur de vue qu'il n'eut pas à ce degré, avec une continuité de dessein qui fut, en vérité, moins constante et moins forte. Retz a pétri de nouveau la matière de sa propre histoire comme il a pétri celle du comte de Fiesque, et s'il y a du Retz dans le caractère de Fiesque, il y a plus encore de Fiesque dans le caractère de Retz, tel du moins que celui-ci veut qu'on le voie.

Mais c'est l'agrément des souvenirs qui a mis d'abord à notre cardinal la plume à la main. Plus tard, s'il s'est complu à la tâche qu'il s'était fixée, c'est que la griserie du passé le saisit et l'enchante. Trop souvent le lecteur se tient au début des *Mémoires*, et vraiment on ne peut guère l'en blâmer, car quoique incomplètes, ces pages sont si légères d'allure, si pimpantes, si attrayantes, que nulle part on ne trouvera lecture plus vivante et plus instructive par la résurrection si agissante du passé. Sur les marges d'un exemplaire des *Mémoires* qui lui appartint, Sainte-Beuve a écrit, selon sa coutume, quelques notes intimes et voici celle qu'il a mise en face du début : « Les *Mémoires* de Retz ne ressemblent ni à ceux de De Thou ni à ceux de César. Il commence par des confessions, je ne dis pas comme Jean-Jacques, mais comme Casanova, et quand il en vient à la politique, il est si amusant dans les brouilleries et les intrigues qu'il raconte qu'il donne envie de l'imiter. » C'est bien là en effet l'impression subie dès l'apparition de ces mémoires, et l'honnête Brossette la notait déjà en écrivant à Jean-Baptiste Rousseau. Qui sait même si la lecture de Retz, et la contagion de son exemple, ne furent pas pour quelque chose dans la conspiration de Cellamare et les menées de la duchesse du Maine? Mais qui sait encore si le plaisir que Retz prit à narrer ses intrigues galantes ne le poussa pas à retracer ses intrigues politiques? Toute cette partie de son œuvre a été trop défigurée et il est bien téméraire de prétendre l'expliquer ; mais si elle fut mutilée de la sorte, c'est évidemment que ce prince de l'Eglise s'y montrait sous un jour trop peu décent et parlait de soi et des autres avec trop de liberté. Il n'en avait pas moins cru ce préambule nécessaire à la connaissance de son ambition et à expliquer comment la galanterie le conduisit à la politique. N'était-ce pas d'ailleurs la route ordinaire suivie par les contemporains de Retz, depuis Mme de Chevreuse jusqu'à La Rochefoucauld? C'était un signe des temps et ne fallait-il pas le faire connaître à ceux qui n'avaient pas vécu cette époque et vu ces mœurs, sans parler du plaisir

que pouvait trouver à ces souvenirs l'imagination libertine de l'auteur?

Quoi qu'il en soit, et par quelque voie que Retz ait été conduit à la politique, quand il y fut venu, il s'y installa en maître et marqua sa place de façon bien personnelle. On peut alors le comparer aux plus grands de ceux qui, ayant abordé ces matières, en traitèrent ensuite d'une plume expérimentée. D'emblée, quand il a voulu redire l'agrément de ses débuts, Retz s'est trouvé l'égal des esprits les plus enjoués et les plus fins, et ses anecdotes se gravent en traits ineffaçables dans le souvenir de qui les lit. Saurait-on oublier jamais la fameuse aventure des fantômes de Chaillot, fausse assurément, ou du moins tellement transformée qu'elle a été refaite comme à plaisir? Le conteur y a mis tant d'habile coquetterie qu'on regretterait qu'il ne l'eût pas dite, même au détriment de la vérité? « Voici parmi les histoires qui se peuvent lire, écrit Sainte-Beuve, en marge de son exemplaire des *Mémoires*, une des plus agréables et contée d'un style qui par le vif, l'imprévu, l'entrain et l'imagination n'a d'égal en son temps que Mme de Sévigné. » C'est tout à fait juste et le rapprochement s'impose ici, comme ailleurs il amène d'autres noms aussi illustres, davantage même, s'il se peut. On comprend également qu'en d'autres passages, revenant sur la bonne grâce enjouée de Retz, Sainte-Beuve se soit récrié encore plus sur son habileté narrative et parle de « scènes charmantes et si bien menées sous sa plume » où « il ne nous paraît pas tant faire la guerre à Mazarin que faire concurrence à Molière ».

Assurément c'est beaucoup dire : ce n'est pas dire trop, non plus que d'évoquer, en face d'autres pages, le souvenir de Bossuet, de Saint-Simon, de Montesquieu. Des esprits d'un tel ordre, en marquant tout ce qu'ils touchent de traits puissamment personnels, gardent encore entre eux cette confraternité du génie qui les rapproche, en dépit des apparences. Sainte-Beuve n'a pas tort de marquer comme il le fait, en face du tableau de la royauté française au début du règne de Louis XIV, « l'impression, comme nous dirions, imprimée à l'autorité royale pendant la tyrannie patriotique de Richelieu ». Retz l'a puissamment dégagée en des considérations expressives : « Ces pages qu'on pourrait intituler : *Comment les révolutions commencent*, tiennent à la fois par leur hauteur et leur fermeté de Bossuet et de Montesquieu. L'ancienne constitution française n'a existé que par éclair. » Toute cette synthèse historique enthousiasme Sainte-Beuve, qui admire justement l'éloquence de l'écrivain et l'ampleur de vue du penseur.

« Admirable, écrit-il de ce puissant résumé, et ce sont là des exordes qui comptent dans l'histoire. Quel observateur sensible et vif! comme il rend le mouvement de ce temps déjà si ancien, si oublié sous Louis XIV! Génie de style, mais aussi génie de vue! Quels grands naturels! Quelles natures riches et florissantes! Saint-Simon aura plus de fougue encore, plus de couleur; mais ici la touche est plus délicate, plus légère et plus fine. » Une autre fois, voulant aborder la tribune du Sénat, pour y défendre par la parole je ne sais quel sénatus-consulte qui lui semblait un gage de liberté, Sainte-Beuve évoquait encore le tableau et le langage de Retz. « Ayons-le présent à la pensée, disait-il, pour apprendre comment les révolutions s'évitent. » Inutile évocation. Quelle que soit la puissance du génie, elle ne va pas jusqu'à empêcher l'histoire de se produire et jamais le passé n'arrêta le présent.

Et quand Retz arrive au cœur de son sujet, qu'il doit décrire des événements dignes de lui et ranimer des intrigues fameuses, il le fait avec un plaisir si évident que ses qualités et ses défauts deviennent contagieux. « Il se livre enfin à sa plus chère passion, remarque Sainte-Beuve. Verve, gaieté, ivresse, saillie d'expression. Il est heureux et aux anges qu'on l'oblige de commettre toutes ses fautes et qu'on lui permette de se livrer à tous ses vices. » Il s'analyse avec une complaisance si manifeste, qu'il en devient périlleux. « Danger de lire Retz : il y a tant d'entrain que cela donne envie d'en faire autant. » Et pourtant s'il dit la vérité avec passion, s'il l'accommode, s'il la pare, il en laisse souvent entrevoir les inconvénients et les risques. Soit qu'il écrive après coup un de ces discours qu'il affectionne, à la manière des historiens antiques, soit qu'il trace le portrait de quelque contemporain, la chaleur qui anime son langage échauffe encore qui le lit après deux siècles. Son dessein n'est pas malaisé à deviner : en paraissant improviser de la sorte, il veut montrer que l'éloquence d'un premier ministre ne lui faisait pas défaut et, en détaillant les caractères des autres, il cherche à prouver que s'il eut du coup d'œil, il pouvait aussi par quelques parties se mettre au niveau des plus favorisés. Écoutons-le parler au prince de Condé : il souhaite alors qu'on le prenne pour un homme d'état. « Admirable discours, dit Sainte-Beuve, à la fois pratique à son moment et avec des considérations élevées qui sont vraies de tout temps, qui devancent les temps. » Retz y fait preuve d'une connaissance parfaite de l'histoire, des ressorts et des forces de la politique française, qu'il démontre avec l'habileté d'un technicien. Le tout en un style vivant, pressant, qui ne s'arrête pas assez, mais court sans cesse

à son but. « Retz avait l'éloquence naturelle, remarque encore Sainte-Beuve dans une note inédite. C'était un grand improvisateur. C'est un discours ministre. Il ne lui manquait qu'un auditoire. Ici il avait le Grand Condé pour auditoire très suffisant. »

Le malheur est que cette harangue ne fut sans doute jamais prononcée, du moins dans la forme que nous lui connaissons. Quand il écrivit ses *Mémoires*, Retz rassembla en un discours tel qu'il eût voulu le faire ce qu'il croyait avoir à dire et ce qui avait fait apparemment l'objet d'une ou de plusieurs entrevues. Mais qu'importe? Causerie ou monologue, le morceau est plein d'allure, éloquent, bien venu. L'auteur s'est animé à ces souvenirs de luttes ardentes; il a voulu se montrer avec tous ses moyens, tel qu'il eût souhaité être compris de ses contemporains et de la postérité. Si Condé fut le premier auditeur de toutes ces belles tirades, tant mieux pour Condé! Malgré son amour des lettres, sa sympathie pour ceux qui les pratiquaient le plus heureusement, il ne dut pas avoir souvent pareille bonne fortune, entendre des développements aussi amples, des considérations si élevées.

De même que Condé vieillissant recherchait volontiers le commerce des gens de lettres, de même Retz les fréquentait autant que le lui permettait son éloignement ordinaire de la cour. Bien de ces hommes d'action, que la vie avait trompés dans leurs espérances, s'étaient trouvés ainsi, sur le tard, naturellement et sans effort, des écrivains pleins de verve, de génie, et l'exemple de Retz ne fut pas unique. « Quand il y avait dans une même chambre, note encore Sainte-Beuve sur les marges de son exemplaire des *Mémoires*, Retz, Mme de Sévigné, La Rochefoucauld, Mme de Lafayette, et que Despréaux survenait, ou Molière, pour lui faire lecture, convenons que la société était assez bonne comme cela. » Or le cas s'est vu. Si l'on en croit Mme de Sévigné, en mars 1672, dans l'espace de quelques jours, Corneille lut à Retz une pièce « qui fait souvenir des anciennes », Molière lui donna connaissance de son Trissotin « qui est une fort plaisante chose », et Boileau communiqua son *Lutrin* et sa *Poétique*. Voilà certes une de ces fortunes bien rares dans la vie d'un homme, et capable de lui mettre la plume aux doigts, quand même il ne l'aurait jamais prise auparavant, et qu'il n'eût pas à retracer les aventures les plus passionnantes, les plus singulières aussi, qu'on pût imaginer.

Évidemment, dans ces réunions où chacun mettait du sien, Retz dut souvent rappeler les événements dont il fut jadis le témoin ou l'acteur. Il parla ses *Mémoires* avant de les écrire, mais

de l'un à l'autre il n'y avait qu'un pas qui fut aisément franchi. Nous savons d'ailleurs par Mme de Sévigné qu'elle l'y poussait et l'y faisait pousser. Elle avait pris trop de plaisir à entendre ces récits pour ne pas deviner que la postérité en aurait autant à les lire. Retz, il est vrai, ne semblait pas vouloir se laisser convaincre aussi aisément; mais au fond il était bien convaincu. Il lui déplaisait seulement que le roi pût connaître son dessein et lui attribuer le désir de rappeler le souvenir des troubles de jadis. Le cardinal se livra donc assez mystérieusement à sa besogne, pas assez mystérieusement pourtant pour que ses amis fussent tout à fait dupes de ses intentions. Mais on respecta sa discrétion pour ne pas lui créer d'embarras. S'il consulta, comme cela paraît très vraisemblable, quelques-uns de ses intimes, Caumartin, par exemple, sur la fidélité de sa mémoire et sur sa manière de retracer les faits, ces amis lui gardèrent le secret et respectèrent des scrupules qui avaient alors leurs raisons d'être. Mais, confiné en Lorraine, absorbé par cette reconstitution du passé, écrivant ou dictant aux religieux qui lui servent de secrétaires, c'est à ses amis qu'il pense et son récit prend aussitôt le ton de la plus spirituelle des conversations. Il affecte de faire à l'oreille complaisante d'une femme une confession générale qui doit le montrer, lui, ses intentions et ses actes, sous leur véritable jour, et il s'entretient alors en tout abandon, même avec trop d'abandon, de ce qui fut le passé de sa vie.

Il semble bien que cette façon de procéder soit encore un calcul de Retz. A coup sûr, il s'est dit que sa sincérité sur tant de menus faits qu'il eût pu taire et dont il parle librement lui vaudrait la confiance du lecteur sur des points plus importants, qu'il a arrangés à sa guise, accommodés ou travestis. Mais à qui le cardinal pouvait-il parler ainsi avec une liberté qui trop souvent n'est que du cynisme? Rien dans l'état actuel du manuscrit, mutilé, comme on le sait, ne permet de répondre affirmativement à la question. Le mot de l'énigme se serait trouvé sans doute dans les passages arrachés, et peut-être est-ce la raison de leur destruction. Rien actuellement ne met sur la voie certaine de la solution, et on en est réduit aux hypothèses plus ou moins vraisemblables. L'auteur s'adresse-t-il à un personnage imaginaire, évoqué seulement dans son esprit pour lui fournir un fantôme d'interlocuteur et lui donner prétexte à se raconter? Après tout, la chose est possible, et la supposition serait plausible, dans l'état actuel du manuscrit, si nous pouvions deviner ce qui en a disparu. Plus vraisemblablement la personne ainsi invoquée exista réellement, mais rien ne nous oblige à croire

qu'elle ait connu les confessions si risquées que Retz lui destinait. Sans doute les plus honnêtes femmes d'alors étaient d'humeur à entendre sans sourciller de pareilles confidences; toutefois, venant d'un prince de l'Église, d'imagination libertine et décidé à ne pas s'épargner, l'épreuve eût été particulièrement délicate. Près de qui Retz l'eût-il tentée? Mme de Caumartin, femme de son ami si dévoué? C'est possible, mais, encore une fois, c'est une façon bien inattendue de reconnaître les bons sentiments d'un mari et toutes les vraisemblances qu'on y voit se retournent aussi aisément contre cette hypothèse. Mme de Sévigné? Certains indices, effacés dans le manuscrit autographe, et plus ou moins apparents, semblent bien indiquer que le cardinal pensa à Mme de Sévigné ou à quelqu'un de sa famille? Mais il est certain que, dans sa correspondance, elle ne fait nulle allusion aux *Mémoires* écrits par son ami le cardinal; et, par conséquent, elle n'en connut pas le texte, si jamais elle en connut l'existence. En vieillissant, Retz s'était pris d'une passion particulière pour Mme de Grignan, passion sénile, assez absorbante, et qui le poussa, dit-on, à quelques étrangetés. « Il ne pouvait vivre sans elle », assure Primi Visconti, et c'est par dépit de la voir courtisée d'autres qu'il s'enferma parfois dans son abbaye de Saint-Denis, « voulant renoncer au cardinalat et au monde ». Le public y voyait un accès de dévotion; mais le roi, mieux informé et connaissant mieux son homme, n'y voulait pas consentir. Est-ce pour plaire à cette jeune femme de vingt-cinq ans que Retz étalait ainsi son image? Il est bien possible qu'il pensât à elle en écrivant, mais de là à croire qu'il eut le courage de lui soumettre sa confession, de détailler ses débauches pour y revenir encore une fois, il y a quelque distance qu'on se refuse à franchir sans être appuyé sur des témoignages plus précis.

Quelle qu'ait donc pu être la personne avec qui le cardinal s'abandonne si complètement, il ne paraît pas, dans l'état actuel de ses *Mémoires*, qu'elle ait été vraiment partie intégrante de ceux-ci. A moins pourtant que Retz n'ait communiqué, au préalable, son récit à celle qui en était l'objet, et qu'elle n'eût demandé la suppression de pages que nous devons supposer fort scabreuses, par comparaison avec celles qui nous restent. La chose est, après tout, fort possible, et elle expliquerait à elle seule, jusqu'à un certain point, le silence gardé par Mme de Sévigné sur les occupations de son ami le cardinal. Mais, s'il eût déplu à celui-ci que son récit fût connu de son vivant, Retz espérait bien que quelque indiscrétion ne manquerait pas de se produire après sa mort, et que la postérité n'ignorerait pas ce qu'il couchait avec tant d'ardeur

sur le papier. Quand il écrivait ou dictait ainsi à quelque religieux, il savait bien que ce qu'il composait ne serait point perdu pour l'avenir et que la bibliothèque d'un couvent vosgien était encore l'asile le plus sûr qu'il pût ménager à sa pensée. Peut-être même avait-il recommandé à son ami et secrétaire Dom Humbert Belhomme, de risquer la publication de l'œuvre quand le grand roi ne serait plus de ce monde. Il est certain que les copies des *Mémoires* de Retz se multiplièrent assez vite, sinon du vivant même de l'auteur, du moins peu de temps après sa mort. Et cette circonstance est une grave présomption pour que la volonté de l'auteur fût de ne pas laisser ses confidences à jamais ignorées du public.

Les éditeurs successifs des œuvres de Retz dans la collection des *Grands Ecrivains de la France*, Feillet, Gourdault et Chantelauze, ont établi leur texte des *Mémoires*, d'abord, bien entendu, sur l'original de Retz, mais en le confrontant sans cesse avec quatre copies anciennes : l'une, aussi complète que l'original, appartenait à la librairie Hachette, après avoir appartenu auparavant au bibliophile tourangeau Victor Luzarches; la seconde, ne comprenant que le premier volume du manuscrit autographe, faisait alors partie des livres de Chantelauze et se conserve actuellement à la bibliothèque de l'Institut (CX, 51); la troisième, annexée au manuscrit original, se trouve à la Bibliothèque nationale, et ne comprend que le second volume de l'original; enfin, la quatrième, appartenant alors à la famille Caffarelli, qui doit l'avoir conservée, présente certaines variétés que les éditeurs n'ont pas manqué de relever et qu'ils expliquent par ce fait, que ce manuscrit aurait pu être un premier jet de la pensée de Retz, soumis par celui-ci à quelque ami, probablement à Caumartin.

D'autres copies subsistent encore, qui pourraient servir au besoin à étudier plus intimément la pensée de Retz. La bibliothèque municipale de Nantes possède, sous les numéros 1122 et 1123 de ses manuscrits, une copie des *Mémoires* de Retz, faite sur l'original, ainsi que l'atteste cette mention liminaire : « Ce livre a esté copié sur un manuscrit fait et excript de la propre main de M. le Cardinal de Retz, dont les premiers feuillets ont été arrachés. » Cette copie débute à ces mots : « Le diable avait apparu justement quinze jours devant... » (éd. des *Grands Ecrivains*, I, 170), et s'achève sur cette phrase : « Cet événement est à mon sens un des plus extraordinaires de notre siècle » (*Ibid.*, III, 117). Au demeurant, les deux tiers environ des *Mémoires* de Retz sont portés sur la copie de Nantes. Signalons aussi trois fragments transcrits dans

un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, n° 5004, et pris aussi, à ce qu'il semble, sur le manuscrit autographe de Retz : le premier comprend les pages 184-229 du tome premier de l'édition des *Grands Écrivains*; le second, les pages 21-59 du tome II de la même édition; le troisième, les pages 95-151 du même tome. Ce sont des morceaux assez peu importants de cette œuvre pour qu'ils puissent servir à l'étudier utilement.

Il n'en est pas de même d'un manuscrit complet qui figura naguère sur l'un des catalogues d'une librairie parisienne (Lucien Gougy, février 1914, n° 275). C'est un épais volume in-quarto de 620 feuillets non chiffrés, relié en veau marbré et écrit d'une écriture contemporaine de Louis XIV. Sur la garde du volume est collé l'ex-libris gravé en taille-douce de Dominique Mathieu, procureur général de Lorraine (1662-1724), avec la mention : *Ex-Bibliot. Mathæiana*. Des corrections assez nombreuses et des adjonctions dans les marges, d'une écriture assez semblable à celle du cardinal, mais qui cependant n'est pas la sienne, paraissent avoir été faites par Dominique Mathieu et sont une preuve du soin que prit celui-ci de posséder un texte correct de la pensée de Retz. L'original est en effet reproduit avec assez de fidélité par un copiste qui, il est vrai, ne l'a pas toujours compris, mais dont les bévues ont été relevées et réparées intelligemment. Il est possible aussi de les dater avec certitude, car la mention du 16 juin 1716 qu'on lit quelque part, en tête de la copie du troisième volume de Retz, montre que cette copie est antérieure à cette époque et fut, par conséquent, faite alors que le manuscrit original était encore inédit. C'est donc un témoignage de plus et digne de créance de l'intérêt suscité par les *Mémoires* de Retz alors qu'ils furent composés. Il montre aussi que, si les moines lorrains gardèrent soigneusement l'original qui leur avait été confié, ils ne se montrèrent pas intraitables pour l'œuvre elle-même et surent se prêter à sa divulgation. C'était d'ailleurs suivre les intentions du cardinal, qui ne pensa jamais évidemment que tout ce qu'il racontait avec une verve si communicative dût demeurer toujours inconnu.

C'eût été un si grand dommage, qu'il faut louer, quel qu'il soit, celui dont l'intelligente curiosité a d'abord sauvé l'œuvre de Retz et ensuite l'a laissée mettre à la disposition du public. Ce faisant, il a bien mérité de l'histoire et des lettres françaises, et la gratitude lui est à jamais due, pour avoir porté, dans le patrimoine commun de gloire de notre pays, un livre éloquent et fort que plus de deux siècles ont consacré. Nous aurions voulu, dans les pages qui

précèdent, en faire mieux connaître le sens et les origines ; mais les conclusions auxquelles nous aboutissons sont trop vagues et sans portée suffisante. Pour mieux servir la mémoire de Retz, nous essaierons, en terminant, de donner ici quelques billets de sa plume, qui ont échappé aux recherches de ses historiens. Ce ne sont que de courtes lignes, trop insignifiantes à notre gré, mais qui mettront du moins au bout de ce morceau, où il vient d'être si longuement question de lui, quelque chose de sa pensée et de son style et donneront un peu de prix à ce qui précède.

Voici d'abord une lettre inconnue envoyée par le cardinal, au lendemain de son évasion de Nantes, aux chanoines du Chapitre de Notre-Dame ou aux curés de Paris. Nulle part, dans les documents déjà publiés, il n'est fait aucune allusion à cette lettre, dont le texte n'en est pas moins parfaitement authentique.

Messieurs,

J'apprends présentement la ferme et la généreuse résolution avec laquelle vous avez défendu les intérêts de l'Église et les miens et la protestation vigoureuse que vous avez faite publiquement par la bouche de Monsieur de Saint-Roch de ne point reconnoistre d'autre autorité que la mienne. Mais j'apprends en même temps avec grande douleur que mes Grands Vicaires ont été mandés à la Cour, et comme j'ai grand sujet d'appréhender les suites de ce voyage, après vous avoir rendu grâces d'une si sainte et glorieuse fermeté, je dois encore vous conjurer autant que j'en suis capable par l'union sainte et indissoluble que le droit divin et l'ordre indispensable de Jésus-Christ vous oblige d'avoir avec votre pasteur légitime à demeurer fermes et inébranlables dans de si saintes dispositions et de conserver inviolablement la qualité de véritables et intrépides défenseurs de la juridiction de votre archevêque, comme vos consciences vous y obligent et la sûreté de celles qui vous sont commises. J'aurai soin en quelque lieu que je sois de vous envoyer mes ordres sur toutes choses et je conserverai éternellement dans mon cœur la reconnoissance que j'en dois à votre corps en général et à chacun de vous en particulier, vous assurant que je suis de toute la tendresse de mon cœur,

Messieurs,

Votre très affectionné serviteur,

Le Cardinal de Rets.

A Belle-Isle, ce 30e d'août 1654.

La signature seule est autographe, tandis que la lettre suivante, adressée sans doute par le cardinal au duc de Savoie, au moment où Retz allait quitter l'Italie pour se livrer à la vie d'aventure qu'il mena quelques années, est écrite en entier de la main de celui-ci.

Ces deux documents sont conservés en originaux dans la collection Labouchère à la bibliothèque municipale de Nantes (volume 673, pièces 214 et 213).

Monsieur,

Je rends très humbles grâces à Votre Altesse de toutes ses bontés et je la supplie très humblement de croire qu'elle n'en sauroit honorer personne qui les reçoive avec plus de sentiment et de respect. M. le Bailly de Gondi m'avoit déjà fait savoir les résolutions que Monsieur le Grand Duc a prises pour la quarantaine et j'eusse eu un déplaisir extrême qu'il eut à ma considération changé la moindre chose dans ses ordres si utiles au public et même si nécessaires. Comme il n'y a personne qui soit plus que moi à Son Altesse et à toute sa maison, il n'y a aussi personne qui contribue jamais avec plus de joie à tout ce qui peut être de ses volontés et de ses commandements, et je supplie très humblement Votre Altesse de croire en son particulier que je ne souhaiterai jamais rien avec tant de passion que les occasions de vous pouvoir témoigner par mes obéissances que je suis plus que personne du monde,

Monsieur,

De Votre Altesse,

Le très affectionné serviteur.

Le Cardinal de RETS.

De Saint-Cascian, ce 2 juillet [1656].

Le billet qui suit fut adressé par Retz au grand-duc de Toscane, lorsqu'il quitta ses terres pour pousser l'expérience qu'il avait commencée, peu de temps auparavant, et qui allait le conduire infructueusement à travers l'Europe pendant quelques années.

Sans date [22 septembre 1656].

Je ne puis quitter ce lieu sans assurer Votre Altesse de mes obéissances très humbles et sans lui rendre les très humbles grâces que je lui dois de toutes ses bontés et je la supplie de croire qu'il n'y aura jamais personne qui les ressente avec plus de respect et qui souhaite avec plus de passion de lui en pouvoir donner des marques par de très humbles services. J'ai prié Monsieur le Bailly de Gondy de rendre compte à Votre Altesse d'un petit voyage que je m'en vas faire, en attendant que je retourne à Rome. J'espère qu'elle aura la bonté de l'agréer et qu'elle me fera la justice de ne pas douter que je sois en tous lieux également...

L'original de cette lettre, en entier autographe, est conservé dans les collections d'Alfred Morrison, à Londres, et on en a donné le texte dans le catalogue de ces collections (t. IV, p. 250). Elle y est désignée comme adressée au duc d'Orléans, ce qui est

une supposition gratuite et insoutenable, tandis que les termes dont le cardinal y use montrent clairement qu'il écrivait au grand-duc de Toscane, dont il abandonnait les terres sans vouloir lui donner une connaissance précise de ce qu'il allait faire.

A cette lettre il conviendrait de joindre, si nous en avions le texte, une autre lettre écrite à la même date par le cardinal au bailli de Gondi et dont l'original a figuré jadis dans des ventes d'autographes. « Lettre très affectueuse, disent les catalogues. Il lui rend de très humbles grâces pour toutes les bontés qu'il a eues pour lui et lui en demande la continuation, etc. » Par malheur, c'est tout ce que nous savons de ce billet. Cela suffit pourtant à nous apprendre qu'il était contemporain du précédent et écrit dans les mêmes circonstances.

La lettre qui suit, également autographe en entier, est adressée à Simon Arnauld, marquis de Pomponne. Elle est reproduite en fac-similé dans le catalogue de *Lettres autographes composant la collection Alfred Bovet décrites par Etienne Charavay*, sous le n° 674. C'est là que nous l'avons prise.

Monsieur,

L'estime très particulière que j'ai toujours fait de votre mérite, la bonté que vous avez pour moi et la profession que je fais d'honorer très parfaitement tout ce qui vous touche, vous assurent beaucoup mieux de mes services que je ne pourrois faire par toutes mes paroles. Croyez, je vous supplie, que rien ne me peut être plus cher que l'honneur de vos bonnes grâces et que je suis très véritablement et très parfaitement, Monsieur, votre très affectionné à vous servir.

Le Cardinal de Rets.

Commercy, ce 18 février 1662.

Les deux lettres qui vont suivre sont adressées toutes les deux au P. Gourreau, prieur de Villiers-le-Bel, et les originaux de l'une et de l'autre sont conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 24083, f°s 253 et 385).

Quoique je sois aussi assuré des sentiments que vous avez pour moi que des miens propres, je ne laisse pas de recevoir avec une extrême joie les nouvelles marques que vous me donnez de votre amitié. Soyez persuadé, je vous conjure, que rien ne me peut être plus cher ni plus sensible et que je suis à vous de tout mon cœur et plus qu'à moi-même.

Le Cardinal de Rets.

A Commercy, ce 14 juillet 1662

Suscription : A Monsieur, Monsieur Gourreau, prieur de Villiers-le-Bel (*A la suite, d'une autre main* : Ma curiosité m'a fait ouvrir cette lettre).

Le précédent billet est entièrement autographe, à la différence du suivant qui a été seulement signé par le cardinal.

A Rome, ce 23 février 1666.

J'ai reçu, mon cher Père, votre lettre du 22 janvier; mais comme le courrier qui l'apportoit n'est arrivé ici, à cause des neiges, qu'avec le suivant, je n'ai pu vous y faire réponse plus tôt qu'aujourd'hui. Je présentai votre livre au Pape deux jours après que je l'eus entre les mains et il faut que la lettre par laquelle j'en donnois avis à M. l'abbé Charrier ait été perdue. Sa Sainteté me témoigna qu'elle se ressouvenoit de vous avoir vu dans le conclave, et me dit qu'elle approuvoit fort le dessein de votre ouvrage; mais pour vous dire le vrai, je vis clairement qu'il n'y a rien à espérer pour la béatification. M. le cardinal Barberin, qui me fit paroitre de l'estime et de l'amitié pour votre personne, me dit la même chose, la proposition n'en pouvant pas être favorable dans un pontificat où l'on a déjà fait deux canonisations.

Je voudrois bien être plus utile que je ne suis au service de M. d'Orléans, et je vous assure, qu'outre que ce que je dois à la personne de M. le Chancelier, à qui je me sens très obligé en plusieurs rencontres, l'estime ou plutôt le respect que j'ai pour le mérite ou la vertu de M. d'Orléans fait que rien ne me sera jamais plus cher et plus sensible que son amitié.

Je vous envoie l'obédience du Père Du Bois et je voudrois bien vous pouvoir témoigner en de plus grandes occasions l'estime très parfaite et l'amitié très sincère que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour vous.

Le Cardinal de Rets.

Il s'agit évidemment ici du petit livre du P. Gourreau intitulé : *Vita et martyrium magistri Thomæ, prioris regalis abbatiæ S. Victoris Parisiensis, necnon vicarii generalis Stephani ejusdem civitatis Episcopi, auctore F. Philippo Gourreau, canonico regulari et priori dictæ abbatiæ.* (Paris, Charles Savreux, 1665, in-12.) Cet opuscule, qui est dédié au pape Alexandre VII, est précédé d'une poésie latine d'un autre victorin, Santeul. Quant à l'évêque d'Orléans à qui Retz voudrait être utile, c'était, depuis le 2 mai 1665, Pierre IV du Cambout, plus tard cardinal de Coislin, très proche parent du chancelier Séguier, et il n'est pas étonnant que leurs noms soient rapprochés ici.

La lettre qui va suivre est également assez intéressante et fut adressée à Condé. C'est une épave de plus à joindre aux quelques

lettres de Retz conservées actuellement dans les archives du musée Condé à Chantilly. L'original de celle-ci, dont la signature seule est autographe, fait partie de la Bibliothèque nationale (fonds français des manuscrits, n° 20481, f° 34).

Monsieur,

Je crois que Votre Altesse me fait bien l'honneur de ne pas douter que je n'oublierai rien de tout ce qui sera en mon pouvoir pour les intérêts de M. l'évêque d'Autun, puisque je n'aurai jamais plus de joie que de vous pouvoir obéir en toutes choses; mais il m'est impossible de répondre à Votre Altesse du succès, parce que depuis la grâce que l'on a obtenue ici depuis peu en faveur de M. l'évêque d'Orléans, comme premier aumônier du Roi, avec des peines incroyables, on s'y est tellement soulevé contre les gratis, à cause des plaintes que les officiers subalternes ont faites au Pape et au Sacré Collège, qu'ils y sont sans comparaison plus difficiles que jamais. Je supplie très humblement Votre Altesse d'être persuadée que je m'y emploierai avec toute la chaleur et avec toute l'application que je dois à tout ce qu'elle m'ordonne. Je ne crois pas me pouvoir mieux exprimer puisqu'il n'y a personne au monde qui soit avec plus de respect, plus de zèle et plus de passion,

Monsieur,

De Votre Altesse,

[Le] très affectionné serviteur,

Le Cardinal de Rets.

A Rome, ce 22 juin 1666.

Suscription : A Monsieur, Monsieur le Prince.

Le billet qui suit n'est qu'un simple souvenir de courtoisie à l'abbé Claude Nicaise, qui l'a soigneusement gardé dans sa correspondance (Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, n° 9359, f° 48). Il n'en convient pas moins de l'en tirer.

A Rome, ce 17 août 1666.

Je n'ai reçu que depuis cinq ou six jours votre lettre du 29 juin, et je vous assure que j'ai reçu avec bien de la joie les nouvelles marques qu'elle me donne de votre souvenir et de votre amitié. Soyez persuadé, je vous conjure, que rien ne me peut être plus sensible et que je suis sans façon et sans compliment tout à vous et de tout mon cœur.

Le Cardinal de Rets.

Suscription : Monsieur l'abbé Nicaise.

La signature de ce billet est seule autographe, comme aussi celle du suivant, adressé à un autre savant prêtre du temps, le

moine bénédictin Dom Luc d'Achéry, qui l'a également gardé dans ses papiers (Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, fonds français, n° 17689, f° 43).

J'ai reçu, mon Révérend Père, celle que vous m'avez fait la grâce de m'écrire en m'envoyant la lettre de Monsieur le Cardinal Bona, et je vous en remercie de tout mon cœur, aussi bien que des marques qu'il vous plaît de me donner des bons sentiments que vous avez pour moi. Je vous conjure de m'en accorder la continuation, de vouloir prendre la peine de faire tenir ma réponse que je vous adresse à Monsieur le Cardinal Bona et de me croire tout à vous et de tout mon cœur.

Le Cardinal de Rais.

A Commercy, ce 30 de novembre 1671.

Suscription : Au Révérend Père, le Révérend Père D. Luc d'Achery, à Saint-Germain-des-Prés.

La lettre suivante n'est pas datée, mais comme elle porte, pour la signature, la forme que le cardinal adopta dans les dernières années de sa vie, il s'ensuit qu'elle en est contemporaine. C'est encore une lettre de courtoisie, adressée, il est vrai, à la reine Christine de Suède, ce qui lui donne un intérêt particulier. L'original qui fait partie d'une collection particulière porte seulement la suscription et la signature autographes. En voici le texte :

Madame,

Ayant autant de vénération pour Votre Majesté et d'attachement à son service que j'en ai de tout temps, je dois bien me plaindre de mon malheur qui ne m'a jamais laissé aucuns moyens de le lui témoigner par mes obéissances très humbles. Votre Majesté voit que pour lui en conserver même le souvenir, il faut que je m'attache à une coutume qui jusqu'à maintenant m'avoit paru au moins inutile, d'informer ceux que l'on honore des vœux que l'on fait à leur avantage dans la rencontre de la fête qui approche et de l'année qui va commencer. Cette coutume néanmoins m'est bien chère maintenant, parce que je n'ai point d'autre occasion d'assurer Votre Majesté que j'en fais de continuels pour sa grandeur et sa satisfaction et que je n'aurai jamais plus de joie que quand j'aurai l'honneur de recevoir ses commandements et de lui témoigner, par le respect avec lequel je les recevrai, que je suis, avec tout le zèle imaginable,

Madame,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

Le Cardinal de Rais.

Tels sont ces fragments ignorés, que nous aurions voulu plus caractéristiques, mais qui le sont du moins en cela, qu'ils montrent par des exemples, que le cardinal ne se départit jamais de cette politesse un peu obséquieuse, dont il espérait tant au début de sa carrière. Dévoué à ses fidèles, Retz le fut toujours avec une sorte de coquetterie, car il n'ignorait pas le prix que peut avoir la bonne grâce, pour qui rêve de commander à ses contemporains. Et plus tard, sur le déclin, quand l'ambition s'en fut allée avec les illusions, le pli de cette attitude était pris, et l'on vit ce prince de l'Église courtois jusqu'à la fin, de cette même courtoisie un peu affectée, qui nous paraît, à nous, trop affectée, mais qui devait sembler alors le suprême de l'élégance et garder à celui qui la pratiquait si bien les dévouements que ses autres qualités lui avaient conquis.

PAUL BONNEFON.

NOTES SUR LES SOURCES DE LECONTE DE LISLE

M. Vianey a réuni dans un ouvrage d'information riche et sûre[1] la plupart des textes dont Leconte de Lisle s'est inspiré dans ses *Poèmes antiques* et ses *Poèmes barbares*. C'est un très modeste complément que nous apportons à son étude, en la précisant sur quelques points.

I

On se rappelle le début du chant de l'aède dans *Niobé* :

> Toi qui règnes au sein de la voûte azurée,
> Aithèr, dominateur de tout, flamme sacrée...

« Très beau couplet, dit M. Vianey[2], riche et plein de sens, inspiré des hymnes orphiques à l'Aithèr, aux Astres, à la Nature, à Ouranos, à Zeus tonnant (*Hymnes orphiques*, IV, VI, IX, III, XVIII). Il suffira pour faire sentir l'étendue de la dette du poète de rapprocher du début de ce couplet l'hymne orphique à l'Aithèr. »

Mais en citant l'hymne à l'Aither dans la traduction de Leconte de Lisle, M. Vianey ne nous révèle pas toute l'étendue de la dette. Le poète a suivi moins le texte grec des hymnes que la traduction donnée par Falconnet en 1838 dans le *Panthéon littéraire* et rééditée en 1842 par Charpentier[3].

Leconte de Lisle a écrit *Niobé* en 1847[4], bien avant de traduire les hymnes orphiques[5]. On peut douter qu'il fût capable, à ce moment-là, de les lire dans le texte. Si mal renseignés que nous soyons sur ses années d'études, il ne semble pas que le grec y ait tenu une grande place. Il en fit pour être reçu au baccalauréat. Puis la vie mondaine, la lecture des auteurs modernes ou contemporains, une collaboration active à la *Variété*, dont il devint vite

1. Joseph Vianey, *Les Sources de Leconte de Lisle*, Montpellier, 1907, in-8.
2. *Ibid.*, p. 352.
3. *Lyriques grecs* (Orphée, Anacréon,...), trad. par Falconnet, Denne Baron,... *Charpentier*, 1842, in-12.
4. *Phalange*, janvier 1847.
5. 1869.

directeur, durent absorber ses loisirs. Il est vrai qu'en 1841 il abandonna le droit pour suivre les cours de la Faculté des Lettres à Rennes. Mais quelques mois après il quittait la France, où il ne revint qu'en 1845. Dans l'intervalle, les lettres écrites de l'île Bourbon n'indiquent pas qu'il s'intéresse aux auteurs grecs et qu'il les pratique. Enfin dès son retour à Paris il est pris et absorbé tout entier par le fouriérisme et le souci de propagande sociale. Il se plaisait du reste à l'avouer lui-même : c'est de son ami Louis Ménard qu'il apprit le grec. Et c'est seulement après 1848 que, déçu dans ses espérances politiques, il se tourna vers l'art pur et se mit à traduire Homère. Déjà pourtant avaient paru dans les numéros de *La Phalange* plusieurs de ses poèmes antiques, en particulier *Niobé*. La comparaison de la prose de Falconnet avec les vers de *Niobé* montre que si le poète s'inspirait bien des auteurs grecs, il ne voyait encore les textes qu'à travers les traductions.

Voici le *Parfum de l'Éther* dans la traduction Falconnet[1] :

Flamme sacrée, qui veille éternellement dans les palais élevés de Jupiter, portion toute-puissante des étoiles, du soleil et de la lune, *Ether dominateur de toutes choses*, *ardeur vivante* de tout ce qui respire, *toi qui règnes dans les hauteurs azurées*, noble élément du monde, fleur flamboyante, rayon *radieux*, je te supplie avec prière d'être pour moi innocent et tempéré.

On y retrouve à peu près les premiers vers de l'aède :

Toi qui règnes au sein de la voûte azurée,
Aithèr, dominateur de tout, flamme sacrée,
Aliment éternel des astres radieux,
De la terre et des flots, des hommes et des Dieux !
Ardeur vivante ! Aithèr !...

Prenons maintenant le *Parfum des Astres*[2] :

Lumière flamboyante, signaux brillants du ciel, je vous invoque d'une chaste voix, vous et les génies du firmament arrondi, astres étincelants du monde, *compagnons bien-aimés de la nuit*,... *flambeaux* de la route du firmament indiquée au premiers mortels,...

Ici encore l'aède a retenu non seulement le sens de l'invocation, mais les mots mêmes du traducteur :

1. *Hymn. orph.*, IV. Nous soulignons les expressions reprises par Leconte de Lisle.
2. *Hymn. orph.*, VI.

Et vous, signaux du ciel, flamboyante lumière,
Compagnons de la Nuit, toujours jeunes et beaux,
Salut, du vieux Kronos impassibles flambeaux...

Enfin, laissant de côté le *Parfum du Soleil* et celui de la Lune, venons au *Parfum de la Nature*[1] :

Nature toute-puissante, habile et sachant toutes choses,
Ouvrière majestueuse, reine superbe,...

C'est dans les mêmes termes, exactement, que l'invoque l'aède :

Et toi, Nature, habile et sachant toutes choses,...

Nous nous bornons à ces citations caractéristiques. Dans la foule des dieux impersonnels célébrés par les auteurs des hymnes orphiques et en qui s'expriment les aspects différents de l'univers, Leconte de Lisle a choisi les plus compréhensifs et les plus beaux : l'Éther, dont la flamme subtile fait circuler la vie à travers le monde, la Nature, épouse de l'Éther, mère de toutes choses, les Astres, compagnons de la Nuit primitive. Parmi les multiples formules sous lesquelles le poète ancien les invoque, il a choisi encore, cueillant dans ces monotones litanies les splendides images qu'elles lui offraient, pour les condenser en un tableau saisissant. Et comme la traduction de Falconnet, assez littérale et colorée, lui fournissait des expressions heureuses, il ne se fit point scrupule de les reprendre pour son compte.

Il convient de ne pas exagérer sa dette. Les expressions qu'il emprunte au traducteur gagnent dans les vers où elles se trouvent enchâssées, un relief, un éclat, parfois un sens nouveau. Du reste les morceaux sont rares dans son œuvre, qui pourraient faire songer à un travail de mosaïque, et ce morceau même de *Niobé*, est fort court. Il faut se garder de voir là un procédé de composition habituel au poète.

II

La *Prière védique pour les morts*, qui figure aujourd'hui dans le recueil des *Poèmes antiques*, parut pour la première fois en 1866 dans le *Parnasse contemporain*.

Cette prière est, suivant M. Vianey, la combinaison de mor-

1. *Hymn. orph.*, IX.

ceaux empruntés à trois hymnes funèbres du *Rig-Véda* (traduction Langlois, t. IV, p. 60, t. IV, p. 156; t. IV, p. 151). Le refrain du poème viendrait également du *Rig-Véda*, mais serait emprunté à un hymne à Indra (traduction Langlois, t. I, p. 49). Ainsi le poème serait né de cette « ingénieuse contamination ».

En réalité la contamination était toute faite et le modèle de la *Prière védique pour les morts* existait déjà dans le grand ouvrage de Pictet sur les origines indo-européennes ou les Aryas primitifs[1].

Concluant de la parenté des dialectes indo-européens à l'existence d'une langue mère, source commune d'où ils seraient dérivés, et de l'existence de cette langue à celle d'un peuple qui la parlait, les Aryas, Pictet essayait de reconstituer par l'étude des racines communes au sanscrit, au grec et aux langues sœurs de celles-ci, les mœurs et les usages des Aryas. Le livre, célèbre en son temps, eut une réédition en 1877 et un compte rendu de Louis Ménard dans l'*Année philosophique* de F. Pillon en 1867. Il contient un chapitre sur les Funérailles, qui se termine ainsi[2] :

Le résultat le plus intéressant pour nous de ces recherches, c'est le jour qu'elles répandent sur les croyances des anciens Aryas relativement à la vie future. Je ne puis mieux les terminer qu'en citant ici en entier le chant de mort que les Indiens des temps védiques entonnaient auprès du bûcher pendant que le mort brûlait. Ce n'est pas là, sans doute, un monument de l'époque primitive; mais de même que les Védas nous présentent encore l'image la moins altérée de l'ancienne vie arienne, de même cet hymne, dans sa simple et naïve grandeur, est comme un dernier écho de la poésie funéraire des premiers âges. Max Müller en a donné le texte, avec une traduction métrique allemande, à laquelle je m'attache aussi scrupuleusement que possible. L'hymne se compose de morceaux empruntés au *Rig-Veda*, suivant les indications mises en tête.

On nous excusera de citer ici, d'après Pictet, l'hymne tout entier. L. Ménard frappé par la beauté de cette « grave prière » la donnait intégralement dans son compte rendu de l'*Année philosophique*. Ce compte rendu parut, il est vrai, un an après le poème de Leconte de Lisle. Mais il est certain, comme on le verra par nos rapprochements, que Leconte de Lisle a lu l'hymne védique dans Pictet, et il est possible que Ménard le lui ait signalé.

1. Adolphe Pictet, *Les Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs*, Paris, 1859-1863, 2 in-4°.
2. II, p. 529.

Rig-Véda, X, 14, 7, 8, 10, 11[1] ;

Pars! vas par ces antiques chemins qu'ont suivi nos pères! Tu verras les deux rois, dieux Varuna et Yama qui se plaisent aux libations.

Rends-toi auprès des Pères! demeure avec Yama dans ce ciel suprême que tu as bien mérité! Laisse-là tout ce qui est mal, puis *retourne à ta demeure, et prends un corps éclatant de lumière!*

Échappe par le vrai chemin aux deux chiens pâles à quatre yeux, fils de Saramâ, et rends-toi auprès des Pères, qui se réjouissent réunis à Yama.

Contre ces chiens aux quatre yeux, tes deux gardiens, *qui suivent la piste des hommes*, entoure-le, ô Yama! de ta protection, et accorde-lui un salut sans douleurs.

Rig-Véda, X, 16, 1, 2, 8, 4 :

Ne le brûle pas, ô Agni! ne lui fais pas de mal! *ne déchire ni sa peau, ni ses membres. Quand tu l'auras pénétré*, ô toi qui connais les êtres! alors envoie-le vers les Pères.

Oui, quand tu l'auras pénétré, alors tu pourras le remettre aux Pères. Quand il aura passé à l'autre vie, il pratiquera fidèlement le culte des dieux.

Que ton œil s'en aille au soleil, ton âme au vent! Vas au ciel, vas à la terre, selon ta volonté! vas dans les eaux si tu le préfères! Tes membres reposeront auprès des plantes salutaires.

La portion immortelle (de son être)! réchauffe-là de ta chaleur, pénètre-la de ta flamme éclatante, ô Dieu du feu! *Prends une forme heureuse* pour la transporter au monde des hommes pieux!

Laisse retourner vers les Pères *celui qui s'est approché de toi avec des libations*. Que doué d'une vie nouvelle, il reprenne sa dépouille, qu'il s'unisse à son corps!

Si l'oiseau noir, la fourmi, le serpent, ou un animal de proie, t'ont causé quelque dommage, Agni te guérira, ainsi que Sôma qui est avec les sages pieux.

Rig-Véda, X, 17, 3, 4, 5, 6 :

Que le prudent Pûshau te conduise, lui *le berger du monde*, auquel nul animal n'est immolé en sacrifice! Puisse-t-il te remettre aux Pères! puisse *Agni* te mener auprès des dieux dont la sagesse est grande!

Ayn, qui vivifie tous les êtres, te protégera. Que *Pûshau aussi te protège à l'embranchement du chemin!* Que le dieu *Savitri* te mène là où demeurent les justes, là où ils sont allés!

Pûshau, lui seul, connaît toutes ces régions; *c'est lui qui nous con-*

1. Nous soulignons les passages dont Leconte de Lisle s'est plus particulièrement inspiré.

duit par des chemins sûrs. Qu'il aille en avant avec prudence comme un flambeau, lui, le héros accompli, le dispensateur de nombreux bienfaits!

Né au point de partage des eaux, au point de partage du ciel et de la terre, *il connaît les deux demeures excellentes, et d'un pas ferme, il va de l'une à l'autre.*

Rig-Véda, X, 10, 11, 12, 13 :

Vas vers la mère! vas vers la terre, la large, l'immense, la bienfaisante qui est *douce aux hommes pieux* comme une jeune femme pleine de tendresse. Que cela te retienne loin du bord de la perdition!

Ouvre-toi, ô terre! ne lui fais aucun mal! accueille-le avec tendresse! qu'il soit le bienvenu [1]! *Enveloppe-le, ô terre! comme une mère entoure son enfant de son vêtement.*

Maintenant, que la terre amoncelée s'affermisse, et que mille fois la poussière s'y abatte. *Puisse cette demeure être arrosée sans cesse de grasses libations,* et lui servir de protection pour tous les temps!

Je presse la terre sur toi, et, sans que tu le sentes, je place ce couvert sur ta tête. Que les Pères gardent cette tombe, et que Yama te concède là-haut une demeure nouvelle!

Rig-Véda, X, 154, 1, 2, 3, 4, 5 :

Pour les uns coule le pur Sôma, pour les autres le beurre clarifié, pour d'autres encore le miel excellent; — rends-toi auprès d'eux tous!

Ceux dont les austérités sont incomparables, ceux qu'elles ont conduits au ciel, ceux qui ont pratiqué la pénitence; — rends-toi auprès d'eux tous!

Ceux qui ont lutté dans les combats, *ceux qui sont morts en héros,* ceux qui ont offert mille sacrifices; — rends-toi auprès d'eux tous!

Ceux qui ont pratiqué le bien, aimé le bien, fait prospérer le bien, ô Yama! *les Pères aux pieuses austérités*; — rends-toi auprès d'eux tous!

Les poètes inspirés aux mille chants, les gardiens du soleil, ô Yama! la Réchis aux pieuses austérités; — rends-toi auprès d'eux tous!

Rig-Véda, X, 14, 2 :

Les deux chiens de Yama, aux larges naseaux, au poil fauve, les insatiables, les deux messages *qui rôdent chez les hommes, ô puissent-ils encore aujourd'hui nous laisser voir le soleil*, et nous concéder une heureuse vie!

Sans revenir sur l'étude que M. Vianey a faite du poème de Leconte de Lisle, nous nous bornerons à signaler les passages de

1. Ceci rappelle les épitaphes romaines : *Amica tellus! ut des hospitium ossibus! Tu levis ossa tegas! Ne gravis esse velis! etc.*

l'hymne que M. Vianey n'a pas retrouvés dans l'édition Langlois du *Rig-Véda*, quoiqu'ils aient inspiré Leconte de Lisle, et à indiquer combien, dans les autres passages, les vers du poète sont plus près de la traduction Pictet que de la traduction Langlois.

Parmi les passages de l'hymne que M. Vianey n'a pas retrouvés figure tout le morceau qui commence ainsi : « Pour les uns coule le pur Sôma, pour les autres le beurre clarifié, etc. » Il suffit de s'y reporter pour y reconnaître le début d'une des strophes de la prière védique :

Leur beurre frais, le pur Sôma, l'excellent miel,
Coulent pour les héros, les poètes, les sages.
Ils sont assis, parfaits, en un rêve éternel.
Va, pars ! Allume enfin ta face à leurs visages,
Et siège comme eux tous dans la splendeur du ciel.

Le premier vers est emprunté textuellement à Pictet. Le second résume quatre paragraphes de l'hymne, faisant disparaître les longueurs et les répétitions du poète védique. Les trois derniers, entièrement originaux, achèvent la strophe en une vision de lumière.

Leconte de Lisle a beaucoup emprunté aussi au fragment de l'hymne qui commence par ces mots : « Que le prudent Pûshau te conduise, lui le berger du monde.... » Et d'abord le nom sous lequel Agni est invoqué dans le refrain :

Berger du monde, clos les paupières funèbres...
Berger du monde, apaise autour de lui les râles...
Berger du monde, aveugle avec tes mains brûlantes...
Berger du monde, accours ! Éblouis de tes flammes...

les trois noms sous lesquels il était invoqué dans la dernière strophe ; on lisait en effet dans la première édition du poème :

Salut, Pûshau, Agni, Cavitri, Roi des Êtres,

vers qui est devenu ensuite, sans doute pour une raison d'harmonie :

Je te salue, Agni, Savitri ! Roi des êtres !

La prière adressée à Pûshau pour qu'il protège le mort à l'embranchement du chemin nous explique les vers :

Que le Berger divin écarte de leurs proies
Les chiens blêmes errant à l'angle des deux voies !

Quant à la dernière strophe du poème, elle devient plus claire, une fois rapprochée du fragment que nous indiquons :

> O toi qui des hauteurs roules dans les vallons,
> Qui fécondes la mer dorée où tu pénètres,
> Qui sait les deux chemins mystérieux et longs,...

Quels sont ces deux chemins? L'hymne nous dit de Pûhau, autre nom d'Agni : « Né au point de partage des eaux, au point de partage du ciel et de la terre, il connaît les deux demeures excellentes, et d'un pas ferme, il va de l'une à l'autre. » Les deux chemins sont ceux qui mènent aux deux demeures.

Les fragments auxquels nous venons de faire allusion ne figurent pas dans la traduction Langlois du *Rig-Véda* ou ont échappé aux recherches de M. Vianey. Si maintenant nous prenions ceux qui ont été traduits également par Langlois et par Pictet, on se rendrait compte que Leconte de Lisle avait bien sous les yeux la traduction Pictet.

> Va, pars! Suis le chemin antique des aïeux...

C'est presque mot pour mot le début de notre hymne. Et il serait facile d'indiquer d'autres rapprochements.

En somme l'auteur de la *Prière védique pour les morts* n'en a pas emprunté les éléments à des hymnes dispersés dans le *Rig-Véda*. Il les a trouvés réunis dans le chant funèbre que Pictet avait traduit d'après Max Müller. Mais ce chant était plein de confusion. Les exhortations au mort s'y mêlaient aux invocations à Agni, sans qu'aucun lien intérieur unît ces fragments sans grande suite. Peut-être reste-t-il dans l'œuvre de Leconte de Lisle des traces de l'incohérence du modèle. Mais en faisant du chant des morts une prière au Berger divin, au dieu du soleil protecteur des âmes contre les chiens des ténèbres, le poète a su donner à l'hymne védique, grâce à ce saisissant contraste, une unité que la répétition du refrain marque fortement.

III

Héraclès solaire et *Kéarista* figurent parmi les œuvres nouvelles qui enrichissent l'édition des *Poèmes antiques* donnée par Leconte de Lisle en 1874.

Il suffit d'étudier la chronologie des *Poèmes antiques* pour voir que Leconte de Lisle a commencé par les grandes pièces qui

évoquent les mythes primitifs en l'époque héroïque de la Grèce (Hélène, Niobé, Khinôn). Puis sont venus les poèmes d'inspiration plus modeste où il peint d'après Théocrite des paysages et des bergers siciliens, enfin les poèmes qui sont de pures adaptations de Théocrite. Il faut cependant faire une exception pour *Héraclès solaire*. Cette courte pièce, qui représente dans les travaux d'Héraclès la vie du soleil, illustre tout un système de mythologie savante. Et quoique le sujet de la mort d'Héraclès fût déjà traité dans *Les Métamorphoses* d'Ovide et dans un fragment d'André Chénier, ce n'est ni d'Ovide ni de Chénier que s'est principalement inspiré Leconte de Lisle.

Vers 1860, la science de l'interprétation des mythes, très florissante en Allemagne dans la première partie du XIXe siècle, venait d'être renouvelée par Max Müller. Ses *Essais de Mythologie comparée*, publiés en Angleterre dès 1856, furent vite connus en France. *La Revue Germanique* en donnait de longs extraits traduits par Renan (1858, t. II et III), et M. Perrot les traduisait intégralement en 1872[1]. A la même époque, M. Michel Bréal employait avec originalité la méthode de Müller dans de brillantes études comme *Hercule et Cacus* (1863). Le principe de cette méthode était d'appliquer la philologie comparée à l'interprétation des mythes. Elle aboutissait chez Michel Bréal comme chez Max Müller à voir dans la plupart des dieux des dieux solaires.

Nul doute que Louis Ménard ne suivît de près ce courant d'études et ne fût touché par ces idées. Rendant compte dans l'*Année philosophique* (1867) des *Travaux récents sur la linguistique et la mythologie*, il analysait longuement les *Essais* de Max Müller. On peut supposer qu'il les fit connaître à Leconte de Lisle et qu'il l'engagea à les lire. Or Max Müller y montre clairement dans la mort d'Héraclès un coucher de soleil[2] :

Un autre coucher de soleil magnifique nous apparaît dans le mythe de la mort d'Héraclès... Dans son dernier voyage, Héraclès... s'avance de l'est à l'ouest. Il accomplit son sacrifice à Zeus sur le promontoire Kenacon de l'Eubée, quand Déjanire lui envoie le fatal vêtement... De là Héraclès passe à Trachys et au mont Œta, où son bûcher se dresse; le héros est brûlé et s'élève à travers les nuages jusqu'au siège des dieux immortels; à partir de ce moment lui-même devient immortel, et il est marié à Hébé, la déesse de la jeunesse. Le vêtement que Déjanire envoie au héros solaire..., ce sont les nuages qui s'élèvent de l'eau et entourent le soleil comme un sombre vêtement. Héraclès essaie

1. *Essais sur la Mythologie comparée*, par Max Müller, trad. de l'anglais par Georges Perrot, *Didier*, 1872, in-12.
2. *Ibid.*, p. 114.

de l'arracher; son ardente splendeur perce à travers l'obscurité qui s'épaissit; mais des nuages enflammés l'embrasent et se mêlent aux derniers rayons du soleil; alors on voit, à travers les nuages épars du ciel, le héros mourant, qui déchire son propre corps, jusqu'à ce que ce corps brillant soit consumé dans un embrasement général.

Il est vrai que Louis Ménard, s'inspirant de Max Müller, avait fait aussi d'Héraclès un dieu solaire. *La Morale avant les philosophes*[1] offre un véritable canevas d'*Héraclès solaire* : « C'est lui (le soleil) qui dissipe les nuages, qui dessèche les marais, hydres aux cent têtes, dragons à l'haleine empoisonnée. Puis, après sa rude journée, ce héros du ciel, la gloire de l'air, ἡρακλῆς, luttant contre la mort, déchire son sanglant vêtement de nuages, et disparaît sur le sommet de l'Œta dans un immense bûcher. » Leconte de Lisle avait certainement lu ces lignes et il doit en particulier à Louis Ménard la formule d'invocation *Gloire-de-l'Air*, de même qu'il doit à un hymne homérique[2] l'épithète *Cœur-de-Lion*. Mais ne s'est-il pas souvenu également de Max Müller, en peignant comme lui un héros qui meurt au milieu des flammes après avoir allumé les sacrifices et achevé sa route de l'est à l'ouest, — et dans ce héros le soleil qui s'abîme et disparaît dans les nuages rouges du couchant :

Roi purificateur, qui faisais en marchant
Jaillir sur les sommets le feu des sacrifices,
Comme autant de flambeaux, d'orient au couchant!
Ton carquois d'or est vide, et l'Ombre te réclame.
Salut, Gloire-de-l'Air! Tu déchires en vain,
De tes poings convulsifs d'où ruisselle la flamme,
Les nuages sanglants de ton bûcher divin,
Et dans un tourbillon de pourpre tu rends l'âme!

L'*Essai* de Max Müller sur la mythologie comparée nous paraît fournir encore un rapprochement qui fait mieux comprendre un autre poème de la même époque : *Kléarista*.

Kléarista s'en vient à l'aube dans la campagne sicilienne, et le rayonnement de sa jeunesse, de sa beauté, rivalise avec la fraîcheur du ciel, l'éclat du matin. Or voici : le berger de l'Hybla l'aperçoit et l'amour le pénètre. Jusque-là il avait fait nuit dans son cœur, mais Kléarista est l'aube délicieuse qui l'éveille.

Il est banal de comparer à une aurore la naissance de l'amour, et ce n'est pas là un thème poétique dont il faille chercher la

1. L. Ménard, *La Morale avant les philosophes*, 1860, p. 20.
2. *Panthéon littéraire*, 1838 (*Hymn. hom.*, XIV, à Hercule au cœur de lion).

source. Mais n'y a-t-il pas autre chose dans *Kléarista?* Nous savons avec quelle ardeur d'imagination Leconte de Lisle, comme du reste Louis Ménard, pour oublier les tristesses et les platitudes de la vie contemporaine, se reportait « au temps où l'homme et la terre étaient jeunes et dans l'éclosion de leur force et de leur beauté[1] ». Puisque selon toute vraisemblance il connaissait l'étude de Max Müller, n'a-t-il pas dû être frappé de la page suivante[2] :

Imaginons, autant que nous le pouvons, les sentiments sains et vigoureux, d'une jeune race d'hommes, libres de suivre l'appel de leur cœur, que ne lient point les règles et les préjugés d'une société raffinée, et guidés seulement par les lois que la nature et les grâces ont gravées dans tout cœur humain. Imaginons ces cœurs soudainement enflammés par un sentiment jusqu'alors inconnu, par une impulsion qu'ils ne savaient même pas nommer. S'ils voulaient lui donner un nom, où pouvaient-ils le chercher? L'amour n'était-il pas pour eux comme un réveil? N'était-il pas comme une aurore brillant d'une splendeur céleste sur leurs âmes, pénétrant leurs cœurs d'une ardente chaleur, purifiant tout leur être comme une fraîche brise, et illuminant le monde autour d'eux d'une lumière nouvelle? S'il en était ainsi, il n'y avait qu'un nom qu'ils pussent lui donner; il n'y avait qu'une comparaison pour exprimer l'éclat qui trahit l'aurore de l'amour : c'était la rougeur du matin, le lever du soleil. « Le soleil s'est levé », disaient-ils, quand nous disons : « J'aime ». « Le soleil s'est couché », quand nous disons : « J'ai aimé ».

Relisons maintenant les deux dernières strophes de *Kléarista* :

Sous le ciel jeune et frais, qui rayonne le mieux,
De la Sicilienne au doux rire, aux longs yeux,
Ou de l'Aube qui sort de l'écume marine?
Qui le dira? Qui sait, ô lumière, ô beauté,
Si vous ne tombez pas du même astre enchanté
  Par qui tout aime et s'illumine?
Du faîte où ses béliers touffus sont assemblés,
Le berger de l'Hybla voit venir par les blés
Dans le rose brouillard la forme de son rêve.
Il dit : — C'était la nuit, et voici le matin!
Et plus brillant que l'Aube à l'horizon lointain
  Dans son cœur le soleil se lève!

Si la page de Max Müller que nous citons n'a pas inspiré directement *Kléarista*, du moins elle en reste un commentaire précieux.

JEAN DUCROS.

1. Préface des *Poèmes et Poésies* (Derniers Poèmes, p. 233).
2. Max Müller, *Étude de mythologie comparée*, trad. Perrot, p. 166.

L'ÉLOQUENCE DANS LES ASSEMBLÉES DU CLERGÉ AU XVIe SIÈCLE

L'éloquence, qui s'est manifestée au XVIe siècle sous les aspects les plus variés, ne fut pas absente des assemblées du clergé. Cette forme oratoire eut, il est vrai, moins d'éclat que certaines autres, mais elle fut peut-être la plus vivante et, à tout le moins, la plus vivace. Plus que toute autre elle a trouvé l'occasion de jouer son rôle, et si, par un privilège vraiment unique, elle a survécu jusqu'à la fin de l'ancien régime, c'est au XVIe siècle qu'elle a pris naissance, qu'elle a conquis le droit de vivre, qu'elle a arrêté ses règles, établi ses traditions; c'est au XVIe siècle enfin que, les circonstances aidant, elle a trouvé les causes les plus retentissantes à plaider, les luttes les plus dramatiques à soutenir. Pour toutes ces raisons et aussi du fait qu'elle se développe un peu à l'écart, dans un monde fermé, qu'elle a une sorte d'autonomie et des destinées propres, elle offre un sujet d'étude assez intéressant.

Personne ne s'attend à trouver ici l'histoire des assemblées du clergé. Elle a été faite ailleurs, à un point de vue exclusivement politique et financier[1], si bien que le champ reste entièrement libre pour l'objet que je me propose, c'est-à-dire pour déterminer les conditions dans lesquelles se produisent les manifestations oratoires du clergé, pour étudier la forme qu'elles revêtent, enfin pour rechercher quelle place elles occupent dans le développement de l'éloquence parlée au XVIe siècle.

*
* *

La présente étude ira de 1560 à la fin du siècle. Ces limites ne sont pas arbitrairement choisies. Vers 1600 et dès avant cette date, une transformation notable se remarque dans l'activité des assemblées du clergé. Certaines de leurs revendications sont devenues sans objet, le roi leur ayant sur différents points donné satisfaction; certaines autres ne sont plus formulées que pour

1. Alfred Maury, Les assemblées du clergé, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1879. — Louis Serbat, *Les Assemblées du clergé de France, origines, organisation, développement* (1561-1615), Paris, 1905, in-8. (154e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études.*)

mémoire, chacun sachant fort bien qu'elles n'ont aucune chance d'aboutir. D'autre part, toute l'histoire de ces assemblées part de 1561. Non pas que le clergé ne se soit jamais assemblé auparavant pour arrêter le chiffre du subside qu'il devait offrir, mais ces réunions étaient de pure forme. En quelques heures, presque sans discussion, tout était décidé. Après 1561 au contraire, l'aggravation des difficultés politiques entraîne pour les rois d'énormes, de continuels besoins d'argent. A des signes menaçants, et qui ne trompent pas, le clergé a compris que le moment est venu pour lui de payer, de payer beaucoup. Il paiera donc, puisqu'il le faut, mais il entend que son sacrifice, faute d'être spontané, soit à tout le moins consenti.

Le 21 octobre 1561, il promet pour six ans un subside annuel de 1 600000 livres. De plus, il s'engage, ces six ans une fois écoulés, à amortir par dix versements annuels les rentes dont le capital est dû par le roi à l'Hôtel de Ville. Le clergé tint parole. Pendant dix ans il verse régulièrement la contribution destinée à désintéresser les créanciers de l'Hôtel de Ville; mais Henri III, non moins régulièrement, applique à d'autres usages cet argent, si bien qu'en 1577, lorsque le clergé se croit enfin quitte de ses engagements, l'Hôtel de Ville, qui n'a rien reçu, proteste que tout reste à faire. De là un interminable conflit, riche en péripéties lamentables et en surprises presque comiques. A chaque instant, le roi, violant ses promesses, extorque au clergé des sommes énormes. A chaque vexation nouvelle, les gens d'Église réclament le droit de s'assembler pour discuter les exigences du roi. Le roi s'inquiète bien de les voir prendre ainsi conscience de leur force; il s'irrite aussi à la pensée des remontrances à subir, mais il escompte les sommes qui lui seront accordées et qu'il ne peut se procurer autrement. De son côté le clergé jouit du privilège enviable de discuter librement les grandes questions d'ordre temporel et spirituel qui sont vitales pour lui, de travailler à « réformer »[1] le roi, mais à son tour il reçoit de rudes semonces et, en fin de compte, il paie. Bref, le roi craint et désire ces assemblées; le clergé les désire et les craint. Et voilà comment, tantôt interdites, parfois sollicitées[2]

1. Le mot se trouve textuellement dans le journal de Guillaume de Taix, 1re partie, p. 163. Le clergé tend d'ailleurs à tout régenter. Le 25 novembre 1579, l'assemblée proteste contre les « abus de l'Université », se plaint de voir « la jeunesse nourrie en trop de liberté, qui ne tenoit plus de discipline ès colleges, qui ne parle plus latin... Hormis le college de Montagu et des Jesuites, il n'y avoit plus de marque de l'ancienne forme des colleges;... celuy de Navarre mesme s'en alloit perdu par trop de liberté. » (G. de Taix, 1re partie, p. 261.) En 1585, le clergé s'élève contre « l'effrenée liberté des imprimeurs ». (*Ibid*, 2e partie, p. 56.)

2. Le 8 juillet 1578, des délégués du clergé sollicitent le droit de s'assembler. Le

par le roi, se succèdent assez régulièrement de grandes assemblées où l'on vote les nouveaux subsides, et d'autres, moins importantes, dont le rôle se borne à vérifier les comptes.

Lorsque les députés des provinces se sont réunis, ils suivent une procédure assez analogue à celle qui était en usage aux États Généraux[1]. Ils commencent par élire un président[2]. Par contre, alors qu'aux États on choisit un « orateur » qui est pour toute la durée de la session investi du ministère de la parole, qui exprime la volonté de l'assemblée et s'efforce de la faire triompher, même quand elle est en contradiction avec la sienne propre, ici on désigne au fur et à mesure des événements celui qui interviendra au nom de tous. On se préoccupe certes d'avoir des orateurs qui soient éloquents, mais on veille surtout à choisir des hommes à qui une vie privée irréprochable donne le droit de parler franc, ou dont le crédit désarme les intentions agressives du roi[3].

Une fois constitués les organes nécessaires au fonctionnement de l'assemblée, on fait jurer aux députés de ne révéler à personne le secret des délibérations[4], précaution prudente et inutile. Puis les travaux commencent. L'activité de la « compagnie » se manifeste sous deux formes distinctes : d'abord dans les séances intérieures où elle a à lutter contre elle-même pour atténuer ses

roi s'y oppose et, sur une sommation du chancelier, ils se séparent le 22. (G. de Taix, 1re partie, p. 138 et suiv.) Par contre c'est le roi qui provoque l'assemblée de 1585. On verra qu'il avait ses raisons pour la désirer que le clergé ne soupçonnait pas.

1. La ressemblance est assez grande pour que dans les Procès verbaux des assemblées du clergé figurent les comptes rendus des chambres ecclésiastiques aux États.

2. Ces élections suscitent de violentes compétitions. En 1579 la lutte est si acharnée entre l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac et l'archevêque de Bordeaux qu'après de longues heures de discussions passionnées on ne trouve d'autre solution que de les élire tous deux. A côté du président il faut mentionner le ou les « promoteurs » qui sont l'âme de l'assemblée. Ils jurent de « proposer et promouvoir toutes les affaires qu'il sera necessaire de traiter dans l'assemblée », de « proposer sincerement ce qu'ils verront estre à l'honneur, profit et avantage du clergé ». On les choisit en général dans le moyen clergé. Aux assemblées de 1579-80 et de 1585-86 on trouve comme promoteur Gabriel le Genevois, doyen de Langres. Un jour que le président Espinac ne peut venir à bout de l'obstination des députés du midi, c'est le promoteur qui, après lui, donne de sa personne pour enlever le vote. (G. de Taix, 1re partie, 11 déc. 1579.)

3. A preuve ce commentaire de G. de Taix à propos de la désignation comme orateur de P. d'Espinac. Il avait été élu à l'unanimité « tant pour sa grande doctrine que pour estre d'une bonne et sainte vie, qui lui causoit une merveilleuse hardiesse à parler librement et ne craindre point de remontrer franchement au Roy ce que l'Église avoit à dire ». (1re partie, p. 13-14.)

4. Le serment prêté à Melun porte « que nous ne revelerons directement ou indirectement les deliberations et resolutions prises en la compagnie, sinon en tant qu'il sera permis en icelle; que les opinions particulieres ne seront par nous revelées directement ou indirectement par quelque cause ou consideration ni à quelque personne que ce soit ». En fait, le roi était toujours très exactement enseigné.

divisions, établir l'unité de sa doctrine, arrêter sa tactique, ensuite dans les entrevues solennelles où elle défend contre le roi les décisions qu'elle a prises. Sur les séances intérieures nous ne sommes que médiocrement renseignés. Les procès-verbaux[1], s'ils racontent les faits d'une façon assez détaillée, se bornent à rapporter les discours sommairement et au style indirect. Il y a là une lacune regrettable. C'est vraisemblablement dans les séances secrètes qu'ont été prononcés les meilleurs discours. Mais il faut nous résigner à les ignorer, à ignorer même les noms de leurs auteurs[2]. Assis modestement au second rang, derrière les prélats, s'effacent des députés de condition modeste et de petite mine, mais dont plusieurs, comme G. de Taix, ayant déjà siégé aux États, ont l'habitude des affaires, l'expérience des assemblées, finissent par s'imposer à l'attention par leur intelligence et leur ardeur. Car des discussions passionnées, parfois violentes, mettent aux prises les députés. Ainsi — pour laisser de côté les inévitables querelles de préséance —, les évêques réclament l'observation du concile de Trente, qui aura pour effet de renforcer grandement leur autorité. Mais les chanoines, dont les privilèges seront diminués d'autant, protestent sans ménagements[3]. Si l'on adopte le concile, ils réclameront, eux, l'élection des évêques. Là-dessus, c'est au tour des prélats de s'indigner ou de gémir. Sur d'autres points, c'est le nord et le midi qui se livrent des assauts furieux.

1. Pour l'une au moins des assemblées, celle de 1567, les procès-verbaux se sont perdus. Pour les autres on peut consulter le précieux et intéressant journal de G. de Taix : *Memoires des affaires du clergé de France concertées et deliberées aux premiers Estats de Blois 1576. Et depuis ez assemblées generales dudit clergé tenues par permission du roy tant en la ville de Melun qu'en l'abbaye S. Germain des Prez lez Paris és années 1579, 80, 85 et 86... Le tout dressé en forme de journal...* Paris, 1625, in-4°. Ce recueil comprend deux parties paginées séparément. — Il faut citer aussi les deux vastes recueils suivants : *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France mis en nouvel ordre suivant la délibération de l'assemblée générale du clergé du 29 août 1705.* Paris, Pierre Simon, 1740, in-fol. — *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France depuis l'année 1560 jusqu'à présent...* Tome I. Paris, Guill. Desprez, 1767, in-fol. A la fin du volume, parmi les *Pièces justificatives* figurent plusieurs discours.

2. Une seule fois G. de Taix rapporte directement un fragment de discours prononcé dans une séance fermée. S'il fait une telle exception, c'est sans doute en faveur du souvenir antique qui recommande à ses yeux ce morceau. Le promoteur adjure ses collègues d'éviter de rompre avec le roi et il prend pour texte la stupeur des hommes quand, lors de la chute de Phaéton, la lumière s'éteignit. « Que pensez-vous, Messieurs, qui vous adviendra si vous estes privez tant soit peu de la lumiere de vostre roy...? » (11 décembre 1579.)

3. G. de Taix est des plus échauffés et prononce tout un discours, très véhément, contre l'adoption du concile. Pendant « l'absence ou negligence des evesques [les chapitres ont] fait un incroyable devoir de soustenir et defendre l'Eglise avec telle diligence, soin et courage, qu'ils pouvoient justement dire qu'ils avoient porté *totum pondus diei et aestus*; et de leur oster aujourd'huy, pour recompense d'avoir bien fait, les privileges qu'ils avoient, il n'y auroit point d'apparence ». (1re partie p. 160-1.)

Les députés du nord sont généralement enclins à transiger avec le roi sur les sommes qu'il réclame. C'est qu'ils sont tout près de lui et qu'ils ont peur de ses « sergents ». Comme il prendra ce qu'on refusera de lui donner, ils savent bien que c'est sur eux qu'il le prendra. Ceux du midi restent intraitables : ils sont si loin! Et des altercations s'élèvent où l'on en arrive parfois aux injures[1]. Les choses en viennent au point qu'il faut suspendre les délibérations, supprimer les séances de l'après-midi, trop orageuses, et remettre la discussion au lendemain matin, « veu mesmement, dit G. de Taix, que l'experience nous avoit fait apprendre que les deliberations et resolutions d'apres disner n'estoient si tranquilles ny moderees que celles du matin » (1re partie, p. 251-2).

Tant bien que mal cependant tout s'arrange. Les évêques auront le concile et les chanoines les élections; les provinces du nord aideront à payer celles du midi, puis, l'accord ainsi obtenu, tout le monde se retrouve uni contre l'adversaire commun, contre le roi, qui perpétue les abus parce qu'il en vit. Et chacun apporte sur ce sujet ce qu'il sait, ce qu'il a vu. Ainsi se constitue, œuvre anonyme et collective, le dossier où puisera l'orateur quand il ira demander au roi des réformes. A l'assemblée de Melun, le 26 juin 1579, « un évêque » cite des faits scandaleux : les revenus de l'évêché d'Amiens sont employés à payer les dettes « du feu capitaine Gaz »; ceux d'une abbaye sont partagés entre la veuve et les enfants mineurs d'un gentilhomme; et le promoteur de conclure qu'il faut dire cela au roi « franchement et avec la liberté telle qu'eust fait un Saint Ambroise à Theodose ». Quelques jours après, le 3 juillet, Arnaud de Pontac mentionne tous ces détails[2] dans sa remontrance au roi.

Il n'est pas jusqu'à l'ordre adopté dans leurs remontrances par les représentants du clergé qui ne reproduise l'ordre des délibérations de la compagnie elle-même. En 1579 le roi, pressé d'argent, avait demandé qu'on s'occupât d'abord du temporel. Mais l'assemblée, sensible au reproche qu'on lui adressait communément de faire passer ses intérêts avant ceux de la religion, s'y refusa. Les orateurs font de même, inaugurant ainsi une tradition qui ne sera

1. Lallier, député de Narbonne, crie à ses contradicteurs : « Vous autres voulez acheter la bonne grace du Roy à quelque prix que ce soit! » (1re partie, p. 215.) Mais on l'oblige à se rétracter et ses compatriotes mêmes doivent le désavouer.

2. « N'a gueres au Grand Conseil de l'argent provenu de la vente d'un evesché ont esté acquittez les debtes du vendeur, et en vostre Conseil une abbaye a esté adjugée à une dame, comme luy ayant esté baillée en dot avec declaration qu'apres son decez ses heritiers en jouyront par esgale portion... » etc. (*Recueil général*, p. 11.)

désormais plus abandonnée. A. de Pontac le déclare formellement dans sa péroraison le 3 juillet 1579 :

Vostre Majesté sçait les reproches dont l'on nous a usé cy-devant qu'en toutes nos assemblées, laissans le service de Dieu, nous trahissons nos consciences et l'honneur de Dieu pour n'entendre qu'au temporel et au profit de nos bourses. Nous voyons les yeux de tous vos sujets jettez à ce coup plus que jamais sur nous et nos actions avec grande expectation : il importe grandement qu'ils en demeurent bien edifiez [1].

Là d'ailleurs ne se borne pas la collaboration de l'assemblée aux remontrances de ses orateurs. Lorsque ceux-ci ont à loisir composé leur harangue, il leur reste à subir la censure de leurs collègues. Aux États de Blois, on charge P. d'Espinac de composer son « oraison » qu'il lira « à quatre ou cinq personnes d'apparence telles qu'il choisiroit » afin d'éviter les indiscrétions. Il la lit en effet et on lui impose quelques retouches, dont l'une parce qu'il n'avait pas assez insisté sur la réception du concile de Trente [2]. Alors seulement, bien assuré de n'être désavoué de personne et de parler au nom de tous, l'orateur apprend sa harangue. Car aucun ne se risque à parler d'abondance. Tous récitent [3].

Ici seulement commence le rôle public de l'assemblée. D'habitude elle se présente devant le roi au commencement de ses travaux, puis pour la remise des cahiers, enfin pour l'audience de congé ; mais sous Henri III les entrevues et les échanges de discours entre le roi et le clergé furent bien plus nombreux. Au jour fixé, la délégation est reçue dans la chambre du roi. Celui-ci écoute

1. *Recueil général*, p. 16-17. Langelier en dit autant le 3 octobre 1579. (*Ibid.*, p. 21.) L'assemblée de 1579 avait décidé que son intention « est de ne deliberer ou arrester aucune chose qui concerne le temporel dudit clergé que le spirituel ne soit vuidé le premier ». M. Serbat, qui cite ce texte, voit là un moyen dilatoire destiné à faire patienter le roi, ou encore la preuve que les assemblées voulaient remplacer les conciles devenus trop rares. Cette interprétation ne résiste pas aux textes cités ci-dessus : le clergé visiblement se préoccupe avant tout de désarmer les critiques dont il était l'objet. Henri IV reprend encore ce reproche en 1596 : « Souvent, quand les ecclesiastiques estoient mandés et assemblés pour le spirituel, ils le laissoient à part et traitoient du temporel. » (*Collection des procès-verbaux*, p. 582.)

2. G. de Taix, 1re partie, p. 82. Il en est de même pour la remontrance de Pontac (*Ibid.*, 29 juin 1579) de Claude d'Angennes (*Ibid.*, 2e partie, p. 56).

3. A propos du discours de P. d'Espinac mentionné plus haut, G. de Taix note que lui-même renonça à demander à l'orateur d'autres corrections. « Je craignois luy troubler sa memoire, car il disoit qu'il en estoit en danger si chacun vouloit mettre sa piece à sa dicte harangue, ainsi que plusieurs faisoient. » (1re partie, p. 83.) En 1579 Langelier « pria la compagnie luy donner tout ledict jour et le lendemain pour bien estudier sa harangue par cœur ». (*Ibid.*, p. 193.) P. de Villard hésite à se charger de la remontrance en 1586 à cause du « defaut de memoire qu'il alleguoit estre grand en luy ». (*Ibid.*, 2e partie, p. 245.)

avec patience l'interminable harangue, puis il y répond point par point avec une mémoire, une présence d'esprit qui seraient merveilleuses, s'il ne savait à l'avance par d'opportunes indiscrétions tout ce qu'on doit lui dire[1]. A son tour, l'orateur réplique. Cette fois il improvise vraisemblablement, et l'on verra que parfois cette nécessité de parler au pied levé le servit mieux qu'une longue préparation.

A son retour, il rend compte à l'assemblée de sa mission, de la réponse du roi, de sa propre réplique. On insère le tout au procès-verbal[2]. D'habitude on fait imprimer la remontrance, afin d'en remettre à chaque député un exemplaire. Régulièrement elle n'eût pas dû être mise dans la circulation, mais, par la faute de l'imprimeur ou autrement, le contraire arrivait régulièrement. Cette publication pouvait en effet présenter des inconvénients ou même des dangers graves. Il y avait lieu par exemple de redouter, en 1579 et 1585, l'effet que pouvait produire sur le public l'affirmation écrite que le clergé se considérait comme quitte envers les créanciers de l'Hôtel de Ville[3]. En tout état de cause, il était pénible pour le roi et de mauvais exemple pour ses sujets qu'on publiât ainsi par tout le royaume la sévère critique de son administration. Mais ses défenses restaient sans effet. Toutes les remontrances importantes d'alors furent publiées. La Ligue y trouvait contre lui des armes trop efficaces pour les négliger. Comment en douter, quand on constate que la remontrance d'A. de Pontac du 3 juillet 1579 fut réimprimée, avec une épigraphe fort significative, en 1588 et sous la date de 1588, comme si elle venait d'être récemment prononcée[4]?

1. « S. M. nous fit response... par une harangue si bien digerée et si gentiment prononcée qu'il estoit aisé à juger qu'auparavant elle avoit esté bien avertie de ce qu'on luy devoit dire. » (*Ibid.*, 1re partie, p. 33.)

2. « La proposition faicte au roy par le seigneur evesque de Bazas sera mise et inserée au present procès verbal ou registre avec la response verballe faicte à icelle par S. M. » (Bibl. Sainte-Geneviève, Ms. 174, fol. 115, 20 juillet 1579.)

3. Le 29 octobre 1579, « l'on rapporta à l'assemblée que l'imprimeur qui avoit imprimé et vouloit mettre en lumiere les doctes harangues de Messieurs les evesques de Bazas et de S. Brieu avoit esté constitué prisonnier ». La plupart comprirent que la cour ne voulait pas « que les justes plaintes, raisons, actions et demandes dudit clergé fussent cogneuës et publiées par le monde par la lecture desdites harangues ». (G. de Taix, 1re partie, p. 241.) Le 19 décembre 1585, le Prévôt des Marchands, Neuilly, se présenta devant l'assemblée et « fit plainte de la harangue de Mgr l'Evesque de Saint-Brieu faite au roy le 19 du mois passé et depuis imprimée et qui se vendoit publiquement, par laquelle les dictes rentes estoient desniées par le clergé et estoit à craindre que le peuple, adverty de ceste denegation par ladite harangue, ne fist une sedition ». L'assemblée exprime ses regrets, tout en faisant observer « qu'elle avoit tres expressément defendu qu'elle fust distribuée ailleurs, publiée ny aucunement mise en vente ». (*Ibid.*, 2e partie, p. 99.)

4. *La remonstrance faite nouvellement au Roy par le clergé de France.* Si tacuerimus

On peut, pour étudier l'éloquence du clergé, s'adresser soit aux recueils collectifs publiés après coup, soit aux textes publiés isolément et contemporains des discours eux-mêmes [1].

*
* *

Tout de suite, dès l'assemblée de 1573, un homme s'affirme hors de pair. C'est ce cardinal de Lorraine [2] que ses ennemis appelaient « le Tigre », dans lequel Bossuet voyait un « grand génie » et dont L'Hospital célébrait l'éloquence [3]. Reconnaissons que son discours est très inégal. On y trouve des parenthèses massives et des phrases invertébrées. D'autre part il ne laisse pas de paraître trop savamment apprêté. Mais la recherche n'est pas dans le style : elle est dans la façon dont l'ensemble est conçu, dont les différents développements sont introduits. Le point de départ, l'idée directrice de toute la harangue, c'est d'un côté Abraham représentant la force et la tempérance, de l'autre, Josias personnifiant la justice et la prudence. Ce sont là les vertus que l'orateur reconnaît à Charles IX, ou qu'il lui souhaite ; et il dégage le sens figuré des actions, des paroles d'Abraham et de Josias pour l'appliquer aux circonstances présentes. Il prolonge jusqu'au bout ce trop ingénieux parallélisme ; il en est même un peu l'esclave. Il n'en a pas moins la vue claire du but qu'il veut atteindre, et, dans l'intervalle de ces rapprochements, il y marche avec une brusquerie, une ardeur entraînantes. Quand Abraham fut vainqueur, un des rois, ses

et noluerimus nuntiare, sceleris arguemur. Venite, eamus et nuntiemus in aula regis. 4 Reg. 7. M.DLXXXVIII. (Bibl. Nat. Ld[5] 99.)

1. Ces recueils sont assez nombreux. On en trouvera la liste dans les catalogues de la Bibl. Nat. J'ai utilisé le suivant, qui est le plus complet pour la période qui nous occupe : *Recueil general des affaires du clergé de France contenant les remontrances prononcées devant les Roys par l'ordre des Estats generaux et des assemblées generales dudit clergé.* Paris, 1636, in-4°, tome I. Il faut citer aussi l'appendice du recueil mentionné plus haut, *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé...* Paris, 1767, in-fol., t. I.

2. Charles de Lorraine, deuxième fils de Claude de Lorraine (1525-1574). Protecteur des poètes et des lettrés d'alors, il est loué en ces termes par Brantôme. « Il estoit de tres bonne grace et belle façon, parlant tres bien et tres eloquemment de toutes choses, aussi bien des mondaines que des divines. Il estoit fort prompt, argut et tres subtil en ses paroles et devis. » Cf. J. J. Guillemin, *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au XVIe siècle.* Paris, 1847, 8°. — Je laisse de côté son discours du 16 septembre 1561 au colloque de Poissy. C'est une dissertation théologique sur l'Église et sur l'eucharistie, mais dès le début l'homme s'affirme avec une décision hardie, quand il fait les plus formelles réserves sur le droit que semble vouloir s'arroger le roi de trancher du spirituel et de donner des lois à l'Église : « Vous en êtes fils et non seigneur, membre et non chef. » (*Collection...*, Appendice, p. 16.)

3. « Tu sermone potens, suavis dulcedine linguae Auribus apprensos homines ut fune retorto Huc illuc versare potes. » (*Œuvres*, Éd. Dufey, t. III, p. 89.)

alliés, lui disait : *Da mihi animas, cetera tolle tibi*, et dans un admirable mouvement comme on n'en rencontre plus de pareil après lui, le cardinal de Lorraine s'écrie :

Ainsi nous vous dirons : Sire, donnez-nous seulement les âmes, prenez et emportez tout le reste, prenez nos biens, nos moyens, nos amis, nos personnes; usez de tout ce que nous avons et en ordonnez comme de votre chose propre, mais à la charge et condition, Sire, que vous ne toucherez ni au spirituel ni au temporel qui est nécessaire pour l'entretenir, et que vous nous donnerez les âmes : c'est ce que nous vous demandons que les âmes; nous n'en voulons qu'aux âmes; notre proie, notre gain, notre butin sont les âmes; nous les voulons, et le permettez, Sire, que nous ayons les âmes; nous les voulons gagner, acquérir, restituer et conserver à Dieu et à son fils auquel elles ont tant coûté. Ne touchez point aux âmes... Or la première âme que nous demandons, Sire, c'est la vôtre. Donnez-nous votre âme. La nous donnant, vous la donnerez à Dieu. Vous la donnerez à lui et à nous quand vous la tiendrez nette et pure[1]....

Et ainsi d'une façon rapide, décidée, en homme qui va droit au but, sans s'embarrasser du lent verbalisme alors en usage, il fait connaître au roi ce que l'Église attend de lui, extirpation de l'hérésie, distribution scrupuleuse des bénéfices. En retour, ajoute-t-il, le clergé offre au roi un don volontaire considérable et, en plus, comme jadis Helcias à Josias, le livre de la loi d'après lequel devra se faire la réformation de l'Église[2]. — Nous rencontrerons par la suite des discours dont le plan sera plus logique; il ne s'en trouvera aucun où s'affirme tant d'énergie et de passion[3].

Avec l'Assemblée de Melun[4] (juillet 1579-mars 1580) s'ouvre

1. *Collection*, Appendice, p. 28. Les textes de ce recueil sont imprimés avec l'orthographe du XVIIIe siècle, qu'il n'y avait aucun intérêt à reproduire. — Cette remontrance a été imprimée : *Harangue faicte au Roy par Mgr l'illustrissime cardinal de Lorraine, le jeudi 28e de may 1573*. Lyon, B. Rigaud, 1573.

2. Est-il ici la victime de son parallèle? Quoi qu'il en soit, il mêle fâcheusement le temporel au spirituel.

3. Il n'a commis dans tout ce discours qu'une seule citation : *silent leges inter arma*, pour dire que les guerres civiles ont amené l'oubli de toute discipline.

4. Je laisse de côté l'admirable discours prononcé aux premiers États de Blois, le 17 janvier 1577, par P. d'Espinac au nom de la chambre du clergé. Il y présente les revendications sur lesquelles vient de se faire pour la première fois l'accord de son ordre, mais il traite ensuite de la « police tant civile que militaire », enfin des finances. Cela seul nous avertit que l'examen de cette harangue nous entraînerait hors du cadre de cette étude. J'écarterai de même les harangues prononcées par d'autres députés du clergé aux États de 1588 et de 1593 : j'ai rapidement abordé ce sujet dans l'introduction de l'édition critique que j'ai donnée de l'*Éloquence française* de G. Du Vair (1908). — L'assemblée de 1579-80 se réunit d'abord à Melun, pensant échapper ainsi à la pression du roi et surtout de l'Hôtel de Ville, avec lequel on prévoyait, non sans raison, un grave conflit. Il fallut qu'Espinac, à force d'instances, arrachât — première escarmouche — cette autorisation au roi. La fin de la session se tint à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

l'âge héroïque des assemblées du clergé. Arnaud de Pontac[1], qui porte la parole au roi le 3 juillet 1579, ne se fait aucune illusion sur la valeur de sa propre éloquence, ni même sur l'efficacité de l'éloquence en général.

Nous ne nous estendrons point en long discours, dit-il dans son exorde, d'autant que nous sçavons qu'il vous a esté fait souvent plusieurs grandes et belles remonstrances sur le mesme sujet, et que, si la grandeur de votre pieté et les inconvenients que nous vous deduirons ne sont suffisants pour vous persuader, il n'est à esperer que le long propos et le fard de langage propre et inventé pour les personnes qui sont de soy mal affectées à la vérité y puissent rien profiter[2].

Il parle cependant, parce qu'il ne faut pas, suivant le mot d'Ésope, approcher des princes pour leur complaire, mais qu'il faut, si on ne les évite pas, leur dire la vérité. Et il se met en mesure de la dire. Son plan, d'une simplicité, d'une netteté parfaite, sera désormais celui de tous les orateurs du clergé : rétablissement de la discipline ecclésiastique par l'adoption du concile de Trente, choix « de personnes idoines et suffisantes ès premieres charges et dignitez ». Simplement, fortement, il établit que, sans la discipline ecclésiastique, « la police et les lois civiles » sont impuissantes à « conserver l'obeyssance des sujets envers leur Prince ». Mais, comme dit Platon, « que servent les bonnes loix sans bons magistrats[3] ».

En cecy Vostre Majesté nous pardonnera, s'il luy plaist, si nous vous osons dire ce que nous sommes chargez, qu'à ce défaut vous participez grandement et que vostre conscience, honneur et reputation y sont extremement engagez. (P. 9-10.)

Et il énumère sans ménagements les scandales survenus dans l'Église à cause des mauvais choix faits par le roi. Celui-ci ne va-t-il pas jusqu'à détourner au profit de laïques, membres de son ordre du Saint-Esprit, les revenus de bénéfices ecclésiastiques? Oublie-t-il que d'Héliodore à Julien l'Apostat, « afin que nous

1. Évêque de Bazas dès 1572, mort en 1605, il avait la réputation d'un prélat dévoué à son devoir, d'un homme très vertueux et très savant. Il savait le grec et l'hébreu, écrivit des commentaires sur le prophète Abdias et la chronique d'Eusèbe. Ce qui nous intéresse davantage, c'est ce mot que lui prête G. Dupuy, chanoine de Bazas, dans *Les honneurs funebres de Messire Arnaut de Pontac, conseiller és conseils d'Estat et privé du Roy et evesque de Bazas...* Bordeaux, s. d. : il répondit un jour aux membres du conseil du roi « qu'il portoit aussi bien *Par la grace de Dieu* en ses tiltres que le roy. » (P. 45.)

2. *Recueil général*, p. 2-3, Cette remontrance a été publiée à part. Voir Bibl. Nat., Catalogue de l'histoire de France.

3. Voilà, avec le mot d'Ésope mentionné plus haut, le seul souvenir de l'antiquité païenne que renferme ce discours.

taisions les histoires domestiques », le sacrilège et la simonie ont été sévèrement châtiés? « Ne craignez-vous point les imprecations portées par la parole de Dieu? »

Ce n'est pas là ce qu'on peut appeler une harangue éloquente, mais l'accent de sincérité de l'orateur, la solidité de son argumentation, son indifférence même pour le bien dire la rendent impressionnante. C'est lourd et nu, mais fort. C'était même, au goût du roi, un peu plus fort qu'il n'eût fallu, à en juger par la scène étonnante qui suivit[1].

« Avec grande douceur », dit le procès-verbal manuscrit du clergé, le roi reprit les différents points qu'avait abordés A. de Pontac. Il protesta de son dévouement à l'Église, regretta modestement de n'avoir su mieux faire qu'il n'avait fait, mais bien vite il affirma que c'était l'avidité des ecclésiastiques qui était cause de tous les maux, que le droit de nommer aux évêchés et aux abbayes lui appartenait légitimement.

Bien confessoit-il qu'il avait peut-estre mal pourveu en quatre ou cinq, mais qu'au reste il se seroit bien acquitté, alleguant les evesques là presents de Bazas, de Nevers et de Noion, disant qu'au dit sieur de Nevers il auroit donné l'evesché qu'il avoit, aussi nommé le sieur de Noion, et quant au sieur Evesque de Bazas, il luy auroit donné [2], bien luy auroit-il aidé, et s'ils confessoient n'estre capables, qu'il avouoit avoir failly, promettant au surplus d'y pourvoir mieux à l'advenir.

Il ajouta que, si quelques-uns étaient partisans de l'élection, c'étaient des gens qui, faute d'être connus de lui, comptaient, pour être élus, sur l'appui des gentilshommes de leur pays;

qu'advenant vaccations, les chanoines et relligieux eliroient pour leurs evesques et abbez les meilleurs compagnons d'entre eux et les plus debauchez; qu'il pourroit arriver que les chanoines et relligieux tuëroient leurs evesques et abbez pour en elire apres d'autres qui fussent plus à leur gré, comme il seroit avenu autrefois, disant avoir ouy dire à la Reine sa mere qu'un abbé de l'abbaye de Barbeau avoit esté tué par ses relligieux pour en elire un autre qui les contentasse

1. M. Serbat pense (p. 290) qu'on peut voir là un échantillon des entretiens qui avaient lieu en pareille circonstance entre le roi et les orateurs du clergé, mais, à part une réponse un peu brusque de Henri IV à Claude d'Angennes en 1596, le ton de ces entrevues n'était jamais aussi agressif. Il est vrai que G. de Taix écrit : Le roi a « gracieusement respondu à tous les points » et omet dans son résumé les pires méchancetés du roi, mais cela ne peut s'expliquer que par l'ignorance des faits ou le désir de ne pas envenimer les choses.

2. Je reproduis le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, n° 174, fol. 152-160; mais ici le scribe a dénaturé le texte. Je propose de lire, en m'aidant du texte donné par l'historien Mathieu : « Quant au sieur Evesque de Bazas, qu'il y avoit trouvé, bien luy auroit-il aidé... »

mieux; que, s'il falloit remettre les elections, il conviendroit que chacun des pourveus remit son evesché et les abbayes, et que peut estre ceux qui les ont à present ne seroient pas esleus. (Fol 157.)

Enfin il défendit son ordre du Saint-Esprit et dit brièvement les raisons qui avaient détourné ses prédécesseurs et qui le détournaient à son tour d'admettre le concile,

reconnaissant finallement qu'il estoit mortel et sçavoit qu'il avoit à rendre compte de sa charge, mais qu'il esperoit que Dieu luy feroit misericorde. (Fol. 160.)

Les rieurs, à ce moment-là, étaient sûrement du côté du roi, mais ce ne fut pas pour longtemps. Pontac répondit avec une gravité émouvante : la sournoise modération du roi, ses savantes méchancetés avaient manqué leur effet. L'évêque le remercie de sa bienveillance et se défend d'avoir voulu l'offenser. Il reconnaît les fautes de son ordre, mais il tient ferme sur tous les points qu'il a touchés. Les élections sont

sy necessaires qu'il vous plaira notter n'estre jamais aucun changement d'estat et de lignée en la Couronne que lorsque les roys ont usurpé les nominations des benefices et iceux departis à personnes indignes, et toute l'antiquité a pensé que c'estoit la cause principale que Dieu avoit permis la dite revolution de lignée[1].

Il invoque les exemples de Charlemagne, de saint Louis, qui refusèrent de nommer aux charges ecclésiastiques, et il ajoute, non sans malice :

C'estoient tous grands princes genereux et qui sçavoient bien conserver leur grandeur et auctorité et qui ont montré par leur exemple qu'elle n'estoit diminuée par là et qu'elle ne pouvoit consister en ce dont Dieu est offensé et leurs affaires tirées en pire estat. Et s'il ne tient qu'à remettre nos eveschez en election, elles sont entre vos mains, nous y consentons tres volontiers et vous les rendons à cette condition. De ce que Vostre Majesté nous promet d'y pourvoir mieux que par le passé, c'est chose que vous avez promis souvent, et toutefois n'en a esté rien davantage. Nous ne doutons point de vostre bonté et que ce ne soit (Fol. 164) vostre intention, mais vous sçavés, Sire, combien l'importunité est difficile à combattre. Nous ne le sçavons que pour ouïr dire, mais vous l'avez experimenté si souvent et au grand

1. Fol. 163. On remarque que le discours de Pontac est rapporté au style direct. Notons aussi que cet argument porte rudement contre un roi sans enfants. Les orateurs qui suivirent en usèrent et en abusèrent.

prejudice de vostre conscience, reputation et bien de vos affaires que nous vous supplions tres humblement nous pardonner sy nous vous disons que c'est tenter Dieu que de n'evitter ou en fuir les occasions.

Il termine sur cette formule solennelle qui dut effacer les derniers sourires :

Du tout, nous ne sommes point venus pour contester avec Vostre Majesté. Il nous a suffi en avoir deschargé nos consciences, et esperons que, ne l'ayant fait que pour nostre devoir, Dieu nous en tiendra quittes et ne permettra point que tels offices soient inutilles (Fol. 165) en vostre endroict; toutefois, s'il en advient autrement, Dieu est juge entre vous et nous[1].

La remontrance d'A. de Pontac ne faisait qu'engager la lutte. D'autres vont y jouer leur rôle, dont le plus actif, le plus ardent est sans contredit P. d'Espinac[2]. Dès le début de l'assemblée, le roi avait envoyé Bellièvre à Melun pour solliciter un secours. Espinac fut chargé de lui répondre. Son discours est plutôt une dissertation[3], un mémoire où s'entassent tous les faits historiques tendant à prouver que les privilèges du clergé sont inviolables. Rien n'y manque, ni les prêtres romains[4], ni les druides, ni Alexandre, ni Constantin, ni une interminable série de rois de France, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe de Valois. Ce n'est que dans les dernières pages que l'orateur, arrivant au fait, établit

1. Ce discours est reproduit dans le *Recueil général*, p. 552 et suiv. Il ne figure que sous la forme d'un résumé insignifiant et très infidèle dans les procès-verbaux imprimés. De Thou résume la remontrance « fort libre » de Pontac, mais il dit, à tort, que la réponse du roi analysée plus haut s'adressait à Langelier, qui ne parla que le 3 octobre, et non à Pontac. (*Hist. de mon temps*, Londres, 1734, in-4°, t. VIII, liv. 68, p. 93.) Fait à noter, c'est Pierre Mathieu qui, de tous les historiens du temps, est le plus digne de confiance. Considérant que la remontrance de Pontac a été imprimée « en plusieurs endroits », il rapporte la réponse du roi, « qui n'a pas esté publiée », ainsi que la réplique de l'évêque. Je me suis assuré que le texte qu'il donne de ce dernier morceau est semblable, sauf de légères variantes, à celui du manuscrit. Pour le discours du roi, il le présente au style direct. (*Histoire de France*, Paris, 1631, in-fol., p. 450-451.) Dupleix loue Pontac pour son « éloquence » et sa « franchise », mais, sauf une allusion exacte, il prête au roi un discours de fantaisie. (*Histoire de Henri III*, Paris, 1636, in-fol., p. 78.)

2. Voir, sur ce personnage, Richard (Pierre), *Pierre d'Épinac*, Paris-Lyon, 1901, in-8°, et aussi mon étude sur *G. Du Vair, l'homme et l'orateur*.

3. *Recueil général...*, p. 559-581. Nous savons par P. Mathieu que, si l'on nous a conservé cet énorme factum, ce n'est pas comme modèle d'éloquence. « Ce fut, dit-il, une grande et laborieuse collection des libertés et immunitez du clergé de France... Jamais prelat de France ne les soutint plus hardiment et librement. »

4. Est-ce pour s'excuser de tirer argument des païens qu'il s'exprime ainsi ? « Il me suffira de dire seulement que les anciens Romains, l'exemple desquels ne se peut ou doit obmettre pour avoir esté leur republique plus puissante et de plus de durée que les autres precedentes, faisaient tel compte de leur Prestrise et Pontificat que les Roys tenoient cet honneur comme annexé à leur couronne... » (*Recueil*, p. 561-562.)

la nullité de la prétendue bulle de Boniface dont on s'autorisait pour contraindre le clergé à payer. Là du moins il a le mérite de la netteté et de la fermeté. « Pour ce que nos affaires ont esté par cy devant traittées en sorte que nous les avons ignorées », nous refusons de rien résoudre sans y voir clair, « pour ne faire aucun prejudice à nous et à nos successeurs ». (P. 581)

Espinac ne se borne pas d'ailleurs à mettre au service de l'Église une solide érudition, il se montre à l'occasion un souple et ferme négociateur, un orateur insinuant et vigoureux. Le 30 juillet, il présente au roi le cahier de l'assemblée de Melun. Très brièvement, adroitement aussi, il lui remontre que les ecclésiastiques seraient « deserteurs de la charge à laquelle Dieu les a appellez » s'ils n'insistaient pas comme ils font pour obtenir le concile, qu'au surplus « de cette reformation ils ne peuvent attendre aucun profit particulier et commodité selon le monde, mais une plus grande severité ». Il déclare d'ailleurs avec une grande fermeté qu'ils ne cesseront pas de réclamer jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction. Ils consentent à aider le roi de leurs deniers, mais à condition que ce secours « soit par voyes justes et legitimes. » Une fois de plus il maintient qu'ils ne doivent plus rien à l'Hôtel de Ville[1].

De nouveau, le 7 août, il parle devant le roi. Ses phrases sont par exception pénibles et filandreuses, mais ses conclusions sont d'une netteté catégorique. Tant que tacitement ou non on laissera subsister les prétendues obligations des gens du clergé envers l'Hôtel de Ville, ils refuseront de payer « pour la crainte juste qu'ils doivent avoir d'estre molestez de deux parts » (l'Hôtel de Ville et le roi). Dans le cas contraire ils aideront le roi « de tous les moyens qui leur restent », mais il répète sa formule significative : « par voyes justes et raisonnables[2] ».

C'est l'évêque de Saint-Brieuc, Langelier[3], qui fut désigné pour prendre la parole le 3 octobre 1579. Il suit le même plan que Pontac, il emploie les mêmes arguments, ou peu s'en faut, mais il développe davantage. Lui non plus il n'a aucune préoccupation d'éloquence ni d'élégance; sa phrase est lourde, parfois chaotique,

1. *Recueil général*, p. 582-587.
2. *Recueil général*, p. 587 et suiv.
3. Né à Paris, il mourut en 1595. Il avait pris parti pour la Ligue et fut le conseiller du duc de Mercœur qui gouvernait pour la Ligue la Bretagne. Il eut à lutter contre l'hostilité de ses diocésains qui s'étaient prononcés pour le roi. C'était, au dire de de Thou, un « habile homme, savant dans l'histoire ecclésiastique ». Je ne saurais dire pourquoi sa harangue du 3 octobre, qui est pour nous la première en date, est publiée sous ce titre : *Seconde harangue faicte par Monsieur l'evesque de Sainct-Brieu au roi....*

son vocabulaire pauvre, mais il frappe « comme un sourd » et ne recule pas à l'occasion devant le mot cru. Il tonne contre ceux qui, par personnes interposées, usurpent les revenus des évêchés.

A nostre grand regret nous vous remontrons qu'en plusieurs eveschez pour evesques apparoissent des ombres et idoles d'evesques, ou pour mieux les designer, Evesques de monstre, appellez par aucuns anciens *ostensionales* pour ce qu'ils tiennent le lieu à la monstre, et les fruicts tombent en autres mains. (P. 28.)

Et il cite des faits, des chiffres. Sur 800 abbés, à peine cent sont titulaires ou commendataires,

et de ces commendataires, la plus grande part preste leur nom à gens mariés et de profession laïque. Dont advient que les abbayes sont sans religieux, sans reigle, sans discipline, sans hospitalité, ne s'y fait ny services ny office : les eglises et maisons sont en ruines. Et diray hardiment que ces lieux, qui estoient maisons d'oraison, sont aujourd'huy retraittes non seulement de meschans et sacrileges marchands, mais aussi de voleurs inhumains et infames[1]...

Le roi, il est vrai, ne permet ces abus qu'à regret. Il ne cède qu'aux importunités des solliciteurs. Mais,

Sire, nous vous supplions de nous pardonner si nous disons que ceste importunité peut valoir pour quelque excuse envers les hommes, mais non envers Jesus-Christ, devant le throsne duquel faut que vous comparoissiez comme toutes les autres creatures comparoistront, pour recevoir, selon que vous aurez bien ou mal administré vostre royaume, et luy rendrez compte de toutes les ames perdues par le defaut de bons pasteurs et prelats qui n'auront esté par vous constituez aux eglises de vostre nomination. (P. 29-30.)

Et s'il allègue qu'en nommant aux évêchés il ne fait qu'user d'un droit conféré par le pape, c'est donc que le pape s'est trompé en lui conférant un tel droit. Langelier proteste ensuite avec une véhémente indignation contre les charges qu'on prétend imposer à l'Église. Il énumère les sommes qu'elle a déjà payées en vertu de contrats

aucuns desquels sont resolus et satisfaicts, les autres faicts par personnes n'ayans pouvoir[2], sans forme, sans solemnité, sans authorité requise par les saincts decrets, sans connoissance de cause legitime, sur choses lesquelles ne tombent en commerce, chargeans nos consciences envers Dieu et nostre memoire envers la posterité pour la consequence de ce fait tant prejudiciable. (P. 35-36.)

1. Page 29. Le dernier mot ne saurait guère s'imprimer aujourd'hui.
2. Allusion au contrat de Poissy signé à la légère par les grands prélats.

Est-ce « mauvaise foi[1] » de maintenir que ces contrats sont nuls?

Cette vigoureuse dialectique, cet accent de conviction profonde ébranlèrent le roi plus encore qu'elles ne l'offensèrent. Quand l'évêque sortit, il laissa échapper ce mot : « Il semble à ce bonhomme-là que nous soyons encore au temps des Apostres. » C'était rendre hommage à la hauteur d'inspiration de ce discours. Mais, à côté de ces vertus oratoires, Langelier a de graves défauts. Il s'attarde dans un indigeste pédantisme. Jamais il ne cherche à fonder ses idées en raison. Il va leur quêter des appuis au dehors. Veut-il prouver que la religion est le fondement de l'État? Il appelle à son aide saint Remi, saint Ambroise, saint Hilaire. S'agit-il d'établir que c'est une faute grave et rudement châtiée de mal disposer des bénéfices? Il invoque l'exemple des « Clodoveens » supplantés par Charlemagne et ses descendants, de ceux-ci dépossédés par Hugues Capet. Se propose-t-il d'établir qu'un bon roi doit respecter les droits des prêtres? Il laisse, il est vrai, « l'exemple de Pharao » — que ses continuateurs ne dédaigneront pas d'ailleurs, — mais il se dédommage en traduisant le passage où César rapporte les honneurs et immunités des Druides[2]. Enfin Charles le Chauve, Clotaire, Alexis Comnène, Ferdinand d'Espagne, Gontran, roi d'Orléans, Philippe, fils de Louis le Gros, Pierre de Cugnières viennent attester qu'il est beau de respecter les biens d'Église, dangereux de les usurper. Mais, si son érudition est fatigante, il ne commet nulle part l'indécence, si commune aux prédicateurs d'alors, de farcir son développement de mots, d'images, de faits empruntés au paganisme. Il cite, il est vrai, une fois Plutarque, une fois Dion, mais afin de tirer du respect de ces païens pour leur religion un argument *a fortiori* contre les chrétiens qui trahissent la leur. Bref, au cours de cette longue harangue, il n'y a qu'un souvenir antique qui soit un ornement rapporté :

Plutarque recite que si l'on mesle les plumes de l'aigle avec les plumes d'autres oyseaux, evidemment et bientost les plumes de l'aigle consomment les autres, mais bientost apres elles mesmes se consomment[3].

1. Ce mot rappelle les jugements que dans le public on portait sur le clergé. De Thou s'indignait de le voir, en refusant de reconnaitre ses obligations envers les créanciers de l'Hôtel de Ville, « se déshonorer par une perfidie et une inhumanité si marquée ».

2. *De bello gallico*, VI, 13, 4; 14, 1. Il « sollicite » quelque peu son texte quand il dit que les druides « presidoient aux conseils tant de la paix que de la guerre ». César se borne à dire : « Fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt. »

3. A-t-il lu cela dans le *Plutarque* d'Amyot? « Les aeles des autres oyseaux, qui les met avec celles des aigles, perissent et viennent à neant parce que les pennes et plumes leur tombent et pourrissent. » *Œuvres morales et meslées de Plutarque* :

Ainsi s'affirme la dignité, la sincérité de cette éloquence[1].

Après cette remontrance, la lutte va s'exaspérant entre l'assemblée et le roi. Celui-ci a formulé ses exigences. Il réclame 1 200 000 livres par an. P. d'Espinac se multiplie. C'est lui qui essaie, le 8 octobre, de fléchir le roi; lui, qui, le 15 novembre, s'efforce de gagner la reine mère, lui enfin qui, cinq jours plus tard, fait une dernière tentative auprès du roi[2]. « Fort sagement et doucement », dit G. de Taix, il repousse le reproche qu'on fait au clergé de chercher ailleurs, c'est-à-dire auprès de la Ligue, un appui contre le roi, mais il ne laisse pas de dire à celui-ci « que les promesses de luy et de ses prédécesseurs n'avoient esté gardées, encore qu'elles ne fussent seulement verbales, mais fondées en contract ». — Au moment où il semble que l'accord va se faire, le roi exige 1 400 000 livres, et, le 7 décembre, il convoque au Louvre les députés.

L'orateur cette fois est Arnaud Sorbin[3], évêque de Nevers, ancien prédicateur de Charles IX, prédicateur de Henri III. Sa tâche est tout autre que celle des orateurs qui l'ont précédé. Les députés prétendent que les pouvoirs qui leur ont été donnés par leurs électeurs ne les autorisent pas à accorder au roi ses demandes, et ils viennent prendre congé. C'est donc une sorte de rupture. En quelques pages[4] il exprime la douleur du clergé à la pensée que les malveillants vont l'accuser de désobéissance. Il rejette la responsabilité du désaccord sur les mauvais conseillers et, après avoir une fois de plus invoqué les exemples de Clovis, de Chilpéric et de Clotaire, il conclut durement : « Sire, avisez bien que, prenant ce qui est dedié à Dieu et à ses membres, il ne vous oste la couronne qu'il vous a donné. » Mais ce n'est pas seulement par sa sobriété que cet orateur se distingue de ses devanciers : il pratique une façon de parler apprêtée, contournée. Il ne dit pas les

Les propos de table ou Symposiaques, liv. V., p. 400, v° de l'éd. in-fol. de 1575. Il veut dire que les biens pris sur l'Église se perdent sans profit pour l'usurpateur, mais il ajoute à son texte.

1. G. de Taix (1re partie, p. 194), loue Langelier d'avoir parlé « aussi doctement et gravement qu'il est possible ». Il loue « sa parolle ferme, ne sentant point son advocat fardé ny sa langue venale ny affettée, mais sentant du tout son bon pasteur, son homme veritable, son orateur asseuré ».

2. Aucun de ces discours ne nous a été conservé. G. de Taix les résume rapidement.

3. Évêque de Nevers en 1578, il se déclara en faveur de la Ligue. Il n'en fut pas moins plus tard le prédicateur de Henri IV, qui l'envoya à Rome en 1595 pour négocier son absolution et sa réconciliation avec le Saint-Siège. En dehors de deux séries de sermons prononcés en 1574 et 1575 et qui ont été imprimés, il prononça, entre autres oraisons funèbres, celles du connétable Anne de Montmorency, de Charles IX, de Cosme de Médicis, des mignons de Henri III, Quélus et Saint-Mégrin, du cardinal Charles de Bourbon.

4. *Recueil général*, p. 594-600.

choses directement. Il les transpose en images, en symboles dont il ne donne le mot qu'après avoir bien fait travailler l'esprit de l'auditeur, témoin cet exorde : les païens avaient recours à Mercure pour obtenir quelque faveur d'Apollon; de même Moïse et Aaron servaient d'intermédiaires entre leur peuple et Dieu, de même Nathan pour David, saint Ambroise pour Théodose, saint Remi pour Clovis... Ainsi, — et c'est là qu'il en voulait venir — le clergé a choisi Arnaud Sorbin, prédicateur de la cour, parce que le roi « par l'espace de treize ou quatorze ans luy avoit fait cet honneur de l'escouter ». Une autre coquetterie lui est familière, c'est de clore le développement de chaque idée par un trait, apophtegme, ou fait notable. L'impossibilité pour le clergé et le roi d'arriver à une entente lui rappelle ce roi de Syrie « au quatrieme livre des Rois disant à la pauvre femme luy demandant aide : D'où veux-tu que je te sauve? du grenier ou de la cave? comme s'il voulait dire : Je suis en la mesme necessité que toy... » — Si on exige trop du clergé, il est prêt, comme Joseph, à abandonner son manteau plutôt que de manquer à l'intégrité de sa conscience... — Et qu'on ne l'accuse pas de désobéissance, « estant tres veritable ce qui est escrit dans Paul Emille[1], que les pierres s'esleveroient plus tost que d'endurer l'oppression ou de permettre la rebellion des François contre leurs Roys ». (P. 597.) — Visiblement apparaît dans ce discours le procédé, le désir de briller et de plaire. Or il se trouve que celui qui parle ainsi est un orateur de profession[2].

Renaud de Beaune[3] n'était peut-être pas un prédicateur de métier comme Sorbin, mais il avait l'habitude et le goût de la parole. Il ne put se soustraire à l'obligation de développer devant le roi, le 17 juillet 1582, au nom d'une assemblée des comptes, les

1. Il s'agit de l'historien italien Paul-Émile, de Vérone, et de son histoire *De rebus gestis Francorum*, dont la 1re édition parut en 1500.

2. Disons d'un mot que l'assemblée de 1579-1580 se termina d'une façon vraiment peu banale. Las de la résistance du clergé, le roi fit venir les délégués au Louvre le 11 janvier et les mit en demeure de lui donner, avant de sortir, une réponse satisfaisante. Ils demandèrent à passer, pour se consulter, dans la chambre de la reine, mais il fallut enfin capituler « chose, dit G. de Taix en parlant de cette violence, que la posterité trouvera estrange ». (1re partie, p. 312.)

3. Archevêque de Bourges, puis de Sens, il joua un rôle considérable pendant la Ligue à la conférence de Suresnes. Fervent royaliste, il reçut l'abjuration de Henri IV. Il prononça, outre de nombreux et importants discours aux États généraux de 1588 et dans différentes assemblées du clergé, les oraisons funèbres du cardinal de Birague, du duc d'Anjou, d'Anne de Thou, femme du chancelier Hurault de Cheverny, de Marie Stuart, etc. De Thou le caractérise en ces termes : « Prélat savant, éloquent, gracieux et d'une grande expérience dans les affaires. » J'ai rencontré ce personnage au cours de mon étude sur *G. Du Vair, l'homme et l'orateur*. Voir aussi l'introduction de mon édition de l'*Eloquence françoise* de G. Du Vair.

revendications traditionnelles : nécessité pour le pouvoir royal de respecter les choses saintes, réception du concile, élections aux dignités ecclésiastiques, immunité du clergé au regard de l'impôt. Une fois de plus reparaissent les rois de l'Asie et les Romains, puis, parce que « les exemples domestiques sont de plus grande efficace », les druides, et Clovis, et saint Louis, et les changements de dynastie, châtiment des rois peu religieux. Il sait fort bien que tout cela a été dit, cent fois dit, mais il ne saurait se dispenser de le redire, à moins d'être « deserteur et proditeur de l'honneur de Dieu et de son Eglise ». Toutefois il renouvelle dans une certaine mesure la mise en œuvre de ces matériaux. Au lieu de les énumérer sèchement, il remonte à l'origine, à la cause des faits, des usages qu'il mentionne. A propos du concile, il montre que cette façon de légiférer est ancienne et approuvée de Dieu. Au sujet de l'élection des évêques, il explique que de tout temps il y eut entre les hommes et Dieu des intermédiaires. Et tout cela est dit en phrases démesurées, selon son habitude, mais du ton calme, posé d'un docte professeur qui n'est pas pressé d'arriver, qui n'est pas inquiet du résultat, qui n'est pas non plus fâché d'étaler sa science. Enfin il recherche, pour illustrer ses idées, des images et des « similitudes ». Il faut, dit-il, que le prélat « resonne la parole de Dieu dans son Eglise », à l'imitation du prêtre de la loi qui portait des « campanes ou sonnettes à l'environ des bords de ses vestements ». Les évêques qui doivent à la faveur leur nomination négligent leur charge « comme chiens muets qui ne peuvent abboyer contre le loup [1] » et ils ont « les deux pointes de leurs mytres (qui sont la force du vieil et du nouveau Testament dont ils se deussent ayder pour heurter et repousser les ennemis de l'Eglise) du tout mousses et inutiles ». (P. 59-60.) Visiblement, lui aussi cherche à plaire, et il s'abstient de toute violence [2].

Ce caractère s'affirme davantage encore dans la réplique pleine de finesse malicieuse et de souriante bonhomie qu'il fait à la réponse du roi. Celui-ci, après avoir réclamé de l'argent, demandait en plus des prières, pour obtenir du ciel un héritier. Renaud de Beaune, avec un spirituel à propos, lui fait observer que la ferveur des suppliants se ressentira du traitement qu'ils auront reçu.

1. Image tirée de la Bible. *Judith*, II, 5.
2. *Recueil général*, p. 46-71. De Thou fait une analyse détaillée et admirative de ce discours. La grande sympathie qu'il a pour l'homme explique sans doute en partie sa bienveillance pour l'orateur. On trouve aussi cette remontrance imprimée en 1582.

Vous recognoistrez, s'il vous plaist, l'infirmité de beaucoup d'hommes qui, selon la grace qu'ils reçoivent de ceux pour lesquels ils prient, sont plus ou moins excitez en leurs vœux, devotions et prieres. C'est le naturel quasi de tous de bien prier, bien desirer et bien souhaiter à ceux qui leur font bien. (P. 70-71.)

Le 13 juin 1584, parlant au nom de la petite assemblée tenue à Saint-Maur-des-Fossés, il se borna à une courte allocution[1] d'où l'érudition historique est presque absente et qui est aussi plus aisée, moins massive que celle de 1582. C'est le trône de Salomon qui lui fournit son exorde. Ce trône, dit-il, avait deux bras, dont « l'un signifiait la dignité sacerdotale, l'autre la puissance royalle », et l'on devine ce qu'il peut tirer de cet ingénieux rapprochement sur l'aide que l'Église a donnée au roi, sur l'appui que le roi doit à l'Église. Du moins, quand il arrive aux faits, qu'il décrit les malheurs des temps, la pauvreté du clergé, il dit les choses directement et fermement.

L'assemblée de 1585-1586 est, avec celle de Melun, la plus importante, la plus dramatique du XVIe siècle. A cette date, la Ligue s'est démasquée et la plupart des prélats lui sont dévoués. Le roi, pensant sauver son trône, lui a emprunté, pour la désarmer, son programme. Il vient de publier (18 juillet 1585) l'Édit de réunion, qui interdit l'exercice du culte réformé. Dès lors, c'est la guerre avec les protestants. Mais il faut de l'argent pour faire la guerre, et il n'en a pas. Qui paiera, sinon le clergé, par qui, pense-t-on, et pour qui la guerre se fait? C'est là un terrain solide sous les pas du roi. De plus, instruit par la leçon de 1579, il a préparé savamment sa manœuvre. En 1579, le clergé a stipulé qu'il ne paierait que moyennant la convocation d'une assemblée générale et avec l'autorisation du pape. Or le roi lui accorde son assemblée et il a déjà négocié avec le Saint-Siège la bulle qui va lui permettre des exigences exorbitantes. Le clergé ne s'en doute nullement, et lorsque, fier de sa belle résistance de 1579, bien résolu à faire mieux encore cette fois, il inaugure ses séances, il donne, proie longtemps convoitée, dans le piège qui l'attend.

Le roi reçut les députés le 14 octobre, et c'est un orateur nouveau qui prit la parole en leur nom, Claude d'Angennes, évêque-comte de Noyon[2]. Celui-ci réunit toutes les conditions qui lui per-

1. *Recueil général*, p. 601-605.

2. Originaire de la famille de Rambouillet, il étudie le droit à Bourges et à Padoue. Conseiller au Parlement de Paris, puis président de la Chambre des enquêtes, évêque de Noyon en 1578, il est transféré au Mans en 1588. Obligé de fuir devant le soulèvement de ses diocésains qui avaient pris parti pour la Ligue, il joua un rôle important aux États de 1588, fut chargé de missions à Rome par

mettent de parler ferme. Royaliste, il n'est pas suspect aux yeux d'Henri III. Ancien président au Parlement de Paris, il a la science juridique, l'expérience des affaires. Enfin, ce qui ne gâte rien, du fait de sa naissance et du siège qu'il occupe, c'est un grand seigneur. De fait, si sa phrase est alourdie d'interminables incidentes, s'il ignore le style et l'art de se borner[1], il a le ton brusque, le langage rond et familier d'un gentilhomme et presque d'un soldat,

Tout de suite, malgré les modestes précautions oratoires de l'exorde, il affirme la dignité, l'autorité de ceux qu'il représente. « Comme dit saint Paul, nous sommes les ambassadeurs de Dieu envers les hommes », et les rois doivent obéir au Saint Esprit qui parle par leur bouche.

Son premier devoir doit être de remercier le roi d'avoir ramené ses sujets à l'unité de religion, mais il ne semble pas avoir grande confiance dans la sincérité de cette attitude, et, au lieu de se perdre en éloges dithyrambiques, en remercîments enthousiastes, il charge furieusement contre « cette liberté de conscience et permission à chacun de croire ce que bon luy sembleroit sans en estre inquieté ny recherché » (p. 113). Il supplie le roi de ne plus revenir sur sa décision et, violemment, il prend à partie ses conseillers, qu'il voit groupés autour de lui. Ceux-ci, sans doute, protestent contre l'édit. Ceux-ci,

ne se souvenans pas ou peut estre ne croyans pas, comme ils doivent, que Dieu tient toutes choses en sa main, principalement les royaumes et puissances souveraines, lesquelles il change comme il luy plaist, pensent gouverner les Estats par leur sens et jugement naturel et par une prudence humaine et ont des maximes toutes contraires à la loy de Dieu. Ces politiques et gens d'estat, qu'on appelle, ont à dire vray de beaux discours et belles raisons pour persuader qu'il ne faut point, comme ils disent, hazarder un Estat pour une opinion et quelques ceremonies (ainsi appellent-ils la division qui est entre les heretiques et catholiques, combien qu'elle soit en l'essence et principaux points de la religion) et qu'il vaut mieux tenir les choses en balance que les pancher trop d'un costé, et n'ont pas faute d'exemples et authoritez prises des lettres profanes et histoires, tant grecques que latines, pour le confirmer. Et je suis content, sans entrer en plus grand debat, leur accorder que ces discours et raisons sont bonnes pour les princes qui

Henri III pour justifier l'assassinat des Guises; par Henri IV, pour traiter de son absolution, en 1593. Il meurt en 1601. La *Gallia Christiana* cite une lettre dans laquelle saint Charles Borromée le félicite de son zèle et de ses vertus. « Gentil et docte evesque », dit G. de Taix; « digne prélat, docte et bien vivant » remarque Lestoile, peu suspect de partialité favorable.

1. La remontrance compte 48 p. in-4°. *Recueil général*, p. 110-158; elle a été publiée à part.

ont occupé ou qui veulent maintenir une tyrannie et pour ceux qui pensent la prudence humaine avoir plus de puissance et authorité au gouvernement des affaires que la providence et benediction divine », mais non pour un roi très chrétien. « Pour ce prince là ces maximes ne sont bonnes; celles qui se prennent des sainctes lettres et divines Escritures sont bien plus seures et certaines [1]. » (P. 120-1.)

Enfin, il énumère les rois qui furent ou favorisés de Dieu pour avoir extirpé les hérésies, ou punis pour les avoir tolérées.

Mais sa rudesse ne l'empêche pas d'être habile. Qu'on ne l'accuse pas, lui ni ceux qui l'envoient, de désirer l'effusion du sang. Il est des moyens plus doux de réaliser dans les cœurs l'unité de la foi, c'est de réformer l'Église d'après le concile de Trente; ingénieuse transition qui, en plus, a le mérite de détourner du clergé, avec le reproche de pousser à la guerre, la nécessité de la payer de ses deniers. Ici il emprunte au cardinal de Lorraine l'exemple de Josias. Comme Josias fit nettoyer le temple, la discipline du concile rétablira partout l'ordre. Comme Josias ordonna d'ouvrir les portes et de rallumer les lampes, l'élection fournira des prélats éclairés et vertueux. Et il s'écrie avec une familière bonhomie : Nous voulons guérir; laissez-nous prendre la médecine qui peut nous sauver.

Nous la desirons et la demandons avec toute instance, et jaçoit qu'elle soit un peu amere et de mauvais goust, mesmement à ceux qui sont charnels, toutefois, les uns pour le desir qu'ils ont de leur santé, les autres pour crainte de la mort, nous avons ja le gobelet en main et sommes prests de la prendre, si Vostre Majesté le permet et ne nous empesche point. (P. 131.)

Il termine en faisant au roi une offre d'argent proportionnée aux ressources de cette Église appauvrie, qu'on accuse d'être trop riche pour avoir un prétexte de la dépouiller.

L'évêque de Saint-Brieuc, Langelier, sur la désignation de ses collègues, dut reprendre la parole le 19 novembre 1585. Mais son discours n'a de remarquable que ses dimensions [2]. Il serait impossible d'y découvrir une page qu'on pût lire sans fatigue [3]. Suivant

1. Aussi ne trouve-t-on pas dans cet énorme discours, je ne dirai pas une citation, mais même une allusion à un auteur ancien.

2. Il compte 37 p. in-P, dans le *Recueil général*, p. 72-109. Pourtant, il n'eut que quelques heures pour le préparer. Villeroy était venu le jour même, à deux heures, annoncer à l'improviste que le roi voulait recevoir le soir la compagnie. On courut avertir Langelier de « s'apprester incessamment » et il fut reçu entre six et sept heures. (G. de Taix, p. 92.) Peut-être le discours était-il prêt à tout hasard.

3. Voici un passage comme on en trouve par bonheur assez peu. Visiblement l'auteur est ému et il s'est appliqué. Il montre l'état de l'Église postérieurement

l'habitude, les exemples empruntés à l'histoire pullulent; mais ce n'est pas un étalage d'érudition désintéressé : plusieurs portent rudement. Les papes Damase et Anastase reprochaient à Théodose, qui ménageait un peu trop les Arriens,

qu'il sçavoit bien exploicter promptement les guerres qu'il entreprenoit pour son particulier, mais qu'en la cause de Dieu estant par trop remis, enduroit patiemment que ceux qui par insolence s'élevoient contre Jesus-Christ exerçassent en l'Eglise leur tyrannie. Sire, je remets à vostre conscience pour juger si l'Eglise n'a pas eu cy devant tres juste occasion de vous faire pareille complaincte. (P. 76.)

Sous une forme tâtonnante et gauche s'affirme une énergique volonté. L'édit de réunion est une louable intention, mais, pour qu'il devienne une réalité, il faut que l'ordre règne dans les armées du roi, que les élections soient rétablies dans l'Église[1], que les immunités des ecclésiastiques ne soient plus violées, qu'on ne dise plus au roi qu'il a le droit de leur imposer tous les décimes dont il a besoin ou même d'aliéner leurs biens. Et cette revêche remontrance se clôt sur l'affirmation solennelle que le clergé se considère comme déchargé de toute obligation envers l'Hôtel de Ville et qu'il est prêt à l'établir devant les tribunaux, quand on lui donnera des juges « non suspects[2] ».

Avant d'en venir là, on fit une nouvelle tentative auprès du roi. Le 20 décembre 1585, l'archevêque de Vienne[3] prononça une

à l'hérésie : « les ministres de Dieu injuriez, conculquez, battus, meurtris et cruellement massacrez; les eglises, autels, images des saincts demolies et brisées et tout ce que religieusement avoit esté tenu en l'Église de Dieu pour saint et sacré a esté violé, profané, pillé, pollu et corrompu; les armées des heretiques estrangers appellées, conduites, introduites, soustenuës et soudoyées pour ravager, gaster, ruiner, saccager et perdre les emulateurs de Dieu, de sa sainte religion et de vostre service. » (P. 78.)

1. Faute de quoi il arrivera au roi ce qui est arrivé aux « Meroveans » et aux « Carlins », successivement dépossédés du trône. Pour comprendre combien portait cet argument sans cesse repris, il suffit d'en rapprocher la phrase finale de la remontrance : nous ferons des vœux pour que Dieu « vous octroye l'enfant pour lequel avoir espandez tant de larmes tous les jours », et aussi le fait qu'au mois de mars suivant le roi faisait à pied le pèlerinage de Chartres pour obtenir un héritier. (G. de Taix.)

2. G. de Taix, malade, n'assistait pas à cette entrevue, et ne dit rien du discours. De Thou le juge « fort libre ». Selon lui, le roi « le trouva fort mauvais » et « d'un ton très aigre » avertit le clergé de penser aux frais de la guerre, puisqu'il en était l'instigateur. Cette remontrance a été imprimée.

3. Pierre de Villars, archevêque-comte de Vienne en 1576, avait étudié le droit à Padoue. Il fut nommé conseiller clerc au Parlement de Paris et fit partie du Conseil du roi sous Henri III, qui le chargea de différentes négociations. Il démissionna en 1587, à 70 ans, et se retira chez les Franciscains de Moncalieri où il mourut en 1592. Homme austère, il avait de lui-même mis en vigueur dans son diocèse plusieurs des prescriptions du concile de Trente. Son discours du 20 décembre 1585 se trouve dans la *Collection des procès-verbaux*, 1767, in-fol., p. 72-75.

bonne harangue sans apparat, sans érudition, sans développement excessif et dont la liberté de langage est d'autant plus saisissante qu'elle s'exprime sans violence, car il est difficile de dire sur un ton plus calme des choses plus hardies. En présentant au roi les cahiers, il lui demande pour l'assemblée l'autorisation de se séparer, mais il ne laisse pas une fois de plus de formuler les demandes du clergé. Il n'ignore pas que le pape a concédé au roi le droit de nommer aux dignités ecclésiastiques. « Cependant, dit-il, et vous et le pape estes tous les jours circonvenus, vous en nommant personnes inconnues et souvent indignes », lui en se fiant aux choix du roi ; « mais je crains bien que l'un et l'autre n'en soyez justifiés ni excusés envers Dieu et qu'il ne vous en faille un jour rendre compte ». Il ne se fait pas d'ailleurs d'illusions sur les chances de succès de ses demandes, puisqu'elles se heurtent à l'intérêt du pape et à l'intérêt du roi :

Je vois l'Église gallicane trop faible pour débattre cette querelle avec si forte partie que Votre Majesté et le pape, où il va de l'intérêt de l'un pour les nominations, de l'autre pour les annates et provisions.

Son dernier mot est pour renouveler l'affirmation que le clergé ne doit rien à l'Hôtel de Ville[1].

Mais bientôt un incident grave survint, qui fit passer au second plan toutes ces discussions. D'accord avec le clergé, le roi avait envoyé en cour de Rome l'évêque de Paris, Gondi, pour obtenir du pape l'autorisation d'aliéner des biens d'Église représentant un revenu de 50 000 écus. Or, le 21 février, le clergé apprend avec une stupeur indignée que le pape a permis l'aliénation non pas de 50 000, mais de 100 000 écus. Catastrophe d'autant plus inattendue que le roi était en mauvais termes avec le pape. Il fallait à tout prix éviter que cette bulle ne fût vérifiée en cour de Parlement, faute de quoi elle devenait immédiatement exécutoire. Le clergé prit peur, et, sans être bien sûr d'y trouver les juges « non suspects » dont parlait Langelier, il fit opposition par devers le Parlement. Mais ses épreuves commençaient. Le roi ressentit ou feignit une grande indignation[2] de ce qu'on avait osé constituer contre

1. C'est encore P. de Villars qui, dans une conférence de membres du conseil et de députés du clergé fut chargé de tenir tête au redoutable champion qu'était l'avocat du roi J. Faye d'Espeisses. Celui-ci convainquit si bien Henri III que P. de Villard eut grand peine à obtenir la permission de répondre. Il le fit, en l'absence de Faye, dans un long mémoire qu'il lut vraisemblablement et qui resta sans effet (10 janvier 1586). Lestoile enregistre avec un plaisir non dissimulé cet échec sous ce titre : « La publication du concile de Trente mise en avant et le jugement pendu au croc par la sage remontrance de M. Faye. »

2. Il n'était pas le seul. Lestoile, qui reflète les sentiments de la bourgeoisie et du monde des parlements, permet de juger de l'excitation du public et de l'impo-

lui des juges, demander contre lui leur « protection ». Le clergé d'ailleurs avait laissé échapper dans sa requête, à propos des démarches de l'évêque Gondi et du résultat qu'elles avaient eu, des mots un peu durs : « surprinse, obreptice, subreptice ».

P. de Villars vint s'en expliquer devant le roi, le 4 mars 1586[1]. Dans une première partie, relative à la « forme de proceder », il justifie de son mieux, c'est-à-dire assez mal, en invoquant le prétexte d'une hâte excessive, la requête adressée au Parlement et la teneur de cette requête. Il dit en particulier que les mots incriminés visaient non pas le roi, mais son agent[2]. Puis, « abordant le fond et la matiere », il proteste contre la bulle. Le pape a été mal renseigné. Au surplus, il n'a pas le droit de disposer des biens du clergé sans l'aveu du clergé, et l'orateur, s'armant de précédents, maintient hardiment que cette bulle doit « être censée subreptice et obreptice », donc nulle. Il termine sur une citation latine qui est d'une singulière hardiesse et que, pour cette raison peut-être, il s'est abstenu de traduire : il espère que le clergé n'aura pas à dire ce que disait une sainte martyre qui, sommée de choisir entre la crainte de Dieu et celle de ses bourreaux, avait préféré tomber aux mains de ceux-ci que de manquer à Dieu. — Le roi répondit avec ironie et sévérité. L'évêque de Noyon « la larme à l'œil » protesta, supplia. Tout fut en vain, et G. de Taix conclut mélancoliquement : « Nous nous retirasmes bien tristes de devant la face de nostre roy. » (P. 152.)

Mais le clergé jouait de malheur. Il venait de partir en guerre contre le pape, contre le roi : il lui restait de s'aliéner le Parlement. C'est ce qui arriva. Le 7 mars sa requête devait être défendue devant la cour, et l'on crut faire merveille en désignant pour cette mission un ancien parlementaire[3], le fougueux Claude d'Angennes, évêque de Noyon. Mais son courage le perdit[4]. Dans

pularité du clergé. Il n'admet pas que le clergé proteste contre les taxes qu'on veut lui faire payer. Jésus-Christ, dit-il, en a payé ; « et si l'empereur (dit S. Ambroise) en demande, nous ne lui en refusons point ». « Aussi nous lisons dans Tite-Live que du temps de la guerre de Macedoine le senat de Rome... fit lever une taille sur les prestres nonobstant leur opposition fondée sur les immunités qu'ils avoient de Numa Pompilius, dont ils appelerent devant les tribuns qui (ce dit Tite-Live) declarerent l'appel des prestres mal venu » N'est-il pas curieux de voir Lestoile lui aussi débattre la question à grand renfort de précédents?

1. *Recueil des actes, titres et mémoires*, col. 165 et suiv.

2. Le roi répondit naturellement que ces mots étaient blessants pour lui, puisque l'évêque de Paris n'était coupable que d'avoir trop bien servi son roi. (G. de Taix, 2e partie, p. 150.)

3. On m'a choisi, dit-il, non pour mon mérite ou mon éloquence, « mais par aventure pour ce que j'ai cet honneur d'être du corps de la Cour et que j'y ai été nourri bon nombre d'années ». (P. 83.)

4. Il avait pris cependant de prudentes précautions, — à moins que ces formules n'aient été ajoutées après coup : « Qu'il ne m'échappe aucune chose qui puisse

son exorde il s'apitoyait sur le sort de l'Église. C'est, disait-il, un signe de la colère de Dieu que l'Église jadis si respectée

je ne dis pas *facta sit sub tributo* : il y a tantost soixante et dix ans qu'elle y est, mais *quod stet ad subsellia judicum, deprecatura extremam calamitatem*. Si messieurs les gens du Roi étaient nos parties, j'ajouterais : *Omnes amici ejus spreverunt eam et facti sunt ei inimici* [1].

Le premier président, Achille de Harlay, le laissa parler sans l'interrompre, mais, quand ce fut fini, il déclara froidement à l'évêque « qu'il falloit qu'il interpretast le mot de *facta est sub tributo* et celuy de *omnes amici ejus spreverunt eam*, d'autant qu'il se sentoit offensé des dits mots... ». Il fallut en passer par là. Le belliqueux prélat dut déclarer qu'

il n'avoit en rien pretendu offenser le roy ny la cour, mais seulement alleguer ces deux petits passages de la saincte escriture qu'il ne falloit prendre à la rigueur de la lettre, mais pour servir à son propos, et qu'il luy eust esté aussi facile de dire *sub decimis* que *sub tributo* et qu'au lieu d'*omnes* il eust bien dit *plerique* ou *multi*; prioit le dit sieur President l'excuser et ne s'offenser point de si peu de chose. Lors ledit sieur President luy dist qu'il se contentoit [2].

Le reste du discours ne démentait d'ailleurs pas l'exorde. Tout de suite, d'un ton hautain, il déclare que le clergé ne peut ni ne veut accepter la bulle, et que cette seule raison doit suffire. Toutefois, par déférence pour la cour, il consent à en indiquer d'autres. C'est d'abord un arrêt du Parlement lui-même autorisant le 7 septembre 1576 une légère aliénation de biens d'Église, mais défendant qu'il s'en fît d'autres par la suite. Puis il montre l'appauvrissement croissant du clergé, si bien qu'

il faudra bientôt, qui voudra avoir des ministres ecclésiastiques, que vous leur donniez du vôtre et que vous fouilliez à bon escient dans vos bourses. (P. 86.)

offenser la majesté du roi lui étant rapportée, ni aussi les oreilles de la cour. » (P. 83.)

1. *Collection des procès-verbaux*, 1767, in-fol., p. 83-94. Chose remarquable, du fait qu'il parait devant le Parlement, il se met, contrairement à son habitude, à parler le jargon franco-latin qui s'attardait encore à cette époque-là sur les lèvres de quelques vieux conseillers et qui faisait rage quinze ans auparavant.

2. G. de Taix, 2e partie, p. 154-155. — Les gens du roi furent blâmés par Henri III pour n'avoir pas prévenu ou appuyé la protestation du premier Président. — Lestoile relate avec une satisfaction visible l'incident. Claude d'Angennes, dit-il, avait parlé « hautement, sans rien épargner et sans adviser que le roy ne les faisoit que chatouiller, où il pouvoit et devoit les chastier par une roide reformation moulée sur l'estat de l'Eglise primitive ».

Il invoque ce principe de droit civil qu' « un bien substitué ne se peut aucunement aliéner » ; or le bien de l'Église est substitué aux pauvres et aux clercs. De plus, les papes et les conciles — il cite à ce propos un long passage du testament de saint Remi — interdisent ces aliénations. S'il n'écoutait que son goût, il parlerait longuement des immunités des prêtres, même chez les païens : « ce seroit un beau champ de discourir », mais ce tableau ferait un trop douloureux contraste avec les présentes vexations. Il se borne à rappeler qu'il y a eu dans les vingt-cinq dernières années plus d'aliénations que dans les onze cents ans qui ont précédé, mais il laisse entendre que ce que le clergé a toléré jadis, il n'est plus d'humeur à le supporter[1].

Quant à la bulle, il maintient énergiquement la première opinion de l'assemblée; il reprend même les mots dont le roi s'était montré si offensé.

Elle a été obtenue par obreption et subticence, qu'ont fait ceux[2] qui l'ont poursuivie en cour de Rome, de plusieurs choses qu'il était bien à propos et nécessaire que sa Sainteté entendît; je dis par obreption de ceux qui ont fait la sollicitation à Rome, afin qu'on ne nous accuse point de parler du roi... *Absit a nobis* d'avoir adressé cela ailleurs.

Si le pape avait été renseigné exactement, jamais il n'eût accordé une bulle si préjudiciable aux intérêts du clergé. On sait au surplus qu'il ne peut disposer des bénéfices sans l'assentiment des intéressés. L'orateur conclut avec une belle tranquillité : « Ce n'est pas, à ce qu'on peut voir, si grand crime[3] de s'opposer à des bulles qui apportent ruine. »

Il est vrai que les amis du clergé lui conseillent la prudence ;

mais la prudence de ce monde ne s'accorde pas avec celle de Dieu... Et quand les hommes ne nous en sauraient gré et le trouveraient mauvais, nous savons où le loyer et la récompense nous attend... C'est lui

1. « Nous savons qu'on nous en veut blâmer et que de toutes parts *super dorsum nostrum fabricant peccatores*, nous pensant accabler de tous côtés et nous rendre odieux au pape et au roi comme résistant et nous opposant à leurs volontés », mais, mieux éclairés, ils loueront notre zèle « et estimeront la constance et courage que Dieu nous donne en ceci, duquel, quand le gré des hommes nous défaudra, nous nous assurons que notre action en sera approuvée, qui est le principal ». (P. 89.)

2. Il y eut, au dire de Lestoile, un débordement de pamphlets contre Gondi, que désigne cette méprisante allusion. Le roi et le pape ne furent pas non plus épargnés. Témoin ce pasquin anonyme : « Philosophes souffleurs, vous êtes tous vaincus. L'elixir est trouvé par Henri et par Xyste [Sixte-Quint] : L'un a soufflé le feu, l'autre, bon alquimiste, A fait d'un peu de plomb deux millions d'escus. »

3. On croit entendre don Gormas : « Désobéir un peu n'est pas un si grand crime. » (*Cid*, II, 1.)

[Dieu] qui nous fait parler, qui nous donne ce courage et hardiesse; c'est son patrimoine que nous défendons,... c'est pour son honneur et sa gloire que nous nous formalisons et après, et en conséquence de cela, pour le bien de tout le royaume.

Dieu punit en effet les pays où les prêtres ne sont pas honorés, comme l'attestent de nombreux exemples tirés de l'histoire. Enfin, si l'on appauvrit le clergé, qui paiera les rentes de l'Hôtel de Ville? Ne faudra-t-il pas au contraire lui fournir « de quoi vivre »? Ici les arguments s'aiguisent en malicieuses insinuations et tous les coups portent. Quelle folie d'imiter « cette femme malavisée » qui tua sa poule aux œufs d'or[1]?

« Vous savez, ajoute-t-il, le colloque d'Esope de l'âne et du cheval qui allaient ensemble en voyage : après que nous aurons succombé sous la charge, il la faudra charger sur les autres[2]. »

Il rappelle même à ses juges que dépouiller le clergé, c'est dépouiller par avance ceux de leurs enfants qui seront un jour d'Église. Mais il passe. Ceux qui vont être jugés sont pour la plupart des vieillards que guette la mort, que leur intérêt personnel ne guide pas; et, après avoir, contrairement à toutes les règles de l'art, réservé pour la fin des raisons d'importance très secondaire, pour la dernière fois il déclare obstinément : « Nous n'avons pas consenti et... ne pouvons consentir et ne consentirons jamais à cette aliénation. »

Cette affaire eut un retentissement énorme. Elle devait se plaider à huis clos, mais il fut impossible de résister à la curiosité violemment excitée. « Plus de cinq cents qu'advocats, que procureurs, que conseillers, qu'autres gens de toute sorte, dit G. de Taix, forcerent les huissiers et entrerent en la Grand Chambre. » Beaucoup peut-être n'étaient que des amateurs de scandale, mais ceux qui étaient friands d'éloquence n'eurent pas lieu de trop se plaindre. Certes ils avaient le droit de se montrer sévères, s'ils avaient entendu Pasquier ou Marion, mais, si l'art faisait défaut à Cl. d'Angennes, et l'habileté de flatter ses juges, il avait au

1. L'apologue — était-il donc si peu connu? — eut du succès. On en fit un pasquin italien, traduit ensuite en français. En voici la fin, citée par Lestoile : « Tu es la poulle, o clergé misérable, Et les decimes grands que l'on leve sur toy Sont l'œuf qui enrichit la cour de nostre Roy... Mais c'est bien te tuer quand tes biens on fait vendre. »

2. En attendant, le Parlement, très menacé lui aussi dans ses intérêts, et qui allait, le 15 juin suivant, faire au roi de sévères remontrances, n'était pas fâché que le clergé prit une part du fardeau. Voir mon étude sur *G. Du Vair*, p. 88 et suiv.

moins du tempérament. — Quoi qu'il en soit, il obtint partiellement satisfaction. Le Parlement n'enregistra la bulle que pour une aliénation de 50 000 écus, conseillant pour le reste une transaction. Le clergé suivit ce conseil. Les négociations remplacèrent les remontrances. Les grandes voix se turent. Pourtant, lorsque tout fut péniblement réglé, il fallut bien, suivant l'usage, prendre congé du roi.

P. de Villars fut chargé de résumer devant lui l'œuvre accomplie par l'assemblée, puis de lui offrir les adieux et les vœux du clergé. Il passe vite, et pour cause, sur la première partie[1]; la seconde n'est qu'un terne et triste sermon tout plein de souvenirs bibliques.

Au début de 1588, Henri III exigea de l'assemblée des comptes qui se tenait alors un important subside, faute de quoi il menaçait de faire exécuter la bulle de 1586 pour les 50 000 écus de biens ecclésiastiques qui n'avaient pas été aliénés. Bien que les assemblées des comptes ne fussent pas mandatées pour voter des subsides, il fallut céder. Mais cette violence inspira à l'orateur, R. de Beaune, un des meilleurs discours de cette trop longue série de remontrances et que résume ce mot de respectueux et doux reproche : « Sire, c'est trop souvent. » Pour la première fois peut-être les arguments de l'orateur sont tirés moins de sa mémoire érudite[2] que de sa raison et de son cœur. Aucun étalage de science, aucune amplification oiseuse n'embarrasse le cours des idées. Le discours est plein et il marche; il est grave, sans rien de trop solennel ou d'apprêté[3]; il a du souffle et de l'émotion. Bref, c'est avec une agréable surprise qu'on trouve parmi d'autres morceaux bien venus, une page robuste comme celle-ci :

« Les loix divines et humaines disent que les choses sacrées, sainctes et religieuses ne sont en commerce ny negociation d'aucun. Si donc le bien et patrimoine de l'Eglise est sacré et voué à Dieu, nul n'y peut toucher sans sacrilege. S'il appartient aux ecclesiastiques, ores que ce

1. « Il nous faut deplorer la condition de nos miserables jours, auxquels il s'est bien faict plusieurs assemblées de Prelats et Clergé au mandement ou par la permission de nos Roys, mais ç'a esté seulement et principalement pour traicter du temporel et imposer quelque nouveau subside sur le clergé. » (*Recueil général*, p. 533-554.) Cette remontrance est du 3 juin 1586.

2. Il rappelle cependant (d'après Justin sans doute, XXXII, 3) « l'or tholozain » et le fait que David ne toucha qu'une fois aux pains de proposition. Puisse le roi, ajoute-t-il, « conserver le gasteau de Dieu et de son Église et ce qui reste tant de fois entamé et esgrigné! Sire, c'est trop souvent ». (*Recueil général*, p. 630.) Cette remontrance occupe dans ce volume les p. 629 à 639.

3. « Ce n'est pas bien combattre ne bien vaincre, quand la guerre ou la victoire apporte ruine à ceux pour qui l'on dit que la guerre se fait, et le tuteur ne seroit pas estimé bon protecteur du bien d'autruy, qui, pour conserver et rebastir la grange ou la mestairie du pupil, vendroit le fonds et la terre. » (P. 636.)

ne fust qu'en usufruict, ce ne seroit ny justice ny equité d'y toucher sans nostre consentement. Qui en est le proprietaire autre que Dieu, à qui il est donné? qui le peut vendre ou aliener? Et en quel royaume, quelle republique, en quelle monarchie tant desreglée, tant barbare qu'elle puisse estre a-on vendu le bien d'autruy sans le consentement de ceux à qui il appartient ou qui y ont droict? où le moindre opposant n'ait été receu à deduire son interest et par iceluy empesché la vente? Et le bien de Dieu, le bien de l'Eglise, le patrimoine des pauvres serviteurs de Dieu et de tous les autres pauvres, le bien du premier estat de ce royaume, dont tant de Princes, tant de grands, mediocres et petits sont substantez et soustenus, sera vendu, distraict et alienè au plus offrant, malgré ceux à qui il appartient? L'on vendra leur bien, leur substance, leurs aliments à la destruction de leur Ordre, consequemment du service de Dieu, comme ceux des safraniers, et sous le regne de Henri III, prince si catholique et debonnaire? Que penseront tous les autres estats, tant de noblesse que du tiers estat, sinon que, quand le nostre sera vendu, l'on vendra le leur? que diront tous les princes et peuples estrangers? Que dira la posterité? (P. 635-6.)

Ce n'est qu'en 1596 que se tint la première assemblée générale du règne de Henri IV. C'est Claude d'Angennes, le bouillant champion des luttes d'autrefois, qui conduisait la délégation. Elle fut reçue par le roi, alors en guerre avec l'Espagne, à Folembray, le 24 janvier. Celui-ci dut croire un moment que, malgré la mort de son prédécesseur, il n'y avait rien de changé : en dépit de son horreur pour les longs discours, il dut subir une interminable harangue[1] dans laquelle, après l'éloge heureux et point trop flatté d'ailleurs de son caractère et de son esprit, les doléances traditionnelles s'accompagnaient des semonces d'usage et des exemples historiques tant de fois entendus. Pourtant on croit sentir l'influence des temps nouveaux dans la manière de l'orateur. Il semble que sinon l'art, du moins un certain effort vers ce qu'on croit être le mieux commence à s'y faire jour. Reprenant un mot de saint Ambroise à Théodose, il demande au roi la permission de lui parler comme font ses capitaines, et il s'attache à ce rapprochement, il s'applique à le poursuivre : les évêques sont les chefs d'une milice sacrée; ils ont à diriger la guerre « contre ce fier dragon et ennemy du genre humain ». Il a même le bon goût de se lasser à la longue de cette fiction[2]. Enfin il semble céder à la contagion de la mode en ceci que, dans les parties où

1 *Recueil général*, p. 168-209. On trouve cette remontrance publiée à part.

2. « Il se trouvera les trois quarts des capitaineries, ou, pour parler doresnavant en ecclesiastique et en termes plus pacifiques, des bergeries et troupeaux despourveus de legitimes et vrays pasteurs. » (P. 184.)

il ne traite pas des intérêts spirituels de son ordre, il s'enhardit à enrichir de quelques souvenirs antiques la trame de son discours [1]. Ce n'est plus tout à fait la nudité, la sévérité d'autrefois.

Il se montra très inférieur à lui-même lorsque, le 18 mai suivant, au camp de Traversy, il porta de nouveau la parole au roi [2]. Mais il est difficile à un orateur de se renouveler à si peu de distance, quand la mission dont il est investi lui interdit, en traitant pour la seconde fois un même sujet, d'avoir de la personnalité. Au surplus, le temps des luttes épiques était passé, et, comme la passion était, ou peu s'en faut, le tout de l'éloquence de Claude d'Angennes, il ne pouvait plus que déchoir.

Il faudrait pouvoir passer sous silence un odieux, un illisible discours de François de la Guesle, archevêque de Tours [3]; mais l'accent au moins de cette harangue, tout de dévouement et d'humilité, dut trouver grâce aux yeux du roi, car il voulut embrasser l'orateur et chacun des autres députés. C'était là un accueil auquel le clergé n'était pas habitué. Aussi ne nuisit-il pas, comme on pense bien, à la remontrance. Quand La Guesle reparut devant l'assemblée, malgré ses refus modestes et trop justifiés, on exigea de lui qu'il communiquât le texte de son discours afin de le faire figurer au procès-verbal. Mais, si l'orateur du clergé fut ce jour-là d'une désespérante faiblesse, quelqu'un au moins se surpassa : le roi. C'est un soulagement délicieux, après ces « torrents d'éloquence » aux flots troubles, d'arriver à cette source claire [4]; — mais quelle ironie, que ce soit le plus mauvais discours du clergé qui ait eu le plus de succès, et que de tant d'orateurs le plus éloquent ait été le roi, qui n'aimait pas l'éloquence!

Disons, pour conclure, que les remontrances qui nous ont été conservées des deux dernières assemblées du règne de Henri IV — 1605 et 1608 — témoignent d'une véritable perversion du goût. Jamais les choses n'y sont désignées par le terme propre, jamais les idées n'y sont exprimées directement. Tout y est cherché,

1. En faisant le portrait du roi, il rappelle le mot d'un empereur romain « qu'il avoit accomply toutes les actions du soldat sous luy mesmes empereur »; un autre, de Pélopidas « empereur grec »; l'opinion « du pere de l'eloquence latine » sur le prix de la clémence; il invoque ce que disent les naturalistes de la générosité du lion, de la mansuétude du « roy des mouches à miel ».

2. *Recueil général*, p. 606-628.

3. Deuxième fils du président au Parlement de Paris, Jean de la Guesle; frère de Jacques, qui fut procureur général sous Henri III et Henri IV, il fut intronisé au siège de Tours en 1579. Il mourut au moment de représenter le clergé comme député aux États généraux de 1614. La remontrance mentionnée plus haut est du 28 septembre 1598.

4. Voir Lestoile, ou Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 33.

contourné, forcé. L'archevêque de Vienne[1] parle de l'amour du roi pour son peuple comme il parlerait d'un amour sensuel. Il faut trouver le mot de perpétuelles énigmes, pénétrer des allusions enveloppées, interpréter des symboles compliqués. Ici « nostre Josué » désigne le roi; ailleurs, le concile est comparé à une sphère, Marie de Médicis à la lune. Ils empruntent des souvenirs à l'antiquité classique[2], des images à l'histoire naturelle et à l'astrologie[3]; et ce sont d'interminables travaux d'approche pour aborder l'idée la plus simple, d'odieuses circonlocutions pour la rendre. L'un d'eux a même le peu enviable mérite d'inaugurer le développement par définition[4] et la conclusion en madrigal[5]. Par contre, ils se débarrassent de l'essentiel en quelques lignes. Ils continuent, parce que c'est l'usage, à réclamer le concile de Trente et les élections[6], mais ils parlent comme si le point essentiel était pour eux d'avoir parlé.

*
* *

Il serait d'un vif intérêt de connaître, soit qu'il contredise, soit qu'il confirme nos conclusions, le jugement que portaient les contemporains sur l'éloquence du clergé considérée comme genre oratoire. Nous n'aurons à interpréter et à discuter que leur silence. Pas un de ceux qui ont traité de l'éloquence, des conditions dans lesquelles elle se manifeste, des formes qu'elle revêt ne fait la moindre allusion aux assemblées du clergé, ni Amyot, ni Du Vair, ni même Duperron[7]. Au XVIIe siècle, Charles Sorel[8] est le seul

1. *Recueil*, p. 228-245, 5 décembre 1605.

2. La statue de Memnon (*Recueil*, p. 230). Les Thraces pleurant à la naissance de leurs enfants, souvenir d'Hérodote, V, 4 (*Recueil*, p. 232). Les larmes de l'Apollon de Cumes (p. 233). Le mot de Pyrrhus sur ses coûteuses victoires, etc.

3. « La tortue de sa vue anime ses petits » (p. 229). « Les naturalistes disent que l'œil est enfermé de sept muscles... » (p. 258). « Les mathematiciens nous content que les planettes n'ont mouvement que celuy qu'elles ont de leur ciel et de leur epicycle... » (p. 257).

4. L'archevêque de Bourges Frémiot met bout à bout exactement dix périphrases pour désigner la France (p. 256-257). J'ai montré qu'on pouvait trouver, dans des recueils spéciaux, des échantillons de ces développements à la mode : *L'Éloquence françoise* de G. Du Vair, Paris, 1908, p. 179.

5. *Recueil*, p. 265.

6. Voici comment Frémiot en 1608 remercie le roi des bons choix qu'il a faits : La vertu, dit un orateur grec, avait besoin de fard pour plaire; Junon emprunta « le caeste de Venus » pour se faire « aimer des Dieux »; Dinocrate, pour être reçu par Alexandre, se déguisa en satyre, mais la vertu peut se présenter au roi sous son vrai visage. (*Recueil*, p. 259.)

7. Amyot, *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III, roi de France, d'après le manuscrit autographe de l'auteur*, Versailles-Paris, 1805, in-8°. G. Du Vair, *De l'Eloquence françoise*. — Duperron, *Œuvres : Avant discours de rhetorique ou Traitté de l'eloquence*, 1603, in-fol., p. 759-779. — Loys le Roy parle des « assemblées d'Estats, de communes et de villes franches » et ne dit mot de celles qui nous occupent. (*Deux oraisons françoises de Loys le Roy prononcées par luy à Paris au mois de fevrier 1576*. Paris, 1576, fol. 7 et v°).

8. « N'entend-on pas des harangues fort éloquentes dans les Synodes ou les con-

qui se souvienne que les « consistoires des prélats » offraient aux orateurs de belles occasions de se donner carrière. N'en soyons pas trop surpris. Pour les contemporains, en dépit de l'ardente curiosité qu'elles éveillent, les remontrances d'un Langelier, d'un Claude d'Angennes ne sont pas des événements oratoires : ce sont, tout court, des événements. Le clergé en attend l'aggravation ou l'allégement des charges qui pèsent sur lui; le bon bourgeois, la consolidation ou la perte de ses rentes sur l'Hôtel de Ville. Cette nécessité de parler pour vaincre et non pour plaire aurait pu, s'il s'était trouvé dans le clergé des orateurs ayant le goût et le sens de l'éloquence, les amener, fût-ce malgré eux, — comme le prouve le cas des avocats d'alors, — à se distinguer heureusement par la sincérité, la force et la vie. Mais ce caractère agissant et pratique, où réside à nos yeux le principal intérêt de ces discours, leur ôtait précisément, aux yeux des gens du XVIe siècle, toute valeur littéraire : ils ne conçoivent l'éloquence que comme l'art désintéressé d'orner des idées générales. Enfin ce qui pour eux nuit à l'éloquence du clergé, ce n'est pas les défauts qu'elle a, c'est peut-être de n'avoir pas les défauts que tout le monde a.

Celui qui nous frappe surtout, c'est la monotonie dans l'impersonnalité. L'orateur du clergé, on l'a vu, parle sur un programme arrêté jusque dans le moindre détail. Il dit ce qu'on a décidé qu'il dirait. Il n'a pas le droit d'être lui-même : il est l'orateur du clergé. Et il ne se contente pas d'être l'écho des délibérations des assemblées : il est l'écho des orateurs ses devanciers, comme pour marquer par là même la volonté solidaire et permanente de son ordre. Tous se répètent de l'un à l'autre, et ils ne font rien pour éviter ces ressemblances. Un bon argument ne devient pas mauvais de ce qu'il a déjà servi. Et voilà comment les mêmes détails reparaissent inlassablement. J'ai vu intervenir dans deux remontrances différentes le roi Josias, David et les pains de proposition, Alexandre et son respect pour les prêtres, et le testament de saint Remi. J'ai rencontré trois fois l'or de Toulouse, et l'exemple du roi Gontran, et celui d'Héliodore et celui de Pierre de Cugnières; quatre fois ceux des druides et de Louis le Gros; cinq fois l'allusion menaçante aux changements de dynasties; six fois le refus de saint Louis de nommer aux évêchés. Bien plus, Cl. d'Angennes n'hésite pas à reproduire, et presque dans les mêmes termes, non

sistoires des Prélats et dans les assemblées générales ou particulières de tous les corps d'un royaume? » (*De la connoissance des bons livres ou examen de plusieurs autheurs*, Paris, 1671. p. 274.) De même, dans sa *Bibliotheque françoise*, Paris, 1674, p. 88, il signale les « harangues ou remontrances faites dans les assemblées d'Estats ou dans les convocations du Clergé ».

plus un fait — un fait appartient à tout le monde —, mais une réflexion tirée d'une remontrance d'A. de Pontac[1]. N'est-ce pas la preuve que ces prélats ne mettent à s'acquitter de leur mission aucun amour-propre d'auteur[2]?

Ils ne se ressemblent pas seulement par le détail, mais par l'esprit de leur argumentation, et ici encore reparaît ce caractère d'impersonnalité qui leur est commun. Tous ont à exprimer de grandes idées générales : nécessité d'une religion, d'une discipline dans cette religion, d'un choix scrupuleux de pasteurs, de la collaboration des pouvoirs temporel et spirituel, etc. Or aucun d'entre eux[3] ne se risque à appuyer ces idées sur le sentiment, sur la raison. — Il ne nous échappe pas qu'en recourant aux arguments de fait, ils obéissent à la tendance de tout leur siècle, ni non plus que les exemples sont, comme a dit Montaigne, « le gibier des gens foibles de reins », ce qui leur est cas[4]. Mais on croit deviner qu'ils se méfient des essais d'interprétation, de justification par le raisonnement : il y a là une initiative individuelle qui prête à la controverse et comporte un risque. Pour des gens dénués absolument d'esprit critique, un fait, pour peu qu'il soit mentionné par un historien, est ce qu'il y a au monde de plus décisif. De là cette utilisation obstinée des précédents historiques. Ajoutons qu'à leur goût plus ils sont nombreux, plus la preuve est faite[5].

Mais ici se présente la particularité la plus inattendue de cette éloquence, celle par quoi elle se différencie de toutes les autres formes oratoires. Les orateurs du clergé ne recourent pas à

1. « Quel desplaisir et crevecœur est-ce à toute l'Eglise que d'ouïr en la bouche des laïcs, capitaines et femmes : mon evesché, mon abbaye, mes chanoines, mes prestres, mes moynes, et user d'autres semblables paroles? » (A. de Pontac, *Recueil*, p. 11.) « C'est une chose pleine d'opprobre... d'ouïr des gens laïques et mariez, des gens de guerre... et mesmes des femmes dire : mon benefice, mon abbaye, mes moynes, mes religieux... » (Cl. d'Angennes, *Ibid.*, p. 141-142.)

2. L'éloquence n'est qu'une des choses qu'on loue dans leurs discours, et non la seule et non la première. Au dire de G. de Taix (1re partie, p. 84) Espinac a le mérite d'avoir parlé aux États de Blois « avec une fort grande hardiesse, eloquence et bonne grace, sans jamais s'esgarer ou se perdre en façon que ce soit et tousjours bien entendu par toute la salle ». Il l'emporte sur les autres « en pureté de mots bien choisis et jamais repetez et en accommodation de sentences et histoires et en vehemence de persuasion et verité du sujet ».

3. Sauf R. de Beaune dans sa remontrance du 11 février 1588.

4. Montaigne est le seul peut-être à qui l'idée ait pu venir de chercher le « fondement » d'une « observation » d'ordre judiciaire admise par tout le monde sans discussion. (*Essais*, I, 22.)

5. Bien vite d'ailleurs, comme il est naturel dans un siècle très traditionaliste en dépit de ses apparences révolutionnaires, ces façons de procéder s'imposent comme de tyranniques usages. Un chancelier ne saurait ouvrir les États généraux sans célébrer l'antiquité, esquisser l'histoire de ces assemblées. De même pour les Présidents de Parlements aux séances de rentrées. Jacques Faye d'Espeisses, ouvrant les grands jours de Troyes en 1583, fait l'éloge et l'historique de la terrible juridiction, et il ajoute que ce serait « arrogance » ou « incivilité » de s'en dispenser. (*Recueil de remontrances*, 1591, in-8°.)

n'importe quels précédents. Ils s'interdisent tout le luxe des souvenirs antiques qu'allaient emprunter aux littératures profanes non seulement les présidents de Parlements et les avocats et les orateurs des États généraux, mais même les prédicateurs[1]. Ils puisent exclusivement dans les livres saints et dans l'histoire ecclésiastique. Peut-être sentent-ils confusément que ce serait nuire à leur cause que de sacrifier aux grâces païennes au moment même où ils prétendent que leurs intérêts les plus sacrés sont en jeu[2]. On est tenté de penser aussi que les défauts à la mode demandent à qui veut s'en faire honneur plus de préparation, plus de culture qu'ils n'en ont, et que l'envie de les pratiquer ne leur manque pas tant que l'espoir d'y réussir. N'est-ce pas un fait curieux et probant que les deux seuls orateurs qui s'essaient au maniement des souvenirs antiques et des « similitudes » soient des orateurs de profession? Les autres n'en sont pas encore là. Ils ne savent pas, il n'osent pas. Cela ne veut pas dire qu'ils ne goûtent pas chez les autres ce raffinement d'art dont ils se sentent encore incapables : témoin le jugement que porte G. de Taix sur le discours d'Arnaud Sorbin. Ce qu'il admire surtout, c'est le « bel et docte exorde » dont on a remarqué la recherche et la démarche contournée; et ce qui le frappe dans le reste de la harangue au point de se graver dans son souvenir, — car son analyse est faite de mémoire, comme le prouvent certaines inexactitudes de détail, — ce sont précisément ces apophtegmes que recherchaient curieusement les harangueurs à la mode[3].

De tels défauts, et aussi de telles qualités attestent que l'art est totalement étranger aux orateurs du clergé. Aucun d'eux ne soupçonne ce que c'est que le style, ne sait le prix de la sobriété.

1. Labitte rappelle le passage où Érasme se moque des prédicateurs qui prouvent la nécessité de l'abstinence par les douze signes du Zodiaque, la charité par les bouches du Nil. L'évêque de Bitonto, Cornelio Musso, prêchant à l'ouverture du concile de Trente, entreprit de démontrer la nécessité des conciles par l'*Énéide*, où Jupiter assemble les dieux. (Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Paris, 1841, in-8°, p. XXXI.)

2. Je renvoie au très curieux passage où Claude d'Angennes condamne les lettres profanes et l'usage qu'on en fait. Voir plus haut, p. 576. — Je rappelle aussi le mot de R. de Beaune dont on ne trouverait certainement l'équivalent chez aucun écrivain, aucun orateur d'alors : « Les exemples domestiques sont de plus grande efficace. » (Cf. p. 574.)

3. « Au lieu que les anciens princes ethniques avoient eu des Apollons et Mercures pour leur annoncer et reveler leurs oracles, les Princes aussi qui avoient connu Dieu et Jesus-Christ avoient eu des prophetes et des evangelistes... » et il mentionne Cyrus et Néhémias, Saül et Samuel, David et Nathan. « Il compara les huguenots... aux serpens qui avoient voulu devorer Hercule en son berceau... et dit selon Paul-Emile que, si tous les François estoient morts, les pierres toutefois s'armeroient pour defendre leurs Roys. » Il n'omet pas non plus de rappeler la comparaison de l'Église avec Joseph, sollicité par la femme de Putiphar. (G. de Taix, 1re partie, p. 268.) Cf. plus haut, p. 573.

Ils entassent les mots comme ils amoncellent les arguments, et c'est à ce signe qu'on reconnaît qu'ils sont émus. Enfin ils ignorent absolument ce qu'est une phrase organisée et qui sait finir. Ce n'est pas que les hommes de valeur aient fait défaut absolument dans leurs rangs. Il s'y rencontre de savants théologiens et des politiques avisés. On aurait même facilement trouvé dans le moyen clergé des ecclésiastiques à la parole ardente et vigoureuse, mais ceux-ci n'avaient pas l'occasion de montrer en public ce qu'ils valaient. Pour ce qui est des autres, ce serait une erreur de croire qu'un évêque dût être nécessairement un orateur. Parmi ceux qui résidaient, la plupart abandonnaient à des religieux ou à d'humbles prêtres la tâche obscure de prêcher[1].

Quoi qu'il en soit, les orateurs du clergé sont à la fois supérieurs et inférieurs à leurs contemporains : supérieurs, en ce qu'ils sont restés plus simples, plus sincères, qu'ils ont le respect d'eux-mêmes et de leur sujet, qu'ils échappent à la désolante superstition de tout emprunter, forme et fond, aux auteurs anciens; inférieurs, en ce qu'ils sont proprement incultes et n'ont pas encore l'ambition du mieux. Ils évoluent d'ailleurs dans le même sens que les autres, mais non du même pas. Comme eux, ils passent par le pédantisme pour aboutir à la préciosité; mais, partis plus tard sans doute ou plus lents d'allure, ils n'arrivent au terme de la première étape que quelques années après tout le monde, et cela explique qu'ils ne puissent offrir, — à part le beau discours d'Espinac aux États de 1576 — rien d'équivalent à ce qu'on rencontre ailleurs. Car entre le pédantisme de la génération immédiatement postérieure à L'Hospital et la préciosité de celle qui fait son apparition en 1595 s'étend une période d'heureux équilibre et qui se trouve coïncider avec des circonstances politiques très favorables à l'éloquence. C'est le moment où fleurissent Pasquier, Marion, Henri III, Duperron, Brissac, Du Vair. Ceux du clergé ne sont pas encore prêts entre 1575 et 1588, à l'époque où les grands sujets s'offrent à eux et où ils ont la liberté de tout dire. Plus tard, quand ils commencent à s'affiner, l'ère des violents conflits est close, ils ont moins de grandes choses à dire, et ils ont affaire à un roi qui n'est pas d'humeur à tout laisser dire. — Les hommes et aussi les circonstances ont manqué à l'éloquence du clergé.

RENÉ RADOUANT.

1. Ronsard le leur reprochait sévèrement : « Mais que diroit Sainct Paul s'il revenoit ici De nos jeunes prelats..., qui tous vivent sans peine, Sans prescher, sans prier, sans bons exemples d'eux? » (*Elégie*, A Guillaume des Autels.) Et dans sa *Remontrance au peuple de France* : « De vos troupeaux commis cherchez-moy le repos, Non le vostre, prelats; car vostre vray office Est de prescher sans cesse et de chasser le vice. »

LA QUESTION DES RÈGLES AU XVIIIe SIÈCLE[1]

III. — La critique de sentiment.

La raison s'était heurtée à d'autres difficultés que celles des climats et des races. Les principes permanents eux-mêmes se dérobaient à ses prises. Les traités et dissertations, ceux des Anglais et ceux des Allemands, ceux d'Italie et ceux de France, s'étaient multipliés sans s'accorder. Ces règles simples qui devaient fixer les raisons simples du bon goût se révélaient à l'analyse comme fuyantes et décevantes. Les critiques des règles raisonnables ne s'entendaient même pas sur leur objet. Ils prétendaient juger de la poésie et leurs définitions de la poésie restaient incertaines ou contradictoires. Voltaire, en 1725, affirmait que le génie seul peut donner « ce charme inexprimable de la poésie... où l'esprit ne saurait jamais atteindre, et sur lequel on raisonne si mal et si inutilement depuis la mort de M. Despréaux[2] ». Fontenelle et La Motte, on le sait, en raisonnaient avec agrément; la poésie n'était qu'une musique agréable et le plaisir de la difficulté vaincue. La définition fut jugée sans doute sans indulgence; mais les sottises de La Motte et Fontenelle ne découragèrent pas les raisonneurs. L'essence de la poésie est-elle la « fiction », l'art des images; ou bien le choix du vers et ses règles; ou bien l'ardeur de l'enthousiasme? Batteux[3], l'*Encyclopédie*[4], puis d'Alembert[5], Marmontel[6], l'abbé de la Porte[7], etc., pèsent gravement la sagesse de ces réponses. Ils en dénoncent la vanité. Mais « l'imitation » que propose Batteux en escortant le terme de quelques commentaires, celle que lui empruntent l'*Encyclopédie*, Marmontel ou La Porte en discutant les commentaires, n'était pas une certitude éclatante. Il y eut bien des gens pour se convaincre que l'embarras des philosophes condamnait avec leur méthode leur

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire*, d'avril-juin 1914, p. 241.
2. *Œuvres*, t. II, p. 165.
3. *Beaux-Arts*, *Op. cit.*, 3e partie, ch. I.
4. Article *Poésie*.
5. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. II (Note à l'*Eloge de Boileau*), p. 388, et t. IV (*Réflexions sur la poésie*), p. 297.
6. *Poétique...*, *Op. cit.*, t. I, p. 52.
7. *Ecole*, *Op. cit.*, t. I, p. 310.

objet. Les doctrines d'un Fontenelle ou d'un Lamotte, en tenant la poésie pour un divertissement ingénieux, en avouaient à demi la vanité. « Jamais la poésie, dit l'abbé Leblanc en 1731, n'a été si mal reçue[1]. » Entendons par poésie, non celle qui naît de l'éclat des images et de la profondeur du sentiment, mais celle qui s'impose les sottes entraves de la mesure et de la rime. Car la doctrine du poème en prose fit, nous l'avons dit par ailleurs[2], une fortune éclatante. Après La Motte, Trublet, Marivaux, Montesquieu, l'abbé Terrasson et d'autres en vantèrent les ressources fécondes. Les poèmes en prose se multiplièrent, depuis Desforges-Maillard jusqu'à J.-J. Rousseau ou Florian. Le *Télémaque* ou la *Mort d'Abel* de Gessner devinrent les modèles délicieux qui éblouirent d'innombrables disciples et séduisirent Diderot comme Mercier, Rousseau comme Bernardin de Saint-Pierre.

Ces dédains éveillèrent pourtant des inquiétudes. Le poème en prose fut dénoncé comme un paradoxe injurieux. Desfontaines, La Chaussée, J.-B. Rousseau, Remond de Saint-Mard, Marmontel et dix autres[3] protestèrent. Voltaire s'acharna contre le « monstre » avec des violences de langage qui marquent les succès de l'attaque. Il affirma, comme Marmontel et tous ceux qui bataillèrent pour la tradition que, derrière cette querelle de la rime, de l'hémistiche et de la mesure, se dissimulait un complot criminel contre la poésie. De bonne heure les prétentions des « géomètres », puis celle des « philosophes » inspirèrent aux défenseurs des Muses des ardeurs indignées. Voltaire s'inquiétait de l'esprit géométrique qui « s'est emparé des belles-lettres » et qui ruine l'esprit poétique[4]. On grouperait autour de lui Gacon (1712), l'abbé Massieu (1717), le « jeune rhétoricien Eumolpe », Fr. Duval (1725), de Souvenel (1718), Nivelle de la Chaussée (1731), l'abbé Nadal (1738), l'abbé de Laporte (1740) ou Teulières (1756)[5]. Contre d'Alembert et tous

1. *Elégies de M. L. B. C. avec un discours sur ce genre de poésie*, Paris, Chaubert, 1731, p. 3.

2. *Le Sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à B. de Saint-Pierre*, Paris, Hachette, 1907, p. 408 et suiv.

3. On pourra ajouter aux références de notre ouvrage : Ducerceau, *Réflexions sur la poésie française*. Paris, 1742 (1re édit. 1730). — Nadal, *Op. cit.*, t. I (*Lettre à Mme la présidente F sur la préférence de la rime sur la prose*). — Batteux, *Beaux-Arts*, *Op. cit.*, p. 183. — Marmontel, *Poétique...*, *Op. cit.*, t. I, p. 53. — Duduit de Mézières, *Op. cit.*, p. 16. Voir également le *Manuel bibliographique* de M. Lanson, XVIIIe siècle, p. 632.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 362 (1733).

5. ** Gacon, Discours apologétique en faveur de la poésie et des poètes, en tête des *Odes d'Anacréon et de Sapho*, trad. en vers français. Rotterdam, 1712. — ** Massieu, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. II (1717). — Eumolpe et Duval dans Fr. Duval, *Lettres curieuses sur divers sujets*. Paris, 1725, t. II, p. 166 et 265. — De Souvenel, *Lettres critiques et historiques touchant l'idée que les anciens avaient de la poésie...* Paris, Le Breton, 1712, in-12. — La Chaussée, *Epître de Clio...*

ceux qui jugent les Beaux-Arts selon le compas de l'*Encyclopédie* se dressent l'*Année littéraire* (1760), la *Correspondance littéraire* (1760), Garnier (1764), Rigoley de Juvigny (1772), une Ode de Colardeau *Sur la poésie comparée à la philosophie* (1762), une dissertation de Chabanon *Sur le sort de la poésie en ce siècle philosophe* (1764), une autre de l'abbé Sertet *Sur les abus de la philosophie par rapport à la littérature française* (1775), un article de Geoffroy sur le même sujet (1779). Dorat concluait la même année que la poésie est « le seul art qui ait souffert du progrès philosophique[1] ».

Leur conclusion commune était claire et d'ailleurs nécessaire. Les sévérités des géomètres et des philosophes condamnaient non la poésie, mais la philosophie et la géométrie. Elles ne péchaient pas par logique; elles erraient parce qu'elles appliquaient la logique à ce qui ne tombe pas sous ses prises. Les règles sans doute ne sont pas une chimère, et le bon goût est autre chose qu'un mot. Les Gacon, les Massieu, les Souvenel et les Nadal n'en doutaient pas. Ils affirmèrent seulement, et l'on dit clairement après eux, qu'ils s'atteignaient non par l'analyse mais par le sentiment, non par la discussion, mais par l'inspiration. C'est l'instinct du génie qui les découvre, c'est l'instinct spontané du beau qui les reconnaît et les juge. Ainsi s'établit la doctrine des « règles supérieures » et de la critique de sentiment.

La préface de *Cromwell* s'abritait ironiquement sous l'autorité d'Aristote et de Boileau. « Ils traitent surtout de ridicule, c'est Boileau qui parle, ces endroits merveilleux où le poète, afin de mieux entrer dans la raison, sort, s'il faut ainsi parler, de la raison même. Ce précepte effectivement qui donne pour règle de ne point garder quelquefois de règles est un mystère de l'art. » Ces paroles libérales de Boileau s'accordaient avec quelques autres. Les règles sont « une pédanterie gênante et inutile, et il y a un certain art de plaire qui est au-dessus de tout ». Fontenelle n'en convient pas, mais il convient que c'est une doctrine « qui

Paris, Foucault, 1731, in-12 (voir G. Lanson, *Nivelle de la Chaussée*. 1887, in-8°, p. 48). — Nadal, *Op. cit.*, t. I, p. 324. — ** Laporte, *Plaidoyers en faveur de la poésie et de la peinture devant le public*. Paris, 1740, in-12. — ** Teulières, *Dissertation qui a remporté le prix au jugement de l'Académie... de Rouen*. Montauban, Teulières, 1756, in-12. (En quels genres de poésie les Français sont-ils supérieurs aux anciens?)

1. ** *Année littéraire*, 1760, t. IV, p. 163 (*Lettre à M. Fréron sur la sortie que M. d'Alembert a faite le jour de Saint-Louis à l'Académie française contre la poésie et contre les poètes*). — *Corr. litt.*, t. IV, p. 279. — Garnier, *Op. cit.*, p. 81. — Rigoley de Juvigny, *Discours sur les progrès de lettres en France*. Paris, Saillant, Nyon, 1772, in-8°, p. 156. — Geoffroy, dans l'*Année littéraire*, 1779, t. I. — Dorat, *Coup d'œil sur la littérature*. Amsterdam, Paris, 1779, 2 v. in-8°, t. I, p. 10-11.

séduit autour de lui »[1]. Dufresny[2], l'abbé d'Olivet[3], Louis Racine[4] lui-même étaient de ces âmes tièdes qui doutaient à l'occasion des raisons de la raison. Les règles tyranniques « donnent toujours des entraves au génie ». Le génie « est déterminé par une sorte d'instinct à ce qu'il fait et à la manière dont il le fait. *Est quædam negligentia diligens.* » Ces droits de la négligence de génie furent avoués à travers tout le siècle. « Je sais, dit Voltaire en 1725, qu'il est des occasions où la première règle est de s'écarter des règles prescrites[5]. » Remond de Saint-Mard en convient avec prudence. Il faut les faire « plus doucement et toujours à propos[6] ». Il faut, dit l'abbé Gossard (1761), apprendre de l'art « à s'élever au-dessus des règles ordinaires[7] ». L'abbé Nadal (1738)[8] et l'abbé Batteux[9] mesuraient, eux aussi, les exigences de leurs méthodes : « Le même goût qui a fait les règles les interprète, les modifie, en dispense en certains cas par des règles supérieures. Ce sont des mystères de l'art, si j'ose ainsi parler, qui ne sont pas contraires à la raison, mais qui sont au-dessus de la raison. »

Quelques-uns, dans la deuxième moitié du siècle, parlèrent avec plus de force et de précision. Pour qu'une chose soit « de génie, écrit l'*Encyclopédie*[10], il faut quelquefois qu'elle soit négligée, qu'elle ait l'air irrégulier, escarpé, sauvage... les règles et les lois du goût donneraient des entraves au génie : il les brise, pour voler au sublime, au pathétique, au grand ». Voltaire, lorsqu'il oublie les impertinences des anglomanes, en convient sans mauvaise grâce (1773)[11]. « Il faut avouer que, dans les arts de génie, tout est l'ouvrage de l'instinct. » Marmontel met la phrase en dissertations : « Comme il n'y a rien de plus commun qu'un ouvrage régulier et mauvais, il est possible, quoique plus tard, d'en produire un qui plaise universellement contre les règles et en dépit des règles. » Les règles ne sauraient prétendre toujours à « maîtriser le génie », qui est non un art calculé, mais « une sorte d'inspiration[12] ».

1. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. III, p. 127-128.
2. Cité par Dupont. *Houdar de la Motte*, *Op. cit.*, p. 137.
3. *Histoire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1729, p. 344.
4. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. II, p. 224.
5. *Œuvres*, t. II (Préface de *Mariamne*), p. 262.
6. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. III, p. 81.
7. *Discours sur la poésie lyrique avec les modèles du genre*, Paris, Broca, Humblot, 1761, in-12, p. 19.
8. *Op. cit.*, t. II, p. 149-151.
9. ** *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXIX (1770-1772). Paris, 1777, in-4°, p. 70.
10. Cité par l'abbé Girard, *Synonymes français*. Nouv. édit. Paris, Testu, 1810.
11. *Œuvres*, t. XLVIII, p. 354.
12. *Eléments*. *Op. cit.*, t. IV, p. 1; t. VI, p. 27, 38.

C'est par l'inspiration que l'on défraye les froides habiletés d'un Lamotte pour s'élever jusqu'à la beauté suprême de la poésie, jusqu'au sublime. Le sublime n'est pas sans doute inaccessible à toute analyse, et la raison, peut-être, pouvait rendre compte de ses éclairs et de ses foudres. Mais c'était lui, sans doute, qui obéissait à ces lois supérieures qui élèvent d'un seul coup le poète jusqu'aux sommets escarpés du génie. Les critiques s'évertuèrent à saisir ces secrets mystérieux. Après Longin, Boileau et Silvain (1732)[1], Remond de Saint-Mard discerne le sublime d'images, celui de sentiment, celui de trait, et quelques autres[2]. De Jaucourt dans l'*Encyclopédie*[3], de Vaubrières (1761)[4], Seran de la Tour[5] (1762), Helvétius[6] (1773), le P. Papon[7] (1766-1811) et, plus brièvement, tous ceux qui se piquèrent de critique, classèrent ainsi les images et les sentiments, le vif, le grand et le sublime, le général et le particulier, les principes et les conséquences. Mais ils aboutirent tous, plus ou moins clairement aux conclusions que se transmettent Silvain[8], de Jaucourt[9] et Seran de la Tour : « Ce sublime doit tout à la nature... Le seul art du sublime est d'être né au sublime. Ce seul art du sublime est d'être né pour le sublime. » Si même les méthodes et les règles sont autre chose qu'un vain bavardage, et s'ils dirigent parfois la nature, ils ne peuvent rien sans elle. Le génie a sa raison que la raison des philosophes ne connaît pas.

Boileau peut-être n'aurait pas dit non. Il croyait lui aussi à la nécessité de « l'astre » pour former un poète. Mais il n'en parlait que par occasion, et pour ainsi dire par politesse. On oublia volontiers ces prudences de langage et l'on se souvint seulement qu'il avait fait de l'art du poète le prétexte de quatre chants de préceptes et de lois. La préface de *Cromwell* gardait pour Boileau l'apparence du respect. Le XVIIIe siècle fut moins discret. Comme il y eut une querelle des anciens et des modernes, une querelle des géomètres et une autre du poème en prose, il y eut une querelle Boileau. Acharnée et sournoise elle se prolongea, jusqu'à la fin du siècle et s'illustra d'épisodes retentissants.

1. * *Traité du Sublime à M. Despréaux*. Paris, Prault, 1732, in-12 (achevé en 1708. Voir l'avertissement).
2. *Œuvres, Op. cit.*, t. V (Sur l'Ode).
3. Article *Sublime*.
4. *Op. cit.*, t. III, p. 221.
5. *Op. cit.*, t. I, l. II, ch. IV, V, VI.
6. ** *De l'Homme*... Londres. Société typographique, 1773, 2 v. in-12, t. II, ch. XIV (*Du sublime*).
7. *Op. cit.* (1811), p. 244-257.
8. *Op. cit.*, p. 19, 471-475.
9. Art. *Sublime*, *Op. cit.*

Sans doute Boileau garda ses fidèles résolus. Contre ceux qui reniaient impudemment les sagesses du passé, tous ceux qui croyaient aux vertus de la tradition luttèrent pour sa gloire et son autorité. Dans la première moitié du siècle, les critiques respectèrent pour le moins les principes. D'Argens, en 1743, se fait l'écho de ceux qui lui reprochaient de suivre Horace de trop près, ou doutaient de son caractère[1] : c'étaient là chicanes de détail et sans portée. Louis Racine, devant l'Académie, avait fait un long éloge de l'*Art poétique* (1740)[2]; il l'abrège dans ses *Réflexions sur la poésie*, en 1747[3]. Quelques années plus tard Boileau, fut de ceux qu'il n'était pas superflu de justifier. Sans doute ceux qui furent accusés de froideur ou d'hérésie prodiguèrent les formules de respect. Voltaire fait régner Boileau dans le Temple du goût[4], d'Alembert écrit son Éloge[5], Marmontel affirme incessamment qu'il l'admire[6]. Mais Marmontel, d'Alembert ou Voltaire mêlaient à ces politesses des insinuations qu'il importait de dénoncer. Dix champions se levèrent pour venger Boileau. L'*Encyclopédie*, par la plume de de Jaucourt[7], l'abbé Calvel (1772)[8] ou la Dixmerie[9] (1769) argumentèrent avec mesure. D'autres s'exaltèrent dans la bataille. J.-M. Clément rime, contre l'*Épître de Voltaire à Boileau*, une *Réponse de Boileau à M. de Voltaire* (1772)[10]. Il rédige pour le même M. de Voltaire une *Quatrième lettre* qui venge La Fontaine et Despréaux et défend jusqu'à l'*Ode sur la prise de Namur*[11]. Palissot apporta dans la lutte une ardeur généreuse. Il se charge de rédiger la préface d'une édition in-4° des *Œuvres* de Boileau. Il attaque et réfute Marmontel, d'Alembert ou Voltaire : car d'Alembert n'estime et ne loue que la philosophie funeste des Encyclopédistes, Marmontel, est un « hérétique en matière de goût » et Voltaire se souvient avec rancune du parallèle de l'abbé Batteux entre la *Henriade* et le *Lutrin*; jalousie passagère d'ailleurs, et Palissot prouvera plus tard que Voltaire demeure parmi les fidèles et dément les hérétiques[12]. Quand Sabatier de

1. *Op. cit.*, p. 268 et suiv.
2. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XII (1740), p. 135.
3. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. II, p. 343.
4. *Œuvres*, t. VIII, p. 578.
5. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. II, p. 355 et suiv.
6. *Eléments...*, *Op. cit.*, t. II, p. 497; t. V, p. 455.
7. Article *Poétique*.
8. *Encyclopédie....*, *Op. cit.*, Article *Art poétique*.
9. *Les deux âges du goût et du génie français....* La Haye, Paris, 1769, in-8°, p. 22.
10. S. l., in-12.
11. La Haye, Paris, Moutard, 1773, in-8°, p. 89.
12. * *Œuvres*. Paris, Collin, 1809, t. III, p. 422, 427, 432: — *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature*, nouv. édit., Genève, Paris, Moutard, 1775, 1 v. in-8°

Castres rédige l'article Boileau de son *Dictionnaire*, c'est, de la première à la dernière de ses treize pages, pour s'indigner du « système » qui renouvelle contre Boileau les basses sottises des Perrault et des Cotin : « Qu'est-ce qu'une armée de Myrmidons contre un redoutable géant? L'*Homme-Montagne* n'a besoin que de se secouer pour renverser tous ces Lilliputiens[1]. » Geoffroy, dans l'*Année littéraire* (1778)[2], s'émerveille lui aussi de l'audace qui lance contre l'Homme-Montagne l'infatuation d'un Marmontel.

Palissot, Geoffroy ou même Sabatier sont des gens qui comptent. Leurs vaillances guerrières éveillèrent le zèle de l'Académie de Nîmes. Elle proposa comme sujet de prix pour 1785 : *De l'influence de Boileau sur la littérature française*. En 1785, les discours ne furent dignes sans doute ni de Nîmes, ni de Boileau. Le prix fut remis à 1786[3]. Des candidats notoires briguèrent la palme, le marquis de Ximenès, Daunou et d'autres moins connus[4]. Cubières se divertit à des insolences que l'Académie dédaigna. Elle couronna Daunou qui fit une exacte justice des insolences ou des paradoxes. Ximenès ou Moutonnet de Clairfons, moins heureux, s'étaient pourtant piqués d'enthousiasme. « L'*Art poétique*, dit Ximenès, est le plus beau monument qui ait été élevé à la gloire des Muses[5]... Plus on aura de génie, conclut Moutonnet, et plus on lira cet ouvrage admirable... Malheur au poète qui n'est pas échauffé à cette lecture[6]! »

Pourtant, ni les couronnes de l'Académie de Nîmes, ni la crainte de Palissot ou de Geoffroy ne prévalurent contre le « système ». Le plus beau monument dut subir un siège obstiné. Il y eut d'abord les escarmouches. Les critiques philosophes démontraient par principes ce que la doctrine de Boileau affirmait sans preuves. Ils oublièrent donc d'en faire état. Ni Cartaud de la Villate, ni Seran de la Tour, ni la plupart des théoriciens du goût et du beau ne s'autorisent de Boileau, si ce n'est par aventure. Ceux qui construisirent des édifices moins savants s'avisèrent de ces points faibles. Boileau est un satirique et la satire est funeste ou vile : « Que de germes, dit élégamment Cubières, il a étouffés dans le champ de la poésie! que d'aigles jeunes encore il a empêchés

(Article *Boileau*). Ouvrage réédité en 1803 (Paris, Gérard, 2 v. in-8°), considérablement augmenté. Voir une addition pour la défense de Boileau et les excuses pour Voltaire, t. I, p. 253.

1. *Op. cit.*, t. II, p. 63-76.
2. T. I, p. 16-21.
3. Voir le *Journal de Paris*, 15 janvier 1787.
4. Voir Lanson, *Manuel bibliographique... du* XVIIIe *siècle*, p. 614.
5. P. 8.
6. P. 19.

de grandir et de s'élever vers les cieux[1]? » Cubières rehaussait de métaphores des critiques déjà coutumières. Voltaire les formulait avec acrimonie, dès 1739[2]; d'Alembert[3] ou Ménard[4] les prolongeaient. On citait même ceux dont Boileau avait menacé les vols sublimes : « Zoïle de Quinault », dit Voltaire; Zoïle aussi du Tasse, et Voltaire ne cessera de défendre le Tasse comme Quinault[5]. D'Alembert[6], le Prévost d'Exmes[7], Cubières[8] ou Mercier[9] vengèrent ces illustres victimes. M. Nigood d'Outremer, « étranger » qui cherche à se renseigner dans le *Journal de Paris* sur ce que vaut la gloire de Boileau, a recueilli, en 1787, des protestations amères contre les sévérités arbitraires des *Satires*[10].

Nigood sait aussi qu'on accuse Boileau de courtisanerie; on le dit médiocre dans l'Épître; on regrette qu'il ait dédaigné le « progrès des lumières ». Pourtant ces erreurs prouvent qu'il fut un homme, aveugle parfois ou médiocre; elles ne touchent guère à ses principes. On risque, non sans succès, des attaques plus décisives.

Boileau d'abord fut un esprit sec et un cœur froid. Et si la plate raison convient au géomètre ou au philosophe, elle ne suffit jamais au vrai poète : « C'est moins encore, dit Palissot, cette disette de philosophie que celle de sentiment qu'on lui reproche avec plus d'amertume[11] ». C'est bien là, écrit d'Alembert, son « talon d'Achille ». Il fut privé de « ce tendre intérêt qui fait aimer l'auteur et jouir de son âme encore plus que de son génie[12] ». Cette âme, Helvétius[13], Marmontel[14], Dusaulx[15], Mercier[16] ou Cubières l'ont

1. *Lettre à M. le marquis de Ximenès sur l'influence de Boileau en littérature*, Amsterdam, Paris, 1787, in-8°, p. 8.
2. *Œuvres* (*Mémoire sur la satire*), t. XXIII, p. 51 et suiv.
3. *Eloge de Boileau*, *Op. cit.*, passim.
4. *Op. cit.*, p. 258.
5. Voir l'*Index* des *Œuvres*, Article *Boileau*.
6. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. II, p. 361.
7. *Examen des jugements opposés portés par MM. le Marquis de Ximenès, Daunou et le chevalier de Cubières sur la question suivante : De l'influence de Boileau sur la littérature française*, Genève, Paris, 1787, in-8°.
8. *Op. cit.*
9. *Du théâtre ou nouvel essai sur l'art dramatique*, Amsterdam, Van Harrevelt, 1773, in-8°, p. 278.
10. 23 avril 1787.
11. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. III, p. 423.
12. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. II, p. 361.
13. *De l'Esprit*, Amsterdam et Leipsick, Arkstée et Merkus, 1758, t. II, p. 10 (Disc. III, ch. I).
14. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. IV, p. 32, et *Journal de Paris*, 4 février 1787.
15. *Discours sur les satiriques latins* en tête des *Satires de Juvénal*, nouv. édit., Paris, Panckoucke, 1825 (1re édit., dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XLIII, 1786), t. I, p. XXXI.
16. *Du théâtre...*, *Op. cit.*, p. 278, note.

en vain cherchée. C'était un « critique peu sensible ». Sa Muse est revêche et stupide :

> Jamais elle ne sent, toujours elle raisonne
> Et, le compas en main, elle juge les arts[1].

On se lasse sans doute de toujours raisonner. La sécheresse d'âme trahit autre chose qu'un raisonneur ennuyeux ou pesant; elle accuse le manque de génie. Le génie, on le sait depuis Jean-Jacques Rousseau, et l'on s'en doutait avant lui, n'est pas dans la sagesse des idées ou de l'art. Il est dans l'enthousiasme, dans l'inspiration, dans l'intérêt. C'est l'élan spontané d'un cœur sensible. Boileau fut peut-être un législateur, mais il ne fut jamais un poète : « on lui reprochait hautement de n'avoir ni chaleur ni génie; d'être plus versificateur que poète, plus imitateur qu'inventeur, plus exact qu'aisé dans ses vers[2] ». On veut, et c'est Daunou qui l'avoue, qu' « un feu secret » enflamme le poète; « le noble enthousiasme est l'attribut essentiel de la poésie[3] ». Clément[4], Sabatier de Castres[5], Rigoley de Juvigny[6] le savent, comme la Dixmerie et Daunou : on accuse obstinément Boileau de n'être que « glace ». Ces attaques s'autorisent du nom même de Voltaire : « Vous avez dit, lui écrit Clément, qu'on ne trouve aucun enthousiasme dans ses poésies... C'est vous, Monsieur, qui, dans ce siècle, avez le premier sonné le tocsin contre ce grand poète[7] ». Voltaire s'en défendit à l'occasion; si Diderot écrit, dans l'*Encyclopédie* : « le versificateur Boileau », Voltaire proteste[8]. Mais c'est bien lui pourtant qui loue Boileau dédaigneusement d'être l' « auteur correct » de quelques bons écrits[9]; lui qui se réjouit de trouver dans les œuvres d'Helvétius « ces flammes secrètes,

> Que ne sentit jamais Boileau l'imitateur
> Dans ses tristes beautés si froidement parfaites[10] »,

lui qui fournit à d'Alembert un garant pour attester que « Despréaux n'est pas un poète sublime[11] ». Muralt, qui n'était qu'un

1. *Journal de Paris*, 4 juillet 1787.
2. La Dixmerie, *Op. cit.*, p. 21.
3. *Op. cit.*, p. 13.
4. *Première lettre à M. de Voltaire où l'on examine sa politique littéraire*, La Haye, Paris, Moutard, 1773, in-8°, p. 26.
5. *Op. cit.*, t. II, p. 63-76.
6. *Op. cit.*, p. III.
7. *Première lettre...*, *Op. cit.*, p. 23 : *Quatrième lettre...*, *Op. cit.*, p. 57.
8. *Œuvres*, t. XVII (*Dictionnaire philosophique*), p. 429.
9. *Œuvres*, t. X, p. 397 (1769).
10. *Œuvres*, t. XXV, p. 370 (1740).
11. *Œuvres* de d'Alembert, *Op. cit.*, t. II, p. 386.

Genevois, l'avait dit sans ambages, dès 1725 : « On ne peut pas dire de lui que ce soit un grand génie... il a le vol court et ses poésies sentent l'effort et le travail[1]. » Les « beaux esprits » étaient d'accord avec lui, avant même 1750. Au café où ils s'assemblent en compagnie du Pantalon-Phébus de l'abbé Desfontaines, on décide que c'est « un passable mécanicien pour tourner un vers ; mais pour Poëte, en vérité, il ne l'est point ». Et « toute l'assemblée se mit à honnir et vilipender le pauvre père de la bonne poésie française[2] ». Après 1760, Marmontel[3], d'Alembert[4], puis Condorcet[5], Thomas[6], le Prévost d'Exmes[7], les accueillent. Il manque à ses *Satires* et *Épîtres* l' « étendue de lumières » et la « beauté de dessein ». Lui refuser le titre d'homme de génie, c'est injuste sans doute ; mais d'Alembert n'en est pas sûr, et Condorcet pas plus que lui. Boileau « arrive après les chefs-d'œuvre ». Il a rendu à la langue et au goût des services éminents ; mais le goût aurait pu « prendre peut-être un essor plus hardi » ; il faut convenir que Boileau ne fut pour rien dans les progrès de la langue et « peut-être même recula-t-il ces progrès ».

Ces objections de bonne compagnie s'envenimèrent à l'occasion. « Une des impertinences, écrit Baculard d'Arnaud, que se permettent surtout beaucoup de nos jeunes gens infectés de l'*esprit à la mode*, c'est d'afficher ouvertement une sorte de mépris pour Boileau[8]. » Cubières et Mercier étaient de ces impertinents. Les insultes des Romantiques ne sont que l'écho des railleries et des indignations qu'ils prodiguèrent au poète et à sa doctrine. Tout le discours de Cubières[9] est un réquisitoire impitoyable. Boileau, qui fut un satirique venimeux, un pédant aveugle et funeste, un versificateur plat ou ridicule, n'a pas même le mérite de ses tristes doctrines. Ce n'est pas lui qui forma les classiques. C'est Racine, Molière, La Fontaine, Chapelle ou Furetière qui lui ont soufflé ce qu'il a gauchement répété. « Nul élan, nulle verve, nulle chaleur, fulmine Mercier... Sa prétention à distribuer les places et à pro-

1. *Lettres sur les Anglais et les Français et sur les voyages*, s. l., 1725, in-12, p. 386. (Il s'agit, bien entendu, de la date de publication et non de composition.)

2. Desfontaines, *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits du siècle avec l'éloge historique de Pantalon-Phebus*, nouv. édit., Amsterdam, Le Cene, 1747 p. 339.

3. *Poétique...*, *Op. cit.*, t. II, p. 529-530. Le passage n'est pas reproduit dans les *Eléments*.

4. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. II, p. 355.

5. *Œuvres*, pub. p. Condorcet O'Connor, Paris, Didot, 1847, t. II, p. 44.

6. ** *Œuvres*, *Op. cit.*, t. IX (*Traité de la langue poétique*), p. 265, 319-320.

7. *Op. cit.*, p. 9-12.

8. *Délassements de l'homme sensible*, Paris, Buisson, 1786, in-12, 2e année, t. II, 3e partie, p. 131.

9. *Op. cit.*

mulguer des édits littéraires n'était fondée que sur une audace usurpée et qui, de jour en jour, paraîtra plus ridicule. » Il faut « recommander à tout jeune homme qui se sentira quelque génie pour la composition, à jeter préalablement au feu toutes les Poétiques, à commencer par celle de Boileau[1] ».

Car, le chef terrassé, la cité tombe. Dans la cité des règles, on avait déjà tenté, nous l'avons dit, d'élargir les chemins et d'abattre des murailles. Il s'en trouva pour affirmer qu'il fallait la raser tout entière. Ces audaces avaient eu dans l'abbé Dubos un précurseur. Sages de ton et sévères de forme, les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (1719) poursuivirent méthodiquement la ruine des Poétiques traditionnelles. Elles affirmaient qu'il n'y a pas de règle abstraite et universelle pour juger de la beauté, que le beau permanent n'est qu'un mot et qu'on n'en saurait donner une idée claire, qu'il faut tenir compte de l'air, des climats et des « émanations de la terre ». Elles démontraient « que la voie de la discussion n'est pas aussi bonne pour connaître le mérite des vers et des tableaux que celle du sentiment », et « que les jugements du public l'emportent à la fin sur les jugements des gens de métier »; car la sensibilité des gens du métier « est usée ». Leur cœur « contracte un calus de la même manière que les pieds et les mains en contractent ». Ils raisonnent savamment sans doute, mais ils font de leur raison un usage « pour lequel les raisonnements ne sont pas faits[2] ». Sévérités précises et dont dix-sept éditions ou traductions au XVIIIe s.[3] prolongèrent le succès.

Seulement, sur ces pensers nouveaux, l'abbé Dubos, par un détour, réédifiait les respects antiques[4]. Ce qui décide du mérite des œuvres ce n'est pas l'autorité d'Horace ou de Boileau ; ce n'est pas non plus la philosophie de Fontenelle ou de Lamotte : elles n'atteignent que des chimères. C'est le consentement universel. Or il se trouve que le consentement universel est d'accord avec celui d'Aristote ou de Boileau. La règle du jugement, c'est l'intérêt et l'émotion du lecteur ou du spectateur; mais cette émotion ne contredit pas les règles de Le Bossu ou de Mme Dacier. Les grands auteurs restent bien les Homère et les Virgile et les Sophocle et

1. *L'an 2440*, Londres, 1771, in-8°, ch. XXVIII, p. 213, et *Du théâtre*, etc., *Op. cit.*, p. XIV, 278, 279 n.

2. *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*, Paris, Mariette, 1719, t. II, p. 348.

3. Relevées par M. A. Lombard, *L'abbé Dubos*, *Op. cit.*

4. C'était déjà l'avis de Desmolets : « En même temps que M. l'abbé Dubos a voulu décrier la discussion, il l'a, pour ainsi dire, réduite en art et en système, et nous a facilité les moyens de nous en servir contre lui-même. » (*Continuation des mémoires de littérature et d'histoire*, Paris, Simart, t. III, 1re partie, 1727, p. 42.)

les Horace et tous ceux du siècle de Louis XIV. Ce n'est pas la raison sans doute qui décide du génie de Boileau, mais ce sont tous ceux qui le lisent et le traduisent à la Haye, à Stockholm, à Copenhague, en Pologne, en Allemagne, en Angleterre, et au Portugal[1]. La doctrine de Dubos, audacieuse dans ses méthodes, restait infiniment respectueuse dans ses conclusions. Elle niait la valeur abstraite des règles; mais elle louait ceux qui les appliquèrent et les affirmèrent. Le livre de l'abbé Dubos fut étudié dans les collèges ; il fut donné en prix par les Jésuites ou les Oratoriens; s'il menaçait une philosophie dont on savait les impertinences, il ne touchait ni au « bon sens » ni au « bon goût ». Les novateurs plus audacieux ne pensèrent pas à se réclamer de lui.

Ici encore il y eut des scepticismes qui restèrent polis. Les règles sont nécessaires, dit-on. Mais les œuvres de génie semblent bien éclore sans elles, et parfois en dépit d'elles. « La nature forme les hommes de génie, comme elle forme au sein de la terre les métaux précieux; bruts, informes, pleins d'alliage et de matière étrangère. » L'art, pense d'Alembert, ne fait que les dégager[2]. Diderot a des scrupules, nous l'avons dit; il se résigne mal à livrer le bon goût à ces vicissitudes hasardeuses qui entraînent et confondent selon lui nos amours, les empires et les mondes. Mais il s'affranchit des scrupules quand il plaisante : « et que m'importe à moi des règles pourvu qu'on me plaise », et même quand il argumente. Le[3] génie est le maître « d'enfreindre les règles quand il lui plaît ». Peut-être même cet art gâte-t-il parfois les ouvrages de la nature ou n'est-il qu'un vain scrupule. Teulières le pense, dès 1756 : « Combien d'ouvrages réguliers ont été ensevelis dans l'oubli! Mais pourra-t-on en citer un seul que quelques traits d'imagination n'aient pas sauvé du naufrage malgré l'inobservation des règles[4]? » Grimm (1763) ajoute à ce scepticisme le sel amer de l'ironie : « Il semble en effet que le génie ait voulu en tout point se moquer des graves préceptes de la critique, et punir l'audacieuse présomption d'un art qui ose dicter des lois à la nature. Le docte pédant n'a pas sitôt établi son système poétique sur des principes prétendus invariables, il n'a pas sitôt ouvert toutes les sources du beau, et prononcé la malédiction sur tous ceux qui oseraient en chercher ailleurs, qu'un homme de génie paraît, fait

1. *Op. cit.*, t. II, p. 411, 413.
2. *Discours de réception à l'Académie*, et cité par Seran de la Tour. *Op. cit.*, II, p. 19.
3. *Œuvres, op. cit.*, t. IV (*Bijoux indiscrets*), p. 283; t. VII (*De la poésie dramatique*), p. 341; t. XII (*Pensées détachées sur la peinture*), p. 76.
4. *Op. cit.*, p. 96.

le contraire de ce que le critique a ordonné, et produit un ouvrage immortel[1]. » Robinet en 1762[2] ou Dorat[3] en 1770 parlent avec la même énergie. « Le beau n'est point arbitraire, dira le Français. Il y a un bon goût, celui de la nature... Je suis bien éloigné d'admettre cette universalité de goût... Est-ce au génie à se soumettre à la bizarrerie des règles? Il me paraît plus naturel de faire sortir les règles de l'humeur ou du tempérament de chaque peuple, et de sa constitution physique. » C'est dire, fort clairement, que le génie n'a d'autre juge que lui-même. « Tel abandonné à lui-même aurait pris un vol sublime qui, limité par l'admiration [des modèles], ne s'élève jamais à ce degré d'enthousiasme qui, rompant tous les freins, atteint d'autant plus sûrement au but qu'il n'a point de guide pour le conduire... ce n'est plus le génie qui s'échappe, qui se répand, qui s'ignore. »

Seran de la Tour, en 1762, donnait à ces libertés l'autorité d'un traité en forme. Son *Art de sentir et de juger en matière de goût*, quatre fois réédité[4], reprenait les doctrines de Dubos en les libérant de leurs conclusions respectueuses. Il y a des règles, sans doute, et même elles existaient « avant que les hommes existassent »; il est un goût qui les saisit et les applique : « les règles sont donc aussi essentiellement dans le goût que la lumière dans l'astre du jour[5] ». Mais ce ne sont ni les règles, ni le goût que la timidité des critiques et le pédantisme des philosophes ont cru atteindre et imposer. Leurs règles « peuvent bien moins qu'elles ne veulent le persuader... un génie éclairé de lumières profondes juge l'usage avant que de s'y soumettre... règles, préceptes, coutumes, rien ne l'arrête, rien ne ralentit la rapidité de sa course, qui du premier essor tend au sublime ». Car son goût est le « goût de génie » et son beau « le beau de génie ». Sa « hardiesse heureuse... devient elle-même la règle et le modèle de la postérité... Il est un beau plus extraordinaire encore que celui que l'on ne connaissait pas. C'est celui qui est totalement opposé à ces règles... Lorsque l'art de l'auteur a assez de force, ou assez de séduction pour faire taire la loi connue, la droiture constante des jugements du public doit se déterminer non seulement à excuser ce silence, mais à en pénétrer la raison. » Ainsi le génie est comme « un rocher dont la hauteur et l'escarpement effraient; sa cime, qui

1. *Correspondance litt.*, *Op. cit.*, t. V, p. 373.
2. *Op. cit.*, p. 128.
3. *Op. cit.*, t. I, p. 23.
4. Nous n'avons pas pu trouver les éditions signalées par Quérard en 1788, 1790, 1796.
5. *Op. cit.*, t. II, p. 5, 7.

déborde de beaucoup ses fondements paraît suspendue dans les airs... elle frappe, elle étonne, son coup d'œil jette dans une espèce de saisissement et d'effroi[1]. »

Mercier (1778) ou Cubières (1787) ornèrent la doctrine de métaphores et de virulences. Ils injurièrent la critique classique et les classiques eux-mêmes avec une ferveur que les romantiques ne pouvaient plus guère qu'égaler : « Que m'importe ce fatras de règles, dit Cubières... pensez-vous que j'aie besoin de tout cela pour me diriger dans mes transports poétiques... La poésie est une fleur que la nature produit spontanément et qui embellit la vie sans que l'on se donne la moindre peine pour la faire éclore ou pour la conserver : elle hait la contrainte et se flétrit, dès qu'elle est transplantée dans un vase trop étroit ou emprisonnée dans une serre[2]. » « Heureux le peuple neuf, soupire Mercier, qui modifie à son gré ses idées, ses sentiments et ses plaisirs! Aimable et libre élève de la nature... il se livre à l'effet et ne raisonne point sur la cause. Son cœur n'attend pas l'examen pour bondir de joie, la règle pour pleurer d'attendrissement, le goût pour admirer. » C'est vers cet avenir délicieux qu'il faut conduire la poésie et les lettres, à travers les ruines du passé : « il flotte enfin dans les airs le drapeau de la guerre littéraire », et Mercier ordonne la bataille contre les Ulysses et les Achilles du classicisme : « J'aime mieux lire *Gil Blas de Santillane*, de notre ami Lesage, que tout Boileau; Richardson me touche bien autrement que toutes les tragédies du divin Racine... Voilà sans doute bien des blasphèmes! » Mais ces blasphèmes sont les clameurs libératrices : « Qu'il avait le goût étroit et faux dans l'ensemble cet homme [Racine] qu'on nous représente comme un modèle de goût! Peintre maniéré, il avait des vers qui sont des beautés de cabinet. » C'est autre chose qu'une « perruque », c'est un criminel : « il a tué l'art[3]. »

IV. — Le dogmatisme latent.

Si l'art est mort il est vain de disserter sur les remèdes. Il faut abandonner ce cadavre et créer une littérature libre et vivace. La critique de Mercier et celle de Cubières rejoignent dans leurs desseins et dépassent dans leurs violences les revendications de

1. *Op. cit.*, t. II, p. 18-19, 24, 30-32, 43.
2. *Op. cit.*, p. 7, 11.
3. *De la littérature*.... *Op. cit.*, p. 73-74, 68, note; — *Nouvel examen*... à la suite de *De la littérature*..., p. 127, 102, 121-122.

la Préface de *Cromwell*. La question des règles, dans cette deuxième moitié du XVIIIe siècle a donc fait, en apparence, des progrès sans retour; elle s'est décidée, contre les règles d'autorité ou contre celles de la raison, pour la liberté sans réserves de l'art. Le développement de la critique historique y a joué son rôle, mais un rôle mal assuré. Si l'on revise les dates que nous avons constamment marquées, on verra qu'elle s'ébauche dès la querelle des anciens et des modernes, qu'elle se précise même, dès 1719, dans le livre de l'abbé Dubos, et que ses timides audaces se succèdent, sans s'assurer très nettement, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Assurément le goût des littératures étrangères, celui de Shakespeare ou d'Ossian, précisent peu à peu les raisons de se défier de la raison permanente. Mais les principes mêmes du scepticisme demeurent incertains; ils n'ajoutent rien d'essentiel, après 1760, à ce que disent, par exemple, dès 1736, 1740, 1756, Cartaud de la Villate, Juvenel de Carlencas ou Chicaneau de Neuvillé; dès 1745, 1747 ou 1748 la Place, l'abbé Batteux, ou du Resnel. Ce scrupule des climats ou des civilisations, ces concessions aux « règles arbitraires » s'accordaient trop aisément avec le respect des règles permanentes; les droits de la raison pouvaient gagner en prestige ce qu'ils perdaient en précision.

La critique du sentiment, au contraire, affirme ses libertés avec une force sans cesse accrue. Elle s'ébauche sans doute, elle aussi, en même temps que la critique philosophique. Le principe des droits du génie, l'aveu des règles supérieures aux règles apparaît clairement dès les premières années du XVIIIe siècle. Il faut cependant dépasser 1760 pour que Marmontel leur donne une assez large place dans une *Poétique* méthodique. C'est après 1760 que les attaques contre Boileau s'organisent et s'acharnent, que les Palissot, les Clément, les Fréron, doivent lutter sans relâche contre les Marmontel, les d'Alembert, les Thomas, les Cubières et les Mercier. Sans doute les plus acharnés comptaient peu. D'Alembert ou Marmontel et surtout Voltaire gardaient au total des sagesses flatteuses. Ils étaient « philosophes »; ils faisaient métier de fixer les principes des choses; les droits du génie et du sentiment restaient chez eux contenus par le souci de la logique et de l'ordre. Si Cubières, au contraire, insultait Boileau on pouvait en conclure qu'il traitait les Belles-Lettres comme il menait sa vie et que les extravagances de ses soupers étaient la mesure de son bon sens. Mercier, dont les gens de lettres se raillaient volontiers, avait cependant conquis les larmes des femmes, les enthousiasmes de la province, et cette notoriété qui fait la force des paradoxes.

L'opinion ne le suivit pas assurément jusqu'au bout de ces « blasphèmes ». Elle était pourtant, tout le prouve, incertaine des anciens respects. Curieuse et parfois enthousiaste de Shakespeare, éprise des tristesses des « Nuits » et des mélancolies des « Tombeaux » ou des brumes calédoniennes, elle se jetait violemment avec Rousseau hors des sages courants de la raison vers les tempêtes du sentiment. Elle écoutait les critiques les plus notoires douter des unités, railler les règles arbitraires, affirmer que le génie commande, et se réclamer non de la raison qui contrôle, mais de l'enthousiasme qui se donne sans discuter. La poésie et la littérature tout entières semblaient donc prêtes pour les libérations décisives. Les règles classiques n'opposaient plus que des fantômes discrédités aux audaces du romantisme.

Pourtant ces fantômes se prolongèrent encore quarante années. Aux Mercier et aux Cubières, aux Seran de la Tour et aux Marmontel ce furent les Geoffroy ou les Népomucène Lemercier qui répondirent. Le drapeau de la guerre littéraire resta sans armée solide. Mme de Staël et Chateaubriand abritèrent leurs dissertations sur la littérature ou le poème en prose des *Martyrs* sous l'autorité du bon goût et sous celle de Boileau. Et Népomucène Lemercier étaya de vingt-six règles ces murs de la tragédie que Mercier voyait chanceler. Derrière les audaces apparentes, et sous les progrès de surface, il se cache donc des survivances obstinées; ce sont les formules qui changent plus que les idées profondes, les méthodes plus que les principes. Les intentions restent vaines parce qu'elles viennent des lèvres et non du cœur.

On s'explique par là que la critique philosophique ait prolongé jusqu'à la fin du siècle ses espérances et ses disciplines. D'Alembert qui est géomètre, la Porte qui est critique et pédagogue, et Roucher qui est poète, s'accordent à vouloir marier la poésie et la philosophie. L'*École de littérature* de l'abbé de La Porte qui est de 1767, l'*Encyclopédie littéraire* de l'abbé Calvel qui est de 1772, l'*Art du poète et de l'orateur* du P. Papon qui est de 1766, la *Métrologie* de Duduit de Mézières (1771), le *Cours de Belles-Lettres* de l'abbé Batteux (1776), les *Éléments* même de Marmontel (1787), d'autres Poétiques encore s'accordent au fond avec Boileau ou même Lamotte, comme ils les citent ou les commentent. Ces persévérances ont des raisons profondes. Elles se discernent à plein dans la doctrine même qui semble la plus proche du romantisme.

La raison décisive des romantiques contre les pseudo-classiques fut qu'ils étaient poètes et que leurs adversaires ne l'étaient pas. Les règles, dirent-ils, n'ornaient que des œuvres piteuses, tandis

qu'ils écrivaient sans elles des livres qui touchaient les cœurs. On convint pourtant, bien avant eux, que les règles n'étaient pas tout. « On parle, dit l'abbé Batteux, de feu divin, d'enthousiasme, de transports, d'heureux délire, tous grands mots qui étonnent l'oreille et ne doivent rien à l'esprit[1]. » Pourtant on se grisa de ces grands mots et l'on tenta de se convaincre qu'ils étaient la vertu magique par où les vrais poètes s'élèvent au-dessus de ceux du commun. Dès le début du siècle on en disserte avec une complaisance attendrie. La Motte[2], l'abbé Fraguier que Brossette copie pieusement pour J.-B. Rousseau[3], Louis Racine[4], s'inclinent devant cette « fureur poétique » et ce « mouvement violent des esprits animaux, voisin de leur désordre et du trouble dans toute la machine ». C'est un chapitre nécessaire de la Poétique. Les Jésuites de Tulle, en 1761, dissertent pour leurs élèves de « la fureur poétique et de ses causes[5] ». Après 1750 on apporte à la doctrine les ardeurs pathétiques dont frémissent les âmes sensibles. « Le poète, écrit Diderot, sent le moment de l'enthousiasme; c'est après qu'il a médité. Il s'annonce en lui par un frémissement qui part de sa poitrine et qui passe d'une manière délicieuse et rapide jusqu'aux extrémités de son corps[6]... » Roucher n'a pas conçu moins ardemment les splendeurs de sa mission : « Notre poésie se meurt de timidité. » Pour qu'elle se hausse jusqu'aux inspirations sublimes, on embarquera le futur poète sur un navire qui le transportera des fureurs des tornades tropicales jusqu'aux immenses silences des glaces polaires[7]. Lebrun s'efforce d'être, comme Pindare, « une source immense, un torrent qui bouillonne, un fleuve impétueux grossi par les orages qui gronde entre ses rives, les surmonte, les entraîne et roule dans les plaines avec une majesté redoutable[8] ». Torrent ou fleuve débordé, ce n'est guère les rêves monotones où les romantiques ont vu couler la plate rivière des poètes classiques. Mais derrière ces ardeurs de langage il n'y a que des artifices stériles et des formules illusoires.

L' « enthousiasme » tout d'abord ne se conçut pas sans la pru-

1. *Beaux-Arts*, *Op. cit.*, p. VI.
2. Réponse à la *XIe réflexion sur Longin* : « Sur la vraie et la fausse fureur poétique. »
3. *Correspondance de J.-B. Rousseau et Brossette*, *Op. cit.*, t. I, p. 101.
4. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. II, p. 185, 176, 177.
5. Clément-Simon, *Histoire du collège de Tulle* (*Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts* de la Corrèze, 1890).
6. *Œuvres*, *Op. cit.* (*2e entretien avec Dorval*, 1757), t. VII, p. 103.
7. *Les Mois*, *Op. cit.*, t. I, p. 281, 32.
8. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. IV, p. 297, 299.

dence qui le mesure; le torrent coule entre des digues. On sait comment La Motte expliquait la fureur poétique; elle est « le fruit de la méditation et de la recherche[1] ». Ainsi La Motte qui voulut être poète le fut, dit Fontenelle, par recherche et méditation. Ces aimables paradoxes laissèrent quelques traces chez tous ceux qui dissertèrent du génie et de l'enthousiasme. Sulzer[2] (1757), l'*Encyclopédie* (1777)[3], d'Alembert[4] ou Letourneur[5] accordent, eux aussi, qu'il faut « le calme après l'orage », la sagesse et la raison pour conseiller l' « extrême sensibilité » et « la vivacité extraordinaire » d'imagination. Il y a mieux. Il convient que la sagesse marque plus fortement son empire. Obéir au « délire » avec le dessein de régler par la suite ses élans n'est sans doute qu'une confiance dangereuse. Le sage prépare et diffère. L'abbé Fraguier demande, en 1717, que l'homme né poète distribue les parties de son sujet, trace tranquillement une légère ébauche, puis *s'applique* à envisager le tout ensemble avec une forte attention. Bientôt « son esprit s'échauffe; son imagination s'allume[6]... ». Heureuse méthode que Batteux[7], Voltaire[8] (1771) et Ménard (1777)[9] justifient. On médite, on trace le plan, « on dessine l'ordonnance », puis on invoque la Muse ». Alors « l'imagination s'enflamme... l'enthousiasme agit... ce n'est plus un homme, c'est presque un Dieu qui fait un récit à des dieux ». Même il y a pour cette apothéose des méthodes plus sûres. Il n'est pas nécessaire d'invoquer la Muse. Pour se pénétrer de la sainte fureur, il suffit de le vouloir.

Le poète, tel que les romantiques l'ont conçu, n'est que l'écho de lui-même. Les émotions qu'il exprime, il ne les étudie ni ne les calcule; il les subit; il se trahit ou se raconte. L' « enthousiasme » n'est que l'élan de sa propre passion. La critique du XVIIIe siècle a conçu cette doctrine singulière que l'enthousiasme poétique naissait du dessein froidement prémédité d'éprouver ce qu'il convient. Elle n'a même pas soupçonné le lyrisme. Batteux, dès 1746,

1. *Œuvres, Op. cit.*, t. VI, p. 92.
2. *Op. cit.* (*Sur le génie*), p. 400.
3. *Supplément*, article *Poète*.
4. *Œuvres, Op. cit.*, t. IV, p. 330, 332.
5. *Les Nuits d'Young*, Lyon, Deville, Paris, Lejay, 1769, 2 vol., in-12°, t. I, p. LIX.
6. *Le Caractère de Pindare* dans les *Mémoires... de l'Académie des Inscriptions*, t. II (1717), p. 36.
7. *Principes, Op. cit.*, t. II, p. 261.
8. *Œuvres, Op. cit.* (*Dict. philos.*, article *Enthousiasme*), t. XVIII, p. 554.
9. *Op. cit.*, p. 37. On pourrait leur joindre dans une certaine mesure Helvétius : « Il peut substituer, si je peux m'exprimer ainsi, le sentiment *pensé* au sentiment *senti*... mais... l'esprit ne devinera jamais le langage du sentiment. » (*De l'Esprit*, Amsterdam et Leipsick, Arkstée et Merkus, 1758, in-12, disc. IV, chap. II, t. III, p. 40.)

et jusqu'en 1801 a longuement développé la doctrine : « La poésie lyrique est toute consacrée aux sentiments, c'est sa manière, son objet essentiel »; ce qui nous éloigne sans doute de La Motte, ou même de Saint-Lambert et de Roucher, et nous ouvre toute grande la poésie de Lamartine. Mais Batteux entend que le sentiment ne nous contraigne pas à poursuivre ou subir les troubles du cœur : « Si les sentiments ne sont pas vrais et réels, c'est-à-dire si le poète n'est pas réellement dans la situation qui produit les sentiments dont il a besoin, il doit en exciter en lui qui soient semblables aux vrais, en feindre qui répondent à la qualité de l'objet. Et quand il sera arrivé au juste degré de chaleur qui lui convient, qu'il chante, il est inspiré... Ce sentiment n'a pas proprement le nom d'enthousiasme quand il est naturel, c'est-à-dire qu'il existe dans un homme qui l'éprouve par la réalité même de son état; mais seulement quand il se trouve dans un artiste, poète, peintre, musicien, qu'il est l'effet d'une imagination échauffée artificiellement par les objets qu'elle se représente dans la composition[1]. » On sait quel fut le succès des théories de l'abbé Batteux. Elles se prolongèrent depuis les *Beaux-Arts* jusqu'aux *Principes* pendant cinquante années. L'opinion ne fut pas moins fidèle à Marmontel. Depuis ses articles de l'*Encyclopédie*, en passant par la *Poétique française*, jusqu'aux *Éléments de littérature*, il reprit fidèlement les mêmes doctrines. Si le génie est un « instinct » et la poésie lyrique un « délire », il convient que ce délire et cet instinct soient aussi sûrement dociles que la raison d'un cartésien : « L'enthousiasme, dans l'écrivain, est donc un délire factice, ou une passion volontaire : un délire, lorsque par l'attention et la contention de l'esprit on se frappe soi-même de l'image de son objet presque aussi vivement et aussi fortement qu'on le serait dans la réalité; une passion, lorsqu'en se pénétrant de la situation, du caractère, des sentiments du personnage qu'on fait agir et parler ou à la place duquel on se met soi-même, on parvient à lui ressembler, comme dans le poète[2]. » Ainsi se résolvait avec élégance le problème inquiétant de la critique de sentiment. Si le poète tient seulement son génie de l'ardeur de sa passion, s'il convient non de le juger mais de s'émouvoir, le métier de critique n'est qu'une illusion décevante et funeste; et Batteux, Marmontel ou les autres se renient eux-mêmes. Mais puisque l'enthousiasme est volontaire, il reste soumis comme la volonté à des raisons claires, et ces raisons relèvent de la discussion. L'expédient, qui

1. *Beaux-Arts*, *Op. cit.*, p. 251-254; — *Principes...*, *Op. cit.*, t. III, p. 186.
2. *Éléments...*, *Op. cit.* (article *Enthousiasme*, t. III, p. 204, 212).

fut sincère, eut une fortune assurée. L'*Encyclopédie* l'emprunte à Sulzer ou le précise pour son propre compte : « Depuis que la poésie est devenue un art, l'imitation est émule de la nature; et le poète feint des mouvements et des sentiments qui n'existent point au-dedans de lui, ou du moins qui y sont beaucoup plus faibles. Ainsi l'on soupçonne aisément que les poètes ne pensent et ne sentent pas toujours ce qu'ils disent, et que ce n'est point malgré eux que le cœur force la bouche à parler... C'est la raison seule qui fait naître l'enthousiasme; il est un feu pur qu'elle allume dans les moments de sa plus grande supériorité... il est, si on ose le dire, le chef-d'œuvre de la raison[1]. » C'était, à peu près, ce que concevaient de l'enthousiasme Mme Dacier comme Louis Racine. Le pédagogue Vaubrières[2], le critique Duduit de Mézières[3] ou le traducteur Chabanon[4] conviennent qu'ils s'accordent avec eux : « Ce sentiment n'est proprement nommé enthousiasme que quand il se trouve dans un artiste, poète, peintre, musicien, et qu'il est l'effet d'une imagination échauffée artificiellement par les objets qu'elle se représente dans sa composition. »

Seul le Tourneur, parce qu'il traduisait les *Nuits* d'Young et qu'il croyait à chaque page discerner la souffrance intime du poète, a douté de cette méthode et donné l'ébauche du lyrisme romantique : « L'écrivain, au lieu de peindre de mémoire des sentiments affaiblis ou de s'en prêter de factices qu'il n'éprouvera jamais pour lui-même », exprimera ses idées et ses sensations « à mesure qu'il les reçoit, non pas il est vrai dans ces premiers instants de trouble où l'âme employée tout entière à sentir ne peut produire hors d'elle que des monosyllabes, que des sons inarticulés, et se répand en désordre par tous les organes, mais dans cet instant où l'âme, se partageant entre la sensation et la réflexion, commence à devenir assez tranquille pour se voir agitée[5] ». Il semble bien que, seul parmi tous ceux qui dissertèrent de poésie, il ait fait part égale à la sensation et à la réflexion. Les autres ont voulu que la réflexion fût le principe même de la sensation et que l'émotion fût à la discrétion de la raison. Rousseau, sans doute, crée puissamment le lyrisme, et les âmes sensibles se donnaient tout entières à leurs extases ou à leurs larmes. Mais la critique théorique et la pratique même des poètes restent fermées à l'instinct de la confidence.

1. Article *Enthousiasme* et *Supplément*, article *Poème*.
2. *Op. cit.*, t. III, p. 221.
3. *Op. cit.* (ch. XIV : *De l'enthousiasme*), p. 81.
4. *Mémoires... de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII (1761-1763), p. 454.
5. *Op. cit.*, t. I, p. LVIII-LIX.

Par cette ignorance du lyrisme, par ce paradoxe du sentiment « artificiel », la critique, même lorsqu'elle se réclamait du sentiment, restait toute proche de la critique philosophique. Elle se vouait au respect invincible des « règles » et des « principes du goût ». Car notre raison nous est commune avec la raison moyenne de nos lecteurs; seule notre émotion ne relève que de nous-mêmes et s'impose à nous-mêmes lorsqu'elle s'oppose; le lyrisme, c'est l'indépendance nécessaire; le dédain des principes et des règles n'est chez lui que la conscience d'être à soi-même son univers. La poésie lyrique, telle que les romantiques l'ont conçue, s'évade nécessairement des doctrines classiques; elle ignore les genres, puisque l'idylle et l'élégie, la satire et l'exaltation lyrique se mêlent dans une âme comme s'y mêlent le rêve agreste, la douleur, l'ironie ou l'élan; elle ignore le « beau permanent », puisque tout ce qui l'inspire revendique sa dignité non du consentement des générations, mais de l'accueil que lui fait, sans donner ses raisons, le cœur qui ne connaît pas la raison. Ainsi s'explique que Lebrun ou Roucher, qui ont voulu se libérer des sagesses de la prose et trouver la poésie dans l'enthousiasme, aient rimé de froides rapsodies et prolongé les vains artifices des Lamotte ou des Rousseau. Ainsi s'explique qu'au terme de cette étude nous retrouvions les principes essentiels qui séparent du romantisme la doctrine stricte du classicisme.

La distinction des genres demeure en effet une certitude. Les Académiciens des Inscriptions et Belles-Lettres associent inlassablement leurs meilleures rhétoriques pour offrir à l'épopée, à la satire, à l'élégie des demeures plus correctes et des parterres mieux alignés[1]. Mais les plus hardis des novateurs ne sont pas de moins scrupuleux architectes. Diderot prévoit dans son université l'étude de la tragédie, comédie, poème lyrique, poème pastoral, élégie[2], etc. Marmontel en discute soigneusement les règles[3]. L'abbé Yart qui traduit les Anglais et qui avoue, lorsqu'il les loue, le charme de leurs audaces, les classe selon les vocables connus et leur dresse les portiques préliminaires de ses discours sur l'ode, le poème didactique, la satire, les hymnes[4], etc. Quand on est las de disserter sur l'épopée ou la tragédie, on complète les règlements. L'abbé Souchay légifère sur l'épithalame, l'abbé

1. Dissertations de Fraguier, Massieu, Couture, Vatry, la Barre, Souchay, Goullay de Boisrobert, Sallier. Voir la table analytique constituée par le tome XI (1740) des *Mémoires*.
2. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. III, p. 487.
3. *Éléments...*, *Op. cit.* Voir les articles par ordre alphabétique.
4. *Op. cit.*

Sallier sur la parodie[1]. « Il n'y a rien encore de bien établi, dit le P. Mourgues (1754), sur le caractère de l'élégie française[2]. » Pourtant l'abbé Fraguier, l'abbé Souchay[3], et l'abbé Leblanc[4] s'étaient évertués à en préciser les exigences. On ajoute à la belle ordonnance du palais des tourelles ou des flèches nouvelles. On crée le genre descriptif et Saint-Lambert nous en offre longuement le code ingénieux : « Vous agrandirez la nature... vous embellirez la nature... vous rendrez la nature intéressante[5]... » Baculard d'Arnaud s'avise que la terreur et le désespoir ont des vertus littéraires séduisantes. Il invente donc le *genre* du sombre. « L'admission de ce genre et de ce style est une innovation de nos rhétoriques et de nos poétiques modernes, dit de Cournand; mais ce n'est pas une raison de s'y refuser[6]. » Comme on avait écrit des *Discours sur le poème épique* ou *sur l'Ode*, Berquin rédige en 1777 un *Discours sur la Romance*.

Les aménagements intérieurs ne sont pas moins soigneux que le plan d'ensemble. Les plus vaines discussions attardent pour chaque genre les plus sottes chicanes de la critique philosophique. Dans l'ode, dit par exemple d'Alembert, on veut « de l'enthousiasme et en même temps de la raison », du désordre mais qui soit « beau[7] »; le beau désordre, dit le P. Brumoy, « n'est pas aisé à concevoir[8] ». Mais l'on se piqua d'honneur et de dissertations. Il y eut ceux, comme Roy[9] (1727), le Journal de Desmolets (1751)[10], ou le P. Brumoy[11] (1724) qui se tirèrent d'affaire en n'accordant au désordre que des apparences : les transports seront « très raisonnables » et la chaleur « modérée ». L'abbé Souchay[12], Gaillard[13] (1749), l'abbé de La Porte[14], l'abbé

1. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VII, etc. Voir la table analytique (t. XI).

2. * *Traité de la poésie française*, nouv. édit., revue corrigée et augmentée [par le P. Brumoy], avec plusieurs observations sur chaque espèce de poésie. Paris, Bordelet, 1754, in-12, p. 271. (Les huit chapitres d'observations sont nouveaux. Pour le reste, changements sans importance sur la 1re édit., 1685. Le premier tirage du P. Brumoy est de 1724.)

3. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VII.

4. *Op. cit.*

5. *Les Saisons*, Amsterdam, 1769, in-8° (*Discours préliminaire*), p. xv et suiv.

6. Cité par Baldensperger, *Études d'histoire littéraire*, 1re série, Paris, in-12, p. 87.

7. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. IV, p. 300.

8. Mourgues, *Traité de la poésie...*, *Op. cit.*, p. 280.

9. *Œuvres diverses*, Paris, Robustel, etc., 1727, 2 v. in-8°, t. II (*Réflexions sur l'Ode*, non paginées).

10. ** *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, t. XI, 1re partie, Paris, Simart, 1731 (*Projet de dissertation sur l'Ode*), p. 389 et suiv.

11. Mourgues, *Op. cit.*, p. 261.

12. *Op. cit.* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VII), p. 345.

13. *Op. cit.*, t. II, p. 183.

14. *École de littérature...*, *Op. cit.* (1767), t. II, p. 308 et suiv.

Calvel[1] (1772) ou Vauviliers[2] (1772) sont plus indulgents pour « l'ivresse ». C'est dans l'Ode, dit Gossard (1761), « qu'il convient de ne réfléchir qu'avec transports, de ne raisonner qu'avec une espèce de fureur[3] », et Diderot demande au poète lyrique « une muse violente dans l'exécution[4] ». Pourtant Gossart s'en tient encore à « l'art qui règle le désordre », tout comme Diderot exige de son exalté « un profond jugement dans l'ordonnance ». Tous restent fidèles à Boileau qu'ils citent presque tous :

Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Les dramaturges ne furent guère plus audacieux que les pindarisants[5]. Ici encore il s'agit moins de menacer les anciens genres que de batailler pour un genre nouveau qui construira sa demeure vertueuse à l'ombre du palais classique. Pas plus que la comédie larmoyante, le drame ne réclamait clairement des temps nouveaux. Assurément, comme la tragédie en prose, comme les pièces de Nivelle de la Chaussée, il souleva des querelles sans aménité. Fréron, la Harpe, Cailhava, Collé, Palissot, Geoffroy et dix autres conduisirent contre lui des stratégies grandiloquentes. Les indulgences de Marmontel et les sympathies de Condorcet, les succès ou les triomphes des Baculard ou des Mercier assurèrent au contraire la fortune des *Vinaigriers* ou des *Déserteurs*. Mais on garda presque toujours pour les principes classiques essentiels les respects qui convenaient. L'idée du drame aurait pu préciser ce qui fut la plus insolente audace de *Cromwell* ou de *Ruy Blas*, le mélange du tragique et du comique. Voltaire sans doute, quand il rêvait des succès de la Chaussée, avait eu pour ce mélange quelque indulgence; pourtant dès 1749 la *Préface* de *Nanine* se faisait beaucoup plus sévère. Fontenelle, lui aussi, établissait une « échelle dramatique » et s'accommodait du mélange des « nuances intermédiaires ». Grimm discute, s'irrite, puis se résigne, en louant seulement la mesure et la prudence. Mais ni Diderot, ni Beaumarchais, ni Mercier, qui firent la gloire du drame, ne songent à risquer ces compromis. Ils créent seulement, entre le genre tragique et le genre comique, le genre sérieux ou le genre vertueux. Ils s'accordent pleinement, contre la confusion des genres, avec Palissot, la Harpe, Cailhava, Mayeul-Chaudon,

1. *Op. cit.*, article *Enthousiasme*.
2. *Essai sur Pindare*, Paris, Brocas, 1772, in-12.
3. *Op. cit.*, p. 21, 42.
4. *Œuvres*, *Op. cit.*, t. VI (*Réflexions sur l'Ode*), p. 412.
5. Rappelons plus spécialement que, dans tout ce paragraphe, nous ne faisons que suivre l'excellent ouvrage de M. Gaiffe sur *le Drame au XVIIIe siècle*.

Laporte, Sabatier de Castres et tous ceux qui combattent le drame. Leur pratique fut d'ailleurs d'accord avec leurs doctrines. L'opposition du pathétique et du comique, le contraste des larmes et du rire sont assez familiers aux acteurs italiens ou à ceux de la foire, gens sans aveu et histrions sans traditions. Mais il ne se précise clairement que dans trois pièces du théâtre français.

Ainsi toutes les audaces de langage où s'aventure la critique de sentiment précisent plus nettement le contraste entre la fierté des promesses et la timidité de la pratique. Les « modernes » en avaient donné l'exemple. Saint-Hyacinthe, qui raillait avec quelque sel le pédantisme des commentateurs, donnait une VIIe édition du traité du P. Le Bossu, augmentée d'un « discours préliminaire sur l'excellence de l'ouvrage[1] ». Lamotte propose d'ingénieuses réformes et se pique de n'en appliquer aucune : « Je n'ai fait que quatre tragédies et j'ose me vanter, puisqu'il le faut, d'y avoir été du moins aussi fidèle aux unités que nos plus grands maîtres. » Les dramaturges imitèrent à l'ordinaire ces ambitions sans impatience[2]. Certes la tragédie comme le drame tentèrent de se défendre contre l'ennui des spectateurs. Clément accusait Voltaire d'avoir ouvert la porte aux barbares et donné l'exemple de l'orgie. Grâce à vous, gémit-il, « on vient nous étaler sur la scène les mœurs les plus étranges, les cérémonies les plus barbares des Scythes, des Hottentots, des Illinois, des Iroquois »; à ce qui charme le cœur et l'esprit on substitua « une Pantomime très fréquente et très utile aux mœurs, comme des personnes qui jouent au trictrac, aux échecs, au whist... d'autres qui prennent du thé ou qui se promènent les bras croisés, sans rien dire, pour apprendre aux spectateurs à marcher dans telle situation; des valets qui rangent des chaises dans un salon, qui allument ou qui éteignent des bougies[3] ». Ces audaces, que Clément juge sacrilèges, demeurèrent pourtant fort prudentes. Aux boulevards, chez Audinot et Nicolet, on oppose à la majesté du théâtre français l'attrait des décors pittoresques et des figurants en tumulte; on y voit l'incendie de Novogorod ou les batailles que conduit Jeanne d'Arc. Mais au théâtre français les drames ont les sagesses des tragédies et les tragédies s'évertuent à ne pas dépasser les drames. On se hasarde à changer de lieu, à passer du palais au tombeau des Capulets, à la forêt où erre le roi Lear. Le fabricant de Londres disserte dans sa maison ou gémit sur les bords de la Tamise; on descend

1. La Haye, Scheurleer, 1714, in-8°.
2. D'après Gaiffe, *Op. cit.* (sauf pour la citation de Clément)
3. *Première lettre...*, *Op. cit.*, p. 29-32.

dans le cachot de Beverley. Il y a trois décors dans l'*Habitant de la Guadeloupe*. Mais ces promenades sont toujours courtes et la durée de l'entr'acte mesure sagement leur itinéraire.

Les théoriciens eux-mêmes trahissent constamment ce respect invincible de l'esprit des règles. Si Boileau n'est qu'un versificateur, si les règles sont des chicanes que brise l'essor du génie, si le beau permanent échappe au raisonnement qui le poursuit, il reste pourtant qu'on a le même goût et le même instinct de la règle que La Motte ou que Boileau. Entre la lassitude du passé et la prudence de s'y tenir, les critiques, Mercier mis à part, hésitent ou se contredisent. Leurs principes sont le plus souvent incertains et confus; ils s'évertuent indéfiniment à concilier, mesurer, donner et reprendre; ils se piquent d'indépendance et n'osent que pour s'excuser. Ce sont les mêmes noms et les mêmes œuvres que nous avons rencontrés à l'ordinaire à travers la critique philosophique, celle qui s'inquiète de l'histoire et celle qui se réclame du sentiment. Marmontel, dit M. Brunetière, fut déjà un « romantique ». Pourtant Grimm le raille de ses timidités; il manque de sensibilité; c'est « un homme de bois »; sa *Poétique* est absurde parce qu'elle s'astreint à une « marche froide et méthodique »[1]. Mais Grimm lui-même, quand on tourne la page, honore les dieux qu'il insulta : l'utilité des Arts poétiques est de former « le goût public qui peut être cultivé, exercé, épuré[2] »; exercé nécessairement au bon goût et épuré du mauvais, ce qui nous ramène à la critique philosophique. Diderot a cru, nous l'avons dit, au beau permanent; il a loué ces trois unités que Marmontel et d'autres ont contestées. Il est tour à tour, et presque d'une ligne à l'autre, pour la discipline[3]. Geoffroy a vanté la simplicité des anciens ignorante de nos délicatesses de beaux esprits; il a gémi des mutilations qui défigurent le Shakespeare de Ducis; il s'est plu à la naïveté des poètes allemands. Et tout aussi bien il a défendu la noblesse du style, renié les horreurs anglaises et le fumier des Allemands[4].

Jusqu'à la fin la critique garde ainsi des sagesses précautionneuses. Quand elle s'aventure dans les routes nouvelles, elle s'inquiète à chaque tournant des « horreurs » et du « fumier ». Par là les audaces apparentes restèrent en grande partie des audaces verbales. La question des règles n'est plus assurément, à la veille de la Révolution, ce qu'elle était avec La Motte. Des progrès assurés

1. *Correspondance litt.*, *Op. cit.*, t. V, p. 377 (1763).
2. *Correspondance litt.*, *Op. cit.*, t. V, p. 376.
3. Voir Gaiffe, *Op. cit.*, p. 438 et suiv.
4. Voir Desgranges, *Op. cit.*, p. 170 et suiv.

sont acquis. Si les principes de la critique historique demeurent encore incertains, si l'on se pique de juger beaucoup plus que de bien connaître, la critique du sentiment emprunte quelques-unes de ses forces au mouvement qui emporte les âmes sensibles vers Saint-Preux, Ossian ou Werther. La querelle qui renie ou défend Boileau fut trop tumultueuse et trop prolongée pour n'être qu'une polémique de journalistes. Grimm, Diderot, Mercier, et bien d'autres avec moins d'éclat ou plus de prudence, rêvent sincèrement du génie inconnu qui bien loin des mornes *Saisons*, des stériles *Numitors* ou des fades *Baisers*, ouvrirait d'un seul coup les routes nouvelles qui feraient vaines les règles du passé. Seulement ils ont tous souffert de cette aventure que le génie ne parut pas. Quand un critique discute de la critique, à moins qu'il ne soit un pur historien, il reste nécessairement un critique dogmatique. Il ne servait à peu près de rien que l'on fît quelque part à l'histoire comme au sentiment. Par métier, et pour la nécessité de vivre, les critiques étaient contraints de demander des règles à l'histoire et de juger du sentiment. Les règles n'avaient au fond rien à craindre de ceux qui les discutaient; pour les condamner par la dialectique, il fallait, malgré les politesses et la belle générosité des formules, s'assurer de règles nouvelles. Les règles n'ont été discréditées que par des œuvres qui furent grandes en se passant d'elles. La Préface de *Cromwell* n'ajoute que peu de chose à tout ce qu'on trouverait dans notre article. Elle y ajoute seulement *Cromwell*, puis *Hernani* ou *Ruy Blas*. C'est le poète qui triomphe de la critique, et non la discussion d'une discussion.

DANIEL MORNET.

LE « DICTIONNAIRE DES IDÉES REÇUES » DANS L'ŒUVRE DE GUSTAVE FLAUBERT[1]

*
* *

Comment faut-il donc considérer le *Dictionnaire*? Quel rang lui attribuer dans l'œuvre de Flaubert?

Tel qu'il nous est parvenu, et surtout tel qu'il devait être une fois achevé, il constitue un ensemble homogène et complet. Augmenté de sa *Préface*, il n'eût pas été publié pour servir d'appendice à autre chose, mais séparément, en raison de son intérêt propre, et parce qu'à lui seul, il eût été tout un livre. A en juger par la *Correspondance* qui révèle l'ancienneté de ce projet, n'a-t-il pas précédé, en quelque sorte, tous les chefs-d'œuvre du Maître[2]? Traiter le *Dictionnaire* comme l'annexe prévue de son dernier roman, c'est aller à l'encontre des faits et méconnaître les intentions nettement exprimées de son auteur[3].

Toutefois, ces conclusions exigent maintenant quelque atténuation. S'il paraît bien justifié de prétendre que le *Dictionnaire* n'a

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire* d'avril-juin 1914, p. 280.

2. Le *Dictionnaire*, tel que nous le possédons, a été évidemment constitué au jour le jour, et sa composition se répartit sur un très grand nombre d'années. Il y a des articles qui portent en eux leur date, par exemple INONDÉS : *Toujours de la Loire* (cf. Ferrère, *Op. cit.*, p. 21).

3. Dans son livre *La Jeunesse de Flaubert* (Paris, 1913), M. Édouard Maynial a consacré au *Dictionnaire des idées reçues* un intéressant chapitre que j'ai eu l'occasion de citer déjà dans la première partie de cette étude. Or M. Maynial ne s'est pas prononcé nettement sur le point particulier que nous discutons. Il ne parle pas du tome II de *Bouvard*, et par conséquent ne prétend pas y faire rentrer de force le *Dictionnaire*. Toutefois il ne peut se défendre, lui aussi, de considérer cette œuvre comme une annexe, une « pièce justificative de *Bouvard*; il devine entre eux des liens très étroits : « Ce n'est pas, dit-il, un ouvrage distinct que ce *Dictionnaire*, mais plutôt l'envers et comme la trame du sérieux roman de Flaubert. » Puis, après avoir rappelé la documentation formidable de *Bouvard*, les extraits de cette documentation cités par Maupassant, il ajoute : « Il ne suffisait pas de concevoir cette espèce d'encyclopédie grotesque... il fallait encore l'adapter à une action ou à une intrigue!... donner à Bouvard et à Pécuchet... le langage de leurs idées. Pour cela Flaubert reprit en 1872 un projet qu'il avait formé avant 1850... » c'est-à-dire le projet du *Dictionnaire*. — Mais il y a là encore quelque fâcheuse confusion. Je crois avoir suffisamment démontré qu'il n'y a rien de commun entre la documentation de *Bouvard* et le *Dictionnaire*; quant à Maupassant, il a cité des extraits de l'ALBUM, et rien que de l'*Album*. M. Maynial n'a pas bien aperçu la différence radicale de nature et d'origine qui sépare le *Dictionnaire* de l'*Album*; par là les premières pages de son chapitre prêtent à équivoque. — Mais où j'adopte entièrement, par contre, sa manière de voir, c'est quand il cherche ensuite des rapprochements, des traces d'*idées reçues* dans l'œuvre entier de Flaubert, comme je le fais ici même par des exemples tirés de *Mme Bovary* et de l'*Education sentimentale*.

rien à voir avec le tome II de *Bouvard*, il ne serait pas tout à fait exact de croire qu'il n'existe entre eux aucun lien. Le *Dictionnaire*, pour mieux dire, n'est pas étranger à la composition du roman; mais la nuance, c'est qu'au lieu d'être destiné à y trouver place *in extenso*, à rentrer au nombre des matériaux que devaient copier les deux bonshommes, il y figure déjà par fragments isolés, par articles intercalés çà et là, dans la partie terminée du récit.

Il y figure, si l'on veut, à l'état d'une trame recouverte par toutes les arabesques de la broderie; de sorte qu'en examinant d'un peu près la broderie, en l'écartant au besoin, on finit par apercevoir la trame. Si nous relisons en effet *Bouvard*, en ayant bien présentes à la mémoire les définitions du *Dictionnaire*, nous serons frappés de découvrir à chaque instant des phrases, des répliques du dialogue, des alinéas entiers, qui évoquent immédiatement le souvenir de ces définitions; de sorte qu'en marge du texte nous serons tentés d'inscrire un renvoi à l'article correspondant du *Dictionnaire*, où est résumée l'idée dont nous avons là, sous les yeux, le développement. A l'inverse, il serait possible d'annoter celui-ci à l'aide de textes empruntés à *Bouvard* [1]. M. Ferrère a esquissé lui-même quelques-unes de ces annotations [2]; mais ses exemples, peu nombreux, ne sont pas les plus caractéristiques, ni même toujours très bien appropriés à la démonstration. Pour marquer l'emploi constant qui est fait ici du *Dictionnaire*, on ne saurait craindre de multiplier les preuves :

1. Ce procédé offre bien d'ailleurs quelque inconvénient : en isolant une phrase, un alinéa du récit, on risque d'affaiblir un peu la portée de l'idée qui s'y trouve exprimée, et qui ne prend en général son plein relief qu'en raison du contexte. Il est assez rare que les articles du *Dictionnaire* aient passé sans déformation dans le roman. Tantôt Flaubert utilise un seul des éléments qui constituent l'idée reçue, et néglige tous les autres. Tantôt l'idée reçue apparaît transposée selon les circonstances, les péripéties réelles de l'intrigue, et devient presque méconnaissable. D'autrefois, c'est le détail, insignifiant en apparence, d'un geste, d'une attitude, c'est un mot au cours d'un long dialogue, qui servira de rappel à l'idée reçue; mais celle-ci ne vaut alors que maintenue dans le développement qui l'encadre : si l'on se contente d'inscrire, en face de la définition du *Dictionnaire*, la réplique d'un interlocuteur où la phrase incidente d'une description, on atténue nécessairement la qualité de l'observation qui s'y trouve implicitement contenue, le comique ou la stupidité de la réflexion que Flaubert a mise dans la bouche de son personnage pour marquer un des traits de son caractère. D'une façon générale en effet, les idées reçues n'interviennent dans le roman que comme éléments de notation psychologique. Elles concourent également à fixer la silhouette, la mentalité d'un individu; pour justifier leur emploi et comprendre leur signification. il ne faut jamais perdre de vue le type qui se les approprie, dont elles constituent la pensée ordinaire.

2. On me permettra d'ajouter que trois mois avant la publication du livre de M. Ferrère j'avais indiqué cette idée dans une note de l'ouvrage écrit en collaboration avec M. René Dumesnil (*Autour de Flaubert*, II, p. 79-80). La présente étude n'est guère, au surplus, que le développement de cette note, où j'exposais sommairement les données du problème relatif au *Dictionnaire* et à l'*Album*, et formulais déjà des conclusions analogues à celles qu'on lira ici même.

DICTIONNAIRE.	BOUVARD ET PÉCUCHET. (Édition Conard).
LUXE : perd les états.	Pécuchet, en contemplant les becs de gaz, gémit sur les débordements du luxe (p. 6).
AIR : toujours se méfier des courants d'air.	« Les papiers s'envoleraient », s'écria Pécuchet, qui redoutait, en plus, les courants d'air (p. 7). ... Ils redoutaient le froid... principalement les courants d'air (p. 92).
JÉSUITES : ont la main dans toutes les révolutions, etc...	Bouvard se déclara soulagé, car il exécrait les jésuites. Pécuchet, sans les absoudre, montra quelque déférence pour la religion (p. 4).
RELIGION : fait partie des bases de la société. Il en faut pour le peuple, etc...	
CÈDRE : celui du Jardin des Plantes a été rapporté dans un chapeau.	Ce qu'ils admirèrent du Cèdre, c'est qu'on l'eût rapporté dans un chapeau (p. 12).
FOSSILES : preuve du déluge, etc.	Les fossiles les firent rêver (p. 12). — Le curé s'impatienta : « Nierez-vous qu'on ait trouvé des coquilles sur les montagnes? qui les y a mises, sinon le déluge? » ... (p. 115).
NOTAIRES : Maintenant, ne pas s'y fier.	[Pécuchet reçoit la lettre du notaire lui annonçant qu'il hérite :] « Pourvu que ce ne soit pas quelque farce! — Tu crois que c'est une farce? » reprit Bouvard (p. 15).
CAMPAGNE : à la campagne tout est permis : habits bas, farces, etc...	... Ils dîneraient en gardant leurs sabots — « Nous ferons tout ce qui nous plaira; nous laisserons pousser notre barbe! » (p. 18).
BIBLIOTHÈQUE : toujours en avoir une chez soi, surtout quand on habite la campagne.	« Il ne serait pas mal non plus... d'avoir quelques bons ouvrages de littérature. » Et ils en cherchèrent, fort embarrassés parfois de savoir si tel livre était vraiment un livre de bibliothèque. — « D'ailleurs, j'ai la mienne », disait Pécuchet (p. 18).
MOUSTIQUE : plus dangereux que n'importe quelle bête féroce.	[B. et P. cherchent dans quel pays se fixer :] Le midi [était] enchanteur par son climat, mais incommode, vu les moustiques (p. 17). — ... quelquefois ils se décidaient,... puis ils changeaient
FABRIQUE : voisinage dangereux.	

d'avis, l'endroit leur ayant paru malsain... ou trop près d'une manufacture... (p. 19).

CHAMPAGNE : caractérise le dîner de cérémonie... provoque l'enthousiasme chez les petites gens.

[Ils offrent un « grand dîner » à leurs voisins de campagne :] Presque aussitôt on déboucha le champagne, dont les détonations amenèrent un redoublement de joie (p. 61).

RUINES : font rêver, et donnent de la poésie au paysage.

[Ils ont accumulé (p. 55-65) les ruines dans leur jardin : le mur a une brèche. Ils ont incendié volontairement le toit du hangar :] « Prétendre que les ruines ne sont pas propres est une opinion d'imbéciles » (p. 65).

PROGRÈS : toujours mal entendu et trop hâtif.

Le docteur se déclara pour le progrès : « Car enfin, monsieur, nous avons besoin de réformes. — Possible, répondit Foureau, mais toutes ces idées-là nuisent aux affaires » (p. 64).

AFFAIRES : sont dans la vie ce qu'il y a de plus important.

PAIN : on ne sait pas toutes les saletés qu'il y a dans le pain.

JUJUBE : on ne sait pas avec quoi c'est fait.

Ils chicanaient le boulanger sur la couleur de son pain (p. 67). — Ils se transportèrent à Falaise pour demander du jujube, et sous les yeux mêmes du pharmacien soumirent sa pâte à l'épreuve de l'eau : elle prit la consistance d'une couenne de lard, ce qui dénotait la gélatine. (*Ibid.*)

FERMIERS : tous à leur aise.

Gouy demanda une diminution de fermage. Et, comme les autres se récriaient, il se mit à beugler... (p. 69).

MERCURE : tue la maladie et le malade.

Dans les doses permises, et malgré l'effroi du mercure, ils administrèrent du calomel (p. 86).

INGÉNIEUR : la première carrière pour un jeune homme. Connaît toutes les sciences.

... Quand ils avaient répondu qu'ils étaient « des ingénieurs » une crainte leur venait : l'usurpation d'un titre pareil pouvait leur attirer des désagréments (p. 107).

[Le comte de Faverge présente son futur gendre :] « Monsieur le baron de Mahurot, ingénieur ! (p. 316).

DORMIR (trop) : épaissit le sang.

Bouvard... dormait après ses repas, et avait peur en se réveillant, car le sommeil prolongé est une menace d'apoplexie (p. 92).

ERUDITION : la mépriser

... Ce mot ayant fait rire l'assemblée,

comme étant la marque d'un esprit étroit.	il [l'abbé Jeufroy] ajouta en pinçant les lèvres : « A moins que ce ne soit encore une des découvertes de la science ! » — Bouvard voulut répondre par le soulèvement des montagnes, la théorie d'Elie de Beaumont : « Connais pas », répondit l'abbé, etc. (p. 115).
TABAC : cause de toutes les maladies du cerveau et de la moelle épinière.	Pécuchet imagina que l'usage de la prise était funeste. D'ailleurs, un éternuement occasionne parfois la rupture d'un anévrisme, etc... (p. 92).
PRISE DE TABAC : convient à l'homme de cabinet.	Pécuchet s'arrêta, afin de mieux réfléchir, ouvrit sa tabatière, huma une prise... (p. 122). [De même p. 335, quand Pécuchet examine le crâne du fils au garde champêtre, et va formuler son diagnostic. Sa tabatière intervient, d'une façon générale, chaque fois qu'il a à trancher une question importante.]
GOTHIQUE : style d'architecture portant plus à la religion que les autres.	D'abord ils visitèrent les cathédrales; et les hautes nefs se mirant dans l'eau des bénitiers, les verreries éblouissantes comme des tentures de pierreries, les tombeaux au fond des chapelles... tout, jusqu'à la fraîcheur des murailles, leur causa un frémissement de plaisir, une émotion religieuse (p. 125-126). — « Le moyen âge avait du bon », reprit Marescot, ainsi, nos cathédrales... (p. 216). — [Le comte] les remercia d'avoir sauvé ces débris du moyen âge, époque de foi religieuse... (p. 135).
CHATEAU FORT : a toujours subi un siège sous Philippe Auguste. CAVERNES : sont toujours remplies de serpent.	Ils étudièrent les châteaux forts... Le mur dévallait à pic jusqu'aux broussailles des douves, et ils pâlissaient en songeant que des hommes avaient monté là, suspendus à des échelles. Ils se seraient risqués dans les souterrains; mais Bouvard avait pour obstacle son ventre, et Pécuchet la crainte des vipères (p. 126-127).
PRIAPISME : culte de l'antiquité.	[Voir p. 141 un long développement sur la signification des tumulus et des dolmens.]

BOSSUET : est l'aigle de Meaux [1re rédaction du *Dictionnaire*. Cf. *supra*].	Bouvard ne put achever le célèbre discours de Bossuet : « L'Aigle de Meaux est un farceur!... » (p. 153).
BONNET GREC : donne de la majesté au visage. Indispensable à l'homme de cabinet.	[Bouvard porte un bonnet grec. Il s'en coiffe en particulier, p. 177, pour jouer devant Mme Bordin le rôle de Phèdre.]
ARTISTES : tous farceurs, etc...	[Bouvard et Pécuchet, quand ils abordent la littérature, se donnent le genre artiste (p. 177) et font des farces, deviennent très entreprenants avec Mme Bordin (p. 174-175).]
LITTRÉ : ricaner quand on entend son nom : ce Monsieur qui dit que nous descendons des singes.	« Moi je vais plus loin, s'écria Péruchet, l'homme descend des poissons! » Des rires éclatèrent (p. 117).
CLUB : sujet d'exaspération pour les conservateurs.	Quand Pécuchet proposa de fonder un club, Foureau eut la hardiesse de répondre que jamais on n'en verrait à Chavignolles (p. 195).
PHILIPPE D'ORLÉANS-ÉGALITÉ : tonner contre.	« Que voulez-vous, Louis XVIII a légalisé la spoliation » (p. 246).
BRAS : pour gouverner la France il faut un bras de fer.	« Je ne suis pas journaliste! et je vous soutiens que la France veut être gouvernée par un bras de fer! » (p. 248).
GYMNASTIQUE : on ne saurait trop en faire.	Satisfaits de leur régime, ils voulurent s'améliorer le tempérament par la gymnastique (p. 241 ; et *passim*, tout le début du chapitre VIII, jusqu'à la page 245).
EXERCICE : préserve de toutes les maladie, etc...	... Ils tâchèrent de devenir ambidextres, jusqu'à se priver de la main droite, temporairement (p. 243).
GAUCHERS : terribles à l'escrime. Plus adroits que ceux qui se servent de la main droite.	
SOMNAMBULE : se promène la nuit sur la crête des toits.	Les maîtres affirment que des somnambules ont prédit des événements... L'abbé rapporta des histoires plus étonnantes : un missionnaire a vu des brahmanes parcourir une route la tête en bas... (p. 258).
MAGNÉTISME : joli sujet de conversation et qui sert à faire des femmes.	Ils projetèrent de construire un baquet mesmérien... Un scrupule les arrêta : parmi les malades il viendrait des personnes du sexe : « Et que ferons-nous s'il leur prend des accès d'érotisme furieux? » etc... (p. 252. Et *passim*, p. 245-260).

SUICIDE : preuve de lâcheté.	Ils examinèrent la question du suicide... Ce n'est point une lâcheté, quoi qu'on en dise... Ils délibérèrent sur le genre de mort (p. 295).
COMMUNION : la première communion, le plus beau jour de la vie.	Bouvard se sentait attendri. Pécuchet se rappela sa première communion (p. 291).
INQUISITION : on a bien exagéré ses crimes.	[Voir la discussion entre l'abbé Jeufroy et Bouvard et Pécuchet, p. 325-329.]
MARTYRS : tous les premiers chrétiens l'ont été.	
MISSIONNAIRES : sont tous mangés ou crucifiés.	
PAUVRES : s'en occuper tient lieu de toutes les vertus.	Mme de Noares, la comtesse et Yolande, travaillaient pour les pauvres (p. 335).
PALLADIUM : forteresse de l'antiquité.	Elle donne en preuve l'attestation des évêques : « C'est, disent-ils, comme un bouclier, un palladium sur le diocèse de Perpignan ! » (p. 33).
RELIGION : fait partie des bases de la société. Est nécessaire pour le peuple. Cependant pas trop n'en faut. La « religion de nos pères » doit se dire avec onction.	[Voir la discussion entre B. et P. et les hôtes du comte de Faverge, p. 330 et suiv.]
SERVICE : c'est rendre service aux enfants que de les calotter.	Le comte, encore une fois, s'étendit sur le bras de fer indispensable aux enfants comme pour les peuples... (p. 337). — ... « Mais si le père est un idiot? — N'importe, dit le capitaine, son pouvoir n'en n'est pas moins absolu — Dans l'intérêt des enfants, ajouta Coulon (p. 356). — ... Pécuchet objecta que les châtiments corporels sont quelquefois indispensables. Pestalozzi les employait... (p. 372).
CHRISTIANISME : a affranchi les esclaves.	Le comte objecta que le christianisme avait développé la civilisation (p. 341).
CATHOLICISME : a eu une influence très favorable sur les arts.	
BOUDDHISME : fausse religion de l'Inde.	[Voir p. 342, une discussion à propos du Bouddhisme, qui se termine par ces deux répliques] :
FRANC-MAÇONNERIE : ... mal vue des ecclésiastiques.	... « Des mensonges de voyageurs »,

	dit Mme de Noares. — « Soutenus par les francs-maçons », ajouta le curé.
FILLES : les jeunes filles : éviter pour elles toute espèce de livres.	Les filles n'ont pas besoin d'être savantes comme les garçons (p. 350).
CYGNE : Fénelon est le cygne de Cambrai.	L'espagnol et l'italien, prétend le cygne de Cambrai, ne servent qu'à lire des ouvrages dangereux (p. 350. — Voir aussi dans ce même développement des idées reçues correspondant aux mots LANGUES VIVANTES et GRAMMAIRE du *Dictionnaire*.)
ASTRONOMIE : belle science très utile pour la marine.	Tout en marchant, il [Pécuchet] préconisait l'astronomie : les marins l'utilisent dans leurs voyages (p. 358).
MUSIQUE : adoucit les mœurs...	Sa brutalité [de Victor] les effrayait. La musique adoucissait les mœurs, Pécuchet imagina de lui apprendre le solfège (p. 374).
DESSIN : le dessin se compose de trois choses : la ligne, le grain, le grainé fin ; de plus le trait de force. Mais le trait de force, il n'y a que le maître seul qui le donne.	[Cette définition du *Dictionnaire*, extraite d'un traité de dessin de Christophe, est textuellement reproduite dans *Bouvard et Pécuchet*, p. 360, et présentée d'ailleurs comme une citation dont se souvient Pécuchet.]
BRACONNIERS : tous forçats libérés. Auteurs de tous les crimes commis dans les campagnes. Doivent exciter une colère frénétique...	Bouvard ajouta : « Relâchez-le, c'est un brave homme ! — Qui, un braconnier ! — Eh bien ! quand cela serait ? » Et ils se mirent à défendre le braconnage... (p. 379).
FÉODALITÉ : n'en avoir aucune idée précise, mais tonner contre.	Bouvard... rappela les abus féodaux, les chasses ruineuses des grands seigneurs (p. 382).
LIBRE-ÉCHANGE : cause de tous les maux du commerce. PRATIQUE : supérieure à la théorie.	[Voir p. 384-385 les discussions qui s'élèvent entre B. et P. et les notables de Chavignolles sur la question du libre-échange : on leur reproche de méconnaître la *pratique*, et c'est l'argument par lequel on combat leurs théories.]

L'énumération qu'on vient de lire ne prétend pas épuiser la totalité des rapprochements possibles[1] : elle précise néanmoins la place

1. Ajoutons que l'idée reçue : MÉTHODE : *ne sert à rien*, a elle-même pour commentaire l'histoire tout entière de Bouvard et de Pécuchet.

du *Dictionnaire* dans la première partie de *Bouvard* et fixe les rapports qui les unissent. Mais il faut maintenant aller plus loin. Il y aurait encore quelque apparence de raison à traiter le *Dictionnaire* comme un appendice inséparable de *Bouvard*, si les articles du premier ne trouvaient d'autre commentaire que le texte du second, ou plutôt, si les définitions du *Dictionnaire* n'avaient jamais été utilisées ailleurs, par Flaubert, de la même façon. Or, l'expérience que nous venons de tenter avec son dernier roman fournit des résultats identiques quand on la répète avec *Madame Bovary* ou avec l'*Éducation sentimentale*. Elle devient alors beaucoup plus instructive, car elle fait toucher du doigt les procédés de l'écrivain, la constance de sa méthode, et donne à la notion de l'*idée reçue* sa signification complète :

Dictionnaire des Idées Reçues.	Madame Bovary et Education sentimentale. (Edition Conard.)
Grog : Pas comme il faut.	[Le père de Ch. Bovary, qui est donné comme un personnage peu distingué dans les premiers chapitres du roman, boit des « grogs au kirsch » à la noce de son fils. Cf. p. 41.] [De même Arnoux, sur le bateau, emmène Frédéric boire des grogs. Cf. *Éduc. sent.*, p. 9.]
Ruines : Font rêver et donnent de la poésie à un paysage.	[Emma] aimait la verdure seulement lorsqu'elle était clairsemée parmi les ruines. (*Bov.*, p. 50.)
Mélancolie : Signe de distinction du cœur et d'élévation de l'esprit.	Quand sa mère mourut, elle [Emma] pleura beaucoup les premiers jours... Emma fut intérieurement satisfaite de se sentir arrivée du premier coup à ce rare idéal des existences pâles, où ne parviennent jamais les cœurs médiocres, etc... (*Bov.*, p. 53-54; et *passim*). [Même trait de caractère chez Léon, p. 115.]
Rince-bouche : Signe de richesse dans une maison.	Quand ils avaient, le dimanche, quelque voisin à dîner, elle trouvait moyen d'offrir un plat coquet... même elle parlait d'acheter des rince-bouche pour le dessert. (*Bov.*, p. 58.)
Campagne : Les gens de la campagne meilleurs que	[Chez M. Dambreuse :] Et on exaltait les campagnes, l'homme illettré ayant

ceux des villes : envier leur sort. — A la campagne tout est permis : habits bas, farces, etc...

naturellement plus de sens que les autres. (*Éduc. sent.*, p. 560.)

Il [Charles Bovary] portait toujours de fortes bottes qui avaient au cou-de-pied deux plis épais obliquant vers les chevilles... il disait que c'était bien assez bon pour la campagne. (*Bov.*, p. 59.)

ARTISTES : ... s'étonner de ce qu'ils sont habillés comme tout le monde...

[Rodolphe] se mit à faire des plaisanteries sur les dames d'Yonville, à propos de leur toilette; puis il s'excusa lui-même du négligé de la sienne. Elle avait cette incohérence des choses communes et recherchées où le vulgaire, d'habitude, croit entrevoir la révélation d'une habitude excentrique, les désordres du sentiment, les tyrannies de l'art, et toujours un certain mépris des conventions sociales... — D'ailleurs, ajouta-t-il, quand on habite la campagne... (*Bov.*, p. 191-192.)

— [Étonnement de Frédéric lorsqu'il rencontre pour la première fois les habitués de l'*Art industriel* :] leurs manières étaient simples... l'inventeur du paysage oriental, le fameux Dittmer, portait une camisole de tricot dans son gilet... (*Éduc. sent.*, p. 48.)

LORGNON : Insolent et distingué.

— Elle [Emma] portait, comme un homme, passé entre deux boutons de son corsage, un lorgnon d'écaille. (*Bov.*, p. 21.)

ARTISTES : Tous farceurs... gagnent des sommes folles, mais les jettent par les fenêtres...

— Paris, plus vague que l'Océan, miroitait donc aux yeux d'Emma dans une atmosphère vermeille... Dans les cabinets de restaurant où l'on soupe après minuit, riait, à la clarté des bougies, la foule bigarrée des gens de lettres et des actrices. Ils étaient, ceux-là, prodigues comme des rois... (*Bov.*, p. 81-82.)

ACTRICES : La perte du fils de famille sont d'une lubricité effrayante, se livrent à des orgies, avalent des millions, périssent à l'hôpital...

— ... Dépêchez-vous, Lagardy ne donnera qu'une seule représentation... C'est, à ce qu'on assure, un fameux lapin! Il roule sur l'or... Tous ces grands artistes brûlent la chandelle par les deux bouts. Il leur faut une existence dévergondée qui excite un peu l'imagination. Mais ils meurent à l'hôpital parce qu'ils n'ont pas

ECONOMIE : Toujours précédé de *Ordre*. Mène à la fortune.

eu l'esprit, étant jeunes, de faire des économies. (*Bov.*, p. 304.)

— [Voir *ibid.*, p. 168-169, ce que pense, Homais sur l'existence des étudiants à Paris : « Et vous ne savez pas la vie que mènent ces farceurs-là, dans la quartier latin, avec les actrices, etc. »]

— Le jeune aristocrate [Cisy] lorgnait les filles, et... n'osait leur parler, s'imaginant qu'il y avait toujours chez ces femmes-là un homme caché dans l'armoire, avec un pistolet, et qui en sort pour vous faire souscrire des lettres de change. (*Éduc. sent.*, p. 102.)

Bonnet grec : Indispensable à l'homme de cabinet, Donne de la majesté au visage.

— Un homme... coiffé d'un bonnet de velours à gland d'or, se chauffait le dos contre la cheminée. (*Bov.*, p. 101.)

— Homais demanda la permission de garder son bonnet grec, de peur des coryzas. (*Ibid.*, p. 110 ; et *passim.*)

— [C'est un peu la même *idée reçue* qu'on peut dégager de cet autre passage : « M. Bovary père resta encore un mois à Yonville, dont il éblouit les habitants par un superbe bonnet de police à galons d'argent qu'il portait, le matin, pour fumer sa pipe sur la place. » (p. 125).]

Docteur : ... Tous matérialistes.

— [Cf. le caractère de Homais, *passim* ; en particulier sa tirade, p. 106 : « Aussi je n'admets pas un bonhomme de Bon Dieu qui se promène dans son parterre la canne à la main, loge ses amis dans le ventre des baleines... choses absurdes en elles-mêmes et complètement opposées, d'ailleurs, à toutes les lois de la physique, etc...]

Prêtres : Couchent avec leurs bonnes et en ont des enfants qu'ils appellent leurs neveux.

— Bravo, dit le pharmacien ! Envoyez donc vos filles en confesse à des gaillards d'un tempérament pareil ! Moi, si j'étais le gouvernement, je voudrais qu'on saignât les prêtres une fois par mois. Oui, Mme Lefrançois, tous les mois, une large phlébotomie, dans l'intérêt de la police et des mœurs. (*Bov.*, p. 106.)

— J'en ai connu, des prêtres, qui s'habillaient en bourgeois pour aller voir

gigoter des danseuses! — Allons donc! fit le curé... — Parbleu, ils en font bien d'autres! s'exclama le pharmacien. (*Ibid.*, p. 303-304.)

MER : Image de l'infini. Donne de grandes pensées.

— Oh, j'adore la mer, dit M. Léon. — Et puis ne vous semble-t-il pas, répliqua Mme Bovary, qui l'esprit vogue plus librement sur cette étendue sans limites, dont la contemplation nous élève l'âme, et donne des idées d'infini, d'idéal. (*Bov.*, p. 112.)

ECHARPE : Poétique.

[De toutes les marchandises que lui propose Lheureux, Emma ne remarque guère que les écharpes (p. 144). C'est ce qui la tente davantage (p. 145-146). Plus loin :] Elle choisit, chez Lheureux, la plus belle de ses écharpes. Elle se la nouait à la taille, par-dessus sa robe de chambre, et, les volets fermés, avec un livre à la main, elle restait étendue sur un canapé, dans cet accoutrement (p. 173).

ANGE : Fait bien en amour et en littérature.

— [Emma rêve la vie de Paris :] Venait ensuite la société des duchesses : on y était pâle... Les femmes, pauvres anges! portaient du point d'Angleterre au bas de leur jupon... (*Bov.*, p. 81.)

— [Extrait de la lettre de Rodolphe à Emma :] Savez-vous l'abîme où je vous entraînais, pauvre ange? (*Idid.*, 280.)

— [Crise de passion d'Emma pour sa fillette :] Elle disait à son enfant : « Ta colique est-elle passée, mon ange? » (*Ibid.*, 298.)

— [Léon amoureux d'Emma :] Il retrouvait sur ses épaules la couleur ambrée de l'odalisque au bain... elle ressemblait aussi à la femme pâle de Barcelone; mais par-dessus tout elle était Ange. (*Ibid.*, 367.)

ESTOMAC : Toutes les maladies viennent de l'estomac.

EAU : L'eau de Paris donne des coliques.

CUISINE : De restaurant, toujours échauffante. Bour-

— ... A cause du changement de régime, continua le pharmacien, et de la perturbation qui en résulte dans l'économie générale. Et puis l'eau de Paris, voyez-vous, les mets des restaurateurs, toutes ces nourritures épicées, finissent par vous échauffer le sang et ne valent

geoise, toujours saine.

pas, quoi qu'on en dise, un bon pot-au-feu. J'ai toujours, quant à moi, préféré la cuisine bourgeoise, c'est plus sain! (*Bov.*, p. 169.)

SAIGNER : Se faire saigner au printemps.

— M. Boulanger lui présenta son homme qui voulait être saigné parce qu'il éprouvait des fourmis le long du corps. « Ça me purgera, objectait-il à tous les raisonnements. » (*Bov.*, 177.)

AGRICULTURE : Manque de bras.

LABOUREURS : Que serions-nous sans eux?

— [Cf. *Madame Bovary*, chap. VIII, le discours du conseiller de préfecture au Comice, notamment p. 201 :] « Et qu'aurais-je à faire, Messieurs, de vous démontrer ici l'utilité de l'agriculture. Qui donc pourvoit à notre subsistance, qui donc pourvoit à nos besoins? n'est-ce pas l'agriculture? etc...

HABIT NOIR : En province, est le dernier terme de la cérémonie et du dérangement.

— L'apothicaire passa [se rendant au Comice]. Il portait un habit noir... (*Bov.*, p. 185.)

Me Hareng, boutonné dans un mince habit noir, en cravate blanche... (*Ibid.*, p. 408.)

LUNE : inspire la mélancolie.

— ... Que de fois [dit Rodolphe] à la vue d'un cimetière, au clair de lune, je me suis demandé si je ne ferais pas mieux d'aller rejoindre ceux qui sont à dormir... (*Bov.*, p. 192.)

— Une fois, la lune parut; alors, ils ne manquèrent pas à faire des phrases, trouvant l'astre mélancolique... (*Ibid.*, p. 354.)

ALCOOLISME : cause de toutes les maladies modernes.

— En vérité, dit l'apothicaire, on devrait bien sévir contre l'ivresse. Je voudrais que l'on inscrivit hebdomadairement, à la porte de la mairie, sur un tableau *ad hoc*, les noms de tous ceux qui durant la semaine se seraient intoxiqués avec des alcools... (*Bov.*, p. 212.)

— Y a-t-il longtemps, mon ami, que tu as cette épouvantable infirmité? Au lieu de t'enivrer au cabaret, tu ferais mieux de suivre un régime. (*Ibid.*, p. 404.)

MUSIQUE : Fait penser à un tas de choses.

— Emma reprit : « Et quelle musique préférez-vous? — Oh! la musique alle-

mande, celle qui porte à rêver. » (*Bov.*, p. 113.)

BANQUET : La plus franche cordialité ne cesse d'y régner.

— [Compte rendu du comice, par Homais :] Vers six heures un banquet... a réuni les principaux assistants de la fête. La plus grande cordialité n'a cessé d'y régner. Divers toasts ont été portés... M. Homais : à l'industrie et aux beaux arts, ces deux sœurs! (*Bov.*, p. 213.)

ARTS : Sont bien inutiles, puisqu'on les remplace par des machines qui fabriquent même plus promptement.

— [Cf. le discours du conseiller au Comice, *Bov.*, p. 197-199.]

BASES (de la société) : sont la propriété, la famille, la religion, le respect des autorités. En parler avec colère si on les attaque.

— Alors, la propriété monta dans les respects au niveau de la Religion, et se confondit avec Dieu. (*Educ. sent.*, p. 425.)

— La tête lui tournait de colère, au mot propriété : « C'est un droit écrit dans la nature! Les enfants tiennent à leurs joujoux ; tous les peuples sont de mon avis, tous les animaux ; le lion même, s'il pouvait parler, se déclarerait propriétaire! etc... (*Ibid.*, p. 496.)

MAGNÉTISME : Joli sujet de conversation, et qui sert à faire des femmes.

— Rodolphe, avec Mme Bovary, causait rêves, pressentiments, magnétisme. (*Bov.*, p. 205.)

EXERCICE : préserve de toutes les maladies. Toujours conseiller d'en faire.

— Alors Rodolphe demanda si l'exercice du cheval ne serait pas bon. — « Certes! excellent! parfait! voilà une idée! Tu devrais la suivre... » Elle prit un air boudeur... et déclara finalement que cela peut-être semblerait drôle. — « Ah! je m'en moque pas mal, dit Charles... La santé avant tout! Tu as tort! » (*Bov.*, p. 217-218.)

APPARTEMENT (de garçon) : toujours en désordre. Avec des colifichets de femme traînant çà et là, odeur de cigarette.

— Ensuite elle examinait l'appartement [de Rodolphe], elle ouvrait les tiroirs des meubles... Souvent même elle mettait entre ses dents le tuyau d'une grosse pipe qui était sur la table de nuit, parmi des citrons et des morceaux de sucre, près d'une carafe d'eau. (*Bov.*, p. 228.)

— Il [Rodolphe] alla chercher dans l'armoire, au chevet de son lit, une vieille boîte à biscuits de Reims où il enfermait d'habitude des lettres de femmes, et il

s'en échappa une odeur de poussière humide et de roses flétries. D'abord il aperçut un mouchoir de poche, couvert de gouttelettes pâles... Il y avait auprès, se cognant à tous les angles, la miniature donnée par Emma... Et machinalement il se mit à fouiller dans ce tas de papiers et de choses, y retrouvant pêle-mêle des bouquets, une jarretière, un masque noir, des épingles et des cheveux... (*Ibid.*, p. 278-279.)

CHIRURGIENS : ont le cœur dur. Les appeler « bouchers ».

— [Le docteur Canivet à Homais :] « Il m'est aussi parfaitement égal de découper un chrétien que la première volaille venue. Après ça, direz-vous, l'habitude, l'habitude! »... Alors, sans aucun égard pour Hippolyte, qui suait d'angoisse entre ses draps, ces messieurs engagèrent une conversation où l'apothicaire compara le sang-froid d'un chirurgien à celui d'un général... (*Bov.*, p. 254.)

TOILETTE (des dames) : Trouble l'imagination.

— Souvent même Mme Bovary, n'y prenant garde, se mettait à sa toilette. Elle commençait par retirer son peigne, en secouant sa tête d'un mouvement brusque; et, quand il [Justin] aperçut la première fois cette chevelure entière qui descendait jusqu'aux jarrets en déroulant ses anneaux noirs, ce fut pour lui, le pauvre enfant, comme l'entrée subite dans quelque chose d'extraordinaire et de nouveau dont la splendeur l'effraya. (*Bov.*, p. 299.)

TOUR : Indispensable à avoir dans son grenier, à la campagne, pour les jours de pluie.

— [Le tour de Binet, *Bov.*, *passim.*]

AFFAIRE : Passent avant tout...

COTON : ... Une des bases de la Société dans la Seine-Inférieure.

[Au théâtre de Rouen :] La salle commençait à se remplir, on tirait les lorgnettes de leurs étuis, et les abonnés, s'apercevant de loin, se faisaient des salutations. Ils venaient se délasser dans les beaux-arts des inquiétudes de la vente; mais, n'oubliant point les affaires, ils causaient

encore coton, trois-six ou indigo. (*Bov.*, p. 308.)

FRISER, FRISURE : Ne convient pas un homme.

Il [Léon] passa un pantalon blanc... puis, s'étant fait friser, se défrisa, pour donner à sa chevelure plus d'élégance naturelle. (*Bov.*, p. 329. — Cf. aussi (p. 36.)

FACTURES ; Toujours trop élevées.

Oh! reprit-il [Lheureux] en riant d'un air bonhomme, on met tout ce que l'on veut sur les factures. (*Bov.* p. 377.)

BRUNES : Sont plus chaudes que les blondes.

BLONDES : Plus chaudes que les brunes.

Léon malgré lui, se récria. D'ailleurs il n'aimait que les femmes brunes. — Je vous approuve, dit le pharmacien, elles ont plus de tempérament. — Et, se penchant à l'oreille de son ami, il indiqua les symptômes auxquels on reconnaissait qu'une femme avait du tempérament. Il se lança même dans une digression ethnographique; l'Allemande était vaporeuse, la Française libertine, l'Italienne passionnée. — Et les négresses? demanda le clerc. — C'est un goût d'artiste, dit Homais. (*Bov.* p. 387-388.)

ITALIENNE : [L'idée d'Italienne s'associe à celle de volcan... c'est une idée reçue. (Frag. d'une lettre inéd. à Louise Colet, 1853).]

NÉGRESSES : Plus chaudes que les blanches.

ARTISTES : Tous farceurs. etc...

CUJAS : Inséparable de Bartole. On ne sait pas ce qu'ils ont écrit, n'importe. Dire à tout homme étudiant le droit : « Vous êtes enfermé dans Cujas et Bartole. »

[Homais à Léon :] Laissez donc un peu Cujas et Bartole, que diable! (*Bov.*, p. 389.)

MENDICITÉ : Devrait être interdite et ne l'est jamais.

PROGRÈS : Toujours mal entendu et trop hâtif.

[Exemple d'association de deux *Idées recues* dont la seconde offre ici le contrepied de la définition donnée dans le *Dictionnaire* :] Mais quand l'Aveugle, comme d'habitude, apparut au bas de la côte, il [Homais] s'écria : « Je ne comprends pas que l'autorité tolère encore de si coupables industries. On devrait enfermer ces malheureux, que l'on forcerait à quelque travail. Le Progrès, ma parole d'honneur, marche à pas de tortue. Nous pataugeons en pleine barbarie. (*Bov.*, p. 414.)

— [Voir aussi *ibid.*, p. 474, les articles de Homais dans le *Fanal de Rouen*, à

propos de l'aveugle, sur l'extension du vagabondage.]

CHRISTIANISME : a affranchi les esclaves.

— Pardonnez, dit Homais. J'admire le christianisme. Il a d'abord affranchi les esclaves, introduit dans le monde une morale... (*Bov.*, p. 454.)

CARABINS : dorment près des cadavres. Il y en a qui en mangent.

DISSECTION : outrage à la majesté de la mort.

— Moi, peur? répliqua-t-il [Homais] en haussant les épaules. Ah bien, oui! J'en ai vu bien d'autres à l'Hôtel-Dieu, quand j'étudiais la pharmacie. Nous faisions du punch dans l'amphitéâtre aux dissections... (*Bov.*, p. 457.)

ENTERREMENT : A propos du défunt : « Et dire que je dînais avec lui il y a huit jours. »

— On y déplorait la mort d'Emma, et surtout Lheureux, qui n'avait point manqué de venir à l'enterrement. — Cette pauvre petite dame! quelle douleur pour son mari! — L'apothicaire reprenait... Une si bonne personne! Dire pourtant que je l'ai encore vue samedi dernier dans ma boutique! » (*Bov.*, 467-468.)

— Quand il [Frédéric] arriva le lendemain à dix heures, le grand salon s'emplissait de monde, et presque tous, en s'abordant d'un air mélancolique, disaient : « Moi qui l'ai encore vue il y a un mois! Mon Dieu, c'est notre sort à tous... (*Educ. sent.*, p. 545.)

DÉCORATION (de la Légion d'honneur) : la blaguer, mais la convoiter.

— ... Une ambition sourde le rongeait; Homais désirait la croix... (*Bov.*, p. 477.)

ACADÉMIE-FRANÇAISE : la dénigrer, mais tâcher d'en faire partie si on peut.

Pellerin déblatérait contre l'Institut. (*Educ. sent.*, p. 51.)

FORÇATS : Au bagne, il y a des hommes de génie.

Il [Dussardier] croyait... au génie des galériens... (*Educ. sent.*, p. 113.)

BILLARD : Noble jeu. Indispensable à la campagne.

Plus d'un, en apercevant ces coquettes résidences, si tranquilles, enviait d'en être le propriétaire, pour vivre là jusqu'à la fin de ses jours, avec un bon billard, une chaloupe, une femme, ou quelque autre rêve. (*Educ. sent.*, p. 3.)

ITALIE : Doit se voir immédiatement après le mariage. Donne bien des déceptions, n'est pas si belle qu'on dit.

— « Tiens! il y a longtemps qu'on ne vous a vu! Où diable étiez-vous donc? parti en voyage? En Italie? Poncif, hein? l'Italie! pas si raide qu'on dit!... (*Educ. sent.*, p. 169.)

— Ils avaient, les premiers mois, voyagé en Italie. Arnoux, malgré son enthousiasme devant les paysages et les chefs-d'œuvre, n'avait fait que gémir sur le vin... (*Ibid.*, p. 244.)

— L'idée de se marier ne lui paraissait plus exorbitante. Ils voyageraient. Ils iraient en Italie, en Orient! Et il l'apercevait debout sur un monticule, contemplant un paysage, ou bien appuyée à son bras, dans une galerie florentine, s'arrêtant devant les tableaux... (*Ibid.*, p. 365.)

— [Frédéric et Rosanette à Fontainebleau :] Tout cela augmentait le plaisir, l'illusion. Ils se croyaient presque au milieu d'un voyage en Italie, dans leur lune de miel. (*Ibid.*, p. 469.)

— Martinon épousa Mlle Cécile. Il n'y eut pas de bal. Les jeunes gens partirent le soir même pour l'Italie... (*Ibid.*, p. 524.).

... C'était fort bien, d'ailleurs, aux jeunes mariés, de s'être mis en voyage : plus tard les embarras, les enfants surviennent. Mais l'Italie ne répondait pas à l'idée qu'on s'en faisait. Après cela, ils étaient dans l'âge des illusions. Et puis la lune de miel embellissait tout. (*Ibid.*, p. 531.)

AIR : toujours se méfier des courants d'air.

La sphinx, malgré les observations de tout le monde, exposait au courant d'air ses bras en sueur. (*Educ. sent.*, p. 176.)

LIBRE-ECHANGE : cause de tous les maux (des souffrances) du commerce.

ARGENT : cause de tout le mal.

MALTHUS : « L'infâme Malthus. »

Rien de tout cela ne serait nouveau [disait Sénécal] si on protégeait mieux l'agriculture, si tout n'était pas livré... à la déplorable maxime du « laissez faire, laissez passer ». Voilà comment se constituait la féodalité de l'argent, pire que l'autre! ... Sénécal continuait... Et se tournant vers Cisy : « — En serons-nous réduits aux conseils de l'infâme Malthus?» etc... (*Educ. sent.*, p. 197.)

SUFFRAGE UNIVERSEL : Dernier terme de la science politique.

[Suite de la discussion politique :] Oui, nous sommes la risée de l'Europe, dit Sénécal. — C'est parce que l'Art est inféodé à la Couronne. — Tant que vous

n'aurez pas le suffrage universel!... (*Educ. sent.*, p. 199.)

Il [Sénécal] se tenait debout contre la cheminée. Les autres, assis et la pipe aux lèvres, l'écoutaient discourir sur le suffrage universel, d'où devait résulter le triomphe de la Démocratie, l'application des principes de l'Évangile. (*Educ. sent.*, p. 377.)

SAINT-BARTHÉLEMY : Vieille blague.

Bref, il [Hussonnet] « ne donnait plus là-dedans », il était « revenu de tout cela ». C'était comme le serpent de mer, la révocation de l'Edit de Nantes, et « cette vieille blague de Saint-Barthélemy ». (*Educ. sent.*, p. 200.)

LUXE : Perd les États.

RELIGION : Est nécessaire pour le peuple.

Martinon s'empressa de dire : « Effectivement, c'est un frein! [la religion]. » — Tout le mal gisait dans cette envie moderne de s'élever au-dessus de sa classe, d'avoir du luxe. (*Educ. sent.*, p. 228. — Cf. aussi p. 201.)

OCTROI : On doit le frauder.

M. Arnoux se livrait à des espièglerie côtoyant la turpitude. C'était pour lui un devoir que de frauder l'octroi... (*Educ. sent.*, p. 208.)

DUEL : Tonner contre, n'est pas une preuve de courage. Prestige de l'homme qui a eu un duel.

De temps à autre il [Cisy] poussait un gémissement : « Mais, est-ce qu'on a le droit de se battre en duel? — C'est un reste de barbarie, que voulez-vous! » (*Educ. sent.*, p. 325.)

On arriva tout naturellement à relater différents traits de courage. Suivant le diplomate, il n'était pas difficile d'affronter la mort, témoin ceux qui se battent en duel. (*Educ. sent.*, p. 493.) [Voir dans la suite de ce passage, le prestige qui rejaillit sur Frédéric de son duel avec M. de Cisy, p. 493-494.]

PUNCH : Convient à un dîner de garçon. Source de délire.

[Voir *Educ. sent.*, p. 375-381, le récit du « punch » offert par Dussardier à Frédéric et à ses amis.]

ECLECTISME : Tonner contre, comme étant une philosophie immorale.

Sénécal exécrait bien plus M. Cousin, car l'éclectisme, enseignant à tirer la certitude de la raison, développait l'égoïsme, détruisait la solidarité. (*Educ. sent.*, p. 378.)

OUVRIER : Toujours honnête, quand il ne fait pas d'émeute.	« Oui, je sais, dit Frédéric. » Après quoi, il déclara sa sympathie pour les ouvriers. « Car enfin, plus ou moins, nous sommes tous des ouvriers. » (*Educ. sent.*, p. 426.)
AVOCATS : Toujours trop d'avocats à la Chambre, ont le jugement faussé.	On devait [dans les clubs] par affectation de bon sens, dénigrer toujours les avocats... (*Educ. sent.*, p. 432.)
FUSION (des branches royales) : L'espérer toujours.	Arnoux... défendait le pouvoir, et rêvait la fusion des partis. (*Educ. sent.*, p. 450.)
BRAS : Pour gouverner la France, il faut un bras de fer.	M. Roque voulait, pour gouverner la France, un bras de fer. (*Educ. sent.*, p. 493.)
DÉPUTÉ : L'être, comble de la gloire, etc.	[Cf. p. 530 et suiv., et *passim*, les ambitions de Frédéric, et l'enthousiasme de ses illusions.]
HARAS : La question des haras, beau sujet de discussion parlementaire.	Frédéric devait songer maintenant à se pousser. Elle [Mme Dambreuse] lui donna même sur sa candidature d'admirables conseils. Le premier point était de savoir deux ou trois phases d'économie politique. Il fallait prendre une spécialité, comme les haras, par exemple, etc... (*Educ. sent.*, p. 552.)

Il était indispensable de dresser cette longue liste d'exemples, choisis seulement parmi les plus remarquables[1], pour donner toute sa valeur à la notion de l'*Idée reçue* chez Flaubert. Le *Dictionnaire* nous apparaît donc sous un jour nouveau. Il est avant tout le résumé des notes prises par l'écrivain en vue d'établir la psychologie de ses personnages, la quintessence de son observation des mœurs, du milieu, du caractère bourgeois, le canon des gestes, des attitudes, des manies, des opinions, qu'il imposera aux héros de ses livres pour en créer des types également représentatifs, quoique à des titres divers, de l'esprit bourgeois. Si, dans l'ensemble de son œuvre, on considère avec M. Jules Lemaître deux sources distinctes d'inspiration — d'une part les romans de mœurs antiques, *Salammbô*, *La Tentation de Saint-Antoine*, *Saint-Julien*, *Hérodias* — d'autre part les romans de mœurs contemporaines, *Madame Bovary*, *l'Éducation sentimentale*, *Un Cœur simple*, *Bouvard et Pécuchet*, — nous dirons que le *Dictionnaire* est comme la char-

1. Nous aurions pu faire la même expérience avec *Un Cœur simple* et *Le Candidat*; nous y avons renoncé, pour ne pas allonger encore cette liste. Il n'est pas jusqu'à la *Correspondance* où il serait possible de noter des idées reçues.

pente du second groupe, nous verrons en lui une sorte de carnet renfermant les échantillons des matériaux avec lesquels a été construit cet admirable édifice. Répertoire de documents prêts à être « mis en style » selon l'expression de Flaubert lui-même, il n'a été dressé spécialement ni pour l'un ni pour l'autre de ces ouvrages; mais, par son origine au moins, il est antérieur à tous, et tous impliquent pareillement l'expérience morale, la science de la réalité ambiante, qui se sont condensées en lui. Sous la forme concise de ses définitions, il exprime la substance de Homais, de Charles Bovary, autant que de Frédéric Moreau, d'Arnoux, ou de Pécuchet ou de Bouvard[1]. On retrouve, en le lisant, le thème ordinaire de leurs conversations, le ton de leurs jugements, l'indication des mouvements que nous leur verrons accomplir, presque tous les éléments épars de leur mentalité, et comme un raccourci schématique de la vie intense qu'ils vivront sous la plume du Maître. Ces personnages eux-mêmes sont bien identifiés par certains traits qui leur appartiennent en propre et servent à les différencier; mais c'est par les côtés communs de leurs individualités qu'ils participent tous au *Dictionnaire* : et s'il est vrai que celui-ci enveloppe, en quelque manière, le concept symbolique du « Bourgeois », au sens flaubertien du terme, tous les bourgeois réels qui s'agitent dans ces romans sont comme autant de reflets de ce type abstrait et général, un peu comme les êtres, dans le système de Platon, sont le reflet des Idées éternelles.

Le *Dictionnaire* est ainsi le meilleur exemple qu'on puisse citer à l'appui des théories d'art de Flaubert : nulle part, en effet, on n'aperçoit mieux à quel point il s'est détourné résolument de l'anecdotique, de l'exceptionnel, de l'accidentel, pour s'appliquer à ne retenir de son observation des choses et des hommes que leurs aspects permanents et toujours identiques. N'écrivait-il point à George Sand : *L'art n'est pas fait pour peindre les exceptions*[2], et n'était-il pas persuadé qu'il n'y a d'art, comme de science, que du général; partant, que pour faire vrai, il ne s'agit pas seulement de représenter,

1. Il ne faut pas d'ailleurs prendre ceci également et partout au pied de la lettre. Il est certain par exemple que Homais n'était pas capable de dire que le *crapaud* est « le mâle de la grenouille »; mais on le voit très bien, à propos de la *censure*, s'écriant : « Utile, on a beau dire! » ou s'appitoyant quand on parle des *colonies*. (Voir ces mots dans le *Dictionnaire*.) On trouve en d'autres termes dans ce livre la notation de beaucoup de réflexions que Flaubert a mises dans la bouche de ses personnages; beaucoup d'attitudes, de gestes, qui leur appartiennent; beaucoup qui auraient pu leur être attribués, si les circonstances de l'intrigue en avaient amené l'occasion. Mais ce n'est pas à dire que leur psychologie tout entière soit bâtie avec les données du *Dictionnaire*, ni davantage que tout le *Dictionnaire* puisse se retrouver dans l'analyse de leur caractère.

2. *Corresp.*, III (5 décembre 1866).

mais de représenter *les choses comme elles sont* TOUJOURS *en elles-mêmes*, DANS LEUR GÉNÉRALITÉ, *et dégagées de tous leurs contingents éphémères*[1]. Or, chaque alinéa du *Dictionnaire* doit être envisagé, à ce point de vue, non comme la notation directe et immédiate d'une réflexion émise par tel ou tel, d'une stupidité, d'une platitude, d'un tic remarqué une fois, par hasard, chez tel individu déterminé; — le *Dictionnaire* n'a rien d'un simple memento où un spectateur attentif et désintéressé de la comédie humaine se serait contenté de consigner, les unes après les autres, ses impressions ou ses découvertes quotidiennes, pour en extraire après coup des sujets de nouvelles ou des détails « pris sur le vif »; — mais chaque article est au contraire la résultante synthétique d'un nombre indéfini d'observations particulières, de constatations isolées, de phrases répétées à propos d'un même objet par des gens socialement et intellectuellement différents, de jugements prononcés dans des circonstances variées[2]; chaque définition suppose une vaste documentation psychologique, amassée çà et là, au cours des années, et dont peu à peu ont été rejetés tous les éléments fortuits[3], vrais en soi sans doute, mais d'une vérité transitoire et occasionnelle. Flaubert n'a voulu conserver que l'*idée reçue anonyme*, dégagée des circonstances qui l'ont fait naître et qui ont servi à la propager. Celle-ci demeure plus vraie dans sa généralité, que chacune des opinions particulières combinées en elle, parce qu'elle exprime essentiellement l'idée du plus grand nombre. Elle aura toutes chances de se présenter sponta-

1. *Corresp.*, II, 81.

2. On doit observer à ce sujet l'importance considérable du phénomène appelé en psychologie l'*Association des idées et des images* dans les définitions du *Dictionnaire*. Par idée reçue, Flaubert entend très souvent la réunion des termes qui se présentent naturellement à l'esprit, qui reviennent dans la conversation courante, dès que l'un d'eux est prononcé ou évoqué. Pour exprimer cette connexion étroite, et la plupart du temps irréfléchie, Flaubert emploie fréquemment les mots *tous*, *toujours*. Ainsi : CRITIQUES : *toujours éminents*; CALVITIE : *toujours précoce*; BANQUIERS, ANGLAIS : *tous riches*; BRETON : *tous braves gens, mais entêtés*; GAMIN : *toujours suivi de « de Paris »*; — *a invariablement beaucoup d'esprit*, etc... — D'autrefois c'est le détail physique, la particularité extérieure, la notion historique à laquelle on pense d'abord quand il est question de tel personnage, de tel objet : BUFFON : *mettait des manchettes pour écrire*; ASPIC : *animal connu par le panier de figues de Cléopâtre*; LYNX : *animal célèbre par son œil*; CÈDRE : *celui du Jardin des plantes a été rapporté dans un chapeau*; DIDEROT : *toujours suivi de d'Alembert*; CUJAS : *inséparable de Bartole*; DESCARTES : *cogito, ergo sum*, etc. — L'association des contraires (c'est encore le même phénomène) joue aussi son rôle dans la formation de l'idée reçue : voir par exemple les articles BRUNES, BLONDES, CHAUD, FROID, etc. — L'idée reçue, telle que la conçoit souvent Flaubert, c'est donc ce qu'on dit, ce qu'on se représente invinciblement, par la force d'une habitude de langage devenue une habitude de pensée.

3. Ce qui explique les variantes très nombreuses d'idées reçues notées par M. Ferrère, par un procédé typographique d'ailleurs vraiment trop compliqué et peu propre à les mettre en valeur. — Sur le caractère de ces variantes, des ratures et des articles à demi effacés du manuscrit, voir ce que dit M. Ferrère, p. 14-15 de son *Introduction*.

nément à l'esprit de ceux qui, incapables de penser par eux-mêmes, collectionnent des clichés à toutes fins utiles. L'*idée reçue* sera donc, pour chaque matière, la mesure d'un certain niveau intellectuel moyen, autour duquel oscillent les intelligences individuelles des bourgeois. L'ensemble des idées reçues composera la psychologie moyenne du *type* bourgeois. Les personnages des romans de Flaubert ne donneront à ce point l'illusion d'êtres réels que parce qu'ils se rapprocheront davantage de ce type idéal. On saisit par conséquent, dans le *Dictionnaire* comme dans ses romans eux-mêmes, l'application d'un même principe esthétique : ce principe veut que l'écrivain aille toujours du particulier au général, par inductions, par éliminations successives, ou encore qu'il imagine d'abord le cas général, sauf à vérifier ensuite la solidité de ses déductions. C'est la méthode scientifique transposée dans l'Art littéraire. *Plus il ira*, écrivait-il, *plus l'art sera scientifique. — La littérature prendra de plus en plus les allures de la science.*

Le *Dictionnaire des idées reçues* ne peut assurément compter parmi les œuvres qui font de Flaubert un des maîtres de la prose française : mais il reste une de celles qui témoignent le mieux des tendances profondes de son esprit : son effort d'abstraction et de généralisation n'a pas été ailleurs beaucoup plus puissant, — ni même (malgré l'intention critique et le pessimisme qui ont inspiré ce volume) le principe de l'impersonnalité de l'artiste plus scrupuleusement respecté. Pour apprécier ce livre à sa valeur, il faut se le représenter tel qu'il l'avait conçu et qu'il en expliquait, dès 1852, la portée à Louise Colet. Son importance est considérable, puisque des chefs-d'œuvre comme *Madame Bovary*, *L'Éducation* et *Bouvard* lui servent, en quelque façon, de commentaire, et puisque lui-même, dans le cadre un peu sec de ses définitions, contient en germe les beautés, les finesses psychologiques qui s'épanouissent en eux. Il résume tout un aspect du caractère de Flaubert, tout un coin de sa pensée : il eût exprimé son dernier mot sur cette catégorie d'individus qu'il appelait les *Bourgeois* et qu'il a passé sa vie à contempler avec autant d'étonnement et de plaisir que d'indignation et de répugnance, depuis l'âge où, tout petit enfant, il notait déjà les bêtises d'une vieille dame qui venait en visite chez son père, jusqu'au jour où, plus acharné que jamais à les étudier et à les peindre, il succomba en pleine fièvre de travail, « las jusqu'aux moelles ».

René Descharmes.

UN ENNEMI DE VOLTAIRE : LA BEAUMELLE

Suite[1].

III

A Francfort La Beaumelle acheva à la hâte les lettres et remarques à insérer dans son édition du *Siècle*, qu'il ne mit pas plus de cinq ou six mois à rédiger et à livrer à l'impression. Il est vrai qu'à part quelques observations motivées dont Voltaire, quoiqu'il le nie, fit d'ailleurs son profit, suivant son habitude en pareil cas, les lettres ne sont qu'un ramassis d'injures et les remarques une suite de puérilités. La Beaumelle, qui eut toujours la plume trop facile, était pressé d'accabler son adversaire sous le poids d'une érudition assez creuse et de lui faire payer cher la froideur qu'il lui avait témoignée à Berlin. Il allait donc rendre avec usure, et publiquement, les coups qu'il avait reçus pour ainsi dire dans l'intimité ou tout au moins devant un cercle restreint, et il comptait d'autant plus toucher Voltaire au bon endroit que celui-ci avait paru le redouter.

L'auteur du *Siècle*, croyant à tort que La Beaumelle, qui n'avait encore en sa possession qu'une faible partie des *Lettres* de Mme de Maintenon qu'il publiera plus complètement quelques années après, était mieux documenté sur la marquise et par conséquent sur la seconde moitié du règne de Louis XIV, essaya par un intermédiaire d'empêcher l'achèvement et la publication du travail de La Beaumelle.

Justement celui-ci, qui s'était lié à Genève avec Roques[2], ministre

1. Voy. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1913, p. 101.

2. *Lettre de Jacques Emmanuel Roques, Conseiller ecclésiastique de Mme la Régente de Hesse-Hombourg et Pasteur de l'Eglise Française de Hamelm, sur la part qu'il a eue aux démêlés de M.M. Voltaire et La Beaumelle*, Hannover, 1755. — Beuchot, dans une note du *Supplément au Siècle de Louis XIV*, signale cette brochure d'après Meusel, mais il ne l'a pas vue. Quérard n'en parle pas dans la *France littéraire*. Nisard, Desnoiresterres et Taphanel font de même. La Bibliothèque royale de Hanovre, à qui je me suis adressé, a eu la grande obligeance de me l'envoyer, par l'intermédiaire de la Bibliothèque d'Amiens. Je ne saurais trop l'en remercier. Cet ouvrage m'a été fort utile pour ce qui concerne la publication du *Siècle* par La Beaumelle et même du *Supplément* par Voltaire. Il donne en effet,

du saint Évangile, devenu depuis conseiller ecclésiastique du landgrave de Hesse-Hombourg, avait récemment fait part à son ami et coreligionnaire du dessein qu'il avait formé de donner une édition du *Siècle de Louis XIV*, accompagnée de quelques lettres et de remarques. Il lui en avait même lu quelques-unes. Peu de temps après il le mit au fait de ses démêlés avec Voltaire. En vain Roques lui dit « que Voltaire ne souffrirait pas patiemment cette injure, qu'il était homme à en tirer une vengeance éclatante ». « Jamais, ajoute-t-il, prédicateur ne réussit plus mal que moi. Mon sermon resta sans fruit. » « Je ne crains, lui répondit La Beaumelle, ni Voltaire ni ses semblables, et je lui ferai voir qu'il s'est attaqué à un homme qui de quelques traits de plume peut lui faire les blessures les plus profondes. »

Le témoignage véridique d'un homme sage et pondéré nous montre ici La Beaumelle tel qu'il fut en réalité toute sa vie. Ce présomptueux personnage le pria même d'annoncer à Voltaire qu'il allait publier l'édition du *Siècle*. Roques n'y consentit que « dans l'espérance que M. de Voltaire, averti à temps du dessein de La Beaumelle, ferait tout au monde pour le traverser et empêcherait par là toutes les suites fâcheuses que cette entreprise pourrait avoir pour l'un et pour l'autre de ces Messieurs ».

Roques était rédacteur au *Journal de Francfort* et connaissait sans doute en cette qualité Voltaire, qui lisait le plus de journaux possible. Il « avait même fait quelques remarques sur le *Siècle de Louis XIV* qu'il voulait lui communiquer ». En les lui envoyant, dit-il, je lui écrivis « qu'il était sur le point d'essuyer une critique des plus mordantes, qu'un jeune homme de mes amis, nommé La Beaumelle, qui devait lui être connu, en était l'auteur, que j'étais chargé de le lui dire, et que s'il ne tenait qu'à moi elle ne verrait pas le jour ». Tous les efforts du médiateur devaient échouer par la faute seule de La Beaumelle. Voltaire en effet, par désir d'accommodement, se hâta de répondre à Roques.

Après l'avoir « remercié très sincèrement », dans une lettre du 28 octobre 1752[1], des remarques qu'il avait bien voulu lui envoyer, il lui demanda, vu ses « offres obligeantes », de « vouloir bien interposer ses bons offices pour arrêter l'édition furtive qui se faisait à Francfort-sur-le-Mein » et qui « ferait beaucoup de tort à son libraire Conrad Walther, de Dresde ». La lettre devant être

pour plusieurs *Lettres* de Voltaire à Roques, et des plus importantes, les dates exactes qui manquent dans les éditions de Beuchot et de Moland; il contient en outre trois *Lettres* de La Beaumelle à Roques, dont un seul fragment était connu, des analyses ou passages de *Lettres* de Roques et autres détails intéressants.

1. Sans date, dans l'éd. Moland (n° 2448).

communiquée à l'intéressé, il fait d'abord patte de velours. « Je suis fâché, dit-il, que M. de la Beaumelle, qui m'a paru avoir beaucoup d'esprit et de talent, ne veuille s'en servir à Francfort que pour faire de la peine à mon libraire et à moi, qui ne l'avons jamais offensé. » Suit un aperçu très rapide de leurs relations récentes à Berlin, que La Beaumelle du reste n'avait pas encore narrées à sa manière. « Il alla, continue Voltaire, à Leipsick, — c'est sans doute une erreur que releva soigneusement La Beaumelle, — de là à Gotha; il est à Francfort. Il n'y fera jamais grande fortune, en se bornant à écrire contre moi; il devrait tourner ses talents d'un autre côté, plus utile et plus honorable. » Quand on songe à ce qui, d'après le récit de La Beaumelle, s'était passé entre eux, on ne saurait trop admirer cette mansuétude, qui plut beaucoup à Roques, âme candide, mais ne produisit aucun effet sur La Beaumelle.

Aussi le ton devient-il moins aimable dans une nouvelle lettre à Roques, datée du 17[1] (novembre) sans indication de mois, qui suivit de près la première. L'adversaire n'ayant tenu aucun compte du préjudice qu'il allait causer à ce pauvre Conrad Walther, Voltaire lui fait savoir « que Walther a le privilège de l'empereur[2], qu'il est libraire du roi de Pologne, qu'il est protégé, qu'il est résolu à attaquer M. de la Beaumelle par les formes juridiques. Cela va faire un événement qui certainement ferait beaucoup de chagrin à M. de la Beaumelle et qui serait fort triste pour la littérature. » L'habile avocat ne plaide pas encore pour lui-même. Son intérêt jusqu'ici n'a pas l'air d'être en jeu : c'est à peine si on le verra poindre plus loin. Il rappelle de nouveau, mais plus longuement cette fois, les services rendus, bien qu'il eût à se plaindre de l'auteur des *Pensées*. Mais la griffe va se montrer menaçante. « On prétend qu'à Leipsick il fit imprimer une brochure intitulée, je crois, les *Amours de Berlin*... » — C'est probablement pour cela que Voltaire l'a fait séjourner dans cette ville. — « Je suis très éloigné de l'en croire l'auteur, et j'ai soutenu publiquement que ce n'était pas lui. » — Est-ce bien joué? « De Leipsick il s'arrêta à Gotha. On a écrit de ce pays-là des choses sur son compte qui lui feraient plus de tort, si elles étaient

1. Même date incomplète, dans l'éd. Moland (n° 2457).

2. Sur les privilèges accordés en France d'abord aux libraires, ensuite aux auteurs eux-mêmes, voir le *Journal de Barbier* (1718-1765), V, janvier 1751, VI, avril et septembre 1757. Ces privilèges existaient aussi dans les autres Etats de l'Europe. — Cf. Diderot, *Œuvres*, éd. Assézat et Tourneux, XVIII, 1-75, *Lettre sur le commerce de la librairie*, 1767, et l'article de M. L. Brunel dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1903, 1-24.

vraies, que le libelle même qu'on lui a imputé, allusion assez claire, pour La Beaumelle du moins, à l'affaire de la Schweicker. Mais « on a écrit » est un peu vague. Voici qui est plus précis : « On m'a écrit de Leipsick, de Copenhague, de Gotha, des particularités qui ne lui feraient pas moins de tort, si je les rendais publiques. »

La Beaumelle, à qui les deux lettres de Voltaire furent envoyées par Roques à Paris, où il se trouvait depuis le 23 octobre, ne s'émut pas de ces menaces à peine voilées : c'est qu'il n'avait déjà plus rien à perdre en fait de réputation, partout où il était passé. Travaillait-il donc uniquement pour gagner quelques ducats et « vivre du produit de sa plume », comme l'insinue Voltaire[1], qui lui fait offrir de payer les frais de son édition pour qu'il la supprime[2] ? On peut se demander en effet comment, sans pension depuis son départ de Copenhague, il avait pu vivre et aller de ville en ville, d'auberge en auberge, à moins que sa première édition des *Lettres de Mme de Maintenon* ne lui ait procuré des ressources, comme le suppose Voltaire. Ce qui est certain, c'est qu'il repoussa ses offres et se fit payer son travail quinze ducats ou cent cinquante florins[3].

Au fond, ce qui tourmentait Voltaire, ce n'était pas tant la contrefaçon en elle-même, chose courante à cette époque, que ces lettres et ces remarques qu'il s'imaginait plus dangereuses qu'elles ne le furent, et avant tout la pensée qu'au moment même où Walther se préparait à donner du *Siècle* une édition « nouvelle, beaucoup plus exacte et d'un tiers plus ample[4] », le libraire de Francfort, Eslinger, allait reproduire la première, si incomplète et si fautive. Ce sentiment honore l'écrivain qui, malgré des travaux de toute nature, s'occupait depuis vingt ans avec un scrupule rare de cette œuvre de prédilection, qui avait sollicité tant de personnes bien placées pour le renseigner, et qui était remonté aux sources dans la mesure du possible, afin de prouver qu'il n'était pas seulement un bel esprit, car il passait encore pour tel aux yeux de bien des gens. Aussi lui échappe-t-il de dire : « Si

1. Lettre à Walther, du 18 novembre 1752.
2. Lettre à Roques, du 17 novembre 1752.
3. Taphanel, p. 114 et suiv. — Voltaire, dans la *Dix-septième Honnêteté littéraire*, parle de dix-sept louis d'or, et La Harpe de soixante-dix ducats, dans sa *Correspondance littéraire* (*Œuvres*, X, 214, Paris, Verdière, 1826).
4. Lettre du 17 novembre 1752. — Cf. Clément, *Les Cinq années littéraires*, II, p. 224, 15 février 1752 : « Sur les critiques recueillies l'auteur fait une nouvelle édition; car c'est son fort que la nouvelle édition, tant à la presse qu'au théâtre, c'est ce qui fait que ses ouvrages sont si corrects. Celui-ci, même avant les corrections, est très agréable à lire. »

M. de la Beaumelle est plus instruit que moi du règne de Louis XIV, ne devrait-il pas me communiquer ses lumières, comme je lui communiquai, sur son livre intitulé *Mes Pensées*, des observations dont il a fait usage? » A cet appel imprudent La Beaumelle dut être heureux de pouvoir répondre par un insolent refus [1]. Mais, peu de temps après l'avoir tour à tour menacé et prié par l'entremise de Roques, Voltaire était moins inquiet de ce côté sur le sort de son œuvre. Il venait en effet de lire la première édition des *Lettres de Mme de Maintenon* [2], publiées par son ennemi, et se sentait délivré d'une grande appréhension. « Heureusement, dit-il à d'Argental, ces lettres confirment tout ce que j'ai déjà dit d'elle. Si elles m'avaient démenti, mon *Siècle* était perdu [3]. » Il écrira cependant au même le 18 décembre : « J'aurais ajouté quelques couleurs rembrunies au portrait de Mme de Maintenon, si j'avais vu plus tôt ses *Lettres*. » Mais le jugement qu'il avait porté sur elle restait juste dans son ensemble. Aussi sa malignité naturelle reprend-elle bien vite le dessus : « Comment se peut-il faire qu'un nommé La Beaumelle,... bouffon, joueur, fripon, et d'ailleurs ayant malheureusement de l'esprit, ait été possesseur de ce trésor? Il vient aussi d'écrire la *Vie de Mme de Maintenon* [4]. On disait, il y a quelques années, qu'on avait volé à M. de Caylus ces lettres et ces mémoires sur sa tante. N'en sauriez-vous pas des nouvelles [5] ? » Cette insinuation perfide est vraiment inexcusable, puisque aucune preuve ne peut venir l'appuyer.

Il était donc rassuré et n'avait plus qu'à répondre à la lettre que La Beaumelle avait écrite à Roques le 6 décembre 1752 et qui mettait fin aux pourparlers. Il le fit avec l'allégresse d'un homme soulagé d'un grand poids. Dans sa lettre en effet, qui fut, avec son aveu, transmise par Roques à Voltaire, La Beaumelle, en dehors du passage concernant Maupertuis, que Voltaire relèvera bientôt dans son *Mémoire*, ne faisait qu'esquisser rapidement le récit de leurs démêlés, et pour conclure menaçait « de faire imprimer l'histoire du juif Hirschell » et de poursuivre son ennemi

1. Lettre de La Beaumelle à Roques, du 6 décembre 1752, citée dans la *Lettre de Roques*. — Entre l'envoi à La Beaumelle des deux premières lettres de Voltaire et la réception de celle-ci, Roques avait essayé sans succès de porter Eslinger à supprimer tout au moins les *Lettres* de l'éd. du *Siècle*.

2. En deux volumes seulement; la seconde en aura neuf.

3. Lettre du 22 novembre 1752.

4. En un volume, inachevée, ébauche des *Mémoires* qui en auront six. — Le baron Scheffer, ancien envoyé de Suède à Paris, écrivait de Stockholm, le 9 mars 1753, à Mme du Deffand : « On vient de m'envoyer la *Vie de Mme de Maintenon* qu'on ne lit pas avec le même plaisir que ses *Lettres* (*Correspondance de Mme du Deffand*, éd. Lescure, Plon, I, 167).

5. Lettre à d'Argental, du 22 novembre 1752.

jusqu'aux enfers. A quoi riposta Voltaire fort tranquillement : « Ce procès est déjà imprimé. Le juif a été condamné à double amende. M. de la Beaumelle peut cependant faire une seconde édition (du procès) avec des remarques, et me poursuivre jusqu'aux enfers, sans expliquer s'il entend par là que j'irai en enfer, ou s'il compte y aller. Voilà toute la réponse qu'il aura jamais de moi dans ce monde-ci et dans l'autre [1]. »

Fatigué de lutter contre cet adversaire vraiment indigne de lui, et ne le considérant à juste titre que comme un comparse presque négligeable dans sa querelle avec Maupertuis, qui était à ce moment son plus grand souci [2], Voltaire avait certainement l'intention de laisser La Beaumelle en repos. Mais il ne put tenir parole. La contrefaçon du *Siècle*, agrémenté de remarques et de lettres, vint, comme un coup de fouet, cingler son amour-propre. Il fit cependant d'abord bonne contenance et réussit à garder son sang-froid. « Je vous dirai, Monsieur, écrit-il à Roques, que cette édition n'a pas laissé d'avoir quelque cours à Berlin. J'y suis outragé; cinq ou six officiers de la maison de Sa Majesté prussienne y sont fort maltraités [3] ; — d'Argens, Pollnitz, Darget, Algarotti; — c'est une raison pour qu'on veuille au moins parcourir l'ouvrage. Personne ne lui pardonnera d'avoir outragé dans ses remarques les vivants et les morts, ainsi que la vérité. Mais moi, Monsieur, je lui pardonnerais les injures scandaleuses qu'il me dit dans mon propre ouvrage, s'il était vrai qu'il eût à se plaindre de moi, si je l'avais accusé auprès du roi de Prusse dans son passage à Berlin, comme il le prétend [4]. »

1. Lettre à Roques, du 8 janvier 1753; sans date dans l'éd. Moland (n° 2463).

2. La *Diatribe du Docteur Akakia* parut en novembre ou décembre 1752.

3. Allusion à la quatrième lettre de cette édition. Beuchot n'en indique que trois; la quatrième, non paginée, et mise à la fin du premier volume dans l'exemplaire que nous avons eu entre les mains, n'existe pas dans tous. M. Marcel Blanchard, élève de l'École Normale Supérieure, qui a bien voulu contrôler pour nous quelques textes, a eu sous les yeux un exemplaire qui ne contenait pas cette quatrième lettre. Mais Voltaire en parle à plusieurs reprises, et notamment dans la *Lettre à M. Roques*, qui sert de préface au *Supplément du Siècle*, ce qui aurait pu mettre Beuchot sur ses gardes.

4. Lettre à Roques, du 3 février 1753; sans date, dans l'éd. Moland (n° 2470). Cette Lettre débute ainsi : « Monsieur, j'ai lu enfin l'édition du *Siècle de Louis XIV*, uqe votre ami La Beaumelle a faite en trois volumes, avec des remarques et des lettres. » L'absence de date, ici et ailleurs, a induit en erreur M. Taphanel, qui suppose que le *Siècle* parut en octobre, avant que La Beaumelle eût quitté Francfort. Le document qui suit, tiré de Delort (*Histoire de la détention des gens de lettres et des philosophes à la Bastille*..., III, p. 235 et suiv.), prouve le contraire : c'est un Rapport sur la perquisition de la police faite chez La Beaumelle le 24 avril 1753, jour de son entrée à la Bastille :

« Dans ses papiers il s'est trouvé huit exemplaires imprimés du *Siècle de Louis XIV*, en trois volumes in-douze, paraissant imprimés à Metz, chez Bauchard le Jeune, marchand libraire... — son nom se trouve en effet sur un certain nombre

Là-dessus nouvelle justification assez suspecte et nouvelle attaque, très méritée, contre Maupertuis, qui déchaîna La Beaumelle contre lui et le désavoua. « Je me suis vu contraint, dit-il, à soutenir à la fois deux querelles fort tristes. Il faut combattre, et contre Maupertuis, qui a voulu me perdre, — Voltaire, déjà malmené par Frédéric à cette occasion, était cependant encore à Berlin, — et contre La Beaumelle qu'il a employé pour m'insulter[1]. « C'était bien la situation exacte. Aussi, ayant d'abord à faire face au plus pressant danger, s'était-il occupé avant la publication du *Siècle*, qu'il savait imminente, d'apaiser le roi de Prusse, sans oublier toutefois son moins redoutable adversaire. Il mandait en effet à Roques « de vouloir bien lui faire tenir, par le chariot de poste de Francfort à Berlin, le livre de La Beaumelle intitulé *Mes Pensées*, que le magistrat de Francfort a fait à la vérité saisir, mais dont il reste, lui avait dit Roques, quelques exemplaires [2] ». La Beaumelle ayant la fâcheuse habitude, si l'on en croit Voltaire, souvent bien renseigné, de remanier ses *Pensées* à chaque changement de résidence, pour y ajouter quelques traits injurieux contre les gens qui l'avaient mal accueilli, celui-ci espérait bien trouver dans cette nouvelle édition des armes contre lui. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. On sait la froideur avec laquelle on l'avait reçu à Gotha. Il s'en vengea aussitôt. « Je voudrais bien savoir, dit-il, de quel droit les petits Princes, un duc de Gotha par exemple, vendent aux grands le sang de leurs sujets pour des querelles où ils n'ont rien à voir. On s'est donné

d'exemplaires, — dont quatre brochés, deux en feuilles et deux reliés. Le dit sieur de la Beaumelle nous a dit et déclaré qu'en passant à Metz vers le commencement d'octobre dernier, il dit à Bauchard, libraire à Metz, de lui envoyer dix ou douze exemplaires d'une édition du *Siècle de Louis XIV* avec des remarques, et qu'on imprimait depuis trois mois chez Eslinger, imprimeur et libraire à Francfort, d'où le déclarant arrivait; que le 5 décembre suivant le déclarant apprit que le dit Eslinger avait mis les lettres initiales du déclarant sur le frontispice de cette édition sans la participation et au préjudice des instances du déclarant qui ne voulait point que son nom y fût mis..., etc. » Aussi, Eslinger n'ayant pas voulu modifier le frontispice, il n'en demanda à Bauchard, après le 5 décembre, que douze exemplaires, comme il l'avait fait au commencement d'octobre, quoiqu'il eût songé depuis à en faire venir cinquante.

Ces négociations demandèrent du temps, et le *Siècle* ne put sûrement paraître avant la fin de décembre ou en janvier. C'est ce qui explique que Voltaire, qui devait pourtant en attendre la publication avec impatience, n'en parle pour la première fois, comme l'ayant lu, que le 3 février 1753.

1. Lettre du 3 février 1753.

2. Lettre du 16 décembre 1752; éd. Moland, même date (n° 2481). — Roques, en citant cette Lettre, supprime la première et la seconde phrase qui blessaient sa modestie, et aussi ce qui concerne l'envoi des *Pensées* à Voltaire et le P.-S. sur les *Lettres de Maintenon* volées (?), deux choses qui auraient pu déplaire à La Beaumelle, s'il avait lu sa brochure. Il déclare du reste en avoir assez « d'être continuellement entre deux feux ».

à eux pour être défendu, et non pour être acheté[1]. » A part le motif qui l'inspire, cette pensée fait honneur à La Beaumelle. Mais son ennemi lui en prête d'autres qui seraient de la pure médisance, sinon de la calomnie, sans excuse possible. « J'ai vu, aurait-il dit, à Dresde, — où il ne semble pas être allé, — un roi imbécile (le roi de Pologne, père de Mme la Dauphine), un ministre fripon, un héritier qui a des enfants et qui ne saurait en faire... » Et Voltaire ajoute : « Il n'a tiré que peu d'exemplaires dans ce goût, et j'en ai vu un. Il a substitué d'autres feuilles dans d'autres exemplaires [2]. » Il est impossible de vérifier cette assertion, et bien d'autres du même genre. A supposer même que l'on pût réunir toutes les éditions des *Pensées*, dont les deux premières seules furent avouées par La Beaumelle, on ne pourrait savoir lesquelles sont de lui, car il a pu à son tour être victime de contrefaçons [3] comme on l'était sans cesse et partout à cette époque. Il est donc au moins superflu de le charger de tous les péchés d'Israël, puisqu'il a pour son propre compte tant de fautes à porter.

Le *Siècle* commenté par La Beaumelle une fois lu, Voltaire se hâta d'y ajouter un *Supplément*. On sait par les Lettres de la Beaumelle à Maupertuis et à Roques, du 22 février et du 10 mars 1753, qu'il y travaillait à ce moment. Roques, qui en fut instruit, conseilla le 22 mars à Voltaire qui, dit-il, avait besoin de repos, de ne pas « exciter une furieuse tempête contre La Beaumelle », qui « n'était pas un ennemi méprisable ». « Quand il aurait, ajoutait-il, tout le tort du monde, dans ce qu'il pourra vous répliquer, le public ne s'en informera pas et en rira à bon compte. » Voltaire, dans sa réponse du 4 avril, lui dit : « Je pourrai faire un *Supplément au Siècle de Louis XIV*. » Ce travail était sans doute déjà achevé. Enfin, le 30, il écrivait de Gotha à Roques : « Monsieur, je comptais, en passant à Francfort, vous présenter moi-même le *Supplément au Siècle de Louis XIV* que je vous ai dédié. » Cet ouvrage parut donc vers la fin d'avril[4].

Le rôle de médiateur, que Roques avait accepté et rempli en galant homme, était terminé. Il écrivit le 9 mai à Voltaire :

1. Ceci se trouve dans le *Supplément aux Pensées* (1753). « Je n'ai jamais été en Saxe », répondit La Beaumelle (*Lettres à M. de Voltaire*, p. 35).

2. Lettre à Formey, du 17 janvier 1753.

3. Il dit lui-même dans ses *Lettres à M. de Voltaire*, p. 31 : « Je prie les libraires qui contrefont mon livre (ses *Pensées*) de supprimer les deux lignes sur Cartouche et Condé... »

4. La lettre où Voltaire annonce à son libraire Walther qu'il lui envoie le manuscrit du *Supplément* est datée à tort, dans la *Correspondance*, du 1er février 1753, puisqu'il dit, dans sa lettre du 3, qu'il vient seulement de lire l'édition du *Siècle* par La Beaumelle.

Si d'un côté je sens combien vous m'avez honoré en me dédiant votre *Supplément*, de l'autre les relations que je soutiens avec La Beaumelle ne me permettent pas d'éprouver cette joie que m'aurait fait cet ouvrage, s'il y était plus ménagé.

L'amitié que j'ai pour lui ne me défend pas de convenir qu'il s'est oublié en vous insultant comme il l'a fait; mais il aurait raison de se plaindre de moi si les coups que vous lui portez me faisaient plaisir.

Je ne puis cependant qu'approuver le parti que vous venez de prendre. Ayant été attaqué aux yeux de tout le public, il était naturel que vous répondissiez devant le même tribunal...

On ne saurait mieux dire. Le *Supplément* était la réponse inévitable à l'édition du *Siècle*.

Celle-ci était en effet de nature à irriter profondément Voltaire attaqué à la fois comme homme et comme écrivain. Son critique, qui connaissait bien les classiques latins, mit à son livre une épigraphe tirée d'Horace, qui était aussi ironique que polie :

> ... Non ego illi detrahere ausim
> Hærentem capiti multa cum laude coronam [1].

L'*Avertissement du libraire*, qui doit être de La Beaumelle, n'est pas moins courtois et perfide :

L'édition que je donne au public prouve l'envie que j'ai de lui plaire. Je lui offre un excellent livre, augmenté de remarques qui le rendront encore meilleur. Je ne prétends pas diminuer la gloire de M. de Voltaire; je veux seulement me rendre utile à ceux qui le lisent. Si cet essai de remarques réussit, je donnerai tous les bons livres français qu'on peut regarder comme auteurs classiques, avec des remarques de style et de goût.

Cette idée poursuivit La Beaumelle toute sa vie, comme le prouvent ses *Lettres à Maupertuis*. Il est donc relativement de bonne foi, quand à la *Henriade*, par où il avait voulu commencer, il substitue le *Siècle de Louis XIV*, nouvellement paru et par là même susceptible d'exciter davantage la curiosité du public. Il admirait malgré lui Voltaire, et ce n'est pas uniquement par cupidité ni par esprit de vengeance qu'il choisit le *Siècle* pour ouvrir une série qui, en dépit de ses efforts, ne put être continuée. Il voulait de plus, au moment où il publiait les *Lettres* incomplètes et la *Vie* inachevée de Mme de Maintenon, diminuer par ses

1. « Neque ego illi.... », *Satires*, liv. I, 10, 48-49.

remarques la valeur de l'écrivain qu'il regardait ingénument comme un rival. Aussi, malgré son parti pris de le dénigrer un peu à tort et à travers, l'éloge lui échappe-t-il parfois presque inconsciemment.

On a dit et répété, en le croyant sur parole, qu'il n'est pas l'auteur des remarques des tomes II et III de son édition. Il l'a nié en effet à plusieurs reprises, mais tout d'abord en un moment où ce désaveu ne saurait lui être reproché. Arrêté le 24 avril 1753 pour être conduit à la Bastille, il déclara « n'avoir aucune part dans les notes du second et du troisième volume », ajoutant qu'on les attribuait généralement au sieur Mainvillers, mais qu'il n'assurait rien, « n'en ayant aucune connaissance personnelle[1] ». Il savait sans doute ou devinait tout au moins que certaine note du tome II, sur le Duc d'Orléans soupçonné d'avoir empoisonné des membres de la famille royale, lui valait la perquisition de la police et tout ce qui allait s'ensuivre. Il reniait donc les remarques qui l'accusaient; mais sa parole ne peut suffire à le disculper. En effet une de ses *Lettres* à Maupertuis prouve évidemment le contraire. Comme le bruit « absurde » courait que Maupertuis avait écrit les *Lettres* insérées dans l'édition du *Siècle*, il en revendique fièrement la paternité : « Je vais dire, s'écrie-t-il, dans la *Bibliothèque raisonnée*, dans le *Journal des Savants* et dans la *Gazette de Hollande*, que les lettres et les remarques sont également de moi[2]. » Il parlait ainsi deux mois avant son arrestation. Cet aveu, que l'on a ignoré jusqu'à la publication de ses *Lettres à Maupertuis* en 1896, n'était pas du reste nécessaire pour le convaincre de mensonge une fois de plus, car il se trahit lui-même dans ses notes. On a inféré de ce qu'elles sont moins acerbes aux tomes II et III qu'il n'en était pas l'auteur. Mais La Beaumelle fût peut-être devenu, sans ses maladresses et sa présomption, un disciple de Voltaire et non son ennemi. Il partageait son scepticisme en fait de religion, et quand au tome III et dernier il applaudit aux chapitres du *Siècle* sur le calvinisme, le jansénisme et le quiétisme, c'est de fort bonne foi. Un détail, à première vue insignifiant, prouve d'ailleurs qu'il a fait toutes les remarques. Au tome III, à propos du Catalogue des écrivains, il relève l'opinion de l'auteur sur les *Synonymes* de l'abbé Girard : « Pourquoi, dit-il, M. de Voltaire, qui trouve les *Synonymes* utiles, m'a-t-il écrit que c'était un livre absurde? » La Beaumelle a oublié,

1. Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres*, II, 235-273.
2. Lettre à Maupertuis, du 22 février 1753.

en laissant attribuer au chevalier de Mainvillers les remarques des tomes II et III, que cet auteur inconnu, ou peu s'en faut, ne fut pas en relation avec Voltaire. N'est-il pas du reste tout naturel de penser que, dans les lettres échangées au sujet de l'édition des classiques français qui devait commencer par la *Henriade*, les deux correspondants eurent l'occasion de s'occuper de l'ouvrage de l'abbé Girard? On doit donc faire honneur à La Beaumelle des remarques en leur entier. Elles sont bien du reste écrites du même style et dans le même esprit, malgré les louanges que lui arrachent parfois la communauté d'opinion sur certains points et le bon goût qui ne lui fait pas toujours défaut.

Uu seul mot prouve néanmoins l'outrecuidance inouïe du personnage. Après l'*Avertissement du libraire* cité plus haut, viennent trois lettres précédées de ce titre :

Conseils à l'auteur du Siècle de Louis XIV.

Le début promet :

Je viens enfin de lire, Monsieur, votre *Siècle de Louis XIV*. Je l'ai trouvé, comme tout ce que vous faites, admirable, plein de feu, plein de sens. A la vivacité de votre style on ne le croirait pas l'ouvrage de vingt années : l'esprit s'appesantit sur les matières à force de les manier ; — c'est un danger qu'il ne courut jamais ; — mais le vôtre ne se ressent ni du poids ni de l'âge ni de la longueur du travail : vous êtes même plus antithétique, plus saillant, plus décousu que jamais.

L'ironie est bien lourde et tourne vite à l'injure.

L'envie vous attaque jusque dans votre solitude. — Voltaire, à ce moment, presque brouillé avec Maupertuis et Frédéric, vivait seul à Potsdam. — Vengez-vous de l'envie par de nouveaux chefs-d'œuvre.

Laissez tomber en paix *Sémiramis*, *Adélaïde*, *Vendôme*, *Rome sauvée*, le bon goût saura bien dire au siècle de Louis XXX que ces pièces valent *Alzire*.

Et quel autre que vous pourrait être le Tacite de la France après en avoir été le Lucain?

Il viendra un temps, et ce temps n'est peut-être pas bien éloigné, où l'on appellera le XVIIIe siècle le siècle de Voltaire.

La Beaumelle ne savait pas si bien dire. Reconnaissons d'ailleurs que ce n'est pas pour ses tragédies, son poème épique, ni même son *Siècle de Louis XIV*, quelle qu'en soit la valeur, que Voltaire a mérité de personnifier son époque. C'est au moment même où La Beaumelle prophétisait ainsi sans le vouloir, que Voltaire, près de

quitter Berlin et d'aller s'installer aux Délices, puis à Ferney, à l'âge de soixante ans, commença seulement à devenir le chef incontesté des philosophes et à agir si puissamment sur l'opinion publique par ses œuvres polémiques de toute espèce.

La Beaumelle, ne pouvant mordre à belles dents l'écrivain qu'il désespère d'égaler, s'en prend ensuite et en même temps à l'homme qui est plus vulnérable.

L'univers, continue-t-il, doit cet hommage à la supériorité de vos talents, à l'immensité de vos connaissances, et encore plus à la bonté de votre cœur, à la délicatesse de votre probité, à cette humanité que vous prêchez si bien, et que vous pratiquez encore mieux, à ce désintéressement, la première de vos vertus.

Tout le venin se trouve en réalité dans cette première lettre. A la seconde revient la critique d'ensemble. La troisième s'attaque au plan, au style, « brillant, négligé, épigrammatique, quelquefois plaisant, dans le premier tome rapide, dans le second lâche et diffus... ». Il s'est donc occupé du second tome, puisqu'il le juge ici.

Enfin La Beaumelle eût fait mieux : « Si j'avais eu un pareil sujet à traiter, je me serais borné aux arts, à la politique et aux mœurs. » Il pourrait indiquer comment il s'y serait pris.

Est-il bien utile, après cet aperçu, d'insister sur le détail des remarques? La Beaumelle, dont le style est aussi facile que banal, fait la leçon à Voltaire : « On n'écrit pas ainsi, dit-il, quand on écrit bien. » Ailleurs : « On se gâte à Potsdam. » Plus loin : « Phrase d'un auteur qui écrit en Hollande. » Ou encore : « Style de commis de bureau, style des amplifications de rhétorique. » Et, pour bien montrer sa connaissance du français, il traite de burlesque le commencement du titre du chapitre x : « Évacuation de la Hollande. »

Voltaire, qui compose mal, « apprendrait (dans Vertot) à écrire l'histoire, ou du moins à lier les faits, à préparer les événements, à faire des tableaux qui intéressent ou des portraits qui ressemblent ». De plus il est mal renseigné : « On dirait qu'il n'a jamais lu les *Mémoires* du temps. » Le chapitre x « est plein de petites anecdoctes qui ne peuvent amuser qu'un lecteur ignorant ou désœuvré ». On verra que La Beaumelle fit mieux dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*. Incapable de ne pas délayer ses idées ou plutôt celles des autres, il blâme naturellement la manière de Voltaire : « Tout ce petit chapitre, dit-il,

est d'une sécheresse à faire pitié. » Et, comme il revoit en esprit le Voltaire décharné qui lui a tenu tête dans leurs entretiens, il dit encore : « Tout ce chapitre a la maigreur et la vivacité de l'auteur. »

S'agit-il des idées de Voltaire, l'habile critique n'hésite pas à trancher dans le vif : « J'ai remarqué, dit-il, qu'un sûr moyen d'avoir une pensée vraie, c'est de prendre justement l'opposé de la sienne. » « M. de Voltaire est le premier homme du monde pour écrire ce que les autres ont pensé. » « Il serait injuste d'attendre de lui des idées profondes[1]. »

Sur ce manque de profondeur, il y aurait des réserves à faire. Voltaire a dit, à propos de la clarté de son style : « Je suis comme les petits ruisseaux : ils sont transparents, parce qu'ils sont peu profonds. » Mais la clarté n'exclut pas le sérieux et la force de l'idée. Le trait rapide et acéré, quoique léger en apparence, pénètre même bien avant dans l'esprit, sans qu'il soit besoin d'appuyer. Voltaire est souvent profond sans en avoir l'air.

La Beaumelle n'était pas en état de le comprendre. Il se voit néanmoins forcé parfois de louer, surtout dans les deux derniers tomes. Ici tout le séduit : rapidité du style, variété des faits, agrément dans la narration, vérité historique, réflexions courtes et solides. Là, « tout le morceau est écrit avec beaucoup de naturel et de feu ». D'ailleurs, « partout où M. de Voltaire travaille de génie, il est admirable ». Somme toute, peu de remarques injurieuses pour l'écrivain dans les deux derniers tomes. Le tome III surtout lui inspire peu de critiques, peut-être parce que, assez bien renseigné sur le détail des faits racontés précédemment, il se sent moins à l'aise et moins porté à chicaner, quand il est question des finances, des beaux-arts et enfin des affaires ecclésiastiques qu'il connaît encore moins que le reste. Force remarques au contraire sur le calvinisme, dont l'histoire lui est familière : ce chapitre, dit-il, « est tout ce qu'il y a de meilleur sur ce sujet, que M. de Voltaire n'a pourtant pas épuisé ». Celui du jansénisme « plaira fort aux gens sages », et l'éloge d'Arnaud est « très bon et

1. Cf. ce que dit la duchesse de Choiseul à Mme du Deffand dans sa lettre du 21 septembre 1779 (*Correspondance*, éd. Sainte-Aulaire, Calmann-Lévy) : « Voulez-vous opposer le superficiel au profond, comparez Voltaire à Montesquieu, et vous verrez si Voltaire est profond. Cependant, malgré les défauts qu'on peut reprocher à Voltaire, il sera toujours l'écrivain que je lirai et relirai avec le plus de plaisir, à cause de son goût et de son universalité. Que m'importe qu'il ne dise rien de neuf, s'il développe ce que j'ai pensé et s'il me dit mieux que personne ce que d'autres m'ont déjà dit ? » — L'éloge du style de Voltaire et de son universalité se trouve d'ailleurs dans la *Lettre de La Beaumelle à Philibert et Chirol, libraires à Genève* (*Année littéraire*, 240-256, 4 septembre 1770), dont il sera parlé plus loin.

très sensé ». Du quiétisme, dont il parlera longuement dans ses *Mémoires de Mme de Maintenon*, il ne dit presque rien et pour cause, car il ne possède pas encore les documents que lui fournira la maison de Saint-Cyr; mais il trouve « fort plaisant » le chapitre irrévérencieux des cérémonies chinoises.

A dire vrai, il n'y a rien d'outrageant dans les remarques critiques de La Beaumelle, mais sa conclusion est absolument injurieuse dans le fond pour Voltaire et pour l'entourage de Frédéric :

Voilà, Monsieur, dit-il dans sa quatriéme lettre[1], bien des fautes... C'est un malheur pour vous, Monsieur, de n'avoir ni à Potsdam ni à Berlin aucun homme de goût que vous puissiez consulter. Algarotti a de l'esprit, de la mémoire, du babil, mais il n'a point ce tact fin et délicat qui avertit l'âme du bon et du mauvais... Pollnitz n'a de justesse que dans les saillies; il peut juger d'une épigramme, d'une satire. Le marquis d'Argens est trop paresseux et a été trop occupé pour avoir du goût. Darget a l'esprit faux en tous sens. M. de Maupertuis seul est capable de décider, mais vous ne vous aimez pas[2]... Dans cette disette de critiques, vous devriez pour votre honneur cesser enfin de vous faire imprimer, et céder de bonne grâce au malheur d'avoir soixante ans... Si le bel esprit est chez vous une maladie, mettez votre loisir à retoucher cette *Henriade*, où il y a de si belles choses, *Alzire*, où il y en a si peu à reprendre, *Charles XII*, où il y a tant à corriger...

Pardonnez, Monsieur, ces conseils à l'amitié...

Si les compagnons de Voltaire à la cour de Frédéric, sommairement jugés par un étourdi qui avait à peine eu le temps de les entrevoir et qui n'est sans doute ici que l'écho de Maupertuis, purent hausser les épaules et se rire de pareilles injures qui ne les éclaboussaient que par ricochet, que dut penser l'écrivain accusé d'impuissance sénile? Mais l'homme eut encore plus à se plaindre que l'auteur. La Beaumelle, sachant, au moment où il écrivait, que Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre à Versailles et chambellan du roi de Prusse, commençait, après avoir été presque banni de Paris, à être mal vu à Berlin, à cause de sa querelle avec Maupertuis, et vivait malgré lui isolé à Potsdam, lui décochait ces flèches empoisonnées :

Conservez à votre patrie un citoyen qu'elle estime, qu'elle aime, qu'elle regrette, à deux grands rois un officier utile, à Potsdam un

1. Cette quatrième lettre, que nous avons trouvée, sans pagination, à la fin du tome Ier, devrait logiquement être placée à la fin de l'ouvrage.

2. Sur ces personnages, voir Desnoiresterres, *Voltaire et Frédéric*; Thiébault (Dieudonné), *Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, I-IV, et surtout la *Correspondance de Voltaire*, passim.

solitaire aimable par son enjouement, par l'égalité de son humeur,... par son aversion pour l'intrigue, à Berlin un négociant honnête homme, — toujours l'affaire du Juif qui revient comme un refrain exaspérant, — aux talents un protecteur, aux pauvres un père...

Ce dernier trait, en apparence inoffensif, était le plus blessant. Voltaire en effet aimait l'argent, se montrait même avare par boutades, et La Beaumelle, venu à Berlin dans l'espoir d'y faire fortune, ne pardonnait pas au chambellan de Frédéric de recevoir 20 000 livres de pension. D'où ces remarques lancinantes : « Il est bien étonnant que M. de Voltaire soit si peu instruit de ce qui regarde l'argent. » « Toutes les fois qu'il est question d'argent, M. de Voltaire est d'une érudition, d'une exactitude étonnante. » Mais voici l'outrage suprême : « Remarquez ce bel éloge de l'argent comptant. C'est bien dommage que ce principe de tous les maux n'empêche pas d'être méprisé et expose les plus grands poètes à des actions qu'on punit en France du dernier supplice. L'amour de cet argent comptant précipite souvent dans le crime de faux. » Voltaire serait donc allé jusque-là au détriment du juif Hirschell.

A ces injures toutes personnelles Voltaire répondit en plus d'un passage sur le même ton dans le *Supplément du Siècle de Louis XIV*. Cet ouvrage est précédé d'une *Lettre à Roques*, qui lui sert de dédicace. L'auteur y raconte plus longuement que dans le *Mémoire apostillé* sa querelle avec Maupertuis et le rôle qu'a joué en cette circonstance son complice. Nous n'avons pas à y revenir. Le *Supplément* avait paru vers la fin d'avril. Il est donc faux que Voltaire ait profité de l'entrée à la Bastille de son ennemi, le 24 du même mois, pour publier cette réponse à la contrefaçon du *Siècle*. Il avait d'ailleurs composé son ouvrage le plus vite possible. En vain Roques lui avait écrit que « La Beaumelle imprimerait contre lui beaucoup de choses personnelles, s'il réfutait ses commentaires[1] ». Il n'arrêta pas pour cela l'impression du *Supplément* : « Il faut voir, dit-il, qui a raison de La Beaumelle ou de moi, et c'est de quoi les lecteurs pourront juger[2]. » Le talent, le bon droit, étaient de son côté, mais il eut le tort ne pas garder contamment dans cette œuvre polémique la modération

1. *Lettre à M. Roques*, en tête du *Supplément*, P.-S. Cf. la Lettre de Roques à Voltaire, du 22 mars 1753, publiée en partie par son auteur.

2. Si l'on en croit La Beaumelle (*Lettres à Voltaire*, III, 1763), Roques lui aurait écrit que Voltaire, « dans cette épître », aurait plus d'une fois trahi la vérité, en leur attribuant à tous deux « des choses qui n'existaient que dans son imagination ». Il n'y a rien de tel dans la *Lettre* que Roques publia en 1755.

dont il avait fait preuve dans la lettre-dédicace. De plus patients que lui n'auraient sans doute pas montré plus de force d'âme.

Il est de toute justice d'appeler l'édition de La Beaumelle un acte de piraterie littéraire dont on n'avait pas encore eu d'exemple. Contrefaire un ouvrage était alors chose courante, simple affaire d'argent, mais y ajouter des commentaires injurieux, cela dépassait les usages admis. Il était aussi de bonne guerre de reprocher à La Beaumelle d'avoir modifié des feuillets du *Qu'en-dira-t-on?* pour assouvir ses rancunes contre les princes allemands, quoique la preuve fût difficile à établir[1]. Voltaire en effet avait intérêt à faire cause commune avec eux, et il ne s'en fit pas faute. Il eût dû cependant se borner à venger ses propres injures, d'autant mieux qu'il était de taille à se défendre tout seul.

La Beaumelle, qui connaissait évidemment tout le mal qu'on avait déjà dit de lui, ne craignit pas de remonter à sa jeunesse pour le piquer au vif, et en quels termes ! « Cavalier, dit-il (le chef des Camisards), a été le rival de Voltaire, et rival heureux. Ils aimèrent l'un et l'autre Mlle Pimpette (Olympe), fille de Mme Dunoyer, et fille de beaucoup d'esprit et de coquetterie. Ce qui devait arriver arriva : le héros l'emporta sur le poète, et la physionomie douce et agréable sur la physionomie égarée et méchante. » Si Voltaire aima jamais une femme avec tendresse, ce fut Olympe Dunoyer, comme en témoignent les lettres qu'il lui adressa et toute sa conduite envers elle. Il aurait pu corriger le maraud qui l'insultait à ce propos. Il se contenta de disculper en excellents termes la mémoire de son ancienne maîtresse, en prouvant d'ailleurs qu'il n'avait pu connaître Pimpette à la même époque que Cavalier. Celui-ci en effet arriva dans les Pays-Bas en 1707 et en partit en 1710, sans avoir épousé Mlle Dunoyer, comme il en avait été question, et Voltaire n'alla en Hollande qu'à la fin de 1713.

Bien que tout meurtri encore de sa brouille avec Frédéric, comme le lui rappellera cruellement La Beaumelle dans sa *Réponse au Supplément*, Voltaire parle aussi avec la plus grande convenance de ses rapports avec le roi de Prusse, qui furent d'abord si heureux. « Il y a eu, a dit La Beaumelle, de meilleurs poètes que Voltaire, il n'y en a point eu de si bien récompensés. » « Je voudrais, lui répond-il, consoler les esprits de la trempe de La Beaumelle en leur apprenant que quand le monarque dont il parle me fit renoncer, dans ma vieillesse, à ma famille, à ma maison, à une partie de ma fortune, à mes établissements, pour

1. Voir plus haut.

m'attacher à sa personne, je crus pouvoir, sans honte, recevoir en dédommagement une pension d'un roi qui a donné à des princes... » Et plus loin, après avoir avoué avec une grande dignité sa disgrâce, il ajoute : « Quoi qu'il en soit, il est très aisé que le roi de Prusse trouve un meilleur poète que moi, un académicier plus utile, un écrivain plus instruit, quand ce ne serait que M. de la Beaumelle : mais il n'en trouvera point de plus attaché à sa gloire. » Voltaire était bien décidé, au moment où il parlait ainsi, à partir de Berlin le plus tôt possible, mais il voulait quitter le Roi sans éclat. Il conseille enfin aux « La Beaumelle qui le jalousent de fortifier leurs talents et leur génie, et de venir ensuite demander sa place, qu'ils rempliront beaucoup plus dignement que lui ».

Ayant raison sur presque tous les points, il aurait dû continuer sur ce ton. Mais La Beaumelle avait tellement dépassé la mesure « en vomissant contre lui les plus scandaleuses injures », qu'il ne put maîtriser son indignation. Passe encore pour les vérités suivantes, un peu vives, mais si bien appliquées : « Le but de cet écervelé, c'est de trouver le secret de se faire lire, à force d'insolences et d'outrages. » Ou encore : « Je ne parle pas d'un malheureux qui, dans sa plate frénésie, attaquerait grossièrement les rois, les ministres, les citoyens, et qui serait semblable à ces fous furieux qui, à travers les grilles de leurs cachots, veulent couvrir les passants de leur ordure. » Mais il était au moins superflu de traiter La Beaumelle « d'objet bien dégoûtant pour le public ». Ces brutalités de langage sont d'ailleurs assez rares, et La Beaumelle est en général fustigé comme il le mérite en termes polis : « C'est La Beaumelle qui daigne enseigner la langue française; c'est La Beaumelle qui décide sur les auteurs; c'est La Beaumelle qui dit qu'on se gâte à Potsdam. »

Voltaire, il l'avoue, est « tombé dans des méprises considérables », faute de certains documents. Il les a corrigées dans les éditions de 1753, sur l'avis d'hommes respectables. La Beaumelle, dit-il, en exagérant un peu, n'en avait relevé aucune. « Plus il est ignorant, plus il parle en maître; et plus il mérite qu'on lui réponde directement. Mais comme on doit avoir pour le public le respect de l'instruire,... on prendra occasion des bévues de La Beaumelle pour dire ici des choses utiles. » A quoi bon ajouter : « Ce qu'il y a de plus vil peut servir à quelques usages. » Il est vrai que La Beaumelle est exaspérant. Voltaire a cité le marquis de Torcy. La Beaumelle a mis sa parole en doute. Or, Voltaire a lu les *Mémoires* manuscrits de l'ancien secrétaire d'État.

Furieux de se voir accusé de fausseté, il s'écrie : « On ne les confiera pas à La Beaumelle, sans doute. »

Accusé d'avoir fait l'éloge du cardinal de Fleury à la fin du *Siècle de Louis XIV*, bien qu'il n'en fût pas aimé et ne l'aimât pas, Voltaire dit : « Quand l'historien parle, l'homme doit se taire. L'éloge que j'ai fait de ce ministre ne m'a rien coûté; et si Trajan m'avait persécuté, je dirais que Trajan a tort, mais qu'il est un grand homme. » Si Voltaire polémiste, dans la fougue de la lutte, n'a pas toujours observé cette règle de conduite, on doit reconnaître que Voltaire historien a toujours essayé de demeurer impartial en s'élevant au-dessus des passions d'un jour.

La Beaumelle, dit-il, lui a encore « fait un plaisant reproche d'avoir consulté pendant vingt années les premiers hommes du royaume pour s'instruire de la vérité ». Il a ainsi fait son devoir et « regarde encore comme un devoir de répondre aux derniers des écrivains, parce que le mépris qu'on leur doit cède au respect qu'on doit à la vérité ». Il relève donc les erreurs du critique, non sans lui décocher de temps en temps quelques injures :

Vous avez l'insolence, vous jeune barbouilleur de papier, d'outrager Louis XIV et Louis XV...

Vous n'êtes qu'un menteur, car ce n'est pas avec vous qu'il faut ménager les termes...

Quand je dis que vous vous trompez, je n'entends pas que vous vous méprenez, que vous avez mal lu, ce qui pourrait arriver à tout critique; j'entends que vous n'avez rien lu...

Un auteur doit toujours en savoir plus que son livre, sans quoi il serait incapable de le faire : un critique doit en savoir encore plus que l'auteur, sans quoi il est incapable de bien critiquer...

Un laquais, qui aurait entendu ses maîtres parler de cette anecdote, serait cent fois plus croyable que vous,

Sachez que je suis officier du Roi, quoi que vous en disiez, et que je ne m'en vante pas comme vous le dites,... que je ne mets jamais aucun titre à la tête de mes ouvrages; que je ne m'annonce, que je ne me donne que comme un homme de lettres, que vous auriez dû choisir plutôt pour votre maître que pour votre ennemi...

Je pourrrais, dit enfin Voltaire, qui termine ainsi la première partie de sa réponse, vous donner autant de leçons que vous avez fait de remarques; mais je me contenterai de vous donner en général l'avis d'étudier et de vous repentir.

Ce charitable conseil, est-il besoin de le dire? ne fut ni goûté ni suivi par La Beaumelle, qui répondra à son tour au *Supplément*, tout en achevant à la hâte ses *Mémoires de Maintenon*.

Mais la colère de Voltaire n'était pas épuisée, et dans une troisième partie il continua à maltraiter son adversaire, un peu moins durement toutefois.

La Beaumelle, en jeune homme inconsidéré, me reproche de n'avoir pas semé assez de portraits dans cet ouvrage. J'ai toujours pensé que c'est une espèce de charlatanerie de peindre autrement que par les faits les hommes publics avec lesquels on n'a pas eu de liaison... Et même de tous ces caractères tracés par des contemporains, qu'il y en a peu de fidèles!... Je sais que ces peintures vraies ou fausses amusent notre imagination. Le bon sens est souvent en garde contre elles.

Un La Beaumelle peut dire à son gré, dans la *Vie de Mme de Maintenon* : « Que Mme de la Vallière avait des yeux bleus, point atteints du désir de plaire ; que Mme de Montespan avait le nez de France le mieux tiré, l'autour du cou environné de mille petits amours. » Il peut dire que Mlle de Fontanges était une grande fille bien faite, que Mme de Montespan lui découvrait la gorge devant le Roi, et qu'elle disait : « Voyez, Sire, que cela est beau! qu'en dites-vous? admirez donc[1]. » Il peut ajouter que Louis XIV l'aima comme Pygmalion. C'est là le style dont il croit qu'il faut écrire l'histoire, et que sa modestie veut me donner comme modèle. C'est à lui de peindre en détail toutes les dames de la cour de Louis XIV, il les a connues à Genève, et moi, comme il le dit très bien, je n'ai consulté pendant vingt ans que des gens qui ont mal vu.

A ce coup droit La Beaumelle ne ripostera qu'en rompant, et avouera même son erreur, ce qui ne l'empêchera pas de continuer à faire dans les *Mémoires*, comme dans sa première esquisse de la *Vie de Mme de Maintenon*, de l'histoire romanesque. Il est vrai que son nouveau travail était composé en grande partie quand il lut la critique de Voltaire à sa sortie de la Bastille ; mais il aurait pu néanmoins en tenir compte, puisque l'impression n'était pas commencée. Il justifia donc derechef ce que son ennemi avait dit de lui : « On sait bien qu'il ne s'agit avec lui ni de discussion littéraire ni d'éclaircissements historiques. »

Il serait injurieux pour Voltaire d'établir un parallèle entre un historien consciencieux et un « écervelé » qui n'a fait qu'effleurer les questions les plus difficiles. A propos d'une réflexion sur le testament de Louis XIV, La Beaumelle avait dit : « M. de Voltaire voudrait absolument que le Français fût esclave. » L'auteur

1. Cf. ce que dit Mme de la Fayette dans ses *Mémoires* : « Le comte de Guiche voyait Madame à tous moments, avec tous ses charmes ; Monsieur prenait même le soin de les lui faire admirer ; enfin il l'exposait à un péril qu'il était presque impossible d'éviter. » Voir aussi les *Souvenirs de Mme de Caylus*, éd. Raunié, p. 28.

du *Siècle* relève avec indignation ce reproche : « Moi je voudrais que mes compatriotes fussent esclaves ! je voudrais être esclave et que tous les hommes fussent libres. J'entends par libre, soumis uniquement aux lois : c'est la seule manière de l'être. » Cela suffisait pour se défendre; mais la colère l'aveugle : il accuse à son tour, ou plutôt il dénonce : « Y a-t-il rien de plus affreux, de plus digne d'un châtiment exemplaire que de faire entendre qu'un grand prince empoisonna la famille royale, page 347 du tome second de l'édition de La Beaumelle [1]? » Ainsi fera trop souvent Voltaire. Il réclame de bonne foi la liberté, la tolérance pour tous, — cela, c'est l'idée, la théorie, — et en même temps, — c'est le fait indéniable, — il réclame pour ses ennemis, les La Beaumelle, les Fréron et autres, la prison, la Bastille, il fait appel au bras séculier pour les punir, les châtier, sans autre forme de procès, lui qui reproche à l'Église d'appeler à son secours le pouvoir civil contre les hérétiques et les philosophes.

Mais si Voltaire, attaqué d'ailleurs comme on l'a vu, perd son sang-froid par moments, il n'oublie pas pour cela ses devoirs d'historien. Il a, dit-on, trop ménagé Mme de Maintenon, le maréchal de Villeroi, Chamillart : c'est que l'histoire ne doit pas être une satire. Et pour conclure cette défense où, quand il perd de vue La Beaumelle, il exprime souvent des idées justes et nobles, il s'écrie : « J'apprends que plusieurs protestants me reprochent d'avoir trop peu respecté leur secte; j'apprends que quelques catholiques croient que j'ai beaucoup trop ménagé, trop plaint, trop loué les protestants. Cela ne prouve-t-il pas que j'ai gardé mon caractère, que je fus impartial? » Les lettres et remarques de La Beaumelle eurent du moins, à défaut d'autre mérite, l'heureux effet de provoquer une réponse où il y a de fort belle pages.

Au moment où le *Supplément au Siècle* paraissait, La Beaumelle entrait à la Bastille. La dénonciation de Voltaire, portant sur un livre connu certainement des intéressés, ne put en être la cause. Mais Voltaire, dira-t-on, avait, par sa nièce, par ses amis, par ses protecteurs, préparé de Berlin l'emprisonnement de son intraitable adversaire. C'est supposer plus d'influence qu'il n'en avait alors à un homme fort mal vu à la cour de France. Mme Denis, au témoignage du marquis d'Argenson [2], alla demander justice pour son oncle au frère même du marquis, ministre de la guerre. Cette démarche fut à peu près sans portée. Le comte d'Argenson montra

1. Voici la note de La Beaumelle : « Le récit du marquis de Canillac ne prouve, ni de près ni de loin, l'innocence du duc d'Orléans. »
2. D'Argenson, *Journal et Mémoires*, éd. Rathery, VII, 468, 30 avril 1753.

en effet à cette époque peu de sympathie pour Voltaire, qui pourtant avait été son condisciple au collège Louis-le-Grand. Quels qu'aient été ses sentiments intimes à son égard, le fait est que Mme Denis, après lui avoir écrit une lettre accusatrice, se rendit à son audience, munie de l'édition du *Siècle* qu'elle avait incriminée. Le comte ne prit pas sa plainte au sérieux. et se contenta de faire administrer à l'inculpé une « vive mercuriale » par le lieutenant de police Berryer [1]. Ce ne fut donc ni Voltaire ni même le duc d'Orléans qui obtinrent que La Beaumelle fût mis à la Bastille. Le ministre le savait mieux que personne, mais il était tenu au secret.

« M. le duc d'Orléans, dit le marquis d'Argenson qui l'avait d'abord soupçonné, déclare qu'il n'a point requis sa disgrâce et qu'il ne s'oppose point à ce qu'elle finisse; le ministre répond que c'est pour autre chose qu'il est détenu [2]. » Il y a tout lieu de croire que ce fut Mme de Pompadour, désignée sous le nom de Chloé dans les *Pensées*, qui, sans vouloir se découvrir, fit embastiller La Beaumelle par ordre du Roi, du 22 avril. En effet, La Condamine, cherchant les moyens de venir en aide au prisonnier, écrivait le 29 à un ami : « C'est auprès de M. le duc d'Orléans qu'il faut agir; c'est de lui qu'on s'est servi, et on a parlé en son nom [3]. » La Condamine avait pris le parti de Maupertuis contre Voltaire, et, sans se brouiller avec lui, était resté l'ami de La Beaumelle. De plus, celui-ci, informé de ce qui s'était passé, écrivit, après son élargissement, à Maupertuis : « Le commissaire de la Bastille m'a insinué que je n'y étais pas pour M. de Voltaire [4]. » Ces deux témoignages se corroborent, et Voltaire doit être mis hors de cause, tout au moins pour le résultat qu'on ne peut lui attribuer. On n'est pas néanmoins obligé d'admettre, comme il le dit dans une lettre à Roques du 18 mai, qu'il regretta de voir La Beaumelle enfermé à la Bastille où il demeura près de six mois.

Entré le 24 avril, il y fut bien reçu, bien traité, put même y voir La Condamine, ne fût-ce qu'une fois, et tint un *Journal* de sa captivité, peu sincère et déclamatoire, nous dit son biographe [5]. Il supporta mal sa réclusion, en sortit le 12 octobre, et fut exilé à cinquante lieues de Paris. Mais il obtint un sursis renouvelable, en restant sous la surveillance de la police et par là même exposé

1. Taphanel, p. 135.
2. D'Argenson, *ouvr. cité*, VIII, 43, 27 mai 1753.
3. Taphanel, p. 137.
4. Lettre du 12 octobre 1753.
5. Taphanel, ch. IX.

à de fréquentes perquisitions. Il devait sa délivrance et le sursis surtout à Montesquieu. L'auteur de l'*Esprit des Lois*, qu'il avait tant vanté et même flagorné, lui fit offrir par La Condamine, au mois de mars suivant, des secours en argent, « la Bastille, dit-il, n'en fournissant pas ».

Pour le récompenser des services rendus, La Beaumelle composa en son honneur un petit ouvrage intitulé *Démocrate* et commença à le faire imprimer. C'était son droit. Mais, toujours à l'affût de gains plus ou moins licites, qui lui étaient peut-être nécessaires pour vivre, il voulut y joindre un autre volume, contenant le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* et *Lysimaque*, sans l'aveu du Président, qui, l'ayant appris, se plaignit vivement par lettre et « avec la dernière surprise » de cette publication qu'il n'avait pas autorisée, lui offrant même, comme l'avait fait Voltaire pour arrêter l'édition du *Siècle*, de dédommager le libraire de la dépense engagée. La Beaumelle se vit dans l'obligation de reprendre le manuscrit et de payer trente-six livres pour trois demi-feuilles d'impression. Montesquieu lui avait dit nettement : « Je suis dans des circonstances où je ne dois rien imprimer[1]. »

Quel motif pouvait bien avoir l'auteur de l'*Esprit des Lois* pour craindre au début de 1754 de laisser publier le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* ainsi que *Lysimaque*? Le Dialogue avait paru, avant l'*Esprit des Lois*, dans le *Mercure* de février 1745, sans lui causer aucun ennui, mais *Lysimaque* ne fut publié dans le même journal qu'au mois de décembre 1754. C'était donc ce dernier opuscule dont Montesquieu craignait surtout l'impression. Certains passages de l'*Esprit des Lois* avaient inquiété les théologiens, et la censure de la Sorbonne demeurait depuis 1748 suspendue sur sa tête. Ce n'était là qu'une menace. Mais les attaques des journaux religieux étaient bel et bien une réalité? Un article des *Mémoires de Trévoux* était venu, dès le mois d'avril 1749, troubler son repos. Les jésuites, toujours plus accommodants que les jansénistes, s'étaient pourtant arrêtés à des détails de peu d'importance, sans pousser leur attaque à fond. Il n'en fut pas de même des jansénistes. Dans les *Nouvelles ecclésiastiques* des 9 et 16 octobre 1749 ils abordèrent de front la question et n'eurent pas de peine à démontrer que Montesquieu n'était ni chrétien ni catholique, puisqu'il défendait la religion naturelle et « faisait un éloge outré de la secte de Zénon ». L'auteur, dans sa *Défense*, répondit en biaisant sur ce point essentiel, et la feuille janséniste n'eut qu'à enregistrer sa

1. Taphanel, p. 150.

défaite[1]. Montesquieu n'eut pas en cette occurrence le courage de ses opinions, et ce fut sans doute la crainte de nouvelles attaques qui le poussa en 1754 à interdire à La Beaumelle de publier *Lysimaque*, où se trouve mise en action la doctrine stoïcienne. Il avait d'ailleurs dans l'intervalle permis à son panégyriste de riposter à sa place aux derniers articles des *Nouvelles ecclésiastiques* par une *Suite de la Défense de l'Esprit des Lois*, qui parut en 1751 ; il l'avait même aidé de ses conseils, et lui avait fourni des documents[2], quoiqu'il ait solennellement déclaré qu'il « n'avait eu aucune part à cet ouvrage[3] ».

Fort timoré, comme on le voit, il est tout naturel qu'il ait empêché son trop zélé collaborateur de publier *Lysimaque* et lui ait dit « que cela lui fermait la bouche » pour le défendre, « en le commettant lui-même de tous côtés ». La Beaumelle en effet, toléré seulement à Paris, avait encore besoin de son protecteur, qui dut être un peu refroidi à son égard[4]. Mais, comme Montesquieu mourut l'année suivante, ce furent à peu près leurs derniers rapports. La lettre de Montesquieu est du 12 janvier; or, le 3, La Beaumelle, dont la *Réponse au Supplément* était soumise à la censure, écrivait à Maupertuis : « Il me semble qu'on craint Voltaire plus encore qu'on ne le méprise. Et j'ai vu là-dessus dans le littéraire et dans le grand des choses d'une bassesse étonnante. Cela est au point qu'un de nos meilleurs esprits tremble qu'à Colmar — où était alors Voltaire — on n'imprimât (*sic*) contre lui s'il s'ouvrait un peu, comme si Voltaire pouvait détruire des ouvrages d'un vrai profond. » L'allusion à Montesquieu est trop claire pour qu'on puisse s'y méprendre. Il n'aimait pas Voltaire, on le savait depuis longtemps. La Beaumelle nous apprend qu'il le redoutait. On s'explique mieux ainsi ce qu'il écrivait sèchement à l'abbé de Guasco le 28 septembre 1753 : « Voilà donc Voltaire qui paraît ne savoir où reposer la tête... Le bon esprit vaut mieux que le bel esprit. »

Le crime de Voltaire était certainement de ne pas avoir prodigué les éloges en parlant de lui. Il avait en effet tout d'abord signalé[5], non sans quelque malice, les attaques de Montesquieu contre Louis XIV, le pape, la religion et l'Académie dans les *Lettres per-*

1. 24 avril et 1er mai 1750.
2. Taphanel, p. 45.
3. *Œuvres*, éd. Laboulaye, Garnier frères, VI, 248.
4. Taphanel, p. 196, cite une lettre de Montesquieu du 15 février 1754, qui prouve qu'il ne se hâtait pas de faire auprès de Malesherbes une démarche nouvelle en vue de faire accorder à La Beaumelle l'autorisation de créer une gazette littéraire.
5. *Dictionnaire philosophique* : *Contradictions; section première* (1742).

sanes. N'était-il pas au moins inutile de rappeler au public ces péchés de jeunesse? En revanche, il est vrai, il proclame que l'auteur des *Considérations*, « génie mâle et rapide, approfondit tout en paraissant tout effleurer[1] ». Mais plus tard, faisant sien le mot impertinent de Mme du Duffand, il appelle l'*Esprit des Lois Esprit sur les Lois*, combat les idées de l'auteur sur le despotisme, et n'admet pas « qu'il y ait plus de vertu dans les républiques et plus d'honneur dans les monarchies[2] ». Il revient ailleurs sur ce point en des termes qui, semble-t-il, ne pouvaient blesser l'amour-propre le plus chatouilleux : « L'auteur vertueux d'un fameux livre me pardonnera, dit-il, si je prends cette occasion de combattre le titre d'un de ses chapitres[3]. »

Si Montesquieu n'avait aucune autre raison de ne pas aimer Voltaire, on ne voit pas bien pourquoi il lui était si hostile. Voltaire l'avait jusque-là peu critiqué et lui avait même rendu service, sans s'attendre assurément à aucune reconnaissance. Il répondit en effet aux articles des *Nouvelles ecclésiastiques* en quelques pages où il défendait avec vigueur les partisans de la religion naturelle et l'auteur de l'*Esprit des Lois* qui avait osé louer les Solon, les Platon, les Socrate, etc.[4]. Montesquieu, qui se crut peut-être compromis par cet éloge, l'en récompensa en confiant au papier, mais non au public, le fond de sa pensée sur cet auxiliaire un peu gênant : « Voltaire, dit-il, n'écrira jamais une bonne histoire. Il est comme les moines, qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la gloire de leur ordre. Voltaire écrit pour son couvent[5]. » Il est peut-être plus méritoire de défendre son couvent, c'est-à-dire ici les principes et les idées, que les personnes, quelle que puisse être leur valeur. Montesquieu était trop prudent pour se risquer à agir de même. Il redoutait la Sorbonne, déjà presque désarmée, les jansénistes affaiblis, et Voltaire qui ne le critiquait qu'avec courtoisie et venait même à son secours dans le danger.

La Beaumelle, cuirassé d'infamie et justement stigmatisé par Voltaire, n'avait pas de ces craintes. Il se faisait du reste une très haute idée de sa valeur, et, à peine sorti de prison, il avait composé très vite sa *Réponse au Supplément*. Il lui fallut à coup

1. *Discours de réception à l'Académie française* (9 mai 1746).
2. *Pensées sur le gouvernement* (1752).
3. *Supplément au Siècle de Louis XIV* (1753).
4. *Remercîments sincères à un homme charitable* (10 mai 1750).
5. *Pensées diverses*, non publiées par Montesquieu. On ne sait si ce jugement est antérieur ou non au *Siècle de Louis XIV*. On peut, par ce qui le suit, présumer qu'il s'applique à *Charles XII*.

sûr plus d'énergie et de patience pour essayer vainement de publier son nouveau pamphlet en France que pour le mettre sur pied. Ses *Lettres à Maupertuis* permettent de s'en rendre compte, et cette lutte contre la censure est plus intéressante que le livre même. C'est un témoignage de plus à ajouter à ce que l'on savait déjà[1] sur les difficultés qu'avaient à surmonter les auteurs pour se faire imprimer avec approbation, ou en cachette sans avoir trop de risques à courir. Ces passages des *Lettres* nous renseignent en outre sur la rancune toujours inassouvie de La Beaumelle et sur ses prétentions d'écrivain.

La *Réponse au Supplément* ne put paraître au plus tôt qu'au mois de mai 1754[2]. Le 3 janvier de la même année[3], l'auteur écrivait en effet à Maupertuis : « M. de la Condamine m'a lu un article de votre lettre sur ma réponse à Voltaire : elle est faite cette réponse et depuis longtemps; mais, quelque modérée qu'elle soit, je doute que M. de Malesherbes, qui en a voulu en être lui-même le censeur, m'en permette l'impression... Il y a même de nos amis qui condamnent les traits les plus forts et les meilleurs de ma réponse, comme si, ne disant jamais rien de l'homme, il ne m'était pas permis de dire tout ce que je pense de l'auteur... Enfin je suis très embarrassé. Je voudrais lui porter un coup dont il ne se relevât point, et je prévois que je ne ferai que l'égratigner. » Il est bien fâcheux pour La Beaumelle qu'il ne se soit pas toujours rendu justice, comme il le fait ici. Voltaire, ayant d'autres chats à fouetter, ne daigna pas riposter immédiatement à cette *Réponse*, et ne le fit plus tard qu'en passant, lorsque l'occasion se présentait. Mais La Beaumelle tenait à le frapper, s'il ne pouvait le terrasser. Aussi le 28 janvier il revenait sur le même sujet :

M. de la Condamine m'a dit quelques endroits de votre dernière lettre : je suis affligé de l'idée que le Voltaire prenne tant sur votre tranquillité ! Il s'agit de l'abattre et non de se rappeler ses iniquités : ma réponse me vengera et j'espère qu'elle sera imprimée à Paris. Il est vrai qu'il faudra sacrifier bien des pages travaillées, je leur en substituerai d'autres, peut-être moins bonnes, mais plus directes. M. de Malesherbes me laisse toute liberté contre le Voltaire; — ne se vante-t-il

1. Voir en particulier Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, II, *M. de Malesherbes*, et Brunetière, *Etudes critiques sur l'histoire de la Littérature française*, 2e série, *La direction de la librairie sous M. de Malesherbes*.

2. Sa lettre à Maupertuis, du 14 avril, et la réponse de Maupertuis, du 24, indiquent bien qu'ils se préparait seulement alors à faire imprimer son ouvrage à l'étranger : il est vrai que ce travail ne devait pas durer longtemps.

3. La lettre est, par erreur, datée, dans l'imprimé, de 1753.

pas un peu? — mais je voudrais bien qu'en reconnaissant mes droits, il n'exigeât pas la suppression de quantité d'endroits où je m'attachais à mettre dans tout leur jour ses absurdités, et à le faire crever de dépit en le mettant vis-à-vis d'un homme de son siècle qui vaut mieux que lui, — Montesquieu, bien entendu, qui n'y tenait sans doute pas [1]. — Si j'étais libre, si la foudre ne fumait pas encore, je l'aurais attaqué; mais le son des clés et des verrous est toujours à mes oreilles. Et nos équitables trouveraient mauvais que je le traitasse comme il m'a traité.

On ne saurait trop admirer avec quelle facilité La Beaumelle oublie toujours qu'il a été l'agresseur. Cependant l'affaire n'avançait pas, et le 2 mars suivant il communique à Maupertuis la singulière idée qui lui était passée par l'esprit pour « prévenir les inconvénients des délais malesherbiques ». Sachant Voltaire brouillé irrémédiablement, semblait-il, avec le roi de Prusse, il avait songé à envoyer à Frédéric une partie de sa *Réponse*. Mais, ajoute-t-il aussitôt, reprenant conscience de sa situation vis-à-vis de lui, « l'auteur ne lui étant pas agréable, il ne l'aurait pas lue si je la lui avais envoyée en mon nom, et je n'ai pas osé me fier au trésorier (Predersdoff), de sorte que mon idée n'a pas eu de suite. J'en suis aujourd'hui très mortifié. M. de Mal... m'a envoyé ma *Réponse* par Solon [2], — c'est Montesquieu que l'on peut regretter de voir se faire à ce point l'instrument d'un La Beaumelle, — et n'a pas voulu entendre parler de censeur ni de permission. Cependant sa lettre me promettait tout [3]. J'allai le voir jeudi. Il me dit qu'il n'y trouvait rien qui ne pût passer, mais que le ministre [4] irait chercher un mot qui aurait échappé au censeur, — c'est-à-dire dans le cas présent à Malesherbes lui-même, — et que cela lui ferait des tracasseries. Je lui répondis que je la ferais marroner — imprimer en cachette. — Il me dit qu'il n'inquiéterait pas l'imprimeur, mais qu'il ne le soutiendrait pas : que du reste il

1. On a vu que juste au même moment Montesquieu, dans sa lettre du 12 janvier 1754, interdisait à La Beaumelle de publier *Lysimaque*, par crainte des ennuis qui en pouvaient résulter pour lui. Il est très probable qu'il ne désirait pas non plus que La Beaumelle, dans sa *Réponse au Supplément*, le mit en parallèle avec Voltaire qui aurait pu mal prendre la chose.

2. Lettre de La Beaumelle à Maupertuis, du 6 février 1753. — Il y est question de l'amitié qui unissait Maupertuis et Montesquieu. Cf. les lettres que celui-ci adressa à l'autre le 25 novembre 1746 et en 1747. Ce n'était pas une raison suffisante pour combattre Voltaire avec si peu de franchise.

3. Cf. la lettre de d'Alembert à Voltaire, du 28 janvier 1758, au sujet de l'*Encyclopédie* : « Si vous connaissiez M. de Malesherbes, si vous saviez combien il a peu de nerf et de consistance, vous seriez convaincu que nous ne pourrions compter sur rien avec lui, même après les promesses les plus positives. » On doit ajouter que la situation de Malesherbes était souvent fort délicate.

4. En dehors des censeurs officiels, les ministres étaient parfois amenés à lire les manuscrits qui pouvaient les intéresser.

me conseillait de faire imprimer en Hollande. Je lui répliquai que ma réponse avait trop tardé, et qu'il fallait finir une fois. Il me dit que j'étais le maître, mais qu'il n'y entrait pour rien. Je viens de parler à un marronneur ou qui en a l'air. Demain j'aurai réponse et l'on commencera peut-être lundi. »

Cet arrangement n'eut pas lieu, car le 14 avril La Beaumelle écrivait à Maupertuis : « M. de Malesherbes m'a envoyé ma réponse à Voltaire et a exigé des changements. Je les ai faits sur le champ, et M. de la Condamine m'a paru juger que vous n'y aviez rien perdu et Voltaire rien gagné. Ce que j'ai retranché me plaisait et ne me plaît plus. C'étaient comme des épisodes, de sorte que si M. de Malesherbes n'exige pas encore des changements, Voltaire aura d'un bout à l'autre l'épée dans les reins. Dès que le censeur, — choisi sans doute enfin par Malesherbes —, aura vu mon ouvrage, j'en ferai tirer trois copies que j'enverrai à La Haye, à Francfort et à Londres, de sorte que dans la même quinzaine M. de Voltaire divertira toute l'Europe. »

La Beaumelle ne s'en tient pas là. Il prétend égaler et même surpasser Voltaire, non pas seulement comme libelliste, mais encore comme historien. « J'avais, continue-t-il, formé à la Bastille le projet de me venger doublement de ses insultes et en y répondant et en fesant un meilleur *Siècle* que le sien. M. de la Condamine m'a découragé. J'abandonne avec regret cette idée. Je n'aurais pas fait un ouvrage aussi joli que le sien : mais sûrement j'en aurais fait un plus utile. J'aurais considéré les choses en grand : et il ne les a vues qu'en petit... » C'est en vérité bien dommage que La Condamine ait montré en cette circonstance plus de bon sens que son ami. Le nouveau *Siècle* n'eût pas manqué d'intéresser et de divertir le public.

Que pensait Maupertuis de tous ces beaux desseins de son complice ? Il ne nous est parvenu, et par mégarde, que trois de ses lettres à La Beaumelle; mais celle du 24 avril suffit à nous édifier sur ce point : « Je suis fort aise, lui dit-il, que vous soyez content de M. de Malesherbes, plus tôt vous paraîtrez et mieux ce sera. Et votre dessein d'éclater en plusieurs endroits à la fois est excellent. » Et comme, dans sa lettre du 2 mars, La Beaumelle lui a dit : « Notre homme est encore à Colmar[1] », il lui répond : « Je ne sais où est notre homme, si c'est à Colmar ou à Baireuth. » Les deux compères suivaient d'un œil inquiet les allées et venues de Voltaire en quête d'un asile, et tous deux le surveillaient, Mau-

1. Voltaire y était arrivé au commencement d'octobre 1753 et n'en partit qu'en novembre 1754.

pertuis surtout, qui n'avait pas osé communiquer à La Beaumelle les éclaircissements » que celui-ci lui demandait pour faire « une relation bien exacte » de sa querelle avec leur ennemi commun[1]. Et jusqu'à sa mort[2] le président de l'Académie de Berlin, tout endolori de la volée de bois vert que lui avait appliquée Voltaire dans la *Diatribe du Docteur Akakia*, demeura dans cet état d'esprit, craintif et soupçonneux à l'excès, sans vouloir aider efficacement le libelliste qui ne rêvait que plaies et bosses et brûlait de combattre *per fas et nefas* pour la cause commune. A tout prendre, La Beaumelle mérite quelque sympathie, ne fût-ce que pour son arrogante témérité, tandis que le louche et insociable Maupertuis fait ici et ailleurs assez triste figure.

Leur correspondance nous manque pendant plus de trois ans, du 24 avril 1754 au 18 octobre 1757[3]. Mais on peut être sûr que leurs sentiments pour Voltaire demeurèrent les mêmes durant cet espace de temps. Les lettres qu'ils s'écrivirent plus tard, du mois d'octobre 1757 au mois de mars 1758, le prouvent surabondamment.

Dans l'intervalle La Beaumelle avait publié à Colmar, ou ailleurs, car l'indication de lieu peut être fausse, sa *Réponse au Supplément*. Ce fut sa dernière attaque en règle, et qu'il espérait bien devoir être décisive, contre l'adversaire qu'il n'avait pu réduire au silence. Si l'on y trouve quelque chose de vraiment nouveau, ce sont les ripostes aux assertions du *Supplément* et les

1. Lettres de La Beaumelle, du 6 et du 22 février 1753. — Maupertuis était par nature défiant et susceptible. Voltaire, encore en très bons termes avec lui, lui écrivait en effet, le 6 octobre 1741, en lui demandant une réponse : « Je vous promets le plus profond secret. Je vous renverrai même votre lettre, si vous le voulez. » Il faillit à plusieurs reprises, la même année, se fâcher avec lui (Lettres de Voltaire à Maupertuis, du 28 mai et du 1er juillet), sans aucune raison valable. Plus tard, après la querelle, pour une légère indiscrétion, il se brouilla momentanément avec La Condamine, qui avait pourtant pris parti pour lui contre Voltaire, au risque de déplaire à celui-ci. Ces faits et bien d'autres font comprendre que Fréron, qui l'avait « connu personnellement », ait dit de lui, à propos de son *Eloge* par le Comte de Tressan : « M. de Maupertuis était cruellement tourmenté de plusieurs maladies d'esprit,... dévoré par des inquiétudes continuelles, et même par une ambition d'autant plus ardente qu'il cherchait à la cacher ; ennemi adroit, implacable et long dans ses vengeances. » (*Année littéraire*, V, 14 juillet 1760.) Fréron ajoute : « On ne me soupçonnera pas de flatterie pour M. de Voltaire. » C'est d'autant plus juste qu'il venait de rendre compte, le 3 juin, de l'*Ecossaise*, qui avait été publiée avant d'être jouée le 26 juillet.

2. Ce fut seulement alors que La Condamine récrit à La Beaumelle une copie des lettres que Maupertuis avait reçues de Voltaire et d'autres encore. Il ne publia rien de tout cela, mais sa famille fit paraître en 1856 sa *Vie de Maupertuis*, suivie de *Lettres inédites de Frédéric et de Maupertuis*, altérées d'ailleurs par La Beaumelle, suivant son habitude en pareil cas.

3. Le second séjour de La Beaumelle à la Bastille, du 6 août 1756 au 1er septembre 1757, ne suffit pas à expliquer cette lacune. Quant au premier, il avait duré du 24 avril au 2 octobre 1753.

allusions à ce qui s'est passé depuis la publication de ses pamphlets en 1753, c'est-à-dire d'une part à la disgrâce de Voltaire et à son départ de Berlin, et de l'autre à l'emprisonnement de La Beaumelle à la Bastille. Nous emprunterons nos citations à l'édition revue et très augmentée de 1763. Quelques changements et additions que l'auteur ait jugé à propos d'y introduire, presque tous les faits qu'il rapporte sont antérieurs à 1754[1] et auraient pu trouver place dans la première édition[2]. Nous parlerons plus loin du seul passage important qu'il ait cru devoir y ajouter et qui du reste est un hors-d'œuvre.

Dès la première ligne éclate la joie féroce du libelliste, qui rappelle, en y ajoutant beaucoup du sien, les ennuis que Voltaire a dû subir :

Tout le monde vous abandonne, M. de Voltaire. Disgracié à Berlin, où il ne tenait qu'à vous d'être heureux, vous voilà au regret d'avoir offensé le roi de Prusse votre bienfaiteur et de n'avoir pu perdre M. de Maupertuis, votre ancien ami.

Suivent beaucoup de détails erronés. Mais La Beaumelle tient sa victime et lui crie de dures vérités :

On m'assure que vous ne pouvez rentrer à Paris. Vos amis ne le sont plus. Vos ennemis triomphent : le pouvoir vous accable... Quel asile, quelle ressource vous reste-t-il? Colmar, et la pitié publique[3]. Vous dites que je suis élève de Genève... Puissiez-vous n'en être jamais l'habitant... Genève ne mérite pas d'avoir les restes de l'univers.

Mon Dieu! que ce siècle est ingrat et malfaisant! Que dira l'avenir quand il verra le vertueux Voltaire dans l'infamie et dans l'opprobre? Vous avez amusé les hommes et ils vous fuient. Vous les avez éclairés et ils vous méprisent. On nous dit même que le mois passé vous approchâtes des sacrements, et l'on ajoute avec cruauté que l'Église frémit de cette scandaleuse dévotion[4].

1. Si quelque chose n'a pu être écrit en 1754, ce sera indiqué. L'édition de 1763 est plus méchante. La Beaumelle y a même supprimé des invitations plus ou moins sincères à la paix, qui n'avaient pas touché Voltaire.

2. Elle était précédée d'une épigraphe tirée d'Horace :

An si quis atro dente me petiverit,
Inultus ut flebo puer?

Epodes, VI, 15-16.

3. Il avait écrit en 1754 « *ma pitié* ».

4. Ce dernier trait a été ajouté en 1763. Voltaire avait bien néanmoins fait ses Pâques à Colmar, au mois d'avril 1754 (Desnoiresterres, *Voltaire et Frédéric*, p. 27), mais La Beaumelle n'en fut pas instruit assez tôt sans doute pour signaler le fait dans sa *Réponse au Supplément*, qui devait être en cours d'impression.

Ce n'était que trop vrai, et La Beaumelle avait beau jeu à relever une palinodie qui fait peu d'honneur à Voltaire, quoi qu'on veuille alléguer pour sa défense. L'indignation, qui inspire assez heureusement La Beaumelle dans l'attaque, ne le sert pas aussi bien dans la réplique. « Enfin, dit-il, je sors de l'Achéron (la Bastille). Et je trouve Paris inondé d'exemplaires de votre *Supplément*, de cette sottise atroce jusqu'au ridicule, de cette philippique sans sel comme sans vérité, de cette sale invective bien plus écrite contre vous que contre moi. » Décidément le style se gâte à la Bastille comme à Potsdam et même davantage. Il avait dit, et cela suffisait : « C'est un tissu d'injures contre moi : j'en ai honte pour vous. » Mais, si Voltaire oubliait parfois qu'il faut se respecter soi-même en ménageant les termes, La Beaumelle est assez excusable de l'avoir précédé et suivi dans cette voie. Et pourtant, à l'en croire, « son goût pour la paix, son mépris pour les disputes littéraires, des occupations plus importantes, tout concourt à le détourner, à le dispenser de répondre à ce libelle ». Mais « son honneur est attaqué : tout doit céder à ce motif ». Il répondra donc « sans fiel, sans invectives », car « il sait les bienséances », et « repoussera les personnalités en s'abstenant des personnalités ».

Il eût été héroïque de tenir parole : ce sont là des promesses que l'on se fait à soi-même dans un moment de sagesse, mais qu'il est imprudent de rendre publiques. Aussi La Beaumelle, tout naturellement, reproche de nouveau à Voltaire son amour des honneurs et de l'argent.

Je ne dis rien du sacrifice que vous vous vantez d'avoir fait de la place d'historiographe de France. Qui ne sait que vous l'avez sacrifiée à vingt-quatre mille livres de pension? (Note : en Prusse.) Qui ne sait que vous n'avez sacrifié que le titre, et que vous avez conservé les appointements? Grâce que vous devez à M. Duclos, votre successeur, aussi digne par les talents et plus digne que vous par son caractère de peindre Louis.

Il s'agit de Louis XV dont Voltaire avait écrit l'histoire qui allait bientôt paraître[1]. L'allégation de La Beaumelle est d'ailleurs en grande partie inexacte. Si Voltaire fut en effet remplacé malgré lui comme historiographe, on lui conserva néanmoins une ancienne pension de deux mille livres, dont il jouissait depuis

1. Une partie de ce qui forma en 1768 le *Précis du Siècle de Louis XV* parut en 1755 et 1756 sous ce titre : *Histoire de la guerre de 1741.*

1722, et qui avait été en 1745 placée, nous dit-il, sur son office d'historiographe[1].

Les répliques de La Beaumelle sont parfois mieux justifiées et plus heureuses :

Apprenez, a dit Voltaire, que je suis gentilhomme ordinaire du Roi. — Et vous, mon brave gentilhomme, apprenez que Molière n'a rien mis de si plaisant dans la bouche de M. de Pourceaugnac.

Apprenez que je regarde avec indifférence tous les titres. — Courage, Voltaire! Devenez enfin décidément philosophe et indépendant; car jusqu'ici soit dans votre conduite, soit dans vos écrits, vous n'avez fait que des compliments à la liberté.

Voltaire l'a accusé, justement du reste, d'insulter les rois et par là même « d'intéresser à sa personne vingt souverains et cent familles ». La riposte ne manque pas d'énergie : « Il lui sied bien de faire des reproches, à lui dont la plume insolente n'a respecté ni les morts ni les vivants, ni ennemis ni bienfaiteurs, ni les citoyens ni les nations, ni les trônes ni les autels, à lui à qui sur la terre il ne reste nul asile; à qui l'on a prédit qu'il finirait par se faire musulman et qui ne peut plus étonner l'univers qu'en se faisant honnête homme et chrétien[2]. »

Voltaire, parlant de sa disgrâce, avait dit : « J'ai cru que le véritable honneur d'un homme de lettres était de renoncer aux pensions, aux cordons. Les La Beaumelle me diront que le roi de Prusse me les a rendus avec une bonté qui me fâche. » — « Si tous les La Beaumelle ressemblent à celui qui vous écrit, ils vous diront qu'ils sont fâchés pour l'honneur des lettres que celui qui pouvait en être la gloire en soit devenu l'opprobre, et que vos fautes multipliées aient forcé ce prince à vous dépouiller enfin par justice (à Francfort) de ces honneurs qu'il vous avait tant de fois rendus par pitié... La gloire d'un poète n'est pas de porter une clé d'or, d'étaler sans cesse un titre qu'on ne refuse pas au plus mince gentilhomme de l'Empire, de se faire appeler Monseigneur par son laquais comme vous le faisiez à Potsdam, mais de faire une

1. Voir les lettres de Voltaire à Mgr le Duc (1725), à M. de Saint-Florentin (7 août 1750) et de Saint-Florentin à Voltaire (15 octobre 1750), publiées par la *Revue* le 1er novembre 1910. Cf. ses lettres à d'Argental et à Mme Denis du 27 octobre 1750. — Pour la date de cette ancienne pension, voir le *Mercure* de janvier 1722, p. 168 : « M. Arouet de Voltaire, de qui le père est mort depuis peu, a obtenu du Roy, par la protection de M. le duc d'Orléans, une pension de deux mille livres. Son poème d'*Henri IV* paraîtra bientôt, et l'on compte fort qu'il soutiendra imprimé la réputation que lui ont acquise, les lectures des manuscrits. » Pour mériter la protection du Régent, Voltaire, après sa sortie de la Bastille, lui avait écrit une lettre en 1718 et avait chargé en 1720 Thiériot de faire copier pour lui son poème.

2. Ajouté en 1763 depuis « à lui à qui... »

Electre aussi bien conduite, aussi intéressante que celle de Crébillon. »

Citer le nom du vieux tragique pour le préférer, même à tort, à son rival, c'était frapper Voltaire au bon endroit; lui rappeler ses faiblesses, même en les exagérant, c'était le piquer au vif. Il était donc inutile d'affirmer, ce qui est inexact, qu'il avait « pendant quinze ans mendié une place honorable auprès du roi de Prusse », car c'était bien Frédéric qui l'avait par ses prévenances et presque par perfidie [1] enfin attiré à Berlin. Il y a dans tout ce libelle un mélange de vrai et de faux qui correspond assez bien à l'opinion que l'on avait alors de Voltaire. La Beaumelle était comme tout Paris plus ou moins bien renseigné sur les mésaventures de son ennemi à la fin de son séjour à Berlin et après son départ, y compris sa détention à Francfort. Maupertuis, malgré sa prudence cauteleuse, devait de plus le tenir au courant de ce qui les intéressait tant tous les deux.

Les personnalités, que la Beaumelle avait promis d'éviter, remplissent à peu près ce petit volume. On vient de le voir frapper l'adversaire au défaut de la cuirasse. Mais il a aussi à répondre aux injures dont il a été accablé et sa violence se donne alors libre carrière.

Voltaire l'a accusé d'avoir *butiné* les *Lettres de Mme Maintenon*. « Je n'entends pas ce mot, lui dit-il; mais je vous dis que j'en ai une quittance de M. Racine le fils; et cela est clair. » C'était la pure vérité.

« Vous répétez en mille endroits que vous faites peu de cas du *Qu'en dira-t-on*. Vous l'estimiez en 1751... Mais je vous défie d'en faire aujourd'hui aussi peu de cas que moi. » La Beaumelle, tout à la passion du moment, renierait-il son premier titre de gloire, ou serait-il devenu moins suffisant?

Voltaire s'est oublié jusqu'à dire en parlant de son œuvre : « Ce qu'il y a de plus vil peut servir à quelques usages. » — « Eh ! sans doute, puisque les deux tiers de votre *Histoire universelle* ont déjà passé dans ma chaise percée. »

Je suis, dites-vous, un objet bien dégoûtant pour le public. — Et vous qu'êtes-vous à ses yeux? Qu'est pour les dévots l'auteur de la *Pucelle d'Orléans*, pour les chrétiens l'auteur du *Sermon des cinquante*... pour les âmes généreuses l'implacable envieux de Desfon-

1. Desnoiresterres, *Voltaire à Cirey*, p. 386. — Frédéric écrivait le 27 août 1743 au comte de Rottembourg : « Je vous en prie, faites parvenir par un canal détourné à l'évêque de Mirepoix (Boyer, très influent à la cour), les vers de Voltaire. Je voudrais le brouiller pour jamais avec la France, ce serait le moyen de l'avoir à Berlin. »

taines, de Rousseau[1]..., pour les cœurs droits le pâle envieux de Maupertuis, de Montesquieu, de Crébillon?... Vous me forcez à des répliques cruelles... Apprenez combien il est imprudent d'irriter par des insultes, d'aguerrir par des attaques un jeune homme qui n'a pas encore toutes ses forces, et à qui les combats peuvent les donner. Apprenez... Mais non! je ne veux pas me servir de tous mes avantages... *Le dernier des écrivains* ne craint pas celui qui croit être le premier..., *le dernier des écrivains*, ardent à vous démasquer, vous fera regretter de n'avoir pas employé à corriger votre *Siècle* le temps que vous avez mis à lui dire des injures.

Voltaire sut mener de front les deux besognes, et La Beaumelle, qui devait le prévoir, dans sa rage impuissante à triompher, mordit son ennemi à belles dents. Mais il avait affaire à plus fort que lui : s'il égale parfois Voltaire dans l'invective grossière, il ne peut, malgré quelque esprit, lui tenir tête dans l'ironie acérée qui réussit à faire donner tort à la raison même.

Ramassant en un faisceau les outrages de son adversaire, il les étale à nos yeux sans vergogne : « Je suis, dit-il, un ignorant, un audacieux, un insolent, un barbouilleur de papier, un criminel dont il faut détourner les yeux, un frénétique, un fou furieux, un monstre, un homme digne d'être associé à Cartouche... Auriez-vous, ajoute-t-il aussitôt, évoqué l'ombre de Scaliger? C'est ainsi qu'il réfutait ceux qui avaient raison contre lui. Je laisse s'écouler ce torrent de fange et de fiel. » Belle parole peu suivie d'effet, et c'est fâcheux pour lui, car, s'il avait su se maîtriser et ne pas répondre aux injures par des mensonges hardis et des insinuations venimeuses, il aurait peut-être mis les rieurs de son côté.

Ce n'était pas en dénigrant sans mesure les œuvres de Voltaire qu'il y pouvait réussir. A peine dans cette revue rapide et sèche deux ou trois traits méritent-ils d'être cités.

Vos *Lettres philosophiques*? Ouvrage... plein de pensées hasardées, de faux raisonnements, de bavardages impies.

Vos comédies? Vos amis ont soin de dire que ce n'est pas votre genre. Et *Nanine*, *Adine*, l'*Enfant prodigue*, l'*Indiscret*, l'avaient dit avant eux.

Vos opéras? Vous voudriez bien qu'on les eût oubliés[2]!

Sentant bien néanmoins que ses arrêts tranchants « heurteront le jugement de son siècle », La Beaumelle en appelle à la posté-

1. Ce passage sur la *Pucelle* et le *Sermon des cinquante*, comme presque tout le reste de la tirade, est de 1763. La *Pucelle* ne parut en effet qu'en 1755, publiée par La Beaumelle lui-même, et le *Sermon* sans doute en 1762. Mais tout ce qui suit aurait pu être écrit en 1754.

2. La Beaumelle imite ici la *Voltairomanie* de l'abbé Desfontaines, p. 6-7.

rité : « Transportons-nous, s'écrie-t-il, dans le XIXe siècle, et prêtons l'oreille. » Et le XIXe siècle parle par la bouche du nouveau prophète. Il faut être à tout le moins un Fréron pour esquisser avec force retouches, en y revenant plusieurs fois, le portrait assez ressemblant, quoique poussé au noir, de Voltaire écrivain. La Beaumelle, critique improvisé et sans goût, n'y met pas tant de façons : il trace magistralement le plan du *Siècle* tel que Voltaire aurait dû le concevoir. « Pour remplir votre objet, dit-il, il fallait à l'exemple de Bossuet fondre la statue d'un seul jet, et non poser sur une base irrégulière et fragile une petite figure à pièces de rapport. Il fallait, à l'exemple de Montesquieu, considérer les révolutions qui sont arrivées dans les mœurs, dans la politique, dans la religion et dans les arts, en établir la réalité, en chercher les causes, en marquer les moments. » Mais c'est bien là ce qu'a voulu faire Voltaire, qui n'a pas si mal réussi dans son entreprise. La conclusion de La Beaumelle est donc injuste. « Vous auriez fait, dit-il, un livre utile ; et vous n'avez fait qu'un livre agréable. » Le *Siècle de Louis XIV*, quoi qu'il en pense, a son originalité propre, et la manière de Voltaire n'a rien à voir avec celle de Bossuet ni de Montesquieu.

On se fatigue à la longue d'injurier ses ennemis, et La Beaumelle ne fit pas exception à la règle. Aussi semble-t-il, aux deux tiers de sa course, un peu essoufflé. Le ton s'adoucit, comme il est arrivé à Voltaire qui, dans son *Supplément*, se calme peu à peu.

Vous êtes, dit La Beaumelle, un étrange maître. Vous me donnez sans cesse des leçons : et sans cesse il faut que je vous renvoie vous-même à l'école.

Votre goût pour les paradoxes a fait une partie de votre réputation : et la manière brillante dont vous les rendez a fait le reste. L'amour de la vérité vous eût acquis moins de gloire, mais aussi vous eût épargné bien des contradictions.

Vous copiez sans soin, vous abrégez sans exactitude, vous tronquez tout ce que vous lisez dans de bons ou misérables écrivains : vous y ajoutez quelques mauvaises plaisanteries, de froides réflexions, des naïvetés. Et vous croyez avoir écrit l'histoire.

Les *matériaux*, dites-vous, *m'ont manqué dans une terre étrangère*. C'est s'en apercevoir trop tard. Mais reconnaissez-le enfin : ce ne sont pas les matériaux, c'est l'amour de la vérité, c'est l'esprit de discussion, c'est la patience nécessaire dans un travail si pénible, qui vous ont manqué.

Voltaire, tout en s'occupant de théâtre et de bien d'autres choses, avait travaillé pendant vingt ans à son ouvrage; il était prêt à le corriger, il l'avait déjà fait, quand La Beaumelle, qui allait bâcler

sans aucun soin ni scrupule, en moins de deux ans, ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon et à celle du siècle passé*, avait l'audace de lui tenir ce langage. Il alla plus loin. Possédant, dit-il, « un grand nombre de manuscrits sur divers événements du règne de Louis XIV et douze ou quinze cents lettres de Mme de Maintenon », il lui offrit ironiquement ces pièces pour exécuter le « tableau », dont il n'avait, de son propre aveu, donné qu'une « faible esquisse ». « Je fournirai la matière, dit-il, vous le coloris. » A La Beaumelle critique il n'est que juste d'opposer La Beaumelle historien. C'est lui-même qui a provoqué la comparaison, et les *Mémoires de Maintenon*, son chef-d'œuvre, seront à leur tour passés au crible, non pas en un trop long et pesant opuscule, trop souvent décousu et mal écrit, comme le sien, mais en quelques traits vigoureux et précis, lancés d'une main légère et experte, semés de côté et d'autre en des travaux bien divers, ou simplement rejetés en note au bas des éditions successives du *Siècle* [1]. Ce fut la spirituelle vengeance d'un adversaire auquel il ne faisait pas bon de se jouer.

Il suffirait, ou peu s'en faut, de réunir ces remarques éparses pour se faire une idée assez exacte du mérite de l'œuvre. Mais Voltaire, tout en formulant de-ci de-là quelques critiques sur sa valeur littéraire, s'attache surtout à prouver qu'au point de vue historiqne elle est remplie d'erreurs :

Tout cet ouvrage, dit-il trop sévèrement, n'est qu'un tissu d'impostures ridicules, dont aucune n'a la plus légère vraisemblance. C'est un livre d'un petit huguenot élevé pour être prédicant, qui n'a jamais rien vu, qui a parlé comme s'il avait tout vu; qui a écrit dans un style aussi audacieux qu'impertinent pour avoir du pain; qui n'en méritait pas, et n'aurait été digne que de la corde, s'il ne l'avait pas été des petites maisons [2].

Sans vouloir en appeler de ce jugement un peu sommaire, il n'est peut-être pas inutile de donner des *Mémoires de Maintenon* un aperçu d'ensemble qui permette d'entrevoir les causes de la vogue éphémère d'un ouvrage qui balança presque en France, et encore plus à l'étranger, le succès du *Siècle de Louis XIV*.

(*A suivre.*) S. LENEL.

1. Outre ces *Notes*, on peut voir le *Précis du Siècle de Louis XV* (1768), — sous sa première forme et un autre titre (1755), la *Préface historique et critique* (1759), la *Défense de Louis XIV* (1769), la *17e Honnêteté littéraire* (1767), la *Lettre de M. de Voltaire sur les lettres anonymes* (1767), le *Mémoire contre La Beaumelle* (1767), l'*Examen de l'Histoire de Henri IV* (1769), le *Dictionnaire philosophique*, *Histoire* (1771).

2. Lettre à *l'auteur des Honnêtetés littéraires, sur les Mémoires de Mme de Maintenon*, publiées par *La Beaumelle*.

CAMUS ET RICHELIEU EN 1632

Camus, de la famille des Camus-Pontcarré, né à Paris le 3 novembre 1854, fut nommé, avant l'âge canonique, évêque de Belley. Sacré le 31 août 1609 par saint François de Sales qui le traita jusqu'à la fin avec une tendresse paternelle, il doit à son saint ami la réputation littéraire que lui a value le seul de ses ouvrages demeuré célèbre, l'*Esprit de saint François de Sales*. Les six volumes qui composent cette collection de souvenirs sont, malgré leurs longueurs et les digressions, autrement savoureux que l'abrégé qu'en a tiré en 1727 le docteur de Sorbonne Pierre Collot, curé de Chevreuse[1]. Sainte-Beuve, bon juge, encore que parfois trop peu informé, déplorait que le texte primitif « composé, remarquait-il à tort,... non point par Camus, mais d'après les sermons, lettres et entretiens de Camus[2] » fût « devenu presque introuvable[3] ». Très judicieusement il estimait que « ce premier esprit selon Camus et la Vie du Bienheureux par le Père de la Rivière sont indispensables pour pénétrer à fond dans la moelle du mystique idiome ». Ajoutons qu'ils n'y suffisent pas ; il faut, pour en parler avec compétence, d'autres préparations

1. Les *Mémoires de Trévoux* de janvier 1723 firent fort bon accueil à l'abrégé. L'ouvrage eut d'ailleurs trois éditions et des réimpressions nombreuses. Il forme le tome IV de l'édition Blaise, dans laquelle il parut en 1835.

2. Sainte Beuve a été trompé par l'artifice même de Camus et par le titre du premier volume, sorte de ballon d'essai : *L'Esprit du B. François de Sales Evesques de Genève représenté en plusieurs de ses Actions et Paroles remarquables. Recueillies de quelques Sermons. Exhortations, Conférences, Conversations, Livres et Lettres de M. Iean Pierre Camus, Evesque de Bellay*, par L. D. A Paris, chez Gervais Alliot..., MDCXXXIX. L'avis de l'Imprimeur au Lecteur laisse même entendre que Camus sollicité s'est excusé sur ses autres occupations et qu'un de ses familiers a entrepris l'œuvre. Mais il n'est pas difficile de remarquer que l'imprimeur déguise mal l'auteur dans cet avis préliminaire, et celui-ci, aux volumes suivants, renonce à la fiction qu'il avait cru devoir employer pour tâter le terrain.

3. *Port-Royal*, t. I, p. 229. Le livre n'est pas inaccessible à ce point. En 1840, l'abbé Depéry, alors chanoine et vicaire général de Bellay, depuis évêque de Gap l'avait réédité en trois volumes chez Gaume (p. CXLVIII-500, 519 et 527) et l'édition des *Œuvres de saint François de Sales* de Migne l'a reproduit en son second volume. Quant au remaniement en quatre volumes intitulé *Le véritable Esprit de Saint-François de Sales*, par l'abbé de Baudry, Lyon-Paris, Périsse, 1846, il ne contient d'intéressant que sa notice sur Jean-Pierre Camus; le texte est vraiment trop sacrifié.

3. Sainte-Beuve écrivait : « Son meilleur livre reste l'*Esprit de saint François de Sales* qu'on a bien fait d'émonder pour l'usage courant, mais que je voudrois qu'on pût retrouver entier pour la littérature. » (*Ibid.*, p. 244.)

encore. Demeurer ici dans la littérature nous dispensera d'insister sur nombre d'inadvertances commises par des critiques auxquels il n'est arrivé de voir que très obliquement et de loin l'œuvre touffue et complexe de l'évêque de Belley. Sainte-Beuve, en tout cas, ne connaît guère Camus, peut-on dire, qu'en fonction de saint François de Sales, et ne s'est pas donné la peine d'excursionner hors de l'*Esprit du Bienheureux... Évesque de Genève*, qu'il déclarait du reste si difficile à rencontrer. Il nomme quelque part Camus « l'Élysée un peu folâtre de ce radieux Elie[1] » et, pour faire saillir un des défauts littéraires de saint François de Sales, jugé du moins à la lumière de Port-Royal, « un mauvais goût par trop de fleurs », il note combien il est aisé de surprendre « dans l'évêque de Belley les surcroîts d'enjolivements et les arabesques du genre dévotieux de M. de Genève[2] ».

Il décrit donc, appuyant fort et sans songer assez au style courant des contemporains, les faiblesses du bon Camus, et notamment son « érudition sans frein », son « imagination volage à travers tous les poètes et toutes les réminiscences ». Au moins a-t-il conclu, et non sans raison : « Plus il s'est éloigné du saint et plus il a obéi à ses gaietés[3]. »

Toutes n'eussent pas été du goût de l'évêque de Genève, et parmi les « cent quatre-vingt-six ouvrages sur tous les sujets » qu'énumère de lui Niceron, plus d'un eût sans doute mérité les aimables reproches du saint qui préférait une cuillerée de miel à des tonneaux de vinaigre. De fait, ce qui ravissait d'aise Guy Patin ne pouvait au même degré charmer saint François de Sales. Le caustique médecin louait avant tout « messire Jean-Pierre Camus ...pour avoir courageusement attaqué et combattu par plusieurs bons et excellents livres le superstitieux parti des mauvais moines qui veulent être les maîtres partout ».

Or sur cet article, qui précisément mit aux prises, si l'on peut ainsi dire, Camus et Richelieu, les biographes de l'évêque de Belley et surtout les abréviateurs qui ont composé ou copié à l'usage des *Dictionnaires historiques* le résumé de sa vie se partagent, suivant leurs sympathies ou leurs répulsions personnelles[4]. Citons deux exemples caractéristiques.

1. *Port-Royal*, t. I, p. 229, note 1.
2. *Ibid.*, p. 241.
3. *Ibid.*, p. 245. Sainte-Beuve lâche même ici le mot de *gaudrioles*, et parfois Camus justifierait l'expression. Toutefois il y a en lui tout autre chose qu'un burlesque.
4. Les biographes ne sont ni nombreux ni complets. Collot, en 1727, mit en tête de son *Esprit de saint François de Sales* un abrégé de la vie du saint, et un abrégé de la vie de J.-P. Camus (p. XLIX à LVI). Une notice parut en 1802, lorsqu'on réim-

Voici d'abord l'écho des approbations enthousiastes des Guy Patin et des Naudé, ou plus simplement sans doute de Moréri et de Bayle :

Camus (Jean-Pierre), évêque de Belley, né à Paris en 1582 (presque tous répètent cette erreur)[1] se déclara hautement contre les moines à une époque où il n'était pas sans danger de les attaquer, puisqu'ils avaient des protecteurs puissants à la cour et pour appui un homme du caractère de Richelieu. Il les accablait de railleries et même de turlupinades suivant le mauvais goût du temps; il les comparait, avec leurs courbettes, à des cruches qui se baissent pour mieux se remplir. « Jésus-Christ, disait-il, avec cinq pains et trois poissons ne nourrit que trois mille hommes et qu'une seule fois en sa vie. Saint François, avec quelques aunes de bure, nourrit tous les jours, par un miracle perpétuel quarante mille fainéants. »

C'est ce qu'on lit dans le *Dictionnaire historique* publié en 1826 « par M. le général Beauvais ». La partie bibliographique était assurée par Barbier; mais en cet article son influence ne paraît guère et le rédacteur s'est refusé la facile ressource d'énumérer quelques titres à effet, ce que n'avait pas négligé *Le Nouveau Dictionnaire historique* comprenant six volumes in-8° parus à Caen en 1786.

Feller, au pôle opposé, et dans le dessein tout contraire de défendre, en qualité de jésuite, la cause des religieux, reproduit cette liste, à un détail près, qui est précisément une erreur[2] :

On ne peut disconvenir, écrit-il, que la guerre qu'il déclara aux moines mendiants ne le couvrit de ridicule aux yeux des gens modérés. On vit paraître successivement plusieurs ouvrages contre eux : *Le Directeur désintéressé*, *La Desapropriation Claustrale*, *Le Rabat-joye du triomphe monacal*, *Les deux Hermites*, *Le Reclus et l'instable*, *L'Antimoine bien préparé*, 1632, in-8°, rare, *L'Antimonie*, etc.[3].

prima dans la *Bibliothèque universelle des romans* nombre des ouvrages de l'évêque de Bellay. La notice de Mgr Depéry (édition de 1840, t. I, p. xxi-cxiv, reproduite dans Migne, p. i-li) et celle de l'abbé de Baudry (*Le véritable Esprit*, etc., t. I, p. xiii-xcviii) ne peuvent tenir lieu d'une étude littéraire entreprise d'après les sources. L'abbé Goulas, le dernier en date, dont je parlerai plus loin, a volontairement limité son sujet, comme avait fait déjà Hippolyte Rigault dans la préface écrite en 1853 pour la réimpression du roman de *Palombe*.

1. L'abbé Baudry qui devrait être plus exact, dit 1583.

2. Le titre du livre que Feller nomme l'*Antimonie*, le seul qu'il ajoute de son cru, ne répond à aucun des ouvrages de Camus.

3. Feller, éd. Henrion, 1832, t. IV, p. 210. La huitième édition, en 1836 reproduit le même texte et la même erreur. L'énumération est copiée textuellement du Dictionnaire de 1786, sauf l'addition malencontreuse, et la suppression du mot *très*, devant *rare* pour qualifier l'*Antimoine bien préparé* et le *très* n'était pas superflu, l'opuscule étant à peu près introuvable. En tout cas, et la source et le copiste sont

Le cardinal de Richelieu s'intéressant à la réputation de ce prélat lui fit des remontrances amicales sur cette multitude d'ouvrages injurieux dont les titres mêmes annonçaient le zèle amer ainsi que le mauvais goût de l'auteur. « Je ne vous connais, lui dit cette Eminence, d'autre défaut que cet acharnement contre les moines, et sans cela, je vous canoniserais. — Plût à Dieu, lui répondit avec vivacité Camus; nous aurions l'un et l'autre ce que nous souhaitons. Vous seriez Pape, et moi, saint. »

Comme tant d'autres mots dits historiques, celui-ci, bien que répété à l'envi par tous les biographes, semblera à qui aura lu les lettres de Camus au cardinal, pour le moins assez suspect. Tout ce qu'on en peut dire est qu'il a paru topique, et *si non e vero, bene trovato*. Tallemant des Réaux qui le rapporte dans ses *Historiettes*, ne le rattache nullement aux instances de Richelieu pour obtenir le silence des Réguliers et de leurs adversaires. « Le cardinal de Richelieu, écrit-il, lui envoya un brevet de conseiller d'Estat, et en suitte deux mille livres pour une année de sa pension; il les refusa. « Ah! dit le cardinal je ne le croyois pas « si désintéressé[1]. » En suitte il l'envoya quérir : « Il faut que « nous vous canonisions, monsieur de Belay », luy dit-il. « Je le « voudrois bien, Monseigneur, nous serions tous deux contents; « vous seriez pape et je serois saint[2]. »

ici plus sobres que de raison et surtout fort confus dans leurs renseignements bibliographiques cités pêle-mêle et peu exactement. Sans reprendre toute la question, il convient d'allonger la liste. Des trente-neuf ouvrages que Camus lui-même range dans un catalogue paru en 1842, sous la rubrique : Hiérarchiques, vingt-cinq pour le moins regardent la polémique sur cette question des moines mendiants, et quoique déchaînée surtout par la publication du *Directeur désintéressé*, paru en 1631, la guerre avait commencé bien avant cette date. De l'aveu des adversaires, Camus l'avait engagée dans son *Hermiante ou les deux Hermites contraires : le Reclus et l'Instable*, publié à Lyon en 1623, et poursuivie dans un autre Roman : *Petronille*, qui date de l'année 1626. Au *Directeur désintéressé*, âprement combattu, succédèrent *L'Antimoine bien préparé* (1632) les *Réflexions sur l'Ouvrage des moines de saint Augustin* (1633) les deux *Traités de la pauvreté évangélique et de la désappropriation Claustrale*, soi-disant imprimés à Besançon en 1634, suivis aussitôt du *Rabat-joye du Triomphe Monacal*. Ensuite vinrent, malgré l'interdiction royale aux deux parties de rien publier et un appel au pape autorisé par Louis XIII, une *Suite ou seconde partie de Rabat-joye* et une série de répliques de tout genre, motivées par un livre intitulé : *Les Entretiens curieux d'Hermodore et du voyageur inconnu*. Bien que désavouée solennellement par les Moines, cette rupture de la trêve permit à l'évêque de Bellay de multiplier les ripostes. En 1635 parurent deux forts volumes in-4°, le premier de 492 et 751 pages, le second de 770 (celui-ci en plusieurs ouvrages paginés à part). Le détail en sera donné plus loin et les dix opuscules qui forment ce second volume des *Eclaircissements de Meliton sur les Entretiens curieux*, etc., sont tous des réponses aux ouvrages qui avaient accueilli *Le Directeur désintéressé*. En 1644 était encore réimprimé *L'Antibasilic, réponse à l'Anticamus*.

C'est assez dire combien la lutte fut vive et Feller ou son inspirateur imparfaitement informé.

1. Bien que l'on rencontre dès 1624 une mention de titre de conseiller, bien avant que Camus ait effectivement quitté son évêché de Belley (1629), il y a peut-être une allusion au *Directeur* DÉSINTÉRESSÉ de 1631 dans la réflexion du cardinal.

2. Ed. Techener, in-8°, 1655, t. IV, p. 148.

Malgré l'insatiable ambition de Richelieu, on peut douter qu'il ait à ce point désiré la tiare. Il faisait du reste assez le pape en France et y était trop encouragé, nous le verrons, par les éloges de Camus lui-même pour n'être pas pressé d'échanger sa condition certaine contre des espérances fort peu sûres. Quant à la liberté d'allures et de paroles qu'il déployait incontestablement dans la chaire, l'évêque de Belley ne paraît pas la conserver lorsqu'il écrit au cardinal. Nous ne voulons aujourd'hui étudier que ses relations avec Richelieu à propos de la guerre contre les religieux et de l'intervention du cardinal dans la querelle, et cela d'après des lettres authentiques. La matière serait autrement vaste s'il fallait donner du curieux et infatigable écrivain que fut Jean-Pierre Camus une image un peu ressemblante.

I

La physionomie de ce disciple de saint François de Sales a pourtant sa place dans la littérature de cette époque si mouvante, si passionnée du règne de Louis XIII. Sa vie si combative, sur laquelle ses plus ardents adversaires « n'ont jamais trouvé à mordre », suivant le mot de Tallemant, sa mort édifiante aux Incurables de la rue de Sèvres, où il servait les malades et voulut être enterré comme un pauvre chapelain, le 26 avril 1652, mais surtout ses multiples écrits de tout genre méritent de tenter un historien à qui les longs ouvrages ne feraient pas peur. On exhume, à l'occasion des thèses de Doctorat, plus d'un oublié d'un style moins savoureux et d'une influence plus effacée. Bien que la biographie de Camus se réduise à peu de pages, c'est apparemment qu'on a trop peu cherché, pas assez regardé sa riche série de dédicaces, de préfaces, d'avis au lecteur, où il est si prodigue de confidences. A-t-on suffisamment tenu compte de l'indication fournie par Guy Patin et dépouillé l'autobiographie assez transparente que contient le tome sixième de son *Alexis*? On y découvrirait peut-être, en s'aidant d'autres recherches, quels liens généalogiques le rattachent aux Pointcarré de Lorraine. Alexis, commençant son histoire, qui est celle de la jeunesse de Camus, dit à ses interlocuteurs : « Vous me connoissez tous et vous sçavez que Paris est le lieu de ma naissance. Vous connoissez mes parents et ma race; mais peut-estre ne sçavez-vous pas ce qui de Lorrains nous a faits Parisiens[1]. »

1. La *Sixiesme Partie de l'Alexis de Monseigneur l'Evesque de Belley, où sous la suitte de divers Pelerinages sont deduites plusieurs Histoires tant anciennes que nouvelles*. A Paris, chez Claude Chappelet, rue Sainct Iacques, à la Licorne. MDCXXIII,

Les indications biographiques et les notes personnelles surabondent jusque dans les Epîtres dédicatoires. Offrant « A Madame de Mercœur son *Hermiante* publié à Lyon avec un privilège signé du 7 octobre 1623, il rappelle à cette princesse, dont la fille avait épousé César de Vendôme et le souvenir de sa propre famille et celui du saint Évêque de Genève mort le 28 décembre précédent : « L'inclination que vostre charité a tousjours eue de protéger nostre Maison et de l'appuyer ès occasions èsquelles elle a eu besoin de vostre assistance me lie fort estroitement au service de la vostre, de laquelle je me puis dire serviteur héréditaire, estant né d'un gentilhomme qui avoit une partie de ses biens et de ses charges dans l'une des Duchez du tres-excellent Prince vostre Gendre le cher Cesarion de Henri le Grand, et mesme ayant receu le charactère que je porte en l'Église de Dieu des mains du sainct Prélat que le Ciel vient d'enlever à la terre, mon Elie, mon Pere spirituel, dont les ancestres avoient suivi les fortunes et servy les personnes des tres-illustres Princes vos prédécesseurs. »

A demeurer toutefois dans le pur domaine de la littérature, où il reste plus à glaner que ne le soupçonnait Sainte-Beuve, uniquement préoccupé de *L'Esprit de Saint François de Sales*, on pourrait aisément le présenter sous un jour assez inattendu, faisant ni plus ni moins profession de *purisme*. Trois ans après cet *Hermiante* qui commença de mettre en humeur les critiques en arrachant le masque des faux ermites, parut à Lyon, chez le même imprimeur Jacques Gaudion, en vertu d'un privilège du 19 mai 1626, un autre de ces romans spirituels que les religieux devaient dénoncer plus tard comme une offense à l'état régulier : *Petronille, accident pitoyable de nos jours, cause d'une vocation religieuse*, par monseigneur l'Évêque de Belley[1].

in-8° de 448 pages. C'est à la page 13 qu'on lit cette confidence. A la page 71, il parle de son père, qui, après avoir perdu ses biens pour sa fidélité à suivre le parti de Henri IV « ne fut pas des derniers qui vint baiser les mains victorieuses de son grand Maistre, revenant avec toute sa famille visiter ses foyers paternels ». Nommé page de la chambre du roi, sous Roger de Bellegarde, il quitta bientôt l'épée pour se livrer à l'étude. Chacune des six parties de ce roman est divisée en six livres, comme presque tous les « ouvrages historiques » du fertile narrateur. Le premier volume, approuvé le 5 novembre 1621, par les Docteurs Le Creux et A. Soto (celui-ci figure dans les six approbations, Le Creux, au tome IV est remplacé par Le Page) est dédié à Gaston, frère de Louis XIII, le second, à Madame (Henriette-Marie) sœur du roi, le troisième au duc de Nemours, le quatrième au duc d'Angoulême (Charles de Valois, bâtard de Charles IX), le cinquième à « l'Illustrissime Evêque de Metz (Henri de Bourbon, fils de la marquise de Verneuil); le dernier au comte de Moret, autre fils naturel de Henri IV. L'approbation de ce tome VI est du 23 novembre 1622. Un an avait suffi à imprimer ces six volumes de 500 pages environ chacun.

1. A Lyon. Par Iacques Gaudion, ruë Merciere, aupres du puits S. Antoine. MDCXXVI, in-8° de 484 pages. Bibl. nat. Y² 9791.

Dans un *prélude* assez vif dirigé contre les moines et les faux dévots qui s'effarouchent de ses peintures amoureuses, il répond à certaines objections d'ordre littéraire sous lesquelles se sont abrités les mécontents. « Pour décrediter nos histoires, écrit-il, plusieurs usent de cet artifice de révoquer en doute leur vérité ». Or il prétend bien, dans cette œuvre respectueusement dédiée « à madame Marie de Lévy de Vantadour, Abbesse de Saint-Pierre de Lyon », mettre en scène une aventure réelle et historique. Par contre il revendique le droit de broder librement sur la trame des faits, pour ne pas offrir un squelette aride. « Il est vray, dit-il, que les critiques dont les ongles aigus pinceroient sur le crystal d'un miroir demanderont où je puis avoir apris tant de particularitez dont je pare et allonge cette narration. » Ces inventions, dont il se fait gloire, comme du fruit de son imagination et de son talent personnel, il entend ne point les exposer sans défense à des critiques perfides. Aussi, outre cette préface, il consacre une quarantaine des dernières pages à une apologie qui lui tient à cœur. Après les six livres (sa mesure coutumière) qui renferment les péripéties du roman, ou si l'on veut, de l'histoire, il ne faut point fermer le volume sur les mots fatidiques : *Fin de Petronille*. Aussi bien, un appel nous invite à tourner la page pour rencontrer un nouveau titre : *Dilude*, que l'érudition de l'auteur se hâte à bon droit d'expliquer : « Ainsi appellent leurs entractes et intermedes les faiseurs de Poëmes Tragicques, divertissants par ces Diludes les esprits des Lecteurs ou des Spectateurs. »

Camus s'autorise de cet exemple, mais prend soin d'abord de souligner quel lien rattache cette *Postface* à la Préface apologétique qui avait précédé le récit des aventures de son héroïne. « Si tu le rejoincts avec celuy qui est en teste, de ce Prelude-là et de ce Dilude-cy, tu arrondiras une guirlande qui encernera cette histoire en la même façon qu'une Isle est environnée de deux bras d'eau. »

Donc, pour se venger des critiques qui accueillent tous ses écrits antérieurs, l'évêque de Belley nous livre les secrets de sa rhétorique et note, pour ainsi dire, deux phases dans sa carrière d'écrivain.

Et je confesse encore ici franchement que dans mes DIVERSITEZ [1] et

1. Les Diversitez, en « unze volumes » constituent, dans le Catalogue dressé par Camus lui-même la catégorie des *Œuvres Morales*. Les premiers volumes tome I et II, parurent à Paris, chez Claude Chappelet, en 1600. La préface ou Frontispice, porte la date du 10 janvier, le tome VII, commençant les derniers volumes partie est de 1613-1614. Une *Suitte des diversitez*, etc., contenant les XXXVe et

mes HOMELIES[1] je n'y ay eu aucun soin de la diction ny du stil, me contentant d'exprimer en quelque façon que ce fust mes conceptions, et que s'il y a des mots estrangers ou barbares, je veux dire qui ne soient pas du pur air François sous lequel je suis né, ils me sont arrivez par contagion de la lecture des *Essais* de Montagne, livre qui m'estoit autant en delices durant ma jeunesse qu'il m'est maintenant à degoust[2]. Que si depuis la publication de l'*Agathonphile*, j'ay aucunement pris garde à mes periodes, non tant pour les peigner et arrondir, chose fort esloignée de mon humeur et de ma façon d'escrire (puisque je ne relis ny n'efface presque jamais rien), que pour empescher qu'il ne s'y glissast quelque terme escarté de l'usage commun qui peust offenser les yeux delicats des Puristes; ç'a esté pour leur oster tout sujet d'exercer leur repréhension et pour faire couler plus doucement ces ouvrages dans l'usage auquel je les destine[3].

Quoi qu'il en soit de ce motif intéressé, il faut retenir le titre et la date de ce roman qui constituerait le point de départ d'une nouvelle manière chez l'évêque de Belley. Bien que paru chez le même libraire parisien qui publia les *Diversitez* et bon nombre des premières œuvres de Camus, Claude Chapelet, et portant le millésime 1623, l'œuvre doit être antérieure de deux ans au moins et devancerait même la publication de l'*Alexis*, sorti des mêmes presses en 1622. La date de l'approbation et du privilège (15 et 17 décembre 1620) en font foi[4]. Le titre, très explicite, indique candidement le but de l'auteur : *Agathonphile, ou les Martyrs Siciliens, Agathon Philargyrippe, Tryphine, et leurs associez. Histoire Devote où se découvre l'art de bien aymer pour antidote aux deshonestes affections, et où, par des succès admirables, la Sainte Amour du Martyre, triomphe du Martyre de la mauvaise Amour*[5]. La

XXXVII° livres, c'est-à-dire un choix d'épitres familières fut publié en 1618, à Paris, chez Jean Moreau en un volume de 420 pages. Je reviendrai plus loin sur cette œuvre intéressante pour la psychologie de l'auteur.

1. Les *Homélies*, classées sous le titre *Prédicables*, se distinguent en Quadragésimales, Festivales, Dominicales, Mariales, Eucharistiques, Diverses (que l'auteur se proposait d'abord d'intituler extraordinaires). S'il n'y faut pas chercher Camus écrivain, on l'y rencontre peintre des mœurs de son époque et témoin des allures assez libres de la chaire de son temps. Car malgré les tendances personnelles qui firent son originalité, il n'était pas une pure exception. Les sermons de Valladier, de Besse, de Vigor ne tranchent pas outre mesure sur sa manière.

2. Il a dit de Montaigne dans une de ses lettres : « Ce rare esprit que je vous ay tant recommandé, loué, prisé, et à qui je donne la palme sur tous nos escrivains François. » Mais il déclare un peu plus loin avoir « entremis de le lire... de peur que par l'imitation et l'accoutumance je n'allasse extravagant en mes sermons et en mes escrits. » — C'est-à-dire trop peu méthodique et fertile à l'excès en digressions.

3. *Pétronille*, p. 444.

4. Saint François de Sales en a parlé et avait vu le manuscrit.

5. A Paris. Chez Claude Chappelet 1623 (Bibl. nat. Y² 9759).

dédicace à Mme la Comtesse de Saint-Paul marque mieux encore ce dessein d'édification, car l'auteur dit en propres termes : « C'est à quoy vise cet *Agathonphile*, apprenant à bien et sagement conduire cette passion amoureuse qui est le passetemps des courts et la peste des cœurs, la prison des esprits et le poison des âmes, etc. » Épargnons-nous la suite de ces alliérations et antithèses. Après une courte *Adresse au lecteur* pour le renvoyer à la fin du livre, l'avertissant que la préface, démesurément grossie, ne pouvait plus décemment former un frontispice, Camus raconte en douze livres les longues aventures de ses héros. Puis, de la page 836 à 938, un traité en deux livres intitulé *Éloge des histoires dévotes* fait l'apologie du genre. C'est donc pour ne pas nuire à son dessein de combattre homéopatiquement l'*Astrée* et ses ravages par des imitations inoffensives, que Camus renonçait partiellement à ses allures d'autrefois. Avant d'en venir à ce désaveu en 1620, il avait, dix ans plus tôt, hautement professé des déclarations toutes contraires. Le dernier chapitre (le XVIIe) du livre dixième des *Diversités*, qui a pour titre : *De la Diversité* contient une formelle confidence. Disant à son ouvrage une sorte d'adieu : *I liber*, etc. Camus, cédant, avoue-t-il aux instances de ses parents et amis, promet une suite à ces essais qu'ils ont agréé, mais il dit bonnement comment il a écrit et pense continuer : « Au reste, je n'ay rien changé ni innové de la première production de ces discours : je veux qu'ils soient venus en leur naissance, tout simples, rudes et grossiers. Si je les eusse voulu regrater et repeigner comme il est été de besoin, j'eusse eu plutôt fait de passer l'éponge par dessus pour effacer tout d'un traict. Je désire qu'on remarque mon progrès et mon avancement, Je n'ay pas seulement[1] changé leur ordre fortuit et casuel que leur a donné la première rencontre, et je suis de ceux à qui les premières boutades et saillies (chose assez commune et naturelle aux François), sont meilleures que les secondes. Soit à dire, dicter ou escrire je ne redis, retaste, regratte et n'efface jamais rien[2]. »

Ce n'est pas que l'évêque de Belley ignore des préceptes tout contraires : il cite même les vers de l'Épître aux Pisons contre les œuvres trop lâchées que *nulla lima coercuit*; il connaît le *nonum prematur in annum*, qui le fait quelque peu frémir; « mais, ajoute-

1. Au sens de *pas même*.
2. *Les Diversitez de Messire Iean Pierre Camus, evesque et Seigneur de Belley* contenant dix livres divisez en deux Tomes. A Paris, chez Claude Chappelet, rue Sainct Iacques, à la Licorne. M.DC.IX; Tome premier, in-12 de 441 folios, tome second, 471 folios (t. II, f° 406).

t-il crânement, je ne suis pas de son escot. J'aurois plustost composé trois pages que regatté trois mots. »

Aussi bien, il n'a cure des critiques : « Je déclare incompétens juges et correcteurs de mes ouvrages ceux qui n'en feront paroistre de meilleurs de leur creu[1]. »

Il écrira encore, avec sa pointe ordinaire de bonne humeur dans l'épilogue de sa *Pieuse Julie*[2], intitulé *Dessert au Lecteur* : « Car qui doute que comme il y a beaucoup d'escrivains (entre lesquels je puis tenir un rang notable) qui gastent du papier inconsidérément, il n'y ait aussi beaucoup plus de lecteurs qui jugent indiscrètement des ouvrages qu'ils n'entendent pas[3]. »

Il récusera également dans la Préface d'un *Aristandre*[4], dédié en 1624, comme l'*Hermiante*, à l'abbesse de Saint-Pierre de Lyon, les jugements superficiels ou passionnés : « Que de gens jugent des choses par la crouste... que de bons livres sont condamnez indiscrétement pour un passage ou pour un traict ou pour quelque essor de plume! » Et à la fin de ce roman, une *Lettre de Clitophon à Chrysanthe* défend, avec quelque verdeur et un semblant d'indépendance de sentiments à l'égard de l'auteur, l'entreprise de romans conçue par l'évêque de Belley et déjà en large voie d'exécution.

Mais s'il dédaigne les « incompétences », Camus n'a non plus aucun respect pour les limeurs de syllabes. Il faut l'entendre prendre parti contre Balzac, après sa polémique avec Phyllarque (le P. Goulu, Général des Feuillants). Sa *Conférence académique sur le différend des Belles Lettres de Narcisse et de Phyllarque*, par le sieur de Musac (Camus, son nom est simplement retourné)[5] contient d'excellentes pages où il n'est pas malaisé de le reconnaître[6].

1. *Ibid.*, fol. 470.

2. *La Pieuse Julie, Histoire parisienne*, par M. l'Evesque de Belley. A Paris, chez Martin Lasnier, 1624, in-12 de 183 pages (B. N. Y² 20720).

3. *Ibid.*, p. 505.

4. *Aristandre. Histoire Germanicque.* Par Monseigneur Iean Pierre de Camus Evesque et Seigneur de Belley, Prince du Sainct Empire, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, etc. Dédié à Mme de Vantadour, Abbesse de Sainct Pierre. Lyon, chez Jacques Gaudion, en rue Merciere. MDCXXIV. Avec approbation et privilege, in-16 de 382. Suit *Lettre de Clitophon à Chrysante* sur les oeuvres de M. de Belley, 46 pages. La dédicace où l'on parle, à la troisième personne, de l'auteur, M. de Belley, est signée Longueterre.

5. A Paris, chez Joseph Cottereau, rue S.-Jacques à la Prudence, MDCXXX. Avec privilege du roy. L'*Avis du Libraire au Lecteur* dit qu'il sait seulement que le sieur de Musac est un gentilhomme de Bourgogne. (Les Camus-Pontcarré étaient d'Auxonne) et que le livre a été écrit après la mort de Phyllarque. Il y a trois livres. Le privilège pour six ans, est du 23 octobre 1629, in-12 de 334 pages.

6. Camus, pour garder jusqu'au bout l'anonymat, a omis de citer cet ouvrage dans son Catalogue. Le déguisement du nom fût-il moins transparent, il n'y a pas

Parlant des *Lettres de Phyllarque à Ariste* qui avaient dégonflé la réputation du Prince de l'Éloquence, il déclare :

Je diray seulement qu'avant que j'eusse veu l'anatomie de ce livre, je ne pouvois comprendre comment l'on attribuait toutes les parties de l'Orateur et de l'Eloquence à une liasse de lettres si petites qu'un Banquier de Rome en fait autant en deux jours au départ de l'ordinaire. Mesme tous ceux qui ont enseigné l'art de bien dresser des lettres n'y mettent point les ornemens de ces grandes harangues qui flottent à leur aise comme des grands fleuves dans leurs larges licts [1].

Plus encore que la grandiloquence de Balzac, sa lenteur à composer ou son manque d'envergure lui attirent le dédain de l'évêque de Belley : « C'est peut-estre, écrit-il, que ces Messieurs ont peur de faire de grands péchez en composant de gros volumes, et certes il est à croire que s'ils font de grandes fautes en de petites pièces il n'en feroient pas de petites en des grandes... » Camus est intarissable lorsqu'il se gausse de la pauvreté d'invention de « Narcisse ». Il est plus vif encore et mieux inspiré lorsqu'il le raille de ses ratures et du labeur ingrat que moins que personne il pouvait admettre : « A n'en point mentir, le nom d'*Œuvres* mis à la dernière édition m'estonna et donna sujet de regarder promptement s'il n'y avoit pas quelque autre pièce que ces lettres desjà tant veues, reveues, augmentées, raccourcies et corrigées, desjà tant lavées, relavées, retastées, regrattées, redressées, relimées, repolies, rappiécées qu'elles ressembloient à la navire des Argonautes tant de fois redoublée qu'on y voioit fort peu de pièces qui eussent fait le voiage de la Toison d'or. » Camus insiste avec une abondance cruelle sur les différences des éditions où le texte primitif est méconnaissable et rien ne pouvait tant exciter sa verve. Or quand le bon Camus était en verve, on laisse à penser si les pages coulaient de sa plume!

Il n'est que plus méritoire de sa part d'avoir, l'année suivante, pour désarmer les critiques et ne point prêter flanc à des reproches qui eussent arrêté la diffusion de ses romans, fait à nouveau une solennelle amende honorable de ses premières faiblesses. Cette fois encore il bat sa coulpe sur la poitrine de l'auteur des *Essais* :

à douter de l'authenticité, à lire la page 143, sur les retouches de Balzac refondant totalement l'édition de ses lettres. A la page 247, saint François de Sales est explicitement cité.

1. P. 125.
2. *Ibid.*, p. 131.
3. P. 143.

Et je confesse ingénument que dans mes premiers ouvrages de Moralité et mes Homélies, je trouve tant de mots et de façons de parler qui me desplaisent maintenant, que je ne sçay d'où me peut estre venu ce langage qui ne m'est nullement naturel, si ce n'est de la vicieuse imitation et de la contagieuse lecture des *Essais* de Montagne, livre qui a ravi ma jeunesse et que j'ay leu et releu avec des delices nompareilles. Que si je puis jamais avoir le loisir de revoir ces escrits-là, j'espere, non les polir et les limer, car c'est un travail que je ne puis prendre, non les corriger, car il faudrait passer l'esponge par dessus pour en oster tous les deffauts, mais en retrancher tout plein de termes farouches, barbares, estrangers et que je ne puis comprendre comme ils sont coulez de ma plume.

Donnons acte à l'évêque de Belley de son inconcevable étonnement et de son repentir. Il écrivait ainsi dans *Le voyageur inconnu*; *histoire apologétique pour les religieux*[1], paru en 1630, ouvrage qui suffirait à lui seul à défrayer une étude littéraire. Des chapitres entiers y sont consacrés à comparer les mérites réciproques du style de M. Coëffeteau, du cardinal de Bérulle, du P. Caussin, d'autres contemporains plus obscurs encore, alors en renom de bien écrire.

J'en ai dit assez d'ailleurs, en ce long préambule à l'histoire du conflit de Richelieu avec Camus, pour montrer que l'auteur et ses œuvres valent d'être étudiés de plus près et qu'un travail littéraire sur Camus serait aisé et fertile. On n'a point épuisé la matière, effleurée à peine[2]. Entrons dans l'épisode particulier

1. *Le Voyageur inconnu*; *histoire curieuse et apologétique pour les religieux* par Monsieur l'Evesque de Bellay. A Paris, chez Denis Thierry, 1630, in-12 de 420 pages. Camus, dans son Catalogue le range parmi les *Historiques*. A la Bibliothèque nationale il est classé avec les sermons et autres écrits religieux de l'évêque de Belley. D. 21216. En réalité son cadre, où figurent les habituels pélerins que met en scène l'auteur et coupé de dialogues littéraires ou théologiques en fait un ouvrage de caractère mixte, peu définissable, intéressant en somme et les littérateurs et les historiens du conflit avec les moines.

2. L'auteur moderne qui a serré de plus près le sujet est M. l'abbé F. Goulas docteur ès Lettres, dans : *Un Ami de Saint François de Sales. Camus, Évêque de Belley*. Lyon, 1870, in-8° de 337 pages. Professeur de philosophie, l'auteur s'est volontairement confiné dans des aspects spéciaux et incomplets de l'originale figure qu'il étudiait. « C'est le moraliste, écrit-il, qui attira surtout notre attention et le moraliste étudié uniquement dans ses romans et dans ses sermons. » Il reste donc ample matière à exploiter, pour peu qu'on prenne avec les écrits de Camus un contact direct. *Les Diversitez* même, où il a « imité ». de fort loin, les *Essais* de Montagne offrent de jolis coins à explorer. Dans un chapitre du livre II, intitulé *Le pays*, il montre que chacun aime le sien, en tant que sien, et non pour ses beautés ou avantages, comme Ulysse son aride et infertile Ithaque, à peu près selon la pensée exprimé par Mistral dans son discours au Président Poincaré, par le vers proverbial.

A chaque oiseau
Son nid est beau

de ses démêlés avec les religieux qui donnèrent au cardinal de Richelieu l'occasion de lui écrire et de recevoir ses réponses. Le livre où sont consignés ses jugements de littérature appartient du reste à la riche collection de ses écrits pour ou contre les Moines; lui-même l'invoquera comme une preuve qu'il fut toujours éloigné de décrier la vie religieuse.

II

LE DIRECTEUR DÉSINTÉRESSÉ ET L'INTERVENTION DU CARDINAL POUR ARRÊTER LA CAMPAGNE.

Il faudrait un volume pour exposer, avec les pièces bibliographiques à l'appui, la longue guerre entreprise par l'évêque de Belley contre ce qu'il nommait « les moines oisifs ». Dès le temps de son épiscopat il avait écrit contre les abus dont son modeste diocèse de Belley lui fournissait trop d'exemples, témoin le triste tableau de l'abbaye des Bernardins de Saint-Sulpice et des Religieuses de Bons soumis à leur pitoyable direction. Les livres de spiritualité que composa Camus, du vivant et après la mort de saint François de Sales, attirèrent aussi son attention sur certaines pratiques répréhensibles qu'il s'empressa de dénoncer; ses romans eux-mêmes portent la trace de cette préoccupation et, dans son *Hermianthe*, s'attaquant aux ermites vagabonds expulsés par un certain nombre d'évêques, il déclare explicitement avoir voulu remédier à un mal dont il avait constaté l'étendue.

Le reflux d'un Diocèse voisin (celui de Lyon sans doute) pour de grandes et solides raisons bien balancées par le Reverendissime Prelat qui le gouverne, ayans jetté dedans le mien plusieurs de ces Jonas sortans de leurs cavernes comme du ventre des Balaines, j'ay pensé à les admettre dans nostre Ninive pour y prescher la Penitence parmi les échos de nos déserts [1].

Mais en fervent parisien de Paris, il ajoute : « Cecy toutefois diray-je en faveur de ceste grande ville de Paris, abbregé de l'Univers, ma chere et bien aymée patrie, qu'elle est irrégulière en ce point, ayant de quoy se faire aymer et admirer non tant pour estre nostre que pour estre rare, magnifique, excellente et remarquable sur toutes les citez du monde » (p. 140). Des traits de ce genre ne sont point rares dans cette œuvre qu'il a qualifiée pourtant (il se rend justice) « ses premières et indigestes *Diversitez* ». Il nous y livrera bon nombre de ses secrets, surtout aux tomes VIII et XI, où sont ses lettres. Que n'a-t-il jusqu'à la fin de sa vie raconté ainsi à ses correspondants ses manières de vivre et de penser! Ce qui en demeure pourtant laisse un champ assez vaste à une biographie attachante et sûre.

1. *Hermianthe*, p. 552.

En vain pourtant Camus s'efforça de distinguer les faux ermites des véritables ou dans ses digressions sur la vie monastique, qui abondent à travers ses romans, de flétrir les mauvais religieux sans oublier de rendre hommage aux institutions approuvées par l'Église; ces peintures des contrefaçons ne pouvaient manquer d'entraîner des inconvénients. On ne tarda guère à l'accuser d'être hostile à la vie religieuse et il passa bientôt pour l'ennemi personnel des moines de tous les ordres. Ce fut bien pis lorsque, après avoir résigné son évêché de Belley en faveur de Jean de Passelaigne, vicaire général de Cluny, sacré le 22 mars 1630, Camus s'adonna tout entier à la prédication et à la composition de ses livres. Après avoir fait agréer ce successeur, ce qui ne suppose aucunement de l'animosité contre l'état religieux, il vivait des revenus de cette abbaye d'Aunay qui devait plus tard être la retraite studieuse de Pierre-Daniel Huet, et il publiait ses livres entre autres ce *Voyageur inconnu* si intéressant par ses conversations littéraires, œuvre conciliatrice s'il en fut, qui devait faire accuser Camus d'être trop favorable aux moines, lorsque le volume intitulé le *Directeur désintéressé* paru en 1631 vint mettre le feu aux poudres et déterminer une guerre implacable[1].

L'attaque était vive, mais les répliques, dont plusieurs furent violentes, ne tardèrent pas à affluer. Camus dira dans sa lettre du 15 avril 1632 qu'il en a vu jusqu'alors sept. Ce n'est le lieu d'analyser ni le livre de Camus ni les libelles de ses contradicteurs blessés[2].

1. *Le Directeur spirituel désintéressé, selon l'esprit du B. François de Sales Evesque et Prince de Genève, Instituteur de l'Ordre de la Visitation S. Marie.* Par Jean-Pierre Camus. Paris chez Fiacre Dehors, 1631, avec approbation et Privilège du Roy, in-12 de 436 p. Le privilège est du 20 avril 1631. (Bibl. nat. D 21219).

2. Ce sera le rôle d'une étude bibliographique comprenant, dans l'ordre de leur publication, les ouvrages de Camus et les réponses auxquelles ils donnèrent lieu. Même après Niceron, il est nécessaire de faire cette étude. Les autres biographes de Camus, même Mgr Depéry n'ont pas assez attentivement exploré l'immense champ des recherches. Ainsi, on lit en tête de la longue bibliographie que cet auteur a entreprise (éd. Migne, p. LII) un avis signalant le catalogue dressé par Camus lui-même en tête d'un ouvrage publié en 1642 : *Spéculations affectives sur les attributs de Dieu.* « Ce catalogue comprenait un certain nombre de titres de livres encore à imprimer. Cependant, remarque Mgr Depéry, nous ne connaissons pas qu'il ait livré au public ceux qui sont désignés sous les titres suivants : Le *Polhistor, Les Excez tragicques*; *L'Excellence des vœux monastiques; De l'importance des fonctions de Cenobites*; *Le Pavois de Modestin opposé aux traits de la satire d'Hermodore, touchant les Réflexions de M. de Belley touchant l'Ouvrage des Moines de S. Augustin*; *Le Combat de Polisthor et d'Hermodore sur le sujet des histoires pieuses de M. de Bellay.* » Or, pour les trois derniers, non seulement ils ont paru, mais ils figurent dans le second tome décrit plus haut, des *Esclaircissements de Meliton*, imprimé en 1635. On voit donc que même les spécialistes avaient à apprendre sur la Bibliographie d'un auteur aussi fécond. Aucun du reste ne s'est suffisamment affranchi des classifications et ne s'est soucié, indépendamment des matières traitées, de disposer les ouvrages dans l'ordre réel de la publication; et cette chronologie rigoureuse sera d'un grand secours pour la connaissance vraie du personnage.

Bien que l'évêque de Belley nous affirme n'avoir répondu à ses adversaires que par l'ouvrage des Moines dont il accorde la suppression à l'instance du cardinal, il semble bien que sous le couvert des initiales B. C. O. D. il avait publié[1] son *Antimoine bien préparé*. Cette rarissime plaquette de vingt-quatre pages de très petit format, mais de caractères fort menus n'était pas pour apaiser la querelle[2]. Parue sans nom d'imprimeur ni de lieu, et, bien entendu, sans approbations ni privilège, elle n'est qu'une annonce, assez menaçante, de l'ouvrage que Richelieu essaya de faire supprimer.

Voicy, Lecteur, déclare l'*Advis très important* qui ouvre l'opuscule, voicy un petit esclair qui devance le foudre qui se prépare, et le tonnerre justement irrité qui tombera bientost sur la teste de quelques Cœnobites, mais je te supplie d'user en ces pages de l'esprit de precision et de distinguer le vil du precieux, le saint du pecheur et le religieux de l'insolent. Je proteste devant Dieu que je revere et honore de tout mon cœur tous les saincts Ordres des Religieux et que je porte un respect particulier à ceste Ordre qui semble estre l'objet et le but de mon discours; je cheris le bien que j'y voy, mais je ne puis aymer le mal qui se cache sous ces sainctes apparences.

Le livre ainsi annoncé comme une riposte fulminante avait un titre moins belliqueux. Fort adroitement Camus déguisait sa réponse sous les allures d'une simple traduction de l'ouvrage de saint Augustin intitulé DU TRAVAIL DES MOINES, *de opere Monachorum*. Soumis à la censure officielle il fut unanimement trouvé inopportun[3] et le cardinal de Richelieu, saisi déjà depuis l'assemblée du Clergé de 1625 de débats assez épineux entre les Évêques et les ordres religieux de France, nullement terminés lorsque parut le *Directeur désintéressé*, ne se soucia guère de voir publier

1. Si toutefois l'ouvrage est de lui ; car il y a lieu d'en douter.

2. L'*Antimoine bien préparé ou Défense du Livre de Monsieur l'Evesque de Bellay intitulé le Directeur désintéressé. Contre les responses de quelques Coenobites.* Par B. C. O. D. — MDC. XXXII (Bibl. nat. D 23540.) Le titre doit avoir été suggéré à Camus par quelqu'un de ses contradicteurs. Il avait dit dans son *Directeur désintéressé* (p. 66) : « C'est un dangereux médicament que l'Antimoine s'il n'est bien préparé. » L'auteur anonyme des *Advis et remedes à l'autheur du Directeur désintéressé* s'empare de cette phrase pour promettre un remède « à sa bile échaufée par l'abus de l'antimoine ». Un autre libelle, signé par le Sr de La Marcaudière, gentilhomme de la Beausse, répond par *Un Antidote ou préservatif contre l'Antimoine mal préparé*, in-16 de 40 pages. A Paris, sans nom de libraire, MDCXXXII, Toute une littérature, assez pauvre d'esprit, mais d'un ton significatif, appartient à cette question et commente ce livre de l'*Antimoine*. En 1642 paraissait encore un *Advis aux Religieux de céder à l'Antimoine* où, sous couleur d'impartialité, Camus est fort maltraité.

3. Je citerai ailleurs l'avis doctrinal de Henri de Sponde, évêque de Pamiers et celui de Dom Eustache de Saint-Paul, assistant des Feuillants. Le second est daté du 18 avril 1632.

cette réplique. Sollicité d'ailleurs par des plaintes des religieux, il tenta d'obtenir de l'évêque de Belley le désaveu et la suppression de son ouvrage, et cela par une lettre à l'auteur, en date du 11 avril 1632. Bien que publiée l'année suivante, cette lettre doit être citée ici. Avenel qui l'a omise à dessein, à cause de la publicité qu'elle avait eue en son temps, s'est borné à la signaler parmi les sommaires du tome IV des *Lettres et papiers du cardinal de Richelieu*. L'autographe, de la main de Charpentier, a été conservé dans les papiers de Baluze. Citons, en mentionnant au passage les variantes que trahissent les ratures faites durant la dictée, ce texte qui montre de quel style écrivait le cardinal « à M. de Belley ». Aussi bien la lecture en est nécessaire pour expliquer la réponse de Camus, tout autre, on le verra, que la spirituelle, mais hardie riposte rapportée par Tallemant.

Monsieur, mande le cardinal, après avoir leu et consideré vos reflexions sur le livre de St Augustin intitulé de l'Ouvrage des Moines, je me sens obligé de vous escrire qu'il me semble que vous ne sçauriez prendre un meilleur conseil que d'en arrester l'impression et les supprimer. Ceste action sera non seulement agreable à Dieu, mais vous apportera beaucoup d'avantage selon le monde, qui n'estimera pas peu la victoire que vous emporterez sur vous, empeschant le cours d'un ouvrage qui estoit prest à voir le jour. Quand vous n'estimeriez pas ce qui est dans le livre ny l'intention avec laquelle vous l'avez escrit requissent cela de vous, la liberté qu'un chacun prendra d'en juger vous y doit porter [1] assurément.

Il y a des pensées et des paroles qui seront non sans raison estimées [2] trop libres, des passages de l'escriture qu'on jugera n'estre pas interpretez et appliquez assez serieusement, et bien que vostre dessein ne soit que de parler du petit nombre de mauvais religieux qui se trouve entre les bons, comme l'ivraie dans le bon bled, beaucoup croiront que vos paroles portent contre tous les Religieux, leur Institut approuvé du St Siège pour le bien de l'Église [3] et l'estat monastique en général.

Cette première partie de la lettre, écho évident des appréciations des censeurs consultés, sinon de la lecture directe et des « considérations » personnelles du cardinal critique assez formellement le fonds du livre; tout en sauvant les intentions de Camus,

1. La dictée primitive portait : « Quand vous mesme vous ne jugeriez pas que ce qui est contenu dans le livre, ny l'intention... requissent cela de vous, la malice du public vous y doit porter, et en effet, il y a...
2. Texte initial : qui seront sans doute estimées...
3. *Id.*, pour le bien et l'utilité de l'Eglise.

c'est une désapprobation ; et de fait, à une heure où se réveillaient les arguments du docteur Guillaume de Saint-Amour contre les religieux mendiants et où son livre *Les périls des derniers temps*, ranimant les guerres du XIIIe siècle, venait d'être réimprimé[1], il devenait dangereux d'apporter de nouveaux brandons de discorde. Or Camus, tout en citant saint Thomas et saint Bonaventure, reprenait à son compte des affirmations réfutées déjà quatre siècles plus tôt, aux jours de ces luttes stériles. La fin de la lettre du cardinal invoque d'ailleurs, outre l'autorité royale, des raisons d'opportunité, les disputes alors pendantes sur la Hiérarchie entre prélats et religieux étant sur le point, pensait-on, d'être apaisées par une promesse de soumission, alors négociée et presque obtenue.

J'ajouste à ces considérations, poursuit Richelieu, que le Roy, duquel la piété vous est cogneue, vous sçaura grand gré d'en user ainsi. Au reste, si vous n'avez pris la plume que pour la deffense de la Hierarchie de l'Eglise, comme vous me l'avez dit, les Religieux s'estans volontairement portez à ce que MM. les Evesqes peuvent desirer d'eux, tant s'en faut que vous puissiez pretendre avoir occasion d'escrire ainsy que vous avez commancé, qu'au contraire vous devez à mon advis faire tout ce qui vous sera possible pour effacer la memoire des mauvaises intelligences passées et oster l'impression qu'on pourroit prendre, au grand prejudice de l'Eglise, qu'il y eut division entre ceux qui doivent faire une plus estroitte profession d'y maintenir la paix et l'unité. Monsieur l'Evesque de S. Mallo, porteur de la presente vous tesmoignera encore plus particulièrement mes sentimens sur ce sujet et comme je me tiendray grandement vostre obligé si vous defferez au conseil que je vous donne pour la gloire de Dieu, le service du Roy et vostre propre interest qui me sera toujours trescher, comme estant,

Monsieur

Vostre tres affectionné comme frère[2] à vous rendre service

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

De S. Germain en Laye, le ce 11 Apuril 1632.

Sous ses formes respectueuses et avec son allure solennelle imprégnée de latinismes : *tantum abest quin*, etc., la lettre du cardinal marquait un ferme désir d'arrêter la campagne. Le messager porteur de cette pressante invitation, Harlay de Sancy,

1. L'année suivante 1633, un arrêt du conseil portera peine de mort contre les libraires ou imprimeurs qui débiteront ce livre, et cela à l'occasion d'une édition de 1632.

2. L'autographe de Charpentier porte : *coe frère* et les impressions de l'année suivante ont aussi : comme frère.

fut sans doute persuasif, car sans retard Camus écrivit sa lettre de soumission, datée du lendemain 12 avril. Or si, avec la lettre du cardinal, on publia, chez Sébastien Cramoisy, en format in-douze et en in-quarto, une réponse de l'évêque de Belley, du 15 avril et une longue épître collective signée de treize noms des Supérieurs de Paris, le tout achevé d'imprimer le 17 août 1633, on ne trouve aucune trace de cette soumission si absolue qui suivit tout d'abord la réception du message apporté par l'évêque de Saint-Malo. Cette lettre inédite de Camus, placée, dans le même tome des papiers de Baluze qui contient l'original de la lettre de Richelieu, aurait pu faire atténuer par Avenel ce qu'il avait dit « sur le mot spirituel et assez hardiment aiguisé qu'on a prêté à Camus ». Elle est d'ailleurs plus authentique, car c'est la propre écriture de l'évêque de Belley. Il faut donc la lire, comme un témoignage irrécusable de son désir de ne point résister.

Lorsque j'eus l'honneur de paroistre en vostre presence, ma protestation fut de faire ce que vous disiez: ayant reçu l'oracle de vostre vive voix je me suis conduit selon vostre ordre et je l'ai observé ponctuellement. Maintenant que vostre lettre m'interprete vostre volonté, j'en fais ma loi: ce que vous me dictez, je le ferai, sans penser à autre chose sinon que vous le voulez, prest de trancher la teste à mon Isaac sur vostre parolle, puisque je n'attendois qu'elle pour lascher ou serrer mes rets. Et quoi que j'eusse une infinité de raisons pour me deffendre devant vous contre les oppositions de mes chers adversaires, je retiens ces vérités prisonnieres, captivant mon entendement sous l'obeissance, et tenant à beaucoup de gloire de mourir d'une si belle espée.

Je me tai, je m'humilie, j'ensevelis le bien dans le silence, et quoi que ma douleur se renouvelle, j'aime mieux que mon cœur s'eschaufe dedans moi et que le feu s'allume dans ma pensée que d'en faire paroistre les esclats au dehors. Cette étincelle, puisque vous le commandez, sera aussi tost esteinte que formée, ce part [1] aussi tost estoufé que né, supprimé qu'imprimé et ceste debile vapeur aussi tost abbatue qu'eslevée. L'aveuglement qui seroit une imperfection dans l'usage des autres vertus est la perfection de l'obeissance. Comme elle n'a point d'yeux, on la conduit où l'on veult; que si elle fait de faux pas, l'obligation de la relever demeure à celui qui la mene. Celui qui commande est sa caution, et quelle meilleure sçaurois-je souhaitter que vous, Monseigneur, sur qui le Roy et tout le Royaume se reposent? J'offencerois le bien public si j'arrestois davantage vos yeux et vos pensées sur le fait d'un particulier qui est dedans l'oubli et dans les obscuritez entre les morts, puisqu'il est sans obligation pour le passé, sans interest pour le présent

1. Dans la lettre imprimée du 15, ce dérivé de *partus* est conservé (voir plus bas, p. 696), mais un peu éclairci par l'adjonction : *part de mon esprit*, qui atténue l'obscurité du latinisme.

et sans pretension pour l'advenir [1]. S'il me reste quelque image de vie, c'est pour ouvrir l'oreille et ne contredire pas à la volonté de Dieu qu'il me signifie par vous qui estes l'un de ses plus dignes organes.

C'est trop, Monseigneur, où il ne faut que ce seul mot : j'obéis ; principalement à vous qui comme une Intelligence concevez par les regards et les simples impressions.

Je plie donc mes ailes sur mes yeux et sur mes pieds, et après vous avoir souhaitté le plus outre, je me dis,

Monseigneur

Votre tres humble et tres obéissant serviteur

J. P. E. de Belley.

A Paris, ce 12 avril 1632 [2].

Est-ce trop accorder à la conjecture? A mon sens, cette soumission si aveugle déjouait les calculs de Richelieu. Avec ses déclarations en style mystique, ses allusions scripturaires qui laissaient au cardinal la pleine responsabilité de la mesure si candidement acceptée, Camus esquivait habilement une difficulté. La lettre qu'on attendait de lui, pour être montrée en public, ne devait pas être ainsi conçue, dans l'intention du cardinal. Aussi je m'explique tout à fait qu'on retrouve, dans les papiers de Richelieu classés par Baluze, une autre lettre de Camus, écrite, celle-là, de la main de Charpentier. Avenel qui l'a marquée l'appelle « la copie d'une lettre de Camus », différente, s'étonne-t-il, de celle qui fut imprimée en 1633. En réalité, ce texte, dicté par Richelieu à son secrétaire, c'est le canevas de la lettre qu'il veut de l'évêque de Belley, la première n'ayant pas répondu à ses espérances et le découvrant trop dans le débat qu'elle lui laisse le soin de trancher [3]. Trop soumise, la réponse de Camus au cardinal ne risquait-elle pas de le faire soupçonner par les évêques de ne pas soutenir assez la cause de la Hiérarchie contre les « privileges »

1. Godeau a certainement connu cette lettre, car il cite la phrase et la souligne fort dans son *Oraison funèbre* de Camus prononcée en 1653 : « Un ministre qui gouvernait les affaires en ce temps-là désirant de luy quelque chose luy fit savoir par une lettre la plus civile du monde »... Godeau arrange un peu l'histoire et la citation qu'il présente comme un refus et il ajoute : « Je voudrais que ces paroles admirables fussent gravées dans le marbre et dans l'or. »

2. Baluze, 337, fol. 157 et 158.

3. Le 11 juin 1632, Richelieu dictait de Laon une lettre qui montre bien que l'affaire des religieux n'était pas alors accommodée. Le nonce et le général des Dominicains ne voulaient souscrire à un accord proposé qu'à condition d'ajouter la double clause : « selon les décrets du concile de Trente et sous le bon plaisir du souverain Pontife ». Richelieu accordait la première partie et l'eût voulue seule, sous prétexte qu'elle impliquait la seconde. Celle-ci l'inquiète : « Messieurs les Prélats, écrit-il, craignoient que les religieux entendissent par ces mots exempter leurs privilèges, qui est ce dont il est question. » (Avenel, t. IV, p. 508.) Le ministre ne se souciait donc pas d'avoir trop l'air de trancher seul et la première réponse de Camus lui devait peu agréer.

des religieux? L'adresse de Camus à décliner toute responsabilité en ce genre la laissait toute au premier ministre. Ne serait-ce pas ce qu'il voulut éviter en dictant à Charpentier un projet de réponse à l'usage de l'évêque de Belley?

Cette hypothèse que je crois fondée donne donc à ce texte un intérêt historique et littéraire et comme le témoignage d'une curieuse collaboration de Richelieu et de Jean-Pierre Camus dans cette affaire du désaveu des *Réflexions sur l'ouvrage des Moines*. Il est certain que dans le canevas dicté par Richelieu, et qu'a suivi assez exactement Camus dans sa lettre du 15, imprimée ensuite avec celle du cardinal et des Religieux, l'auteur explique et défend son livre tout autrement que dans la soumission par trop aveugle du 12 avril. Lisons ce projet de lettre fourni par le cardinal lui-même.

Je fais et feray toujours gloire de l'obeissance et partant je n'ay point de peine à me resoudre à la supression de mon livre que vous pouvez tenir des ceste heure pour suprimé.

Vous avez grande raison de juger que mon intention n'a jamais esté de parler contre les bons Religieux ny l'ordre Monastique en general. J'aime trop les uns et venere trop l'autre.

Mon intention, à la prendre de loing, c'est-à-dire des le commancement de mes livres a seulement esté de faire voir que chacun doit demeurer dans l'estendue de ses limites, et que les Prelats [1] ne doivent point estre troublez dans les fonctions de leurs charges, qu'autre doit estre l'exercice de l'evesque et celuy du Religieux, que comme l'Evesque est appellé et emploié de Dieu pour travailler avec authorité à l'instruction, regle et direction des ames, à l'oeconomie et police de l'Eglise, etc., [2] le Religieux a vocation pour prier dans son cloistre et faire son salut dans l'observation de la regle qui luy est presente (*sic*) par son premier Institut, qu'ainsy qu'il doit vacquer aux exercices spirituels pour se garentir de la rouille de l'esprit, ainsy doit-il avoir des exercices corporels et un travail manuel pour esviter l'oisiveté du corps mere de tous les maux [3] et s'empescher autant qu'il pourra d'estre à charge à son prochain auquel il doit et veut estre à secours.

Autant que son naturel primesautier l'en laissait capable, l'évêque de Belley s'est conformé dans sa lettre à cette première partie du programme tracé; mais il ne pouvait le faire sans donner dans son exubérance ordinaire, et multiplier les images et les réminiscences profanes ou sacrées. Rappelons au moins le

1. Richelieu avait dicté d'abord : Evesques.
2. Texte primitif : avec authorité à la direction, l'instruction...
3. *Id.*, des exemples corporels et un travail manuel pour se garantir de l'oisiveté... Les mots, *du corps, mere de tous les maux*, sont ajoutés en surcharge.

début de sa lettre, renvoyant du reste aux nombreuses impressions du temps[1].

Monseigneur, écrit-il, l'homme obéissant parlera de victoires et fera mesme son trophée, comme Eleazar et Sanson de son ecrasement. Le fils de Dieu, dont ceux-là ne sont que de foibles figures s'estant fait obeissant jusques à la mort et à la mort de la croix, s'est rendu victorieux de la mort par sa mort et nous a donné la vie en perdant la sienne, tirant sa gloire et la nostre de son ignominie.

Après de si grands exemples, puis-je m'imaginer du peril ou de la honte dans l'obeissance?

Brutus, plus courageux que brutal, sacrifia ses propres enfans au salut de son pays; Jephté, sa fille innocente, pour satisfaire à son vœu, et Jonas s'ofrit aux vagues de la mer pour accoiser l'orage. Si le part de mon esprit[2] plus infortuné que malicieux n'a pas esté trouvé agreable, je consens qu'une suppression le verse du berceau dans le sepulcre et qu'il aille dans la terre tenebreuse et couverte de l'ombre de la mort.

Puisque l'on tient ses propos detrempés dans trop peu de charité, je veux bien qu'un tourbillon obscur l'enveloppe, parce que je revere cette excelente maxime que j'ay autrefois aprise d'un Saint prelat, que les discours qui ne sont pas charitables proceddent d'une charité qui n'est pas veritable[3].

On le voit, Camus développait complaisamment cette déclaration d'obéissance indiquée comme devant commencer sa réponse. Outrant la pensée, il applique à son livre les imprécations de Job, et ne manque pas de rappeler, en bon disciple de saint François de Sales, une maxime à laquelle il n'avait manqué, va-t-il dire, que dans la chaleur du combat. Ses excuses sur sa bonne intention et l'affection qu'il porte aux religieux restent dans la teneur du programme, mais il sera plus attentif à demeurer dans l'expli-

1. La Bibliothèque nationale possède l'édition sur grand papier Ld 13 × 10. Baluze a conservé, à la suite des autographes de Charpentier, la petite édition in-16 : *Lettre* | *de Monseigneur* | *L'Eminentissime* | *Cardinal Duc* | *de Richelieu.* | *A Monsieur l'Evesque* | *de Bellay, sur le sujet des Religieux.* | *Avec la response dudit Sieur Evesque de Bellay.* | *Ensemble la Lettre des Religieux à Monseugneur le Cardinal.* | A Paris, | Chez Sébastien Cramoisy, rue | S. Iacques, aux Cicognes. | M.DC.XXXIII. Avec privilege du Roy, in-16 de 48 pages. Le privilège est du 14 avril 1633. L'avertissement au lecteur s'excuse sur la publication tardive, constate le rétablissement de la paix, ce qui était prématuré ou déjà de fait inexact, et termine par un éloge de Richelieu. Le recueil factice de la Bibliothèque Mazarine, impr. 56942 contient aussi cette lettre (fol. 109 à 132).

2. Voir plus haut, p. 693, note 1.

3. J'ai suivi ici le texte manuscrit que j'ai trouvé parmi les papiers de Le Masle, prieur des Roches, l'ancien précepteur et toujours le confident de Richelieu (Bibl. nat. ms. f; fr. 22884). Les différences avec l'imprimé sont minimes, preuve que Richelieu avait accepté, sauf retouches insignifiantes, le texte de la lettre.

cation de sa doctrine sur le travail des religieux, sans vouloir s'engager dans la question des relations entre réguliers et évêques qu'on l'avait invité à traiter. Jusqu'au bout de sa longue lettre, il évite avec soin de se prononcer. Il convient de rappeler ici quelques phrases de ses déclarations, dont les religieux surent tirer bon parti dans leur réponse collective : « Que si dans la salade de mes responces, je mesle les herbes doulces avec les ameres, et s'il y a du sel et du vinaigre avec l'huisle, c'est que j'ay cru devoir imiter l'abeille qui deffend son miel avec son esguillon. De quelque doulce composition que l'on assaisonne les viandes aspres, il est malaisé de les rendre agréable, au goust, et l'huisle mesme rend plus pénétrante la pointe d'une lancette. On ne voit non plus de réplique sans chaleur que d'abeilles sans esguillon, de roses sans espines. »

Après cette profusion d'images et le desaveu formel de tout ce qui, dans son ouvrage s'écarterait tant soit peu de la doctrine de S. Augustin, de S. Thomas et de S. Bonaventure, il explique longuement comment il a respecté, quoi qu'on en ait dit, la décrétale du pape Nicolas III sur la règle des frères Mineurs, il démontre, laissant de côté son canevas sur les fonctions ou rapports réciproques des « Prélats » et des réguliers, l'orthodoxie de sa conception du travail exigible des religieux. Quant à son estime pour l'ordre monastique, il en donne fièrement en preuve et ses livres et ses actes. Cette estime « paroist dans presque tous les livres que le public a de moy, mais principalement en celuy qui a pour titre : *Le Voyageur incognu* où je parle avec tant d'advantage des exemptions et des privilèges que j'en ay esté en parabole à plusieurs qui n'ont pas pour eux des sentiments si favorables. Ils ont bien de moy d'autres marques de ma bonne volonté que des escrits et des paroles. Quand je m'en tairay, les murailles parleront et les voix sortiront du milieu des pierres. »

Cette très claire allusion à la fondation des Capucins de Belley, établis par ses soins et à ses frais dans sa ville épiscopale en 1620, était en effet une éloquente apologie de ses sentiments véritables [1]. Richelieu, dans le canevas dicté à Charpentier, avait ajouté un long paragraphe, inscrit après coup en marge qui permit à Camus de rappeler les libelles dont il avait eu à souffrir.

Que si dans la chaleur des discours qui se sont faits sur ce sujet il s'est eschapé quelque chose qui peust estre interpreté à autre sens [2],

1. Richelieu avait d'abord dicté : estre mal interpreté.

2. Il y avait aussi un couvent de Cordeliers, fondé en 1451, que fréquentait Camus, lié avec plusieurs religieux auquel il écrivait souvent. La *Visitation* fut appelée par lui à Belley en 1622, mais bientôt les rapports se tendirent.

ce n'a point esté mon intention, et bien qu'on m'ait noircy d'injures publiés par divers libelles[1], je proteste devant Dieu n'avoir rien fait pour en prendre revanche, et que de bon cœur j'en mets tous mes sentimens au pied de la croix de celuy qui a aussy volontairement pardonné toutes celles qu'on a vomies contre luy qu'il s'est librement exposé à les recevoir pour nous[2]. Je les oublie de bon cœur pour n'y penser jamais, et cependant je diray en passant que ceux qui en sont autheurs eussent bien mieux fait de s'amuser à quelques exercices ou ouvrages des mains que de se laisser aller à de tels escrits, qui portent beaucoup plus de coup contre ceux qui les font que contre ceux au prejudice de qui ils sont faits[3].

Le passage de la réponse de Camus qui répond à cette indication de Richelieu fait allusion, soit inadvertance, soit dessein formé, à la lettre du cardinal. Or celle du 12 avril que nous avons lue plus haut, ne dit rien des libelles écrits contre Camus. Il faut donc qu'il s'agisse bien du projet fourni par le ministre comme cadre à remplir, à moins qu'il n'existe, mais c'est peu vraisemblable, un autre écrit de Richelieu encore à découvrir. Le texte de l'évêque de Belley est formel :

Vostre lettre, Monseigneur, rappelle en ma memoire ce qui n'y avoit logé qu'en passant et fait une legere et presque nulle impression dans mon esprit. C'est un essaim de mouches guespes, je veux dire un assez grand nombre de libelles diffamatoires (j'en ay veu jusques à present sept) qui tous deschirent d'une maniere je ne diray pas peu religieuse et peu chrestienne, mais inhumaine, ce peu de reputation que quelques uns prestent à ma parole, à mes escrits et à mes actions publicques et privées.

Camus n'exagère pas, et si c'était ici le lieu, il serait aisé de montrer quelles violences accueillirent le *Directeur désinteressé*. L'histoire de la littérature a peu de choses à récolter dans ce fratas, mais celle des mœurs y sera peut-être intéressée. En tous cas, l'évêque de Belley profite de la circonstance pour rappeler qu'il n'est intervenu que pour faire épargner l'un de ses « chers adversaires ».

1. L'évêque de Pamiers tout en déplorant le livre de Camus, déclare qu'il a dû être « justement indigné des insolentes injures qu'on a vomy contre luy avec témérité punissable. »

2. Texte primitif : j'en donne tous mes sentimens à la croix... qu'il s'est estoit librement exposé...

3. Le premier texte dicté portait : je diray en passant que les religieux feroient beaucoup mieux... que de se laisser aller à telles escritures... au prejudice de qui elles sont faictes. » Ici se termine l'addition marginale qui commence aux mots : « Bien qu'on m'ayt noircy... »

De tout cela, poursuit-il, comme je n'ay eu aucun ressentiment interieur, je n'ay aussi fait paroistre aucun ressentiment exterieur ni de langue ni de stile [1]. Vous sçavez, Monseigneur, ce que les loix canonicques et civiles ordonnent contre les faiseurs de satires. J'ay fait tous mes efforts pour empescher que les miens qui ont quelque rang et assez de credit dans le monde, ne fissent contre eux en justice les poursuittes que leur suggeroit et la chair et le sang et l'honneur de leur nom intéressé dans le mien. Monsieur l'archevesque de Paris, prelat plain de bonté et de zele est tesmoing des instances que je luy ay faites en temps et hors de temps pour obtenir de luy qu'il traittast avec misericorde un de mes chers adversaires, ce que sa pieté donna enfin à l'importunité de mes prières.

Le trait, tout à l'honneur de Camus, est confirmé par un des auteurs qui prirent fait et cause pour son livre. Le P. Charles de Saint-Agnès, Augustin déchaussé, qui déclare écrire par ordre de l'archevêque de Paris, l'atteste sans nommer les coupables en question, dans la préface de son livre. Or cette *Apologie pour Monseigneur l'Évêque de Belley, autheur du Directeur désintéressé*, parut avec une approbation de Louis de Guyard, vicaire général de Jean-François de Gondy, datée du 13 février 1632. La dédicace à Camus, « évesque de Belley, abbé d'Aulnay », le loue longuement de sa clémence :

Le troisiesme et principal (motif de son dessein d'écrire, dont le premier a été l'ordre de l'archevêque de Paris) est vostre silence, plus admirable qu'imitable, qui à la veue de tant de medisance n'avez pas eu le moindre sentiment de vengeance, que le B. François de Sales, Pere et Maistre de vostre esprit, que j'honore comme un des plus grands saints dont les splendeurs ayant eclaté dans le firmament de nostre Eglise militante, appelle *tremoussement*. Mais bien davantage, au lieu de vous armer contre les calomnies des traits acerez de vostre juste cholere et des foudres asseurez de vostre puissante eloquence, vous l'avez employée à demander le pardon pour ceux qui vous avoient offensé [2].

Camus d'ailleurs professe dans sa lettre un suprême dédain pour ce qu'il appelle la « rhétorique de Semei » par allusions aux invectives dont ce parent de Saül poursuivit David en fuite.

1. Il ne pouvait avouer, à cause de l'incognito supposé par le titre son *Antimoine bien préparé*, déjà paru pourtant à cette époque, si toutefois, je le répète, cet écrit est bien de sa plume.

2. Page 7 de l'opuscule qui a 63 pages. (Le titre manque dans le recueil factice de la Bibliothèque Mazarine 56573, pièce 7.) Le même ouvrage a été réimprimé en 1635, dans le second volume, signalé plus haut, p. 678, n. 3 des *Esclaircissemens de Meliton*. Cf. p. 709, n° 2.

Une parole de plainte n'est point sortie de ma bouche sur ce subject, beaucoup moins de ma plume..., veu que c'est une gloire d'estre vaincu en ce combat d'invectives dont la victoire est infame. Ce n'est pas d'aujourd'huy que je sçay que celuy qui dit des paroles de precipitation ressemble à celuy qui mousche une chandelle avec les doigts. Il se salit et s'empuentit et la fait luire. Ces fleurs de la rhetorique de Semeï ne m'entestent point. Ce sont des vagues contre un rocher, des piqueures d'abeilles contre un taureau de bronze. J'enterre de bon cœur toutes ces idoles de l'irrité Laban, aux pieds du therebinte de la croix de celuy qui a esté fait pour nous comme malédiction et anatheme. C'est trop de demander secours à la patience contre de si foibles atteintes. Un grain de modestie suffit pour s'en parer. Ces traits ne sont nuisibles qu'à ceux qui les lancent.

C'est toujours la même profusion d'images, mais jusqu'ici le programme tracé par Richelieu a été respecté. La dernière partie en était plus scabreuse. Avec des protestations d'estime pour l'état monastique, le cardinal entendait bien faire marquer les limites de leur action dans les diocèses. Son canevas portait en propres termes : « Nous estimons l'institut des religieux plus que nous ne saurions l'exprimer; nous le tenons utile à l'Église, etc. Mais nous avons bien creu et croions encore qu'ils ne doivent pas entreprendre de mettre la main à l'encensoir, c'est-à-dire de faire les fonctions qui deppendent de l'authorité et jurisdiction episcopale sans y estre appellés par les Évêques, qui seront tousjours tresaises de les employer. »

Malgré le correctif de la dernière phrase, Camus ne se soucie point de servir de portevoix au cardinal pour cette déclaration brûlante et se donne bien de garde de traiter dans sa lettre la question de la main mise à l'encensoir. Sur le « fait de la Hiérarchie » qu'on l'invitait à exposer, il se borne à renvoyer à des ouvrages antérieurs, se couvre, sur le terrain de la primauté du Saint-Siège, de la doctrine même professée par le cardinal dans ses ouvrages, et surtout remet à son autorité le souci de dirimer les contestations.

Pour le fait de la Hierarchie, dit-il, dont je touche quelque chose en passant dans mon ouvrage, j'ay peu à répartir, Monseigneur parce que j'en ay peu avancé... Que si l'on en veut trouver des tesmoignages evidens en ce que j'ay commencé d'en escrire depuis quelques années, on rencontrera quels sont mes sentimens touchant la souveraineté, l'authorité absolue, la plenitude de puissance et l'infallibilité du souverain pontife dans un ample traitté que j'ay fait du chef de l'Eglise, où en plusieurs endroits, et particullierement en un chapitre entier, je tiens

la doctrine que j'ay apprise de vous, Monseigneur, en vostre Deffence des principaux points de la foy; et aussi en un volume assez gros que j'ay escrit de la Primauté et principauté de Saint-Pierre et de ses successeurs.

Les deux ouvrages de Camus ainsi invoqués par lui avaient paru l'un et l'autre à Paris en 1630[1]. Le *Traité du chef de l'Église* semble même un des premiers ouvrages de controverses de l'évêque de Belley; il est dirigé à la fois contre les hérétiques déclarés et les catholiques assez tièdes qu'une poussée de gallicanisme exaspérée par les entreprises espagnoles au temps de la Ligue avaient animés contre Rome, au point d'en faire les alliés ou du moins de complaisans approbateurs des calvinistes. Dans les trente pages qui servent de préface aux cinquante chapitres de ce volume, il expose le « Dessein de ce traité » et jouant sur ses prénoms Jean-Pierre Camus, il écrit :

Mais encore que le pecheur voye et oye cela (la primauté du pape), et qu'il s'en courrouce,.. encore que ces gens semblables à la Baladine d'Herodes demandent importunement, non pas qu'on oste la teste à Jean, mais qu'on leve la qualité de chef à Pierre, si est-ce qu'un Jean-Pierre soutiendra ceste qualité qui a esté donnée à Pierre par celuy dont Jean a esté le Precurseur[2].

Dans le traité « chronographique » de la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, in-octavo fort compact, Camus parcourt les seize siècles, énumérant la succession des Papes, disant un mot des grands hommes qui ont illustré ces règnes ininterrompus, ce qui lui fournit une nouvelle occasion de citer avec éloge « M. Coëffeteau » dont il n'omet jamais, chaque fois qu'il le peut, de recommander la mémoire.

Dûment à couvert du côté des religieux par cette profession de foi et ce rappel fait de ses œuvres antérieures, rassuré aussi du côté des évêques et du cardinal lui-même en s'abritant derrière la doctrine de ses livres, que Richelieu ne pouvait renier, il évite avec soin de s'immiscer dans le débat où le programme tracé le voulait engager, et avec force compliments et protestations d'humilité, il en laisse la charge et l'honneur à qui de droit :

1. *Traité du Chef de l'église*, par Jean Pierre Camus, Evesque de Belley. A Paris, Chez Nicolas de la Vigne. M.DC.XXX, Avec privilege du Roy. In-12 de 31 402 pages. Bibl. nat. D 12850.

De la Primauté et principauté de saint Pierre et de ses successeurs. Traité chronographique par Jean Pierre Camus, Evesque de Belley. A Paris, Chez Denys Thierry. M.DCXXX, in-8° de 803 pages. B.N. E 4233.

2. P. 17.

Que s'il se rencontre quelque petit débat entre les Anges du Seigneur, entre les pasteurs d'Abraham et de Loth, etc., entre les gouvernemens et les aides, ce n'est pas à moy, qui ne fus jamais grand chose et qui maintenant ne suis rien, de me mesler dans la composition de ces differens. C'est à vous, Monseigneur, par le grand rang que vostre merite vous donne et en l'Eglise et en l'Estat qu'est deue la gloire de cet accommodement... Si je me voulois mesler de conduire ce chariot du Soleil, je courrois le risque de me rendre signalé par ma cheute et de ressembler à ce jeune téméraire qui eut une mort de feu et une tombe d'eaux.

Aux grands ouvriers les grands ouvrages. Vous en avez accomply de si relevez que la postérité aura de la peine à discerner entre les miracles et vostre histoire ».

Camus laisse donc au premier ministre d' « un roy dont les vertus et la gloire sont la honte du passé, l'admiration du present et le desespoir de l'avenir », à celuy qui est « l'estoile la plus voisine de ce pole » et l'ancre du « navire de cette monarchie » le rôle important et difficile « d'empescher... la desunion ». « Vous cognoissez le mal; il suffit; celuy que vostre main ne guérira pas se doibt nommer incurable. » Pour lui, il ne demande que l'oubli du tombeau; et il le fait avec la même profusion de textes tirés de Job qu'il avait déjà employés dans sa lettre du 12 avril. Il voue à la destruction ce livre qui a déplu : « Que l'on ensevelisse avec moy ces tristes *Reflections*, puisqu'elles ont advancé des propos qui n'estoient pas de bonne grace! qu'un ver ronge la verdeur de ce livre! J'auray plus de courage qu'Agar et je pourray bien à paupieres seches voir expirer cet enfant de mon esprit. Il m'en reste assez d'autres pour me consoler avec eux sur la perte de celuy-là... Qu'il meure donc au plus tost; qu'il descende au sépulcre tout vivant, ainsi que les vestalles qui avoient laissé amortir le feu sacré! » Ce grand renfort d'imprécations par lesquelles Camus voue son livre aux dieux infernaux pour le bien de la paix faisait-il absolument le compte du cardinal? Il semble, d'après le canevas proposé par ses soins, avoir souhaité mieux. Il avait tenu à faire donner acte des soumissions consenties par les religieux :

Nous louons Dieu, Monsieur, faisait-il dire, de ce qu'il vous plaist nous mander qu'ils se portent d'eux-mesmes à ce que MM. les Prelats peuvent desirer d'eux. C'est ce que nous avons toujours souhaitté. C'est ce que nous demandons à la bonté divine et qui nous[1] obligera de les servir en toutes occasions. En ce cas, je ne doute point que comme ils

1. C'est ce que nous avons tousjours desiré. Le cardinal a fait supprimer cette répétition du mot *desiré*... à la bonté divine et *ce* qui nous obligera...

seront[1] enfans obeissans et zellés à leur devoir MM. les Prelats ne leur soient vrais Peres affectionnez à leur contentement, et qu'ainsy, au lieu de la division que les ennemis de l'Eglise voudroient voir entre tous ses enfans qui conspirent tous à une mesme fin, ils n'y voient, à leur confusion, entiere et parfaite union[2].

Sans doute l'évêque de Belley retient, il développe même avec complaisance, et non sans quelque excès ce vœu final d'union; les bénédictions qu'il souhaite aux Conventuels tiendront une page entière et en des termes les plus forts, imités de la prophétie de Balaam envers « cette Cité des Cloistres, sœur de la Hierarchique », mais au lieu de cette mention expresse des engagements pris envers les Evêques par les religieux, une simple allusion à leur condition de troupes auxiliaires permettra au très habile évêque de Belley de ne point trop mécontenter le cardinal sans prendre sur lui l'odieux de la constatation d'un petit triomphe. Pour témoigner à nouveau de ses bonnes intentions et de son désir de paix, Camus rappelle qu'il a toujours été éloigné d'en vouloir aux religieux. Le cardinal lui en sera bon garant et de nombreuses métaphores ou allusions bibliques attesteront son bon vouloir.

Je me persuade, Monseigneur, que vous aurez assez bonne opinion de ma sincérité pour croire que, comme il est malaisé, que je ne die impossible de se deffendre sans porter quelque atteinte, aussi c'est le seul mouvement qui a tiré de ma plume quelques termes ironiques et aspres qui n'ont peu (pu) agréer à la moderation de vostre esprit, et que vous ne jugés pas que j'eusse voulu mettre des busches dans le pain des mandians, ni dresser des embusches[3] sur le chemin de leurs justes questes, ny leur presenter des scorpions et des serpens au lieu de bonnes viendes. Vous ne me tenés pas injuste jusqu'à ce point que j'eusse voulu troubler les sources de leur vie, comme firent les Palestins le puits de Jacob, ny coupper les canaux qui arosent la saincte Betulie du Cloistre. Une si criminelle pensée n'entra jamais dans mon esprit. Au contraire, je proteste icy devant vous, Monseigneur, comme devant Dieu, puisque vous estes à nostre grand Monarque ce qu'estoient Joseph, Moïse et Daniel à leurs Princes, que je souhaitte aux Conventuels toutes sortes de benedictions et de la rozée du ciel et de la graisse de la terre, que je tiens la condition Monacale[4] pour sœur de la Hierarchique, que je luy dis de bon cœur... que les enfans de

1. Texte primitif : que comme ils sont vrais enfans...
2. *Ibid....* à une mesme fin, on n'y voie, à leur confusion, sa parfaite union. Baluze, 337, fol. 35 à 37.
3. L'allitération de bûches et embûches a conduit Camus à traduire ainsi le texte de Jérémie : *mittamus lignum in panem ejus.*
4. Richelieu a fait corriger *Monastique.*

nostre mere, qui est l'Eglise, s'inclinent devant elle, que les estoilles de ce firmament de la terre qui sont les fidelles... leur communiquent liberalement de leurs biens temporels, etc.

C'est au milieu de cette série des souhaits que se glisse timidement l'allusion à la soumission promise par les religieux aux ordinaires, « que comme ce sont des trouppes qui volontairement viennent s'offrir au secours des Hierarques, avec la bénédiction et submission à la Hierarchie, aussi les Pasteurs et leurs peuples qui ressentent l'utilité de leurs services, taschent de soulager les corps de ceux qui accourent avec tant de charité à l'assistance de leurs ames ». En somme, Camus, a pris grande attention à défendre, en les expliquant, et son livre du travail des Moines et sa thèse contre les abus de la mendicité sous couleur de direction et sans le contrôle épiscopal, mais cela sans entrer, comme l'eût voulu le cardinal, dans les discussions pendantes alors entre les réguliers et le corps des évêques, dont les échos avaient rempli la précédente assemblée. Il termine, soigneux toujours d'« encerner » comme il dit, toutes ses productions littéraires, par un retour à son début sur l'obéissance, insistant encore sur le sacrifice qu'il fait de son dernier-né et sur la suppression qu'il consent de son livre :

Certes, le plus grand tesmoignage que je leur puisse rendre de la saincte et non feinte dilection qui me pousse vers eux, c'est d'imiter le roy de Moab qui sacrifia luy-mesme son propre fils sur la muraille de la ville où il étoit assiégé, en suffocant dans les eaux de l'oubly cette production de mon esprit qui a mis en alarmes la Cité des Cloistres, Cité de Dieu, d'où sortent tant de glorieuses et sainctes actions, cité assise sur la montagne... Cité qui a ses fondemens sur les hautes montagnes des privileges que je venere comme les rayons qui partent du soleil... comme des ruisseaux qui coulent de la source du premier et souverain Siege, Cité de Dieu, Sion sacrée, etc., Cité à qui je veux que mon livre serve de victime, puisqu'il se trouve alterer le repos de ses habitans. Mais laissons là les morts ensevelir les morts; finissons par où nous avons commencé, pour trouver dans le cercle d'une parfaite obeissance le point où se terminent toutes les lignes de cette lettre et des justes inclinations qui me rendent, Monseigneur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur Jen Perre, E. de Belley. De Paris ce 15me Avril 1632[1].

Les habiletés de Camus avaient réussi. Le cardinal, s'il fut déçu n'en fit rien voir et se tint pour satisfait, puisque la lettre parut sans changement notable. Au préalable, elle avait été com-

1. F. fr. 22884, fol. 120.

muniquée aux religieux qui, dans leur épître collective, en prirent acte pour se déclarer contents des dispositions de l'évêque de Belley, promettant à leur tour de l'honorer et aimer. Leur lettre au cardinal est un fort prolixe remerciement à son Eminence d'avoir arrêté les écrits de Camus, « écrits qui eussent peu nous rendre moins utiles à l'édification du prochain, alterant la bonne odeur de l'Institut Religieux[1] ».

Les signataires constatent, non sans quelque ironie, le désaveu de leur adversaire :

La bonne disposition, Monseigneur, que vous avez recognue en son esprit d'expliquer ses inventions en une autre maniere qu'elles ne paroissent, monstre bien qu'il a plustost agy par rencontre que par election. Il advoue ingenuement qu'il a cru imiter l'abeille qui defend son miel avec l'aiguillon ; mais il ne luy est pas arrivé ce que l'on dit d'elle que le laissant dans la playe elle meurt. Il l'en retire et faict entendre que s'il a faict sentir quelque piqueure à quelques uns qui l'ont offensé, ç'a esté seulement pour descharger son cœur, où il a conservé le miel de la charité envers nous et le papier a receu toute l'amertume[2].

Tout heureux de constater que si les écrits du prélat eussent pu réjouir les hérétiques et garnir leur arsenal, ces armes leur sont désormais ôtées par son désaveu « en ce qu'il luy plaist de dire que ce sont plus-tost des effects du sentiment blessé que d'une volonté délibérée », ils enregistrent les éloges et « la merveilleuse estime en laquelle il tesmoigne avoir cette saincte maison de Dieu ». A leur tour, prodiguant les témoignages de leur admiration au cardinal pour les grandes choses accomplies au dedans et au dehors, ils protestent du parfait oubli des injures reçues. Enfin appuyant volontiers sur l'obligation contractée envers le ministre pour le soin qu'il a pris d' « appaiser les rumeurs qui eussent peu scandaliser les ames foibles dans le monde », ils reviennent au point qui leur tient à cœur, bien marquer leur triomphe et le succès de leur dénonciation :

Nous vous supplions tres-humblement d'agréer pour recognoissance de cette grace, ce tesmoignage que nous rendons de nostre volonté sincere d'honorer et aimer Monsieur l'Evesque de Bellay et de ne nous point offenser de l'aigreur de ses escrits, qu'en la lettre qu'il vous

1. Cette Lettre comprend les pages 18 à 48 de la plaquette publiée chez Cramoisy. Il y est explicitement question de l'évêque de Belley aux pages 30-31 et 46-47.

2. P. 31 de l'édition in-12.

adresse il compare au vinaigre, nous ressouvenant de celuy que le Fils de Dieu gousta en la croix, pour faire honte à la delicatesse de ceux qui, pour quelques dégousts et paroles picquantes, perdent la charité avec la patience[1].

Un problème littéraire, insoluble sans doute, se poserait ici sur le rédacteur de cette épître collective. Des signataires, tous plus ou moins obscurs, deux noms semblent devoir être retenus, celui du P. Eustache de Saint-Paul, assistant du Général des Feuillants et celui du P. Etienne Binet, alors recteur du collège de Clermont et plus tard provincial de Paris. Celui-ci pourrait bien avoir prêté sa plume, si tant est que d'anciennes relations avec Camus, dont témoigne la correspondance de l'évêque de Belley, lui aient laissé la liberté nécessaire. L'hypothèse demeure intéressante à vérifier : Binet appartient assez à l'histoire littéraire et à la lignée des contemporains de saint François de Sales pour être mis sur les rangs.

Après un désaveu si solennel, la question semble close. Elle paraît l'être en ce qui regarde l'intervention personnelle de Richelieu et partant le sujet de cette étude. Mais le livre ainsi condamné à l'oubli par l'auteur ayant paru l'année suivante, la guerre se réveilla si âpre, qu'une requête au roi et un appel au Pape intervinrent. De nouvelles œuvres de Camus parurent, des réponses surgirent et des arrêts du conseil royal pour saisir les livres incriminés et ôter à l'évêque de Belley tout droit de parler ou d'écrire ; ce qui n'empêcha pas la campagne de durer encore une dizaine d'années au moins.

Il faudrait, sans espoir toutefois d'être complet, donner une idée de l'acuité de la lutte. Les contradicteurs de l'Evêque de Belley, en particulier les Capucins, assurés près de Richelieu, de l'appui du P. Joseph, n'omirent, dans les libelles, aucune occasion d'animer contre leur adversaire le terrible cardinal. Tout leur sembla bon pour atteindre cet important résultat. Qu'on en juge par ce seul exemple. L'auteur anonyme d'une *Défense des Cenobites ou response au Directeur désinteressé*[2] œuvre de très pauvre littérature, prenant soin de rappeler que dans son livre Camus a cité l'interdiction faite aux clercs de porter les armes et verser le sang, se hâte de l'accuser d'avoir ainsi blâmé le premier ministre : « Vous dites vous mesme qu'il ne doit aller en la guerre, sans y apporter aucune restriction, et à ce que vostre plume n'espargne

1. P. 47.
2. S. I. M.DC.XXXI, in-12 de 64 pages.

ny respecte personne, vous jettez manifestement cette pierre au jardin de Monseigneur l'Eminentissisme Cardinal de Richelieu, le blasmant indirectement de ce dont et le Roy et la France et l'Église luy donnent tant de louanges; mais il s'est justement acquis autant de gloire d'employer les armes du roy contre les ennemis de la foy et de la France, comme vous acquerez de deshonneur de faire la guere aux religieux. » Le libelliste qui prétend ici prouver au long que Camus fomente le *schisme* dans l'église de France (il sait la puissance de cette accusation) rappelle fort malignement une interdiction de prêcher que subit l'évêque de Belley en 1626; il fait une méchante allusion aux premiers livres de l'évêque, *Les Diversités*, puis, comme les ignorants, se hâte d'étaler une érudition qui le trahit[1].

C'est pourquoy, comme tres sagement il vous a esté defendu de prescher dans Paris, parce que vous ne pouvez comme il faut gouverner vostre langue, aussi seroit-il necessaire de vous interdire d'escrire ou imprimer des livres d'oresnavant de peur que vostre plume ne soit plus dangereuse que vostre langue et que vous ne semiez dans les esprits autant de diversitez d'opinions comme vous en avez dans le vostre et en avez publié déjà dans tant de livres.

Or si vous avez (*sic*) veu nostre histoire de France chez du Pleix et les autres Escrivains, vous n'auriez jamais dit si cruement que la guerre est deffendue aux prestres...

Le Capucin feint d'enseigner à Camus que « nos Prelats faisoient gloire autrefois d'estre des premiers aux armées » d'outremer, et concluant de ces récits des croisades qu'il n'a certainement pas empruntés à Du Pleix, que la science canonique de Camus est en défaut, il ajoute : « Et c'est la mesme gloire que s'est acquise ce très grand cardinal. »

On ne peut faire à Richelieu l'injure d'avoir été touché de si pauvres insinuations. Il est sûr pourtent qu'après ces conciliations inefficaces dont prenait acte la publicité donnée à sa lettre du 11 avril et à la réponse de l'évêque de Belley, celui-ci se vit interdire et la chaire et la plume, selon le vœu de ses victimes, sans laisser d'être en butte aux attaques les plus misérables. Il s'en

1. Parlant des Romans de son adversaire : « Ce sont, dit-il, livres aussi peu convenables à sa dignité que celuy de Theagenes et Claricles (*sic*) autrefois condamné en un Evesque par un Sainct Concile des Peres. » Malgré ces généralités prudentes, le bon capucin parle certainement ici de ce qu'il ignore, mais doit abhorrer d'autant plus.

plaignit en 1642 dans un très ingénieux plaidoyer dédié au prince de Guéméné[1].

Toujours sous le coup de l'interdiction d'écrire sur la question des religieux qu'un arrêt du conseil privé du roi avait portée contre lui en 1635, Camus ne manque aucune occasion de s'en plaindre et de s'en expliquer. Par quelques allusions *ad hominem*, il affirme avec soin n'avoir jamais fait que risposter : « Je ne dy pas qu'autrefois, dans la chaleur d'une juste deffense, car il ne se trouvera point qu'en ces matieres chatouilleuses qui ont fait tant de rumeur, j'ay escrit une ligne sinon apologétique, je n'aye ressenti les atteintes et les esmotions de ceste passion (de la colère). Je trahirois la vérité et je mentirois sur ma teste, si je me vantois ineptement d'estre arrivé à l'apathie ou insensibilité dont les Stoïciens se glorifioient... » Il a pu frapper un peu fort, mais le droit de légitime défense était, dit-il, pour lui, et, après une comparaison qui sent son gentilhomme et l'ancien page de Henri IV, il déclare aussi avoir méprisé les injures, sans vouloir jamais lutter sur ce terrain peu généreux.

Et vous ne pouvez ignorer, estant si adroit aux armes comme vous estes, que celuy qui se deffend et ne fait que parer ne regle pas ses coups avec autant de justesse que celuy qui attaque et faict l'assault. Que si quelquefois il entre sur l'attaquant et luy donne quelques bottes franches, c'est le droit du jeu ; et celuy-cy ne se peut plaindre si faisant ce qu'il ne doit point, qui est d'assaillir, il reçoit ce qu'il ne voudroit pas, c'est-à-dire des responses qui luy cuisent et qui luy nuisent... S'il m'est eschapé quelques termes plus poignans qu'oignans, plus perçans que pressans pour repousser les cruelles accusations que l'on formoit contre moy et les indignitez dont on me vouloit diffammer, qui ne voit

1. *Explication du mot de Religieux A.M.L.P.D.G.* Par I.P.C. ; s. l. M.DC.XLII, in-12 de 115 pages. Le livre est soi-disant publié par un libraire à l'insu de l'auteur. « Cette œuvre... dit l'avis de l'imprimeur... est trop gentille pour demeurer ensevelie dans les tenebres de l'oubly. » Sous couleur d'avoir été réprimandé par le Prince de refuser aux « Cloistriers » le nom de Religieux, puis félicité de ses explications avec prière de les mettre par écrit, l'évêque compose son petit volume, demandant soigneusement à la fin de ne montrer qu'à bon escient, surtout point aux imprimeurs : « Sur tout ce que je redouterois le plus, ce seroit que ces cahiers que je vous consigne vinssent à tomber, par coppie ou autrement entre les mains de quelques Libraires : Car ce sont limiers qui chassent de haut vent et qui eventent aussi tost toute sorte de gibier qui leur peut apporter tant soit peu d'utilité. Ils ne se soucient ny du consentement ny de la renommée des Escrivains : pourveu qu'ils puissent gagner quelque piece d'argent, peu leur importe. Je vous supplie de faire eviter ces escueils à une si petite barque. Aussi bien ne juge-je pas cet escrit digne de voir le jour. Ce sera bien assez s'il voit la sombre lumiere de vostre cabinet ; veu qu'il ne serviroit qu'à irriter une mer dont la tempeste m'engloutit il y a si longtemps et qui n'est que trop facile à esmouvoir » (p. 114). Une riposte parut sans retard : *Lettre de Monseigneur le Prince de Guimené touchant l'usage commun et fort ancien du mot de Religieux.* A Paris, M.DC.XLII, in-12 de 41 pages. Elle est signée *Timothée.*

que la necessité d'une juste deffence me sert d'excuse et de bouclier ; mais il ne se trouvera point que je rende injure pour une autre ; car c'est un lasche combat où le vainqueur a moins de gloire que le vaincu, si l'on ne veut prendre pour injure (ce que font nos Andabates) la mocquerie et le mespris des injures, ce que je confesse n'estre frequent et que je combats ainsi avec un nez, non pas camus, mais aigu et de rhinoceros [1].

Les adversaires de l'évêque de Belley ne se privaient pas d'allusions d'un goût douteux à son nom de Camus, mais le mauvais goût ne touchait guère notre homme et il était le premier à plaisanter sur ce point, disant par exemple, à ses parents qui lui conseillaient jadis des démarches pour échanger son pauvre évêché contre un plus sortable : « Mon espouse n'est pas belle, mais elle l'est assez pour un camus. » Il était autrement sensible aux entraves apportées à son droit de réponse. Encore savait-il, même à ses frais, tourner ou esquiver la loi. A la suite de la supplique des religieux qui dénonçait les infractions commises en ce genre aux Edits et ordonnances prohibant tout écrit non revêtu du privilège du grand sceau, deux de ses imprimeurs furent frappés. L'enquête avait démontré que les livres de M. de Belley avaient été clandestinement imprimés par leurs soins. L'un des Libraires Gervais Alliot, était en fuite, ou comme dit le texte « s'est absenté », l'autre, Bertaut, emprisonné au grand Châtelet « ayant du depuis confessé que c'est le sieur de Belley qui luy a donné le susdit livre à imprimer, et à ce qu'il le peust faire avec plus de seureté, il luy a presté un chasteau esloigné de huict ou dix lieues de ceste ville de Paris, auquel ledit Bertaut a porté sa presse, et fait travailler tous les jours et mesme les Festes, contre les Ordonnances, et ledit sieur de Belley s'est obligé de nourrir tous les compagnons ». Ainsi avaient paru, après quelques autres volumes de moindre importance, traités *de la pauvreté Evangélique, de la desappropriation claustrale*, *Rabatjoye du Triomphe Monacal*, en deux parties, les deux in-quarto compacts intitulés les *Eclaircissements de Méliton* [2]. La lettre au Prince du Guémené signale

1. §§ 16 et 19, p. 30 et 31, 29 et 31.

2. *Les Esclaircissemens de Meliton sur les Entretiens curieux d'Hermodore à la justification du Directeur desinteressé.* Par le sieur de Saint Agatange. s. l. M.DC.XXXV, in-4° de 492 et 751 p. Le second volume, de même titre avec cette différence... *de Meliton sur la seconde partie des entretiens curieux... desinteressé. Ensemble quelques responses à divers libelles de mesme sujet*, tome II. Par le Sieur de Saint Agatange, M.DC.XXXV, in-4°, 270 p. puis, avec paginations distinctes, dix opuscules rappelés plus haut. Jacques Chavannes, novice Capucin avait fait paraître les entretiens curieux d'Hermodore, qui rallumèrent le combat. Cf. plus haut, p. 678, note 3.

seulement la dernière de ces œuvres de polémique, avec un regret mélancolique et amer sur cette surveillance, à laquelle apparemment Richelieu, ou du moins le P. Joseph ne furent pas étrangers. Camus aurait souhaité la trêve plus sérieusement observée.

Mais pourquoi, ajoute-t-il, r'appeler en vostre memoire ou en la leur ce qui est enseveli dans l'oubly depuis sept ou huict ans?... Depuis les *Esclaircissemens de Meliton* qui virent le jour l'an 1634, il n'est sorti au public aucun ouvrage de ma plume touchant ces matières si delicates qu'il ne faut que toucher ces montagnes du bout du doigt pour les faire fumer. Depuis ce temps là, plus de dix livres ont esté publiez contre moy, auxquels j'ay esté faict comme sourd et muet sans aucune repartie. Car je suis tellement fait comme un vaisseau perdu, eschoué et abandonné au pillage [1] qu'il est permis à un chacun de m'attaquer, mais il ne me l'est pas de me deffendre; et je suis encore à trouver la loy dans tous les livres de Droit qui deffende à l'attaqué de se deffendre; c'est une ordonnance singuliere qui n'est faite que pour moy [2].

L'amertume est plus pénétrante encore, sous un air plaisant, lorsque Camus écrit, à la fin de sa lettre au Prince de Guéméné, qu'il ne divulgue pas trop sa prose, de peur que des Séculiers, pris du même scrupule qui lui interdit d'employer le mot de Religieux, ne l'imitent, s'exposant ainsi à une animosité qu'il prétend connaître de longue date : « Je craindrois, écrit-il, que par une semblable reticence, ils n'entrassent dans la disgrâce de ces Messieurs qu'une expérience de dix-sept ans me fait cognoistre estre tres redoutable à ceux qui sont douillets et sensibles en fait de reputation. Car c'est à de telles gens que je conseillerois d'adjouster à leurs Litanies : *A linguis monachorum libera nos Domine* [3]. »

Finissons. L'histoire de ces livres de combat méritera une étude distincte avec la publication de nombreux documents bibliographiques. Elle déborde de beaucoup la matière de la pure littérature, mêlée qu'elle est d'éléments théologiques et entrant dans les mille ramifications de l'histoire religieuse de cette époque. Si l'intervention de Richelieu n'y apparaît guère, ce serait, ou bien faute d'avoir trouvé jusqu'ici les pièces qui l'établiraient, ou, assez vraisemblablement parce que les embarras politiques dans lesquels

1. On n'a pas eu de peine à remarquer que Camus procède dans tous ces écrits par des allusions bibliques; il faudrait sans cesse aligner les textes : tange montes et fumigant... factus sum tanquam surdus et mutus non habens redargutionem; factus sum tanquam vas perditum, etc.

2. P. 115.

3. *Ibid.*, p. 114. On a imprimé : *A linguis M... Libera, nos Domine.*

l'engagea la révolte et les conspirations de Gaston d'Orléans lui permettaient peu de suivre le détail de ces questions. On peut du reste étudier maint aspect de Jean-Pierre Camus, en dehors de ses œuvres de polémique contre les moines, qui regardent de près l'histoire de la littérature et de la langue. Encore une fois, même à se cantonner dans le domaine purement littéraire, il y aurait lieu de revenir sur cette figure originale, au point de vue des sermons surtout, pour peu qu'on étende la question sur l'état de la chaire de son temps, fort imparfaitement connue et digne de quelque attention.

EUGÈNE GRISELLE.

MÉLANGES

L'ANONYMAT DES ŒUVRES DE Mme DE LA FAYETTE

Au début de 1879, M. Domenico Perrero publia dans la *Rassegna* une lettre inédite tirée des Archives d'État de Turin. Il attribuait cette lettre, avec raison d'ailleurs, à Mme de la Fayette. Voici ce que cette dernière écrivait à son ami Lescheraine, secrétaire de la Duchesse de Savoie.

... Un petit livre qui a couru il y a quinze ans et ou il plut au public de me donner part a fait qu'on men donne encore a la Pe de Cleves : mais ie vous asseure que ie ny en ay aucune et que M. de la Rochefoucauld a qui on la voulu donner aussi y en a aussi peu que moy : il en fait tant de serments qu'il est impossible de ne pas le croire sur tout pour une chose qui peut estre avouee sans honte. Pour moy ie suis flattee que lon me soupçonne et ie croy que iavourois le livre si jestois assuree que lautheur ne vint jamais me le redemander. Je le trouve tres agreable bien escrit sans estre extremement chatié plain de choses d'une délicatesse admirable et quil faut mesme relire plus dune fois et surtout ce que cy trouve cest une parfaite imitation du monde de la court et de la manière dont on y vit il ny a rien de romanesque et de grimpé aussi nest ce pas un Roman cest proprement des Mémoires et cestoit a ce que lon ma dit le tiltre du livre mais on la changé. Voila Monsieur mon jugement sur Me de Cleves ie vous demande aussi le vostre on est partagé sur ce livre a se manger les uns en condamnent ce que les autres en admirent ainsi quoyque vous direz ne craignez point destre seul de vostre party.

M. Perrero croyait à la lettre ce que disait la Comtesse; mais les critiques français étaient loin d'être aussi crédules. M. Félix Hémon, trouvant capricieuse l'orthographe de ce billet et le style lourd, sans élégance, incorrect, en contesta l'authenticité. Devant ces « preuves internes », disait-il, les preuves externes ne valent rien. M. Perrero répondit à cette critique maladroite en publiant toute la collection des lettres à Lescheraine. Dans deux autres articles M. Hémon changea de tactique, fit allusion à ces lettres comme à des « documents d'une incontestable authenticité » et par un raisonnement très serré et fort intéressant, chercha à prouver qu'il ne fallait pas prendre à la lettre ce que disait Mme de La Fayette, mais qu'on ferait bien de lui attribuer la *Princesse de Clèves* malgré ses dénégations. Voilà M. Hémon rentré dans la bonne voie.

Nous avons eu dernièrement grâce à l'amabilité de Mme Charles Jagerschmidt et de Mlle Feuillet de Conches le privilège de voir toute une collection de lettres inédites de Mme de La Fayette. Nous profitons de cette occasion pour les remercier chaleureusement de l'accueil qu'elles nous ont fait chez elles et de la confiance dont elles ont fait preuve à notre égard. En parcourant cette correspondance nous avons remarqué quelques billets écrits au moment de la publication de la *Princesse de Montpensier* qui viennent à l'appui de la thèse de M. Hémon. A cette époque, comme plus tard, Mme de La Fayette ne voulait pas, selon sa propre expression, qu'on la prenne « pour un auteur de profession ». Il ne faudrait pas en conclure cependant qu'elle ne s'intéressait pas à la publication de ses œuvres.

J'ai bien envie de vous voir, écrit-elle à Ménage, et bien envie de voir mes œuvres sortant de la presse si vous voules venir demain céans a une heure ie seray avec vous jusques a trois et demye ie vous donne le bon soir.

Elle écrit ainsi un mercredi et le jeudi soir elle envoie un autre billet à ce sujet :

Je croyais avoir de vos nouvelles et celles de la P. de M. vous auries eu des miennes ce matin pour vous prier de venir voir cette apres dinee sans que mon beau Pere ma mandé quil y viendrait incontinent apres disner et jestois asseuree qu'il y viendroit tant d'autres gens le reste du jour que jay creu que vous aimeriez autant ne point venir icy que dy estre avec tant de gens vous quy n'aimes pas la foule ie voudrois bien voir demain matin la première feuille si elle est tiree bon soir envoyes samedy savoir ce que ie feray samedi demain ie sortiray.

Mais un jour on lui déroba une copie de ce petit livre et elle n'hésita pas de charger Ménage de mentir pour empêcher ses amis d'attribuer la *Princesse de Montpensier* à son véritable auteur.

J'envoye scavoir de vos nouvelles, écrit-elle, ie vous prie de me mander quelles sont bonnes et que vous nestes plus dans le chagrin ou ie vous vis hier ie souhaitte de tout mon cœur que cela soit ainsi cet honneste Ferrarois quy estoit à moy ma desrobé une copie de la Princesse de Montpensier et la donné a vint personnes elle court le monde mais par bonheur ce nest pas sous mon nom ie vous conjure si vous en entendes parler de faire bien comme si vous ne lavies jamais veue et de nier quelle vienne de moy si par hasard on le disoit.

Et pourtant elle ne pouvait pas se priver du plaisir de faire cadeau de son livre à ses amis intimes, même quand un d'entre eux était « auteur de profession » — ou peut-être à cause de cela.

Vous estes si soigneux, écrit-elle à Ménage, et si exact en tout ce quy me regarde qu'en vérité ie ne me puis consoler que vous douties de ma

recognoissance et de mon amitié ie ne fais jamais de reflection a cela qu'avec un chagrin terible et il me semble que mon interest ny est pas moins engagé que le vostre ie vous prie de demander au libraire jusques a 30 exemplaires de nostre Princesses ie ne me soucie pas trop quils soient si parfaitement bien reliés ien voudrois seulement une demye dousaine quy le fussent fort et ie les voudrois de maroquin et dorés sur tranche s'ils nen veulent pas tant donner comme cela ie men contenteray de quatres ie vous en renvoye deux afin que vous en donnies à Mlle de Scudéry et Me Amelot et vous en prendres pr vous de ceux quy seront bien reliés que vous garderés s'il vous plait car ie prétends que mes œuvres ayent place dans vostre bibliothèque.

Ayant vu, d'après ces billets, que Mme de La Fayette était coutumière du fait « d'adapter la vérité » pour garder l'anonymat, nous avons continué nos recherches dans l'espoir de surprendre quelque aveu au sujet de la *Princesse de Clèves*.

Il n'y avait rien d'étonnant dans son attitude envers Lescheraine, car dans une autre occasion elle lui avait reproché d'avoir « la langue trop longue », et lui écrire qu'elle était l'auteur de la *Princesse de Clèves* c'était la reconnaître devant le monde entier. Le fidèle Ménage était plus discret et nous n'étions pas surpris de retrouver le billet suivant écrit quelques années avant la mort de la comtesse.

Vous pouves parler dans vostre histoire de Sablé des deux petites histoires dont vous me parlastes hier mais ie vous demande en grace de ne nommer personne ny pour lune ny pour lautre ie ne croy pas que les deux personnes que vous me nommés y ayent nulle part qu'un peu de correction les personnes qui sont de vos amis n'advouent point y en avoir mais a vous que n'advoueroit-elle point (*sic*) ie suis dans un estat qui me conduit entieremt a songer a mon salut ie suis ravie de ce que vous me mandés de vos dispositions cela fortifiera les miennes, etc.

S'agit-il, dans cette lettre de Mme de La Fayette de la *Princesse de Montpensier* et de la *Princesse de Clèves*? Nous en étions convaincu dans notre for intérieur, mais ce n'est pas ainsi que l'on écrit l'histoire littéraire de nos jours. Il fallait un document et c'est parmi les brouillons de lettres de la main de Ménage que nous avons trouvé la clef de ce billet. La voici :

... Il y a cinq ou six ans que ie fis imprimer un livre de généalogies intitulé l'Histoire de Sablé. Ce livre doit être suivi d'un autre sur la mesme matière dans lequel au sujet de votre Princesse de Montpensier jay dit que c'estoit cette Princesse de Montpensier dont vous aviés escrite l'histoire avec toute sorte d'élégance et d'agrément et que cette histoire seroit incomparable si vous n'aviez point escrit celle de la Duchesse de Clèves qui lui est comparable. Je vous demande premierement Madame si vous voulez bien qu'on disse que vous avez fait des livres et je vous demande en segond lieu si vous avez fait cette Histoire de la Duchesse de Clèves comme je l'ay dit et comme jen suis persuadé

car quelques uns disent que c'est Mr de la Rochefoucauld qui l'a faite et d'autres que c'est Mr de Segrais. Aiant l'honneur de vous connoistre depuis que vous estes née et aiant eu l'honneur de vous voir aussi longtems, aussi longtems et aussi particulièrement que jay fait il me seroit honteux d'avoir été mal informé de cette particularité et d'en avoir mal informé le public. Je vous supplie donc Madame de me faire savoir la vérité de la chose, etc.

Nous avons donc enfin sous la main de Mme de La Fayette, et à une époque où elle pensait à son salut et non plus à mystifier un secrétaire trop bavard, l'assurance qu'elle a bien écrit la *Princesse de Clèves* et cela sans la collaboration de Segrais ou de La Rochefoucauld.

H. ASHTON.

QUESTIONS D'ORIGINES A PROPOS DE CHATEAUBRIAND

Il me paraît inutile de revenir, à propos des origines du *Génie du Christianisme*, sur le détail des divergences qui nous séparent, M. Victor Giraud de moi[1], non plus que sur la question, secondaire à mes yeux, je le répète, de l'article anonyme relatif à *La Guerre des Dieux* de Parny.

Je ne saurais, en particulier, insister encore sur la question de dates que soulève cette discusion[2], surtout quand il s'agit de dater des lettres hypothétiques dont l'existence n'est que supposée, avec la plus extrême hardiesse, par M. Victor Giraud[3]. Nous avons assez à faire avec celles qui existent réellement.

Je dis seulement :

1° Que, faute de preuve du contraire, jusqu'à ce qu'un document nouveau vienne nous éclairer davantage, nous sommes bien obligés de croire Chateaubriand quand il nous dit que sa « conversion » est postérieure à son second deuil, quelle que soit la date exacte à laquelle il a reçu la nouvelle du premier;

2° Que ladite « conversion » nous est annoncée aussi explicitement que possible dans une lettre qui existe, qui est datée du 25 octobre 1799, et dont l'authenticité, ni la date (sauf à deux jours près) n'ont jamais été contestées;

3° Qu'une autre lettre, antérieure à la précédente, et dont l'existence n'est pas moins réelle (du 19 août 1799), nous apprend que le livre était, sous sa première forme, non seulement conçu, non seulement rédigé, non seulement achevé, mais à l'impression, avant la « conversion ».

Voilà le terrain restreint, mais relativement résistant sur lequel il faut, je crois, rester. Hors de là, je ne vois, dans l'état actuel des sources, qu'hypothèses plus ou moins ingénieuses de M. Victor Giraud, de moi ou d'autres, et, somme toute, qu'incertitude.

1. *Revue d'Histoire littéraire*, octobre-décembre 1913; janvier-mars 1914.

2. Personne ne se rend compte mieux que moi combien Chateaubriand était peu fixé sur certaines dates de sa propre biographie. M. V. Giraud rappelle avec raison (art. cité, p. 160, note) la contradiction qui existe entre les *Mémoires* et la première préface du *Génie* au sujet de l'époque où il a reçu la lettre qui lui annonçait la mort de sa mère. Mais il y a mieux que cela : en 1812, il avait si complètement oublié non pas le jour ou le mois, mais l'année de ce même deuil, qu'il écrivait à sa sœur Mme de Marigny pour qu'elle l'aidât à retrouver cette date! (*Corresp.*, III, 334.) — Seulement, ce qui nous importe le plus, ce n'est pas cette date de la mort de sa mère, c'est celle de la mort de sa sœur Farcy, puisque, d'après la préface de 1802 comme d'après la lettre à Fontanes du 25 oct. 1799 qui annonce la conversion (ce sont les textes les plus anciens et les plus proches de l'événement), c'est le second deuil qui date la conversion, et non le premier.

3. A ce sujet, je demanderai notamment à M. V. Giraud comment il peut concilier l'hypothétique échange de lettres inconnues, dont il dresse le tableau à la page 148 de son article, avec l'existence de la lettre du 17 août 1799 qui nous révèle que la correspondance entre Chateaubriand et Fontanes vient d'être reprise après une longue interruption, où il est si peu question d'une conversion ou d'un deuil quelconque, et où le livre des *Beautés de la religion* est si bien fini qu'on est en train de l'imprimer.

Donc, très grossièrement, l'opposition se ramène à ceci : M. Victor Giraud veut, si je le comprends bien, que Chateaubriand ait été touché de la grâce à l'occasion du premier en date de ses deuils, qu'il se soit converti, et que son livre ait été le résultat immédiat de sa conversion; — tandis que je crois, pour ma part, qu'au contraire il conçut et rédigea son livre, sous sa première forme, pour des raisons d'opportunité, sur lesquelles je ne reviens pas, et qu'il ne se convertit qu'ensuite, l'influence de son double deuil ayant très bien pu intervenir *alors* comme cause déterminante.

M. V. Giraud reconnaît quelque part dans son article (p. 149, note) que cette thèse pourrait bien expliquer quelque chose, mais il estime qu'elle « se heurte à des difficultés historiques et psychologiques inextricables ».

Quelles difficultés?

Historiques : je renvoie à mon article et à mon livre; je ne vois pas grand chose à y reprendre ou à y ajouter pour le moment[1]. Le lecteur comparera nos arguments à M. Victor Giraud et à moi et c'est lui qui jugera en définitive de leur netteté et de leur qualité.

Psychologiques : je ne comprends pas bien. En quoi est-il contraire à la psychologie qu'en 1799, chez Chateaubriand tel que nous le connaissons, les croyances religieuses aient tendu naturellement à s'harmoniser avec la position nouvellement prise par l'artiste, avec l'émotion esthétique née de la composition d'un ouvrage sur les *beautés* de la religion, avec les opinions inspirées à l'émigré par le milieu où il vivait, avec les aspirations de l'écrivain qui voulait enfin percer, avec le sens de l'actualité et le goût du moment? Est-ce que nous ne voyons pas cela tous les jours?

Donc, en attendant le fait nouveau qui nous mettra *peut-être* d'accord (car il y aura toujours, ne nous faisons pas d'illusion, la façon de l'interpréter), restons sur nos positions.

*
* *

Voici maintenant quelques observations relatives aux origines des *Natchez*.

MM. Baldensperger et Carré ont publié il y a quelque temps dans *The modern language review* (1er janvier 1913) une étude intitulée : *La première histoire indienne de Chateaubriand et sa source américaine* qui apporte une certaine lumière sur les origines jusqu'ici bien obscures de ces *Natchez* qui furent eux-mêmes l'origine de tant de choses.

MM. Baldensperger et Carré ont découvert un poème en 4 chants publié en 1790, en anglais, par une dame de Boston, Mrs Morton, sous le pseudonyme de *Philénia* et sous le titre de *Ouabi ou les Vertus de la Nature*, dont voici le dessin très sommaire :

Un Européen nommé Celario, exilé sur les bords de Mississipi, sauve d'une indigne violence Azakia, femme d'un jeune chef Illinois nommé Ouabi. L'Européen, en récompense de ce service, est adopté par les Illinois; il fait avec eux la guerre aux Hurons; grièvement blessé, il est soigné par Azakia, dont il s'éprend. Mais elle lui résiste, quoiqu'elle l'aime. Ouabi, homme vertueux, repartant pour la guerre, confie à Celario sa femme Azakia, qui n'est pas moins vertueuse (il n'y a dans les personnages de premier plan, comme bien vous le devinez, que l'Européen qui ne soit pas vertueux). Là-dessus, Ouabi est pris par les Hurons et Celario arrive juste à temps pour le sauver. Ouabi a compris qu'Azakia et Celario s'aimaient; il est reconnaissant et il est magnanime : il donne Azakia à Celario et se

1. M. V. Giraud m'indique que M. Faguet avait exprimé le premier, dans le *Journal des Débats* du 18 juin 1906, l'opinion qu'il y avait un rapport intime entre *La Guerre des Dieux* et *Les Martyrs*. Je n'éprouve aucun embarras à confesser que j'ignorais cet article qui n'a pas été recueilli par M. Faguet et à lui reconnaître la priorité. Quant à la dite opinion, tant mieux pour elle! Elle ne peut qu'y gagner.

dédommage tant bien que mal en épousant par compensation une jeune fille de la tribu[1].

En second lieu, MM. Baldensperger et Carré nous présentent un récit anonyme en prose intitulé *Azakia et Celario* qu'ils ont trouvé d'abord dans la *Bibliothèque britannique*, de Genève, de mai 1798, puis dans le *Spectateur du Nord*, de Hambourg, d'août de la même année 1798, Ce récit, de substance identique, est, dans les deux périodiques[2], rapporté par une note au poème américain de Mrs Morton.

Faisant état de très réelles qualités de style, de mise en scène, de composition des personnages MM. Baldensperger et Carré croient pouvoir attribuer, avec vraisemblance, selon nous, ce récit à Chateaubriand, et ils y voient une première tentative du jeune auteur qui, usant d'un procédé dont il est alors coutumier, se serait fait la main en tâtant le goût du public avant de s'en prendre à la grosse machine des *Natchez*. — D'autre part, considérant les relations connues de Fontanes avec Genève et aussi son passage à Hambourg à une époque correspondant à celle d'*Azakia et Celario*, ils attribuent à Fontanes les démarches qui amenèrent cette double publication dans ces deux périodiques, en mai et août 1798.

Jusqu'ici tout allait fort bien. Mais il y avait une difficulté. On connaissait déjà antérieurement l'existence d'une autre version également anonyme de la même histoire, de publication postérieure, parue à Londres dans le *Paris* de Peltier, le 31 décembre de cette année 1798. Ce récit intitulé *Azakia, histoire canadienne*[3], reproduit toujours la même donnée avec, cependant, quelques différences assez sensibles, dont la plus importante, à mon sens, est sans doute l'absence à peu près complète de ce riche décor exotique qui est déjà remarquablement esquissé dans la précédente version. En outre, l'esprit du conte est différent dans les deux versions; je dirais volontiers que *Azakia et Celario* est empreint de l'esprit de Rousseau et de Bernardin, tandis que *Azakia, histoire canadienne*, est un récit plutôt voltairien, un peu narquois, légèrement libertin, bref « philosophique ».

On cherchait donc ce que pouvait être *Azakia, histoire canadienne*, par rapport à *Azakia et Celario*. Lequel des deux récits était de Chateaubriand? Ou l'un et l'autre étaient-ils de lui, l'un, *Azakia, histoire canadienne* étant, soit une réplique, soit un premier état de l'autre, de forme plus développée et témoignant d'un talent plus manifeste? MM. Baldensperger et Carré penchaient pour cette dernière hypothèse, celle du premier état; mais on pouvait se demander en ce cas comment Chateaubriand, ayant déjà publié une rédaction meilleure, plus poussée et plus soignée, donc postérieure selon toute probabilité, de son conte, en aurait donné une antérieure et inférieure à son ami Peltier, pour son *Paris* lui, Chateaubriand, destiné à être lu par un public à l'opinion et au goût duquel devait se préoccuper de plaire pardessus tout.

Or, si je crois toujours, comme MM. Baldensperger et Carré, qu'on peut attribuer à Chateaubriand, avec infiniment de vraisemblance, la première version, *Azakia et Celario*, on ne peut plus maintenant lui attribuer la seconde, que nous étions d'ailleurs d'accord pour trouver assez faible. Je l'ai en effet retrouvée tout au long dans le *Journal de Paris* du 6 frimaire an VII (26 novembre 1798), où Peltier l'a certainement prise, signée d'un certain *D. F. Donnant*, rédacteur occasionnel, qui l'envoie « aux auteurs du journal », les citoyens Rœderer et Corancez. Dans le *Journal de Paris*, elle est

1. On se référera pour le détail à l'article cité de MM. Baldensperger et Carré.

2. Et pas seulement dans *Le Spectateur*, comme le disent MM. Baldensperger et Carré.

3. Cf. Baldensperger, *Rev. d'Hist. littér.*, 1907, et *Etudes d'histoire littéraire*, 2e série; — Albert Cassagne, *La Vie politique de François de Chateaubriand*, I, p. 29.

précédée du préambule suivant que ne reproduisait pas Peltier dans son *Paris :*

L'accueil favorable que vous avez accordé à mes *Sifflets* m'a encouragé à faire de nouvelles recherches dans mes vieux papiers américains. J'y ai découvert l'histoire canadienne que je vous fais passer. Elle peut être traitée très heureusement sur le théâtre et fournir le sujet d'un opéra-comique qui intéressera par la morale et le sentiment, sans avoir recours aux esprits et aux diables, moyens dont on fait trop usage dans ce moment-ci.

Je suis, avec la plus parfaite estime, votre concitoyen.

D. F. DONNANT.

Les *Sifflets* dont il est question dans ce préambule sont une « lettre du Dr Francklin à son neveu » où est racontée l'histoire du sifflet que Franklin enfant avait acheté chez un marchand de jouets, qu'il n'avait pas cru payer trop cher, tant il en avait envie, de toute sa bourse, et qui lui causa, quand il le posséda, une déception dont il se souvint toute sa vie, chaque fois qu'il lui arriva de désirer ou de voir désirer quelque chose avec trop de passion.

Cette autre histoire est envoyée au journal par le même personnage, qui signe cette fois « Do***, un de vos abonnés », et qui dit encore l'avoir trouvée « dans de vieux papiers américains ». Elle fut publiée par le *Journal de Paris* dans son numéro du 4 brumaire an VII (25 octobre 1798), et reproduite, elle aussi, par le *Paris* du 15 novembre 1798, mais sans avertissement, ni commentaire.

Donc, à moins de supposer que ce Donnant, sur lequel je n'ai pu trouver aucun renseignement, soit un pseudonyme inattendu de Chateaubriand, hypothèse toute gratuite, il faut renoncer à attribuer à Chateaubriand la paternité d'*Azakia, histoire canadienne.*

Ce n'est pas d'ailleurs qu'il ne reste quelque chose d'un peu piquant pour notre curiosité dans cette « histoire canadienne [1] », et dans ces « vieux papiers américains ». En tout cas, il reste à se demander pourquoi et comment Peltier a préféré, reproduction pour reproduction, publier la version la moins bonne plutôt que celle, meilleure et antérieurement parue, de la *Bibliothèque britannique* et du *Spectateur du Nord*, surtout si l'auteur de cette dernière version était son ami Chateaubriand qui, vu leurs relations et vu son désir de se faire connaître, n'avait pas dû lui laisser ignorer ce qu'il produisait.

ALBERT CASSAGNE.

1. On remarquera que cette version n'est pas rapportée par son auteur, contrairement à la première, au poème américain dont elle est issue.

UN MANUSCRIT INÉDIT DE REMARD SUR DELILLE[1]

P. 161, v. 539 (*Ib.*).

DELILLE. Auteur de tous mes maux, a-t-il plaint *mes alarmes?*
Ai-je pu de ses yeux arracher *quelques larmes?*
BOUHIER. A-t-il d'un seul regard suspendu *mes alarmes*,
Et daigné partager mes maux par *quelques larmes?*

P. 163, v. 571 (41).

DELILLE. *J'espère* que bientôt, pour prix d'un si grand *crime*,
Brisé contre un écueil, *plongé dans un abîme*,
Tu paîras mes malheurs, *perfide! et de Didon*
Ta voix, ta voix plaintive *invoquera le nom.*
SEGRAIS. S'il est des déités qui punissent *les crimes*,
Mon espoir est qu'un jour, *dans le fond des abîmes*,
Souffrant le châtiment *d'avoir trompé Didon*,
Ton infidelle bouche *invoquera son nom.*

P. 167, v. 617 (43).

DELILLE. *Quels étaient tes pensers*, quand...
SEGRAIS. *Quels étaient tes pensers*, ô malheureuse reine!...

Ibid., v. 621 (*ib.*).

DELILLE. Amour! que ton pouvoir tyrannise les cœurs!
BOUHIER. Amour! où réduis-tu les mortels misérables?
PARSEVAL[2]. Impitoyable amour! où réduis-tu les cœurs!

Il me semble que le vers de Bouhier rend mieux celui de Virgile :

Improbe amor, quid non mortalia pectora cogis?

Ibid., v. 625 (*ib.*).

DELILLE. Et tout tenter au moins *avant que de mourir.*
SEGRAIS. Pour ne rien oublier *avant que de mourir.*

1. Voir la *Revue* d'avril-juin 1907; juillet-septembre, octobre-décembre 1908; juillet-septembre; octobre-novembre 1910; octobre-décembre 1912; octobre-décembre 1913.

2. Parseval-Grandmaison (1759-1834) n'est plus guère connu aujourd'hui que comme auteur du « poëme héroïque en douze chants » de *Philippe-Auguste*, qu'il eut le courage de publier en 1825. Et il avait terminé, quand il mourut, une autre épopée, en vingt chants celle-là, sur l'expédition d'Egypte! Elle n'a pas été publiée. Il avait suivi Bonaparte, en qualité de poète officiel de l'expédition, périlleux honneur qu'avait décliné Lemercier. Parseval mettait de l'épopée partout : il a laissé six chants d'*Amours épiques* (Paris, 1804). C'est de cet ouvrage qu'est tirée la citation de Remard.

Il avait reçu de Delille lui-même des encouragements, et il fut un de ses principaux imitateurs.

Cependant cette rencontre paraît toute simple d'après le vers latin :

Ne quid inexpertum frustrà moritura relinquat.

P. 169, v. 648 (45).

DELILLE. L'ingrat! *et pourquoi donc refuser de m'entendre?*
SEGRAIS. *Pourquoi refuse*-t-il seulement *de m'entendre?*
BOUHIER. Pourquoi me fuir? *Pourquoi refuser de m'entendre?*

Cette ressemblance était un peu forcée par le texte :

Cur mea dicta negat duras demittere in aures?

Ibid., v. 664 (47).

DELILLE. Ma mort, puisqu'il le veut, en sera le salaire.
BOUHIER. De mon sang, s'il le faut, je paîrai ce service.

Même tournure, sans qu'elle soit indiquée par le latin.

P. 171, v. 676 (*ib.*).

DELILLE. Lui (le chêne), ferme sur son roc,...
Soutient pompeusement sa tête dans les airs,
Et plonge sa racine au gouffre des enfers.
SEGRAIS. Il semble s'affermir sur ses longues racines,
Qu'il pousse dans la terre, autant que dans les cieux
Son orgueïl fait monter son chef audacieux.
PERRIN. A la masse du roc ferme se tient le chesne,
Et d'autant que du faiste il croist dedans les airs,
Autant de la racine il tend vers les enfers.
BOUHIER. Mais le tronc reste ferme; et l'arbre audacieux
Des pieds touche aux enfers, et de la tête aux cieux.
GASTON. Enfoncé dans le roc, et défiant l'orage,
Sa tête est dans les cieux, son pied touche aux enfers.
PARSEVAL. Et tandis que son front touche aux voûtes divines,
Dans le profond Tartare il plonge ses racines.

Cette image se trouve déjà dans le second livre des *Géorgiques*, où j'ai transcrit, à cet endroit, les différentes traductions et imitations que j'en connaissais; j'ai donc cru devoir en ce moment transcrire celles-ci, tant bonnes que mauvaises, pour completter la première remarque [1].

P. 173, v. 710 (49).

DELILLE. Tel Penthée...
Voit deux soleils *aux cieux*, deux Thèbes *sur la terre*,

1. Remard a supprimé ici les lignes suivantes :
« J'ajouterai que le grand Racine a sans doute puisé aussi un vers de Virgile, lorsqu'il dit dans un des chœurs d'Athalie :

1re voix Dans un gouffre profond Sion est descendue.
2e voix ... Sion a son front dans les cieux ».

Outre que le rappel de Racine était parfaitement inutile ici, « puiser un ver de Virgile » n'est pas d'un meilleur français que « fixer un visage », expression qu'il reprochait assez mal à propos à Delille d'avoir employée, on l'a vu quelques pages plus haut.

Et cent spectres affreux qui lui livrent *la guerre*
SEGRAIS. Tel Penthée, à Bacchus ayant livré *la guerre*,
Voit deux soleils *au ciel*, et deux Thèbes *en terre*.

Quoiqu'elle se présente naturellement, l'opposition du ciel et de la terre ne se trouve pas dans le texte; il y a seulement :

Et solem geminum, et duplices se ostendere Thebas.

Mais je crois que c'est le vieux Chapelain qui, dans ce passage, a l'honneur d'avoir créé *les cieux et la terre*; il dit, dans LA PUCELLE, liv. III :

« Ainsi dans sa fureur, par son crime excitée,
Sur le haut Cithéron le fabuleux Penthée
Voyait, ou pensait voir, de ses farouches yeux,
Et deux Thèbes en terre, et deux Soleils aux cieux. »

P. 175, v. 725 (51).

DELILLE. Une antique prêtresse *est venue en ces lieux :*
Consacrée aux autels des jeunes *Hespérides*,
C'est elle qui jadis, contre des mains *avides*,
Protégeait les fruits d'or de leur fertile enclos.
BOUHIER. Une Massylienne *est venue en ces lieux;*
Elle tient sous sa loi ce dragon furieux,
Qui garde nuit et jour le fruit des *Hespérides;*
Repaît de mets chéris ses entrailles *avides*...

P. 177, v. 751 (53).

DELILLE. Elle n'augure pas de sa douleur cachée
Un désespoir *plus grand qu'à la mort de Sychée.*
SEGRAIS. Mais sa sœur ne croit pas que...
Son transport soit *plus grand qu'à la mort de Sychée.*

Il est vrai que c'est à peu près le texte :

Aut graviora timet quam morte Sychæi.

Ibid., v. 759 (53).

DELILLE. Elle place au sommet *la dépouille d'Enée*,
Et ce lit nuptial qu'*a maudit l'hyménée.*
BOUHIER. La Reine y met *le glaive, et le portrait d'Enée*,
Monumens odieux *d'un fatal hyménée.*

Ibid., v. 763-771 (*ib.*).

DELILLE. ... La prêtresse terrible
. . . . . .
Exprime un lait impur *d'une herbe empoisonnée*,
Au flambeau de la nuit par l'airain moissonnée.
BOUHIER. La prêtresse aux yeux sombres
. . . . . .
Offre les sucs affreux *d'une herbe empoisonnée*,
Qu'*aux lueurs de la nuit l'airain a moissonnée.*

P. 179, v. 773 (*ib.*).

DELILLE. Enfin pour rendre encor le charme plus *puissant*,
Elle y joint la tumeur que *le coursier naissant*
Apporte *sur son front*, et que, *pour ce mystère*,
On enlève aussitôt à son avide mère.

BOUHIER. *Elle y joint* le secours de ce philtre *puissant*,
Que la jument ravit à son *poulain naissant*.

SEGRAIS. Elle ajoute la chair que *pour ce noir mystère*
Sur le front du poulain *on dérobe à la mère*,
Dans le fatal moment qu'elle le met au jour.

Ibid., v. 784 (55).

DELILLE. *Les* étoiles *roulaient dans un profond silence.*

SEGRAIS. *Les* astres qui *roulaient dans le profond silence...*

VOLTAIRE. Les astres de la Nuit *roulaient dans le silence.*

Ibid., v. 788 (*ib.*).

DELILLE. Ceux qui peuplent les bois, ceux qui fendent les ondes,
Livrés nonchalamment *aux langueurs du repos*,
Endormaient leurs douleurs et *suspendaient leurs maux*.

VOLTAIRE. Les malheureux humains ont *oublié leurs maux;*
Tout dort, tout *s'abandonne aux charmes du repos.*

Ces ressemblances ne sont pas étonnantes, puisque Voltaire a fait lui-même une traduction libre de cette description de la nuit, et du calme de la nature. (*Questions sur l'Encyclopédie*, art. AMPLIFICATION.)

Je transcris cette même description par M. Lombard, déjà cité :

« La nuit couvrait les airs de ses ombres tranquilles,
Les vents étaient sans voix, et les flots immobiles;
Tout dormait sur la terre, et les astres des cieux
Poursuivaient lentement leurs cours silencieux;
Et sur l'hôte des bois, et des eaux et des plaines,
Partout le doux sommeil versait l'oubli des peines[1]. »

1. Remard est si attentif à tout ce qui peut paraître une imitation, qu'il lui est impossible de ne pas signaler les ressemblances que d'autres poètes peuvent offrir avec Virgile. C'est ainsi qu'il a pris la peine de mettre ici deux additions qui forment la note qu'on va lire.

L'*Enéide*, ch. IV, 522.

Nox erat, etc. Le Tasse traduit ce passage qui est de 7 vers, dans la 96e octave du second chant de la *Jerus. délivrée* :

Era la notte, allor ch' alto riposo
Han l'onde e i venti, e parea muto il mondo.
Gli animai lassi, e quei ch' 'l mare ondoso,
O de ' liquidi laghi alberga il fondo;
E chi si giace in tana, o in mandra ascoso,
E i pinti augelli nell' obblio giocondo,
Sotto il silenzio de ' secreti orrori,
Sopian gli affanni, e raddolciano i cori.

Ce que Laharpe a traduit ainsi :

L'univers reposait dans le sein de la Nuit :
Les airs sans mouvement, et les forêts sans bruit,

P. 181, v. 801 (*ib.*).

DELILLE. Que faire? Hélas! *Irai-je, abaissant mon orgueïl,*
Chez Iarbe, à mon tour, implorer un coup d'œil,
Ou *des Rois, mes voisins, mendier l'hyménée,*
Eux *que j'ai* tant de fois *dédaignés pour Énée?*

SEGRAIS. *Irai-je*, abandonnée,
Des Princes, mes voisins, mendier l'hyménée;
Après tant de fierté, rechercher *bassement*
Ceux *que j'ai dédaignés pour mon perfide amant?*

En jetant les yeux sur le texte, on va voir plus clairement que je ne remarque rien de trop dans ce passage :

En quid ego? rursusne procos irrisa priores
Experiar? Nomadumque petam connubia supplex,
Quos ego sim toties jam dedignata maritos?

Ibid., v. 821 (57).

DELILLE. C'est toi, ma sœur, c'est toi qui, cédant *à mes pleurs*
M'as livrée à ce traître, *as fait tous mes malheurs.*
Que n'ai-je pu, grands Dieux! *dans un chaste veuvage*,
Conserver de mon cœur la rudesse *sauvage!*

Et les mers dans le calme, et la terre en silence,
Pressentaient de la nuit la tranquille présence.
L'homme et les animaux, lassés du soin du jour,
Ceux que des bois touffus recèle le séjour,
Ceux qu'enferment des lacs les paisibles retraites,
Les oiseaux assoupis sur les branches muettes,
Tous livrés aux douceurs de l'ombre et du repos,
Goutaient dans le sommeil l'heureux oubli des maux.

J'ai cru, dit-il en note, devoir ici faire comme le Tasse, et songer moins à me rapprocher du texte littéral de Virgile, et qu'à lutter, s'il est permis de le dire, contre les effets qu'il tirait de sa langue, par ceux que pouvait me fournir la mienne, et à trouver des équivalents en expressions et en harmonie. Je savais d'ailleurs que je devais un jour me trouver en concurrence avec un des meilleurs versificateurs de ce siècle, le traducteur des *Géorgiques*, qui a traduit aussi les six premiers livres de l'*Enéide*; et cette concurrence est en un sens plus à craindre que celle de Virgile même, parce qu'elle ne laisse pas l'excuse de la différence d'idiome. — C'était donc un devoir pour moi de soigner particulièrement ce morceau; mais je ne saurai au juste qu'en penser, que quand j'aurai vu celui de M. l'abbé Delille.

L'auteur des notes sur la traduction de la *Jérusalem délivrée*, par M. Baour-Lormian, dit que Delille a traduit assez malheureusement ce morceau, et que Voltaire n'a guère mieux réussi dans une imitation libre qu'il en a faite : c'est ce qui me détermine à transcrire aussi la traduction de M. Baour-Lormian, afin que le lecteur ait de quoi choisir.

« La nuit régnait alors : dans une paix profonde
Reposaient à la fois le ciel, la terre et l'onde.
Les habitans des monts, des lacs et des ruisseaux.
Ceux que des vastes mers emprisonnent les eaux,
Tout ce peuple léger dont la robe changeante
Aux rayons du soleil, ou se dore, ou s'argente,
Dans la muette horreur, compagne du sommeil,
Sans voix et sans éclat jusques à leur réveil,
Du jour qui s'est enfui vers des plages lointaines
Oubliaient les travaux, les plaisirs et les peines. »

SEGRAIS. Tu me perdis, ma sœur : trop sensible *à mes pleurs*,
Ta cruelle pitié *causa tous mes malheurs.*
Que n'ai-je mieux aimé, *dans mon triste veuvage*,
Laissé couler mes ans, solitaire et *sauvage!*

P. 185, v. 858 (59).

DELILLE. *La mer a disparu sous leurs nombreux vaisseaux.*
BOUHIER. *Et la mer disparaît sous leurs nombreux vaisseaux.*
... Latet sub classibus æquor.

Ibid., v. 863 (*ib.*).

DELILLE. Didon, *du haut des tours*, jetant les yeux sur l'onde,
Les voit voguer au gré du vent qui les seconde.
BOUHIER. La Reine...
Voit du haut de ses tours, ces soudains mouvemens,
Et les vaisseaux Troyens *voguer au gré des vents.*

P. 187, v. 883-85 (61).

DELILLE. Ne pouvais-je...
. . . . . .
Ou massacrer son peuple, ou de ma propre main
Lui faire de son fils un horrible festin?
RACINE. Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin
Que d'en faire à sa mère un horrible festin.

Pourquoi ne pas s'être donné la peine de faire aussi bien en d'autres termes?

Ibid., v. 889-91 (*ib.*).

DELILLE. J'aurais...
Submergé ses sujets, égorgé *l'infidèle*,
Et son fils, *et sa race*, *et moi-même après elle*,
Soleil, *dont les regards* parcourent *l'univers!*
BOUHIER. J'aurais exterminé *cette race infidelle*,
Et me serais *moi-même* immolée *après elle.*
Soleil, *dont les regards* parcourent *l'univers.*

P. 189, v. 908 (63).

DELILLE. Qu'au moment de régner, *une mort malheureuse*
L'enlève avant le tems!...
BOUHIER. Qu'il subisse à son tour *une mort malheureuse!*

Ibid., v. 911 (*ib.*).

DELILLE. *Voilà mon dernier vœu!...*
SEGRAIS. *Tel est mon dernier vœu...*
BOUHIER. ... ce sont mes derniers vœux.

Ibid., v. 922 (*ib.*).

DELILLE. Soldats contre soldats, *vaisseaux contre vaisseaux.*
BOUHIER. *Vaisseaux contre vaisseaux*, et plage contre plage.

P. 193, v. 970 (67).

DELILLE. *J'ai vécu, j'ai rempli* mes glorieux momens.
BOUHIER. *J'ai vécu, j'ai rempli* le nombre de mes jours.

P. 195, v. 989 (*ib.*).

DELILLE. *La terreur*, à sa voix, vole *de toutes parts;*
On dirait qu'une armée a brisé *les remparts.*
SEGRAIS. L'accablante douleur s'épand *de toutes parts,*
Et *la terreur* remplit l'enceinte *des remparts.*

P. 197, v. 1021 (71).

DELILLE. Trois fois avec effort, *sur un* bras *se dressant,*
Trois fois elle retombe; *et, d'un œil languissant*
Levant un long regard...
SEGRAIS. Trois fois, en cet état, sur son lit *se dressant,*
Trois fois elle retombe, et d'un œil languissant
Elle cherche le jour...

LIVRE CINQUIÈME

P. 261, v. 24 (111).

DELILLE. Je n'espérerai pas, par *un vent si contraire.*
SEGRAIS. Du couchant obscurci s'élève *un vent contraire...*

P. 263, v. 48 (113).

DELILLE. *D'une mère Troyenne, et du fleuve Crinise*
L'hospitalier monarque avait reçu le jour.
SEGRAIS. *Sa mère fut Troyenne, et le fleuve Crinise,*
Pour ses charmans appas sentit son âme éprise.

P. 267, v. 123 (119).

DELILLE. Quel est, dit le héros, ce serpent *tutélaire?*
Est-ce un gardien sacré *du tombeau de mon père?*
SEGRAIS. Doutant si sur ces bords c'est le Dieu *tutélaire,*
Ou l'esprit protecteur *du tombeau de son père.*

P. 271, v. 167 (121).

DELILLE. Au sein profond des mers, *à l'aspect du rivage,*
S'élève un vaste roc...
SEGRAIS. *A l'aspect de ces bords*, loin sur la mer changeante,
S'élève un vieux rocher...

P. 273, v. 195 (123).

DELILLE. *Avec moins de transport*, retenant leurs haleines...
SEGRAIS. *Avec moins de fureur* partent de la barrière.

Le texte porte : *non tam præcipites...*

P. 283, v. 321 (133).

DELILLE. Je jette dans les mers *ses intestins fumans.*

SEGRAIS. Et verserai moi-même, avec des tasses pleines,
Ses intestins fumans sur vos humides plaines.

Il n'y a dans le latin que le mot *exta* sans épithète.

P. 287, v. 363 (135).

DELILLE. Ils revenaient joyeux, quand le triste Sergeste,
Avec peine arraché de sa roche funeste...
SEGRAIS. Quand, *à peine arraché de la roche funeste*,
Loin du port, se fait voir le malheureux Sergeste.

P. 289, v. 388 (137).

DELILLE. *Ce combat terminé*, le monarque de Troie...
SEGRAIS. *Ce combat terminé*, le généreux Énée...

Misso certamine peut, jusqu'à un certain point, justifier la ressemblance; et je n'y prendrais pas garde si Delille ne me paraissait pas suivre la traduction de Segrais aussi attentivement que le texte même.

P. 291, v. 423 (139).

DELILLE. *Un superbe coursier et son riche équipage*
Du plus léger de tous sera l'heureux *partage.*
Un carquois d'Amazone, avec sa chaîne *d'or*,
De ses flèches de Thrace enfermant le trésor,
Et que noue en agrafe une pierre éclatante,
Du second des vainqueurs satisfera l'attente.
SEGRAIS. *Un superbe coursier, et son riche équipage*,
Du plus léger de tous est le noble *partage :*
Un carquois d'Amazone, et ses traits garnis *d'or*
Avec son baudrier plus magnifique encor,
Et que noue en agrafe une pierre éclatante,
Doit du second vainqueur satisfaire l'attente.

Ibid., v. 431 (*ib.*).

DELILLE. Il dit : et, de ses yeux *mesurant la carrière*,
Chacun des combattans *se place à la barrière.*
SEGRAIS. Déjà de ses regards *mesurant la carrière*,
La jeunesse, à ces mots, *se place à la barrière.*

P. 301, v. 550 (147).

DELILLE. J'aurais d'un tel rival *rabattu la fierté.*
SEGRAIS. Déjà l'on m'aurait vu *rabattre sa fierté.*

P. 303, v. 575 (149).

DELILLE. Mais si ce fier Troyen craint ce terrible *ceste;*
Si c'est le vœu d'Enée et le désir *d'Aceste...*
SEGRAIS. Que si Darès défend l'usage de *ce ceste*,
Qu'ainsi l'ordonne Enée et l'équitable *Aceste...*

P. 309, v. 660 (155).

DELILLE. Soyez témoins ici, fiers habitans de Troie,
Dit-il, d'un ton superbe ; et toi, *fils de Vénus!*
Vois par ce que je suis, ce qu'autrefois je fus...
SEGRAIS. Peuple Troyen, dit-il, et toi, *Fils de Vénus,*
Vois par ce que je suis, ce qu'autrefois je fus.

P. 313, v. 697 (157).

DELILLE. *Aceste par le sort* est nommé *le dernier,*
Et sa vieillesse *encor* veut cueillir *un laurier.*
SEGRAIS. *Aceste par le sort* appelé *le dernier,*
Aux plus jeunes *encor* dispute *le laurier.*

P. 315, v. 737 (159).

DELILLE. *Quoique seul dans les airs il ait atteint l'oiseau.*
Ensuite est proclamé celui dont le *roseau...*
SEGRAIS. *Quoique seul dans les airs*, de son volant *roseau,*
Par un coup admirable, *il eût percé l'oiseau.*

P. 321, v. 803 (165).

DELILLE. Tel on voit *des Dauphins les troupes vagabondes*
Se chercher, s'éviter, *se jouer sur les ondes.*
SEGRAIS. *Semblables aux Dauphins*, lorsqu'on voit *sur les ondes*
Se jouer à l'envi *leurs troupes vagabondes.*

P. 323, v. 826 (165).

DELILLE. Seulement, sur *un bord* solitaire, *écarté,*
Les Troyennes en pleurs...
SEGRAIS. En *un bord écarté*, *les Troyennes en pleurs...*

P. 325, v. 855.

O terre où je suis née! o malheureux Pergame!
O mes dieux, vainement échappés de la flamme!
Ne pourrai-je de vous revoir au moins le nom,
Retrouver quelque lieu qu'on appelle Ilion?
Quand verrais-je d'Hector, etc.

Il est certain[1] que La Fontaine, dans le conte intitulé, le *Fleuve Scamandre*, a voulu imiter ce passage, et il s'y montre digne d'Homère et de Virgile.

« Ilion, ton nom seul a des charmes pour moi :
. . . . . .
Ne verrai-je jamais rien de toi, ni la place
De ces murs élevés et détruits par les dieux :
Ni ces champs où couraient la fureur et l'audace,
Ni des temps fabuleux enfin la moindre trace,
Qui pût me présenter l'image de ces lieux? »

1. « Il est probable », avait d'abord écrit Remard.

P. 327, v. 879 (169).

DELILLE. ... Tantôt je l'ai trouvée
Languissante, et pleurant d'être seule privée
Du plaisir de mêler *à ces tristes honneurs*
Le tribut de ses dons, le tribut de *ses pleurs*.
SEGRAIS. J'ai laissé Béroé *languissante*, et couchée;
Mais, dans son mal pressant, encore plus touchée
De ne point assister *aux funèbres honneurs*
Qu'offrent à ce tombeau nos devoirs et *nos pleurs*.

P. 329, v. 899 (171).

DELILLE. Et la poupe et la proue, et les mats *et les rames*,
Du rapide incendie alimentent *les flammes*.
SEGRAIS. Sur le sapin flottant roulent les vives *flammes*
Qui dévorent les mâts, et les bancs *et les rames*.

P. 331, v. 920 (173).

DELILLE. *Junon sort de leur cœur...*
SEGRAIS. *Junon sort de leurs cœurs...*
Excussaque pectore Juno est.

P. 335, v. 972 (175).

DELILLE. *Et que du nom d'Aceste* ils appellent leur ville.
SEGRAIS. *Et que du nom d'Aceste* elle y fonde une ville

Ibid., v. 981 (177).

DELILLE. Le Dieu par qui ta flotte *a triomphé des feux*.
SEGRAIS. Jupiter...
Qui de ta flotte ardente *a surmonté les feux*.

Virgile dit : *classibus ignem depulit.*

Ibid., v. 983.

DELILLE. Du prévoyant Nautès *écoute la sagesse*.
SEGRAIS. *Crois* du vieillard Nautes *l'infaillible sagesse*.

Consiliis pare.

Ibid., v. 987 (*ib.*).

DELILLE. Mais avant il te faut, passant la rive *sombre*,
Visiter les beaux lieux où repose mon *ombre*.
SEGRAIS. Mais viens auparavant entretenir mon *ombre;*
Pénètre de Pluton le palais morne et *sombre*.

P. 337, v. 1001 (*ib.*).

DELILLE. ... Et son fils
Court réveiller les feux sous la cendre assoupis,
De la chaste Vesta ressuscite *la flamme*,
Invoque tous les Dieux protecteurs de *Pergame*.
SEGRAIS. Dans la cendre, à ces mots, il réveille *la flamme;*
Il adore ses Dieux enlevés de *Pergame*.

Toutes ces citations si rapprochées prouvent de plus en plus que Delille ne quittait pas un instant Segrais.

P. 341, v. 1060 (181).

DELILLE. *C'est peu pour son courroux d'avoir* détruit *Pergame.*
SEGRAIS. *C'est peu pour son courroux d'avoir* brûlé *Pergame.*

P. 343, v. 1093 (183).

DELILLE. Lorsque, chargé de morts, le Xanthe épouvanté
Suivait péniblement son cours ensanglanté.

Heureuse imitation de ces vers de Voltaire si connus :

« Et des fleuves français les eaux ensanglantées
« Ne portaient que des morts aux mers épouvantées. »

et en même temps bonne traduction du texte :

Gemerentque repleti
Amnes, nec reperire viam atque evolvere posset
In mare se Xanthus.

P. 345, v. 1104 (185).

DELILLE. Pour le salut de tous un seul sera *victime.*
SEGRAIS. Hors un seul que le sort a choisi pour *victime.*

Virgile : *Unum pro multis dabitur caput.*

P. 349, v. 1158 (187).

Et son œil, vers le ciel levé, non sans effort,
Tombe, s'ouvre à demi, se referme, et s'endort.

Imitation du beau vers de Boileau, lorsque la Mollesse

« Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort. »

LIVRE SIXIÈME.

P. 13, v. 27 (217).

DELILLE. Le portique aux regards *peint* la mort d'Androgée
Sur les fils de Cécrops cruellement vengée,
Le barbare tribut de leurs jeunes enfans,
Et *cette urne où le sort les choisit tous les ans.*
SEGRAIS. Sur la porte il *peignit* le meurtre d'Androgée,
Et pour le réparer Athènes obligée
Au barbare tribut de sept de ses enfants :
On voit *l'urne où le sort les choisit tous les ans.*

Ibid., v. 36 (*ib.*).

DELILLE. Et *leur fils monstrueux, l'horrible Minotaure.*
POMPIGNAN. *Et ce fruit monstrueux* d'un crime abominable,
L'odieux Minotaure...

P. 15, v. 51 (*ib.*).

DELILLE. Achate enfin arrive, avec lui *la prêtresse;*
Au Troyen, en ces mots, la Sibylle *s'adresse.*
SEGRAIS. Quand Achate conduit dans ce temple fameux
D'Hécate et d'Apollon la savante *prêtresse;*
Et qu'ainsi cette vierge à leur grand roi *s'adresse.*

Ibid., v. 58 (219).

DELILLE. *Un antre fut taillé dans les rocs* Eubéens,
Où *cent larges chemins*, où *cent portes conduisent;*
De là les saints trépieds par *cent voix nous instruisent.*
POMPIGNAN. *Un antre fut creusé sous un roc* spacieux :
Par *cent portes* fermé, *cent chemins y conduisent*,
Et quand l'oracle en sort, *cent voix nous en instruisent.*

P. 19, v. 111 (221).

DELILLE. D'elles-mêmes *alors les cent portes s'ouvrirent*,
Et ces mots imposants [1] *dans les airs retentirent :*
Fais taire tes frayeurs, *chef d'illustres bannis;*
Oui, sur les flots enfin tes malheurs *sont finis.*
POMPIGNAN. De la caverne *alors les cent portes s'ouvrirent*,
Et ces mots effrayans *dans les airs retentirent :*
Héros persécuté, *chef d'illustres bannis*,
Des mers pour les Troyens les dangers *sont finis.*

P. 23, v. 158 (225).

DELILLE. Ayez pitié du père, ayez pitié du fils!
POMPIGNAN. Favorisez le père, ayez pitié du fils.

Je conçois la ressemblance, puisque le latin porte : *Natique patrisque miserere;* mais, malgré cela, Gaston a traduit :

« D'Anchise et de son fils daigne exaucer les vœux.

Ibid., v. 173 (*ib.* et 227).

DELILLE. *Il n'est que trop aisé de descendre aux enfers;*
Les palais de Pluton nuit et jour sont ouverts;
Mais rentrer dans la vie et revoir la lumière,
Est un bonheur bien rare, un vœu bien téméraire.
Le Destin n'accorda ce privilège heureux
Qu'à peu de favoris issus du sang *des Dieux*.
POMPIGNAN. *Il n'est que trop aisé de descendre aux enfers;*
Les palais de Pluton nuit et jour sont ouverts;
Mais revoir la lumière et rentrer dans la vie,
Est un bonheur bien rare et trop digne d'envie;
Il faut, pour l'obtenir, être l'ami *des Dieux.*

1. « Et ces accents sacrés », rédaction primitive. Le texte définitif de Remard est de la « nouvelle édition ».

P. 25, v. 185 (*ib.*).

DELILLE. D'un rameau précieux se *cache le trésor.*
POMPIGNAN. Les immortels jaloux *ont caché le trésor.*

Ibid., v. 187 (*Ib.*).

DELILLE. La Junon des enfers, l'auguste *Proserpine*
Seule a droit *au tribut* de *la branche divine.*
POMPIGNAN. Nul vivant n'est reçu dans l'infernale nuit,
Qu'il n'enlève avant tout *cette branche divine,*
Pour payer *le tribut* qu'il doit à *Proserpine.*

P. 27, v. 217 (229).

DELILLE. Quand leurs tristes regards, *ô coup inattendu!*
Reconnaissent *Misène à leurs pieds étendu.*
POMPIGNAN. Ils trouvent sur le sable, *ô coup inattendu!*
L'infortuné *Misène à leurs pieds étendu.*

P. 29, v. 247-49 (231).

DELILLE. Comme *il disait ces mots*, deux colombes légères
. . . . . .
S'abattent sur la terre; *et* son regard *surpris*
Reconnaît de Vénus les oiseaux favoris.
POMPIGNAN. *Il achevait ces mots...*
Quand, du plus haut des airs, deux colombes descendent;
La terre les reçoit, *et* le héros *surpris*
Reconnaît de Vénus les oiseaux favoris.

P. 31, v. 255 (*ib.*).

DELILLE. *Et toi, mère*, et toi, conduis-moi sur leur trace.
Le couple alors s'envole, et d'espace en espace...
POMPIGNAN. *Et toi, ma mère,* accours et soutiens mon audace.
Le couple alors s'envole, et d'espace en espace...

Ibid., v. 264 (*ib.* et 233).

DELILLE. *Tel, quand le pâle hyver* nous souffle la froidure,
Le gui sur un vieux chêne étale ses couleurs,
Et l'arbuste adoptif le jaunit *de ses fleurs.*
POMPIGNAN. *Tel, quand les froids hyvers* nous donnent des jours sombres,
Le gui sur un vieux chêne étale ses couleurs,
Et ses bras étrangers le couronnent *de fleurs.*

P. 33, v. 287-90 (*ib.*).

DELILLE. D'autres...
. . . . . .
En détournant les yeux allument le bucher.
POMPIGNAN. .... Et leur troupe éperdue
Allume le bucher en détournant la vue.

Ibid., v. 298 (235).

DELILLE. *Enée* à cet honneur en joint un plus *durable*.
POMPIGNAN. *Enée* érige encore un monument *durable*.

Ibid., v. 299 (*ib.*).

DELILLE. Sur un mont il élève un trophée honorable,
Y place de sa main la lance et le clairon;
Et ces bords, ô Misène, ont conservé ton nom.
POMPIGNAN. *Il y met de sa main* la trompe et l'aviron,
Et ces bords de Misène ont conservé le nom.

P. 35, v. 303 (*ib.*).

DELILLE. *Mais il est d'autres soins qu'exige* la prêtresse.
POMPIGNAN. *Mais il est d'autres soins que prescrit* la Sibylle.

Ibid., v. 319 (*ib.*).

DELILLE. D'autres frappent du fer les *victimes mourantes*,
Et reçoivent leur sang dans des coupes fumantes.
SEGRAIS. On enfonce le glaive, et *des bêtes mourantes*,
Le sang coule à grands flots dans les tasses brillantes.

P. 37, v. 338 (237).

DELILLE. Et les chiens frappent l'air *de longs hurlemens*.
POMPIGNAN. Le jour naissait à peine, et *de longs hurlemens*...

Le lyrique Rousseau, dans la belle *Cantate de Circé*, dit aussi, en parlant des Mânes :

« L'air retentit au loin *de leurs longs hurlemens*. »

Et j'avoue que sans avoir cru l'imiter, je me suis rencontré avec lui dans une traduction de l'*Hyver* de Thomson, connue de plusieurs personnes, quoique inédite. Le poëte anglais parle de la férocité des loups affamés, pendant les plus grands froids :

« Mais au milieu des champs lorsqu'ils sont répandus,
S'ils trouvent les hameaux fermés et défendus,
(Je répugne à tracer cette horrible peinture),
Ils vont souiller des morts l'antique sépulture.
Attirés par l'odeur, ils creusent les tombeaux,
Et des corps exhumés s'arrachent les lambeaux.
Trompés dans leur attente, ils en sont plus avides;
Ils brisent en éclats les ossemens arides :
Et des Mânes troublés les sourds gémissemens
Se mêlent dans les airs à *leurs longs hurlemens*. »

Il est à remarquer qu'il n'y a dans Virgile que *ululare*, et dans Thomson que *howl*.

Au reste, Boileau qui sera toujours notre maître à tous, en fait d'harmonie imitative, offre dans le chant III du *Lutrin*, au moment que l'on remonte la machine, et que

« Ses ais demi-pourris, que l'âge a relâchés,
Sont, à coups de maillet, unis et rapprochés.

nous offre, dis-je, trois vers de suite, dont le dernier peut passer pour le modèle de celui qui fait l'objet de cette note :

« Sous les coups redoublés tous les bancs retentissent;
Les murs en sont émus, les voûtes en mugissent,
Et l'orgue même en pousse un long gémissement. »

Dans une traduction latine de la *Cantate de Circé*, par M. Barbier-Vemars, le vers déjà cité est rendu ainsi :

Late longis ululatibus Æther
Personat...

Le pauvre Abbé de Marolles a dit dans sa traduction des *Géorgiques* :

« Et les loups étonnaient de leur hurlemens longs. »

L'épithète devant ou après le nom n'est pas une chose indifférente ici, comme on voit.

P. 39, v. 364 (239).

DELILLE. *Et la faim qui* frémit *des conseils qu'elle donne.*
POMPIGNAN. *Et la faim qui* rougit *des conseils qu'elle donne.*

P. 41, v. 381 (*ib.*).

DELILLE. Énée allait sur eux fondre *le fer en main :*
Arrête, tu ne vois qu'*un simulacre vain.*
POMPIGNAN. Mais la sage Sybille *arrêta dans ses mains*
Le fer qu'il présentait à *ces fantomes vains.*

P. 43, v. 410 (241).

DELILLE. Lui, dans ses fiers dédains,
Les *admet à son gré dans* la fatale *barque*,
Reçoit le pâtre obscur, *repousse le monarque*,
POMPIGNAN. Il *reçoit*, *quand il veut*, l'esclave *dans sa barque*,
Et d'un coup d'aviron *repousse le monarque.*

Ibid., v. 420 (243).

DELILLE. O Prince! devant vous sont les ondes fatales,
Le Cocyte terrible, *et le Stix odieux.*
POMPIGNAN. Tu vois et *le Cocyte et le Stix odieux.*

Ibid., v. 423 (*ib.*).

DELILLE. *Ce vieillard, c'est Caron*, leur nautonnier horrible.
Ce vieillard, c'est Caron que l'univers déteste.

Ce n'est pas *senex* qu'on lit dans le latin, c'est *portitor.*

Ibid., v. 429 (*ib.*).

DELILLE. Tant qu'ils n'obtiennent pas les honneurs dus aux *morts*,
Durant cent ans entiers ils errent sur ces bords.

POMPIGNAN. Il faut que le cercueil ait renfermé leur cendre,
Ou qu'ils *errent cent ans sur ces* funestes *bords :*
Il n'entrent qu'à ce prix dans l'asile des *morts*,

P. 45, v. 437 (*ib.*).

DELILLE. *Palinure, comme eux avait fini ses jours :*
Des astres de la nuit il observait le cours,
Lorsqu'il tomba plongé *dans la liquide plaine.*
Le héros l'apperçoit, *le reconnaît à peine :*
Palinure, est-ce toi?...

POMPIGNAN. *Palinure, comme eux, avait fini ses jours.*
Des astres de la nuit il observait le cours,
Lorsqu'il fut submergé *dans la liquide plaine.*
Son maître, en le voyant, *le reconnaît à peine :*
Est-ce toi, Palinure?...

P. 47, v. 471 (245).

DELILLE. Par les manes d'Anchise, *abrégez ma misère!*
Un peu de terre, hélas! suffit à ma prière.

POMPIGNAN. *Un peu de terre, hélas! suffit à ma prière :*
Ou qu'un chemin plus court *abrège ma misère.*

Ibid., v. 477 (247).

DELILLE. Que je trouve un asile *au delà de ces flots,*
Et que mon ombre au moins obtienne *le repos.*

POMPIGNAN. *Et que* par vous conduite *au delà de ces flots,*
Mon âme trouve enfin le lieu *de son repos.*

P. 49, v. 491 (247).

DELILLE. *Ce discours le console;* et sa gloire future...

POMPIGNAN. *Ce discours le console.* Ils marchent vers Caron...

Ibid., v. 500 (*ib.*).

DELILLE. ... Et de loin le *menace :*
Qui que tu sois, dit-il, que veux-tu? *Quelle audace*
Te présente à mes yeux contre *l'ordre du sort?*
Arrête : c'est ici l'empire de la mort;
Nul n'y paraît vivant...

POMPIGNAN. Il *menace :*
Qui que tu sois, dit-il; où vas-tu? *Quelle audace*
Te présente à mes yeux avant *l'ordre du sort?*
Arrête : c'est ici l'empire de la mort;
Nul vivant n'y paraît...

P. 51, v. 505 (249).

DELILLE. Je me rappelle trop *ce couple* suborneur
Qui du lit de Pluton voulut souiller l'honneur.

POMPIGNAN. ... Je me souviens d'Alcide,
Et de ce couple ingrat, de *ce couple* perfide,
Qui du lit de Pluton voulut souiller les droits.

Ibid., v. 507 (*ib.*).

DELILLE. D'Alcide ai-je oublié l'audace téméraire,
Qui, sous l'œil de ce Dieu, s'empara de Cerbère,
L'arracha tout tremblant du palais des enfers,
Domta sa triple tête ; *et le chargea de fers?*

POMPIGNAN. Le fils de Jupiter mit Cerbère aux abois ;
Il l'arracha tremblant des pieds de son monarque,
Et *tout chargé de fers* l'entraîna dans ma barque.

Ibid., v. 515 (*ib.*).

DELILLE. *Que, sans* craindre un *rival*, le Roi *de ces lieux sombres*
Règne sur Proserpine ainsi que sur les ombres.

POMPIGNAN. *Que* Pluton *sans rival*, maître *de ces lieux sombres*,
Règne sur Proserpine ainsi que sur les ombres.

Ibid., v. 522 (*ib.*).

DELILLE. *Voyez ce rameau d'or*, et sachez son pouvoir.

POMPIGNAN. Nautonnier des enfers, *voyez ce rameau d'or.*

Ibid., v. 526 (*ib.*).

DELILLE. Il s'appaise en grondant, s'avance au bord *des flots*,
En *écarte la foule et reçoit le héros.*

POMPIGNAN. ... Et repassant *les flots*
Il *écarte la foule, et reçoit le héros.*

P. 53, v. 537 (251).

DELILLE. *Le monstre*, tressaillant d'un avide transport,
Ouvre un triple gosier, *le dévore, et s'endort.*

POMPIGNAN. *Le monstre*, que tourmente une éternelle faim,
Dévore cet appât, tombe *et s'endort* soudain.

Dans les vers de Delille, il semble que Cerbère dévore son propre gosier.

Ibid., v. 553 (251).

DELILLE. *Il tient l'urne* terrible *en ses* fatales *mains*,
Et juge sans retour *tous les pâles humains.*

RACINE. ... Mon père *y tient l'urne* fatale ;
Le sort, dit-on, l'a mise *en ses* sévères mains.
Minos *juge* aux enfers *tous les pâles humains.*

P. 53 et 54, v. 555 (*ib.*).

DELILLE. Non loin sont ces mortels qui, purs de tous les crimes,
De leurs propres fureurs ont été les victimes,
Et, détournant les yeux du céleste flambeau,
D'une vie importune ont jeté *le fardeau.*
Qu'*ils voudraient bien* revivre et revoir *la lumière!*
Recommencer cent fois leur pénible carrière!
Vains regrets! Par le Stix neuf fois environnés,
L'onde affreuse a jamais les tient emprisonnés.

VOLTAIRE. Là sont ces insensés qui, d'un bras téméraire,
Ont cherché dans la mort un secours volontaire,
Qui n'ont pu supporter, faibles et furieux,
Le fardeau de la vie imposé par les Dieux.
Hélas! *ils voudraient* tous se rendre à *la lumière*,
Recommencer cent fois leur pénible carrière :
Ils regrettent la vie, ils pleurent, et le sort,
Le sort, pour les punir, les retient dans la mort.
L'abyme du Cocyte, et l'Achéron terrible
Met entr'eux et la vie un obstacle invincible.

J'ai transcrit ce passage, moins pour signaler le vers absolument semblable dans les deux versions, que pour faire connaître au lecteur la manière dont Voltaire traduit Virgile dans l'occasion.

P. 55, v. 563 (*ib.*).

DELILLE. Ailleurs, *dans sa profonde et lugubre étendue*,
Le triste champ des pleurs se présente *à leur vue*.
POMPIGNAN. Plus loin, *dans sa profonde et lugubre étendue*,
La Campagne *des pleurs se* découvre *à la vue*.

Ibid., v. 577 (253).

DELILLE. *Eriphyle* à son tour *montre aux yeux attendris*
Les coups, les coups affreux que lui porta son fils.
POMPIGNAN. *Eriphyle* qui *montre aux regards attendris*
Les coups qu'elle a reçus de son barbare *fils*.

P. 57, v. 583 (*ib.*).

DELILLE. *Comme on voit, ou croit voir, sous des nuages sombres,*
L'Astre naissant des nuits poindre parmi *les ombres*.
POMPIGNAN. *Comme on voit, ou croit voir, sous des nuages sombres,*
L'astre naissant des nuits qui lutte avec *les ombres*.

Ibid., v. 594 (*ib.* et 255).

DELILLE. Oui, *j'atteste les Dieux, les astres, les enfers,*
Que de ces mêmes Dieux, dont la loi souveraine
Entraîne ici *mes pas dans la nuit souterraine,*
L'ordre sacré, lui *seul, put m'arracher* à vous!
Arrêtez, pourquoi rompre un entretien si doux?
POMPIGNAN. Mais *j'atteste les Dieux, les astres, les enfers,*
Que de ces mêmes Dieux, dont la loi souveraine,
Conduit *mes pas* tremblans *dans la nuit souterraine,*
Les ordres ont pu seuls m'arracher à vos vœux.
. . . . . .
Arrêtez : pourquoi fuir un entretien si tendre?

Ibid., v. 603 (*ib.*).

DELILLE. Il parlait. Didon *garde* un farouche *silence*,
Se *détourne* en fureur *de l'objet qui l'offense*.

POMPIGNAN. Elle jette sur lui des regards irrités,
Les *détourne* aussitôt *d'un objet qui l'offense*,
Les baisse vers la terre, et *garde le silence*.

P. 59, v. 713 (*ib.*).

DELILLE. *Mais il reprend sa* route...
POMPIGNAN. *Mais il reprend sa* course...

Ibid., v. 617 (*Ib.*).

DELILLE. *Il reconnaît surtout ces* GÉNÉREUX *Troyens*
Que moisonna le fer dans les champs Phrygiens;
Glaucus avec Médon, Thersiloque son frère:
Les trois fils d'Anténor, si dignes de leur père;
Polyphète, jadis ministre de Cérès.
POMPIGNAN. *Il reconnaît surtout ces* BELLIQUEUX *Troyens,*
Que le fer moissonna dans les champs Phrygiens,
Lycus avec Médon, Thersiloque son frère,
Les trois fils d'Anténor, si dignes de leur père;
Polyboete, jadis ministre de Cérès.

Dans le premier de ces vers, Delille a pourtant fait le sacrifice du mot *belliqueux*, qu'il a laissé à Pompignan, pour y substituer celui de *généreux*. Quelle générosité!

P. 61, v. 641 (257).

DELILLE. Tout honteux, il recule, et, détournant son front,
De ses mains qu'il n'a plus, en veut cacher l'affront.
POMPIGNAN. La honte, en ce moment, pour cacher le ravage,
De ses mains qu'il n'a plus, cherche en vain le secours.

De ses mains *qu'il n'a pas plus* est un trait heureux, qui n'est pas dans Virgile, et qui appartient bien à Pompignan.

M. de Pongerville[1] dans sa trad. de Lucrèce, liv. III, a dit d'un guerrier :

1. Pongerville (Jean Baptiste-Aimé Sanson de), bien oublié aujourd'hui, eut son heure d'éclat, et c'est précisément la traduction de Lucrèce qui lui valut la notoriété. Un exemplaire du poète latin lui ayant été donné par son père, qui s'était chargé lui-même de diriger son éducation, la vocation poétique du jeune homme, qu'avaient déjà manifestée plusieurs essais, en fut définitivement fixée. Il résolut de se faire le traducteur de Lucrèce, et d'initier ses contemporains à « la grandeur des images », à « l'élévation du style », à « l'éloquence » du *De natura rerum*, comme dit M. Léon Halévy. Après avoir consacré plusieurs années à ce travail, il soumit sa traduction du cinquième chant à Raynouard, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française. Raynouard lui répondit : « Votre travail m'a surpris; venez à Paris, le succès vous y attend. » On pense si le jeune écrivain se hâta d'obéir. La traduction, parue en 1823, « fut regardée à juste titre comme un événement littéraire ». On ne l'appelait plus que le « Lucrèce français », et l'Académie le désigna en 1830 pour remplacer Lally-Tollendal. « Jamais récompense n'avait été plus méritée », dit toujours M. Léon Halévy. « Non seulement le poète s'était approprié les beautés de son modèle, mais encore, en appelant l'attention sur l'œuvre originale, il avait détruit de mesquines préventions, et placé dans leur véritable jour les grandes idées, les hautes vues philosophiques, que d'anciens et regrettables préjugés faisaient méconnaître ou interpréter faussement. De Pongerville obtint aussi la gloire d'avoir renouvelé et comme ravivé celle du poète romain, injustement délaissé et qui reparaissait dans tout son éclat. »

Il donna encore, en 1829, une traduction de Lucrèce — en prose, cette fois — pour la collection des *Classiques latins* de Panckoucke. « Il avait désiré que son

Au membre *qu'il n'a plus* l'un réclame son glaive.

P. 65, v. 688 (261).

DELILLE. *Ulysse les suivait, cet orateur du crime.*
POMPIGNAN. *Ulysse les suivait, cet orateur du crime.*

Le texte porte *hortator scelerum* : honneur encore à Pompignan.

Ibid., v. 692 (*ib.*).

DELILLE. Ou quel Dieu *vous conduit sur cet affreux rivage?*
POMPIGNAN. Qui *vous conduit* vivant *sur ces affreux rivages?*

Ibid., v. 695 (*Ib.*).

DELILLE. *L'Aurore*, au teint de rose, *avançait sa carrière;*
Déjà *du tems prescrit* fuyait *l'heure dernière.*
POMPIGNAN. *L'Aurore*, dans les airs, *avançait sa carrière;*
Le *tems prescrit* s'écoule, et son *heure dernière...*

Le *teint de rose* de l'Aurore n'a pas éclipsé les vers de Pompignan aux yeux de Delille.

Ibid., v. 710 (*ib.*).

DELILLE. Adieu; plaignez mon sort, *et soyez plus heureux.*
POMPIGNAN. Allez, illustre Enée, *et soyez plus heureux.*

Ibid., v. 711 (*ib.*).

DELILLE. Il dit, et dans la foule en pleurant *se retire.*
Enée alors regarde, et *de ce sombre empire...*
POMPIGNAN. Déiphobe, à ces mots, se tait et *se retire.*
Énée, en s'avançant, voit dans *ce triste empire...*

P. 67, v. 715 (263).

DELILLE. *Autour le Phlégéton*, aux ondes turbulentes,
Roule d'affreux *rochers dans ses vagues brûlantes.*
La porte inébranlable est digne de *ces murs :*
Vulcain la composa *des métaux les plus durs.*
POMPIGNAN. *Le Phlégéton l'entoure*, et *des roches* bruyantes
Roulent en tourbillons *dans ses vagues brûlantes.*
Par une large porte on entre dans *ces murs;*
Ses colonnes rompraient *les métaux les plus durs.*

P. 69, v. 749 (265).

DELILLE. *Elle s'ouvre : tu vois* dans ce séjour de deuïl...
POMPIGNAN. *Elles s'ouvrent : tu vois*, dit l'austère Prêtresse...

poëte de prédilection ne fût pas confié à d'autres mains pour cette transformation plus modeste »; et il « n'eut pas de peine à faire oublier la pâle et timide version de Lagrange ».

Plus tard, en 1846, il devait traduire l'*Énéide*; et parmi les nombreuses *Notices biographiques* qu'il a laissées, une est précisément consacrée à Delille.

Ibid., v. 754 (*ib.*).

Enfin l'affreux Tartare et ses noirs fondemens
Plongent plus bas encor que de leur nuit *profonde*
Il ne s'étend d'espace *à la voûte du monde.*

Delille semble vouloir imiter ici deux vers qu'il cite lui-même dans les notes du second livre de sa traduction des *Géorgiques :*

« Qui touchant de leur cîme *à la voûte du monde*,
« Plongent dans les enfers leur racine *profonde.* »

P. 71, v. 768 (*Ib.*).

DELILLE. Là, j'ai vu ce rival des Dieux qui...
Une torche à la main y semait l'épouvante,
POMPIGNAN. *Une torche à la main*, il parcourait l'Élide.

Il y a dans le texte : *lampada quassans*, qui ne dit pas *une torche à la main*, mais qui dit beaucoup plus.

Ibid., v. 772 (*ib.*).

DELILLE. *Mais Jupiter lança le foudre véritable.*
POMPIGNAN. *Mais Jupiter lança le véritable foudre.*

P. 73, v. 793 (267).

DELILLE. Tantôt, pour irriter leur goût *voluptueux*,
S'offrent des mets exquis et *des lits somptueux.*
POMPIGNAN. Autour on voit rangés *sur des lits somptueux.*
Ces riches si cruels et si *voluptueux.*

P. 75, v. 819 (269).

DELILLE. *C'est là son dernier trône*; exemple épouvantable!
C'est là son dernier trône, et d'où sans cesse il crie...

Cet hémistiche en valait la peine; il est impossible de mieux traduire ; *sedet, æternumque sedebit.*

Ibid., v. 821 (*ib.*).

DELILLE. *Par* le destin cruel *que* j'éprouve *en ces lieux*,
Apprenez, ô Mortels, à respecter les Dieux!
L. RACINE. — *Par* les maux *que* je souffre *en ces lieux*,
Apprenez, ô Mortels, à respecter les Dieux.

Ibid., v. 835 (271).

DELILLE. Tous ces profanateurs des liens *légitimes*,
Tout ce qui fut coupable, *et jouit de ses crimes.*
SEGRAIS. Tous dans leurs passions ont cru tout *légitime;*
Et tous ces criminels *ont joüi de leur crime.*

P. 77, v. 863-865 (271-73).

DELILLE. D'autres touchent la lyre : *à leur tête est Orphée.*
. . . . . .
Son luth harmonieux, qu'*accompagne sa voix*,
Ou frémit sous l'archet, *ou parle sous ses doigts :*
L'œil suit les plis mouvans de *sa robe flottante...*

POMPIGNAN. *Orphée est à leur tête;* et *sa robe flottante...*

. . . . . .

Il accorde et marie *aux accents de sa voix,*
La lyre qui résonne et *parle sous ses doigts.*

P. 79, v. 885 (*ib.*).

DELILLE. Sous l'ombrage *odorant des lauriers toujours verds.*
SEGRAIS. Dans un bois *odorant de lauriers toujours verds.*

Ibid., v. 892 (*ib.*).

DELILLE. Ceux qui *par des bienfaits* vivent dans la *mémoire.*
POMPIGNAN. ... Et ceux qui dans l'histoire
Par d'immortels *bienfaits* ont gravé leur *mémoire.*

P. 81, v. 898 (275).

DELILLE ... O chantre vertueux,
Qui charma les humains, la terre et *l'Elysée!*
De grâce, apprenez-moi, vénérable *Musée,*
Où d'Anchise est fixé le paisible *séjour;*
C'est pour lui qu'exilés de l'empire *du jour,*
Nous avons des enfers franchi les rives sombres.
— *Nul* espace marqué *n'enferme ici* les ombres,
Dit le vieillard; le sort abandonne à leur choix
Ces vallons enchantés, ces ruisseaux et *ces bois.*
Mais suivez-moi, venez; sur ce côteau tranquille
Je conduirai *vos pas*; le chemin *est facile.*
POMPIGNAN. Elle aborde leur troupe, et s'adresse à *Musée :*
Poëte illustre, et vous hôtes de l'*Elysée,*
Dites-nous *où d'Anchise est fixé le séjour;*
Nous avons, pour le voir, quitté l'astre *de* (*sic*) *jour;*
Nous avons traversé le Tartare et ses flammes.
Nul asile borné n'enchaîne *ici* les âmes,
Dit le vieillard; *le sort abandonne à leur choix*
Ces vallons enchantés, ces rivages, *ces bois.*
Mais suivez-moi, venez sur ce côteau fertile;
Je guiderai vos pas, et la route *est facile.*

Malgré le petit nombre de ressemblances dans les expressions, il est impossible de nier que ces vers soient calqués les uns sur les autres.

Ibid., v. 911 (*ib.*).

DELILLE. *Ils descendent. Anchise,* au fond de ces bocages,
De ses neveux futurs contemplait les *images;*
D'un regard paternel il fixait *tour à tour*
Ce peuple de héros qui devaient *naître un jour.*
Il remarquait déjà les mœurs, *les caractères,*
Les vertus, les exploits des enfans et des pères.
Son fils sur les gazons vers lui marche *à grands pas.*
Anchise plein de joie, *accourt, lui tend les bras.*
POMPIGNAN. *Ils descendent. Anchise,* en ces riantes plaines,

Était environné d'*images* encor vaines;
D'un regard paternel il suivait *tour à tour*
Ces neveux que le Ciel lui fera *naître un jour :*
Il remarquait déjà les divers *caractères,*
Les vertus, les exploits des enfans et des pères.
Il reconnaît *son fils* qui s'avance *à grands pas :*
Plein d'amour et *de joie*, il *court, lui tend les bras.*

P. 83, v. 938 (277).

DELILLE. *Trois fois l'ombre* divine *échappe* à ses transports.
POMPIGNAN. *Trois fois l'ombre* légère *échappe* de ses bras.

P. 85, v. 962 (279).

DELILLE. *O mon père, est-il vrai* que dans des corps nouveaux?...
POMPIGNAN. *O mon père, est-il vrai* qu'au milieu du trépas?...

P. 87, v. 975 (*ib.*).

DELILLE. Chacun de cette flamme obtient *une étincelle.*
C'est cet esprit divin, cette *âme universelle...*
POMPIGNAN. D'un principe commun, d'une *âme universelle,*
Dans leur corps plein de vie ont tous *une étincelle.*

Ibid., v. 986 (281).

DELILLE. Alors des passions le souffle empoisonné
Corrompt sa pure essence...
POMPIGNAN. Leur germe la pénètre et *corrompt son essence.*

Ibid., v. 995 (*ib.*).

DELILLE. *De ces âmes* alors *commencent* les tortures :
Les unes *dans les eaux vont* laver leurs souillures,
Les autres s'épurer *dans des* brasiers *ardens;*
Et d'autres, *dans les airs, sont le jouet des vents.*
POMPIGNAN. *Des âmes* aussitôt le supplice *commence.*
Les unes, *dans les airs, sont le jouet des vents;*
Les autres vont gémir *dans des* cachots *ardens;*
Dans de profondes *eaux* d'autres sont englouties.
SEGRAIS. *Les unes, dans les airs, sont le jouet des vents.*

P. 89, v. 1012 (*ib.* et 283).

DELILLE. De ce peuple *bruyant* il a fendu la presse;
De là gagne un côteau, *d'où les yeux satisfaits*
De ses neveux futurs *distinguent tous les traits.*
Tu vois, dit le vieillard, dans ces ombres légères
Les héros renommés dont nous serons les pères;
Ces Princes, que les chefs du Peuple Ausonien
Se plairont à former de leur sang et du mien.
Le premier que le sort appelle à *la naissance,*
C'est ce jeune guerrier, appuyé sur sa lance,
Doux *fruit de tes vieux ans*, Roi, père et fils *des Rois*;
Enfant de Lavinie, il naîtra dans les bois.
Il leur devra son nom...

POMPIGNAN. Il les mène...
Sur un terrain plus haut *d'où les yeux satisfaits*
De ces êtres *bruyans distinguent tous les traits.*
Tu vois, dit le vieillard, dans ces ombres légères,
Les héros renommés, dont nous serons les pères,
Ces Princes que les chefs du Peuple Ausonien
Se plairont à former de leur sang et du tien.
Le premier dont le sort a marqué *la naissance,*
Est ce jeune guerrier appuyé sur sa lance;
Enfant de Lavinie, issu de tant *de Rois*,
Et *fruit de ta vieillesse, il naîtra dans les bois.*
Il leur devra son nom...

SEGRAIS. Vis-tu ce jeune chef *appuyé sur sa lance*,
Et dont *le sort* déjà médite *la naissance?*
. . . . . .
De ta femme éplorée *il naîtra dans les bois.*

P. 91, v. 1025 (283).

DELILLE. *Après lui*, vois Procas prendre son noble essor,
Le généreux Capys *devancer Numitor.*
Nul ne démentira sa noble *destinée.*
Parmi tes *descendans je vois un autre Enée,*
Vaillant comme son père, et comme lui *pieux.*

POMPIGNAN. Les Rois d'Albe *après lui* le porteront encor[1].
Capys le suit. Procas *devance Numitor;*
Tous soutiendront la gloire aux Troyens *destinée.*
Parmi leurs *descendans je vois un autre Enée*[2],
Qui *comme* toi, mon fils, sera *vaillant, pieux.*

Ibid., v. 1037 (*ib.*).

DELILLE. Ils forment vingt cités pour vingt *peuples heureux*,
Et Gabie, et Fidène, et ce séjour fameux,
Où de la chasteté brillera le modèle;
D'autres pour augmenter *leur puissance nouvelle*,
Bâtiront *Pométie, et les remparts d'Inus,*
Lieux célèbres un jour, *maintenant inconnus.*

POMPIGNAN. Les uns fondent Nomente et ses *peuples heureux*,
Et Fidène, et Gabie, et le séjour fameux,
Où de la chasteté brillera le modèle.
D'autres, pour affermir *leur puissance nouvelle*,
Construiront *Pométie et les remparts d'Inus,*
Lieux célèbres alors, *maintenant inconnus.*

Ibid., v. 1043 (283-85).

DELILLE. Voyez-vous ce guerrier...
... Qui dans le sein *d'Ilie*,
Pour venger *son ayeul* relevé par *son bras.*

1. Sylvius (note de Remard).
2. Sylvius Æneas (note de Remard).

Naîtra du sang de Troie *et du dieu des combats?*

SEGRAIS. Promule fils *d'Ilie, et du dieu des combats,*
Soutenant *son ayeul*, signalera *son bras.*

P. 93, v. 1059 (*ib.*).

DELILLE. ...*La* féconde *Cybèle*
Contemple...
Et dans ses *petits fils* embrasse *autant de dieux,*
Tous buvant le nectar, tous habitans des *cieux.*

POMPIGNAN. Telle, aux champs Phrygiens, *la* puissante *Cybèle,*
. . . . . .
S'applaudit des honneurs qu'on lui rend dans les *cieux,*
Et de cent *petits fils* qui sont *autant de dieux.*

Ibid., v. 1067 (*ib.*).

DELILLE. *Mais celui que le Ciel promit* par cent oracles...

POMPIGNAN. *Mais ce mortel* divin *par le Ciel* tant *promis...*

P. 97, v. 1117 (289).

DELILLE. ... *ô père malheureux!*
Quoi que doivent *un jour en* penser *nos neveux...*

POMPIGNAN. ... *ô père malheureux!*
Quoi que puissent *un jour en* dire *nos neveux...*

Ibid., v. 1128 (*ib.*).

DELILLE. *Vois-tu ces deux guerriers couverts des* mêmes *armes?*

POMPIGNAN. *Observe ces guerriers couverts d'armes égales.*

Virgile dit *illæ autem animæ.*

P. 99, v. 1146 (291).

DELILLE. *Le dernier Eacide* a satisfait aux Dieux.

POMPIGNAN. Il ôtera le spectre *au dernier Eacide.*

Il y a seulement dans le texte *ipsumque Æaciden.*

P. 101, v. 1171 (293).

DELILLE. *C'est Marcellus : son front* paré par la victoire...

POMPIGNAN. *C'est Marcellus : son front* présage ses exploits.

Ibid., v. 1174 (*ib.*).

DELILLE. Il arrête Annibal, *enchaîne les Gaulois,*
Présente à Jupiter *de ses mains triomphantes*
D'un chef des ennemis les dépouilles sanglantes.

POMPIGNAN. Il soumet la Sicile, *il domte les Gaulois,*
Et nos Dieux recevront *de ses mains triomphantes*
Du chef des ennemis les dépouilles sanglantes.

P. 103, v. 1195 (295).

DELILLE. *Cette fleur* d'une tige en héros si féconde...

POMPIGNAN. *Cette fleur* précieuse à l'univers montrée...

Je ne vois point de fleur dans Virgile qui s'est contenté de dire *ostendent terris hunc.*

Ibid., v. 1197 (295).

DELILLE. Dieux, vous auriez été trop jaloux *des Romains,*
Si ce don précieux *fût resté dans leurs mains!*

POMPIGNAN. Redoutiez-vous, grands Dieux! le pouvoir *des Romains*,
Si ce don, plus long tems, *fut resté dans leurs mains?*

Ibid., v. 1205 (*ib.*).

DELILLE. Quelle antique vertu! *Quel respect pour les Dieux!*
POMPIGNAN. *Quel respect pour les Dieux!* Quel zèle pour le bien!

Quel accord! Il y a dans le texte : *Heu pietas! Heu prisca fides!*

P. 105, v. 1210 (*ib.*).

DELILLE. *Si tu peux du destin vaincre* un jour le courroux...
POMPIGNAN. *Si tu peux des destins vaincre* l'inimitié...
Si qua fata aspera rumpas...

Ibid., v. 1212.

DELILLE. ... Que le lis, que la rose,
Trop stérile tribut d'un inutile deuïl,
Pleuvent à pleines mains sur son triste cercueil,
Et qu'il recoive (*sic*) au moins ces offrandes légères,
Brillantes comme lui, *comme lui passagères.*
POMPIGNAN. ... Que les fleurs les plus belles
Couvrent ce jeune enfant *qui passera comme elles.*

Il n'y a dans le latin que *purpureos spargam flores;* ainsi l'idée des fleurs qui *passeront comme l'enfant*, idée charmante en cet endroit, appartient d'original à Pompignan et il est probable que Delille s'est étendu ici, moins pour se livrer à sa fécondité brillante, que pour terminer sa période poétique par un trait agréable. C'est dommage qu'il soit d'emprunt; n'importe; il en rappelle un autre du même genre si heureusement exprimé par Malherbe :

Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin [1].

Les plagiats de ce sixième livre seraient incroyables pour qui ne les verrait pas de ses propres yeux; cependant il est vrai de dire que si j'avais voulu prendre la peine d'en relever bien d'autres d'une moindre importance, le nombre total eût été plus que double! On peut le dire, sans crainte de se tromper : Pompignan a montré beaucoup plus de talent poétique dans son sixième livre de l'*Énéide*, que dans toute sa traduction des *Géorgiques*, et dans sa tragédie de Didon. (*A suivre.*)

1. L'occasion était excellente pour faire étalage d'une érudition d'ailleurs facile : Remard ne la manque pas. Ce qui suit — jusqu'à sa conclusion sur le sixième livre — a fait l'objet de deux additions.

La même idée se représente dans cette strophe des chœurs d'Esther; c'est une des plus jeunes Israélites qui parle :

« Hélas! si jeune encore,
« Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur?
« Ma vie à peine a commencé d'éclore :
Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore.

Et Voltaire dans le chant VII de la *Henriade*, a dit, en parlant du duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon :

Grand Dieu! ne faites-vous que montrer aux humains.
Cette fleur passagère, ouvrage de vos mains?

Il suit de là que, si ce n'est pas Pompignan, c'est Voltaire que Delille a imité.

QUELQUES LETTRES INCONNUES D'ALFRED DE VIGNY

Les deux volumes de *Correspondance* que M. Léon Séché vient de publier pour terminer son édition de Vigny (Paris, *La Renaissance du Livre*), permettent de dresser l'inventaire des lettres désormais inventoriées. On sait que, depuis le volume de Mlle Sakellaridès, de nombreuses publications avaient fait « sortir » d'importants inédits. M. Séché, de son côté, n'a pas manqué de livrer une chasse heureuse à ce genre de documents, et maintes archives de famille lui ont permis d'accroître de près du double le chiffre des lettres réunies en volume.

Cependant il serait souhaitable que de nouveaux inédits vinssent combler diverses lacunes. M. Séché a raison d'admettre que « l'opinion que nous pouvons nous faire sur Vigny » a chance de n'être guère modifiée par de telles publications : encore peuvent-elles éclairer plus d'un point obscur de sa pensée, maint détail concernant ses relations avec ses contemporains. Sa famille et ses amis d'Angleterre, ses anciens frères d'armes de la bataille romantique, ses confidentes et ses protégées, les gens de son monde avec qui il se sentait en confiance intellectuelle : autant de dépositaires partiels de sa pensée, dont les héritiers ou les descendants devraient bien suivre, dans l'intérêt général, un exemple donné par quelques-uns, en publiant ces témoignages épistolaires d'une infatigable activité d'esprit, jointe à une nuance d'enjouement particulièrement souple et sensible dans la correspondance.

Chose inattendue : un certain nombre de lettres de Vigny, imprimées depuis longtemps ou cataloguées dans des répertoires connus, n'ont pas pris leur place dans le recueil le plus récent. Ses lecteurs retrouveront aisément celles des lettres de poète qui, citées par M. Dupuy dans ses deux volumes (à Mme Menessier-Nodier, 23 mars 1862, t. I, p. 195; à Lebrun, 1854, t. II, p. 253) ou par M. Vauthier dans son *Villemain* (p. 154 et 155) n'ont pas été recueillies par M. Séché; ils pourront aussi rectifier, d'après les textes publiés ici même, quelques détails des lettres à Charpentier qu'a données M. Marsan. Voici, en attendant la publication que l'édition Conard voudrait faire aussi complète que possible, un certain nombre d'autres lettres, éparses dans des ouvrages peu connus, et que n'abritent nullement des collections privées et inaccessibles. N'est-ce pas Brunetière qui disait plaisamment que « l'inédit, c'est surtout l'imprimé »? D'autres appartiennent à des bibliothèques publiques.

F. BALDENSPERGER.

A un ami[1].

Je vous attends à l'ombre du corps-de-garde au guichet de l'échelle. Je suis visible le jour et la nuit à Paris, et n'ai pas d'éclipse totale pour vous; je voudrais bien que vous fassiez de même, j'ai établi aux Tuile-

1. Publié dans *The Autographic Mirror*, n° 264 du 11 novembre 1865, London and New York, ce billet y est attribué à Musset. L'écriture aussi bien que le contexte le restituent à Vigny. Il appartenait alors à la collection Aug. Coureur, député belge. De service aux Tuileries, vers le moment d'une éclipse totale, Vigny écrit vraisemblablement en 1822.

ries tout mon laboratoire consistant en un feuillet de papier blanc, pour l'avenir, et quelques-uns fort mal noircis pour le passé, venez une minute causer avec moi.

ALFRED.

A un ami[1].

7 novembre 1826.

... J'ai passé quelque temps avec sir Walter Scott; l'oncle de ma femme, son compatriote, me l'a fait connaître; je vous dirai tout ce que j'ai observé dans cet illustre vieillard; l'écrire serait trop long. Je l'ai trouvé affectueux et modeste, presque timide; mais souffrant, mais affligé, mais trop âgé, ce que je n'attendais pas; cela m'a fait de la peine...

A Charles Maurice[2].

J'ai presque passé la nuit au Théâtre-Français. Dans peu d'heures vous allez me juger, Monsieur. J'avais inutilement compté sur un de mes amis pour cette analyse, je viens de la faire rapidement moi-même.

J'ai fait la part de Shakespeare, pour vous être agréable; à présent, Monsieur, faites la mienne. Je m'arrête; je ne puis ni ne sais dire : *Mes enfants sont charmants!*

Pardonnez-moi d'avoir tardé, et recevez l'assurance de ma haute considération.

ALFRED DE VIGNY.

A peine ai-je le temps de faire copier ma mauvaise écriture.

24 octobre 1829.

A Papion du Chateau[3].

Je ne sais comment vous remercier de la bonté que vous avez eue de penser à moi, Monsieur. Parmi les chants généreux que vous avez publiés, j'ai lu souvent et avec le même plaisir, ceux que vous intitulez l'*Amazone Polonaise* et le *Miserere des Russes*.

Je me félicite, Monsieur, d'avoir été mis en rapport avec vous. Si je ne sais pas juger, je sens du moins tout ce qu'il y a de mérite dans vos odes. Je vous prie d'agréer tous mes remerciements et ma haute considération.

Le Comte ALFRED DE VIGNY.

1. Fragment cité par C. Doucet dans son *Discours de réception* à l'Académie française.

2. Rédacteur au *Courrier des Théâtres*. Publié dans l'ouvrage de Maurice, intitulé *Histoire anecdotique du théâtre, de la littérature et des diverses impressions contemporaines*, Paris, 1856, t. I, p. 424. Maurice avait été, avant Vigny, élève de la pension Hix.

4. A la suite des *Esquisses poétiques* de Papion du Chateau, Paris, 1833, p. 199.

A Sarah Austin[1].

17 janvier 1838.

J'espère bien, Madame, être libre ce soir à l'heure que vous voulez bien m'indiquer en passant pour si peu d'heures. Depuis le temps où j'ai eu le bonheur de vous voir, j'ai eu à supporter un grand malheur, mais j'ai appris avec une vive satisfaction au milieu de mes peines que tout l'éclat que vous méritez vous avait entourée et je n'ai cessé d'en féliciter ceux qui savent vous aimer dignement. Croyez bien, Madame, que je suis de ceux-là pour toujours et agréez l'assurance de mon respect.

ALFRED DE VIGNY.

A David d'Angers[2].

Paris, 21 juillet 1839.

J'ai besoin de savoir l'adresse de M. Mickiewicz, mon cher David; voulez-vous me l'écrire? Est-il encore à Saint-Germain? On m'a dit à Londres qu'il avait éprouvé des peines nouvelles. Ne serait-il pas content de revoir un de ses anciens amis et d'entendre parler de ceux qu'il a en Angleterre?

Tout à vous mille fois.

ALFRED DE VIGNY.

6, rue des Ecuries-d'Artois.

A Marie de Czettritz[3].

6 mars 1842.

Lundi entre 1h et 3hs j'irai vous voir puisque je ne l'ai pas pu aujourd'hui et que vous avez bien voulu me donner le choix. Une conversation intime, douce et sérieuse avec vous est si charmante que j'en vois approcher l'heure comme celle d'une fête, mais plus paisible et meilleure en toute chose.

Tout à vous cent fois.

ALFRED DE VIGNY.

A la comtesse d'Agoult[4].

Je serais ingrat si je ne vous disais que je n'ai plus à présent d'inquiétude grave dans ma maison. J'ai passé de douloureuses nuits entre les médecins et les garde-malades. Mais n'en parlons pas puisque cette

1. Fonds Varnhagen von Ense à la Bibliothèque de Berlin. M. Haguenin, professeur à l'Université de cette ville, a bien voulu faire copier les lettres numérotées, 5, 7, 8, 9. Sur les relations amicales de Vigny avec Sarah Austin, Cf. l'article de Mlle Doris Gunnell dans le *Mercure de France* du 1er juin 1909.

2. Publié par H. Jouin dans *David d'Angers et ses relations littéraires*, Paris, 1890, p. 157.

3. Fonds Varnhagen.

4. *Ibid.* : Il est probable qu'une partie de la correspondance de Vigny avec Daniel Stern se trouve entre les mains des héritiers d'Emile Ollivier.

fois je suis sauvé de mes terreurs. Le mal que cela me fait est inexprimable — mais enfin c'est ma vie depuis tant d'années que je devrais y être accoutumé.

Mon premier mouvement avait été de vous aller voir mais je ne vous trouverais pas. — Dites je vous prie à M. de Flavigny que je le remercie mille fois de sa prompte visite d'ancien ami, j'en ai été bien touché. Que vous avez été bonne et quand vous verrai-je, quand êtes-vous dans votre paisible écrin?

ALFRED DE VIGNY.

25 janvier 1843. D.

A Buloz [1].

3 mai 1843. Samedi.

Je ne reçois qu'aujourdhui, mon cher Monsieur Buloz, un avertissement du retard des répétitions du *More de Venise*. On les remet à *mercredi*. Comme c'est précisément le seul jour de la semaine où je ne puisse pas sortir, je vous prie de faire remettre cette première étude à jeudi ou vendredi, comme il vous plaira.

Tout à vous,

ALFRED DE VIGNY.

A Hugues Fourau [2].

7 mai 1846.

Savez-vous pourquoi vous n'avez pas été reçu chez nos aimables et bons amis? C'est que Mme Holmes a été depuis plus d'un mois très malade d'une fièvre inflammatoire qui était loin d'être sans danger. A présent elle est sauvée, convalescente et elle vous attend parmi ses plus fidèles amis qui commencent à pouvoir être reçus. Je me suis chargé de vous le faire savoir mon cher monsieur Fourau et je vous prie, en échange, de me dire en quel lieu de la galerie demeure votre beau tableau de Shelley dont on parle tant. J'ai cherché partout ce no 691 sans pouvoir le découvrir et j'ai passé à le poursuivre plusieurs heures du samedi. — Nous ne vous voyons plus à notre grand regret et au mien particulièrement.

Tout à vous,

ALFRED DE VIGNY.

10 avril 1848 [3].

Mme de Vigny et moi nous vous avons attendu hier soir chez M. de Sainte-C..., mais inutilement. Je vous envoie aujourd'hui la lettre

1. Fonds Varnhagen à Berlin, Buloz avait été nommé en 1838, commissaire du roi pour la Comédie-Française. Le mercredi était le « jour » de Vigny.

2. Bibliothèque Nationale, Nouv. Acq. franç., no 7553. Il s'agit d'un tableau décrit ainsi dans le livret du Salon de 1846 : « Shelley, poète anglais. Accusé d'athéisme, d'après ses écrits, le lord Chancelier fait saisir ses enfants pour qu'ils soient élevés à ses frais par le gouvernement, et lui fut envoyé en exil, où il mourut. »

3. Cité par J. Claretie dans *La Libre Parole*, Paris, 1868, p. 260. Ce billet est adressé « à un ami » de Claretie qui semble avoir eu un rôle à jouer dans l'affaire de la candidature législative de Vigny en Angoumois.

de M. de Lamartine; voyez, je vous prie, quel usage on pourrait en faire dans le département : mais après que vous l'aurez lue, je vous serais reconnaissant de me la conserver.

Tout à vous, avec les meilleurs sentiments.

ALFRED DE VIGNY.

Au P. de Ravignan [1].

[Été 1853.]

Je désire bien que mon nom ne soit pas entièrement effacé de votre mémoire, et j'ai l'espoir qu'en se séparant du monde on ne renonce pas à tous les souvenirs d'enfance et de jeunesse.

Pour moi, cher et illustre ami, il m'est arrivé souvent de me plaire à vous entendre dans les églises de Paris; et, perdu dans la foule de vos auditeurs, je ne pouvais m'empêcher, en écoutant votre grave parole, de reconnaître en vous mon compagnon d'études, dont j'avais entendu les préludes, que j'avais retrouvé depuis dans le monde près de mes plus chers amis, de ceux dont je ne fus jamais séparé.

Des bancs de notre collège sont sortis bien des hommes justement célèbres; vous êtes de tous ces hommes celui dont le nom est le plus austère et le plus universellement vénéré. J'ai toujours désiré et trop longtemps attendu l'occasion d'une nouvelle rencontre avec vous.

Je sais admirer votre éloquence, mais je sais aussi aimer votre bonne grâce et votre bonté, cher et révérend Père : voici un mot que je ne puis écrire et que je ne pourrais prononcer, en vous serrant la main, qu'avec un sourire et l'attendrissement d'un ami d'enfance à qui votre image apparaît toujours portant dans ses yeux noirs la flamme et la jeunesse de l'étudiant. Mais, malgré cette illusion, personne n'a pour vous plus que moi les sentiments de la plus sincère vénération, unis à ceux d'une bien ancienne amitié...

Au même.

[Un an après environ.]

Je me fais une fête de l'idée de passer une heure entière avec vous, mon ami, à vous entendre parler de cette félicité sereine et profonde que vous puisez dans la pensée de Dieu. Elle vous suit jusque dans ce *pandémonium* de Paris. Ce que je me promets, c'est de contempler de près le bonheur et la puissance d'une belle âme qui m'est connue, toujours aussi constamment soutenue par la foi dans les régions divines, et cependant indulgente pour le monde au milieu duquel il lui faut quelquefois descendre. Pendant que nous vivons encore dans ce triste monde, oublions-le en parlant du fond de l'âme d'une autre vie que je rêve et que vous voyez. J'ai déjà plus de paix en vous écrivant...

1. Cité par P. A. de Pontlevoy, *Vie du R. P. Xavier de Ravignan*, S. J., Paris, 1860, t. II, p. 129. La réponse du Père Jésuite est donnée par E. Dupuy, *Alfred de Vigny*, t. I, p. 39. Le poète mentionnera le prédicateur dans une lettre au général de Clérambault, le 28 juillet 1856 (*Séché*, t. II, p. 141).

A Edmond Biré [1].

Paris, 4 septembre 1847. Samedi.

C'est une récompense précieuse pour moi qu'une lettre telle que la vôtre, Monsieur, et je vous remercie de n'avoir pas résisté à ce bon mouvement qui vous portait à venir à moi. Lorsque nous parlons au public des théâtres, il nous répond par des applaudissements, des larmes ou des sourires, il jette des fleurs à nos acteurs et nous donne ainsi une couronne visible et palpable.

Mais le public des livres où est-il? S'il ne nous écrit, comment l'entendre? Comment mettre la main sur les cœurs qu'on a fait battre? Ce parterre invisible est-il nombreux? On ne le saurait jamais si quelques-uns des spectateurs ne se dénonçaient eux-mêmes, comme vous venez de le faire avec tant d'esprit et de bonne grâce.

Vous ne pouvez me dire rien qui soit pour moi l'attestation d'un meilleur triomphe que ce mot :

« Vous m'avez fait oublier l'auteur pour ne voir que l'homme. » Pascal a dit : « Je cherche un homme et je ne trouve qu'un auteur. » Ai-je réussi à faire disparaître cet être factice : l'auteur? Vous avez répondu : *oui* à Pascal, et quelques opinions pareilles à la vôtre me le feraient croire.

Il me semble que si l'on arrivait toujours à faire disparaître les apparences de l'art à force d'art, on aurait l'immense avantage de faire toucher l'idée à nu et sans les langes dorés qui la déforment. — C'est pour cette raison que j'ai écrit *Chatterton* en prose. Un poète de mes amis me le reprochait un jour : « Écrit en vers, lui dis-je, le drame eût été plus froid. Chaque rime eût rappelé l'auteur; je voulais graver une idée vraie sur le cœur en le forçant à pleurer. J'aimerais mieux que l'on s'écriât : *C'est vrai!* que : *C'est beau!* »

Une société légère, distraite, agitée en mille sens, oublie trop vite une pensée si l'œuvre d'art qui en est la *démonstration* ne lui cause une profonde et même une douloureuse impression. Je laisse échapper là le secret de ce silence obstiné que vous voulez bien regretter. Je n'aime point que l'on raconte pour conter. Je pars toujours du fond de l'*Idée*. Autour de ce centre, je fais tourner une fable qui est la *preuve* de la pensée et doit s'y rattacher par tous ses rayons comme la circonférence d'une roue. Sur vingt compositions que j'esquisse, j'en choisis une pour la terminer et en faire un tableau. Mais si vous aimez mes tableaux, croyez que j'en aurai de nouveaux à vous envoyer. Lorsque j'ai dit, dernièrement :

A voir ce que l'on fut sur terre et ce qu'on laisse,
Seul le silence est grand; tout le reste est faiblesse;

j'ai pensé à ces grandes circonstances où, dans la souffrance et la mort, l'homme doit préférer le silence à la plainte qui l'abaisse. Mais c'est

1. Edmond Biré, *Mes Souvenirs* (1846-1870), Paris, 1905, p. 27.

un devoir que de parler à sa nation quand on sait en être écouté et j'ai des vérités à dire. — Vous êtes trop modeste, Monsieur, il y a des âmes de poètes qui ne donnent pas à leur pensée la forme et le rythme des vers mais qui sont aussi rares que celles des poètes consacrés. Votre âme est assurément de ce nombre. Je vous remercie de n'avoir pas étouffé un de ses élans vers moi et je vous dirais volontiers ce qu'un poète de nos jours a écrit à André Chénier :

... Jeune ami que je n'ai pas connu.

J'espère, si vous venez à Paris, qu'il n'en sera pas toujours ainsi.

ALFRED DE VIGNY.
6, rue des Ecuries-d'Artois.

A un ami [1].

Nous échangerons ainsi des cartes de visite toute l'année sans nous voir, mon cher ami, si vous ne me dites quel jour et à quelle heure je pourrai vous rencontrer chez vous la semaine prochaine.

Tous les jours je serai libre, excepté le jeudi, jour de l'Académie Française.

Je crois que vous ne venez encore à Paris qu'en passant et je voudrais savoir le moment où vous posez sur une branche à votre passage.

Tout à vous,

ALFRED DE VIGNY.

10 octobre 1856. Vendredi.

1. Bibliothèque municipale de Nantes, Fonds Labouchère, Ms. 669, f° 114. Je dois copie de cette lettre à l'obligeance de notre collaborateur M. Jean Giraud.

L'ARRESTATION DE VICTOR COUSIN EN ALLEMAGNE

Lettres et Documents inédits.
(*Fin* [1].)

Je suis donc accusé d'avoir entretenu une correspondance politique avec trois commissaires de conspirateurs allemands! Qui ne croirait, en lisant cette phrase, qu'il s'agit d'une correspondance politique sur l'état de l'Allemagne, sur les ressources des mécontents, sur les chances d'une tentative, enfin d'une correspondance telle qu'elle puisse donner lieu à l'accusation de complicité dans des conspirations contre l'Allemagne. Car tel est le but où il faut arriver! Eh bien, point du tout. Dans l'explication que j'ai demandée de cette phrase équivoque, on convient que je ne me suis engagé qu'à instruire les trois commissaires de ce qui se passerait en France. Quoi donc! il ne s'agit pas des affaires d'Allemagne, il ne s'agit que de la France dans cette correspondance, dernière ressource de l'accusation de complicité dans des conspirations contre les gouvernements allemands! S'il ne s'agit que de la France, juges de la Commission centrale de Mayence, qu'avez-vous à me dire et que peut-il y avoir entre vous et moi? J'admets que j'aie contracté et que j'aie rempli en effet l'engagement de faire savoir à des messieurs ce qui se passait en France. Il y a plus. J'admets que ces paroles ne signifient pas seulement que je leur donnerai des nouvelles politiques. Je suppose à ces paroles le sens le plus criminel, j'admets que j'aie pris l'engagement d'instruire à temps des étrangers de trames révolutionnaires préparées par mes amis et moi contre la famille des Bourbons. Enfin, pour pousser à bout l'accusation, je suppose que l'on ait trouvé dans les papiers de ces trois messieurs un billet de moi ainsi conçu : « Messieurs, je vous connais très peu, et point du tout vos projets; je n'appartiens à aucune de vos sociétés, sur lesquelles vous savez quelle est en général mon opinion. Je n'ai pas la moindre idée de ce que vous voulez faire, ni si vous voulez faire quelque chose, mais enfin si vous mettez quelque prix à être instruits de ce qui se passe et se passera chez nous, je suis bien aise de vous déclarer que demain je me propose de proclamer la République dans la rue Saint-Jacques. » Ce beau billet pourrait fort bien m'envoyer sur la place de Grève; mais je vous prie de me dire en quoi, comment, sur quel principe il pourrait me conduire à Berlin et me rendre justiciable de la com-

1. Voy. *La Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1911, p. 674 et 944; 1914, p. 420.

mission de Mayence? Une fois qu'il a été bien établi et démontré incontestablement que je suis étranger à toute association et par conséquent à toute conspiration allemande, en quoi des confidences faites à des Allemands sur des affaires françaises peuvent-elles me compromettre devant un tribunal allemand? Et qui ne voit qu'il serait bien plus naturel, dans ce cas, au gouvernement français de vous demander l'extradition de ces messieurs si curieux des affaires de France, qu'à la Confédération germanique de demander mon extradition à moi, conspirateur français, étranger à toute affaire allemande? Sortira-t-on de la question légale et se jettera-t-on dans de vagues inculpations sur l'alliance de tous les conspirateurs européens, sur ce qu'on est convenu d'appeler le comité révolutionnaire européen? Comme je déteste toute déclamation, je répondrai nettement. Soit. Organisez donc l'Europe en confédération; instituez une commission centrale européenne et conduisez-moi devant ce tribunal. Mais vous n'êtes encore, messieurs, que la commission de la Confédération germanique. Vous n'avez à connaître que les conspirations dirigées contre l'Allemagne. Et je vous demande comment, sur une correspondance purement relative à des affaires françaises, de graves magistrats aussi solides que les vôtres, habitués aux procédés juridiques et à marcher toujours la preuve légale à la main, peuvent asseoir une accusation de complicité dans des conspirations allemandes?

Eh! bien, cette base, toute insuffisante qu'elle est, je ne vous la laisse pas même, et je déclare ici positivement que je n'ai jamais eu avec ces trois messieurs de correspondance politique pas plus sur les affaires de la France que sur celles de l'Allemagne. Pensez bien, messieurs. Depuis 1820, les conspirations n'ont pas manqué en France. Nous avons eu, d'abord, en 1820, la fameuse conspiration du 19 d'août dont la procédure a duré plusieurs mois devant la Chambre des Pairs du royaume, où plusieurs lieutenants généraux, plusieurs régiments de différentes armes, un grand nombre de militaires et de fonctionnaires furent impliqués, les uns condamnés à mort, d'autres à des peines très graves. En 1821, je crois, l'émeute de Belfort où il y eut aussi du sang répandu; en 1822, l'affaire de Saumur, celle du lieutenant général Berton, et celle de La Rochelle, et en 1823 celle du colonel Caron; et au milieu de ces graves mouvements beaucoup de petits de moindre importance. De plus, en 1820, je suis allé en Italie; j'étais à Turin deux ou trois mois avant la révolution. Elle était flagrante en quelque sorte; elle était déjà dans les propos, dans le ton, les manières. On m'a dit que je m'étais engagé à envoyer d'Italie à ces messieurs des messages fidèles pour les instruire de ce que j'avais appris. Assurément dans ce voyage, dans ces quatre années, les occasions ne m'ont pas manqué, et si j'ai rempli l'engagement contracté d'informer mes trois correspondants de tout ce que j'ai vu, j'ai dû leur écrire souvent et ils doivent avoir à moi bien du papier. Eh! bien, je les délie de tout serment, de tout scrupule; qu'ils montrent ma correspondance, toute ma corres-

pondance. Elle ne vous arrêtera pas longtemps, juges de la commission de Mayence. En voici le résumé. Je crois qu'en quatre années et demie, j'ai pu écrire une fois à M. Follen. Spontanément? Non, mais en réponse à une lettre dont assurément aujourd'hui il m'est bien impossible de rendre compte, mais dans laquelle pourtant, je crois, M. Follen me parlait de sa situation et d'un ouvrage important auquel il travaillait et dont alors ou plus tard ou avant il m'envoya le prospectus. J'ai dû lui répondre là-dessus et sur nos propres études. Ainsi une lettre en quatre ans et demi, et sans rapport à l'Allemagne ou à la France, telle a été ma correspondance avec M. Follen. Ma correspondance avec M. Liesching a été encore plus courte. Jamais il ne m'a écrit et jamais je ne lui ai répondu. Et pour mon autre correspondant officiel, M. Snell, je ne connais pas plus son écriture que celle de M. Liesching; et il ne connaît pas plus la mienne. Et je ne parle pas seulement de lettres ou de messages quelconques directs ou indirects. Cette réponse est-elle péremptoire, juges de la commission de Mayence? La voilà donc cette fameuse correspondance politique d'un commissaire officiel des conspirateurs français avec les trois commissaires officiels des conspirateurs allemands! En vérité, il faut convenir que je suis un bien mauvais correspondant, que nos commettants doivent être assez mécontents de moi et que je remplis bien mal les engagements que je contracte. Ainsi, quand même j'aurais contracté l'engagement d'une correspondance politique avec ces trois messieurs, si je ne l'ai pas tenu, qu'a-t-on à me dire? Mais si je ne l'ai pas même contracté, je vous demande ce que devient toute l'accusation? Or, je ne l'ai pas contracté, je n'ai pas pu le contracter. Pour s'en convaincre, il suffit de connaître un peu ma situation et mon caractère.

On vous a dit, messieurs, que je ne suis pas tout à fait dépourvu d'énergie. Il faut bien que je vous dise, puisque je suis réduit à faire moi-même mes honneurs, que la légéreté ne m'a jamais été reprochée. Livré à des études sévères, j'ai pu y contracter cette habitude de rigueur et de méthode qui, une fois enracinée dans l'esprit, ne se perd plus et s'applique à tout. De plus, je ne suis pas étranger à l'esprit des affaires. J'ai salué de mes bénédictions, j'ai soutenu et défendu au péril de ma vie la monarchie constitutionnelle qui vint, en 1820, nous apporter le seul gouvernement qui nous convienne, celui qui rattachant le présent au passé, conservant le fonds immortel de la vieille France et y adaptant heureusement l'esprit nouveau, confondant ensemble l'antique loyauté et la liberté moderne, réconcilie tous les membres de la famille française, nous prépare en silence un avenir qui fera voir à l'Europe étonnée que la France est toujours la France et que pour être imposante et respectée elle n'a besoin que d'être unie. Publiquement lié, depuis 1814, avec les hommes d'État les plus distingués de mon pays, admis à leur intimité, confident de leurs pensées, j'ai pu suivre la marche intérieure et cachée des événements, assister au spectacle instructif et au développement du gouvernement représentatif, étudier les

ressorts véritables de tous les changements qui élevaient ou précipitaient mes amis, acquérir un peu d'expérience politique et me former aux affaires. Quels sont ces illustres amis? Il ne me convient point dans ma position de les nommer. Écrivez en France et vous le saurez; on vous dira qu'ils ont longtemps tenu dans leurs mains les rênes de la haute administration, rempli les conseils du Roi, et qu'encore aujourd'hui ils occupent les premiers rangs de la chambre des Pairs et de celle des Députés; on vous dira à quelle place ou leur influence, ou leur fortune ou leur talent les élève dans l'opinion du Prince et du pays. Quoique dans un rang inférieur, j'ai suivi leur fortune; j'ai eu avec eux des jours meilleurs, et avec eux je fais partie aujourd'hui de ce qu'on appelle l'opposition, dans les gouvernements représentatifs; de cette opposition dont il ne faut ni calomnier les intentions ni confondre les degrés et les nuances. Ce n'est point à cette école, messieurs, que j'ai appris l'étourderie et l'extravagance. Supposez donc que l'ami de tels amis eût conçu le dessein pervers de faire une révolution dans son pays, et qu'il eût cherché à appuyer cette révolution sur des mouvements semblables à l'étranger (et vous voyez que je n'affaiblis ni ne pallie l'accusation). Il est de l'équité la plus rigoureuse de ne pas lui imputer subitement une démence dont il n'eût jusque-là donné aucune marque. Je vous abandonne son honneur : je ne défends plus que son bon sens. Il croit avoir besoin d'un mouvement révolutionnaire en Allemagne; et, pour l'obtenir, il se met à la suite de misérables tracassiers de collège! Quoi donc? Ne savait-il plus quelles sont les conditions d'une révolution? Pensez-vous que j'ignore qu'il y faut et le vœu secret des populations mécontentes, et de fortes intelligences pratiquées dans une partie du gouvernement [1]...

Messieurs de la Commission centrale de Mayence, si j'étais dans une conspiration allemande, faites-moi la grâce de croire que j'aurais cherché à connaître (?) mieux les hommes et les choses en Allemagne et que j'aurais choisi d'autres instruments. Ne savais-je pas que les conventions militaires de 1813 avaient soulevé des patriotismes ou des ambitions qui pouvaient n'être pas satisfaits? Ne savais-je pas qu'il pouvait y avoir des ministres, d'abord en faveur et puis tombés en disgrâce, des généraux que l'on disait mécontents, de nouvelles situations qui pouvaient être inquiètes de l'avenir. C'est là que je me serais adressé. C'est tel ou tel ministre, tel ou tel général que j'aurais visité. Accoutumé à vivre à Paris dans la haute région politique, quelle folie de supposer qu'au lieu de rester à cette hauteur en Allemagne, au lieu de m'adresser là où réside la puissance réelle et les éléments véritables des révolutions, quand leur terme est venu, je sois allé me mettre à conspirer avec des étudiants et des commis? A Dieu ne plaise que je veuille insulter à des hommes qui n'étant pas condamnés ne sont pas encore coupables pour moi, et dont les malheurs commandent aujour-

1. Quelques mots ici assez peu lisibles en surchage d'un paragraphe raturé.

d'hui à toute âme un peu élevée l'indulgence et l'intérêt. Mais supposons que je me sois mis à conspirer avec ces messieurs à Paris contre l'Allemagne, plus vous réduisez le nombre et la puissance des éléments dont j'avais à tirer parti, plus j'ai dû les examiner, les compter, les peser, les bien connaître. Quel prix n'ai-je pas dû attacher alors à voir le plus d'Allemands mécontents qu'il me serait possible, et à en obtenir des renseignements les plus détaillés sur les forces et les plans des conspirateurs avec lesquels je faisais alliance, afin de vérifier les témoignages de tous ces messieurs les uns par les autres et arriver à voir un peu clair dans une affaire aussi importante [1]. Tout au contraire, je n'ai avec ces messieurs que des relations vagues, rares, interrompues, nulle discussion, même nulle confidence. Car, en France et en Angleterre, les propos les plus libres ne sont pas des confidences. Sur huit ou dix, je n'en ai vu que deux, quatre ou cinq fois, et de ces deux-là, dès la première visite, j'ai pris soin d'éviter l'un et de lui fermer à peu près ma porte; et pour l'autre, qui me paraissait honnête et instruit, je ne lui ai pas même rendu une seule de ses visites. J'ignore même où il logeait. Quant au reste, je n'y ai pas même fait la moindre attention. On dit que ces messieurs ont dû m'affilier à leur société secrète, et dans l'interrogatoire on convient que je me moque devant eux-mêmes d'un autre Français que je crois ridiculiser assez en le comparant à un *Bundler* allemand, ce qui devait en vérité singulièrement les engager à me faire des propositions *bundleriche*. On dit que ces messieurs avaient entre eux et d'autres Français des conciliabules, et je n'assiste, on l'avoue, à aucun de ces conciliabules. Il est question d'initiation mystique dans la forêt de Montmorency, et je ne suis point à cette cérémonie. Voilà d'étranges manières pour un complice de conspiration, pour un correspondant confidentiel!

Enfin, pensez-y, pensez-y bien. Savez-vous qu'une telle correspondance, c'est-à-dire une correspondance de visées conspiratrices, soit sur les affaires de France, soit sur celles d'Allemagne, ne va pas à moins, saisie par hasard ou livrée perfidement, qu'à me faire monter sur un échafaud! Savez-vous qu'en France le gouvernement respecte trop la liberté individuelle pour accuser légèrement de conspiration, et une pareille accusation n'admet qu'une justification publique ou la mort? Savez-vous que je sais fort bien cela, que la vue des échafauds ne m'a pas manqué pour le bien apprendre, et qu'à moins de me prendre tout à fait pour un imbécile, il est absurde de m'accuser d'avoir contracté l'engagement d'une correspondance française conspiratrice avec des étrangers, dont la prudence ou l'honneur ne seraient pas pour moi aussi certains, aussi évidents que l'honneur ou la prudence de mes plus vieux, de mes plus chers amis? Or, si je vous prouve que je n'ai pas eu de liaison intime avec les trois allemands que l'interrogatoire me donne

1. Passage intercalaire que Cousin a écrit à la marge, d'une plume assez menue, et que nous ne reproduisons pas parce qu'il allonge inutilement l'argumentation.

pour correspondants, je vous aurai, ce semble, abondamment prouvé que je n'ai pas contracté l'engagement de correspondre avec eux. Prenons-les donc successivement l'un après l'autre. D'abord, pour M. Follen, je l'ai vu alors quatre ou cinq fois; je lui trouvais de la sincérité et de la conviction, mais je ne le connaissais pas le moins du monde, j'ignorais tous ses antécédents, je n'avais aucune idée de sa vraie situation, du degré auquel il pouvait être compromis, de ses mœurs, de ses liaisons, de ses habitudes; j'ignorais s'il était imprudent, discret ou léger, mesuré et capable ou violent et inhabile. Enfin, je ne savais rien sur lui personnellement qui pût me le faire accepter comme correspondant dans une affaire où il ne s'agissait pas moins que de ma tête. Je passe au second, M. Liesching. Ici, en vérité, la plume me tombe des mains! Quoi, je me suis laissé donner M. Liesching comme correspondant! Et sait-on à quoi se bornent mes relations avec M. Liesching? A peut-être six paroles insignifiantes à la promenade où je le rencontrais. Comment! on me le donne comme correspondant, je sais qu'il est à Paris et je ne le recherche pas; je ne prends pas garde à lui. Je ne lui demande pas même d'où il est, d'où il vient, où il va, ce qu'il veut; et depuis cette époque où je l'entrevis à la promenade, je n'en ai de ma vie entendu parler et je serais incapable de reconnaître son visage. Mais voici qui est bien plus inconcevable! Le troisième correspondant que l'on me donne est M. Snell. Eh! bien, à cette époque, je déclare que je ne soupçonnais pas l'existence de M. Snell; j'ignorais qu'il y eût au monde un homme de ce nom, et c'est à Bâle, à la fin de 1821, que j'appris à la fois son nom et son existence et que j'échangeai avec lui quelques paroles. Je demande quel sentiment peut exciter dans l'âme de tout honnête homme une accusation qui porte sur de tels fondements! En vérité, on met à de rudes épreuves la vivacité du sang français qui coule dans mes veines, et j'ai peine à n'exprimer ici que ma pitié pour moi-même de me trouver condamné à rouler dans ce cercle d'absurdités plus révoltantes les unes que les autres, et à épuiser le peu de force que m'ont laissé trois mois de prison rigoureuse à me débattre contre une accusation aussi extravagante qu'elle est atroce et dont toute la force est précisément dans ce dénûment absolu de motifs et de preuves que l'on puisse saisir et réfuter.

Grâce à Dieu, je suis arrivé au bout de cette tâche fastidieuse. J'ai cherché autant qu'il m'a été possible à lever contre moi les accusations les plus positives pour pouvoir les rejeter; j'ai la conscience de n'avoir rien pallié, rien affaibli, et je suis convaincu que les obscurités qui subsistent dans ce mémoire viennent du fond même de l'accusation qui, faute de clarté et de précision en elle-même, empêche toute réponse directe et précise. J'ai essayé de prouver sur la première accusation relative aux Tournois, à la Burscherschaft et aux sociétés que je n'en faisais point partie, défiant hautement qu'on me présentât aucun témoin ou aucun indice contre moi; et sur la seconde accusation relative à l'engagement d'une correspondance politique avec trois de mes con-

frères allemands, Follen, Liesching, Snell, que : 1° si la correspondance roulait sur une conspiration française, l'Allemagne n'a rien à en dire; 2° qu'en fait je n'ai eu aucune correspondance, ce qui finit tout; 3° qu'en principe je ne l'ai pu avoir avec trois hommes sans aucune influence sociale, avec qui je n'ai pu me lier intimement, et qui m'étaient à peu près inconnus.

Je n'ajouterai qu'une observation. Lorsqu'à la fin de l'année 1821, c'est-à-dire une année et demie après la rencontre que je fis à Paris des Allemands qui m'ont rendu suspect aux gouvernements de l'Allemagne, je me rendis aux eaux de Bade, j'ignorais que les poursuites les plus actives étaient dirigées contre tous ceux dont la conduite pouvait donner la plus légère inquiétude aux polices allemandes, je ne l'ignore pas, et pourtant je n'ai pas hésité un instant à aller en Allemagne, à des bains publics, où la police est si facile et où j'ai passé une quinzaine de jours sans le moindre mystère. Il faut convenir que si ma conscience n'eût pas été tranquille, une pareille conduite eût été bien imprudente. Personne ne sait mieux que vous quelle a été la vigilance de toutes les polices allemandes contre les suspects de Tournois, de Buschenschaft, de société secrète. Personne ne sait mieux que vous l'extrême importance que, d'un bout de l'Allemagne à l'autre, tous les gouvernements ont attachée à saisir les moindres fils de ces trames et à s'emparer de tous les individus équivoques. Depuis 1821, l'établissement d'une Commission centrale établie *ad hoc* a été une déclaration officielle d'une guerre inexorable contre tout suspect de menée secrète, non seulement dans le présent pour l'avenir, mais aussi dans le passé. Le rapport de cette commission, malgré sa modération, sa raison et son équité, révélait assez, à des yeux un peu clairvoyants, le zèle ardent et l'inflexible sévérité que les gouvernements attendaient de cette commission. On disait même que ce rapport n'avait pas satisfait quelques puissances. On disait que la commission avait été renouvelée et que la rigueur était à l'ordre du jour. Que ces bruits fussent fondés ou non, peu importe; ils existaient, les arrestations se multipliaient; les journaux étaient remplis du récit des poursuites dirigées contre une foule d'étudiants ou de professeurs suspectés d'appartenir à des associations secrètes. Tous les Allemands que je voyais à Paris me confirmaient ces nouvelles. Je savais que M. de Witte était depuis longtemps arrêté; je soupçonnais même bien qu'il n'avait pas dû être longtemps le seul arrêté de tous ceux qui vivaient avec lui. Et quand, comme je l'ai dit dans mon interrogatoire, l'infortuné M. Follen vint me voir, il y a cinq ou six mois à Paris, j'adoptai vivement son projet de passer en Amérique, je l'engageai à l'exécuter de suite et je lui offris ainsi qu'à son compagnon de détresse mes services les plus prompts.

Quoi ! messieurs, je savais tout cela ; je ne puis pas ne pas le savoir. Plus on me suppose initié à des trames coupables, plus on doit croire que j'ai mis d'intérêt et de soin à être bien instruit, et voilà que sans hésiter, et sans aucune nécessité, je m'en vais de gaieté de cœur au

fond de cette Allemagne qui aurait dû m'inspirer tant d'effroi. Je dis sans aucune nécessité; car je n'ai envers M. de Montebello d'autre devoir que celui de l'amitié, et je l'accompagne pour avoir le plaisir d'assister au mariage d'un de mes meilleurs amis. Je devais savoir que le nom de mon ami, l'éclat de notre séjour prolongé à Dresde attirerait sur moi tous les yeux. Je devais trembler d'empoisonner la joie d'une fête que nous allions célébrer par l'inévitable scandale de la plus légère affaire avec une police allemande. Enfin, sans entrer ici dans des détails que vous devinez, sans parler de ma situation, de mes études, de ma santé, et de ma mère, il est clair que j'avais, si j'étais coupable, mille raisons pour rester, et pas une un peu sérieuse pour partir. Et je pars, je pars avec tout l'éclat possible ! Et quelle route ai-je choisie ? Devinez, messieurs ? Celle de Mayence, de Mayence où siège la redoutable commission. Nous y restons plusieurs heures. Nous y donnons nos noms. Je viens me remettre entre les mains de ceux dont la justice pouvait se resserrer sur moi et dont je n'ignorais pas non plus le zèle ardent et l'habitude des informations minutieuses, et qui depuis plusieurs années tenaient dans les fers plus d'un homme avec qui j'avais eu des rapports, et qui, dans l'hypothèse de ma culpabilité, ne pouvait manquer de me faire saisir et jeter en prison. De Mayence je m'en vins à Dresde. Et là, comment et où passé-je ma vie ? Dans la société la plus exposée aux regards, dans le monde diplomatique, chez M. le ministre d'Autriche, et la veille de mon arrestation, j'étais dans la loge du ministre de Prusse, à l'Opéra italien, n'affichant ni ne cachant mes principes politiques, parlant avec mesure, mais avec ma loyauté et ma franchise ordinaires ! Mais admirez ma sécurité ! J'apprends par hasard qu'un de mes amis, professeur célèbre, passe à Dresde retournant à Berlin. Je le cherche, le trouve, et je veux l'accompagner une partie du chemin pour causer avec lui de choses qui me tiennent un peu plus à cœur que toutes les sociétés secrètes de la terre. Si le successeur de Fichte eût été seul, je l'accompagnais et je serais venu me mettre moi-même à la Stadswogtag. En vérité, ou j'ai la conscience bien pure, ou, à mon âge et avec mes habitudes politiques, je suis d'une rare inintelligence.

Telles sont, messieurs, les observations que je soumets à vos lumières et à votre équité. Quoique tracées à la hâte et présentées bien faiblement, elles suffiront, je pense, pour détruire dans vos esprits jusqu'à la moindre apparence de l'*accusation de complicité dans des conspirations* contre les gouvernements de l'Allemagne, et hâteront peut-être la décision solennelle que j'attends avec la confiance et la tranquillité d'un homme déplorant le scandale infructueux de la mesure où de faux renseignements ont poussé votre zèle et les lenteurs de cette procédure.

Voici quelques documents plus intimes sur le séjour de Cousin à Berlin. D'abord une lettre à Napoléon Lannes et deux réponses de celui-ci.

Mon cher ami, j'ai reçu le 25 votre billet avec un mot de votre mère. C'est donc hier que vous vous êtes marié ! Croyez que j'y étais de

cœur, et dites-vous bien, dites à celle qui est maintenant votre femme, que vous avez tous les deux un véritable frère en moi. Je vous bénis, mes chers amis, au nom de l'amitié la plus vraie, d'une amitié qui ne finira qu'avec ma vie. Je remercie presque ce qui m'est arrivé, car il me semble que désormais il y a un lien sacré entre vous, elle, Gustave et moi. Chers amis, je vous presse doucement contre mon cœur. Devinez tout ce qu'il m'est impossible de vous dire.

Je surmonte mon émotion pour vous parler d'affaires, Napoléon. De grâce, partez, ne restez pas une heure de plus pour moi en Allemagne. Partez, fuyez un pays qui a déjà les os de votre père, et où vous ne pouvez rien pour moi. Mon bon ami, je n'entendrai pas siffler le vent sur la Sprée, ni tomber la pluie, sans craindre pour vous cette triste humidité et ce froid pénétrant, sans trembler qu'il ne vous arrive quelque chose à cause de moi. J'en serais inconsolable. Je me fais déjà assez de reproches de tous les désagréments que je vous ai donnés. Croyez-moi, c'en est assez. Vous avez fait tout ce que vous deviez faire; votre tâche est remplie. Je saurai remplir la mienne. Partez donc; allez chercher le soleil de l'Italie. Vous en avez besoin tous les deux; il fera du bien à votre poitrine. J'invoque la raison de Mme de Gerebzoff. Gustave, emmenez votre frère. Désormais vous ne pouvez plus rester que pour attendre des nouvelles. Est-ce là un motif suffisant? Qu'importe un peu plus ou un peu moins de distance? Aimons-nous; le reste est bien peu de chose.

Adieu. En voilà bien long. Je me hâte de vous quitter.

V. Cousin

Envoyez de loin en loin de petits billets à la Légation de Berlin.

Suscription : A M. Nap. Lannes, duc de Montebello, pair de France, à Dresde. Recommandé aux soins de la Légation française de Berlin.

J'ai reçu hier une lettre de vous par la poste. J'espère que de cette manière j'aurai souvent de vos nouvelles et je vous promets que vous aurez souvent des miennes. J'espérais que nous pourrions commencer l'année ensemble; je vous aurais embrassé de bien bon cœur. Faute de mieux, je vous envoie par la poste les souhaits de tous vos amis, et pour ma part je vous souhaite une bonne année, à la façon de notre pays. Je ne puis vous dire combien nous pensons à vous. Mme Razoumowski est arrivée ici hier; elle doit y passer quelques jours. Nous avons causé bien longuement de vous hier soir. Voilà cinq ou six jours que je n'ai reçu des nouvelles de ma mère; je sais par nos amis plutôt que par elle-même qu'elle est assez contente de sa santé. Elle a encore quelquefois des maux de tête, mais son estomac va beaucoup mieux encore depuis les bains de mer. Je recevrai sans doute dans quelques jours une lettre d'elle pour vous; je vous l'enverrai bien vite. J'attends moi-même avec impatience de ses nouvelles, car nous sommes encore dans les écritures, et je donnerais beaucoup pour en être sorti. J'espérais que

les premiers jours de l'année 1825 ne me verraient pas garçon; mais les choses ne vont pas si vite, quand on les discute à trois cents lieues de distance. Nous nous portons bien ici, il fait humide, mais il ne fait pas froid. Vos amis de Dresde sont toujours bien occupés de vous. Quand vous m'écrirez, donnez-moi donc de vos nouvelles; c'est une chose que j'exige de vous pour moi et pour tous ceux qui vous aiment. Dites-moi aussi comment vous vous occupez, si vous avez des livres, si vous voulez que je vous en envoie et lesquels. Avez-vous besoin de quelque chose? Vous savez que vous pouvez disposer de moi. Adieu, mon cher M. Cousin, Gustave et moi nous vous embrassons de tout notre cœur.

NAP. LANNES, duc de MONTEBELLO.

Dresde, ce 2 janvier 1825.

J'ai reçu votre lettre qui m'a fait un bien grand plaisir. Elle est du 17 janvier. Les détails que vous me donnez sur votre position m'ont un peu tranquillisé. Je vous croyais enfermé dans une prison dont vous ne pouviez pas sortir, même pour prendre l'air, et réduit pour tout aliment intellectuel à des livres de poésie, triste ressource pour vous séparer de votre imagination que les verrous n'enchaînent pas. Jugez donc de ma surprise et de ma joie quand j'ai vu que vous pouviez causer librement avec Platon et qu'on vous promettait un maître de langue et *Le Moniteur*. Il faut à mon tour que je vous rassure sur quelques phrases de ma dernière lettre que vous n'avez pas bien comprises, afin que vous soyez sans douleur comme vous êtes sans inquiétude. Je vous le dis bien franchement, vous ne m'avez nui en rien : les difficultés qui sont survenues depuis sont d'une tout autre espèce que vous ne l'imaginez. C'est tout simplement affaires de contrat; l'histoire en serait trop longue et trop difficile à raconter. Peut-être qu'une seule conversation aurait tout arrangé, mais j'étais seul ici dans une position dont vous sentirez toute la délicatesse. Il a fallu écrire à Paris, attendre des réponses; tout cela, comme vous savez, ne va pas très vite. J'espère que nous arriverons au but. J'espère que vous me connaissez assez et que vous connaissez assez ma mère pour être toujours sûr que nous ne ferons rien que nous ne devions faire. Il me sera beaucoup plus difficile de vous donner des explications sur cette phrase qui vous embarrasse plus que les plus difficiles du *Banquet*. Tout ce que je puis vous dire, c'est que l'indiscrétion ne vient ni de Paravey ni d'aucun autre de vos amis de Paris. D'où vient-elle donc? Je n'en sais rien; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle est arrivée jusqu'ici. Si vous voulez comprendre de quoi il s'agit, sortez de Platon, car c'est quelque chose de fort peu platonique. Je n'ai pas besoin de vous dire que ceux qui vous connaissent ont traité tous ces bruits comme ils méritent de l'être. Me voilà au bout des explications. Mais avant de vous quitter, je vous demande encore de me donner de vos nouvelles; soyez sûr que j'en ferai un bon usage. Ne vous tourmentez pas sur mon compte, et surtout soyez per-

suadé que vous n'êtes pour rien dans tout ce qui s'est passé depuis votre départ. Tout le monde ici pense beaucoup à vous. Vous y avez, comme vous le savez, j'espère, des amis et de bien bonnes connaissances. Mme de La Reck me charge toujours pour vous de mille amitiés. M. Böttiger veut aussi que je le rappelle à votre souvenir. Quant à moi, vous savez si je dois être occupé de vous. Ma mère vous a-t-elle écrit depuis quelque temps? Elle est assez contente de sa santé, sauf les maux de tête; je ne sais si je vous ai dit qu'elle est déménagée, elle a pris la maison où demeurait M. Lebrun. Adieu, mon cher M. Cousin, écrivez-moi quand vous pourrez et ne me ménagez pas; vous savez que je suis tout à vous.

NAP. LANNES, duc de MONTEBELLO.

Dresde, ce 22 janvier 1825.

La lettre qui suit donne quelques détails sur les personnes que Cousin put voir à Berlin, quand libre sur parole, le 6 février 1825, il abandonna la prison pour habiter en ville.

Vous n'avez sûrement pas douté, monsieur, de l'intérêt que moi et tous ceux qui ont eu l'avantage de faire votre connaissance pendant votre court séjour parmi nous, avons pris à votre situation. Non que personne ait eu la moindre inquiétude : vous portez trop avec vous la garantie de votre caractère. Je vous laisse donc à apprécier la nature de nos sentiments.

Je joins ici de la part de Mme de La Reck quelques lettres à plusieurs de ses amis et amies de Berlin, et je vais y ajouter, pour votre gouverne, quelques notes sur les personnes auxquelles elles sont adressées. Mme de La Reck vous engage à vous faire lire et expliquer le contenu des différentes lettres, puis de les cacheter avant de les faire remettre.

1° M. Rosenstiel, directeur de la fabrique de porcelaine, alsacien de naissance, est depuis quarante et un ans ami de Mme de La Reck. Il possède des connaissances aussi étendues que variées; c'est à lui que la fabrique doit son état florissant.

2° M. Friedlaender, un vrai sage, ami intime de Mme de La Reck. Par philosophie, il est resté attaché à sa croyance. S'il vous en explique les raisons, vous ne pourrez que l'approuver.

3° Le conseiller privé docteur Bérends; bonne tête; prudent dans ses opinions; très économe de son temps.

4° Le conseiller Ouhden : homme spirituel, connaissant l'Italie en savant. Sa femme est, par ses vertus et son amabilité, un des ornements de son sexe. M. Oudhen habite la maison de Mme Lévy, belle-sœur très aimée de Friedlaender, femme d'un commerce fort doux.

5° Mme Hertz, la veuve de défunt le célèbre médecin juif docteur Marius Hertz, femme très instruite et d'un grand mérite.

Voilà les connaissances que Mme de La Reck croit les plus utiles pour vous dans ce moment. Elle ne vous conseille pas de vous jeter dans le grand monde de Berlin, quelque attrayant qu'il soit sous le rapport des connaissances et des talents qu'on y rencontre : les conjonctures pourraient vous le faire voir autrement.

Nous nous flattons de vous revoir ici à Dresde, quand ce ne serait que pour quelques instants. N'étendez pas sur vos admirateurs le trop juste ressentiment que vous devez éprouver; vous trouverez de plus belles occasions de le satisfaire.

Je ne vous parle pas de moi, parce que vous m'occupez trop. Si, en passant par Dresde, vous voulez bien me sacrifier quelques instants, un coup d'œil vous apprendra ce qui m'est arrivé depuis votre départ.

Agréez les sentiments dont je me sens animé en écrivant ces lignes.

Votre admirateur très dévoué, VILLERS.

[Dresde], mercredi 23 février 1825.

Cousin avait été élargi quand il reçut cette lettre, comme lorsqu'il écrivit la suivante adressée au baron de Damas.

Monseigneur, si je ne me suis point hâté d'offrir à Votre Excellence l'expression de ma vive et profonde reconnaissance pour la lettre généreuse que M. le chevalier de Bourgoing m'a remise il y a quelque temps, c'est que j'espérais toujours que le lendemain m'apporterait la nouvelle de mon absolution définitive, ou du moins quelques preuves que la Commission de Mayence s'occupe de moi, et par là me mettrait en état de répondre par des faits à Votre Excellence et de lui montrer que sa bienveillance n'avait pas été mal placée. Mais les jours s'écoulant depuis le 6 février jusqu'aujourd'hui 26 mars sans aucun changement, sans aucune nouvelle que je puisse mander à Votre Excellence, je me vois réduit à la supplier de ne pas prendre mon silence pour de l'ingratitude et de vouloir bien croire aux sentiments avec lesquels j'ai reçu le témoignage de l'intérêt qu'elle daigne m'accorder. Je sens profondément, monseigneur, tout le prix de votre sollicitude, et je ne puis vous dire à quel point j'ai été heureux d'apprendre que Votre Excellence, dont l'honneur et la loyauté règlent les grâces, ne désapprouvait pas ma conduite dans cette déplorable affaire. J'accepte cette récompense, parce qu'en effet je m'en sens digne et je remercie sincèrement Votre Excellence de ne me l'avoir pas refusée, pour moi, monseigneur, pour ma famille et pour mes amis.

C'est encore une consolation bien douce pour moi que le Gouvernement du Roi ait bien voulu trouver dans les sentiments que j'ai pris la liberté d'exprimer à Votre Excellence la garantie certaine de mon dévouement au Roi et de mon respect pour les lois de mon pays. J'espère que quand le Gouvernement du Roi aura sous les yeux l'inconcevable interrogatoire qu'il m'a fallu subir devant un tribunal allemand sur

tous les actes de ma vie, non seulement en Allemagne, mais en Suisse, mais en Italie, mais en Angleterre (?) et surtout en France, il n'y trouvera rien qui puisse affaiblir l'intérêt dont il m'a honoré; rien qui ne prouve, monseigneur, je ne dis pas mon respect pour les lois de mon pays, mais mon attachement inébranlable, mon véritable amour pour ces lois généreuses, qui dans leurs principes et dans le système de leurs conséquences réalisent les vœux des générations nouvelles sans nuire aux droits des générations anciennes et, unissant ainsi le passé à l'avenir de la France, fondent le bonheur commencé sur des bases solides que je serais heureux de pouvoir sceller de mon sang.

Oserai-je poursuivre, monsieur le baron? On dit ici que Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Angoulême a daigné m'honorer de sa sollicitude. Je n'ose prendre la liberté de m'adresser à Son Altesse pour lui dire de quelle vénération profonde je suis pénétré toutes les fois que je pense à tant de bonté. Je ne voudrais pas importuner Son Altesse. Mais j'avoue que je désirerais bien vivement que monseigneur le duc d'Angoulême n'ignorât pas ce qui se passe dans mon cœur, et que vous daignassiez, monsieur le baron, assurer Son Altesse que sa noble protection ne sera point compromise, et que sans doute je ne serai jamais que le dernier de ses serviteurs, mais qu'aucun de ceux-ci ne me surpassera en dévouement, et j'allais presque dire en tendresse de cœur pour elle! Car celui qui a essayé de sécher les larmes de ma vieille mère est plus qu'un prince pour moi.

Daignez, monsieur le baron, etc.

V. C.

Berlin, 28 mars (1825).

Voici un document fort utile pour suivre les événements qui assaillirent Cousin pendant son malencontreux séjour en Allemagne. C'est la mention rapportée jour à jour, de tout ce qui lui survint de notable depuis son incarcération jusqu'à sa libération définitive. Ce document se trouve, comme les précédentes, parmi les papiers de Cousin à la Sorbonne, et, comme eux aussi, il est écrit d'une graphie assez difficile à lire, ce qui a pu donner lieu à des erreurs en le transcrivant.

JOURNAL

Octobre (1824).

14, jeudi. — A Dresde arrêté à 5 heures du matin. Enlevé du territoire saxon à 6 heures du soir. Couché le soir à Grosenheim.

15. — Esterwelde où je veux protester. — Liebenwerde *it.* — Coucher à Holsberg.

16, samedi. — ...Potsdam, 1 heure du matin. Je continue.

17, dimanche. — Berlin, 6 heures du matin. — Je ne puis voir personne.

18. — Personne... personne... A 9 heures du soir, je change de chambre.

19, mardi. — 10 heures du matin, M. de Falkenberg. — 2 heures, M. de Bourgoing.

20. — Chambre dans une maison particulière, où je suis plus mal.

21, jeudi. — Séance avec MM. de Falkenberg et Coste. Inventaire, protestation, déclaration.

22. — J'écris à M. de Damas à l'encre.

23. — It. au crayon.

24, dimanche. — Je suis si mal que je prends le parti de retourner à la prison.

25, lundi. — Je retourne à la prison. Nouvelle séance à 6 heures du soir avec MM. de Falkenberg et Coste. On me donne du papier et de l'encre. Je ne vois plus M. de Bourgoing.

26. — J'écris à Auguste et à Napoléon. — Pas M. de Bourgoing.

27. — J'écris à M. d'Ekstein et à la duchesse de Montebello. — Pas M. de Bourgoing.

28. — Écrit à Humann. Traduit des poésies de Gœthe. — Pas de M. de Bourgoing.

29, vendredi. — Écrit à Royer-Collard, à M. de Bourgoing. — Préparé une lettre au roi Frédérick.

30. — Je corrige cette lettre. Séance avec MM. Coste et Falkenberg. Remise de mes papiers de Dresde. Refus d'envoyer mes lettres, telles qu'elles sont. J'écris au roi de Prusse et à M. de Schukmann.

31 ou 1er novembre, dimanche. — Je récris une autre lettre pour Auguste, que je recommande à M. de Damas. — Un billet à M. de Bourgoing. — J'écris à M. de Schukmann à l'occasion des communications confidentielles, pour bien expliquer ma pensée.

NOVEMBRE.

1er. — J'écris à M. de Damas et à Napoléon. Conduit devant ces Messieurs Coste et Falkenberg. — Détails sur la chambre. — M. le Ministre prétend que c'est moi qui, en refusant de répondre comme le veulent même nos lois, me suis attiré la mesure dont je me plains. Je réponds à tout ceci.

2. — Reçu de M. de Bourgoing de la bougie et des bouteilles de bouillon. Reçu un billet de Napoléon avec une lettre de Pazzana. La lettre de Pazzana n'était pas décachetée. Je l'envoie décachetée à M. le Ministre.

3. — Reçu de M. de Bourgoing diverses choses que je renvoie. — Écrit à Napoléon. — Traduit du *Banquet.*

4, jeudi. — Traduit du *Banquet.*

5. — Reçu de M. de Bourgoing diverses choses que je renvoie, et des journaux que je garde.

6, samedi. — Écrit à M. d'Hervilly, à Napoléon. — Séance avec ces Messieurs où je leur fais diverses demandes.

7, dimanche. — Écrit à Auguste, à ma mère. Reçu un billet de Napoléon.

8. — Bain. Séance avec ces Messieurs. Mesures de rigueur. Note au Ministre de l'Intérieur.

9. — Remis ma note à ces deux Messieurs. Reçu de M. de Bourgoing des livres.

10. — Reçu des journaux jusqu'au 26. *Moniteur*. Lu.

11. — Enfin des ordres arrivent. M. de Bourgoing devant la commission. — 5 heures : Interrogatoire, récit de ma vie.

12. — 11 heures : premier voyage. — 4 heures : second voyage; Bade. Celui-ci, Italie.

13. — Relations en France.

14. — Dimanche.

15. — Interrogatoire.

16. — Fin d'interrogatoire.

17, 18, 19, 20, 21, 22. — Maladie, transféré dans une autre chambre. Deux billets d'Auguste, un de la duchesse, deux de Napoléon. Pas de M. de Bourgoing.

23, mardi. — J'écris un mot à Napoléon.

24. — J'écris à Auguste et à ma mère, la lettre du 7 n'ayant pu partir.

25. — Reçu un billet de Napoléon, un de sa mère. — On me lit des observations de M. le Ministre auxquelles je veux répondre.

26. — J'écris à Mme de Montebello.

27. — On me fait venir devant la commission à laquelle je communique ma réponse à ses observations.

28, dimanche. — Un mot à Napoléon.

29. — Un mot à Mme de Lapisse.

30. — J'écris à Paravey. Je reçois un mot de Napoléon.

DÉCEMBRE.

1er. — Séance. On m'annonce que ma lettre du 26 à Mme de Montebello ne passe pas, parce qu'elle ne regarde ni *ma famille,* ni *mes finances*. Je réclame mes lettres qui n'ont pu passer. On m'interroge sur M. Hisfelder.

2. — J'écris à Auguste et à ma mère.

3. — Je suis très malade. Un mot à M. de Schukmann.

4. — Je commence à écrire à...

5, dimanche. — Je suis malade.

6. — Écrit à Paravey. Séance avec ces Messieurs, où on me lit une réponse à mes observations du 27. Je réponds.

7. — Écrit à Mme de Montebello et à Humann.

8. — Écrit à Paravey, à Auguste.

9, jeudi, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. (Ces jours sont seulement numérotés.)

18, *lundi*. — Écrit à Auguste, à ma mère.

21. — Dans le *Moniteur* du 22, l'article Berlin est un extrait de la *G*(*azette*) *de Hambourg contre* moi.

22. — Ce jour le conseiller Le Coq est substitué à Falkenberg. Interrogatoire.

23, jeudi. — Écrit à Napoléon et à Auguste. — Interrogatoire.

24. — Interrogatoire. — Deux lettres d'Auguste.

25. — Fête. Pas d'interrogatoire.

26, dimanche. — Une lettre d'Auguste, une de Paravey.

27. — Reçu de Dresde un billet de Napoléon avec un billet de sa mère. Écrit à ma mère. Interrogatoire.

28. — Reçu de Napoléon un billet.

29. — Interrogatoire.

30. — Reçu une lettre anonyme, une de Mme de Montebello. Remis mon mémoire particulier (?).

31. — Écrit à Napoléon.

JANVIER [1825].

1er, samedi. — Écrit à ma mère.

2. — Dimanche.

3. — Reçu une lettre d'Humann, écrit à Mme de Montebello.

4. — Reçu une lettre de Paravey.

5. — Écrit à Humann et à Royer-Collard. Reçu un mot de Napoléon.

6. — La lettre à Humann ne peut encore partir. Je reçois la visite de M. de Kamptz.

7. — J'écris un mémoire sur *le prétendu concert* entre Follin et moi pour le voyage d'Italie.

8, samedi. — La lettre pour Humann part. Reçu un mot d'Auguste.

9, dimanche. — Je lis sur mon Platon un excellent article du 30 du *Journal des débats*. L'article doit être de Guizot.

10. — Écrit à Napoléon, à ma mère et à Auguste.

11. — Reçu un billet d'Auguste et de Mme de Montebello.

12. — Écrit à Auguste.

13. — Je corrige la partie du *Banquet* traduite par Racine. Achevé Racine.

14. — Je continue de corriger M. de Rochechouart.

15. — Je continue à corriger M. de Rochechouart.

16, dimanche. — Reçu un billet de Napoléon. Écrit à Napoléon.

17. — Écrit à Napoléon, à ma mère, à Auguste et à Mme de Montebello.

19[1]. — Reçu la visite de M. Kamptz.

20. — Écrit à Humann, à Melloni (?). à Paravey, et à Auguste.

21. — Traduit du *Banquet*.

22. — *id.*

23, dimanche. — *id.*

24. — Leçon d'allemand.

1. L'annotation du 18 est rayée d'un lourd trait d'encre.

25. — Traduit du *Banquet*.
26. — Leçon d'allemand.
27. — Écrit à Auguste et à ma mère.
28. — Leçon d'allemand. Travaillé au *Banquet*.
29. — Un mot de Napoléon. Je récris à Napoléon.
30, dimanche. — Reçu un billet d'Auguste.
31. — Leçon d'allemand.

FÉVRIER.

1er. — Écrit à Auguste.
3. — Travaillé au *Banquet*.
4. — Lettre d'Humann. Répondu de suite. Leçon d'allemand.
5. — Reçu un mot de Napoléon. Reçu un mot de Paravey. Répondu à Napoléon.
6, dimanche. — Écrit à Mayence pour obtenir ma liberté sous serment et caution. — Libre à Berlin sur parole. Visite à M. de Rayneval, à M. de Kamptz, au Ministre de l'Intérieur, que je ne trouve pas. Écrit à M. de Damas.
7, lundi. — Visite à Hegel. Dîné chez M. de Rayneval. Logé sous les arbres. Visite à M. de Schukmann, que je ne trouve pas. Écrit à Auguste.
8, mardi. — Logé à l'hôtel de Rome. Reçu la visite de Bekker. Écrit à Humann. Été voir M. de Kamptz. Passé la soirée chez Hegel.
9. — Écrit de nouveau à Mayence, à M. Reinhardt, à M. de Rumigny, vu M. Bekker, M. Schleirmecher, Hennings.
10. — Le matin, première leçon d'Hennings. — Reçu un ordre de confrontation avec M. Witte. — Écrit au ministre pour lui demander audience. — Reçu un mot d'Auguste. Écrit quelques observations sur la confrontation qu'on me demande. — Séance à l'Académie.
11, vendredi. — Écrit à ma mère, à Auguste, à Napoléon. — Leçon d'Henning. — Visite de Fürster et de Gaus. — Soirée chez Hegel. Causé sur la philosophie de l'histoire.
12. — Henning. Visite à M. de Kamptz. — Dîné à la Légation. — Soirée, partie avec Schleïermacher, partie, et soupé avec Nieburh et Bekker. Lettre de Gaston. Répondu.
13, dimanche. — Henning. — Gaus. — M. de Schukmann. — Lettre de Humann. Soirée chez M. Hegel.
14. — Henning. — Écrit à Mme de Montebello. — Après-dînée avec Nieburh. — Soirée chez M. Lecoq.
15. — Henning. — Travaillé au *Banquet*. — Soirée à la Légation française.
16. — Henning. — Confrontation. — Soirée chez Savigny.
17. — Henning. — M. Milder. — Visite à M. de Kamptz. — Soirée chez Nieburh avec M. de Vincke.
18. — Henning. — Visite à M. Steckmann. — Soirée chez Hegel.
19. — Reçu un billet de Gaston et de Mme de Gerebzof. — Un de

Napoléon de Francfort. Répondu à Napoléon. — Soirée chez M. Milder.

20, dimanche. — M. Burde. — Écrit à Mme de Gerebzof.

21. — Henning. — M. Mendelsohn. — Soirée chez Hegel.

22. — Henning. — M. et Mme Förster. — Dîner chez M. de Rayneval. — Remise de mes papiers. — Soirée chez Lecoq avec Thobuk.

23. — Henning. — Thobak. — M. de Lamotte-Fouqué. — Mlle Solmer. — Mme Milder. — Hegel.

24. — Henning. — Gaus. — Galerie des tableaux. — Dîné à la Légation. — Hegel.

25. — Henning. — Reçu une lettre d'Auguste. — M. de Lamotte-Fouqué. — Théâtre.

26. — Henning. — Maître d'allemand. — Dîné à la Légation. — Hegel.

27, dimanche. — Henning. — Maître d'allemand. — Rue Behrenstrasse. — Soirée chez la Milder; Steffen

28. — Henning. — Maître d'allemand. — Écrit à Auguste et à ma mère. Je lui envoie la lettre rendue. Et à M. Reinhart. — Bal chez M. Block.

Mars.

1er. — Henning. — Maître d'allemand. — Écrit à M. d'Hervilly et je lui envoie la lettre du 6 novembre. — Écrit à M. de Schukmann. Soirée chez Hegel.

2. — Dîné chez la Milder. — Soirée chez la Block. — Écrit à Mme de Montebello et envoyé une lettre du 26 novembre. Écrit à Auguste avec deux anciennes lettres.

3. — Henning. — Maître d'allemand. — Dîné chez Block. — Soupé avec Henning.

4. — Henning. — Maître d'allemand. — Reçu une lettre d'Auguste et de Mme de Montebello. Lettre à M. de Damas. — Spectacle. Milder. — Hegel. — Répondu à Mme de Montebello.

5. — Henning. — Maître d'allemand. — Lettre de Schukmann. — Soirée chez Forster.

6, dimanche. — Henning. — Atelier de Schadow. — Dîné chez Block. — M. Behr.

7. — Écrit à Humann. — Envoyé à M. d'Extein une lettre que je lui avais adressée en prison. — Reçu une lettre de Mme de Montebello. — Écrit à Gustave. — Dîné chez Mendelsohn. — Soirée chez Schleïermacher, avec Wolff, Battmann, etc

8. — Henning. — Bain. — Maître d'allemand. — Holto. — Nieburh.

9. — Un mot de Rheinhardt. — Henning. — Holto. — Dîné chez la Milder. — Hegel.

10. — Henning. — Michelet. — Dîné chez Block. — Bal chez Behr.

11. — Henning. — Écrit à M. de Recke, à Gaston, à M. Wildt. — Michelet. — Holto. — M. Block. — La Milder. — Hegel.

12. — Henning. — Michelet. — Holto. — La Milder. — Soupé chez la Block.

13, dimanche. — Henning. — Dîné chez Block. — Olympia. — Hegel. — Lettre de Mme de Montebello.

14. — Michelet. — Holto. — Écrit à Mme de Montebello. — A ma mère, à Auguste. — Soirée chez Mme Milder.

15. — Henning. — Michelet. — Holto. La Block et Milder.

16. — Henning. — Michelet. — Holto. — Dîné chez la Behr. — Soirée chez Savigny et Milder. — Écrit à Bœttiger.

17. — Henning. — Michelet. — Holto. — Block. — Nieburh.

18. — Henning. — Michelet. — Holto. — Dîné à la Légation. — Blok.

19. — Henning. — Holto. — Michelet. — Wilder. — Blok.

20, dimanche. — Henning. — Michelet. — Holto. — Écrit à Auguste et à mon père, à Gustave. — Dîné et soupé chez Block.

21. — Henning, Michelet. Olto. — Soirée chez Hegel. — Reçu un mot de Gustave et de M. de Recke. — Friedlander.

22. — Henning. — Michelet. — Olto. — *Don Juan.*

23. — Henning. — Michelet. M. Sedler. — M. Humboldt.

24. — Henning. — Michelet. — Olto. — Mme Milder. — Mme Block.

25. — Michelet. — Olto. — Mme Milder. — Mme Block. — Écrit à Reinhardt.

26. — Henning. — Michelet. — Holto. — Lettre d'Auguste.

27. — Michelet. — Holto. — Lettre de D'Exstein. — Soirée chez Hegel.

28, dimanche. — Henning. — Michelet. — Holto. — Soirée chez Block.

29. — Écrit à M. de Damas. — Michelet. — Holto. — Dîné chez M. Milder.

30. — Écrit à Auguste et à ma mère, à M. de Schukmann, à Napoléon. — Reçu une lettre de Napoléon et de Mme de Montebello.

31. — Holto. — Mme Block. — Hegel.

AVRIL.

1er. — Holto. — Hegel et Block.

2. — Holto. — Écrit à Mme de Montebello. — Block. — Hegel.

3. — Dîné chez la Milder. Soupé chez Block.

4, dimanche. — Dîné chez Block. — M. de Négler.

5. — Nouvelles de Mayence. — Dîné chez Mendelsohn. — Soupé chez Hegel avec Schulze.

6. — Écrit à Auguste. — Heim. — Soirée chez Block. — Écrit à M. de Damas.

7. — Écrit à Paravey. — Dîné à la Légation française.

8. — Dîné chez Block. — Soupé à la Légation française.

9. — Dîné chez la Milder. — Soupé chez Hegel. — Humbold.

10, dimanche. — Conférence avec M. Lecoq. — Le Känigstaedt. — Lettre de Humann.

11. — M. de La Motte-Fouqué. — Reymer.

12. — Michelet. — Heym. — Lodoïska et Hegel.

13. — Lettre de Mme de Montebello. — Dîné avec Mme Seidler. — Mme de Varnhagen.

14. — Écrit à Mme de Montebello, à Gustave. — Soirée et concert.

15. — Matinée à la Boerstalle. — Soirée chez moi.

16. — Soirée chez M. de la Motte-Fouqué.

17, dimanche. — Visite à M. Behr. — Dîné chez Block. — Visite à M. de Kamptz.

19. — Reçu un billet de Lecoq. — Soirée chez Hegel.

20. — Comparu devant le commissaire Lecoq. — Mise en liberté. — Écrit à Auguste. — Soirée chez Savigny.

21. — Écrit à Gustave. — Dîné chez la Block. — Visite à M. d'Altenstein. — Soupé chez d'Heyne (?).

22. — Une lettre de Mme de Montebello. Répondu. — La Motte-Fouqué. — Alceste. — Lettre d'Auguste.

23. — Visite à M. de Schukmann, à M. de Kamptz. Soirée chez Hegel.

24, dimanche. — Dîné chez Block. — La Varnhagen. — Soirée chez Hegel. Adieux à M. Milder, à M. Block.

25. — Départ. — Wittenberg. Église de tous les saints où Luther prêcha. — Le séminaire où il demeura. — Le couvent des Augustins. — Statue de Luther. — Écrit à Auguste.

26. — Leipzig. — Visite à la librairie Bossange. — Écrit un mot à Schleiermacher, avec un exemplaire de Platon. — Envoyé Descartes à Hegel et à . — Écrit à M. de la Recke.

27. — De Leipzig à Weymar. — Lutzen. — Weitschaft. — Neuberg. — Sckersberg. — Weymar.

28. — Séjour à Weymar. — Gœthe. — M. de Schwerdeler, sa fille, son mari. — Promenade du Belvédère. — M. Peucer et M. de Muller.

29. — Séjour à Weymar. — M. de Gersdorft. — M. de Gœthe, sa sœur et ses enfants. Dîné chez M. de Gersdorft. — Promenade avec Muller et Gersdorft.

30. — Écrit à Auguste et à M. de Romigny.

Bientôt après, Cousin était en France, n'ayant obtenu aucune satisfaction morale, comme il le désirait. Quelques mois après, il commence à se préoccuper de cette situation et insiste pour qu'on lui octroie quelque témoignage de son honorabilité. Pour cela, il écrit en Prusse la lettre qui suit.

A Son Excellence Monsieur le baron de Schukmann,
Ministre de l'Intérieur et de la Police de Sa Majesté le Roi de Prusse.

Monseigneur, voici un an que j'ai quitté Berlin après huit mois de captivité. J'ai l'honneur de rappeler à Votre Excellence qu'avant mon départ elle me promit officiellement d'envoyer à mon gouvernement, outre les interrogatoires et mémoires qui détruisent les moindres ves-

tiges de l'accusation, une lettre où le Gouvernement prussien attesterait lui-même au Gouvernement français quelle a été ma conduite dans tout le cours de cette déplorable affaire, en prison et hors de prison. Il m'importait que le gouvernement français, et par lui mes compatriotes sussent bien que j'ai tâché d'allier dans cette circonstance et l'énergie que je devais à la dignité du nom français compromise en ma personne, et la mesure que je me devais à moi-même. Personne, Monseigneur, ne sait mieux que Votre Excellence que ma fermeté en prison n'a pas été au-dessus de ma modération dans Berlin, et le Gouvernement français peut vous dire si j'ai rapporté aucun ressentiment dans Paris, et si j'y ai attendu avec confiance la satisfaction qui m'était due et qui m'avait été promise. J'y comptais d'autant plus que Votre Excellence me connaît assez pour être sûre que je ne tournerais pas la justice du Gouvernement prussien contre elle-même en récriminant après une satisfaction convenable. Mais Votre Excellence me connaît assez pour être convaincue que je ne laisserai pas non plus tourner ma modération contre elle-même, et que je ne consentirai jamais aux nuages qui semblent envelopper ma conduite. Quelques mots honorables au Gouvernement prussien peuvent seuls dissiper ces nuages. De toutes les indemnités que j'eusse pu demander ou que j'ai refusées, une seule m'a paru digne de moi, mais celle-ci est indispensable et j'y tiens sérieusement. Monseigneur, je l'ai attendue un an entier avec une confiance qui me semblait un devoir. Je n'ai pas voulu croire, je ne crois point encore que le ministère prussien ait voulu donner le change à ma délicatesse en l'engageant indirectement au silence par la promesse d'une satisfaction sans cesse différée. J'avais pensé que le Gouvernement prussien voulait que les passions fussent calmées pour me rendre une justice qui honorât sa loyauté, sans compromettre sa dignité, et Votre Excellence peut juger si j'entrais dans ces scrupules de l'autorité. Plus d'une fois j'ai demandé au Gouvernement français si la promesse qui m'avait été faite à Berlin et que je m'étais fait un devoir de lui communiquer était enfin remplie. Plus d'une fois j'ai fait avertir M. le baron de Kamptz de mon profond étonnement de ne plus entendre parler de Berlin; enfin, aujourd'hui, Monseigneur, j'ai dû prendre le parti de m'adresser officiellement à Votre Excellence pour réclamer la lettre qui doit éclaircir ma conduite à tous les yeux. Encore une fois Votre Excellence ne peut croire que je demande au gouvernement prussien rien qui ne soit dans les convenances de sa haute dignité, mais en même temps elle doit comprendre que j'ai aussi mon honneur à soigner et que je ne l'abandonnerai pas.

J'ai l'espérance que dans cette réclamation Votre Excellence ne verra que le sentiment qui m'anime, le soin de mon honneur et la confiance que m'inspire la loyauté connue du caractère personnel de Votre Excellence. Je suis avec respect de Votre Excellence le très humble serviteur.

Le professeur VICTOR COUSIN.

Paris, le 21 avril 1826.

A Son Excellence Monsieur le baron de Damas,
Ministre des Affaires Étrangères de Sa Majesté le Roi de France.

Monseigneur, des deux choses dont j'étais convenu avec Votre Excellence, savoir la lettre au Gouvernement prussien et la note pour *Le Moniteur*, je me suis décidé à faire d'abord la première. Il m'a semblé que le résultat que je cherche serait bien mieux obtenu si le Gouvernement Prussien fournissait lui-même au Gouvernement français les moyens dont on essayé d'envelopper ma conduite. Une note dans *Le Moniteur* serait bien autrement digne, si elle était fondée sur la déclaration de ceux-là mêmes qui m'ont suscité cette déplorable affaire. C'est un devoir pour le ministère prussien de m'absoudre publiquement comme il m'a accusé. Il me l'a promis lui-même, et c'est un devoir pour moi de réclamer la satisfaction qui m'est due et qui m'a été promise. Votre Excellence a l'âme trop élevée pour ne pas entrer dans les scrupules de mon honneur et j'ose espérer qu'elle approuvera la réclamation dont je lui adresse copie.

J'ai cru bien faire encore, monseigneur, d'agir en cette circonstance sans l'intermédiaire du gouvernement du Roi. Sans doute je crois la dignité du pays engagée dans la satisfaction qui m'est due, et je le crois plus que je n'ose le dire; mais tout en continuant de me placer ainsi que les promesses officielles qui m'ont été faites, sous la haute protection et garantie du gouvernement du Roi, il m'a paru mieux de ne pas le mêler dans cette affaire, pour ne pas compromettre sa dignité et laisser à ses démarches toute la liberté convenable. Confiant dans la haute sagesse et dans la bienveillance de Votre Excellence, je n'écrirai rien, je ne recevrai rien sans le communiquer au Gouvernement du Roi, mais j'agirai directement et en mon nom.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect et de la reconnaissance de votre très humble serviteur.

V. Cousin.

Paris, le 21 avril 1826.

Quatre mois après, aucune satisfaction n'ayant été accordée, nouvelle lettre plus pressante, que voici :

A Monsieur le baron de Schukmann, ministre de l'Intérieur
de Sa Majesté le Roi de Prusse.

Monseigneur[1], j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence en date du 21 avril dernier pour réclamer enfin officiellement la remise à mon gouvernement de tous mes interrogatoires et la lettre par laquelle le Gouvernement prussien devait rendre compte au Gouvernement français de ma conduite pendant le cours de cette déplorable affaire. Cette lettre confiée aux soins de la maison Schickler a été reçue par Votre

1. L'original de cette lettre a récemment passé en vente, et j'ai pu constater qu'il ne présentait que des divergences insignifiantes avec le brouillon.

Excellence, car l'accusé de réception transmis par M. Schickler de Berlin à Paris est entre mes mains; mais Votre Excellence ne m'a fait aucune réponse; ni mon Gouvernement qui connaît toutes mes démarches n'a rien reçu pour moi, ni le ministre de Prusse à Paris ne m'a rien fait passer. Quatre mois se sont écoulés et témoignent assez de ma patience et de la volonté manifeste de ne pas me répondre.

Le silence de Votre Excellence étonne mon Gouvernement, monseigneur, blesse les hommes les plus modérés, et me place dans une situation pénible.

Votre Excellence désavoue-t-elle les promesses spontanées et réitérées qu'elle m'a faites à Berlin de réparer autant qu'il est en elle l'atteinte portée à ma réputation de loyauté, en s'empressant de communiquer au Gouvernement français l'honorable opinion qu'elle m'a plus d'une fois exprimée, et sur mon innocence quant au fond de l'affaire, et sur l'ensemble de ma conduite pendant mon procès? Non, Votre Excellence ne nie rien, mais elle élude tout.

Avais-je demandé au gouvernement prussien une réparation qui pût compromettre sa dignité? Non. Moi-même j'avais voulu attendre que les passions soulevées par cette affaire fussent calmées; moi-même je m'étais fait un devoir d'avertir Votre Excellence que quelques paroles honorables me suffiraient. Certes, ce n'est pas moi qui demanderai jamais à la puissance publique de s'abaisser. Je lui offrais au contraire le moyen de manifester à la fois sa loyauté et sa force.

Je suis donc réduit à le dire, monseigneur, avec une douleur profonde, le silence de Votre Excellence n'est rien moins qu'un déni formel de justice, une violation de la foi donnée comme ministre et comme gentilhomme; et il est clair maintenant que la police prussienne, après avoir osé commettre sur la personne d'un sujet du Roi de France un outrage odieux, après avoir épuisé pendant six mois toutes les ressources de l'inquisition la plus minutieuse, rassemblé et combiné tous les moyens pour le trouver coupable au moins en quelque degré, forcée de céder à la toute-puissance de l'évidence et, j'ose le dire, à l'ascendant d'une conduite forte et modeste, ne l'a entouré après coup des démonstrations les plus recherchées d'estime et de bienveillance et ne lui a fait les promesses officielles d'une satisfaction convenable que pour endormir son ressentiment, gagner du temps et manquer ensuite à toutes ses promesses.

Non, monseigneur, il n'en sera point ainsi.

Votre Excellence a-t-elle songé qu'en manquant à la parole qu'elle m'avait donnée, elle me pousse elle-même à une explication publique dont personne aujourd'hui ne pourra m'imputer l'éclat? Je le demande en effet à l'homme le plus modéré, quelles que soient ses opinions politiques, pourvu qu'il ait le sentiment de l'honneur : peut-on m'accuser d'avoir cherché le scandale? Quelle a été ma conduite dans Berlin au sortir de prison, quand six mois de secret et le cri de l'indignation générale aurait pu justifier un peu d'irritation de ma part?

Quelle a été ma conduite encore à mon retour dans mon pays, lorsque sur un article équivoque de *La Gazette d'Augsbourg*, évidemment parti de la police de Berlin, mon juste ressentiment eût pu soulever contre Votre Excellence et contre M. de Kamptz toute la presse périodique de l'Europe? J'ai résisté à toutes les tentations et à toutes les sollicitations, parce que je voulais la paix et que je préférais à une réclamation orageuse une satisfaction paisible et honorable.

Voilà quelle a été ma conduite. Les juges les plus sévères ont bien voulu la trouver irréprochable; mais peut-être cesserait-elle de l'être, si après avoir épuisé toutes les démarches officieuses et officielles pour prévenir le scandale d'une explication publique, je persévérais sans aucun motif dans un silence qui semblerait alors un aveu de culpabilité.

J'espère, monseigneur, je veux espérer encore que Votre Excellence mieux conseillée acquittera enfin sa promesse. Mais si cette espérance était trompée, je rappelle une dernière fois à Votre Excellence qu'elle m'aura mis elle-même la plume à la main, lorsque selon le temps et les circonstances je me déciderai à lever le voile dont le silence du Gouvernement prussien s'obstine à envelopper mon innocence et ma conduite.

De Votre Excellence le très humble serviteur,

V. Cousin.

Paris, 1er septembre 1826.

Lettre d'envoi de la seconde lettre au Gouvernement prussien à M. le baron de Damas.

Je prends la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien faire passer en mon nom la lettre ci-jointe pour M. de Schuckmann par la Légation française de Berlin, simplement comme moyen de communication plus sûr et plus digne. Je présente une copie de cette lettre à Votre Excellence. Elle y verra que je rappelle avec quelque force à un gouvernement étranger qui manque envers moi à ses promesses sacrées le droit que j'ai d'en appeler à l'opinion des honnêtes gens; mais je n'ai pas besoin de répéter à Votre Excellence quelle influence lui donneront toujours sur toutes mes déterminations la confiance que m'inspire la noblesse de son caractère et la bienveillance dont elle m'honore.

V. C.

Ce 1er septembre 1826.

Cette lettre n'eut pas plus d'effet que a précédente, et Victor Cousin n'obtint aucune satisfaction. Pourquoi? Le gouvernement français, qui l'avait très mollement soutenu — sinon abandonné — au début, persista dans cette attitude nonchalante. De plus, la morgue de Cousin, son langage emphatique, si peu mesuré, avaient indisposé contre lui les autorités prussiennes. On ne lui voulait aucun bien, et, l'incident terminé, on le lui fit bien voir.

P. B.

COMPTES RENDUS

LUCIEN FOULET. — **Correspondance de Voltaire** (1726-1729). La Bastille. — L'Angleterre. — Le retour en France. *Paris, Hachette*, 1913, in-8° de LXXII-321 p.; prix : 10 francs.

Voltaire tient bon... C'est Jean-Jacques pourtant, et c'est Diderot qui, lors du bi-centenaire de leur naissance, ont été célébrés par la pompe des cortèges et des discours officiels. De quoi s'avisait aussi cet Arouet de ne pas naître en Suisse ou pour le moins en Champagne, à défaut de Lorraine ou de Gascogne? On ne pouvait même plus le croire de Châtenay : là, — c'est si près de Sceaux, — il eût appartenu peut-être aux *Rosati*, qui lui auraient arrangé un petit centenaire de banlieue. Mais, baptisé à Saint-André-des-Arcs, il n'a jamais été déraciné que de Paris! Et puis, si l'on veut avoir tous ses centenaires, il faut commencer par ne pas mourir à plus de quatre-vingts ans. 1878, premier centenaire de la mort, 1894, deuxième centenaire de la naissance ; c'est trop pressé; la postérité n'a pas le temps de respirer. 1894, d'ailleurs, mauvaise date : Renan était mort en 1892; deux ans auparavant M. Faguet avait exécuté d'ensemble le XVIIIe siècle, que Brunetière harcelait, avant de partir pour Rome. Léon XIII était pape, Casimir-Perier président. La République, entre le Boulangisme et l'Affaire, souriait à la droite catholique. Ralliement et esprit nouveau n'allaient pas chercher en Voltaire leur patron. J'ai feuilleté la collection du *Temps* pour les alentours du 21 novembre 1894 : personne, je crois, ne s'y souvient que deux cents ans plus tôt naissait l'auteur du *Dictionnaire philosophique*.

Mais il est de ceux qui peuvent attendre. Ce qu'il lui faut, comme le disait M. Edme Champion il y a deux ans[1], ce ne sont pas des cérémonies au Panthéon, mais bien de bonnes éditions qui rappellent au public quelle richesse d'idées, quelle pénétration, quelle puissance on trouve chez ce prétendu superficiel. Car on cite et l'on nomme toujours Voltaire, mais on continue trop souvent à le résumer tout de travers, et plus d'un, dans le petit groupe des *voltairistes*, aura l'occasion de le montrer. Pas d'*Œuvres complètes* : ce sont des nécropoles où l'on ne va guère qu'à la Toussaint; mais les ouvrages les plus caractéristiques, rétablis dans la pureté du texte original, accompagnés de variantes, environnés de lumière. M. Lanson a donné l'exemple en 1909 dans sa magistrale édition des *Lettres philosophiques*. Et voici que paraissent à la fois le délicieux et terrible *Candide*, publié par M. Morize pour la *Société des Textes français modernes*, et la *Correspondance* de la période anglaise, réunie et commentée par M. Foulet.

Avec quel soin et quel succès M. Foulet s'est acquitté de sa tâche, c'est ce que nous avons à dire ici. Des articles parus en 1906 et 1908 dans la *Revue d'Histoire littéraire* l'avaient très bien préparé, et, après l'estimable livre de Churton Collins, qui garde le mérite d'avoir découvert beaucoup de textes intéressants et d'avoir ainsi, comme le dit M. Foulet, avec une reconnaissance et une modestie peut-être exagérées, « rendu la tâche facile à ses

1. Dans une lettre à la *Revue bleue*, numéro du 25 mai 1912.

successeurs », nous sommes heureux de voir la critique française reprendre le sujet d'une main plus ferme et plus nette que celle de l'auteur anglais.

72 pages d'introduction, 210 pages de texte et commentaires, 104 pages d'appendices, c'est à première vue beaucoup pour 72 lettres, dont 50 seulement de Voltaire, et souvent assez courtes. Mais, M. Foulet le dit avec raison, une édition limitée a ses privilèges. Son utilité essentielle est de donner aux futurs éditeurs de la *Correspondance* entière une leçon de méthode, et de leur présenter comme un modèle à réduire. M. Foulet a toujours pris la peine de remonter aussi haut que possible et, sur 50 lettres de Voltaire (dont une inédite, le n° 43), il en imprime 18 d'après l'original et 4 sur des copies fidèles; il va même jusqu'à estimer (p. LXIII) qu'un éditeur de la *Correspondance* complète serait assuré de retrouver jusqu'à 75 p. 100 des originaux [1]. Nous public, nous avons le droit d'exiger que cet éditeur futur retienne l'indication, et que tout éditeur désormais, sans avoir besoin de décrire aussi minutieusement que M. Foulet les sources manuscrites, nous es fasse connaître pour chaque lettre par une note précise. C'est ainsi certainement que comprendra son devoir M. Fernand Caussy, qui nous promet quelque chose comme 5 000 lettres en plus des 10 000 numéros de Moland. Quiconque aura lu l'introduction de M. Foulet saura combien il est difficile et long de donner une édition de la *Correspondance* de Voltaire, quelles recherches, quels scrupules et quelles connaissances y sont nécessaires, mais aussi quels résultats on obtient quand on y veut mettre le prix.

La chronologie des lettres de la période anglaise, et par suite celle du séjour lui-même, sont maintenant débrouillées [2] et M. Foulet me paraît bien avoir démontré (App. VII, p. 278) que le retour en France se place vers septembre ou octobre 1728, et non, comme on le croyait, en mars 1729. Il date avec raison (p. 178) de 1728 une lettre du 14-25 novembre écrite à Towne par Lord Péterborough. A ses arguments j'ajouterai celui-ci, que l'on comprendrait mal les mots « Voltaire has taken his leave of us and he is gone to Constantinople » en novembre 1729, quand Voltaire, de l'aveu de tout le monde, est au moins depuis mars en France. M. Foulet a très justement aussi remarqué que la fin de la lettre « Gratissima nobis » à Thieriot (n° 184, Moland) suppose Voltaire en France, mais non encore à Saint-Germain : « Malaffaire [3] does not know me : I am here upon the footing of an English traveller ». Voltaire a double motif de se cacher : il est toujours exilé à 50 lieues de Paris et il a dessein de faire imprimer en France, clandestinement bien entendu, la *Henriade* et son véritable *Essai sur la poésie épique* (lettre à Thieriot du 14-25 juin 1728, p. 155 et 276). J'accepte encore pour le n° 193 de Moland la date (31 mars 1729) et l'interprétation que propose M. Foulet, se fondant sur une phrase qui avait passé inaperçue de la lettre du 1er avril. (« I do not think it proper to show my letter of yesterday to

1. Voir dans le *Correspondant* du 25 mars 1914 les indications précises et toutes nouvelles que donne M. Caussy sur les mss rassemblés à la Nationale et à la Bibliothèque de la Ville de Paris.

2. L'article de 1906 se terminait déjà, p. 23-25, par une liste chronologique, que M. Foulet vient de corriger et de préciser. En dehors même de la période 1726-29, il a rectifié, chemin faisant, la date de 8 lettres : p. 31, n., n° 76, Moland, mis à Ablon, février 1724 (cf. *RHL*, 1906, p. 7, n. 5); p. 243, n° 110, mis au 31 mai 1725; p. 78, n. 3 et p. 239, n. 1, n° 140, mis vers mai 1723; p. 286, n. 1, n° 157, mis au 1er juillet 1729; p. 303, n. 1, n° 183, mis au début de mars 1731; p. 37, n. 3, n° 201, mis en 1732; p. 299, n. 3, n° 200 (l'approbation de La Motte étant du 17 janvier 1730, cette lettre peut n'être pas très éloignée de la date donnée par Beuchot); p. 300, n. 2, n° 238, mis en janvier 1731.

3. *Malaffaire* semble bien ici un nom de convention. Pourtant je me souviens d'avoir rencontré quelque part dans Desnoiresterres le nom d'un Malafaire qui faisait partie, je crois, du cercle des Vendôme.

Pallu ») : c'est une lettre ostensible, écrite à Paris pour les besoins de la cause (en l'espèce, toucher, grâce à Pallu, l'arriéré de la pension de la reine), et que Thieriot fera semblant d'avoir reçue de Londres.

M. Foulet n'a pas seulement lu et daté les lettres avec beaucoup d'attention et de finesse, il en a notablement augmenté le nombre [1] et amélioré le texte en rétablissant, d'après les manuscrits ou les plus anciennes impressions, des passages omis [2]. Il nous rend le texte anglais original de trois lettres à Swift, que des traduction de Luchet ou de l'édition Dalibon-Delangle avaient remplacé sans crier gare (Moland, nos 171, 172, 176).

Pour commenter ces textes, pour les éclairer par de copieux appendices, M. Foulet n'a pas ménagé son labeur. Au British Museum, aux Archives, à la Bibliothèque Nationale, à l'Arsenal, à la Mazarine, aux Archives de Paris ou de la Seine il consulte les manuscrits qui jettent du jour sur la grande histoire [3]. Il connaît les *vieilles maisons*, *vieux papiers* comme un Lenôtre, les coins de Paris comme un Georges Cain [4], le vieux Londres comme un Cain londonien [5]. Sur les règlements de la librairie et les relations du pouvoir avec les gens de lettres [6], sur les pratiques financières de l'ancien régime à l'égard ou aux dépens des pensionnés et des rentiers [7], M. Foulet enseigne beaucoup, d'après les documents les plus authentiques (et souvent inédits), même à qui n'est plus tout à fait novice en ces matières. Un ms. de l'Arsenal (cité p. 79) nous rapporte la réponse de Louis XV à des plaintes qu'élevait M. de Charolais contre le « retranchememt » de novembre 1726 : « Sa Majesté étoit informée que les 200 000 livres de rentes viageres qui luy ont été faites, n'avoient coûté à M. le Duc son frère qu'un ordre donné au Sr Geoffroy de le payer tous les mois regulierement, qu'ainsy il n'y avoit point de grace à esperer pour luy. » On savait depuis longtemps à quel prix le frère d'un prince du sang, premier ministre, acquérait autrefois les rentes viagères. Il n'est pas mauvais cependant de le rapprendre, puisque les apologies de ce gouvernement « paternel » continuent et même redoublent. Il était impossible à M. le Duc, agissant au nom du roi, de mieux considérer la France comme sa famille, et la caisse de l'État comme la sienne propre. Les rentes de M. de Charolais furent retranchées sans doute, mais non plus que celles des braves bourgeois qui avaient acheté les leurs à beaux deniers comptants.

Mais dans le volume de M. Foulet, — texte ou notes, — c'est surtout Voltaire lui-même que nous cherchons. Et d'abord quels ont été ses motifs d'aller en Angleterre, puis d'en revenir? (App. I et VII.) M. Foulet insiste sur cette idée que Voltaire, à sa sortie de la Bastille au début du mai 1726, ne fut pas exilé en Angleterre, mais simplement relégué à 50 lieues de Paris (voir p. 18; 26, n. 1; 275). C'est Voltaire lui-même qui le 24 avril demandait à Hérault d'user de son crédit pour lui faire « obtenir la permission d'aller en Angleterre, *ou il devait aller depuis longtemps* ». Sans doute une telle lettre comportait en quelque sorte l'engagement de sortir du royaume après la mise en liberté; mais le fait est que dès le mois de février et jusqu'en avril (l'entrée à la Bastille est du 18) le bruit court à différentes reprises dans Paris que Voltaire est passé en Angleterre (p. 220, n. 3; 226, n. 1; 227;

1. 34 nos dans Moland, du 157 au 193 (en défalquant les nos 177, 181, 182 : voir *R. d'Hist. litt.*, 1906, p. 24) contre 50 dans Foulet, plus 22 lettres ou billets adressés à Voltaire ou le concernant, dont quelques-uns déjà donnés au tome I de Moland.

2. Dans les lettres à Mme de Bernières du 16-27 octobre 1726, à Thieriot du 2-13 février 1727, du 31 mars 1729 (n° 193, Moland), du 7 avril 1729 (n° 192).

3. P. 159, 216, 225, 283 et suiv., 289, 302.

4. P. 81, 116, 135, 208.

5. P. 109, 135, 150, 167, 210.

6. P. 135, 146, 156, 174, 280, 301.

7. P. 79, 137, 143, 233.

228; 229), bruit peut-être semé par Voltaire lui-même, qui alors se cachait soit à Paris, soit aux environs, avec l'intention de provoquer à la première occasion le chevalier de Rohan. Si la rencontre avait eu lieu, Voltaire ne pouvait, bien entendu, demeurer en France, et très vraisemblablement il fût allé dans le pays que lui avait fait admirer Bolingbroke. M. Foulet va plus loin et croit (p. 14, n. 1) voir apparaître dès 1725 cette idée d'un voyage en Angleterre, avec dessein d'y publier la *Henriade* en un volume digne du merveilleux poème. Plus tard, ce qui se présentait à la pensée de Voltaire, quand il se rappelait son séjour au delà du détroit, c'était ce qu'il avait vu là-bas, ce qu'il avait appris, ce qu'à son retour il avait révélé au continent. Mais, de 1725 à 1728, sa grande préoccupation resta d'éditer magnifiquement la *Henriade*. Quand il en fut déchargé, sa moisson faite d'ailleurs d'observations de toute sorte, il pensa très vite à retourner en France pour imprimer clandestinement une édition revue et corrigée (lettre à Thieriot du 25 juin 1728, p. 156 et 276). Et ce fut là le motif déterminant du retour.

Il y en aurait eu un autre, s'il fallait en croire la lettre à Towne de lord Péterborough (14-25 novembre 1728, p. 178) : Voltaire vient de s'apercevoir que les Anglais ne sont pas une nation de philosophes, mais « a foolish people who believe in God and trust in ministers » et il prend congé d'eux, dès lors en disgrâce auprès de lui. Peut-être n'y a-t-il là qu'une boutade de Voltaire, désireux de repasser la Manche pour des raisons toutes différentes. Cependant, presque dès son arrivée en Angleterre, il avait été frappé par les contrastes de « ce peuple étrange » de « cette inexplicable nation » (à Thieriot, 15-26 octobre 1726, p. 61 et 62). Il n'était pas resté sans voir que le vieux ferment chrétien et puritain subsistait et la travaillait profondément : les *Lettres* sur les quakers et sur les presbytériens en portent témoignage. Mais la dernière des *Lettres* qui sont consacrées aux choses religieuses, la VIIe, « sur les Sociniens ou Ariens, ou Anti-Trinitaires », laisse au lecteur l'impression qu'en Angleterre on est fort tiède (éd. Lanson, I, 80, et n. 15, p. 86; cf. n. 49, p. 59-60). Pourtant, le *réveil* est proche. C'est en 1728 que Wesley reçoit les ordres majeurs, en 1729, je crois, qu'il prend la direction d'un petit cercle d'étudiants, origine de la secte méthodiste. Le synchronisme est saisissant et, sans connaître, Wesley, Voltaire, qui avait le nez fin, pourrait bien avoir senti qu'au delà du détroit les beaux jours du déisme étaient passés. Seulement son siège était fait. Plus tard il n'ignorera pas entièrement le mouvement wesleyen (voir la *Philosophie de l'Histoire*, XXVII), mais il ne se montrera pas autrement curieux de le suivre, et pour lui l'Angleterre sera toujours, il voudra qu'aux yeux des Français elle soit le pays de la science et de la libre philosophie.

Le premier contact de Voltaire avec les choses anglaises s'était produit en France, dès 1723, par l'intermédiaire de Bolingbroke, et ce qui, dans la personnalité du noble lord, avait été remarqué comme le trait original et neuf, c'était, en ce politique, en cet homme de plaisir, le savoir et le sens historique : « Il sait l'histoire des anciens Égyptiens comme celle d'Angleterre. Il possède Virgile comme Milton; il aime la poésie anglaise, la française et l'italienne; mais il les aime différemment, parce qu'il discerne parfaitement leurs différents génies. » (A Thieriot, 2 janvier 1723; Foulet, p. XV, n. 1, et 30, n. 2.) Ce n'est pas qu'en France les érudits fissent défaut, mais la pratique des affaires et l'aisance mondaine, la philosophie, l'érudition vivaient séparées, en des mondes distincts, celle-ci le plus souvent reléguée chez les moines, dans les collèges, dans les académies, et par conséquent amortie par toutes les timidités des hommes d'école et d'église. Voilà, je crois, ce que voulait dire Voltaire quand il écrivait au Français Thieriot qu' « English wisdom and English honesty is above yours » (26 octobre 1726; Foulet, p. 61).

A la vérité, il n'avait pas attendu Bolingbroke pour dépasser l'horizon de

la rue des Deux-Boules et de la paroisse Saint-Barthélemy. Vers 1718, il avait fréquenté à Paris des étrangers d'importance et de caractère, banquiers un peu barons, comme Hogguers, barons fort aventuriers, comme Görtz. Ses voyages en divers endroits de la France, et par deux fois aux Pays-Bas, avaient accru les sensations et les idées de cet historien né, le moins purement livresque de tous les grands historiens modernes. Des morceaux de la *Henriade*, conçue et commencée à Saint-Ange en 1717, étaient prêts à être lus devant le Régent, dès 1718 : or, d'après M. Faguet, la *Henriade*, « c'est de l'histoire anecdotique très amusante » et un très bon tableau de l'Europe en 1600. L'*Essai sur les Guerres civiles de France* a été écrit en anglais et publié à Londres en décembre 1727 (Foulet, p. 110) : mais dès le commencement de 1723 étaient composées les *Remarques* de *la Ligue*, ainsi qu' « une petite histoire abrégée de ce temps-là, pour mettre à la tête de l'ouvrage » (à Thieriot, 3 janvier; Bengesco, I, 100). Et, vers 1724 et 1725, l'ami Thieriot, qui n'eut toute sa vie que des velléités, hors la volonté constante de vivre chez ses Mécènes au mieux et au meilleur marché, causait avec la présidente de Bernières de Clodion le Chevelu, s'intéressait à l'histoire d'Allemagne autant qu'à Bélus ou à Sémiramis, et s'imaginait qu'il publierait bientôt un *Mahomet*. Voltaire s'entretenait avec lui de tout cela, et devait donner successivement toutes les histoires dont Thieriot avait nonchalamment caressé les projets. Si donc il est vrai que Voltaire a écrit à Wandsworth le *Charles XII*, ce n'est pas l'Angleterre qui l'a fait historien. Mais on ne peut nier que d'avoir vu le pays, pratiqué les hommes, connu familièrement les Bolingbroke, les Dodington et les Peterborough, sans parler des Young, des Swift et des Pope, n'ait beaucoup élargi sa compréhension du présent à la fois et du passé. Le questionnaire adressé à Thieriot le 2 avril 1729 (n° 185 Moland; Foulet, p. 197) montre que dans la vie du roi de Suède Voltaire, dès cette époque, voyait tout autre chose que l'occasion d'une simple biographie morale ou romanesque, à la Quinte-Curce, et la lecture des livres troisième, septième et huitième surtout prouve qu'alors il était mûr, et même arrivé à pied d'œuvre, pour le *Siècle de Louis XIV* [1].

Des personnages comme Falkener étaient encore grandement instructifs, et tandis qu'auprès du « marchand » de Londres, dans le *cottage* voisin de la teinturerie de Wandsworth [2], Voltaire composait le *Charles XII*, il avait sous les yeux l'antithèse vivante de son héros et de la civilisation militaire qu'il représentait. Cet industriel moderne, de même extraction sans doute que lui Voltaire, qui gagne beaucoup d'argent à teindre en écarlate la laine et la soie, qui emploie cet argent à collectionner les médailles grecques et à délicatement héberger les poètes étrangers qu'il a rencontrés une fois dans ses voyages, qui garde des loisirs pour savourer Horace et Virgile [3], qui, citoyen d'un pays libre, s'intéresse aux affaires publiques, en parle avec son hôte, est capable de les entendre et, comme tel, estimé de la maison royale au point de devenir plus tard ambassadeur à Constantinople, ministre des postes, secrétaire du duc de Cumberland : quel contraste il opposait à la grossièreté foncière d'un Charles XII, à la brutalité, couverte d'un mince vernis, des Rohan, des Sully, ou même des Richelieu! Ses propres goûts, avec une partie seulement de ses dons et de ses *possibilités*, si je puis dire,

1. On indique toujours la lettre du 13 mai 1732 comme la première où il soit question du *Siècle*. Mais Voltaire semble bien y avoir travaillé ou avoir eu l'intention d'y travailler pendant son séjour à Rouen de mars-juillet 1731. Voir sa lettre à Thieriot, n° 183, Moland, que M. Foulet date du début de mars 1731 : p. 303, n. 1.

2. C'est ainsi que j'interprète le « Francis de Voltaire boarded a while with a scarlet dyer nigh the School at Half-farthing, in the parish of Wandsworth » de Higginson, *Lettres philos.*, éd. Lanson, I, 20; cf. *Revue de Paris*, 1er août 1908, p. 556.

3. Lettre à Moncrif, vers 1734, n° 394, Moland; Foulet, p. 59.

Voltaire les retrouvait en son ami Falkener; mais il sentait ces possibilités prêtes à se réaliser pour l'Anglais, à s'épanouir sans obstacle en charges honorifiques et lucratives, tandis que lui, son pays l'avait mis deux fois à la Bastille et le laissait en exil! Qu'on lise maintenant le début du *Discours sur l'histoire de Charles XII*, et l'on y perçevra l'écho des leçons de choses données par l'Angleterre. On l'avait entendu, cet écho, d'une manière plus poignante, dans les vers *Sur la mort de Mlle Lecouvreur* (mai 1731) :

O rivale d'Athène! ô Londre! heureuse terre!...
C'est là qu'on sait tout dire et tout récompenser;...
Quiconque a des talents à Londre est un grand homme.
L'abondance et la liberté
Ont, après deux mille ans, chez vous ressuscité
L'esprit de la Grèce et de Rome.

Pensée fidèlement répétée plus tard dans l'*Essai sur les Mœurs* : « Les richesses et la liberté y excitèrent enfin le génie [1], comme elles élevèrent le courage. » Cette union du commerce, des beaux-arts et de la liberté, c'est l'idéal autrefois vécu par les deux grandes nations antiques, puis par les belles villes commerçantes du début de la Renaissance italienne et c'est en quelque sorte la pierre de touche d'une civilisation supérieure. Or c'est chez les Anglais que Voltaire vient de contempler avec envie ce type complet d'un peuple cultivé. Souvenirs classiques rapprochés des impressions d'Angleterre, voilà certains des éléments essentiels qui vont constituer la philosophie voltairienne de l'histoire.

Il n'est pas jusqu'aux études de science qui en Angleterre ne se soient associées dans l'esprit de Voltaire à l'histoire. Newton s'était occupé de lier la chronologie à l'astronomie, et Voltaire avait fait attention à cette partie de ses travaux, dont il rendit compte dans la XVIIe *Lettre philosophique* et, en 1741, dans les chapitres X, XI et XII des *Éléments de la philosophie de Newton* [2]. C'est donc tout naturellement et, pour ainsi dire, sans avoir à changer de sujet qu'en 1741 même il pourra passer de la physique aux recherches pour le futur *Essai sur les Mœurs* [3].

Croirait-on que c'est ou c'était récemment encore une question de savoir à quelle époque Voltaire est devenu *philosophe*? Pour les auteurs anglais, M. John Morley [4] ou Churton Collins, c'est à l'Angleterre qu'il fut redevable de ce nouvel état d'esprit et des formidables conséquences qu'il eut pour la France et pour le monde. Churton Collins ne va-t-il pas jusqu'à écrire ces mots (trad. Deseille, p. 110) : « On peut dire sans exagération que la visite de Voltaire en Angleterre eut la même influence sur la Révolution française que les guerres d'Italie sur la Renaissance en Europe! » M. Foulet le note justement (p. X), c'est dans les *Lettres philosophiques*, et non dans la Correspondance de 1726-1729 qu'on peut saisir sur le vif l'influence anglaise, mais assurément ni là ni ailleurs on ne trouvera de quoi justifier l'énorme assertion de Churton Collins. Brunetière a trop rabattu, contre le témoignage de Voltaire lui-même et de Condorcet, l'importance de cette visite, mais il a eu raison de souligner l'étendue des emprunts faits par les Anglais à Bayle, que Voltaire relisait, en somme, à travers leurs écrits, et tout récemment M. P. Villey vient de prouver combien devaient à Montaigne ces déistes

1. Dans les belles villes commerçantes de l'Italie, au XIIIe siècle. Chap. LXXXI, fin.
2. Voir la note de Beuchot dans Moland, XXII, 548, n. 3. (P. 552, 1re ligne de la note, il est évident qu'on doit lire « deux fois le soleil se lever à l'occident » et non « se coucher ».)
3. Cf. la *Revue d'Histoire littéraire*, 1912, p. 654.
4. Voltaire left France a poet, he returned to it a sage. » *Voltaire*, éd. in-12, 1893, p. 58.

anglais, — absents par prudence des lettres de 1726-1729 comme des *Lettres philosophiques* elles-mêmes[1]. Seulement, l'influence qu'il refuse ainsi à l'Angleterre, Brunetière est bien bon d'en faire cadeau à la divine Émilie et de nous dire que « ce fut vraiment l'élève de Clairaut, de Koenig, de Maupertuis, à qui revint l'honneur de transformer ce poète en physicien, ce bel esprit en philosophe[2] ». Brunetière est dominé par le souci, conscient ou non, de diminuer Voltaire, de le montrer suivant l'impulsion du siècle plutôt que la donnant. Et son autorité fut si grande que, dans leurs *Introductions* au *Siècle de Louis XIV*, d'excellents éditeurs ont dit à peu près la même chose. Mais en parlant ainsi, l'on oublie toujours que Voltaire est allé à Cirey précisément pour se protéger contre les conséquences des *Lettres philosophiques*, dont le titre et le contenu sont suffisamment significatifs, ainsi que l'éclat fait par leur publication. M. Lanson, dans son *Voltaire* (1906, p. 33-36), a rappelé ce qu'étaient l'*Épître à Uranie* et *La Ligue* de 1723, et l'oratorien Tabaraud, qui a composé contre Voltaire une *Histoire du Philosophisme anglais*, ne s'y est pas trompé dans sa *Philosophie de la Henriade* (1805). Il avait été devancé par un ecclésiastique anonyme, dont M. Foulet donne tout au long la lettre à Hérault d'avril 1726, et par le cardinal de Bissy, président de l'Assemblée du clergé en 1723 (Foulet, p. 38, n. 3; cf. p. 174, n. 1, 300, 304, 307, n. . Dans la seconde moitié de 1730, Voltaire parvint à faire imprimer la *Henriade* à Paris, et la publia vers novembre chez Hiérôme Bold Truth : on voit comment, à son retour d'outre-Manche, il savait utiliser son anglais. Mais l'éditeur de *La Ligue*, en 1723, s'appelait déjà Mokpap, en assez bon français et cette « hardie vérité », Walpole la trouvait dès mai 1726 dans le *Henri IV*, quand de Paris, il recommandait Voltaire à Dodington comme l'auteur d'un « excellent poem... which, on account of some bold strokes in it against persecution and the priests, cannot be printed here ». Non, décidément, quand Voltaire mit le pied sur le sol anglais, ce n'était pas un simple bel esprit.

Le voilà donc à Londres, d'abord vers le milieu de mai 1726, puis, après un voyage à Paris, vers la fin de juillet. Il arrive cette fois avec une lettre de change de 8 à 9 000 livres françaises sur un juif qui vient de faire banqueroute, et se trouve sur le pavé, sans un penny, grelottant la fièvre, malade à mourir, comme nous le peint d'une manière saisissante la belle lettre du 15-26 octobre, qui prend place pour la première fois dans une édition de la *Correspondance*. C'est une situation qui rappelle tout de suite celle de Chateaubriand; mais l'émigré de 1793 est autrement inconnu et perdu dans Londres agrandi que le poète exilé de 1726; il se croit phtisique et condamné, il dépérit lentement, ses ressources s'épuisent peu à peu, tandis que Voltaire, abattu par un coup brusque, est vite relevé par un gentleman inconnu et n'a bientôt qu'à choisir entre les offres des Bolingbroke et celles de Falkener, qui lui fait mener à la campagne une vie obscure et charmante. Le Bungay de Chateaubriand, sauvé par Peltier, fait pendant à Wandsworth, mais chez Falkener il n'y a point de Charlotte Ives, et Voltaire n'a pas cru indispensable d'en *romancer* une. Ce menteur l'est au fond beaucoup moins que le champion du trône et de l'autel, disons, si vous voulez, que le mensonge est chez lui plus utilitaire et plus prosaïque, imaginé seulement lorsqu'il est immédiatement nécessaire, mais en Chateaubriand plus gratuit, plus *composé*, plus intimement mêlé et comme incorporé à la poésie de l'œuvre et de la personne, plus destiné à tromper en beauté la

1. Montaigne en Angleterre, *Rev. des Deux Mondes*, 1er sept. 1913. L'influence de Montaigne sur Charles Blount et sur les déistes anglais, *Rev. du XVIe siècle*, 1er, 2e et 3e fascicules.

2. Article de mai 1878 : *Étud. crit.*, 4e éd., 1896, p. 207. Même note, un peu atténuée, dans le *Voltaire* de 1886 : *Étud. sur le XVIIIe siècle*, 1911, p. 95.

postérité la plus lointaine. Churton Collins ne s'est pas résigné à cette absence de femmes dans un séjour de plus de deux ans, et selon lui Voltaire fut l'adorateur de la belle lady Hervey, de lady Bolingbroke et de Mrs Clayton (trad. Deseille, p. 36-38). Mais Desnoiresterres (I, 387) a bien plus finement interprété le madrigal platonique à la première; la seconde avait cinquante et un ans en 1726 (Foulet, p. 30, n. 2); et quant à Mrs Clayton, la lettre datée de Paris, 18 avril 1729, par où se clôt la *Correspondance* que publie M. Foulet, montre bien que Voltaire lui avait « fait sa cour » avec la politesse respectueuse d'autrefois, mais non pas « fait une cour assidue » comme l'entend la grossièreté moderne. En dépit de quelques aventures, Voltaire ne fut pas un homme à femmes comme Chateaubriand. C'est un intellectuel, un cérébral; Mme du Châtelet s'en consolait d'abord, puis s'en plaignait pour excuser la consolation, et Voltaire accepta l'excuse. On lit entre les lignes, dans les lettres de 1726 à Thieriot et à Mme de Bernières, que la présidente déjà s'était vite consolée et que Voltaire se contentait sans trop de peine de l'amitié succédant à l'amour. Les polissonneries chez lui sont des gaietés, souvent fines, de l'esprit, non, comme chez Diderot ou Rousseau, les bouffées brutales d'un tempérament violent. A Wandsworth, dès octobre 1726, il lisait Shakespeare (Foulet, p. 62, n. 2), il songeait à décrire pour Thieriot le caractère anglais (p. 62, n. 1), et prenait ensuite le public pour confident de son dessein (décembre 1727 : p. 110, n. 1 et 2; cf. 279, 308 et Bengesco, II, 6)[1]. Avec cette résistante confiance en leur étoile (Foulet, p. 58) et cette énergie des hommes nés pour forcer la gloire et pour atteindre ou dépasser quatre-vingts ans, Voltaire et Chateaubriand exilés, malades, menaient de front plusieurs ouvrages d'imagination et d'histoire, l'un *Atala*, les *Natchez*, l'*Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes*, l'autre *Charles XII*, *Brutus*, les *Lettres anglaises* (Foulet, appendice IX). Mais René, tout en gardant, en laissant même émerger de plus en plus un fond d'esprit libre et républicain, a fait pénitence plus tard pour l'*Essai*, tandis que Voltaire a développé toute sa vie, avec une ardeur croissante, les *Lettres philosophiques*.

D'autres voltairistes éminents se maintiennent à l'égard de leur héros, dirai-je quelquefois de leur patient, dans une attitude d'ironie... très voltairienne : M. Foulet, qui observe les choses d'aussi près, semble bien garder et nous laisse une impression favorable du caractère de Voltaire jeune. Sans doute on voit le grand homme prêt à user, dès mai 1726, de ce procédé du coup fourré, qu'il aimera trop plus tard. Comme il avait fait endosser à Thieriot, l'année précédente, une lettre à l'abbé Nadal sur sa *Mariamne*, Voltaire se propose de mettre sous le nom du cousin Daumart (p. 36) une lettre qui déshonore le chevalier de Rohan. Et le cousin peu flatté d'un tel honneur, encore moins rassuré sur ses suites, s'empresse de donner avis au lieutenant de police. Mais partout ailleurs Voltaire paraît à son avantage. Remarquez d'abord que, s'il entre à la Bastille et part pour l'exil, c'est que ses idées sur le point d'honneur sont en avance sur son temps. Il ne tolère pas qu'un Rohan se permette, sur son nom d'Arouet et sur le pseudonyme littéraire qu'il s'est choisi, des questions et des commentaires malséants (appendice I, p. 212). Qui de nous serait plus endurant aujourd'hui? Le public de 1726 jugea les choses différemment : « On blâme Voltaire, écrit J. Vernet, de n'avoir pas supporté quelque chose d'un homme de qualité » (Foulet, p. 221). Et Villars, quoique bien disposé pour Voltaire, pense qu'il

1. Notez que dès décembre 1727 il donne le plan de sa relation tel qu'il le suivra plus tard dans les *Lettres philosophiques*. Si donc l'esquisse qu'on lit chez Moland, XXII, 17, ou chez Lanson, II, 256 (cf. 267) est de 1728, Voltaire a *commencé* par son projet de lettres exclusivement *philosophiques*, au sens du XVIIIe siècle, puis s'est décidé à mettre au moins une introduction pittoresque, pour revenir enfin à l'exécution de son dessein primitif.

a offensé le chevalier, — son agresseur (p. 222, cf. 214). Ce n'est donc pas seulement, à mon avis, « pour conserver son « honneur », c'est-à-dire sa position mondaine » qu'il voulut se battre. Et le pleutre, cette fois, fut un très noble maréchal de camp.

M. Foulet accepte l'opinion courante et, je crois, très fausse, sur la sécheresse de Voltaire, mais il ne peut s'empêcher de sentir l'émotion, d'être gagné, j'imagine, par les larmes de la lettre à Mlle Bessières, cette dévote amie de la famille Arouet, lettre d'un accent si sincère et d'une délicatesse morale si touchante. Ce n'est pas par hasard, ni simplement pour se mettre en bonne posture devant les contemporains et la postérité que Voltaire a « fait un peu de bien » : comme il en prend ici Dieu à témoin, dans ce retour sans indulgence sur lui-même, en présence pour ainsi dire de la sœur chérie qu'il vient de perdre, il a « aimé la vertu »; malgré ses défauts, au milieu même de ses vices, qui le reprenaient l'instant d'après, il l'a bien souvent pratiquée pour elle-même, par élan spontané du cœur. Est-il beaucoup d'hommes qui eussent mieux reconnu et mérité la noble amitié de Falkener que par cette réflexion, qui en reporta tout de suite le bienfait sur un ami absent : « The true and generous affection of this man who sooths the bitterness of my life brings me to love you more and more. All the instances of friendshipp indear my friend Tiriot to me. » (Lettre du 15-26 octobre 1726; Foulet, p. 60.) Si Voltaire était l'âme foncièrement vulgaire ou basse que l'on nous dit, soyez-en sûrs, vous ne trouveriez pas dans son œuvre, dans ses lettres familières, de ces passages d'une moralité sans fracas, mais si pénétrante. Et ce ne sont pas là de vaines paroles : la bienveillance se traduit en actes, et va même au delà des désirs de Thieriot (qui du moins avait fait la petite bouche), dans la lettre du 2 avril 1729 (n° 185, Moland; Foulet, p. 196). Voilà probablement pourquoi des hommes tels que M. Philippe Godet, instruit sans doute à détester une bonne partie des idées de Voltaire, mais formé aussi à respecter partout la vertu, à en éprouver et discerner le son [1], n'ont pu suivre toute la vie, étudier toute la *Correspondance* du grand homme sans finir par lui être acquis.

On serait très fâché que Voltaire eût été espion chez ses amis Bolingbroke et chez les autres tories, au service des whigs. M. Foulet, dans son VIe Appendice, ne laisse rien subsister de cette légende, accueillie par Churton Collins, rien, sinon le témoignage d' « un certain Owen Ruffhead qui, dans une très médiocre *Vie de Pope*, publiée en 1769, lance le premier cette surprenante accusation ». La *Vie de Pope* était inspirée par un ennemi personnel de Voltaire, l'évêque anglican Warburton. Dans une note de la page 259, M. Foulet, qui tient avec raison à être entièrement juste à l'égard de Warburton, dit n'avoir pas réussi à dater avec précision les débuts de leur querelle. Elle fut en tout cas très violente avant 1769. C'est Larcher, semble-t-il, qui, dans son *Supplément à la Philosophie de l'Histoire*, révéla en les traduisant (p. 149-159), les attaques personnelles que contenaient les réponses de Warburton aux *Additions à l'Histoire générale*, parues en 1763. (Il renvoie à la *Divine Legation of Moses*, 4e éd., Londres, 1765, t. III, p. 10,

1. En parlant ainsi, je me souviens des belles lettres de F. Godet à son élève le prince royal Frédéric de Prusse, pendant la guerre de 1870-71. (*Revue bleue*, 22 janv. 1913.) Ces lettres, écrites par un témoin engagé dans des liens d'affection personnelle avec nos ennemis, font également honneur à celui qui les a envoyées, à celui qui les a reçues et ne les a pas laissées sans réponse, et au caractère de notre nation. Elles montrent quelles qualités de cœur ont gardées nos pauvres soldats de l'armée de l'Est, dans leur affreuse misère. — *N. B.* Les lignes qui précèdent étaient écrites en janvier 1914. Le témoignage de F. Godet est aujourd'hui plus précieux encore et plus poignant à invoquer, en présence des accusations que se renvoient les deux belligérants. La différence des caractères germanique et français y éclate, et ce n'est pas à notre détriment.

note.) Voltaire riposta immédiatement, en juin ou juillet 1767, dans la *Défense de mon oncle*, chap. XIII à XVII, et dans une petite feuille, spéciale *à Warburton*, qui reprend certains des termes traduits par Larcher (Moland, XXVI, 393 et suiv.; 435-37; cf. Bengesco, II, 200-205). Quant au caractère de Warburton, Leslie Stephen l'a peint dans un amusant chapitre de son *English thought in the eighteenth century* (1876, I, 344; relations avec Voltaire, p. 352). Entre toutes les *victimes* de Voltaire, l'évêque de Gloucester est certes plus intéressant que l'abbé Desfontaines (Foulet, p. 49, n. 2), et que les libraires, Prévost de Londres (Foulet, p. 126) ou la veuve Pissot du quai des Augustins (Appendice VIII). Mais, si même nous n'aimons pas extrêmement Voltaire, l'évêque ne détournera pas sur sa quinteuse et hargneuse personne beaucoup de nos sympathies.

Revenons en France avec Voltaire, qui supporte mal le climat anglais. Une lettre du début de 1729 (n° 184, Moland; Foulet, p. 182) donne à Thieriot, en latin, en anglais, et surtout en un charmant français, une consultation qui pourrait être signée de nos médecins les plus modernes. Voltaire y explique par quelle hygiène, — exercice et régime, — il a pu conserver, parmi ses malheurs et ses maux, assez de vigueur pour ne pas désespérer de l'avenir. Nous avons vu qu'au milieu même de son pessimisme, il gardait le fond de confiance d'un homme qui sent dans son esprit la force de maîtriser son siècle et qui a dans son corps, malgré les apparences, de quoi le traverser presque tout entier. Tristesse, amertume et découragement provisoires, gaieté virile, effrayante souvent, d'un philosophe et d'un historien qui méprise la vie et la mort, attachement à la vie pourtant, et mouvement endiablé vers l'avenir, n'est-ce pas, tout compte fait, le résumé de l'*Essai sur les Mœurs* aussi bien que de *Candide*?

Le Voltaire de ces deux œuvres maîtresses s'ébauche et se devine dans la *Correspondance*, si clairsemée qu'elle soit, de la période anglaise. Je souhaite que beaucoup de lecteurs trouvent autant de plaisir que moi à *repasser* et apprendre leur Voltaire jeune dans le volume de M. Foulet.

CHARLES CHARROT.

Voici maintenant quelques observations de détail :

P. XLIII. Morice peut avoir envoyé à Pope une copie d'extraits de la lettre de Voltaire (cf. p. XXXIX, n. 1) et Pope avoir voulu connaître la lettre entière, qui alors aura été demandée à Thieriot par Atterbury. — *P. XLVIII, 4°* (cf. p. LXII, n. 1). La lettre de Thieriot est du 16 août, non du 12 : voir p. 48. — *P. 26, n. 1*. Hérault se rappelle la lettre du 26 avril 1726, p. 14. Après elle, l'autorisation de quitter la Bastille comportait en quelque sorte l'exil en Angleterre, un exil officieux. — *P. 41, n.* (*a*). « Rx [= receided] » : lire « received ». — *P. 45, n. 2*. Le 15 août, et par suite, dans le calcul des deux mois, le 15 octobre sont ici comptés comme du nouveau style, tandis que page 51 le 15 octobre est considéré comme étant de l'ancien style. — *P. 61, n. 1*. L' « English gentleman unknown to me » ne me paraît pouvoir être ni le roi (si imprudent qu'on suppose Voltaire, il n'eût pas *alors* écrit la phrase de la page 61 : « all that is king », etc.), — ni Anthony Mendez da Costa. Voltaire, dit M. Foulet, p. 56, n., « s'en va voir à tout hasard son premier banqueroutier », à son retour de Paris, après la faillite de Medina, mais le texte de la page 58 dit « sent to me », ce qui n'est pas tout à fait la même chose, et il me semble vraiment difficile qu'il appelle da Costa « unknown to me ». Il peut très bien s'être trouvé un gentleman que nous ne connaissons pas nous non plus, en dehors du roi et des deux juifs. — *P. 84, n. 1*, ligne 11, lire : « *des vers* ». — *P. 115, n. 2*, faut-il lire : « s'étoient figurés » ou « figuré »? — *P. 122*, lettre 28, lire : « mars 1728 ». — *P. 132*, av. dern. ligne du texte, faut-il lire : « behove » ou « behave »? —

P. 133, n., ligne 2 : on attendrait « partial pour ». — *P. 139*, fin de la note 4 de la page 137 : l'interprétation suggérée là pour *annuities* (intérêts) vaut mieux à mon avis que celle de la traduction, p. 141 (rentes). — *P. 140*, trad., ligne 2. Il semble qu'il faut « chez » les deux fois au lieu de « à » (cf. les deux génitifs de la page 134). — *P. 154, n.* (*a*), lire « Moland, l. 175 ». — *P. 231*. On avait sans doute enlevé à Voltaire ses pistolets en l'arrêtant, et on lui laissa son argent, qui fut déposé au greffe de la prison. — *P. 234*, 10e ligne du texte à partir de la fin : trente ans est un chiffre rond, auquel il n'y a pas lieu de s'attacher strictement. — *P. 278*, ligne 9. Lapsus : il s'agit, non pas de la lettre 61, mais de cette lettre antérieure où Voltaire donnait son adresse. — *P. 296, n. 4*, « éd. 1847 » : c'est l'édition Geffroy. — *P. 298, n.* 2, lire : « passé près de deux années ». — *P. 303, n. 1*, lire « l. 212 et 183 ».

C. C.

EDMOND FARAL. **Recherches sur les sources latines des Contes et Romans courtois du Moyen âge** (*Paris, Librairie ancienne Honoré Champion*, 1913, in-8° de XI-431 p.).

L'ouvrage de M. Edmond Faral est avant tout une importante contribution à l'histoire de la littérature médiévale. Cependant, à un point de vue, et assez directement, il intéresse celle de la littérature moderne. Et voici en quoi. Il permet, avec d'autres publications récentes, de définir les vrais rapports du Moyen âge et de la Renaissance. Il en fait apparaître le lien et comme la vivante connexion.

M. Gustave Rudler écrivait en 1910, à propos de Brunetière[1] : « Celui-ci enseignait couramment (jusqu'en 1895 du moins) que la brisure était absolue entre le Moyen âge et la Renaissance, et que l'un ne se continuait guère dans l'autre que par le théâtre. » Je crois qu'on peut dire qu'au delà même de 1895, et jusqu'à sa mort, Brunetière est resté fidèle à cette conception, et qu'il n'a fait qu'en tempérer la formule. Dans l'œuvre que son éditeur appelle « le testament littéraire du grand critique », il cite[2] ces mots de Renan : « La Renaissance n'est pas coupable d'avoir étouffé l'art du Moyen âge. L'art du Moyen âge était mort avant qu'elle commençât à poindre. Il était mort faute d'un principe suffisant pour l'amener à un entier succès. » A quoi il ajoute : « Renan avait raison ! Si j'en doutais pour ce qui regarde l'histoire de l'art, j'en serais encore sûr pour ce qui regarde l'histoire de la littérature. »

Ainsi Brunetière est demeuré dans la conviction que le Moyen âge littéraire — qu'il connaissait fort mal — était mort avant la Renaissance et par conséquent ne lui avait rien légué. En cela, il aura été le dernier tenant notoire d'une théorie dorénavant périmée, et qui avait pour elle l'autorité d'une longue tradition. Car il en faut aller chercher les origines par delà Nisard, par delà Boileau, jusqu'à la Renaissance elle-même. Beaucoup d'écrivains du XVIe siècle ont cru et proclamé de bonne foi qu'ils instauraient un ordre entièrement nouveau. Leur conviction s'est fortifiée en se perpétuant. Boileau fait bon marché de trois ou quatre siècles de notre histoire littéraire. Fénelon et La Bruyère méprisent la « barbarie » du Moyen âge. Voltaire ignore qu'il y eut, avant sa *Henriade*, des chansons de gestes. Avant et après Brunetière, bon nombre de gens ont tenu ou tiennent pour incontestable que notre littérature, dans les environs de 1550, a tourné le dos au passé pour se mettre à l'école des anciens et réaliser des formes d'art inédites.

1. *Revue Universitaire*, 1910, II, p. 150 (Bibliographie de la littérature française).
2. *Histoire de la Littérature française classique*, I, p. 58.

Ces vues sommaires, qui satisfont une critique dogmatique et traditionnaliste, sont démenties de plus en plus par les travaux divers relatifs à cette période. Monographies, éditions, documents nouveaux, tout tend à établir un fait dont il eût été naturel, peut-être, de s'aviser *a priori*, et qui est que la relation demeure étroite entre ces deux âges qu'on opposait en violent contraste. Je ne puis songer à faire ici un inventaire, même rapide, des publications qui en témoignent. A titre d'exemple, j'en rappellerai seulement une ou deux.

Ainsi l'édition critique que M. Félix Gaiffe nous a donnée de l'*Art Poëtique* de Thomas Sebillet [1]. Jusqu'à ces dernières années, Sebillet apparaissait généralement comme une sorte de théoricien du genre rhétoriqueur ou marotique. Mieux que cela, il semblait qu'à la veille de la *Défense et Illustration* il n'eût fait que rédiger le testament d'une littérature expirante. La réalité se révèle tout autre dans le texte et dans les commentaires dont M. Gaiffe l'accompagne. Son *Art Poëtique* est aussi bien programme que bilan. Il formule, parmi de vieilles choses, des nouveautés que la Pléiade n'aura plus qu'à redire. Il ne tourne pas le dos à Du Bellay, il lui tend la main. Il est comme la transition vivante entre la poésie d'hier et celle de demain. Et du coup, voilà Ronsard beaucoup moins loin de Marot qu'on ne s'était imaginé [2].

Ronsard ne serait donc pas un révolutionnaire? Adressons-nous, pour nous fixer là-dessus, à la vaste enquête de M. Paul Laumonier [3]. A la soutenance de cette thèse, M. Lanson tenta de prendre la défense de l'originalité de Ronsard [4], mais il dut convenir d'une certaine « continuité dans les choses » qui limitait très notablement ses mérites d'initiateur. M. Laumonier parle d'une « erreur *qui dure encore*, et dont il (Ronsard) est responsable avec Du Bellay, à savoir qu'avant lui, en fait de poésie lyrique, il n'y a rien, ou presque rien, qui mérite l'attention. » (Introd., p. LI.) Patiemment, il redresse cette erreur. A. de Montaiglon, dans sa préface de *Jehan de Paris* (collection Jeannet-Picard) observait que le XVIe siècle, en traduisant les romans de chevalerie de la dernière heure, écrits en espagnol ou en italien, s'était repris indirectement au vieux fond français. Il en va de même, selon M. Laumonier, de Ronsard poète de la nature, de l'amour et de la vie heureuse. « Quand il a retrouvé chez Pétrarque, Bembo, l'Arioste, Sannazar, des thèmes lyriques d'origine provençale ou française, il n'a fait que reprendre un bien national qu'ils nous avaient emprunté. » (P. 714.) Et ailleurs : « Même quand il pétrarquise, il conserve, très marqué, son air de famille avec Jean de Meung et Clément Marot... Il a continué la tradition française, celle des trouvères, qui s'était formée à l'école d'Ovide. » (P. 513 [5].)

Tout cela, l'historien du poète ne l'affirme pas, il le démontre. Faits en mains, il réduit le principal représentant des émancipés de la Renaissance à n'être — abstraction faite, naturellement, de son génie propre — que

1. Thomas Sebillet, *Art Poëtique Françoys* (1548), édition critique avec une introduction et des notes par F. Gaiffe, Cornély, 1910.

2. Voir ce que disait déjà, en 1897, M. F. Brunot sur les poétiques immédiatement antérieures à la *Défense et Illustration* (*Histoire de la langue et de la littérature française* de Petit de Julleville, III, 707-710).

3. *Ronsard poète lyrique* (Hachette, 1910).

4. Voir *Revue Universitaire*, 1910, II, p. 37.

5. Voir aussi p. 714 : « Par sa morale naturaliste, par sa conception très peu platonique de l'amour, par ses protestations en faveur de l'union libre, il est resté dans la tradition des poètes français du XIIIe siècle, transmise jusqu'à lui par Jean de Meung, Froissart, les chansonniers du XVe siecle, Lemaire de Belges et Clément Marot. » — Sur les combinaisons métriques du lyrisme avant Ronsard, voir p. 638 et suiv. — On peut consulter également H. Guy, *Les Sources françaises de Ronsard* (*Revue d'Histoire littéraire*, 1902, p. 217).

l'héritier plus ou moins conscient des vieilles traditions nationales.

Mais enfin, dira-t-on, la Renaissance n'a-t-elle pas été un « retour à l'antiquité »? N'a-t-elle pas, en cela, inauguré une ère nouvelle? C'est sur ce point, précisément, que le livre de M. Faral vient nous prémunir contre certaines équivoques qui ont cours. On sait bien, en gros, que le Moyen âge n'a pas ignoré l'antiquité. Seulement a-t-elle exercé sur lui une influence? et de quelle nature? et dans quelle mesure? autant de questions qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas reçu de réponse précise, et dont la solution est cependant indispensable pour déterminer valablement l'originalité du XVIe siècle. M. Faral s'applique à les envisager, et nous fournit aujourd'hui les premiers et précieux résultats de son enquête.

Il constate que « la plupart des ouvrages écrits en français au XIIe siècle sont comme l'affleurement à la surface d'une très riche vie souterraine, de veines et de filons multiples, dont les œuvres en latin du même temps forment la masse enfouie ». (Avant-Propos, p. IX-X.) Et pourtant toute cette littérature latine, tantôt insipide, tantôt méritoire, reste à peu près complètement inexplorée. M. Faral y a donné « quelques coups de sonde » et promet de nous faire connaître sans trop tarder ce qu'il a d'ores et déjà mis au jour.

Pour le moment, il s'est attaché à saisir et à préciser quelques-unes des influences antiques qui se sont exercées sur notre vieille littérature en langue française. En particulier, pour montrer l'intérêt qu'il y aurait à déterminer les rapports du roman français, au XIIe et au XIIIe siècle, avec certaines œuvres de la littérature antique, il analyse, dans une série d'études, l'influence d'Ovide sur les poèmes de *Piramus et Tisbé*, de *Thèbes* et d'*Eneas*. Cette analyse le conduit à des conclusions de première importance, surtout pour ce qui est de l'*Eneas*. Ce roman a obtenu un vif succès, il a été très imité. Il a ainsi servi d'intermédiaire à l'influence dont il procédait lui-même en grande partie. « Et voilà comment aux débuts d'un genre comme le roman, d'aspect pourtant si original.... se trouve l'imitation d'un classique latin. » (P. 157.)

Nous apprécierons tout l'intérêt du fait si nous songeons que M. Faral, contrairement à l'opinion ordinaire, tient pour certain, après discussion, que les romans dits « antiques » sont antérieurs aux romans bretons, gréco-byzantins, et d'aventure, auxquels ils auraient fourni, selon lui, les modèles, les thèmes, les procédés de développement, etc. « En tous nos romans, antiques ou autres, dit-il (p. 419), dominent au XIIe siècle les mêmes principes littéraires, qui leur donnent à tous l'air de la plus étroite parenté et les désignent comme les individus d'une même espèce. Comment, de cette unique espèce, les premières œuvres prirent-elles naissance? Voilà la vraie question. Et nous y croyons donner la vraie réponse en disant que c'est essentiellement sous l'influence des modèles antiques... Le roman français qui, sous ses nombreux avatars, a connu une si longue et triomphale existence, a reçu du génie latin la première étincelle de vie. »

Si l'antiquité, en plein Moyen âge, a déterminé l'apparition d'un genre aussi riche que le roman, si elle a exercé sur lui une action aussi vivifiante, aussi fécondante, n'y a-t-il pas lieu de reviser les idées admises sur le « retour à l'antique », et sur les principes de rajeunissement de notre littérature au temps de la Renaissance? Il n'a même pas manqué à nos romanciers médiévaux et à leurs lecteurs de connaître cette mythologie qui passe généralement pour être d'importation beaucoup plus tardive. Trois siècles avant Marot et Du Bartas, elle faisait déjà concurrence à l'allégorie. Lisons là-dessus l'étude de M. Faral : « Le Merveilleux et ses sources dans les descriptions des romans » (p. 307-388). « De l'antiquité païenne, écrit-il (p. 381), on rencontre, dans les descriptions de romans, les survivances les plus inattendues. Contre l'habitude des traducteurs ou adaptateurs, qui, comme on

l'a souvent remarqué, suppriment de leurs modèles les épisodes mythologiques, il arrive, par une singulière inconséquence, que dans ces descriptions le merveilleux mythologique non seulement subsiste mais même est introduit là où il n'était pas justifié par l'imitation d'un original antique. Les grands dieux, Neptune, Vulcain, Mars, Pluton, Minerve, Vénus, Diane, sont familiers aux écrivains de cette époque, et aussi l'Amour, les Parques, la Renommée, la Fortune, les Géants, et aussi les Enfers, avec les Champs-Élysées, les portes des songes, avec Caron, Cerbère, et aussi une foule de monstres ou divinités accessoires, Oceanus, Egéon, les Sirènes, etc... »

M. Roy a publié, voici une vingtaine d'années[1], une curieuse lettre de Jacques de Beaune qui atteste qu'avant la *Deffense et Illustration* le public était déjà pénétré des principales idées de ce manifeste. Mais trois cents ans avant Jacques de Beaune, Pierre de Blois s'écriait : « Qu'aboient les chiens, que grognent les porcs ! Je n'en resterai pas moins le sectateur des anciens. Pour eux seront tous mes soins, et l'aube, chaque jour, me trouvera à les étudier. Nous sommes comme des nains hissés sur les épaules de ces géants ; si nous voyons plus loin qu'eux, c'est grâce à eux ; c'est lorsque, appliqués à lire leurs productions, nous ressuscitons pour une vie nouvelle leurs pensées éminentes, que les siècles et la négligence des hommes avaient, pour ainsi dire, laissé choir dans la mort[2]. » Vous trouverez dans le *Metalogicus* de Jean de Salisbury, par influence des anciens, jusqu'à une conception de la poésie « qui rappelle étonnamment celle qu'apporteront, trois siècles plus tard, les théoriciens de la Pléiade » (p. 399).

En somme, bien avant le XVIe siècle, l'antiquité classique, avec ses œuvres, son esprit, sa mythologie, était familière à nombre de gens. Il apparaît possible de reconstituer avec des textes du XIIe et du XIIIe siècle, c'est-à-dire de plein Moyen âge, les théories essentielles de notre Renaissance littéraire sur l'imitation des anciens. Et dès lors se pose d'une façon nouvelle la question des rapports du Moyen âge et de cette Renaissance. Rupture, brisure, révolution, décidément non. Retour à l'antiquité, il n'en faut même pas parler, ou du moins avec beaucoup de précautions. « Affirmer, dit nettement M. Faral (Avant-Propos, VII), que les romanciers du XIIe siècle étaient nourris de la lecture de Virgile, d'Ovide et de la plupart des bons poètes de l'ancienne Rome, c'est s'en prendre, à coup sûr, quoique indirectement, aux théories qui expliquent la renaissance poétique française du XVIe siècle par la découverte de l'antiquité. Le Moyen âge a connu celle-ci beaucoup mieux qu'on ne le dit d'ordinaire, et, au moins sur la poésie des Latins, on n'était guère moins bien renseigné en 1150 qu'en 1550. »

L'ordre de recherches auxquelles s'est consacré M. Faral, intéresse, comme on voit, un problème capital de notre histoire littéraire. Grâce à lui et à d'autres, ce sont des préjugés trois et quatre fois centenaires qui sont en voie de disparaître. Et puisque « de la Renaissance poétique du XVIe siècle l'agent principal n'a pas été la révélation des textes antiques, mais une intelligence nouvelle de leur sens » (Avant-Propos, VIII), il n'est plus question que de savoir en quoi a consisté au juste l'originalité de cette interprétation.

HENRI GRAPPIN.

ROBERT GASCHET. **Paul-Louis Courier et la Restauration**. *Paris*, *Hachette*, 1913, in-8° de 279 p. — VICTOR PERROT. **La participation du Vieux Papier dans l'assassinat de Paul-Louis Courier**. *Paris*, 1913, 61 p. (Tiré à cent exemplaires.)

1. *Revue d'Histoire littéraire*, II, 233.
2. Cité par M. Faral, p. 398-9.

Avec le volume intitulé *Paul-Louis Courier et la Restauration*, M. Gaschet vient de donner une suite à sa thèse de doctorat sur *La Jeunesse de P.-L. Courier* (1911). On se félicitera de voir l'attention sollicitée vers le grand pamphlétaire, trop oublié et parfois mal défendu par ses admirateurs.

Ce livre apporte sa part d'inédit : plusieurs lettres ou billets de P.-L. C. (p. 6, p. 148-150), des documents relatifs à son arrestation, en octobre 1812, à ses procès, à ses polémiques, à sa fin tragique. Toutefois le rapport dressé le 13 avril 1825 par le lieutenant de gendarmerie Dubuisson, commandant la compagnie d'Indre-et-Loire, avait été déjà publié, en 1883, avec le signalement de Courier et d'intéressants détails, par Charles Nauroy, dans *Le Curieux* (I, 87). Ces pièces méritaient d'ailleurs de figurer intégralement dans l'étude de M. Gaschet, qui a exploré avec succès les Archives d'Indre-et-Loire et les Archives nationales.

Son livre contient du nouveau dans presque tous ses chapitres. Sur plusieurs points il complète les publications d'Armand Rivière, dans la *Loire illustrée* (Documents inédits sur P.-L. C. 1863-1864), et même les consciencieuses et pénétrantes études de MM. Desternes et Galland, données dans la *Nouvelle Revue*, dans la *Révolution Française*, dans le *Figaro*, comme aussi telles pages de M. Raymond Schwab (*Mercure de France*, 1909). Pourtant, le résumé qu'il donne de tel article de ses confrères, de tel chapitre du livre de M. André sur l'assassinat de P.-L. C., — M. Gaschet le reconnaît lui-même, — ne dispensera pas de les lire, et sa synthèse aurait pu être plus complète.

D'ailleurs, puisqu'il voulait faire court, il aurait pu se dispenser de certaines digressions inattendues dans un volume qui n'est pas un pamphlet. Ici une parenthèse intempestive sur les publicistes qu'on incarcère aujourd'hui (p. 142) ; là, des considérations superficielles et tranchantes sur la question si grave des rapports de la religion et de la moralité (p. 163), ailleurs des diatribes un peu bien banales contre les abus du régime actuel (p. 126 et p. 262), ou encore cette affirmation balzacienne que les paysans « d'opprimés sont devenus les oppresseurs du propriétaire bourgeois ». C'est possible... mais M. Gaschet est un lettré : *non erat his locus*... Agacé de voir ainsi traiter et trancher à la cavalière d'aussi graves problèmes, le lecteur n'en proteste que plus vivement contre certaines lacunes et admire que le critique le prenne de haut avec Sainte-Beuve.

Si l'on voulait voir dans ces deux volumes consacrés à Courier deux hommes différents : dans le premier le dilettante, dans le second le pamphlétaire, la distinction pourrait paraître un peu factice, sinon arbitraire. Le dilettante « exclusivement épris de l'antique et de la nature », sceptique, dégoûté de l'action, aimable d'ailleurs — à ses heures, — était si bien pamphlétaire dans l'âme qu'il avait écrit en 1810 la *Lettre à M. Renouard* — assez caustique et mordante, — sans parler des *Conseils à un colonel*, datés de 1803 (?), pleins de fiel et d'humeur, où il drape Brune et Masséna, et se montre aussi sévère pour l'entourage de Bonaparte que Stendhal dans sa *Vie de Napoléon*. Sa thèse, c'est que le mérite est méconnu, que le savoir et la valeur morale rendent suspect : on la retrouverait sans peine dans plus d'une des *Lettres écrites de France et d'Italie*. En revanche, le pamphlétaire restera dilettante, « paresseux », « n'écrivant que par boutades », insoucieux de l'actualité, homme de style par-dessus tout.

En somme si la distinction, renouvelée de Sainte-Beuve, entre le dilettante et le pamphlétaire reste assez fondée, moyennant des réserves, la « seconde incarnation de Courier » pouvait se prévoir. Né indépendant jusqu'à la manie, jaloux de sa liberté, il se montra, tout jeune, hostile à l'ancien régime, puis hostile au despotisme révolutionnaire, hostile au despotisme militaire et à la « haute police » de l'Empire. Vienne la Restaura-

tion, sur la foi des promesses libérales de ce gouvernement « moins mauvais que ceux qui l'ont précédé », il fera crédit à la monarchie. La Restauration à ses débuts, c'est le beau temps des pamphlets. Dans sa *Revue* de l'an 1814, Jouy le déclare nettement, par l'organe de *Guillaume le Franc-parleur* (t. II, p. 9). Si aucun ouvrage remarquable n'a paru depuis le retour de Louis XVIII, « on nous en a donné la monnaie en brochures, en pamphlets, en libelles, en dissertations de toute espèce; et si l'on y regardait bien, on verrait que nos littérateurs, en dix mois, nous ont débité, par cahiers, plus de paradoxes, de vérités, de mensonges et d'esprit, qu'il n'en faudrait pour remplir cent volumes in-octavo. » *Semperne auditor tantum*, dut se dire Courier. Indigné des excès de la Terreur Blanche en Touraine, du zèle maladroit et brutal du préfet Bacot, membre influent de la Chambre des députés, *ultra* dont le nom seul était un programme, à en croire l'auteur des *Misérables* [1], il saisit le gouvernement, les parlementaires et aussi l'opinion publique, de « l'infâme affaire » de Luynes. Les seize pages de sa *Pétition aux deux Chambres* (10 décembre 1816) — l'affaire remontait au 20 mars — font de lui un « pamphlétaire insigne »... Il n'y songea point d'abord... Après une étude minutieuse des circonstances, une vérification très serrée des affirmations de Courier, le redressement de certaines erreurs, exagérations ou habiletés oratoires, M. Gaschet montre ce qu'il y a de sincérité dans le rôle que joue le disciple des logographes attiques.

Revenu à ses études grecques, à sa traduction de l'*Ane* de Lucius de Patras, Courier fut interrompu par un crachement de sang, en 1817. L'hémoptysie l'avait déjà terrassé en octobre 1799, puis en 1801, et le mettra de nouveau à deux doigts de la mort, en janvier 1818. Cette maladie chronique ne constitue-t-elle pas une circonstance atténuante de ses « fugues » et de son « mauvais caractère »?

Les médecins adonnés à la psychiatrie ne se sont jamais occupés de son cas, et il faut le regretter. Son humeur irritable et morose, il la confesse lui-même : « J'ai eu à me plaindre des grands, des femmes, de mes amis et de moi-même, écrit-il à l'ami Dalayrac le 24 mars 1805. » Le « cousin qui rit » se reconnaît une « physionomie de misanthrope ». (Lettre du 14 août 1809.) Ses accès d'avarice et de prodigalité, notés par son collègue le major Griois, sont bien d'un cerveau malade. Le Dr Régis le rangerait, à coup sûr, parmi les *processifs* [2]; sa *folie quérulante* est typique. Mais, quand on l'appelle « persécuteur persécuté », il faut se rappeler que les tracas et les persécutions auxquels il se trouvait en butte n'avaient rien d'imaginaire. Aussi M. Gaschet, en réclamant pour le pamphlétaire notre sympathie et notre pitié, se montre-t-il plus équitable, cette fois, que MM. Desternes et Galland.

Ayant par devers lui quelques titres à considérer, Courier avait conçu le projet de succéder à Clavier, son beau-père, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il se vit préférer le vicomte d'Irai, qui avait semé bien des chansons et des pièces du genre troubadour dans l'*Almanach des Muses*, dans l'*Almanach dédié aux Dames* et s'était également essayé dans le vaudeville et le genre historique. Il se vit préférer encore Jomard, que Sainte-Beuve n'épargne pas. Et c'était Gail, criblé de lardons et d'épigrammes pour sa proverbiale ignorance qui représentait les hellénistes au sein du docte

1. En « l'*Année 1817* », rappelle Hugo dans un chapitre de son roman, « M. Bellart était éloquent officiellement. On voyait germer à son ombre ce futur avocat général de Broë, promis aux sarcasmes de Paul-Louis Courier... Les chefs de la droite disaient dans les conjonctures graves : *il faut écrire à Bacot.* » — Cf. dans la *Correspondance* de Chateaubriand, t. III, p. 58 (édition Thomas), une lettre de Chateaubriand à Bertin aîné où il est question de ce préfet de Tours.

2. Cf. *Précis de psychiatrie.*

corps [1] ! La raison de son échec, Courier ne pouvait l'ignorer : c'était sa *Lettre à Renouard*, qu'on n'avait pas oubliée, une lettre de M. de Sacy le montre assez (p. 59). Et une lettre de Courier à Victor Cousin, datée de Veretz, 2 mai 1823, laisse entendre que la leçon n'avait pas été perdue : « En combattant le sentiment de Letronne, tâchez, je vous en prie, d'éviter le ton amer des érudits tels que Ménage, Saumaise et d'autres ; je n'ai pas besoin de vous recommander cela. Letronne lui-même n'a pas évité ce défaut, dans la critique qu'il fait du Jomard ; on y voit de l'animosité. Dans ma lettre à l'Académie, je le traite sans ménagement. Mais là, il ne s'agissait point de littérature, il s'agissait de faire voir que l'Académie avait eu tort de me préférer des bourriques. Il suffisait à Letronne de dire : « M. Jomard se trompe » ; ou même le mieux eût été de ne point parler de Jomard. Je n'ai point nommé Gail, lorsque j'ai traduit après lui la Cavalerie de Xénophon [2]. » C'est comme « homme de mauvaise compagnie » qu'on rebutait « le bûcheron de la forêt de Sarçay ». Mais l'helléniste avait pour lui, sans le savoir peut-être, l'archéologue James Millingen, qui écrivait de Paris à Mme d'Albany, le 21 septembre 1821, les lignes suivantes qu'aurait pu citer M. Gaschet [3] : « Vous aurez vu, madame, dans les journaux, le procès de notre ami Courier. Il a rappelé (*sic*) du jugement, et j'espère qu'il réussira à le faire reviser. J'avais pensé à vous envoyer la *lettre de Chambord*, mais je suppose que vous l'avez déjà... Cette pièce vous amusera beaucoup ; elle est très bien écrite et pleine d'esprit. M. Courier a publié, il y a environ un an, une lettre à l'Institut, qui est un chef-d'œuvre de satire, et forte en même temps de raisonnement et d'une logique très juste. C'est dommage qu'il soit si paresseux et n'écrive que par boutades, car il possède une instruction et des talents très rares aujourd'hui. Je ne l'ai pas vu depuis cinq ans. Il vit très retiré avec sa femme et ne sort que pour aller au jeu de paume, où il passe une grande partie de son temps. » L'approbation de Millingen n'était sans doute pas une exception : elle a sa valeur à nos yeux.

Cependant l'installation du pamphlétaire en Touraine allait l'impliquer dans maints procès qui empoisonnèrent son existence. M. Gaschet ajoute sur ce sujet des compléments aux études de MM. Desternes et Galland ; ce n'est pas le moins intéressant chapitre de son volume. De ses grands tracas Paul-Louis Courier, que « toujours le style démangeait », eut l'idée de composer un petit scenario. Il s'y mettait en scène sous le nom de Jean-Louis. Puis un dimanche de février 1823 il le remettait à son ami Stendhal, qui le reproduit dans une lettre [4]. N'était-ce pas l'occasion d'instituer un rapprochement, qui n'aurait rien d'artificiel entre ces deux anciens soldats de l'Empire, ces deux Français amoureux de l'Italie, épris tous deux d'indépendance, aigris et révoltés contre leur temps, Voltairiens tous deux ? Le parallèle de leur esprit et de leur conscience n'aurait pas manqué d'intérêt.

Engagé définitivement dans la politique, Paul-Louis Courier allait jouer un rôle important dans le parti libéral. Il était affilié, nous dit M. Gaschet, à la société publique nommée l'*Union*, créée à Paris en novembre 1817, et

1. Entre autres cette épigramme de Luce de Lancival.

Legouvé sait, dit-on, le latin, à peu près
Comme Gail sait le grec, et Cournand le français.

2. B. Saint-Hilaire, *Victor Cousin*, t. II, p. 263.

3. *Le portefeuille de la Comtesse d'Albany*, par Léon Pélissier, 1902, in-8°, p. 529. — Voir aussi sur Courier, p. 130 et 202 du même volume.

4. *Correspondance*, édition Paupe et Chéramy, II, 291. Voir aussi, I, 81, sur la gloire militaire ; — III, une piquante anecdote sur Courier au quart d'heure de Rabelais (lettre du 15 avril 1835).

qui se transforma en *Société des amis de la liberté de la presse*, avant d'être dissoute le 18 décembre 1819 par un arrêt du tribunal correctionnel. L'auteur aurait pu rechercher également s'il n'était pas affilié à la Loge des Trinosophes, à la Société philotechnique, dont faisaient partie La Fayette, Dupin l'aîné, Philippe Dupin, et maint libéral notable [1]. En tout cas, on regrettera qu'il n'ait pas étudié les rapports personnels de Courier, rédacteur au *Censeur européen*, avec Cauchois-Lemaire, Manuel, La Fayette, Béranger, Etienne de la *Minerve*, etc. Le nom de Jouy, l'auteur de l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin*, de *Guillaume le Franc-parleur*, de l'*Hermite de la Guiane*, de l'*Hermite en province*, ne figure même pas dans ce livre : grave lacune. La lecture des *Opuscules* de Cauchois-Lemaire, dont l'impertinence et la verve rappellent parfois Beaumarchais, sinon Voltaire, mais surtout celle des œuvres de Jouy, souvent rééditées à cette époque, et vraiment intéressantes pour l'histoire des mœurs et de l'opinion, aurait permis à M. Gaschet de replacer Courier dans son milieu, au lieu de le donner pour un isolé, unique de son espèce. Dans sa *Pétition aux deux Chambres*, Courier reprend un trait de l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin* [2]; dans son *Chambord*, il creuse le filon de l'*Hermite en province*, détracteur des mœurs de l'ancien régime. N'est-ce point déjà du Paul-Louis que ces réflexions sur une abbaye de l'Orléanais, dont on avait acheté les bâtiments pour y établir une filature? « Nous étions obligés de nourrir les religieux, c'est maintenant la fabrique qui nous nourrit. — Et les frères? — Il y en a encore trois de vivants : deux sont mariés dans le village; et s'il est vrai que le ciel bénisse les grandes familles, celles-là doivent prospérer. » Or elles se lisent dans l'*Hermite de la Guiane*, dont la 6e édition date de 1818 (I, 297). Et feuilletez les *Etrennes libérales pour l'année 1822* [3], qui s'ouvrent sur une gravure représentant M. Dupont de l'Eure, contiennent des chansons de Béranger, de malicieux *Ana* de M. de Chateaubriand, une pièce anonyme contre les droits féodaux, *Les Souvenirs* (feu le *Conservateur* à sa sœur *La Gazette*, air de la romance de M. de Chateaubriand, *Combien j'ai douce souvenance*), vous y trouverez cette réponse d'un agriculteur normand inscrite sur un cahier des États généraux en 1789 : « Je veux qu'on mette dans les cahiers qu'il faut détruire les pigeons, les lapins et les moines, et je me fonde sur ce que les pigeons mangent nos grains en semence, les lapins en herbe, et les moines en gerbe. » Le parti libéral, comme on voit, avait plus d'un *loustic*.

Malgré ces lacunes, rendons justice à la méthode employée par M. Gaschet pour étudier les débuts de Courier dans l'opposition, puis le *Simple discours* et la *Pétition pour des villageois que l'on empêche de danser*. Il est intéressant de voir Courier s'inspirer d'un article de Thierry, répondre à une attaque de Dureau de la Malle contre la *Bande noire* par un éloge de la *bande noire*. Et comment faire grief au pamphlétaire de son prosaïsme, quand on voit Chateaubriand écrire dans le *Journal des Débats* : « Il faut arrêter par tous les moyens légaux cette division des propriétés qui nous fera tomber en démocratie forcée? » Les *Lettres au Censeur* paraissent comme des ripostes vives et alertes — quoique lentement préparées aux attaques des *ultra*, et cela est parfaitement établi ici. Une petite chicane pourtant! Quelle légèreté (p. 102) à faire ainsi parler l'histoire : « N'est-ce pas le peuple, l'armée des volontaires, qui a triomphé à Valmy, à Jemmapes, à Fleurus, tandis que la Grande Armée succombait en Russie, en Saxe, à Leipsig et à Waterloo? »

1. Voir pourtant p. 159-161.

2. T. V, p. 185, Paris 1816. A propos de la prise de Paris, le 9 avril 1814, Jouy écrit que les femmes des Parisiens « pouvaient dire comme celles des Spartiates, qu'elles n'avaient jamais vu la fumée du camp ennemi... » Il se peut d'ailleurs qu'il n'y ait qu'un souvenir commun.

3. 1re année, à Paris, chez Raynal, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 13.

Ces considérations plairaient-elles à M. Chuquet, ou à tel juge averti de ces questions? J'en doute. Sans méconnaître « l'élan sublime de 1792 » (Stendhal), on peut rendre meilleure justice à la Grande Armée et à la Vieille Garde.

Le *Simple Discours*, dont M. Gaschet étudie avec conscience l'occasion et la genèse, fut incriminé, comme attentatoire à la « morale publique et religieuse ». Tant mieux, morbleu, tant mieux! dut s'écrier Courier, qui s'empressa de choisir un défenseur. Il s'adressa à Me Berville « jeune homme de beaucoup d'esprit et fort aimable », ami d'antan des Clavier, qui avait assumé la défense du capitaine Delamotte, impliqué dans la conspiration du 19 août 1820, devant la Chambre des Pairs, et qui plus tard défendit encore Baudouin, le libraire de Béranger (1821), et Senancour, poursuivi à l'occasion de son *Résumé des traditions religieuses* (1828). Le 28 août venu, Courier renonça à prononcer la harangue qu'il avait longuement préparée [1]. Condamné à deux mois de prison sur le réquisitoire de Jean de Broë, avocat général et aussi membre de la *Congrégation des missions*, il entrait le 11 octobre à Sainte-Pélagie. « Le régime de la maison était ailleurs assez doux... C'était l'âge d'or des condamnés politiques, écrit M. Gaschet. » Mais pourtant... on pouvait être plus précis, plus pittoresque, et à peu de frais.

Il suffisait pour cela d'avoir lu les *Hermites en prison* [2], par E. Jouy et A. Jay, condamnés en janvier 1823, malgré la plaidoirie du grand avocat Dupin, à un mois d'emprisonnement, à 50 francs d'amende et aux frais du procès, pour avoir écrit, le premier, l'article sur les frères Faucher, les Jumeaux de la Réole, l'autre l'article sur Boyer-Fonfrède, régicide, dans la *Biographie nouvelle des contemporains*. Le jugement confirmé en appel, les deux écrivains entrèrent à Sainte-Pélagie, le 20 avril 1823, et notèrent leurs impressions dans des essais périodiques à la manière de Foë, Addison et Sterne. « Il n'y a point de belles prisons », lit-on ici; et ailleurs se détache cette épigraphe de Sterne : « Servitude, servitude, déguise-toi comme tu voudras, tu es une chose amère. » Détenus politiques, occupant une des vingt-trois cellules du « corridor rouge », ils notent le « fracas des verrous et la grosse clef qui tourne brusquement dans l'énorme serrure », la « fenêtre quadrillée par d'énormes barreaux » et regretteraient « presque la Bastille telle que la décrit Marmontel en ses *Mémoires* ». « Rien de plus hideux que l'aspect de ces cellules dans leur état primitif; quatre murailles nues et sales, fermées d'une porte surchargée de serrures et de verrous énormes, éclairées par une petite fenêtre carrée, dont les barreaux épais forment une espèce de rideau de fer qui intercepte une partie des rayons du jour; pour meubles... un lit de sangle, sous le nom technique de *pistole*, une paillasse, une mauvaise couverture..., etc. » Il y avait sans doute le salon où l'on recevait les visites, Lenfant, le restaurateur attitré de Sainte-Pélagie, lequel valait mieux que sa réputation, et « méritait de l'être au Palais-Royal », le jardin, où dès six heures du matin les détenus pouvaient errer, « où quelques plantes étiolées s'échappent à regret d'un sol aride, comme si elles avaient le sentiment de la captivité », où l'on pouvait faire quelques parties de volant et de palets, mais enfin c'était la détention. L'*hermite*, qui en voulait, lui aussi, à M. de Broë, faisait le ferme propos d'éviter de rentrer à Sainte-Pélagie, si cela était possible pour un écrivain libéral

1. La plaisante parenthèse du *Procès de Paul-Louis Courier* n'était pas nouvelle : « La *société* sera satisfaite ! » (C'est la *Société de Jésus*), ressemble à la pointe d'une épigramme décochée contre M. de Bonald. « La littérature est l'expression de la société... *des Jésuites*. » Cf. *Acanthologie* de Fayolle, 1817, p. 281.

2. Paris, juin 1825, 2 vol. in-12.

dans le temps où il vivait[1]. Le régime n'avait rien d'intolérable; ce n'était point le *carcere duro*, et Paul-Louis, frugal et spartiate, n'en aurait pas trop pâti, n'était le besoin de liberté et de grand air... Et puis il y était en bonne compagnie... Mais il craignait pour sa santé et aussi pour ses intérêts négligés pendant ces deux mois.

Suspect au gouvernement de M. de Villèle, toujours épié par la police de « l'abbé » Franchet d'Esperey, loup devenu chien de berger, — puisque, accusé de correspondance secrète avec l'étranger, il avait été arrêté le 15 février 1811 et avait passé trois ans à Sainte-Pélagie, — directeur dont Arthus Bertrand disait « il est partout », Courier devient plus prudent. Cependant sa candidature à Chinon, contre le comte Ruzé d'Effiat, ne devait pas contribuer à lui assurer la paix. Il n'allait pas tarder à lancer la *Pétition pour des villageois que l'on empêche de danser*. A côté de détails intéressants et de considérations justes, M. Gaschet ne se garde point de l'exagération. La société était-elle si « profondément démoralisée » qu'il le dit (p. 163)? Est-on autorisé à parler d'une décadence des mœurs aux temps du premier Empire et de la Restauration? Grave question, qu'il valait mieux laisser entière que traiter aussi légèrement. Et quel argument général a-t-on le droit de tirer des mésaventures conjugales de Courier? Quand on écrit ce qui suit : « Sans sortir de l'histoire de Courier que voyons-nous? Une femme livrée aux sens. Issue de l'ancienne et honorable famille Clavier, sa femme, la belle Herminie, si elle eût été élevée dans des principes religieux un peu sévères, se fût-elle acoquinée avec des valets de ferme? » on risque de s'attirer comme réponse le refrain de la *Chatte* de Béranger, « romance avec accompagnement de miaulemens ». Négligée, délaissée, recluse presque dans le désert de la Chavonnière, la gracieuse Minette — Célimène unie à un mari plus vieux qu'Arnolphe — se risque en de vilaines aventures. Remariée plus tard avec le jeune docteur Théodore Maunoir, elle vivra en épouse exemplaire, contente d'une union qui la satisfera mieux. M. André avait touché cette question avec plus de finesse et l'avait traitée plus humainement.

Qualifié de « républicain » et de « révolutionnaire » dans les rapports de police, P.-L. C. ne fut jamais républicain, au dire de ses petits-fils, mais plutôt « orléaniste ». Entre le futur Louis-Philippe et le vigneron de la Chavonnière s'établit une véritable *intimité* attestée par une *correspondance volumineuse*. Sans mettre en doute cette assertion, on peut regretter le mutisme excessif des héritiers de certains grands hommes : qu'il s'agisse de Diderot, d'Alfred de Vigny, de Paul-Louis Courier, la postérité ne devrait pas être frustrée de précieux documents qui les feraient mieux connaître. En tout cas l'opposition de Courier se fait antidynastique, dans des pamphlets clandestins, imprimés à Bruxelles (?) et d'une hardiesse singulière. L'auteur risquait beaucoup et M. Gaschet aurait pu rappeler le traitement qu'avait subi M. Magallon, directeur du journal littéraire *L'Album*. Condamné à treize mois de prison, en 1823, il s'était vu mettre les *poucettes*, puis, lié avec un forçat galeux, on l'avait emmené de Paris à Poissy. L'affaire fit assez de bruit; et une enquête fut menée par un député de Paris, Alexandre de Laborde[2].

Paul-Louis se fait l'écho de sa classe : sur les délits commis au préjudice de l'État, il se montre peu sévère, et M. Gaschet s'en indigne. Soit, mais

1. II, p. 194, une page sur la prétendue liberté de la presse, très bien venue, et qu'aurait pu signer Courier; — I, 115, une amusante anecdote : le maire de Vanves ayant défendu de danser le mardi gras, le bonhomme Blin s'attire un mois de prison par une réplique un peu vive au susdit maire.

2. *Les Hermites en prison*, I. Les journaux libéraux protestèrent vivement contre le traitement infâmant infligé à un publiciste, pour délit d'opinion.

ignore-t-il que la distinction entre la fraude et le vol reste encore un morceau attendu dans les plaidoieries de nos avocats, en l'an de grâce 1914?

Excellentes sont les pages consacrées à telle partie du *Livret de Paul-Louis pendant son séjour à Paris*, répandue à profusion sous ce titre : *Un vieux soldat à l'armée*. La conscience d'un libéral pouvait se demander où était le devoir, au moment de la guerre d'Espagne. Fabvier, Lamarque, Béranger pensaient comme Paul-Louis. Et qui l'eût cru? ce fut Chateaubriand, qui, en deux pages de la Préface de ses *Études historiques*, devait faire le plus noble éloge de la conduite d'Armand Carrel en 1823 : « Qu'on se figure un Français errant sur les montagnes d'Espagne... Nous tous qui, dispersés par les orages de notre patrie, avons porté le havresac et le mousquet en défense de notre propre opinion pour des causes étrangères, nous éprouvons un attendrissement de soldat et de malheur à la lecture de cette histoire si bien contée et qui semble être la nôtre... » (mars 1831). On pouvait se croire bon Français, à cette heure trouble, en criant aux soldats qui partaient combattre le libéralisme espagnol : « Brav' soldats!... demi-tour! »

On sait assez quelle fut la violence des attaques de Courier contre l'Église, la Congrégation et les « hommes noirs » criblés de brocards par Béranger. Cette part de son œuvre lui attira des haines inexpiables, et Sainte-Beuve lui-même l'a jugée avec une sévérité excessive. M. Gaschet hésite à dire que la 2e *réponse aux anonymes*, qui raconte le crime atroce de l'abbé Mingrat, curé de Saint-Quentin, dans l'Isère, constituait un acte de courage. La magistrature de Grenoble, en effet, se montrait peu soucieuse d'éclaircir une première affaire non moins grave; et on avait laissé le prêtre assassin se réfugier en pays sarde. Le mari n'avait pu obtenir l'extradition du meurtrier de sa femme, condamné à mort par coutumace, « le gouvernement étant peu disposé à souffrir le scandale de l'exécution d'un prêtre ». Le pamphlétaire croyait de son devoir de mettre l'opinion publique en garde contre les dangers du célibat des prêtres et de la confession auriculaire. Fils du XVIIIe siècle, imbu des idées de Voltaire et de Diderot, il eut le tort de tirer de quelques cas particuliers une généralisation abusive. N'est-ce pas le défaut des polémistes? Sainte-Beuve, ancien auteur de *Port-Royal*, avait trouvé sur ces délicates matières la note juste : « il se souvenait, écrit-il de Courier, des prêtres d'Italie, et il connaissait peu ceux de France ». Stendhal marquait de même en note d'un fragment inédit l'*Italie* : « Rien de plus opposé que le Christianisme de France et la superstition de Naples. Autant nos prêtres sont éclairés, vertueux, sincères, autant la conduite des autres est peu exemplaire[1]. » M. Gaschet n'a point vu ce qu'il y avait d'humanité vraie et profonde dans les pages qu'il incrimine, non sans en reconnaître d'ailleurs le rare mérite littéraire. Il y avait d'autant plus de courage pour Courier, à dire son mot sur l'infâme affaire qu'il vivait « sous l'œil du guet », et qu'il s'exposait, malgré ses précautions, au sort de Magallon, et à pis encore peut-être. Il s'attaquait à forte partie et de bonne foi pouvait craindre le danger contre lequel on le mettait en garde : « Prends garde, Paul-Louis, prends garde; les cagots te feront assassiner. » Il était devenu toutefois personnage assez considérable pour qu'on agît avec circonspection à son égard. La police ne laissait pas de faire à son sujet rapport sur rapport; on le suit, on l'épie, on ouvre et on supprime sa correspondance; le 30 octobre 1823 on l'arrête en pleine rue, pour le relâcher bientôt, faute de preuves, non sans avoir dressé son signalement. N'y avait-il pas de quoi aigrir ce malade, ce « persécuté » d'autant plus que les ennuis domestiques et les embarras d'argent ne lui manquaient pas?

1. *Œuvres posthumes (Napoléon, De l'Italie*, etc.), publiées par J. de Mitty, Paris, 1898, p. 133.

Résumant les minutieuses et fructueuses enquêtes de M. Louis-André, y ajoutant ici et là quelques détails, M. Gaschet nous montre le désordre des affaires de P.-L. Courier. Le vigneron de la Chavonnière, le bûcheron de la forêt de Larçay devait à tous ses amis, et à bien des fournisseurs, et de grosses sommes. Il avait perdu de vue ses intérêts matériels, et avait toujours refusé de faire métier de sa plume. Son passif était énorme, quand on liquida la situation qu'il laissait en mourant.

Sur l'assassinat du pamphlétaire, rien de bien nouveau, si ce n'est pourtant l'indication d'une note insérée au *Journal d'Indre-et-Loire* et qui parut le 10 avril 1825. Le propriétaire de la Chavonnière y demandait « pour la campagne un domestique sachant lire et écrire ». M. Gaschet en conclut ingénieusement qu'on put armer le bras du meurtrier Frémont et avoir raison de ses dernières hésitations, en lui montrant dans la gazette la preuve de son prochain renvoi.

Le chapitre X, *Courier devant la critique*, est intéressant, malgré des omissions regrettables et des opinions contestables. N'était-ce pas le lieu de citer l'épître adressée à Mgr le prince royal, duc d'Orléans, par un piètre poète d'Angers, Eugène Talbot, et publiée dans l'*Almanach des Muses* de 1831. On y voit s'épanouir la légende de Paul-Louis, le vigneron,

> Cultivant l'héritage
> Qu'il avait autrefois reçu de ses aieux;
> Bon homme en apparence et simple à tous les yeux,
> Mais philosophe austère et profond politique,
> Et, sous l'air villageois, esprit fin et caustique...

Après avoir paraphrasé, comment, hélas! quelques tirades du pamphlétaire, Talbot imaginait l'ancien canonnier à cheval dirigeant, aux trois glorieuses les « boulets désastreux » des canons révolutionnaires. Les libéraux allemands dévoraient ses pamphlets : « Bœrne et Heine ont allumé leurs brandons à ses flammes », écrivait un critique d'outre-Rhin.

Les hommes du siècle lisaient pour s'endormir « quelque badinage raisonnable de Paul-Louis Courier ». Musset nous le dit dans la *Confession*. Telle page de sa *Revue fantastique* ou des *Lettres de Dupuis et Cotonet* rappelle, à n'en point douter, la manière des *Lettres au rédacteur du Censeur*. M. Gaschet aurait pu le noter en passant. On trouvera étrange qu'il ne cite même pas M. de Cormenin, le Timon du *Pamphlet*, auteur de l'originale *Étude sur les orateurs parlementaires*, qui n'a garde d'oublier son modèle [1].

Vigny lui-même rappelle dans le *Journal d'un poète* un « triste mot sur le *peuple-valet* » et reprend à son compte une théorie de Paul-Louis — théorie qui choquera le Sainte-Beuve de 1852 : « On ne doit pas avoir ni amour ni haine pour les hommes qui gouvernent. On ne leur doit que les sentiments qu'on a pour *son cocher* : il conduit bien ou il conduit mal, voilà tout. La nation le garde ou le congédie... » George Sand gardait deux éditions de P.-L. Courier dans sa Bibliothèque. V. Hugo se souvenait de lui quand il parlait de la *marmite-budget* ou quand il invectivait contre Napoléon le Petit et lançait les *Châtiments*.

Trop sévère pour Claude Tillier, l'auteur de *Mon oncle Benjamin* et des *Pamphlets*, M. Gaschet a raison de faire des réserves sur les jugements du Sainte-Beuve de 1852, bonapartiste, redoutant le « spectre rouge », « ami de l'ordre et réfugié sous les ailes de l'aigle impériale ». Mais que penser de ce coup de boutoir porté au critique des *Lundis*, qui avait de l'humeur, quelques préjugés, mais bien du goût et un goût bien fin. « Incapable

1. Il caractérise excellemment, dans cette galerie de portraits, le grand pamphlétaire.

d'apprécier avec sympathie ces écrivains sobres et difficiles pour eux-mêmes... » Sainte-Beuve? M. Gaschet s'est-il relu? On lui pardonnera toutefois cette erreur, aggravée d'ingratitude, en faveur de l'admiration et du culte qu'il a voués à P.-L. Courier, à cet auteur pour lequel on s'est montré trop sévère et tout à fait injuste, qu'il s'agit de son caractère ou de son œuvre. Peut-on oublier qu'on a affaire à un malade, et aussi que plus d'une idée généreuse et humaine anime les pages du pamphlétaire? Sur l'artiste, tous les lettrés, tous les délicats sont d'accord : il est à mettre très haut.

En somme, dans ce livre utile, nourri de faits, intéressant, on regrettera des lacunes qui rendent cette synthèse incomplète — et prématurée. M. Gaschet connaît son sujet, mais il n'en connaît pas assez les entours et les à-côté [1]. Il n'a pas eu la patience de tirer parti de certains renseignements, faciles à trouver, et précieux, puisqu'ils venaient de contemporains. Il ne peut pas ignorer l'article consacré par Charles Magnin dans le *Globe* du 7 janvier 1829 aux *Mémoires et correspondance de P.-L. Courier* : or il y a là un portrait moral esquissé qu'il aurait pu compléter. Gai par nature, misanthrope par accès, indépendant, fantasque et surtout artiste, écrit Magnin, « on voit à présent pourquoi il passa et dut passer tantôt pour bon, tantôt pour méchant. Sa bonté, qui était très réelle, fut, à vrai dire, un peu de même espèce que celle de la Fontaine; bonté qui n'est guère de mise soit à l'armée, soit en ménage. La Fontaine, chef d'escadron, aurait fort bien pu, après le feu, quitter ses batteries, comme Courier, sans permission; et de son côté, Courier ne fut pas, dit-on, mari beaucoup plus soigneux ni plus sédentaire que La Fontaine... » Le parallèle est une vieille méthode, mais qui a du bon : au bonhomme Paul, on pouvait comparer le « bonhomme » mauvais époux, parfait ami, rancunier, agressif, violent à la rencontre, comme dans la satire *Le Florentin*. Tel article de Biographie prend une singulière valeur s'il renferme des appréciations de Cauchois-Lemaire [2]. Et comment tenir pour non avenues ces pages de nécrologie, signées V. L.....c (très probablement J.-Victor Leclerc) dans la *Revue encyclopédique* de mai 1825? Qu'on juge de leur intérêt [3]!

Au signataire, qui lui reprochait de gaspiller son talent en « opuscules... malins et piquans, mais fugitifs », Courier écrivait de Véretz : « Vous avez bien raison; les querelles de politique n'ont pas le sens commun, non plus que les autres querelles. Tout cela fait pitié. Vos conseils me semblent fort sages et ne seront pas perdus. J'envoie au d... les ultra et les jacobins, la droite, la gauche et le centre. »

Voilà le dilettante, qui travaillait quatorze heures par jour à mettre la dernière main au recueil des *Cent Lettres*, — analogue au recueil de Pline le Jeune — lettres réellement adressées à des correspondants, mais retouchées pour la postérité. Mais « contre l'arbitraire et l'abus du pouvoir, écrit l'auteur de la notice, la générosité de son âme se soulevait presque involontairement ». Et voici pour nous rendre plus sympathique l'homme « au cœur droit » dont l'amitié était « pleine de charmes » : « Cet écrivain qui, maniait si habilement le sarcasme, sous la plume duquel la satire était mordante et quelquefois cruelle, devenait l'homme le plus doux dans la discussion; le plus accessible à la raison, dès qu'il avait reconnu le principe d'une opinion, quand bien même il n'en eût pas admis la conséquence. La bonne foi était sa vertu. Accessible à tous les sentimens vrais, il les respec-

1. « Qui travaille, prie », écrit Courier, reprenant en cela une chanson de nos aïeules : « *Jeanne, sois sans crainte* », dont le refrain était : « Travailler, c'est prier. »

2. *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XII, 1855.

3. 77e cahier, p. 619-622. — Noter l'opinion de P.-L. C. sur le système de tactique de Napoléon.

tait tous dans autrui : sa haine pour le mensonge et la tyrannie était seule implacable... »

Il est ainsi des témoignages — et j'en citerais d'autres — que M. Gaschet ne pouvait ignorer. Il devait s'en servir pour pénétrer plus intimement la psychologie de l'auteur auquel il s'est attaché, et qu'il a contribué pour sa part à faire mieux connaître.

— Signalons aux admirateurs de Courier une plaquette artistique et humoristique, due à M. Victor Perrot. Avec le texte d'une conférence faite naguère à la société archéologique *Le Vieux Papier*, elle met sous nos yeux une belle reproduction de la fameuse tache d'encre du manuscrit de Longus, des fac-similés du journal *Le Globe*, un portrait de Courier, le *Bain de Chloé* par Prud'hon, une dizaine de photographies prises à Véretz, à la Chavonnière, dans la forêt de Larçay, etc., le frontispice d'une Lexique gréco-latin ayant servi à Courier depuis l'âge de seize ans et annoté par lui, le fac-similé d'une lettre autographe de P.-L. C. au libraire Merlin. C'est l'élégante et amusante contribution d'un homme d'esprit, associé aux enquêtes de MM. André et Gaschet, et qui connaît bien le « bonhomme Paul »... et qui est féru de ses boutades.

JEAN GIRAUD.

GILBERT CHINARD, professeur à l'université de Californie — **L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle.** Paris, Hachette, 1913, in-12.

Depuis Montaigne jusqu'à Bernardin de Saint-Pierre ou Chateaubriand, la littérature française ignore en apparence les destinées de ceux qui s'habillent de plumes et hantent les forêts vierges. On ne lit guère, pour l'ordinaire, ni le *Cleveland* de Prevot, ni même l'*Algire* de Voltaire. Ainsi *Paul et Virginie*, *Atala*, *Les Natchez* semblent révéler soudain des cieux inconnus et des bonheurs insoupçonnés. Le premier mérite du livre de M. Chinard est de montrer, clairement, que l'histoire de la littérature ne se fait pas seulement par l'histoire des grandes œuvres. Bernardin de Saint-Pierre ou Chateaubriand n'inventent rien. Ils prolongent des curiosités qui sont restées pendant deux cents ans toujours vivaces. Leurs sauvages, leurs palmiers et leurs cieux éclatants sont ceux dont on a rêvé sans se lasser. A travers les récits des voyageurs, les romans ou les utopies, les « Iles » et les « Amériques » enrichissent incessamment leur histoire ou leur légende. Fénelon ou Jean-Jacques Rousseau les rencontrent ou les allèguent, quand ils rêvent les Salentes et les Bétiques et les bons sauvages où la nature s'accorde avec les cœurs pour la sérénité de nos destins. Leur chimère a été celle que les générations se sont léguées sans se lasser. Même elle a nourri autre chose que des fictions. Elle a soutenu quelques-unes des aspirations les plus profondes qui ont lentement préparé l'avenir. C'est par elle, M. Lanson l'avait déjà montré, qu'on s'est lassé des traditions respectueuses, on s'est amusé des utopies auxquelles on a voulu croire bientôt. Par elle l'état de nature est devenu une certitude philosophique. Ce sont les idées et les mœurs qui lui furent dociles avant la fantaisie des poètes et le goût du pittoresque.

Si le sujet était essentiel, il pouvait être et il est divertissant. D'abord parce que l'histoire de ces courants souterrains est riche de surprises et d'émerveillements. Il n'est pas sans intérêt de savoir que Jean-Jacques dont on brûla l'*Emile* n'a fait dans ses deux premiers discours que prolonger les arguments des misionnaires jésuites des Lafitau, des Buffier, et des Charlevoix. On comprend mieux le *Supplément au voyage de Bougainville*, ou plutôt on est moins sévère pour lui lorsqu'on sait que toute une génération, et Bougainville tout le premier, s'est attendrie devant les libres amours sous des

cieux où l'on erre sans voile. Ensuite, à travers l'étude de M. Chinard, c'est l'aventure vécue ou rêvée, la chimère, l'éternelle utopie humaine qui passent. Les lecteurs du XVIIe et surtout du XVIIIe siècle l'ont poursuivie avec une ardeur sincère et touchante. Mais c'est encore un peu de notre histoire. M. Chinard nous mène à travers les routes qu'ils ont suivie avec une bonne grâce élégante et aisée. Son livre est écrit d'un style alerte; il choisit comme il convient pour notre agrément, sans oublier de nous instruire. C'est une étude qui doit plaire et qui plaira.

Elle est en même temps judicieuse et sûre. M. Chinard avait à se mouvoir parmi le fatras d'innombrables volumes. Le seul catalogue des voyages en Amérique antérieurs à 1800, de la J. C. Brown Library, forme deux énormes volumes. La collection des *Voyages imaginaires* publiée à la fin du XVIIIe siècle comporte 28 volumes et elle n'est pas complète. Dans ces broussailles, M. Chinard a su tracer les routes qu'il fallait et ménager les clairières qui convenaient. Il a donné à du Tertre Foigny, Vairatte, Tyssol de Patot, Oxmelin, Ravenan, de Lussan, le P. Labat, Beauchène, Lebeau, Lafitau, Buffier, Charlevoix tout le lustre qu'ils méritaient. Lustre un peu pâle sans doute, mais c'est bien par lui que se préparent, pour une part, les insolences d'un Rousseau ou d'un Diderot ou les splendeurs d'un Bernardin de Saint-Pierre. Dans le détail M. Chinard fait très sûrement la part des certitudes et des hypothèses. Il sait par exemple ne pas confondre les influences et les sources. Rousseau a lu les récits des voyageurs. Nous ne savons pas lesquels, le plus souvent, puisqu'ils sont trois ou quatre à se copier où à se rencontrer.

Il reste seulement qu'on ne jugerait pas assez clairement par cette étude de la profondeur et de la force du courant. M. Chinard a eu pour son travail les scrupules d'érudition qui sont essentiels; il ne les a pas eu tous. Il note à l'occasion des discussions d'éditions ou de dates qui témoignent d'une information solide. Le tableau chronologique qui termine l'ouvrage marque les éditions successives des ouvrages cités. Mais ces relevés d'éditions sont fort incomplets. Le seul catalogue de la Bibliothèque Nationale, pour les lettres publiées, aurait permis de les préciser. Cette bibliographie choisit ce qui était sans doute nécessaire. Mais on aurait aimé à connaître le principe du choix. Voici en 1710 les *Voyageurs imaginaires et aventures de Jacques Massé*. Pourquoi ne pas citer en 1712 les *Aventures d'Abdalla, fils d'Anif* de S. P. Bignon qui ont au moins six éditions au XVIIIe siècle, etc., etc. On s'étonne de ne pas rencontrer des ouvrages importants et l'on s'aperçoit que M. Chinard les a lus, les utilise et les cite dans ses notes au cours de ses chapitres. Pourquoi les accueillir ici et les dédaigner plus loin? Il était impossible, et fort inutile, de donner une bibliographie des récits de voyages. Mais on pourrait citer, peut-être, les *collections* qui ont dû avoir, par leur intention même, plus de diffusion. A côté des deux grands recueils que cite M. Chinard il y aurait à indiquer, peut-être, *Les Voyageurs modernes*, traduit de l'anglais, Paris, 1760, 4 vol. in-12 et le *Voyageur français ou la connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, Paris, 1765, 4 vol. in-12. Ces récits de voyages imaginaires sont souvent fort importants pour connaître le développement des doctrines philosophiques et sociales. M. Chinard donne les titres des plus importants et renvoie pour le reste à la table des matières de la collection. Il resterait à indiquer ce que cette collection a dédaigné et qui n'est pas toujours négligeable. Enfin, si l'on renonçait à être complet pour les voyages réels ou utopiques, il y aurait intérêt à dresser exactement la liste des fictions, romans, contes, pièces de théâtre où l'exotique joue un rôle important. Même en complétant le tableau chronologique de M. Chinard par les notes, il reste sans doute bien des lacunes. En voici, par exemple, pour le XVIIIe siècle, quelques-unes : 1738. Joubert de la Rue. *Lettres d'un sauvage dépaysé à son correspondant en Amérique*,

Amsterdam, 1738; avec les *Lettres d'un sauvage civilisé*, 1747-1750. — 1741. Les flibustiers jouent un rôle important dans *L'Orpheline anglaise* de Sarah Fielding, si célèbre en France au XVIIIe siècle — 1747. Il faut citer avec les *Lettres péruviennes* de Mme de Graffigny, la réponse de H. de Lamarche Courmon. — 1749. Il y a une île déserte dans les *Mémoires de M. le Mrs. de St ou les Amours fugitifs du cloître*. Amsterdam — 1750; Mlle Fagnan (?) *Kanor, traduit du sauvage*, Amsterdam — 1752 : Besnier, *Le Mexique conquis*. Paris, Desaint, 2 vol. in-12 (poème en prose); auquel on peut joindre le roman de l'abbé Lambert : *Histoire de la princesse Jaïren reine du Mexique*. Une île déserte dans l'*Infortuné français ou les Mémoires et aventures du marquis de Courpanges*. Londres Hourse — 1769. Lire, au lieu de *Lettres cherokiennes par Jean Jacques Russus*, *Lettres chérakésiennes par J. J. Rufus*. — 1778. *Tukle et Iarico* est le sujet d'une tragédie de la baronne de Lutgendorf, traduite en 1784. — Les histoires américaines jouent certainement un rôle important dans les romans français ou traduits après la guerre de l'Indépendance. Voir par exemple : Hilliard d'Auberteuil, *Mis Mac Rea. Roman historique*, Philadelphie, 1784, in-32 (Bibl. de l'Arsenal, B. L, 15974). L'aventure « met en opposition la férocité des sauvages et les vertus de leurs chefs, l'innocence américaine et les vices de l'Europe ».

Ces additions, relevées au hasard de nos fiches, sont certainement fort incomplètes. Il serait puéril évidemment d'en exagérer l'importance. Elles ne changeraient rien ni pour l'essentiel, ni pour la plupart des détails, aux conclusions du livre solide de M. Chinard. Mais elles permettraient de les compléter. Si nous avions la liste à peu près complète de tous les romans, poèmes, pièces de théâtre qui font sa part à l'exotisme américain, nous pourrions dire plus clairement quand et comment il l'emporte sur l'exotisme oriental et quel rôle décisif il a joué dans le mouvement de l'imagination française. Nous ne connaîtrions mieux ni Rousseau, ni Bernardin de Saint-Pierre, ni Chateaubriand. Nous expliquerions plus précisément leur influence.

D. MORNET.

Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire écrits par lui-même. *Paris, Louis Conard*, 1914. Petit in-8 de IV-208 p., et une planche en taille douce.

Dans une collection nouvelle qui s'intitule non sans fierté : *Chefs-d'œuvre de littérature et d'art typographique*, mais qui a jusqu'ici justifié sa prétention par le choix des œuvres et par le goût avec lequel on les ranime, l'éditeur Louis Conard vient d'insérer ces mémoires de Voltaire sur lui-même, d'une ironie si amusante et si fine. Le premier volume de la collection fut une réimpression de la nouvelle d'Alfred de Vigny, *Laurette ou le Cachet rouge*, commentée par M. Fernand Baldensperger. Le troisième volume sera, dit-on, un recueil de *Pensées* de Flaubert, avec un commentaire dont j'ignore l'auteur.

Cette fois-ci c'est M. René Descharmes qui a annoté la pensée de Voltaire et l'a fait suivre d'une notice. Ce n'est pas que le récit de Voltaire ait besoin de longues explications. Encore n'en fallait-il pas moins en signaler la justesse ou les erreurs. C'est ce que M. Descharmes a fait avec beaucoup de sûreté et dans des gloses qui sont suffisamment nombreuses et précises pour ne rien laisser d'obscur dans ce que dit Voltaire. De plus, elles ont bien le ton qui convient pour parler de Voltaire : bien informées sans excès, et affirmatives sans lourdeur. Ce sont des qualités qu'on apprécie surtout ici. On les retrouve avec plus d'agrément encore dans la notice, morceau d'érudition aimable qui analyse avec tact l'état d'esprit de l'auteur quand il se mit ainsi à se raconter lui-même et surtout ce qu'il souhaitait qu'on en pensât.

P. B.

MAURICE DONNAY. **Alfred de Musset.** *Librairie Hachette et Cie*, 1914, in-12 de IV-276 p.

C'est un livre ironique et ému, tel qu'on pouvait l'attendre de l'auteur. Parlées d'abord, je veux dire lues en public, ces pages ont quelques-uns des défauts du genre de la conférence qui sévit partout avec tant d'âpreté : elles recherchent un peu trop l'effet immédiat et trop facile que le lecteur attentif pourrait trouver de lui-même, sans qu'on prenne ainsi la peine de le souligner.

Elles en ont aussi les meilleures grâces : légèreté de l'idée qui effleure sans appuyer; du geste qui indique plutôt qu'il ne détaille; nonchalance aisée de la parole qui cause et ne professe pas. S'il y faut donc chercher quelque leçon, c'est celle que donne un esprit très personnel, un auteur lui-même applaudi, en essayant d'expliquer un écrivain illustre avec qui il n'est pas sans points de contact. Naguère, M. Donnay l'essaya pour Molière et n'y réussit qu'à demi, parce que le problème était plus complexe et soulevait des questions que l'agrément ne pouvait résoudre. Avec Alfred de Musset, M. Donnay a plus de bonheur. Plus voisin de celui dont il parle maintenant, plus sympathique à un état d'esprit qui est moins étranger à nos générations, plus compréhensif des passions et aspirations de son héros, le conférencier a su trouver, pour le ranimer et le faire goûter, des raisons pleines de charme et de poésie, une délicatesse d'analyse et une émotion délicieuse qui ajoutent encore à l'admiration dont l'immortel poète des *Nuits* est entouré par ceux dont il enchanta la jeunesse.

P. B.

PÉRIODIQUES

L'Amateur d'autographes et de documents historiques. — Avril; *Deux lettres de Louis Ménard à Henry Houssaye.* — Avril, mai et juin; Claude Perroud, *Nouvelles lettres inédites de Mme Roland.* — Mai; Rémy La Saintongère, *Le « Ronsard » de Victor Hugo.* — Juin; Jules Coüet, *Une lettre de Louis de Boissy* (avec fac-simile hors texte). — Avril et juin; *Manuel de l'amateur d'autographes* (de Lekain à Louis Le Laboureur).

Bulletin du bibliophile, du bibliothécaire et de la Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques de France. — 15 avril; Paul Marais, *L' « Euripide », de Concini, maréchal d'Ancre, les prénoms de Concini.* — J. Mathorez, *Les Italiens et l'opinion française à la fin du XVIe siècle.* — 15 juin; P. C., *Un compte d'édition au XVIIIe siècle.* — Avril, mai et juin; vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, *Etude bibliographique sur les œuvres de George Sand* (suite et fin). — Avril et mai; le marquis de Girardin, *Les premières éditions illustrées des Fables de La Fontaine de 1668 à 1725* (suite). — Mai et juin; Félix Meunié, *Les Mayeux, essai iconographique et bibliographique* (suite et fin).

Le Correspondant. — 10 avril; Péladan, *Mistral et son œuvre.* — André Delacour, *Croquis littéraires : M. Charles de Pomairols.* — Pierre de Quirielle, *Un centenaire des « Débats ».* — 25 avril; Victor du Bled, *Quelques élégants depuis trois cents ans.* I. — Maurice Henriet, *Trois lettres inédites de Sébastien Mercier* (*à propos de son centenaire*). — 10 mai; Fortunat Strowski, *La correspondance de Montesquieu.* — Henri Davignon, *La culture française en Belgique : Lovenjoul et M. Eugène Gilbert.* — 25 mai; de Lanzac de Laborie, *Le duc d'Aumale et son ancien précepteur.* — Joseph Ruinant, *Victor Hugo et Talma : pourquoi « Cromwell » n'a pas été représenté.*

Documents d'histoire. — 1914, fasc. 2-4 : *Petit formulaire de lettres royales et princières.* — *Lettres du cardinal de Polignac* (communication de l'abbé E. Mercier). — *Trois lettres de Lamennais* (communication de M. Paul Dudon).

Feuilles d'histoire du XVIIIe au XXe siècle. — Avril; Pierre Larcher, *Le grand-père de Sardou.* — Avril, mai et juin; Marc Citoleux, *Vigny et l'Angleterre* (suite et fin). — Juin; François Larcher, *Deux petits-neveux de Corneille.* — Pierre Bart, *Le poète Pierre Lebrun sénateur.*

Le Figaro. — 1er avril; Porel, *Ce dont je me souviens.* — 5 avril; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Gymnase, « Pétard », par Henri Lavedan; Comédie-Française, « l'Envolée », par Gaston Devore; « Deux couverts », par Sacha Guitry; Cercle des Escholiers, « Nouche », par René Kerdyk; « l'Étoile du foyer », par René Wisner; Théâtre de l'Œuvre, « la Danse des fous », par L. Birinski, adaptation de Rémon; « les Pygmées », par Pierre Bienaimé; Odéon, « Psyché », de Molière, Pierre Corneille et Quinault.* — 6 avril; Porel, *Ce dont je me souviens.* — Francis Chevassu, *La Vie littéraire : « Un diplomate au XVIIIe siècle », par Paul Fould.* — 7 avril; Régis Gignoux, *La démission d'Antoine.* — 11 avril (supplément); Léopold-Lacour, *Les premières actrices françaises et les premières spectatrices.* — 13 avril; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : le départ de M. Antoine; Porte-Saint-Martin, « le Destin est maître », par Paul Hervieu; « Monsieur Brotonneau », par Robert de Flers et G.-A. de*

Caillavet; *Comédie-Marigny*, « *la Consultation* », *par M. Chils*; « *le Talion* », *par Henri de Rothschild*. — 14 avril; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *Mengeatte* », *par Raymond Schwab*; « *l'Éveil* », *par Maurice de Roure*. — 17 avril; Emile Berr, *Mort de M. Anatole Claveau*. — Arsène Alexandre, *La Vie artistique : les Humoristes*. — 18 avril (supplément); Marie-Louise Pailleron, *Castil-Blaze*. — 20 avril; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Théâtre Sarah-Bernhardt*, « *Tout à coup* », *par Paul et Guy de Cassagnac*; *Théâtre des Arts*, « *les Frelons* », *par Maurice Gillon*; *Odéon, représentations de* « *Psyché* »; *Théâtre Impérial, nouveau spectacle*. — 25 avril (supplément); André Beaunier, *Figures d'autrefois : Mme Dufrenoy*. — Julien de Narfon, *Louis Veuillot*. — 26 avril; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Odéon, la question de l'Odéon*; « *Comme les feuilles* », *par Giuseppe Giacosa, traduction de Mlle Darsenne*; — « *les Maitresses et la femme de Molière* », *par Léopold-Lacour*. — 28 avril; Georges Claretie, *Jules Favre et Gambetta*. — 1er mai; Ernest Daudet, *Un évêque illustre* (Mgr Dupanloup). — Régis Gignoux, *M. Paul Gavault*. — 2 mai (supplément); Léopold-Lacour, *Les premières actrices françaises et les premières spectatrices*. — André Beaunier, *Les tribulations de Mme Dufrenoy*. — 3 mai; André Beaunier, *L'Itinéraire* (de M. Barrès). — Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Théâtre Antoine*, « *Poussière* », *par H.-R. Lenormant*; « *l'Honnête fille* », *par Gabriel Nigond*; *Théâtre des Capucines*, « *Oh! pardon!...* », *par Paul Ardot et Jean Bastia*; « *Saisie!* », *par Maurice Hennequin*; *Théâtre Marigny*, « *la Revue de Marigny* », *par André Barde*. — 4 mai; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *l'Académie Renaudin* », *par Michel Aspertini*. — 7 mai; Louis Chevreuse, *M. Léon Séché*. — 10 mai; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Comédie-Française*, « *les Femmes savantes* », « *l'Enigme* » (*reprise*); *Palais-Royal*, « *J'ose pas* », *par Georges Berr*; *Comédie des Champs-Élysées*, « *la Revue cordiale* », *par Battaille-Henri, Jean Bastia et Deyrmon*. — 11 mai; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *la Vieillesse d'Hélène* », *par Jules Lemaitre*. — 16 mai (supplément); Bernard Ascain, *Agricol Perdiguier*. — Gaston Monod, *Paul Heyse*. — 17 mai; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Comédie-Française*, « *le Menteur* ». — 18 mai; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *la Révolte* », *par André Beaunier*. — 23 mai; Victor Margueritte, *La tombe d'Hugo*. — 24 mai; Georges Cain, *Le divin mime* (Deburau). — Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Théâtre du Vieux-Colombier*, « *la Nuit des Rois* », *de Shakespeare, traduction par Lascaris*; *Renaissance*, « *l'Homme riche* », *par Jean-José Frappa et Dupuy-Mazuel*; *Bouffes-Parisiens*, « *Ce qu'il faut taire* », *par Arthur Meyer*; *Théâtre Michel*, « *les Agités* », *par Henri Falk*; « *l'Heure des crimes* », *par André Dumas*; « *Riboulet déménage* », *par René Bergeret et Jean Pellerin*. — 26 mai; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *la Nouvelle croisade des enfants* », *par Henry Bordeaux*; « *De Bretagne en Saintonge* », *par André Hallays*. — 28 mai; Brévac, *Un hommage à Villiers de l'Isle-Adam*. — 30 mai (supplément); Léopold Lacour, *Les premières actrices françaises et les premières spectatrices*. III. — 30 mai; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Comédie-Française*, « *Macbeth* », *de Shakespeare, traduction de Jean Richepin*; *Bouffes-Parisiens*, « *la Sauvageonne* », *par Edmond Guiraud*; *Comédie des Champs-Élysées*, « *le Fumeur* », *par Maurice Allou*. — 1er juin; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *Vieux dossiers, vieux papiers* », *par le marquis de Ségur*. — 2 juin; André Beaunier, *Henry Roujon*. — 6 juin (supplément); Maurice Levaillant, *Un roman d'amour de Boileau*. — Jules Truffier, *A propos de la reprise de* « *Cinna* ». — 7 juin; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Théâtre du Pré Catelan*, « *le Roi Personne* », *par Bully et Delaquys*; *Grand Guignol, nouveau spectacle*. — 8 juin; Francis Chevassu, *La Vie littéraire* : « *le Fourbe* », *par Marcel Boulenger*; « *Dans les palais des rois* », *par Ernest Daudet*. — 13 juin (supplément); Alfred de Vigny, *Lettres inédites*. — 14 juin; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Théâtre de l'Œuvre*, « *l'Otage* », *par Paul Claudel*;

Cercle des Escholiers, « *Georget* », *par André Guess*; « *le Père Gournas* », *par Thalasso et Traversi*; « *les Pages de Mme Annie* », *par Léon Deutsch*. — 16 juin; Francis Chevassu, *La Vie littéraire : « le Séducteur »*, *par Gérard d'Houville*. — 20 juin (supplément); Glück, *Lettres inédites*. — Georges Mitchell, *Le plus joli cachet qu'ait touché Rachel*. — 21 juin; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Cercle des Escholiers*, « *les Pages de Mme Annie* », *par Léon Deutsch*; « *le Père Gournas* », *par Thalasso et Traversi*; « *Georget* », *par André Guess*; *Comédie-Française*, *Mlle Malraison dans « Hernani »*. — 22 juin; Francis Chevassu, *La Vie littéraire : « l'Effort perdu »*, *par le vicomte de La Loyère*; « *Nous autres* », *par Henri Barbusse*. — 23 juin; Abel Bonnard, *A propos de « l'Otage »*. — 25 juin; Jules Lemaître, *La petite fille de Jérusalem* (Myriam Harry). — 25 juin; J. Fontaine, *Les cent ans de M. Fertiault*. — 27 juin (supplément); André Beaunier, *André de Murville*. — Léopold Lacour, *Les premières actrices françaises et les premières spectatrices*. IV. — 28 juin; Robert de Flers, *La Semaine dramatique : Odéon*, « *Périandre* » *par Athanassiadès et Henri Malteste*; *le Masque*, « *le Choc* », *par Jean Bernac*; « *Un Début* », *par Nozière*; *Comédie-Française*, « *la Nouvelle Idole* », *par François de Curel*; « *la Révolte* », *par Villiers de l'Isle-Adam*. — 29 juin; Francis Chevassu, *La Vie littéraire : « la Politique de la prévoyance sociale »*, *par Léon Bourgeois*.

Le Gaulois. — 4 avril; Maurice Donnay, *Le théâtre d'Alfred de Musset*. — Léon de Lapérouse, *Aux funérailles de Mistral*. — 5 avril; René Doumic, *Pour la langue française*. — Paul Acker, *M. Henri Lavedan*. — 6 avril; H. de Grandvelle, *La Passion représentée à Nancy*. — 8 avril; Félix Duquesnel, *Le vieil Odéon*. — 9 avril; Tout-Paris, *Les débuts de M. Antoine, directeur du Théâtre Libre, racontés par un témoin*. — 10 avril; Tout-Paris, *Romanciers populaires*. — 15 avril; Robert Mitchell, *Une dynastie de journalistes* (les Cassagnac). — 17 avril; Jacques-E. Blanche, *Le visage innombrable de la Comtesse de Noailles*. — 18 avril; Dr Cabanès, *La cheminée de Sainte-Beuve*. — 1er mai; G. de Lamarzelle, « *Une aile brisée* » (par Albert-Émile Sorel). - 2 mai; comtesse de Puliga, *Souvenirs sur Mgr Dupanloup*. — 3 mai; Edmond Jaloux, *Les romans de M. Paul Hervieu*. — 4 mai; Jean Rameau, *Politique et poésie*. — 6 mai; comte d'Haussonville, « *Mgr d'Hulst* », *par Mgr Baudrillart*. — Tout-Paris, *A propos de « l'Arlésienne »*. — 19 mai; Jérôme et Jean Tharaud, *Une page inédite de la vie de Déroulède*. — 23 mai; Edmond Jaloux, *La comédie féerique*. — 26 mai; Félix Duquesnel, *Ombres parisiennes : Mme Pasca*. — 29 mai; Francis de Miomandre, *Villiers de l'Isle-Adam et l'âme bretonne*. — 30 mai; Henry Bordeaux, *Édouard Rod*. — 2 juin; Tout-Paris, *Henry Roujon*. — 3 juin; François de Nion, *Axel de Fersen*. — 4 juin; Alexandre Hepp, *L'enchantement du Théâtre*. — 8 juin; Louis Schneider, *Le théâtre pour cinéma*. — 11 juin; Robert Mitchell, *M. Ribot*. — 15 juin; Tout-Paris, *Le centenaire du poète : ce qu'a vu M. Fertiault*. — 20 juin; Tout-Paris, *Dans les ruines de l'abbaye de Jumièges : une représentation du « Vray mistère la Passion »*. — 21 juin; Émile Faguet, *Shakespeare et Bacon*. — 22 juin; Tout-Paris, *Le Conservatoire en 1814*. — 23 juin; Charles Diehl, *A l'abbaye de Jumièges*. — Tout-Paris, *Un centenaire : la maison de Ligne et le prince Charles-Joseph de Ligne*. — 25 juin; Tout-Paris, *Victor Hugo à Guernesey : Français et Anglais vont inaugurer le monument du poète*. — 29 juin; Edmond Jaloux, *Le poète de la nostalgie* (Gérard d'Houville). — 28 juin; Émile Faguet, *François Ponsard*.

Journal des débats politiques et littéraires. — 1er avril; Pierre de Quirielle, *Chateaubriand et les Bertin*. — G. Dupont-Ferrier, *Un diplomate du XVIIIe siècle* (Louis-Augustin Blondel). — Daniel Halévy, *Les Souvenirs de Cournot*. — 3 avril; Z., *Alfred de Musset et M. Maurice Donnay*. — 4 avril; M. M., *Paul Heyse*. — Maurice Muret, *Un futuriste américain : Walt Whitman*. 6 avril; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Odéon, reprise de « Psyché »*; *Comédie-Française*, « *l'Envolée* », *par G. Devore*; « *Deux couverts* », *par Sacha Guitry*; *Gymnase*, « *Pétard* », *par Henri Lavedan*; *Théâtre Femina*, « *Très mou-*

tarde », *revue, par Rip et Bousquet; L'Œuvre, « la Danse des Fous », par L. Birinski; les Escholiers.* — 7 avril; Fernand de Brinon, *La « Passion » à Nancy.* — 8 avril; Édouard Sarradin, *La démission de M. André Antoine.* — Joseph Aynard, *Les sonnets de Shakespeare.* — 10 avril; André Chaumeix, *Revue littéraire : « Vieux dossiers », par le marquis de Ségur.* — 12 avril; Raoul Narsy, *Un prédicateur de carême* (l'abbé Pierre Vignot). — 13 avril; S., *Joseph de Maistre.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Odéon, la démission de M. Antoine, les représentations de « Psyché »; Théâtre Antoine, « la Danse des fous », par L. Birinski; Théâtre Marigny, « le Talion », par Henri de Rothschild.* — 17 avril; Maurice Demaison, *Les aventures de Casanova.* — 19 avril; Firmin Roz, *Un critique de la littérature européenne* (Maurice Muret). — 20 avril; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Madrid, Teatro de la Princesa, « El Destino manda »* (*« le Destin est maître »*), *drama original de P. Hervieu, traducción de D. Jacinto Benavente.* — 27 avril; S., *« le Carrefour »* (par Marc Le Goupils). — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Théâtre du Vieux Colombier, « l'Eau-de-vie », par H. Gheon; Comédie des Champs-Élysées, à propos d'une représentation de « Tartuffe ».* — Alice Kuhn, *Lettres inédites de Mme Carlyle.* — 29 avril; Pierre de Quirielle, *La maison de Taine.* — André Chaumeix, *Revue littéraire : « la Révolte des Anges », par Anatole France.* — 3 mai; André Chaumeix, *Revue littéraire : Mme de La Fayette et La Rochefoucauld.* — 4 mai; S., *Un comédien d'autrefois* (Fleury). — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Théâtre Antoine, « Poussière », par H.-R. Lenormand; « l'Honnête fille », par G. Nigond.* — 5 mai; Emile Fabre, *Disciples de Rousseau.* — 8 mai; André Hallays, *Un monument à Mistral.* — 9 mai; Joseph Aynard, *Le roman du Hasard, par Joseph Conrad.* — Boyer d'Agen, *Norma Tessum.* — 11 mai; Maurice Muret, *Ibsen et Amalfi.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie-Française, « les Femmes savantes », reprise de « l'Enigme »; Palais-Royal, « J'ose pas », par G. Berr; Comedie des Champs-Élysées, « la Revue cordiale », par Battaille-Henri, Jean Bastia et Deyrmon.* — 12 mai; Ernest Seillière, *Du Romantisme au Réalisme.* — 14 mai; Victor Giraud, *Un examen de conscience d'Ernest Renan.* — 17 mai; André Chaumeix, *Revue littéraire : « Écrit en Chine », par Gilbert de Voisins.* — 18 mai; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : la Petite Scène, « la Comédie des comédiens ou l'Amour charlatan », par Dancourt* (1710). — 25 mai; S., *Joubert* (par Victor Giraud). — *Le monument de Bonald à Juilly.* — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Théâtre du Vieux-Colombier, « la Nuit des rois », de Shakespeare, traduite par Th. Lascaris.* — 26 mai; Paul Grofils, *Le décor chez Shakespeare.* — 27 mai; R. N., *la Vie artistique : Cézanne et Zola.* — 31 mai; Maurice Demaison, *Florian révolutionnaire.* — 1er juin; S., *« Le Séducteur »* (par Gérard d'Houville). — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie-Française, « Macbeth », de Shakespeare, traduction par Jean Richepin.* — 2 juin; Maurice Muret, *Visions d'Extrême-Orient : de Lafcadio Hearn à Mme de Heyking.* — 6 juin; Pierre de Quirielle, *M. Joergensen et la Mystique italienne.* — Joseph Aynard, *André Chénier inédit.* — 8 juin; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Théâtre de l'Œuvre, « l'Otage », par P. Claudel; Théâtre du Pré-Catelan, « le Roi Personne », par Georges Delaquys et Jean Bully.* — 11 juin; André Liesse, *Les Mémoires d'Agricol Perdiguier, compagnon du Tour de France.* — 12 juin; Ernest Dupuy, *Réalités et Poésies : à propos de Gérard de Nerval.* — 15 juin; S., *« La maison s'éclaire »* (par Jacques Normand). — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Les Escholiers, « Georget », par André Guess; « le Père Gournas », par Ad. Thalasso et C. A. Traversi; « les Pages de Mme Annie », par L. Deutsch; le Masque, « Un début », par Nozière; « le Choc », par J. Bernac.* — 17 juin; Antoine Albalat, *Le roman et la fausse psychologie.* — 20 juin; André Chaumeix, *Revue littéraire : « le Voyage du condottière », par André Suarès.* — 22 juin; S., *« Les chefs du chœur »* (par N.-M. Bernardin). — Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Odéon, « Périandre », par Athanassiadès et H. Malteste.* — 24 juin;

Ernest Seillière, *Le romantisme des réalistes.* — 27 juin; Y., *A propos de François Villon.* — G. Baguenault de Puchesse, *Mme de La Fayette et le roman historique.* — 28 juin; André Chaumeix, *Revue littéraire : « Fragments intimes et romanesques », par Ernest Renan.* — 29 juin; Henry Bidou, *La Semaine dramatique : Comédie-Française, « la Révolte », par Villiers de l'Isle-Adam; « la Nouvelle Idole », par François de Curel.*

Mercure de France. — 1er avril; Léon Thévenin, *Opinion sur la reliure moderne.* — 16 avril; Ernest Gaubert, *Frédéric Mistral, poète et patriote provençal.* — André Billy, *Scènes de la vie littéraire à Paris.* — 1er mai; Louis Guimbaud, *La jeunesse de Juliette Drouet.* — Arthur Rimbaud, *Versions inédites d' « Illuminations »* (publiées par Paterne Berrichon). — Louis Dumur, *Mes débuts d'auteur dramatique.* — 16 mai; A. Carlyle, *Huit nouvelles lettres d'amour de Jane Welsch.* — Pierre Maes, *La famille de Georges Rodenbach.* — A.-Henri Becker, *La prose rythmée dans « la Révolte des Anges ».* — 1er juin; Jean Choux, *Un romancier réaliste : C.-F. Ramuz.* — 16 juin; Emile Magne, *Jehan Rictus.* — Isabelle Rimbaud, *Rimbaud mystique, les « Illuminations » et la « Chasse spirituelle ».*

La Revue. — 1er avril; Ernest Gaubert, *La littérature des bals de l'Opéra.* — 15 avril; Camille Mauclair, *L'œuvre de M. Paul Adam.* — 1er mai; J. Ageorges, *Auguste Comte, souvenirs inédits.* — Jean Muller, *L'œuvre d'Édouard Schuré.* — 1er et 15 mai; Henri Guilbeaux, *La Poésie dynamique.* — 15 mai; Ctesse C. Longworth de Chambrun, *Shakespeare et les suffragettes.* — Georges Lafond, *Le théâtre national argentin.* — 1er juin; Jules Amar, *L'art de penser.* — 15 juin; Victor Margueritte, *Mme Victor Hugo.* — Victor du Bled, *La vie mondaine et thermale en été.* — Édouard Petit, *Jean Macé, professeur de demoiselles.*

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 4 avril; Jules Michelet, *Lettres inédites sur la mort de Charles Michelet* (1862-1866) (publiées par Henri Hauser). — Léon et Frédéric Saisset, *Les théâtres à Paris pendant la première moitié du XVIIe siècle.* — Firmin Roz, *Théâtres : Comédie-Française, « l'Envolée », par Gaston Devore; « Deux couverts », par Sacha Guitry; Renaissance, « Aphrodite », par Pierre Frondaie, d'après le roman de Pierre Louys.* — 11 avril; Péladan, *A. Mistral.* — Fernand Caussy, *La sœur du pot des philosophes* (la duchesse d'Aiguillon). — Lucien Maury, *Les Lettres : Léonid Andréief.* — Firmin Roz, *Théâtres : Odéon, « Psyché », de Molière, Pierre Corneille et Quinault; Théâtre Antoine, « la Force de mentir », par Tristan Bernard et Marullier; « la Tontine », par Armont et Gerbidon.* — 18 et 25 avril; Benjamin Constant, *Lettres inédites* (publiées par Louis Thomas). — 18 avril; Paul Flat, *Figures de ce temps : M. Étienne Lamy.* — Lucien Maury, *Les Lettres : un comédien d'autrefois* (Fleury). — Firmin Roz, *Théâtres : Gymnase, « Pétard », par Henri Lavedan; la démission de M. Antoine.* — 25 avril; Louis Cons, *Le problème du cinquième livre de Pantagruel, le continuateur.* — Lucien Maury, *Les Lettres : romans et nouvelles.* — Firmin Roz, *Théâtres : Porte-Saint-Martin, « le Destin est maître », par Paul Hervieu; « Monsieur Brotonneau », par de Flers et Caillavet.* — 2 et 5 mai; Alfred de Musset, *La Quittance du Diable* (pièce en trois tableaux, publiée par Maurice Allem). — 9 mai; Paul Gaultier, *Le romantisme de Schopenhauer.* — Lucien Maury, *Les Lettres : de l'Allemagne.* — Firmin Roz, *Théâtres : Théâtre du Vieux-Colombier, « l'Eau-de-vie », par Henri Ghéon; Théâtre Antoine, « Poussière », par H.-B. Lenormand; « l'Honnête Fille », par Gabriel Nigond.* — 9 et 16 mai; Léon Rosenthal, *Le Paysage romantique.* — 16 mai; F. Duine, *Les premiers vers de Lamennais.* — 23 mai; G. de Dubor, *Catalogues et inventaires de la Bibliothèque Nationale.* — Louis Batcave, *Dancourt observateur des mœurs de la banlieue parisienne.* — Lucien Maury, *Les Lettres : Pierre Mille conteur.* — 30 mai et 6 juin; Stendhal, *Journal inédit* (1805-1806) (publié par Henri Debraye). — 30 mai; Firmin Roz, *Théâtres : Théâtre du Vieux-Colombier,*

« la Nuit des Rois », de Shakespeare, traduction de Théodore Lascaris; *Renaissance, « l'Homme riche », par J.-J. Frappa et Dupuy-Mazuel.* — 6 juin; Arnaldo Fraccaroli, *Ce que veut Eleonora Duse.* — Paul Gaultier, *L'individualisme d'Ellen Key.* — 13, 20 et 27 juin; Beaumarchais, *Lettres d'Espagne* (publiées par Louis Thomas). — 13 juin; A. Bossert, *Le roman d'une femme de lettres allemande : Caroline.* — Dauphin-Meunier, *Une lettre inédite de Linguet.* — Firmin Roz, *Théâtres : Comédie-Française, « Macbeth », de Shakespeare, traduction de Jean Richepin.* — 20 juin; D. Borchard, *L'enseignement secondaire des jeunes filles en Allemagne.* — Lucien Maury, *Les Lettres : romans.* — 27 juin; Lucien Maury, *Les Lettres : André Gide.* — Firmin Roz, *Théâtres : Les Escholiers, « Georget », par André Guess; « le Père Gournas », par Adolphe Thalasso et Camille Traversi; « les Pages de Mme Annie », par Léon Deutsch; Théâtre de l'Œuvre, « l'Otage », par Paul Claudel.*

Revue critique des Idées et des Livres. — 10 octobre; Jean-Marc Bernard, *L'introduction de la satire en France : Mathurin Régnier.* — 25 octobre; André Bécheyras, *M. Lavisse historien du Grand Siècle.* — 10 novembre; Jean Longnon, *Boccace et la France.* — Jean-Marc Bernard, *Philippe Desportes.* — 25 novembre; Francis Carco, *Les femmes et la poésie de demain.* — 10 décembre; André M. de Poncheville, *Delille et les préludes de la sensibilité romantique.* — Fagus, *Les écrivains et l'État démocratique.* — 25 décembre; Pierre Lasserre, *Le théâtre de M. de Porto-Riche : « Amoureuse ».* — Joseph de Tronquédec, *Bergsonisme et scolastique.* — 10 janvier 1914; Gonzague Truc, *M. Benda et le bergsonisme.* — 25 janvier; M. de Roux, *Pierre de La Gorce.* — André Thérive, *A propos de Mme Ackermann.* — Henri de Bruchard, *Il faut lire Alexandre Dumas père.* — 10 février; Albert Maire, *Les origines des « Provinciales » : Arnauld, Pascal.* — Henri Clouard, *Sur le programme des néo-classiques.* — 25 février; Pierre Gilbert, *La préface du « Phalène ».* — Albert Maire, *Les origines des « Provinciales » : Arnauld, Pascal.* II. — Jean-Marc Bernard, *Émile Faguet, historien de la littérature française.* — 10 mars; André Mévil, *Mme de Sévigné à Grignan.* — André Rostand, *Viollet-le-Duc, historien de l'architecture.* — 25 mars; Grosclaude, *Gaston Calmette.* — André Mévil, *Mme de Sévigné à Grignan.* II. — 10 avril; *Hommage à Mistral.* — Gabriel Boissy, *Mistral civilisateur.* — Jean-Marc Bernard, *Mistral et le félibrige.* — Marcel Provence, *Mistral et l'Europe.* — Jean Longnon, *Le beau linguiste.* — Charles Benoit, *Les dernières fêtes célébrées par Mistral.* — 10, 25 février, 10, 25 mars, 10 avril; Jacques Boulenger, *Sylvie et son village, ses champs et ses bois.* — 25 avril; Georges Le Cardonnel, *Maurice Barrès et les églises en France.* — Jean Longnon, *L'auteur du « Stabat Mater ».* — 10 mai; André du Fresnois, *Les contes de M. Jules Lemaître.* — Xavier de Courville, *A propos de la « Petite Scène », la querelle des comédiens.* — 25 mai; Jean Lognon, *Saint Augustin et la littérature psychologique.* — Henri de Montfort, *Un théoricien de la monarchie au XVIe siècle : Jean Bodin.* — Xavier de Courville, *A propos de la « Petite Scène », un des premiers opéras comiques français.* — 10 juin; Henri Clouard, *Les poètes et le néo-classicisme.* — 25 juin; Pierre Gilbert, *Perspectives sur « la Révolte des Anges ».* — Gilbert Maire, *Urbain Gohier professeur de sagesse.*

Revue de Paris. — 1er avril; Louis Halphen, *L'histoire de France au début du XIXe siècle.* — 15 avril; Masson-Forestier, *Marianna la Portugaise et Racine.* — 1er mai; Léon Blum, *Stendhal.* III. *Esquisse du Beylisme.* — 1er mai, 15 mai et 1er juin; Jules Ferry, *Lettres* (1860-1877). — 15 mai; Léon Blum, *Stendhal.* IV. *Histoire du Beylisme.* — 1er juin; G.-A. de Caillavet, *L'Odéon.* — Jules Bertaut, *George Sand et François Rollinat.* — 15 juin; Edmond Bruwaert, *Jacques Callot à Florence.*

Revue des Deux Mondes. — 1er avril; André Beaunier, *Revue littéraire : les contes de M. Jules Lemaître.* — 15 avril; Ernest Daudet, *Une vie sacerdotale : Mgr Dupanloup.* — René Doumic, *Revue dramatique : « Pétard »,*

au Gymnase; « l'Envolée », « Deux-couverts », à la Comédie-Française; « la Victime », à la Comédie des Champs-Élysées; « la Force de mentir », « la Tontine », au Théâtre-Antoine. — T. de Wyzewa, *Revues étrangères : un conteur anglais, M. Joseph Conrad.* — 15 avril, 1er et 15 mai; comte Rodolphe Apponyi, *La ville et la cour sous le règne de Louis-Philippe* (1835-1840). — 1er mai; comte d'Haussonville, *Mme de Staël et M. Necker, d'après leur correspondance inédite.* VI. *Les premières impressions de Mme de Staël sur l'Allemagne.* — Maurice Muret, *Un maître de la nouvelle en Allemagne : Paul Heyse.* — Émile Faguet, *Études sur La Rochefoucauld.* — André Beaunier, *Revue littéraire : la conversion d'Horace.* — 15 mai; Ernest Renan, *Pages inédites.* — Comte d'Haussonville, *Mme de Staël et M. Necker.* VII. *Mme de Staël à Weimar.* — Ernest Dupuy, *La poésie de Mistral.* — René Doumic, *Revue dramatique : « le Destin est maître », « M. Brotonneau », à la Porte-Saint-Martin; « les Femmes savantes », à la Comédie-Française; « Psyché », à l'Odéon.* — 1er juin; comte d'Haussonville, *Mme de Staël et M. Necker.* VIII. *Mme de Staël à Berlin.* — François Picavet, *Roger Bacon : la formation intellectuelle d'un homme de génie au XIIIe siècle.* — André Beaunier, *Revue littéraire : l'élégance en littérature.* — 15 juin; comte d'Haussonville, *Mme de Staël et M. Necker.* IX. *Les dernières années et la mort de M. Necker.* — René Doumic, *Revue dramatique : « Macbeth », à la Comédie-Française; « la Nuit des rois », au Théâtre du Vieux-Colombier; « Ce qu'il faut taire ».* — T. de Wyzewa, *Revues étrangères : à propos de la correspondance de Dostoïesvski.*

Revue des livres anciens. — 1913, fasc. 4; Maurice Tourneux, *Bibliothèques féminines au XVIIIe siècle.* — F. Lachèvre, *Le comte de Cramail.* — Louis Loviot, *R. D. M., Cavalier français.* — Jean Babelon, *« La Fleur des Noels ».* — Louis Loviot, *« Le Passe-par-tout du Mardy gras ».* — *Notices : Les éditions du grand Coutumier de France, 1514, 1539, 1598, 1868* (M. L. Polain). — *Les facécieuses nuits de Straparole, 1560,* — *Recueil des plus excellents ballets de ce temps, 1612.* — *Flamette de l'amour d'Uranie, 1616* (Louis Loviot). — *Variétés : Guillaume Guersac musicien* (Philippe Renouard). — *A propos de Me Guillaume : Le nouveau Panurge* (Jacques Boulenger).

Revue hebdomadaire. — 4 avril; comte d'Haussonville, *La rentrée de Mme de Staël en France en 1814.* — 11 avril; Henri Cordier, *L'Institut et sa reconstruction.* — Emile Ripert, *Sur la mort de Frédéric Mistral.* — 18 avril; Henry Bordeaux, *La Vie au théâtre.* — François Le Grix, *Les Livres : trois tragédies de la Foi.* — 25 avril; Charles Le Goffic, *Nos poètes.* — 2 mai; Henry Bordeaux, *La Vie au théâtre.* — 9 mai; Louis Guimbaud, *Claire Pradier.* — 23 mai; comte Jean d'Elbée, *Un conclave sous Louis XIV.* — 30 mai et 6 juin; Orfila, *Fragment d'une autobiographie inédite.* — 6 juin; Louis Barthou, *Lamartine et « la Politique rationnelle ».* — Henry Bordeaux, *Souvenirs de la vie littéraire : comment je rencontrai Ferdinand Brunetière.* — 13 juin; Henry Bordeaux, *La Vie au théâtre.* — André Chaumeix, *Le Mouvement des Idées : « la République des camarades ».* — 20 et 27 juin; Pierre Magne, *Notes et souvenirs.* I et II.

Le Temps. — 1er avril; Paul Souday, *Les Livres : « la Vieillesse d'Hélène », par Jules Lemaître.* — 2 avril; Raoul Aubry, *M. Paul Hervieu revient d'Espagne.* — 3 avril; F. S., *Mme de Montesquieu.* — 4 avril; Félix Duquesnel, *Notes et souvenirs : les Oubliés, Delaunay.* — 6 avril; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Gymnase, « Pétard », par Henri Lavedan; Comédie-Française, « l'Envolée », par Gaston Devore; « Deux couverts », par Sacha Guitry; Théâtre de l'Œuvre, « la Danse des fous », par Léo Birinski, adaptation par P. Veber et Rémon; Théâtre des Escholiers, « l'Étoile du foyer », par René Wismer; Théâtre Réjane, « le Concert », par Hermann Bahr, traduction de P. Veber et Rémon; Odéon, reprise de « Psyché »; Théâtre Femina, « Très Moutarde », revue par Rip et Bousquet; « Tartuffe » au Théâtre des Champs-Élysées.* — 7 avril; Gaston Deschamps, *La plume et l'épée.* — 8 avril; Paul Souday, *Les Livres : « Adé-*

laïde », par le comte de Gobineau; « la Nouvelle croisade des enfants », par Henry Bordeaux; « Contes d'Italie », par Maxime Gorki. — 11 avril; Raoul Aubry, *M. Poincaré collabore au « Coup d'aile ».* — 12 avril; Jacques Reboul, *Gabriele d'Annunzio chez lui.* — 1er avril; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Porte-Saint-Martin, « le Destin est maître », par Paul Hervieu; « Monsieur Brotonneau », par de Flers et de Caillavet; Théâtre Antoine, « la Danse des fous », par Bilinski; Théâtre Marigny, « le Talion », par Henri de Rothschild; la question de l'Odéon.* — 15 avril; Paul Souday, *Les Livres : « la Force mystérieuse », par J.-H. Rosny aîné; « Pomone », par Péladan; « le Salon du quai Voltaire », par Jules Case; « les Survivants », par René Béhaine.* — 18 avril; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : H. de Villemessant et Francis Magnard, fondateurs du « Figaro ».* — 20 avril; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Théâtre Sarah-Bernhardt, « Tout à coup », par Paul et Guy de Cassagnac; « le Dernier coup d'aile », par M. Favières; Comédie des Champs-Élysées, une représentation de « Tartuffe »; M. Ch. Prudhon, de l'ancienne Comédie-Française.* — Lione Laroze, *Les « Sonnets du docteur ». — Deux lettres inédites de Sainte-Beuve.* — 22 avril; Paul Souday, *Les Livres : « les Cathédrales de France », par Auguste Rodin.* — 25 avril; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Alfred Assolant.* — 26 et 27 avril; Gustave Simon, *Documents inédits : Victor Hugo et Buloz.* — 27 avril; Henry Roujon, *En marge : encore le ménage de Molière.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : le cinéma et le théâtre en province.* — 29 avril; Paul Souday, *Les Livres : « Essais choisis », par Georges Brandès.* — 1er mai; Paul Flat, *Une pièce inédite d'Alfred de Musset.* — 2 mai; P. S., *Flaubert et l'Académie.* — Gustave Simon, *Documents inédits : Victor Hugo et Buloz.* — 4 mai; Henry Roujon, *En marge : Écrits inédits d'André Chénier.* — Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : les chansons de la rue et des cabarets.* — 5 mai; Gustave Simon, *Les inédits de Victor Hugo.* — 6 mai; Paul Souday, *Les Livres : « le Chapelet des fleurs amoureuses », par Charles Oulmont; « les Conteurs français », par Maurice Allem; « le Monarque », par Pierre Mille; « le Carrefour », par Marc Le Goupils; « l'Homme dépouillé », par Binet-Valmer; « le Plateau de laque », par Henri de Régnier; « Nymphes dansant avec des satyres », par René Boylesve; « Contes rustiques », par Henri Dayan. — Jean-Jacques Rousseau et le roi de Prusse. — Trois lettres de Giosué Carducci.* — 7 mai; Gustave Simon, *Les inédits de Victor Hugo.* — 9 mai; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Victor Cherbuliez.* — 11 mai; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Comédie-Française, « les Femmes savantes », reprise de « l'Enigme »; Palais-Royal, « J'ose pas », par Georges Berr; les nouveaux spectacles du Théâtre Impérial et de l'Arlequin.* — Daniel Mornet, *La « Manon Lescaut » de l'abbé Prévost.* — 13 mai; Édouard Chapuisat, *Gaspard Vallette et Philippe Monier.* — Paul Souday, *Les Livres : « L'abdication du poète », par Maurice Barrès; « la Vie intérieure de Lamartine », par Jean des Cognets.* — 15 mai; *Les Inédits de Victor Hugo : le carnet du grand-père.* — 16 mai; Félix Duquesnel, *Daumier et Gavarni.* — 18 mai; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Théâtre Impérial, « Kikizette », par Albert Acremant; « Mme Candaule », par Moncousin et Larnaudie; « Un contre trois », par Jack Monéro; « les Nuits de Paris », par Paul Franck et Ed. Mathé; revues et revuettes; quelques réflexions sur le cinéma et le théâtre.* — 20 mai; Paul Souday, *Les Livres : « la Petite femme », par Abel Hermant; « le Fourbe », par Marcel Boulenger; « les Sommets de l'amour par Mme Pierre de Bouchaud.* — 22 mai; Raoul Aubry, *Victor Hugo au Panthéon, le monument de Rodin.* — 23 mai; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Sophie Croizette.* — 25 mai; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Renaissance, « l'Homme riche », par José-Frappa et Dupuy-Mazuel; Bouffes-Parisiens, « Ce qu'il faut taire », par Arthur Meyer; Théâtre Sarah-Bernhardt, reprise de « la Jeunesse des mousquetaires »; Théâtre Antoine, « le Supplice de Tantale », par Edge-Robert Trémois.* — P. S., *Hugo et Rodin. — L'anniversaire de la mort de Victor Hugo au Panthéon.* — 27 mai; Paul Souday, *Les Livres : « le Séducteur »,*

par Gérard d'Houville; « Dans le cloaque », par Maurice Barrès; « la Vie et la mort de Déroulède », par Jérôme et Jean Tharaud. — *Mme Pasca.* — 29 mai; G. D., *Les Lamartiniens.* — *M. Viviani et Villiers de l'Isle-Adam.* — 30 mai; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Paul de Kock.* — 31 mai; Ernest Lavisse, *Nos légendes épiques et M. Joseph Bédier.* — *La jeunesse de Villiers de l'Isle-Adam.* — 1er juin; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : la saison shakespearienne, « Macbeth » et « la Nuit des Rois »; Bouffes-Parisiens, « La Sauvageonne », par E. Guiraud; Comédie des Champs-Élysées, « le Fumeur », par Maurice Allou.* — 2 juin; Adolphe Brisson, *Henry Roujon.* — Adolphe Aderer, *Les théâtres en 1814.* — 3 juin; Paul Souday, *Les Livres : « Nouvelles féminités », par Marcel Prévost; « la Flamme », par Paul Margueritte; « la Robe prétexte », par François Mauriac.* — 4 juin; Léonie Bernardini-Sjoestedt, *Selma-Lagœrloff académicienne.* — 6 juin; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : le comédien Samson.* — 8 juin; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Théâtre de l'Œuvre, « l'Otage », par Paul Claudel; Gymnase, « l'Assaut » (reprise), par Henry Bernstein; Théâtre Michel, « les Agités », par Henri Falk; « Roboulet déménage », par Bergeret et Pellerin; « l'Heure des crimes », par André Dumas; Grand-Guignol, « la Séductrice », par Dieudonné; « le Triangle », par Gignoux et Barbaud; « le Thanatographe », par André Vernières; « la Cellule blanche », par Léo Marchès et Gaston Richard.* — 9 juin; *la Bibliothèque originale de M. Diafoirus.* — 10 juin; Paul Souday, *Les Livres : « la Dormeuse éveillée », par Hélène Vacaresco; « les Lauriers et les glaives », par Léon Lahovary; « la Chanson des soirs », par la comtesse de Magallon; « les Deux Allemagne », par Ernest Reynaud; « le Plaisir des jours », par André Rivoire; « le Cœur populaire », par Jehan Rictus.* — 13 juin; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : Ernest Legouvé.* — 15 juin; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : le quatrième acte de « la Parisienne », représentation donnée à l'Odéon par l'Université populaire; le répertoire classique à la Comédie-Française, « Cinna », « le Menteur »; chez les Escholiers, « les Pages de Mme Annie, par Léon Deutsch; « le Père Gourmas », par Thalasso et Traversi; « Georget », par André Guess.* — 16 juin; *Lettres de Jules Ferry.* — *Papiers posthumes d'Ernest Renan.* — 17 juin; Paul Souday, *Les Livres : « Napoléon et sa famille »* (11e volume), *par Frédéric Masson.* — 18 juin; *Documents inédits, nouvelles lettres d'Alfred de Vigny.* — 22 juin; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Théâtre du Pré-Catelan, « le Roi Personne », par Jean Bully et Delaquys; Odéon, « Périandre », par Eustrate-Ch. Athanassiadès et Henri Malteste; bibliographie théâtrale.* — Émile Henriot, *Les reliques de Victor Hugo.* — 24 juin; Paul Souday, *Les Livres : « Fragments intimes et romanesques », par Ernest Renan.* — 27 juin; Félix Duquesnel, *Les Oubliés : au Conservatoire.* — 28 juin; *Théâtres : les idées de M. Paul Claudel.* — 29 juin; Adolphe Brisson, *Chronique théâtrale : Comédie-Française, « la Révolte », par Villiers de l'Isle-Adam; « la Nouvelle Idole », par François de Curel.*

LIVRES NOUVEAUX

Académie *nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* Fêtes du deuxième centenaire. 11-13 novembre 1912. *Bordeaux, impr. Gounouilhou.* In-8, de 360 p. et grav.

Annuaire *de la presse française et étrangère et du monde politique.* Édition de 1914 (32e année). *Corbeil, impr. Crété.* In-8, de CXIV-1346 p., avec portraits, carte et annonces.

Anthologie *de la chanson française*, par Pierre VRIGNAULT. *Paris, Delagrave.* In-18, de XIII-490 p. Prix : 3 fr. 50.

Aubry (Raoul). — *Une enquête sur les trois livres préférés.* Lettres des académiciens, romanciers, psychologues, dramaturges, hommes d'État, humoristes et femmes de lettres avec leurs autographes. Préface de M. Jules LEMAÎTRE. *Paris, Ollendorff.* In-18, de VIII-155 p., avec croquis.

Aumale (duc d') et **Cuvillier-Fleury**. — *Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury.* Introduction par René VALLERY-RADOT. IV, 1865-1871. Avec un portrait inédit. *Paris, Plon-Nourrit.* In-8, de LXXX-468 p. Prix : 7 fr. 50.

Balzac (Honoré de). — *La Comédie humaine.* Texte revisé et annoté par Marcel BOUTERON et Henri LONGNON. Illustrations de Charles Huard, gravées sur bois par Pierre Gusman. Études de mœurs : Scènes de la vie parisienne. VI. Les Parents pauvres : II, le Cousin Pons. Un prince de la Bohême. Un homme d'affaires. Petit in-8, de 453 p. — Scènes de la vie parisienne. VIII. Les Employés. Gaudissart II. Les Comédiens sans le savoir. *Paris, Louis Conard.* Petit in-8, de 407 p.

Balzac (Honoré de). — *Eugénie Grandet.* Nouvelle édition ornée de trente eaux-fortes originales en couleurs, par Pierre Brissaud. *Paris, Blaizot.* In-4, de 190 p.

Barrès (Maurice). — *L'Abdication du poète.* Avec portrait de Lamartine hors texte gravé par P.-E. Vibert. *Paris, Crès.* In-16, de 97 p. (Les Variétés littéraires.)

Barthou (Louis). — *Diderot.* Discours prononcé à la Sorbonne, le 15 novembre 1913, à l'occasion du 200e anniversaire de la naissance de Diderot. *Paris, Helleu.* In-8, de 27 p. et portrait.

Barthou (Louis). — *En marge des « Confidences ».* Lettres inédites de Lamartine. *Abbeville, impr. Paillart.* Petit in-16, de 52 p. (Les Amis d'Édouard, n° 18.)

Bassac (Paule). — *Autour de Paul Arène. Paris, Messein.* In-12, de 71 p. Prix : 1 fr.

Battesti (D.). — *Un patriote italien, Massimo d'Azeglio.* Sa vie, ses écrits, son rôle politique. *Bourges, impr. M. H. Sire.* In-8, de 287 p.

Battesti (D.). — *Saggio sulla vita e le satire di Salvator Rosa.* Tesi presentata alla Faculta di lettere d'Aix. *Bourges, impr. M. H. Sire.* In-8, de 96 p.

Baudelaire (Charles). — *Petits Poèmes en prose de Charles Baudelaire*, publiés sur les textes originaux. Portrait de l'auteur gravé sur bois, par P.-Eug. Vibert. *Paris, Crès.* In-18 jésus, de 274 p. (Les Maîtres du livre.)

Baudrillart (Mgr A). — *Vie de Mgr d'Hulst*, t. II. *Paris, J. de Gigord.* In-8, de 664 p.

Beaumarchais. — *Théâtre de Beaumarchais.* Avec une notice et des notes; par Ch. Beauquier. *Le Mariage de Figaro. Paris, Lemerre.* Petit in-12, de 343 p. Prix : 5 fr.

Bellanger (Justin). — *Charles Lenient.* Sa vie, son œuvre. *Reims, impr. Monce.* In-8, de 20 p. (Extrait de la « Nouvelle Revue de Champagne et de Brie », première année, janvier-février 1914.)

Bernardin (N.-M.). — *Les Chefs du chœur.* Corneille, Molière, Racine, Boileau. *Paris, Rieder.* In-16, de 347 p. Prix : 3 fr. 50.

Béroul. — *Le Roman de Tristan*, poème du XIIe siècle, édité par Ernest Muret. *Paris, Champion.* In-16, de XIV-163 p. Prix : 3 fr. (Les Classiques français du moyen âge, publiés sous la direction de Mario Roques, no 12.)

Bibliographie lorraine, 1912-1913. Revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. Couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *Paris, Berger-Levrault.* In-8, de 225 p. Prix : 5 fr. (Annales de l'Est, publiées par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy. 27e année, fascic. II.)

Blondel (docteur Charles). — *La Psycho-Physiologie de Gall.* Ses idées directrices. *Paris, Alcan.* In-16, de 173 p. Prix : 2 fr. 50. (Bibliothèque de philosophie contemporaine.)

Boissieu (de). — *Premier livre de Gaspar de Saillans*, gentilhomme, citoyen de Valance-en-Dauphiné à Lyon, 1569. Note bibliographique lue à l'Académie de Lyon, le 23 avril 1912. *Lyon, impr. Rey.* Petit in-8, de 21 p. et portrait.

Bonet (Pierre). — *Bossuet moraliste. Paris, Lethielleux.* Petit in-8, de XXIV-410 p.

Bontoux (G.). — *Louis Veuillot et les mauvais maîtres de son temps.* Préface de François Veuillot. *Paris, Perrin.* In-16, de XII-475 p. Prix : 3 fr. 50.

Bossuet. — *Bossuet*, textes choisis et commentés, par H. Bremond: T. I, Dijon, Metz et Paris (1627-1670); t. II. Bossuet, évêque précepteur du Dauphin et aumônier de la Dauphine (1669-1682): t. III. Bossuet, évêque de Meaux (1681-1704). Avec un portrait. *Paris, Plon-Nourrit.* 3 vol. in-16 : t. I, de XI-345 p.; t. II, de II-325 p.; t. III, de 339 p. Chaque volume : 1 fr. 50. (Bibliothèque française : XVIIIe siècle.)

Bourgogne (Jean de). — *Un comédien d'autrefois* (Fleury), 1752-1822. *Paris, Grasset.* In-16, de 300 p. et portrait. Prix : 3 fr. 50.

Brandès (Georges). — *Essais choisis.* Renan, Taine, Nietzsche, Heine, Kielland, Ibsen. Traduits avec l'autorisation de l'auteur; par S. Garling. Avec une préface d'Henri Albert. *Paris, Mercure de France.* In-8 jésus, de 321 p. Prix : 3 fr. 50. (Collection d'auteurs étrangers.)

Bruwaert (Edmond). — *Jacques Callot.* Biographie critique illustrée de 24 planches hors texte. *Paris, Laurens.* Petit in-8, de 127 p. (Les Grands Artistes, leur vie, leur œuvre.)

Carrière (Victor). — *Notes pour la biographie de Jacques Amyot*, à propos du quatrième centenaire de sa naissance. *Fontainebleau, impr. Maurice Bourges.* In-8, de 15 p.

Chateaubriand. — *Correspondance générale de Chateaubriand*, publiée avec introduction, indication des sources, notes et tables doubles, par Louis Thomas. Avec un portrait inédit de Chateaubriand hors texte. T. IV. *Paris, Champion.* In-8, de VIII-400 p.

Chateaubriand. — *Pensées de Chateaubriand.* Recueil par la marquise d'Autichamp. *Paris, Champion.* In-16, de VIII-207 p.

Cheinisse (Léon). — *Les Idées politiques des physiocrates* (thèse). *Paris, Rousseau.* In-8, de 194 p.

Coppée (François). — *Lettres à sa mère et à sa sœur*, 1862-1900, publiées par Jean MONVAL. *Paris, Lemerre*. In-18 jésus, de VIII-287 p. Prix : 3 fr. 50.

Cordier (Henri). — *Bibliographie stendhalienne*. Avec les fac-similés des titres des éditions originales. *Paris, Champion*. In-8, de XIV-416 p. (Œuvres complètes de Stendhal, publiées sous la direction d'Édouard Champion.)

Cucuel (Georges). — *Les Créateurs de l'opéra-comique français*. Avec une planche hors texte et citations musicales dans le texte. *Paris, Alcan*. Petit in-8, de 250 p. Prix : 3 fr. 50. (Les Maîtres de la musique, publiés sous la direction de M. Jean Chantavoine.)

Delmont (Mgr Théodore). — *Le Centenaire de Louis Veuillot. Paris, Vitte*. In-8, de 63 p. (Extrait de la revue de l' « Université catholique ».)

Derudder (Gustave). — *Le Peintre Pierre de Coninck et ses amis*, 1828-1910. *Paris, Perrin*. In-8, de IX-458 p. avec gravures hors texte.

Desvoyes (Albert). — *Alfred de Vigny, d'après son œuvre. Paris, Messein*. In-18, de 200 p. Prix : 3 fr. 50.

Dolfus (Paul). — *Reines de théâtre*, XVIIe et XVIIIe siècle. *Paris, éditions Jules Tallandier*. In-18, de 314 p. et grav. Prix : 3 fr. 50.

Ducray (Paul). — *Paul Déroulède*, 1846-1914. Avec documents inédits et planches hors texte. Préface de Maurice BARRÈS. *Paris, Ambert, l'Édition moderne*. Petit in-8, de XIII-274 p. Prix : 2 fr. 50.

Duval (Louis). — *Contribution à l'histoire littéraire de la Marche*. Le lieu de naissance de Ph. Quinault et ses biographes. *Guéret, impr. régionale*. In-8, de 32 p.

Faguet (Émile). — *La Fontaine. Paris, Société française d'imp. et de libr.* In-16, de 363 p.

Fauconnet (André). — *L'Esthétique de Schopenhauer. Paris, Alcan*. In-8, de XXII-466 p. Prix : 7 fr. 50. (Bibliothèque de philosophie contemporaine.)

Fidao-Justiniani (J.-E.) — *L'Esprit classique et la préciosité au XVIIe siècle*. Avec un discours et un dialogue inédits de Chapelain sur l'amour et sur la gloire. *Paris, Picard*. In-16, de 257 p.

Fromentin (Eugène). — *Les Maîtres d'autrefois. Belgique, Hollande. Paris, Carteret*. In-8, de IV-353 p.

Gautier (Théophile). — *Les Jeunes France*, romans goguenards. *Lyon, Lardanchet*. Petit in-8, de 301 p. Prix : 10 fr. (Bibliothèque du bibliophile) : romantiques).

Gellon (abbé V.). — *Lacordaire et Mgr de Quélen*. Lettres et documents inédits. *Paris, Lethielleux*. In-8, de 30 p. (Extrait de la « Revue Lacordaire », t. I, 1913.)

Girardin (Mme Émile de). — *La Joie fait peur*, comédie en un acte. *Le Chapeau d'un horloger*, comédie en un acte, en prose. *Paris, éditions Nilsson*. In-16, de 126 p. Prix : 30 cent.

Girardin (marquis de). — *L'Édition des fables de La Fontaine dite d'Oudry. Paris, Leclerc*. In-8, de 70 p. (Extrait du « Bulletin du Bibliophile ».)

Grandsaignes d'Hauterive (R.). — *Le Pessimisme de la Rochefoucauld. Paris, Colin*. In-16, de 226 p. Prix : 3 fr.

Hallays (André). — *A travers la France. De Bretagne en Saintonge*. Kerjean ; Mme de Sévigné en Bretagne. Le « Petit-Lyré » de Joachim du Bellay, Serrant, Fontenay-le-Comte, Luçon, La Rochelle, Brouage, Saintes, La Roche-Courbon. *Paris, Perrin*. In-16, de 280 p. avec planches hors texte. Prix : 3 fr. 50.

Hallays (André). — *A travers la France. Paris*. Les Miramionnes. Auteuil au XVIIe siècle. Notre-Dame de Paris sous Louis XIV. Les Visitandines du faubourg Saint-Antoine. L'hôtel de Biron. Les logis de Mlle Clairon. La maison où Voltaire est mort. La tombe de Mme de Talleyrand. Les logis de Victor Hugo à Paris. *Paris, Perrin*. Petit in-8, de 366 p. avec grav.

Hauvette (Henri). — *Boccace.* Étude biographique et littéraire. *Paris, Colin.* Petit in-8, de XII-507 p. Prix : 6 fr.

Joubert. — *Joubert.* Textes choisis et commentés, par Victor GIRAUD. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de 215 p. et portrait. Prix : 1 fr. 50. (Bibliothèque française : XIXe siècle.)

Jouhanneaud (Camille). — *Le Voyage de La Fontaine en Limousin. Limoges, impr. Ducourtieux.* In-8, de 13 p. (Extrait du « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ».)

Lacordaire (Rév. Père H.-D.). — *Conférences de Notre-Dame de Paris.* Nouvelle édition avec notes historiques et critiques de M. l'abbé A. CHAUVIN. T. IV. Année 1849-1850. *Paris, Garnier.* In-18, de 378 p.

Lacordaire. — *Correspondance inédite du R. P. Lacordaire avec M. Dugied, son oncle, ancien préfet de Strasbourg,* 1836-1861. Publiée par M. l'abbé A. LE SUEUR, curé d'Erondelle. Avec un portrait hors texte. *Paris, Lethielleux.* In-8, de 119 p.

Lacour (Léopold). — *Les Maîtresses et la Femme de Molière.* Préface de M. Maurice DONNAY. I : les Maîtresses. *Paris, Éditions d'art et de littérature.* In-16, de XII-319 p. et portrait.

La Rochefoucauld. — *La Rochefoucauld.* Textes choisis et commentés, par Georges GRAPPE. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de 305 p. avec portr. Prix : 1 fr. 50. (Bibliothèque française, XVIIIe siècle.)

Lasserre (Pierre). — *Portraits et Discussions.* Auguste Comte, Chateaubriand, Stendhal, le « Faust » de Gœthe, Ruskin, Carlyle, Mistral, Barrès, Mme de Noailles, Porto-Riche, Aulard contre Taine, etc. *Paris, Mercure de France.* In-18, de 387 p.

Latreille (Camille). — *Le Romantisme en Provence. Aix en 1834. Lyon, impr. A. Rey.* Grand in-8, de 159 p. Prix : 5 fr. (Souvenirs d'étudiants lyonnais. Extrait des « Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon », t. XV, 1914.)

Lecigne (C.). — *Pèlerinages de littérature et d'histoire. Paris, Lethielleux.* In-8, de 316 p.

Le Febvre (Yves). — *La Bretagne et la Pensée bretonne.* Conférence faite au théâtre municipal de Morlaix, le 7 décembre 1913. *Quimper, impr. Chavet et Bargain.* Édition de « La Pensée bretonne ». In-8, de 28 p. Prix : 25 cent.

Lefranc (Abel). — *Grands Écrivains français de la Renaissance.* (Le Roman d'amour de Clément Marot. Le Platonisme et la Littérature en France, Marguerite de Navarre. Le Tiers Livre du « Pantagruel » et la Querelle des femmes. Jean Calvin. La Pléiade au Collège de France.) *Paris, Champion.* Petit in-8, de 420 p. (Les Lettres et les Idées depuis la Renaissance, t. II.)

Lepreux (Georges). — *Gallia typographica,* ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France, depuis les origines de l'imprimerie, jusqu'à la Révolution. Série départementale. T. IV : Province de Bretagne. *Paris, Champion.* In-8, de 504 p. (« Revue des bibliothèques », supplément II.)

Le Sage. — *Le Diable boiteux.* Illustrations en couleurs par Evolio Torent. *Paris, Maurice Glomeau.* In-8, de 167 p.

L'Hôpital (Joseph). — *Mérimée, auteur normand.* Portrait, gravé sur cuivre, par Maccard, d'après une lithographie de Deveria. *Evreux, impr. Hérissey.* In-16, de 30 p.

Louvancour (Henri). — *De Henri de Saint-Simon à Charles Fourier.* Étude sur le socialisme romantique français de 1830. *Chartres, impr. Durand.* In-8, de 452 p.

Mazon (André). — *Un maître du roman russe, Ivan Gontcharov,* 1812-1891. Avec portrait et fac-similé. *Paris, Champion.* In-8, de X-476 p. Prix : 10 fr. (Bibliothèque de l'Institut français de Saint-Pétersbourg.)

Mélanges *offerts à M. Émile Picot, membre de l'Institut,* par ses amis et

ses élèves. *Paris, Rahir.* 2 vol. in-8 et portrait. T. Ier, de LXXX-558 p.; t. II, de 652 p.

Monluc (Blaise de). — *Commentaires de Blaise de Monluc.* Édition critique publiée et annotée, par Paul COURTEAULT. T. II. 1553-1563. *Paris, Picard.* In-8, de 588 p. et carte. Prix : 13 fr. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fascic. XLIX.)

Montesquieu. — *Correspondance de Montesquieu*, publiée par François GEBELIN, avec la collaboration de M. André MORIZE. T. II. *Paris, Champion.* Petit in-4, de 666 p. Prix : 16 fr.

Montesquieu. — *Lettres persanes.* Édition revue et annotée d'après les manuscrits du château de la Brède, avec un avant-propos et un index; par Henri BARCKHAUSEN. II. *Paris, Hachette.* In-16, de 166 p. (Société des textes français modernes.)

Murger (Henry). — *Le Bonhomme Jadis*, comédie en un acte, en prose. *Le Serment d'Horace*, comédie en un acte, en prose. *Paris, éditions Nilsson.* In-16, de 126 p. Prix : 30 cent.

Narfon (Julien de). — *Deux Grands Journalistes.* Montalembert et Louis Veuillot. *Paris, Crès.* In-8, de 95 p. Prix : 2 fr.

Navatel (Ludovic). — *Fénelon.* La Confrérie secrète du pur amour. *Paris. Émile-Paul.* In-18, de XVII-352 p. Prix : 3 fr. 50.

Nodier (Charles). — *Contes et Nouvelles.* Jean Sbogar. Inès de Las Sierras. La Combe de l'Homme mort. La Légende de sœur Béatrix. Histoire du chien de Brisquet. *Lyon. Lardanchet.* In-16, de 310 p. avec appendice bibliographique. Prix : 10 fr. (Bibliothèque du bibliophile (romantiques), III.)

Nodier (Charles). — *Œuvres choisies de Charles Nodier*, romans, nouvelles, souvenirs, contes, légendes, fantaisies, œuvres en vers, correspondance. Préface et notices par Albert CAZES. *Paris, Delagrave.* In-18, de 464 p. Prix : 3 fr. 50.

Novare (Philippe de). — *Mémoires de Philippe de Novare* (1218-1243), édités par Charles KOHLER. *Paris, Champion.* In-16, de XXV-174 p. et cartes. Prix : 3 fr. 50. (Les Classiques français du moyen âge, publiés sous la direction de Mario Roques, n° 10.

Paupe (Adolphe). — *La Vie littéraire de Stendhal. Paris, Champion.* In-8, de VIII-229 p. (Bibliothèque stendhalienne, appendice aux œuvres complètes.)

Peire Vidal. — *Les Poésies de Peire Vidal*, éditées par Joseph ANGLADE. *Paris, Champion.* In-16, de XI-189 p. Prix : 3 fr. 50. (Les Classiques français du moyen âge, publiés sous la direction de Mario Roques, n° 2.)

Peseux-Richard (H.). — *Un romancier espagnol.* Felipe Trigo. *Abbeville, impr. Paillart.* In-8, de 77 p. (Extrait de la « Revue hispanique », t. XXVIII.)

Philippot (Emmanuel). — *La Vie et l'Œuvre littéraire de Noël du Fail*, gentilhomme breton. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. *Paris, Champion.* In-8, de XIX-552 p.

Prunières (Henry). — *L'Opéra italien en France avant Lully. Paris, Champion.* In-8, de XLVII-432 p. et un appendice. (Bibliothèque de l'Institut français de Florence (Université de Grenoble), première série. — Collection d'histoire et de linguistique française et italienne comparées, t. III.)

Prunières (Henry). — *Le Ballet de cour en France avant Benserade et Lully.* Suivi du ballet de la délivrance de Renaud. Seize planches hors texte. *Paris, Laurens.* In-8, de VI-287 p. avec musique.

Rabelais. — *Gargantua et Pantagruel.* Texte transcrit et annoté, par Henry CLOUZOT. T. II et III. *Paris, Larousse.* 2 vol. petit in-8. T. II, de 174 p. avec 4 grav. hors texte; t. III, de 156 p. avec 4 grav. hors texte. Chaque tome : 1 fr. 50 net.

Recueil *de pièces historiques imprimées dans les provinces françaises au XVIe siècle*, publiées en fac-similé et accompagnées de notes, par M. Émile PICOT. *Paris, Rahir.* In-16, de X-279 p. avec grav. et planches. (Société des Bibliophiles français.)

Renan (Ernest). — *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.* Avec portrait de l'auteur, gravé sur bois; par P.-Eug. Vibert. *Paris, Crès.* In-18 jésus, de 397 p. (Les maîtres du livre.)

Richard (Gaston). — *La Question sociale et le Mouvement philosophique au XIXe siècle. Paris, Colin.* In-16, de XII-363 p. Prix : 3 fr. 50.

Rimbaud (Arthur). — *Une saison en enfer.* Édition commémorative. *Paris, impr. Pichon.* In-folio, de 87 p.

Roman (le) *de Renart le Contrefait*, publié par Gaston RAYNAUD et H. LEMAÎTRE. T. I, avec un fac-similé, et t. II. *Paris, Champion.* 2 vol. grand in-8 à 2 col. T. I, de XXII-373 p.; t. II, de 362 p.

Ronjat (Jules). — *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes. Mâcon, impr. Protat.* In-8, de 312 p.

Rousseau (Jean-Jacques). — *Émile ou de l'Éducation.* Notices et annotations par Henri Legrand. Quatre gravures hors texte. *Paris, Larousse.* Petit in-8, de 236 p. Prix : 1 fr. 50 net.

Rousseau (J.-J.). — *Les Confessions de J.-J. Rousseau.* Édition intégrale publiée sur le texte autographe conservé à la Bibliothèque de Genève, accompagnée de variantes extraites du manuscrit de la Chambre des députés, de notes et d'un index, par Ad. VAN BEVER et suivie des *Rêveries du promeneur solitaire.* Dix-huit phototypies d'après des gravures de maîtres. *Paris, Georges Crès.* 3 vol. in-16. T. I, de V-370 p.; II, de 520 p.; t. III, de 379 p. Les 3 vol., 10 fr. 50. (La Vie et les Mœurs d'autrefois.)

Roux (Alphonse) et Robert **Veyssié**. — *Édouard Schuré, son œuvre et sa pensée.* Étude précédée de la « Confession philosophique d'Édouard Schuré » et ornée d'un portrait. *Paris, Perrin.* In-16, de LV-235 p. Prix : 3 fr. 50.

Scarron (Paul). — *Jodelet duelliste*, comédie en cinq actes, en vers. *Paris, éditions Nilsson.* In-16, de 125 p. Prix : 30 cent.

Serre (Joseph. — *Mæterlinck, philosophe.* A propos de sa dernière œuvre et de sa mise à « l'index ». *Paris, Vitte.* In-8, de 29 p.

Sévigné (Mme de). — *Mme de Sévigné.* Textes choisis et commentés, par Mme DUCLAUX. *Paris, Plon-Nourrit.* In-16, de 296 p. avec portrait. Prix : 1 fr. 50. (Bibliothèque française, XVIIe siècle.)

Sire (L.). — *L'Attitude religieuse de Brunetière* (thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris, pour obtenir le grade de bachelier en théologie et soutenue le 23 avril 1914). *Montbéliard, Société anonyme d'impr. montbéliardaise.* In-8, de 92 p.

Stendhal. — *Vies de Haydn, de Mozart et de Métastase.* Texte établi et annoté par Daniel MULLER. Préface de Romain ROLLAND. Avec deux planches hors texte et trois fac-similés. *Paris, Champion.* In-8, de LXXV-495 p. et grav. (Œuvres complètes de Stendhal publiées sous la direction d'Édouard Champion.)

Tacite. — *Tacite et Mirabeau.* La Vie de Ch. Julius Agricola. Traduite par Mirabeau avec réflexions préliminaires. Fragment inédit des œuvres de Mirabeau écrites au donjon de Vincennes en 1779. Publié avec indroduction, par Henri WELSCHINGER, d'après le manuscrit original des archives des Affaires étrangères et suivi de pièces complémentaires. *Paris, Émile-Paul.* In-18, de 284 p.

Tharaud (Jérôme et Jean). — *La Vie et la Mort de Déroulède. Paris, Émile-Paul.* In-18, de 264 p. Prix : 3 fr. 50.

Tourneux (Maurice). — *Hommages rendus à Diderot par ses compatriotes* (1780-1781). *Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 8 p. (Extrait du « Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français », deuxième fascicule, 1913.)

Veuillot (Louis). — *Choix de pensées de Louis Veuillot*, extraites de ses œuvres. *Paris, Lethielleux.* In-32, de 168 p.

Vielé-Griffin (Francis). — *Émile Verhaeren.* Conférence prononcée au

théâtre du Vieux-Colombier, le 24 janvier 1914. *Paris*. « *Mercure de France* ». In-8, de 15 p. (Extrait du « Mercure de France ».)

Voltaire. — *L'Ingénu*. *Paris*, *Ferreyrol*. In-16, de 152 p. Prix : 5 fr. net. (Collection des chefs-d'œuvre.)

Volterra (Vito), Jacques **Hadamard**, Paul **Langevin** et Pierre **Boutroux**. — *Henri Poincaré*. L'Œuvre scientifique. L'Œuvre philosophique. *Paris*, *Alcan*. In-16, de 273 p. Prix : 3 fr. 50. Nouvelle Collection scientifique; directeur, Émile Borel.)

Zanta (Léontine). — *La Renaissance du stoïcisme au XVIe siècle*. Thèse pour le doctorat ès lettres, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. *Paris*, *Édouard Champion*. In-8, de II-373 p.

CHRONIQUE

— La Société d'histoire littéraire de la France a tenu son assemblée générale annuelle le jeudi 24 décembre, à cinq heures, au Collège de France, salle n° 5, sous la présidence de M. Arthur Chuquet.

L'assistance était, cette année, particulièrement nombreuse et choisie.

En ouvrant la séance, M. le Président a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, Les événements n'ont fait que rendre le devoir de notre Société plus clair et plus pressant. Ce devoir, c'est d'étudier plus que jamais avec zèle et ferveur la littérature nationale ; c'est de lui vouer un culte fidèle, passionné, presque jaloux.

« Non qu'il faille, comme les Allemands, s'enivrer de l'idée de sa propre supériorité. Les Allemands — j'allais dire les Boches — croyaient faire de Berlin l'Athènes du XXe siècle et prétendaient posséder la première littérature du monde. Ils oubliaient ce que ses écrivains devaient à la France. Ils n'avaient pas lu ces mots de Frédéric II, que les Allemands arriveraient peut-être, en prenant la France pour guide, à se corriger de leur pesanteur et à se familiariser avec les grâces, que la France a écarté du chemin de la gloire littéraire les ronces et les épines, que les autres nations doivent lui être obligées de ce service puisqu'il faut être reconnaissant et envers ceux qui nous donnent la vie et envers ceux qui nous fournissent les moyens de nous instruire.

« L'empereur Guillaume ne disait-il pas que l'Allemagne avait conquis par la science et l'art l'imperium mondial, le *Weltimperium?* Les critiques d'outre-Rhin n'assuraient-ils pas que la littérature allemande n'avait point sa pareille sur la terre, *hat nicht ihresgleichen auf Erden?*

« Quel délire d'orgueil ! Comme si cette littérature allemande offre une œuvre qui soit vraiment achevée ! Comme si les Allemands savent dominer leur matière, comme s'ils savent camper un ensemble, *ponere totum!* Comme si, même dans leurs meilleures productions, la composition n'est pas toujours lâche et flottante !

« L'Allemagne n'a pas un Shakespeare, bien qu'elle veuille annexer l'auteur d'*Hamlet* et qu'en pleine guerre de 1914, ses intellectuels — ceux-là précisément qui signèrent la fameuse protestation *Il n'est pas vrai* — aient déclaré que Shakespeare était l'ancêtre de la culture allemande et que ce poète de la vieille Angleterre rougirait maintenant de l'Angleterre pharisienne d'aujourd'hui.

« L'Allemagne n'a ni un Molière, ni ce Racine si parfait, ni ce Corneille qui par le souffle héroïque l'emporte sur Schiller, ni ce Voltaire dont *variété* fut la devise, ce Voltaire plus « roi » que Gœthe, ce Voltaire à qui les peuples, selon Frédéric, doivent plus que les Grecs à Lycurgue et à Solon, ce Voltaire qui, suivant le même Frédéric, embrassait, comme Atlas, l'univers entier.

« Mais les Allemands ont-ils du goût? Ont-ils de l'âme puisqu'il faut, dit Vauvenargues, avoir de l'âme pour avoir du goût? Ils osent comparer les *Nibelungen* et *Gudrum* à l'*Iliade* et à l'*Odyssée!*

« Malgré leurs prétentions à l'originalité, ils ne furent jamais que des imitateurs, et leur qualité principale, c'est l'application, ce qu'ils nomment le *Fleiss*. Comment les jugeaient autrefois Saint-Evremond et leur Frédéric?

Notre Saint-Evremond écrit qu'ils se figurent que, pour se mettre au rang des auteurs célèbres, il suffit d'avoir compilé un gros volume, et Frédéric assure que leurs livres sont d'un diffus assommant.

« Qu'est-ce que la science de leurs épais historiens tant vantés par leurs aveugles disciples, sinon chauvinisme et verbiage?

« Le sujet est inépuisable. Que serait Henri Heine s'il n'avait eu la culture française? Que serait Gœthe sans Shakespeare qui lui inspira le drame de *Götz de Berlichingen* et sans Rousseau dont la *Nouvelle Heloïse* lui inspira le roman de *Werther*? Que serait pareillement Schiller sans Shakespeare et sans Rousseau?

« J'irai plus loin. Que serait l'instrument dont se servent nos voisins les ennemis? Que serait la langue allemande si elle n'avait trouvé un modèle dans la langue française si claire, si pure, si limpide? Encore les Allemands qui cherchent à bien écrire, tombent-ils dans l'excès; ils abusent des mots français et emploient, comme dit l'un d'eux, le jargon des jockeys.

« C'est pourquoi, Messieurs, et puisque quelques-uns d'entre nous ont été, je crois, trop accessibles aux influences du Nord et trop indulgents pour l'esprit étranger, c'est pourquoi il faut revenir à l'étude de notre littérature des quatre derniers siècles, si riche en belles et nobles œuvres, en œuvres auxquelles ne manquent pas et l'ordonnance et la mesure et le style.

« Nous avons perdu cette année, Messieurs, trois membres de notre Société l'abbé Guibert, Jules Claretie et Jules Lemaître.

« L'abbé Jean Guibert, mort à Aizenay en Vendée, son pays natal, le 28 février, dans sa cinquante-septième année, était l'un des directeurs de la *Revue pratique d'apologétique;* il avait collaboré à la *Revue du clergé français* et on lui doit de nombreux ouvrages, entre autres, *Les Origines, les croyances religieuses et les sciences de la nature*; *Le réveil du catholicisme en Angleterre* et un *Cours de morale.*

« Jules Claretie était né pour être homme de lettres. Dès le collège il faisait des vers, une tragédie, un roman. A dix-neuf ans il entrait au *Diogène* où il rédigeait des numéros entiers sous divers pseudonymes; et dès lors il ne cessa pas d'écrire pour les journaux. Les causeries qu'il donna pendant quelques années au *Temps* plaisaient au public par la spirituelle légèreté du ton, par les anecdotes piquantes et les souvenirs de toute sorte dont le chroniqueur émaillait ses notes sur la vie parisienne.

« Il composa nombre de romans : *Pierrille*, gracieuse idylle du Périgord qui fut louée par George Sand; *Robert Burat* qui lui valut les éloges de Sainte-Beuve; *Madeleine Bertin*, *Monsieur le ministre*, *Michel Berthier*, *Candidat*, *Brichanteau Comédien*, *Le troisième dessous*, *La maison vide*, *Le prince Zilah*, et ses personnages ne manquent ni d'intérêt ni de vie. Il avait étudié les mœurs politiques de notre temps et il les a peintes avec talent, particulièrement dans *Monsieur le ministre* où il prétendait, non sans raison, avoir représenté la foire aux appétits et la kermesse du plaisir. Il se documentait, comme nous disons aujourd'hui, avec beaucoup de soin. Sait-on que pour écrire *Le Train 17*, il conduisit de Paris à Chantilly une locomotive? Il a créé le type de Brichanteau, le raté du théâtre, le raté bon enfant que sa voix toujours éclatante et ses grands gestes consolent de ses déboires.

« L'histoire avait attiré Claretie et il y réussit. Dans son *Camille Desmoulins* incomplet, mais attachant, il a dessiné d'un crayon fin et délicat la touchante figure de Lucile.

« Son livre sur *Les Derniers montagnards* est, comme disait Michelet, un livre chaleureux et qui fait frémir; il abonde en curieux détails et il a l'attrait d'un roman; on y remarque surtout le récit dramatique des journées de prairial.

« Son *Histoire de la révolution de 1870-1871* témoigne d'un chaud et vibrant patriotisme. Il a été un des premiers à raconter la fameuse charge de Morsbronn et il loue dignement nos épiques cuirassiers, leur attachement au devoir, leur mépris de la mort, la rage de leur résistance.

« De même, dans la *Canne de M. Michelet*, il fait revivre des héros inconnus et raconte avec émotion la mort de ces habitants de l'Aisne que l'envahisseur fusilla parce qu'ils avaient défendu leur pays.

« De même, dans ses *Portraits contemporains*, il esquisse plus d'une importante figure : le vieux Changarnier, boutonné, compassé joue au Céladon, cheveux plaqués sur les tempes, cravate bleue à pois blancs, pantalon gris flatteur, redingote pincée à la taille; Faidherbe, maigre, chauve, le regard abrité derrière de larges lunettes, la moustache grise, le visage sérieux et songeur; Bazaine que Claretie vit en 1870, au mois de juillet, à la gare de Frouard, petit, rond, placide, vêtu d'un patelot gris et le chapeau sur l'oreille, semblable à un bourgeois débonnaire mais finaud, et du bout de sa canne, traçant des dessins sur la poussière. Étaient-ce des plans d'opérations ou les parallèles ouvertes devant Landau? Hélas, non; c'étaient des zigzags inutiles. J'allais oublier le portrait de Richard Wallace, le bienfaiteur de Paris affamé; Claretie annonce à l'avance qu'un jour le canon grondera de nouveau et que cette fois l'Angleterre nous tendra la main, cette Angleterre dont les fils donnent à côté des fils de la France dans les ravins d'Inkermann et les fossés de Sébastopol.

« Enfin, Claretie fut un de nos critiques littéraires les plus agréables et les plus instructifs. Dans son petit ouvrage sur Molière, sur ce Molière dont il dirigea la maison avec tact et habileté, il déclare que l'auteur du *Misanthrope* et de *Tartuffe* est le représentant le plus élevé de l'esprit français.

« Facile, fécond, intarissable, il avouait que ses écrits étaient trop nombreux, mais il disait à bon droit qu'ils respiraient l'amour du beau et du bien. C'était un homme de cœur et un Français de la vieille roche. Il combattit vigoureusement les idées de haine sociale et, comme il s'exprime, les attaques que dirigeait contre la patrie je ne sais quel humanitarisme doublé de colères et de revendications. Il eut le culte du drapeau, ce symbole, cette chose sacrée qui renferme dans ses plis tant de nobles idées. Il aima passionnément Gambetta qu'il appelait, non pas un fin Génois, mais un franc Gaulois, un grand Français; « combien de fois, s'écriait-il, ai-je entendu Gambetta prononcer ce nom aimé *Strasbourg*! » Lorsque le tsar Nicolas vint à Paris, Claretie le salua avec enthousiasme.

Tout Paris pour le tsar a des yeux de tsarine,

et, en citant l'inscription « Paix et force », *Pax et robur*, gravée sur la truelle qui scella la première pierre du pont Alexandre, il conseillait à la France d'avoir la force pour avoir la paix, et d'appuyer sa force à celle de la Russie amie et alliée.

« Jules Lemaitre laissera dans notre littérature une trace plus brillante, plus lumineuse que Claretie. N'a-t-on pas dit que son style était unique, qu'il avait un charme tendre et racinien, qu'il rasait la prose mais avec des ailes, que Lemaître est le plus délicieux écrivain qui soit, qu'il sera, qu'il est déjà classique? Louange exagérée peut-être et à laquelle je substituerais plutôt ces paroles mêmes de Lemaitre, qu'il a montré à quel point la critique littéraire peut être une chose exquise et peut égaler, dépasser en intérêt les œuvres sur lesquelles elle s'exerce.

« Il naquit en 1853 à Vennecy, dans le Loiret; mais son vrai pays, c'est un village voisin, Tavers, où son père fut instituteur, et ce bout de Touraine, ce coin de terre aimable, gracieux, riant, planté de saules et de peupliers, ces

prés où courent de petits sentiers et de petits ruisseaux, ces coteaux « modérés », voilà ce qu'il aima toujours, ce qu'il chanta dans ses vers, ce qu'il venait voir chaque année et ce qu'il eut la joie de voir encore lorsque ses yeux se fermèrent à jamais.

« Il commença ses études au petit séminaire, à Sainte-Croix d'Orléans et à Notre-Dame-des-Champs de Paris, et de là, ce qu'il y eut en lui de tolérance et j'oserais dire d'insinuante douceur. Puis, il fut élève à l'École Normale, et de là, son solide savoir, sa profonde connaissance des anciens et de notre XVIIe siècle. Quel que fût, en effet, son impressionnisme, quelle que fût sa prédilection pour la littérature ambiante et, comme il l'avoue, pour les affectations et outrances de notre époque, quel que fût son amour pour les écrivains du XIXe et du XXe siècle qu'il trouve plus ouverts, plus nerveux, plus amusants par leurs défauts, par leur inquiétude même que ceux des âges précédents, quelle que fût parfois l'audace de ses expressions et de ses jugements, il releva toujours de la tradition classique et, par exemple, il mettait Racine au-dessus de Shakespeare et pensait, ainsi que Voltaire, que Shakespeare a souvent l'air d'un sauvage ivre.

« Professeur, il s'abandonne à ses goûts; il publie quelques vers et envoie des articles à la *Revue bleue*.

Ses vers rappellent par instant Sully-Prudhomme et bien que la poésie y abonde, ce sont plutôt, comme il l'a dit des vers de Musset et de Maupassant, des vers de prosateur; mais plusieurs, surtout les médaillons qu'il frappe en l'honneur de nos grands écrivains, sont jolis et ingénieux.

« Ses articles de la *Revue bleue* le rendent célèbre, et quelques-uns d'entre vous, Messieurs, se remémorent sans doute l'article sur Banville dont l'idée la plus persistante est de n'exprimer aucune idée; article sur Renan, à la fois Breton et Gascon, homme pieusement impie, à la pensée triste et à l'esprit plaisant; l'article sur Zola, ce monstre puissant dont les Rougon-Macquart sont une épopée pessimiste de l'animalité humaine; l'article sur Georges Ohnet qui sert au client, non des œuvres d'art, mais des bronzes de commerce.

« Il devient le chroniqueur dramatique du *Journal des Débats*, et les abonnés de la docte gazette attendent avec impatience et comme un régal le feuilleton hebdomadaire de Lemaitre : la comédie qu'il leur donne vaut mieux que celle dont il rend compte.

« De tous ces articles et essais il compose dix-sept volumes, sept volumes de *Contemporains* et dix volumes d'*Impressions de théâtre*, et ces dix-sept volumes, pleins d'idées délicates, profondes et originales, pleins de ces vues personnelles qui sont, pour parler comme lui, chose si rare et si précieuse dans la critique littéraire, nous charment, nous fascinent par un style aussi divers et ondoyant, aussi souple et alerte et agile que la pensée même de l'auteur, par un style qui prend tous les tons, qui revêt toutes les formes et toutes les nuances, qui joint au naturel, à l'esprit, à la malice, la fantaisie, la grâce, ce que Lemaitre nomme quelque part la grâce incommunicable et le tour de main. Que de portraits justes et frappants! Quelle vivacité, quelle vie, quel frémissement d'âme dans cette suite d'études où se mêle souvent à une raillerie fine et à une verve étourdissante l'accent d'une émotion généreuse et d'une fière éloquence!

« Il aborda le théâtre et ses pièces ont de grands mérites. Ses personnages longuement observés et curieusement fouillés appartiennent à des milieux variés; ils parlent chacun la langue qu'ils doivent parler et ils ont, comme il l'a dit des personnages des *Rois en exil*, outre des traits propres et accidentels, quelque chose qui sera compris dans tous les temps. Ne pensait-il, pas, en faisant peut-être un retour sur lui-même, que la race française est naturellement apte à l'étude de la réalité et à la connaissance de l'homme?

« Son roman, *Les Rois*, vaut surtout par le style; les héros manquent de vigueur et de vraisemblance.

« Mais les *Contes*, au moins la plupart, plaisent par leur indulgente ironie.

« Les dernières œuvres de Lemaitre, ses conférences sur Racine, Fénelon, Rousseau et Chateaubriand, eurent, vous le savez, un prodigieux succès. On y trouve un peu de parti pris, l'information n'est pas toujours exacte, certains points ne sont pas marqués avec assez de précision. Toutefois Lemaître y déploie ce désir, ce goût qu'il s'attribuait de regarder dans l'intérieur des âmes et d'entrer partout. S'il n'a pas discerné les conséquences qu'entraîna la condamnation du quiétisme, s'il a traité Chateaubriand avec trop de sévérité, il a tâché de comprendre Rousseau qu'il admire et qu'il plaint en même temps, et il a très bien parlé de Racine qu'il avait lu cent fois et avec qui, du reste, il avait d'intimes affinités, de Racine, ce Français de France à la raison harmonieuse, de Racine qu'il appelle le poète de l'amour, le poète des femmes, des plus tendres comme des plus folles, le poète qui ne place le drame que dans les cœurs.

« On regrettra peut-être les campagnes politiques de Lemaître. Mais il était sincère lorsqu'il combattait les parlementaires qui monnayaient leur influence; sincère, lorsqu'il s'élevait contre la curée des faveurs; sincère, lorsqu'il crut à la restauration monarchique qu'il avait tenue jadis pour impossible. Républicain ou royaliste, il aimait la France de toute son âme. Il jugeait la guerre abominable parce qu'il avait vu dans sa jeunesse les horreurs des ambulances, les déroutes de l'armée de la Loire, les hontes de l'occupation étrangère. Découragé, dégoûté du spectacle qu'offraient les comités électoraux, il jugeait que la France allait à la dérive et qu'elle n'avait pas de chance. Pourtant, il regardait avec un singulier plaisir un guidon de la garde impériale où étaient inscrits les noms des capitales de l'Europe. S'il disait que le grand devoir était indéfiniment ajourné, il pensait à ce *grand devoir*. Il acceptait une guerre qui donnerait à l'énergie française son plein développement et il souhaitait une grande œuvre glorieuse qui réunirait tous les efforts du pays. Cette guerre, cette œuvre naissait à peine quand Lemaître mourut. Mais il eut le temps d'assister au réveil de la nation, de connaître l'union magnifique des cœurs et l'élan superbe de la jeunesse qui courait à la défense de la patrie. De ses lèvres sortirent alors ces mots prophétiques : « Ce ne sera pas une catastrophe, ce sera une résurrection. »

« Et maintenant, Messieurs, après l'hommage rendu aux morts, rendons hommage aux vivants. J'envoie votre salut à ceux d'entre nous qui combattent l'invasion, à MM. Descharmes, Ducros, Mornet, Plattard, et autres; en votre nom, avec un vieux poète qu'ils connaissent bien et dont notre *Revue* a souvent parlé, Clément Marot, je leur dis : gloire à vous,

jeune race de Mars
dont les fraîches vertus par la Gaule fleurissent,
Vous qui ne craignez point les reitres d'Allemagne,

vous qui avez eu, qui avez encore

bon cœur et bonne main, bonne poudre et bon plomb,

vous

qui portez aujourd'hui l'épée au côté ceinte
pour l'honneur du pays et sa querelle sainte! »

M. le Trésorier donne communication à l'Assemblée du rapport financier suivant :

RECETTES

Excédent de recettes au 31 décembre 1912 (après encaissement de 360 francs de coupons). . .	3312	40
262 cotisations à 20 francs	5240	»
141 abonnements à 19 francs net	2679	»
Plus 55 abonnements réservés sur le compte de 1912	1045	»
220 numéros à 4 fr. 75	1045	»
25 années au prix réduit de 12 fr. net.	300	»
8 tables à 3 fr. 60	28	80
Montant total des recettes. .	13650	20

DÉPENSES

Travaux divers (frais accessoires).	282	70
Papeterie	89	60
Publicité	3	»
Affranchissements.	537	70
Papiers	761	»
Impression et brochure	5783	20
Collaboration	3926	90
Frais de recouvrement de 262 cotisations . . .	131	»
Montant total des dépenses. .	11515	10
Excédent de recettes au 31 décembre 1913. .	2135	10
	13650	20

Ces chiffres, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée.

M. Paul Bonnefon, secrétaire, donne lecture du rapport ci-dessous :

« Messieurs, le Conseil d'administration de la Société a pensé que, malgré les circonstances présentes, nous devions essayer de rester dans la lettre de nos statuts et tenter de réunir en 1914 notre assemblée générale annuelle. Voilà pourquoi vous avez été convoqués aujourd'hui, pour entendre une fois de plus parler de notre association, et avoir l'occasion d'échanger quelques propos sur tant de sujets qui nous tiennent au cœur.

« On vous disait tout à l'heure avec émotion ce que notre société a eu déjà à souffrir de l'implacable guerre faite à notre civilisation et à notre patrie. Permettez-moi d'y revenir et d'ajouter quelques traits à ce tableau. Il eut pu être pire, mais s'il ne l'a pas été, il n'y eut pas de la faute de nos ennemis. Vous savez que notre revue s'imprime depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, dans la coquette petite ville de Coulommiers, dans l'ancienne et honorable imprimerie Brodard. Les hordes allemandes sont venues jusque-là, menaçantes et impérieuses, promettant au pays le plus cruel traitement. Elles y étaient le 6 septembre, croyant ou affectant de croire que le lendemain elles pousseraient vers Paris leur marche d'orgueilleux triomphe. Mais ce fut leur dernière étape en avant et dès ce jour-là les barbares fuyaient, n'ayant pas eu le temps d'accomplir tout le mal qu'ils se promettaient de faire. La ville a eu relativement peu à souffrir de ce court séjour : ce sont les dévastations et les orgies coutumières à un ennemi dont la soif de victoire ne s'étanche pas seulement dans le sang, mais aussi dans les caves des régions occupées. Et nos armées alliées eurent tôt fait de transformer en une retraite qui eut pu être désastreuse, cette jactance de la veille.

« Au moment où Coulommiers était ainsi envahi, celui de nos fascicules qui aurait dû porter la date de juillet-octobre 1914, le troisième, par consé-

quent de cette année, était à peu près entièrement composé, prêt à être mis en pages. Grâce aux précautions prises à l'imprimerie, grâce surtout au ressaut de vigueur de nos armées, nous n'avons pas éprouvé de dommages, et notre fascicule en train eût pu paraître depuis lors, s'il ne nous avait semblé préférable d'en retarder la mise au jour, dans les circonstances actuelles, et de la faire coïncider avec celle du fascicule suivant. Vous recevrez donc, messieurs, un fascicule double, qui contiendra, à peu de chose près, la matière de deux de nos numéros ordinaires, mais qui sera disposé comme n'en formant qu'un seul. De la sorte, le retard de notre publication sera regagné et elle sera en état de se continuer ensuite dans des conditions normales, si, comme nous en avons le ferme espoir, les succès de nos armes s'accentuent de manière à nous ôter l'affreux cauchemar qui a assombri le cours de notre vie nationale.

« Si toutes ces excellentes conditions se réalisent au gré de nos désirs, pourrons-nous poursuivre notre œuvre comme nous le souhaitons? Espérons-le: mais en soulevant cette question, nous touchons à l'avenir, et mon rôle ici est plutôt de vous parler du présent et du passé que de vous entretenir de ce qui les suivra. Sans préjuger de ce que demain pourra être, voici au juste notre situation actuelle. L'an dernier, en pareille circonstance, nous comptions 268 sociétaires et 189 abonnés, au total 457 adhérents. Cette année nous comptons 269 sociétaires et 203 abonnés, au total 472 adhérents, soit une augmentation de 15 unités nouvelles, 1 sociétaire et 14 abonnés. Nous avons en effet comblé les 11 vides qui se sont produits dans nos rangs par décès ou démissions, à l'aide de 12 adhésions nouvelles, qui nous laissent, en définitive, un gain d'un sociétaire. En ajoutant cette augmentation minime en soi, au 14 abonnés qui sont venus à nous depuis l'an passé, on pourrait dire que cette année nous fut favorable, si trop de causes n'empêchaient de porter un pareil jugement.

« Voyons donc surtout dans cet accroissement un gage de l'intérêt soutenu que nos études inspirent et une promesse que cet intérêt survivra aux anxiétés de l'heure présente. La convocation de cette assemblée générale nous fut une occasion toute naturelle de constater combien cette sympathie nous reste attachée, à l'étranger, et ce fut un chaud, un amical réconfort de lire les paroles vibrantes dont quelques-uns de nos sociétaires accompagnèrent l'envoi de leur vote. Nous avions besoin de sentir cette fidèle confiance dévouée à nous. Comment ne pas se demander, en effet, quand le devoir présent oblige à tant de sacrifices plus pressants, s'il n'y a pas quelque ridicule à s'attarder trop obstinément au passé, même quand ce passé est celui de la France et de sa littérature? Nous nous le demandions tous, et plus que les autres les jeunes collègues dont la guerre a fait des soldats, et qui, sur le front des armées, pensent surtout à abattre l'ennemi qui est devant eux. L'un de ces jeunes et valeureux confrères, à qui l'on réclamait une épreuve qu'il aurait pu corriger avant sa mobilisation me répondait avec cette allègre franchise : « Si vous croyez que ces discussions-là peuvent intéresser quelqu'un à l'heure qu'il est, je vous renvoie bien volontiers les dites épreuves corrigées. Mais qui diable lira cela? Et, si on le lit, n'y aura-t-il pas danger que l'on compare l'auteur à l'un de ces crétins historiques que la chronique nous montre continuant, imperturbables et inconscients, leurs menues besognes, au milieu des plus grands cataclysmes? Enfin tant pis. Ce ne sera toujours pas ma faute! »

« Non, mon jeune confrère, vous ne courrez pas ce danger. Si l'histoire a justement voué au ridicule les personnages auxquels vous faites une si vive allusion, c'est que rien, — pas même les pires événements, — ne put les retirer du cercle étroit de leurs manies. Elle les eût honorés, au contraire, d'une affectueuse estime, si, posant un instant leurs armes, après avoir fait, comme il convenait, le plus pressant et le

plus noble de leurs devoirs, ils avaient consacré les quelques minutes de loisir ainsi gagnées à un délassement qui a aussi sa noblesse, et prouvé de la sorte une liberté d'esprit méritoire en face du péril. C'est ce que pensent les Français qui ne sont pas en situation d'agir de même; c'est aussi la manière dont l'étranger voit et juge cette attitude.

« De cela je vous citerai seulement deux preuves : deux lettres parmi celles que nous ont écrites nos amis du dehors en nous envoyant leur vote et leur souvenir. L'une nous vient de Bologne, du professeur qui enseigne avec autorité la littérature française dans l'antique université des Romagnes et qui honora maintes fois notre recueil d'une collaboration dont nous sentons tout le prix. Il nous dit : « Je ne peux prendre part à votre séance, mais je tiens à vous déclarer, dans ce moment terrible, combien ma sympathie est pour vous et pour votre cause, combien j'aime cette « douce France », toujours à la tête de toute noble et généreuse initiative. »

« La seconde lettre est plus pressante encore et plus fortement motivée. Elle aussi nous vient d'un homme au cœur chaud, à l'esprit loyal et juste, qui dirige à Genève l'enseignement des lettres françaises et veille, à côté, sur la haute direction des *Annales Jean-Jacques Rousseau*. Lui aussi ne nous ménage pas ses sentiments de bienveillance, en nous adressant son bulletin de vote. « Permettez-moi d'y joindre, dit-il, à l'adresse des membres de la société qui assisteront à l'Assemblée générale, l'expression de ma sympathie respectueuse et profonde, l'assurance que je partage de tout mon cœur leur tristesse et leur ferme espoir : l'histoire littéraire de la France, école de fierté clairvoyante, école de solidarité joyeuse, école de magnifique assurance pour l'avenir! »

« De telles paroles à de telles heures ont une vertu singulièrement réconfortante et les sentiments qu'elles expriment confirment nos espoirs en affermissant nos volontés. Oui, l'étude des lettres françaises est une école de fierté, de solidarité, de confiance. A ceux qui les pratiquent sans arrière pensée elles donnent ces vertus du citoyen et de l'honnête homme, le culte du passé, l'amour du présent, la foi dans l'avenir. Solidaires des siècles révolus et de temps futurs, nous savons trouver dans cette longue suite de traditions nationales, l'énergie de lutter contre toute barbarie, d'où qu'elle vienne et de quelque nom orgueilleux qu'elle prétende se couvrir. Nous savons que l'ennemi de l'heure actuelle est celui de toujours, parce qu'il est l'incarnation de la brutalité et de la perfidie, de la force aveugle contre la générosité de l'idée et du droit. Notre histoire nous l'a trop bien appris pour que nous soyions tentés de l'oublier, devant les ruses grossières dont se cache un adversaire sans loyauté :

> Quelques titres honteux qu'en tous lieux on lui donne,
> Son misérable honneur ne voit pour lui personne.
> Nommez-le fourbe, infâme et scélérat maudit,
> Tout le monde en convient et nul n'y contredit.

Ainsi s'exprime notre vieux Molière et on dirait qu'il a pressenti, pour parler de la sorte, l'ennemi sans entrailles qui ne devait pas cesser de nous haïr pendant deux siècles. Ainsi s'exprime aussi, maintenant, l'univers entier, trop sensible aux conditions de la lutte impitoyable qui nous a été imposée pour n'y pas voir l'antagonisme de la violence et du droit, de l'égoïsme brutal contre la solidarité humaine. Si nous sommes pour le moment, avec nos alliés, les champions de ces sentiments de générosité et de justice, nous le devons à nos traditions nationales qui nous ont faits plus sensibles à la victoire de la pensée qu'au succès matériel. Nous le devons surtout à nos lettrés à nos savants, qui surent élever si haut notre idéal et donner une forme concrète inoubliable à ces sentiments, à ces aspirations.

C'est pour cela que nous demeurerons fidèles à l'étude, au commentaire, de leurs œuvres, et, ce faisant, nous croyons servir utilement dans la mesure de nos moyens, le renom, la gloire de notre patrie, pour laquelle toutes ses forces vives luttent maintenant avec un courage, un entrain, qui font l'admiration du monde civilisé, et qui feront la victoire et le salut de demain. »

Il est procédé au dépouillement du scrutin pour l'élection de huit membres du conseil d'administration. Ont obtenu la majorité des suffrages et sont proclamés élus : MM. Ferdinand Brunot, Gustave Lanson, Max Leclerc, Jules Marsan, l'abbé Rousselot, Gustave Servois, Henri Cordier (en remplacement de M. Jules Claretie) et Henri Potez (en remplacement de M. Jules Lemaître).

La séance est levée à six heures.

— Dans un article de *La Revue bleue* du 25 avril, M. Louis Cons examine *le Problème du Cinquième livre de Pantagruel* et cherche à déterminer quel en fut l'auteur. Se basant sur certaines constatations, M. Cons estime que cet auteur dut être Jean Quentin ou Quintin, qui fut ami de Rabelais, puis professeur de droit canon et doyen de la Faculté de droit de Paris. Celui-ci, il est vrai, était mort en 1561, c'est-à-dire un an avant la publication du Cinquième livre; et cette circonstance explique, suivant M. Cons, les fautes nombreuses qu'on trouve dans l'édition imprimée.

— Dans une collection qui s'intitule *Classici del ridere*, M. Francesco Picco vient de traduire en italien les principaux chapitres de l'*Heptaméron* de Marguerite d'Angoulême. Sa version semble élégante et fidèle et peut donner une idée suffisante de l'imagination de la reine de Navarre. Elle est précédée d'une introduction historique, brève, mais bien informée, qui retrace la biographie de Marguerite et présente de son caractère un aperçu ingénieux.

— L'exemplaire des *Annales et Chroniques de France* de Nicole Gilles, portant de nombreuses et précieuses annotations manuscrites de Montaigne que M. Reinhold Dezeimeris a publiées ici-même en les commentant, a figuré, sous le n° 1086, dans la première partie de la bibliothèque de M. Dezeimeris, qui a été vendue aux enchères publiques, après son décès, à Bordeaux, du lundi 26 au samedi 31 janvier 1914. Ce volume unique a atteint le prix de 4 700 francs et, d'après la *Revue historique de Bordeaux* de janvier-février derniers, il a été acquis par M. le Dr Armaingaud.

— Mlle L. Guiraud a fait au Congrès des Sociétés savantes tenu à Grenoble en 1913, une communication sur le *Séjour de Pierre Charron à Montpellier, 1565-1569 et 1570-1571*, dont on trouvera le texte dans le *Bulletin philologique et historique* (1913, p. 112-118). Il résulte des mentions portées sur un registre inconnu de l'Université de droit de Montpellier, que Pierre Charron, qui prêchait à Montpellier dès le 26 juillet 1565 et y fut nommé théologal, le 16 septembre 1565, se fit immatriculer sur les registres de l'Université de droit le 19 août 1566, fut bachelier en droit deux ans après, le 22 novembre 1568, non sans avoir été, dans l'intervalle, prisonnier des huguenots, et revint prêcher à Montpellier l'avent de 1570 et le carême de 1571. Toutes ces circonstances inconnues de la vie du théologal sont autant de faits nouveaux de sa biographie.

— Dans son article sur *Le comte de Cramail* (*Revue des livres anciens*, 1913, fasc. 4), M. F. Lachèvre apporte quelques précisions pour la biographie de cet auteur. C'est d'abord un passage d'une édition rarissime — la troisième — des *Histoires mémorables et tragiques de ce temps*, par François de Rosset, qui montre les rapports qui existèrent entre Cramail et Vanini. Ensuite,

c'est la sentence du prévôt de Paris, rendue le 14 juin 1630, contre un libelle libertin, *La Plainte de Tircis à Cloris*, qui avait été joint à la seconde partie des *Pensées du solitaire*, par Cramail.

— Dans sa brochure sur le *Lieu de naissance de Philippe Quinault*, M. Louis Duval confirme que le poète vit le jour à Paris, et non pas à Felletin, dans la Marche, comme le déclarent quelques biographes, sur la foi de l'un d'eux Boscheron. Celui-ci a composé une vie de Quinault, qui est demeurée manuscrite et qu'on conserve dans les collections de la Bibliothèque nationale; mais elle ne mérite guère confiance et garde les allures d'une œuvre d'imagination.

— M. Émile Hublard vient de retracer, dans une intéressante brochure, l'*Histoire d'un livre, le Nouveau Testament de Mons*. On désigne de la sorte la traduction des Évangiles faite par M. de Sacy et publiée anonymement à Mons, chez Gaspard Migeot, en 1667. Simple prête-nom, semble-t-il, Migeot a existé réellement, mais il n'est, en la circonstance, que le dépositaire, alors que le véritable éditeur était selon toute vraisemblance Daniel Elzévier, d'Amsterdam, ce que les Jansénistes n'avaient garde d'avouer. Quant à Migeot, M. Hublard nous le montre comme apprenti de Savreux, le célèbre libraire de Port-Royal, et il a trouvé à Mons un véritable foyer de jansénisme.

— L'ouvrage que M. Augustin Gazier intitule : *Bossuet et Louis XIV* (1662-1704), est surtout une étude historique sur le caractère de Bossuet dans ses rapports avec le roi. Le grand évêque y revit avec ses hautes qualités de loyauté et de courage qui sont mises en valeur avec beaucoup de netteté. M. Gazier examine successivement toutes les conditions dans lesquelles Bossuet se trouva à la cour, et il prouve, textes en mains, que le prélat y fut toujours ce qu'il devait être, zélé pour la vérité et soucieux de ses devoirs ecclésiastiques au point de se montrer courtisan trop maladroit et orateur trop sincère. On recherche un peu trop maintenant les légères faiblesses de cette nature puissante et M. Gazier s'élève à bon droit contre cette manière de faire : l'épreuve n'amoindrit pas Bossuet, elle le laisse tel qu'il fut, avec quelques faiblesses humaines, mais avec de grandes, de hautes vertus qui en faisaient, suivant le mot de Saint-Simon, « un évêque des premiers temps ».

— On ne connaissait pas, paraît-il, de lettre de l'académicien et auteur dramatique Louis de Boissy. M. Jules Couet reproduit le fac-similé de l'une d'elles, adressée à Mlle Quinaut et conservée aux archives de la Comédie-Française (*L'Amateur d'autographes* de juin). C'est une réclamation, datée du 13 février 1738, à l'occasion d'une comédie nouvelle de l'auteur, qui fut jouée le 5 juillet 1738, sous le titre : *Le Pouvoir de la sympathie*.

— M. Maurice Henriet a publié, dans *Le Correspondant* de 25 avril, *Trois lettres inédites de Sébastien Mercier, à propos de son centenaire*. Elles sont adressées à Antoine-Léonard Thomas, l'auteur des *Éloges*, et datées respectivement du 20 janvier 1767, du 23 août de la même année et du 24 mars 1775. La première est même écrite en vers : elle fut envoyée à Thomas la veille de sa réception à l'Académie française. Les deux autres sont plus spontanées et fournissent aussi des détails plus personnels.

— Suivant de près les relations qui purent exister entre *Victor Hugo et Talma*, M. Joseph Ruinant montre, dans *Le Correspondant* du 25 mai, que, si l'auteur et le poète purent se rencontrer à un déjeuner offert par le baron

Taylor, au *Rocher de Cancale*, comme le dit le *Témoin* de la vie de Victor Hugo, le *Cromwell* de celui-ci fut achevé seulement une huitaine de jours (11 octobre) avant la mort de Talma (19 octobre 1826), ce qui est évidemment trop court pour que l'acteur, si profondément atteint, ait eu connaissance de la pièce. Premier ouvrage dramatique de Victor Hugo qui s'y était complu avec les défauts de sa nature lyrique, — longueur et exagération d'éloquence, — il servit de leçon au poète qui travailla désormais davantage à se contenir et réussit aussitôt à faire des pièces dont les dimensions n'effrayèrent plus les acteurs.

— Les œuvres choisies de Charles Nodier, que M. Albert Cazes vient d'enfermer en un volume, donnent une idée exacte du multiple talent d'un écrivain qui produisit beaucoup. Romans, nouvelles, souvenirs, contes, poésies, correspondances, y sont représentés par des fragments caractéristiques qui montrent dans son jour véritable l'inspiration nombreuse de ce polygraphe, en qui la paresse combattait seule la curiosité d'apprendre et le plaisir de dire. Une notice précise et bien informée précède le volume et met en tête une biographie et Nodier que M. Albert Cazes a composée avec une intelligente sympathie, et qui ne paraît pas exagérer la valeur de celui qui en est l'objet.

— M. Albert Desvoyes est un admirateur de Vigny, mais un admirateur clairvoyant, qui étudie pour mieux admirer. Le volume qu'il vient de consacrer à *Alfred de Vigny, d'après son œuvre*, contient des aperçus nouveaux, ingénieux, surtout des raisons de glorifier le grand et pur poète. La noblesse de sa vie, la liberté de ses croyances et de ses idées sur l'infini sont mises en évidence avec une sympathie qui n'exclut pas la franchise. Et de même pour l'idéal du poète, ses sentiments sur la république, le peuple, la supériorité des lettres et leurs ennemis. Travailleur acharné, guidé par une conception hautaine de son art qu'il ambitionne d'exprimer parfaitement, Vigny s'est créé une personnalité littéraire aussi en harmonie que possible avec cet orgueilleux dessein. Comme tout être humain, il n'y a réussi qu'en partie : quelques côtés de son œuvre sont démodés, certaines de ses idées sont exagérées, contradictoires; M. Desvoyes les signale avec franchise, pour donner plus de poids à tous les éloges qu'il décerne à bon droit au poète dans ce petit livre judicieux et probe.

— Les cinq lettres inédites d'Alfred de Vigny, publiées dans le supplément littéraire du *Figaro* du 13 juin, sont aussi importantes qu'intéressantes. Elles ont été adressées au marquis et à la marquise de la Grange, et doivent, paraît-il, faire partie d'un sompteux volume dont peu d'exemplaires seront mis à la disposition du public.

— M. Louis de Bordes de Fortage, qui a publié, en 1906, quatre lettres inédites, fort intéressantes, d'Alfred de Vigny, met au jour maintenant d'autres *Lettres inédites d'Alfred de Vigny à Édouard Delprat et au capitaine de La Coudrée* (1824-1853), plus utiles encore à connaître pour la biographie du poète. Les lettres à Édouard Delprat sont au nombre de six, particulièrement amicales et détaillées sur les années antérieures au gouvernement de Juillet. Les quatre lettres adressées au capitaine de La Coudrée sont, au contraire, toutes postérieures à l'avènement de la branche cadette et non moins cordiales et franches sur les sentiments de Vigny. Les deux correspondants de Vigny habitaient l'un et l'autre Bordeaux.

— L'*Étude bibliographique sur les œuvres de George Sand*, par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, que le *Bulletin du Bibliophile* a imprimée dans

ses fascicules de janvier à juin inclusivement, est la seconde édition, revue, corrigée et soigneusement tenue à jour par l'auteur, d'un essai qui vit le jour pour la première fois, en 1868, dans le *Bibliophile belge*. C'est un relevé très complet et fort utile de tout ce qui est sorti de la plume de George Sand et fut imprimé soit en volume, soit dans les recueils périodiques.

— Pour garder le souvenir des fêtes qui eurent lieu à Bergues, en septembre 1913, on a réuni dans un volume les discours et allocutions prononcés à cette occasion, et imprimé le compte rendu des cérémonies diverses qui se succédèrent alors. Des gravures illustrent le texte de ces morceaux variés et lui donnent un agrément de plus. M. Henry Cochin, qui fut l'instigateur de cette commémoration, a mis, à la fin de ce volume, bon nombre de lettres inédites qui jettent un jour curieux sur les débuts de la carrière politique de Lamartine.

— Le même recueil signalé ci-dessus contient une importante étude de M. Louis Barthou, *Autour de la « Politique rationnelle »* qui fournit des détails nouveaux sur l'ouvrage de Lamartine. Publié en 1831, mais conçu plus tôt, ce livre, court et éloquent, est toujours rempli d'aperçus et d'idées qui ont encore leur importance. C'est Edmond de Cazalès qui veilla sur la publication du volume, et à ce propos, il reçut de l'auteur quelques lettres importantes que M. Barthou conserve et qu'il imprime. Ce sont de nobles pages où Lamartine se montre, à son ordinaire, éloquent, poétique et serein.

— M. Maurice Allem a publié, dans *La Revue bleue* du 2 et 9 mai, une pièce inédite en trois tableaux, d'Alfred de Musset, la *Quittance du diable*. Cette production, qui est contemporaine des débuts littéraires du poète, lui a été inspirée par un épisode du *Redgauntley* de Walter Scott, dont il a fait un sombre mélodrame romantique, ébauche un peu trop hâtive, mais curieuse, où l'on trouve en germe certaines des qualités dramatiques que l'auteur devait plus tard porter à la scène.

— Les lettres de Jules Michelet publiées par M. Henri Hauser dans *La Revue bleue* du 4 avril sont relatives à la mort de Charles Michelet. On sait qu'on a accusé l'historien de n'avoir pas témoigné des sentiments très tendres pour son fils, et de l'avoir même laissé sans ressources, quand il était malade et mourant. Ces témoignages montrent que Michelet se conduisit comme il le devait, à l'égard de son fils, qui eut, lui, de graves torts, et qu'il ne l'abandonna pas dans le besoin.

— M. Rémy La Saintongère a consacré, dans l'*Amateur d'autographes*, d'avril, un article au « Ronsard » de Victor Hugo, cet exemplaire fameux des *Œuvres de Ronsard*, in-folio, de 1609, qui servit à Sainte-Beuve pour faire son choix des poésies de Ronsard et que le critique offrit ensuite à Victor Hugo, après en avoir enrichi les feuillets de poésies manuscrites, de lui ou de quelques autres écrivains contemporains (Lamartine, Vigny, Alexandre Dumas, Fontaney, Guttinguer, etc.). Ce beau volume est conservé actuellement dans les collections du vicomte du Spoelberch de Lovenjoul, à Chantilly.

— Dans son article sur *Mérimée et le combat de Schwardino, le vrai « Enlèvement de la Redoute »* (*Revue des études historiques*, mai-juin), M. Lucien Pinvert étudie les conditions exactes de la prise de la redoute de Schwardino, préliminaire à la bataille de la Moskowa. Ce fut un épisode extrêmement meurtrier pour son peu de durée, et si Mérimée en a réduit l'importance, ce fut assurément pour donner plus d'intérêt à son récit, et parce

que son histoire n'avait pas besoin d'ampleur pour être émouvante, mais seulement du détail précis et caractéristique. M. Lucien Pinvert a marqué quelques-unes des sources où Mérimée a puisé pour cela.

— Dans son opuscule sur la *Vraie chanson de Monsieur de La Palisse*, M. Paul Duchon montre que cette chanson fameuse se réduit à un seul couplet de quatre vers, qui a survécu, sans doute depuis le XVIe siècle, et qui fut vraisemblablement le trait malicieux jeté par un soldat de Charles-Quint à la mémoire du valeureux soldat mort à Pavie. Tout ce qu'on y ajoute, ou bien est postérieur en date, ou bien n'a aucun rapport avec La Palisse et son souvenir.

— Nous achevons de donner ici les analyses de documents concernant l'histoire littéraire de la France, que nous avons commencé à insérer dans notre précédent numéro (voyez ci-dessus, p. 478).

85. Lasteyrie du Saillant (Caroline-Élisabeth de Riqueti-Mirabeau, marquise de), une des sœurs de Mirabeau, n. 1747, m.

1° 12 l. a. s. et 3 l. aut. à la comtesse de Mirabeau, sa belle-sœur; 1776-1781, 32 p. in-4°.

Intéressante correspondance où elle s'entretient avec sa belle-sœur de menus propos et de petites commissions, comme celle-ci, du 26 avril 1777 : « J'ai fait partir mercredi dernier, ma bonne sœur, une boette contenant toutes tes affaires, c'est-à-dire ton corps, douze paires de souliers, quatre pots de rouge, une petite bouteille de poudre de chipre, trois plumes de barbet blanche, deux noire et un petit plumet noir. J'y ai ajouté un esprit, cela m'a coûté quarante sols de plus, et il est fort à la mode d'en porter lorsqu'on met des plumes. Il y a aussi un bonet, que j'ai choisi de préférence comme étant à présent tout ce qu'il a de plus à la mode... J'ai aimé mieux te prendre celui là pour douze francs de plus, qu'un tontimi (?) en gase, qui ne sçauroit faire un bonet bien habillée, si j'avais eu de tes cheveux pour modèle je t'aurois fait faire un hérisson, car toutes les belles dames se coeffent de même. Ce n'est pas infiniment joli, mais enfin c'est la mode. » Un peu plus tard, les lettres témoignent de préoccupations plus graves. Mme de Lasteyrie conseille sa belle-sœur sur l'attitude qu'elle doit avoir vis-à-vis de son mari qui, étant détenu, cherchait à se ménager un rapprochement avec sa femme pour obtenir sa liberté. « Ce que je demande à deux genoux, c'est de profiter de tout l'ascendant que la tendresse de ton père [son beau-père l'*ami des hommes*] pour toi te donne pour l'empêcher de procéder à une séparation dans le cas où mon frère [Mirabeau] puisse obtenir par ton moyen une liberté qui le mette à même de prouver que son changement ne tient pas à ses paroles seulement. Tu sens, ma bonne sœur, combien il serait cruel pour lui de te perdre pour jamais, dans le tems où il se sent le plus digne de toi, et où il ne veut de liberté que pour te le rendre tous les jours de plus en plus. Il est dans ces dispositions; j'en suis caution. Les lettres qu'il m'écrit journellement me le prouvent. Il me mandait dernièrement : Je voudrais que Mme de Mirabeau fît une démarche si publique, qu'elle me lia à tout jamais, et me fît passer aux yeux de toute la terre pour le plus ingrat de tous les hommes si j'étais jamais capable de l'oublier. »

2° L. a. s. au marquis de Marignane, père de la femme de Mirabeau; au Bignon, 20 octobre 1778, 1 p. in-4°, adresse, cachet de cire noire.

Lettre de condoléances à propos de la mort de l'enfant de sa belle-sœur. (Le 5 octobre 1778, pendant que Mirabeau était détenu à Vincennes, son fils était mort.) — On a joint deux lettres du marquis du Saillant à sa belle-sœur, la femme de Mirabeau.

106. MARIGNANE (le marquis de), père de la femme de Mirabeau.

L. a. s. à Mirabeau; 10 novembre 1782, 1 p. 1/2 in-4°.

Il l'informe qu'il n'y a pas de menace dans la résolution qu'a prise sa fille; elle ne peut qu'opérer le malheur commun des deux époux. « Le sien en redevenant votre victime, le vôtre en vous donnant occasion d'avoir de nouveaux torts dont la récidive dans un âge plus mûr achèverait de vous perdre. L'impétuosité de vos démarches, la fougue et le ton assuré de votre style épistolaire me tiendrait en grande méfiance sur la réalité de votre changement si tout, d'ailleurs, ne me prescrivait pas sur cela la plus grande circonspection. »

112. MIRABEAU (André-Boniface-Louis RIQUETI, vicomte de), dit *Mirabeau-Tonneau*, frère de Mirabeau, n. 1754, m. 1792.

L. aut. à sa belle-sœur la comtesse de Mirabeau; Mirabeau, 7 août 1776, 1 p. in-4°.

Très curieuse lettre dans laquelle il la prévient qu'elle court danger qu'elle ne peut concevoir si elle quitte Tourves pour aller au bal. « Que cette lettre, toute peu disante qu'elle est ne sorte de vos mains que pour être brûlée. » — Une note contemporaine est jointe. En voici le texte. « N° 7. Lettre de M. le chev. de Mirabeau à Madame sa belle-sœur, qui prouve le projet qu'avoit M. de Mirabeau d'enlever sa femme. Il crut sa conscience intéressée à avertir sa belle-sœur du risque qu'elle couroit. »

113. MIRABEAU (Victor RIQUETI, marquis de), économiste, dit l'*Ami des hommes*, père de Mirabeau, m. 1789.

L. a. s. à son fils; Paris, 23 mai 1772, 2 p. in-4°, adresse.

Lettre relative aux formalités du mariage de Mirabeau. — La lettre du marquis est suivie de notes concernant deux créanciers de Mirabeau, qui se jouaient d'eux.

114. MIRABEAU (Victor RIQUETI, marquis de), dit l'*Ami des hommes*.

L. a. s. à M. de Marignane, beau-père de son fils Gabriel; Paris, 12 avril 1783, 4 p. in-4°.

Il proteste contre la prétention de M. de Marignane de le compromettre dans les moyens à employer pour soutenir la cause de Mme de Mirabeau et son refus de se réunir avec son mari. « Quoi! c'est vous, Monsieur, qui croyés pouvoir révéler au public les confessions d'un père allarmé et irrité pour vous en faire un titre contre son fils, coupable ou non, des délits dont il pouvait alors être accusé?..... Vous le scavés, Monsieur, depuis le jour fatal où vous préférâtes mon fils pour votre gendre, en rompant un engagement pris avec un autre (et ce ne fut pas à ma sollicitation), que n'ai-je pas fait pour écarter de vous tout sujet de troubles; quels avantages personnels ai-je cherché dans votre alliance? Qu'ai-je exigé de vous? Aucun des droits que me donnaient nos lois et les usages de Provence; je vous ay laissé disposer des fonds et des revenus de Madame votre fille à votre gré. Quand elle est venue à moy, ma maison lui a été ouverte sans réserve, sans payer de pension. Qu'elle dise si elle y a été traitée en fille chérie? » Le marquis de Mirabeau menace le marquis de Marignane, s'il publie ses confidences de père alarmé, de le marquer en public pour « aprendre à tous les hommes à se tenir en garde contre leurs propres vertus et contre la confiance aveugle en celles qui ne furent point éprouvées ».

115. MIRABEAU (Victor RIQUETI, marquis de), dit l'*Ami des hommes*.

7 l. aut. dont six signées à Mme de Mirabeau; 1772-1783, 22 p. in-4°.

Dans la première lettre, il lui fait mille compliments et se déclare heureux de la pouvoir donner comme femme à son fils Gabriel. « Mon fils a des défauts, personne ne les connaît, ne les sent et ne les sentira peut-être plus

que son père, mais il a le cœur bon, chaud, noble même, quoique impérieux et gâté par l'orgueil. Enfin c'est mon fils et vous scaurés un jour ce que c'est que ce titre. » Le marquis de Mirabeau remercie Mlle de Marignane d'avoir agréé son fils pour époux. « Mon fils me rend aujourd'huy avec usure tous les biens que je lui ay faits en me donnant une fille telle que vous. Mais je n'oublieray pas que c'est à vous seule que je dois l'avantage qu'il reçoit aujourd'hui. » En 1774, l'*Ami des hommes* félicite sa belle-fille sur le style de ses lettres dans lesquelles la justesse des expressions s'ajoute à la sagesse des pensées. Il l'invite à vivre avec une dépense qui ne dépasse pas 3 000 livres, mais il met sa bourse à sa disposition pour qu'elle en use en toute liberté. Il lui conseille de prendre son frère, le bailly de Mirabeau, dans son ménage, il en fait un très curieux portrait. Plus loin, il console sa belle-fille sur la mort de son enfant. La dernière lettre, datée du 25 février 1783, est relative à la réconciliation des deux époux. (Gabriel était en liberté depuis plus de deux ans.) « Il a trente-quatre ans, je suis content de son obéissance en cecy jusqu'à présent [de ne pas chercher à se rapprocher de sa femme] et je ne puis luy refuser la liberté d'employer les moyens qu'on jugera les plus efficaces pour sortir de la pénible situation où il est. Ma très chère fille, je ne suis pas heureux. Il ne tiendrait qu'à vous de me donner un bon en ma vie. Vous me l'aviez fait espérer, car pourquoi me demandiez-vous, en juin 1780, de mettre votre mary à portée d'être éprouvé si vous ne vous étiez pas conservé des droits sur luy, des devoirs envers luy! »

116. Mirabeau (Jean-Antoine-Joseph), oncle du grand orateur, dit le *Bailly de Mirabeau*, n. 1717, m. 1794.

3 l. a. s. à sa nièce, la femme de Gabriel; 1778, 1779, 1780, 6 p. in-4°.

Lettre de consolation; il l'exhorte à prendre des distractions (8 décembre 1778). — Le 14 août 1779, le bailly déclare nettement que le sort de son neveu, en prison à Vincennes, lui est parfaitement indifférent, mais il reporte sur sa nièce l'amitié qu'il avait pour son neveu. — Le 13 septembre 1780, à propos de la tentative de réconciliation de Mirabeau, il écrit ceci à Mme de Mirabeau : « Comme je l'ay mandé à votre mary lui-même, Madame ma chère nièce, s'il avait moins de talent de persuader, il me persuaderait plus facilement, mais quel que soit son sort à l'avenir, personne ne pourra s'en prendre à mon avis, soit si une clôture éternelle et sa séparation d'avec vous entraîne la perte entière de ma famille et toutes les autres choses qui s'en suivent nécessairement, soit que, jouissant simplement de sa liberté il en mesusât ce ne sera pas d'après mon avis qu'on aura agi et je me contenteray d'être toujours au secours de quiconque en aura besoin et de tâcher de remettre le bon ordre quand je le pourrai et aider de mon mieux à rétablir les affaires si le cas y échet. » Le bailly de Mirabeau expose qu'il est impossible de savoir si son neveu est sincère, responsable ou inconscient dans ses bonnes résolutions, et que son père ne peut, non plus, se rendre responsable de ce qui peut arriver s'il donne la liberté à son fils. Si son neveu est réellement amendé, il serait fâché de prononcer un anathème contre lui, mais s'il feint une conversion — comme le bailly le craint — celui-ci serait au désespoir d'avoir contribué à déchaîner une bête féroce.

120. Musset (Alfred de), le grand poète, n. 1810, m. 1857.

L. a. s. *Alfd. Mt.* à Buloz, 1/2 p. in-8°.

Il lui dit de ne pas s'effrayer s'il retarde encore l'envoi de son manuscrit. Il y fait un changement, mais il peut être sûr qu'ils paraîtront dans le courant du mois.

121. Musset (Alfred de).

L. a. s. *Alfd. Mt.* à Charpentier; s. d., 1 p. in-4°.

Il lui reproche de ne pas payer, de continuer à imprimer et à vendre sans rendre de comptes : « Je vous disais l'autre jour que je détestais le papier timbré — vous me forcerez à en faire usage, si vous ne m'envoyez pas demain trois cent cinquante francs que vous me devez. Quand vous m'aurez payé, nous parlerons d'un autre traité. J'ai chez moi ce qu'il faut pour cela, sinon j'aviserai. »

131. Régnier-Desmarais (François-Séraphin), littérateur et grammairien, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie française, n. à Paris, 1632, m. 1713.

L. a. s.; Paris, 17 février 1708, 1 p. in-4°. *Rare.*

Lettre relative à la modification de quatre articles des statuts de l'Académie française, au sujet desquels le roi désire être éclairé par le correspondant de Régnier-Desmarais.

132. Renaudot (Eusèbe), orientaliste et érudit, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie française, n. 1648, m. 1720.

L. a. s.; jeudi, 11 décembre 1710, 1 p. in-4°.

Lettre relative à la remise d'un prisonnier.

138. Sand (George), la grande romancière, n. 1804, m. 1876.

L. a. s. *Ton vieux George* à son fils Maurice, 3 p. 1/2 in-8°.

Curieuse lettre à son jeune fils. Elle lui demande s'il comprend bien les lettres qu'elle lui adresse et si elles ne sont pas trop sérieuses pour son âge. « Peut-être t'ai-je cru trop mûr pour cette sorte de pensées. Tu n'es encore qu'un petit fruit vert. Cependant il m'a semblé que tu étais bon et j'étais pressée de te croquer, de te mettre dans moi, dans mon cœur et de ne faire qu'un avec toi. Dis-moi bien franchement si tu te sens de force à être cueilli et croqué par moi. Comprends-tu cela, faiseur de métaphores? » Elle lui donne des conseils sur l'attitude à tenir envers son père; il ne faudra pas laisser voir les lettres qu'elle lui adresse. « Ton père n'aime pas les républicains et il croit que je veux faire de toi un républicain. » G. Sand ne veut pas inculquer d'opinions politiques à son fils, mais seulement en faire un noble cœur, incapable de servir un gouvernement pour de l'argent, etc. Elle termine en l'exhortant à être homme de bonne heure dans un temps où les hommes sont de grands enfants.

146. Silhon (Jean de), écrivain, secrétaire de Richelieu, puis de Mazarin, un des premiers membres de l'Académie française, n. à Sos (Lot-et-Garonne), vers 1596, m. 1667.

L. s.; (1651), 2 p. in-folio. *Rarissime.*

Pièce de toute rareté, qui manque à presque toutes les collections. Il annonce l'envoi d'un de ses ouvrages. « Je suis pour le moins assuré que si la forme que je lui ay donnée n'a point gasté la matière dont il est fait, V. A. y trouvera des choses qui mériteront son attention et qui la confirmeront dans l'amour de la vertu et le désir de la gloire dont je scay qu'elle est fortement éprise. »

155. Voltaire (François-Marie Arouet de), le grand écrivain, membre de l'Académie française, n. 1694, m. 1778.

L. a. s. *Voltaire gentih. ord. de la chambre du Roy* (au comte de Laurencin); Ferney, 24 juin 1767, 4 p. pl. in-4°.

Le rude climat de Ferney, où il est dans les neiges pendant huit mois de l'année, lui a fait rechercher une habitation sous un climat plus doux; on lui a offert vingt maisons dans la région lyonnaise et il donnerait la préférence au château de M. de Laurencin, à la condition que celui-ci n'en sortît pas, mais il a tant de raisons qui le retiennent à Ferney qu'il se résigne à ne pas le quitter. Curieux détails sur ses préoccupations domestiques.

156. VOLTAIRE (François-Marie AROUET de).

L. a. s. *frère François* au marquis de Jaucourt, commandant en Bresse; juin 1770, 1 p. in-folio.

Lettre relative à la manufacture de montres qu'il avait établie à Ferney, dans une salle de théâtre changée en atelier. Soixante huguenots vivent en paix avec les catholiques de façon qu'il n'est plus possible de distinguer s'il y a deux religions, ce qui démontre combien l'intolérance est absurde et abominable. « Ma foy le temps de la raison est venu et j'en bénis Dieu, tout capucin que je suis. C'est dommage que je sois si vieux et si malade, car je me flatte que dans quelques années je verrai le vrai Paradis de mon vivant. »

— Pendant l'impression du présent fascicule, nous avons eu le profond regret de perdre l'un des jeunes collaborateurs dont la signature figure, ci-dessus, au bas d'un article.

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, agrégé des lettres et lieutenant de réserve dans un régiment d'infanterie, M. Jean DUCROS est tombé glorieusement devant l'ennemi; et cette fin, en pleine jeunesse, nous enlève un concours dont nous espérions beaucoup, à cause de l'érudition étendue et éloquente de celui qui commençait à nous le prêter, et dont la perte nous est si amère.

TABLE DES MATIÈRES

Jean Giraud. Toujours les sources de Vigny..... 1
Gonzague Truc. L'Actuatité psychologique dans les sermons de Bourdaloue. 41
Pierre Maurice Masson. Le séjour de J.-J. Rousseau à l'hospice du Spirito Santo..... 62
A. Lombard. Labaume, Ségur et Chateaubriand..... 72
Roger Peyre. A propos de « La Vision de Charles IX », de Mérimée..... 96
R. Dezeimeris. Annotations inédites de Michel de Montaigne sur les « Annales et Chroniques de France » de Nicole Gilles (*Fin*)..... 101
Victor Giraud. La conversion de Chateaubriand et la conception du « Génie du Christianisme »..... 142
Daniel Mornet. La Question des Règles au XVIIIe siècle..... 241 et 592
Albert Counson. Deux mots de Corinne : « La muraille de Chine » et « Le prophète du passé »..... 269
René Descharmes. Le « Dictionnaire des Idées reçues » dans l'œuvre de Gustave Flaubert..... 280 et 618
Paul Kuhn. L'influence néo-latine dans les églogues de Ronsard..... 309
Raoul Bonnet. Victor Hugo et la « Revue Encyclopédique » (1822)..... 326
Colbert Searles. L'Académie française et « Le Cid »..... 331
Jean Plattard. Les arts et les artistes de la Renaissance française jugés par les écrivains du temps..... 481
Paul Berret. Les Comprachicos et la mutilation de Gwynplaine dans « L'Homme qui rit ». Étude de sources..... 503
Paul Bonnefon. Retz et ses mémoires..... 519
Jean Ducros. Notes sur les sources de Leconte de Lisle..... 545
René Radouant. L'éloquence dans les Assemblées du Clergé au XVIe siècle.... 556
S. Lenel. Un ennemi de Voltaire : La Beaumelle (*Suite*)..... 641
Eugène Griselle. Camus et Richelieu en 1632..... 676

Mélanges.

H. Omont. Testament de Brantôme, publié d'après la minute originale et autographe (1609)..... 153
G. Baumont. Note sur Pierre de Larivey..... 172
Georges Roth. Une adaptation anglaise du « Légataire universel »..... 174
Léo Jordan. Les manuscrits palatins de l' « Essai » de Voltaire..... 177
L. Delaruelle. Pour contribuer à l'annotation de la « Correspondance » de Voltaire..... 183
J. A. Worp. Lettres de Voltaire, de Buffon et de Malesherbes à G.-N. Heerkens, médecin et homme de lettres hollandais..... 188
Paul Hazard. Enigmes stendhaliennes..... 192
Albert Schinz. Encore la question du « Contrat social »..... 194
Joseph Barrère. Observations sur quelques ouvrages politiques anonymes du XVIe siècle : l'Anti-Machiavel ; les *Vindiciæ contra tyrannos* ; les Deux dialogues du nouveau langage français italianizé ; le Réveille-Matin..... 375
Henri Grappin. A propos du féministe Poullain de la Barre..... 387
P. M. Revue de Paris (octobre 1851-15 janvier 1858). Table sommaire des auteurs..... 390
P. B. L'arrestation de Victor Cousin en Allemagne. Lettres et documents inédits. (*Suite et fin*)..... 420 et 753
H. Ashton. L'anonymat des œuvres de Mme de La Fayette..... 712
Albert Cassagne. Questions d'origines : à propos de Chateaubriand..... 716

Louis Maigron. Un manuscrit inédit de Remard sur Delille : remarques sur la traduction de l'« Énéide ». (*Suite*)..... 720
Fernand Baldensperger. Quelques lettres inconnues d'Alfred de Vigny..... 746

Comptes rendus.

Joseph Bédier. Les Légendes épiques : recherches sur la formation des chansons de geste (Edmond Faral)..... 199
Henry Carrington Lancaster. Pierre du Ryer dramatist (Gustave Lanson)... 205
Mrs. Paget Toynbee. Lettres de la marquise Du Deffand à Horace Walpole (1766-1780) (D. Mornet)..... 207
Henry Debraye. Vie de Henri Brulard, de Stendhal, publiée d'après les manuscrits (Paul Arbelet)..... 208
G. Michaut. Anatole France (André Monglond)..... 215
A. Lombard. L'abbé Dubos : un initiateur de la pensée moderne (1670-1742). — La correspondance de l'abbé Dubos (Gustave Lanson)..... 441
R. Loyalty Cru. Diderot as a disciple of English thought (Gustave Lanson). 443
Louis Hogu. Jean de l'Espine moraliste et théologien (1505?-1597) (René Sturel). 445
François Gébelin et André Morize. Correspondance de Montesquieu (P.-B.).. 448
Fernand Baldensperger. Servitude et grandeur militaires, d'Alfred de Vigny (Edmond Estève)..... 449
Émile Bouvier. La Bataille réaliste (1844-1857) (Jules Marsan)..... 451
Jean Muller et Gaston Picard. Les Tendances présentes de la littérature française (Albert Desvoyes)..... 452
Lucien Foulet. Correspondance de Voltaire (1726-1729) (Charles Charrot)..... 777
Edmond Faral. Recherches sur les sources latines des Contes et Romans courtois du Moyen Age (Henri Grappin)..... 787
Robert Gaschet. Paul-Louis Courier et la Restauration. — Victor Perrot. La participation du Vieux Papier dans l'assassinat de Paul-Louis Courier (Jean Giraud)..... 790
Gilbert Chinard. L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au xviie et au xviiie siècle (D. Mornet)..... 800
Voltaire. Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire écrits par lui-même. Nouvelle édition par René Descharmes (P. B.)..... 802
Maurice Donnay. Alfred de Musset (P. B)..... 803

Périodiques..... 217, 454 et 804
Livres nouveaux..... 227, 463 et 813
Chronique..... 233, 469 et 820

Le Gérant : **Paul Bonnefon.**

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

PQ
2
R4
année 21

Revue d'histoire littéraire
de la France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY